


600008766X

HISTOIRE

SOMMAIRE ET CHRONOLOGIQUE

DE LA

VILLE DE ROUEN.

OUVRAGE DU MÊME AUTEUR :

Dictionnaire indicateur et historique des Rues et Places de Rouen;
Revue de ses Monuments et de ses Établissements publics;

Un vol. grand in-8°, de plus de 700 pages.

Prix : 12 Fr.

HISTOIRE

SOMMAIRE ET CHRONOLOGIQUE

DE LA

VILLE DE ROUEN

DE SES MONUMENTS, DE SES INSTITUTIONS, DE SES PERSONNAGES CÉLÈBRES, ETC.

JUSQU'A LA FIN DU XVIIIe SIÈCLE

PAR

NICÉTAS PERIAUX
Membre correspondant de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de la même ville.



ROUEN

LANCTIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Rue de la Grosse-Horloge.

CH. MÉTÉRIE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Successeur de LE BRUMENT
Rue Jeanne-d'Arc, 11.

1874

A M. E. GOSSELIN,

ARCHIVISTE, GREFFIER A LA COUR D'APPEL,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS
DE ROUEN, ETC.

C'est à vous, mon cher Gosselin, que je dédie ce livre que j'offre à mes concitoyens. J'acquitte, en le faisant, une dette de reconnaissance, car c'est près de vous, c'est par vos conseils, c'est en parcourant avec une vive curiosité les innombrables notes que vous avez recueillies dans vos archives, et que vous mettez si généreusement et d'une manière si désintéressée à la disposition des personnes qui veulent étudier l'histoire de leur pays, que j'ai conçu la pensée de donner quelque développement à l'abrégé chronologique que mon père avait placé en tête de son *Dictionnaire indicateur des rues et places de Rouen*.

Ce premier pas entrepris, j'ai pensé que la réunion, en un seul volume mis à la portée du plus grand nombre des lecteurs, de tous les matériaux renfermés dans les divers ouvrages qui ont été consacrés à l'histoire de ma ville natale, que la reproduction fidèle de tous les faits de quelque importance qui se trouvent disséminés dans les livres anciens et modernes, offrirait un certain intérêt et même quelqu'utilité, et je me suis mis à l'œuvre, sans réfléchir peut-être aux difficultés que présentait une telle entreprise.

Dans le cours de cette étude, combien de fois n'ai-je pas eu recours à votre inépuisable complaisance, à vos utiles renseignements, qui m'ont permis de vérifier l'exactitude des détails qui passaient sous mes yeux, et de consigner dans l'*Histoire sommaire et chronologique de la ville de Rouen* des faits inconnus jusqu'à présent et qui ont été puisés par vous, avec une patience inouïe, avec une lucidité remarquable, dans

les registres du Parlement, dans ceux du Tabellionage, dans ces poudreuses archives dont la garde vous est confiée, et que vous êtes parvenu avec tant de succès à tirer de l'oubli.

Ce n'est pas tout : privé, dans ma retraite, des renseignements dont l'absence apportait parfois un obstacle imprévu à la mise en ordre, à la clarté des documents que j'avais recueillis à la hâte, vos précieuses indications m'ont mis plus d'une fois à même de continuer ma tâche, et de compléter les détails qui pouvaient me faire défaut.

Vous avez donc le droit, mon cher Gosselin, de revendiquer une grande part dans la rédaction de mon livre, et je me plais à le reconnaître ici.

Je dois aussi de sincères remerciements au vénérable doyen des historiens de notre contrée, M. Alexandre Lesguilliez, l'auteur des *Lettres sur Rouen*, qui, avec une bienveillance toute gratuite, a bien voulu me communiquer une histoire manuscrite de la ville de Rouen de sa composition, et dans laquelle j'ai pu recueillir, en même temps que des documents nouveaux, des éclaircissements sur des faits historiques présentés quelquefois, par différents écrivains, d'une manière contradictoire.

J'ai, sans doute, encouru le reproche de n'avoir pas cité mes autorités, d'avoir négligé de rendre compte des différentes sources où j'ai puisé les faits historiques dont se compose ce volume ; mais, outre que je me serais exposé à me rendre l'écho de certaines erreurs ou d'avoir à les discuter, ce qui m'aurait entraîné beaucoup au-delà de mes ressources personnelles, j'aurais été obligé de surcharger mon ouvrage de notes, de renvois et d'additions qui en auraient augmenté l'étendue, déjà peut-être trop considérable. J'ai voulu, en un mot, me borner à donner, à mes recherches, un résumé aussi concis que complet de tout ce qui a été écrit sur l'histoire de Rouen.

Ayant donc pris pour point de départ l'abrégé chronologique rédigé par P. Periaux, j'ai compulsé soigneusement, et les vieilles chroniques, et les travaux des historiens anciens, depuis Orderic Vital et Taillepied jusqu'à Farin, Pommeraie, Toussaint du Plessis et Servin; puis, mettant à profit les lumières répandues dans les œuvres de nos historiens modernes, je me suis attaché à transcrire fidèlement les détails que je leur ai empruntés, persuadé que leur reproduction intéresserait beaucoup plus mes lecteurs que la forme nouvelle que j'aurais cherché à leur donner. C'est ainsi que j'ai placé entre des *guillemets* la plupart

des expressions portant le cachet du temps où elles avaient été employées, et que je n'ai pas voulu dénaturer, laissant à la sagacité de mes lecteurs le soin de les interpréter et de leur donner leur sens véritable.

Je rendrai ici l'hommage qui lui est dû à M. A. Floquet, dont l'*Histoire du Parlement de Normandie* et celle du *Privilége de Saint-Romain* m'ont révélé de nombreux faits du plus haut intérêt. Je paierai un juste tribut aux savantes recherches de mes regrettables amis Théodore Licquet, E.-H. Langlois, André Pottier, Édouard Frère; aux travaux si recommandables de MM. Ch. de Beaurepaire, A. Chéruel, A. Deville, Bouquet, Barabé; aux intéressantes monographies de E. de Fréville, de E. de la Quérière, A.-G. Ballin, Léon Fallue, que la mort nous a ravis; et aux publications non moins précieuses de MM. l'abbé Cochet, Charles Richard, l'abbé Ouin Lacroix, Léon de Duranville, Paul Baudry, l'abbé Loth, le vicomte d'Estaintot, Théodore Lebreton, et de beaucoup d'autres. Je mentionnerai, enfin, les éléments que j'ai puisés dans les recueils d'éphémérides de Lange et de M. A. Aillaud, dans le Flambeau astronomique, dans les Almanachs, les anciens journaux, les recueils des Sociétés savantes, dans les nombreux ouvrages que j'ai pu consulter pendant les trop courts séjours que j'ai pu faire à Rouen, et dans les riches collections que possède la Bibliothèque publique.

J'ai dû, faute de documents suffisants, m'arrêter à la fin du dix-huitième siècle et passer rapidement sur quelques faits contemporains. Mon unique but est d'avoir ébauché quelque chose d'utile; c'est à mes concitoyens qu'il appartient de reconnaître si j'ai accompli suffisamment ma tâche, c'est à de plus habiles que moi qu'appartiendra le soin de la continuer et de compléter ce que mon inexpérience ne m'a pas permis de perfectionner. Pour moi, je m'estimerais heureux d'avoir pu, sous les pas de la jeunesse studieuse, avide de connaître l'histoire de son pays, poser quelques jalons capables de leur servir de guide.

« On ne saurait trop le répéter, a dit à ce sujet l'auteur d'un article inséré dans le *Journal de l'Arrondissement du Havre* (2 septembre 1873), c'est par la connaissance parfaite de notre histoire locale que nous apprendrons à mieux connaître notre histoire de France, et il est regrettable que, dans chaque école primaire, il n'existe pas une histoire abrégée des faits chronologiques concernant l'histoire de la commune; en l'enseignant à ses élèves, l'instituteur aurait sous les yeux le terrain

même de la démonstration ; les faits seraient plus palpables pour l'enfant, qui s'intéresserait davantage à l'enseignement qui lui serait donné. Ainsi que pour apprendre à lire, ajoute l'auteur de cet article, il faut d'abord savoir l'alphabet, de même on apprendrait mieux l'histoire de sa patrie lorsqu'on connaîtrait davantage l'histoire de son clocher. »

Agréez, etc.

NICÉTAS PERIAUX.

Querqueville, le 20 avril 1874.

HISTOIRE

SOMMAIRE ET CHRONOLOGIQUE

DE LA

VILLE DE ROUEN



LA VILLE DE ROUEN, chef-lieu du pays des Vellocaces, et dont l'origine remonterait, suivant Noël Taillepied, à l'an du monde 1966, et selon de vieilles chroniques mentionnées par Farin, à environ 300 ans après le déluge et, à 2017 ans avant la naissance de Jésus-Christ, était, par la conquête que fit Jules César de la partie de la Gaule appelée Neustrie, sous la domination des Romains, et soumise comme eux au culte des idoles. Suivant ce que rapporte Orderic Vital, cette ville aurait été, au contraire, fondée par Jules-César sous le nom de « Rodomus, » comme pour désigner une habitation des Romains; mais cette version est combattue par différents auteurs, dont nous n'entreprendrons pas ici de discuter les diverses opinions. Dès cette époque, Rouen était, pour le gouvernement civil, la métropole de la seconde Lyonnaise, et conserva ce rang dans l'ordre ecclésiastique.

Quelques historiens font mention de l'arrivée à Rouen, vers l'une des années 86 à 94, de saint Nicaise, qui aurait été envoyé par le pape saint Clément pour prêcher l'Évangile, et aurait été martyrisé en 96. Suivant d'autres, il aurait été mis à mort

près de Meulan, avec ses compagnons Scubiculus et Quirinus, sous le préfet des Gaules Fescenninus, et sous le règne de l'empereur Trajan, mort en 117. D'autres annalistes fixent enfin l'élection de ce saint comme premier évêque de Rouen, à l'an 250; mais il n'y serait pas venu. — Saint Nicaise est désigné, néanmoins, dans plusieurs nomenclatures, comme étant notre premier évêque.

261. — Saint Mellon ou Mallon, natif de Cardiff en Angleterre, qui avait été sacré par le pape Étienne Ier, mort martyr dans l'année 257, arriva à Rouen vers 260 ou 262, et jeta les premiers fondements du christianisme dans cette ville, dont un grand nombre des habitants quittèrent l'idolâtrie pour embrasser la foi catholique. Saint Mellon devint le second évêque, et tint le siége pendant cinquante ans.

271. — Vers cette époque, saint Mellon convertit le temple de l'idole Roth, l'une des idoles qu'adoraient alors les habitants de Rouen, en une église à laquelle il donna premièrement le nom de Saint-Sauveur, et qui est devenue plus tard l'église de Saint-Lô. Il y établit peu après la première cathédrale, et la dédia en l'honneur de la sainte Trinité ou de la sainte Vierge, sous le nom de Notre-Dame.

[illegible]. — L'ancienne église de Saint-Clément, qui était située dans une île de la Seine, fut bâtie par saint Mellon, et dédiée par cet évêque le 8 octobre. Elle se trouva réunie plus tard à la terre ferme, et devint l'église des Cordeliers, auxquels elle fut donnée par l'archevêque Odo Rigaud, comme nous le dirons plus loin.

284 à 305. — On attribue au temps de Dioclétien la séparation en deux provinces de la Lyonnaise, qui faisait partie de la Gaule organisée par Auguste, sous la domination romaine. Rouen

(1) Il existe en général de nombreuses contradictions dans les anciennes chroniques et une grande confusion dans les différentes listes de nos premiers évêques. On ne saurait donc s'en rapporter rigoureusement aux dates indiquées par les divers auteurs, surtout en ce qui concerne les premiers siècles. C'est ainsi que la Chronique de Robert de Torigny mentionne, à la date de 306, l'ordination de saint Mellon comme onzième évêque de Rouen. Nous avons cru devoir nous en rapporter aux nomenclatures indiquées par les auteurs modernes. — Il règne aussi dans l'indication des années de nos historiques la même confusion, due, suivant l'auteur, depuis le temps de Charlemagne, à la manière de compter des Français par les années du règne de leurs rois.

devint la métropole de la seconde de ces provinces, qui comprenait alors la Neustrie, la Bretagne, l'Anjou, le Maine et la Touraine. Un siècle plus tard, cette seconde province fut fractionnée encore en deux parties, dont l'une comprit la Normandie actuelle et eut Rouen pour capitale. Plusieurs fois dévastée, dans les premiers siècles, par les hordes barbares qui anéantirent la puissance romaine, envahie par les Saxons qui infestaient nos côtes, la Neustrie devint la conquête des Francs. Attaqué sans succès, vers 511, par les Danois, qui voulaient le soustraire à cette domination, notre pays resta au pouvoir de la dynastie mérovingienne, et sous celui des premiers rois de la race carlovingienne, jusqu'au temps de l'invasion des hommes du Nord, appelés Normands.

311. — Saint Mellon mourut, le 20 ou le 22 octobre, à Saint-Denis-d'Héricourt (dans une î e de la Durdent, suivant Pommeraie). Son corps fut rapporté à Rouen et inhumé dans un caveau sous l'église de Saint-Gervais. On croit que cette crypte était, elle-même, la première église chrétienne.

— Saint Avitien fut élu le troisième évêque de Rouen. Il occupa ce siége pendant quatorze ans. Il mourut le 2 décembre 325, et fut également inhumé dans la crypte de Saint-Gervais. Il avait assisté à Arles, en 314, à un Concile que l'empereur Constantin y avait convoqué.

325. — Après la mort de saint Avitien, saint Sever fut élu évêque ; il mourut le 1er novembre 340.

341. — Eusèbe succéda le 7 juin à saint Sever, et mourut le 2 juillet 366. Il avait assisté, le 11 mai 346, au Concile de Cologne, dont il avait provoqué la réunion. Farin dit que ce Concile fut assemblée en 351.

358. — L'hiver fut très rigoureux. Julien-l'Apostat, qui était alors à Paris, et qui devint peu d'années après empereur romain, vit la Seine prise dans toute son étendue.

366. — Marcelin devint le sixième évêque de Rouen, le 3 juillet, après la mort d'Eusèbe Il mourut le 3 janvier 385.

369. — Le 14 janvier (ou le 13 janvier 368), mourut saint Hilaire, docteur de l'Église, évêque de Poitiers, patron de l'une des églises de Rouen.

385. — Pierre Ier, septième évêque de Rouen, fut élu le 3 février. Il mourut le 2 mars 393 ; d'autres disent le 29 mars 394. Il avait servi longtemps avec honneur dans les légions romaines.

393. — Après la mort de Pierre Ier, saint Victrice fut appelé à lui succéder. Il fut le fondateur de plusieurs églises. Victrice, originaire du Boulonnais, avait été d'abord engagé dans les légions romaines, carrière qu'il abandonna en 340 ou 342. Condamné à mort par Julien-l'Apostat, il fut miraculeusement délivré. Il mourut à Rouen le 7 août 415 ou 417. Ses restes, qui avaient été déposés dans la crypte de Saint-Gervais, furent transférés en 841, en même temps que ceux de saint Evode, dans le château de Braine, en Champagne. C'était alors un lieu de résidence favorite pour les rois de Neustrie, qui habitaient Soissons.

396. — Saint Ambroise, évêque de Milan, envoya à saint Victrice des reliques de saint Gervais et de saint Protais, martyrisés à Milan au premier siècle de l'ère chrétienne. Ces reliques, que, suivant Orderic Vital, une révélation divine avait fait connaître, consistaient dans le sang de ces deux saints, et dans la terre qui en était détrempée. Ce fut, dit-on, l'origine de la paroisse de Saint-Gervais, dont l'église fut édifiée sur la crypte où avaient été inhumés saint Mellon et saint Avitien, et du nom que l'on donna à l'un des quartiers de Cauchoise (Saint-Protais). — Suivant d'autres auteurs, l'envoi de ces reliques aurait été fait en 386, mais saint Victrice ne figure qu'à la date de 393 dans la liste des évêques de Rouen. — Des journaux ont fait mention, en août 1871, de la découverte récemment faite à Milan, sous le grand autel de la basilique de Saint-Ambroise, d'un coffre qui renfermait le corps de ce saint, avec ceux de saint Gervais et de saint Protais, lesquels corps étaient « admirablement conservés et revêtus d'habits d'or. »

400. — Saint Victrice jeta, le 12 mai, les fondements de la Cathédrale sous le nom d'église de Saint-Étienne. Farin attribue au même évêque la fondation, en 399, du monastère des Apôtres, qui devint plus tard l'abbaye de Saint-Ouen.

400 à 418. — Vers cette époque de la domination romaine, la première enceinte de Rouen, qui ne comprenait que deux rues et quelques ruelles, et dont la superficie égalait à peine le dixième de la ville actuelle, avait pour limites, au nord, l'emplacement où furent établies plus tard les rues de l'Aumône, au sud, à partir de la rivière de Robec, dans une direction plus ou moins droite, la rue de l'Archevêché (des Bonnetiers), les places de la Calende et de Notre-Dame jusqu'à l'extrémité de la rue

aux Ours, où se trouvait une porte, à l'est la rivière de Robec, et à l'ouest la ligne occupée par les rues de la Poterne, Massacre et des Vergetiers. Le premier agrandissement de la ville est dû à saint Victrice, qui étendit ses faubourgs et y édifia plusieurs églises. Suivant d'autres écrivains, cet agrandissement n'aurait eu lieu que dans le milieu du cinquième siècle.

414. — On fixe à cette date l'ouverture du premier Concile de la province de Normandie. Il fut ordonné par une décrétale du pape Innocent à saint Victrice, évêque de Rouen, dans laquelle il lui conféra les droits de métropolitain.

417. — Saint Innocent, après la mort de saint Victrice, gouverna l'église de Rouen pendant neuf ans, et mourut le 1er avril 426. Il eut pour successeur saint Sylvestre, mort en 442.

442. — Malson ou Melson, onzième évêque de Rouen, succéda à Sylvestre, et mourut le 4 mai 451, après avoir siégé pendant neuf ans.

451. — Germain, douzième évêque, assista, le 14 novembre 461, au premier Concile de Tours en qualité d'évêque métropolitain; il mourut le 7 novembre 462.

462. — Crescence fut le treizième évêque de Rouen. Il mourut le 2 décembre 488.

484. — Des historiens ont attribué à Clovis, le premier des rois très chrétiens, la fondation à Rouen du prieuré de Saint-Michel, en reconnaissance de ce qu'un ange avait apporté la Sainte-Ampoule pour son sacre, qui n'eut lieu qu'en 496. Mais, suivant l'opinion de Pommeraie, cette fondation n'aurait été faite que vers l'an 709. (Voyez cette date.)

488. — Saint Godard, ou Gildard, natif de Salency, près de Noyon, fut le quatorzième évêque de Rouen. Il fut choisi par le suffrage unanime du clergé et du peuple. Son père était Franc de nation, et sa mère appartenait à une famille romaine. Il assista en 496 au baptême de Clovis, à Reims, et se rendit au Concile d'Orléans, convoqué par ce prince en 511. Saint Godard mourut le 8 juin 525. — Une *Chronique des Rois de France*, imprimée à Rouen par Martin Le Mesgissier, en 1552, mentionne ce qui suit à la date de 545-546 : « Enuiron ce mesme temps florissoient en France sainct Medard et saint Gildard, frères, lesquels nasquirent tous deux en un mesme iour et furent sacrez tous deux en un iour, l'vn evesque de Noyon et l'autre

archevesque de Rouen, et trespassèrent en un mesme iour. » Cette assertion a été contredite dans l'*Art de vérifier les Dates*, qui fixe la mort de saint Gildard à l'année 527, et celle de saint Médard vers 545.

490. — Mort de saint Éloi, évêque de Noyon, et patron de l'une des églises de Rouen.

497. — M. A. Deville indique à cette époque la prise de Rouen par les Francs. M. A. Le Prevost fixe à 471 la date où ils terminèrent la conquête de la Neustrie. D'autres écrivains mentionnent que c'est en 480 que Rouen, comme le reste de la province dont cette ville était la capitale, tomba au pouvoir des Francs.

511. — Suivant l'historien Farin, « les processions des Rogations furent reçues dans le premier Concile d'Orléans. On les admit à Rouen comme partout ailleurs. »

514. — Le 3 septembre eut lieu la fondation de l'hôpital des Chaussetiers, pour recevoir les pauvres pélerins. Cet hôpital était ainsi nommé, parce que les chaussetiers en étaient les administrateurs. Il était situé sur l'emplacement qui fut occupé depuis par les Jacobins, et qui l'est actuellement par l'hôtel de la Préfecture. La corporation des chaussetiers se retira, pendant quelque temps, à l'ancienne église de la Madeleine, jusqu'à l'époque où les Jacobins, après avoir bâti leur première église, leur concédèrent la chapelle de Saint-Jacques-le-Majeur, où ils établirent leur confrérie.

525. — Saint Godard, évêque de Rouen, mort le 8 juin, à l'âge de quatre-vingts ans, fut inhumé dans l'église qui porte son nom et qui était appelée alors l'église de Sainte-Marie. Il eut pour successeur Filleul ou Flavius, trésorier ou intendant des finances de Clotaire I[er], roi de Soissons. Ce prélat mourut en 542, après avoir assisté, comme métropolitain de la Normandie, à plusieurs Conciles tenus à Orléans. A l'exemple de son prédécesseur, saint Filleul combattit l'idôlatrie et propagea le christianisme. La fontaine dite de Saint-Filleul, qui existe encore dans un faubourg de Rouen, où se trouve une rue du Bas, appelé autrefois rue du Bastême, est considérée comme ayant été un baptistère fondé par le pieux évêque.

535. — Furent édifiés, vers cette époque, les premiers bâtiments de l'abbaye de Saint-Ouen, la plus ancienne et la plus célèbre de la province et à laquelle avait été donné d'abord le

nom des Saints-Apôtres. On assigne à une date encore plus reculée, à l'an 399 ou 400 (v. p. 4) la fondation de cet abbaye, dont l'église aurait été restaurée ou réédifiée par Clotaire Ier, fils de sainte Clotilde, reine de France, ou même de 524 à 530, par cette bienfaitrice du monastère, qui avait bâti à Paris l'église des Saints-Apôtres. Celle de Saint-Ouen aurait reçu alors le nom d'église de Saint-Pierre-et-Saint-Paul, qu'elle conserva jusqu'au temps où saint Ouen y fut enterré, vers 683.

542. — Saint Evode, fils d'un seigneur franc d'une très noble famille, était clerc de la cathédrale de Rouen lorsque le peuple l'acclama pour être son seizième évêque. Il mourut à Andely le 10 octobre 550, et son corps fut porté à Braine. Quelques annalistes ont rapporté qu'il fut inhumé dans la cathédrale de Rouen, mais M. Deville dit qu'il n'y fut qu'exposé.

550. — Saint Prétextat, qui appartenait aussi à une illustre famille, succéda à saint Evode. Il assista, en 557, au troisième Concile de Paris, et en 567, avec Leudebaut, évêque de Seez, au Concile de Tours.

556. — Le 23 juin, un violent incendie réduisit en cendres une partie de la ville de Rouen.

558. — On fait remonter au 3 mars de cette année l'érection vraie ou fabuleuse de la terre d'Yvetot en royaume par Clotaire Ier, en réparation de ce qu'il avait tué de sa main, dans l'église de Soissons, le jour du vendredi saint de l'an 533, un nommé Gautier qui en était le seigneur, et qui fut affranchi, ainsi que ses héritiers, de tout hommage, service et obéissance dûs au roi de France.

568. — Chilpéric, fils de Clotaire, vint à Rouen où il épousa Galsuinde, fille aînée d'Athanagilde, roi des Visigoths, après avoir répudié, par les conseils de Frédégonde sa concubine, Audouaire ou Audouerne, qu'il confina dans un monastère. Quelques années plus tard, Chilpéric fit étrangler Galsuinde, et épousa Frédégonde.

— Le 21 septembre mourut saint Lô, évêque de Coutances. Son corps fut transporté à Rouen au temps de Rollon, et fut déposé dans l'église de Saint-Sauveur, qui reçut alors le nom de ce saint évêque.

573. — Le 18 septembre mourut saint Sénateur ou saint Sénier, évêque d'Avranches. Ses restes furent transférés dans la

cathédrale de Rouen au IXe siècle, ou, suivant d'autres historiens, vers l'an 1200.

— En cette année eut lieu à Rouen une assemblée générale des évêques de la province, en présence du roi Chilpéric Ier.

575. — Rouen, comme le reste de la Neustrie, tomba au pouvoir de Sigebert, roi d'Austrasie, qui faisait la guerre à Chilpéric, roi de Soissons, à la suite du meurtre de Galsuinde, sœur de Brunehaut, femme de Sigebert et victime de Frédégonde. Sigebert périt bientôt par le poignard d'un assassin envoyé par cette dernière, au moment où l'armée neustrienne le proclamait roi. Après cet assassinat, Chilpéric envoya la reine Brunehaut prisonnière à Rouen.

576. — Brunehaut, seconde fille d'Athanagilde, roi des Visigoths, et veuve de Sigebert, roi de Metz, exilée et emprisonnée dans la tour d'Alvarède par Chilpéric et Frédégonde, fut délivrée par Mérovée, fils de Chilpéric, et lui fut unie par Prétextat. Irrité de cette alliance, le roi de Soissons se rendit à Rouen dans le but de la rompre. L'église de Saint-Martin-sur-Renelle, qui était alors sur les remparts de la ville, et qui n'était qu'une chapelle en bois sous l'invocation de Sainte-Catherine-des-Prés, servit en 580 de retraite aux deux époux ; car, à cette époque, les églises et les monastères étaient des asiles sacrés dont il était défendu, sous peine d'excommunication, de retirer de force ceux qui s'y étaient réfugiés. Néanmoins Mérovée, bientôt séparé de Brunehaut et dégradé par son père, traqué et poursuivi, fut attiré dans un piége et contraint de se faire donner la mort par un de ses compagnons. Brunehaut fut envoyée en Austrasie, où elle fut condamnée, environ trente ans plus tard, à un affreux supplice, par Clotaire II, roi de Soissons. Traduit par Chilpéric devant un Concile convoqué à Paris en 577, Prétextat fut exilé à Jersey où il resta sept ans ; pendant ce temps, le siége épiscopal de Rouen fut envahi par un prêtre intrigant nommé Mélance, qui avait gagné la protection de Frédégonde et la faveur du roi.

583. — Une effroyable épidémie, appelée « la peste en l'aîne, » parcourut toute la France. Ce fléau sévit à Paris plus que partout ailleurs, et tout porte à croire que Rouen ne fut pas épargné.

584. — Un second Concile général fut assemblé en mai à Rouen et présidé par Chilpéric. Ce prince ayant été assassiné par l'ordre de Frédégonde, Prétextat revint à Rouen où il fut reçu avec des transports de joie. Il fut accueilli par saint Gontran,

roi de Bourgogne, frère de Chilpéric, qui administrait la Neustrie pendant la minorité de Clotaire II, et qui, ayant examiné la cause, remit le prélat à la tête de sa métropole.

585. — On éprouva une grande disette en Neustrie ; le muid de blé monta à un prix extraordinaire.

586. — Saint Prétextat fut assassiné dans son église le 14 avril, jour de Pâques, par l'ordre de Frédégonde. D'autres écrivains rapportent que ce fut le 24 février. Saint Gontran, petit-fils de sainte Clotilde, qui avait pris le parti du saint prélat contre Frédégonde, faillit périr, l'année suivante, victime de cette dernière. Frédégonde mourut en 597 ou 598.

588. — Un Concile fut convoqué à Rouen à l'occasion du meurtre de Prétextat. Leudowald, évêque de Bayeux et premier suffragant de la province, avait ordonné la fermeture de toutes les églises de la ville, jusqu'à ce que l'auteur de cet assassinat fût reconnu et pris.

589. — Mélance, qui avait servi la haine de Frédégonde contre Prétextat, et qui fut soupçonné d'avoir été complice de son assassinat, fut placé par cette reine sur le siége épiscopal ; mais il excita l'horreur des Rouennais, qui décernèrent à Prétextat le titre de martyr. Mélance mourut le 8 septembre 601.

602. — Idulphe ou Hydulphe, qui appartenait à une famille illustre, devint le dix-neuvième évêque de Rouen. Il assista le 5 juin 615 au cinquième Concile de Paris. Sous son épiscopat, Landulphe, évêque d'Évreux, découvrit le corps de saint Taurin, premier évêque de cette église. Hydulphe mourut en 631.

626. — En cette année arriva à Rouen saint Romain, issu du sang royal, chancelier de Clotaire II. On rattache à cette époque le miracle qui aurait donné naissance au privilége de la Fierte ; ce miracle est indiqué par erreur, dans diverses relations, à la date de 520. Dans un marais proche de la ville, un serpent d'une prodigieuse grandeur dévorait, depuis plusieurs années, les hommes et les chevaux, et causait d'épouvantables désordres. Saint Romain tira de prison un criminel, et s'en fit accompagner. Ayant fait le signe de la croix sur ce monstre, il le rendit aussi doux qu'un agneau, et le criminel put le conduire sans peine dans la ville, où on le brûla en présence du peuple. Le bruit de ce merveilleux événement parvint aux oreilles du roi Dagobert, qui, afin d'en perpétuer le souvenir, aurait donné, dit-on, à l'église de Rouen le pouvoir de délivrer, chaque année,

le jour de l'Ascension, un criminel. Dom Pommeraie, qui rend compte de ce fait, combat l'opinion d'un ancien auteur, qui a voulu voir, dans les images où le vertueux prélat était représenté avec un homme qui mène un dragon enchaîné, la peinture énigmatique du miracle par lequel saint Romain fit rentrer dans son lit la Seine débordée, et il ajoute que « cette pensée est plus digne d'un poète que d'un historien qui recherche sérieusement la vérité. » De son côté, Théodore Licquet a représenté la Gargouille comme un emblème de l'idolâtrie vaincue par le christianisme. Plusieurs auteurs disent, en effet, que saint Romain acheva de renverser les temples des fausses divinités. Enfin, des écrivains modernes ont vu, dans le miracle de la Gargouille, une allusion à l'immense service qu'aurait rendu à la ville de Rouen le saint évêque, par le dessèchement d'un marais infect et par l'écoulement d'eaux stagnantes dont les miasmes pestilentiels, surtout dans les fortes chaleurs de l'été, causaient ces fortes épidémies qui enlevaient annuellement un grand nombre d'habitants [1]. Quant au privilège dont l'origine est attribuée au miracle de la Gargouille, il n'apparaît en réalité dans l'histoire que dans les premières années du XIII[e] siècle.

631. — Le 8 novembre, saint Romain fut appelé par le peuple pour remplacer Hydulphe sur le siège épiscopal de Rouen. Suivant Tallepied, il aurait été nommé par Clotaire II en 622; Robert de Torigny dit que ce fut en [illegible]. Suivant Farin et autres, il aurait été choisi par Dagobert, qui ne commença à régner qu'en [illegible]. On ne peut donc déterminer au juste l'époque de la nomination de saint Romain. Il en est de même pour celle de sa mort. Les rapports des différents auteurs varient, à ce sujet, entre les années [illegible] à [illegible], mais l'opinion la plus générale est qu'il occupa le siège jusqu'au [illegible] octobre 640. Saint Romain augmenta considérablement la cathédrale de Rouen et on lui attribue la construction de la tour qui porte son nom. Les historiens qui ont écrit la vie de ce saint personnage font mention d'une inondation considérable qui, vers l'une des années [illegible] à [illegible], aurait causé [illegible] à la ville et ses environs, et aurait donné lieu à son premier miracle, ainsi que nous venons de le dire. — Saint Ouen, appelé communément Dadon, conseiller, garde du sceau de Dagobert et son [illegible],

[1] [illegible]

succéda à saint Romain, dont le corps fut inhumé dans la crypte de l'église de Saint-Godard, portant alors le nom de Notre-Dame, d'où il fut transféré à la cathédrale en 1079 par l'archevêque Guillaume Bonne-Ame. Une famille de Guiry, du Vexin français, descendait d'un frère de saint Romain.

640. — Le 21 mai de cette année (d'autres disent le 14 mai 646), saint Ouen et saint Éloi furent sacrés dans l'église de Saint-Pierre-Saint-Paul, le premier en qualité de vingt-unième évêque de Rouen, le second comme évêque de Noyon. Saint Ouen alla prêcher l'Évangile jusqu'en Espagne, et assista, en 650 et en 651, aux Conciles de Châlons et d'Orléans, ainsi qu'à plusieurs autres. Il prit une grande part à la fondation de l'abbaye de Saint-Wandrille, et fit de grands biens à celle qui existait à Rouen depuis plus d'un siècle sous le nom de Saint-Pierre-Saint-Paul. On lui a attribué l'embellissement de la cathédrale et la construction, hors de la ville, d'un oratoire où furent déposées les reliques de saint Nicaise, et qui serait devenu le berceau de l'église de ce nom.

648. — Saint Wandrille vint visiter saint Ouen, et édifia, peu d'années après, le célèbre monastère de Fontenelle, qui prit ensuite le nom de son fondateur. Saint Wandrille était originaire de Verdun, et était descendu des rois de France par son aïeule Blitilde, fille de Clotaire Ier ; on fixe sa mort en 665 ou le 23 juillet 667, dans l'abbaye qu'il avait fondée.

650. — Un Concile fut assemblé à Rouen sous le règne de Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne, et sous le pontificat de saint Ouen. Il eut pour objet la réforme des mœurs et de la discipline ecclésiastique.

651. — Il y eut une grande famine en France. Clovis II fit donner aux pauvres l'argent dont Dagobert avait fait couvrir le chevet de l'église abbatiale de Saint-Denis.

662. — Saint Ansbert, que saint Ouen, à son lit de mort, avait désigné pour être son successeur et qui le devint en 683, présida un Concile à Caen sous le règne de Thierry, roi de France.

674. — Saint Philibert, qui avait fondé, en 646 ou en 654, l'abbaye de Jumiéges, sous le règne de Clovis II, roi de France, fut, par l'ordre de saint Ouen, qu'Ébroïn, maire du palais du roi Thierry III, avait prévenu contre lui, emprisonné dans une tour située près de l'une des portes de la ville (la tour d'Alvarède,

proche de la Poterne). Il fut bientôt rendu à la liberté, et la tour où il avait été renfermé fut donnée, ainsi que le territoire adjacent, aux religieux de Jumiéges. Saint Philibert devint plus tard premier abbé de Noirmoutier.

683. — Saint Ouen, vingt-unième évêque de Rouen, mourut le 24 août aux environs de Clichy, près Paris, au lieu où s'est élevé depuis le village qui porte son nom. Il y avait assisté à une assemblée d'évêques convoquée par le roi Thierry Saint Ouen était âgé de plus de quatre-vingts ans. D'autres écrivains placent l'époque de sa mort aux années 676 à 678, 684, 686 et même 689. Le corps de ce saint prélat fut rapporté en grande pompe à Rouen, pour être inhumé dans un tombeau qu'il avait fait préparer lui-même en l'église du monastère des Apôtres. Saint Ouen, qui était né vers 602 au château de Sancy, près de Soissons, était le fils d'Anthaire ou Authaire, appelé vulgairement saint Oys, et de la bienheureuse Aige ou Aigue; il eut pour frères le bienheureux Adon, qui fonda en 640 le monastère de Jouare, et Radon qui fut surintendant des finances de Dagobert, et fonda le monastère de Rueil

— Le 7 décembre, saint Ansbert, abbé de Saint-Wandrille et prieur de Fontenelle, succéda à saint Ouen; il avait été secrétaire d'état et chancelier de Clovis II; marié d'abord à la fille du chancelier de Clotaire II, il avait préféré aux joies du monde le calme de la vie monastique. Cet évêque présida un Concile dont la date est incertaine, ainsi que le nom du lieu où il fut assemblé. Farin dit que ce fut à Rouen, et dans la cinquième année du pontificat d'Ansbert.

686. — Trois ans après la mort de saint Ouen, le jour de l'Ascension, saint Ansbert fit placer son corps, renfermé dans une châsse magnifique, en un endroit plus convenable que celui où il avait été inhumé, et lui éleva un superbe mausolée dans la même église du monastère des Apôtres, qui commença dès-lors à être appelée Saint-Pierre-Saint-Ouen ; on s'accoutuma peu à peu à lui donner cette dernière dénomination.

689. — L'irlandais Sidonius (saint Saëns), auquel Pommeraie attribue le patronage d'une abbaye restée inconnue, qui aurait été bâtie vers 670 et aurait été détruite par les Normands, vint à Rouen avec saint Leufroy, sous l'épiscopat de saint Ansbert, qui présida, suivant Farin, le troisième Concile assemblé dans sa métropole.

— Le 26 mars mourut saint Herbland, ancien religieux de Fontenelle, dans une île de la Loire près de Nantes. D'autres écrivains fixent sa mort en 710 ou en 718. Une des anciennes paroisses de Rouen était sous l'invocation de ce saint. De cette église, qui a toujours été dépendante de la cathédrale, partaient les archevêques, les pieds nus, pour prendre possession de leur siége. — Le corps de saint Herbland, qui avait été apporté à Rouen, fut transféré à Paris en 839.

695. — Saint Ansbert mourut, le 9 février, à l'abbaye de Haumont; il avait été le troisième abbé de Fontenelle, et il conserva ce titre jusqu'à sa mort. Pendant son épiscopat, ce saint prélat soulagea son diocèse affligé de famine. Il avait été exilé en Hainaut par Pepin-le-Gros, maire du palais, à cause de son attachement à la dynastie mérovingienne. Son corps fut rapporté dans l'abbaye de Saint-Wandrille et y fut inhumé. On a attribué à saint Ansbert l'introduction en Normandie de la culture de la vigne, qui fut pendant cinq siècles une source de revenus pour cette contrée.

— Grippo, ou Griphon, qui était, dit-on, fils naturel de Pepin d'Héristal, succéda à saint Ansbert sur le siége de Rouen. On croit qu'il mourut vers 713.

709. — En cette année eut lieu la fondation de la chapelle de l'abbaye de Saint-Michel-du-Mont. Sa construction fut achevée le 9 mars de l'année suivante.

713. — Roland, ou Radiland, fut appelé par Pepin d'Héristal à succéder à Grippo, comme évêque de Rouen; il mourut en 720 ou 722. Farin n'en parle pas dans sa nomenclature.

722. — Saint Richard, roi des Saxons occidentaux, qui avait séjourné à Rouen l'année précédente avec ses deux fils, saint Willibald, ou Guillebaut, et saint Winebaud, mourut subitement à Lucques le 7 février.

— Le 23 août, saint Hugues, fils de Drogon, comte de Champagne, et petit-fils de Pepin-le-Gros, devint le vingt-cinquième évêque de Rouen; il était neveu de Charles-Martel et l'un de ses leudes. Ce prélat réunit en même temps la direction des évêchés de Rouen, de Paris et de Bayeux, ainsi que le gouvernement des abbayes de Jumiéges, dont il fut le quatrième abbé, et de Saint-Wandrille. Il mourut le 9 avril 730 à Jumiéges, où il avait pris l'habit de simple religieux. On lui éleva un superbe mausolée dans l'église de Notre-Dame de l'abbaye de Fontenelle.

725. — Saint Wulfran, archevêque de Sens, mourut le 20 mars à l'abbaye de Saint-Wandrille, où il avait embrassé la vie monastique.

730. — Saint Ratbert, ou Robert Ier, fut placé sur le siége épiscopal de Rouen par Charles-Martel, dont il était le favori. Il mourut le 19 janvier 744.

744. — A saint Ratbert succéda, le 3 juillet, Grimo, vingt-septième évêque, qui reçut du pape Zacharie le « pallium, » signe de la dignité archiépiscopale. Il mourut le 5 juillet 748. Grimo n'est pas mentionné comme évêque dans la Chronique de Robert de Torigny, qui rapporte à l'année 741 l'épiscopat de Rainfroy. On croit que ce prélat n'était autre que le duc Grimo, qui avait été chancelier de France vingt ans auparavant.

748. — Le 3 août, Rainfroy ou Ragenfroy, abbé de Fontenelle, devint le vingt-huitième évêque de Rouen. Il était de noble race et avait été référendaire ou chancelier à la cour de France. Rainfroy fut forcé d'abdiquer en 753, à cause de sa fidélité aux derniers rois, et mourut dans une terre voisine de la Seine ; il fut remplacé par saint Remy, fils naturel de Charles-Martel, et frère du roi des Francs.

752. — Au temps de Pepin-le-Bref, roi des Francs, le pays de Neustrie fut gouverné, pour ce monarque, par Aubert, chevalier et sieur de Turinge.

— Il y eut en cette année un hiver très rigoureux.

753. — Saint Remy prit possession, le 3 février, de l'église de Rouen. Il y introduisit le chant romain apporté par le roi Pepin, son frère utérin; ce dernier l'envoya en 760 vers Didier, roi des Lombards, pour l'engager à restituer au Saint-Siége les biens dont il s'était emparé.

757. — Le roi Pepin établit l'Échiquier de France. Ce Parlement resta ambulatoire jusqu'en 1302. Philippe-le-Bel, par un édit du 20 mars, le fixa à Paris, et lui donna une nouvelle constitution. L'Échiquier normand fut institué en 914. (Voyez cette date.)

760. — A cette époque eut lieu la première organisation du corps des chanoines et du chapitre de la cathédrale de Rouen. Ce corps était le conseil né des évêques, qui n'entreprenaient rien sans la participation, l'avis et le consentement du chapitre. Jusque vers l'an 1000, les chanoines vécurent en communauté, et n'étaient alors connus que sous le titre de « frères de l'Église. »

764. — La Chronique de Martin Le Mesgissier, de 1552, rapporte que « la fable de Robert-le-Normant, autrement dit le Diable, est racōptée estre de ce temps. » Elle est indiquée par Taillepied à la date de 768.

— Suivant d'anciens chroniqueurs, la partie de la Neustrie qui avait Rouen pour capitale aurait été, avant la conquête de ce pays par les hommes du Nord, gouvernée par trois ducs : Aubert, parent du roi Pepin, qui aurait régné de 751 à 770 (v. p. 14), Richard, son fils, lequel serait mort vers l'an 828, et aurait été inhumé, ainsi qu'Aubert, dans l'abbaye de Fécamp, dont la fondation remonterait à 658 sous le titre de l'abbaye des Nonnains, et enfin Ernès, fils de la sœur de Richard, mariée à Sanson, duc d'Orléans ; Ernès n'aurait régné que peu de temps, et, après sa mort, cette province aurait été réunie à la couronne de France. Un frère aîné de Richard, appelé Robert, aurait, à cause de ses nombreux méfaits, été surnommé le Diable, surnom que d'autres historiens ont donné à l'un des successeurs de Rollon, duc de Normandie.

769. — Charlemagne, qui fut un des principaux bienfaiteurs de l'église métropolitaine, fit ses Pâques, le 7 avril, dans la cathédrale de Rouen. Le but de son voyage était de mettre la Neustrie en état de résister aux invasions des hommes du Nord, dont elle était menacée. — Charlemagne passa de nouveau par Rouen en 800, en allant visiter les côtes de l'Océan, et en se rendant à Tours.

772. — Le 19 janvier mourut saint Remy, vingt-neuvième évêque de Rouen. Plusieurs annalistes placent la mort de ce prélat à l'an 762, et lui ont donné pour successeur Hugues, fils de Charlemagne, qui ne serait probablement autre que Hugues Mainard dont il va être parlé. Un des fils naturels de Charlemagne, nommé Hugues, fut abbé de Saint Quentin, et fut tué en 844 dans un combat contre les Sarrasins. — Le corps de saint Remy fut exposé dans la cathédrale de Rouen, mais il n'y fut pas inhumé. Son successeur fut Mainard ou Méginard, autre fils naturel du roi des Francs.

780. — La Chronique de Robert de Torigny mentionne à cette date l'épiscopat de Willermus, dont il n'est pas parlé dans les diverses nomenclatures des archevêques de Rouen.

800. — Le 6 janvier mourut Mainard, trentième évêque de Rouen. Il fut l'un des « Missi dominici » de Charlemagne dans

la Normandie et dans le Maine. Cet emploi, confié à des comtes et à des prélats qui étaient envoyés dans les provinces pour y rendre la justice, et dont les attributions furent déterminées par une ordonnance de Charlemagne rendue en 812, et par d'autres ordonnances de Louis-le-Débonnaire en 819 et 829, donnait aux commissaires qui en étaient chargés un pouvoir très étendu. — Le Concile de Francfort, assemblé en 794, avait chargé Mainard, comme évêque métropolitain, de remplacer Gerbod qui avait usurpé le siége d'Évreux. — Mainard eut pour successeur, le 11 novembre, Gilbert ou Willibert, seigneur de la cour de Charlemagne et tuteur de Louis-le-Débonnaire. Déjà, dès 795, ce prélat remplissait les fonctions de « Missus dominicus », et fut en cette qualité chargé de l'inspection du territoire de Rouen; il reçut dans sa métropole Charlemagne, lorsqu'il parcourait les rivages menacés par les Normands.

— Vers cette époque fut créé, selon Farin, le collége des clercs du chœur de la cathédrale, qui vivaient en commun et étaient chargés de chanter l'office. Quelques-uns d'entr'eux étant devenus prêtres, les titulaires de ce collége prirent, six cents ans après, le titre de « prêtres de la commune ou communauté du chœur. » Ce collége avait ses revenus particuliers et son règlement, qui fut renouvelé en 1506. Seuls avec les premiers chanoines, les clercs composaient le clergé de l'ancienne cathédrale. Un procès s'éleva, en 1450, entre les membres du chapitre et ceux du collége des clercs pour quelques distributions; il fut terminé par une transaction entre les parties, qui fut passée le 16 décembre 1545 devant les notaires de Rouen.

801. — Il y eut un hiver très rigoureux.

808. — Les Normands, sous la conduite de Godefroy, firent leur première descente en France. Charlemagne envoya son fils Charles pour leur donner la chasse, et prit des mesures pour empêcher leur retour.

813. — Une assemblée d'évêques fut tenue à Rouen sous le règne de Charlemagne, qui convoqua dans la même année plusieurs Conciles, dans le but de corriger de nombreux abus et de rétablir la discipline ecclésiastique. Charlemagne mourut le 28 janvier 814, à l'âge de soixante-douze ans. Par son testament, l'église de Rouen fut mise au nombre des vingt-deux métropoles qui eurent part à ses libéralités.

818. — Louis-le-Débonnaire traversa Rouen lorsqu'après le

décès de l'impératrice Hermengarde, qu'il avait perdue à Angers, il se rendit à Aix-la-Chapelle. Ce prince visita Gilbert, qui avait été son gouverneur. En 824, au retour d'une expédition contre les Bretons, il vint de nouveau à Rouen où l'attendait l'impératrice Judith, sa seconde femme, et y fit un assez long séjour, pendant lequel il tint un synode général et reçut le patriarche de Grado et les ambassadeurs de l'empereur grec Michel, qui avaient la mission de confirmer d'anciens traités faits avec la France.

820. — Bera, comte de Barcelone, avait été investi par Louis-le-Débonnaire du duché de Septimanie; il fut accusé de félonie par un comte de ses voisins, qui, à défaut de preuves, offrit le duel, dans lequel Bera eut le malheur d'être vaincu. Sa défaite ayant emporté, suivant les préjugés du temps, la conviction du crime de trahison, il fut condamné à mort, et fut exilé à Rouen par Louis-le-Débonnaire, en commutation de peine.

828. — En cette année mourut l'évêque Gilbert. Ragnoard lui succéda le 5 décembre. Il assista, en 830, à la diète générale de Thionville où fut déposé Ebbon, archevêque de Reims, qui avait pris le parti des enfants de Louis-le-Débonnaire contre ce prince. Pendant l'épiscopat de Ragnoard, le pays fut affligé de maladies contagieuses et fut ravagé plusieurs fois par les Normands. Ce prélat mourut le 14 novembre 836.

829. — L'usage de l'orgue fut apporté en France par un prêtre nommé Grégoire, qui l'avait étudié en Grèce. Le premier orgue avait été envoyé, en 753, à Pépin, par l'empereur Copronyme.

837. — Gombault, dit le Vénérable, moine de Saint-Denis, qui avait participé au rétablissement de Louis-le-Débonnaire, privé de sa couronne par trois de ses fils révoltés contre lui, devint le trente-troisième évêque de Rouen et chef du conseil privé de l'empereur. Il assista, le 14 février 847, au Concile de Paris, convoqué sous le règne de Charles-le-Chauve, et mourut le 5 janvier de l'année suivante.

840. — Vers le temps où avaient éclaté les guerres civiles excitées par les fils de Louis-le-Débonnaire, l'un d'eux, Lothaire, roi d'Italie, vint à Rouen fuyant devant Charles-le-Chauve son frère, et se réfugia avec son armée dans vingt-huit navires qu'il trouva près de la ville. — Ce fait est raconté différemment par l'auteur de l'*Histoire de la Cathédrale et du Diocèse de Rouen*. Selon cet écrivain, Lothaire avait occupé, avec son armée, la rive droite du fleuve et tentait de fermer le passage à son frère venant

de l'Aquitaine; il avait donné à un de ses partisans l'ordre de couper les ponts partout où il en trouverait, ce qui fournit à M. Fallue un indice suffisant pour admettre qu'il aurait existé à cette époque un pont en bois à Rouen [1]. « Une inondation favorisait les moyens de défense de Lothaire, mais Charles, trouvant vingt-huit navires marchands venus de la mer dans le port de Rouen, s'en empara, les remplit de soldats, et fit traverser le fleuve à son armée; et les hommes de Lothaire prirent la fuite. »

841. — Le 14 mai, des bandes de Scandinaves, conduites par Oscher ou Ogier-le-Danois, qui avaient déjà tenté sans succès d'envahir nos frontières maritimes, remontèrent la Seine, débarquèrent à Rouen, brûlèrent la ville et détruisirent par le fer et par le feu le monastère de Saint-Ouen. Les reliques de l'illustre évêque furent préservées et emportées à Gany par les religieux de l'abbaye. Vers le même temps ils dévastèrent l'abbaye de Jumiéges, puis, le 31, ils reprirent la mer, emportant un butin considérable. Moins de deux ans après, des peuples venus du Nord, sous le commandement d'Hastenc ou Hasting, sénéchal du roi de Danemarck, et sous celui de son élève Bier, dit Côte-de-Fer, fils du même roi, s'emparèrent de nouveau de la ville de Rouen et la réduisirent en cendres presque entièrement; la Cathédrale fut ruinée. Hasting reparut en 851, et fit de nouveaux ravages; peu après il fit la paix avec le roi de France, en acceptant le comté de Chartres.

— Charles-le-Chauve fit porter à l'abbaye de Saint Médard de Soissons le corps de saint Godard qui était dans l'église de ce nom; il fut placé auprès de celui de saint Médard, son frère. En la même année, les restes de saint Rémy furent également envoyés aux religieux de Saint-Médard de Soissons; ils furent restitués en 1090 à l'abbaye de Saint-Ouen, mais ils furent brûlés par les Calvinistes en 1562. — Vers 842, les reliques de saint Ouen furent portées de Gany à Paris.

845. — Des pirates normands reparurent dans la Seine avec une flotte de cent-vingt navires, sous la conduite de Raguenard Lodbrog (Regnier); ils ravagèrent les deux rives du fleuve et pillèrent Rouen pour la seconde fois. Ils revinrent peu après, passèrent devant Rouen qui ne valait plus la peine de les arrêter,

[1] M. l'abbé Cochet a signalé aussi l'existence d'un pont vers le 9e siècle; mais, suivant l'opinion de M. A. Deville, ce pont n'aurait été construit qu'un siècle plus tard.

et se dirigèrent sur Paris, qu'ils livrèrent au pillage. Le roi Charles-le-Chauve traita avec eux et leur donna 7,000 livres d'argent. Ces pirates reparurent encore en 849 ou 850, sous un chef nommé Godefroy, et détruisirent à Rouen les maisons qui avaient échappé aux désastres précédents.

848. — Gombault, trente-troisième archevêque de Rouen, mourut le 5 janvier. Il avait vu, le 14 mai 841, ravager et brûler la ville de Rouen par Oscher, chef des Normands. C'est à partir de son épiscopat que les évêques de Rouen avaient pris le titre d'archevêque, en 841.

849. — Le 6 janvier, Paul devint le trente-quatrième archevêque. Il assista, le 4 février, au Concile de Tours, en 853 à celui de Verberie, et en 855 à celui de Bonneuil près de la Marne. Paul mourut le 30 octobre 855; il avait été l'un des « Missi dominici » chargés de parcourir nos contrées, pour engager les populations à s'opposer aux invasions des hommes du Nord.

— Cette année fut remarquable par la rigueur de l'hiver : la Seine gela tellement, dit un chroniqueur, que pendant plus de six semaines on passait dessus comme sur un pont.

852. — Le monastère de Fontenelle fut incendié par les Normands conduits par Oscher; il avait été fondé en 648 sous Clovis II, par le bienheureux Wandrille, qui fut son premier abbé et dont il prit le nom au milieu du onzième siècle. Cette abbaye fut relevée de ses ruines en 960, par Mesnard, abbé dudit monastère.

— Une nouvelle flotte entra en Seine le 9 octobre; elle était commandée par Godefroy et Sidroc. Ce dernier remonta, le 18 juillet 855, jusqu'à Pîtres, où il fut rejoint le 19 août par un autre chef appelé Bernon.

853. — Charles-le-Chauve, roi de France, établit à Rouen le 17 mai une Cour des monnaies. Cette création fut confirmée en 864. (Voyez cette date.)

856. — Le 5 juillet, Venillon, ou Wanilo, fut nommé archevêque de Rouen. Il assista, quatre ans après, au célèbre Concile de Tusey près de Toul, où l'on dressa cinq canons contre les pillages et les autres crimes qui se commettaient alors, et à celui d'Aix-la-Chapelle où fut condamnée Teutberge, épouse de Lothaire, roi d'Austrasie, et accusée à faux d'adultère. Venillon fut aussi présent à trois assemblées convoquées à Pîtres en 861,

864 et 869, par Charles-le-Chauve, qui y avait établi une maison royale. Dans une de ces assemblées, le roi donna un diplôme en faveur du prélat, ordonnant que la possession tiendrait lieu de titre pour tous les biens dont le chapitre de la Cathédrale justifierait avoir joui à l'époque où Rouen fut incendiée pour la première fois par les Normands. Venillon mourut en 869.

857. — Les Normands, conduits par Sidroc et Bernon, qui n'avaient encore aucune résidence fixe dans la Neustrie, vinrent s'établir à deux lieues de Rouen, dans l'île d'Oissel, vis-à-vis du village de ce nom, malgré la résistance du peuple qui s'était soulevé contre les envahisseurs. — C'est actuellement l'île de Bédane.

858. — Les peuples du Nord, commandés par Bernon, firent une nouvelle irruption à Rouen, et la réduisirent presque en cendres.

859. — Bernon, qui était à la tête des Normands à l'île d'Oissel, alla trouver à Verberie, à quatre lieues de Senlis, le roi Charles-le-Chauve, pour lui faire hommage des lieux dont il s'était rendu maître, et pour prêter serment de fidélité.

861. — Un nouveau corps de Normands, commandé par Weeland, venant d'Angleterre avec une flotte nombreuse, entra dans la Seine, d'intelligence avec Charles-le-Chauve. Weeland assiégea ses compatriotes dans l'île d'Oissel ; ces derniers, réduits à la plus grande détresse, composèrent avec leurs assaillants et quittèrent la Neustrie. Weeland reçut de Charles-le-Chauve une récompense de 5,000 livres pesant d'argent, et embrassa le christianisme avec sa famille et sa suite.

864. — Un édit de Charles-le-Chauve créa un atelier monétaire à Rouen. Cet atelier était une annexe d'un autre qui avait été fondé par Charlemagne à Quentowich, marché très fréquenté alors et qui avait un port sur la Canche, rivière du nord de la France, dont le nom semble avoir la même origine que celui de Quentowich, et qui a son embouchure dans la Manche à quelques kilomètres au-dessous d'Étaples. Les deux ports de Rouen et de Quentowich, mentionnés ensemble dans un diplôme de Dagobert, en 629, pour l'établissement de la foire dite du Lendit, qui se tenait le 9 octobre sur la route de Paris à Saint-Denis, étaient, dans notre contrée, les deux intermédiaires les plus florissants du commerce de la France avec la Grande-Bretagne. Ils subirent, au 9e siècle, le joug des Normands, qui prirent Rouen en 841 et

détruisirent Quentowich de fond en comble l'année suivante. — Les monnaies fabriquées à Rouen et à Quentowich avaient pour symbole un vaisseau. Celles de Rouen avaient pour différend la lettre B, qui désignait le second hôtel des monnaies du royaume.

865. — Les pirates normands, ayant Hasting à leur tête, s'installèrent en juillet jusque dans le château royal de Pîtres. Charles-le-Chauve traita encore une fois avec eux, et ils vinrent à Rouen pour y radouber leurs bateaux et attendre le tribut qui leur avait été promis.

867. — Vers cette époque, le monde fut affligé par une famine désastreuse, et par une épizootie générale sur les animaux.

869. — Le 6 juillet, ou le 18 septembre, mourut Venillon, trente-cinquième archevêque de Rouen. Adalard, neveu de l'archevêque Gombault, succéda à Venillon ; il n'avait alors que vingt-cinq ans. Il mourut en 872, après avoir tenu le siége pendant trois années.

872. — Riculphe, qui appartenait à une noble et riche famille, devint le trente-septième archevêque de Rouen ; il était en même temps abbé de Saint-Ouen. Il visita à Gany les reliques de ce saint et celles de saint Nicaise, de saint Scuvicule et de saint Quirin, qui y avaient été transportées de Rouen, dans la crainte de nouvelles invasions normandes. Ce prélat prit des reliques dans la châsse de saint Ouen ; le reste fut rapporté à Rouen le 1er février 915 ou 918 ; les reliques des autres saints le furent le 12 décembre 1032. Riculphe mourut en 876. Il fit donation à l'abbaye de Saint-Ouen « de deux petits héritages et de quatre serfs », pour l'entretien des lampes qui brûlaient devant le tombeau de son saint patron.

876. — Charles-le-Chauve confirma l'abbaye de Saint-Ouen dans ses possessions et ses priviléges, et donna aux moines, pour le luminaire de leur église, la moitié des revenus du port de Rouen. Cette abbaye avait été réduite en cendres lors de la première invasion des Normands dans la province.

876-877. — Raoul, Rolf ou Rollon, né en 842, fils de Rognwald, iarl ou comte de Northmœur, surnommé le Riche, parti des ports de la Norwége, arriva à l'embouchure de la Seine avec une flotte de cent gros navires ; il débarqua à Rouen à l'île de la Roquette, où était la chapelle de Saint-Martin, et qui fut réunie plus tard à la terre ferme. Il visita la ville et résolut d'y établir sa résidence et d'en faire la capitale de l'état qu'il voulait fonder.

Pendant plus de trente ans, Rouen resta soumise à sa domination. Des historiens ajoutent néanmoins que, le 16 octobre 876, Charles-le-Chauve avait envoyé à Rollon un émissaire pour traiter avec lui moyennant cinq mille livres pesant d'argent, tribut qui fut prélevé, suivant un édit signé à Compiègne, sous le titre de tribut pour renvoyer les Normands.

— Jean Ier, trente-huitième archevêque de Rouen, assista, l'année même de sa promotion, au Concile de Pont-sur-Yonne ou de Pontion, où fut confirmée l'élection de Charles-le-Chauve comme empereur, et où parut Anségise, archevêque de Sens, avec le titre de primat des Gaules. On croit que Jean Ier mourut en 888.

880. — Le corps de saint Mellon, qui était dans la crypte de Saint-Gervais, fut porté à Pontoise, pour être soustrait aux gens du Nord, et fut déposé dans l'église collégiale fondée par un des comtes de Meulan.

882. — Il y eut un hiver très rigoureux; les charretiers passaient sur la Seine avec leurs chargements.

885. — Le 25 juillet, les Normands, sous la conduite de Rollon, entrèrent de nouveau dans Rouen et s'y livrèrent à leurs fureurs accoutumées. Vers la même époque, Rollon remporta, sur les bords de l'Eure, une victoire complète contre le duc Renaud, que Charles-le-Gros, qui était régent de France pendant la minorité de Charles-le-Simple, avait envoyé pour s'opposer à son passage, et il porta le siége devant la capitale des Francs. L'*Art de vérifier les Dates* rapporte que les Normands avaient pour chefs Sigefroy et Sinrich, et que Charles-le-Gros, qui était venu pour les combattre, fit avec eux une paix honteuse. Le 24 juin 889, Rollon fut défait par Eudes, comte de Paris, dans les bois de Montfaucon; il prit Saint-Lô l'année suivante, Bayeux en 891, Évreux en 892, et passa ensuite en Angleterre.

888. — Saint Léon, de Carentan, issu d'une très noble famille, fut le trente-neuvième archevêque de Rouen après la mort de Jean Ier. Il ne prit pas possession de sa métropole; il fut apôtre des Basques, et mourut martyr à Bayonne en 889, avec ses deux frères et ses compagnons, en se rendant en Espagne pour y prêcher l'Évangile. Son corps fut enterré dans la cathédrale de Bayonne, dont il est reconnu le patron.

889. — Le 9 avril, Witton, ou Wuiton, devint notre quarantième archevêque. Il fut présent, en 892, à l'assemblée de

Verberie, et assista en 900 au Concile de Reims, puis en 909 à celui de Trosley près de Soissons. Il fut remplacé, l'année suivante, par Franco ou Francon. C'est dès cette époque que la partie de la Neustrie qui était presque constamment occupée par les pirates du Nord, reçut le nom de Normandie. Une chronique imprimée par Martin Le Mesgissier en 1552, porte, sous la date de 888-889, cette mention : « Neustrie est baillé aux Normans pour habiter, et de là est venu que nostre Normandie a pris tel nom. »

890. — On ressentit à Rouen des secousses de tremblement de terre. Vers cette époque apparut, du côté du nord-ouest, une comète qui jeta une grande lumière pendant quatorze jours. L'année suivante on éprouva en France une grande famine.

896. — Des Normands, commandés par Hunedec, entrèrent encore en Seine, et, gagnant les bords de l'Oise, remontèrent jusqu'aux pays baignés par la Meuse.

898 à 900. — Renaud ou Regnauld, duc de France, commandant des troupes de Charles-le-Simple, périt de la main d'un pêcheur de Rouen qui servait dans l'armée de Rollon. Vers cette époque mourut saint Romphaire, évêque de Coutances et successeur de saint Lô. Son corps fut rapporté quelques années après, avec celui de son prédécesseur, dans le prieuré de Saint-Lô de Rouen.

905. — Rollon vint mouiller devant Rouen, pour la seconde fois, avec une flotte considérable. Il s'y établit tout-à-fait et fortifia les châteaux voisins. De là les Normands continuèrent, pendant cinq ans, leurs courses dans les pays environnants.

910. — Rollon s'étant rendu maître de toute la Neustrie, revint à Rouen où il avait laissé une forte garnison. L'archevêque Franco traita avec lui en 912, au nom de Charles-le-Simple ; il le convertit au christianisme et lui donna le baptême dans la Cathédrale, ainsi qu'à un grand nombre de ses compagnons. Suivant quelques historiens, c'est à la suite d'un traité conclu à Saint-Clair-sur-Epte que Rollon reçut en fief la Bretagne et la Neustrie, qui fut appelée dès-lors la Normandie, en épousant Giselle fille du roi, laquelle serait morte sans enfants. Ce mariage, rapporté par Orderic Vital, a été contesté par Théodore Licquet et par d'autres écrivains modernes. « Un jeune prince, marié seulement depuis cinq ans, a fait remarquer M. A. Deville, ne pouvait avoir une fille à donner en mariage, et moins encore à un homme déjà

sexagénaire. » Des historiens rapportent néanmoins que Rollon, qui avait répudié Pope pour épouser la fille de Charles-le-Simple, la reprit en 919 après la mort de cette dernière. — Guillaume de Jumiéges raconte que, pendant l'entrevue qui eut lieu à l'occasion du traité entre Charles-le-Simple et Rollon, ce dernier, sommé par les seigneurs qui étaient présents de plier le genou et de baiser le pied du monarque, s'y refusa et fit signe à l'un de ses gens de se soumettre à cette formalité. Le soldat, se courbant, leva si haut le pied du prince pour le porter à sa bouche, que Charles tomba à la renverse. — Rollon fut reconnu en qualité de duc de Normandie sous le nom de Raoul Ier ou de Robert, nom qu'il reçut de son parrain Robert, duc de France. Il promit de conserver aux bourgeois leur religion, leurs droits et leurs immunités. Il releva peu après Rouen de ses ruines, entoura ses remparts de fossés et de tours. Il édifia, sur les rives de la Seine, une citadelle destinée à commander le fleuve et dans laquelle fut construite par la suite l'église de Saint-Pierre-du-Châtel. Il resserra le lit de la rivière du côté de la ville, en rendant habitable, sous la dénomination des « terres neuves », l'espace compris entre la place de Notre-Dame et l'extrémité actuelle de la rue Grand-Pont, vers les quais. Par suite de ces remblais, les églises de Saint-Martin, de Saint-Etienne, de Saint-Clément et de Saint-Éloi, qui étaient précédemment dans des îles ou au milieu de terrains marécageux, se trouvèrent réunies à la terre ferme. Rollon partagea les terres entre ses compagnons, qui donnèrent leur nom aux domaines qu'ils avaient reçus en lot. Il promulgua des lois et les fit accepter : c'est, suivant les légendes, sous son règne qu'aurait pris naissance la clameur de « haro » (Ah ! Raoul ou à Raoul) proférée par le peuple que ruinait l'anarchie, et qui resta en usage en Normandie jusqu'à la fin du dix-huitième siècle. Théodore Licquet a dit que la clameur de haro existait en Normandie avant Raoul, ce qui ferait supposer à ce cri une origine et une étymologie qu'il n'a pas indiquées.

912. — En recevant le baptême des mains de Franco, Raoul fit de nombreuses donations à plusieurs églises et à des établissements religieux. Il jeta peu après les fondements d'une nouvelle cathédrale plus grande que la précédente. — Il donna aux évêques de Coutances le prieuré de Saint-Lô, qui avait été fondé sous le titre d'église de Saint-Sauveur, pour en jouir, tant pour le spirituel que pour le temporel. Théodoric, évêque de Cou-

tances, vint, deux ans après, faire sa résidence à Rouen avec sept chanoines; il établit son siége en l'église de Saint-Sauveur, et prit, ainsi que ses successeurs, le titre d'évêque de Coutances et de Saint-Lô.

— Dudon de Saint-Quentin et Guillaume de Jumiéges rapportent que deux seigneurs français furent décapités par l'ordre de Rollon sur la place du Marché. La chronique de Nagerel dit que ces deux chevaliers, qui avaient été envoyés par Charles-le-Simple vers la duchesse sa fille, furent pendus comme espions.

914 — Rollon, premier duc de Normandie, organisa à Rouen l'Échiquier ou Parlement ambulatoire et une Grande-Sénéchaussée. L'Échiquier se réunissait deux fois par an, tantôt à Rouen, tantôt à Caen, Falaise ou Bayeux. L'une de ses sessions se tenait au printemps, huit jours après Pâques, et à l'automne, huit jours après la Saint-Michel. Leur durée était de trois mois. Pendant la session de cette cour souveraine, aucune autre juridiction ne pouvait s'exercer en Normandie. « L'Échiquier, dit Farin, est ainsi nommé parce, peut-être, que l'ordre et la séance d'un grand nombre de personnes de diverses conditions et de diverses parures, avoient quelque rapport à la figure d'un échiquier. » De son côté, Bonilhet, dans son *Dictionnaire universel*, dit que ce nom venait du tapis dont on couvrait la table de travail, et sur lequel étaient figurés des compartiments représentant un échiquier. — La Sénéchaussée était chargée, dans l'intervalle d'un Échiquier à l'autre, de l'examen des causes dont la solution ne pouvait souffrir de retards.

915 — Robert, comte de Paris, qui avait donné son nom à Raoul ou Rollon lors de son baptême, le pria d'entrer dans ses vues, qui étaient de s'emparer du trône de Charles le-Simple. Le duc de Normandie refusa de conniver à cette trahison.

— On rapporta du prieuré de Condé, près de Valenciennes, à Rouen, les reliques de saint Ouen, mort en 683. Cette pieuse cérémonie eut lieu aux calendes de février, par les soins de Rollon qui s'y rendit les pieds nus, accompagné d'un clergé nombreux et des bourgeois de la ville. On a rapporté que, lors du passage à Darnétal de la châsse qui renfermait ces reliques, cette châsse devint si pesante qu'il fallut faire, pour pouvoir l'enlever, le vœu de bâtir une église à l'endroit où elle avait été déposée. De là serait venu, suivant les auteurs de l'*Histoire et Cronicque de Normandie*, le nom du quartier de Longpaon, c'est-à-

dire « louange donnée à Dieu. » M. Bouquet, dans ses notes pour les *Fastes de Rouen* d'Hercule Grisel, fait dériver Longpaon des mots latins « longum pedanum », longue route faite à pied. — Les reliques du saint prélat furent réintégrées avec pompe dans l'église de Saint-Pierre, connue depuis sous le nom de Saint-Ouen, et le duc donna à l'abbaye tout le territoire qui s'étendait depuis Longpaon jusqu'aux portes de Rouen. Les reliques de saint Ouen furent détruites par les calvinistes en 1562.

918. — Rollon convoqua pour la première fois les États de Normandie; il y fit reconnaître pour son successeur son fils Guillaume, qu'il avait eu de Pope, fille de Béranger comte de Bayeux. Les États furent convoqués de nouveau en 942, 944, 996 et 1034, pour les élections des ducs de Normandie.

919. — Le 14 février, ou le 9 avril, mourut l'archevêque Franco. Gontard, appelé aussi Guichard, qui lui succéda, fut élu le 9 mai, et gouverna l'église de Rouen pendant plus de vingt ans.

922. — Le duc de Normandie voyant la couronne de France usurpée par Raoul ou Rodolphe, duc de Bourgogne, sur Charles-le-Simple, dévasta le Beauvoisis ; le roi Raoul, par représailles, entra dans la portion de la province qu'on appelait alors la Normandie de la Loire, et y mit tout à feu et à sang. Cette guerre, qui se prolongea pendant l'année suivante, rappela le souvenir des anciennes dévastations des Scandinaves.

925. — Une expédition formidable, partie de Rouen, porta le ravage dans le Ponthieu et dans l'Artois. Notre port était devenu la station principale de la flotte des Scandinaves. A l'ouest de la ville se trouvait alors le clos des Galées, chantier de construction qui fut transféré plus tard sur la rive opposée du fleuve, et qui était devenu, avec Harfleur, l'arsenal de la marine française sur l'Océan.

927. — Après avoir gouverné son peuple avec sagesse, mais épuisé de fatigue et courbé sous le poids des années, Rollon remit, vers cette époque, le duché de Normandie à Guillaume son fils, et vécut encore cinq ans après cette abdication. Il mourut à l'âge de plus de quatre-vingts ans. La date de sa mort n'est pas indiquée d'une manière précise par les anciens chroniqueurs ; les uns la fixent à 917, comme le porte une inscription placée au-dessus de son tombeau, d'autres à 922, 925 ou 928. M. A. Deville a reconnu que cet événement devait être placé définitivement entre les années 928 et 932; son opinion a été

partagée par d'autres écrivains modernes. Le corps de Rollon fut inhumé dans l'ancien sanctuaire de la Cathédrale et fut transféré en 1063, par l'archevêque Maurile, dans la chapelle du Petit-Saint-Romain. — Guillaume Longue-Épée fut le second duc de Normandie. Il était ainsi nommé parce qu'étant de haute stature, il avait une épée plus longue que n'en portait nul homme de son temps.

929. — Guillaume épousa Sprote, fille du comte du Bessin, qui fut mère de Richard. Les noces furent célébrées à Rouen avec magnificence. Le duc la répudia en 933, pour épouser Leutgarde, fille d'Héribert comte de Senlis, qui devint plus tard la femme de Thibaut-le-Tricheur comte de Blois. Guillaume rétablit le monastère de Jumiéges, dont l'église fut dédiée en sa présence le 20 février 930. Cette église fut remplacée, deux siècles plus tard, par celle dont on voit encore les ruines.

931. — Le 29 septembre, on massacra en Bretagne tout ce qu'il s'y trouvait de Normands. Les deux provinces étaient en guerre depuis long-temps, et les Normands avaient été taillés en pièces par Juhel Bérenger, comte de Rennes, qui fut battu à son tour par Guillaume Longue-Épée.

933. — Après la mort de Rollon, Guillaume Longue-Épée fut attaqué par Riulf, comte du Cotentin, qui lui disputait la souveraineté du pays s'étendant de la mer à la Risle, et qui était venu devant Rouen dans l'intention de l'assiéger. S'étant retiré sur une montagne voisine, que les chroniqueurs ont supposé être le mont Sainte-Catherine, pour reconnaître l'état des forces de son ennemi, et d'abord indécis sur le parti qu'il avait à prendre, Guillaume, excité par ses compagnons, combattit et mit en déroute, avec trois cents hommes, disent les historiens, l'armée de Riulf qui en avait quatre mille, et sans qu'il lui eût coûté un seul guerrier. Ce combat eut lieu dans l'emplacement qui a été connu depuis sous le nom de Pré-de-la-Bataille. Au retour de cette brillante expédition, Guillaume apprit que la duchesse Sprote était accouchée d'un fils à Fécamp.

936. — Raoul, duc de Bourgogne, qui avait usurpé la couronne de France, étant mort sans postérité, Guillaume Longue-Épée contribua à rétablir sur le trône Louis IV, dit d'Outremer, qui en était le légitime héritier, et qui avait été conduit par sa mère en Angleterre, une partie de la noblesse s'étant liguée contre lui.

938. — Une grande famine se fit sentir dans toute la France.

Le muid de froment se vendit jusqu'à vingt-quatre livres.

— Henri, évêque de Bayeux, baptisa à Fécamp le fils de Guillaume et de Sprote; Bothon, comte du Bessin, père de cette dernière, tint cet enfant sur les fonts et le nomma Richard.

941. — Louis d'Outremer vint à Rouen, où il fut reçu en roi. Guillaume, étant allé à sa rencontre, se soumit à lui et fut confirmé par Louis dans la possession du territoire qui avait été cédé à Rollon par Charles-le-Simple. Le duc de Normandie tint sur les fonts de baptême le fils de Louis d'Outremer, qui fut appelé Lothaire.

942. — Guillaume Longue-Épée étant allé chasser à Jumiéges, faillit être tué par un sanglier; en mémoire de cet événement, le duc promit d'enrichir l'abbaye de nouveaux bâtiments et y envoya des ouvriers. Résolu d'embrasser la vie monastique, Guillaume réunit, dans ce monastère, peu de jours après, les nobles du pays, auxquels il fit reconnaître son fils Richard pour son successeur.

— Le 1er juin, Gontard étant mort, Hugues II, moine de Saint-Denis, fut choisi pour archevêque de Rouen par Guillaume Longue-Épée. Hugues II mourut en 989.

— Guillaume, qui avait repris la forteresse de Montreuil en Picardie, dont s'était emparé Arnould comte de Flandres, fut assailli et poignardé le 17 décembre, par quatre chevaliers de la suite de ce dernier, proche la ville de Picquigny, dans une petite île de la Somme, où il avait été attiré par trahison sous le prétexte de traiter de la paix. Son corps fut rapporté à Rouen sur un brancard, et fut inhumé à la Cathédrale, dans la chapelle de Sainte-Anne, à côté du tombeau de Rollon. Le duc était âgé de quarante-deux ans, et en avait régné dix-sept.

943. — Richard, fils de Guillaume, et qui fut plus tard surnommé Sans-Peur et le Vieux, succéda à son père. Il était alors âgé de dix ans, et eut pour appui, pendant sa minorité, plusieurs seigneurs désignés par les États de la province de Normandie, et au nombre desquels était Bernard-le-Danois, vicomte de Rouen et premier comte d'Harcourt, qui gouverna la province en son nom. Pendant cette minorité, un chef normand appelé Turmod tenta de relever à Rouen le culte des dieux scandinaves, ce qui força la population de solliciter le secours du roi de France.

944. — A cette époque, les moines de l'abbaye de Saint-Ouen, qui jusqu'alors paraît avoir été gouvernée par les archevêques

de Rouen, obtinrent de Richard Ier, duc de Normandie, la faveur d'élire leurs abbés réguliers.

944-949. — Le roi de France Louis d'Outremer, après avoir battu et tué le normand Turmod, feignit de protéger Richard et arriva à Rouen où il fut reçu avec de grandes démonstrations de joie. Son intention était réellement de s'emparer du jeune duc de Normandie et de le mettre hors d'état d'occuper le trône ducal; mais, averti par le chevalier Osmond, gouverneur du prince, le peuple se révolta et contraignit le roi à le lui rendre. Louis continua néanmoins de feindre de bons sentiments envers Richard, et le conduisit à Laon, où il le retint encore et lui fit subir de mauvais traitements auxquels le jeune duc put se soustraire par la fuite. Revenu momentanément à Rouen, le roi de France laissa en partant, pour gouverner la ville, un nommé Raoul Tourte, qui y leva de lourds impôts et détruisit les monastères de Saint-Gervais, de Bonne-Nouvelle, de Saint-Mathieu, de Sainte-Catherine-des-Prés, ainsi que plusieurs autres, pour employer les matériaux à bâtir des forteresses. Haigrold, roi de Danemarck, appelé par Bernard-le-Danois, vint en 945 au secours de Richard, et Louis d'Outremer fut lui-même fait prisonnier dans un îlot sur la Seine, ou il s'était réfugié, et fut conduit à Rouen. Ce prince recouvra sa liberté, l'année suivante, par un traité conclu à Saint-Clair-sur-Epte, en livrant pour ôtages deux de ses fils, les évêques de Beauvais et de Soissons, et divers autres personnages, et en vertu duquel Richard et Haigrold rentrèrent dans la capitale normande. Irrité de la captivité qu'il avait subie, Louis d'Outremer revint bientôt sous les murs de Rouen, accompagné d'Othon, roi de Germanie, et d'Arnould, comte de Flandre, dans l'intention de se rendre maître de la ville et de réunir la Normandie à sa couronne; mais Richard fit, en 949, une sortie par la porte Beauvoisine, qui était alors située près du carrefour de la Crosse; il tailla en pièces l'armée franco-allemande, et en fit un tel carnage, que la place où fut livré le combat fut toute couverte de sang; ce qui lui fit donner le nom de Rougemare, nom que cet emplacement a conservé. Dans ce combat, Richard tua le neveu d'Othon et plusieurs guerriers de distinction. L'empereur, abandonné par le comte de Flandre, demanda et obtint, avant de se retirer, la permission d'entrer dans Rouen avec sa suite, sous le prétexte de venir faire sa prière dans l'église de Saint-Ouen, mais, en

réalité, dans le but de reconnaître l'état et les forces de la ville. Obligés de quitter le pays, les assaillants furent poursuivis jusque dans la Picardie par les assiégés, sous la conduite du jeune duc, qui en fit un affreux carnage.

951. — Un nouveau traité de paix fut conclu entre Richard et Louis d'Outremer, qui reconnut les droits du premier au duché de Normandie. Cette paix dura peu de temps.

958 ou **960**. — Richard épousa Emme, fille de Hugues-le-Grand, comte de Paris, duc de France et de Bourgogne, et n'en eut pas d'enfants. Il épousa ensuite Gonnor sa concubine, qui fut mère de Richard II et de l'archevêque Robert. Gonnor mourut en 1031, après avoir fait de grands biens aux églises, notamment à celle de Notre-Dame de Rouen.

962. — Lothaire, successeur de Louis d'Outremer, roi de France, prit de nouvelles dispositions pour surprendre Richard et pour attaquer la Normandie; mais il fut repoussé par le duc. Après avoir pris Évreux, l'armée royale, commandée par Thibault-le-Tricheur, comte de Chartres, de Blois et de Tours, s'approcha de Rouen, ravagea les couvents des Emmurées et de Bonne-Nouvelle, le Claquedent et le clos des Galées, et campa sur la rive gauche du fleuve, mais elle fut arrêtée tout court, n'ayant pas de navires. Cette circonstance laisse supposer qu'il n'y avait pas alors, sur la Seine, un pont capable de donner passage à une armée, quoique l'*Histoire et Cronicque de Normandie* fasse mention des vivres et des secours que le duc Richard, assiégé dans Rouen par Louis d'Outremer, quelques années auparavant, put recevoir du dehors « par le pont et par la rivière. » Le duc Richard, qui avait des bateaux sur la rive opposée, « ayant assemblé un grand ost », traversa la Seine, tailla en pièces l'armée de Thibault, et l'obligea à se retirer. Rentré dans sa capitale, le duc alla à la Cathédrale rendre grâce à Dieu de sa victoire, et y fit de grandes offrandes. L'année suivante, Lothaire et Thibault firent la paix avec Richard, par l'intervention de l'évêque de Chartres.

966. — Richard remplaça les clercs séculiers de l'abbaye de Sainte-Trinité-du-Mont par des moines de la règle de Saint-Benoist.

979. — Un règlement d'Ethelred II, roi d'Angleterre, exempta d'impôts les marchands de Rouen qui apportaient à Londres du vin et du craspois (marsouin).

987. — Le 8 août mourut Hugues II, archevêque de Rouen. Pendant la durée de son épiscopat, qui fut dé quarante-cinq ans, il régna une grande dissolution dans les mœurs ecclésiastiques, et la conduite du prélat lui-même fut loin d'être exemplaire.

— Après la mort de Louis V, Richard Sans-Peur contribua à faire déclarer roi de France Hugues Capet, son beau-frère, dont il était le tuteur.

988. — Sous le règne de ce dernier prince, fut supprimée la charge de grand trésorier de France qui avait été instituée dès l'origine de la monarchie. Ses attributions furent réparties entre quatre fonctionnaires différents : le connétable, qui avait le département de la guerre; le chancelier, auquel était confiée l'administration de la justice; le comte du palais ou le grand-maître de France, qui était chargé de la direction de la maison du roi, et le surintendant des finances. Il fut créé, par la suite, dans la généralité de Rouen, en vertu d'un édit de juillet 1557, un bureau des finances et chambre du domaine, qui, après la réunion de la cour des Aides à la chambre des Comptes, fut installé dans le lieu où cette cour rendait la justice. Le bureau des finances, qui avait aussi la juridiction de la grande et de la petite voirie, est devenu plus tard l'intendance de justice, police et finances, actuellement remplacée par l'administration départementale.

989. — Robert II, surnommé le Magnifique, second fils du duc Richard Ier, devint le quarante-quatrième archevêque de Rouen. Il fut le premier comte d'Évreux après la mort de son père, et occupa le siége archiépiscopal jusqu'en 1037. Suivant une chronique, « l'archevesque Robert fist aschever l'esglise de Notre-Dame de tout le chœur et du costé de l'orient. » Robert dédia, en 990, l'église de Fécamp et consacra le monastère de Sainte-Trinité-du-Mont. Il fit, en 1036, l'ouverture du tombeau de saint Romain; une charte, donnée par ce prélat, et qui fut renfermée dans la châsse du saint, attesta que son corps s'y trouvait entier.

990. — Le corps de saint Sever, évêque d'Avranches, mort dans les environs de Vire le 1er février 570, ou, suivant d'autres écrivains, en 572 ou 578, fut apporté à Rouen. A cette époque fut fondée, au faubourg d'Emendreville, l'église qui, ainsi que le faubourg où elle est située, reçut le nom de ce saint. Les chroniqueurs racontent que la châsse où étaient renfermées les

restes de saint Sever, lesquels avaient été précédemment placés dans une petite chapelle sise au milieu des bois, ruinée naguère par les Normands qui dévastaient le pays, devint, pendant le trajet, tellement pesante, qu'on ne put l'enlever du lieu où elle avait été déposée qu'après avoir fait le vœu d'y construire une chapelle en son honneur; la même difficulté se renouvela à toutes les stations où l'on s'arrêtait pour coucher. On trouve, à la page 25, l'allégation d'une légende semblable à l'occasion du transport des reliques de saint Ouen. Elle est, au reste, commune à plusieurs autres localités. — Le fait que nous mentionnons est indiqué par d'autres historiens à la date de l'an 1200; ils ajoutent que, vers le même temps, le corps de saint Senier, sixième évêque d'Avranches, fut également apporté à la Cathédrale de Rouen. — La châsse où avaient été renfermés le corps de saint Sever et les bras de trois autres saints, Sulpice, Germain et Melaigne, fut donnée par un chanoine de la métropole, Drogon de Trubleville, qui avait accompagné Richard Cœur-de-Lion à la Terre sainte et qui mourut en 1212; elle resta déposée à la Cathédrale, probablement jusqu'aux désastres de 1562, et figure aujourd'hui, ainsi que la dalle tumulaire de Drogon de Trubleville, au Musée des Antiquités de la Seine-Inférieure.

996. — Richard Sans-Peur fit édifier, dans la place appelée actuellement la Vieille-Tour, un fort ou château nommé la Tour, qui fut pendant long-temps la demeure des ducs de Normandie et qui servit de prison d'État. Ce palais fut détruit en 1205.

— Richard mourut à Fécamp le 20 novembre, à l'âge de soixante ans. La ville dut au règne du troisième duc de Normandie, dont la durée fut de plus de cinquante ans, outre la construction du palais dont nous venons de parler, les murs de la seconde enceinte, l'accroissement des faubourgs et l'exécution de grands travaux dans plusieurs églises et monastères. « Le duc Richard, dit une ancienne chronique, fist croistre et haulcer de la moictié et de plus le moustier[1] de Nostre-Dame de Rouen. » Les fondements en furent jetés le 6 octobre 990. Il fit aussi de grands biens à l'abbaye de Saint-Ouen et en augmenta les édifices. — Richard Ier fut enterré dans la magnifique église

[1] « Moustier », en vieux langage, signifie monastère, église, paroisse. On trouve aussi, dans les chroniques de Normandie, « montier » pour église.

qu'il avait fait bâtir à Fécamp ; mais un historien rapporte que, d'après les ordres qu'il avait donnés, il fut inhumé en dehors de l'église, sous la gouttière. — Son fils Richard II, dit le Bon, qui lui succéda, donna au chapitre de la cathédrale deux moulins situés sur la rivière de Robec, devant l'église Saint-Maclou. La sœur de ce prince, Havoise, épousa Geoffroy, duc de Bretagne ; les noces furent célébrées à Rouen en grande solennité.

997. — Guillaume d'Exmes ou d'Hiesme, fils de la seconde femme de Richard Sans-Peur, ayant refusé le serment de fidélité à Richard II, fut arrêté et condamné à une longue détention dans le château de la Tour. Au bout de cinq ans de captivité, il s'évada au moyen d'une corde qu'on lui avait fait passer dans une bouteille. Il se réconcilia plus tard avec son frère, qui lui donna le comté d'Eu, et lui fit épouser la fille de Turquetil, ancien commandant du château où il avait été détenu.

1000. — Vers cette époque, furent achevés la réunion des îles de la Roquette et de Saint-Clément à la ville, et le rétrécissement du fleuve, par des remblais de terres qui furent appelées les « terres neuves. » La ville fut également agrandie du côté du couchant, aux dépens des prairies et des terres labourables qui y régnaient.

1002. — Robert, archevêque de Rouen, qui avait reçu le comté d'Évreux pour sa part de l'héritage paternel après la mort du duc Richard Ier, eut la singulière idée de se marier, au mépris des lois ecclésiastiques, et épousa Herlève. Il eut de cette union trois fils, auxquels il fit le partage du comté d'Évreux. Des historiens ont dit qu'Herlève ne fut que la concubine du comte-archevêque.

1004. — Olaf ou Olaüs, roi de Norwége, qui était venu en aide au duc Richard II dans un démêlé que celui-ci eut avec Eudes, comte de Chartres, fut converti et baptisé dans la cathédrale de Rouen, par l'archevêque Robert qui lui donna son nom. Olaf devint l'apôtre de la Norwége et voulut réduire son peuple à la chrétienté, mais il fut assassiné par ses propres sujets le 29 juillet 1030. —Vers le même temps vinrent aussi à Rouen, Swein ou Suénon, roi de Danemarck, et Lacman, roi de Suède ; puis, en 1013, Ethelred II, roi détrôné des Anglo-Saxons, qui mourut trois ans après dans le château de Londres, et dont la veuve, Emme, fille de Richard, duc de Normandie, épousa Canut, assassin de son mari et usurpateur de son trône.

1006. — Le duc de Normandie donna à l'abbaye de Fécamp l'église de Saint-Paterne, qui devint plus tard l'église de Saint-Pierre-le-Portier.

— Une chronique imprimée en 1552 par Martin Le Mesgissier rapporte, à la date de 1006 : « Icy aduint une incredible famine et peste. »

— Vers ce temps mourut Hildebert, premier abbé de Saint-Ouen, qui avait été élu en 944 ou en 945. Il établit dans ce monastère l'observance régulière, qui y était beaucoup déchue avant l'époque de son entrée en possession.

1017. — L'hérésie des Manichéens, dont le nom vient de Manès ou de Manichée qui vivait sur la fin du troisième siècle, tenta vers cette époque de s'introduire dans Rouen, où des émissaires avaient été envoyés pour y faire des prosélytes; elle fut repoussée par les soins de Richard II.

1020. — Richard II institua, le 15 juillet, la foire de Saint-Gervais, qui se tient tous les ans, le 20 juin, au faubourg Cauchoise, et l'accorda en toute propriété aux religieux de l'abbaye de Fécamp. Il leur donna en même temps, avec toutes ses dépendances, l'église de Saint-Gervais, qui fut alors convertie en prieuré. Cette église avait d'abord été donnée, en 1012 ou en 1015, à Arnoul, abbé de Saint-Paër de Chartres, par le duc de Normandie, qui l'en dépossédа peu d'années après.

1025. — Par une charte de fondation, faite par Richard II en faveur de l'abbaye de Jumiéges, du droit de pêche « depuis le Pont-de-l'Arche jusqu'à celui de Rouen », il semble constaté qu'il aurait existé sur la Seine, à cette époque, un pont en bois qui s'étendait, en dehors de l'enceinte de la cité, jusqu'à la hauteur de la rue Potart actuelle. Il y avait dans cette ville, suivant E. de Fréville, un droit de pontage en août 1024. Une chronique normande rapporte que ce pont aurait été détruit, en 1030, « par les bourgeois de Rouen révoltés contre Robert-le-Diable. » Il fut rétabli vraisemblablement, puisque son existence est signalée en 1090. (V. cette date.) Il fut, vers 1145, consolidé par Geoffroy Plantagenet, puis enfin remplacé par le pont en pierre établi par l'impératrice Mathilde, entre les années 1151 et 1167. Le premier pont se trouve aussi mentionné dans la charte de fondation de l'abbaye de Saint-Amand. Il aurait été établi postérieurement à l'an 962.

1026. — Le 22 ou 23 août mourut à Fécamp Richard II, qua-

trième duc de Normandie, dans la trentième année de son règne. Son fils Richard III lui succéda. Richard II fut enterré à côté de son père. Il avait épousé Judith, fille du comte de Rennes, et qui fut mère de Richard III, puis ensuite Estrite, fille de Suénon, roi de Danemarck, et sœur de Canut, roi d'Angleterre. Il la répudia pour épouser Popie, qui fut mère de Guillaume, comte d'Arques, et de Mauger, archevêque de Rouen. Des historiens rapportent que Canut, voulant se venger du duc qui avait répudié sa sœur, fit une descente en Normandie et y mourut. Ses gens obtinrent l'autorisation de célébrer ses obsèques « en la grande église de Notre-Dame de Rouen, et d'y inhumer une partie de son corps. » L'*Art de vérifier les Dates* dit, au contraire, que Canut mourut en 1036 ou 1037.

— Richard III donna à l'abbaye de Jumiéges l'église de Saint-André-de-Cauchoise, ainsi que trois maisons situées dans le faubourg de ce nom. Le duc épousa, dit-on, Adèle ou Adélaïde, fille de Robert, duc de France. L'*Art de vérifier les Dates* indique, d'après d'autres historiens, qu'Adélaïde ne lui fut que promise ou fiancée, et qu'elle épousa Baudouin V, comte de Flandre, dont elle eut Mathilde, qui devint la femme de Guillaume-le-Conquérant. Richard laissa un fils naturel appelé Nicolas, qui fut moine de Fécamp, puis abbé de Saint-Ouen. Le duc mourut en dînant, le 6 août 1027 suivant les uns, ou le 3 février 1028 suivant d'autres. Il était dans la deuxième année de son règne. On attribua sa mort à un empoisonnement. Richard III fut inhumé devant le grand autel de Saint-Ouen, d'autres disent dans le chœur de la cathédrale. Ce prince eut pour successeur Robert, son frère, dit le Libéral ou le Magnifique, surnommé aussi le Diable dans quelques légendes [1].

1030. — Le normand Goscelin d'Arques et Emmeline son épouse, fondèrent, sur l'emplacement d'un ancien monastère et d'une chapelle de Saint-Léonard, une abbaye de Bénédictines sous le vocable de saint Amand, évêque de Maëstricht, lequel était mort en 675 ou 679, après avoir séjourné long-temps à Rouen.

— Les mêmes personnages firent construire également l'église

[1] Suivant l'opinion de M. A. Deville, cette qualification, que l'on trouve déjà donnée, trois siècles auparavant (v. p. 15), à un fils d'Aubert, l'un des premiers gouverneurs de notre province, semblerait plutôt devoir s'appliquer à Robert Courte-Heuse.

abbatiale de Sainte-Trinité-du-Mont, sur une colline qui fut appelée Sainte-Catherine, parce que le célèbre Siméon, du mont Sinaï, déposa dans le monastère les reliques de cette sainte qu'il avait rapportées d'Orient. Siméon mourut à Trèves le 1er juin 1035, et fut canonisé le 8 septembre 1042. — Cette église fut dédiée le 28 août par l'archevêque de Rouen Robert de Normandie, en présence de Robert-le-Magnifique et des seigneurs de sa cour. Le duc accorda à cette abbaye des priviléges qui furent confirmés par Charles V, dans des lettres patentes de novembre 1364.

— Suivant Toussaint Duplessis, il y avait à Rouen, à cette époque, un lieu public de prostitution confié à la garde d'un officier appelé « custos meretricum. » — Dans ses notes sur son poëme de la *Pucelle*, Voltaire dit que le fondateur de la célèbre abbaye de Fontevrault, Robert d'Arbrissel, parcourant les provinces pour attirer dans son cloître les filles de joie, fit à Rouen, au commencement du douzième siècle, de nombreuses conversions.

1032. — Robert, sixième duc de Normandie, donna à Rouen, le 12 novembre, sa charte de fondation de l'abbaye de Cérisy. — A la suite de nombreux exploits en Flandre et en Angleterre, ce prince prit, deux ans après, le bourdon des pèlerins et partit les pieds nus pour la Terre sainte. Il appela à Rouen, pour gouverner la Normandie en son absence, Alain III, duc de Bretagne, qui n'avait consenti à lui faire hommage qu'après y avoir été forcé par la voie des armes. Suivant l'*Histoire et Cronique de Normandie*, il avait été accordé, à la médiation de l'archevêque Robert, qu'à l'avenir les barons de Bretagne feraient hommage de leurs terres et seigneuries au duc de Normandie devant la porte du château du pont de Rouen, sur laquelle porte seraient affichées les armoiries de Bretagne, en signe d'obéissance. — Robert mourut empoisonné, le 2 juillet 1035, à Nicée, en Bithynie, à son retour de Jérusalem, et fut inhumé dans l'église de Sainte-Marie ou de Notre-Dame de ladite ville.

— On apporta à Rouen et l'on déposa, le 12 décembre, dans l'église abbatiale de Saint-Ouen, les corps de saint Nicaise et de ses compagnons Scubilius et Quirinus, qui avaient été conservés à Amboise, pour les soustraire à la fureur des barbares.

1033. — Un religieux de l'abbaye de Saint-Ouen, Isambert, devint le premier abbé de Sainte-Catherine de Rouen. Il mourut vers l'an 1050.

— Le pays fut affligé de famine et de peste. « Au moment de la récolte, rapporte Théodore Licquet, la campagne ne se trouva couverte que d'herbes parasites; quand les provisions vinrent à manquer, on mangea les animaux domestiques, puis on demanda aux cadavres un horrible soulagement à la faim. »

1034. — Des historiens font mention d'un violent incendie qui aurait, en 1034 ou en 1036, réduit en cendres une grande partie de la ville.

1035. — Robert avait reconnu un fils naturel, nommé Guillaume, qu'il avait eu, sur la fin de 1027, d'Harlette, fille d'un blanchisseur de Falaise, et l'avait institué son héritier. Guillaume II, surnommé le Bâtard et plus tard le Conquérant, fut en effet proclamé duc de Normandie par les États de la province, malgré l'opposition de la plupart des seigneurs, qui refusaient d'obéir à un bâtard. Alain III, duc de Bretagne, obligé de quitter Rouen pour combattre en sa faveur, mourut empoisonné le 1er octobre 1040; sa femme Judith fut soupçonnée d'avoir pris part à ce crime.

— On a attribué à Guillaume-le-Bâtard l'érection en collégiale de l'église de Saint-Cande-le-Vieux.

1036. — Le tombeau de saint Romain, qui avait été placé dans l'église de Saint-Godard, ayant été ouvert le 16 août, par l'ordre de l'archevêque Robert, le corps de ce saint fut trouvé entier après plus de trois cent cinquante ans de sépulture.

1037. — Le 10 juin mourut, avec de grands sentiments de piété, l'archevêque Robert-le-Magnifique, à l'abbaye de Saint-Paër, près de Chartres, où il fut inhumé. Il avait tenu le siége de Rouen pendant quarante-huit ans. Robert eut pour successeur Mauger, comte d'Évreux, son neveu, fils du duc Richard II et de Papie, qui avait été élevé dans l'abbaye de Fécamp. Ce prélat eut de graves démêlés avec le duc de Normandie Robert, qui avait été soupçonné d'avoir empoisonné Richard III, et ne consentit à le reconnaître qu'après avoir été vaincu par lui dans son comté d'Évreux.

1038. — Guillaume de Toëny, qui prétendait être descendu de Machoul, oncle du duc Rollon, et qui entreprit de déposséder Guillaume II de son duché de Normandie, fut tué en combat singulier par Roger de Beaumont.

1040. — Édouard et Alfred, fils du roi d'Angleterre Éthelred II, et d'Emme de Normandie, fille de Richard Ier, étaient venus,

après la fuite de leur père, habiter notre province avec leur mère; ils avaient passé une partie de leur jeunesse à Rouen, en compagnie de Guillaume-le-Bâtard. Appelé par la suite au trône d'Angleterre, Édouard, conservant le souvenir des bienfaits qu'il avait reçus de ce dernier et du duc son père pendant son séjour en Normandie, désigna en secret Guillaume pour son successeur. Il assigna aux marchands de Rouen qui trafiquaient avec l'Angleterre le port de Dunegate, près de Londres, pour y amarrer leurs navires. Plus tard, ces marchands obtinrent de Henri II le monopole du commerce d'Irlande.

1042-1043. — Dans un synode tenu à Caen et auquel assista l'archevêque Mauger, fut rendu un décret appelé « la trève de Dieu. » Cette trève durait, à plusieurs époques de l'année. depuis le mercredi soir au coucher du soleil, jusqu'au lundi suivant à son lever. Pendant la trève de Dieu, toute espèce d'agression était défendue.

1046. — Nicolas de Normandie, fils naturel du duc Richard III, qui fut moine de Fécamp et était devenu en 1042 abbé de Saint-Ouen, posa la première pierre d'une seconde basilique de ce dernier monastère. Cette église ne fut terminée qu'en 1126, et fut incendiée dix ans après. Il ne reste de l'ancien édifice que l'abside connue sous le nom de la Chambre aux Clercs. L'intérieur de ce monument du douzième siècle, qui se fait remarquer par la richesse de son architecture, a été déblayé en avril 1870.

1047. — Guillaume II, aidé par le roi de France Henri Ier, battit, au Val-des-Dunes, à trois lieues de Caen, Guy, fils du duc de Bourgogne, qui avait pris les armes contre lui, et fit rentrer dans le devoir les seigneurs normands qui s'étaient révoltés et avaient embrassé le parti de ce dernier.

— La chapelle de Saint-Marc existait à cette époque. Grimoult du Plessis, qui avait été fait prisonnier par Guillaume et qu'on trouva mort dans son lit, fut inhumé dans cette chapelle.

— Le 30 juillet fut fondée la chapelle de Saint-Victor, qui fut érigée par la suite en église paroissiale, sous le nom de Saint-Cande-le-Jeune. Cette fondation fut faite en expiation d'un duel dans lequel Thomas de Lépiné, sieur du Neubourg, avait tué, le 20 juillet 1044, Jacques du Plessis, qui avait accusé la sœur du premier, femme de Jean, comte de Tancarville, d'avoir « fait brèche à son honneur », et dont la mort réhabilita la réputation

de la comtesse. Les biens du vaincu furent en partie employés à construire la chapelle.

1049. — Un nouveau Concile fut convoqué à Rouen par l'archevêque Mauger. On y rédigea plusieurs canons contre la simonie et concernant la foi et la discipline ecclésiastique. Une autre assemblée d'évêques eut lieu, dans le même diocèse, l'année suivante.

1050. — Guillaume II épousa Mathilde, fille de Baudouin V, comte de Flandre. Ce mariage fut célébré à Eu, et il y eut à cette occasion de grandes réjouissances à Rouen. Mathilde étant proche parente du duc, celui-ci fut excommunié par l'archevêque Mauger, son oncle. Pour se relever de cette excommunication, Guillaume fonda un hôpital pour vingt-cinq aveugles, au lieu appelé Jéricho, près de la fontaine Jacob, dans le faubourg Martinville, sur le bord de la rivière d'Aubette. La fondation avait été faite pour cent aveugles, qui furent répartis en quatre lieux différents, Rouen, Cherbourg, Bayeux et Caen. L'hôpital de Jéricho, à l'achèvement duquel contribua l'archevêque Maurile, subsista jusque dans le quinzième siècle. Son emplacement fut occupé en 1580 par les Capucins, dont le monastère fut détruit douze ans après.

1053. — La peste exerça ses ravages dans Rouen et dans les contrées environnantes. Des prières publiques furent ordonnées pour obtenir la cessation de ce fléau.

1055. — Dans un Concile provincial tenu à Lisieux, l'archevêque Mauger, qui n'avait pu obtenir le « pallium » des papes, fut déposé à cause de sa conduite scandaleuse, de ses prodigalités et de ses exactions. Il fut exilé à l'île de Guernesey. Des historiens rapportent qu'on le trouva noyé entre deux roches, et qu'il fut enterré dans l'église de Cherbourg. On place sa mort au 10 avril. Guillaume II désigna le bienheureux Maurile, moine de Fécamp, pour remplir le siége à la place de Mauger, et il fut élu dans le Concile de Lisieux. Maurile présida, en la même année, à Rouen, un nouveau Concile, dans lequel on ordonna la démolition de toutes les forteresses qui avaient été élevées en Normandie depuis le règne de Guillaume Longue-Épée. Il dédia, à différentes époques, l'église cathédrale de Coutances, l'église abbatiale de Sainte-Trinité de Caen, celles de Saint-Pierre-sur-Dives et de Jumiéges.

1056. — Le siége épiscopal de Coutances fut rétabli. Les

évêques reprirent leur résidence dans leur ancien diocèse, sans toutefois abandonner celle du prieuré de Saint-Lô de Rouen.

1059. — Les Normands gagnèrent la bataille de Mortemer sur les troupes de Henri I[er], roi de France, qui avait déclaré la guerre à Guillaume-le-Bâtard. Ce dernier remporta encore la victoire, l'année suivante, à la bataille de Baraville; le roi Henri ne dut son salut qu'à la vigueur de son cheval.

1060. — La reine Mathilde, épouse de Guillaume II, fit achever, le 8 février, la construction de l'église du prieuré de Notre-Dame-du-Pré ou des Prés, au faubourg Saint-Sever. Cette chapelle reçut aussi les dénominations de Sainte-Marie-d'Emendreville et de Sainte-Marie-de-la-Victoire.

— Un comte nommé Alain aumôna à l'église de Saint-Ouen le patronage de l'église de Saint-Sauveur-du-Marché, qui était située alors hors des murs de la ville.

— Quelques années de paix ayant permis à Guillaume II d'établir le bon ordre dans son duché, le duc donna à l'administration civile et religieuse des formes plus régulières; il mit un terme aux brigandages nocturnes, et rendit l'ordonnance du « couvre-feu », en exécution de laquelle fut introduit à Rouen l'usage de sonner une cloche tous les soirs, à neuf heures.

1061. — L'archevêque Maurile assista, le 12 juin, avec les évêques de la province, à un Concile réuni à Caen, en présence du duc de Normandie. On y transporta la châsse de saint Ouen et plusieurs autres reliques. Il fut pris, dans cette assemblée, des décisions pour la paix de la province; on y établit les règlements du couvre-feu et de la trêve de Dieu. La cour souveraine de justice, désignée sous le nom d'Échiquier, existait alors en Normandie.

1063. — L'église de Saint-Étienne-des-Tonneliers, dont le nom est dû aux gens de cette profession qui demeuraient dans son voisinage, fut donnée aux religieux de Saint-Ouen par le maître d'hôtel de Guillaume II, en même temps que le prieuré de Montaure. L'église de Saint-Étienne a été gouvernée par les religieux de Saint-Ouen jusqu'en 1500, époque où elle commença à être desservie par des prêtres séculiers.

— Le 2 octobre fut faite la dédicace, à la sainte Vierge, de l'église cathédrale de Rouen, dont l'archevêque Robert de Normandie avait jeté les fondements en 990. Cette cérémonie eut lieu dans un Concile provincial présidé par Maurile, en présence

de Guillaume II et des évêques suffragants. Dans la même assemblée, ce prélat fit une protestation contre l'hérésie de Bérenger, déjà condamnée dans plusieurs autres Conciles, et qui avait trouvé en Normandie de nombreux prosélytes.

— Saint Maurile avait fait édifier, dans la première année de son pontificat, vers 1055, la pyramide en pierre qui portait son nom et qui fut abattue par la foudre en 1117. Le même archevêque fit placer, dans les deux chapelles de la cathédrale où leurs tombeaux ont été édifiés, les restes des ducs Rollon et Guillaume Longue-Épée, qui avaient été inhumés sous les dalles de la partie supérieure de la nef.

— L'atrium, ou parvis de Notre-Dame, était, sous nos ducs, d'une franchise absolue; les marchands qui s'y installaient ne relevaient que du chapitre, et les malfaiteurs y trouvaient un asile inviolable.

1064. — En cette année, suivant Farin, fut instituée par Guillaume-le-Bâtard la foire du Pré ou d'Émendreville. Quelques historiens rapportent à la date de 1048 l'établissement de cette foire, que Pommeraie ne fait remonter qu'à l'année 1107, époque où Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, l'aurait accordée au monastère de Bonne-Nouvelle. Elle se tient le lendemain de l'Ascension de Notre-Seigneur, au faubourg Saint-Sever, devant l'emplacement de l'ancienne église de Notre-Dame-du-Pré, dont elle a tiré son nom.

1065-1066. — Le saxon Harald, fils du comte Godwin l'un des plus grands ennemis des Normands, qui avait été fait prisonnier par Guy, comte de Ponthieu, et avait été, par l'ordre de ce dernier, conduit sous bonne escorte à son allié le duc de Normandie, fut reçu par celui-ci avec de grands honneurs comme l'envoyé du roi d'Angleterre Édouard. Dans une assemblée qui fut convoquée au château de Bonneville, sur la Touque, en présence des seigneurs de la contrée, Harald prêta serment de fidélité à Guillaume, qu'Édouard avait naguère désigné pour son successeur, et jura, sur de saintes reliques apportées, dit-on, à son insu, de l'aider à entrer en possession de ce royaume après la mort du prince. Le duc Guillaume le renvoya avec de riches présents. — Édouard-le-Confesseur étant mort le 5 janvier 1066, Harald se fit élire et reconnaître pour roi d'Angleterre. Guillaume-le-Bâtard, ayant appris à Quevilly, où il se disposait à une partie de chasse, qu'Harald avait trahi la foi qu'il lui avait

jurée, convoqua à Lillebonne une assemblée des États et des évêques de la province, à laquelle il assista avec tous ses barons. Il y fut décidé que le duc était fondé à soutenir par la force des armes ses droits à la couronne de la Grande-Bretagne, et Guillaume commença ses préparatifs pour opérer une descente dans ce royaume. Guillaume partit de Saint-Valery-sur-Somme le 27 septembre, avec une flotte nombreuse, et gagna contre son rival, le 14 octobre, la célèbre bataille d'Hastings, qui fit passer le trône d'Angleterre au pouvoir des Normands. Soixante mille Anglais, parmi lesquels étaient Harald et ses deux frères, restèrent sur le champ de bataille. Harald avait été élevé à Rouen; c'était déjà, rapporte dom Bouquet, un usage, dans les plus nobles familles de l'Angleterre, de faire élever leurs fils en France. — Une inscription qui a été placée, en 1861, sur un monument élevé à Dives (Calvados), en mémoire de cet événement historique, fait connaître que Guillaume avait réuni sa flotte dans le port de ce nom. « Pendant un mois, porte cette inscription, la flotte du duc Guillaume stationna dans ce port, et son armée, composée de cinquante mille hommes, campa dans le voisinage avant de mettre à la voile. » C'est après sa sortie de Dives que la flotte du duc de Normandie, composée, suivant certains chroniqueurs, de trois mille bâtiments, avait été obligée, par les vents contraires, de relâcher à Saint-Valery-sur-Somme. Suivant Orderic Vital, elle comptait quatorze cents navires, dont sept cent quatre-vingts avaient été construits aux frais des principaux seigneurs du duché.

— Avant la conquête de l'Angleterre par Guillaume, il apparut au ciel une comète « laquelle avoit deux queues tendantes vers le midi. » Des astrologues déclarèrent que « telles comètes apparoissoient quand un royaume devoit avoir un nouveau roi »

— La reine Mathilde était en prières dans l'église du prieuré de Notre-Dame-du-Pré, lorsqu'elle reçut la nouvelle de la victoire que son mari venait de remporter, et donna à ce prieuré le nom de Bonne-Nouvelle. — Guillaume-le-Conquérant fut couronné roi d'Angleterre le 25 décembre. Il revint à Rouen l'année suivante, après avoir institué son frère Odon, évêque de Bayeux, vice-roi d'Angleterre, et il fut accueilli avec transport par les habitants. Peu après, Guillaume, informé que les Anglais, réunis aux Écossais, aux Irlandais et aux Danois, avaient conspiré la ruine des Normands, repassa en Angleterre, et ne

revint en Normandie qu'en 1072, après avoir forcé le roi d'Écosse à lui rendre hommage.

1067. — Le 9 août mourut le bienheureux Maurile, archevêque de Rouen. Il fut inhumé dans la nef de la cathédrale, où son tombeau a toujours été en grande vénération. Ce prélat était né à Mayence et avait été élevé à Reims. Il avait été placé en 1055 sur le siége archiépiscopal. Avant d'être atteint de la maladie dont il mourut, Maurile avait assemblé à Rouen un synode où furent arrêtées des mesures propres à réprimer les excès et les désordres introduits dans la province, à la suite de la conquête de l'Angleterre.

— L'hiver de cette année fut très rigoureux.

1068. — Dans un Concile tenu à Rouen, Guillaume nomma archevêque l'italien Lanfranc, abbé de Saint-Étienne de Caen, mais ce religieux ayant refusé cette dignité, Jean II, évêque d'Avranches, fils de Raoul, comte de Bayeux, et neveu du duc Richard I[er], fut désigné à sa place. L'élection de Jean fut confirmée, l'année suivante, dans un nouveau Concile provincial, par Hermenfroy, légat du pape Alexandre II, qui lui apporta le « pallium. »

1069. — Jean II prit possession, en août, du siége archiépiscopal, lequel était demeuré vacant depuis deux ans. Ce prélat, ayant entrepris de réformer les mœurs ecclésiastiques, rencontra une violente opposition parmi les clercs, auxquels il fit défense, sous peine d'excommunication, de conserver plus long-temps leurs concubines. Un jour, son autorité fut méconnue, et il fut poursuivi à coups de pierres par ceux qui lui devaient obéissance et respect. Informé de ce fait, Guillaume convoqua, en juillet 1072, dans la cathédrale, un synode que présida l'archevêque et dans lequel furent arrêtés, en présence du duc, des canons sur la chasteté des clercs, sur la discipline ecclésiastique, etc. On y régla aussi de nombreux statuts relatifs aux cérémonies du mariage. « Les noces, portait le décret, n'auront plus lieu en cachette ni après dîner; mais l'époux et l'épouse, à jeun, seront bénis par un prêtre également à jeun. Avant de les unir, on reconnaîtra avec soin quelle est leur famille, et, si l'on découvre quelques rapports de consanguinité au-dessous de la septième génération, et si quelqu'un d'eux a été divorcé, le mariage n'aura pas lieu. »

1070. — Le 31 janvier, l'église abbatiale de Saint-Amand fut

dédiée, en présence de Guillaume-le-Conquérant, par l'archevêque Jean d'Avranches, sur la demande de sa sœur Emma qui en était l'abbesse. Ce prélat dédia aussi, le 28 mars, l'église abbatiale de Saint-Étienne de Caen, et, les années suivantes, les églises cathédrales de Bayeux et d'Évreux.

1072. — On célébra pour la première fois à Rouen, le 8 décembre, la fête de l'Immaculée-Conception de la Sainte-Vierge, qu'on appela plus tard la fête aux Normands, et dont la création est attribuée à Guillaume-le-Conquérant. Farin rapporte qu'un vénérable abbé, qui avait été envoyé par ce prince vers les Danois pour traiter de la paix, ayant été assailli en mer par une furieuse tempête, fit le vœu de faire célébrer, tous les ans, la fête de l'Immaculée-Conception. Ayant accompli son voyage, le moine Helsin raconta au roi le péril éminent auquel il avait échappé, et Guillaume-le-Conquérant ordonna aux évêques de faire célébrer cette fête dans leur diocèse. Le miracle cité par Farin a donné lieu à de nombreuses et poétiques versions. Une confrérie de la Conception fut instituée à Rouen. Le président, qui était élu chaque année, recevait le titre de prince.

1073. — Une scène tumultueuse éclata, le 24 août, dans l'église abbatiale de Saint-Ouen, contre l'archevêque Jean II, qui, en arrivant du Mans où il avait accompagné le duc de Normandie, était venu dans cette église pour célébrer, suivant un ancien usage, les divins mystères le jour de la fête du saint. Le prélat ayant exprimé son mécontentement de ce que les moines eussent commencé l'office avant son arrivée, il s'ensuivit une lutte pendant laquelle Jean II s'enfuit sous le portail, et fut délivré par le vicomte de la ville assisté des bourgeois. Un Concile fut convoqué à ce sujet, en présence du roi Guillaume, et les principaux auteurs du trouble furent emprisonnés dans plusieurs abbayes; plus tard, ils furent rappelés dans leur monastère, qui fut réconcilié par Michel, évêque d'Avranches, sur le refus de l'archevêque d'accomplir cette formalité. Un nouveau Concile, ordonné par le pape Grégoire VII, fut ouvert l'année suivante dans la cathédrale, sous la présidence de Jean II, et le duc-roi prit part à toutes ses délibérations. Guillaume-le-Conquérant avait rendu des lois sévères pour réprimer l'orgueil des seigneurs féodaux; il interdit, dans ce Concile, les vengeances particulières, à moins qu'il ne s'agît du meurtre d'un père ou d'un fils.

1075. — Un seigneur de la cour de Guillaume donna, à l'abbaye de la Sainte-Trinité-du-Mont, ou de Sainte-Catherine, le fief de la Fontaine-Jacob, appelé aussi le fief de l'Aumônerie, qui conférait à cette abbaye le droit de haute, moyenne et basse justice.

1077. — Gautier, moine et chantre de Saint-Wandrille, et abbé de Sainte-Trinité-du-Mont, fonda la grande église de ce dernier monastère.

1078. — Le 7 octobre, l'archevêque Jean II, dit de Bayeux ou d'Avranches, qui était tombé en paralysie, fut déposé à cause de ses infirmités et fut remplacé par Guillaume Bonne-Ame. Il mourut le 9 septembre suivant en son manoir seigneurial de Montfort-sur-Risle, où l'on établit plus tard un prieuré; son corps fut apporté le 16 dans la cathédrale de Rouen, où il fut inhumé proche des fonts baptismaux.

1079. — Guillaume Bonne-Ame, moine du Bec et abbé de Saint-Étienne de Caen, devint le quarante-huitième archevêque de Rouen; il était fils de Radbod, évêque de Lisieux, qui était entré dans les ordres après avoir perdu son épouse, et avait été archidiacre de la métropole. On avait choisi le bienheureux Lanfranc, ancien prieur du Bec, mais celui-ci mourut le même jour archevêque de Cantorbéry. Guillaume Bonne-Ame fit construire l'ancienne salle capitulaire de la cathédrale, qui fut démolie vers 1280, et un palais archiépiscopal plus vaste et plus magnifique que celui qu'avaient occupé saint Mellon et ses successeurs. Ce prélat fit transférer, de l'église de Saint-Godard, qui était alors dans un faubourg de la ville, à l'église métropolitaine, le corps de saint Romain qu'il avait fait renfermer dans une châsse d'or et d'argent, garnie de pierres précieuses. A cette occasion, il institua la procession dite « du Corps saint », à laquelle assistèrent le duc-roi et la reine Mathilde. Des historiens rapportent que l'église de Saint-Godard s'étant trouvée trop petite pour contenir l'affluence du monde accouru à cette cérémonie pour obtenir les pardons ou indulgences qui furent accordés, on fut obligé, pour prêcher et faire l'office, de se retirer dans un champ voisin qui en a conservé le nom de Champ-du-Pardon. C'est sur cet emplacement que fut établie, l'année suivante, la foire de Saint-Romain, appelée aussi la foire du Pardon. — La procession du Corps saint sortait d'abord de la cathédrale, pour se rendre à Saint-Godard, le

dimanche des Rameaux, à deux heures après minuit; cette heure fut reportée, en 1580, à six heures du matin.

— Forcé de rester en Angleterre pour affermir son autorité, Guillaume-le-Conquérant avait confié à Robert, l'aîné de ses fils, le gouvernement de la Normandie. Robert voulut obtenir la souveraineté de cette province, ainsi que celle du Maine, que Guillaume lui avait promises. Mettant à profit l'absence de son père, il se rendit maître de la Normandie et gagna Rouen, où il tenta vainement de réduire le château de la Tour, que défendait Roger d'Ivry, échanson du roi. Ce dernier partit de l'Angleterre à la tête d'une armée, pour se remettre en possession de son duché et pour châtier les révoltés. Les deux princes en vinrent aux mains près de Gerberoy. Robert rencontra son père sans le reconnaître, et de sa lance l'abattit par terre. L'ayant bientôt distingué à sa voix, Robert se jeta à ses pieds, lui demanda pardon, et le remonta sur son cheval. Des chroniqueurs racontent que le prince, touché du repentir de son fils, lui pardonna et lui laissa le gouvernement de la Normandie. Suivant d'autres, Guillaume lui aurait donné sa malédiction.

1080. — A cette époque vivait Robert, premier du nom, sire d'Estouteville et de Valmont, l'un des seigneurs qui avaient suivi, en 1066, le duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre.

— Guillaume-le-Conquérant fixa, au 23 octobre, l'ouverture de la foire Saint-Romain, qui, suivant d'anciennes chroniques, était déjà établie à cette époque. Plusieurs écrivains attribuent la création de cette foire à Philippe Ier, roi de France, mais la Normandie n'était pas encore réunie alors à la couronne. — Cette foire, dont la durée était primitivement de deux jours, fut confirmée et prolongée plusieurs fois, notamment en 1468. (Voyez cette date.)

— Un Concile fut assemblé à Lillebonne, par l'ordre de Guillaume-le-Conquérant, et fut présidé par l'archevêque Guillaume Bonne-Ame. Dans cette assemblée fut prescrite de nouveau l'observation de la trêve de Dieu, en vertu de laquelle, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin, étaient suspendues les luttes féodales. Le duc interdit aussi, dans cette assemblée, la fabrication de la monnaie dans la province, ailleurs qu'à Rouen et à Bayeux, et il détermina le taux de l'argent. Enfin il rendit un décret contre les prêtres concubinaires, et il fut ordonné, pour

la discipline ecclésiastique, des mesures sévères qui indisposèrent le pape Grégoire VII.

1082. — Une nouvelle assemblée d'évêques eut lieu, en présence du duc Guillaume, à Oissel, où était alors une maison de plaisance des archevêques de Rouen.

— Dans la même année, ce prince réunit en son palais, un jour de la semaine de Pâques, la cour de justice où assistèrent plusieurs évêques et des personnages laïcs. A la suite d'un assassinat qui avait été commis sur la personne de Mabille, femme de Roger de Montgommery, fille de Guillaume Talvas et sœur des sieurs de Bellesme, en complicité desquels elle s'était rendue coupable de plusieurs crimes, on fit, devant le duc et l'archevêque, l'épreuve du fer rouge sur un ennemi des Talvas qu'on accusait d'avoir participé à ce meurtre ; n'ayant aucune preuve contre lui, on y avait suppléé par le « jugement de Dieu », et Guillaume Pantol subit cette épreuve, en portant dans sa main un fer ardent pendant quelques pas. La grâce de Dieu se manifesta, ajoute le chroniqueur Orderic Vital, et Guillaume Pantol n'éprouva pas l'atteinte du feu.

1083. — Le 2 novembre, mourut la reine Mathilde de Flandre, femme de Guillaume-le-Conquérant. Son corps fut porté à l'abbaye des Dames-Bénédictines de Caen, dont elle était la fondatrice.

1084. — Eudes ou Odon, frère utérin du Conquérant et évêque de Bayeux, qui avait été vice-roi d'Angleterre, fut emprisonné à Rouen dans le château de la Tour, pour expier dans les fers son refus de rendre compte de son administration et ses criminelles intrigues dont le but était de s'emparer de ce royaume. Il ne fut rendu à la liberté qu'après la mort de Guillaume, par l'ordre duquel il avait été arrêté, et il devint conseiller de Robert Courte-Heuse, qui lui restitua ses biens et ses dignités.

1085. — Guillaume-le-Conquérant rompit avec le roi de France, qui exigeait que ce prince lui fît hommage de son duché de Normandie et même de son royaume d'Angleterre, et il arma contre Philippe Ier. Le duc, qui avait pris un embonpoint énorme, ayant été retenu au lit pendant quelque temps, le roi Philippe demanda en riant : « Quand donc ce gros homme accouchera-t-il ? » Cette raillerie fut rapportée à Guillaume. Ce dernier jura qu'il irait faire ses relevailles à Notre-Dame de Paris avec dix mille lances en guise de cierges ; il se mit, en

effet, en devoir d'exécuter sa menace ; il exerça ses ravages dans l'Ile-de-France et brûla Mantes; mais sa marche fut arrêtée par une chute de cheval et par une blessure grave que lui fit le pommeau de sa selle.

1087. — Guillaume mourut le 9 septembre, au prieuré de Saint-Gervais, appelé aussi quelquefois le monastère d'Hermentrude, où il s'était fait transporter à la suite de sa blessure. Il était âgé de soixante ans. Il posséda la Normandie pendant près de cinquante-deux ans et avait régné vingt-et-un ans sur l'Angleterre, sous le nom de Guillaume-le-Grand. Abandonné et honteusement dépouillé par ses serviteurs, son corps fut transporté dans l'église de Saint-Étienne de Caen, qu'il avait fait bâtir. Son tombeau ayant été ouvert en 1522, en la présence de plusieurs évêques, l'on trouva le squelette encore entier; il était d'une taille au-dessus de celle d'un homme de haute stature. — Guillaume eut pour successeur au duché de Normandie son fils aîné, Robert II, dit Courte-Heuse à cause de l'exiguité de ses jambes, et qui reçut aussi par dérision les surnoms de Courte-Botte et même de Courte-Honte. Guillaume-le-Roux, second fils du Conquérant, s'était rendu en Angleterre avant que les funérailles de son père eussent été célébrées, et s'y fit couronner en grande solennité le 26 septembre.

1088. — Robert Courte-Heuse ayant voulu réunir le royaume d'Angleterre au duché de Normandie, il intervint un accord entre lui et Guillaume-le-Roux, qui conserva sa couronne en s'engageant à payer à son frère une rente annuelle de trois mille marcs d'or sterling ou de trente-trois mille sept cent cinquante livres. Robert avait eu recours, pour soutenir ses prétentions, à l'assistance du roi de France, auquel il avait concédé le manoir de Gisors qui appartenait à l'église de Rouen. L'archevêque Guillaume Bonne-Ame, indigné de cette action, jeta l'interdit sur toutes les églises de la Normandie; il dut toutefois se soumettre à l'intervention du pape, sollicitée par les partisans de Robert et par l'évêque de Bayeux.

1090. — On faisait, à cette époque, le lundi après la Trinité, une procession de l'église de Saint-Vivien à l'Hôtel-Dieu de la Madeleine, pour porter du pain et du vin aux malades. Une distribution du même genre était faite antérieurement, le premier jour de l'an et à la fête de Saint-Jacques, par les chaussetiers, sans doute à partir de l'époque où ils avaient dû quitter leur

hôpital (v. p. 6) pour célébrer leur office à l'église de la Madeleine.

— En cette année mourut Guillaume de Jumiéges, moine de l'abbaye de ce nom, et l'un des plus curieux historiens de la Normandie.

— La guerre ayant éclaté entre Guillaume, roi d'Angleterre, et son frère Robert, duc de Normandie, une insurrection fut fomentée à Rouen, le 3 novembre, en faveur du premier. Le plus jeune des frères du duc, Henri dit Beau-Clerc, comte du Cotentin, s'empressa de venir au secours de Robert, accompagné de Gislebert de Laigle, qui entra dans la partie méridionale de la ville par le pont qui existait sur la Seine, à la place où il fut remplacé plus tard par celui de l'impératrice Mathilde. Une lutte terrible s'engagea alors entre les troupes du roi d'Angleterre et les partisans de Courte-Heuse; celui-ci fut obligé de sortir incognito, avec quelques seigneurs, par la porte orientale (porte de Robec). Reçu avec honneur par les habitants de la rue Malpalu, il s'embarqua, gagna le monastère du Pré, dans le faubourg d'Émendreville ou de Saint-Sever, et s'y enferma. Les troupes du roi d'Angleterre furent obligées de se replier devant celles de Henri. Un riche bourgeois, nommé Conan, qui avait été le principal meneur de la sédition, et qui avait promis de livrer la place aux émissaires de Guillaume-le-Roux, fut fait prisonnier par Henri Beau-Clerc, et fut précipité par ce prince du haut de la Tour, à laquelle fut conservé le nom de Saut-de-Conan. Le corps mutilé de ce malheureux fut attaché ensuite à la queue d'un cheval et traîné par la ville. Peu de temps après ces événements, Guillaume-le-Roux ayant débarqué en Normandie avec une flotte nombreuse, vint à Rouen, et les deux frères, oubliant leurs anciennes querelles, se réconcilièrent. Le roi d'Angleterre passa plusieurs mois à Rouen avec les siens, et dans tout l'appareil d'un monarque (Orderic Vital). Guillaume et Robert se réunirent ensuite pour repousser l'attaque dont les menaçait Henri, leur plus jeune frère, l'assiégèrent au Mont-Saint-Michel et le forcèrent de s'exiler.

1091. — Philippe Ier, roi de France, donna, par un traité, à l'archevêque Guillaume Bonne-Ame et à son église, l'abbaye de Saint-Mellon de Pontoise, en remplacement du manoir de Gisors qui lui avait été concédé, en 1088, par Robert Courte-Heuse. Il obligea les archevêques à venir, une fois l'an, à la cour

du roi, soit à Beauvais, soit à Paris ou à Senlis, « quand il plairait au roi de les y mander. » Philippe I[er] reconnut, par ce traité, que ce prélat était l'archevêque de toute la Normandie, et, dès lors, indépendant du clergé français.

— Guillaume Bonne-Ame reçut et transporta dans le monastère de Saint-Ouen des reliques qui lui furent envoyées par Eudes, abbé de Saint-Médard de Soissons. Elles se composaient de la tête de saint Romain, d'un bras de saint Godard et d'une partie du corps de saint Remy, tous trois anciens archevêques de Rouen.

1092. — Le 25 février, fut assassiné près de Mortagne, par treize chevaliers du Perche, Gislebert, seigneur de Laigle, un des plus vaillants compagnons du duc Robert Courte-Heuse.

— Le 26 du même mois mourut, au retour d'un voyage qu'il avait fait à la Terre sainte, Nicolas de Normandie, l'un des bienfaiteurs de l'abbaye de Saint-Ouen, qu'il avait gouvernée pendant cinquante ans. Il fut inhumé dans l'église abbatiale.

— Un Concile provincial fut présidé à Rouen par l'archevêque Guillaume Bonne-Ame; le duc de Normandie y assista. Serlon, abbé de Saint-Évroult, fut élu, malgré sa résistance, évêque de Séez; il fut sacré, le 23 juin, dans l'église métropolitaine de Rouen.

— Le prieuré de Bonne-Nouvelle fut érigé en monastère de l'ordre de Saint-Benoist, sous la dépendance de l'abbaye du Bec-Hellouin. Ce prieuré fut augmenté en 1122 par Henri I[er], fils de Guillaume-le-Conquérant et de Mathilde.

1093. — Sous l'épiscopat de Guillaume Bonne-Ame, le bienheureux Anselme, abbé du Bec, fut tiré de son abbaye, contre sa volonté, pour être placé sur le siége de Cantorbéry. Il eut pour successeur un religieux nommé Guillaume, qui vint à Rouen pour se faire consacrer.

1094. — Philippe, roi de France, ayant répudié la reine Berthe pour épouser Bertrade, comtesse d'Anjou, l'archevêque Guillaume Bonne-Ame fut excommunié par le pape Urbain II, pour avoir donné au roi et à la comtesse la bénédiction nuptiale. Ce prélat ne put reprendre les fonctions de son ministère qu'après y avoir été autorisé dans un Concile qui fut tenu l'année suivante à Clermont.

— Une longue sécheresse, une famine affreuse, suivie, en 1095, d'une mortalité excessive, affligèrent l'humanité.

1095. — La commanderie de Saint-Antoine s'installa à Rouen. Cet ordre, qui fut aboli en 1790, avait été institué en France pour soigner les malheureux atteints du « feu sacré » ou du « feu de saint Antoine. » — « Il étoit si violent en ce temps-là, dit Farin, qu'il consumoit les corps en peu de jours, et si terrible qu'il n'y avoit point de remèdes humains qui pussent le guérir. »

— Il tomba, le 4 avril, un si grand nombre d'étoiles, que, sans l'éclat qu'elles jetaient, on les eût prises pour de la grêle (Orderic Vital).

1096. — Le duc Robert s'étant engagé, avec plusieurs seigneurs, à entreprendre le voyage de la Terre sainte, les bourgeois de Rouen ne voulurent pas laisser les juifs maîtres dans leur pays; le 26 janvier, ils attaquèrent de toutes parts leur quartier limité par la rue qui porte leur nom; ces malheureux furent traqués et massacrés, sans exception des femmes et des enfants. — Robert partit, accompagné de son oncle Odon, évêque de Bayeux. En prenant la croix, il engagea à son frère Guillaume-le-Roux Rouen et la Normandie pour quinze mille marcs d'argent, répondant à environ cinq cent mille livres tournois.

— A la suite d'un grand Concile qui avait été convoqué à Clermont par le pape Urbain II au mois de novembre de l'année précédente, un Concile fut assemblé à Rouen en février par l'archevêque Guillaume Bonne-Ame. On y prescrivit de nouveau, sous peine d'excommunication, d'observer la trève de Dieu à certaines époques de l'année et à la veille des fêtes. On y arrêta aussi qu'aucun homme ne pourrait porter de longs cheveux; il fut enjoint à tous, sous des peines sévères, de les faire couper et tenir courts. Quelques années après, l'évêque de Séez, prêchant sur le même objet devant Henri Ier, roi d'Angleterre, lui persuada qu'il devait se faire couper les cheveux, ce qui fut exécuté aussitôt.

1097. — Hélie de la Flèche, comte du Mans, contraint de défendre la possession de ce comté contre les prétentions de Guillaume-le-Roux, fut fait prisonnier par Robert de Bellesme et enfermé dans la citadelle de Rouen. Rendu à la liberté, il continua la guerre, mais il ne put reconquérir le Mans qu'après la mort de Guillaume.

1099. — A la suite de plusieurs batailles gagnées sur les infidèles, et qui eurent pour résultat la prise de Nicée et celle d'Antioche, Robert Courte-Heuse et les autres princes croisés

s'emparèrent de Jérusalem le 15 juillet, et massacrèrent plus de quarante mille Sarrasins.

1100. — A cette époque fut construite la salle du chapitre de la cathédrale de Rouen, et fut instituée l'Officialité, pour juger les causes civiles et criminelles des clercs, et même plusieurs de celles des laïques.

— Une portion de l'église abbatiale de Saint-Amand fut cédée aux habitants, pour leur servir de paroisse.

1101. — Le 3 août. Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, fut tué accidentellement à la chasse, d'un coup de flèche, par Gautier Tyrel son favori. Cet événement eut lieu à Winchester, où Guillaume fut enterré dans l'abbaye de Saint-Pierre ; il était dans la quarante-quatrième année de son âge et dans la treizième de son règne. Son frère Henri Beau-Clerc fut appelé à lui succéder. Guillaume-le-Roux avait été régent de la Normandie pendant le pélerinage de Robert à la Terre sainte; ce dernier revint en septembre, et reprit sans obstacle la possession de son duché qu'affligeaient les luttes et les pillages réciproques des seigneurs armés les uns contre les autres.

1102. — En cette année mourut Sybille, femme de Robert II, duc de Normandie, qu'elle avait épousé en 1100 L'archevêque Guillaume Bonne-Ame la fit enterrer dans la nef de la métropole. — Suivant quelques auteurs, le duc ayant été blessé d'une flèche empoisonnée, la princesse Sybille suça la plaie pendant le sommeil de son époux, auquel elle sauva la vie en perdant la sienne.

1106. — Robert Courte-Heuse ayant traversé le détroit en 1102, tenta d'enlever le trône d'Angleterre à son frère Henri, qui, à la suite de la mort de Guillaume, avait été couronné roi. Après une réconciliation qui fut plus d'une fois compromise par la conduite indolente du duc et par l'inobservation des traités qui avaient été conclus, les deux frères en vinrent aux mains, le 27 septembre 1106, devant Tinchebray, près de Domfront. Robert fut vaincu et fait prisonnier, et les habitants de Rouen se soumirent à Henri et le reconnurent comme duc de Normandie ; ce dernier s'était déjà rendu maître de la plupart des villes et des forteresses de cette province. Le roi d'Angleterre vint à Rouen avec Robert; il renouvela les lois de Guillaume-le-Conquérant, et restitua à la ville ses anciennes prérogatives. Robert fut ensuite reconduit en Angleterre, où il fut retenu prisonnier pendant vingt-sept ans. Ayant un jour tenté de s'évader, il fut, suivant quelques histo-

riens, renfermé, par l'ordre de son frère, dans une plus étroite prison, et on lui creva les yeux. Orderic Vital dit que ce supplice ne fut pas infligé à Robert, qui fut relégué dans un château royal, et auquel furent fournis les aliments « et les divers objets qui pouvaient lui être agréables. » Robert mourut en 1134, et fut inhumé à Saint-Pierre de Glocester.

— Le 15 juin, Guillaume Bonne-Ame, archevêque de Rouen, dédia l'église abbatiale de la Sainte-Trinité de Fécamp. D'autres historiens rapportent ce fait à l'année 1108.

— Henri Ier, dit Beau-Clerc, troisième fils de Guillaume-le-Conquérant, roi d'Angleterre et duc de Normandie, assembla, en octobre, un Concile provincial à Lisieux, dans le but de travailler à la paix et au bien de l'église, comme à celui de l'Etat.

— Marc Bohémond, prince d'Antioche, fils de Robert Guiscard, vint à Rouen. Il épousa, en France, Constance, fille de Philippe Ier, et femme séparée de Hugues, comte de Troyes.

1107. — L'église de l'abbaye de Sainte-Trinité-du-Mont fut abattue de fond en comble et réédifiée par l'abbé Gauthier, ancien moine de Fontenelle. Gauthier mourut le 26 août 1120.

— Henri Ier fit faire des augmentations considérables à la Tour construite par Richard Ier, et y ajouta un palais, dont l'emplacement est occupé actuellement par les halles.

— Orderic Vital, historien de la Normandie, né en Angleterre le 15 février 1075, d'un père natif d'Orléans, fut admis à la prêtrise par l'archevêque Guillaume Bonne-Ame. On fixe la mort d'Orderic Vital vers 1142.

1108. — Un Concile, dans lequel on traita des affaires de l'église, fut convoqué à Rouen par Guillaume Bonne-Ame; ce prélat mourut deux ans après.

1109. — Une horrible famine désola toute la Normandie et se prolongea pendant les deux années suivantes. Un grand nombre de gens eurent à souffrir du feu sacré (Orderic Vital). A Rouen, on dépouilla, pour subvenir aux besoins des malheureux, les lames d'or qui recouvraient la châsse de Saint-Romain.

1110. — Une comète fut visible depuis le 10 jusqu'au 30 juin.

— Henri Ier abolit, en cette année, le règlement par lequel Guillaume-le-Conquérant avait ordonné d'éteindre les lumières au son d'une cloche appelée le « couvre-feu. »

1111. — Le 8 février mourut l'archevêque Guillaume Bonne-Ame, qui occupait le siége épiscopal depuis le 6 octobre 1079. Ce prélat, dont Farin place la mort au 26 janvier 1110, avait fait le voyage en Terre sainte et avait accompli heureusement son pélerinage. Il fut inhumé dans l'ancienne salle du Chapitre, qu'il avait fait bâtir. — Geoffroy ou Goiffred-le-Breton, doyen du Mans, fut appelé à lui succéder, le 8 mars, par le roi Henri Ier; mais les guerres qui désolaient alors la Normandie ne lui permirent point d'aller à Rome pour faire personnellement sa soumission au pape.

1112. — On commença, le 27 avril, à mettre en ordre la précieuse collection des manuscrits de la cathédrale de Rouen. Cette collection a été détruite dans un grand incendie, l'an 1200.

— En cette année mourut Helgot, cinquième abbé de Saint-Ouen. Il avait introduit la réforme dans ce monastère, où se retira, pour y finir ses jours, le chanoine Fulbert, qui avait exercé les charges les plus éminentes avec une haute réputation de sagesse et de vertu. La discipline fut maintenue dans l'abbaye par les successeurs d'Helgot, ce qui fut constaté, en 1199, par une bulle du pape Innocent III. Le corps d'Helgot fut inhumé dans l'église abbatiale. Il eut pour successeur Guillaume Ballot.

1113. — Henri Ier, étant à Rouen, signa une charte en faveur de l'abbaye d'Ouche. Après avoir entièrement soumis la Normandie et conclu une paix avantageuse avec la France, ce prince retourna en Angleterre.

1114. — Mathilde, fille de Henri Ier, épousa, le 7 janvier, l'empereur d'Occident, Henri V dit le Jeune. Ce prince mourut en 1125. Mathilde, devenue veuve, retourna en Angleterre, où elle épousa Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, dont elle eut Henri II.

1116. — Un incendie considérable, qui commença dans le quartier des Juifs, dévora une partie de la cité, dont les maisons, alors construites en bois, ainsi que la plupart des églises elles-mêmes, offraient un vaste aliment au feu. — Suivant le rapport de quelques historiens, un autre incendie aurait éclaté dans la rue aux Juifs en 1118, et la paroisse de Saint-Lô aurait été détruite par le feu. En faisant mention de ce dernier événement, Farin dit qu'un autre incendie envahit le même quartier en

1126, et que les Juifs furent mis à l'amende. C'est peut-être une erreur de date.

1117. — La foudre tomba sur la cathédrale, dont elle ébranla les piliers et renversa le crucifix, sans blesser personne. Taillepied et d'autres chroniqueurs rapportent cet événement à la date de 1120. — Suivant dom Pommeraic, la flèche en pierre qui avait été bâtie par l'archevêque Maurile fut abattue et ruinée entièrement; elle fut remplacée en 1228 par une pyramide en bois.

1118. — Baudouin-le-Jeune, comte de Flandre, qui avait pris les armes contre Henri Iᵉʳ, dans le but de rétablir en Normandie Guillaume Clyton, fils du duc Robert, fut secondé dans sa tentative par Henri, comte d'Eu; mais le roi fit saisir à Rouen ce dernier avec Hugues de Gournay, et le força, dans les fers, à lui remettre ses places. Baudouin, blessé dans un combat, mourut à Aumale le 17 juin.

— Le 7 octobre, fut ouvert à Rouen un Concile présidé par l'archevêque Geoffroy, dans lequel Henri, roi d'Angleterre, traita de la paix de son royaume avec Raoul, archevêque de Cantorbéry, et avec quelques barons. Conrad, légat du pape Gélase II, qui était présent, demanda aux églises de Normandie le secours de leurs prières, « et encore plus de leur argent, » contre l'antipape Maurice Burdin.

— La veille de Noël, le vent excita de violentes tempêtes en Occident, et plusieurs édifices, ainsi que des arbres des forêts, furent renversés.

1119. — Par suite de pluies excessives tombées pendant l'hiver, les eaux de la Seine inondèrent une partie de la ville de Rouen et y causèrent de grands dommages. Suivant Orderic Vital, à ces inondations succéda un ouragan qui dessécha momentanément le fleuve, « qu'on aurait pu passer, sur certains points, d'une rive à l'autre. » Au mois d'août suivant, il se produisit dans le ciel divers phénomènes qui effrayèrent les populations.

— Henri Iᵉʳ multiplia dans Rouen les fortifications. Ayant vaincu à Brenneville, village près des Andelys, le roi de France Louis VI, qui soutenait contre lui les prétentions de Guillaume Clyton à l'héritage de son père, il enferma dans la forteresse de Rouen Guy de Clermont, qui y tomba malade et ne tarda pas à y mourir. La paix fut rétablie entre les deux princes par les efforts du pape Calixte II, dans un Concile réuni à Reims. Peu

de temps après, le roi d'Angleterre retourna triomphalement dans ses états, mais un cruel malheur vint l'atteindre : Guillaume et Richard, ses fils, périrent dans un naufrage avec un grand nombre de personnages de distinction. Cet affreux événement, le naufrage de la Blanche-Nef, où se trouvaient réunies environ trois cents personnes, eut lieu en 1120, devant le port de Barfleur. Un seul homme échappa à la mort.

— En novembre, l'archevêque Geoffroy, à son retour du Concile de Reims, assembla dans sa métropole les membres du clergé, pour leur communiquer les décisions de ce Concile, lesquelles avaient pour but de réformer les mœurs ecclésiastiques. Ces projets de réforme ayant été mal accueillis, et des débats scandaleux s'étant élevés entre les chanoines et l'archevêque, ce prélat fit arrêter et disperser les plus mutins; un combat s'engagea entre les prêtres et les gardes, et l'église fut souillée de sang. Le même archevêque « la réconcilia » quelques jours après.

1120. — L'église de Saint-Nicolas fut cédée, par un comte d'Eu, au chapitre de la métropole. Brûlée et rétablie plusieurs fois, cette église fut réédifiée en 1533; il ne reste que quelques vestiges de cette dernière construction.

1121. — L'archevêque de Cantorbéry Raoul, qui était venu trouver à Rouen Henri Ier, fut atteint de paralysie. Il mourut à Cantorbéry, le 20 octobre 1123.

1122. — Henri, après avoir traité de la paix avec le roi de France, résolut de dompter les seigneurs féodaux, dont les insurrections continuelles ne laissaient aucun repos à la Normandie. Il rassembla, à cet effet, une armée. Dans un combat qui fut livré près du Bourgtheroulde, Galeran, comte de Meulan, et ses partisans, furent faits prisonniers. L'année suivante, Henri tint sa cour à Rouen, traînant à sa suite Geoffroy de Tourville et Odard du Pin, accusés de parjure, et qu'il condamna à avoir les yeux crevés. Il condamna à la même peine Luce de Barre, qui avait fait contre lui des couplets satiriques, et qui se donna la mort en subissant son supplice.

— Henri confirma, comme l'avait fait son frère Robert Courte-Heuse, les donations que sa mère avait faites au prieuré de Bonne-Nouvelle; il y ajouta des bâtiments et l'entoura de murailles. Ce prince fit, en outre, au prieur et aux religieux, la concession de la foire du Pré, dont ceux-ci firent l'abandon à la ville, le 3 mai 1493, moyennant trente livres de rente.

1124. — Le cardinal Jean Cremense vint à Rouen pour présider à la cérémonie de la bénédiction de Boson IV, abbé du Bec. — On fit, en cette même année, l'ouverture de la châsse de Saint-Romain, en présence de ce cardinal, de l'archevêque Geoffroy et de Boson. Trois jours après, le corps de ce saint prélat fut montré à Henri, roi d'Angleterre, et à Adelise sa femme.

— Le 8 février, mourut saint Étienne, fondateur de l'ordre de Grammont. Il était disciple de saint Gaucher, du diocèse de Rouen.

1126. — La basilique de Saint-Ouen fut dédiée, le 17 octobre, par l'archevêque Geoffroy, qui venait d'assister à un Concile convoqué à Reims par le pape Calixte. Cette église avait été commencée en 1046. Le même prélat avait dédié, le 21 mars précédent, l'église cathédrale de Séez, et celle du Mans le 10 juillet 1120. — Guillaume Ballot, abbé de Saint-Ouen, mourut peu après la dédicace de l'église abbatiale, et y fut inhumé.

1127. — Hugues de Gournay fonda, en l'honneur de saint Laurent, le prieuré de Beaubec, qui eut, au quatorzième siècle, son hôtel dans la rue Neuve-Saint-Lô.

1128. — Un Concile provincial fut présidé à Rouen par le cardinal Mathieu d'Albane, ou évêque d'Albe, légat du pape Honoré II, en présence de Henri Ier, roi d'Angleterre. L'archevêque Geoffroy avait été atteint d'une grave maladie qui le retint au lit pendant deux années; il mourut le 28 octobre ou novembre 1130, et fut inhumé dans sa métropole. — Dans cette assemblée des principaux prélats d'Angleterre et de Normandie, Henri Ier leur présenta sa fille Mathilde, comtesse d'Anjou, à laquelle il leur fit jurer fidélité et hommage pour lui succéder, à défaut d'héritiers mâles, après son décès. Cette princesse, renommée pour sa magnanimité et ses largesses, étant tombée grièvement malade à Rouen, se fit apporter ses trésors, qu'elle distribua aux églises, abbayes et hôpitaux, ainsi qu'aux veuves et aux malades. Elle accoucha bientôt d'un fils, qui fut nommé Geoffroy, et qui devint, en 1175, duc de Bretagne.

1130. — Fut construit, à cette époque, l'ancien cloître de l'abbaye de Saint-Ouen.

— Après la mort de Geoffroy, Hugues dit d'Amiens, abbé de Radinges, en Angleterre, qui était venu pour traiter quelques affaires à la cour de Henri Ier, fut sacré archevêque de Rouen, le 14 septembre, en l'église abbatiale de Saint-Ouen. Il devint

légat du saint siége. Le pape Innocent II adressa une bulle à ce prélat, au sujet de nombreux abus qui lui avaient été signalés comme existant au sein du clergé de ce diocèse. D'autres bulles, concernant le même sujet, furent envoyées à ses successeurs dans le courant du douzième et du treizième siècle. Hugues d'Amiens confirma, par une charte, tous les priviléges dont jouissait le monastère de Saint-Ouen. Un de ces priviléges, en vertu duquel l'église abbatiale servait à la cérémonie du sacre des archevêques, leur fut contesté sans succès, en 1208, par le clergé de la cathédrale.

1131. — Les Croisés ayant rapporté en France l'horrible fléau de la lèpre, les habitants de Rouen fondèrent l'hôpital ou la maladrerie du Mont-Saint-Jacques, qui fut appelé depuis le Mont-aux-Malades, pour y recevoir les personnes atteintes de cette maladie. Cet hôpital fut mis, plus tard, sous la direction des chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. Sa fondation fut suivie, en 1150, de celle d'un prieuré dans son voisinage.

— Le pape Innocent II, qui s'était retiré en France pour se soustraire à la persécution de l'anti-pape Pierre de Léon, surnommé Anaclet, vint à Rouen, accompagné de saint Bernard et d'un grand nombre de cardinaux et d'abbés, pour avoir une entrevue avec le roi d'Angleterre. Il fut reçu par l'archevêque Hugues d'Amiens. Le 6 octobre, le pape, étant à Blois, confirma par une bulle les prérogatives de l'église de Rouen, à laquelle le roi Henri Ier fit, de son côté, des restitutions; ce prince l'exempta, en outre, de toutes sortes d'impôts et de péages.

— Le feu prit, le 28 novembre, à l'Hôtel-de-Ville, près de la porte Massacre, et y causa de grands dégâts.

1134. — Il tomba des neiges abondantes qui causèrent des inondations considérables. Au mois de juin de la même année, il y eut une grande sécheresse qui tarit les fontaines et les étangs.

1135. — Dans un Concile tenu à Pise, l'archevêque Hugues d'Amiens fut comblé d'honneurs par le pape, et reçut la primatie de Normandie, titre qui fut donné à nos archevêques parce que les causes ecclésiastiques des évêchés suffragants ressortissaient à leur juridiction. Ce titre, en vertu duquel nos archevêques relevaient immédiatement du saint-siége, leur fut plusieurs fois contesté par les archevêques de Lyon; il fut confirmé et

maintenu, en 1697, par le roi de France, à Nicolas Colbert, comme un droit qui appartenait « de temps immémorial » à l'église de Rouen.

— Henri Ier mourut d'une indigestion de lamproies, le 3 décembre, à Saint-Denis-le-Thiboult, à un retour de chasse dans la forêt de Lyons. Il fut assisté, à ses derniers moments, par Hugues d'Amiens. Après avoir été rapporté en grande pompe à Rouen, son corps fut envoyé en Angleterre et inhumé à l'abbaye de Redinges, qu'il avait choisie pour lieu de sa sépulture. Suivant l'auteur du *Neustria pia*, son cœur fut enterré à la cathédrale de Rouen, et ses intestins furent déposés dans le prieuré de Bonne-Nouvelle qu'il avait fait bâtir et qu'il avait richement doté. La branche mâle des ducs de Normandie se trouva éteinte par la mort de Henri Ier. Ce prince avait fait reconnaître, quelques années auparavant, pour son héritière, sa fille Mathilde, mais Étienne de Boulogne, de la maison de Blois, petit-fils de Guillaume-le-Conquérant et neveu de Henri Ier, se fit couronner roi d'Angleterre; il vint à Rouen en 1136, et y fut reçu comme duc de Normandie, le 15 décembre de la même année. — Henri s'était allié étroitement avec la bourgeoisie rouennaise; il l'avait dispensée de la garde des prisons, avait consacré ses droits de propriété, et lui avait accordé une sorte d'administration municipale Sous l'influence de son gouvernement, la ville prit un accroissement proportionné à l'augmentation de sa population et à l'affranchissement d'un grand nombre de serfs. Les limites de la cité s'étendirent, au nord, jusque vers Saint-Ouen et la place de la Rougemare; à l'ouest, jusqu'à l'église de Saint-Pierre-le-Portier; à l'est, furent assainis les terrains marécageux désignés sous le nom de « Malpalu. »

1136 — Au mois de septembre, le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, le feu prit aux maisons avoisinant la Seine et l'église de Saint-Martin-du-Pont, et dévora presque toutes celles de la grande rue (c'est-à-dire la rue du Grand-Pont, nom que portait précédemment la rue des Carmes), et s'étendit jusqu'à la porte Beauvoisine, alors située près de l'endroit où furent ouvertes plus tard les rues de l'Aumône. Le vent étant venu à changer, l'incendie gagna l'abbaye de Saint-Ouen, dont l'église avait été achevée en 1126, et celle de Saint Amand : toutes deux devinrent la proie des flammes. La cathédrale ne fut pas atteinte; il en fut de même de l'église de Saint-Martin, qui était isolée

au milieu d'une place vide appelée le Pré-Saint-Martin. Cet incendie dura depuis le matin jusqu'au soir. Plusieurs chroniqueurs ont placé ces événements à la date de 1126, mais ils arrivèrent dix ans après l'achèvement de Saint-Ouen, et suivirent de près, suivant d'autres historiens, la mort de Henri Ier, en 1135.

— Peu après cet incendie, un tremblement de terre renversa une partie des maisons que le feu avait épargnées et ébranla tous les monuments.

— Étienne de Blois, comte de Boulogne, devenu roi d'Angleterre, et qui était venu prendre possession du duché de Normandie, obtint de Louis-le-Gros, roi de France, pour Eustache son fils, l'investiture de ce duché. Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, second mari de l'impératrice Mathilde, qui, aux droits de sa femme, avait des prétentions à la possession de la Normandie, envoya une troupe armée commandée par le comte Guy. Celui-ci marcha sur Rouen, surprit cette ville et la mit au pillage. Il dévasta la cathédrale, dans laquelle les assaillants pénétrèrent les armes à la main; ils furent bientôt expulsés; mais, peu d'années après, Eustache de Blois fut chassé par Geoffroy Plantagenet, qui se fit reconnaître pour duc. Eustache mourut en Angleterre en 1150.

1137. — On éprouva une grande sécheresse. Des fontaines tarirent, et quelques rivières même cessèrent de couler. La chaleur insupportable de l'été occasionna des maladies de toute espèce, et causa, le 4 août, la mort de Louis-le-Gros, qui était tombé malade dans la forêt de Laigle.

1141. — Rainfroy, abbé des Bénédictins de Saint-Ouen, déposa la crosse et se retira dans le prieuré de Saint-Michel, où il mourut en 1150.

1142. — En janvier, la terre trembla deux fois pendant la nuit. — D'autres chroniqueurs reportent cet événement à l'an 1144.

1143. — Guillaume Baril céda, à la léproserie du Mont Saint-Jacques (le prieuré du Mont-aux-Malades) l'emplacement appelé aujourd'hui le Mont-Fortin, moyennant une légère somme d'argent une fois payée et la redevance annuelle, pour lui et ses héritiers, d'une « livre de poivre [1]. » Cet acte de donation fut

[1] Extrait d'un manuscrit de M. Al. Lesguilliez; on trouve ailleurs des traces de semblables redevances : l'église de Saint-Maclou devait à l'Hôtel-Dieu, outre une rente annuelle en argent, « une once de poivre en poudre. »

confirmé et ratifié par l'archevêque Hugues d'Amiens. C'est trois ans auparavant qu'avait été fondée, au Mont-aux-Malades, l'église de Saint-Gilles. — Le Mont-Fortin avait reçu successivement de ses anciens possesseurs les noms de Mont-Robert, de la terre de Baril. Devenu la propriété des religieux du Mont-aux-Malades qui, durant quatre siècles, y conduisaient les malades de lèpre pour prendre l'air ou pour se récréer, il fut appelé le Mont ou les Bruyères-des-Lépreux. Vers le milieu du seizième siècle, les chanoines réguliers de Saint-Augustin, qui avaient succédé aux Lépreux, fieffèrent cette montagne à un sieur Fortin, conseiller au bailliage, dont elle prit le nom qui lui est resté. Les Jésuites en firent l'acquisition en 1621, et y conservèrent leur maison de plaisance jusqu'en 1769; à cette époque, cette propriété fut vendue, moyennant 13,750 livres, à la famille Pain Détancourt.

1144. — Geoffroy Plantagenet était venu, l'année précédente, camper auprès de l'abbaye de la Sainte-Trinité et mettre le siége devant Rouen; il avait avec lui Galeran de Meulan, gendre d'Étienne de Blois, dont il avait abandonné la cause. Geoffroy brûla le faubourg d'Émendreville; les habitants de Rouen, effrayés, se soumirent le 2 janvier; mais le château de la Tour ne se rendit qu'après trois mois d'investissement; les assiégés, commandés par Guillaume de Varennes, succombèrent au manque de vivres plutôt qu'à la force des armes. Le comte d'Anjou fit son entrée dans la ville le jour de Saint-Fabien et Saint-Sébastien (20 janvier). Cette entrée fut accompagnée d'une violente tempête; le vent déracina des arbres et renversa des maisons. — Devenu maître de Rouen, où il fut accueilli avec enthousiasme, Geoffroy Plantagenet s'empressa de réparer beaucoup de désastres, et s'occupa d'améliorations dans la ville qu'il venait de conquérir. Il consolida, en 1145, le grand pont en bois qui joignait le quartier de Saint-Sever à la ville, et fit restaurer, l'année suivante, le château qui avait beaucoup souffert du siége de 1144. Le duc partit pour la Terre sainte en 1147, avec le roi de France. A son retour, deux ans après, il convoqua à Rouen les États du duché, et fit reconnaître, comme duc, son fils Henri, âgé alors de dix ans; celui-ci en reçut l'investiture; mais Geoffroy gouverna la province jusqu'à sa mort, qui arriva le 7 septembre 1151.

— Les chanoines de l'église de Saint-Lô, qui, depuis 914,

avait été cathédrale, et était devenue collégiale au milieu du onzième siècle, adoptèrent la règle de Saint-Augustin, qui fut introduite par Alger ou Auger, évêque de Coutances. A cette époque, où la paix semblait assurée, soit par reconnaissance envers la divinité, soit par la crainte des maladies qui commençaient à sévir, on travailla avec ferveur à la construction et à l'entretien des églises.

1145. — L'archevêque Hugues d'Amiens dédia la chapelle de Sainte-Madeleine, proche la ville de Vernon, fondée par saint Adjuteur, en actions de grâces de sa délivrance des mains des infidèles. Le 3 septembre, il dédia l'église abbatiale de Corneville, près de Pont-Audemer.

— On introduisit à l'Hôtel-Dieu, qui était alors établi au Nid-de-Chien, des frères hospitaliers, chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin. Il leur fut adjoint, par la suite, une communauté de religieuses pour donner leurs soins aux malades. Ces religieuses étaient sous la conduite immédiate d'une prieure. Le titre de chanoinesses leur a été donné, en 1449, dans une bulle du pape Nicolas V.

1149. — L'hiver fut très rigoureux pendant trois mois. Plusieurs personnes eurent les pieds et les mains gelés. Les blés furent perdus.

1150. — Vers cette époque fut instituée la Commune de Rouen. On désignait ainsi l'union des bourgeois pour défendre leurs franchises contre la féodalité, une forme de gouvernement municipal presque républicaine. Geoffroy Plantagenet, par une charte communale, confirma les privilèges des bourgeois et se montra favorable aux corporations industrielles. — Le 22 mai fut érigée la Vicomté de l'eau dont la juridiction était la plus ancienne justice de la ville. Le vicomte de l'eau était « juge politique, civil et criminel, pour tout cas tant par eau que par terre; il était garde des étalons des poids et des mesures. »

— Les bourgeois de Rouen avaient le monopole du commerce des vins de France, qui s'exportaient par la Seine et par la mer à l'étranger. La « ghilde », ou confrérie des marchands de l'eau, avait, à Londres, un port (Dunegate) qui lui avait été accordé, en 1040, par Édouard-le-Confesseur, et ces marchands y jouissaient d'une franchise absolue pour la plupart de leurs importations. Le commerce de la Normandie avec l'Irlande était

concentré à Rouen. Cet état de choses dura jusqu'à la conquête de cette ville par Philippe-Auguste.

— Il y eut, en juillet, des orages fréquents; plusieurs personnes furent tuées par le tonnerre. Des pluies continuelles et abondantes occasionnèrent de grandes inondations, empêchèrent de recueillir les blés et causèrent une famine extraordinaire, dans le cours de laquelle, suivant Dumoulin, auteur de l'*Histoire générale de la Normandie*, qui place cette famine à la date de 1147, on alla « jusqu'à vendre de la chair humaine. »

1151. — Le 7 septembre mourut Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, dixième duc de Normandie, père de Henri II, qui, dès 1149, avait été investi de ce duché, et qui lui succéda définitivement. Henri Plantagenet fut couronné roi d'Angleterre, en 1154, après la mort d'Étienne de Blois. Il avait épousé, en 1152, Éléonore, reine de France, que Louis VII venait de répudier, sous le prétexte de parenté. Cette princesse apporta en mariage, à Henri II, la Guyenne, le Poitou, le Maine et le Perche.

1152-1189. — Sous le règne de Henri II, les nouveaux quartiers de Rouen furent entourés de remparts. L'enceinte des fortifications comprit, au nord, les terrains où furent établies les rues du Cordier et Pincedos, une partie de la Rougemare et la rue Bourg-l'Abbé. L'abbaye de Saint-Ouen fut enclose de murs, qui suivirent, à l'est, une ligne marquée par la rue de l'Épée, à proximité de laquelle était établie la porte Saint-Ouen, et par les rues du Ruissel et de la Chèvre; à l'ouest, la limite dut longer la rue des Béguines, l'église de Saint-Pierre-le-Portier, et la rue des Jacobins (la rue de Fontenelle).

1154. — L'archevêque de Rouen Hugues d'Amiens, et ses suffragants de Lisieux et d'Avranches, assistèrent le 20 décembre, dans Westminster, au sacre du duc de Normandie comme roi d'Angleterre. Le même prélat avait, le 8 avril 1153, canonisé saint Gautier, premier abbé de Saint-Martin de Pontoise.

— Henri Plantagenet, duc de Normandie et roi d'Angleterre, confirma par une charte les privilèges de la corporation des tanneurs, dont la confrérie s'établit à l'église de Saint-Martin-sur-Renelle. Il y avait des tanneries auprès de Rouen, dès le onzième siècle. Ce n'est qu'un siècle plus tard que ces industriels paraissent avoir été réunis en corporation. — Celle des cordonniers et des savetiers, plus ancienne que la corporation des

tanneurs, avait été approuvée par Henri Ier. En juillet 1371, furent signées des lettres confirmatives, portant que « les cordonniers de cette ville feront un corps, et que nul ne pourra exercer leur métier s'il n'a été reçu dans ce même corps. » — En 1660, furent faits de nouveaux statuts confirmant aux cordonniers ceux qui avaient été donnés au quatorzième siècle; ceux des savetiers furent approuvés en 1715. — Les cordonniers avaient la confrérie de Saint-Crépin à l'église Saint-Laurent; les savetiers avaient celle de la Sainte-Trinité à Saint-Amand.

1156. — Henri II fonda, le 3 juillet, le prieuré de Grammont; des religieux, appelés les « Bons-Hommes », qui vivaient dans les bois et les déserts, s'étaient d'abord établis dans la forêt de Rouvray, sur un fond que ce prince leur avait donné. Le duc leur accorda le droit de haute, moyenne et basse justice, dont le ressort comprenait une partie du faubourg de Saint-Sever; il leur concéda, quelque temps après, son parc de Sotteville, qui s'étendait jusqu'à la Seine, ce qui fit donner à leur église le nom de Notre-Dame-du-Parc. Le prieuré reçut ensuite celui de la ville où avait été institué le premier monastère de cet ordre.

1157. — L'impératrice Mathilde établit, le 17 juin, le monastère de Notre-Dame-du-Vœu, dans le pays de Caux.

— Le 13 septembre naquit Richard Cœur-de-Lion, fils de Henri II et d'Éléonore de Guyenne.

1158. — Fréhier, abbé de Saint-Ouen, qui avait succédé à Rainfroy, laissa l'administration de ce monastère à Roger de Laigle, religieux de Cluny. Ce dernier mourut en 1167.

1160. — L'impératrice Mathilde acheva, le 27 juillet, la construction du pont de pierre, édifié sur l'emplacement du grand pont de bois qui existait précédemment. L'époque où fut commencée la construction de ce pont de pierre est assez douteuse. D'anciennes chroniques indiquent que, vers 1132, Henri Ier, roi d'Angleterre, fit bâtir le prieuré de Bonne-Nouvelle, « que sa défunte mère avait fait commencer avec le pont de Rouen. » Ces historiens feraient donc remonter les premiers travaux au temps de Mathilde, femme de Guillaume-le-Conquérant. Cela est peu vraisemblable, puisqu'on a vu que, en 1145, un grand pont en bois joignait alors à la ville le quartier de Saint-Sever et qu'il fut consolidé par Geoffroy Plantagenet. (P. 34 et 61.)

— Les pelletiers-fourreurs, auxquels Henri Ier avait donné des statuts, instituèrent leur confrérie à l'église de Sainte-Croix-

des-Pelletiers, dans le voisinage de laquelle ils demeuraient.
— Les Templiers, dont l'ordre avait été créé en 1118, pour protéger les pélerins qui entreprenaient le voyage de la Terre sainte, vinrent occuper, à Rouen, un emplacement situé près de la porte de l'Estrade, à l'endroit où fut depuis la maison portant l'enseigne de la Barde ou Barge royale. Cette enseigne est aujourd'hui déposée au Musée d'antiquités. Henri II leur donna, en 1173, son parc de Sainte-Vaubourg, qui passa plus tard aux chevaliers de Malte. Les Templiers avaient, antérieurement à 1227, dans la rue Saint-Éloi, un hôtel qui fut vendu par un acte passé devant l'archevêque Thibaut d'Amiens, et sur lequel ce prélat fit apposer son sceau. Ils formèrent, de 1250 à 1260, un second établissement dans la rue des Hermites, qui n'existe plus. Cet ordre fut aboli, en 1312, par le pape Clément V, sous le règne de Philippe-le-Bel, après avoir été accusé et condamné pour des crimes imaginaires.

1162. — Le roi d'Angleterre vint à Rouen, et, de concert avec les évêques et les barons, fit un règlement pour réprimer d'énormes exactions qui étaient commises dans la rentrée des impôts. — Henri II fonda, au Mont-aux-Malades, la foire de Saint-Gilles, du nom de l'église qui y avait été récemment édifiée. L'ouverture de cette foire avait lieu le 1er septembre.

1164. — Guillaume, fils de Geoffroy Plantagenet et de l'impératrice Mathilde, et frère de Henri II, étant mort à Rouen, à l'âge de vingt-neuf ans, fut inhumé dans le sanctuaire de la cathédrale, le 30 janvier.

— Le 9 octobre, mourut l'archevêque Hugues d'Amiens. Il avait été l'ami de Suger, ministre de Louis-le-Jeune. Son successeur, Rotrou de Warwick, fut élu le 9 novembre ; il avait été archidiacre de Rouen, puis évêque d'Évreux. Rotrou mourut le 26 octobre 1183. Pendant son épiscopat, l'église de Rouen fournit au pape Alexandre III une somme d'argent, pour qu'il pût retourner à Rome qu'il avait été forcé de quitter. Rotrou, qui avait été institué légat du saint siége, composa, pour combattre l'hérésie, un livre sur le Dogme de la Foi chrétienne. Une charte de ce prélat, qui fut enfermée dans la châsse de Saint-Romain avec celle qu'avait donnée, en 989, l'archevêque Robert, attesta que le corps du saint était renfermé dans cette châsse.

1167. — Le 10 septembre, mourut à Rouen, à l'âge de soixante-trois ans, Mathilde, veuve en premières noces de l'em-

pereur Henri V, et en secondes noces de Geoffroy, comte d'Anjou, qui la rendit mère de Henri II, son successeur, et de deux autres fils : Geoffroy, mort en 1158, et Guillaume, décédé à Rouen en 1164. Mathilde, qui avait conservé son titre d'impératrice, employa des sommes considérables pour bâtir le pont de pierre qui portait son nom ; elle construisit et dota plusieurs monastères. Le corps de cette princesse, cousu dans un cuir de bœuf, fut inhumé dans l'église de l'abbaye du Bec-Hellouin, dont elle était la bienfaitrice, après avoir été déposé pendant quelque temps, suivant des historiens, dans l'église de Notre-Dame-du-Pré, qu'elle avait fondée. — Les restes de l'impératrice Mathilde furent exhumés, en 1282, par les moines du Bec, lors de la réédification de leur église, et furent recouverts d'une dalle de bronze incrustée de plaques d'argent, que pillèrent les Anglais en 1421. Une tombe de cuivre, portant une inscription, avait été rétablie en mars 1684; elle fut arrachée et brisée en 1793, et disparut entièrement en 1814. Un coup de pioche donné au hasard fit découvrir, le 10 décembre 1846, la caisse qui renferme ces précieuses reliques; elle a été rapportée à Rouen le 19 octobre de l'année suivante, et placée dans la cathédrale.

1168. — Henri II confia l'abbaye de Saint-Ouen à Hémeric ou Aimery, célerier du Bec, qui eut pour successeur, en 1172, Richard, religieux bénédictin; ce dernier mourut le 25 décembre 1181.

1169. — Jusqu'à cette époque, les eaux de la Seine coulaient jusqu'au pied de l'église de Saint-Vincent, qui portait le nom de Saint-Vincent-sur-Rive.

— Jean d'Estouteville fonda, dans le diocèse de Rouen, l'abbaye de Valmont, de l'ordre de Saint-Benoist, qui avait un hôtel devant le grand portail de l'église de Saint-Lô. Cet hôtel fut détruit par le feu en 1569. L'église abbatiale de Valmont fut dédiée par l'archevêque Rotrou, le 30 septembre 1170.

1170. — Henri II avait eu, dès 1163, de vifs démêlés avec Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, touchant la juridiction ecclésiastique. Une réconciliation eut lieu le 22 juin 1170, entre le roi, en présence des seigneurs de sa cour, et Thomas Becket, qui vint à cette occasion à Rouen. Rentré en Angleterre, le saint prélat fut assassiné, le 29 décembre, par quatre

hommes attachés au service de Henri II. Thomas de Cantorbéry avait alors cinquante-deux ans.

— Louis VII, roi de France, par une ordonnance, déclara que les marchands de l'eau (les mariniers) pourraient venir, avec leurs bateaux vides, jusqu'au Pecq, pour y charger, sans dépendre de la Compagnie française, nom donné à une association de marchands parisiens qui avaient obtenu des priviléges commerciaux, au nombre desquels était le droit exclusif de naviguer sur la Seine jusqu'à Mantes. Là commençait la limite de la navigation rouennaise, qui s'étendait jusqu'à l'embouchure de la Seine. Un traité intervint, en 1210, entre les marchands de Paris et ceux de Rouen, pour conclure des associations dans l'intérêt de leur commerce.

1172. — Dans un Concile assemblé le 7 septembre à Avranches, où siégeait l'archevêque Rotrou, le roi Henri II fit reconnaître en public son innocence du meurtre de saint Thomas de Cantorbéry, et fut absous, en se soumettant d'ailleurs à la pénitence qui lui fut imposée par le motif qu'il avait donné lieu, par ses discours indiscrets, à cet assassinat.

1173. — Henri II vint à Rouen, accompagné de l'archevêque Rotrou, et se mit à la tête des Normands pour repousser l'attaque de l'armée française qui menaçait le pays.

— Le 8 avril, jour du jeudi saint, un incendie détruisit treize paroisses de la ville, et fit périr un grand nombre d'habitants. Le feu éclata pendant que l'évêque d'Évreux faisait la consécration des saintes huiles.

1174. — Une grande famine désola Rouen et toute la Normandie.

— Louis VII, dit le Jeune, roi de France, vint assiéger Rouen le 22 juillet. Il était assisté de son gendre, Henri-le-Jeune, dit Court-Mantel, fils de Henri II, qu'il avait mis en rebellion contre son père, auquel il réclamait, ou le duché de Normandie, ou le trône d'Angleterre. Les assiégeants furent repoussés dans plusieurs assauts. La ville faillit être emportée par surprise : un chroniqueur rapporte que « la cloche nommée Rouvel la sauva au moment où le roi de France allait s'en emparer. » Elle fut secourue par Henri II, entre les mains duquel peu s'en fallut que Louis-le-Jeune ne tombât lui-même. Henri II entra pompeusement dans Rouen à la vue des ennemis, qui ne purent s'opposer à sa marche. Le siége s'était prolongé jusqu'à la veille de

l'Assomption; sa levée fut suivie d'un traité de paix avec le roi de France, par l'entremise de l'archevêque Rotrou.

— Henri II, en récompense des services que lui avait rendus la commune de Rouen, accorda aux bourgeois d'importants privilèges de commerce et de juridiction. Il les affranchit de tous impôts « en deçà et au delà de la mer »; il leur garantit leurs anciennes franchises, le monopole du commerce avec l'Irlande, qui fut confirmé plus tard par Richard Cœur-de-Lion, Jean Sans-Terre et Philippe-Auguste, la navigation exclusive de la Seine, l'exemption de tailles, aides et corvées, la propriété pleine et entière de leurs biens, et il déclara que tous les plaids auraient lieu devant un tribunal composé de bourgeois et présidé par le bailli.

1176. — L'hiver fut très rigoureux; la neige et la gelée durèrent sans interruption depuis Noël jusqu'à la Purification.

— Henri II fit plusieurs donations aux chanoines et aux lépreux du Mont-aux-Malades. Il avait établi, en 1162, en leur faveur, une foire pour le jour de Saint-Gilles, laquelle devait durer jusqu'à la fête de Notre-Dame. Le même prince fit rebâtir la Léproserie en un lieu plus commode, et la plaça sous le patronage de saint Thomas, évêque de Cantorbéry.

1178. — L'archevêque Rotrou dédia, le 19 mars, l'église abbatiale du Bec-Hellouin, en présence de Henri II et de l'un de ses fils. Le roi d'Angleterre fit don de cent livres de rente à l'abbaye, et son fils d'un riche diamant qu'il tira de son doigt.

— Le 17 juin, le même prélat fit renfermer dans une châsse plus riche, à la cathédrale de Rouen, le corps de saint Romain qui y avait été apporté de la crypte de l'église de Saint-Godard. La châsse que Guillaume Bonne-Ame avait fait faire cent ans auparavant avait été dépouillée de ses richesses, pour subvenir aux besoins des pauvres.

1180. — Un accord intervint entre les marchands de Rouen et ceux de Paris pour le transport du sel, qui formait une branche importante du revenu des seigneurs normands. A cette époque, les plus riches salines étaient sur les côtes de la Manche environnant l'embouchure de la Seine; la pêche et la salaison du poisson formaient les bases d'une industrie considérable.

1181. — Sanson, prieur de Saint-Étienne de Caen et parent de l'archevêque Gaultier, fut élu abbé de Saint-Ouen, après le décès de Richard. L'abbé Sanson mourut en 1190.

1182. — Dans un Concile tenu en l'église de Saint-Étienne de Caen et auquel ne put assister l'archevêque Rotrou, alors fort malade une excommunication fut lancée contre tous les fauteurs de la discorde qui s'était élevée entre le roi Henri II et ses fils.

— Les juifs furent expulsés de la France par Philippe-Auguste, et le domaine s'empara de l'emplacement qu'ils occupaient à Rouen et dans lequel ils tenaient leur synagogue; mais, vers 1193, ce prince leur accorda l'autorisation de rentrer dans le royaume, moyennant le paiement de sommes considérables.

1183. — Henri-le-Jeune, fils aîné de Henri II et frère de Richard Cœur-de-Lion, se mit de nouveau en révolte contre son père, qui l'avait associé, en 1170, au trône d'Angleterre, mais il mourut le 10 juin, à l'âge de vingt-huit ans, dans la province de Quercy où il s'était retiré. Ses entrailles furent déposées dans l'église de Martel, en Limousin, et son corps fut rapporté à Rouen, où il fut reçu par l'archevêque Rotrou et inhumé dans la cathédrale. — On retrouva, le 19 octobre 1866, les débris du sarcophage en plomb dans lequel il avait été placé. En rendant compte de cette découverte, M. l'abbé Cochet ajoute qu'on trouva aussi des ossements, mais on ne put décider s'ils avaient appartenu à Henri ou à son oncle Guillaume Plantagenet, troisième fils de Geoffroy comte d'Anjou, et de l'impératrice Mathilde, mort le 28 janvier 1164 (v. p. 65), près duquel le premier avait voulu être inhumé.

— Le roi d'Angleterre fonda, à cette époque, la maladrerie de Saint-Julien, près de Rouen, pour y mettre des filles lépreuses, lesquelles devaient être religieuses et de noble race. On donna aussi à cet établissement le nom de Salle aux Pucelles. Suivant une ancienne chronique, là avait déjà existé, dès 768, un couvent de femmes. Cette léproserie devint par la suite un prieuré qui fut uni, en 1366, à l'Hôtel-Dieu, par une charte du roi de France Charles V.

— Le 26 novembre mourut Rotrou, cinquante-et-unième archevêque de Rouen. Il était fils de Henri comte de Warwick, et de Marguerite, sœur de Rotrou comte du Perche. Ce prélat excellait dans la prédication; il avait présidé, en 1172, le Concile d'Avranches, et avait dédié, en 1178, l'église abbatiale du Bec. Rotrou eut pour successeur Gaultier de Coutances, qui avait été successivement chanoine et trésorier de l'église de Rouen, évêque de Coutances et de Lincoln. Le chapitre de Rouen avait élu pour

remplacer Rotrou, Robert du Neubourg, mais le roi fit admettre Gaultier qui prit possession de sa métropole le 24 février 1185. Le pape Lucius envoya, à ce prélat, le « pallium » par son légat le cardinal Ubaldus. Né en Angleterre, Gaultier, qui, suivant quelques auteurs, serait descendu de l'un des premiers rois de la Grande-Bretagne, devint aumônier du roi Henri II, garde des sceaux, chancelier, puis régent de ce royaume, en 1191, en l'absence de Richard Cœur-de-Lion. Il fut surnommé le Magnifique, à cause de sa libéralité et de la grandeur de ses actions. Gaultier leva de nouveau l'étendard de la croix, pour dégager le tombeau du Christ et pour rétablir les affaires des chrétiens en Palestine.

1187. — Un bureau des décimes fut créé à Rouen pour la perception dans le diocèse d'un impôt de la dixième partie des biens des sujets du roi qui ne prenaient point de part à la guerre contre les infidèles. On donna à cet impôt le nom de « Dixme saladine », parce qu'il avait pour but de subvenir aux frais d'une expédition contre le soudan d'Égypte, et dont la mise à exécution fut interrompue par la mort de Henri II.

1188. — Un effroyable incendie dévora une partie de la ville de Rouen.

— Des débats s'étant élevés entre les habitants et les chanoines au sujet de la reconstruction d'une maison située dans le parvis de la cathédrale, le roi Henri II intervint et donna tort à la commune. Les canons avaient déclaré cette place inviolable, lieu d'asile pour les criminels, lieu de franchise absolue pour les marchands.

— Par une charte solennelle, le roi d'Angleterre confirma les privilèges de la « ghilde » ou confrérie des tanneurs ; il confirma aussi tous ceux de la ville de Rouen. Ces mêmes privilèges furent garantis de nouveau, le 28 juin 1190, par Richard Cœur-de-Lion.

1189. — Un Concile provincial, présidé par l'archevêque Gaultier, fut assemblé, en février, dans l'église métropolitaine ; il y fut rédigé trente-deux chapitres concernant, pour la plupart, la discipline ecclésiastique. Le même prélat, qui avait été exilé à la suite de la paix d'Issoudun conclue entre les rois de France et d'Angleterre, fit, en 1195, alliance de sa cathédrale avec celle de Cambray, où il s'était réfugié.

— Henri II, accablé des persécutions de ses enfants qui

s'étaient révoltés contre lui, battu partout, et obligé d'accepter la paix à des conditions dures et humiliantes, mourut de chagrin à Chinon, en Touraine, le 6 juillet. Il était âgé de soixante-et-un ans ; il avait régné trente-huit ans en Normandie et avait occupé pendant trente-quatre ans le trône d'Angleterre. Il fut inhumé dans l'église de Fontevrault. — Richard IV, dit Cœur-de-Lion, son fils, lui succéda et vint à Rouen pour prendre possession du duché et pour y tenir les États de Normandie. Ce prince, qui avait été excommunié pour avoir pris les armes contre son père, se fit absoudre en s'engageant à faire le voyage de la Terre sainte. Il reçut, dans la cathédrale, le 20 juillet, des mains de l'archevêque Gaultier, la couronne, l'étendard et l'épée ducales, et jura sur l'Évangile « de maintenir son duché en paix, de défendre le vol et les autres crimes dans ses états, de rendre ou de faire rendre la justice à tous ses sujets indistinctement. » Richard fut couronné roi d'Angleterre, le 3 septembre, à Londres, dans l'église de Westminster. Il fit don à perpétuité, en 1196, de cent muids de vin à l'archevêque de Rouen, et de deux cents muids pour les chanoines, à prendre sur la Vicomté de l'eau ; cette donation leur fut confirmée par le pape Innocent III, et plus tard, en 1380, par le roi de France Charles V, à l'occasion de la cérémonie de son obit. L'archevêque et les chanoines jouirent de ce droit jusqu'en 1553.

1190. — Richard Cœur-de-Lion fonda à la cathédrale de Rouen les chapelains dits des « quinze livres », parce qu'ils furent dotés de quinze livres chacun. On leur donna, sous Odon Rigaud qui vivait en 1250, la désignation de « petits chanoines. »

— Près de partir pour la Terre sainte, ce prince vint en Normandie avec l'archevêque Gaultier. Dans un Concile tenu à Rouen en février, sous la présidence du prélat, le clergé s'efforça de détruire les corporations et les associations, en les représentant comme contraires aux canons ecclésiastiques.

— Les religieux de Saint-Ouen élurent pour abbé Geoffroy, pendant le gouvernement duquel le roi fit un échange avec ce monastère.

— Le 4 mars, Richard fonda le monastère de Notre-Dame-de-Bonport, à trois lieues de Rouen, à la suite d'un vœu qu'il avait fait, étant à la chasse et au moment où son cheval s'était emporté, de bâtir un monastère au lieu où il s'arrêterait.

— Un traité fut conclu, peu après, entre Philippe-Auguste et

Richard Cœur-de-Lion ; dans ce traité, les deux rois jurèrent de défendre mutuellement leur allié, « le premier comme sa ville de Paris, le second comme sa ville de Rouen. »

1191. — La cour de l'Échiquier s'assembla, cette année, dans le cloître du prieuré de Saint-Gervais.

1192. — Le 21 mai, fut érigée la juridiction de la Vicomté et de la Baillie, appelée plus tard le Bailliage de Rouen. Il y avait néanmoins, en Normandie, dès 1149, des baillis ou commissaires envoyés par le roi dans les provinces, pour veiller à l'observation des lois. Ils choisissaient leurs lieutenants et les autres officiers placés sous leurs ordres. Cela dura jusqu'en 1500, sous le règne de Louis XII. — A la fin du douzième siècle, les bourgeois des villes normandes étaient parvenus à se donner un chef sous le nom de « major » ou maire, et avaient formé ces associations connues sous la désignation de Communes.

— Des querelles s'étant élevées de nouveau entre la Commune de Rouen et le clergé au sujet du rétablissement des boutiques qui étaient devenues la proie des flammes dans l'incendie de 1188, et qui avaient été réédifiées dans l'enceinte du parvis de Notre-Dame, le peuple renversa ces échopes, ainsi que les portes et les murs du parvis. « En cette année, dit Taillepied à la date de 1194, advint par permission divine que toutes les maisons des chanoines de Nostre-Dame furent abbatues et mises par terre. » Une sentence d'excommunication fut fulminée le 25 novembre contre les coupables, et un interdit fut jeté sur la ville par les évêques de Bayeux, d'Avranches, de Séez et de Coutances. Les Rouennais, exaspérés par cet interdit, introduisirent dans la ville, aux approches de Pâques de l'année suivante, des prêtres étrangers, ouvrirent de force les portes des églises et y firent célébrer l'office divin. De nouveaux anathèmes furent lancés par le chapitre contre la Commune et contre les prêtres intrus. Les bourgeois se révoltèrent et se livrèrent à d'odieux attentats contre les chanoines, dont quelques-uns furent tués. Le pape Célestin III, en confirmant la sentence d'excommunication, en adoucit néanmoins les effets par une bulle du 11 mai 1193.—Obligé de quitter la Palestine pour apaiser les troubles survenus dans ses états, Richard Cœur-de-Lion, après avoir traité avec Saladin, s'embarqua en octobre, mais il fit naufrage dans le golfe de Venise. Il fut fait prisonnier par le duc d'Autriche et vendu à l'empereur Henri VI. Il fut restitué à ses états, en février 1194, moyennant

100,000 marcs d'argent. Pendant la captivité de Richard, son frère Jean Sans-Terre usurpa le trône d'Angleterre, tandis que Philippe-Auguste tentait de s'emparer de la Normandie. Ce dernier prince vint mettre le siége devant Rouen en 1193, avec une armée nombreuse et un appareil menaçant; mais, découragé par la vigoureuse résistance des habitants, assistés par le comte de Lincestre qui s'était dévoué à la cause de Richard, le roi de France se retira, après avoir éprouvé de grandes pertes.

1194. — Le chapitre de la cathédrale, qui n'avait pas délivré de prisonnier en vertu du privilége de la Fierte, pendant la captivité de Richard, en délivra deux en 1194.

— Le 29 janvier, le roi termina la querelle qui existait entre le clergé et les bourgeois, en obligeant ces derniers à réparer les désastres qu'ils avaient occasionnés. Par une charte souscrite à Worms, il se porta garant envers le chapitre de la soumission des habitants, et fit lever l'interdit qui pesait sur la ville.

— Pendant cette année, une famine affreuse désola le pays.

1195. — Richard Cœur-de-Lion fit don à Geoffroy du Val-Richer, bourgeois de Rouen, en récompense de ses services, d'un moulin situé sur la chaussée de Martinville.

1196. — Il y eut à Rouen une grande inondation, qui y causa beaucoup de dommages.

1197. — Une charte de cette époque fait mention de l'hôpital de Notre-Dame, qui était dans le cloître des Chanoines, aujourd'hui l'Albane, et qui, après avoir été transféré au Nid-de-Chien, est devenu plus tard l'hôpital de la Madeleine.

— Il fut fait, le 16 octobre, entre Richard et l'archevêque Gaultier, un traité d'échange par lequel ce prélat céda au roi le manoir d'Andely et la roche du Château Gaillard, et reçut en compensation les moulins de Rouen, le manoir de Louviers, les villes de Dieppe et de Bouteilles, et la forêt d'Aliermont. A la suite de ce traité, qui augmenta les revenus de l'archevêque de plus de cinq cents livres, mais qui n'avait été conclu qu'après de nombreux démêlés pendant le cours desquels un interdit avait été jeté sur les églises de la Normandie, le chapitre fit élever, sur les principales places de la ville, des croix en pierre portant des inscriptions rappelant cet échange, et qui furent renversées par les calvinistes en 1562. L'interdit fut levé, et les cérémonies de réconciliation eurent lieu à la suite d'une procession générale.

En 1206, le prélat donna aux chanoines de la cathédrale le dixième du revenu de Dieppe et de Bouteilles.

1198. — La famine désola Rouen de nouveau. Elle avait été prédite, l'année précédente, par des astrologues qui avaient vu le soleil environné de deux cercles semblables à l'arc-en-ciel.

— Les luttes entre les chanoines et la Commune de Rouen reprirent, le 7 avril, une nouvelle vigueur, par suite des exigences des chanoines et du refus des bourgeois de relever les murs du cimetière de la cathédrale et de se soumettre à une pénitence publique. Le pape Innocent III renouvela les anathèmes qui avaient été lancés contre la ville par Célestin III; mais ses efforts furent impuissants, et les chanoines finirent par relever ces murs à leurs frais en 1256, en réduisant leur hauteur à quatre pieds, et ils ne purent reconstruire, dans le parvis, qu'un petit nombre de boutiques.

— Richard donna, le 18 mai, une charte en faveur de l'abbaye de Saint-Georges-de-Bocherville.

1199. — L'archevêque Gaultier-le-Magnifique fonda à la cathédrale un collége pour quatre chanoines, qui furent désignés sous le nom de « quinze marcs », à cause de la part de quinze marcs qui fut attribuée à chacun d'eux dans une portion du revenu de la chapelle de Blie en Angleterre, aumônée à l'église de Rouen, dix ans auparavant, par Jean comte de Mortain, qui devint ensuite roi d'Angleterre.

— Richard Cœur-de-Lion, treizième duc de Normandie et roi d'Angleterre, mourut le 6 avril, à l'âge de quarante-deux ans, après dix années de règne, des suites d'un coup de flèche qu'il avait reçu devant la forteresse de Chalus, en Limousin, dont il faisait le siége. Son corps fut inhumé à Fontevrault, près de la sépulture de son père. Son cœur, apporté à Rouen, fut mis, à la cathédrale, dans un mausolée entouré d'une balustrade d'argent, qui fut vendue plus tard pour aider à payer la rançon du roi Louis IX lorsqu'il tomba au pouvoir des Sarrasins. — Le 31 juillet 1838, on découvrit, sous les dalles du sanctuaire de l'église métropolitaine, à droite de l'autel, une statue faisant partie de ce tombeau, et qu'avaient fait disparaître, en 1734, en même temps que d'autres monuments, des travaux opérés par les soins du chapitre pour exhausser d'environ trois pieds ce sanctuaire, tel qu'on le voit aujourd'hui. On mit au jour, le lendemain, la boîte de plomb dans laquelle avait été renfermé le

cœur de Richard. Les précieux restes du prince anglo-normand furent placés, le 11 décembre 1869, dans un nouveau tombeau près du chœur de la cathédrale ; une plaque de plomb, qui recouvre ces restes, porte l'inscription : « Hic jacet cor Ricardi regis Anglorum. »

— Jean, comte de Mortain, quatrième fils de Henri II, s'empara du pouvoir et succéda à son frère Richard. Il fit son entrée à Rouen avec cérémonie, le 25 avril, en qualité de duc de Normandie. Il reçut l'épée et la couronne ducales des mains de l'archevêque Gaultier, et confirma, par une charte, tous les droits dont jouissaient les Rouennais. Le 18 août de l'année suivante, Jean, après avoir conclu la paix avec Philippe-Auguste par un traité signé à Gaillon le 22 mai, revint dans notre ville comme roi d'Angleterre. Peu après, Philippe-Auguste, qui avait voulu soutenir les droits du jeune Arthur, légitime héritier de Richard Cœur-de-Lion, et qui lui avait même donné sa fille Marie en mariage, fit un nouveau traité avec Jean, et, en échange de plusieurs forteresses, lui livra le jeune prétendant qui avait été fait prisonnier à Mirebeau, et qui fut enfermé, d'abord dans le château de Falaise, et ensuite dans celui de la Tour, à Rouen.

— Blanche de Castille, nièce de Jean Sans-Terre, qui devait épouser Louis VIII, fils de Philippe-Auguste, séjourna pendant quelque temps à Rouen. Ce fut sans doute à cette circonstance que la ville dut les bienfaits dont la combla plus tard cette princesse.

1200. — La porte de Sainte-Apolline, qui était située auprès de la chapelle de ce nom et de la place des Carmes actuelle, fut reculée jusque devant l'hôtellerie de l'Échiquier, un peu au-dessous du carrefour du Coq. Elle prit le nom de porte d'Aubevoie, qui était celui de la rue; plus tard, on l'appela porte de la Boucherie-Beauvoisine, à cause des boucheries qui étaient établies dans son voisinage, puis enfin porte Beauvoisine quand elle fut reportée près de la place de ce nom. Vers la même époque, suivant Farin, la porte de Robec, dont on a fait remonter la construction au temps de Rollon, fut reculée jusqu'au carrefour du Ponceau, qui tirait son nom d'un petit pont jeté sur le Ruissel, et fut appelée porte du Pont-Honfroy ou de Sainte-Catherine.

— Le 9 avril, jour de Pâques, à une heure après minuit, le feu

éclata dans la cathédrale, qui fut brûlée de fond en comble; les cloches furent fondues; les livres, les manuscrits, les reliques et les ornements, furent consumés ; une partie de la ville fut réduite en cendres. — Taillepied indique cet événement à la date de 1204. — Quelques auteurs ont mis en doute que le vaisseau de cet édifice, qui avait été achevé et dédié en 1063, ait été endommagé par le feu au point qu'il eût fallu le reconstruire en entier. Ils se sont fondés sur ce que les historiens n'auraient pas gardé le silence sur un travail aussi important, qui n'aurait demandé que six à dix années, puisque la reconstruction aurait été achevée en 1210, époque où, suivant Pommeraie, ce monument fut préservé comme par miracle d'un nouveau désastre. De son côté, Fallue, l'historien de l'église métropolitaine, se fondant sur le style architectural de l'édifice, style gothique du treizième siècle, dont l'emploi n'était pas connu antérieurement. et sur des pièces authentiques trouvées dans les archives de la Tour de Londres, n'a mis aucun doute que la cathédrale n'ait été consumée de fond en comble lors de l'incendie de 1200, et qu'elle n'ait été depuis entièrement reconstruite, sauf la partie inférieure de la tour de Saint-Romain. Son opinion a été partagée par la plupart des écrivains modernes.

— Le 13 avril, fut rédigé un acte de convention approuvé par Mathieu Legros, maire de Rouen, entre les religieux de Saint-Lô et ceux de Beaulieu, en vertu duquel ceux-ci étaient tenus de choisir pour prieur un religieux de la première abbaye.

— On rapporte au même temps la rédaction d'une constitution qui régularisa l'administration municipale de la commune de Rouen.

— La fontaine de Saint-Lô commença à couler le 2 septembre.

— Le 5 ou le 7 octobre, à dix heures du soir, un nouvel incendie prit naissance au bas de la rue Saint-Romain, en dehors de la porte de Robec, qui était encore près de la chapelle de Saint-Maclou. Cette chapelle fut réduite en cendres, ainsi que les églises de Saint-Denis et de Saint-Cande-le-Vieux, alors appelée Saint-Cande-du-Solier. Le feu envahit aussi le donjon du château de la Tour et embrasa toute la partie inférieure de la ville. Il s'étendit, suivant Pommeraie, jusqu'au monastère de Saint-Ouen, où il fit de grands dégâts. Taillepied et d'autres chroniqueurs reportent cet incendie à la date de 1203.

— Jean Sans-Terre donna, vers ce temps, l'amortissement du

cimetière de l'église de Saint-Martin-sur-Renelle; c'était auparavant une place vide, qu'on appelait le Marché-aux-Balais.

1202. — Jean Sans-Terre ordonna, le 16 octobre, des quêtes pour la reconstruction de la cathédrale; il fit des emprunts forcés à de riches bourgeois pour combler le vide de son trésor, et s'adressa plus tard aux Juifs, dont les richesses, amassées par l'usure, excitaient la jalousie des Rouennais, qu'irrita encore la protection que ce prince leur accordait.

— Par deux chartes du 11 mai 1202 et du 17 février 1203, Jean permit aux bourgeois de Rouen de prendre, en dehors de ses parcs, le bois nécessaire pour clore et fortifier la ville, et leur accorda, pour le même objet, mille livres angevines, représentant environ cent trente mille francs de notre monnaie.

1203. — Le 3 avril, Jean Sans-Terre égorgea de sa propre main, suivant l'opinion populaire, ou empoisonna, selon quelques historiens, Arthur duc de Bretagne, son neveu, au préjudice duquel il s'était emparé de la couronne d'Angleterre et du duché de Normandie. Cité à la cour des Pairs, à la demande de la duchesse Constance, mère d'Arthur, Jean n'y comparut pas; la Normandie et les autres provinces qu'il possédait furent confisquées; Philippe-Auguste le fit même condamner à mort par la cour des Pairs. Plus tard, abandonné par ses sujets, Jean Sans-Terre fut déclaré déchu de la couronne d'Angleterre, et il mourut à Newark, dans le comté de Nottingham, le 18 octobre 1216. — Des historiens rapportent qu'Arthur fut assassiné dans le château de la Tour; d'autres disent que ce crime n'aurait pas été commis à Rouen; que Jean ayant fait monter son neveu dans une nacelle, l'aurait poignardé et aurait jeté son corps à la Seine. Suivant d'autres enfin, on fit courir le bruit qu'Arthur s'était noyé dans les fossés du château, en cherchant à s'évader.

— Le 5 octobre, Jean Sans-Terre, le dernier des descendants de Rollon qui ait été en même temps duc de Normandie et roi d'Angleterre, donna à son aumônier la chapelle de la Tour, dépendant du palais ducal qui occupait l'emplacement actuel des halles, et dont la démolition fut ordonnée par Philippe-Auguste.

1204. — La ville de Rouen, dont Jean Sans-Terre avait confié la garde à Pierre de Préaux, fut assiégée de nouveau par Philippe-Auguste, roi de France, et capitula, à la suite d'une trêve conclue le 1er juin, après s'être courageusement défendue pendant quatre-vingts jours et après avoir vainement attendu le

secours du roi d'Angleterre. Des chroniqueurs rapportent que les ambassadeurs qui avaient été envoyés vers Jean pour requérir son aide, le trouvèrent jouant aux échecs, et qu'après avoir fini sa partie il leur répondit de faire comme ils pourraient, et qu'on n'avait aucun secours à attendre de lui. — Philippe-Auguste entra dans Rouen le 30 du même mois. Il assura, par une charte, aux habitants, la conservation des libertés et coutumes dont ils avaient joui sous les ducs. Toute la Normandie fut réunie à la couronne de France, environ trois cents ans après en avoir été distraite par la conquête de Rollon.

— A cette époque, existait déjà à Rouen la compagnie de la Cinquantaine ou des Arbalétriers, dont les statuts furent renouvelés en 1769. Un rapport, adressé au roi le 30 avril 1766, a constaté que cette compagnie avait été créée vers 1204; chacun des membres était élu; ils achetaient leurs charges, s'habillaient et s'équipaient à leurs frais.

— Philippe-Auguste rasa les remparts de Rouen sur plusieurs points, et traça la troisième enceinte de la ville, qui embrassa les quartiers de Beauvoisine, de Cauchoise et de Martinville, et s'étendit jusqu'aux boulevards actuels. Il fit détruire, comme nous l'avons dit plus haut, l'ancien château fort de la Vieille-Tour, qui était la résidence ordinaire des ducs de Normandie, et construisit, l'année suivante, près de la porte Bouvreuil, une forteresse qui fut connue plus tard sous les noms du Château et du Vieux-Château, et qui subsista jusqu'en 1590. En construisant le château de Bouvreuil, le roi rétablit, sur des dimensions plus considérables, la tour du Donjon, dite aussi du Ravelin, qui était en mauvais état, et au travers de laquelle passait le ruisseau de Gaalor. On voyait encore, en 1659, des vestiges d'un moulin que ce ruisseau faisait mouvoir près de la tour du Donjon, qu'on appelle aujourd'hui la tour de Jeanne-d'Arc.

1205. — L'hiver fut tellement rigoureux, que les semailles ne purent être faites et que beaucoup d'animaux domestiques et d'oiseaux des bois furent frappés de mort. Cet hiver fut suivi d'une grande famine et de maladies contagieuses qui firent beaucoup de victimes.

— Dans une charte donnée le 26 avril par l'archevêque Gaultier, il est fait mention de l'église de Saint-Jean-sur Renelle, que Farin suppose avoir été bâtie avant l'an 1100. Ce n'était précédemment qu'une chapelle appelée Saint-Jean-des-Prés, à

cause des prairies qui l'entouraient, et Saint-Jean-sur-Renelle, du nom du petit ruisseau qui passait près de cette chapelle.

— Philippe-Auguste, en qualité de seigneur suzerain, confirma une charte par laquelle Renaud, comte de Boulogne, avait accordé, l'année précédente, des privilèges de commerce aux marchands de Rouen, dépossédés, par la conquête de la Normandie, du monopole du commerce avec l'Irlande, et menacés de perdre la navigation exclusive de la Basse-Seine. La même charte les affranchissait du droit de varech ou de bris. — En 1207, par une nouvelle charte, le roi de France rendit aux bourgeois de Rouen le monopole du commerce d'outre-mer, et spécialement de celui de l'Irlande. Il interdit la navigation de la Seine à tout autre Français, même pour remonter à Paris. « Nul ne pourra, portait cette ordonnance, faire passer ses marchandises par Rouen en montant et en descendant la Seine; nul ne pourra charger des marchandises à Rouen pour remonter la rivière vers la France, s'il n'est en société avec des citoyens de cette ville. » Il intervint, à ce sujet, entre les bourgeois de Paris et ceux de Rouen, un accord qui fut approuvé par des lettres patentes de 1209. Rouen conserva son monopole jusqu'à la fin du treizième siècle.

1206. — Le 11 mars, une éclipse de soleil, visible à Rouen, effraya la population pendant six heures. Des chroniqueurs prétendent que, le même jour, il tomba une pluie de sang aux Andelys.

— Un nouvel incendie détruisit les quartiers de notre ville qui avaient été déjà ravagés par celui de 1200.

— Le clergé normand ayant demandé au roi d'Angleterre la restitution de ses domaines, Jean Sans-Terre fit rendre au chapitre et à l'abbaye de Sainte-Catherine les biens dont ils avaient été dépouillés.

1207. — Philippe-Auguste accorda à la ville, par des lettres patentes données à Pacy, la propriété des communes enclavées dans la banlieue, jusqu'aux limites qui avaient été concédées précédemment par le roi Richard. Cette donation fut confirmée par ses successeurs. Entr'autres priviléges qu'accorda le même prince à la ville de Rouen, il approuva la constitution de la Commune. Elle était représentée par un maire dont les pouvoirs étaient très étendus et devant lequel se passaient les conventions entre les particuliers, par douze échevins, douze conseillers, cent

pairs, et les bourgeois ou jurés de la commune. Les pairs choisissaient chaque année, parmi eux, trois candidats à la dignité de maire, lequel était nommé par le roi; les échevins et les conseillers étaient élus parmi les pairs et les membres de l'aristocratie bourgeoise. Cette constitution, confirmée par la suite à plusieurs époques, notamment en mai 1278 et en décembre 1309, fut modifiée en 1320.

— Philippe-Auguste adopta des mesures sévères contre les usuriers, et rendit des ordonnances pour réprimer la rapacité des Juifs.

— Un légat du pape Innocent III, nommé Robert de Courson, vint à Rouen et y prêcha la guerre sainte pour la délivrance de la Palestine. En 1214, assisté de l'archevêque, il assembla dans cette ville un Concile, dans le but d'exciter le clergé et le peuple à prendre la croix, et de rétablir la discipline ecclesiastique.

— A partir de cette année, l'Échiquier, cette cour souveraine qui, aux jours fixés par le roi, rendait solennellement la justice et faisait cesser en Normandie toutes les autres juridictions, tenait ses assises au château de Bouvreuil, que Philippe-Auguste avait fait construire.

— Une querelle s'étant élevée entre la Commune et les officiers royaux, Philippe-Auguste vint à Rouen, en mai, à la tête d'une armée, et leva sur les bourgeois des impôts considérables. Peu après il porta un coup funeste au commerce maritime de cette ville, en apportant des limites au transport par eau des vins de certaines provenances.

— Le 16 novembre, mourut l'archevêque Gaultier de Coutances, dit le Magnifique. Il avait gouverné l'église de Rouen pendant vingt-trois ans. Son corps fut placé dans un riche tombeau de marbre, et inhumé dans la chapelle de Saint-Pierre-et-Saint-Paul, à la cathédrale, qu'il avait relevée de ses ruines après l'incendie de 1200. Ce prélat avait vu s'accomplir, sous son pontificat, en Normandie et en Angleterre, de graves événements auxquels il prit une part active, de même qu'a la délivrance de Richard Cœur-de-Lion. Il avait eu ensuite, avec ce prince, des luttes qui se terminèrent par un accord favorable au temporel de son église. (V. p. 73.)

1208. — Le 22 mars, pendant que le siége métropolitain était vacant par la mort de l'archevêque Gaultier un conflit de juridiction s'éleva entre le maire de Rouen et le chapitre, au sujet du

serviteur d'un chanoine nommé Guillaume de Marle, qui avait été emprisonné à la suite d'une émotion populaire, et dont le chapitre réclamait la délivrance. Les chanoines lancèrent un interdit contre toutes les églises de la ville ; la levée de cet interdit ne fut faite qu'après que le prisonnier eut été ramené par le maire en plein chapitre.

— En cette même année, le 23 août, Robert Poulain fut élu par le clergé, auquel Philippe-Auguste avait laissé la liberté de choisir l'archevêque. Robert Poulain, disent les historiens, était « de petite naissance, simple, doux et religieux. » Il était le plus pauvre des chanoines de l'église de Rouen.

1209. — L'archevêque Robert Poulain prit part à une croisade dirigée contre la secte des Manichéens connus sous le nom d'Albigeois, et que soutenaient les Aragonais. Dans cette guerre se distinguèrent des Normands, entr'autres le chevalier au Vert-Lion. De retour dans son diocèse, l'année suivante, ce prélat fit périr par le feu des clercs et des laïques de l'un et de l'autre sexe qui étaient infectés d'hérésie. Il bénit, le 8 mars, l'église abbatiale de Mortemer, près de Lyons. Il restaura l'année suivante l'église de Jumiéges, qui avait été rasée deux cent cinquante ans auparavant, à l'exception de deux tours.

— L'église de Saint-Vivien, qui alors se trouvait encore dans un faubourg, était primitivement une chapelle entourée de prés et de marais. Elle fut donnée, en 1255, aux religieux de Saint-Ouen, dont le monastère avait été brûlé. — Le 26 août 1459, les reliques de son saint patron, mort dans le sixième siècle, y furent apportées d'un prieuré situé près de Saintes.

— En cette année mourut Geoffroy, abbé de Saint-Ouen. Tustin ou Tostan lui succéda. Il fut choisi par les grands-vicaires de la cathédrale pour réconcilier et bénir cette église, qui avait été polluée par quelque violence ou effusion de sang. Tostin mourut au commencement de 1212.

1210. — L'hiver fut si rigoureux que les blés furent gelés, et qu'on recueillit à peine l'équivalent de ce qui avait été employé pour la semence. Il en résulta une forte disette.

— Une « tourbe » ou enquête fut faite, dans le couvent de Saint Ouen, pour constater la réalité du privilége de la Fierte de Saint-Romain. Cette enquête fut faite par l'ordre de Philippe-Auguste, par suite du refus qu'avait fait le gouverneur du château de délivrer le prisonnier que le chapitre avait choisi. Les

juges ordonnèrent sa délivrance, attendu que, sous le règne des ducs de Normandie Henri II et Richard Cœur-de-Lion, il n'y avait eu aucune difficulté sur ce point. Un chevalier nommé Richard, dit abbé de Saint-Médard, qui était prisonnier sous le coup d'une condamnation capitale, ayant été élu, fit donation, en reconnaissance de ce qu'il avait été rendu à la liberté en vertu du privilége de Saint-Romain, de vingt sous de rente et d'un cierge d'une livre, à fournir chaque année, le jour de la translation des reliques du saint prélat.

— Dans la nuit du lundi de Pâques, le feu prit près de la chapelle de Saint-Maclou, qui était encore hors de la ville; l'incendie envahit l'archevêché, et réduisit en cendres un grand nombre de maisons des paroisses de Saint-Denis et de Saint-Cande, ainsi que ces deux églises. Une partie de la ville fut brûlée, à l'exception des maisons en pierre, qui alors étaient fort rares à Rouen. Les maisons, les églises même, ainsi que nous l'avons déjà dit, étaient bâties en bois, c'est-à-dire avec de simples planches appliquées les unes contre les autres. « L'église de Notre-Dame, dit D. Pommeraie, fut conservée comme par miracle, aussi bien que celles de Saint-Ouen et de Saint-Lô.

1211. — Un nouvel incendie éclata, pendant la semaine de Pâques, dans la paroisse de Saint-Maclou, et occasionna d'importants désastres. « Toute la cité fut brûlée, lisons-nous dans une chronique de Jean Nagerel; les maisons et édifices de l'archeuesque furent miraculeusement conservés, et les monastères et maisons de Saint-Ouen et de Saint-Lô furent détruicts par le feu, et n'en demeura rien. »

— Le 16 septembre, par suite du refus de Robert Poulain de payer au chapitre la dîme des revenus de Dieppe qui lui avait été donnée par son prédécesseur, les chanoines mirent l'interdit sur la cathédrale et cessèrent d'y célébrer les saints mystères. Cet état de choses dura depuis l'octave de la Nativité de la sainte Vierge jusqu'à la fête de saint Michel. L'évêque d'Évreux se rendit le médiateur entre le prélat et le chapitre.

1213. — De graves démêlés s'élevèrent entre le pape et Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre, que le saint Père excommunia et déclara déchu de son trône. Philippe-Auguste tenta de s'emparer de sa couronne. Il assembla à Rouen les comtes, les barons, chevaliers et vassaux de son obéissance, et réunit dans la Seine une flotte qui fut défaite par les vaisseaux anglais. Philippe

gagna peu après la bataille de Bouvines sur les forces coalisées du roi Jean, du comte de Flandre et de l'empereur Othon.

1217. — Dans une charte favorable aux officiers royaux, l'archevêque Robert Poulain obligea les clercs à comparaître devant leur tribunal lorsqu'ils y seraient appelés par les baillis.

1218. — Les religieux de Jumiéges, sous l'abbatiat de Guillaume de Rençon, firent construire une chapelle en l'honneur de saint Philbert, fondateur de leur célèbre abbaye, sur l'emplacement de la tour d'Alvarède qui faisait partie des anciennes fortifications de la ville, et sur une ancienne porte nommée la Poterne, qui leur avait été concédée trois ans auparavant, ainsi que les lieux environnants. Il intervint, à cette occasion, un accord entre ces religieux et le prieur de Saint-Lô, sur la paroisse duquel étaient ces terrains. L'hôtel de Jumiéges était en face de la chapelle, et les religieux s'y rendaient au moyen d'un petit porche qui traversait la rue.

1219. — Robert Poulain ayant voulu se défendre de siéger à l'Échiquier, y fut contraint par un arrêt rendu à Falaise. Cette répugnance des évêques normands se manifesta de nouveau en 1466, et il fut prononcé, contre plusieurs d'entr'eux, des amendes pour non comparence sans excuse légitime.

— A cette époque, Jean de la Porte, écuyer et capitaine, était vicomte de Rouen. Celui qui, le premier, fut chargé de cette juridiction, s'appelait Charles Martel ; on ignore en quelle année.

1220. — La commune de Rouen obtint la concession, par une charte de Philippe-Auguste donnée à Saint-Germain-en-Laie, et moyennant une rente annuelle de quarante livres, de l'hôtel du comte de Leicester, qui était situé près de la porte Massacre et de l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde. Ce fut là qu'elle fit bâtir la tour du Beffroi et l'Hôtel-de-Ville, que remplacèrent en 1440 de nouveaux bâtiments.

— En cette année on commença à construire la seconde pyramide de la cathédrale, en remplacement de celle qui avait été édifiée par l'archevêque Maurile et qui fut frappée de la foudre en 1117. Cette nouvelle pyramide, qui fut achevée en 1228, était appelée l'Aiguille. Elle fut incendiée le 4 octobre 1514.

— Un incendie considérable porta de grands ravages dans les quartiers de Robec et de Saint-Ouen.

— On fit, le 7 juillet, la translation du corps de saint Thomas de Cantorbéry, en présence de plusieurs membres du chapitre de

Rouen, qui obtinrent des reliques de ce saint, et les rapportèrent en leur cathédrale.

— En novembre, une partie des fossés de la deuxième enceinte de la ville, qui longeaient les dépendances de l'abbaye de Saint-Ouen, fut concédée aux religieux par Philippe-Auguste. Ils y construisirent des maisons de la rue Pincedos et de la place de la Rougemare, et y établirent des jardins. Les murs de la ville furent reculés; la porte de Saint-Léonard fut supprimée; elle était située près d'une chapelle qui lui avait donné son nom et qui fit partie, vers 1635, de l'église abbatiale de Saint-Amand.

1221. — Robert Poulain, cinquante-troisième archevêque de Rouen, mourut le 4 mars et fut inhumé en l'abbaye de Mortemer, où l'on a vu long-temps son tombeau. — On croit qu'il avait surveillé la fin des travaux de construction du vaisseau de la métropole de Rouen, qui, sauf des additions extérieures, était alors tel qu'on le voit aujourd'hui.

1222. – Le 2 avril, Philippe-Auguste fit don, aux prieur et religieux de l'Hôtel-Dieu, de la chapelle du château, qui était située près de la fontaine Gaalor. Cette chapelle, qu'on appelait originairement la chapelle de Saint-Romain, avait été fondée et dotée par les anciens ducs de Normandie, en leur manoir qui occupait tout le terrain où est située actuellement la place de la Vieille-Tour. Elle avait été transmise, en 1204 ou 1205, au château dit de la Fontaine-Gaalor, qui était alors en construction. Cette donation fut confirmée en 1281 par Philippe III.

— Thibaud d'Amiens, qui était chanoine et trésorier de la cathédrale, élu archevêque par le chapitre, fut sacré le 4 septembre et reçut le pallium le 29 janvier suivant. Il réunit, le 27 mars 1123, le trente-et-unième Concile provincial, où furent confirmées les décisions prises dans le quatrième Concile de Latran; mais il prêcha sans succès aux Rouennais la croisade contre les Albigeois. — Thibaud donna aux religieux Jacobins, nommés aussi les Dominicains ou les frères Prêcheurs, dont l'ordre avait été institué à Toulouse en 1216, sa maison de Saint-Mathieu, sise au faubourg d'Émendreville (Saint-Sever), qui fut occupée depuis par les religieuses Emmurées. Les Jacobins obtinrent, en 1247, une place près des remparts, dans l'intérieur de la ville, et saint Louis leur concéda, neuf ans après, la jouissance des murs et des tourelles qui existaient depuis la porte Cauchoise jusqu'à la Seine, jouissance qui fut limitée en 1419

par la construction du Vieux-Palais. Leur première église fut achevée et dédiée en 1259.

— Dans le même temps arrivèrent à Rouen les frères Mineurs, de l'ordre de Saint-François d'Assise, institué en 1216, et qui furent connus peu après sous le nom de Cordeliers, à cause d'une ceinture de corde qu'ils se passaient autour des reins. Ils s'installèrent d'abord au clos Saint-Marc, dont la chapelle leur servit d'église. L'archevêque Odon Rigaud leur fit concéder, en 1248 (voyez cette date), un emplacement où ils s'établirent, l'année suivante, dans un lieu nommé le Donjon, où étaient les ruines de l'ancien palais de Rollon.

1223. — On éprouva, pendant l'hiver, un froid très intense ; de violentes bourrasques ébranlèrent les tours de plusieurs églises et déracinèrent beaucoup d'arbres.

1224. — En cette année, fut dédiée la chapelle de Saint-Nicolas, dans le cimetière de Saint-Maur. On donna par la suite, à cette chapelle, le nom de Saint-Maur, sa dédicace ayant eu lieu le jour de la fête de ce saint.

— Par une charte signée à Pont-de-l'Arche, Louis VIII, roi de France, confirma aux Rouennais le privilége dont ils jouissaient de forcer leurs débiteurs à venir plaider devant la Commune. — Par une autre charte datée du mois de mai, donnée à Saint-Germain-en-Laie, le même prince concéda aux bourgeois les arrière-fossés de la ville pour y faire des jardins et pour y bâtir des maisons destinées à loger des pauvres. De là le nom de rue de l'Aumône que porta une rue voisine. Ces fossés étaient situés au lieu où sont aujourd'hui la rue Ganterie et celle des Fossés-Louis-VIII.

— Il existait à Rouen, dès le milieu du douzième siècle, des fabriques de drap; vers 1224, le roi favorisa l'extension considérable de cette fabrication, en permettant aux habitants de prendre, dans la forêt de Roumare, la terre nécessaire pour teindre et fouler ces étoffes.

— Louis VIII fit, à la même époque, l'abandon aux Rouennais du tiers du vieux château de la Tour, qui était situé, comme nous l'avons dit, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par les halles, et leur permit de disposer des quais et de les étendre vers le fleuve, pourvu que le passage des navires ne se trouvât pas intercepté.

1225. — L'archevêque Thibaud convoqua à Rouen un nouveau Concile.

— Un vaste incendie détruisit une partie de la paroisse de Saint-Sauveur.

1226. — Blanche de Castille confirma, au nom de Louis IX, les privilèges qui avaient été accordés à la commune de Rouen, par Philippe-Auguste en 1207, et par Louis VIII en 1224.

— L'archevêque Thibaut fit la cérémonie de la translation, en la ville d'Eu, du corps de saint Laurent, archevêque de Dublin, et patron de l'une des anciennes églises de Rouen.

1227. — Guillaume Ier, abbé de Sainte-Catherine, fit construire le cellier, la grande salle et les remparts de l'abbaye de ce nom, ainsi que d'autres bâtiments près de la porte du monastère. Il répara et améliora le réfectoire.

— Blanche de Castille, mère de Louis IX, confisqua le temporel de l'archevêque Thibaud, qui avait élevé la prétention d'exercer ses droits féodaux au Vaudreuil et de faire apporter à Rouen des bois qu'il avait fait couper dans la forêt de Louviers. Ce prélat jeta, de son côté, l'interdit sur les châteaux et domaines que le roi possédait dans son diocèse; il lutta contre l'autorité royale en employant les armes spirituelles pour protéger son autorité temporelle. Ayant pris le chemin de Rome, Thibaud tomba malade à Reims, et le légat du pape termina le différend, l'année suivante, à l'avantage de l'archevêque.

1228. — Richard Desmonts, qui avait été condamné pour meurtres et larcins à être pendu, fut délivré au chapitre de Rouen, le mardi des Rogations, en vertu du privilége de Saint-Romain.

— On commença à bâtir, le 5 juillet, suivant un auteur moderne, la première église de Saint-Éloi, à la place d'une chapelle qui était dans une île de la Seine, laquelle avait été réunie à la terre ferme à l'aide de terres rapportées appelées les « Terres neuves. »

— Le 8 du même mois, le chanoine Geofroi de Capreville fit la donation, à l'archevêque Thibaud et au chapitre, du fond où s'étaient établis les frères Mineurs. Ce fond était situé, dit Farin, en la paroisse de Saint-Maclou, « qui était hors la ville et proche la rivière de Seine. »

— Le 10 août, éclata à Rouen un incendie considérable qui s'étendit depuis l'église de Saint-Patrice jusqu'à la Seine; l'église fut brûlée et un tiers de la ville fut consumé. Outre que les maisons n'étaient alors construites qu'en bois, les arbres et les

jardins qui existaient dans l'intérieur de la ville, contribuaient à entretenir ces embrasements, lorsqu'ils étaient favorisés par le vent.

— Richard de Saint-Léger, abbé du Bec, fut sacré, le 17 août, évêque d'Évreux, à la cathédrale de Rouen, par Thibaud d'Amiens.

— En cette année mourut Roger II, abbé de Saint-Ouen; il eut pour successeur Renault, qui mourut au commencement de 1232.

1229. — L'archevêque Thibaud d'Amiens mourut le 25 septembre. Ce prélat avait fondé à la cathédrale la messe du « pallium », qui était célébrée le 29 janvier de chaque année. Il avait fait don, à l'église métropolitaine, d'une cloche qui portait son nom.

1230. — Un arrêt fut rendu par l'Échiquier de Normandie, au camp d'Ancenis, en présence du roi Louis IX.

— Par une bulle datée du 7 mai, le pape Grégoire IX ordonna que l'abbaye de Saint-Ouen serait inspectée par un Dominicain, prieur des frères Prêcheurs, qui étaient établis alors au couvent de Saint-Mathieu d'Émendreville. Par une nouvelle bulle, donnée en 1235, le saint Père chargea le doyen du chapitre de la cathédrale, et un frère Prêcheur, de chasser de l'abbaye de Saint-Ouen des moines qui avaient refusé de se soumettre à cette inspection, et de les remplacer par d'autres religieux.

1231. — Le 19 juillet, Maurice, évêque du Mans, devint le cinquante-cinquième archevêque de Rouen. Thomas de Fréauville, doyen du chapitre, avait été élu pour succéder à Thibaud d'Amiens; mais cette élection fut infirmée par le pape. Maurice présida à Rouen, dans la même année, un Concile provincial ayant pour objet la discipline ecclésiastique et la réformation des mœurs du clergé. On y arrêta, en outre, que les juifs porteraient extérieurement sur leur poitrine des marques destinées à les distinguer des chrétiens. L'archevêque Maurice fit le sacre de Thomas de Fréauville, appelé à l'évêché de Bayeux; il dédia, le 10 août 1232, l'église abbatiale du Trésor, près de la rivière d'Epte.

1232. — Maurice eut, de même que son prédécesseur Thibaud, des démêlés avec les officiers royaux, agissant pour la reine Blanche de Castille, régente, qui fit saisir son temporel. Afin de maintenir les droits et les libertés de l'église, le prélat mit en

interdit toutes les terres et les autres lieux dépendant du roi ; il étendit, l'année suivante, cet interdit sur toutes les églises et les monastères de son diocèse, et prononça la même sentence contre les baillis et leurs clercs, et contre leurs familles. Cet état de choses dura plusieurs mois, et la question fut résolue en faveur de l'archevêque.

— Après la mort de Renault, abbé de Saint-Ouen, les religieux de ce monastère n'ayant pu s'accorder sur le choix de son successeur, prièrent l'archevêque Maurice de le nommer. Ce dernier donna cette charge à Adam, abbé de Sainte-Catherine-du-Mont, qui mourut dix-huit mois après. Le successeur d'Adam fut Hugues de Courmoulins, qui fut nommé en 1234 par le pape Grégoire IX.

1235. — L'archevêque Maurice mourut le 10 janvier, dans le prieuré de Sausseuse. Son corps fut rapporté et enterré dans la cathédrale, où l'on voit son tombeau derrière le chœur, à gauche avant d'entrer dans la chapelle de la Sainte-Vierge. Le chapitre s'étant réuni pour élire son successeur, donna la majorité des suffrages à un simple prêtre nommé Guillaume Dunelme, qui refusa cet honneur. Pierre de Colmieu, ou de Coulommiers, prévôt de Saint-Omer et chapelain du saint Père, fut élu le 4 avril 1236 Ce prélat ayant obtenu dispense d'aller à Rome pour recevoir sa consécration, fut sacré le 11 août de l'année suivante à Rouen ; il reçut le pallium en l'église de Saint-Ouen, d'où il fut conduit processionnellement à la cathédrale. Pierre de Colmieu fut créé cardinal du saint siége en 1244, et fut appelé l'année suivante à l'évêché d'Albane, où il mourut le 25 mai 1253. Il avait fondé, en 1245, à l'église de Rouen, un collége pour dix clercs qu'il dota d'un bon revenu, et auquel il donna le titre d'Albane, titre de la nouvelle dignité qui lui avait été conférée l'année précédente.

— Une famine extraordinaire désola le pays; elle fut suivie de l'invasion d'une maladie pestilentielle, qui emporta plus de monde que n'avaient fait la famine et la guerre.

— L'Échiquier, réuni à Rouen, fit défense d'emprisonner ou d'exproprier les chrétiens, pour dettes contractées envers les juifs.

1238. — Le feu dévora toutes les maisons qui s'étendaient depuis la rue aux Juifs jusqu'à la source de Gaalor.

— Un conflit de juridiction s'étant élevé entre le maire et le

vicomte de l'eau, le débat fut soumis à des arbitres, qui prononcèrent en faveur de ce dernier.

— L'ancienne maison de plaisance des archevêques de Rouen était située à Déville. Dès 1201, ces prélats y avaient une maison et plusieurs moulins. Le roi Louis IX donna à Pierre Colmieu, archevêque de Rouen, cent six acres de bois et de terre dans la forêt de Roumare, à la condition qu'il renoncerait au droit d'usage qu'avaient les archevêques dans ladite forêt. L'acte fut passé à Pontoise. Une partie des biens concédés porte encore le nom de bois de l'Archevêque.

— Une bulle du pape Grégoire IX confirma aux religieux de Saint-Ouen le privilége qu'ils avaient d'enseigner la théologie dans Rouen ; ils enseignaient aussi les humanités. Ces religieux ayant ouvert des écoles publiques dans l'intérieur et en dehors de leur abbaye, une contestation s'éleva, en 1466, entre eux et les chanoines de la cathédrale, qui voulurent les contraindre de fermer leurs classes d'humanités, c'est-à-dire ce qu'on enseigne dans les colléges jusqu'à la philosophie exclusivement; mais il survint un accord entre eux, et les premiers purent continuer de tenir leurs écoles comme par le passé; ces écoles existaient encore en 1560. L'école extérieure de Saint-Ouen était située en face du grand portail de l'église abbatiale.

1239. — Un bourgeois de Rouen, paroissien de Saint-Éloi, nommé Renaud Marescot, autorisa les moines du Valasse à attacher leur navire à son quai, qui devait se trouver entre l'extrémité inférieure des quais de Rouen et le clos aux Galées; ce clos était compris alors entre les rues actuelles du Vieux-Palais et de Fontenelle; il fut cédé à la ville par Philippe-le-Hardi en 1283.

1240. — A cette époque eut lieu le quatrième accroissement de la ville de Rouen. Louis IX fit reculer ses murailles. On construisit par la suite les portes Bouvreuil, Saint-Hilaire, Martinville et Beauvoisine; cette dernière, sous le nom de porte de Beauvais ou d'Aubevoie, fut achevée le 20 avril 1254.

— Des débats s'élevèrent entre le maire et l'abbé de Saint-Ouen à l'occasion de la clôture des dépendances de l'abbaye. Une ancienne chronique rapporte que, pendant le cours de ces débats, des mutins de la ville abattaient la nuit ce que les religieux avaient fait le jour. Il intervint entre les parties un accord déterminant les conditions auxquelles ces clôtures pourraient

être faites. Telle fut l'origine des rues de l'Épée, Bourg-l'Abbé et des Murs-Saint-Ouen. L'abbé Contremoulin fit construire les murs depuis la porte Saint-Ouen, placée dans la rue des Faulx, jusqu'à celle qui « étoit par devers les champs, » dans la rue Bourg-l'Abbé.

1243. — Le feu se déclara au prieuré de Bonne-Nouvelle; l'église de Notre-Dame-du-Pré devint la proie des flammes ; les bâtiments claustraux furent détruits, à l'exception du dortoir. Une partie du faubourg d'Émendreville (Saint-Sever) fut brûlée.

1245. — Le 20 mai, le chapitre avait élu, pour remplacer l'archevêque Pierre de Colmieu devenu cardinal, un chanoine de Saint-Denis nommé Eudes ; ce choix ne fut pas approuvé par le pape, qui donna l'archevêché à Odon Clément, abbé du même monastère. Ce prélat était fils de Henri Clément, seigneur d'Argentan et maréchal de France; il mourut subitement à Déville, le 5 mai 1247. Il fut inhumé dans la cathédrale, auprès de l'autel de Saint-Laurent.

1246. — Suivant quelques auteurs, les reliques de saint Évode, évêque de Rouen, furent transférées le 8 juillet dans le monastère de Braine, par les soins des évêques de Soissons et de Laon.

1247. — Une grande partie de l'abbaye de Saint-Amand fut brûlée. L'église, à laquelle étaient donnés les noms de Sainte-Marie, de Saint-Amand ou de Saint-Léonard, fut réédifiée quelques années après, par Béatrix qui avait été élue abbesse en 1240. La même abbesse acquit, en 1250, une portion de la source de Notre-Dame, pour alimenter les fontaines du monastère, et fit les frais de la conduite des eaux. De nouveaux frais pour couvrir en voûte une partie des canaux, furent faits par l'abbesse Marie, élue en 1317.

— Les Dominicains, frères Prêcheurs ou Jacobins, qui étaient au faubourg d'Émendreville, s'établirent à Rouen en vertu de lettres patentes du 28 octobre 1246. Ils prirent possession d'un emplacement situé le long des murs de la ville, entre la porte Cauchoise et la rivière. Ils y furent installés par l'archevêque Odon Rigaud le 21 décembre 1257. Cet emplacement leur avait été donné par un bourgeois nommé Raoul Loques. La donation leur fut confirmée en 1294 par Philippe-le-Bel, dont la charte indique que ce couvent se trouvait « en dehors des murs de clôture de la ville. »

1248. — Par suite de la mort d'Odon Clément, Odon II, dit Rigaud, simple moine de l'ordre des frères Mineurs, qui avait été envoyé chez les Cordeliers, fut élu archevêque. On rapporte que les membres du chapitre ayant voulu laisser à la Providence le soin de leur désigner l'homme le plus digne de leur choix, convinrent de réunir leurs suffrages sur l'ecclésiastique qui, le lendemain de la mort de leur archevêque, viendrait le premier prier à la cathédrale ; ce fut le frère Odon Rigaud qui se présenta. Il fut sacré à Lyon et reçut le pallium des mains du pape Innocent IV, qui le créa cardinal. On a attribué à ce prélat plusieurs miracles. Il fut conseiller intime de Louis IX et l'un des plus illustres chefs de l'église de Rouen. Odon Rigaud se rendit célèbre par ses « visites pastorales. » Il dédia en 1249 l'église de Saint-Gervais de Gisors; il dédia aussi plusieurs autres églises les années suivantes; il fit, en 1255, des statuts pour les chanoines de l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde. En 1257, il assembla à Pont-Audemer un Concile où l'on prescrivit l'exécution de la constitution du pape Grégoire IX.

— L'archevêque Odon Rigaud, reconnaissant que les religieux de l'ordre des frères Mineurs étaient mal installés dans le clos Saint-Marc, leur fit concéder une place appelée le Donjon, dans la paroisse de Saint-Clément, où ils construisirent le couvent des Cordeliers, qui ne fut terminé que quelques années après. On voit encore les restes de ce couvent dans la rue qui a reçu leur nom. Là étaient les ruines du château que Rollon avait fait bâtir, et dont les dépendances avaient occupé le terrain situé entre l'église de Saint-Pierre-du-Châtel et la rue des Charrettes, et depuis la rue des Cordeliers jusqu'à celle des Iroquois (aujourd'hui la rue Jacques-Lelieur). Cette donation fut ratifiée par la reine Blanche, mère de Louis IX. Les Cordeliers furent installés dans leur nouvelle maison par l'archevêque, le 31 janvier 1254, et ils célébrèrent leurs offices dans l'église de Saint-Clément, dont le patronage leur avait été cédé par Louis IX en 1240. — Les Cordeliers furent remplacés, en 1501, par les pauvres frères Mineurs de l'étroite observance de Saint-François, qui habitaient encore ce monastère à la révolution de 1789.

— C'est à la date du 7 juillet que furent constatées les premières visites pastorales d'Odon Rigaud, pour la réforme du clergé. Ces visites durèrent jusqu'en 1269. — Robert Saën fut condamné par ce prélat à aller rejoindre les Croisés, et à ne

revenir qu'au bout de cinq ans. Ce chevalier avait menacé de tuer un autre chevalier, nommé Raoul Borde.

— En cette année le feu éclata auprès de la porte Beauvoisine qui était alors située au carrefour du Coq, et embrasa une immense partie de la ville, notamment les quartiers de Saint-Godard et de Saint-Laurent, dont les églises furent brûlées. L'incendie enveloppa aussi le monastère de Saint-Ouen, dont l'église et les bâtiments avaient été réparés, depuis l'incendie de 1136, aux frais de l'impératrice Mathilde et par les soins d'un abbé nommé Fraterne. Les religieux se retirèrent au manoir de Bihorel, avec ce qu'ils purent emporter « de lettres, écritures et reliquaires. »

1249. — On reçut à Rouen, le 6 juin, la nouvelle de la prise de Damiette. — Louis IX fut obligé de rendre cette place peu après, ayant été fait prisonnier au combat de Massoure. Ce revers causa une vive émotion en Normandie; tous les efforts tendirent à obtenir la délivrance du roi : le chapitre de la cathédrale fit fondre l'argent du cercueil qui renfermait le cœur de Richard Cœur-de-Lion, pour contribuer au rachat du roi.

1250. — On commença la réédification du dortoir et du réfectoire de l'abbaye de Saint-Ouen, qui avaient été ruinés par l'incendie de 1248, et l'on acheva de construire les murs de clôture de ce monastère, depuis la porte Saint-Ouen jusqu'à la porte du Nord.

— En cette même année, l'abbé de Saint-Ouen obtint du pape Innocent IV une bulle qui permettait aux religieux de célébrer l'office divin pendant un interdit général, « les portes fermées et sans sonner les cloches. »

— Les Templiers élevèrent un second couvent de leur ordre dans la rue des Hermites, actuellement supprimée.

— Une sédition éclata dans Rouen; elle fut occasionnée, soit par la disette, soit par les dîmes que prélevait l'église pour la mouture du blé. Une bande armée, à la tête de laquelle marchait André de Saint-Léonard, membre de l'une des premières familles de la ville, força le grand moulin situé près du pont de Robec et de la rue du Père-Adam, et en enleva du blé et des farines. Le principal coupable fut condamné par l'archevêque Odon Rigaud, qui se trouvait alors à Bonport, à payer une amende de cent marcs d'argent (environ 50,000 fr.).

— On célébra pour la première fois, le 8 septembre, la fête de la Nativité de la sainte Vierge.

— Les eaux de la source de Gaalor furent conduites dans la ville à l'aide de canaux souterrains. Cette source coulait, dans l'antiquité, proche du temple de Roth que renversa saint Mellon. Son origine est sous une roche située au pied du Mont-aux-Malades; elle est reçue dans un réservoir que recouvre un petit bâtiment carré placé dans la rue Pouchet. Cette source alimente, dans la ville, de nombreuses fontaines. — La fontaine de la rue Massacre commença le 4 octobre à prendre son cours; elle fut remplacée en 1456 par un autre corps de fontaine qui était au pied de la tour du Beffroi, où fut établie en 1732 la fontaine de la Grosse-Horloge.

1251. — Le jour de Pâques, le feu prit dans la rue des Prêtresses, et la détruisit entièrement.

— Une charte d'Odon Rigaud prononça l'abrogation de la paroisse de Saint-Clément, « laquelle estoit au lieu où sont bastis les Cordeliers de Rouen. » Elle avait été, pendant plus de neuf cents ans, la seconde paroisse de la ville. Ses paroissiens furent réunis à ceux de Saint-Étienne-des-Tonneliers et de Saint-Martin-du-Pont.

— Le 13 juin, des bandes de paysans, appelés « les Pastoureaux », qui s'étaient insurgés à la nouvelle de la captivité de Louis IX, et auxquels s'étaient joints, non seulement « les Ribauds, » nom que l'on donnait à des troupes de vauriens qui étaient toujours en guerre avec la société, mais encore les bourgeois et les principaux membres de l'administration communale, envahirent la cathédrale et en chassèrent l'archevêque qui y tenait le synode de la Pentecôte. La tranquillité fut rétablie le surlendemain dans la ville, et le prélat put reprendre possession de son église, « où vinrent à lui le maire et beaucoup de pairs, qui, en plein synode, demandèrent à être absous, et reçurent l'absolution. » Les Pastoureaux étaient des visionnaires qui prétendaient que la sainte Vierge et les anges leur étaient apparus, et leur avaient ordonné de se rassembler pour délivrer la Terre sainte et le roi captif. Leurs bandes se répandirent dans les provinces, et se portèrent sur Paris; la fermeté de la reine Blanche amena leur dissolution, et rétablit le calme dans le royaume. Cette princesse mourut en 1253.

— L'abbé de Saint-Ouen, Hugues de Courmoulins, étant mort, les religieux obtinrent de la reine Blanche l'autorisation de lui choisir un successeur, et élurent Nicolas de Beauvais, qui

se retira neuf ans après au prieuré de Sigy, où il mourut en 1282. Ce personnage avait obtenu, du roi Louis IX et du pape Alexandre, diverses concessions en considération des grandes pertes que ce monastère avait subies, par suite de l'incendie de 1248 et de divers autres accidents.

1253. — Le 25 mai, mourut Pierre de Colmieu, ancien archevêque de Rouen, qui, étant devenu cardinal, avait quitté ce siége en 1244, à cause de l'incompatibilité qu'il y avait alors entre ses fonctions et sa nouvelle dignité.

— Le 22 juin, un nommé Jean Marel fut condamné comme hérétique, dans une assemblée du clergé de Rouen convoquée par Odon Rigaud, à la mare du Parc, nom sous lequel était désignée une mare située dans le parc des ducs de Normandie; il fut brûlé vif en cet endroit, « lieu ordinaire de ces sortes d'exécutions. » Une autre condamnation du même genre fut prononcée et exécutée, le 18 avril 1266, contre un juif relaps.

— A cette époque, fut établie, par l'ordre de Louis IX, la cinquième enceinte de la ville, du côté du nord et de l'est, dans laquelle fut enfermé tout le terrain qu'occupaient les paroisses de Saint-Maclou, de Saint-Vivien et de Saint-Nicaise, ainsi que le couvent des Célestins. La porte Martinville, connue alors sous les noms de porte du Pont-Honfroy, près duquel elle était située, et de Sainte-Catherine, à cause de la célèbre abbaye à laquelle elle conduisait, fut reportée en août sur l'emplacement et près de l'étang de l'ancien fief de Martinville, dont elle prit le nom Suivant Toussaint Duplessis, il y avait là un moulin à tan, qu'on appelait le fief de Bouquelon.

— L'archevêque Odon Rigaud partit pour Rome le 29 décembre. Il fit ce voyage à cheval. Son retour eut lieu le 8 septembre 1254, et il fut reçu solennellement dans sa métropole; la considération méritée et l'affectueuse intimité dont ce prélat jouissait près du roi Louis IX, lui fit prendre une part active aux grandes affaires de l'État comme aux principaux événements de la vie de ce prince, qu'il assista à son lit de mort.

1254. — Les frères Mineurs, ou Cordeliers, avaient obtenu de Louis IX la concession d'une place de l'ancien fossé de la ville, depuis la porte du Pont-Honfroy jusqu'à la rivière d'Aubette, pour aider à achever la construction de leur couvent dans la rue du Rivage, qu'on appela plus tard la rue des Cordeliers. Ces religieux cédèrent ce terrain à plusieurs particuliers, à charge

par eux de contribuer, par prorata, aux travaux de leur nouveau monastère.

1255. — Le 8 octobre, arriva à Rouen le roi Louis IX, à son retour de la Terre sainte. Il visita Adam Bacon, surnommé « le Reclus », parce que ce moine, qui fut abbé de Sainte-Catherine, demeura pendant vingt-quatre ans, dans une retraite absolue, dans une petite hutte qu'il avait construite à peu de distance des murs de cette abbaye, se livrant à des jeûnes et à des macérations; ce genre de vie lui avait acquis une telle renommée, que les rois et les reines s'empressaient de le visiter. Adam Bacon mourut le 8 octobre de l'année suivante, et fut enterré dans la cathédrale.

— Pendant son séjour à Rouen, le saint roi mit un terme, par une ordonnance, aux abus d'autorité que commettaient les maires en matière de finances. Il ordonna que le maire sortant de charge élirait, de concert avec les autres prud'hommes de la ville, trois notables, parmi lesquels le roi choisirait le nouveau maire; ce qui fut effectué le 27 octobre de l'année suivante. — Louis IX termina la querelle qui s'était élevée entre les chanoines et les membres de la commune au sujet de la clôture du cimetière ou de l'aître de la cathédrale; il céda à ces derniers la juridiction sur les boulangers de la ville; il intervint, enfin, dans plusieurs difficultés, notamment en ce qui concernait le commerce ainsi que les droits de navigation dans la Basse-Seine.

1256. — Par une charte datée de 1244, Louis VIII avait donné aux bourgeois de Rouen le tiers du château des ducs de Normandie. Louis IX fit construire les halles sur les restes de cet ancien palais, et établit le marché de la Vieille-Tour.

1257. — En avril, Louis IX, voyageant en Normandie, s'arrêta à Rouen où il passa un jour ; il coucha au manoir archiépiscopal de Déville. Marguerite de Provence, femme du roi, vint dans la même ville quelques jours après, accompagnée d'Odon Rigaud.

— La fontaine des frères Mineurs commença à prendre cours. Le maire de Rouen avait cédé un plein-pouce d'eau de la source de Gaalor à Louis IX, qui en fit don aux Cordeliers. En cette même année, ceux-ci obtinrent la permission de construire une galerie sur le travers de la rue du Temple (la rue actuelle des Cordeliers), pour avoir accès dans leurs jardins.

— Une charte d'échange entre Jean du Donjon et l'abbesse de Saint-Amand, datée du mois de novembre, constate qu'il

existait, à cette époque, une léproserie sur la route conduisant de la côte Sainte-Catherine à Boos.

1258. — Le bailli de Rouen ayant fait arrêter un voleur dans une maison appartenant au chapitre, et qui jouissait, à ce titre, du privilége de protéger le criminel qui y avait cherché asile, et l'ayant condamné a être pendu, fut obligé, sur la réclamation des chanoines, de le faire reconduire au lieu où il avait été arrêté et de le remettre à l'autorité ecclésiastique. Trois ans après, en octobre 1261, un pareil conflit s'éleva entre le chapitre et le maire, au sujet d'un meurtrier qui avait été arrêté dans une des échoppes adossées à la cathédrale, et qui appartenait à un archidiacre nommé Étienne de Sens. Condamné au gibet, et au moment où on le conduisait au supplice, le criminel fut, sur une sommation du chapitre, rendu à Étienne de Sens, qui, après l'avoir retenu pendant quelque temps en prison, l'envoya finir ses jours en Terre sainte. Étienne de Sens mourut vers 1272, archidiacre du Grand-Caux, et fut inhumé dans la cathédrale.

— Par une charte signée à Paris, Louis IX confirma une donation qui avait été faite aux frères Prêcheurs par Guillaume du Dezert, d'un domaine situé en la paroisse de Saint-Pierre-le-Portier, entre l'église de ce nom et les murs de la ville.

1259. — Louis IX accorda à l'archevêque de Rouen un droit de juridiction, mais il lui interdit de lancer l'excommunication pour cause temporelle contre ses justiciables. — Le roi donna au même archevêque le vivier de Martinville avec ses dépendances, moyennant une rente de quarante-cinq livres, dont il lui fit l'abandon deux ans après, en échange du manoir de Saint-Mathieu, où s'établirent plus tard les Emmurées.

— Le 24 décembre, Odon Rigaud accompagna à Saint-Denis Louis IX, à la rencontre du roi d'Angleterre qui venait en France dans le but d'obtenir, par un traité, des concessions équivalant à l'abandon de la Normandie.

1260. — En janvier, dans la nuit de la fête de Saint-Julien, des voleurs forcèrent les portes de l'église de l'abbaye de la Sainte-Trinité, et enlevèrent trois parements d'autel en argent.

— Le 6 avril, mourut Guillaume, chambellan de Tancarville, qui avait accompagné Louis IX dans la guerre contre les Turcs. Son cœur fut apporté dans l'église des Cordeliers, dont il avait été l'un des bienfaiteurs.

— Odon Rigaud fit sa rentrée dans Rouen le 30 mai, après

une absence de cinquante-cinq jours pour un pélerinage à l'abbaye de Saint-Gilles près de Nîmes. Ce prélat fut mandé le 30 août à Saint-Germain-en-Laie, pour administrer le sacrement du baptême à une fille de Louis IX.

— Les Carmes, que ce prince avait ramenés en 1254 de son premier voyage à la Terre sainte, s'établirent à Rouen à la chapelle de Saint-Yves, dans le faubourg de Saint-Sever. S'y trouvant incommodés par les fréquentes inondations, ils obtinrent, en 1336, de l'archevêque Pierre Roger, la concession d'un emplacement près de la chapelle de Sainte-Apolline, laquelle était située à l'extrémité de la rue Grand-Pont, qui prit plus tard le nom de rue des Carmes. Cette chapelle leur servit provisoirement d'église, et ils en bâtirent une par la suite. Le conseil de la ville leur accorda, le 28 août 1397, un secours de deux hanses « pour mettre et employer ès ouvrages et emparements de leur église. » La hanse était un droit qui était perçu sur les marchandises.

— Les religieuses du prieuré de Saint-Louis, appelées les Béguines, furent dotées par le roi. Elles avaient la mission de blanchir le linge servant aux autels des églises et des monastères. Leur maison de clôture occupait, à cette époque, le terrain où fut bâti le Vieux-Palais. Elles furent transférées, en 1419, dans le quartier de Cauchoise, auprès de l'église Saint-Vigor. Henri VI, roi d'Angleterre, leur donna, par des lettres du 4 février 1443, en échange de l'emplacement dont elles avaient été dépossédées, deux hôtels situés dans la rue qui a reçu leur nom. Ayant embrassé, en 1631, la règle de Saint-Benoist, elles obtinrent de Philippe de Valois, par des lettres du 14 avril 1633, la confirmation de leur prieuré « pour l'instruction des jeunes filles de Rouen. » Elles transférèrent, en 1675, leur domicile sur la place de la Rougemare, dans l'emplacement d'un ancien jeu de paume dont madame de Colbert, leur abbesse, avait fait l'acquisition, et y firent construire une église qui fut dédiée sous l'invocation de la Sainte-Trinité. Cet emplacement est actuellement occupé par les dépendances de l'hôtel de la Gendarmerie, et par des écoles mutuelles qui y ont été établies en 1819.

— L'abbé de Saint-Ouen, Nicolas de Beauvais, ayant donné sa démission, les religieux élurent pour le remplacer Nicolas de Godarville, prieur de Beaumont-en-Auge, qui mourut en 1273 et fut inhumé dans l'église abbatiale.

1261. — Le 18 septembre fut dédiée et consacrée, par l'arche-

vêque Odon Rigaud, l'église des Cordeliers, sous le vocable de Saint-Clément. Elle avait été bâtie sous le titre de chapelle des Anges, sur l'emplacement de l'ancienne église édifiée par saint Mellon.

— En novembre, Odon Rigaud convoqua un synode à Rouen; il assista aux séances de l'Échiquier, puis à celles du Parlement de Paris et ensuite à l'Échiquier de Caen. Il présida un nouveau Concile à Rouen en juin 1262. Il y eut encore, en 1265, un autre Concile dans la même ville, auquel l'archevêque ne put assister, étant retenu à Paris dans le conseil du roi.

1262. — Pendant un séjour qu'il fit à Nevers, après avoir assisté au mariage de Philippe, fils aîné de Louis IX, avec Isabelle d'Aragon, l'archevêque Odon Rigaud reçut du roi de France le château et la ville de Gaillon, la tour et le village des Noës et les villages de Douvrend et de Huemesnil, en échange d'une somme de quatre mille livres tournois et des moulins de Rouen et de Déville, ainsi que du vivier de Martinville; Louis IX les concéda, par une charte donnée en novembre 1266, au maire et aux citoyens de Rouen, avec l'emplacement des halles et du marché de la Vieille-Tour, et avec les quais et les bâtiments, places, dépendances et redevances y attachés, moyennant un tribut annuel de trois mille livres tournois. Cette acquisition rendit la ville propriétaire des quais jusqu'au port des bateaux de Saint-Ouen, qui était situé au bas de la rue Malpalu. Le roi céda, en outre, à la ville de Rouen, la propriété des rivières de Robec et d'Aubette.

1263. — Odon Rigaud, rentré à Rouen pendant le cours de ses visites pastorales, prêcha en faveur d'une croisade, devant la foule assemblée sur la place de Saint-Gervais, le dimanche avant l'Assomption. En 1264, l'archevêque de Tyr prêcha aussi sur le parvis de Notre-Dame, pour engager les chrétiens à prendre la croix. De 1264 à 1266, Odon Rigaud renouvela ses prédications, qui eurent lieu, selon la coutume, dans le cimetière de Saint-Laurent; mais, l'année suivante, ce prélat alla processionnellement à Saint-Godard le dimanche des Rameaux, et fit, au retour, un sermon dans le parvis de la cathédrale, ayant renoncé à faire cette prédication dans l'aître de Saint-Laurent, à cause de la foule « et de l'échafaud qui était mal préparé. » Vers le même temps, ce prélat présida un nouveau Concile dans la ville de Pont-Audemer. Il sacra, dans l'église métropolitaine de

Rouen, le 9 juillet 1253, les évêques de Bayeux et d'Évreux, et, le 21 août 1267, Guy de Merle ou de Mérule, nommé évêque de Lisieux. Enfin, Odon Rigaud fit don de plusieurs cloches à des églises de Rouen.

1263. — Louis IX accorda aux religieux de Sainte-Catherine-du-Mont de fortes sommes pour la construction d'un cloître, d'une infirmerie, et pour celle d'une maison sur la porte d'entrée de leur couvent.

— En cette année arrivèrent à Rouen des religieuses de Saint-Dominique, qui furent appelées plus tard les Emmurées. Elles s'établirent dans le manoir de Saint-Mathieu, au faubourg Saint-Sever. La résidence dans ce manoir leur avait été accordée en 1265 par Louis IX, qui assista le 21 décembre à une prédication qu'y fit l'archevêque Odon Rigaud ; et il leur fut concédé en 1269, par une charte, en perpétuelle aumône, « avec les bâtiments tant anciens que nouveaux, le pré, les jardins et toutes les dépendances. » Le nom d'Emmurées, qu'elles ont reçu depuis, est venu de ce que ce couvent fut environné de hautes murailles. Leur maison fut plusieurs fois dévastée, notamment en 1562 par les calvinistes qui s'en étaient rendus les maîtres, et en 1591 par les catholiques qui les en chassèrent.

1264. — Louis IX vint à Rouen avec l'archevêque Odon Rigaud, pour célébrer la fête de Noël.

1265. — En cette année fut fondé le monastère des frères de la Providence de Jésus-Christ, appelés les Sachets, qui fut incorporé plus tard avec les Augustins. (V. p. 112.)

1266. — Les habitants de Rouen obtinrent de Louis IX que les marchands étrangers ne pourraient vendre en détail dans la ville, et ils sollicitèrent l'établissement d'une nouvelle foire, qui fut instituée en 1269. (V. cette date.)

— Il y avait, à cette époque, sur le fief de Saint-Paul, près de Rouen, un prieuré de religieuses dépendant de l'abbesse de Montivilliers, qui les rappela en 1650.

1267. — L'archevêque de Rouen étant à Paris le jour de la Pentecôte, prit la croix avec le fils aîné de Louis IX et avec beaucoup d'autres personnages nobles du royaume. Il réunit ensuite, avec l'assistance du légat, un Concile à Rouen, pour traiter du décime (la dixième partie des revenus ecclésiastiques), qui devait être exigé pour la croisade. Le 18 mars de l'année suivante, « au milieu du carême », la croisade fut encore prêchée

par Odon Rigaud dans les halles de la Vieille-Tour, et on y apporta les reliques de sainte Marie-Madeleine, que le roi avait envoyées au prieur de l'Hôtel-Dieu.

1268. — On fit trois cloches pour l'abbaye de Sainte-Trinité-du-Mont.

— Le 4 octobre, l'archevêque Odon Rigaud, « quoique débile et infirme », célébra la fête de saint François, fondateur de l'ordre auquel il appartenait, et reçut tout le chapitre de la cathédrale dans son manoir.

1269. — Louis IX institua, le 4 février, la foire de la Chandeleure ou de la Purification. Cette foire se tint d'abord sur la place de la Vieille-Tour et avait une durée de huit jours, auxquels furent ajoutés trois jours de grâce. Plus tard sa durée fut encore prolongée et elle fut transférée au même lieu que la foire de Saint-Romain. A cette époque le roi renouvela aux Rouennais le privilége qu'ils avaient de forcer leurs débiteurs à venir plaider à Rouen, et il obligea les juifs à porter extérieurement, sur la poitrine et sur le dos, une roue en drap jaune appelée « rouelle. »

— Avant de partir pour la Terre sainte, ce prince rendit, en mars, son ordonnance connue sous le nom de « Pragmatique sanction », tendant à réprimer les entreprises des papes sur les droits de juridiction ecclésiastique, et rendant aux cathédrales et aux abbayes la liberté d'élire leurs prélats. Cette ordonnance, qui fut renouvelée au Concile de Bâle, fut publiée à Paris le 24 juillet 1438. Elle fut abrogée par Louis XI le 27 novembre 1461, et abolie en décembre 1515 par François Ier, d'accord avec le pape Léon X.

— L'église des Dominicains, appelés aussi les frères Prêcheurs ou les Jacobins, qui avait été consacrée le 5 juin 1261, fut dédiée le 11 avril 1269 par Odon Rigaud sous le nom de Saint-Jacques. Ces religieux s'étaient servis antérieurement, pour leurs exercices de piété, d'une petite chapelle de Saint-Jacques-le-Majeur. — Les Jacobins allongèrent, en 1619, la nef de leur église, dont le clocher en pierre fut démoli avant la révolution. Elle fut supprimée et vendue, puis convertie en un magasin qui a disparu en 1868 pour faire place aux nouveaux bâtiments de la Préfecture, au nord de cet hôtel.

— Un certificat, signé Roberthus, délivré par le bailli de Rouen, a constaté qu'un criminel nommé Nicole Lecordier, fut

délivré le jour de l'Ascension en vertu du privilége de Saint-Romain.

— Louis IX vint à Rouen le 25 juillet. L'archevêque Odon Rigaud avait prêché le 30 juin dans l'aître de Saint-Gervais en présence de l'évêque d'Albano, légat du saint-siége. Ce prélat perdit, le 4 août, « son fidèle compagnon, son neveu, son ami, le cordelier Adam Rigaud, qui depuis plus de vingt ans était associé à ses travaux, et qui fut enseveli le 21 dans la maison des frères Mineurs. » — Odon Rigaud tint, le 17 novembre, un synode dans le manoir archiépiscopal, avant son départ qui était fixé au 15 mars 1270, et il prit congé des ecclésiastiques et du peuple assemblé dans la cathédrale ; il visita ensuite successivement un grand nombre de maisons religieuses.

1270. — Dans son testament, écrit du 8 au 15 juillet, devant l'île de Sardaigne, Louis IX institua Odon Rigaud l'un de ses exécuteurs testamentaires. Ce prélat assista, dans ses derniers moments, le roi qui mourut de la peste dans son camp, sous les murs de Carthage, et auquel fut déféré spontanément le titre de saint, titre qui fut confirmé par la cour de Rome dix ans après. Odon Rigaud fit partie, avec les évêques de Bayeux et d'Évreux, du conseil de régence chargé d'administrer la France jusqu'à la majorité de l'héritier du trône ; il ne rentra dans sa métropole que le 31 mai 1271, et il y fut reçu solennellement. Il gouverna son église jusqu'en 1275.

— Le 2 octobre, Philippe-le-Hardi, fils et successeur de saint Louis, confirma les priviléges qui avaient été accordés à la ville par ses prédécesseurs. Il donna l'ordre à son bailli de Rouen de veiller à l'exécution de l'ordonnance de Louis IX qui prescrivait aux juifs de porter un signe destiné à les distinguer des chrétiens. — Afin d'éviter des conflits entre le bailli et le chef de la commune, le roi chargea le maire d'exercer la police dans la ville entière.

1272. — Le maire et les pairs de la commune ayant fait saisir dix tonneaux de vin qu'un propriétaire avait voulu faire passer sous le pont de Rouen comme venant de ses domaines et comme étant destinés à son usage, cette affaire fut portée devant le Parlement de Paris, qui ordonna la restitution des vins confisqués. Deux ans après, Jean, duc de Bretagne, « ne prétendant porter atteinte aux priviléges de la ville, » pria le maire et les jurés de Rouen de laisser passer sous le pont et remonter la Seine qua-

rante tonneaux de vin « pour son usage et pour faire largesse à ses amis. »

1273. — Les religieux de Saint-Ouen ne purent s'accorder pour l'élection de leur abbé ; les uns ayant nommé Thomas de Bruyère, et les autres Jean des Fontaines, ils s'en rapportèrent à la décision de l'archevêque, qui donna à ce dernier l'abbaye de Saint-Ouen et le prieuré de Beaumont à Thomas de Bruyère. Jean des Fontaines mourut le 1er mai 1287 au manoir de Roncherolles; son corps fut rapporté processionnellement à Saint-Ouen, où il fut inhumé.

1274. — Le 1er août mourut, à l'âge de soixante-trois ans, Thomas de Gades Renicourt, seigneur de Canteleu et de Montigny, garde des forts du pont de Rouen, qui avait accompagné saint Louis en Turquie, en 1246 et en 1260. Ce personnage avait donné, en 1270, aux religieux de Sainte-Catherine, l'hôtel de la rue des Crottes portant le nom de cette abbaye et le moulin de la Planque ou des Planques, situé dans la rue Malpalu. Il fit aussi de grandes donations au prieuré de la Madeleine. Thomas de Gades Renicourt fut inhumé aux Cordeliers. Sa veuve, Aliénor des Alorges, se retira parmi les religieuses de Saint-Amand, qui, à cette époque, portaient la désignation « des Amies de Dieu de Saint-Léonard. »

1275. — Le 2 juillet, l'archevêque Odon Rigaud mourut à un âge avancé, dans le manoir de Gaillon. La chronique de sainte Catherine place sa mort au 1er juin 1276. Ce prélat avait assisté au Concile de Lyon tenu l'année précédente; il y fut chargé, avec saint Bonaventure et l'évêque de Tripoly, d'examiner les plus hautes questions concernant la religion, le gouvernement et les mœurs. Pendant les dernières années de son épiscopat, Odon Rigaud fit dresser le Pouillé, ou la statistique religieuse de son diocèse. Il donna à son église métropolitaine l'argent nécessaire pour exécuter la grosse cloche qui a reçu son nom. (V. ci-après, ann. 1282.) Odon Rigaud fut inhumé dans la cathédrale de Rouen à l'entrée de la chapelle de la Sainte-Vierge, du côté du midi. Son tombeau, qui était d'une structure magnifique, fut mutilé par les calvinistes en 1562, et détruit en 1769 par le clergé de la cathédrale.

— Après la mort d'Odon Rigaud, Guillaume de Saane, trésorier de l'église métropolitaine, avait été choisi pour lui succéder; mais sa modestie le porta à refuser cette dignité. Le

chapitre élut à sa place Guillaume de Flavacourt, archidiacre du Petit-Caux, dont l'élection fut contestée à Rome. Ce prélat ne put prendre possession de l'archevêché que deux ans après; il reçut, en 1278, le pallium des mains du pape Nicolas III.

1276. — En cette année fut fondée, à l'ancienne chapelle de Saint-Marc, la confrérie des tabellions ou notaires apostoliques, sous le titre de Notre-Dame de Saint-Marc.

— Marie de Brabant, seconde femme de Philippe-le-Hardi, qui avait été faussement accusée d'avoir empoisonné le fils aîné d'Isabelle d'Aragon, première femme de ce prince, passa deux jours à l'abbaye de Sainte-Trinité-du-Mont.

1277. — Guillaume de Saane fonda, pour y loger les pauvres pélerins, l'hôpital dit du Trésorier, qui reçut peu de temps après le titre d'hôpital du Roi. Le même personnage avait établi, en 1268, à Paris, le collége du Trésorier, à l'usage des étudiants normands.

1278. — Il y eut en cette année une grande abondance de blé. Le meilleur ne valait que vingt-six sous la somme, et la mine de méteil trois sous.

— La source de Notre-Dame était la propriété du prieuré de la Madeleine, et passa, à cette époque, dans les mains du chapitre. Elle prenait naissance sous la terrasse qui environnait le château de Bouvreuil et alimentait l'abbaye de Saint-Amand. Le surplus de cette source se rendait au parvis de Notre-Dame et coulait le long de la place, devant le grand portail de l'église, où arriva en 1500 (v. cette date) un funeste accident qui coûta la vie à plusieurs personnes; puis elle fournissait de l'eau à la fontaine de la rue des Bonnetiers et à celle de la sacristie de Notre-Dame, qui commencèrent à couler en 1352; elle traversait enfin l'Hôtel-Dieu de la Madeleine, dont elle enlevait les immondices qui étaient emportées dans la Seine par un canal souterrain passant sous la porte de Saint-Cande-sur-Rive, appelée plus tard la porte du Bac.

1279. — L'archevêque Guillaume de Flavacourt, qui avait été sacré à Rome le 22 mai 1278, convoqua le 4 mai le trente-cinquième Concile provincial en la ville de Pont-Audemer. On traita, dans ce Concile, de la réformation de la discipline religieuse et des mœurs ecclésiastiques. Le même archevêque fut chargé, en 1281, par le pape Martin IV, conjointement avec deux autres évêques, de faire en France les informations nécessaires

pour la canonisation de saint Louis, laquelle eut lieu en **1297.** — Guillaume de Flavacourt donna au chapitre de la cathédrale l'emplacement où l'on construisit, en 1302, la chapelle de la Vierge, à la place d'une autre plus ancienne et plus petite.

— Un titre de cette époque constate l'existence, dans la paroisse de Saint-Laurent, d'une école publique appelée l'École de grammaire. Elle est encore mentionnée dans un autre titre de 1293. Elle se tenait derrière l'église de Saint-Laurent, dans la rue qui a conservé le nom de rue de l'École.

1280. — On fait remonter à cette date la construction du portail de la Calende et de celui des Libraires, à la cathédrale. Pour ouvrir ce dernier portail, on démolit l'ancien chapitre que Guillaume Bonne-Ame avait fait bâtir. Il est fait mention dans un acte de 1280 de la confrérie de la Calende, à laquelle la place doit peut-être son nom. Calende provient d'un mot grec qui signifie « appeler », parce que là on procédait à la vocation ou à l'appel des ecclésiastiques. Les Calendes se tenaient à Rouen quatre fois par an, nombre que réduisit à trois le Concile provincial de 1581. Il y avait les grandes Calendes qui étaient présidées par l'archevêque, et les petites Calendes que présidaient les doyens ruraux. — La restauration complète du portail de la Calende, commencée en 1861, a été terminée quatre ans après. Celle du portail des Libraires a été achevée en 1864. — La ville a fait, vers cette époque, l'acquisition de plusieurs maisons dans la rue du Change et dans celle des Quatre-Vents, pour dégager le vaisseau de la cathédrale.

— Simon de Minpincy, du village de Brie, qui avait été archidiacre de l'église de Rouen, fut élu pape et prit le nom de Martin IV. L'*Art de vérifier les Dates* dit que ce pape, qui avait été élu malgré lui, s'appelait auparavant Simon de Brion, et qu'il naquit au château de Monpencien en Touraine.

— En cette année furent dressés les statuts des faiseurs de courroies en cuirs; ils furent confirmés en 1339. — L'usage des ceintures de cuir étant devenu très commun, le chapitre de la cathédrale ordonna, en 1370, d'arrêter dans le cimetière (probablement la cour des Boursiers ou des Libraires) les marchands qui vendraient des courroies « dont les fermoirs seraient de mauvais travail. »

1281. — Vers l'octave de l'Épiphanie, par suite de pluies abondantes, la Seine monta si haut que l'eau passait de six pieds

par-dessus la chaussée de Martinville. Aux pluies de janvier succéda un froid très rigoureux, et la gelée se prolongea jusqu'au mois d'avril.

— Dans une émeute populaire qui éclata le 3 février pendant la foire de la Chandeleure, un maire de Rouen nommé Nicolas Naguet fut assassiné en passant sur le pont, et jeté dans la Seine avec la mule sur laquelle il était monté. Les coupables se réfugièrent dans le monastère des Cordeliers, comme lieu de franchise; mais ils furent arrêtés et pendus, sur l'ordre de Jean de Agon, lieutenant général du bailli.

1282. — La ville acheta, le 2 janvier, de la famille du Val-Richer, les trois moulins de Martinville, de la Bretèque et de Déville; elle obtint peu après, du bailli de Rouen agissant au nom du roi, la concession de plusieurs places vides, notamment celle de l'ancien clos aux Galées, qui était comprise entre les rues actuelles du Vieux-Palais et de Fontenelle, qu'elle utilisa pour donner de l'extension à ses quais, élever des maisons dans l'intérieur et réparer les désastres causés par les incendies.

— Le 12 mai, jour de l'octave de l'Ascension, on fondit et on plaça peu après, dans la grande tour de la cathédrale, la cloche qu'avait donnée l'archevêque Odon Rigaud. Comme on distribuait largement à boire à ceux qui sonnaient cette cloche, qui était alors la plus grosse de la ville, de là vint le proverbe: « Boire à tire la Rigaud. »

1283. — Philippe-le-Hardi avait été obligé, en 1276, de supprimer la maltôte; on appelait ainsi une taxe ajoutée à l'impôt direct qui se prélevait sur les denrées, et principalement sur le sel; c'était un terme de mépris qui équivalait à la dénomination d'impôt mal levé, d'exaction. — En 1283, des commissaires royaux vinrent à Rouen pour régler, de concert avec le maire, l'administration financière. La commune leva un impôt de deux oboles par livre sur toutes les transactions commerciales. Cet impôt était payable, chacun par moitié, par le vendeur et par l'acheteur. Le roi en percevait les deux tiers, et la ville un tiers.

— Philippe-le-Hardi céda, en novembre, à l'église de Rouen représentée par l'archevêque Guillaume de Flavacourt, tout ce qui lui appartenait au Polet de Dieppe, des terrains situés entre cette ville et le prieuré de Longueville, le droit de pêche devant Dieppe, avec la haute justice, le droit de fouage, etc. Ce prince

mourut peu après, regretté des Rouennais, dont il avait agrandi la ville, augmenté le bien-être et les franchises.

1284. — La foudre tomba, le jour de Pâques, sur l'église cathédrale, pendant la grand'messe que célébrait l'archevêque Guillaume de Flavacourt. Plusieurs personnes furent blessées, mais l'église ne parut pas avoir souffert de cet événement.

1286. — Thomas Naguet fut emprisonné, avec un grand nombre de bourgeois, par l'ordre de Philippe-le-Bel, pour n'avoir pas consenti à un impôt (une taille) que ce roi voulait lever sur la commune. Il est probable que la ville se décida à se laisser imposer, et que Thomas Naguet recouvra sa liberté, car on le retrouve remplissant pour la seconde fois les fonctions de maire en 1290. Mais une émeute populaire éclata en 1287, et le peuple tua l'agent qui avait été préposé à la levée de l'impôt.

— Les religieux de Saint-Ouen avaient élu pour abbé dom Bernard de Hauteville; le pape ne confirma pas ce choix, et nomma dom Jean d'Auteuil, prieur de Saint-Denis. Ce dernier mourut en 1302, après avoir gouverné avec succès son abbaye, dans l'église de laquelle il fut inhumé. L'abbé et le couvent obtinrent, à cette époque, l'autorisation d'enclore de murs leur cimetière, ou l'aître de Saint-Ouen.

1288. — La chapelle de Saint-Etienne fut fondée dans le cimetière de Saint-Maur, appartenant à l'Hôtel-Dieu. Suivant la tradition, cette chapelle servait autrefois de paroisse a un hameau du Nid-de-Chien, qui était situé dans le faubourg Bouvreuil, et dont il est fait mention dans un acte de tabellionage du 23 mai 1506. D'autres écrivains rapportent que c'était dans cette même chapelle que les habitants du Nid-de-Chien, autre hameau du faubourg de Saint-Hilaire, lesquels étaient paroissiens de l'Hôtel-Dieu, faisaient baptiser et inhumer leurs enfants, et que la chapelle s'étant trouvée détruite par les guerres, ses fonts baptismaux furent transmis en l'église du prieuré de la Madeleine.

1289. — Une lutte se déclara entre le maire et les chanoines de la métropole. La commune de Rouen avait revendiqué, l'année précédente, la rue Notre-Dame (appelée depuis la rue des Arpents), comme étant un fief laïque relevant de sa juridiction. Irrités par le jugement que la commune avait obtenu et par ses nouvelles prétentions, les membres du chapitre résolurent de lutter énergiquement contre elle, et lancèrent, le 12 mars 1291,

une sentence d'excommunication contre le maire et contre un certain nombre de membres de la commune. Les événements se compliquèrent encore par la mort du maire Thomas Naguet; le chapitre défendit de lui donner la sépulture ecclésiastique; mais les parents du défunt le firent porter à l'église de Saint-Gervais, qui dépendait de l'abbaye de Fécamp. Sur ces entrefaites, Philippe-le-Bel, informé de ce débat, donna l'ordre aux chanoines de lever l'excommunication.

1290. — L'abbé de Saint-Ouen prit à fief les vieux fossés et les murs de la ville, en la paroisse Saint-Godard ; ils étaient situés entre l'ancienne porte d'Aubevoie et la clôture du monastère, et avaient été fieffés, trois ans auparavant, par Philippe-le-Bel à Richard du Framboisier. Les anciennes murailles ne furent abattues que longtemps après : deux chartes de 1446 et de 1450 constatent qu'elles existaient encore à ces deux dates.

— A cette époque furent rédigés les statuts des tisserands et marchands de toiles. Ils furent modifiés en 1403, et sanctionnés par le roi Charles VI; ils furent remplacés en 1676 par un règlement, puis en 1731 par de nouveaux statuts. La corporation des toiliers avait sainte Barbe pour patrone à Saint-Gervais; ils érigèrent leur confrérie au couvent des Augustins, sous le patronage de saint Mathurin, saint Nicolas et saint Romain. — Le 6 septembre 1603, furent rédigés les règlements entre les maîtres du métier de tisserands-drapants de la ville de Rouen.

1291. — Les officiers royaux ayant contesté à la ville la propriété des arrière-fossés que Louis VIII lui avait concédée, et que Louis IX et Philippe III avaient garantie, l'affaire fut portée devant l'Échiquier, et les droits de la commune furent reconnus et sanctionnés.

— On fit les statuts des marchands-chandeliers. Ces règlements furent modifiés et renouvelés à diverses époques, et en dernier lieu en 1622.

1292. — On publia, en mars, la charte de fondation de la confrérie de Saint-Romain, établie par huit chanoines prébendés en l'église de Rouen. De nouveaux statuts furent rédigés en 1346. La confrérie de Saint-Romain cessa d'exister en 1777.

1293. — L'impôt de la maltôte fut l'occasion d'une émeute à Rouen. La populace insurgée força la maison du receveur et pilla sa caisse, dont les deniers furent répandus sur les places publiques. Les séditieux assiégèrent le château de Bouvreuil,

où s'étaient réunis les membres de l'Échiquier, les commissaires du roi, et où s'étaient réfugiés les maîtres des comptes; ils furent repoussés par le maire et par les bourgeois, qui étaient venus au secours des magistrats royaux. Les prisons s'ouvrirent et l'échafaud se dressa pour les plus mutins. Cette insurrection fut suivie de la suspension, pendant deux ans, de l'administration communale, dont Philippe-le-Bel confisqua tous les droits, et de nouveaux impôts furent établis. L'année suivante, le roi nomma des prévôts chargés de gouverner la ville, comme délégués de l'autorité centrale. Enfin, les bourgeois obtinrent peu après, à prix d'argent, le rétablissement de la commune ; mais ils ne recouvrèrent pas tous leurs priviléges, et ils perdirent celui de la navigation exclusive de la Basse-Seine. Des restitutions furent faites à la cathédrale, qui avait été rançonnée à tel point que l'archevêque avait jeté l'interdit sur toutes les possessions du roi en Normandie.

1294. — Le 17 ou le 19 novembre, Jean de Bailleul, né à Héricourt, en Normandie, fut placé sur le trône d'Ecosse par Edouard Ier, roi d'Angleterre ; mais il fut obligé, deux ans après, d'abandonner à ce prince la couronne qu'il avait reçue de lui, et il repassa en Normandie, où il mourut en 1314.

1295. — Une flotte partie des ports normands et bretons prit et brûla Douvres. Le port de Rouen avait fourni, pour cette expédition, quinze galères et plusieurs nefs.

1296. — Il y eut un débordement extraordinaire de la Seine et une telle crue d'eau à Rouen, que le pont, qui était très étroit, fut rompu, et que plusieurs maisons furent emportées. On fit une procession, lisons-nous dans la chronique de P. Cochon, où l'on porta le bras de saint Romain, « et tout en ung instant visiblement et miraculeusement l'eaue se retira. » On rapporte que ce prodige augmenta la vénération qu'on avait pour les reliques des saints, et que l'archevêque de Flavacourt fit renfermer celles de saint Mellon dans une châsse richement ornée.

— On commença, en juillet, la construction de bâtiments pour le prieuré de la Madeleine, dans la rue de ce nom. Ce prieuré existait au douzième siècle. Le roi d'Angleterre Henri II, duc de Normandie, et ses successeurs, lui accordèrent de grands biens, qu'augmentèrent encore les dons d'autres bienfaiteurs. Le premier prieur de la Madeleine fut, suivant les conjectures, Auvert ou Auvray, qui gouverna cette maison depuis 1154 jusqu'en

1190. Au nombre des priviléges dont jouissait ce prieuré, était le droit de haute, moyenne et basse justice.

— A cette époque, il fut établi sur les marchands un impôt du centième et du cinquantième de tous leurs biens.

1297. — Un cartulaire des Emmurées fait mention de l'existence, à cette époque, « dans la rue de Riquebourt (Richebourg), en la paroisse jouxte le pont de Rouen, des Neuves Galies. » Dans un acte de 1308, il est aussi parlé du clos aux Galées. Il y avait eu, dans la paroisse de Saint-Éloi, un emplacement affecté à la construction des galées ou galères, et qui fut aliéné en 1282. (Voyez p. 105.)

1298. — Le 28 mars, « le chef » de saint Sever, évêque d'Avranches, fut enchassé dans un reliquaire d'argent doré.

— En cette année mourut Mathieu du Val-Richer; il fut inhumé dans l'église des Jacobins. Son fils, Vincent du Val-Richer, fut maire de Rouen en 1348.

1299. — Un différend s'éleva entre le chapitre de la cathédrale et le bailli de Rouen, auquel il avait été fait défense de faire mourir ou de transférer dans d'autres prisons aucun criminel, jusqu'à ce que le doyen et le chapitre eussent élu, le jour de l'Ascension, celui de ces criminels qui devait être délivré en vertu du privilége de Saint-Romain. Ce différend ayant été porté devant l'Echiquier, fut vidé en faveur de l'église, et le chapitre obtint la remise d'un prisonnier nommé Robert d'Auberbosc, au moment où on le conduisait sur la place des exécutions pour être pendu. — Un semblable débat eut lieu en 1302. Le jcur de l'Ascension étant venu, la châsse de Saint-Romain fut portée processionnellement aux halles, et y resta jusqu'au samedi suivant. Le bailli se décida alors à remettre dans les prisons de Rouen le criminel qui en avait été retiré.

— Le 18 juin, l'archevêque Guillaume II de Flavacourt convoqua à Notre-Dame-du-Pré (Bonne-Nouvelle) un Concile composé des évêques suffragants ; on y arrêta divers canons sur la discipline ecclésiastique et d'autres articles ayant pour but de s'opposer aux empiétements des laïques et des agents royaux, en matière de juridiction.

— Il est fait mention pour la première fois, dans une charte de donation de cette époque, des religieuses du monastère de l'Hôtel-Dieu, auxquelles le titre de chanoinesses fut donné, en 1449, dans une bulle du pape Nicolas. — Le 26 septembre 1346,

le nombre des religieux du prieuré fut réduit à vingt-quatre, sans y comprendre le prieur, et celui des religieuses à treize.

1300. — On établit à cette époque les impôts désignés sous les noms des aides et subsides. On donna, en 1356, la dénomination de généraux des Aides et celle des Élus, aux officiers chargés de prélever ces impôts.

1301. — En cette année apparut une comète prodigieuse. Elle se montra en automne vers l'occident, dans le signe du Scorpion, et fut vue pendant un mois.

— Il y eut, en décembre, un froid extraordinaire.

1302. — Philippe-le-Bel ordonna, par des lettres du 20 mars, qu'il serait tenu, chaque année, deux Échiquiers à Rouen, comme il y avait deux parlements à Paris. L'Échiquier était précédemment ambulatoire, c'est-à-dire qu'il se réunissait tantôt à Rouen, tantôt à Caen, quelquefois à Falaise ou à Bayeux, ou même en d'autres villes, sur les ordres du roi. — Les cours souveraines tenaient deux sessions, l'une au printemps, huit jours après Pâques, la seconde en automne, huit jours après la Saint-Michel. Chacune de ces sessions durait trois mois. Pendant la séance de l'Échiquier, nulle autre juridiction ne pouvait s'exercer en Normandie.

— L'archevêque Guillaume de Flavacourt augmenta le revenu du collége de Darnétal, dont la maison était dans la rue Saint-Nicolas. Il en fonda, en 1305, un autre pour six chapelains; il l'appela le collége du Saint-Esprit, et lui assigna la chapelle de Saint-Etienne, qui plus tard devint paroisse et a été transférée sous la tour de Beurre. Ces colléges étaient destinés à loger des chapelains et des musiciens de la cathédrale, lesquels étaient obligés de vivre en commun. Le dernier fut installé dans une maison de la rue Saint-Romain, nommée l'hôtel des Chapelets.

— Les chanoines de la métropole firent réédifier la chapelle de la Sainte-Vierge, en remplacement de l'ancienne qui avait été bâtie trop à l'étroit. Ils avaient obtenu, vers 1280, de Guillaume de Flavacourt, la concession, dans la cour du Palais archiépiscopal, d'un emplacement nécessaire pour la construction de la nouvelle chapelle, à la condition que le chapitre serait tenu de bâtir la grande porte de l'archevêché dans la rue des Bonnetiers, ainsi que des bâtiments pour les archives.

1303. — Jean Roussel, surnommé Marcd'argent, né d'une famille médiocre du village de Quincampoix, fut élu abbé de

Saint-Ouen. Doué de rares qualités et d'un zèle extraordinaire, ce personnage se rendit célèbre par d'utiles travaux dans les dépendances de l'abbaye, et par sa généreuse entreprise de reconstruire la basilique de son monastère. (Voir à l'année 1318.)

— L'église de Saint-Jean-des-Prés, appelée aussi Saint-Jean-sur-Renelle, qui était précédemment sous la juridiction des évêques de Coutances, resta soumise à celle des archevêques de Rouen.

1304. — Une famine affreuse désola toute la Normandie et la ville de Rouen en particulier. Le blé y valut jusqu'à huit et dix livres la mine, prix considérable pour le temps. La mine était de quatre boisseaux, et pesait environ cent trente livres. Cette cherté du blé se prolongea jusqu'en 1306, et occasionna une grande misère. L'archevêque de Flavacourt distribuait chaque jour, aux malheureux, près de trois cents livres en pain et en argent.

— Ce prélat réunit à Déville un Concile composé de tous les évêques de la province ; le clergé se plaignit de l'oppression des officiers du roi, qui les chargeaient de contributions extraordinaires. En 1305, un nouveau Concile fut assemblé à Pinterville, qui était, avec Déville, un lieu de plaisance des archevêques de Rouen. Cette seigneurie avait été acquise en 1260, de Pierre de Meulan, par Odon Rigaud.

— Philippe-le-Bel exempta, par des lettres patentes, les bourgeois de Rouen de l'amodiation des vins venant par mer, et leur vendit l'impôt qu'il avait établi dans cette ville, « pour la refection du pont. »

1306. — Le 6 avril mourut Guillaume de Flavacourt, cinquante-neuvième archevêque de Rouen. Il fut inhumé à la cathédrale, dans la chapelle de la Sainte-Vierge, qui venait d'être bâtie. On lui éleva un mausolée en marbre noir, qui fut dévasté en 1562 par les religionnaires et que le clergé fit disparaître en 1769. Guillaume de Flavacourt eut pour successeur Bernard de Fargis, dit de Gascogne, neveu du pape Clément V, que ce dernier transféra du siége d'Agen à celui de Rouen ; mais il eut lui-même pour successeur, par mutation de bénéfice, en 1311, Gilles Asselin ou Aisselin, de la noble famille de Montaigu, natif d'Auvergne ; ce prélat était archevêque de Narbonne, conseiller d'état et garde des sceaux de Philippe-le-Bel. Bernard de Fargis mourut à Paris en 1340. Pendant le peu de temps qu'il

gouverna notre diocèse, il tint au Pont-de-l'Arche un Concile à l'occasion du procès des Templiers.

1307. — Philippe-le-Bel ayant résolu de chasser les juifs de toute la France, le vaste terrain qu'ils occupaient à Rouen, appelé le Clos-aux-Juifs, fut confisqué et vendu aux enchères. Il fut acquis en février par la ville, moyennant une rente annuelle de trois cents livres tournois. C'est là que fut transféré, au quinzième siècle, le marché qui se tenait sur la place de la cathédrale, et que fut établi « le parlouër aux bourgeois » ou la salle des marchands; c'est là qu'on éleva ensuite le palais où ont siégé successivement l'Échiquier perpétuel et le Parlement de Normandie.

— Une ordonnance du même roi, du 22 août, enjoignit aux juifs de sortir du royaume; ils furent rappelés par une nouvelle ordonnance de Louis X, du 28 juillet 1315, qui, pour remédier à l'épuisement de ses finances, les autorisa à séjourner dans le royaume pendant douze années, en les frappant de contributions énormes. D'autres lettres, du mois de mars 1360, leur permirent de nouveau de demeurer en France, moyennant une finance qu'ils devaient payer en entrant et une redevance annuelle pendant leur séjour; mais ils furent peu après l'objet de nouvelles rigueurs, et un édit du 17 septembre 1394 les bannit du royaume à perpétuité.

— Le 2 juin mourut Pierre de Carville qui avait été quatre fois maire de Rouen. Il fut inhumé dans l'église abbatiale de Saint-Ouen. Son fils, Guillaume de Carville, fut également inhumé près de lui.

1309. — La communauté des religieux Augustins s'établit à Rouen, environ soixante ans après avoir été reçue en France. On leur assigna pour première demeure une habitation sur la montagne de Bihorel, mais ils obtinrent ensuite la concession de la maison des Sachets, qui n'avaient pu s'y maintenir à cause de leur mysticisme et de l'irrégularité de leur vie. Les Augustins firent agrandir leur église en 1435, et construire son clocher qui fut renversé par un coup de vent en 1773. On acheva de le démolir en 1790, après la suppression de ce monastère. L'église sert actuellement de magasin, et une partie des dépendances de cet ancien couvent est occupée par le service de la manutention des vivres militaires.

— Le 20 avril, Philippe-le-Bel présida l'Échiquier de Nor-

mandie et fit publier une ordonnance qui réglementait la comptabilité des baillis. Une nouvelle ordonnance fut rendue en mars 1319, par Philippe V, concernant les baillis et les sénéchaux.

— Le roi restitua à la ville de Rouen, en octobre, en compensation de sacrifices pécuniaires, le droit de percevoir le péage du pont, ou pontage, comme au temps des ducs de Normandie. Il rendit, la même année, aux bourgeois, le monopole du commerce de la Basse-Seine; il confirma la charte de Philippe-Auguste, de 1207, qui reconnaissait la commune, et celle de Philippe III, de 1278, qui déterminait les limites de la juridiction du maire et de celle du bailli.

— La corporation des filassiers et des filassières reçut son règlement, qui fut renouvelé les années suivantes. Il fut remplacé, en 1345, par de nouveaux statuts, qui furent eux-mêmes modifiés en 1394 et renouvelés en 1738. Les filassiers avaient leur confrérie à la cathédrale, sous le titre de Sainte-Anne. Thomas du Bosc, maire de Rouen, leur assigna en 1345 une halle ou place publique pour y vendre leurs marchandises.

1311. — Sous le règne de Philippe-le-Bel, fut supprimé l'ordre des Templiers par le pape Clément V. Des procédures avaient été ouvertes en 1307 contre cet ordre, dont les membres étaient accusés de crimes énormes et de vices infâmes que quelques-uns avaient rapportés de l'Orient. Leurs biens furent confisqués.

1312. — Enguerrand de Marigny, comte de Longueville, issu d'une famille noble de la Normandie et surintendant des finances de Philippe-le-Bel, fit construire des degrés en pierre qui conduisaient, depuis le pied de la montagne de Sainte-Catherine, jusqu'à l'entrée du monastère de la Sainte-Trinité. Ce personnage fut accusé plus tard d'avoir altéré les monnaies, d'avoir chargé le peuple d'impôts, volé plusieurs sommes considérables et dégradé les forêts du roi; il fut condamné à être pendu, et fut exécuté au gibet de Montfaucon qu'il avait fait établir. Suivant quelques historiens, Enguerrand de Marigny fut sacrifié à la vengeance de l'oncle de Louis-le-Hutin, le comte de Valois, qu'il avait offensé sous le règne précédent.

1313. — L'archevêque Gilles Asselin convoqua, en octobre, un Concile dans le prieuré de Bonne-Nouvelle. Ce prélat avait dédié, le 11 juillet, l'église collégiale d'Écouis, qu'avait fondée Enguerrand de Marigny. — Le prélat, qui jouissait d'une grande

faveur à la cour du roi, acheta, en 1312, de l'abbé de Sainte-Geneviève-du-Mont, à Paris, un emplacement pour y fonder le collège des Asselins, appelé plus tard le collége de Montaigu, du nom d'un autre membre de cette famille. Il assista, dans la même année, à des conférences ouvertes à Pontoise entre les rois de France et d'Angleterre.

1314. — Une charte de Philippe-le-Bel, du mois de mars, accorda au maire de Rouen la juridiction de l'hôpital de la rue Saint-Ouen (la rue de l'Hôpital actuelle). Il soumit les habitants de ce quartier aux mêmes obligations que celles qui étaient imposées aux autres habitants. La commune parvint ainsi à empêcher qu'un nouvel asile privilégié s'établît dans la ville. Par une ordonnance en date du 19 du même mois, le roi détermina les honoraires que les avocats pourraient désormais réclamer en Normandie.

— Après avoir soumis la Flandre, ce prince vint en pélerinage à l'abbaye de Sainte-Trinité-du-Mont. Il mourut au mois de novembre de la même année.

— Pierre de Hangest, chevalier, seigneur de Genlis, bailli de Rouen, qui avait été saisi d'une contestation entre les chanoines et le vicomte de l'eau touchant la perception d'un droit, se prononça en faveur du chapitre.

1315. — On ressentit, en cette année, des secousses de tremblement de terre. Des pluies abondantes, nuisibles aux récoltes, occasionnèrent une grande disette. Beaucoup de gens furent réduits à manger des herbes et des racines.

— Le jeudi avant la Pentecôte, le Parlement de Paris rendit un arrêt qui déclarait que la navigation de la Basse-Seine devait être libre. Cet arrêt fut confirmé par le successeur de Philippe-le-Bel, Louis X dit le Hutin, qui, dans une ordonnance du 8 juillet, déclara l'entière liberté du fleuve et enleva aux bourgeois de Rouen le privilége exclusif qu'ils avaient précédemment, et qui leur était contesté par les marchands de Paris et de plusieurs autres villes, de remonter la Seine jusqu'à la capitale et d'y trafiquer paisiblement. Les Parisiens avaient abandonné au roi soixante mille livres parisis, à percevoir sur toutes les denrées qui seraient transportées par la Seine, dans le but d'obtenir la suppression du péage du pont de Rouen.

— Louis-le-Hutin ayant reçu, par l'intervention de l'archevêque Gilles Asselin, de la province de Normandie, des secours

en argent pour soutenir la guerre qui avait éclaté de nouveau en Flandre, accorda à cette province, par reconnaissance, la charte aux Normands, dite aussi « la clameur de haro. » Cette charte, signée à Crécy, était une confirmation générale de la coutume de Normandie, et portait, entr'autres articles, qu'il ne serait point levé de nouvelles impositions dans cette province, à moins que ce ne fût dans une pressante nécessité ou pour quelque utilité manifeste. Elle reconnaissait la souveraineté et l'indépendance de l'Échiquier, et exemptait la province de toute juridiction étrangère. La charte aux Normands fut confirmée, en 1339, par Philippe de Valois, en 1380 par Charles V, en 1458 par Charles VII, et en 1579 par Henri III. Elle fut déposée au trésor de Notre-Dame, tout près de la fierte de Saint-Romain, et s'y trouvait encore à cette dernière date. De son côté, l'église reçut aussi, de ce dernier prince, une charte royale par laquelle il confirma les Coutumes promulguées par saint Louis, et ordonna la prompte expédition, par les gens du Parlement, de toutes les causes ecclésiastiques.

1316. — Le 12 mars, une ordonnance de Philippe V, roi de France, adressée au bailli de Rouen, institua une force armée dans les villes normandes. — Le 16, fut créée la dignité de capitaine de Rouen, qui, plus tard, notamment sous Charles V, fut réunie à celle de maire.

— Des querelles prirent naissance entre la commune et les bourgeois. Le maire, Vincent du Châtel, fut insulté dans son tribunal par deux nobles qui le contraignirent à lever l'audience. Ces derniers furent condamnés, par la cour de l'Échiquier, à faire réparation au maire, à payer de fortes amendes et à garder prison jusqu'après leur paiement. A cette même époque, éclatèrent également, entre l'aristocratie municipale et le petit peuple, des différends qui durèrent plusieurs années.

— La foudre tomba, vers la Pentecôte, sur le monastère de Saint-Lô; elle renversa la tour dite de Coutances, qui écrasa les voûtes du chœur.

— Il s'écoula onze mois de cette année presque sans pluie. La cherté du blé dura deux ans. Des prières et une procession générale ayant été ordonnées, Farin rapporte que cette céréale, qui valait alors neuf livres la mine, redescendit à vingt sous.

1317. — La Fête-Dieu ou du saint Sacrement fut célébrée pour la première fois à l'église métropolitaine, sous l'épiscopat

de Gilles Asselin. Elle avait été instituée par le pape Urbain IV en 1264, et fut confirmée en 1312, par Grégoire V, au Concile de Vienne.

— Le premier des registres connus de l'Échiquier de Normandie porte la date de la Saint-Michel 1317; il finit à pareil terme de 1331. Il porte pour titre (en latin) : « Arrêts de l'Échiquier de Rouen du terme de Saint-Michel de l'an 1317 » ; mais ce n'est pas à dire que ce soit le plus ancien registre qui ait existé. La dernière session de l'Échiquier eut lieu en 1497; cette cour fut remplacée, en 1499, par un corps de justice souveraine, sédentaire et perpétuel, institué par Louis XII, qui lui conserva le titre d'Échiquier. Ce corps de justice était composé de quatre présidents, de vingt-huit conseillers, dont treize ecclésiastiques et quinze laïcs, d'avocats et de procureurs généraux, de deux greffiers, d'une chancellerie, de secrétaires et de six huissiers. François Ier, qui donna à l'Échiquier le titre de Parlement, ajouta quinze conseillers, Henri II six, Henri IV deux présidents. Enfin, par diverses autres érections d'officiers, cette cour parvint à dix présidents et à un grand nombre de conseillers.

1318. — L'abbé Marcd'argent posa, le 25 mai, la première pierre de la basilique de Saint-Ouen actuellement existante, en remplacement de l'église qui, plusieurs fois déjà dévastée et restaurée, avait été détruite par le feu au treizième siècle. Ce personnage mourut en 1339. Il avait dépensé, pendant vingt années, à cette magnifique construction, une somme de 63,936 livres, pouvant équivaloir aujourd'hui à 2,600,000 fr. Le vaisseau de l'église abbatiale, dont les travaux, long-temps suspendus par les guerres, ne furent repris qu'à l'aide d'aumônes et d'indulgences accordées par le saint siége, fut achevé vers 1469 tel qu'il a été figuré en 1525 dans le « manuscrit des Fontaines » de Jacques Lelieur. Les travaux intérieurs furent continués par Guillaume d'Estouteville et par les abbés ses successeurs.

— Le 24 juin, mourut l'archevêque Gilles Asselin ; il avait pris possession de l'église de Rouen en 1301, et avait été créé cardinal par Innocent VI. — On croit que son corps fut inhumé à la cathédrale.

1319. — Guillaume de Durefort ou de Durfort, originaire de Guyenne, qui avait été successivement simple moine de Saint-Benoist, évêque et duc de Langres et vicaire général du saint siége, fut appelé, le 15 avril, par le pape, à l'archevêché de

Rouen, dont il prit possession le 26 du même mois. Il mourut le 24 novembre 1330.

— Le cimetière paroissial de Saint-Ouen fut supprimé ; l'on y édifia une église, qui fut dédiée sous le nom de Sainte-Croix-Saint-Ouen, et qui fut achevée en 1340

— Par des lettres patentes du 16 novembre, Philippe V maintint les tanneurs dans le privilége qu'ils avaient, depuis un temps immémorial, d'élire un prévôt qui, avec les quatre gardes de leur métier, connaissaient de tous les différends concernant leurs marchandises. Ce prévôt eut, en vertu d'une autorisation donnée par Charles VI en 1414, le privilége de recevoir le serment des apprentis du métier de la tannerie. — Par d'autres lettres patentes du 20 septembre 1319, Philippe V avait exempté les tanneurs établis dans le quartier de la Renelle de tout droit pour la place ou rue dans laquelle ils vendaient leurs cuirs; mais, en 1356, ils furent imposés pour l'avenir à la somme de quarante sous.

1320. — A la suite d'un meurtre commis à Dieppe sur la personne de Hugues de Berneval, les coupables furent renfermés dans les prisons de l'archevêque de Rouen, haut-justicier de la ville de Dieppe. La veille de Pâques, trois d'entr'eux furent assassinés par leurs complices; ceux-ci furent conduits au château, et remis à la garde des gens du roi.

— Jean Cabot, élu maire pour la troisième fois, n'acheva pas l'année de sa mairie, parce que la commune fut mise « sous la main du roi. » La ville était alors administrée par cent pairs, qui nommaient le maire et réglaient les affaires de la cité, sans rendre compte aux bourgeois. Ceux-ci se plaignirent au roi, qui supprima la mairie et envoya des commissaires chargés de mettre un terme aux dissensions qui s'étaient élevées entre les gros bourgeois et le petit peuple, de faire cesser les luttes entre les différentes corporations, et d'examiner les actes administratifs ainsi que les comptes du maire et des pairs de Rouen.

1321. — Il y eut de très fortes gelées depuis la veille des Rois jusqu'au 15 mars. Il tomba une grande abondance de neige depuis la fin de février jusqu'au 15 avril.

— Le 12 janvier, Philippe V, par des lettres patentes, rétablit la mairie de Rouen qui avait été supprimée dans le cours de l'année précédente. Les commissaires qui avaient été envoyés par le roi établirent une nouvelle constitution de la ville; c'est

de là que commença la seconde époque de la commune. Un maire et trente pairs furent chargés de l'administration, « selon qu'il avoit esté accoustumé anciennement. » On leur adjoignit douze conseillers appelés « les prudhommes du commun. » Le maire était nommé par le roi, sur la présentation de trois candidats, et prêtait serment entre ses mains. Lorsqu'il manquait à ses devoirs, la meilleure maison qui lui appartenait devait être, suivant le règlement, rasée de fond en comble. Les fonctions étaient obligatoires : tout pair qui n'acceptait pas celles de maire auxquelles il se trouvait appelé, était condamné à une amende de cinquante livres, et les bourgeois qui refusaient de remplacer les pairs sortants, étaient aussi passibles d'une amende de vingt-cinq livres.

— On plaça, dans l'abbaye de Sainte-Catherine, une horloge dont le carillon sonnait, à certaines heures, le chant d'une hymne que l'on entendait facilement à Roncherolles, village distant de huit kilomètres environ.

— Dans un Concile provincial qui fut assemblé à Rouen sous la présidence de Guillaume de Durefort, il fut décidé que l'élection de l'abbé de Saint-Victor appartiendrait au monastère de Saint-Ouen. Il y fut informé de l'empoisonnement des fontaines que commettaient les juifs en France et en Normandie, ce qui fut la cause qu'on les chassa itérativement du royaume. Ils avaient pour complices les lépreux, qu'on accusa d'avoir voulu détruire tous les chrétiens, nobles et bourgeois, qui n'avaient pas été affectés de leur horrible maladie. Tous ceux qui étaient en France furent arrêtés ; on en tua un grand nombre, et ceux qui restèrent furent tenus renfermés dans leurs maisons.

1322. — En cette année furent rédigés les statuts des bouchers; ces statuts furent complétés l'année suivante et renouvelés en 1371. Ils furent révisés de nouveau en 1497.

1323. — L'hôpital de Saint-Jean-sur-Renelle fut fondé, pour y recevoir les pélerins, par deux frères nommés Gaalon, sous le gouvernement des frères de la Charité de la Sainte-Vierge appelés les Billettes. Cet hôpital passa ensuite dans la communauté des religieux de Saint-Antoine. — Le 22 mars 1634, des lettres patentes déclarèrent éteint l'ordre des Billettes, dont la maison et l'église furent réunies aux religieuses Ursulines de Bayeux.

— Charles IV confirma, par des lettres patentes, les privi-

léges qui avaient été octroyés aux tanneurs par les rois ses prédécesseurs : en vertu de ces lettres patentes, les tanneurs, leurs biens et leurs familles, étaient mis sous la protection du roi.

— Le cœur du cardinal de Fréauville, archevêque de Lyon et confesseur de Philippe-le-Bel, mort à Lyon en 1323, fut inhumé dans le chœur de l'église des Jacobins, dont le cardinal avait été un des principaux bienfaiteurs ; ces religieux lui élevèrent un tombeau et une statue.

1324. — Il fut fait, en l'église de Rouen, un règlement en vertu duquel les matines ne se diraient plus à minuit, mais au matin, par le motif qu'un chanoine avait été tué par un voleur en se rendant à ces matines.

— Les habitants du prieuré de Saint-Gervais ayant refusé de contribuer aux aides et tailles de la ville, parce qu'ils prétendaient ne relever que de l'abbaye de Fécamp et qu'ils étaient protégés par les franchises ecclésiastiques, la cause fut portée, suivant l'ordre de Philippe-le-Long, devant l'Échiquier, qui donna raison aux moines. Mais les bourgeois obtinrent, peu après, de Charles IV, successeur de Philippe-le-Long, une ordonnance qui enjoignit à l'Échiquier de réviser son arrêt, de concert avec « les sages du pays. » Ce procès se prolongea longtemps encore après l'avènement des Valois, en 1328.

1325. — Une ordonnance de Charles-le-Bel fixa la demeure des orfèvres sur le parvis de Notre-Dame et dans la rue adjacente. Leurs statuts furent renouvelés en 1654 ; mais ils furent annulés en 1739, sur la demande des monnayeurs, qui réclamèrent et obtinrent l'exercice de leurs anciens droits sur les orfèvres. Ces derniers demeurèrent assujétis à des formalités destinées à garantir la juste valeur de leurs produits. Ils érigèrent leur confrérie à Saint-Herbland, sous le patronage de saint Éloi ; ils avaient, dans la rue de la Grosse-Horloge, appelée alors la rue de la Courvoiserie, leur maison commune qui leur fut donnée en 1441 et qui fut dévastée par les Calvinistes en 1562. — Une ordonnance royale de décembre 1325 déclara qu'il n'y aurait qu'un change à Rouen, dans ladite rue de la Courvoiserie, et que « nul ne devra changer s'il n'est de bonne renommée. » De nouvelles lettres de Charles V, du 28 juin 1366, fixèrent le lieu où seraient placés les changes de Rouen.

— A cette époque éclata une lutte entre la commune et Mathilde, comtesse d'Artois, qui se montrait hostile au commerce

de Rouen et voulait lui enlever les franchises et les privilèges dont les Rouennais jouissaient en Flandre. L'affaire ayant été portée devant le Parlement de Paris, fut renvoyée devant le bailliage d'Amiens. Pendant l'instruction du procès, la comtesse d'Artois mourut. Ce procès continua avec Louis de Réthel, comte de Flandre, successeur de Mathilde et époux de sa petite-fille. Ce personnage était devenu, pendant le cours du procès, débiteur envers les habitants de Rouen ; il périt en 1346, à la bataille de Crécy. Les bourgeois conclurent avec sa veuve un accord au moyen duquel ils furent dispensés de payer, dans les villes de l'Artois, aucun droit pour le passage des denrées qu'ils transportaient par terre et par mer.

1327. — La cérémonie du privilége de la Fierte fut accomplie avec cette circonstance que, par suite du changement de nom du prisonnier qui avait été choisi, deux membres du chapitre, pendant que la procession était arrêtée à la Vieille-Tour, furent députés pour aller dans les prisons reconnaître ce prisonnier, qui leur fut délivré.

1329. — Le jeudi après la nativité de saint Jean-Baptiste, l'official de Rouen approuva les statuts de la confrérie de Notre-Dame établie à la cathédrale de Rouen pour la fête de la Conception de la sainte Vierge, dite la fête aux Normands. Ces statuts furent confirmés, le 10 mars 1341, par l'archevêque Aimery Guenaut. — La confrérie du Puy de la Conception obtint en 1520, du pape Léon X, l'approbation de ses statuts et d'importants priviléges.

1330. — Le 24 novembre, mourut l'archevêque Guillaume de Durefort, après dix années d'épiscopat. Il fut enterré le 28 à la cathédrale. On présume, dit M. A. Deville, qu'il fut inhumé dans la chapelle de Saint-Pierre-Saint-Paul, auprès de Gaultier de Coutances, un de ces prédécesseurs. Son successeur, Pierre III dit Roger de Malmont, natif des Roziers en Limousin, docteur de Sorbonne, fut abbé de Fécamp, évêque d'Arras, conseiller du roi et garde des sceaux de France ; puis il fut appelé à l'archevêché de Sens, et fut promu à celui de Rouen le 9 février 1331. Il convoqua, quatre ans après, un Concile provincial au prieuré de Bonne-Nouvelle, et y renouvela tous les décrets qui avaient été faits précédemment pour le règlement et la réforme des mœurs ecclésiastiques. Devenu cardinal en décembre 1338, il quitta le siége archiépiscopal, puis il fut élu pape le 19 mai 1342 sous le nom

de Clément VI. Il mourut dix ans après à Villeneuve-d'Avignon. Son corps fut rapporté dans l'abbaye de Chaise-Dieu, dont il avait été le chef.

— Des débats s'élevèrent entre les marchands en détail et ceux en gros, que les premiers accusaient d'accaparement. Une ordonnance du maire enjoignit aux marchands en gros de porter toutes leurs denrées au marché, où chacun pourrait les acheter selon ses besoins et ses moyens. Vers la même époque, des ordonnances municipales réglèrent aussi des différends survenus entre diverses corporations. Une autre ordonnance, publiée en 1359, mit un terme aux luttes entre les corporations et les ouvriers forains, qui demandaient le libre exercice de leur industrie.

1332. — Jean, fils aîné de Philippe VI de Valois, qui avait reçu en apanage la Normandie, l'Anjou et le Maine, avec le titre de duc de Normandie, sous le nom de Jean II, vint à Rouen dans l'octave de l'Epiphanie, et reçut la couronne ducale, ainsi que l'anneau et l'épée, de la main de l'archevêque, puis il prêta le serment prescrit par les anciens usages. Après son installation. Philippe de Valois ordonna au prélat de prêter le serment de fidélité au duc de Normandie; Pierre Roger s'y refusa, par le motif que ses prédécesseurs n'avaient jamais fait ce serment qu'aux rois de France. Le roi fit saisir tout le temporel de l'archevêque, et, par des lettres-patentes de 1334, il ordonna que celui-ci et ses successeurs prêteraient serment au duc de Normandie, mais que si, à l'avenir, ce duché venait à passer entre les mains d'un autre que d'un fils de France, les archevêques ne rendraient hommage qu'au roi.

1333. — Sur des plaintes qui lui furent portées par la petite bourgeoisie ou « le commun du peuple », relativement au refus que faisaient les pairs d'accepter la charge de maire, surtout à cause de la modicité des honoraires qui y étaient attachés, Jean II, duc de Normandie, par une ordonnance en date du 13 novembre, enjoignit au bailli ou à son lieutenant de forcer les pairs à accepter les fonctions municipales. Cette ordonnance n'ayant pas reçu son exécution, fut renouvelée le 5 décembre de la même année et le 28 février 1334. Le 25 avril suivant, le bailli proposa à l'assemblée du peuple d'augmenter les honoraires du maire, ce qui fut accepté.

1334. — A la suite d'une contestation qui était survenue entre

le chapitre et la commune au sujet de la possession du clos Saint-Marc, il intervint un accord dans lequel on convint que la haute justice de ce clos appartiendrait à la commune, et que le chapitre continuerait d'y percevoir les rentes auxquelles il avait droit. La ville paya, en outre, aux chanoines, quatre cents livres tournois pour s'être désistés de leurs prétentions.

1335. — Des querelles s'étant élevées de nouveau entre la commune et l'archevêché, à l'occasion de l'arrestation de plusieurs clercs et au sujet de la juridiction de Saint-Aignan, le maire de Rouen, Robert du Châtel, assigné devant le tribunal de l'archevêque et menacé d'excommunication, résista à l'autorité ecclésiastique, prétendant que de telles affaires étaient toutes temporelles. Une charte de Jean II, duc de Normandie, en date du 8 février 1336, maintint les droits du maire.

— Les commerçants de Rouen entrèrent en lutte, dans la même année, avec les courtiers, dont ils attaquaient le monopole. Une charte de Jean II, confirmée par Philippe de Valois, rendue sur les plaintes des premiers, déclara qu'à l'avenir on pourrait vendre et acheter sans l'intermédiaire des courtiers, sans dispenser ces derniers de payer à la ville les droits qu'elle percevait sur leurs charges, ce qui diminua considérablement leurs bénéfices.

— L'archevêque de Rouen et les évêques d'Avranches et de Bayeux ayant été députés vers le roi Philippe de Valois, par les notables de la province, pour lui exposer la misère à laquelle étaient réduits ses sujets par l'excès des impôts sur les denrées, ce prince promit de n'en plus lever sans le consentement des États de la Normandie, composés de l'église, de la noblesse et du peuple. Le roi rendit annuelle la convocation de ces États provinciaux, qui se tenaient dans les derniers mois de l'année à l'archevêché, dans la salle dite des États; mais ces assemblées cessèrent d'être régulières au dix-septième siècle ; elles furent même supprimées en 1654 par Louis XIV.

1336.—Les religieux Carmes, qui depuis l'an 1260 habitaient le faubourg d'Emendreville (la chapelle Saint-Yves à Saint-Sever), vinrent s'établir dans le voisinage de l'ancien « castrum romain » dont faisait partie la porte de Sainte-Apolline.

1337. — Philippe de Valois ayant voulu lever un impôt en Normandie, les États de la province se réunirent à Pont-Audemer et à Rouen pour défendre leurs droits.

— Ce prince, par une charte datée du mois d'avril, confirma les priviléges dont avaient joui de tout temps les monnayeurs. Ces priviléges furent encore confirmés le 18 août 1552 par Henri II, le 7 février 1561 par de nouvelles lettres patentes, plus tard par les rois successeurs de Henri II, et en dernier lieu par Louis XIV en 1662. Un édit de 1701 autorisa les officiers de la monnaie à juger en dernier ressort.

— Un combat judiciaire fut ordonné par l'Échiquier, entre le sire de Beuzeville qui avait tué un sieur du Fay, et Robert ou Thomas du Fay fils de ce dernier. Ces sortes de combats, contraires à toute espèce de raison, étaient admis par les lois. — D'autres historiens ont rapporté ce fait à la date de 1357.

1338. — Le clos aux Galées était, à cette époque, un lieu de dépôt des matières propres à fabriquer de la poudre et des engins destinés à lancer des projectiles à l'aide de cette poudre. Il résulte d'un document mis au jour par M. Lacabane, dans un mémoire intitulé : « De la Poudre à canon et de son introduction en France » (*Revue de Rouen*, 1845), que, le 2 juillet 1338, Thomas Fouques, garde dudit clos, livra à Guillaume du Moulin, de Boulogne, « un pot de fer (bombarde, mortier) à traire garros (carreaux) à feu, quarante-huit garros ferrés et empanés en deux cassez (caisses), une livre de salpêtre et demie-livre de soufre vif pour faire poudre pour traire lesdiz garros... » — Il est souvent fait mention, dans les *Actes Normands* de la Chambre des comptes sous Philippe de Valois, depuis 1328 jusqu'à 1350, pour des fournitures analogues faites pour l'armement des bâtiments du roi, de Thomas Fouques et du clos des Galées, mais rien n'indique que ce clos fût encore situé alors dans l'emplacement où l'on bâtit plus tard la forteresse de Henri V (le Vieux-Palais). Nous rapportons plus haut, p. 105, que l'ancien clos des Galées fut vendu à la ville de Rouen par Philippe-le-Hardi vers 1282, et, à la page 109, que les nouvelles Galées étaient, en 1297, dans la rue Richebourg à Saint-Sever.

1339. — Le 15 février, le pape Benoist XI nomma à l'archevêché de Rouen Aimery Guenaut, évêque d'Auxerre, qui fonda deux chapelains à l'autel de Saint-Pierre-Saint-Paul à la cathédrale, et donna aux chanoines la moitié de la forêt de Lyons. Aimery Guenaut était né à Poitiers de parents nobles; il avait été conseiller ordinaire de Philippe de Valois et maître des requêtes; il mourut le 17 janvier 1342, au manoir archiépiscopal

de Pinterville près de Louviers, et fut inhumé en grande pompe dans l'église métropolitaine, près du tombeau d'Odon Rigaud. Ce prélat avait présidé, le 14 décembre 1341, un Concile provincial assemblé à Rouen.

— Vers les fêtes de Pâques, Philippe de Valois et son fils Jean II vinrent à Rouen; ils confirmèrent la charte aux Normands que Louis X avait octroyée en 1315. Les Rouennais obtinrent, à la même époque, la confirmation de leurs priviléges de juridiction. — La guerre ayant éclaté entre l'Angleterre et la France, les barons normands prirent l'engagement, par un traité, de faire une invasion en Angleterre.

— On fixe à cette époque, suivant l'abbé Saas, l'invention des armes à feu. — Dans le même temps, la Normandie fut affligée d'une horrible famine.

— Le 7 décembre, mourut au manoir de Bihorel près de Rouen, Jean Roussel dit Marcd'argent, vingt-troisième abbé de Saint-Ouen et fondateur de l'église actuelle de ce monastère. Ses funérailles se firent en grande pompe. Son corps, revêtu d'habits pontificaux, fut rapporté dans la basilique dont il avait entrepris la reconstruction, et fut inhumé dans la chapelle de la Sainte-Vierge. Une épitaphe, qui fut alors inscrite sur son tombeau, et qui depuis avait disparu, fut rétablie en 1842, sur la proposition de l'Académie des Sciences de Rouen. — Les travaux de l'église de Saint-Ouen se trouvèrent interrompus par la mort de l'abbé Marcd'argent jusqu'au milieu du siècle suivant, et ils ne furent terminés que dans les premières années du seizième, à l'exception des tours du portail principal.

— Les religieux de Saint-Ouen élurent à l'unanimité, pour remplacer l'abbé Marcd'argent, le frère Renaut du Quesney dit Le Parmentier. Cette élection fut confirmée par l'archevêque Aimery Guenaut. Il résigna ses fonctions en 1361 et mourut sept ans après; il fut enterré dans l'église abbatiale.

1342. — Les travaux qu'exécutait le clergé étaient constamment surveillés par l'autorité communale. Une échoppe, que le chapitre de la cathédrale avait fait relever au bout du cimetière de l'aître Notre-Dame, donna lieu à des débats entre les chanoines et les chefs de la commune, qui prétendirent que cette échoppe était plus haute et plus en avant que celle qui l'avait précédée. Cette affaire se termina par une transaction.

— Le 1er août, sur les plaintes qui lui furent adressées par le

maire et les bourgeois contre l'autorité du bailli, le duc de Normandie Jean II, dans une charte qui fut confirmée par le roi son père, déclara qu'à l'avenir les appels des sentences « rendues par le maire et les pairs », ainsi que les causes qui regarderont leur communauté, seront portées devant l'Échiquier, et enjoignit au bailli de laisser les bourgeois jouir du privilége qu'il leur accordait. — Le 23 mai 1345, parut une nouvelle charte qui renouvelait le privilége accordé à la commune trois ans auparavant, privilége qui fut encore confirmé en avril 1347, en juillet 1364 et en 1381.

— Pierre Roger, devenu pape sous le nom de Clément VI, appela à l'archevêché de Rouen, le 7 mai, Nicolas Ier dit Roger, son oncle, alors âgé de quatre-vingts ans, qui pendant son épiscopat ne quitta pas Avignon, où il mourut le 17 août 1347 sans avoir jamais vu sa cathédrale, à laquelle il légua mille florins d'or et seize cents autres florins pour l'institution de deux chapelains.

1343. — Les eaux de la Seine s'avancèrent jusqu'au Pont-Honfroy, où l'on ne pouvait arriver qu'en bateau, et couvrirent la chaussée de Martinville ainsi qu'une partie de la ville. Plusieurs personnes faillirent périr. Les communications avec Paris, qui se faisaient à cette époque par une chaussée conduisant au mont Sainte-Catherine, demeurèrent interceptées.

— Une grande fête eut lieu à Rouen pour célébrer la « chevalerie » du duc de Normandie, alors âgé de vingt-quatre ans. Des joûtes furent exécutées devant le prieuré de Bonne-Nouvelle, « où Monseigneur le duc jouxta. »

1344. — Le roi de France Philippe VI conféra au monastère de Saint-Ouen le droit de haute justice. Cette abbaye ne possédait, jusqu'à cette époque, que simple et basse justice.

— L'église paroissiale de Saint-Lô ne faisait qu'une avec celle du prieuré. Il fut arrêté qu'elles seraient séparées par une clôture qui fut exécutée peu après. La tour de cette église fut reconstruite en 1362.

— Pendant la tenue de l'Échiquier de 1344, il fut rendu une ordonnance portant qu'à l'avenir « on ne souffrira faire de colombiers sur les lieux qui ne sont pas tenus franchement, et que ceux qui y sont seront abattus. » — L'Échiquier de 1346 fut présidé par Jean, fils aîné du roi de France, duc de Normandie et comte d'Aquitaine, de Poitou, d'Anjou et du Mans.

1345. — Les religieuses chanoinesses de Saint-Augustin,

connues depuis sous la dénomination de Filles-Dieu, à cause de la régularité de leur vie exemplaire, qui avaient leur maison dans la paroisse de Saint-Éloi, obtinrent du pape Clément VI l'érection de cette maison en prieuré. Elles eurent pour principaux fondateurs Jean et Amaury Filleul, qui ont possédé plusieurs fois la charge de maire. Leur église fut construite en 1354 dans la rue qui porta plus tard le nom de rue du Vieux-Palais, et fut dédiée sous l'invocation de saint Honoré.

— Des débats s'élevèrent entre la bourgeoisie et les officiers royaux; l'un concernait la ferme des petits paniers de poisson qui se vendaient en ville : le roi donna gain de cause au maire contre son propre procureur, et lui attribua les droits à percevoir. L'autre concernait la possession des arrière-fossés de la ville. Deux chartes, du 23 mai, enjoignirent au bailli et aux commissaires royaux de laisser les bourgeois jouir de leurs anciens droits sur ces arrière-fossés.

— Depuis quelques années, notamment en 1342, la petite bourgeoisie accusait les magistrats municipaux de cupidité et de malversations. Elle intenta un procès au maire Roger Mustel. Bientôt de nouveaux désordres furent signalés, et nécessitèrent l'intervention du pouvoir royal. Le 31 juillet, le maire, Thomas du Bosc, ayant voulu lever, sur le sel, un impôt appelé « gabelle », le mécontentement du peuple augmenta; il refusa de payer la taxe, et accusa de concussion le maire et les pairs. Une ordonnance de Philippe de Valois mit « sous la main du roi » la commune, qui déjà avait été suspendue en 1293 et en 1320; mais elle fut promptement rétablie. Le 6 octobre suivant, l'évêque d'Auxerre, qui avait été chargé par le roi de mettre un terme aux querelles qui divisaient le maire et les pairs d'une part, et le commun de la ville d'une autre part, rendit une ordonnance qui enjoignit au maire de rendre ses comptes dans les douze jours qui suivaient l'expiration de sa charge, et régla tout ce qui concernait l'administration de la cité.

— Robert Saint-Gire, ou Saint-Gilles, est indiqué, à cette date, « comme le premier tabellion juré des obligations de la vicomté de Rouen. » C'est, suivant M. Barabé, en 1360 que commence la série des grands registres en parchemin du tabellionage de Rouen, nommés « Transcrits. » A partir de 1347, le tabellionage ne fut plus exercé dans cette ville « de par le bailli », mais « de par le roi. »

1346. — Les Anglais, sous la conduite d'Édouard III, ayant fait une descente sur les côtes de Normandie, les Rouennais se préparèrent à une défense énergique, et la royauté s'efforça de les attacher de plus en plus à sa cause. Le 15 février 1346, Philippe de Valois abolit les gabelles et les autres impôts, et garantit les libertés et franchises des bourgeois. Le roi vint à Rouen pour s'opposer à Édouard III, qui, s'étant emparé de Caen, avait envahi le couvent de Saint-Mathieu et menaçait d'assiéger la capitale normande, en brûlant et dévastant la contrée sur son passage. Deux arches du pont furent détruites pour arrêter sa marche; on commença à fortifier la ville; ces travaux nécessitèrent de nombreuses expropriations : « Et fu, dit la chronique de P. Cochon, toute la belle quesnée du bosc de Bihorel jouxte Rouen toute abattue pour faire des hez à faire les pallis entour la chité. » Après avoir brûlé plusieurs maisons près du monastère de Bonne-Nouvelle, les Anglais, n'osant attaquer Rouen, portèrent la dévastation dans les environs. Édouard fut enfin forcé à la retraite par l'armée de Philippe de Valois, qui l'obligea à passer la Somme et le poursuivit jusqu'en Picardie. Après la funeste bataille de Crécy, perdue par l'armée française le samedi 26 août, et dans laquelle fut tué Charles II de Valois, comte d'Alençon, les Rouennais, qui étaient partis pour grossir les forces du roi, attaquèrent une portion de l'armée anglaise aux environs d'Abbeville. « Ce fut, dit Froissard, une nouvelle, une dure bataille. » Plus de sept mille hommes des communes y perdirent la vie.

— Le 9 mars, une assemblée de l'Échiquier eut lieu dans les limites de la paroisse de Saint-Nicolas.

— Le 9 juin mourut Godefroy Lallemant, qui avait été deux fois maire de Rouen. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Patrice.

1347. — Un règlement fut établi pour les corporations militaires par Jean Cabot, appelé pour la sixième fois aux fonctions de maire.

— Pour l'exécution des travaux de fortification de la ville, les habitants de Rouen furent accablés d'impôts. Une charte de Philippe de Valois, du 16 juillet 1347, créa une taxe sur les revenus et y soumit les corporations religieuses, comme le reste de la population; mais le roi exempta ensuite les religieux de la Madeleine et les Bénédictins du Bec pour leur prieuré de Notre-Dame-du-Pré. Déjà une charte de Jean II, duc de Normandie, avait

confirmé les privilèges qui avaient été accordés aux hôpitaux pour les exempter d'impôts et de dîmes, et pour permettre aux frères de la Madeleine de s'approvisionner de bois dans la forêt de Rouvray. Les nouvelles fortifications, dont le tracé est indiqué par la direction des boulevards actuels, avaient été établies dès l'année précédente au milieu de domaines particuliers et des jardins des Jacobins, malgré leurs réclamations auprès du roi, et malgré les lettres qu'envoya Philippe à ses agents, le 26 juillet, pour que ces religieux fussent maintenus en possession de ce dont ils avaient joui jusqu'alors, « mêmement des murs et des fossés de la porte Cauchoise jusqu'à la rivière de Seine. » On avait enfin agrandi, vers l'est, l'enceinte de la ville de l'espace compris entre la Croix-de-Pierre et la place Saint Hilaire.

— Nicolas Roger, soixante-cinquième archevêque de Rouen, étant mort à Avignon, eut pour successeur Jean de Marigny, issu d'une très noble famille de Normandie, et appelé aussi quelquefois Jean de Vienne, parce qu'il naquit au village de ce nom près de Bayeux. D'abord évêque d'Avranches et de Térouanne, ce prélat, qui avait été envoyé en 1345, par Philippe de Valois, vers le pape Clément VI pour traiter de la paix avec le roi de Castille Alphonse XI et pour préparer une nouvelle croisade, fut appelé peu après à l'archevêché de Reims, d'où il passa à celui de Rouen. Pair de France, chancelier et lieutenant général du roi, Jean de Marigny était en même temps un homme d'église, de guerre et de cabinet. Il avait combattu contre les Anglais en 1342, et avait assisté en 1346 à la funeste bataille de Crécy.

— Le duc de Normandie, accompagné du duc d'Armagnac et d'une suite nombreuse, vint à Rouen vers la Toussaint pour assister à l'installation de l'archevêque Jean de Marigny. Il y publia un manifeste contre le roi Édouard III, exposa ses projets de descente dans la Grande-Bretagne, et leva des impôts pour subvenir aux frais de la guerre. Ces impôts finirent par révolter les habitants; l'année suivante, le peuple se souleva; il chassa les percepteurs et détruisit leurs maisons; la taxe fut supprimée, et l'expédition n'eut pas lieu.

1348. — En cette année, arriva un nouveau débordement de la Seine, qui se répandit dans plusieurs quartiers de la ville. — Le 15 mai, une furieuse tempête se déchaîna sur Rouen et sur les environs; une trombe extraordinaire porta ses ravages dans les

dépendances du château d'Esneval, à Pavilly, et fit périr beaucoup d'habitants.

— Le 18 janvier, Gérarde Daniel, bourgeoise de Rouen, et Gabrielle Daniel, bourgeoise de Dieppe, furent inhumées dans la salle du chapitre des Cordeliers, à Rouen, en habit de cordelier, suivant une dévotion ordinaire en ce temps-là. Dans le même lieu, avaient été précédemment inhumés, revêtus du même habit, Pierre de Bailleul et Mathilde d'Estouteville, sa femme.

— Un réglement fut établi pour le débit de la marée; il fut renouvelé, en février 1369, pour tout ce qui concernait l'arrivée, la conservation et la vente du poisson, ainsi que la corporation des poissonniers ; les priviléges de ces derniers furent confirmés en 1409, 1432 et 1531. Ils avaient leur confrérie à la cathédrale, sous le titre de Saint-Pierre, pêcheur de la Galilée.

— Vers la Saint-Jean-Baptiste, la ville fut affligée par l'invasion de la peste noire, maladie qui se manifestait par des tumeurs à la gorge et sous les aisselles; ceux qui s'en trouvaient atteints mouraient presque subitement. Ce fléau emporta le tiers de la population, qu'augmentait considérablement l'agglomération des habitants des campagnes qui venaient chercher dans Rouen un refuge contre les désastres du temps. Farin, qui rapporte ces événements à la date de 1350, dit que cette maladie était si contagieuse, « qu'on expirait en se regardant l'un l'autre. » Une chronique ancienne fait monter à cent mille le nombre des morts de tous pays qui furent enlevés « depuis la dernière semaine d'août jusqu'à Noël. » (Cronic. triplex et unum.) — A cette affreuse maladie succéda la famine. La chronique de Martin Le Mesgissier signale ces calamités par ces mots : « Famine et pestilence. » La chronique de P. Cochon se borne à indiquer une grande mortalité à Rouen.

1349. — Les querelles déjà existantes entre la commune et le chapitre métropolitain se compliquèrent par l'emprisonnement d'un bénéficier de la cathédrale qui avait été arrêté par l'ordre du maire Robert Alorge. Menacé d'excommunication, ce dernier remit le prisonnier entre les mains des chanoines, en présence de nombreux témoins. De semblables restitutions furent encore faites en 1371 et en 1395.

— Les moines de Saint-Ouen ayant voulu empêcher le maire et ses jurés de passer dans leurs moulins pour visiter le cours

d'eau, la populace s'ameuta et alla renverser les fourches de Bihorel, qui appartenaient à la haute justice de l'abbaye. Depuis 1335, des contestations s'étaient élevées entre la commune et les moines de Saint-Ouen au sujet des moulins et des franches-aires, pour les forêts et pour les franchises des vassaux de l'abbaye. Ces débats, dans lesquels intervint plus d'une fois le duc de Normandie, donnèrent lieu à des arrestations, à des voies de fait et à des violences du peuple contre les biens appartenant à ce monastère. Vers le même temps, ces luttes se manifestèrent aussi contre l'abbaye de Fécamp, qui voulut, en 1345, forcer des marchands à payer l'impôt à la foire de Saint-Gervais; contre celle de Bonport, à cause des droits féodaux qu'elle prétendait exercer au Boisguillaume; enfin contre le sire de Préaux, qui, en 1335, avait fait arrêter un bourgeois contre lequel il nourrissait une haine violente et l'avait fait plonger dans un horrible cachot. Les membres de la commune implorèrent, contre le sire de Préaux, le roi Philippe de Valois, qui le fit emprisonner et l'obligea de faire réparation à la commune.

— L'abondance des vins fut telle en octobre, que le muid du meilleur ne valut à Rouen que vingt sols (environ cinquante-cinq francs de notre monnaie). — Une chronique rimée, publiée dans la *Revue Rétrospective*, dit qu'en 1353 on avait « une pinte de vin pour deux tournois, et un minot de blé pour deux sous ou pour trois. »

1350. — Le pape Clément VI fonda à Rouen, dans un manoir de la rue Saint-Nicolas, un collége pour seize clercs ou chapelains perpétuels : on l'appela le collége du Pape ou des Clémentins. Cette fondation fut augmentée en 1374 par le pape Grégoire XI, neveu de Clément VI, et en 1460 par le cardinal d'Estouteville.

— Des lettres patentes, d'avril 1350, établirent dans la ville de Rouen un réglement touchant la justice royale et celle du maire; d'autres lettres, de mars 1358, données par Charles, régent de France, pendant la détention du roi Jean II, qui avait été fait prisonnier des Anglais à la bataille de Poitiers (voyez plus loin, à l'année 1356), maintinrent la juridiction municipale attaquée par l'Échiquier.

— Le 4 juillet, Jean, duc de Normandie, qui était alors à Rouen, promulgua une ordonnance renouvelant une charte qu'il avait publiée en 1335 concernant l'exercice de l'industrie de la draperie, que troublaient des querelles et des jalousies intestines,

et portant réglement entre les ouvriers de drap plein et ceux de drap rayé. Jean, ayant succédé à Philippe VI son père, fut sacré à Reims le 26 septembre, et ratifia l'année suivante cette ordonnance comme roi de France.

— Le roi Jean II fit arrêter, le 16 novembre, et mettre à mort sans forme de procès Raoul de Nesle, comte d'Eu et connétable de France, qui, en 1339, avait défendu avec le plus de zèle les intérêts de la Normandie. Il donna les dépouilles du comte et la charge de connétable à son favori Charles de la Cerda, qui fut assassiné, à son tour, en 1354, par l'ordre de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre.

1351. — En août, l'église et le cloître du prieuré de Bonne-Nouvelle furent atteints par la foudre; la tour de l'église fut détruite, les cloches furent fondues; le reste de l'édifice et les bâtiments contigus devinrent la proie des flammes. Ces désastres furent réparés par les religieux.

— Une ordonnance de Jean II, roi de France, du mois d'octobre, statua que, pour l'expédition des causes, il serait tenu deux Échiquiers à Rouen.

— Le 26 décembre, mourut l'archevêque Jean de Marigny, dans l'ancien manoir archiépiscopal de Déville près de Rouen; il n'avait séjourné que pendant quatre années dans sa métropole. Il fut inhumé dans l'église collégiale d'Écouis, auprès d'Enguerrand de Marigny son frère. Jean de Marigny avait acheté la terre de Corny en Vexin, dont il fit don à l'église de Rouen.

1352. — Pierre IV, de la Forest, né dans le Maine, ancien chanoine de la métropole et chancelier du duc de Normandie, fut placé à la tête de l'église de Rouen le 18 janvier. Jean II, roi de France, le nomma abbé de Saint-Denis, puis chancelier du royaume et premier ministre.

1354. — Un vent impétueux jeta par terre la croix de fer et le coq qui couronnaient la pyramide de la cathédrale. L'année suivante, un habile charpentier rétablit cette croix.

— Le roi Jean II accorda à son chancelier Pierre de la Forest, archevêque de Rouen, dans l'enclos de l'archevêché, le droit de haute, moyenne et basse justice. Ce fut la création de la cour ecclésiastique, métropolitaine et primatiale, dite l'officialité, dont le privilége fut confirmé par lettres patentes du 5 octobre 1355, de Charles duc de Normandie. — Un meurtre ayant été commis dans la cour de l'Official (la cour des Libraires), l'assassin, qui

appartenait dès-lors à la justice de l'archevêché, fut enfermé dans la prison ecclésiastique, d'où le bailli le fit enlever après la mort du prélat, et, malgré les protestations de Guillaume de Flavacourt, successeur de Pierre de la Forest, il retint l'accusé dans sa prison. Cette affaire ne se termina qu'en 1359 sous l'épiscopat de Philippe d'Alençon, qui adressa de vives réclamations au régent et obtint la restitution du meurtrier.

— L'assemblée des États de Normandie s'ouvrit à Pont-Audemer. La commune de Rouen y envoya cinq députés. On y vota un impôt dont la perception rencontra une vive opposition dans la population de cette dernière ville, à la tête de laquelle se mirent les artisans de la draperie. Une émeute éclata et le peuple se porta à des violences contre les collecteurs de taxes. Au mois d'août de la même année, la veille de la Saint-Laurent, l'envoyé du roi, Simon de Bussy, président du Parlement de Paris, pour avoir raison des plus mutins, fit enlever et pendre vingt-trois ouvriers drapiers. Peu de temps après, en 1356, dans une assemblée des États tenue à Paris, Marcel, prévôt des marchands de la capitale, flétrit la conduite de Simon de Bussy et obtint le renvoi de Pierre de la Forest, qui ne s'était pas opposé à cet acte de rigueur. Ce dernier partit pour Avignon et y fut créé cardinal par Innocent VI. Il mourut de la peste à Villeneuve près d'Avignon, le 25 juin 1361, âgé de cinquante-cinq ans.

— Jean Lefèvre, qui était maire de Rouen pour la seconde fois, fonda l'hopital de Saint-Vivien pour y loger de pauvres pélerins pendant deux jours seulement. Cet hôpital reçut des augmentations en 1466, et eut pour administrateurs le curé et les trésoriers de cette paroisse.

— L'église collégiale de Saint-Georges fut fondée pour la seconde fois, le 24 avril, par une dame du Châtel dont les parents occupèrent les premières charges de la ville. La première fondation de cette chapelle, qui avait porté le nom du Saint-Sépulcre et était d'une haute antiquité, était due à un seigneur anglais qui, étant malade, avait fait vœu de la bâtir s'il revenait en bonne santé. Un historien rapporte, à ce sujet, que le prêtre qu'il avait fait appeler pour lui administrer les derniers sacrements, se laissa choir si rudement, que le saint ciboire qu'il portait s'entr'ouvrit et qu'une hostie tomba sur la place où la chapelle a été construite.

— Une charte du roi Jean, du 22 août, établit la charge de poissonnier de la ville en faveur d'Arnould Monnaie, et lui donna

le monopole du marché aux poissons, qui était alors situé au bout du pont. Le 2 septembre suivant, les bourgeois protestèrent contre cette mesure, mais leur demande fut rejetée. A la mort de Monnaie, le même privilége fut accordé à Philippe Maudine, autre bourgeois de Rouen. Une nouvelle réclamation de la commune fut portée devant l'Échiquier, mais cette affaire demeura sans solution jusqu'à l'époque où la commune fut abolie.

1355. — Le roi voulut lever un nouvel impôt, dont l'annonce produisit l'impression la plus fâcheuse ; les habitants refusèrent de le payer. Dans le but de vaincre leur résistance, Jean II donna à Charles, son fils aîné, le titre de duc de Normandie. Le dauphin fit, au commencement de l'année suivante, son entrée à Rouen en cette qualité, aux acclamations des habitants, et fut reçu par l'archevêque Pierre de la Forest. C'est le premier prince de France qui ait porté le titre de dauphin du Viennois. Il devint roi en 1364, sous le nom de Charles V dit le Sage.

— En cette année mourut Jacques du Châtel, qui avait été maire de Rouen; il fut inhumé dans l'église des Cordeliers, ainsi que Robert du Châtel son frère, qui avait rempli plusieurs fois les mêmes fonctions et qui était mort en 1336. Là fut aussi la sépulture de Jean Filleul, qui fut deux fois maire de Rouen, et mourut en 1346, et de sa femme, fille de Jacques du Châtel.

1356. — Dans la nuit du 5 avril, veille du dimanche des Rameaux, le roi de France Jean II vint au château de Rouen avec cent hommes de troupe, et arrêta de sa main le roi de Navarre Charles-le-Mauvais et quatre autres seigneurs qui avaient opposé de la résistance à l'établissement de la gabelle, et qui étaient accusés faussement d'une conspiration contre sa personne. Le comte d'Harcourt, Jean de Malet sire de Graville, Maubué de Mainnemare et Colinet Doublet furent décapités nuitamment, en présence du roi, dans le champ du Pardon. Leurs têtes furent placées au bout d'une pique, et leurs corps furent pendus au gibet. Le roi de Navarre fut envoyé prisonnier dans le Cambrésis. A la première nouvelle de ces actes de cruauté, les Rouennais se réunirent sur une de leurs places publiques, dans le but d'opposer la force à la violence, mais cette effervescence cessa lorsqu'on eut appris la présence du roi. Le 17 du même mois, Philippe de Navarre, frère de Charles-le-Mauvais, adressa au roi Jean une lettre de défi dans laquelle il lui reprocha l'accusation portée contre le roi de Navarre et le meurtre de Raoul de Nesle, comte

d'Eu. Peu après, Philippe et ses amis se mirent à ravager les environs de Rouen et menacèrent la ville ; ils appelèrent en Normandie des troupes anglaises commandées par le duc de Lancastre. A cette nouvelle, Jean se rendit de nouveau à Rouen, où il passa trois jours, et, ayant réuni une armée, il s'apprêta à combattre les rebelles qui se retirèrent. Le roi les ayant poursuivis jusqu'à Poitiers, les attaqua le 19 septembre, fut défait, et resta prisonnier des Anglais. Charles, duc de Normandie, prit alors les rênes du gouvernement, comme lieutenant du royaume.

— A cette époque furent institués en France les Généraux des Aides, pour connaître des discussions relatives à la perception des subsides ou aides réclamés pour le rachat du roi Jean qui avait été fait prisonnier à la bataille de Poitiers, comme nous venons de le dire. Cette juridiction fut érigée en cour souveraine par François Ier, en juillet 1543.

— Le 12 août fut instituée à la cathédrale de Rouen la fête ou la solennité de la réduction de la Normandie, pour remercier Dieu de ce qu'à pareil jour les Anglais avaient quitté la ville de Cherbourg et avaient repassé la mer.

— Guillaume II de Flavacourt, archevêque d'Auch, petit-neveu de l'ancien archevêque du même nom, fut appelé au siége métropolitain de Rouen le 18 novembre, en remplacement de Pierre de la Forest, qui avait été contraint de se démettre de son archevêché et avait été créé cardinal.

1357. — Le dauphin Charles, lieutenant du royaume pendant la détention en Angleterre du roi Jean, accorda, le 30 avril, aux arbalétriers, la confirmation des beaux priviléges qui leur avaient été donnés en 1322 par Guillaume des Essarts, alors maire de Rouen, et qui leur furent confirmés de nouveau par Charles V devenu roi, et par ses successeurs. La compagnie des arbalétriers était composée de cinquante hommes à cheval. C'était le corps le plus considéré de la milice. Cette compagnie était chargée de faire le guet. Charles VI concéda aux arbalétriers, en 1407, pour s'exercer à tirer de l'arc, la tour Mal-s'y-frotte, ainsi que l'emplacement où fut construit depuis le Vieux-Palais. Ils transférèrent plus tard leur maison dans la rue Beauvoisine. Cette maison donnait accès à un manége situé rue d'Écosse, près des remparts de la ville. Les arbalétriers faisaient, chaque année, conformément à des lettres patentes en date du 16 avril 1621, l'élection de leur capitaine en l'église du Saint-Sépulcre ou de

Saint Georges, où ils avaient érigé leur confrérie. Ils étaient exempts de toutes tailles, emprunts, aides, gabelles et subsides, mais non de l'arrière-ban, des réparations aux clôtures de la ville et de la rançon du prince. Ayant voulu se soustraire à cette dernière charge, en 1430, cette corporation y fut contrainte par une sentence du conseil du roi.

—Un chanoine de la cathédrale, nommé François Letourneur, fit don à la métropole d'une image de la sainte Vierge en albâtre, qui fut placée dans la chapelle de Notre-Dame-du-Vœu.

1358. — Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, après avoir été traîné de forteresse en forteresse, fut délivré par le sire de Picquigny et revint à Rouen le 8 janvier. Il fit exhumer, deux jours après son arrivée, et porter avec pompe à la cathédrale, les corps de trois des personnages que le roi Jean avait fait décapiter; ces corps furent placés dans la chapelle dite des Saints-Innocents, qui avait été fondée en 1220. Le cadavre du comte de Harcourt avait été enlevé secrètement par ses amis. Charles de Navarre assista, avec toute sa cour, aux obsèques de ces seigneurs, qui furent déclarés innocents du crime dont ils avaient été accusés, celui d'avoir passé avec Édouard, roi d'Angleterre, un pacte secret pour lui livrer la Normandie.

— Excitée par les discours séditieux du roi de Navarre, la populace de Rouen se souleva contre l'autorité du dauphin régent de France, s'empara du château, dont le commandant Jean Sonnain était absent, et détruisit de fond en comble le prieuré de Saint-Gervais qui entravait la juridiction de la ville. Ce désordre ayant gagné les campagnes, les Rouennais attaquèrent aussi le château de Jean de Biville, sieur du Vivier, et le brûlèrent avec ce qu'il renfermait. Ils donnèrent ainsi le signal d'une « jacquerie » qui pouvait entraîner la ruine de tous les châteaux et le massacre des seigneurs; mais une réaction s'opéra, et le dauphin, rentré à Paris, qu'il avait été forcé de quitter à la suite d'une révolte, put tenir tête aux attaques des Anglais et des Navarrais réunis. Bientôt la commune de Rouen, abandonnant la cause de Charles-le-Mauvais, se réconcilia avec le dauphin. Les Rouennais obtinrent de lui une charte qui leur accordait amnistie pleine et entière pour tous les méfaits dont ils s'étaient rendus coupables, « par le motif, y est-il dit, que le maire, les bourgeois et la commune ne s'étaient emparés de la forteresse de Rouen que pour s'opposer à ce qu'elle fût livrée par trahison aux ennemis. » Cette

amnistie, pour l'obtention de laquelle les habitants payèrent une somme de trois mille florins, fut confirmée par une ordonnance du mois de mars 1359.

— Un meurtrier, qui avait levé la fierte, ayant été arrêté de nouveau peu de jours après pour le même crime, recouvra sa liberté par l'intervention du chapitre.

— On organisa dans Rouen l'école nommée le collége des Bons-Enfants, pour l'instruction des enfants des pauvres. Ce collége, qui avait été établi dans une place vide située hors des murs de Rouen et que la ville s'appropria en 1556, subsista jusqu'à l'époque où les jésuites ouvrirent leurs écoles. L'emplacement qu'il occupait fut donné aux Feuillants en 1616 ; il est actuellement traversé par la rue de Lémery.

— L'archevêque Guillaume de Flavacourt transféra les reliques de saint Mellon en l'église collégiale de Pontoise. Ce prélat mourut le 1er mai 1359.

— Une famine qui eut une longue durée désola tout le royaume.

— Vers ce même temps, fut publiée une charte du roi Jean concernant la foire de Saint-Romain, et faisant mention que les acquits et les coutumes de cette foire lui appartenaient. Elle avait été établie, suivant l'opinion la plus générale, en 1080, et ne durait alors que deux jours. Des chartes de Charles VII, du 7 juillet 1450 et du 24 avril 1460, en prolongèrent la durée et confirmèrent les franchises qui avaient été accordées en sa faveur. Cette foire fut confirmée de nouveau à différentes autres époques, notamment en 1468.

— Le 8 octobre, le maire Jacques Lelieur rendit plusieurs ordonnances pour la réorganisation et la réforme de différentes corporations. Tels furent les réglements pour les foulons, qui dégraissaient les draps avec une terre que Louis VIII leur avait, en 1224, concédé le droit de prendre dans la forêt de Roumare, et les statuts pour les lanneurs, les tondeurs de draps et les tissutiers, qui furent renouvelés en 1380, en 1395 et en 1402 ; tels furent encore les statuts des éperonniers, dont la corporation se confondit plus tard avec celle des serruriers-arquebusiers ; ceux de la corporation des chandeliers, approuvés le 4 mai 1403, etc. — Jean d'Orléans, qui succéda à Jacques Lelieur, et après lui Anthaume de Maromme et Symon Dubroc, s'occupèrent également de régler les intérêts et les priviléges de divers corps de métiers.

1359. — En cette année fut rédigé le **réglement** particulier pour les teinturiers; il fut confirmé vingt-six ans après par Charles VI. Colbert, ministre de Louis XIV, remplaça ce réglement par des statuts généraux que durent reconnaître et observer les artisans de Rouen. Les teinturiers en draps et autres étoffes avaient leur confrérie à Sainte-Croix-Saint-Ouen; les teinturiers en soie, laine et fil, les calendreurs et apprêteurs, avaient la leur à Sainte-Marie-la-Petite.

— Des conflits de juridiction s'étaient élevés en 1337, et même antérieurement, entre la commune de Rouen et les officiers royaux, relativement à leurs attributions et à leurs droits respectifs; ils ne reçurent leur solution que par une charte du dauphin, régent de France, publiée en 1359 pendant la captivité du roi Jean. Cette charte fut confirmée en 1361 et en 1362.

— Le 5 novembre, le duc de Normandie ratifia par des lettres patentes le privilége qui avait été accordé, en 1353, par Jean roi de France aux archevêques de Rouen, concernant le droit de justice haute, moyenne et basse, dans leur palais et dans les maisons contiguës. Le 17 du même mois, le dauphin vint à Rouen et y resta vingt jours. Pendant son séjour, Jean de Biville, sire du Vivier, qui réclamait une indemnité pour la ruine de son château, obtint trois mille florins d'or, que la ville réunit par l'établissement d'un impôt sur les denrées qui passaient sous le pont de Rouen.

— Philippe d'Alençon, neveu du roi Philippe de Valois, était évêque de Beauvais et pair de France lorsqu'il fut promu à l'archevêché de Rouen le 20 octobre; il ne prit possession de ce siége que le 9 mai 1362. Ce personnage, doué, suivant quelques historiens, d'un caractère violent et hautain, se montra plus d'une fois hostile au dauphin qui devint plus tard le roi Charles V. Sous son épiscopat se renouvelèrent les querelles de la commune avec le chapitre, avec les abbayes, et les luttes entre les bourgeois et les seigneurs féodaux. Plusieurs de ces différends demeurèrent sans solution avant la ruine de la commune. Le roi de Navarre s'étant réconcilié plus tard avec le dauphin Charles, Philippe d'Alençon, obligé de se soumettre ou de s'éloigner, prit plusieurs fois ce dernier parti pendant les divers voyages que Charles fit à Rouen. Créé cardinal et patriarche d'Aquilée par le pape Urbain VI, il fut le premier prince du sang royal de France qui ait été revêtu de la pourpre romaine.

— La paix de Brétigny ayant rendu la liberté au roi Jean, Rouen fut une des villes auxquelles on imposa l'obligation de fournir des otages aux Anglais pour le paiement de la rançon du prince et pour l'exécution des conditions du traité. Deux anciens maires, Amaury Filleul [1] et Jean Mustel, furent livrés, et ils moururent en Angleterre. D'autres bourgeois, parmi lesquels on cite Martin Dubosc, furent également livrés. La ville fut taxée, pour sa part de la rançon, à vingt mille moutons d'or vieux, représentant environ six cent mille francs de monnaie moderne; elle fut obligée, pour les payer, de recourir à des emprunts qu'on ne remboursa qu'au moyen d'un impôt arbitraire, désigné sous le nom de prêt, sur un certain nombre de bourgeois.

— Le mot bailliage commença à être en usage sous le règne de Jean II. On disait auparavant « baillie. » — « Bailli, dit Farin, est un ancien mot qui signifie gardien; le bailli est le gardien et le conservateur des lois, qu'il doit faire observer dans l'étendue de son bailliage, d'où vient l'expression : « baillé à garde. »

—Des lettres patentes du roi Jean ayant ordonné que, dans la ville de Rouen, les draps pleins seraient marqués et scellés, le maire Anthaume de Maromme accorda, le 6 août, aux drapiers-drapants, un sceau aux armes de la ville pour marquer ceux de leurs draps qui seraient trouvés bons après la visite des gardes de la draperie appelés « boujonneurs. » — Anthaume de Maromme mourut le 15 mai 1361, et fut inhumé dans l'église des Jacobins, ainsi que plusieurs autres membres de sa famille.

— En cette année fut installé au monastère de Saint-Ouen, Arnauld du Breuil, en faveur duquel Renault du Quesnay s'était démis de ses fonctions abbatiales.

1361. — Le prieur de Saint-Gervais ayant réclamé des indemnités pour la ruine des bâtiments et de l'église de ce monastère, il fut défendu au bailli et au vicomte de Rouen de prêter leur appui aux moines de Fécamp, qui étaient seigneurs de Saint-Gervais.

— Un criminel ayant été exécuté clandestinement après l'insinuation du privilége de Saint-Romain, le chapitre excommunia le bailli, qui fut contraint de demander pardon aux chanoines.

— Des bandes de factieux et de malfaiteurs, appelées « les

[1] Une charte de Charles VI, du 17 octobre 1406, donnée à Jean Filleul, bourgeois de Rouen, attesta que l'un de ses aïeux avait été un des otages du roi Jean.

grandes compagnies », et qui étaient composées des débris de l'armée licenciée à la suite de la paix de Brétigny, s'étaient emparées de Rolleboise et de Mantes ; elles s'étaient aussi rendues maîtresses du cours de la Seine et interceptaient le commerce et la navigation entre Rouen et Paris. Les Rouennais, sous la conduite de Jacques Lelieur, ancien maire et alors capitaine de la ville, attaquèrent le château de Rolleboise où ces bandes s'étaient retranchées. La tour féodale tomba sous les coups des assaillants, et la bourgeoisie s'acharna sur ses ruines pour en faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges. Les grandes compagnies portèrent leurs dévastations sur d'autres points, et pillèrent l'abbaye de Jumiéges, dont les religieux se retirèrent à Rouen, dans leur hôtel de Saint-Philbert, près de la Poterne.

1362. — A cette époque, Symon Dubroc, conseiller du roi, était maire de Rouen pour la seconde fois. Une charte de ce personnage, conservée aux archives départementales, est accompagnée d'un sceau représentant le mouton substitué à la figure du lion ou du léopard, qui ornait antérieurement les armes de le ville. Symon Dubroc mourut le 19 avril 1363, et fut inhumé à Saint-Ouen.

1363. — L'hiver fut long et rigoureux, et tel qu'on n'en avait pas vu de semblable depuis cent ans. La Seine fut si fortement gelée, que, suivant un historien, quarante hommes d'armes anglais, qui étaient logés à Rolleboise, passèrent l'eau par-dessus la glace, tous à cheval, menés par des pages, pillèrent le pays et ramenèrent des prisonniers. — La gelée détruisit beaucoup de vignes, et fit périr un grand nombre de bestiaux. Cet hiver dura jusqu'au 12 mars.

— La confrérie des officiers des Sels fut érigée à l'abbaye de Saint-Ouen. Cette confrérie comprenait aussi primitivement les porteurs de grains, mais les deux corps furent séparés en 1523, et les porteurs de sel transférèrent, en 1737, le siége de leur confrérie en l'église de Sainte-Croix-des-Pelletiers. Les mesureurs et porteurs de charbon de terre et de voide formaient également un seul corps avec les précédents. Ces offices furent divisés en 1544, et leur confrérie fut établie à l'église de Saint-Maclou. Les bréments, autre catégorie de porteurs, avaient la leur à Saint-Vivien. Enfin, la confrérie des maîtres de la grande et de la petite carue était érigée au couvent des Cordeliers ; elle fut confirmée par des lettres patentes du 2 décembre 1606.

1364. – Jean II, roi de France, qui s'était rendu en Angleterre afin de délivrer les otages qu'il avait laissés en 1360 pour recouvrer sa liberté, mourut à Londres le 8 avril. Le dauphin, duc de Normandie, succéda, sous le nom de Charles V ou de Charles-Quint, dit le Sage, au roi son père, et fut sacré à Reims le 19 mai. Il vint à Rouen dans la même année. Par une charte donnée à Paris, au mois de juillet, il confirma à notre ville ses anciens priviléges, que deux ans après les officiers royaux tentèrent en vain d'anéantir dans une lutte qui se prolongea encore pendant plusieurs années. Charles V accorda aussi aux Castillans trafiquant en France de nombreux priviléges, entr'autres celui de ne payer aucun impôt, qui leur fut constitué par des lettres patentes de juin 1391. Ces concessions étaient faites dans l'intérêt de la fabrication et du commerce des draps du royaume, et eurent pour effet d'attirer à Rouen une grande affluence d'Espagnols et de Portugais, qui y avaient leur quartier et qui y faisaient un grand commerce de laines et de teintures.

— Charles V envoya à Rouen Bertrand Du Guesclin, qui y fut accueilli avec enthousiasme. Ce fut là que ce dernier réunit l'armée à la tête de laquelle il devait attaquer les « compagnies » et les partisans du roi de Navarre. Son armée, composée de dix mille hommes, était sous le commandement de Jacques Lelieur, capitaine du château. Du Guesclin marcha contre les troupes de Charles-le-Mauvais et remporta sur elles une victoire complète dans les plaines de Cocherel près d'Évreux.

1365. — Les marchands de Rouen, associés avec ceux de Dieppe, qui, dès l'année précédente, avaient dirigé une expédition vers les îles Canaries et avaient formé sur la côte d'Afrique un établissement appelé le Petit-Dieppe, armèrent quatre navires pour explorer ces mêmes parages. En 1380, les Rouennais firent de nouvelles expéditions vers ces mêmes contrées. Le célèbre navigateur normand Jean de Béthencourt, chambellan du roi Charles VI, né dans le pays de Caux, aux environs de Dieppe ou d'Yvetot, se signala par la hardiesse de ses courses. On arma et on équipa un vaisseau appelé la Notre-Dame-de-Bon-Voyage, qui rapporta de la Côte-d'or à Dieppe une riche cargaison. Les Rouennais et les Dieppois réunis édifièrent plusieurs forts sur la côte de Guinée. En 1395, Jean de Béthencourt fit une descente dans une des îles Canaries et s'y établit, puis il soumit toutes ces îles, dont il prit, en 1402, le titre de roi, et dont il laissa plus

tard le gouvernement à son neveu Mathieu de Béthencourt, qui n'en resta pas long-temps possesseur. Jean de Béthencourt mourut en 1425; il fut inhumé dans l'église de Grainville-la-Teinturière, dans le pays de Caux.

— Charles V vint à Rouen, accompagné d'une suite nombreuse, pour décider du sort des prisonniers faits à la bataille de Cochel et qui avaient été amenés au château. Le roi fut reçu à la cathédrale par le plus ancien dignitaire, en l'absence de l'archevêque Philippe d'Alençon. Il institua doyen de cette église Nicolas Oresme, son ancien professeur, et l'un des plus beaux génies de cette époque. — Charles V fit trancher la tête du normand Pierre de Saquenville, l'un des chefs navarrais les plus actifs et l'un des principaux fauteurs de l'anarchie. Il récompensa les services de Bertrand Du Guesclin, en lui donnant le comté de Longueville qui était un des apanages du roi de Navarre, et en le nommant maréchal de Normandie. Charles V resta à Rouen jusqu'à la Toussaint de l'année suivante.

— En novembre 1365, le roi fit donner deux cents écus d'or à une troupe de baladins et de jongleurs qui avaient joué devant lui un mystère, au château de Rouen.

1366. — En cette année mourut Jacques Lelieur, qui fut maire et capitaine de Rouen et gouverneur du fort de Sainte-Catherine, qu'il avait mis en état de résister aux attaques de l'ennemi. Il fut inhumé dans l'église des Cordeliers. Jacques Lelieur avait été aussi maître des Eaux et Forêts. Charles V le créa chevalier en récompense de ses services. Il appartenait à l'une des plus anciennes familles de la ville, dont un membre fut inhumé en 1275 dans l'église abbatiale de Saint-Ouen.

— La grande porte de l'archevêché et le chartrier qui la surmontait furent achevés par les soins et la libéralité de l'archevêque Philippe d'Alençon.

— Vers cette année, commença dans les églises l'emploi des enfants de chœur; ils étaient pris parmi ceux que les moines élevaient à l'étude et à la piété. Il y en eut d'abord quatre à la cathédrale; ce nombre fut augmenté successivement en 1413 et en 1471. Le chapitre leur donna des maîtres de grammaire et de musique. Il y avait aussi, à l'église métropolitaine, à une époque qui n'est pas précisée, des chanoinesses appelées « les trente Prébendes de Saint-Romain », et « les prêtresses. » Elles étaient chargées de blanchir et de réparer le linge de l'église.

— Charles V céda à la ville de Rouen l'hôpital du Trésorier, à la condition d'y établir un collége pour l'instruction de la jeunesse ; ce qui n'eut pas lieu. L'hôpital fut maintenu. Concédé de nouveau en 1566 (voyez cette date) pour la fondation d'une école publique, cet établissement continua encore de subsister jusqu'en 1636, époque où il fut donné aux Pères de l'Oratoire. — Des lettres de Charles VI, du 3 février 1395, placèrent l'hospice de la rue Saint-Ouen sous la sauvegarde royale; en novembre 1397, de nouvelles lettres patentes autorisèrent les maîtres et frères de cette maison, à vendre les fruits provenant des terres qui lui appartenaient, sans payer aucuns droits.

— On fit les statuts et réglements pour les changeurs et les banquiers. Ces statuts furent approuvés par Charles V, dans des lettres patentes du 28 juin.

— Les reliques de saint Senier, évêque d'Avranches, et de saint Judius, furent renfermées dans une châsse dite « de Tous-les-Saints. » Ces reliques y demeurèrent jusqu'en 1776, époque où le mauvais état de la châsse de Saint-Romain força le chapitre de les déposer dans celle de la Sainte-Vierge, et de leur substituer les reliques du saint archevêque de Rouen. La châsse de Tous-les-Saints ayant été réparée, dorée et rendue plus légère, prit alors le nom de fierte de Saint-Romain.

— En novembre, Charles V unit au prieuré de Sainte-Madeleine, alors gouverné par Nicolas de Foville, appartenant à une illustre famille de la Normandie, l'église et la communauté de Saint-Julien, ainsi que la salle des Pucelles, léproserie qui avait été fondée en 1183 par Henri II roi d'Angleterre, en la paroisse du Petit-Quevilly ; le roi y mit pour condition que le prieuré se chargerait du soin des lépreuses. Guillaume de Nouvel, successeur de Nicolas de Foville, en prit possession le 4 août 1388. Depuis lors jusqu'en 1600, il n'y eut plus, à Saint-Julien, qu'un religieux de la Madeleine pour desservir la chapelle, et quelquefois une religieuse pour prendre soin du temporel. En 1600, les bénédictins de la Trinité du Mont-Sainte-Catherine, dont le monastère venait d'être rasé, firent, avec les religieux de la Madeleine, un échange à la suite duquel ils habitèrent Saint-Julien jusqu'en 1667, époque où s'y installèrent les chartreux de Gaillon, auxquels vinrent se joindre plus tard ceux de Notre-Dame de la Rose, dont la maison, supprimée en 1682, fut détruite en 1703.

1367. — Nicolas Oresme, doyen de l'église de Rouen depuis quatre ans, fit adopter au chapitre des décisions ayant pour but la réforme morale du clergé : telles sont les délibérations qui furent arrêtées en 1367 et les années suivantes, où un accord parfait sembla se rétablir entre les chanoines et les bourgeois, divisés par de longues querelles. Nicolas Oresme fut promu en 1377 à l'évêché de Lisieux.

— Charles V donna au chapitre de Rouen une rente de 558 livres à prendre sur le produit des halles et des moulins de la ville. — Ce prince fit poser, l'année suivante, la première pierre de son propre tombeau à la cathédrale, et fonda une rente perpétuelle pour des messes à célébrer dans la même église à des époques déterminées. Ces obits furent célébrés jusqu'en 1790.—Charles-le-Sage mourut à Vincennes le 16 septembre 1380. Son corps fut inhumé à Saint-Denis, et son cœur fut, conformément à sa dernière volonté, déposé à Rouen, le 10 octobre, dans un tombeau en marbre noir placé au milieu du chœur de la cathédrale, qui fut réparé en 1461 et en 1476, et que mutilèrent les calvinistes en 1562. Rétabli peu après, le tombeau de Charles V, qui avait toujours été en vénération, et devant lequel venaient s'agenouiller les rois et les grands personnages lors de leur joyeuse entrée dans la capitale normande, fut détruit en 1737, à la suite de travaux ayant pour but l'exhaussement du sanctuaire de l'église métropolitaine, et fut remplacé par une dalle de marbre noir portant une inscription qui disparut vers 1790. Une statue qui faisait partie du tombeau, et qui avait été transférée dans la chapelle de la Sainte-Vierge, fut brisée en 1793. — On retrouva, le 26 mai 1862, dans un caveau, le cœur du roi Charles V. Ces restes précieux, après avoir été reconnus et constatés, sont restés déposés à la cathédrale, et ont été recouverts d'une plaque de marbre blanc, sur laquelle a été gravée une inscription commémorative.

— Le 22 décembre, un ouragan enleva le plomb de la chapelle de Sainte-Catherine, et l'emporta jusqu'à Saint-Paul, « toulleté comme un roullet. » (Chron. de P. Cochon.)

1368. — Un conflit s'éleva, à cette époque, entre le maire de Rouen qui exerçait son autorité dans l'ancienne clôture de la cité, et le bailli, dont la juridiction embrassait la nouvelle clôture. Le maire prétendit que le bailli et les officiers royaux n'avaient aucun droit de justice en la partie de la rue nommée

le Petit-Ruissel et en la rue Vatier-Blondel, réunie aujourd'hui à celle de la Chèvre, attendu qu'elles étaient assises sur la place des fossés ou murs de l'ancienne fortification. Le roi donna gain de cause au maire, et, par des lettres du 13 septembre, confirma les priviléges de la commune.

— François Thorel étant maire de Rouen, le sceau de la mairie représentait un agneau traversé d'un guidon à trois ondes; autour était cette inscription : « Sigillum Majoris urbis Rothom. »

— La ville de Rouen, menacée par les « grandes compagnies » qui ravageaient toujours les environs, éleva des fortifications et prit des mesures de défense que rendit plus nécessaires encore, l'année suivante, la guerre avec l'Angleterre. C'est alors que l'on construisit une partie des murs de l'enceinte, la tour Guillaume-Lion, et que l'on jeta les fondements de la porte Martinville. Vivement attaquées par le roi, les grandes compagnies furent bientôt dispersées ou soumises à son autorité.

— Le 23 juillet, deux arches du pont de Seine furent détruites.

— Le 25 août fut posée et vendue, conformément à une délibération du chapitre, une statue en argent du comte d'Harcourt, que les Rouennais avaient placée dans le chœur de la cathédrale, contre un des piliers voisins du maître-autel.

1369. — Charles V vint à Rouen le 17 septembre sans y être attendu; il se rendit au fort de Sainte-Catherine, et convoqua, par un mandement, les bourgeois et les gens du plat pays pour soutenir la guerre contre les Anglais. Ce prince réunit en Seine une flotte destinée à opérer une descente en Angleterre, projet qui ne se réalisa pas, les Anglais ayant eux-mêmes débarqué à Calais, sous le commandement du duc de Lancastre, fils d'Édouard III. — En octobre, le maire Godefroy du Réaume ayant appris que ce duc était descendu avec une puissante armée à Harfleur, prit les mesures de précaution nécessaires pour mettre Rouen à l'abri de l'invasion dont il était menacé; il défendit de sonner les grosses cloches, sinon pour avertir de l'approche des ennemis, qui marchèrent sur Aumale quelques jours après.

1370. — Une ordonnance du Parlement de Paris, du 23 novembre 1364, avait proclamé l'autorité des maires sur les corporations commerciales et industrielles, mais cette ordonnance ne fut pas toujours respectée par les officiers royaux. Des lettres

patentes de Charles V, du mois de février 1370, confirmèrent les droits du maire; mais les baillis, qui avaient tenté plus d'une fois de s'emparer de la juridiction commerciale, finirent, vers les derniers temps du règne de ce prince, par prendre le pouvoir le plus étendu sur toutes les associations industrielles.

— Charles V établit, le 5 août, la cour des Aides. Cette cour fut confirmée le 15 septembre 1483. En 1509 fut bâtie la maison dans laquelle elle tenait ses audiences. La cour des Aides fut, en vertu d'un édit de 1705, réunie à la chambre des Comptes, sous le titre de « cour des Comptes, Aides et Finances. »

— On commença, vers cette époque, la belle rosace du grand portail de la cathédrale; celles des portes latérales de la Calende et de Saint-Romain furent commencées en 1377 et en 1379.

— La commune de Rouen fit des sacrifices considérables pour assurer le triomphe du roi et l'expulsion des Anglais. Non seulement elle paya une partie de l'impôt qui fut levé pour la défense du royaume, mais, en décembre 1370, des Rouennais prêtèrent encore au roi l'argent nécessaire pour l'entretien de son armée de mer.

1371. — Pierre Roger, grand archidiacre de Rouen, neveu de Clément VI, qui l'avait créé cardinal de Beaufort, fut élu pape à l'âge de trente-cinq ans, après la mort d'Innocent VI. Il prit le nom de Grégoire XI.

1372. — Le 7 mai, la cour de l'Officialité fit publier une bulle d'exemption et de juridiction qui avait été accordée à l'église de cette ville par le pape Grégoire XI, à la demande du roi Charles V.

— Un édit de ce prince donna la permission aux barbiers de « panser les clous, bosses et plaies ouvertes non mortelles. » Dès l'année 1365, Charles V les avait exemptés du guet. La corporation des barbiers reçut en 1407 une nouvelle organisation. Leurs statuts, confirmés en 1413 et en 1424, furent renouvelés en 1461. Saint Louis était le patron de leur confrérie. — Un nouveau réglement fut fait en 1719, pour les barbiers, perruquiers et baigneurs-étuvistes, ainsi que pour les chapeliers.

1373. — Il y eut une forte inondation qui dura long-temps. On allait en bateau par derrière les Emmurées jusque vers le monastère du Pré (Bonne-Nouvelle). Les murs de Grammont furent détruits, ainsi que la chaussée de Saint-Sever, que l'on ne rétablit que vers 1408.

— L'archevêque Philippe d'Alençon, qui était rentré dans sa métropole après une assez longue absence, excommunia le bailli de Rouen Guillaume Asselin, avec lequel il était entré en lutte au sujet d'un clerc laïque que ce dernier avait fait emprisonner et pendre, sans s'inquiéter du privilége de judicature que réclamait le chapitre de la cathédrale. Le roi ayant pris le bailli sous sa protection, enjoignit au prélat de lever cette excommunication, et, sur le refus de celui-ci d'obéir, fit saisir le temporel de l'archevêché, qui, sur les instances du pape, fut restitué deux ans après. Ces circonstances ayant mis Philippe d'Alençon au plus mal avec le roi, avec son propre chapitre et avec les officiers royaux, il finit par se démettre de son siége et se rendit à Avignon auprès du pape Grégoire XI, qui le créa cardinal et archevêque d'Auch, puis, en 1378, patriarche de Jérusalem. Philippe d'Alençon mourut à Rome le 15 août 1397.

1374. — Une confrérie de la Passion de Notre-Seigneur fut instituée en l'église de Saint-Patrice. On faisait, le jeudi saint, une procession où étaient figurés tous les instruments qui avaient servi au supplice du Christ, portés par des enfants vêtus en anges. Les frères faisaient représenter par des jongleurs ce mystère, qui fut joué plusieurs fois en présence de Charles V. Les comédiens, réunis en confrérie, exercèrent leur art sous la protection de l'église. La confrérie de la Passion devint, en 1543, la rivale de celle de la Conception.

— Le 10 septembre, mourut Robert Alorge qui avait été deux fois maire de Rouen. On voyait son tombeau dans l'église de Saint-Herbland. Un autre maire, Jean Naguet, y fut également inhumé.

1375. — Pierre V de la Montre, dit le Juge, archevêque de Narbonne, fut appelé par le pape Grégoire XI, dont il était le parent, au siége de Rouen, devenu vacant par la démission de Philippe d'Alençon. Ce prélat ne vint pas à Rouen, et ne prit possession de l'archevêché que par procureur. Créé cardinal en janvier 1376, il mourut à Pise le 21 novembre de la même année, pendant un voyage qu'il faisait à Rome.

— Charles V tint à Rouen, le 21 août, un lit de justice où fut rendue une ordonnance qui fixait la majorité des rois de France à quatorze ans commencés.

1376. — Le 25 janvier, Guillaume de Lestrange, issu d'une noble famille du Limousin, nonce du pape Grégoire XI, fut

nommé archevêque de Rouen par le saint père. Il fut, en 1386, le parrain de l'un des enfants du roi Charles V. Sous son pontificat fut établie la maîtrise de la cathédrale. L'école de chant était dirigée précédemment par le chantre de l'église métropolitaine, qui, en 1164, obtint la fermeture de la classe publique de plain-chant que les religieux de Saint-Lô avaient ouverte dans leur monastère, où ils ne purent conserver que l'école destinée aux novices de leur maison. — La maîtrise de la cathédrale a été réorganisée en 1846, et le chant ecclésiastique a été réformé à l'église de Notre-Dame, à la même époque.

— Charles V fit faire, dans les forêts de Rouvray et de Roumare, des coupes de bois pour faire construire des vaisseaux au clos des Galées, qui était alors établi sur la rive gauche de la Seine. Le roi vint, en 1378, visiter les travaux, accompagné de l'amiral génois Regnier de Grimault.

— Une querelle étant survenue entre le maire de Rouen et Jehan Le Treffilier, qui, élu pair de la commune, avait refusé de prêter, selon l'usage, le serment de fidélité à Guillaume Alorge, maire nouvellement entré en fonctions, il intervint le 21 octobre, un arrêt de l'Échiquier de Normandie qui condamna Jehan Le Treffilier à prêter serment entre les mains du maire. Jehan Le Treffilier devint ensuite maire et capitaine de Rouen; il mourut le 27 mai 1379, et fut inhumé dans l'église des Jacobins.

— Il tomba à Rouen des neiges très abondantes, le jour de la Saint-Martin d'hiver.

1377. — Nicolas Oresme, appelé par le roi à l'évêché de Lisieux, prêta, en cette qualité, le serment de fidélité à son métropolitain. Il mourut à Paris le 31 mars 1382. Nicolas Oresme était né à Allemagne près de Caen; il était docteur de Sorbonne, grand-maître du collége de Navarre, trésorier de la Sainte-Chapelle, et avait été précepteur de Charles V.

1378. — De nombreux priviléges avaient été accordés par Charles-le-Chauve, en 878, à l'abbaye de Saint-Ouen, à la prière de l'archevêque Jean Ier. Des lettres patentes, données en 1357, par Charles, duc de Normandie, exemptaient les religieux de ce monastère, en toute leur baronnie, de la juridiction du maire de Rouen; cette exemption fut confirmée en 1378, à l'occasion de débats qui s'élevèrent entre la commune et l'abbaye de Saint-Ouen, dont la juridiction était toujours contestée par les bourgeois. Quatre ans après, un prisonnier accusé d'un vol à

Quincampoix, et détenu au château de Rouen, fut livré par le lieutenant du bailli au sénéchal de l'abbaye, qui s'empressa de le faire pendre à une fourche dressée au bois de Bihorel. Ce corps fut retiré et pendu de nouveau au gibet du roi. Les débats ayant été portés devant le Parlement de Paris, cette cour rendit un arrêt qui donna gain de cause aux moines.

— En cette année mourut Godefroy du Réaume, qui avait été maire et gouverneur de Rouen; il fut inhumé dans l'église de Saint-André de la Ville, dont il avait été l'un des principaux bienfaiteurs. Une pierre sépulcrale qui recouvrait ses restes fut transportée, en 1844, dans l'église de Saint-Vincent.

— Farin rapporte que le roi de Navarre avait fait donner, en 1357, à Charles V, alors dauphin, et pendant qu'il était à Rouen, un poison lent qui ne fit que l'affaiblir. Il tenta, en 1378, de lui faire administrer une nouvelle dose. Le roi, averti que Charles-le-Mauvais en voulait à sa vie, vint de nouveau à Rouen et résolut de lui enlever les places qui lui restaient en Normandie; secondé par la commune, il s'empara des villes qui étaient encore soumises au roi de Navarre, à l'exception de Cherbourg, que ce prince livra aux Anglais.

— Des lettres patentes furent adressées, le 4 décembre, par Charles V au bailli de Rouen, pour lui enjoindre d'examiner des statuts et réglements proposés pour les drapiers. Ces statuts furent homologués au mois de janvier suivant.

— Le 10 décembre, l'archevêque de Rouen siégea à la cour des pairs présidée par le roi. Un arrêt déclara rebelle le duc de Bretagne, Jean de Montfort, qui fut déchu de sa pairie à cause de son alliance avec les Anglais.

1379. — La peste ravagea Rouen; les habitants, accumulés dans des rues étroites, sales et humides, furent en proie à ce fléau, auquel succéda la famine. Peu s'en fallut qu'un autre désastre ne vînt se joindre à ces calamités : un plombier qui travaillait dans la cathédrale, y mit le feu par négligence, mais l'on parvint heureusement à arrêter la marche de l'incendie.

— Une ordonnance du roi Jean, de juin 1351, renouvelant une autre ordonnance rendue par Louis-le-Gros en 1170, avait déclaré que les marchands de l'eau pourraient venir, avec des bateaux vides, jusqu'au ruisseau de l'Aupec (du Pecq, près de Saint-Germain), et y charger des marchandises, sans être de société avec les marchands de l'eau de Paris; une lutte s'éleva

entre les deux villes au sujet de la navigation de la Seine. Deux corporations rivales, désignées sous les noms de Compagnie française et de Compagnie normande, voulurent s'approprier le droit exclusif de cette navigation. Un procès fut porté devant le Parlement de Paris et se prolongea jusqu'en 1450, époque où Charles VII, par des lettres du 7 juillet, qui furent confirmées par Louis XI le 14 janvier 1461, abolit en même temps les priviléges dont avaient joui les deux corporations, et proclama la libre navigation du fleuve dans toute son étendue.

1380. — Des rivalités régnaient, depuis plusieurs années, entre les drapiers de la ville et les forains, qui, chassés par les maux de la guerre, avaient cherché un refuge à Rouen et y continuaient leur industrie en vertu de lettres patentes qui leur avaient été délivrées le 13 décembre 1372. Forcés par les bourgeois de quitter l'intérieur, les forains s'étaient concentrés dans les faubourgs, où ils furent encore persécutés. Ils furent autorisés par le roi à occuper une place dans les halles de Rouen, et obtinrent, en 1380, de prolonger leur séjour dans cette ville, où ils finirent par se confondre avec l'ancienne population. Des lettres de Charles VI, du mois de juin 1382, ordonnèrent que les produits de la draperie foraine seraient marqués par le juré de ce métier. — Plusieurs autres industries furent également protégées contre le monopole que voulaient exercer les bourgeois.

— Une chambre des Comptes fut instituée à Rouen, pour avoir la connaissance souveraine de toutes les finances qui se levaient dans la province. Elle avait dans son ressort les généralités de Rouen, de Caen et d'Alençon. Il y avait, dans la généralité de Rouen, treize élections comprenant dix-huit cents paroisses. Supprimée par François I[er] en 1543, la chambre des Comptes fut rétablie en 1580 par Henri III, dans le logis prioral de Saint-Lô, puis elle fut transférée en 1591 dans un hôtel de la rue des Carmes, dont la construction avait été commencée vers 1580 et dont la porte fut réédifiée en 1651. — Nous avons dit que cette chambre fut réunie en 1705 à celle des Aides, sous le titre de cour des Comptes, Aides et Finances.

— Charles V rendit plusieurs ordonnances pour assurer la stabilité des monnaies et pour fixer le prix des matières d'or et d'argent. Une de ces ordonnances concernait spécialement la Monnaie de Rouen. Un traité sur ce sujet fut rédigé par Nicolas

Oresme, alors doyen du chapitre et l'un des principaux conseillers du roi. Par un mandement du 1er avril 1410, le roi Charles VI ordonna que la Monnaie de Rouen « serait en la main du roi, et régie pour son compte. »

— Après la mort de Charles V, arrivée le 16 septembre au château de Vincennes (v. p. 143), Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, devint le gouverneur de Rouen pour Charles VI.

1382. — De fortes inondations emportèrent quatre arches du pont, et firent périr beaucoup de monde.

— Les ducs d'Anjou, de Bourgogne, de Berry et de Bourbon, oncles de Charles VI, qui avaient usurpé les fonctions royales, et qui d'abord avaient aboli les aides et gabelles, ainsi que toute espèce d'impôts, les rétablirent au commencement de l'année. Cette mesure, peut-être nécessaire, mais adoptée précipitamment au mépris d'une déclaration solennelle, excita dans plusieurs villes de terribles insurrections. Celle de Rouen fut des plus sanglantes. Ce fut le 25 février qu'éclata l'émeute de la Harelle, dont la dénomination semble avoir eu pour origine la clameur de haro. Elle coïncida avec celle des Maillotins à Paris, appelés ainsi, dit-on, parce que les révoltés s'étaient armés de « maillets ou maillots », à l'aide desquels ils assommaient les agents chargés de recouvrer les impôts. Pendant l'émeute de la Harelle, les révoltés, qui avaient renversé les bureaux des receveurs et attaqué le château de Bouvreuil, improvisèrent un prétendu monarque, Jehan ou Simon Legras, ainsi surnommé à cause de son excessif embonpoint, et lui demandèrent l'abolition des impôts et la confirmation de tous les privilèges. On lut solennellement la charte aux Normands, qui avait été enlevée du trésor de la cathédrale. On vit ensuite la populace, sans que les bourgeois parussent s'y opposer, forcer les prisons, délivrer les criminels, piller un grand nombre de maisons, puis se transporter à l'abbaye de Saint-Ouen, en enfoncer les portes, envahir la tour où étaient renfermées les chartes et les détruire entièrement, arracher enfin à l'abbé une renonciation à tous ses droits temporels. Les rebelles se portèrent ensuite en masse à Bihorel, et abattirent les fourches patibulaires. Ils se rendirent enfin maîtres de la ville, à l'exception du château dont ils voulurent vainement escalader les remparts, que protégeaient de vigoureux défenseurs et une artillerie formidable. A la suite de cette émeute, Charles VI, conduit par son oncle le duc d'Anjou,

vint à Rouen pour punir les fauteurs de la révolte. Le jeune prince ordonna la démolition de la porte Martinville et entra par la brèche avec un appareil menaçant; il fit raser la tour du Beffroi et confisqua la cloche qui avait donné le signal de l'insurrection; il désarma les bourgeois et fit enlever les chaînes qui étaient tendues au coin des places et à l'entrée des rues. L'amiral Jean de Vienne fut chargé de punir les coupables, mais il ne fit pendre que deux des plus mutins, en considération de ce qu'on se trouvait alors dans la semaine sainte. La mairie de Rouen fut abolie par une ordonnance de Charles VI, qui mit « sous sa main » la ville de Rouen et l'abandonna à ses officiers; il chargea le bailli de présider le conseil municipal, ce qui subsista jusqu'au rétablissement de la mairie. Enfin, une amende de vingt-cinq mille livres tournois, représentant aujourd'hui plus de douze cent mille francs, fut imposée aux habitants au profit du roi, « pour les commotions advenues dans ladite ville. » — Le 5 avril, parut une charte royale qui accordait pardon et rémission aux Rouennais, en exceptant les prisonniers et les fugitifs. Le lendemain, jour de Pâques, Guillaume de Bellengues, chambellan du roi, fut nommé capitaine de Rouen et de Sainte-Catherine, et succéda à Robert Deschamps, le dernier maire.

— Une seconde émeute éclata à Rouen le 1er août. C'était un vendredi, un jour de marché; les collecteurs des aides avaient dressé une table pour percevoir la taxe qui était imposée sur toutes les ventes. Les gens de campagne se ruèrent sur ces officiers royaux, renversèrent leur bureau, dispersèrent leurs deniers, et les forcèrent à une fuite précipitée. — Les peines les plus sévères furent infligées aux habitants pour cette révolte causée par des étrangers à la ville, malgré des lettres de pardon qu'ils obtinrent du roi au prix de grands sacrifices.

— A la sollicitation du duc de Bourgogne, Charles VI fit un don de trois mille livres pour être employés à la continuation des travaux de construction de l'église abbatiale de Saint-Ouen, travaux qui avaient été suspendus depuis la mort de l'abbé Marcd'argent. — En cette même année mourut, au manoir de Bihorel, l'abbé de ce monastère, Arnauld du Breuil, qui avait donné sa démission trois ans auparavant. Son corps fut rapporté avec pompe et inhumé dans le chœur de l'église abbatiale, le lundi de Pâques. Il eut pour successeur don Guillaume Le Mencher,

qui mourut en décembre 1391, et fut également inhumé à Saint-Ouen.

— En septembre, furent approuvés les statuts des tireurs ou fabricants de fil de fer de Rouen et de la Normandie. Il y avait aussi les aiguilliers-épingliers-treillageurs, qui avaient leurs règlements distincts, et qui établirent leur confrérie à Saint-Patrice.

1383. — Après la suppression de la commune, l'anarchie la plus complète régna dans la ville; le commerce et l'industrie eurent beaucoup à souffrir de cet état de choses; les corporations secouèrent le joug de leurs statuts; des excès de tout genre furent commis. Les commissaires envoyés par le roi imposèrent d'énormes amendes, et rançonnèrent la ville impitoyablement. Les habitants s'adressèrent alors à Charles VI, qui, le 24 octobre, fit une ordonnance qui les déchargea d'une partie des amendes; ils restèrent néanmoins accablés d'impôts, et la ville fut obligée de recourir à des emprunts dont elle ne se trouva libérée qu'en 1407. En outre, environ trois cents bourgeois, qu'on avait accusés d'avoir favorisé le désordre par leur inaction, furent emprisonnés, et leurs biens furent vendus pour le paiement de la taxe imposée à la ville. — Les religieux de Saint-Ouen firent reconnaître par le Parlement leur droit de juridiction, et rentrèrent en possession de leur baronnie. Ils firent relever les fourches de Bihorel. On leur rendit l'acte de renonciation qui leur avait été extorqué par la populace, et on leur paya des indemnités pour les dommages que le monastère avait soufferts. — La direction des affaires de la ville fut confiée à douze conseillers-échevins, auxquels fut donnée, en 1385, la surveillance des halles et des moulins. Le nombre de ces conseillers fut réduit à six en 1389. Ce ne fut que trois siècles plus tard, en 1692, que l'office du maire fut rétabli et fut exercé par le premier échevin; puis, en 1695, le maire fut nommé par le roi, sur la présentation d'une liste de trois candidats.

— En cette année, la récolte du vin fut abondante et hâtive.

1384. — L'archevêque Guillaume de Lestrange donna, le 4 octobre, au manoir de Déville, les lettres de fondation de la Chartreuse de Notre-Dame-de-la-Rose, appelée dans ces lettres de fondation : « la Rose de Notre-Dame. » L'ordre des Chartreux, dont le premier prieur à Rouen fut dom Davault, avait été institué en France par saint Bruno, en 1084, dans un village

près de Grenoble, appelé Chartreuse. Commencée en 1386, la construction de leur monastère, qui était situé dans le faubourg Saint-Hilaire au lieu dit le Nid-de-Chien, fut achevée en 1392, et sa dédicace eut lieu le 18 mars 1409. Il fut détruit deux fois de fond en comble pendant les siéges de Rouen. — Les priviléges des Chartreux furent confirmés de 1639 à 1648; ils furent transférés en 1667 au prieuré de Saint-Julien.

— On plaça, au-dessus du portail de Saint-Romain, à la cathédrale, douze images en pierre, pour l'exécution desquelles il fut payé dix florins.

1385. — Le 14 avril mourut Agnès Le Tavernier; elle fut inhumée dans l'église des Cordeliers. Elle était la femme de Pierre Le Tavernier, bourgeois de Rouen, qui mourut le 28 février 1391, et qui fut inhumé également dans l'église des Cordeliers.

— En cette année fut élue abbesse de Saint-Amand Marguerite de Saane; elle trouva ce monastère dans un grand désordre pour le spirituel et pour le temporel, auquel remédia l'archevêque Guillaume de Lestrange.

1386. — Charles VI vint à Rouen et y resta huit jours. Il ordonna la construction, au clos des Galées, d'une « navie » ou flotte composée de barges et de galées, avec des bois pris dans les forêts voisines de la ville. Cette flotte devait faire partie d'une expédition projetée contre l'Angleterre, et qui n'eut pas lieu.

1387. — Furent faits les statuts des tailleurs-couturiers et pourpointiers. Complétés en 1396, et confirmés par Charles VI en juillet 1399, ces règlements furent renouvelés en 1588, en 1601 et en 1675. Leur confrérie fut érigée au prieuré de Saint-Lô, sous le patronage de Saint-Dominique.

1388. — Guillaume de Lestrange mourut le 2 mars au château de Gaillon, résidence d'été des archevêques de Rouen. Son corps fut rapporté dans cette ville par la voie de la Seine et fut inhumé à la chartreuse de Notre-Dame-de-la-Rose qu'il avait fondée. — Guillaume VI, dit de Vienne, frère de l'amiral de ce nom et neveu de l'archevêque de Besançon, lui succéda. Ancien abbé de Saint-Seine dans le diocèse de Langres, puis évêque et comte de Beauvais, il fut transféré le 29 mars au siége de Rouen. Ce prélat mourut à Paris, en février 1406, dans l'hôtel des archevêques de Rouen, près de la porte de Saint-Germain-des-Prés. Son corps fut porté à l'abbaye de Saint-Seine, où les religieux lui élevèrent un magnifique tombeau.

— La chapelle de Saint-Nicaise, qui, suivant une tradition commune, avait été bâtie par Saint-Ouen, fut érigée en paroisse.

1389. — Il régna de grands vents dans tout le royaume.

— Les administrateurs de la commune étaient dans l'usage de faire des cadeaux aux personnes dont la bienveillance ou l'activité pouvaient être utiles aux intérêts de la cité, de même que des présents étaient faits aux souverains, aux dignitaires et aux personnages illustres qui l'honoraient de leur visite. Ces présents consistaient notamment, suivant les époques, en vins, en étoffes précieuses, en riche vaisselle, mais le conseil réduisait parfois ses cadeaux à des objets de moindre importance, ou même à l'offre d'un simple poisson, proportionnellement « à la finance de la ville » et au rang ou au crédit de ceux qui les recevaient. Le 21 janvier 1389, il fut délibéré que « pour le bien, honneur et état de la ville garder, l'on achèteroit six mille et demi de hareng sor de Boulogne, » pour faire divers présents. — En 1396, le conseil, voulant faire un cadeau au chancelier de France et au premier président du Parlement de Paris, leur offrit à chacun « un boisseau de noisettes. » (M. Ch. Richard, *Revue de Rouen*, 1845.)

— Charles VI rendit aux bourgeois de Rouen les chaînes que l'on tendait à l'entrée des rues, et qui avaient été enlevées à la suite de l'émeute de 1382 et portées au château. Il leur rendit, en même temps, les droits de hanse perçus sur les marchandises arrivant par eau, droits qui avaient été confisqués par la couronne après l'émeute de la Harelle. La hanse était de trois livres, représentant 166 fr. 60 ; son produit était destiné à soulager les malheureux.

— On commença, en mai, à relever la tour ou l'hôtel du Beffroi, dans lequel est placée l'horloge de la ville, vulgairement appelée « le gros-horloge. » La construction de ce donjon fut terminée le 24 juillet 1398.

1390. — Le 15 juillet mourut Jean d'Orléans, qui avait été maire de Rouen et trésorier de France. Il fut inhumé dans l'église des Cordeliers.

— Le roi donna, le 27 octobre, à son écuyer de cuisine, la ferme des « petits paniers de poisson » qui avait appartenu au maire.

— La cloche nommée Rembol (ou plutôt Rouvel), confisquée à la suite de l'émeute de 1382, avait été donnée par le roi, en 1387, à Guillaume de Hérouval et à Pierre des Boucs, ses pannetiers. Par une charte en date du 8 mai 1389, Charles VI rendit cette

cloche à la ville; les pannetiers l'ayant néanmoins réclamée l'année suivante, « Messieurs de ville » s'opposèrent le 3 novembre à ce qu'elle fût livrée : Jean de la Thuile, qui était alors bailli de Rouen, assigna Jean Pettement, procureur général de la commune, devant l'Échiquier, pour s'entendre condamner à obéir aux premiers ordres du roi; mais une transaction eut lieu, et Rouen conserva sa cloche. — Une chronique de Pierre Cochon dit que l'on commença, en 1395, à sonner la cloche de la Grosse-Horloge ; mais, d'après l'opinion de M. Ch. Richard, la Rouvel n'aurait été remontée dans la tour du Beffroi que du 12 au 24 octobre 1449. (V. cette date.)

— Charles VI étant venu à Rouen en avril, le conseil lui offrit quatre queues de vin (huit barriques) et deux muids d'avoine. La finance de la commune se trouva alors si petite, que l'hôtel-de-ville fut saisi en juillet par une famille Mustel, pour se payer d'une somme de 419 l. 11 s. (21,000 fr.) qui lui était due depuis trente ans. Le roi lui-même ne paraissait pas plus riche, car, pendant son séjour, un conseiller nommé Guillaume de Gaugy lui prêta, pour faire une aumône, une couronne de 22 s. 6 d. (55 fr. 20) que les receveurs de la ville lui remboursèrent. — Le roi revint à Rouen en décembre et ne fit qu'y passer ; on ne lui offrit aucun présent, « considérant la petite finance de la ville et que le roi n'y faisoit qu'un trespas. »

1391. — Le roi autorisa, par des lettres patentes du 16 avril, les notables bourgeois à élire six conseillers échevins, et, par une ordonnance, il détermina leurs attributions. Ces échevins, qui avaient le droit d'établir un receveur et un procureur, furent présidés par le bailli jusqu'en 1398, époque où ils commencèrent à se réunir sans lui. Les échevins étaient nommés pour trois ans, mais ils étaient renouvelés annuellement par tiers. Le plus ancien échevin en charge avait la garde des clés de la ville, en l'absence du gouverneur.

— Pendant la séance de l'Échiquier, il fut fait mention de lettres du roi Charles VI adressées à cet Échiquier pour ordonner la révision et la réforme des Coutumes du pays de Normandie. Plus tard, Charles VII, après avoir chassé les Anglais, fit réformer de rechef et rédiger par écrit toutes les Coutumes de son royaume.

1392. — En janvier, les échevins obtinrent du roi la confirmation de la charte de Philippe-Auguste qui approuvait la constitution de la commune. (Voyez p. 79.) Cette charte fut confirmée de

nouveau en septembre 1394. La ville parvint à échapper à l'avidité des officiers royaux, et reconquit la plupart de ses anciens priviléges.

— En cette année, les séances de l'Échiquier se tinrent à Caen.

— Vers cette époque, dom Guy du Gland, ou Daglan, fut élu abbé de Saint-Ouen. Il mourut le 17 janvier 1402, après dix ans de gouvernement. Il eut pour successeur dom Jean Richard, qui gouverna ce monastère pendant l'espace de cinquante-trois ans.

— On refit à neuf la chaussée de Martinville. Le tiers de la dépense fut mis à la charge des religieux de Sainte-Catherine, et un autre tiers à celle des religieux de Saint-Ouen, à cause des propriétés que ces deux communautés possédaient sur le bord de la chaussée. Ces travaux furent achevés en 1398.

— Un meurtre ayant été commis sur Robert de la Chapelle, sieur de la Vaupalière, par deux individus qu'avait armés le fils de la victime, celui-ci fut arrêté et mourut en la fosse, prison souterraine du château. Son cadavre fut mis sur une claie et traîné à la voirie.

— Dans un arrêt de l'Échiquier, le titre de roi est donné à un seigneur d'Yvetot. (V. p. 7.) La même qualification fut employée dans un compte de finances de 1492, à l'égard de Jean Baucher, et fut encore attribuée à un seigneur d'Yvetot dans un rôle de 1525. Enfin, dans un autre acte du 13 août 1543, la femme de Jean Chenu fut qualifiée reine par François Ier. Le titre de roi d'Yvetot se trouve encore indiqué dans des actes du 11 janvier 1548 et de 1553, pour des paiements faits au chapitre de la cathédrale. — Lors de l'invasion de la Normandie par les Anglais, en 1417, les biens d'un sieur de Vilaines, surnommé le Bègue, qui avait acquis cette « royauté » de Martin d'Yvetot, le 2 mai 1401, ayant été confisqués, les titres furent perdus, les prérogatives oubliées. Louis XI, par des lettres patentes, les rétablit en 1461 comme par le passé. A diverses autres époques, les seigneurs d'Yvetot furent exemptés de toutes tailles et de tous subsides, et furent maintenus dans les droits et prérogatives qui leur avaient été accordés par différents souverains. En 1610, Henri IV, lors du couronnement de la reine Marie de Médicis par le cardinal de Joyeuse, s'apercevant que Martin du Belley, sieur de Langey et prince d'Yvetot, alors lieutenant général au gouvernement de la Normandie, était oublié dans la foule des assistants, dit au maître des cérémonies : « Je veux que l'on donne place honorable

à mon petit roi d'Yvetot, selon la qualité et le rang qu'il doit tenir. » — Le titre de prince d'Yvetot était encore porté, à la fin du dix-huitième siècle, par un comte d'Albon qui en était le seigneur, et on lisait, en 1783, sur deux piliers qui formaient limite sur la route, ces mots : Franchise de la principauté d'Yvetot.

1394. — Dans une enquête ordonnée par le roi Charles VI, il fut constaté que le privilége de Saint-Romain donnait grâce entière au criminel qui avait été admis à lever la fierte, qu'il le délivrait, ainsi que ses complices, de tous les crimes commis précédemment par eux; que ce privilége fut accordé, ainsi que de nombreux témoins l'avaient entendu dire à leurs prédécesseurs, en mémoire du miracle que fit à Rouen le saint archevêque (v. p. 9), miracle qui a été contesté depuis par différents auteurs, mais qui lui a été attribué par une tradition constante et universelle. C'est à la date de 1394 que, pour la première fois, M. A. Floquet a trouvé une mention de la Gargouille et du miracle qui a donné naissance au privilége de la Fierte.—La même enquête fut invoquée en 1406 en faveur d'un meurtrier et de ses nombreux complices, et plus tard encore à diverses reprises.

— A cette époque furent rédigés les statuts des cordiers de Rouen, qui étaient soumis aux usages de la corporation des cordiers de Paris. Ils avaient saint Paul pour patron.

— Le 29 octobre, Jean de Bayeux, maçon, maître des œuvres de maçonnerie de la ville, fut déclaré adjudicataire des travaux de construction d'un pan de mur entre le pont d'Aubette et la porte Martinville. On construisit, à cette époque, la tour d'Aubette, appelée aussi la tour Quarrée.

— En cette année arriva à Rouen Jean Chappelain, écuyer et homme lige du roi, qui, en habit de pélerin, visitait les églises les plus célèbres pour demander à la Vierge et aux saints le rétablissement de Charles VI, atteint de folie. Le conseil de la commune lui fit « une courtoisie de 45 sous » (123 fr. 75).

1395. — Un habitant de Caen, qui avait injurié un avocat au moment où il se rendait à l'Échiquier de cette ville, fut condamné, dans une audience tenue à Rouen, à lui faire amende honorable et fut envoyé en prison. D'autres condamnations du même genre furent prononcées, à diverses autres époques, contre ceux qui s'injuriaient à l'audience ou même en venaient à des voies de fait, contre ceux enfin qui se rendaient coupables d'irrévérence envers la cour.

— Un acte du 8 juillet fait mention de la rue de la Vieille-Prison à Rouen, à cause de l'existence dans cette rue d'une ancienne maison de détention.

— Jean Leverryer, barillier de l'échansonnerie du duc d'Orléans, frère de Charles VI, avait obtenu du roi l'office de hansier ou percepteur des droits sur les marchandises. Les échevins réclamèrent, et, quelques mois après, Jean Leverryer, reconnaissant à la ville seule le droit de nommer le hansier, renonça à la charge que lui avait accordée Charles VI. Néanmoins, en 1401, un souffleur de cuisine du roi obtint de nouveau l'office de hansier à Rouen.

1396. — Des prisonniers désignés par le chapitre pour lever la fierte, qui avaient été retenus néanmoins dans les prisons du château, parvinrent à s'évader et cherchèrent un asile dans la cathédrale. Le lieutenant général du bailli, Hue de Donquerre, s'étant rendu à Notre-Dame pour les réclamer, fut raillé, insulté et battu par des chanoines, des chapelains et des enfants de chœur. Ceux qui s'étaient rendus coupables de ces voies de fait furent arrêtés ; il y eut, par suite, sentence d'excommunication contre le bailli, saisie du temporel du chapitre, et tout se termina enfin à l'amiable.

— Le 2 décembre fut décidée la construction d'une nouvelle porte Martinville, en remplacement de l'ancienne qui devait être démolie. Dès le 30 du même mois on acheta les matériaux. Les fondations furent jetées depuis l'année 1398 jusqu'en mai 1401. Le dix-neuvième jour de ce dernier mois, on posa la première pierre de la nouvelle construction, dont le prix fut payé au moyen d'un impôt de dix sous par queue de vin. — La démolition de la vieille porte fut adjugée le 3 mars 1397 au prix de trente-trois livres; elle devait être abattue « au ras de la terre »; les matériaux intacts devaient être portés au pré Martinville.

1397. — On commença, à cette époque, à admettre à la confession les condamnés à mort; l'Échiquier, séant à Rouen, ordonna que dorénavant nul ne serait pendu sans confession de prêtre. Un maître en théologie, Jean Houard, avait, dès l'année précédente, invoqué l'adoption de cet usage dans un sermon qu'on avait l'habitude de faire au cimetière de Saint-Laurent le jour de Pâques fleuries, avant de ramener le corps saint qui, la veille, avait été porté à Saint-Godard. (V. p. 45.) Les supplices qui étaient alors usités en Normandie étaient ceux du feu et de

la corde. On y pratiqua aussi l'usage d'enfouir vivants certains condamnés, surtout des femmes. D'autres supplices consistaient à crever les yeux, à couper les poings et les pieds. — Les condamnés pouvaient se soustraire au supplice qu'ils avaient encouru et obtenir franchise, s'ils parvenaient à rompre leurs liens et à se réfugier dans une église ou un cimetière, ou à saisir une croix.

— Gilbert de Brotonne, premier religieux de l'ordre des hospitaliers de Saint-Antoine, prit définitivement possession de la maison des frères de la Charité de Notre-Dame ou de Saint-Jean-sur-Renelle, appelés les Billettes, qui leur fut concédée par Charles VI, et dans laquelle ils s'étaient établis dès le 12 mai 1392. La charte de donation indique que leur but était de faire édifier un hôpital dans lequel seraient recueillis et soignés « les malades et affolez de la maladie de mondit seigneur de saint Antoine. » Érigé en commanderie dépendante de celle de Troyes en Champagne, cet établissement subsista sous ce titre jusqu'en 1626, époque où ses biens furent saisis et réunis, le 1er juillet, à la congrégation de Saint-Antoine. Leur chapelle, dédiée à saint Thomas martyr, qui avait été bâtie en 1500, et avait été rétablie de fond en comble en 1745, fut prise par la ville pour l'agrandissement du Neuf-Marché (actuellement la place Verdrel). — Les religieux de Saint-Antoine avaient possédé le singulier privilége de laisser rôder, dans le voisinage de leur couvent, un pourceau portant un collier aux armes de l'ordre, et que le peuple nourrissait par dévotion au saint patron. Quelques désordres étant survenus, ces religieux furent obligés de renoncer à ce privilége. Leur prieuré fut supprimé vers 1780.

— Un arrêt de l'Échiquier, du 19 avril, institua les jaugeurs-mesureurs de bois, et détermina la longueur et la grosseur des bûches et de la gloe. Furent aussi rédigés, le 8 août, les statuts de la corporation des cordiers, révisant de précédents réglements de 1377. Ils avaient une confrérie à l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde. Les peigneurs de laine avaient la leur à Saint-Herbland.

— Le 20 décembre mourut dom Pierre Hue, prieur de la Madeleine. Il fut inhumé dans la chapelle de Saint-Nicolas de Beauvoir, au cimetière de Saint-Maur.

1398. — Le 16 octobre fut rendue une charte du roi Charles VI concernant la corporation des maîtres et ouvriers du métier de

tisser; cette ordonnance en rappelait une autre de 1318. D'autres arrêtés furent délivrés en 1435 et en 1437 par Charles VII; en 1559 et en 1560 par François II (ce dernier arrêté concernait les maîtres et ouvriers employés à tisser la laine et la soie); en 1561 par Charles IX; en 1594 par Henri IV; en 1618 par Louis XIII. — Au mois de novembre de la même année, fut confirmé un réglement pour les arrimeurs de la vicomté de l'eau.

1399. — Des lettres patentes furent publiées en janvier, concernant l'imposition foraine. — D'autres lettres patentes de Charles VI, données à Pontoise le 27 août, confirmèrent le privilége qui avait été accordé par les anciens ducs de Normandie aux bourgeois de Rouen, de faire paître leurs bestiaux dans les forêts de l'état, sans rien payer. Ce privilége fut encore confirmé en 1483, par Charles VIII.

— Charles VI vint à Rouen le 11 octobre, avec une suite nombreuse de seigneurs, de dames et de prélats, pour fuir une grande mortalité qui avait éclaté dans Paris. Le roi resta jusqu'à la première semaine de décembre. Pendant son séjour, Charles VI confirma, le 19 novembre, les statuts de la corporation des coretiers, ou fabricants d'encriers en corne.

1400. — L'ancienne porte Martinville, qui avait été bâtie en 1253, ayant été démolie avant que la nouvelle porte fût achevée, la ville avait fait construire une maison en charpente, pour y loger un gardien. La possession des clés de cette maison souleva, entre le conseil des échevins et Jehan d'Orléans, lieutenant du capitaine de Rouen, une contestation qui ne fut jugée qu'à l'Echiquier de Pâques 1408, par un arrêt qui maintenait chacune des parties dans ses droits et prérogatives.

1401. — L'Échiquier siégea pendant trente-huit jours. Au temps de saint Louis, il ne siégeait que pendant huit jours environ, mais il était ambulatoire et tenait ses sessions d'une ville dans l'autre. En 1338, l'assise avait duré vingt-deux jours, en 1349 et en 1366, un mois. — Dans les premières années du quinzième siècle, l'usage était d'offrir à cette cour, aux frais de la caisse municipale, à Pâques et à Saint-Michel, le vin dit de l'Échiquier. Ce vin était présenté, avec une certaine cérémonie, par un sergent à masse, accompagné de deux hommes de peine qui portaient les « juistez » contenant ce liquide.

1402. — Un incendie dévasta l'église abbatiale de Saint-Ouen,

dont il détruisit les vitraux et les rosaces. Ce désastre fut réparé en 1439, par Alexandre de Berneval.

— Le roi Charles VI accorda des statuts à la communauté des couteliers. Ces statuts furent renouvelés en 1734; ils concernaient aussi les graveurs, doreurs sur fer et sur acier. Leur confrérie était à Saint-Patrice. — En avril 1402, le roi donna aussi aux gainiers des statuts, en renouvellement des réglements qui avaient été rédigés au quatorzième siècle pour les gainiers-fourreliers, dont la confrérie était à Saint-Pierre-l'Honoré, sous le patronage de saint Hubert.

1404. — Par une charte du 25 juillet, Charles VI accorda aux habitants de Rouen un secours de six mille livres, pour contribuer aux dépenses de construction de la porte Martinville et aux travaux de fortification.

1405. — Les travaux de la porte Martinville, qui avaient été commencés en 1398, ayant été interrompus en 1401 par suite de l'état de détresse de la ville, furent repris quatre ans après; ce qui a fait dire à Farin que la construction de la nouvelle porte ne fut commencée qu'en 1405. Un marché fut passé le 26 avril avec Colin Rousseau, maçon de Paris, pour l'achèvement de ces travaux sur le devis qui avait été dressé par Jean de Bayeux. On ne lui donna qu'un délai de douze jours pour se mettre à l'œuvre. Le 26 juillet suivant, on fit curer le grand fossé qui allait depuis cette porte jusqu'à la Seine, pour qu'un bateau chargé de matériaux pût facilement y monter. La ville indemnisa, le 22 avril 1409, le pionnier qui avait fait ces terrassements et qui y avait perdu « tout le sien. » — Le 11 février 1412, Jehan Lescot « ouvrier d'ymages » fut chargé de placer, dans des niches établies à l'étage supérieur de cette porte, trois statues. On mit, dans le tabernacle du milieu, la sainte Trinité, et dans les niches latérales la sainte Vierge et sainte Catherine. — On ajouta, en 1576, un bastion à la porte Martinville.

— Le feu prit, le 15 mai, à l'hôtel de Sainte-Catherine de Grammont, nom qui, suivant Taillepied, était donné à l'ancien prieuré fondé au douzième siècle par Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie.

— Le 24 mai furent approuvés les statuts des courtiers de vins; ils furent renouvelés le 20 décembre 1679, dans un réglement pour les courtiers et visiteurs de vin et de cidre. — Les

statuts des férons (marchands de fer) de Normandie furent rédigés par l'Échiquier, et approuvés par des lettres patentes du 26 novembre.

— En cette année éclata à Rouen une émeute populaire occasionnée par les impôts. Le duc d'Orléans, Louis Ier, frère de Charles VI, et tige de la branche royale des Orléans-Valois, vint dans cette ville au mois de juillet ; il fut reçu avec honneur par les échevins, qui lui offrirent, au nom de la cité, le cadeau d'usage : on lui présenta six queues de vin et des étoffes précieuses appelées « écarlates. » Mais la population irritée l'accueillit avec une malveillance qu'elle ne chercha même pas à dissimuler. Ce prince était mal vu dans la ville à cause de ses exactions, et parce qu'il avait refusé de s'intéresser à lui faire obtenir une diminution sur la taille. — De son côté, Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne, rival du duc d'Orléans, cherchait à gagner les Rouennais à son parti ; mais les échevins voulurent conserver à la ville son indépendance, et firent veiller à la garde des portes « jusqu'à ce que les choses fussent apaisées entre M. d'Orléans et M. de Bourgogne. » Ayant appris, quelque temps après, l'assassinat du duc d'Orléans par l'ordre de Jean Sans-Peur, le conseil prit les résolutions les plus urgentes pour la sûreté de la ville.

— Trois galères espagnoles vinrent hiverner dans le port de Rouen.

— Le 16 novembre fut achevée la construction de l'ancienne porte de la Vicomté. Un secours de soixante sous (132 fr.) fut accordé par la ville, le 22 mars 1410, à un charpentier « qui avoit fait la charpente de la porte neuve de la Vicomté, et qui n'y avoit pas trouvé son compte. »

1406. — Le 18 mars, fut élu par le chapitre de la cathédrale, soixante-treizième archevêque de Rouen, Louis d'Harcourt, qui était allié à la maison royale par sa mère Catherine de Bourbon, sœur de la femme de Charles V, et qui devint l'un des chefs du parti Armagnac. On appelait ainsi ceux qui suivirent le parti de Charles d'Orléans, gendre de Bernard d'Armagnac, avec lequel il s'allia pour venger la mort de son père assassiné par l'ordre du duc de Bourgogne. Louis d'Harcourt était âgé de vingt-quatre ans. Le pape Benoit XIII avait désigné Jean d'Armagnac, archevêque d'Auch, mais Louis d'Harcourt fut confirmé dans sa charge par une assemblée d'évêques convoquée à Paris. Robert de Livet, chanoine de la cathédrale, prit possession de ce siége

en 1408 au nom du prélat, qui ne vint à Rouen qu'en 1411. — Le roi Charles VI vint avec lui et ne le quitta pas pendant tout le temps de la cérémonie de son installation.

— A la suite de contestations qui s'étaient élevées entre la ville et le couvent de Sainte-Catherine, un moine nommé Jean Legrand, aidé par quelques complices, rompit, pendant une nuit du mois de mai, les écluses de la porte Martinville et démolit une partie du pont de cette porte. Au lieu de pénétrer dans la ville comme auparavant, les eaux de la rivière d'Aubette coulèrent par les fossés à la Seine, et les moulins qu'elles alimentaient furent arrêtés.

— Jean Malet de Graville partit de Rouen pour rejoindre l'armée de France à Calais.

— En cette année vint à Rouen le comte de Penthièvre, petit-fils de Charles de Blois et du connétable de Clisson. La ville lui offrit une queue de vin de Beaune.

1407. — Après plusieurs tentatives infructueuses faites depuis 1389, on réorganisa le guet de nuit qui fut composé de cinquante hommes. Un impôt fut établi pour les solder. Ceux des bourgeois sur lesquels pesait cette charge étaient obligés de s'armer en temps d'émeute, de guerre ou de peste. Le conseil de la ville avait la faculté d'exempter de ce service, qui était dû, à moins de dispense, jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans et plus.

— On construisit une partie des murs de la ville entre la porte de Martinville et la tour du Colombier, dont on commença la construction au mois d'août suivant. Cette tour, dont on voit encore les restes à l'extrémité de la terrasse de l'Hospice général, vers le boulevard, près de l'endroit où la rivière de Robec entre dans la ville, fut considérablement augmentée de 1514 à 1523, et devint une véritable forteresse.

— Nicolas du Bosc, évêque de Bayeux, natif de Rouen, fit, le 15 juillet, une fondation à la paroisse de Saint-Vincent. Ce prélat était chanoine à la cathédrale lorsqu'il fut appelé au siége de Bayeux en 1375. Il avait été bailli de Rouen, puis il fut conseiller du roi, président à la chambre des Comptes de Paris et garde des chartes. Il fut chargé, en 1382, de négocier la paix entre la France et l'Angleterre. Nicolas du Bosc mourut le 19 septembre 1408.

— Vers cette époque, le bailli de Rouen donna des statuts aux

émouleurs. On fit aussi, pour les chaudronniers-dynants, des réglements qui furent approuvés le 23 avril 1408.

— Le duc d'Alençon étant venu à Rouen en octobre, avec le comte d'Harcourt, reçut de la ville un présent de deux queues de vin et de deux muids d'avoine.

— Une gelée rigoureuse commença quinze jours avant Noël. Des chariots chargés de marchandises purent traverser la Seine sur la glace. Il tomba ensuite des neiges abondantes dont la fonte occasionna de grandes inondations et de nombreux désastres. Cette année fut appelée l'année des grandes gelées. Une chronique rimée, publiée dans la Revue rétrospective Normande, rapporte que la gelée dura « douze semaines. »

1408. — On pendit, le 16 octobre, au Vaudreuil, un porc « qui avoit muldry et tué un petit enffant. » (Chronique de P. Cochon.) — Des exécutions du même genre eurent lieu à Rouen et à Caen, à diverses autres époques : les *Actes normands de la Chambre des Comptes* font mention de dépenses allouées en 1349, « au bourrel, pour ardre un porc qui avoit mengié un enffant », et pour « ardoir une truie qui avoit estranglé un effant. » — En 1314, les juges du comte de Valois avaient fait pendre un taureau qui avait tué un homme d'un coup de corne. Suivant les Éphémérides de Lange, des sentences d'excommunication furent aussi lancées contre des insectes, des rats, etc. On trouve ailleurs, à la date de 1498-99, un certificat relatif à la pendaison d'un pourceau qui avait mangé le visage d'un enfant.

— Dans une délibération en date du 11 novembre, des mesures furent ordonnées par Jehan Davy, sire de Saint-Père-de-Avy, bailli de Rouen, et par le capitaine Guillaume de Bellengues, pour mettre la ville à l'abri d'une attaque par les Anglais, dont on la voyait menacée. Une grande misère affligea Rouen à cette époque. Sous l'influence de la lutte qui avait éclaté entre les factions d'Orléans et de Bourgogne, la population, décimée par les guerres, par la maladie et la famine, avait considérablement diminué ; le commerce était anéanti, les maisons ruinées : cet état de décadence dura jusqu'à l'époque où la ville tomba au pouvoir des Anglais.

— On commença à paver, pour la première fois, la chaussée de Saint-Sever. On fit restaurer, en octobre de l'année suivante, celle de Martinville, tant en dedans qu'au dehors de la ville. De grandes réparations avaient été faites aux talus en maçonnerie

qui protégeaient cette chaussée. — Suivant la Chronique de P. Cochon, vers le même temps « le chastel de Rouen fu commencé à hauchier. » Le même chroniqueur rapporte, à la date de 1409, que le bailli de Rouen fit « vuidier les ordres placez de la ville, les Petits-Camps, la Rougemare, le Marchié as Chevaux, le cay au Viel-Pont ; paver la Vieille-Harenguerie, le cay à Tieullez, refourmer la Renelle, etc. »

1409. — Une mortalité de flux de ventre fit en cette année de nombreuses victimes. A ce fléau succéda la famine Le peuple s'attroupait dans les rues en demandant du pain. Les marchands furent contraints de livrer leur blé au prix fixé par les conseillers-échevins. En même temps éclata une sédition des ouvriers de la draperie, qui étaient restés sans ouvrage par suite de la misère qui régnait à Rouen ; ils accusaient les grands drapiers d'acheter au dehors des draps « qu'ils faisoient poulyer et appareiller dans la ville. » Cette fermentation fut apaisée par les échevins, qui leur enjoignirent « sur peine d'amende et de prison, de ne dire ou faire aucunes injures ou vilainies, ne assemblées ou conspiration aucune. »

— Le 16 septembre mourut Guillaume de Bellengues, capitaine de Rouen et du fort de Sainte-Catherine.

— Le conseil de ville, assemblé le 16 décembre sous la présidence du bailli Caradas Desquesnes, successeur de Jean Davy, nomma les gardiens de toutes les portes de Rouen.

1410. — Le 13 mars, Guillaume, sire de Cramesnil, fut nommé capitaine de Rouen en remplacement de Guillaume de Bellengues, mort l'année précédente ; l'intérim avait été rempli par Jean d'Orléans, lieutenant de ce dernier. On s'occupa d'organiser les moyens de défense de la ville contre l'attaque imminente des Anglais. Les murailles furent réparées, les portes de la ville visitées. On comptait, à cette époque, depuis la porte Cauchoise jusqu'à celle de Saint-Hilaire, plus de trente tours et tourelles, appelées « gardes. » — Le 6 février de l'année suivante, le roi déclara que les gens d'église devaient contribuer aux frais de la défense de la ville. Cet ordre fut renouvelé par une autre lettre en date d'octobre 1415.

— Les confrères de la Passion ayant eu l'intention de donner à Rouen la représentation d'un mystère, les échevins décidèrent, le 28 mars, qu'en présence des lourdes charges qui pesaient sur la ville par suite de la querelle engagée avec le duc de Bour-

gogne, il n'y avait pas lieu de jouer ce mystère. Un emprunt de quinze mille livres (732,000 fr.) venait, en effet, d'être imposé à la cité, par l'ordre du roi, « pour mettre sus les gens d'armes pour le fait de la guerre. »

— Le 3 juillet furent publiées des lettres patentes de Charles VI, qui, « attendu la stérilité qui régnoit en France », défendaient d'en faire sortir les blés sans sa permission.

— Vers ce temps fut introduite la musique dans la cathédrale de Rouen.

1411. — Les conseillers échevins mirent en réquisition, le 22 juillet, un grand nombre de charrettes pour transporter « la pierre qui fault sur les murs, et aultres choses pour deffence de la ville. » Les abbayes et les prieurés ne furent pas exempts de cette charge. — En 1415, Antoine de Craon, capitaine de Rouen, fit tendre des chaînes de fer en travers des rues et des carrefours, qu'on ne pouvait garder autrement à cause de la désertion des habitants, la plus grande partie de la ville « étant vide, vague et inhabitée. »

— A cette époque, Rouen était rempli de trouble et de division. La violence et la diffamation soulevaient les passions et menaçaient les habitants d'une guerre civile. Dans une assemblée solennelle des notables, qui eut lieu le 7 décembre, des mesures furent ordonnées pour prévenir toute attaque contre aucune personne ; on engagea ceux qui en seraient victimes de recourir au cri de haro! et l'on prescrivit des peines sévères contre ceux qui « mettroient en huis aucune escripture diffamatoire capable de mettre division entre gens de la ville. »

— Les notaires furent autorisés, par des lettres patentes de Charles VI, à placer à l'extérieur de leurs habitations des écussons dits « panonceaux », aux armes royales, comme un signe ostensible de la protection qui leur était accordée, ainsi qu'au dépôt de leurs actes.

1412. — On fit à Rouen, le 15 juin, une procession générale pour la paix. Ce fut la plus belle qui ait eu lieu depuis quarante ans, rapporte la Chronique de P. Cochon, qui ajoute : « Et estoit la procession nombrée à bien, tant d'ommes que fames, à L^{m} personnes, et toutes les personnes tant d'iglise que d'autres tous nuz piés. » — A cette époque, les Anglais qui assiégeaient Dieppe par terre et par mer, furent obligés de se rembarquer après avoir perdu leur général, beaucoup d'officiers et un grand nombre de soldats.

— L'église ou chapelle des PP. Jacobins, qui était contiguë à celle des Emmurées, dont ils étaient les directeurs, fut démolie à cause du siége dont la ville était menacée. Cette chapelle fut relevée en 1608, mais dans de petites proportions; elle fut agrandie en 1666, dans le style gothique.

— Le 22 décembre mourut Jean Danticher, maréchal de Normandie. — Mourut aussi, dans la même année, Robert Alorge, l'un des plus riches bourgeois de Rouen, auquel cette ville fut redevable de beaucoup d'améliorations. Il avait fait construire à ses frais, dit la Chronique de Pierre Cochon, « le chanchel de Saint-Martin, as Cordeliers, la capelle de dessus la fontaine (en 1402), les maisons du bout du pont à l'église des Augustins. »

1413. — Il régna, au mois de mars, une maladie de « ryeume par tousserie », qui emporta beaucoup de monde.

— Le dimanche 28 mai, le tonnerre tomba sur la tour de l'église de Saint-Martin du bout du pont de Rouen.

— Cette année fut une des plus abondantes qu'on ait vues, en blés, vins et fruits.

1414. — Le 15 mars mourut à Rouen, sa ville natale, le cardinal Gilles Deschamps, fils de Robert, seigneur de Tourville. Il fut confesseur de Charles V et évêque de Coutances. Il avait été, en premier lieu, bourgeois de Rouen, puis chanoine de l'église cathédrale. Il y fut inhumé dans la chapelle de la Sainte-Vierge. Une statue en marbre blanc, qui recouvrait son tombeau, fut brisée par les calvinistes en 1562, et le chapitre fit disparaître le même tombeau en 1769. — Un autre Gilles Deschamps, né aussi à Rouen et neveu du précédent, mourut le 31 octobre 1478 doyen de la métropole. Il y fut également enterré, aux pieds du cardinal, sous une pierre plate.

1415. — A cette époque, suivant la Chronique de P. Cochon, les « bozrever (boulevards) de la porte Cauchoise et de la porte Beauvoisine furent faits, et touz les murs de dessus Seine et portes fremées de bosc ès dits murs. »

— Le 14 août, le connétable d'Albret, qui se trouvait à Rouen avec des troupes nombreuses, fit défense d'attaquer les Anglais qui s'établissaient à Harfleur. Après la prise de cette ville, beaucoup de dévastations furent commises à Rouen. Charles VI y vint, et s'y trouvait encore lorsque les Français perdirent la bataille d'Azincourt le 25 octobre. — Le 18 décembre, le dau-

phin, fils de Charles VI, fit don à la cathédrale d'une image de la sainte Vierge en argent.

— En cette année furent rédigés les statuts des balanciers; ils furent confirmés en 1731. Les étalons de vérification pour les poids en général étaient conservés à l'hôtel de la Vicomté de l'eau; il fut enjoint aux balanciers, par un arrêt du 28 juin 1520, d'y porter tous les instruments avant de les exposer en vente, pour qu'ils fussent jaugés et ajustés sur ces étalons. — On fit aussi les statuts des menuisiers et maîtres huchers, en remplacement de plus anciens qui avaient été renouvelés à diverses époques. Ils le furent encore en 1675 et en 1733. Les menuisiers huchers avaient, ainsi que les layetiers, écriniers, malletiers et coffretiers, leur confrérie au couvent des Carmes.

1416. — Il y eut à Rouen une grande mortalité. Elle commença à sévir à la Saint-Jean et dura jusqu'à Noël. A ce fléau succéda la famine. Monstrelet porte à cinquante mille le nombre des victimes de cette double calamité.

1417. — Une ordonnance de Charles VI, du 17 juin, confia la défense de Rouen aux sires de Préaulx, de Lafayette, de Gaules et de Cramesnil, en leur donnant les pouvoirs les plus étendus.

— Cette ville se ressentit des suites de l'affreuse lutte entre les Armagnacs (le parti noble) et les Bourguignons (le parti populaire). Le 23 juillet y éclata une émeute pendant laquelle fut tué le bailli Raoul de Gaucourt, chambellan du roi. Ce meurtre fut commis en sa maison dans la rue Beauvoisine. Suivant d'autres, cet hôtel était situé dans la rue de Saint-Ouen (rue de l'Hôpital). Jean Léger, lieutenant général du bailli, subit le même sort, et son corps fut jeté dans la Seine. Les révoltés, qui avaient embrassé la cause du duc de Bourgogne et voulaient secouer le joug des Armagnacs, avaient d'abord assiégé vainement le château, qui était commandé alors par Guillaume de Cramesnil. Le dauphin de France, qui devint plus tard Charles VII, se rendit à Rouen pour réprimer cette sédition. Étant arrivé sur la côte de Sainte-Catherine avec une suite nombreuse, ce prince se présenta aux portes de la ville, dont l'entrée lui fut refusée. Il fut obligé de parlementer et traita avec la commune. Le dauphin se rendit ensuite au château, et publia, le 29 du même mois, à la pressante sollicitation de l'archevêque Louis d'Harcourt, une amnistie en faveur des auteurs de la révolte. Il donna la place de bailli à son conseiller Guillaume, seigneur de Gamaches, qu'il

chargea du soin de rechercher les assassins de son prédécesseur. Gillot Leclerc, accusé et convaincu de ce crime, que quelques écrivains ont attribué à tort à Alain Blanchart, eut la tête tranchée par l'ordre du dauphin. Jean d'Harcourt, duc d'Aumale, fut nommé capitaine du château, et Alain Blanchart capitaine des arbalétriers. Mais le parti bourguignon, ne voulant pas supporter la présence des Armagnacs, se donna pour chef Guy Le Bouteillier, qui se rendit maître de Rouen et y entra avec des troupes le 7 janvier 1418. Guillaume d'Houdetot fut élu bailli; l'autorité communale fut rétablie dans la personne d'un avocat nommé Jean Segneult. Dans une charte du 10 septembre de l'année suivante, relative à la levée d'un impôt pour la défense de la ville, ce personnage prit le titre « d'ayant le gouvernement de la justice et jurisdiction de la mairie, ville et banlieue de Rouen », parce que la dignité de maire était supprimée depuis 1383. — — Pendant trois jours encore, le comte d'Aumale défendit le château de Bouvreuil contre l'attaque de Laghen, bâtard d'Ailly, qui avait accompagné Guy Le Bouteillier, mais il fut forcé de capituler; le sire de Bracquemont, qui avait été chargé de défendre le fort de Sainte-Catherine, fut obligé d'en faire autant.

— Une personne des plus considérables de la ville fut excommuniée en décembre, pour avoir fait « tirer de force un homme qui s'était réfugié dans la cathédrale, et qui s'était approché de l'autel, comme asile et lieu de sûreté. »

1418. — Une lettre d'Isabelle de Bavière, reine de France et régente pendant la folie de Charles VI, adressée le 30 janvier aux capitaine et bailli de Rouen, avait prescrit des mesures pour protéger la ville contre l'attaque des Anglais. Elle ordonna la démolition des églises, châteaux et autres lieux qui pouvaient offrir un asile aux ennemis. L'église de Bonne-Nouvelle fut détruite, et ses matériaux furent employés aux fortifications. Guy Le Bouteillier, devenu maître et gouverneur de Rouen, voyant cette ville sur le point d'être assiégée, mit le feu aux faubourgs pour affamer l'armée anglaise. Dans cet incendie disparurent huit paroisses. Le feu détruisit la geole qui était située près du château, sur le bord de la rue de la Truie, au lieu qui fut appelé depuis le Bailliage. Les prisonniers furent envoyés à l'hôtel de la Cloche ou de la Troterelle, noms qui paraissent devoir être attribués à l'ancien hôtel-de-ville, près de la Grosse-Horloge.

La prison de la geole fut rétablie quelque temps après, et subsista sous le nom de Luxembourg jusqu'à l'époque révolutionnaire. Une autre prison, appelée la Maison de pierre, avec laquelle la geole communiquait, après avoir reçu des réparations de 1618 à 1622, fut détruite vers la fin du dix-septième siècle : le président d'Hocqueville la fit démolir en 1659. Il s'y trouvait trois cachots semblables à de petites grottes, et qui étaient aussi affreux qu'obscurs.

— Une taxe fut levée le 5 juillet pour la réparation des murs de la ville. Les moines de Saint-Ouen furent contraints de payer une partie des dépenses, malgré la prétention qu'avait le clergé de s'y soustraire, comme étant exempts de toute espèce d'impôts. Ils obtinrent, en 1446, la restitution des sommes qu'ils avaient payées. Le chapitre de Rouen obtint aussi la remise de soixante marcs d'argent qui leur avaient été enlevés pour secourir la population réduite à la dernière extrémité.

— Henri V, roi d'Angleterre, qui venait de se rendre maître du Pont-de-l'Arche, mit le siége devant Rouen le 29 juillet à minuit. Il était venu, le 14 du même mois, prendre position dans les bâtiments des Chartreux de Notre-Dame-de-la-Rose, situés près du Nid-de-Chien. Le 30 août, le château de Thuringe, auquel a succédé le fort de Sainte-Catherine, fut obligé de capituler par le manque de vivres. Pendant le siége de Rouen, Alain Blanchart, capitaine des arbalétriers, ayant rassemblé dix mille hommes bien armés, fit une sortie contre les Anglais. Suivi d'une partie de ces braves, il s'avança secrètement par une porte voisine du château, et tomba à l'improviste dans le camp ennemi, espérant d'être soutenu par le reste de son corps d'armée qui n'attendait que le moment favorable pour franchir la porte du château. Mais la trahison du commandant de la place, Guy Le Bouteillier, qui avait des intelligences avec le roi Henri, fit échouer cette tentative. Il avait fait scier aux trois quarts les pièces de bois sur lesquels reposait le pont, et limer les chaînes qui le soutenaient; le pont se rompit sous leur poids : hommes, chevaux, artillerie, roulèrent pêle-mêle dans les fossés. Alain Blanchart et ses compagnons, voyant leurs efforts impuissants, gagnèrent en combattant la porte par laquelle ils étaient sortis, et rentrèrent dans Rouen avec une perte de cinq cents hommes.

— Le 29 novembre, l'abbé Jean Richard fit, au nom de l'abbaye de Saint-Ouen, un prêt à la ville de quarante-quatre marcs

d'argent fin en vaisselle qui fut portée à la monnaie. Cette circonstance mit, plusieurs années après, l'abbé en mésintelligence avec l'archevêque Hugues d'Orges, qui l'excommunia, le déposa, et mit à sa place l'abbé de Sainte-Catherine. Jean Richard en appela comme d'abus au Concile de Bâle, qui le renvoya absous et le rétablit dans sa charge.

1419. — Après une défense héroïque pendant un siége de six mois, et après avoir vainement sollicité le secours de Charles VI et de Jean Sans-Peur, duc de Bourgogne, qui gouvernait sous son nom, Rouen se rendit par composition à Henri V, roi d'Angleterre. Les habitants, ayant à leur tête Jean Jourdain et Alain Blanchart, avaient défendu la ville avec un courage extraordinaire, et la population avait subi toutes les horreurs de la famine. « Cette famine fut si grande, rapporte Farin, que ce qui ne valait que vingt sous au commencement du siége, fut payé trente et quarante francs à la fin, quoiqu'il ne fût que de six mois. » Suivant la chronique de Robert Gaguin, les habitants furent réduits à manger des rats et des souris. Trompés dans l'attente des secours qu'avait promis Charles VI, qui se borna à envoyer vers les Anglais le cardinal des Ursins, légat du pape, pour traiter de la paix ; trahis dans leurs efforts pour repousser les assiégeants, ils durent se soumettre à de pénibles conditions. L'acte de capitulation est du 13 janvier [1]. Le comte de Warwick, qui traitait au nom du roi d'Angleterre, exigea une rançon de trois cents mille écus d'or et un certain nombre d'otages, parmi lesquels il en choisit trois pour en disposer à son gré. Les trois victimes furent Robert de Livet, grand-vicaire de l'archevêque, Jean Jourdain, maître de l'artillerie, qui furent rachetés à prix d'argent, et Alain Blanchart, capitaine des bourgeois, qui fut décapité, et dont le nom a été donné en 1843 à une rue nouvellement ouverte sur l'emplacement de l'ancienne tour Bigot. Le duc d'Exeter, avec un corps nombreux, prit possession de la ville le 18 janvier, et y arbora les couleurs du roi d'Angleterre. Henri V y entra le lendemain, et, après s'être rendu à la Cathédrale pour

[1] 1418, c'est-à-dire 1419 nouveau style, car, à cette époque jusqu'en 1564, l'année commençait à Pâques, et le mois de janvier se trouvait être le dixième ou le onzième mois de l'année, selon que cette fête tombait en mars ou en avril. — Dans le cours de la rédaction de ce livre, il nous est souvent arrivé de confondre les années de l'ancien style avec celles du nouveau, faute de renseignements suffisants pour pouvoir les préciser.

remercier Dieu de sa victoire, il alla loger au château de Bouvreuil. C'est ainsi que la capitale de la Normandie retomba sous la domination anglaise deux cent-quinze ans après que Philippe-Auguste en avait fait la conquête sur Jean Sans-Terre. Cette domination a duré depuis le 19 janvier 1419 jusqu'au 10 novembre 1449, jour où Charles VII, roi de France, fit son entrée dans la ville qu'il venait de reconquérir.

— Rouen étant tombé sous le joug des Anglais, on revint au gouvernement des échevins, et cet état de choses dura jusqu'à l'époque où Louis XIV rétablit la mairie. Le conseil ordinaire de la ville fut composé de six échevins, d'un receveur et d'un procureur, qui s'adjoignaient, une fois par semaine, les avocats pensionnaires de la cité, les quarteniers et d'autres échevins. Ils constituaient ainsi le conseil des Vingt-Quatre.

— En février, Henri V exempta pour trois ans les habitants du service militaire extérieur. Cette exemption fut confirmée par son successeur dans la première année de son règne. Elle fut renouvelée le 11 novembre 1428. — Le 28 janvier 1424, Henri VI confia la défense de la ville « aux bourgeois, manants et habitants. » Une nouvelle charte du même roi, en date du 3 décembre 1440, exempta de nouveau du service militaire un certain nombre d'habitants de la ville.

— Le 19 août, un prêtre nommé Pierre d'Auberville avait été arrêté par un soldat anglais ; ce prêtre trouva le moyen d'entrer dans le chœur de la cathédrale, d'où l'anglais le retira par force et le conduisit dans la prison du château. Le chapitre députa deux chanoines au capitaine de la forteresse, qui fit rendre la liberté au prisonnier.

— Henri V ordonna, le 13 septembre, la construction du Petit-Château du pont, à la place d'une ancienne tour à demi ruinée appelée la Barbacane, qui existait dès 1204. Ce petit fort fut détruit à la fin du dix-huitième siècle. — La chronique de P. Cochon fait aussi mention de la construction de la Bastille du bout du pont de Rouen « en l'entrée du pont devers la ville, » que d'autres écrivains ont nommée la « Bastille des Bougites » ou la porte des Boutiques. Ce travail fut achevé à la Pentecôte de l'an 1421. La porte des Boutiques, appelée aussi la porte de Paris, était située aux environs de la rue Grand-Pont et de celle de la Tuile. — On mura, dans le même temps, la porte dite du Pré-de-la-Bataille, [illegible] pour jeter

les fondements du château appelé le Palais, que l'on commença à bâtir l'année suivante.

— Le 15 décembre, Henri V, après avoir pris Pontoise et Gisors, revint à Rouen pour y passer les fêtes de Noël ; il y resta jusqu'au 20 avril suivant. Il créa chevaliers le comte de Somerset et les deux frères de celui-ci.

— L'archevêque Louis d'Harcourt s'éloigna de Rouen lorsque cette ville eut été obligée de se soumettre à la domination du roi d'Angleterre. Sommé, en décembre 1419, de venir rendre hommage à ce prince, le prélat ne se présenta pas, et tous ses biens furent confisqués le 15 juillet 1421. Louis d'Harcourt mourut le 19 novembre de l'année suivante dans sa vicomté de Chatellerault en Poitou, où il fut inhumé dans le couvent des Cordeliers. Les chanoines demandèrent à Henri V la permission de procéder à l'élection de son successeur.

1420. — Henri V fit commencer, le 13 janvier, la construction du château qu'on appela plus tard le Vieux-Palais. Ces travaux, entrepris en vertu de l'une des conditions de l'acte de capitulation de Rouen, furent confiés à Jean Salvart, qui avait succédé, en 1398, à Jean de Bayeux dans ses fonctions de maître juré des œuvres de maçonnerie de la ville. Le Palais ne fut achevé que vingt-trois ans après, sous le règne de Henri VI. L'acte de vente des terrains où devait être édifiée la nouvelle forteresse, et qui comprenait plusieurs propriétés ainsi que l'emplacement de l'ancien Marché aux chevaux, est daté du 13 mars 1418 (1419 nouveau style). Il fut payé aux possesseurs de ces terrains 263 livres tournois de rente et 2630 livres en argent. Le rapport de la livre tournois de ce temps était, à la fin du dix-huitième siècle, de 8 livres 5 sous 7 deniers avec la nôtre. — Henri V fit aussi édifier, au château de Philippe-Auguste, une tour du côté de la campagne.

— Vers cette époque, Robert, abbé du Bec, fit bâtir l'hôtel du même nom, à la place d'un ancien hôtel dit des Fontaines, qu'il avait acheté. Cet abbé, qui avait été élu en 1417, mourut dans l'hôtel du Bec le 4 mai 1430.

— Henri V fit publier, avant la Chandeleur, une proclamation portant que tous ceux qui consentiraient à lui venir en obéissance conserveraient leurs terres. Il tint une cour plénière, et revêtit la robe distinctive des ducs de Normandie. Il avait ordonné, par des lettres du 24 janvier qui furent renouvelées le

24 décembre de l'année suivante, des mesures propres à réprimer les désordres que commettaient les gens de guerre. Le même roi, à l'occasion de son joyeux avènement, ouvrit le 11 avril, à tous les détenus, les prisons de la ville.

— Le 15 février, le roi anglais enjoignit aux marchands, afin de prévenir les fraudes commerciales, de se servir de la mesure de Rouen pour les grains, de celle d'Arques pour les boissons, et de celle de Paris pour l'aunage des étoffes.

— Une charte de Henri V, datée du 29 mars, ordonna de faire disparaître des vides-places où l'on entassait les immondices, ce qui faisait naître de grandes infections préjudiciables à la santé des habitants.

— Par une ordonnance du 15 avril, le même prince accorda des sauf-conduits, pour parcourir la Normandie, aux marchands bretons qui consentiraient à reconnaître son autorité. Il tenta de rétablir le commerce en Normandie et de réparer les maux occasionnés par la guerre, en permettant à ces marchands de commercer par la Seine avec Rouen, d'y amener des vins et d'en remporter des denrées, les grains exceptés.

— Henri V réinstalla à Rouen la cour des Comptes.

— Le chapitre fit défense aux juges de continuer à tenir leurs audiences dans la cathédrale pendant le service divin, et ordonna aux bedeaux d'en chasser les plaideurs. Il voulut néanmoins soutenir les marchands qui trafiquaient dans le parvis, à cause du profit qu'il retirait de sa location.

— Le 20 décembre, le roi d'Angleterre, après information, reconnut le privilége de Saint-Romain, et ordonna la délivrance d'un prisonnier que réclamait le chapitre de la métropole.

1421. — Henri V ayant épousé Catherine de France, fille de Charles VI, « et voulant montrer la jeune reine à l'Angleterre, » la conduisit d'abord, le 24 mai, à Rouen, où il avait convoqué les États de Normandie, et où le couple royal fut reçu avec beaucoup de pompe.

— Les travaux extérieurs qui avaient été commencés depuis long-temps à la cathédrale de Rouen furent continués pendant le cours de 1421. A cette époque fut terminée la nouvelle façade exécutée par Jenson Salvart, et l'on y posa des statues. Des vitraux furent placés à plusieurs fenêtres de cet édifice.

1422 — Depuis 1418 jusqu'à 1422, la famine désola toute la France. La dépopulation fut effroyable dans Paris, où une

épidémie enleva quatre-vingt mille âmes. Il y a eu, en 1422, une abondance des produits de la terre, puis une grande sécheresse qui dura jusqu'à la mi-octobre. Elle fut suivie d'un hiver rigoureux qui ne prit fin qu'en mai 1423.

— Catherine de France vint de nouveau à Rouen le 22 mai, après la naissance de son fils, et la ville lui offrit un joyau à l'occasion de son « joyeux avénement. » Cette princesse allait rejoindre, à Vincennes, Henri V, qui y mourut le dernier jour d'août. Le corps du roi fut apporté à Rouen le 19 septembre suivant, et y fut reçu avec de grands honneurs. Il fut transporté en Angleterre par Calais, le 5 octobre. La reine Catherine et le duc de Bedfort l'y accompagnèrent. Ce prince eut pour successeur son fils Henri VI, âgé de six mois seulement; le duc de Bedfort fut nommé régent d'Angleterre, de France et de Normandie.

1423. — Par l'ordre du duc de Bedfort, régent, et malgré l'opposition du chapitre, l'Échiquier de Pâques tint ses séances à l'Archevêché, le château ayant beaucoup souffert pendant le siége de Rouen. Les années suivantes, en 1424, 1426, 1428 et 1430, l'Echiquier fut transféré à la Vieille-Tour, dans la partie des halles consacrée aux pelletiers et aux filassiers. Ce sont les seuls Echiquiers qui, avec celui de 1448, siégèrent à Rouen pendant la domination anglaise; cette cour était alors composée de Français et d'Anglais.

— On rétablit un ancien règlement qui faisait défense aux boulangers demeurant hors de la porte du Pont-Honfroy et des limites de l'ancienne clôture de la ville, de vendre leur pain à Rouen un autre jour que le vendredi. Ce règlement avait été abrogé en 1419, pour faciliter les approvisionnements, lors de l'affreuse disette du siége.

— Jean IV, dit de la Rochetaillée, né aux environs de Lyon, patriarche de Constantinople, élu archevêque de Rouen en 1422, prit possession de son siége le 23 octobre de l'année suivante. Il ne put aller, selon l'usage, après avoir fait son entrée solennelle, passer la nuit dans le monastère de Saint-Ouen, parce que les Anglais en occupaient les bâtiments. Créé cardinal et chancelier du saint-siége en 1425, par le pape Martin V, Jean IV fit son entrée le 9 avril 1426, en cette double qualité, dans sa métropole, et il conserva l'archevêché malgré l'opposition du chapitre à ce qu'il retînt ce siége avec sa nouvelle dignité. Il resta jusqu'au 3 décembre 1429, époque où il fut transféré à Besançon. Ce prélat

mourut légat du pape, à Cologne, le 23 mars 1437, et fut inhumé à Lyon.

1424. — Le 27 septembre, sur les réclamations des bourgeois de Rouen, le roi Henri VI réduisit à quatre-vingts le nombre d'hommes formant la compagnie du guet, qui, pendant le commencement de la domination anglaise, avait été porté, du chiffre de cinquante, à celui de deux cent-cinquante hommes.

— Les chanoines de Notre-Dame firent construire, sur le cellier du chapitre, contre la croix septentrionale de l'église, une salle pour la bibliothèque, qui renfermait alors de nombreux et précieux manuscrits, et qui fut installée vers 1431. On y montait par un escalier richement sculpté, dû à la libéralité du cardinal d'Estouteville. Cette salle fut remplacée, en 1477, par un nouveau corps de bâtiment qui occupe un des côtés de la cour des Libraires, et qui servit de bibliothèque aux chanoines jusqu'à l'époque révolutionnaire. Là existait la première bibliothèque publique qui ait été ouverte à Rouen.

— Robert de Livet, chanoine de la Cathédrale, qui, en 1408, avait pris possession du siége métropolitain au nom de Louis d'Harcourt, et qui était devenu prisonnier des Anglais en qualité d'otage, lors de la capitulation de Rouen en 1419, reparut dans cette ville en 1424, et siégea de nouveau au chapitre.

— Le roi d'Angleterre confirma, en décembre, les statuts des drapiers-drapants, tisseurs, fouleurs, lanneurs et tondeurs de draps. Ces statuts, rédigés par le bailli de Rouen, opérèrent une fusion complète entre les drapiers rouennais, appelés précédemment « la grande draperie », et les drapiers forains, que les premiers avaient voulu éloigner de la ville où ils s'étaient réfugiés. Les fouleurs, ou foulons, avaient leur confrérie à Saint-Vivien, sous le titre de la Transfiguration de Notre-Seigneur. Les lanneurs et les tondeurs avaient pour patron saint Joseph, à la cathédrale ; les drapiers-drapants avaient une confrérie de la Sainte-Trinité à Saint-Godard, et les drapiers-détaillants celle de Saint-Pierre-Saint-Paul à l'abbaye de Saint-Ouen. Les merciers avaient leur siége à l'église de Saint-Jean ; ils formèrent, en 1704, une seule confrérie pour les merciers-drapiers, mais sous le patronage de saint Louis et de saint Marceau.

— Une ordonnance royale, du 7 décembre, régla le cours des monnaies dans les provinces anglo-françaises.

1425. — Pierre Poolin, lieutenant général du bailli, ayant

protesté contre plusieurs sentences qui avaient été prononcées par l'Official, fut obligé de faire amende honorable en présence de l'archevêque et des principaux dignitaires de l'église de Rouen.

— De nouvelles enquêtes furent faites, à cette époque, sur le privilége de la Fierte, à l'occasion des clés des prisons que le chapitre voulait se faire délivrer pour faire le choix d'un prisonnier. Pendant ce débat, l'insinuation du privilége de Saint-Romain ne put avoir lieu. L'affaire se termina à l'avantage du chapitre.

1426. — A la suite d'un violent orage qui éclata la veille de la Saint-Jean-Baptiste, il y eut une forte crue de la Seine, qui détruisit une grande quantité de fourrages et de grains. L'eau entrait « jusque dedens les portes de Rouen estantes sur Seine », rapporte la chronique de P. Cochon. Cette inondation dura jusqu'au 11 juillet.

— Vers cette époque, fut consacrée la nouvelle église de Saint-Hilaire, en remplacement de celle qui avait été incendiée lors du siége de Rouen par les Anglais. Cette église fut de nouveau détruite en 1562, par le canon de Charles IX contre les protestants. Celle qui existe actuellement fut édifiée vers 1605, au moyen d'impôts prélevés sur les habitants.

— On bénit aussi le cimetière de Saint-André, près de la porte Cauchoise, dont l'église avait été également incendiée. Le curé et les paroissiens avaient été réduits à la misère.

1427. — Guerould Dubosc. Louis de Cormeilles, Pierre Rogue et Richard Goulle, furent chargés, conjointement avec Jean du Châtel et Massiot Daniel, de l'administration de la cité.

1428. — Le 14 mars, furent signées des lettres de fondation en faveur des Carmes. Secourus par une donation, en date du 27 mai, du duc de Bedfort, régent de la Normandie pour le roi d'Angleterre, ces religieux firent commencer la construction de leur nouvelle église et de plusieurs bâtiments sur l'emplacement qui a été occupé, au dix-neuvième siècle, par l'hôtel des Postes.

— Les bourgeois de Rouen, qui avaient à supporter de lourds impôts, tentèrent de livrer cette ville aux Français. Cette tentative échoua. Richard Mites et Robert ou Robin Alorge furent soupçonnés d'y avoir pris part, et perdirent leurs biens. Plusieurs autres habitants furent emprisonnés et décapités, entr'autres Pierre de Cleuville, dit Grand-Perrin, qui s'était fait l'agent des conspirateurs.

1429. — Le parvis de Notre-Dame, sur lequel se tenait le marché aux herbes, aux volailles et aux menues denrées, se trouvant encombré de marchands qui trafiquaient jusque sous les portes de l'église, on leur assigna, dans l'ancien clos aux Juifs, un lieu qui prit, depuis cette époque, le nom de Marché-Neuf. Mais, pour parvenir à les expulser, le chapitre fut obligé de démolir les étaux et les échoppes qui étaient dans le parvis, et l'on chassa les marchands ambulants, qui allèrent s'installer près du portail de la Vieille-Tour.

— Le duc de Bedfort vint à Rouen le 20 octobre, et entra par la porte Martinville; il resta dans cette ville pendant la plus grande partie de l'année suivante. Le cardinal de Winchester y avait fait son entrée la veille de l'arrivée du régent. Ils furent accompagnés d'un grand nombre d'Anglais qui étaient à Paris.

1430. — De cette époque date l'érection à Rouen de la juridiction des Clercs de l'Échiquier, dite la Basoche, à l'instar de celle qu'avait établie Philippe-le-Bel, à Paris, en 1302. Leur chef, appelé le régent, était élu chaque année; ils avaient, en outre, chancelier, conseillers, maîtres des requêtes, avocat et procureur général, greffier et huissiers. Leur juridiction s'étendait sur tous les clercs, sur les solliciteurs de procès, et en général sur ceux qui causaient quelque trouble dans la salle des Procureurs. Les clercs commencèrent plus tard à célébrer leur fête annuelle, dans la première semaine de mai, autour d'un arbre auquel ils donnèrent ce nom, qu'ils plantaient solennellement dans la grande cour du Palais de justice, et qu'ils ornaient de banderolles, de rubans et de devises. Ces fêtes se passaient sous les yeux et sous la protection du Parlement, qui parfois même contribua à leurs dépenses. Ils obtinrent, dans le cours du dix-septième siècle, une condamnation, par cette cour souveraine, de gens qui n'avaient pas assez respecté le mai. — La création de la régence des clercs fut confirmée en 1499 par une charte de Louis XII, publiée par un arrêt de la cour du 17 avril. Plusieurs fois tombée pendant le seizième siècle, la juridiction des clercs de la Basoche fut rétablie à diverses reprises, notamment par un arrêt du Parlement du 23 février 1570, et elle a subsisté jusqu'à l'époque révolutionnaire.

— D'importantes réparations furent faites aux vitraux de la cathédrale, dont un grand nombre avaient été brisés. Une partie de ces dommages ayant été causée par de jeunes clercs qui

jouaient à la paume sur la plate-forme d'une maison dans laquelle était enclavée la grande porte de l'archevêché, alors près du portail des Libraires, ce jeu leur fut interdit. Le chapitre fit agrandir les hautes fenêtres du chœur, par Jehan Salvart, maître des œuvres de Notre-Dame, lequel conserva ses fonctions jusqu'à sa mort, en 1447.

— Le jour de Saint-Marc, le duc de Bedfort fit allumer des feux en réjouissance de l'arrivée à Calais de Henri VI roi d'Angleterre, que le régent qualifiait de roi de France, et qu'il voulait faire couronner à Paris. Ce prince fit son entrée à Rouen le 26 juin. Il était à peine dans sa neuvième année. Henri VI quitta cette ville le 30 novembre, et y revint un mois après, la cérémonie de son sacre ayant eu lieu à Paris le 17 ou le 25 décembre. Il était accompagné de l'évêque Cauchon, accusateur de la Pucelle. On joua, dans les rues de Rouen, des mystères pour célébrer sa venue.

— Jeanne d'Arc, surnommée la Pucelle d'Orléans, née en 1412 à Domrémy près de Vaucouleurs, qui conduisit le roi Charles VII à Reims pour le faire sacrer, et qui, par l'exemple de ses hauts faits, inspira à ce prince la résolution de reprendre Rouen, fut arrêtée à Compiègne, le 24 mai, par les soldats du sire de Luxembourg. Livrée d'abord au duc de Bourgogne, puis vendue aux Anglais, elle fut amenée à Rouen pour y être jugée. Jeanne fut renfermée le 25 décembre dans une des tours de la forteresse bâtie par Philippe-Auguste. Des historiens rapportent qu'on la mit dans une cage de fer, où on l'attacha par les mains, les pieds et le cou. Ils ajoutent qu'Anne de Bourgogne, femme du duc de Bedfort, voulant s'assurer si elle méritait le surnom qu'on lui avait donné, la fit conduire en son palais pour la faire visiter par des matrones, et que le régent fut présent à cette action, caché derrière une tapisserie. L'instruction du procès de cette héroïne commença le 21 février 1431 ; le tribunal siégeait au château de Bouvreuil. Jeanne subit, le 9 mai, un interrogatoire dans la tour du Donjon, et on la mit en présence des instruments de torture. Conduite au cimetière de Saint-Ouen, la Pucelle, placée sur un échafaud, et ayant près d'elle le bourreau, fut pressée par ses accusateurs d'abjurer l'hérésie, et on lui fit signer cette abjuration par supercherie. Elle fut condamnée à passer ses jours en prison, au pain et à l'eau, puis elle fut ramenée à la tour. Mais, le 30 du même mois, sur les instances du parti anglais, on rendit

contre Jeanne une nouvelle sentence qui la condamna à être brûlée vive, comme hérétique, relapse, apostate et idolâtre ; cette sentence fut exécutée le même jour sur le Marché-aux-Veaux, ou, suivant d'autres historiens, sur la place du Vieux-Marché. — Dom Pommeraie rapporte « que son corps ayant été consumé par les flammes du bûcher, son cœur fut trouvé, par le bourreau, sain et entier, parmi les brasiers ardents, frais, vermeil et rempli d'un beau sang. » Le cardinal d'Angleterre fit rassembler ses restes, qui eurent la Seine pour tombeau.

— Le 23 octobre, jour de la fête de saint Romain, le duc de Bedfort, régent du royaume, qui prenait la qualité de fils, frère et oncle du roi, et faisait sa demeure à Rouen avec Anne de Bourgogne sa femme, prit l'habit de chanoine à la cathédrale, et fit de grands présents à l'église métropolitaine. Tant qu'il séjourna à Rouen, le régent reçut chaque jour le pain et le vin qu'on distribuait à tous les membres du chapitre. — Il légua, en décembre, aux Célestins, dont il fut le premier fondateur, l'emplacement de son château de Chantereyne, appelé le Joyeux-Repos. C'était une ancienne maison de plaisance des ducs de Normandie, située près de la porte Saint-Hilaire, qui lui avait été donnée par Henri V et que lui-même habitait. Il leur fit construire une chapelle. Cette donation leur fut confirmée par le roi d'Angleterre, neveu et héritier du duc. — Les Célestins s'y établirent en 1445 ; ils y bâtirent leur monastère, qui reçut le nom du Val-de-la-Sainte-Vierge. Après la reprise de Rouen, Charles VII approuva aussi la donation qui leur avait été faite par le duc de Bedfort, et y ajouta de nouveaux bienfaits. — Le 22 janvier 1574, fut passé un marché pour l'établissement de stalles, lambris, etc., dans leur église, et pour celui d'un réfectoire. — Le couvent et l'église des Célestins furent supprimés en 1783.

1431. — Hugues d'Alorge ou des Orges, évêque de Châlons, qui avait pour compétiteur l'évêque de Beauvais Pierre Cauchon, l'accusateur de la Pucelle, fut appelé le 17 janvier à l'archevêché de Rouen. Il fit son entrée le 22 août de l'année suivante. Hugues d'Alorge se rendit ensuite au concile de Bâle, concile qui dura onze années entières ; il y mourut le 19 août 1436, et fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre de la même ville. — Le cardinal de Plaisance fit, sous le pontificat d'Hugues d'Alorge, la fondation d'une école pour les pauvres dans le collége du Pape.

— Pendant la domination des Anglais à Rouen, les moindres fautes étaient punies par eux de l'exposition sur un pilori placé à demeure au milieu du Vieux-Marché. C'était une grosse masse de bois, pivotant sur une des extrémités de l'échafaud ; auprès du pilori, et sur la même estrade, s'élevaient des potences où l'on suspendait ceux qui avaient été condamnés au supplice de la corde.

— En vertu d'une sentence du bailli de Rouen, du 22 juin, on décerna, aux dépens de la ville, une récompense aux arbalétriers qui avaient prêté leur concours à l'armée du roi de France pendant le siége de Louviers. Tombée au pouvoir de Henri V en mai 1418, reprise en décembre 1430 par les Français, qui y avaient rétabli l'autorité de Charles VII, cette ville, jadis forte, et dont le roi d'Angleterre avait, en s'en emparant, rasé les fortifications, retomba le 24 octobre 1431 sous le joug des Anglais, qui la ruinèrent de nouveau de fond en comble. Enfin, Louviers rentra en la possession du roi de France le 1er janvier 1466.

— Un prisonnier coupable de viol ayant été admis à lever la fierte, une clameur de haro fut proférée par sa victime pendant la cérémonie, et le coupable fut condamné à faire réparation civile. Dans plusieurs autres circonstances, et malgré l'opposition du chapitre qui prétendait que le privilége de Saint-Romain dispensait l'impétrant de toute réparation, l'Échiquier et le Parlement rendirent des arrêts du même genre.

— On commença la reconstruction de la chapelle Saint-Marc, qui était tombée en ruines ; elle fut terminée en 1435, et dédiée l'année suivante ; puis elle fut cédée aux notaires de la cour d'église, dont la confrérie avait été érigée en 1276. Elle fut enfin réunie, par l'archevêque Colbert, au séminaire archiépiscopal.

— Ambroise de Loré, un des capitaines de l'armée de Charles VII, tendit, le 4 août, une embuscade au duc de Bedfort, gouverneur de Rouen pour les Anglais. Presque tous les chevaliers qui accompagnaient le duc dans une sortie, furent massacrés.

1432. — Le 23 février, le château de Bouvreuil fut pris par un sieur de Ricarville et par ses compagnons qui faisaient partie du corps d'armée du maréchal de Boussac, chambellan de Charles VII, et qui avaient des intelligences secrètes avec l'intérieur du fort. Le comte d'Arundel, gouverneur pour les Anglais, n'eut d'autre

moyen d'évasion que de se faire descendre dans les fossés. Ce hardi coup de main, conçu par un moine qui avait été détenu dans la forteresse et qui en avait étudié les abords, faillit délivrer Rouen de la domination étrangère; mais, peu de jours après, Ricarville, assiégé et réduit à se défendre dans la tour du Donjon, fut contraint de se rendre et fut mis à mort ainsi que ses compagnons. Ils furent tous décapités sur la place du Vieux-Marché. Leur supplice ne fit qu'accroître la haine des Rouennais, déjà profondément irrités par les pillards de l'armée anglaise, qui dévastaient les pays environnants.

— Le cardinal d'Estouteville, élu abbé de Saint-Ouen, fit reprendre la suite des travaux de l'église de ce monastère, qui avaient été long-temps interrompus.

— On jeta, en cette année, les fondements de l'église de Saint-Maclou sur l'emplacement d'une ancienne chapelle qui, en 1228, se trouvait encore hors de la ville et qui était fort délabrée. Cette église, construite en grande partie aux frais d'un riche bourgeois de Rouen nommé Jean d'Ouville, mort le 14 août 1466, fut achevée de 1470 à 1472. L'archevêque Hugues d'Alorge avait accordé quarante jours d'indulgences aux fidèles qui assisteraient à l'un des offices de la paroisse de Saint-Maclou, et qui aideraient à la reconstruction de l'église. La même faveur fut accordée, pour le même motif, le 6 mai 1453, par Guillaume d'Estouteville, et le 2 avril 1500 par d'autres prélats.

1434. — De graves désordres affligèrent les campagnes du pays de Caux, que parcouraient des bandes de malfaiteurs auxquels un grand seigneur d'Angleterre, nommé Venable, donnait des sauf-conduits « où il se mettait, dit un chroniqueur, roi d'Angleterre et de France. » Il fut pris et amené à Rouen, et fut condamné à être décapité et écartelé.

— L'hiver fut très long et très rigoureux; la gelée, qu'avaient précédée des pluies abondantes, avait commencé en novembre et ne cessa qu'à Pâques. Les semences furent perdues. Il en résulta une grande famine, qu'augmenta encore l'insurrection des paysans cauchois. La mine de blé, mesure de Rouen, valut jusqu'à quatre saluts d'or. Un grand nombre d'individus moururent de misère et de maladies.

— Un marché fut établi sur la place de la Calende, par une sentence de Jean Salvain, bailli de Rouen, du 3 février. Ce personnage, qui mourut au mois d'avril 1449, exerça sa charge pen-

dant toute la durée de l'occupation anglaise ; il fut chargé, en 1445, de la garde du pont de Seine.

1435. — Le 14 septembre, mourut Johan de Lancastre, duc de Bedfort, frère de Henri V, vice-roi de Normandie et régent de France pour le roi d'Angleterre. Conformément à la demande qu'il avait faite à son lit de mort, il fut inhumé le 30 dans le sanctuaire de la cathédrale, à gauche du maître-autel, au pied de la sépulture de Henri-le-Jeune ou Court-Mantel, et sous la châsse de saint Senier, évêque d'Avranches. Le tombeau en marbre noir dans lequel avait été renfermé ce personnage, déjà mutilé par les calvinistes en 1562, fut détruit par les chanoines de la métropole vers 1732, et l'inscription constatant son existence avait disparu en 1740. En recherchant cette inscription à l'endroit indiqué par les registres capitulaires, M. l'abbé Cochet a trouvé, le 19 octobre 1866, le cercueil en plomb laminé qui contenait les restes du duc de Bedfort. On doit à ce savant antiquaire, qui a exploré avec succès toute la Normandie, de nombreuses découvertes archéologiques qui ont jeté un grand jour sur l'histoire des temps anciens. A la même époque, M. l'abbé Cochet recueillit les débris du sarcophage en plomb de Henri Court-Mantel, décédé le 10 juin 1183. On trouva aussi des ossemens, mais on ne put décider s'ils avaient appartenu à Henri ou à son oncle Guillaume Plantagenet, troisième fils de Geoffroi comte d'Anjou et de l'impératrice Mathilde, mort le 28 janvier 1164, près duquel le premier avait voulu être inhumé.

— Des chartes de Henri VI roi d'Angleterre, du mois de juin, confirmèrent les priviléges commerciaux qui avaient été précédemment accordés aux bourgeois de Rouen ; mais ceux-ci pouvaient difficilement en tirer parti, la Normandie étant remplie d'hommes d'armes, la navigation de la Seine se trouvant interceptée entre Rouen et Paris, et les relations maritimes avec les provinces alliées étant peu sûres. Ces priviléges, qui remontaient à une époque très éloignée, furent, en outre, plus d'une fois l'objet de contestations avec les autres villes de la Normandie et des provinces voisines.

— Le 23 janvier, une sentence du lieutenant du bailli de Rouen ordonna la confection d'un étalon appelé « boujon », propre à mesurer la longueur des lames destinées à la fabrication des étoffes. De là est venu le titre de « boujonneurs » qui était donné aux maîtres et gardes du métier de la draperie.

— A cette époque, les religieux de Jumiéges se retirèrent, à

cause des guerres, avec leurs reliques, dans un hôtel qu'ils possédaient près de la Poterne, et dans lequel ils s'étaient déjà réfugiés avant la prise de Rouen par les Anglais.

1436. — Richard, duc d'Yorck, gouverneur pour le roi d'Angleterre du duché de Normandie, eut à s'opposer au soulèvement général des paysans cauchois, qui, après la prise de Paris par Charles VII, menacèrent Rouen d'une invasion, et s'emparèrent de toutes les forteresses du pays, à l'exception de Caudebec. Il repoussa quelques-uns des capitaines de Charles VII, et ordonna des peines sévères contre les Normands qui avaient abandonné la cause anglaise. Un habitant de Rouen, Robin Bosquet, fut condamné à la prison, « en temps qu'il a sceu et non révélé à justice certaine entreprise de mettre par traïson les ennemis en ladite ville. » (Archives de la Seine-Inférieure.) — L'insurrection causa tant de maux dans le pays de Caux, que cette contrée demeura dépeuplée et inhabitée pendant quelque temps. — Richard, duc d'Yorck, eut pour successeur Richard de Beauchamp, comte de Warwick, qui mourut en 1439.

— Louis de Luxembourg, ancien chanoine de l'église métropolitaine, puis évêque de Térouanne, président de la chambre des Comptes de Paris, fut élu par le chapitre, le 19 ou le 29 octobre, soixante-seizième archevêque de Rouen. Il prit possession par un fondé de pouvoirs le 11 avril suivant, et fut installé le 9 août. Ce prélat devint chancelier et premier ministre du roi Henri VI, et il résida moins en France qu'en Angleterre. Il assista au concile de Bâle et à celui de Florence, fut fait cardinal en 1439, et fut appelé au poste d'évêque de Tusculum par le pape Eugène IV, qui lui donna dispense pour occuper, en même temps que le siége de Rouen, celui d'Ely en Angleterre.

1437. — L'archevêque Louis de Luxembourg permit, le 15 octobre, à l'évêque de Lisieux, d'exercer en la ville de Rouen contre un hérétique.

1438.— Le 4 janvier, mourut Jean Talbot, fils du maréchal des armées du roi d'Angleterre en France. Il fut inhumé dans la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église Saint-Ouen. Le maréchal fut tué à la bataille de Catillon, en 1451.

— On fit à l'église métropolitaine une procession générale pour la paix. Il y eut, peu après, *Te Deum* et réjouissances publiques à propos de la reprise d'Harfleur par les Anglais, qui en avaient été chassés en 1433.

— L'emplacement du clos des Galées, qui s'étendait depuis le Petit-Château du bout du pont jusqu'à la chaussée de Claquedent, devint la propriété de l'archevêque Louis de Luxembourg.

1439. — Il y eut une grande cherté de vivres, occasionnée par les guerres. Un grand nombre d'habitants des campagnes avaient laissé leurs biens en friche, et avaient émigré en pays étranger. Beaucoup d'autres moururent de faim.

— De longs débats s'élevèrent entre le chapitre et l'archevêque Louis de Luxembourg, qui avait réclamé, comme appartenant à sa juridiction, un prisonnier élu pour lever la fierte. Le chapitre dut céder et en choisir un autre.

— Les deux roses de la croisée de l'église de Saint-Ouen furent construites, l'une au midi par un maître maçon nommé Alexandre de Berneval, l'autre au nord par son apprenti. D'après D. Pommeraie, celle-ci ayant été jugée plus belle et plus hardie que la première, le maître en conçut tant de haine contre l'apprenti, qu'il le tua. Alexandre de Berneval mourut le 5 janvier 1440 par la main du bourreau. Les religieux de Saint-Ouen réclamèrent son corps et l'inhumèrent dans la chapelle de Sainte-Agnès. — Cette version a été contredite par des historiens modernes : ce serait Colin de Berneval, fils du maître maçon, et non son apprenti, qui aurait fait la seconde rosace. Loin d'avoir été tué par Alexandre de Berneval, Colin lui aurait succédé dans ses travaux, et aurait fait exécuter, pour son père et pour lui-même, la belle tombe qui, depuis quelques années, a été appliquée aux parois de la chapelle de Sainte-Cécile, dans l'église abbatiale.

1440.—Richard Goulle, Guillaume Alorge, Guieffin Dubosc, Colin Marguerie et Guillaume Ango, furent élus échevins de Rouen. Ils restèrent en fonctions jusqu'en 1449, époque où, avec deux de ces anciens échevins (Guieffin Dubosc et Guillaume Ango), furent élus Jean Leroux, Colin Lefèvre, Guillaume Gombaut et Guillaume Leleu, qui prêtèrent serment dans les mains du bailli.

— Un nommé Pierre de Bouquelon, qui, sans mandat de justice, et bien qu'il la connût pour une épouse vertueuse, avait dit à une femme de prendre la ceinture des filles perdues (marque distinctive qu'étaient tenues de porter, à cette époque, les femmes de mauvaise vie), fut condamné par la cour de l'Archevêché à lui faire réparation publique sur la place du Vieux-Marché, où l'injure avait été proférée.

— Le cardinal de Luxembourg approuva de nouveaux statuts donnés à une confrérie dite de la Calende, dont le siége était en l'église de Saint-Nicolas. Vers la même époque, furent approuvés également les statuts de la confrérie ou association des maîtres-écrivains de Rouen et de celle des maîtres du métier de cartier-dominotier de la même ville. Ceux de la corporation des maîtres-écrivains jurés et experts-vérificateurs des écritures, furent confirmés en 1520 par François Ier. Ils furent renouvelés en 1631 sous Louis XIII, et dans les années 1681 et 1711 sous Louis XIV. — Les statuts des cartiers-feuilletiers et dominotiers furent modifiés et renouvelés en 1726. Ils avaient alors leur confrérie au couvent des Jacobins, sous le titre des Rois-Mages.

— On commença, le 19 septembre, la construction de la Maison de ville, près du lieu appelé Massacre, en remplacement d'une autre qui avait été édifiée au treizième siècle. Il existe encore une partie de ces bâtiments.

— L'église de Saint-Lô, qui était tombée en ruines, fut réédifiée à la même époque, au moyen de quêtes, et fut dédiée le 28 mai 1455 par le cardinal d'Estouteville. On construisit, vers 1446, le portail de l'église conventuelle. Elle fut agrandie d'une aile, vers le cimetière, en 1479; une autre aile fut faite quatre ans après.

— La porte Cauchoise et les murailles de la ville ayant été reculées, l'église de Saint-Vigor, qui était dans le faubourg, se trouva enclavée dans Rouen. L'ancienne porte, qui était près de l'église de Saint-Pierre-le-Portier, fut démolie en 1472.

1441. — Guillaume Lallemant, décédé en 1447, et l'un des prédécesseurs de ceux qui introduisirent l'imprimerie à Rouen, donna à la corporation des orfèvres un local situé en la rue de la Grosse-Horloge, près de l'église de Saint-Herbland. Ce bâtiment, qui menaçait ruine en 1504, fut réédifié et devint l'hôtel de la communauté des orfèvres.

— Le bailli de Rouen donna aux religieux de Fécamp, à cause des guerres, la permission de tenir la foire dite de Saint-Gervais à la Vieille-Tour, ou sur d'autres places publiques.

— Le 1er juillet, arriva à Rouen Richard, duc d'Yorck, lieutenant pour le roi d'Angleterre, afin de mettre la ville en état de défense contre les attaques de l'armée de Charles VII. Il fut reçu avec cérémonie, à la cathédrale, par le chanoine Rodolphe Roussel.

— Depuis 1441 jusqu'en 1445, il y eut une forte dépréciation des monnaies, par suite des altérations qu'on leur avait fait subir. La livre tournois tomba de vingt-cinq sous à quatre sous. A cette époque, le chapitre fit dresser une évaluation des monnaies anglaises en monnaies de France.

1443. — Le cardinal Louis de Luxembourg, archevêque de Rouen, mourut le 18 septembre à Ely en Angleterre; il y reçut la sépulture. Ce prélat fit différents legs aux églises de la Normandie. — Raoul ou Rodolphe Roussel, chanoine et trésorier de l'église métropolitaine, fut élu pour le remplacer le 4 décembre. Il avait été l'un des juges de la Pucelle, mais il s'opposa à ce qu'on la mît à la torture. Son élection ayant été approuvée par le pape et par le roi d'Angleterre, Raoul Roussel reçut sa consécration le 26 juillet 1444 à l'église de Saint-Ouen, et se rendit ensuite, les pieds nus, suivant l'usage, de là à la Cathédrale. Le 21 août suivant, l'archevêque visita les reliques de l'abbaye de Saint-Ouen, entr'autres le chef de saint Romain. Un nouvel inventaire de ces reliques fut fait le 22 novembre 1537. — Raoul Roussel mourut le 31 décembre 1452, et fut inhumé à la cathédrale, dans la partie droite de la chapelle de la Sainte-Vierge.

– A cette époque, l'enceinte élargie du Marché fut établie sur la ligne que suivent actuellement les arbres du boulevard Cauchoise.

— Les priviléges et les immunités qui avaient été accordés précédemment aux arbalétriers par les rois de France, furent confirmés en 1443 par le roi d'Angleterre, eu égard aux bons services qu'ils lui avaient rendus. Ces priviléges furent confirmés de nouveau, à plusieurs reprises, dans le cours du quinzième et du seizième siècle.

1444. — Le gouverneur pour le roi d'Angleterre du Palais royal (nom que l'on donnait alors au château de Bouvreuil), ayant voulu empêcher les députés du chapitre de voir les prisonniers de guerre afin de faire le choix de celui qu'il y avait lieu d'admettre au privilége de la Fierte, les chanoines firent faire, malgré la défense du bailli, des processions dans la ville jusqu'à ce que le chapitre eut obtenu gain de cause. – L'église de Rouen demeura dès-lors, pendant long-temps encore, en possession paisible de son privilége, nonobstant les diverses tentatives qui furent faites pour s'y opposer. Elle défendit même son droit, en

1473, contre Louis XI, en faisant lever la fierte par un criminel dont le roi s'était réservé le jugement.

— L'archevêque Raoul Roussel eut un procès contre Gilles de Duremort, évêque de Coutances, à l'occasion du droit de juridiction que l'un et l'autre prétendaient exercer sur les religieux du prieuré de Saint-Lô. La question fut résolue en faveur de l'archevêque. — Gilles de Duremort mourut le 29 juillet.

— En cette année, mourut Robert, abbé du Mont-Saint-Michel; il fut inhumé en l'église de Saint-Michel de Rouen.

— Le comte de Suffolk, qui avait préparé une trève entre les Anglais et le roi Charles VII, comme un préliminaire de paix, vint à Rouen, où il fut reçu avec des honneurs extraordinaires. Il fut accueilli dans la cathédrale par des acclamations populaires et fut complimenté par l'archevêque Raoul Roussel. Cette trève avait été conclue à Tours le 1er juin, mais elle n'eut pas une longue durée.

— Le 24 juillet, Catherine d'Alençon, duchesse de Bavière et comtesse de Saint-Sylvain en Normandie, fit don, à l'église de Sainte-Croix-Saint-Ouen, entre autres reliques, d'une pièce du bassin qu'elle affirmait avoir servi à N. S. Jésus-Christ pour laver les pieds des apôtres. Ces reliques furent dévastées en 1562 par les calvinistes.

— Elisabeth, fille de Richard, duc d'Yorck, qui gouvernait depuis quatre ans la Normandie pour Henri VI, fut baptisée le 22 septembre à l'église métropolitaine. Elle eut pour parrain le brave Talbot et pour marraine la veuve du duc de Bedfort. Déjà un fils du duc d'Yorck avait été baptisé le 17 mai 1443. De grandes cérémonies furent faites à l'occasion de ces deux baptêmes.

1445.—La reine d'Angleterre, Marguerite, femme de Henri VI, vint à Rouen le 22 mars et fut reçue en grande pompe à la cathédrale. Elle se rendit ensuite au château de Bouvreuil. Cette princesse revint le 13 juillet 1462.

— Dans un Concile provincial qui fut convoqué par l'archevêque Raoul Roussel, avec l'autorisation du roi d'Angleterre, pour le jour de la fête de sainte Catherine, dans la chapelle archiépiscopale, on s'occupa de la réforme des mœurs cléricales. On y défendit de célébrer à l'avenir la fête des Fous, farces indécentes qui, depuis un temps immémorial, se commettaient dans l'enceinte de la cathédrale. On défendit aussi les autres représenta-

tions du même genre que donnaient des individus masqués au milieu des églises, et dans lesquelles, dit Farin, « la devotion et la retenue avaient moins de part que la dissipation et l'ignorance. » Un clerc de Saint-Cande-le-Jeune avait été condamné, en 1439, pour avoir joué une de ces farces, où la religion n'était pas respectée. — « Une fête (lisons-nous dans l'*Almanach historique de la ville de Rouen* pour 1797) qui avait lieu dans presque toutes les églises de France, depuis Noël jusqu'à l'Épiphanie, sous des noms différents, tels que la fête des Anes, des Sous-Diacres, des Rois-Mages, était célébrée à Rouen dans la cathédrale, le jour de Noël, sous cette première dénomination. Dans une procession à laquelle assistaient des ecclésiastiques revêtus d'habits grotesques représentant les prophètes qui avaient prédit la naissance du Messie, Balaam paraissait monté sur une ânesse. On y voyait aussi Zacharie, sainte Elisabeth, saint Jean-Baptiste, Siméon, la sybille d'Erythre, Virgiles, à cause de son églogue « Sicelides Musæ », Nabuchodonosor et les trois enfants dans la fournaise. La procession sortait du cloître, et, en rentrant dans l'église, s'arrêtait entre un nombre de personnes rangées des deux côtés, et représentant les Juifs et les Gentils; puis on appelait les prophètes, qui prononçaient chacun un passage touchant le Messie; on représentait le miracle de la fournaise, on faisait parler Nabuchodonosor, la sibylle paraissait, puis tous les prophètes et les chœurs chantaient un motet qui terminait la fête. » — D'autres cérémonies burlesques, et non moins contraires au respect dû à la religion, étaient en usage dans le même temps: la nuit de Noël, c'était l'office des Pasteurs, pendant lequel des chanoines habillés en pasteurs et des enfants déguisés en anges venaient adorer Jésus dans sa crèche, derrière le grand-autel. Le jour de Pâques, on disait l'office du Sépulcre, où était représentée la scène de la Résurrection, qu'un ange était chargé d'annoncer au peuple avide de ces sortes de spectacles. Le jour de la Pentecôte, on lançait du haut de la voûte, sur les fidèles, des feuilles d'arbres, des étoupes ardentes en forme de langues de feu; on donnait la liberté à des oiseaux pour figurer la descente du Saint-Esprit, usage qui durait encore dans quelques églises en 1738. A la fête des Innocents, l'office divin était célébré par des enfants de chœur qui élisaient entr'eux un évêque. Ces ridicules solennités, qui attiraient et charmaient la foule, faisaient de l'église un lieu d'orgies et de scandales. Proscrits en 1444 par le concile

de Bâle et par la Sorbonne, de tels abus furent interdits en 1446 et en 1451 par des arrêtés du chapitre de Rouen, qui abolit en outre les autres cérémonies des fêtes de saint Étienne et de saint Jean. Le chapitre interdit pareillement, en 1460, les folies qui se faisaient le jour de l'Assomption de la Vierge, dans une chapelle appelée la Petite-Sacristie. — Quelques paroisses de la Basse-Normandie conservèrent long-temps, néanmoins, des vestiges de ces antiques usages. On vit encore, en plein dix-neuvième siècle, au fond des campagnes, des enfants imiter, pendant la semaine sainte, dans certaines églises, la cérémonie des Ténèbres. Armés de conques ou coquilles marines, dont ils tiraient des sons assourdissants, et d'instruments connus sous les noms de « bris, claquets, criquets ou crécelles », ils faisaient, à la fin de l'un des offices, pour remplacer les cloches, et sur un signal donné par le prêtre, un tapage désordonné qu'accompagnait parfois la rupture des bancs sur lesquels on frappait à coups redoublés avec d'énormes bâtons. — Des scènes bouffonnes étaient également jouées, pendant les Rogations, par la confrérie des Coqueluchiers, qui ne fut abolie que plus d'un siècle plus tard ; ils avaient pris leur nom du genre de coiffure dont ils étaient affublés ; ils assistaient aux processions et accompagnaient les chants des prêtres de grotesques plaisanteries et d'actions ridicules. La fête des Conards ou Cornards, qui durait encore dans le milieu du dix-septième siècle malgré les fréquentes interdictions dont elle fut l'objet de la part du chapitre et du parlement, avait à peu près le même caractère que la fête des Fous et celle des Coqueluchiers. Les membres de cette joyeuse association, dont la dénomination paraît, suivant quelques écrivains, avoir été tirée de la forme de la mître des évêques et des abbés, avaient seuls le privilége de se masquer aux jours du carnaval et d'octroyer à d'autres, moyennant finances, la permission de se masquer aussi. Elle s'était constituée à Evreux et à Rouen. Elle se réunissait le dimanche gras, dans cette dernière ville, au prieuré de Bonne-Nouvelle, et se promenait dans l'église avec toutes sortes d'irrévérences. Dans ses chevauchées à travers la cité, cette société de bouffons, composée de masques habillés en pape, évêque ou prêtre, montés sur des chevaux, des mules et des ânes, conduisait dans un char un chef habillé en abbé crossé et mitré, insultait par des couplets satiriques le clergé et ses personnages les plus éminents, se livrait enfin à des licences devenues parfois injurieuses aussi aux

magistrats, aux grands seigneurs, et que le Parlement fut appelé, dans plus d'une occasion, à réprimer, comme on le verra plus tard.

— Le samedi veille de la Pentecôte, comme on devait jouer le mystère de la Passion, le chapitre avança l'heure de l'office, pour que les chanoines pussent y assister.

1446. — Vers cette époque, les chanoines arrêtèrent, dans une assemblée, que toutes les cloches de la métropole, grandes et petites, seraient sonnées pendant l'orage, aux dépens de la fabrique. — Le 16 juillet 1642, une semblable décision fut prise par le chapitre, qui prescrivit de faire sonner les cloches, même pendant la nuit, lorsqu'on entendrait gronder le tonnerre.

— Guillaume Lebourg, prieur de Saint-Lô, fit construire la voûte de l'église de ce monastère et agrandir la maison priorale. Il mourut le 25 janvier 1455. Guillaume Lemoine, son successeur, voyant l'église nouvellement rebâtie, en fit faire la dédicace le 28 mai de la même année, par l'archevêque Guillaume d'Estouteville.

1447. — Jean de Laigle, et Louise sa femme, furent autorisés le 16 avril à fonder, hors de la porte Martinville, un hôpital qui reçut plus tard le nom d'hôpital du Saint-Esprit. Il ne fut terminé qu'une trentaine d'années après, c'est-à-dire en 1478. Une donation fut faite à cet établissement le 26 juillet 1480. Deux ans plus tard, à la suite de contestations qui étaient survenues au sujet de la dédicace de cette maison, il intervint un accord entre Jean de Laigle, son fondateur, la prieure et le curé de Saint-Paul.

— Vers ce temps furent rédigés les statuts des brodeurs-chasubliers, qui avaient leur confrérie au couvent des Carmes. Ces statuts furent modifiés et augmentés en 1605, par Henri IV. — On fit, en 1449, un règlement pour le métier de broderie, révisant d'anciens statuts des brodeuses, bonnetières, enjoliveuses et modistes. — Une déclaration du roi, de 1557, accorda des priviléges aux maîtresses ouvrières brodeuses, au préjudice des « tissotiers en soye et en laine. » — Le Parlement rendit, le 26 février 1573, un arrêt concernant les chapeliers, bonnetiers, etc., dont les nouveaux statuts furent rédigés et approuvés en 1709 et en 1711. Cette corporation avait sa confrérie au couvent des Carmes, et comprenait les brodeuses en tavelles, les bonnetières en étoffes, les enjoliveuses des « chefs fretés » et autres ouvrages.

1448. — Le comte de Dorset, qui avait été institué deux ans auparavant lieutenant-général et gouverneur de la Normandie pour le roi d'Angleterre, arriva à Rouen avec la comtesse sa femme. Ils entrèrent dans la métropole par la porte Saint-Romain, nom que l'on donnait alors au portail des Libraires; on travaillait encore au grand portail. Ils furent complimentés par Philippe de la Rose, trésorier de la Cathédrale.

1449. — Par lettres du 30 janvier, Edmond, duc de Sommerset, fut revêtu des mêmes fonctions et vint à Rouen le 8 mai. Le duc fit à la ville, le 24 juin, de riches présents qu'elle mit en gage quelques mois après pour se procurer de l'argent. — Le 1er mai, la ville avait fait un don d'argent à Osberne Mondefort, trésorier de Normandie, pour lequel elle payait 180 l. 15 s., représentant 6,627 fr. 50 c. de notre monnaie actuelle. — Sommerset accorda au chapitre de la Cathédrale, le 15 octobre, des lettres qui lui confirmaient la possession de ses priviléges et de ses biens.

— La cloche du beffroi, nommée Rouvel, fut remontée dans la nouvelle tour le 12 octobre et y fut suspendue. Outre la Rouvel, il avait existé dans la tour que fit raser Charles VI à la suite de l'émeute de 1382, et que l'on commença à réédifier en 1389, une autre cloche contemporaine de la première; l'une et l'autre ont été faites par un fondeur nommé Jean d'Amiens. Cette seconde cloche était appelée la Cache-Ribaut; elle annonçait les heures de l'ouverture et de la fermeture des ateliers de travail; elle « chassait les ribauds en les forçant de rentrer dans leurs repaires. » La chronique de P. Cochon rapporte qu'à la date de 1395 on commença à sonner la cloche de la Grosse-Horloge; on peut supposer, dès-lors, que l'une des deux cloches avait déjà été remontée dans le nouveau beffroi, quoique le nouveau donjon n'eût été achevé que trois ans après. — On donnait le nom de porte Massacre à la voûte de l'arcade de la Grosse-Horloge, dont les cadrans furent dorés et azurés en 1447. Cette voûte fut réédifiée en 1527.

— La ville de Rouen, qui depuis 1419 était au pouvoir des Anglais, fut reprise par le roi de France le 19 octobre. Une attaque infructueuse avait été tentée le 16 du même mois par Dunois. Menacés d'un nouvel assaut, les bourgeois envoyèrent, le lendemain, des députés au roi, sous la conduite de l'archevêque, pour demander à capituler, déclarant « qu'ils ne s'étaient

rendus aux Anglais que par siége et nécessité de famine. » Le prélat dit au roi que lui et les siens « rendraient la cité sous sa puissance, s'il était loisible à chacun de se retirer ou de rester dans la ville, et s'il était donné passage aux Anglais pour en sortir sans être inquiétés. » Ce qui lui fut accordé. Ces derniers voulurent néanmoins tenir encore ; ils furent assiégés dans le château où ils s'étaient retirés, et furent bientôt forcés de se rendre. — Charles VII, après avoir résidé pendant quelques jours au fort de Sainte-Catherine, où il traita avec le duc de Sommerset pour la reddition des places du pays de Caux, fit son entrée triomphale à Rouen, le 10 novembre, avec son armée et en brillant appareil. Il fut reçu avec magnificence. Ce prince était accompagné du roi de Sicile (Alphonse V roi d'Aragon), du chancelier de France et de son argentier Jacques Cœur. L'archevêque Raoul Roussel reçut Charles VII à la Cathédrale. Le gouvernement de la province fut donné au connétable de Richemont; le comte de Dunois fut nommé capitaine de la ville : il fut institué, en 1453, gouverneur général et lieutenant du roi en Normandie, mais il fut remplacé peu après par Pierre de Brézé, grand sénéchal. — Le 15 novembre, une assemblée de notables fut convoquée à l'archevêché, et les députés promirent au roi de l'aider corps et biens pour expulser les Anglais de la Normandie. Charles VII restitua à la cité et à l'église, ainsi qu'aux habitants nouvellement soumis à son obéissance, les droits, priviléges et franchises dont ils avaient joui avant la domination anglaise, et y ajouta diverses autres grâces; il rétablit la coutume de Normandie, la charte aux Normands et l'Échiquier, mais cette cour ne put reprendre ses séances qu'en 1453. — Une procession générale fut faite le 27 novembre en mémoire de ces événements ; les fêtes populaires durèrent trois jours, pendant lesquels on fit des feux de joie, et le vin coula dans tous les quartiers.

— Les religieux de Bonne-Nouvelle rentrèrent dans leur prieuré qui ne présentait plus qu'un monceau de ruines ; ils réédifièrent promptement leurs bâtiments claustraux, et élevèrent une église plus vaste et plus belle que les précédentes.

— L'hiver fut très-rigoureux : « tant en glaces comme en pluye, rapporte la chronique de Robert Gaguin, fut plus horrible qu'il n'a de coustume. »

1450. — Charles VII ordonna, le 15 février, la révision du procès de Jeanne d'Arc ; l'enquête ne fut terminée qu'en 1455. Le

cardinal-légat d'Estouteville avait été envoyé par le pape pour prendre part à cette révision, et il chargea, en 1451, le chanoine Philippe de la Rose de continuer, pendant son absence, les informations touchant ce procès. Le 7 juillet 1456 fut rendue la sentence solennelle de réhabilitation. Une procession expiatoire, ordonnée par cette sentence, fut faite sur la place Saint-Ouen, où avait été prononcé le jugement de condamnation, et sur celle où s'était consommé le martyre. On dressa une croix à l'endroit où Jeanne avait été brûlée. Quelques années après, Charles VII y fit élever une fontaine qui, en 1755, étant tombée en ruines, fut remplacée un peu plus loin par celle qui existe encore aujourd'hui et qui a été complètement restaurée en 1862. Ce prince anoblit les trois frères de Jeanne d'Arc et leurs enfants. Louis XI, dans les premières années de son règne, ordonna qu'on poursuivît les auteurs de la mort de cette héroïne ; mais la plupart de ses juges étant morts eux-mêmes, deux qui survivaient encore furent condamnés à être brûlés.

— La victoire de Formigny, gagnée le 15 avril par les « gens et vassaux du roi, » que suivit, le 12 août, la reddition de Cherbourg, affranchit entièrement la Normandie de la domination des Anglais, qui avait duré plus de trente ans et pendant laquelle ils avaient établi des garnisons dans plus de soixante places. L'archevêque Raoul Roussel institua à Rouen, en mémoire de cette délivrance, une procession générale qui se rendait aux Jacobins, lieu voisin de celui où Jeanne d'Arc avait été brûlée. Une même solennité fut ensuite ordonnée, pour le 12 août de chaque année, dans toutes les villes de la province. Un chroniqueur raconte que, dans l'origine, les boutiques devaient être fermées pendant cette procession, et qu'on était obligé d'y envoyer une personne de chaque maison. — Suivant Hercule Grisel, l'auteur des Fastes de Rouen annotés par M. Bouquet, le couvent de Sainte-Marie aurait été fondé plus tard par le sire de Blainville, pour perpétuer le souvenir de l'expulsion des Anglais de notre province.

— Le marché aux chevaux fut établi, le 30 avril, sur la place de la Rougemare.

— Vers le même temps, la fontaine du parvis de Notre-Dame commença à prendre son cours. En 1461, rapporte M. Fallue, l'historien de l'église métropolitaine, Geoffroi Richier, maître maçon, exécuta, dans l'aître de cette église, une fontaine sur-

montée d'une figure de chérubin, à laquelle fut donné le nom de fontaine de l'Ange.

— Charles VII, étant à Caen, confirma, le 7 juillet, les priviléges de la foire Saint-Romain, et la déclara franche de toutes aides, impositions, etc. D'autres chartes, de 1460 et de 1466, donnèrent à ces priviléges un prolongement de plusieurs années, jusqu'à ce que des lettres patentes de Louis XI, datées de novembre 1468, lesquelles furent confirmées par Charles VIII en 1483, par François Ier en 1521, et par Henri II en 1556, eussent assuré pour toujours son existence avec une durée de six jours ouvrables.

— Dans une assemblée des États généraux, réunie en novembre au palais archiépiscopal, et dans laquelle la cité était représentée par le bailli Guillaume Cousinot, chambellan du roi, le chapitre prêta l'original de la charte aux Normands, qui était déposé au trésor de l'église métropolitaine. L'année suivante, des conseillers de la ville réclamèrent encore cette charte, qui leur fut confiée pour en faire prendre une copie.

— A cette époque, Rouen était considérablement agrandi. Des lettres patentes de Charles VII, en date de 1446 et de 1450, accordèrent aux habitants qui s'étaient établis dans le nouvel enclos de la ville, les mêmes exemptions que celles dont jouissaient les habitants de l'intérieur.

1451. — Le commerce reprit une nouvelle activité; les relations avec l'Espagne se renouèrent rapidement; les manufactures de draps se relevèrent. Un réglement en date du 2 juillet, révisa celui de 1424 sur la draperie, et statua aussi sur ce qui concernait les laines et les teintures.

— On fit les statuts pour les bonnetiers-chapeliers et aumussiers; ils furent confirmés par Charles VIII, puis en 1596 par Henri IV. Leurs priviléges furent maintenus en 1673 par une ordonnance spéciale. En 1719, ces deux branches se séparèrent pour former des corporations distinctes, avec des statuts particuliers. — Les chapeliers établirent, en 1725, un bureau pour la visite et la marque des chapeaux avant leur mise en circulation. Les bonnetiers-chapeliers avaient eu leur confrérie à Notre-Dame; les chapeliers érigèrent une nouvelle confrérie à Saint-Herbland.

— A la même époque, furent rédigés des statuts pour les maréchaux; ils furent confirmés en juillet 1464.

— Des poursuites furent intentées contre des habitants de

Rouen qui étaient entrés « revêtus d'habits de momerie, dans une danse qui se faisoit, par manière d'esbastement, auprès d'un feu allumé proche la cour d'église, en l'honneur de saint Étienne, et malgré les danseurs. » La cour de l'archevêché prononça contre eux une sentence d'excommunication. (Archives de la Préfecture.)

— Pendant un séjour que fit à Rouen le cardinal-légat d'Estouteville, sur la requête de l'archevêque Raoul Roussel, la cour d'église intenta, le 7 septembre, un procès à un religieux appelé André Féré, et le fit emprisonner, pour avoir publié un prétendu miracle arrivé dans l'église des frères Mineurs. Il y eut, à cette occasion, procession et sermon public dans le cimetière de Saint-Ouen. Peu après, Charles VII fit mettre le frère André Féré en liberté.

— Les abbés de Saint-Ouen tenaient, dans les séances de l'Échiquier, dont ils étaient membres, le premier rang sur tous les autres abbés de la province. Ce droit leur ayant été contesté par l'abbé de Fécamp, fut maintenu en 1451 par une sentence de l'Échiquier. Il y eut, pendant la session de 1456, un nouveau débat de préséance entre l'abbé de Saint-Ouen et celui de Fécamp ; elle fut adjugée au premier, qui fut qualifié dans l'arrêt : doyen des abbés de Normandie. — Plus tard, en 1474, un réglement de la même cour intervint en faveur des abbés de la province eux-mêmes, contre les doyens des églises cathédrales et collégiales, qui prétendaient prendre séance avant eux.

— Robert de Dreux, écuyer, sire d'Esneval, qui avait tenu à Pavilly certains propos contre des bourgeois-conseillers de Rouen, fut appelé à comparaître le 5 novembre en l'hôtel commun de ladite ville, et, en présence du sire de Bacqueville, du lieutenant général du bailli et desdits bourgeois, il fit à ces derniers amende honorable, leur déclarant « qu'il vouloit être leur bon ami et se voudroit de tout son pouvoir employer pour le bien et honneur de la ville, etc. »

1452. — Le mystère de la Passion fut représenté de nouveau, avec une grande magnificence, dans le cimetière des Jacobins.

— Raoul Roussel, archevêque de Rouen, mourut le 31 décembre. Les chanoines se divisèrent au sujet du choix de son successeur, et il y eut des troubles à cette occasion. Les voix s'étant partagées entre Philippe de la Rose, trésorier de la métropole, et Richard Olivier, archevêque d'Eu, on convint de prendre

celui des deux qui serait porté le premier à l'autel par ses partisans. Ceux de l'archidiacre, qui étaient les compagnons du Vieux-Marché, entrèrent dans l'église par les portes; mais ils trouvèrent installé sur l'autel Philippe de la Rose, que les drapiers avaient introduit par la fenêtre. Le premier protesta, et céda son droit au cardinal d'Estouteville, qui était envoyé de Rome par le pape Nicolas V. Étant arrivé le 1er mai 1453, le cardinal logea à l'archevêché, et fut élu le 8 juillet. Le 28 du même mois de l'année suivante, il fit son entrée solennelle à Rouen par la porte Martinville et prit possession du siége archiépiscopal. Guillaume d'Estouteville, fils de Jean II, seigneur de ce nom, et allié par sa grand'mère Catherine de Bourbon à la famille royale, était neveu de Louis d'Harcourt, évêque de Bayeux et patriarche de Jérusalem; il avait été prieur de Grammont près de Rouen, et fut créé cardinal en 1439 par le pape Eugène IV. Ce prélat fit de grandes libéralités à l'église métropolitaine, lui donna les cloches qui portèrent son nom, fit construire la bibliothèque, ainsi qu'une portion du palais archiépiscopal; il augmenta les revenus du collége des Clémentins. Il institua en Normandie une fête en l'honneur de Notre-Dame-des-Neiges, racontant que, dans une journée du 5 août, pendant qu'il faisait une chaleur excessive, il tomba une quantité de neige telle, qu'une église dédiée à la sainte Vierge en avait été complétement couverte. — Guillaume d'Estouteville réforma, en 1471, l'Université de Paris, tant de l'autorité du pape que de celle du roi; il eut l'honneur, dans la même année, de couronner le pape Sixte IV, à la demande de ce pontife même.

— Les échevins avaient mis en gage, dans les mains d'un riche bourgeois nommé Jean Marcel, deux objets d'orfévrerie et une coupe en argent que le duc de Sommerset avait offerts à la ville en 1449. Ils reprirent possession, deux ans après, de la coupe moyennant le remboursement de cinquante-quatre livres (1,980 fr.), et en firent cadeau à Massé de Launay, receveur général de Normandie, « pour le rénumérer d'aucuns services par lui faits. » Dans le but de se libérer envers leur prêteur, les mêmes échevins vendirent, le 1er mai 1452, les deux autres objets au cardinal-légat, pour le prix de 337 écus d'or valant 505 l. 10 s. (20,852 fr.). — Déjà, le 1er mai 1449, la ville avait fait un don de vaisselle d'argent à Osberne Mondefort, trésorier de Normandie,

pour lequel elle paya, comme nous l'avons dit, la somme de 180 l. 15 s.

1453. — La cour de l'Officialité fit arrêter et pendre plusieurs ribauds qui « feignant des maladies, se laissoient choir dans les églises en présence du peuple, afin d'en tirer de l'argent avec subtilité. » On donnait alors le surnom de ribauds à des individus, écume de la société, qui se livraient à des habitudes de paresse et de désordre.

— La fausse porte de Saint-Romain, appelée plus tard la porte des Champs, qui conduisait au val de la Jatte, fut fermée. On fit, dans les nouveaux fossés, quatre boulevards pour fortifier la ville.

— Un messager qui avait apporté à Rouen des lettres du roi annonçant la défaite des Anglais à Châtillon, où fut tué le vieux Talbot, reçut des échevins un pour-boire de 15 l. (549 fr. 90 c.) — Six écus (330 fr.) furent donnés à un autre messager.

— Une charte de Charles VIII, du 28 août, restitua à la famille des Alorge les biens qui avaient été confisqués sur Robin Alorge, lequel, ainsi que le porte cette charte, avait été décapité « en haine de ce qu'il avoit favorisé le parti du roi durant les guerres. »

1454. — Le corps de ville accorda, le 26 février, une subvention aux frères de la Charité-Dieu, de la confrérie de Notre-Dame, de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine, pour leur venir en aide relativement à la célébration du mystère de Sainte-Catherine qui n'avait pu être représenté en 1410 (v. p. 165) ni depuis cette époque. Ce mystère fut joué aux fêtes de la Pentecôte sur la place du Marché-aux-Veaux. Pour être mieux placés, les échevins prirent possession de la maison de Jehan Marcel, qui fut appropriée à cet effet aux frais de la ville.

— La Normandie étant de nouveau menacée par les Anglais, dont une flotte s'était montrée en vue des côtes de la Manche, on prit à Rouen, en août, des mesures de défense. Bientôt les Normands se disposèrent à attaquer les Anglais chez eux, et les préparatifs de cette expédition ramenèrent dans le port de Rouen une activité nouvelle. On y arma « deux nefs du roi » au clos des Galées. Peu après, s'ouvrirent des négociations et des traités de commerce entre les deux nations.

— On commença la construction de la première porte Guillaume-Lion. Les travaux avaient été adjugés le 12 janvier 1453, par le prix de 55 livres la toise.

— Il fut ordonné, le 7 septembre, que les échevins et les vingt-quatre du conseil auraient, en reconnaissance des soins qu'ils consacraient aux affaires de la cité, une délivrance de vin aux fêtes solennelles de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, de Saint-Jean-Baptiste et de la Toussaint.

— Dans un acte de tabellionage du 30 novembre 1454, il est fait mention des chouquets de Noël, nom que l'on donnait à des bûches qui étaient distribuées lors de cette fête, par les échevins, à un certain nombre d'habitants les plus marquants de la cité. Il en fut délivré vingt-deux la veille de Noël : ceux qui les reçurent étaient le lieutenant général du bailli, le vicomte de Rouen, le vicomte de l'Eau, les six conseillers de la ville, quelques anciens échevins et plusieurs notables.

1455. — Le 7 juin mourut Jean Richard, qui avait gouverné l'abbaye de Saint-Ouen pendant plus d'un demi-siècle. Il fut inhumé dans la chapelle de la Trinité de l'église abbatiale. Jean Richard eut pour successeur Jean de Corquilleray, qui assista en 1461 au sacre de Louis XI, et fut appelé, l'année suivante, par ce prince, au siége épiscopal de Lodève, où il mourut en 1488.

— Le sire de Torcy et de Blainville, seigneur de la cour de Charles VII, étant venu passer les fêtes de Pâques à Rouen, les échevins, en reconnaissance d'un service qu'il avait rendu à la ville, lui offrirent deux grands bassins d'argent, qu'il refusa. De semblables preuves de désintéressement étaient assez rares, et les registres de l'hôtel-de-ville font mention des nombreux présents qu'acceptaient sans scrupule ceux dont le conseil recherchait l'appui.

1456. — En cette année mourut Pierre Cochon, notaire apostolique à Rouen, auteur d'une Chronique normande qui a été publiée pour la première fois par la Société de l'Histoire de Normandie, en 1870. Il était né à Fontaine-le-Dun, dans l'arrondissement de Dieppe.

— Le 19 décembre, le chapitre de la cathédrale loua à des libraires plusieurs échoppes placées au pied du portail des Boursiers, nom provenant des marchands de bourses en cuir qui s'y installaient ordinairement. On donna dès-lors à ce portail le nom de portail des Libraires. Une ordonnance rendue le 10 septembre 1457 fixa le prix de la location de ces échoppes à 4 l. 10 sous par an, ce qui équivaut à 30 fr. de notre monnaie. Plus tard, le chapitre admit des colporteurs à vendre des livres dans l'aître

ou parvis de Notre-Dame, ce qui excita des réclamations de la part des libraires, dont les demandes furent rejetées.

— Vers cette époque furent confectionnées, par les soins du cardinal Guillaume d'Estouteville, les chaires ou stalles du chœur de l'église métropolitaine; commencées le 30 septembre 1457, elles furent achevées en 1470. Le trône archiépiscopal, œuvre magnifique ornée de statuettes et de bas-reliefs artistement sculptés, terminé en 1469, fut détruit en 1793.

— On s'occupa, dans le même temps, de l'amélioration des écoles qui avaient été instituées derrière l'église de Saint-Laurent, où elles existaient en 1227, et dans la paroisse de Saint-Cande-le-Vieux.

— On fit les statuts des brasseurs; ces statuts furent renouvelés en 1485 et revisés en 1507 et en 1603 ou 1606, et enregistrés le 11 janvier 1627. Saint Léonard était le patron de leur confrérie, dont le réglement avait été donné par l'archevêque Louis de Luxembourg. A la fête de ce patron, dont la chapelle était la propriété des brasseurs de bière, ceux-ci assistaient à une messe qui y était célébrée, et ils dînaient au couvent de Saint-Amand. Cette coutume fut abolie en 1600. La chapelle de Saint-Léonard ayant été réunie en 1635 à l'église paroissiale de Saint-Amand, les brasseurs de bière élevèrent la prétention d'y faire dire la messe par leur chapelain, le jour de la fête patronale; une sentence de l'Officialité, du 7 mars 1639, maintint ce droit au curé.

1457. — On fit, en février, les statuts pour les mesureurs et porteurs de grains. Ils avaient leur confrérie à l'église des Jacobins. — On renouvela, en 1462, ceux des pelletiers-fourreurs, qui furent confirmés par des lettres de Louis XI en 1470, ceux des bourreliers-bâtiers, ceux enfin des meuliers ou marchands de meules à moulin, qui renouvelaient des réglements très-anciens.

1458. — Le conseil de ville distribuait quelquefois des gratifications qui avaient pour but d'encourager la science de l'instruction publique. Outre les secours qu'ils accordèrent en 1398 et en 1410, à des clercs pour les aider à obtenir leurs grades à l'Université et à se faire recevoir docteurs, les échevins donnèrent, le 4 juin 1454, vingt-cinq livres (915 fr. 50 c.) à Jehan Escombart, qui avait tenu école à Rouen, « et avoit instruit et doctriné plusieurs enfants de ladite ville. » Une somme de cent-cinquante livres tournois (5,500 fr.) fut délivrée, en 1458, à

des étudiants normands qui faisaient construire à Paris, « en la rue au Feure, un certain édifice en forme d'étude ou école. »

1459. — Un messager apporta à Rouen, le 31 mai, les originaux de la confirmation de la charte aux Normands, confirmation qui avait été accordée par le roi Charles VII à Tours ; ce messager reçut un pour-boire de soixante sous tournois (110 fr.). Cette charte fut transcrite tout au long sur le registre de l'Échiquier en 1462, avec la mention des autres confirmations qui avaient été accordées, à diverses autres époques, par les rois de France.

— Un sieur d'Estouteville, seigneur de Bricquebec, fit son entrée à Rouen en qualité de gouverneur et lieutenant pour le roi au duché de Normandie.

1460. — On donnait le nom d'hôtel du Patriarche à une grande maison située dans la rue Beffroi, et qui appartenait à Louis d'Harcourt, patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux, lequel devint, en 1474, premier président de l'Échiquier de Normandie. Le conseil de la ville lui offrit, à l'occasion de son avénement à l'évêché de Bayeux, « une grande coupe double vermeil dorée. » — L'hôtel du Patriarche était, en 1668, la propriété de MM. de Hautenoë et de Saint-Georges. Sur son emplacement s'élève l'hôtel qui a été acquis par l'administration municipale en 1873, pour y installer les écoles supérieures du commerce et de l'industrie, qui avaient occupé, lors de leur fondation en 1871, les bâtiments de l'ancien séminaire de Rouen, affectés aujourd'hui à l'usage d'un dépôt d'infanterie.

— L'église de Sainte-Croix-Saint-Ouen ayant été reconnue insuffisante, une sentence de l'official de Rouen, du 28 mars, enjoignit aux religieux de Saint-Ouen, qui avaient le patronage de cette église, de la faire agrandir.

— On élargit une partie de la chaussée de Martinville, vers le boulevard.

— L'hiver de cette année fut très-rigoureux.

1461. — Le guet des bourgeois, préposé à la garde des remparts et des portes de la ville, qui, à différentes époques, avait été augmenté ou diminué selon les circonstances (v. p. 163 et p. 176), et qui, en 1457, avait été réduit de cent hommes à soixante-dix, fut réduit de nouveau à vingt-quatre hommes.

— L'archevêque Guillaume d'Estouteville, cardinal et légat *à latere*, jeta les fondements d'un nouveau palais archiépiscopal, en remplacement de celui qui était voisin du portail des Li-

braires et dont on voit encore des vestiges. — Il rebâtit aussi le château de Gaillon, qui avait été dévasté en 1425 par les Anglais. Ces importants travaux furent achevés par Georges d'Amboise I.

— Le 21 juillet, veille de la mort du roi Charles VII, « apparut une très luysante comette prenostiquant le trespas de si grant prince et dénonçant les choses futures. » (Chron. de Robert Gaguin.)

— Le 19 décembre, arriva à Rouen le comte de Charolais, Charles-le-Téméraire, fils de Philippe-le-Bon ; il avait été nommé, en octobre, gouverneur de la Normandie. Suivant un antique usage, on lui fit présent de trois poinçons de vin et de trois draps entiers faits en cette ville.

1462. — Marguerite, fille de René, roi de Sicile et duc d'Anjou, femme de Henri VI, roi d'Angleterre, fut reçue à Rouen le 13 juillet après de grands préparatifs et avec solennité. Elle venait en France, avec le prince de Galles son fils, pour demander secours à Louis XI et à son père, contre la faction opposée à son mari. La ville offrit à la reine, entre autres présents, trois poinçons de vin. — Marguerite d'Anjou revint encore en 1470, accompagnée du prince de Galles, et ils furent reçus avec les mêmes honneurs que dans les voyages précédents, sur la recommandation du roi de France.

— Louis XI vint à Rouen le 11 août ; il était accompagné de Charles, son fils aîné, et d'une brillante escorte de princes et de barons, mais son entrée se fit sans aucune cérémonie. Le roi avait à ses côtés Pierre de Brézé, sénéchal de Normandie. Les conseillers de la ville firent à ce prince la promesse de deux cents marcs de vaisselle d'argent. Ils firent, en outre, de riches présents à Jehan de Montespedon, bailli de Rouen, et à Pierre de Morvillers, chancelier de France. Pendant le séjour que fit Louis XI dans notre ville, on fit la procession générale qui avait été instituée pour remercier Dieu de la réduction de la Normandie.

— Des lettres du roi, du 12 août, établirent un monnayeur en la monnaie de Rouen. Ce titre était donné, dans l'origine, au monétaire ou fermier de la monnaie, qui faisait aussi l'office d'essayeur.

— L'abbé de Saint-Ouen, Jean de Corquilleray, ayant été appelé à l'évêché de Lodève, le cardinal Guillaume d'Estouteville devint abbé commendataire ou administrateur de ce mona-

stère. Il n'en prit possession qu'en juillet 1467. Ce cardinal fit de riches présents à l'église abbatiale, donna une somme d'argent pour l'achèvement de cet édifice, et fit élever le beau jubé qui était placé à l'entrée du chœur. Guillaume d'Estouteville mourut à Rome en 1483.

— On fit, le 1er septembre, en présence du prieur Jean Lecauchois, l'inventaire des reliques des PP. Jacobins de Rouen. Ces reliques, ainsi que d'autres richesses, furent pillées et dévastées en 1562 par les calvinistes.

— Le 18 décembre, mourut Nicolas du Val-Richer, prévôt des monnayeurs. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Georges.

1463. — Il y eut une grande sécheresse dans toute la province. La fontaine de Gaalor fut visitée par « Messieurs de la ville. » Leur procès-verbal constata que les fontaines de Saint-Lô, de l'Aumône, de Massacre et des Cordeliers, étaient, à cette époque, les seules qui fussent alimentées par cette source, dont le surplus se perdait dans le ruisseau de la Renelle.

— Louis XI créa l'office de procureur général du roi au pays et duché de Normandie.

1464. — Jean Petit, bourgeois de Rouen, obtint, en payant cinq sous par an, la permission de faire une galerie traversant la rue, près de la porte Jean-Lecœur, pour aller, de sa maison où pendait pour enseigne la Cage, située en la paroisse Saint-Maclou, à un jardin qui était situé au côté opposé de la rue.

— Louis XI vint à Rouen pour la seconde fois, le 23 juillet, en se rendant à Mauny, demeure de Pierre de Brézé. Le roi donna à la cathédrale quatre cents marcs d'argent pour faire un riche tabernacle destiné à recevoir l'image de la sainte Vierge en sa chapelle située derrière le grand-autel. Cette image, en argent doré, avait été donnée, en 1420, par Louis, dauphin du Viennois, fils de Charles V. — Le 22 septembre arriva dans la même ville le duc de Savoie, beau-père de Louis XI. Yolande, princesse du Piémont, sœur du roi et épouse du fils aîné du duc de Savoie, y était arrivée le 8 août. Cette princesse fit délivrer les criminels renfermés dans les prisons. La ville lui fit présent « de deux excellents et fins draps de Rouen », et donna au duc de Savoie « une queue et trois poinçons de vin. » — Louis XI revint à Rouen le 13 octobre, et y resta jusqu'au 6 ou 7 novembre. Pendant ce séjour, le roi confirma de nouveau la charte aux Normands, qu'il avait déjà confirmée au commencement de son

règne, le 4 avril 1462. — M. Chéruel a rapporté, d'après les Archives municipales, le fait suivant qui a donné à M. Floquet le sujet d'une de ses jolies anecdotes normandes : Louis XI et la Normande. Le roi voulut récompenser Pierre de Lisle, son valet de chambre, en lui faisant épouser la fille de quelque riche bourgeois de Rouen, il désigna la fille de Jehan Letellier; mais la mère de celle-ci résista, et le conseil de la cité s'opposa à cette atteinte portée à la liberté des familles; la Normande gagna son procès.

— Un débat fut porté, le 29 septembre, devant l'Échiquier de Rouen, touchant les privilèges de l'Université de Normandie. Le 10 octobre 1466, le magistrat civil ordonna à tous les maîtres d'école particuliers d'envoyer leurs élèves aux grandes écoles de grammaire qui étaient établies derrière le chœur de l'église de Saint-Laurent. Cet ordre fut renouvelé le 18 novembre suivant, dans un arrêt de l'Échiquier; mais, par un autre acte du 20 du même mois, les moines de Saint-Ouen furent maintenus dans le droit de tenir leurs écoles, et ils parvinrent, ainsi que les membres de l'église collégiale de Saint-Cande-le-Vieux, à se soustraire à l'obligation d'envoyer leurs élèves à l'école de grammaire. — L'école de Saint-Ouen était suivie par plus de cinq cents écoliers; elle fut fermée vers 1563. L'école de grammaire tomba avant le milieu du seizième siècle.

— Une nouvelle lutte s'étant élevée, pour la préséance, pendant le même Échiquier, entre Robert de Dreux, baron d'Esneval, et Georges baron de Clères, il fut jugé « que ce dernier serait assis, un jour, avant le sieur d'Esneval, et que, le jour suivant, celui-ci serait assis avant le sieur de Clères, et ainsi alternativement pour l'avenir. » Une décision du même genre fut prise, par l'Échiquier, en 1466, dans un différend survenu entre les sires d'Estouteville et de Ferrière, à l'occasion du droit de comparence ; ces deux personnages durent comparaître alternativement. Plus d'une fois, de semblables débats eurent lieu dans les Échiquiers suivants, et furent jugés de la même manière.

1465. — Au commencement de cette année, éclata la guerre du Bien public, ainsi nommée parce que le soulagement des peuples en était le prétexte, mais qui fut occasionnée par la division et la jalousie qui régnèrent entre Louis XI et Charles duc de Berry, son frère, au sujet de la possession de la Normandie. — Quatre cents hommes partirent de Rouen vers le 17 octobre,

sous la conduite d'un écuyer nommé Taupin, auquel la ville, fort pauvre en équipements militaires, confia douze brigandines (cuirasses) qui furent remises par ce capitaine aux hommes les plus résolus et les plus intelligents de sa troupe. L'une de ces brigandines fut perdue, « parce que celui qui l'avoit fina ses jours dedans, par fortune de guerre. » — Pendant cette guerre, on apporta, du monastère de Saint-Denis à Rouen, de riches bijoux, ainsi que les ornements qui servaient au sacre des rois de France, et ils furent déposés dans le trésor de la cathédrale. La guerre du Bien public fut terminée par un traité fait au bois de Vincennes le 1er octobre.

— On rapporta dans un bateau jusqu'au port de Rouen, le 26 juillet, le corps de Pierre de Brézé, sire de la Varenne, seigneur de Maulévrier et baron du Bec-Crespin, qui avait été créé capitaine de Rouen lorsque cette ville fut reprise par Charles VII en 1449, et qui était devenu grand sénéchal d'Anjou, du Poitou et de la Normandie. Pierre de Brézé, né en Anjou vers le commencement du quinzième siècle, avait été tué le 16 à la bataille de Montlhéry, à quelques lieues de Paris. Son corps fut reçu en grande pompe et inhumé à la cathédrale, dans la chapelle de la Vierge, où l'on voit le tombeau qui lui a été élevé en 1488. Pierre de Brézé fut remplacé dans ses fonctions par Jacques, son fils, comte de Maulévrier, dont le fils fut le mari de Diane de Poitiers. — Le bailli d'Évreux Flocquet, qui reçut le coup mortel sur le même champ de bataille, fut enterré dans l'église de l'abbaye de la Sainte-Trinité-du-Mont.

— Louis XI vint à Rouen le 15 août, et il entendit la messe à la cathédrale, dans la chapelle de la Vierge. Le but de son voyage était de réunir des forces contre la ligue du Bien public, dans laquelle étaient entrés le frère unique du roi, le comte de Charolais, les ducs de Bretagne et de Bourbon, le comte de Dunois, et plusieurs autres seigneurs de marque.

— Le duc de Bourbon, l'un des principaux conjurés de cette ligue, proclama, le 27 septembre, le rétablissement du duché de Normandie. Il s'empara du château de Bouvreuil, et fit reconnaître Charles duc de Berry, frère du roi, en qualité de duc des Normands. Ce prince, alors âgé de moins de vingt ans, reçut en apanage ce duché, en vertu d'un traité de paix qui fut conclu le 29 octobre suivant entre les deux frères, à Saint-Maur-les-Fossés. Il fit son entrée à Rouen le premier dimanche de l'Avent,

escorté des bourgeois qui, émus par la nouvelle que le duc de Bretagne avait le dessein de l'enlever pour le diriger à sa fantaisie, étaient allés le chercher au fort de Sainte-Catherine. La cérémonie de sa reconnaissance et de son installation eut lieu à la cathédrale le 10 décembre, en présence de Louis d'Harcourt, patriarche de Jérusalem et évêque de Bayeux. Charles reçut l'anneau ducal des mains de l'évêque de Lisieux, Thomas Bazin; le comte de Tancarville lui ceignit l'épée, et le maréchal d'Harcourt lui présenta la bannière du duché. La ville ne fit aucun présent au duc, mais les échevins lui prêtèrent la « Chronique de Normandie » qu'il avait fait demander par Jean d'Harcourt, et dont la lecture fut faite au nouveau souverain.

1466. — Le roi Louis XI, qui n'avait cédé que malgré lui le duché de Normandie à son frère, se remit bientôt en possession de ce duché. Il fit son entrée solennelle à Rouen le 10 janvier, accompagné de Tristan l'Ermite, prévôt des marchands, surnommé « le bourreau du roi. » A peine descendu au palais, il envoya au supplice les serviteurs de Charles de Berry, qui, proclamé duc de Normandie à la fin de l'année précédente, ne put jouir de sa dignité que pendant deux mois et se réfugia chez le duc de Bretagne. — Une des victimes de la vengeance de Louis XI fut Jean Boursier, sire d'Esternay, officier général de Normandie; s'étant retiré à Pont-de-l'Arche déguisé en cordelier, pour se soustraire à la colère du roi, il fut arrêté et conduit à Louviers, où il fut noyé dans l'Eure. Son corps fut ensuite retiré de cette rivière et fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de Louviers; il y fut représenté sous l'habit d'un cordelier. Le sire d'Esternay avait fait rétablir, à ses frais, les degrés de pierre qui conduisaient à l'abbaye de Sainte-Catherine, et qu'avait fait construire, en 1312, Enguerrand de Marigny. Il en existe encore quelques vestiges dans la rue du Haut-Mariage.

— Louis XI revint à Rouen le 10 juillet. Plusieurs auteurs rapportent néanmoins qu'il n'y entra pas, et qu'il reçut la soumission des Rouennais au Pont-de-l'Arche, dont il venait de se rendre maître. — Le 14 avril 1467, l'assemblée des États réunie à Tours, et à laquelle assistèrent des députés normands, déclara la province de Normandie désormais inséparable du domaine royal.

— Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable, fut nommé capitaine de Rouen le 15 décembre, en remplacement

du comte de Maulévrier; il arriva dans cette ville le 29 du même mois.

— Le cardinal Guillaume d'Estouteville fit don à la cathédrale d'une cloche qui fut nommée Marie-d'Estouteville, et que l'on mettait en volée dans les grandes fêtes. Cette cloche, qui fut fondue dans la cour du collége d'Albane, pesait près de sept mille livres. Le chapitre résolut, à cette époque, de faire exhausser la tour de Saint-Romain, située à gauche du portail de la basilique, et qui avait été construite à différentes époques sur une base fort ancienne. Suivant quelques historiens, cette base aurait été bâtie par saint Romain vers 631 ou 633, mais il paraît plus probable qu'on aura donné à la tour le nom de ce saint évêque, postérieurement à sa mort. On commença en 1470 la charpente du pavillon qui couronne cette tour; le comble ne fut achevé qu'en 1477. — Vers la même année 1470, fut fondue une seconde cloche donnée par le cardinal d'Estouteville; elle fut appelée Guillaume, et fut placée, avec la Marie-d'Estouteville, dans la tour de Saint-Romain, qui contenait en outre la Rigaud, donnée par le célèbre archevêque de ce nom, et huit autres cloches : la Romaine; Thibaud, du nom de son donateur l'archevêque Thibaud d'Amiens; Nicolas, donnée par l'archevêque Jean II; Complies, qui servait à annoncer cet office; la Petite-Marie; le grand Saint-Benoist; le petit Saint-Benoist; Saint-Jean-de-Luz. Au dix-septième siècle, comme nous le dirons plus tard, la Marie-d'Estouteville fut refondue avec trois autres cloches plus petites; elle entra, en 1850, dans la composition du bourdon actuel.

1467. — Des quêtes furent recommandées par l'archevêque de Rouen en faveur du monastère de Saint-Ouen, qui avait été « ruiné par l'incendie. »

— Louis XI, fuyant la contagion de la peste qui faisait de grands ravages dans la capitale, étant venu à Rouen en mai, où arrivèrent peu après la reine et ses filles, reçut avec de grands honneurs le comte de Warwick, qui repartit le 16 juin. Ce personnage, appelé « le faiseur de rois », était venu en France (en 1465, d'après l'*Art de vérifier les Dates*) pour traiter du mariage du roi d'Angleterre Édouard IV avec Bonne de Savoie, mariage qui n'eut pas lieu, le roi ayant épousé Élisabeth Woodville.

— Par des lettres du 13 juin, Louis XI accorda aux bourgeois

de Rouen le droit d'acquérir, de posséder et de transmettre des fiefs, sans être nobles et sans payer finances. — Voulant favoriser le commerce de notre province, le même prince accorda aux habitants de Rouen, de Caen et de Falaise, des lettres patentes en vertu desquelles le transport des marchandises qui se ferait de l'une de ces trois villes dans les deux autres, serait exempt de toutes impositions.

— On fit, pour les maîtres-verriers (fabricants et peintres de vitraux), des statuts qui furent confirmés en 1555 et en 1563. Ils avaient leur confrérie au couvent des Carmes, sous le patronage de la sainte Trinité et de saint Luc. — On donna aussi, l'année suivante, des statuts pour les apothicaires, les épiciers, ciriers, etc. ; il y est fait mention d'une ordonnance de 1408 pour le métier de cirerie et d'une autre ordonnance de novembre 1412 pour les ciriers « en menue œuvre. » Cette corporation avait alors une confrérie à la cathédrale, sous le titre de Notre-Dame-du-Jardin. Ses statuts furent renouvelés par Louis XII en 1508; il en fut donné d'autres en 1588, 1596, 1631 et 1644. En 1659, trois gardes épiciers et ciriers furent ajoutés aux gardes apothicaires et épiciers qui géraient les affaires de la communauté. Enfin une addition aux statuts fut autorisée en 1741 par Louis XV, et ils s'étendirent aux confiseurs.

1468. — Des lettres patentes de Louis XI, du mois de novembre, confirmèrent à perpétuité la foire du Pardon ou de Saint-Romain, autorisèrent sa prolongation annuelle et exemptèrent d'impôts les marchandises qui y étaient apportées, le vin et le sel exceptés. Cette foire, qui avait dans l'origine une durée de deux jours, fut portée à six jours pour la vente de toute denrée, bestiaux et marchandises, et pour celle des boissons ; mais des lettres patentes du 29 juillet 1760 transférèrent la foire pour les boissons au lendemain de la Saint-Martin (12 novembre), pour une durée de douze jours ouvrables.

1469. — Charles de France ayant renoncé à la possession du duché de Normandie, pour lequel il reçut en échange la Guyenne, son anneau ducal fut envoyé par Louis XI à l'Échiquier de Rouen, le 9 novembre, et fut, par l'ordre de ce monarque, rompu en deux pièces dans une assemblée solennelle qui fut réunie dans la grande salle du château de Bouvreuil, en présence du connétable de France Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, lieutenant général du roi en Normandie. Ce personnage était

chargé, en cette qualité, de connaître des cas de lèse-majesté, de remédier aux désordres commis par les gens de guerre et de justice, et de punir les délinquants. — Charles mourut à Bordeaux le 12 mai 1472, empoisonné par une pêche qui lui fut donnée; on soupçonna le roi lui-même d'avoir ordonné sa mort. Il fut le dernier des Valois revêtu du titre de duc de Normandie, et cette province se trouva réunie à la couronne pour la quatrième et dernière fois.

— Des plaintes furent portées aux États de Normandie, présidés par le connétable de Saint-Pol, contre les excès, pilleries, et maléfices que commettaient les gens de guerre. Il fut fait justice, en 1474, des maraudeurs qui désolaient la province. Le connétable, qui s'était rendu lui-même coupable de trahison et de nombreuses intrigues, fut condamné à mort par le Parlement de Paris, et eut la tête tranchée le 19 décembre 1475.

— A cette époque fut reconstruit, aux frais du chapitre de l'église de Saint-Cande-le-Vieux, le collége du même nom, qui était d'une haute antiquité et était sous la direction immédiate des chanoines de cette église.

1470. — Le corps de saint Lô et de saint Romphaire, évêques, ainsi que celui de saint Fromond, martyr, qui avaient été renfermés dans des sacs de cuir, furent placés le 27 mai dans des châsses, par les soins du prieur de Saint-Lô, Guillaume Lemoine. — Ce prieur mourut le 3 juin 1483.

— La trésorerie de l'église de Saint-Herbland fut réunie à celle de la cathédrale. La première église de Saint-Herbland était très-ancienne; il en est fait mention dans des actes de 1151 et de 1199. Cette église menaçant ruine, on la rebâtit entièrement en 1483, et l'on y apporta d'Angers, en 1641, des reliques de son saint patron qui était mort au septième siècle. (V. p. 13.) On y apporta en même temps celles de saint Blaise, martyr.

— Une opinion commune a fait remonter l'établissement de l'imprimerie à Rouen à 1470, ou du moins entre les années 1470 et 1480. Le *Journal de Normandie*, du 13 août 1785, rapporte que, vers le mois d'août 1476, Pierre Maufer, natif de cette ville, qui avait été porter l'art d'imprimer à Padoue en 1473, vint établir une imprimerie dans la capitale normande, trente-six ans après que Guttemberg eut inventé ce bel art à Mayence. Mais notre savant antiquaire André Pottier, mort en avril 1867, a

combattu l'opinion émise par De la Caille, auteur d'une histoire de l'Imprimerie, que le plus ancien ouvrage connu qui ait été imprimé à Rouen par Pierre Maufer, est daté de 1476, et l'on ne trouve en Normandie aucun livre imprimé par lui. D'autres ont prétendu, mais sans fondement, que Morin imprimait à Rouen dès 1443, ce qui pourrait être une simple erreur de date, comme nous le verrons tout à l'heure. Il paraît certain que l'imprimerie n'était pas pratiquée en France avant le règne de Louis XI, lequel monta sur le trône en 1461, puisque ce monarque envoya, dit-on, en 1461 ou 1462, à Mayence, Nicolas Jenson, l'un des graveurs de la Monnaie de Paris, « pour s'informer secrètement de la taille des poinçons et caractères au moyen desquels se pouvaient multiplier par impression les plus rares manuscrits, et pour en enlever subtilement l'invention. » Jenson ne revint point dans sa patrie, déchirée en 1464 et en 1465 par la ligue des mécontents; il fut en Italie et établit une imprimerie à Venise, où il fit un grand nombre de publications de 1470 à 1481. On commença à imprimer à Paris vers 1469 ou 1470, époque où Ulric Gering, Martin Krantz et Michel Friburger, imprimeurs de Mayence, formèrent leur établissement dans le collége de Sorbonne. — M. Ed. Frère, dans son intéressant *Manuel du Bibliographe*, fait mention d'une délibération des notables de Rouen, du 16 juillet 1494, constatant que Martin Morin, qui devint un célèbre imprimeur des quinzième et seizième siècles, avait été envoyé par la famille Lallemant [1] sur les bords du Rhin, avec Pierre Maufer, natif comme lui de cette ville, pour apprendre l'art de l'imprimerie nouvellement découverte. Revenu au lieu de sa naissance, à une époque qui ne saurait être précisée, mais qu'on pourrait rapporter peut-être vers l'année 1483, date de la première publication du grand Coustumier de Normandie, livre que l'on a supposé être sorti d'une presse rouennaise, Martin Morin s'établit dans la rue Saint-Lô, en face du prieuré de ce nom, et laissa un grand nombre d'impressions remarquables. Plusieurs de ces impressions ne portent pas de date; le premier livre imprimé par Martin Morin avec date, dit M. Ed. Frère, est de 1490, et l'on trouve son nom comme imprimeur jusqu'en 1518. Pierre Maufer aurait exercé son art

[1] Cette famille, originaire de l'Allemagne, avait pour auteur sire Henry Le Conteray, surnommé « l'Allemand. »

dans plusieurs villes de l'Italie où il était allé, suivant la délibération de 1494, « vers un prochain parent qui y étoit établi » ; la même délibération fait connaître que, revenu aussi à Rouen, Pierre Maufer fut affranchi, comme les autres employés des établissements d'imprimerie de Lallemant, du service du guet et des aides. Il est permis de supposer que Pierre Maufer devint alors le collaborateur de Martin Morin, car rien ne prouve que les impressions portant son nom, faites à Padoue et dans diverses villes d'Italie depuis 1474 jusqu'en 1492, aient été confectionnées par lui plutôt que par le « prochain parent » qu'il était allé trouver et chez lequel il aurait travaillé pendant quelques années. M. Frère indique aussi que Guillaume Le Talleur, imprimeur célèbre qui publia, en 1487, la première édition de la Chronique de Normandie, et qui mourut en 1500, avait exercé également son art dans un hôtel situé rue Saint-Lô, en face du prieuré. On pourrait encore conjecturer de là que les typographes dont nous venons de parler, privés des ressources indispensables pour fonder des établissements distincts, opéraient alors dans celui qu'avaient formé à Rouen les frères Lallemant, que M. Frère considère comme les véritables introducteurs de l'imprimerie dans cette ville. — Parmi les autres imprimeurs qui exercèrent leur art à Rouen à la fin du quinzième siècle, nous citerons Natalis de Harsy auquel on a attribué une seconde édition des Chroniques de Normandie, et Jean Le Bourgois ou Le Bourgeois, qui publia plusieurs romans de chevalerie et acquit une certaine célébrité.

1472. — Le couvent de Sainte-Barbe, première maison des religieux Pénitents du tiers-ordre de Saint-François, fut établi à Croisset près de Rouen.

— Un sculpteur, nommé Guerard Louf, construisit dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu, dit de Saint-Maur, la chapelle des Trépassés, et y institua une confrérie. Cette chapelle a été démolie depuis 1820.

— Les trésoriers de la paroisse de Saint-André de Cauchoise achetèrent un terrain pour y bâtir une nouvelle église, en remplacement d'une autre qui existait dès le onzième siècle et qui devait être située entre la nouvelle porte Cauchoise et l'église de Saint-Pierre-le-Portier.

1473. — Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, et François II, duc de Bretagne, qui étaient en guerre avec Louis XI,

se jetèrent dans la Normandie et vinrent camper le 30 août sous les murs de Rouen où commandait alors Louis de Luxembourg; ils se retirèrent le 6 septembre.

1474. — En janvier, il y eut diminution de la valeur des monnaies : 15 l. 7 s. 7 d. en faible monnaie n'équivalaient qu'à 12 l. 8 s. 11 d. Le marc d'argent valait alors 8 l. 15 s., et le marc d'or, 100 livres. — On fit, le 22 avril 1484, un réglement sur la valeur des monnaies ; le prix des espèces d'or et d'argent fut augmenté, quatre ans après, pour empêcher le transport qui s'en faisait hors du royaume.

— Une ordonnance de l'Échiquier fit défense aux baillis, vicomtes et procureurs du roi, d'user de la torture ou question contre les accusés d'un crime, s'il n'y avait eu préalablement information ou véhémente présomption du crime pour lequel ils étaient poursuivis.

— On représenta, aux fêtes de Noël, dans le Neuf-Marché, le mystère de « l'Incarnation et Nativité de Notre Sauveur et Rédempteur Jésus-Christ. » Il y avait soixante-dix-huit personnages. D'autres scènes du même genre furent renouvelées en 1476, puis en 1485 à l'occasion du séjour que fit Charles VIII à Rouen.

1475. — Aux environs de Pâques, le chapitre de la cathédrale se trouva dans la nécessité d'ordonner des mesures sévères pour éloigner les mendiants et les lépreux qui encombraient l'église métropolitaine et qui y commettaient des inconvenances. On alla jusqu'à y placer momentanément des chiens, pour seconder les gardiens dans la surveillance dont ils étaient chargés. — En 1514, la peste exerçant ses ravages à Rouen, de semblables mesures furent prises contre l'introduction des pauvres dans la cathédrale, et l'on en chassa les mendiants appelés « marauds », qui y occasionnaient du scandale.

— Louis XI vint le 30 mai, pour la sixième fois, à Rouen, où l'avait attiré la fausse nouvelle d'une descente des Anglais en Normandie. Le 18 juillet, ce prince fit réduire en cendres la ville d'Eu, pour la soustraire à leur domination. — Le 14 août et le 10 septembre, on fit dans Rouen des processions générales, à l'occasion de l'accord accompli entre le roi et les Anglais.

— En cette année, vint à Rouen Alphonse V, roi de Portugal, qui, après avoir sollicité en vain le secours de Louis XI contre le roi de Castille, avait pris la résolution d'abandonner

son trône pour se rendre en Terre sainte. Vaincu par les instances des siens, Alphonse consentit à retourner dans son royaume, et s'embarqua à Honfleur sur des vaisseaux que le roi avait fait préparer.

— La chapelle du prieuré de Grammont fut dédiée sous le patronage de sainte Catherine. Elle fut ruinée par les calvinistes en 1562, en même temps que le monastère. Le cloître avait été rétabli en 1547.

1476. — Le 14 juin, Jacques de Brézé, grand sénéchal de Normandie, qui avait épousé une sœur naturelle du roi, Charlotte, fille de Charles VII et d'Agnès Sorel, ayant surpris sa femme en adultère, la poignarda au château de Ramiers près de Dourdan. Il fut condamné à cent mille écus d'amende ; mais, après la mort de Louis XI, il se pourvut au Parlement de Paris, qui, le 30 août 1483, cassa la première sentence.

— La confrérie de Saint-Romain, dont l'origine datait de 1292 et qui avait renouvelé ses statuts en 1346, fit représenter dans l'aître de Notre-Dame un mystère de saint Romain, dans lequel était figurée la Gargouille. Après la cérémonie, le chapitre permit que cette gargouille fût déposée et conservée à la cathédrale, en l'honneur de la mémoire du saint archevêque. Elle fut portée dans une chapelle située à droite de la nef ; mais, en 1516, la confrérie s'y trouvant trop à l'étroit, obtint du chapitre la chapelle des Innocents, placée dans le transept méridional de la basilique, et à laquelle fut donné le nom de chapelle du Grand-Saint-Romain. La confrérie y fit placer de magnifiques vitraux, qui portent la date de 1521.

1477. — Deux foires franches avaient été instituées à Caen par Louis XI en 1470, mais, par des lettres patentes données en 1477, ce prince les révoqua et les établit à Rouen, comme en un pays plus convenable, à cause du voisinage de la Seine et des moyens de communication avec la mer. Il leur donna une durée de quinze jours ouvrables, commençant, pour la première, appelée la Chandeleur, qui avait été créée au treizième siècle par saint Louis, le lendemain de la Purification de Notre-Dame, et la seconde, érigée le 15 mai 1474, le premier mercredi d'après la Pentecôte. Ces deux foires furent confirmées, ainsi que celle de Saint-Romain, en 1483, par Charles VIII, en 1543 par François Ier, et en 1556 par Henri II. Par des lettres du 29 juillet 1760, la foire de la Chandeleur fut transférée, pour les boissons

seulement, au 1er avril, également pour une durée de quinze jours, et celle de la Pentecôte au 1er juillet, pour neuf jours.

1478. — Le portail septentrional de la cathédrale, dit des Libraires, vers la rue Saint-Romain, fut achevé. D. Pommeraie fixe l'époque de sa première ouverture à l'an 1280, sous la désignation de portail Saint-Romain, à laquelle succéda le nom de portail des Boursiers. La cour qui précède ce portail était un ancien cimetière; elle est fermée, sur la rue Saint-Romain, par un avant-portail qui fut édifiée en 1481. Cette cour fut garnie de petites boutiques qui servaient de logement à des libraires, ce qui lui a fait donner le nom de cour des Libraires. — On a fait, au dix-neuvième siècle, la restauration complète du portail des Libraires, qui fut terminée en 1864.

— Le 20 juin, mourut Robert de Dreux, baron et vidame d'Esneval, capitaine des hommes d'armes de la ville de Rouen. Il avait succédé à Louis de Luxembourg, qui eut la tête tranchée en place de Grève, à Paris. Robert de Dreux fut inhumé en l'église des Jacobins, qui fut aussi le lieu de sépulture de Jean de Dreux, également vidame d'Esneval, mort en 1498.

— En cette année, furent faits et approuvés les statuts de la corporation des coiffeuses; ils furent confirmés en 1588. On fit aussi ceux des carriers et des plâtriers, réformant d'autres réglements qui avaient été rédigés de 1289 à 1456. Les plâtriers avaient leur confrérie en l'église du Saint-Sépulcre.

1479. — Robert Clermont, évêque d'Hippone, dédia, le 11 juillet, l'église des Emmurées. C'était, suivant les chroniqueurs, la quatrième dédicace et par conséquent la quatrième reconstruction de cette église, depuis que Louis IX avait fondé ce monastère. Ruinée déjà en plus grande partie au quatorzième et au quinzième siècle, cette maison fut de nouveau dévastée en 1562 par les calvinistes, et en 1591 pendant les guerres de la Ligue.

— Jean de Montespedon, seigneur de Beauvoir et de Beaupréau, conseiller et chambellan du roi, bailli de Rouen depuis 1462, mourut le 28 août 1479. Il fut inhumé en l'église des Carmes.

— Le 29 novembre, Thomasse Daniel fut élue abbesse de Saint-Amand. Sa famille exerçait les premières charges dans l'Échiquier. Elle gouverna l'abbaye pendant sept ans et sept mois.

— Les chanoines Philippe de la Rose, Laurent Surreau et

Guillaume Roussel, ce dernier neveu de l'archevêque de ce nom, furent inhumés dans la cathédrale en 1479 et en 1480. Ils avaient pris part, le premier comme délégué par le cardinal d'Estouteville, à la révision du procès de Jeanne d'Arc.

1480. — De nouvelles contestations s'élevèrent entre la commune et le chapitre de la cathédrale, au sujet de la réédification. dans le cimetière ou parvis de Notre-Dame, des échoppes dont le toit masquait la vue des maisons voisines. Quelques-unes de ces échoppes furent même renversées pendant une nuit. Elles furent abattues en avril 1485, en même temps que d'autres appartenant au roi, qui étaient dans la rue de la Madeleine.

— On fit les statuts des faiseurs de balles à jeu, ou d'estœufs, mot dérivé de « stupa », étoupe. Ils furent approuvés le 24 juin. Leur confrérie était à l'église de l'Hôpital.

1481. — Une forte gelée, qui avait commencé le 26 décembre, d'autres disent le lendemain du jour des Morts, et qui dura jusqu'au 5 février, gâta toutes les vignes. On appela cette année « l'année du grand hiver. » Cette rigoureuse saison occasionna une grande famine. La mine de blé valut quatre livres.

1482. — Les chanoines de Notre-Dame-de-la-Ronde furent autorisés par Louis XI à porter l'aumusse, droit qui leur fut contesté plus tard par le chapitre de la cathédrale.

— L'usage, à cette époque, du charbon de terre est constaté par une requête qu'adressèrent les chanoines de la métropole au procureur de la ville, « au sujet de certains marchands qui en brûlaient au préjudice des maisons de l'église. » — Le 29 mars 1510, de nouvelles plaintes ayant été portées contre les serruriers qui employaient du charbon de terre dont la fumée incommodait les voisins, le Parlement donna l'ordre à ceux qui voulaient user de ce combustible, d'exhausser leurs cheminées au-dessus du faîte des maisons. — Le Parlement envoya, en même temps, les fondeurs de suif fondre hors de la ville ; défenses furent faites aux mégissiers d'employer des drogues « puantes ou infectes »; aux bouchers de jeter le sang par les rues; il leur fut enjoint, enfin, d'aller aux tueries établies sur la rivière de Robec et près du Vieux-Palais.

— On leva la pierre qui recouvrait la sépulture de l'archevêque Maurile dans la cathédrale ; on trouva dessous un tombeau qui renfermait des ossements humains, avec une crosse et des vestiges de vêtements, qui donnèrent lieu de croire que c'était la

tombe de l'ancien archevêque, et l'on s'empressa de la rétablir.

1483. — Le cardinal Guillaume d'Estouteville mourut à Rome le 23 janvier. Il était âgé de plus de quatre-vingts ans; il avait été cardinal pendant près de quarante-quatre ans, et était devenu le doyen du sacré-collége. Son cœur fut apporté à Rouen le 12 avril, et fut inhumé à la cathédrale auprès de l'ancien tombeau de l'archevêque Maurile, sous un mausolée qui avait été préparé, sur sa demande, plusieurs années auparavant. Des comptes publiés dans l'Inventaire des Archives départementales font mention, aux dates de 1474 à 1477, du « pourtraict de la sépulture que Monseigneur a ordonné luy estre faicte, en la nef de son église », d'une tombe en marbre noir achetée à Amiens, et d'albâtre acheté à Grenoble « pour la représentation de Monseigneur et les ymages. » Ce mausolée, ainsi que le treillis en fer qui en défendaient l'approche, et deux plats d'argent entre lesquels le cœur du prélat avait été renfermé, furent dévastés par les calvinistes en 1562.

— Après la mort du cardinal d'Estouteville, la dignité d'abbé commendataire de Saint-Ouen, dont il avait été revêtu, fut conférée par le pape Sixte IV à Jean de la Balluë, cardinal d'Angers. Ce dernier n'en put jouir, ayant été disgracié par Louis XI en 1469, arrêté et enfermé dans une cage de fer, et privé de sa liberté pendant l'espace de douze ans. Nicole Guichard prit néanmoins possession de l'abbaye pour le cardinal d'Angers, mais les religieux ayant élu, de leur côté, un de leurs confrères, Nicolas de la Fosse, celui-ci « s'accommoda », rapporte Pommeraie, avec le cardinal et devint l'abbé régulier de Saint-Ouen. Il mourut en mars 1491, et fut inhumé dans l'église abbatiale. Nicolas de la Fosse eut pour successeur Antoine Bohier, natif d'Auvergne et parent, par sa mère, du cardinal Antoine du Prat, grand-chancelier de France.

— Robert de Croixmare, chanoine et archidiacre du Grand-Caux, qui avait été désigné par le roi au choix du chapitre, fut élu le 20 mars archevêque de Rouen. Il était né dans le pays de Caux, et était, par sa mère, neveu de l'archevêque Raoul Roussel; il était frère de Jacques de Croixmare, bailli de Rouen. Ce prélat prit possession de son siége le 6 septembre.

— Pendant une famine qui désola la ville, l'archevêque permit aux pauvres « et aux hommes de bras », aux infirmes et aux femmes en voyage, de faire usage du lait en carême. Les habi-

tants du quartier de Saint-Hilaire, qui payaient au curé de Saint-Vivien la dîme des fruits de leurs jardins, en furent dispensés par la cour de l'Échiquier.

1484. — A la date du 27 avril, on travaillait à la construction de la poissonnerie du bout du pont.

— Furent lues et publiées à l'Échiquier de 1484, des lettres patentes de Charles VIII, en date d'octobre 1483, qui confirmaient aux habitants de cette ville « leurs priviléges, franchises, libertés, droits et usage, et coutume de leur foire du Pardon à tenir le jour de Saint-Romain. » — En cette année, fut rétablie, par un arrêté solennel de la même cour, la fête de saint Mellon, comme fête du Palais.

1485. — Le roi Charles VIII vint à Rouen le 14 avril. Il fut reçu en grande pompe à la cathédrale par l'archevêque Robert de Croixmare. Charles VIII tint, le 18, à l'Echiquier, un lit de justice et assista, entouré de toute sa cour, à une audience solennelle tenue au château de Bouvreuil; ce prince y confirma la Charte aux Normands, ainsi que les priviléges de la province. Le 27 du même mois, fut insinué solennellement, « le roy séant en sa chayre », celui de Saint-Romain, qui consistait à délivrer chaque année un prisonnier le jour de l'Ascension. Sur la demande du monarque, la procession de la Fierte, à laquelle prenaient part toutes les paroisses de la ville, traversa les cours du château.

— Les dames religieuses de Sainte-Claire, de la réformation de Sainte-Colette, prirent possession, le 7 septembre, sous le titre d'abbaye des Clarisses, d'un emplacement que leurs fondateurs, le chevalier Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy et de Blainville, et Françoise La Rochefoucault, son épouse, avaient acquis en 1481, dans la rue Saint-Hilaire. Leur église fut mise sous la protection de la sainte Vierge et de saint Jean-Baptiste. — Jean d'Estouteville y fut inhumé le 16 septembre 1494, et ses restes furent recouverts d'un tombeau magnifique dont il ne demeurait aucuns vestiges en 1668, époque où Farin écrivit l'histoire de Rouen. — La communauté de Sainte-Claire fut supprimée en 1791.

— L'archevêque Robert de Croixmare posa, le 10 novembre, la première pierre de la tour du portail de la Cathédrale du côté de la rue du Change, et qui est connue sous le nom de la tour de Beurre Cette tour, qui fut achevée en 1507, fut appelée ainsi

parce qu'elle a été bâtie, en grande partie, aux dépens des fidèles en faveur desquels le cardinal Guillaume d'Estouteville avait obtenu du pape Innocent VIII la permission, moyennant une rétribution, d'user du beurre et du lait pendant le carême. On lui donnait aussi quelquefois le nom de tour de Georges-d'Amboise, parce que les travaux de construction, qui avaient été interrompus pendant plusieurs années, furent repris en 1498 sous son épiscopat, et qu'elle fut terminée à ses frais. Le maître maçon Jacques Leroux, qui l'avait construite, mourut en 1510, et fut inhumé auprès des orgues.

— Vers la même époque on plaça, à la cathédrale, les vitraux de la nouvelle chapelle de la Sainte-Vierge.

1486. — Le 12 juin, mourut Jean de Laistre, vingt-deuxième abbé de la Sainte-Trinité-du-Mont; il avait gouverné cette maison pendant treize ans.

— La montre de la noblesse fut tenue à Rouen, le 3 juillet, par Pierre Rolin, lieutenant général du bailli et commissaire du roi. C'était, dit-on, une espèce de dénombrement ou de recensement des familles nobles. On donnait communément le titre de « montre » à une revue des gens de guerre.

— Le prieur de Saint-Lô, Robert Le Gras, commença la construction du cloître de ce prieuré; il fut achevé l'année suivante. De grandes réparations furent faites également, en 1529, par les soins du prieur Pierre Aubert, à ce monastère qui tombait en ruines, au moyen d'aumônes obtenues en vertu d'indulgences accordées par le pape Clément VII. En 1690, les chanoines réguliers achetèrent des orgues pour l'église de leur prieuré, et l'on construisit en 1700 le contre-retable du maître-autel de l'église.

— On célébrait à Rouen, dès 1070 ou 1072, la fête de l'immaculée-Conception de la sainte Vierge; on l'appelait la fête aux Normands. Une ancienne société ou confrérie, dite de la Confraternité, existait aussi dès le onzième siècle. Son président était élu chaque année, et recevait le titre de prince. Cette association devint, au quinzième siècle, une société littéraire et religieuse. Pierre Daré, lieutenant général du bailli, ayant été revêtu, en 1486, de la dignité de prince, institua, en l'église paroissiale de Saint-Jean-sur-Renelle, le Puy des Palinods, dans lequel on décernait un prix pour le meilleur chant royal. Ce nom, tiré d'un mot grec qui veut dire « chant redoublé », lui fut donné à cause du refrain qui devait terminer chaque strophe des

pièces de poésie présentées à ce concours. Le premier poète français qui fut couronné fut Louis Chapperon, de Rouen. Plusieurs autres prix furent successivement ajoutés les années suivantes. — En 1515, le Puy des Palinods fut transféré au couvent des Carmes, et fut enrichi de nouveaux prix, dont la distribution annuelle fut, en 1708, l'objet d'un réglement. Il devint plus tard l'Académie des Palinods.

— Suivant une chronique manuscrite qui offre des erreurs de date assez nombreuses, les eaux de la Seine auraient monté si haut, en cette année, que des bateaux venaient s'attacher à la porte des Augustins, arrivaient jusqu'à la rue du Figuier, et passaient par-dessous la porte Martinville. Nous rapportons, à la date de 1497, une semblable inondation, qui pourrait bien être la même que celle dont il est question ici.

1487. — Charles VIII vint à Rouen le 13 novembre, et y présida le 25 les États de Normandie. Il en obtint une grande partie des subsides qu'il avait demandés pour soutenir les guerres qu'il avait en Bretagne. — Une charte de ce même roi, signée à Rouen le 22 novembre, autorisa la création d'un impôt de trois sous sur chaque pied d'héritage pour l'achèvement du chœur de l'église paroissiale de Saint-André de la ville. Cette église, qui existait dès le treizième siècle, fut réédifiée plusieurs fois, notamment en 1490, et fut dédiée le 12 janvier 1526, quoiqu'elle ne fût pas tout-à-fait terminée.

— L'Échiquier transcrivit, vers la même époque, deux chartes de Philippe-Auguste, accordées en 1278 et en 1281, au profit du prieuré du Mont-aux-Malades près de Rouen.

1488. — On trouva, en faisant quelques fouilles près de la porte du prieuré de Grammont, un cercueil en plomb qui renfermait les restes d'un géant. Les os de ses jambes venaient jusqu'à la hanche d'un homme de taille ordinaire. Près de ces restes se trouvait une épée, qui se rompit comme un verre.

1489. — La ville fieffa, le 12 août, à un particulier, une portion de la vieille porte qu'on appelait la porte de la Boucherie-Beauvoisine, pour la distinguer de la porte Beauvoisine qui avait été reportée plus haut lors de l'établissement de la troisième enceinte.

1490. — On commença la construction de la tour de l'église de Saint-Laurent, qui fut terminée le 30 mars 1501, et dédiée l'année suivante. Cette tour était surmontée d'une élégante

pyramide en pierre, haute de trente pieds, qu'atteignit la violence des vents en 1520, en 1638 et en 1683. Rétablie en 1703, cette flèche fut détruite en 1810 sous le prétexte qu'elle menaçait ruine, par celui qui s'était rendu l'acquéreur de ce monument, sept ans auparavant, moyennant le prix de dix-huit mille francs. L'église de Saint-Laurent avait été commencée vers la fin du quatorzième siècle, ou dans les premières années du quinzième, et avait été achevée vers 1482. — Elle sert actuellement de remise à un loueur de voitures; la tour existe encore, et mériterait d'être conservée comme monument historique.

— Jean de Hangest, seigneur de Genlis, capitaine de Rouen, qui épousa en secondes noces Marie d'Amboise, sœur du légat, fut enterré dans l'église du couvent des Célestins, dont il avait été l'un des principaux bienfaiteurs. Il avait succédé, dans la charge de bailli d'Évreux, à son père Adrien de Hangest, conseiller et chambellan de Charles VII. Un autre membre de cette famille, François de Hangest, sieur de Genlis, fut nommé bailli d'Évreux le 19 novembre 1528, à cause des services qu'il avait rendus aux rois Charles VIII, Louis XII et François Ier.

1491. — On fit les statuts de la corporation des futaillers-tonneliers, auxquels furent adjoints, en 1496, les tourneurs et les lanterniers. Ces statuts furent complétés en 1640 et en 1731. Les tonneliers avaient leur confrérie à l'église de Saint-Étienne, autour de laquelle la plupart d'entr'eux demeuraient; les tourneurs avaient leur confrérie distincte à Saint-Denis. — On fit aussi les statuts des boulangers; ils furent confirmés en 1508, et renouvelés en 1749. Saint Honoré était le patron de leur confrérie.

— Antoine Bohier, surnommé le grand Bâtisseur, fut nommé abbé de Saint-Ouen. Il acheva la construction de la nef de l'église abbatiale et commença le portail. Il fut transmis, en 1515, à l'archevêché de Bourges, laissant à son successeur, le cardinal Cibo, le soin de mettre la dernière main à cette partie de l'édifice; mais les travaux furent interrompus en 1544 et ils n'ont été repris et achevés que trois siècles après, par l'exécution, de 1846 à 1851, sur les plans de l'architecte Grégoire, des deux tours qui ornent ce portail, et par la restauration complète des autres parties de ce magnifique monument. — Antoine Bohier commença, en 1505 (v. cette date), la construction du logis abbatial. — Choisi en 1499 par Louis XII pour être l'un des

quatre présidents de l'Échiquier de Rouen, Antoine Bohier fut déclaré, tant pour lui que pour ses successeurs dans la charge d'abbé de Saint-Ouen, conseiller né de cette cour.

1492. — Il y eut, pendant tout l'hiver, des froids extraordinaires.

— Le 28 mai, fut fondée une messe, à dire tous les vendredis en la chapelle de Saint-Romain nouvellement construite à la Vieille-Tour. Cette chapelle n'eut pas une longue durée, car elle fut remplacée, en 1542, par le petit monument que l'on voit au haut de l'escalier qui conduit à la halle aux toiles. C'est là que l'on conduisait processionnellement, le jour de l'Ascension, le criminel qui avait été choisi par le chapitre pour lever la fierte ou la châsse de Saint-Romain.

— On comptait à cette époque, à la cour archiépiscopale, dite la cour d'église de Rouen, quatre-vingt-trois notaires apostoliques, procureurs et sergents, non compris les clercs qui étaient très nombreux. La cour d'église était présidée par un official délégué par l'archevêque, révocable à sa volonté, mais qui était révoqué de plein droit à la mort de ce prélat. (M. Ch. de Beaurepaire.)

— Louis, duc d'Orléans, qui avait été fait prisonnier en 1488 à la bataille de Saint-Aubin, et qui avait été, dit on, renfermé dans une cage de fer, ayant été mis en liberté deux ans après, fut appelé par le roi Charles VIII au gouvernement de la province de Normandie, sous l'épiscopat de Robert de Croixmare. Il fit son entrée solennelle à Rouen le 6 mars, jour du mardi gras, accompagné de Georges d'Amboise et de plusieurs autres personnages. La réception qui fut faite à ce prince fut des plus brillantes. On lui donna le spectacle d'une inondation à la chaussée de Martinville. On joua avec magnificence, dans le cimetière des Jacobins, le mystère de la Passion, qui n'avait pas été représenté à Rouen depuis une quarantaine d'années, et qui le fut de nouveau en 1498 dans le cimetière de Saint-Patrice; puis on conduisit le prince au logis qui lui avait été préparé dans la rue aux Ours, à l'hôtel de M. d'Estellan, près de l'église de Saint-Cande-le-Jeune, et on lui offrit des présents magnifiques. Le surlendemain, les trois États de la ville allèrent saluer le duc, pour lui exposer la nécessité de réprimer les excès commis par les gens de guerre, et l'urgence qu'il y avait d'alléger le poids des impôts dont la Normandie était surchargée. — Le duc d'Orléans, devenu roi de France sous le nom de Louis XII, fit une

seconde entrée à Rouen le 12 janvier 1498; il y revint encore le 28 septembre 1508.

1493. – Collard de Mouy, bailli de Rouen, rendit, le 11 mars, une sentence ou une ordonnance concernant la construction d'une grande salle commune, à l'usage des marchands qui s'assemblaient ordinairement dans la nef de l'église cathédrale pour traiter de leurs affaires. On fit, à cet effet, l'acquisition des maisons sur l'emplacement desquelles elle devait être édifiée. Cette salle fut appelée depuis la salle des Procureurs du Palais de justice, et plus tard encore la salle des Pas-Perdus. — Commencée en 1499, elle ne fut entièrement achevée qu'en 1526, et elle coûta quatre-vingt-huit mille neuf cent trente-quatre livres.

— Le 18 juin ou juillet, mourut en son palais archiépiscopal Robert de Croixmare. Ce prélat fut l'un des bienfaiteurs du Palinod. Il avait fait exécuter, à la cathédrale, un jeu d'orgues, le plus beau de ceux qui existaient alors en France. Robert de Croixmare fut inhumé à l'église métropolitaine, au côté droit de la chapelle de la Sainte-Vierge, conformément au vœu qu'il avait exprimé dans son testament, fait quelques mois auparavant au prieuré de Grammont. Son tombeau a disparu, ainsi qu'une inscription qui, dans le siècle dernier, avait été placée à l'endroit qu'il avait occupé. — Un neveu du prélat, Pierre de Croixmare, chanoine de la cathédrale, fut enterré en 1554 à côté de son oncle.

— Une ordonnance de Charles VIII, du mois de juillet, institua les Mercuriales, ainsi nommées parce que ces audiences se tenaient le mercredi. Elles furent confirmées par un édit de Louis XII, en mars 1498.

— Le 21 août, fut appelé à occuper le siége de Rouen, par le vote unanime des capitulants réunis à la cathédrale, Georges d'Amboise, premier du nom, protonotaire apostolique, aumônier ordinaire et chapelain de Charles VIII, puis archevêque de Narbonne. L'évêque de Coutances prit possession de ce siége le 7 août 1494, pour Georges d'Amboise, qui fit son entrée à Rouen le 20 septembre suivant, en sa double qualité d'archevêque et de lieutenant général du duc d'Orléans, gouverneur de la Normandie, dont il devint plus tard le premier ministre. Georges d'Amboise, reçu solennellement, se rendit à l'abbaye de Saint-Ouen et de là à sa métropole. Ce prélat fut créé cardinal du titre de Saint-Sixte et légat, par le pape Alexandre VI, le

12 septembre 1498. Il fut, dans la même année, investi des fonctions de gouverneur de notre province, en remplacement du duc d'Orléans devenu roi sous le nom de Louis XII ; il fut envoyé ensuite en qualité de vice-roi à Milan. Revêtu de toutes les dignités possibles auxquelles il ne manquait que la tiare, ce personnage éminent se vit sur le point d'être élu pape. Le cardinal d'Amboise fit exécuter des travaux considérables à l'archevêché, ainsi qu'au château de Gaillon, qu'avait rebâti Guillaume d'Estouteville.

— L'Échiquier rendit, le 22 décembre, un arrêt duquel il résultait que « de grant ancienneté » l'église de Saint-Laurent était la paroisse adoptée par les cordonniers, et que l'on y disait, chaque jour, la messe en l'honneur de saint Crespin, de saint Crespinien, de saint Martin et de saint Rémy, leurs patrons.

1496. — Il fut fait, le dernier jour de février, une transaction entre le chapitre de la cathédrale et les trésoriers de l'église de Saint-Étienne, relative à la translation, sous la tour de Beurre, de cette église, qui était précédemment à la place qu'occupe la chapelle du Saint-Esprit. — L'année suivante, eut lieu la bénédiction de cette tour encore inachevée, par Henri Potin, évêque de Philadelphie, suffragant de Georges d'Amboise. Cet évêque fut inhumé dans l'église des Carmes, à l'ordre desquels il appartenait.

— Les vins furent si abondants en cette année, qu'ils ne valurent que vingt à trente sous le muid, et le meilleur quarante sous.

1497. — Le jour des Rois, une inondation considérable fit monter les eaux de la Seine jusqu'à la maison du Bras d'or, qui était située dans la rue Martinville, au bas de la rue de la Vigne. Cette inondation, qui avait commencé le jour de Noël, dura jusqu'à la fin de janvier. Le grenier à sel fut détruit et beaucoup de marchandises furent entraînées par les eaux. Plusieurs personnes perdirent la vie, sans qu'on ait pu leur porter aucun secours. Le prieuré de Grammont fut submergé. Le chapitre fit faire une procession générale le jour de la fête de la Conversion de saint Paul, « et l'on y porta le bras de saint Romain. »

— La dernière séance de l'Échiquier eut lieu cette même année. La sénéchaussée fut réorganisée le 13 juin. — Un nouveau procès avait été porté devant l'Échiquier entre les abbés de Saint-

Ouen et ceux de Fécamp, relativement à la préséance, qui fut adjugée à l'abbé de Saint-Ouen.

1498. — Le 28 janvier, mourut Yolette Sochon, vingt-neuvième abbesse de Saint-Amand et l'une des bienfaitrices de cette célèbre maison. Elle avait réparé la tour de l'église et rétabli le cours des fontaines qui fournissaient de l'eau à l'abbaye.

— On plaça, le 5 février, des portes aux halles de la Vieille-Tour, « pour en oster l'entrée, dit Farin, aux fainéants qui y passoient le temps à divers jeux, principalement aux festes et aux dimanches. »

1499. — Dans une assemblée des États généraux de la Normandie, présidée par le cardinal Georges d'Amboise, qui était revenu à Rouen avec le titre de réformateur général de la Normandie, les députés demandèrent que l'Échiquier, qui jusqu'alors était ambulatoire et temporel, fût rendu perpétuel et sédentaire. Louis XII accorda cette faveur aux sollicitations du prélat; par un édit du mois d'avril, le roi donna à l'Échiquier le titre de « corps de justice souveraine, sédentaire et perpétuel », le fixa à Rouen, le composa d'officiers inamovibles, et ordonna qu'il tiendrait ses séances dans la grande salle du château de Bouvreuil, en attendant qu'on eût trouvé un lieu propice pour y construire un palais. Cette cour souveraine fut divisée en deux chambres, « l'une pour juger le matin, l'autre pour juger de relevée. » L'ouverture de l'Echiquier eut lieu en grande solennité le 1er octobre, et fut précédée d'une grand'messe à la cathédrale. Cette cour continua de tenir ses audiences au château, jusqu'à l'époque où elle fut transférée au Palais de justice. (V. ci-après.) — Les vacances de l'Échiquier commençaient à la mi-juillet, — pour finir avec le mois de septembre. En mars 1511, une déclaration de Louis XII retarda de quarante jours l'ouverture de ces vacances, et fixa la rentrée au lendemain de la Saint-Martin d'hiver. On célébrait, sur l'autel de la chapelle de la cour, qui était alors à l'extrémité sud de la salle des Pas-Perdus, une messe solennelle, à laquelle assistaient tous ses membres en robes d'étoffe écarlate ou pourpre, et qui était appelée la messe rouge. Cette cérémonie subsiste encore : la messe de rentrée de la cour d'appel est dite chaque année dans la salle des Procureurs ornée à cet effet, avec cette différence que l'autel est placé à l'autre extrémité de la salle.

— A la même époque fut établie la chancellerie du Palais, à

laquelle fut réunie, en 1704, une chancellerie qui avait été créée trois ans auparavant pour la cour des Aides. La chancellerie du Palais, composée d'un garde des sceaux et de six conseillers, fut fixée près le Parlement de Rouen, par un édit de Louis XIV, en 1715.

— En rendant l'Échiquier sédentaire, le roi conféra au cardinal d'Amboise la mission de recevoir le serment des membres et de les installer. Il lui donna le droit d'y prendre séance au-dessus des présidents, et d'y remplir, lorsqu'il y viendrait, la fonction de premier président. Cette mission fut accomplie par Émeric Bigot, grand-prieur de France, frère du cardinal, qui se trouvait retenu auprès du roi pour les affaires de l'État : Louis XII donna, à cette occasion, à l'Échiquier de Normandie, un tableau, dont un fragment est actuellement placé dans la grande salle des audiences solennelles de la cour d'appel. Ce tableau, qui, pendant la crise révolutionnaire de la fin du dix-huitième siècle, avait été mis en vente, fut acquis par un sieur Houel, graveur, qui l'avait conservé jusqu'au moment où il put le rendre à sa destination. Il fut restauré et remis en place le 15 janvier 1816. — On avait projeté de construire au château de Bouvreuil une salle pour la tenue des séances de l'Échiquier, mais, dans une assemblée de l'hôtel-de-ville, il fut décidé que cet édifice serait élevé sur l'emplacement du clos aux Juifs, et non au château. Ce fut en septembre que l'on commença, suivant M. E. Gosselin, la construction de la salle des Procureurs, que Farin fixe à l'an 1493, époque à laquelle cette construction avait été décidée. La grand'chambre, celle où siégeait ordinairement le premier président, fut commencée en 1508, alors que la salle commune se trouvait à peu près terminée.

— Le roi Louis XII ayant exigé l'application de la Pragmatique sanction, qui donnait au clergé une grande force pour expulser des églises les fêtes des fous, la confrérie des Conards, autrement connue sous les divers noms d'abbaye des Conards, de société de Chansonniers, de confrérie des Sots et de royaume de Conardie, qui avait été inaugurée vers le milieu du quatorzième siècle, et qui avait son siége au prieuré de Bonne-Nouvelle (v. p 190), se réfugia à celui de Saint-Julien, en dehors du cloître.

— Le 18 octobre, Antoine Bohier, abbé de Saint-Ouen et de Fécamp, et qui devint archevêque de Bourges, fut créé président à mortier de l'Échiquier. Les présidents à mortier étaient ainsi

désignés à cause de la forme de leur coiffure en velours, à laquelle ce nom était donné. Cette coiffure était garnie d'un galon pour les présidents, et de deux galons pour le premier président.

— On joua au puy des Palinods, le 8 décembre, une œuvre dramatique de Guillaume Tasserie, intitulée : « le triomphe des Normands », et traitant de l'immaculée Conception de Notre-Dame.

— Le 10 du même mois, une députation fut envoyée au roi, à son retour de Milan, par les officiers de l'hôtel commun de la ville, pour le remercier d'avoir institué pour toujours la cour de l'Échiquier. La même députation eut l'ordre de saluer également, de la part de messieurs de la ville, le cardinal d'Amboise. Une autre députation fut envoyée, trois jours après, par la cour de l'Échiquier, vers le roi, qui était alors à Orléans.

— Les statuts des étaimiers, potiers d'étain et plombiers, furent modifiés à plusieurs époques, notamment en 1499; ils furent renouvelés et confirmés en 1544 et en 1618. — Ces artisans avaient leur confrérie à l'abbaye de Saint-Ouen, dans la chapelle de la Madeleine.

1500. — Les eaux de la source de Darnétal, qui prend son origine sous la montagne du Roule, proche de Saint-Léger, furent conduites à Rouen le 25 avril, au moyen de canaux souterrains, par les soins du cardinal Georges d'Amboise et avec le concours des Échevins, qui contribuèrent à la moitié des frais. L'un de ces canaux fut arrêté à la fontaine de Sainte-Croix-Saint-Ouen ; l'autre fut continué jusqu'au palais archiépiscopal, dont la fontaine commença à prendre cours en même temps que celles de Sainte-Croix-Saint-Ouen et de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine.

— Il n'avait été permis d'inhumer dans le chœur de la cathédrale que des rois de France et des ducs de Normandie. Les chanoines, ayant voulu reconnaître les bienfaits qu'avait rendus à la métropole leur doyen Jean Masselin, qui avait été député en 1484 par la province de Normandie aux États généraux de Tours, le firent inhumer dans le sanctuaire, au milieu de sépultures royales, suivant les intentions exprimées dans son testament par ce dignitaire, décédé le 27 mai; mais un arrêt de l'Échiquier ordonna de l'exhumer. M. A. Deville rapporte, néanmoins, que les intentions du testateur restèrent accomplies, à la condition qu'il ne serait mis ni tombe, ni statue, ni même d'épi-

taphe, à l'endroit où le corps avait été déposé. — Un autre Jean Masselin, neveu du précédent, chanoine de la métropole, auteur d'une chronique manuscrite des archevêques de Rouen, et auquel M. A. Deville a attribué une relation, également manuscrite, d'un voyage à la Terre sainte, qui est conservée à la bibliothèque publique, moins ambitieux que son oncle, fut, sur sa demande, enterré en 1556 « dans l'endroit le plus humble de toute l'église. »

— Une forte gelée s'était fait sentir dans la nuit du 7 au 8 décembre. Les eaux du canal de la fontaine, qui était attenante alors à la porte de la cathédrale, se répandirent sur le parvis, et y formèrent une nappe glacée. Le 8, jour de la Conception de la sainte Vierge, à l'occasion de la clôture d'un jubilé centenaire qui avait été ouvert pour terminer le quinzième siècle, l'affluence du peuple fut si considérable, que plusieurs personnes furent étouffées et tuées auprès de la fontaine, près de laquelle on ne pouvait tenir pied. L'évêque de Coutances, qui avait été délégué par Georges d'Amboise pour présider cette cérémonie, fut contraint de monter dans une tribune pour donner lecture de la bulle. On célébra le lendemain, à la cathédrale, un service solennel pour le repos de l'âme de ceux qui avaient péri. La fontaine fut abattue en 1508, et fut relevée plus tard aux frais de la commune. La masse de cette nouvelle fontaine fut démolie le 17 septembre 1693; on y en substitua une autre, qui fut supprimée en 1856, et remplacée par des bornes-fontaines latérales.

— En cette année, les États de Normandie furent convoqués à Louviers, pour éviter une contagion qui régnait à Rouen. Ils furent tenus dans cette dernière ville en 1505.

— Une ordonnance rendue par Louis XII régla la juridiction des baillis et de leurs lieutenants. Un édit de Henri II, en date de 1551, érigea des siéges présidiaux dans les villes capitales de bailliages.

— La cour de l'Échiquier condamna un individu accusé de rapt à cent livres d'amende, qui furent appliqués à faire faire un tableau pour la grand'chambre.

1501. — On fondit, le 2 août, la grosse cloche appelée Georges d'Amboise, du nom de son donateur. Cette cloche, qui pesait trente-six mille livres, avait dix mètres de tour par le bas, trois mètres trente centimètres de diamètre, et autant de hauteur y compris les anses. Son battant pesait dix-sept cent-dix livres. On rapporte que le fondeur Jean Le Machon ou Lemasson, artiste de

Chartres, fut tellement agité de la crainte de manquer son coup et de la joie d'avoir réussi, qu'il en mourut dix-neuf jours après. Il fut inhumé dans le bas de la nef, sous une pierre où était gravée l'image de la cloche, entourée d'une inscription. Le tout disparut en 1793. — La cloche fut montée, le 9 octobre 1501, dans la tour de Beurre, qu'on acheva en 1507, au bout de vingt-deux mois de travail. Elle fut sonnée pour la première fois le 16 ou le 24 février 1502. Il fallait seize hommes pour la mettre en branle. A cette occasion le *Journal de Normandie*, du 25 juin 1762, fait remarquer que ces hommes devaient être beaucoup plus forts que ceux de notre époque, « car on y met, ajoute ce journal, trente et même quarante hommes, qui n'ont pas la force de la mettre en vol. » L'historien de l'église métropolitaine, M. Fallue dit néanmoins que, le jour de l'Ascension de l'année 1575, un nommé Louis Duval, du Bec-Hellouin, avait offert de la mettre en branle avec quatre hommes, aussi facilement qu'avec vingt-quatre. On lui offrit quarante écus pour ce travail, que l'on ne dit pas avoir reçu son exécution.

— L'archevêque Georges d'Amboise fit sortir de la ville les frères Jacobins, et les remplaça par d'autres qui suivaient une règle plus étroite.

— Les *Fastes Rouennais* d'Hercule Grisel, publiés en 1866-70 par la Société des Bibliophiles normands, avec les savantes annotations de M. Bouquet, font mention d'un incendie qui aurait éclaté un jeudi saint, pendant la première moitié du seizième siècle, dans l'église priorale de Saint-Lô. Le feu fut mis par un cierge sans qu'on s'en aperçût. « L'hostie, échappée aux flammes, rapporte le poète-historien, resta suspendue dans les airs, et, à la prière du prêtre, on la vit redescendre lentement et venir se placer entre ses doigts. » — Un autre incendie éclata, dans le voisinage du même prieuré, à une époque qui n'est pas indiquée, au milieu d'un bal donné pour la célébration d'un grand mariage.

— En cette année furent rédigés les statuts des cloutiers ; ils furent approuvés par des lettres du 14 août.

1502. — Le cardinal Georges d'Amboise, archevêque de Rouen, fit son entrée solennelle le 21 janvier, dans cette ville, en qualité de légat du pape. Il arriva par la porte du Pont, et on lui fit une réception magnifique.

— Le 22 août, trois arches de l'ancien pont de pierre tom-

bèrent en ruines. Personne ne fut blessé. Deux autres arches étant tombées en 1533, suivant Farin, on les refit en bois aux dépens de la ville. Cette seconde date est contredite par l'annotateur des Fastes de Rouen, dont nous venons de parler. M. Bouquet fait remarquer que les arches en bois qui furent établies pour remplacer les arches détruites, sont figurées dans le plan joint au Manuscrit des Fontaines donné en 1525 par Jacques Lelieur. — En 1564, quelques-unes des arches qui restaient s'entr'ouvrirent et n'offrirent plus de sûreté pour le passage. On établit alors, le 23 août, deux grands bacs pour porter gratuitement le public d'une rive de la Seine à l'autre, jusqu'à ce que le pont pût être rétabli.

— A la suite d'une grande famine, une maladie contagieuse régna à Rouen sur la fin de cette année, et porta ses ravages jusque dans les dépendances de l'église métropolitaine. Un journal historique, publié en 1872, rapporte « qu'en la paroisse de Saint-Vivien, il mourut trente-deux prêtres et environ dix-sept mille personnes. »

— On représenta, aux fêtes de Noël, un mystère de la Passion. De pareilles scènes se renouvelèrent de 1543 à 1562; les frais étaient mis à la charge du prince de la confrérie de la Passion de Rouen, qui en remettait le soin à celle de Paris, moyennant un salaire. — On joua en 1520, dans un jeu de paume de Sotteville, la moralité des « blasphémateurs du nom de Dieu. »

1503. — On commença, le 29 juillet, la reconstruction de l'église de Saint-Nicolas de Rouen. Elle fut achevée et dédiée le 2 octobre 1533. Le patronage de cette église avait été donné, en 1120, par Henri comte d'Eu, au chapitre de la cathédrale de Rouen.

— L'invasion de la peste répandit dans Rouen des inquiétudes sérieuses. Le fermier de l'octroi réclama à la ville une indemnité, parce que beaucoup d'habitants avaient quitté leurs demeures, que les juridictions avaient suspendu le cours de la justice, et que les États du pays avaient été tenus à Louviers.

— Les chanoines de la cathédrale s'étant présentés au château de Bouvreuil pour dire la messe d'ouverture de l'Échiquier, le curé de Saint-Godard, qui exerçait dans ce château les fonctions curiales, s'y opposa. L'Échiquier avait rendu, le 30 septembre, une ordonnance en vertu de laquelle le curé ou le vicaire de cette

paroisse devait dire la messe lors de l'ouverture des audiences de la cour, à l'exclusion du chapitre de Notre-Dame.

— Une sentence de P. Darré, bailli de Rouen, en date du 23 octobre, rendue obligatoire par un édit royal qui fut enregistré au Parlement en 1549, détermina, pour les boissons, une mesure légale qu'on appela mesure royale : la contenance du tonneau était de 504 pots; celles de la queue, de 252 pots; du ponson, 168 pots; du hambourg, 84 pots, et du baril, 72 pots.

— En cette année furent renouvelés les statuts des couvreurs en ardoises, en tuiles, etc., qui avaient été approuvés en mars 1400.

1504. — A l'occasion des funérailles d'un chanoine qui était, en même temps, conseiller à la cour de l'Échiquier, il s'éleva un différend entre le clergé et les conseillers qui voulurent tenir les coins du poêle. Après la sortie du cercueil de la maison mortuaire, les chanoines firent cesser le chant et se retirèrent; puis ils revinrent chercher le corps lorsqu'ils eurent appris que les membres de l'Échiquier s'étaient retirés eux-mêmes. La compagnie punit cette insulte de la part du chapitre en condamnant quatre chanoines à une amende de cinq cents livres chacun, dont ils ne purent être déchargés qu'à la faveur du crédit du cardinal d'Amboise.

— La place de la Calende, comme la cour des Libraires, avait servi de cimetière. Une croix y fut placée en juillet 1504, par un bourgeois de Rouen, comme étant un lieu d'immunité. Elle y demeura jusqu'en 1674. Le jour de la Commémoration des trépassés, une procession venait autour de cette croix chanter les prières pour les morts.

— Des lettres patentes de Louis XII rendirent les échevins de Rouen, assistés du bailli, juges des procès qui prenaient naissance pendant la durée des foires. Par d'autres lettres du 31 octobre 1576, enregistrées en 1588 par le Parlement, la mission fut donnée au plus ancien échevin, en l'absence du bailli ou de son lieutenant, de tenir, dans l'hôtel commun de la ville, la juridiction des foires qui avait été réglée par des lettres patentes du 2 septembre 1501. Elle fut attribuée plus tard au lieutenant général de police.

1505. — Une inondation, causée par le débordement de la Seine, couvrit, le 2 février, de trois pieds d'eau la chaussée de Martinville. Cette inondation dura douze jours.

— Les Célestins obtinrent, le 23 mars, du cardinal d'Amboise, la concession de « l'eau superflue yssant d'une cuve de pierre où cheit et tombe la part d'une fontaine que le cardinal avait fait faire près de Saint-Hilaire. » Leur fontaine fut établie en 1520. — On s'occupa, dans la même année, de faire venir à Rouen les eaux de la fontaine de Saint-Filleul ou d'Yonville, de la même manière qu'on y avait amené celles de la source de Saint-Jacques-sur-Darnétal.

— Les échevins firent établir sur le quai, au bout du pont, une Poissonnerie composée d'un assez grand nombre d'échoppes ou étaux, qui étaient loués au plus offrant.

— La construction de l'hôtel abbatial de Saint-Ouen fut commencée par Antoine Bohier, trente-troisième abbé de ce monastère. On doit encore à ce cardinal toute la partie de la basilique comprise entre le portail et l'entrée méridionale. L'abbatiale ne fut achevée que vers le milieu du seizième siècle. Elle fut appelée successivement l'hôtel de Longueville et de Luxembourg, parce qu'elle fut la demeure des derniers gouverneurs de la Normandie. L'abbatiale de Saint-Ouen, qui avait été supprimée en partie pour la construction du nouveau dortoir des religieux, a été démolie en 1816. Les dortoirs et le réfectoire ont été eux-mêmes remplacés par le bâtiment qu'occupent les bureaux de la mairie et qui furent bâtis vers le milieu du dix-huitième siècle. Après la démolition de l'ancienne abbatiale, on détruisit aussi, l'année suivante, des maisons qui existaient dans la cour de Saint-Ouen ; on démolit également une porte voûtée qui la fermait, et qui, avec les murs qui l'accompagnaient, séparait cette cour de l'ancien cimetière paroissial. La place, ainsi agrandie, fut nivelée et plantée de marronniers qui ont été abattus plus tard et remplacés par des platanes. C'est actuellement la place de l'Hôtel-de-Ville, sur un côté de laquelle a été inaugurée, le 15 août 1865, une statue équestre de Napoléon Ier.

— Une chronique de Martin Le Mesgissier, publiée en 1552, donne, à la date de 1505, cette brève et lugubre mention : « Famine et peste. »

1506. — Les registres du Parlement font mention des jugements qui étaient alors prononcés contre les criminels. Le 26 janvier, y est-il dit, Richard Violette ayant été surpris « prenant argent en la bourse d'un homme en la salle du château, fut battu de verges en la cour dudit château, à l'issue de la séance. »

— Le 30 du même mois, un homme fut condamné pour homicide « à avoir la tête tranchée, son corps pendu au gibet, et sa tête portée au haut d'une perche au lieu de son crime. » — Le 24 janvier 1507, un autre assassin subit la même peine ; son bras droit fut en outre coupé et mis en une potence ; son corps fut traîné et pendu au gibet. — Dans la même année, pour des paroles mensongères et scandaleuses, pour de fausses accusations, des femmes furent battues de verges, nues, dans la prison ou dans les carrefours, et contraintes de demander pardon à Dieu et à justice. — La cour ordonna, le 7 avril, que tout individu condamné à être banni « aurait la corde au cou jusqu'à ce qu'il fût hors des mains de ceux qui seraient chargés de le conduire, et que le banni devrait porter cette corde jusqu'à la fin de son bannissement, en signe et mémoire d'icelui, et ce sous peine de la vie. » — Le 16 mars 1508, un individu ayant été reconnu coupable de plusieurs larcins et condamné à être étranglé et pendu, la cour commua sa peine : après avoir été battu nu de verges jusqu'à effusion de sang, et avoir eu l'oreille coupée, il fut banni du royaume, la corde au cou. — La même cour confirma des sentences du bailli, qui, le 19 mars, avait condamné un individu « à être fait mourir et suffoqué en eau chaude, son corps porté et pendu au gibet. » — Le 26 du même mois, nouvelle sentence : « Le condamné sera battu nu de verges jusqu'à effusion de sang, par les carrefours, puis conduit au gibet en compagnie d'un autre condamné à être pendu, où il sera de nouveau battu, etc. » — C'était le roi qui relevait d'interdiction comme de bannissement. L'Échiquier entérinait les lettres patentes qui avaient été délivrées à cet effet.

— L'Échiquier ordonna, le 11 mai, des mesures de police concernant le bois de chauffage, dont la rareté se faisait alors sentir. Le bois apporté à Rouen par les marchands ne devait être vendu qu'aux bourgeois. Il était défendu d'en vendre aux étrangers, ni d'en charger sur leurs navires. Il fut permis, néanmoins, au roi d'Écosse, par un arrêt du 20 juin, de faire enlever, pour la construction de ses maisons et de ses navires, les bois détaillés dans cet arrêt.

— Louis XII donna, au chapitre de Rouen, deux muids de sel, à prendre chaque année dans le grenier à sel, pour être distribués entre le doyen et le chapitre, à charge seulement par eux de payer le prix marchand. Cette concession fut confirmée en 1517 par François Ier.

— Une sentence du bailliage, du 13 juillet, reporta de l'autre côté de la rivière, près du grenier à sel, le quai aux Meules qui était sur la rive droite de la Seine, proche le pont.

— On a attribué à cette époque la construction des premiers bâtiments de l'hôtel du Bourgtheroulde, par Guillaume Le Roux, deuxième du nom, sur l'emplacement d'un héritage appelé le Signot. — Nous trouvons néanmoins, dans le *Manuel du Bibliographe normand*, de M. E. Frère (p. 434 du 1er vol.), une citation qui porterait à admettre que c'est vers 1486 que Guillaume Le Roux II aurait commencé ces travaux, lesquels auraient été continués par Guillaume, troisième du nom, abbé d'Aumale et du Val-Richer. Cette construction aurait été terminée vers 1537, par Claude, frère de Guillaume.

— L'Échiquier, qui, depuis l'année 1207, siégeait au château de Bouvreuil, prit possession, le 1er octobre, de la salle commune des Marchands, appelée aussi « le parlouër aux bourgeois », et à laquelle fut donné plus tard le nom de salle des Procureurs. Cette salle n'était pas encore terminée, et ne fut achevée que vers 1514.

1507. — L'hiver fut très rigoureux.

— La charge de premier président de l'Échiquier, dont était revêtu Geoffroi Hébert, évêque de Coutances, qui était en même temps lieutenant du cardinal d'Amboise, lui fut retirée pour cause d'incompatibilité. Jean de Selves, qui était le second président, remplaça Geoffroi Hébert; transféré depuis à Bordeaux, puis à Paris, il devint ensuite garde des sceaux. Des lettres patentes de Louis XII, du mois de mars, donnèrent le titre et les prérogatives de conseillers-nés de l'Échiquier à l'archevêque de Rouen et à l'abbé de Saint-Ouen. Les marquis de Pont-Saint-Pierre, aînés de la maison de Roncherolles, dont le dernier descendant est mort à Paris en février 1840, furent aussi reconnus conseillers-nés d'honneur au Parlement de Normandie, et confirmés dans cette dignité en 1623 et en 1692. — Le roi envoya, le 22 décembre, au cardinal d'Amboise et à l'Échiquier, pour être enregistrées, ses ordonnances et celles de ses prédécesseurs, « en laissant à cette cour la liberté d'extraire les articles de ces ordonnances pour les accommoder aux termes et au style du pays, sans cependant en changer la substance. »

— Des criminels qui avaient été arrêtés en lieu de franchise ou d'immunité et amenés aux prisons de la cour, furent ren-

voyés, le 26 février, dans l'église de Saint-Lô, également en franchise. Un prisonnier fut aussi restitué « en sa franchise » en l'église de Saint-Jean, le 8 mai 1515. — Mais, le 12 juillet 1508, un meurtrier qui s'était échappé de prison et avait gagné un lieu d'immunité, fut repris et eut la tête tranchée ; son corps fut pendu au gibet, et sa tête fut portée au lieu où avait été commis le crime. — Le 2 avril 1516, un faux-monnayeur s'étant réfugié en une chapelle près de Sainte-Austreberthe, la cour déclara « qu'il s'était trompé et que cette chapelle n'était pas un lieu de franchise. » — Le 8 novembre suivant, la même cour condamna un meurtrier à être pendu et étranglé devant la maison de sa victime, sans avoir égard à la franchise qu'il avait acquise en l'église du prieuré de Notre-Dame-du-Pré.

— Un long débat fut porté, le 17 juillet, devant l'Échiquier, relativement à la ligne de démarcation à établir entre les attributions du bailli et celles du vicomte. A ce dernier appartenait, en première instance, la connaissance des matières personnelles et civiles, même les affaires réelles et criminelles. Le bailli avait la juridiction de l'assise, qui durait quinze jours, les « pleds à mace » qui duraient deux jours, et l'extraordinaire qui se tenait les samedis. — La dénomination des pleds à mace (plaids royaux à masse) semble avoir eu pour origine un bâton à tête ou figure d'or ou d'argent, surmontée d'une couronne, que l'on portait devant différents personnages dans certaines cérémonies publiques. Les fonctionnaires qui présidaient ces plaids ou audiences avaient leur masse, que portait un bas-officier de justice appelé sergent. David Houard, le savant commentateur de la Coutume de Normandie, définit ainsi cette juridiction : « Les plaids à masse sont opposés aux plaids de l'épée ; les uns étaient pour le civil, les autres pour le criminel. » Il y avait, dans le bailliage de Rouen, un sergent noble à masse qui, exclusivement à tous les autres, y exerçait pour les affaires civiles concernant l'exécution d'un débiteur, la saisie de ses biens, l'assemblée de ses créanciers, et l'adjudication en décret de ces mêmes biens, à laquelle procédait le bailli ou son lieutenant. — Le bailli de Rouen a toujours été, dit Servin, un des seigneurs les plus considérables de la Normandie ; cette charge fut réunie plus tard à celle de gouverneur général de la province. Lorsque l'office du bailli était vacant, ses fonctions étaient exercées par le procureur général du Parlement, qui prenait le titre de gardien du bail-

liage. — Le premier et plus ancien registre des plaids à masse du bailliage de Rouen a commencé le 9 décembre 1483.

— On fit les statuts des peintres-sculpteurs-imagiers. Ils avaient fondé, en 1472, leur confrérie en la chapelle du cimetière de Saint-Maur, qu'ils inaugurèrent par une procession solennelle dans laquelle on porta une image de la sainte Vierge, offerte par un des associés.

1508. — On commença, le 19 février, la démolition du grand portail de la cathédrale, dont la partie supérieure menaçait ruine. Ce travail ayant été interrompu, on le reprit le 15 juin 1509, à la suite d'un violent ouragan qui y avait causé de nouveaux dommages. Les fondements du portail actuel furent jetés aux frais du cardinal d'Amboise. Quelques auteurs ont dit qu'on ne fut que trois ans à le bâtir, mais il ne fut terminé en sa dernière perfection qu'en 1530.

— Le 10 mars fut commencée la construction d'une nouvelle église pour l'Hôtel-Dieu, dans la rue du Change; la première pierre en fut posée le 13 septembre. Cette église était destinée à remplacer la chapelle du prieuré de la Madeleine, qui était dans la rue de ce nom et qui menaçait ruine. On y transporta des sépultures provenant des anciennes chapelles.

— Vers le même temps, on commença aussi à édifier le palais des Généraux ou de la cour des Aides, sur la place de la Cathédrale, au coin de la rue du Petit-Salut. La première pierre de cet hôtel fut posée le 15 septembre de l'année suivante. On y établit plus tard les bureaux des Finances et de l'Election. Supprimés pendant quelque temps, ces bureaux furent rétablis en vertu de lettres patentes du 22 août 1586, et reçurent une nouvelle organisation le 10 mai 1594.

— On commença, le 29 mars, à construire l'église de Saint-Denis, sur les ruines de l'ancienne; cette église fut achevée l'année suivante; elle fut complètement restaurée en 1608. Elle fut supprimée à la révolution et vendue le 6 mars 1792, avec le presbytère, pour le prix de 101,500 l ; une partie de cette église est aujourd'hui engagée au milieu de constructions particulières.

— L'Échiquier ordonna d'abattre une galerie qui donnait communication, du palais de la Tour, en traversant la rue de Saint-Cande-sur-Rive (rue du Bac), à l'église de Saint-Cande-du-Solier, qui avait servi de chapelle aux premiers ducs de Normandie. Cette église porta successivement le nom de Saint-Cande-

sur-Rive, à cause de sa situation sur le bord de la Seine, et celui d'église paroissiale de Saint-Cande-le-Vieux. La galerie ne fut détruite qu'en 1518.

— Le 28 septembre, eut lieu l'entrée à Rouen du roi Louis XII, qui y était venu comme gouverneur de Normandie en 1492 et en 1498. Il fut reçu solennellement par son ministre le cardinal d'Amboise, revêtu de ses habits pontificaux, et par « messieurs de la ville » qu'accompagnaient cent-soixante bourgeois, qui se portèrent au-devant de ce prince jusqu'aux murs du prieuré de Grammont. Le roi monta à cheval ; après avoir passé par-dessus le grand pont de pierres, il marcha le long de la Grande-Rue (la rue Grand-Pont et celle des Carmes) jusqu'au carrefour de la Crosse, gagna le monastère de Saint-Ouen, où il fut reçu par l'abbé Antoine Bohier et par ses religieux, descendit par-dessus le pont de Robec jusqu'à l'église de Saint-Maclou, passa devant le palais archiépiscopal qui était encore dans la rue Saint-Romain, et entra dans le parvis de Notre-Dame, où l'on avait fait une large ouverture du côté de l'Albane. Le roi resta à Rouen jusqu'au 25 octobre. — Le 3 de ce même mois, Anne de Bretagne, reine de France, femme de Louis XII, qui était demeurée dans le prieuré du Pré, à cause de la pluie, fit aussi son entrée solennelle à Rouen, avec une suite nombreuse de princesses et de dames de la cour ; elle se retira au palais archiépiscopal, où l'attendait le roi. — Pendant le séjour de Louis XII, on joua, en sa présence, un mystère sur la place du Parvis, d'où l'on enleva les établis qui avaient été placés pour la restauration du portail. — Le roi donna l'ordre d'abattre des petites boutiques d'orfèvres, appelées les Petits-Changes, qui étaient situées au pied de la tour de Beurre jusqu'au portail de la Cathédrale ; elles furent remplacées par des maisons d'une structure plus régulière, et qu'on s'occupe de faire disparaître afin de dégager entièrement les abords du monument. — Le 24 octobre, veille de son départ de Rouen, Louis XII, accompagné du cardinal d'Amboise, du duc d'Angoulême (François Ier), alors à la fleur de l'âge, et d'un grand nombre de seigneurs de sa cour, vint tenir son lit de justice au Palais, dont la construction n'était pas encore achevée. Ce fut, dit M. E. Gosselin, dans la salle des Procureurs que fut tenue la séance solennelle présidée par ce prince, qui s'assit sur un trône qu'on y avait préparé. Le roi donna à la cour de l'Échiquier les mêmes droits que ceux du Parlement de Paris. En

novembre suivant, il établit, près de cette cour souveraine, la juridiction des Eaux et Forêts et le siége général de la Table de marbre, pour l'installation duquel le clergé de la cathédrale vendit, le 7 avril, moyennant la somme de cent livres, « une certaine tombe antique en marbre » qui fut placée dans la grande salle du Palais de justice, et autour de laquelle se réunissaient les membres de cette juridiction. Supprimés d'abord par un édit royal, en avril 1772, et rétablis trois ans après, ces siéges furent définitivement abolis en 1790, en même temps que d'autres juridictions.

— Frappé de l'insuffisance de la salle où s'était tenue la séance solennelle dont nous venons de parler, Louis XII ordonna la construction d'un nouvel édifice, auquel on donna le nom de Palais royal. Cette construction fut commencée immédiatement. Le nouveau palais se composa dès-lors de trois salles, celle des procureurs, celle de l'audience, actuellement la salle des assises, et celle du conseil. Cette dernière servit plus tard de chambre du conseil pour la grand'chambre et pour les assemblées générales de la compagnie. Les travaux de construction durèrent jusqu'en 1526, et furent suivis de réparations dont l'urgence avait déjà été reconnue : on trouve, en effet, à la date du 25 mars 1539, la mention des réparations que reçut le palais, à la suite d'une visite faite « de la chambre de nouveau édifiée. »

— Pendant le séjour du roi à Rouen, on lui présenta un sauvage qui avait été recueilli, avec six de ses compagnons, dans leur canot, sur les côtes de Bretagne. Ces derniers moururent avant d'arriver en notre ville. On a supposé qu'ils appartenaient à une contrée de l'Amérique septentrionale, et qu'une tempête les avait portés vers les côtes de France.

1509. — Pour la première fois, l'Échiquier prit part à une cérémonie d'actions de grâces à l'occasion d'une victoire remportée par Louis XII sur les Vénitiens, au mois d'avril. Tout le clergé, suivi des officiers de la cour en robes rouges, se rendit processionnellement à Saint-Ouen, où il y eut prédication. Ce cérémonial fut augmenté plus tard d'un Te Deum, qui était chanté chaque année à la cathédrale. Un siècle après environ, la procession fut retranchée.

— On fit, le 13 juillet, des statuts pour les pelletiers « d'agnel » de Rouen. On confectionnait alors, l'on vendait et l'on portait des manteaux en peau de mouton; mais ils devaient être d'un patron

et d'une grandeur uniformes, ainsi que le prescrivait le réglement. Un pelletier fut poursuivi pour en avoir vendu deux qui n'étaient, ni du patron, ni de la grandeur voulus. — On fit aussi un réglement concernant le métier de peignerie, marqueterie et tabletterie ; ce métier s'exerçait dans la rue Écuyère.

— En creusant, au mois de juillet, les fossés de la porte Cauchoise, du côté du couvent des Jacobins, on trouva un tombeau en pierre dans lequel avait été inhumé le corps d'un géant. Il renfermait une lame de cuivre portant cette inscription : « Dans ce tombeau gît noble et puissant seigneur le chevalier messire Ricon de Vallemont et ses ossemens. » Son crâne pouvait contenir un boisseau de blé, et l'os de sa jambe venait jusqu'à la ceinture de l'homme le plus grand.

— On donna l'ordre aux marchands de hareng de quitter la place de la Calende pour aller s'installer à la Basse-Vieille-Tour. Ils furent remplacés par des marchands de fruit, qui eux-mêmes furent transférés, en 1581, au Marché-Neuf. — En 1514, on transféra également ailleurs le marché à la volaille qui se tenait à la Calende.

— Des habitants de Terre-neuve furent exposés, le 21 septembre, à la curiosité publique. Voici la description qu'en a donnée le continuateur de la chronique de Robert Gaguin : « Et de ceste isle appellee Terre neufue furent par aulcuns du pays de Normandie conduicts et amenes sept hommes sauluages au port de Rouen : ensemble leur nauire : leurs vestements : et aulcunes armures. Ilz sont de asses noire couleur, et ont asses grosses leffres en la bouche : et si portent aulcunes stigmates ou signes de cicatrice en la face. Et depuis loreille iusques au meilieu du menton ont une noire et obscure veine qui leurs descend par leurs maschoires. Leurs crins ou cheueulx sont noirs et gros comme queue de cheual. Ilz ne ont iamais barbe ne commencement den auoir par toute leur vie : et si ne ont pareillement aulcun poil en tout le corps fors leurs cheueulx et les sourcilz. Ilz portent sur eulx ung bauldrier ceinct, auquel il y a une petite bourse qui est comme a couurir leurs membres honteux, et ilz formet leurs languages des leffres en parlant et si ne ont quelque religion ne manière de viure raisonnablement. Leur nauire est comme une escorche de boys que ung homme pourroit facillement leuer à une main dessus ses espaules. Ilz ont pour leurs armeures chascun ung arc tendu et bende de cordes de boyaulx

ou de nerfz de bestes. Leurs traicts ou saigettes sont de cannes emmanchees de pierres ou aultrement de os de poisson. Leurs viandes sont chairs rosties et boyuent eaues tant seulement. Ilz ne ont aulcun usaige de pain ne de vin ne de pecunes dor ou dargent. Ilz vont et cheminent nudz par la terre, ou ilz sont seulement vestus de peaulx de bestes : comme de cerfz, ours, veaulx marins et tous leurs semblables. Leur region est parallele plus soubz occident du septiesme climat que la gallicane region dessus occident. »

1510. — L'Échiquier rendit un arrêt qui ordonnait de placer sur les quais des moules pour mesurer le bois. Cet arrêt fut renouvelé le 23 décembre 1511, par la même cour, qui remit en vigueur l'ordonnance de 1397 concernant la longueur et le mesurage des bûches et de la gloe. En vertu de ces réglements, les moules en bois de jauge légale, pour les bois de chauffage, furent établis sur les quais en 1527. Le 11 juillet 1566, parut un nouveau réglement sur le mesurage et la vente du bois.

— L'Échiquier homologua aussi, à la même époque, un réglement du bailli de Rouen qui déterminait le poids du pain proportionnellement au prix du blé, qui était considérablement augmenté. En vertu de ce réglement, le prix de la livre de pain demeurait invariable, mais le poids augmentait ou diminuait suivant le prix du grain.

— La même cour fit afficher, aux portes des paroisses, des lettres du roi qui prescrivaient des mesures contre les blasphémateurs et contre ceux qui reniaient Dieu : à cette époque, le désordre religieux commençait à régner sur les esprits, et la Réforme apparaissait en Normandie, où se propagèrent promptement les opinions nouvelles et les doctrines de Luther. Elles se répandirent à Rouen l'année suivante, à l'aide d'une grande quantité de livres impies qui y étaient distribués jusque dans les églises et dans les prétoires des tribunaux.

— En cette année, mourut le maître maçon Jacques Leroux, qui avait terminé, trois ans auparavant, la construction de la tour de Beurre. Il fut inhumé le 27 mars à l'entrée de la nef de la cathédrale, au-dessous de l'orgue. — Fut également inhumé dans la chapelle de la Vierge, l'évêque d'Angoulême Antoine, qui avait été chanoine de la métropole, et avait été attaché à la personne du cardinal d'Amboise.

— Le cardinal-légat Georges d'Amboise mourut le 25 mai,

à l'âge de cinquante ans, à Lyon, où il était en voyage. Son corps fut rapporté à Rouen, et ses funérailles eurent lieu avec éclat le 18 juin suivant. Le clergé, au nombre de plus de cinq cents prêtres, les officiers de ville, l'Échiquier, qui devait au crédit de ce prélat son établissement et ses priviléges, allèrent en cérémonie au-devant du cortége funèbre jusqu'au monastère des Emmurées, à Saint-Sever. Ce bienfaiteur de la cathédrale, qui fut surnommé le Père du clergé et du peuple, fut transporté en grande pompe à l'abbaye de Saint-Ouen, où il fut reçu par Antoine Bohier, revêtu de ses ornements pontificaux; puis il fut porté à celle de Saint-Amand et à l'église métropolitaine, où il fut inhumé dans la chapelle de la Sainte-Vierge. Son tombeau fut édifié de 1521 à 1525.

— Le 30 juillet, fut élu archevêque de Rouen, à l'âge de vingt-deux ans, Georges d'Amboise II, neveu du précédent. Il fut le dernier qui ait été choisi par le chapitre. Georges d'Amboise II prit possession de son siége, par procureur, le 22 novembre 1511, fut sacré à Gaillon le 16 décembre 1513, et fit solennellement son entrée dans sa métropole deux jours après. Le 3 août 1515, il fut reçu à Rouen en qualité de lieutenant général du roi François I[er] en Normandie, fonction qu'il ne conserva que peu de temps. Georges d'Amboise II fut créé cardinal en 1545, par le pape Paul III.

— Le 29 octobre, furent publiés les statuts du métier de teinturier en toiles.

1511. — On répandit dans Rouen, le 13 août, une fausse alerte annonçant la descente des Anglais en Normandie. Ce bruit se propagea dans tout le pays.

— Le 22 du même mois, le cardinal Philippe de Luxembourg, légat du saint siége, fut reçu à l'église cathédrale par l'archevêque Georges d'Amboise II.

— On commença à établir, le 23 septembre, sur la lanterne de l'église de Saint-Maclou, une plate-forme destinée à supporter un clocher, dont la construction fut entreprise l'année suivante. Ce clocher fut achevé en 1520. On construisit, à la même époque, l'escalier qui conduit à l'orgue. Le curé de cette paroisse était Arthur Fillon, grand-vicaire de l'archevêque et l'un des premiers prédicateurs de son temps. Il fut nommé évêque de Senlis, et il mourut en 1526.

— La peste ayant reparu à Rouen en novembre, on fit des

processions générales pour obtenir la cessation de ce fléau, et l'on prit les mesures de précaution nécessaires pour arrêter ses ravages. Il fut enjoint aux administrateurs de la Madeleine de faire laver les hardes des malades à l'Aulnay et de les y faire sécher. On donnait les noms de Grand et de Petit-Aulnay à deux fermes appartenant à l'Hôtel-Dieu, qui étaient situées au Grand et au Petit-Quevilly. Le Grand-Aulnay avait été donné à cet hôpital, en 1194, par Richard Cœur-de-Lion. — Il fut défendu de vendre ces hardes ou d'en faire usage avant Pâques de l'année suivante, sous peine de cinq cents livres d'amende. L'Échiquier donna l'ordre, en outre, de faire le recensement des malades dans les maisons. Au mois de novembre de l'année suivante, on institua des marqueurs chargés de faire reconnaître les maisons des pestiférés. Ces derniers, eux-mêmes, devaient porter un signe pour empêcher qu'on ne les approchât. Les marqueurs étaient revêtus d'une robe de « pers », marquée d'une croix de drap blanc à l'une des manches.

1512. — Par des lettres patentes du mois de janvier, données à Blois, Louis XII autorisa la remise à un autre temps de la foire de la Chandeleur, lorsque la gelée ou les grosses eaux en pouvaient interrompre le cours. En vertu de ces lettres patentes, le Parlement reporta, le 31 janvier 1516, l'ouverture de cette foire au 12 février, puis ensuite au 19 du même mois, la rivière de Seine étant toujours couverte de glaces.

— En cette année, François duc de Valois et comte d'Angoulême était gouverneur de la Normandie; il devint, trois ans après, roi de France, sous le nom de François I[er].

— L'Échiquier prit, au mois de juin, une délibération par laquelle il fut décidé que les officiers de cette cour fourniraient chacun deux hommes armés pour concourir à la garde de la ville.

— Par suite de difficultés qu'éprouvaient, depuis quelques années, les chanoines de la cathédrale dans l'exercice du droit que leur donnait le privilége de Saint-Romain, qu'ils faisaient remonter au temps de Dagobert et auquel ils donnaient même une origine céleste, ils obtinrent du roi Louis XII, par l'intervention des cardinaux d'Amboise, des lettres patentes datées du mois de novembre, qui confirmèrent pleinement ce privilége et autorisèrent le chapitre à continuer de délivrer chaque année un prisonnier « ou prisonnière », en la forme accoutumée. Un

nouvel édit, du 12 décembre, fit défense « d'étendre à la délivrance, grâce et rémission, les criminels détenus pour crimes d'hérésie, de lèse-majesté, de fausse monnaie et d'homicide commis avec guet-apens. » Cet édit ayant été l'objet, le 26 janvier suivant, d'un arrêt de l'Échiquier qui apportait des limites à l'exercice de ce privilége, le roi blâma cette cour et le premier président, et, par un nouvel édit du 25 février 1513, ordonna que le privilége du chapitre de Rouen sortirait son plein et entier effet. Ce privilége fut encore confirmé, malgré l'opposition de l'Échiquier et du Parlement après lui, par les rois successeurs de Louis XII ; mais les chanoines en ayant plusieurs fois abusé, un dernier édit, du 25 janvier 1597, devint la suprême loi du chapitre et du Parlement, et le crime de viol fut ajouté à ceux dont les auteurs, d'après celui du 12 décembre 1512, ne pourraient être admis à lever la fierte.

1513. — A cette époque, la Conciergerie du palais était, non au Palais de justice, alors inachevé, mais au palais sur Seine, c'est-à-dire au Vieux-Palais, qui ne prit ce dernier nom que lorsque le palais neuf eut été achevé. Le 14 janvier 1515, on fit un réglement pour cette prison. — Par un arrêt du 19 novembre 1516, qui fut renouvelée en 1522, le Parlement ordonna la continuation des travaux de construction de la Conciergerie ; il ordonna aussi que la cour du Palais de justice serait enclose de murs en pierres de taille.

— Le 3 février, un homme reconnu coupable de plusieurs larcins « en aguet de chemin », eut la tête tranchée, le bras droit coupé et mis sur une colonne, son corps pendu et sa tête exposée sur le bord dudit chemin. — Le 10 mars, un autre homme ayant été condamné, pour crime de faux, à être « battu nu de verges » et flétri d'une fleur de lis au front. la cour remplaça cette marque par deux heures d'exposition, avec le mot : Faussaire. — Le 18 septembre, un individu avait été condamné, pour vols et sacriléges dans la cathédrale de Lisieux, « à être placé par une attache par une chaîne de fer, et qu'à l'entour il serait fait du feu, en sorte que ce criminel fût ars et brûlé. » La cour confirma la sentence, en décidant que « incontinent que le patient aura senti le feu, il sera étranglé. » — Le 5 mai 1514, un homme qui s'était rendu coupable de viol sur une jeune fille, fut condamné à être décapité, à avoir les bras et les cuisses coupés, « son corps divisé en quatre parties qui seront mis en quatre potences, sa

tête mise sur une colonne. » — Un autre genre de supplice fut appliqué, le 9 janvier 1515, à six individus qui avaient commis plusieurs larcins avec effraction. Ils furent conduits, le haut du corps nu, dans des charrettes, jusqu'à Notre-Dame, puis au Vieux-Marché, « pour avoir le poing coupé, être tenaillés de tenailles chaudes jusqu'à ce que leur bras fût arraché, puis avoir la tête tranchée, leurs corps mis en quartiers, etc. »

— En mai, fut érigée à Rouen une compagnie qui s'exerçait à tirer de l'arc dans une place située au faubourg Bouvreuil, et qui fut nommée le clos des Archers. Ils avaient leur confrérie à l'église du Saint-Sépulcre ou de Saint-Georges. Ils s'intitulaient : chevaliers du noble jeu de l'Arc Leurs statuts furent renouvelés en 1744.

— Un arrêt de l'Échiquier, du 23 juillet, confirma les ordonnances que cette cour avait rendues précédemment à l'occasion de la peste, qui sévissait de nouveau dans Rouen et dans les environs.

— Il fut défendu de sonner par la ville « de gros tabours », après neuf heures du soir.

— Il fut enjoint au bailli de poursuivre sévèrement les gens qui favorisaient la prostitution et le libertinage. Déjà des mesures avaient été prises, à diverses époques, pour reléguer hors des murs de la ville les femmes de mauvaise vie et les établissements qui leur fournissaient un asile. Pendant le cours de 1523, un grand nombre de femmes furent condamnées au fouet et au carcan devant l'église de Notre-Dame, ayant en tête une mître où était signalée, par un seul mot, leur honteuse profession. Plus tard, le Parlement rendit des arrêts dont le but était de réprimer la prostitution. Par un arrêt du 29 février 1768, une femme fut condamnée à être promenée par tous les quartiers de la ville, pendant trois jours, montée sur un âne, le visage tourné vers la queue de l'animal, ayant sur sa tête un chapeau de paille avec écriteau portant ces mots : « M..... publique. » — Le 21 octobre suivant et le 10 avril 1872, eurent lieu de nouvelles exécutions de ce genre.

— Les trésoriers de la paroisse de Saint-Maclou se rendirent acquéreurs, le 23 septembre, de cinq maisons de la rue Caquerel qui furent abattues pour élargir la rue. Elle fut élargie de nouveau en 1854, de manière à démasquer la façade de l'église de cette paroisse.

— La fontaine de l'abbaye de Sainte-Claire, dans la rue Saint-Hilaire, prit son cours le 5 novembre; elle est alimentée par la source de Darnétal. — La fontaine de la place de la Croix-de-Pierre commença à couler le 3 novembre 1515.

1514. — Le sire de la Trimouille fut nommé lieutenant pour le roi au gouvernement de la Normandie. — Jean de Selve, premier président de l'Échiquier, fut mis par Louis XII à la tête du Parlement de Paris; il fut remplacé, le 6 juillet de l'année suivante, par Jean de Brinon, seigneur de Vilaines et d'Auteuil.

— Par l'imprudence des plombiers qui avaient travaillé dans le clocher de l'église métropolitaine, le feu se déclara le 4 octobre, pendant qu'on célébrait la messe, dans la haute-tour, et détruisit, en moins d'une heure, la flèche de ce clocher appelée l'Aiguille, qui avait été érigée en 1228; il atteignit aussi les couvertures du chœur et menaça Rouen d'un horrible incendie. Cette flèche mesurait quatre cent-onze pieds. Cinq jours après ce désastre, on fit, en actions de grâce de ce que la ville avait été préservée d'un embrasement général, une procession où assista tout le clergé. — Les chanoines obtinrent du roi une somme de douze mille livres, qui, réunie au produit d'autres libéralités de la part des abbayes de la province et de cotisations volontaires, leur aida à faire à l'édifice les réparations les plus urgentes. Jusqu'à ce que le chœur pût être rétabli, l'office divin fut célébré dans la chapelle de l'Archevêché, puis ensuite dans la chapelle de la Sainte-Vierge.

1515. — François Ier, roi de France, et la reine, vinrent à Rouen le 7 janvier. Ce prince s'arrêta, pendant quelques jours, avec toute sa suite, au prieuré de Bonne-Nouvelle. Le roi confirma tous les priviléges de la cour de l'Échiquier; il lui donna, par un édit en date du 6 février, qui fut enregistré en 1519, le titre de Parlement de Normandie, et lui accorda, en 1518, de même que l'avait fait son prédécesseur en faveur de l'Échiquier, les mêmes priviléges que ceux du Parlement de Paris. Les membres du Parlement de Normandie furent exemptés, en 1519 l'arrière-ban, et en 1523 de la gabelle. — De l'année 1519, date la création de la chambre de la Tournelle ; de 1543, l'érection de la chambre des Requêtes, dont les attributions furent augmentées l'année suivante. Supprimée par François II en 1560, sur la remontrance des États tenus à Orléans, cette chambre fut rétablie

par Charles IX en juin 1568. — En 1547 fut instituée la chambre des Vacations. — On cessa en 1539 d'écrire les actes en latin, conformément à une ordonnance de François Ier, du 11 décembre, laquelle était commune pour tout le royaume.

— Le 20 juin, un édit de François Ier créa, dans chaque bailliage, sénéchaussée et juridiction, des offices d'enquêteurs et d'examinateurs. Le 20 novembre suivant, lorsque le bailli de Rouen fit lecture de cet édit, il y eut, de la part des procureurs, praticiens et avocats, une véritable émeute à la suite de laquelle des poursuites furent dirigées contre eux.

— Un arrêt du Parlement, du 2 juillet, enjoignit à l'Échiquier de l'archevêque de prendre le nom des Hauts-Jours.

— Le Parlement, par un arrêt du 20 août, ordonna aux conseillers et officiers de la ville de transférer le marché qui se tenait dans la cour du Palais de justice « hors et loing de l'enclos et circuit de ce palais. » Le marché fut établi sur la place du Marché-Neuf, qui fut ouverte sur une partie du clos aux Juifs et sur l'emplacement de maisons particulières que la ville expropria en 1518. (Voyez le *Dictionnaire indicateur et historique des rues et places de Rouen*, p. 643-645). — Le Marché-Neuf a reçu, en 1868, le nom de place Verdrel, en mémoire d'un maire de Rouen décédé, le 12 novembre de la même année, dans l'exercice de ses fonctions, et sous l'administration duquel notre cité a été dotée de nombreux embellissements inaugurés par la création du quartier neuf dont font partie la rue Jeanne-d'Arc et la rue de l'Hôtel-de-Ville. M. Charles-Amédée Verdrel a été inhumé au Cimetière monumental, où un tombeau lui a été élevé aux frais de la ville de Rouen.

— Le puy des Palinods, fondé par la confrérie de la Conception de Notre-Dame, se réunit, pour la première fois, en cette année, dans le couvent des Carmes. Pierre Lelieur y fut couronné. Jean Marot, de Caen, père du poète Clément, fut vainqueur en 1521. Les prix furent remportés, en 1518 et en 1522 par Jacques Lelieur, notaire et secrétaire du roi, auteur du Manuscrit des Fontaines, et qui devint prince des Palinods en 1544. Robert Becquet, l'habile constructeur de la pyramide de la cathédrale, que détruisit en 1822 le feu du ciel, fut couronné en 1545. Plus tard, en 1640, on compta parmi les lauréats Jacqueline Pascal, fille de l'intendant de ce nom, sœur du célèbre écrivain, et âgée à peine de quinze ans. Les frères du grand Corneille, Antoine et

Thomas, remportèrent aussi des prix pour des compositions poétiques. Enfin, parmi les autres lauréats du dernier siècle palinodique, qui eut son terme en 1789, se trouvèrent Fontenelle, Le Cornier de Cideville, Malfilâtre, Mad. du Boccage, etc.

1516. — Roulland Leroux, maître maçon de la cathédrale, commença, le 3 janvier, des ouvrages en maçonnerie destinés à recevoir une nouvelle pyramide, en attendant que l'on se fût décidé sur le choix du bois ou de la pierre pour la construction de cette flèche; ces ouvrages consistèrent en un étage supérieur qui couronne la voûte de la lanterne, et furent recouverts d'une charpente provisoire formant un solide beffroi, dans lequel on plaça, le 8 novembre, une cloche nommée Louise, qu'avait donnée le chevalier Louis de Graville, grand-amiral de France. Trois autres cloches furent également montées dans ce même beffroi. — Georges d'Amboise II fit recouvrir de plomb, en 1542, le chœur de l'église, et fit commencer la construction d'une pyramide en bois, à la place de celle qui avait été incendiée et qui était plus haute que la nouvelle « de la hauteur d'une pique. » (Voyez à l'année 1542.)

— Charles de Valois, duc d'Alençon, fils du duc René et de Marguerite de Lorraine, et époux de Marguerite d'Orléans, sœur de François Ier, qui l'avait reconnu en qualité de premier prince du sang, fit son entrée à Rouen un dimanche de février, avec le titre de gouverneur de la Normandie. On alla au devant de ce prince jusqu'au prieuré de Bonne-Nouvelle; les rues furent tapissées, et le duc marcha sous un dais porté par les quarteniers. Charles de Valois fut conduit à la cathédrale. — Ce prince, qui occupa un commandement important au siége de Pavie, revint, après le désastre de l'armée française, mourir à Lyon le 11 avril 1525. Comme il ne laissait pas d'enfants, le duché d'Alençon et le comté du Perche furent réunis à la couronne en vertu de lettres enregistrées par le Parlement de Normandie.

— Le 13 mai, les Cordeliers de l'Observance tinrent leur chapitre à Rouen et se rendirent processionnellement aux Jacobins, au nombre de six cent soixante-douze religieux. Ils renouvelèrent ces cérémonies en 1543, et allèrent processionnellement à Saint-Ouen, et en 1645, où ils furent à la cathédrale.

— Des Provençaux, qui étaient venus à Rouen pour leur commerce, entrèrent le 19 mai dans l'église de Saint-Sever et tuèrent à coups d'épée le prêtre qui officiait. Cette scène fut

suivie d'une rixe sanglante entre ces Provençaux et les habitants du faubourg, qui voulurent venger la mort de cet ecclésiastique; plusieurs des combattants restèrent sur la place. Les Provençaux commirent, quelques mois après, un nouvel assassinat dans la cathédrale.

— Une déclaration de François Ier établit dans chaque province des bureaux de décimes, pour en faire la perception sur tous les bénéfices à proportion des revenus. — Il fut créé, en 1606, huit de ces bureaux, au nombre desquels celui de Rouen était le second; on l'appela « la Chambre du Clergé. » Son réglement avait été donné par Henri IV en 1599.

— François Ier confirma, le 27 mai, la Charte normande, qui exemptait les habitants de Rouen et de sa banlieue du ban et de l'arrière-ban, et qui exemptait toute la province de Normandie du droit de francs-fiefs, nouveaux acquêts, etc. Cette exemption fut confirmée de nouveau par des édits de 1579, de 1674 et de 1693.

— Le cours de la source de Darnétal fut, par un arrêté des conseillers de la ville, continué jusqu'à l'endroit où est la fontaine de Saint-Maclou. La même décision fut prise, le 15 novembre 1528, pour la fontaine de Saint-Vivien, et en 1531 pour celle des Augustins. — En octobre 1613 commença à couler la fontaine de la rue de l'Épée, et, en 1658, on en établit une dans le bureau des Pauvres valides. — En 1703, un pouce d'eau fut accordé aux Pénitents, qui donnèrent en échange, à la ville, une cuve située près de leur couvent, dans la rue Saint-Hilaire, destinée à la distribution des eaux de la source de Darnétal.

— En cette année, l'abbé de Saint-Ouen Antoine Bohier quitta Rouen pour prendre possession de l'archevêché de Bourges. Il laissa à l'église abbatiale de nombreuses marques de sa libéralité. Créé cardinal en 1517, Antoine Bohier mourut à Blaye deux ans après, et fut inhumé dans la cathédrale de Bourges. Les religieux de Saint-Ouen lui donnèrent pour successeur Jean de Boissay, gentilhomme normand, qui ne put jouir du bénéfice de son élection et ne fut abbé que de nom, cette dignité ayant été conférée presque en même temps au cardinal Innocent Cibo, neveu du pape Léon X.

— Des individus, qui s'étaient rendus coupables d'avoir rompu les huches et « casouars » où ils étaient détenus à la Conciergerie, furent condamnés, le 20 mai, à être fustigés de verges,

nus, jusqu'à effusion de sang, puis serrés de corde et les mains « amenotées. » Cette exécution eut lieu le long de la cour de la Conciergerie et de la huche où ils avaient fait effraction. Les huches furent reconstruites en décembre 1519. — Le 23 mai, pour le vol de deux corporaux dans l'église de Saint-Nicolas, le coupable fut condamné à être battu de verges jusqu'à effusion de sang, pendant trois jours, puis à être mis au pilori, à avoir les deux oreilles coupées, enfin à être banni du royaume. Mais il fut délivré par le duc d'Alençon. — Le 12 juin, la cour condamna un faux témoin à être mis au pilori, ayant en tête une mitre portant le mot : Parjure. — Le 13 août, des faux monnayeurs furent condamnés à être « bouillis et fait mourir en eau chaude », puis pendus au gibet.

1517. — Le cardinal Philippe de Luxembourg, légat du saint siége apostolique, fut reçu le 2 juillet, dans la cathédrale, avec les cérémonies usitées en pareille circonstance.

— François Ier fit son entrée à Rouen le deuxième dimanche d'août, ou, suivant Farin, le 2 dudit mois, à deux heures après midi, sortant du monastère de Bonne-Nouvelle où il avait passé la nuit. Il fut reçu avec cérémonie par l'archevêque Georges d'Amboise II. La reine arriva le lendemain, et entra par la porte Cauchoise. On fit au roi et à la reine, ainsi qu'aux personnes de leur suite, de riches présents. Deux jours après son arrivée, le roi vint siéger au Parlement, dont le palais, récemment achevé, avait coûté plus de trois cent mille livres. Il y tint un lit de justice. — Le dauphin étant venu quelques jours après, le roi voulut qu'on lui rendît les mêmes honneurs qu'à lui-même. — François Ier accorda au chapitre le droit de percevoir, en dix ans, sur les domaines et finances extraordinaires, les fonds qui devaient compléter le don de douze mille livres qu'avait fait Louis XII pour réédifier la pyramide de la cathédrale. A la demande des députés aux États généraux de Normandie, le roi accorda aux habitants le privilége, pour une durée de cinquante ans, de ne payer que le huitième denier des boissons, au lieu du quart, à la condition que la ville lui verserait annuellement quatorze mille livres. — Pendant le séjour du roi, on fit à Rouen une procession générale pour la paix du royaume et pour l'heureuse délivrance de la reine, qui était enceinte.

— Le 16 août de la même année fut faite la translation du corps de saint Ouen dans une nouvelle châsse. Cette cérémonie, à

laquelle assistèrent l'archevêque Georges d'Amboise II, Antoine Bohier, patriarche de Bourges, l'abbé de Saint-Ouen Innocent Cibo, avait été précédée d'une procession générale et d'un sermon solennel. On tira de la châsse un doigt appelé « index », qui fut donné pour être déposé dans le trésor de la cathédrale.

— Le 11 septembre, mourut à Rouen Jean III, sire d'Estouteville. Ses entrailles furent inhumées dans la nef de la cathédrale, auprès de la sépulture du cardinal d'Estouteville, son grand-oncle. Son corps fut porté à l'abbaye de Valmont.

— De graves débats éclatèrent, à l'abbaye de Saint-Amand, entre Guillemette d'Assy, élue abbesse le 18 octobre, et Marguerite de Gourley, qui avait été appelée par François Ier au gouvernement de ce monastère. La crosse fut adjugée par le grand-conseil à Guillemette d'Assy, par arrêt du 29 janvier 1518, et elle la conserva pendant quatorze ans. — Une semblable lutte se renouvela en 1544, entre Guillemette de Saint-Germain, petite-fille de l'amiral d'Annebaut, élue abbesse, et Isabeau Le Cauchois, qui avait des prétentions à cette dignité. Cette dernière fut reléguée à l'abbaye de Chaise-Dieu.

— La Seine se trouvant prise par les glaces le 18 novembre, le bois devint rare. Il fut enjoint, par la cour, au bailli de Rouen et aux enquêteurs de faire exécuter les ordonnances de police relatives à la vente de ce combustible, « et à sa distribution égale au pauvre peuple, sur les quais. »

1518. — Le cours des eaux de la fontaine Saint-Filleul, ou d'Yonville, qu'on avait commencé, en 1510, à conduire vers la ville par des canaux souterrains, avait été arrêté, en 1515, à une cuve située en la rue du Chouquet; elles furent dirigées sur différents points en 1518. Outre les fontaines du Vieux-Marché et des Jacobins, dans la rue de Fontenelle, qui avaient pris leur cours en 1511, et celle que ces derniers religieux construisirent en 1520 contre leur monastère, dans l'angle de la rue Neuve ou de Recouvrance (actuellement la rue de Racine), cette source alimente la fontaine du Vieux-Palais, édifiée en 1559, celle de Saint-Vincent, établie le 24 octobre 1560, et celle de l'hôtel Lisieux, dont la construction fut commencée en 1518 et achevée en 1540; elle alimente enfin la fontaine du Lieu-de-Santé ou de l'ancien jardin de Prudhomme, établie en 1629.

— On inaugura, en cette année, de nouvelles orgues à la cathédrale.

— La peste reparut dans Rouen au mois de juillet. Il fut question de bâtir un hôpital pour les pestiférés, mais ce projet n'eut pas de suite et ne fut mis à exécution que plus d'un siècle après. On fit des processions générales afin d'obtenir la cessation de la maladie. — A cette époque, l'hérésie commença à déborder de toutes parts.

1519. — On ressentit le 16 mars un ouragan effroyable. Des arbres furent déracinés, des maisons ébranlées, des édifices découverts. La tour de Saint-Nicaise fut renversée, ainsi que la croisée et le clocher de Saint-Vivien. Le gibet et une croix voisine furent abattus. Il tomba des pluies torrentielles. Beaucoup de bateaux périrent en mer. Cette année fut appelée « l'année des grands vents. »

— Le 31 mai fut érigée au Parlement de Rouen la chambre de la Tournelle, pour le jugement des accusés de crimes, dont la situation dans la Conciergerie du Palais était devenue intolérable. Cette chambre était ainsi nommée parce que les juges devaient s'y succéder tour à tour et d'année en année. Elle s'assemblait au Palais, du côté de la rue de la Poterne, mais, en 1609, on acheta, des religieux de Jumiéges, un emplacement pour y bâtir un local convenable. — Les peines qui étaient alors infligées aux criminels étaient des plus cruelles; nous en avons déjà cité quelques-unes. Toute fille ou femme infanticide était brûlée, ou pendue et étranglée. Les faux monnayeurs étaient bouillis tout vifs. Les voleurs de grand chemin, les meurtriers, avaient le poing coupé; ils étaient traînés au Vieux-Marché; on leur tenaillait les mollets des bras avec des tenailles brûlantes, puis on leur tranchait la tête. D'autres criminels, auxquels on perçait la langue d'un fer rougi, étaient liés ensuite à un pilier, et consumés par le feu. Le 29 juin 1522, un homme qui s'était rendu coupable d'homicides, larcins, violences, etc., fut traîné sur une claie jusqu'au Marché-aux-Veaux et élevé à une potence « d'où on le fit choir dans le feu illec allumé et en iceluy brûlé et consumé tout vif. » Pareil supplice fut infligé, le 23 décembre 1534, à un prêtre interdit pour crime d'hérésie, « après avoir eu la langue percée d'un fer chaud, et fait réparation à Dieu et à l'Église. » — Une ordonnance de François Ier créa, en janvier 1534, le supplice de la roue, où les condamnés étaient rompus vifs « et étaient laissés pour vivre autant qu'ils pourraient vivre. » L'un d'eux, Jehan Simon, né près d'Orbec, « enfondreur

de maisons », condamné pour des vols nombreux commis avec violence, fut exécuté en 1535 ou 1536 : il fut couché sur un gril de bois en façon de croix de Saint-André, eut les bras et les autres membres rompus, et fut placé ensuite sur la roue, où il vécut encore durant trois jours et cinq heures. Il fut le premier qui ait été exécuté de cette sorte en Normandie.— En 1557, on infligea à un parricide une peine plus horrible encore : après lui avoir coupé les deux mains, l'exécuteur le coucha sur une croix de fer rouge et lui rompit les membres ; puis, après avoir été laissé quelque temps sur une roue, on le jeta dans le feu la face la première, et son corps fut mis en cendres. — Des peines sévères étaient également prononcées pour certains délits : un individu, coupable de mendicité et de vagabondage, fut condamné, le 8 février 1520, à être fustigé jusqu'à effusion de sang ; il fut condamné, en outre, à être marqué sur l'épaule et au bannissement ; mais ce jugement fut réformé.

— Pendant cette année furent rédigés les tarif et réglement pour les tabellions de Rouen, et le réglement pour les procureurs.

— On organisa, pour la première fois, des écoles populaires, pour lesquelles Georges d'Amboise II fit un réglement l'année suivante. — Le bureau des Pauvres valides établit, en 1555, quatre écoles de quartier.

1520. — La porte Bouvreuil fut reconstruite. L'église des Béguines, sous le vocable de saint Louis, fut dédiée par l'évêque de Philadelphie, suffragant de Georges d'Amboise II.

— On posa, en juin, la première pierre du tombeau que Georges d'Amboise II fit élever pour son oncle et pour lui-même, dans la chapelle de la Sainte-Vierge à la cathédrale. Les travaux durèrent jusqu'en 1525. On avait réuni les matériaux et commencé ces travaux vers 1511. — Ce mausolée, en marbre et en albâtre, richement travaillé, recouvre en partie le caveau où ont été renfermées, non seulement les sépultures des deux cardinaux d'Amboise, mais encore celles de plusieurs autres archevêques. Sa construction n'a pas coûté plus de 6,952 livres, équivalant à une quarantaine de mille francs de notre époque. Rouland Leroux, qui l'exécuta, mourut en février 1527.

— Un arrêt du Parlement, du 22 mars, interdit aux drapiers de Darnétal et d'autres lieux de faire des lisières semblables à celles des drapiers de Rouen.—Une ordonnance de Charles VII,

du 30 octobre 1458, avait déjà défendu de mettre, aux draps fabriqués hors de Rouen, une lisière semblable à celle des draps confectionnés dans l'intérieur de la ville.

— Dans une assemblée convoquée à l'hôtel-de-ville, le 17 août, fut examinée la question de savoir si l'on pourrait enfermer la montagne de Sainte-Catherine dans la ville. François Ier voulait y faire une citadelle inaccessible. Ce projet fut jugé impraticable.

— A cette époque, le roi avait organisé son armée en légions à l'instar des légions romaines, et dont le contingent devait être fourni par chaque division territoriale du royaume. Le contingent de Rouen fut fixé à mille hommes, que la ville était tenue de solder et d'entretenir.

1521. — Une grande disette, qui avait commencé l'année précédente et qui continua pendant les six premiers mois de cette année, désola le pays. Le blé n'avait jamais été aussi cher depuis quarante ans. De trente à quarante sous qu'il coûtait précédemment, il monta jusqu'à sept livres la mine, somme exorbitante alors. Beaucoup d'habitants se trouvèrent réduits à vivre d'avoine, de sarrasin et de vesce. Cette misère occasionna, dans les campagnes, des excès commis par les habitants de Rouen et des environs, qui parcouraient les chemins par bandes, pillaient les blés qu'on apportait à la halle, « ou les achetaient pour les faire tenir cher. » Le Parlement fit défense de se porter au devant des laboureurs pour acheter du blé, ordonna que la halle serait ouverte depuis neuf heures du matin jusqu'au soir, et que les grains y seraient vendus à heure fixe. Il ordonna, en outre, le recensement de tous les habitants, et fit faire des perquisitions d'armes dans toutes les maisons. — Le 17 février, un arrêt de la même cour institua le bureau de la Police des pauvres, organisa des secours à distribuer aux indigents, et prescrivit des quêtes dans toutes les paroisses, la création d'ateliers publics, l'emploi des mendiants valides aux fortifications, remparts et fossés de la ville; ordonna, enfin, à tous les indigents de rentrer en leur demeure après neuf heures du soir, et leur interdit de mendier par les rues. — Le prix du blé s'étant maintenu à un prix élevé malgré les achats faits à l'étranger, le Parlement en fit venir de son côté et le vendit aux boulangers à raison de cinquante sous la mine, sous l'obligation de vendre du pain à prix réduits à la population affamée qui assiégeait leurs portes. — Le 14 mai,

fut permis aux boulangers forains d'apporter et de débiter du pain dans la ville. A la suite de cette persistante augmentation du prix des denrées de première nécessité, le taux de la journée de travail subit une augmentation. — Au mois de juillet, la récolte des blés ayant été abondante, la mine de blé ne valut plus que quinze à vingt sous, et les salaires furent réduits en proportion. Le 7 août, par un nouvel arrêt, le Parlement déclara que, pour prévenir le retour de la disette des blés, les bourgeois et conseillers de la ville « seront tenus d'employer, chaque année, une certaine somme à l'acquisition de blés et de grains, qu'ils mettront dans des greniers et qu'ils feront garder jusqu'à la Saint-Jean. »

— A la famine succéda la peste, qui porta ses ravages dans toute la ville, dans toutes les maisons. A cette époque commença le service des marqueurs, qui, établis déjà dès 1512, au nombre de quatre, et revêtus de robes bleues, parcouraient les quartiers et désignaient par une croix blanche les maisons infectées. Cette redoutable maladie sévit de nouveau depuis Pâques jusqu'à la Toussaint de l'année suivante ; ses ravages furent tels, qu'en un jour de dimanche, à l'église de Saint-Maclou, on ne compta que quarante personnes, compris les prêtres, quoique auparavant il y eût, dans cette paroisse, plus de quinze mille communiants. — Il mourut dans Rouen plus de cinquante mille personnes.

— En février 1521, l'archevêque de Rouen ayant protesté contre les impôts demandés par le roi, François Ier fit emprisonner ce prélat, dont la détention fut de courte durée, grâce à l'intervention de ses amis.

— On commença à établir, le 20 avril, le boulevard de la porte Cauchoise. Cette porte fut elle-même rebâtie à neuf en 1525. Sa construction, qui fut terminée le 28 février 1530, avait été adjugée au prix de cinquante-six sous la toise. Dix ans plus tard, la porte Cauchoise fut exhaussée. On y ajouta un fronton et des sculptures identiques à celles de l'hôtel du Bourgtheroulde, qui avait une entrée sur la place du Vieux-Marché.—Le 25 août 1535, les échevins décidèrent l'achèvement du boulevard Cauchoise.

— Beaucoup de marchands espagnols étaient, à cette époque, à Rouen et y faisaient le commerce des laines, mais ces laines étaient très-sales, et les Rouennais étaient mécontents de la présence de ces marchands ; ce qui détermina le Parlement à placer, le 1er juin, les Espagnols et leurs marchandises sous sa sauve-

garde. — Il y avait à Rouen, vers le même temps, un nombre considérable d'étrangers appartenant à diverses nations.

1522. — L'hiver fut très-rigoureux.

— On acheva, le 25 janvier, la construction de l'église abbatiale de Saint-Ouen.

— Un Concile fut convoqué à Rouen, en février, par l'archevêque Georges d'Amboise II. Il y fut arrêté plusieurs canons concernant la réformation des mœurs ecclésiastiques. Une procession générale et solennelle du saint sacrement fut ordonnée pour fortifier les fidèles contre les nouvelles erreurs. Le Parlement ordonna, le 9 mars, que les livres « composés et intitulés sous le nom de Luther et renfermant contes et choses contraires aux saints conciles et aux déclarations de l'Église, seront ars et brûlés publiquement devant l'église de Notre-Dame. » — Le 24 avril, un blasphémateur fut condamné « à avoir la langue percée d'un fer chaud, puis décapité, sa langue arrachée et brûlée, son corps mis en quatre quartiers, sa tête et ses quartiers pendus. » — On demanda enfin, dans ce Concile, que tous les couvents du tiers-ordre de Saint-François fussent supprimés, ou au moins réunis en un seul.

— Le Parlement rendit, le 6 juin, un arrêt faisant défense de porter aucuns immondices dans la cour et dans les environs du Palais, et ordonnant de fermer les tavernes et maisons qui existaient dans ladite cour. — D'autres arrêts de 1515 et de 1516 avaient ordonné la démolition des logettes occupées par les fruitiers, marchands de cochons et autres, et avaient fait défense à tous marchands de comestibles de vendre « dans l'enclos, pourprix et circuit de devant le palais royal. » — En août et en décembre 1522, la cour ordonna l'exécution de ses précédents arrêts concernant la police générale de la ville, ceux concernant le prix du pain et du bois, la longueur des bûches, la propreté des rues, la construction de cloaques. Elle fit le rappel de ses ordonnances relatives aux biens des individus morts de la peste et aux croix à marquer sur les maisons des malades, de celles relatives enfin aux gens sans aveu, vagabonds faisant, de jour et de nuit, « larcins, mandies, pilleries et roberies. »

— On ressentit le 20 juin, pendant la nuit de l'octave de la fête du saint sacrement, de violentes secousses de tremblement de terre. Une procession solennelle eut lieu le lendemain, à cette occasion.

— Le 10 juillet, Jean d'Estouteville, seigneur de Villebon, fut nommé bailli de Rouen.

— Un édit parut le 24 juillet pour les gens d'église et les biens de main-morte.

— En cette année, le guet de nuit fut organisé. Il fut ordonné en outre, par le Parlement, que « ès maisons ou y a fenestres sur rue, de six maisons en six maisons, les demeurants ou tenants seroient tenus avoir et mettre une lanterne et dedans icelle chandelle allumée depuis dix heures du soir jusqu'à quatre heures du matin. Cet ordre fut renouvelé le 9 juillet 1524 : « Et si faire se peult mettront lesdites lanternes en une corde qui sera mise au parmy de la rue. » — Un nouvel arrêt du Parlement ordonna, en 1552, aux habitants, de placer des lanternes, avec une chandelle allumée, « au parmi de la rue, attachées à des cordes traversant par dessus les rues,... et se chargeront cinq à six voisins de les entretenir. » — En 1559, au temps de la Ligue, il fut enjoint « à tout habitant de mettre une lanterne ou un fallot à sa maison, qui portât telle lumière sur la rue, que l'on pût voir et connaître les personnes qui passaient. »

1523. — Le froid commença à la Saint-Martin et dura fort long-temps. Les blés furent perdus, par suite des fortes gelées; on n'en recueillit pas une gerbe dans tout le Vexin. Une famine s'ensuivit et dura plusieurs mois. Il fut ordonné, le 9 juin, aux boulangers d'avoir des balances pour peser le pain. Les boulangers forains avaient été autorisés à apporter du pain en ville, mais il leur fut défendu, par un arrêt du 6 juillet, de le vendre dans les rues sans l'avoir préalablement porté « au besle de la Vieille-Tour », et faute d'avoir trouvé une place suffisante audit lieu.

— François I[er] vint à Rouen le 16 février. Il assembla les évêques pour demander du secours contre les ennemis de la province. Ce secours ne fut accordé qu'après une vive opposition.

— Par des lettres patentes données à Blois, le roi accorda au Parlement l'exemption de la gabelle, et ordonna qu'il serait délivré à chacun de ses officiers ou de leurs veuves autant de sel qu'il en faudrait pour leur maison, en payant seulement le prix marchand.

— Le Parlement homologua, le 31 juillet, un accord fait, après de longs débats, entre les religieux de Saint-Ouen et les paroissiens de Sainte-Croix-Saint-Ouen, à l'occasion de la

construction d'une église plus grande que l'ancienne. La tour devait être placée vers la fontaine de la rue des Boucheries, qui n'existe plus à cet endroit, et aucune ouverture ne devait être pratiquée du côté de l'église abbatiale. — Le 15 février 1529, les paroissiens de Sainte-Croix-Saint-Ouen furent autorisés à s'imposer « quatre sous tournois pour chaque pied d'héritage assis sur rue en ladite paroisse », pour la construction de cette église.

1524. — Le Parlement enregistra, le 7 avril, des lettres patentes du roi, du 25 septembre précédent, qui prescrivaient des mesures sévères contre le vagabondage, contre les malfaiteurs et les blasphémateurs. Elles permettaient à chacun, sans crainte de punition, « de destrousser, tuer, sacaiger, tailler et mettre en pièces tous aventuriers, capitaines, lieutenants, sergents de bandes qui seront trouvés pillant et mangeant sur le bon-homme. » Ces lettres donnaient, à ceux qui les auront défaits, la confiscation des biens de ces aventuriers, et ordonnaient que « si ces oppresseurs du peuple se retirent dans leurs maisons, ils soient appréhendés et mis en justice, pour que prompte et rigoureuse punition leur soit faite. » Les blasphémateurs, ajoutait cette ordonnance, auront, « avant leur mort, la gorge ouverte avec un fer chaud, la langue tirée et coupée par le dessous » Enfin ils devaient être pendus et attachés au gibet.

— On trouve, dans les registres du Parlement, de nouvelles preuves de la sévérité de sa justice, et de la rigueur que cette cour déployait pour l'exécution des ordres souverains. Un individu qui avait été trouvé « pinchant » une bourse en la salle du Palais, et convaincu d'en avoir « pinché » plusieurs autres, fut pendu et étranglé, le 16 avril 1524, à une potence dans la cour du Palais, et, après vingt-quatre heures, fut porté et pendu au gibet. D'autres « pincheurs de bourses » furent condamnés, en 1531 et en 1534, à être battus de verges et bannis, après avoir eu l'épaule marquée, une oreille échantillonnée ou coupée, ou enfin le « naseau senestre incisé et cautérisé. » L'un d'eux fut pendu et étranglé en une potence dressée sur les Changes, devant l'église cathédrale ; on lui mit en tête une mître où était écrit : « Pincheur de bourses », et l'on plaça à son cou une certaine quantité de bourses. — Un homme qui s'était rendu coupable d'homicides, pilleries, blasphèmes, etc., et qui avait publiquement, « en détestation et injure, abattu et jeté au feu l'image de Notre-Dame », eut la langue percée d'un fer chaud et fut

décapité, puis son corps fut porté au gibet. (15 juillet 1524.) — Le même genre de supplice fut infligé à un homme qui s'était rendu coupable d'homicide et de nombreux méfaits, et qui, entre autres crimes, « avait brûlé et flambé par feu de fèvres une de ses victimes, et avait contrefait le prêtre pendant trois ans, » (27 novembre 1526.) — Un homme détenu à Pont-Audemer pour blasphêmes et injures envers un nommé Olivier, ayant été demandé en mariage par une chambrière de la geole, pendant le cours du jugement, fut absous à la condition d'épouser cette chambrière avant de quitter la prison; mais, sur l'appel d'Olivier, la cour cassa la sentence, et condamna le prisonnier « à être battu, nu, de verges, à Rouen, par deux jours, la corde au cou et une mitre en tête portant ces mots : Blasphémateur du nom de Dieu. » (9 septembre 1524.) — Une jeune fille se présenta également à la cour, en 1528, pour demander la délivrance d'un prisonnier condamné à mort pour meurtre, mais sa requête fut rejetée. — Un autre homme, qui avait vécu « sur le pays, maraud valide, et contrefaisant le pauvre malade », fut fustigé par deux jours de marché, et, au dernier jour, « essoreillé et banni. »

— Les mœurs du temps permettaient parfois à certains criminels, comme nous l'avons déjà dit (v. p. 233), de se soustraire aux peines qu'ils avaient encourues. Un meurtrier qui avait été extrait, par l'ordre du bailli, de l'église et cimetière de Saint-Pierre-l'Honoré, où il s'était réfugié pour jouir de la franchise selon l'usage et coutume du pays, fut reconduit audit lieu, en vertu d'un arrêt du Parlement du 14 juin 1524, déclarant que la cour entendait tenir lesdits lieux en franchise. — Mais un autre meurtrier qui avait cru gagner également franchise en embrassant une croix, sur le chemin de Mauny, fut néanmoins pendu et étranglé, « la cour trouvant qu'il n'était pas prouvé que cet homme avait touché ladite croix. » (1er mars 1526.) — Le 31 octobre 1534, un criminel gagna franchise en se réfugiant en l'église du Mont-aux-Malades. Ce droit d'asile existait encore quelques années plus tard : le 23 mai 1539, le Parlement ordonna de saisir certains individus partout où ils seraient trouvés, « hors en lieu saint. »

— Le 28 mai mourut Louis Daré, seigneur de Chasteau-Raoul, lieutenant général du bailli de Rouen. Il avait été prince des Palinods en 1500, et avait complimenté le roi Louis XII, lors de son entrée à Rouen le 28 septembre 1508.

— On occupa un grand nombre d'ouvriers privés de travail aux fossés de la ville. On admit à ces ateliers « de pauvres hommes qui avaient été forcés de délaisser leur métier. »

— De 1524 à 1528 fut exécutée la clôture du chœur de la cathédrale, par deux fondeurs de Rouen. Ce travail coûta 5,256 livres tournois, qui furent payés par le cardinal Georges d'Amboise II et par le chapitre.

1525. — Jacques Lelieur, seigneur de Bresmetot et de Bosc-Bénard, notaire et secrétaire du roi, qui fut échevin de Rouen depuis 1519 jusqu'en 1544, fit don à la ville, le 30 janvier, d'un précieux manuscrit intitulé le *Livre des Fontaines*. On l'appela le « Livre enchaîné », parce qu'il était retenu par une chaîne et un cadenas à la place où il avait été déposé. Jacques Lelieur, né à Rouen dans la rue de la Savonnerie, était l'un des lettrés les plus renommés de son temps ; il fut plusieurs fois couronné aux Palinods, et fut prince de cette académie en 1544. Il mourut vers 1550, laissant un recueil de poésies. — On doit à M. T. de Jolimont la reproduction, en 1847, d'après le Ms. des Fontaines, des principaux édifices qui existaient à Rouen. Une médaille d'or fut décernée par le roi, à M. de Jolimont, pour cette publication.

— Une « montre » ou revue générale de la jeunesse de Rouen, fut faite le 7 mai, aux bruyères de Saint-Julien. Peu après cette revue, la nouvelle s'étant répandue qu'une troupe de voleurs ravageait le pays du Vexin, un grand nombre d'hommes sortirent de la ville pour leur faire la chasse ; mais, ayant appris, à la distance d'environ trois lieues de Rouen, que ces malfaiteurs s'étaient retirés, ils revinrent sur leurs pas. Surpris par la nuit, force leur fut de loger dans les villages voisins, où l'on ne trouva pour tous rafraîchissements que du lait, ce qui fit donner, par dérision, à cette levée de boucliers, le nom de la « guerre au lait. »

— Dans une assemblée réunie le 13 novembre, les États de Normandie ratifièrent un traité par lequel la ville de Rouen s'engageait à payer une somme d'argent au roi d'Angleterre pour la délivrance de François Ier, fait prisonnier devant Pavie. — En 1527, Georges d'Amboise et ses suffragants accordèrent deux dîmes à prendre sur les revenus ecclésiastiques, pendant deux années, pour le rachat des fils du roi qui avaient été laissés en ôtage dans les mains des Espagnols. De leur côté, les nobles

normands, assemblés à Rouen, offrirent la dixième partie de leurs biens pour subvenir aux besoins de l'état.

1526. — Le 12 janvier, fut dédiée l'église de Saint-André de la ville dont le portail ne fut achevé qu'en 1557. La tour de cette église, commencée en 1542, reçut la dernière main quatre ans plus tard. Elle eut beaucoup à souffrir de la violence des vents en 1581, 1609, 1627 et 1669. — Le 25 juin 1683, une flèche octogone en pierres, qui couronnait le clocher, fut frappée de la foudre et s'écroula sur la nef; l'exercice du culte fut long-temps interrompu dans cette église. En 1703, une tempête endommagea encore considérablement ce clocher, auquel on fit, en 1717 et en 1741, d'importantes réparations. — L'église de Saint-André de la ville fut entièrement dévastée par les calvinistes en 1562.

— A l'occasion de la disette et de la cherté des blés qui subsistait encore, le Parlement enjoignit aux gardes de la boulangerie, au vicomte et à son lieutenant, de faire exécuter les ordonnances qu'il avait rendues précédemment.

— Le 1er août, cette cour ordonna que les chemins et les voies publiques seraient entretenus, de sorte que « les dits chemins soient passables pour gens de pied et de cheval et que chacun puisse voir autour de soi, afin d'être préservé d'aucune embûche de mauvais garçons. » — Cet ordre fut renouvelé en 1532; les vicomtes du pays de Normandie et leurs lieutenants étaient chargés de son exécution. — De 1596 à 1600, le Parlement ordonna de couper les bois et d'essarter les forêts le long des chemins, « pour obvier aux aguets des voleurs répandus dans les environs de Rouen. » Une semblable mesure fut recommandée par un autre arrêt du 19 mai 1610.

— A cette époque, il fut créé des tribunaux extraordinaires et des assises qui prirent le nom des « Grands-jours, » pour juger et punir des bandes connues sous le nom d'aventuriers, qui portaient l'agitation et le désordre dans le pays et commettaient toutes sortes d'attaques contre les gens et les propriétés. Un de ces aventuriers, nommé Gilles Baignard, sieur de Juez, qui s'était rendu coupable d'homicides et de crimes nombreux, fut admis en 1526 au privilége de la Fierte.

— Une ordonnance du 4 septembre prescrivit l'exécution de deux autres arrêts de janvier 1524 et d'octobre 1525 sur la manière d'auner les draps.

— Louis de Brézé, comte de Maulévrier, premier chambellan

du roi, est le dernier qui ait possédé le titre de grand sénéchal de la Normandie, dont les fonctions furent supprimées par un édit de 1499; appelé à succéder à Charles duc d'Alençon dans le gouvernement de cette province, et investi des fonctions de capitaine de Rouen et de Caen, il fit son entrée dans la première de ces villes le 25 septembre. Il passa par-dessus le pont qui avait été récemment réparé.

1527. — On bâtit l'arcade de la Grosse-Horloge, où sont actuellement placés les cadrans de l'horloge de la ville.

— Une fausse porte qui fermait le haut de la rue Étoupée et qui donnait accès à la rue Saint-Maur, fut murée et « baillée à fief. »

— En juillet, il ne fut permis de passer des blés devant Rouen, qu'à la condition d'en laisser pareille quantité dans la ville pour son approvisionnement, et que ces blés seraient de tout autre provenance que de la Normandie. Une semblable mesure fut encore prise de 1585 à 1588.

— On fit, pendant cette année, des prières publiques pour la délivrance du pape Clément VII qui était prisonnier dans Rome, au château de Saint-Ange, ainsi que pour la paix de la chrétienté.

1528. — En cette année mourut Jean de Brinon, premier président du Parlement; il fut remplacé par François de Marsillac.

— Un homme qui avait été fait prisonnier par les Anglais et qui s'était armé contre la France, ayant été repris, fut décapité le 1er juillet. L'exécuteur, en voulant trop se hâter, manqua son coup, et fut réprimandé par la cour.

— Les disciples de Luther s'étaient introduits dans Rouen avec d'autant plus de facilité que cette ville était fréquentée par un grand nombre de commerçants étrangers. Le Parlement condamna, le 20 juillet, un hérétique nommé Pierre Bar, qui avait proféré des blasphèmes contre la sainte Vierge et contre Jésus-Christ. Il fut porté à la Croix-de-Pierre, où il eut la langue percée; il fut ensuite brûlé. — On fit faire une procession générale contre l'hérésie. Cette procession sortit de la cathédrale par le portail des Libraires; on y porta la châsse de la sainte Vierge, et l'on fit une station en face de l'image qui était placée à l'angle du manoir archiépiscopal, au bas de la rue Saint-Romain. Cette cérémonie fut renouvelée le 27 janvier 1535.

— Pendant les étés de 1528 à 1533, les chaleurs furent exces

sives et firent un grand tort aux récoltes. La plupart des rivières furent taries. Des maladies épidémiques se déclarèrent en France.

1529. — Il y eut, en mai, disette de vins et grande cherté de blé, qui valut jusqu'à douze sous six deniers le boisseau. L'empressement que la population mit à s'en procurer causa la mort de plusieurs personnes. Pendant cette disette, qui se prolongea jusqu'en juillet, l'archevêque Georges d'Amboise II fit des distributions aux pauvres, dans le cimetière de Saint-Maclou.

— Mourut à Paris, en décembre, Jean de Selve, seigneur de Cromière, qui avait été successivement premier président des Parlements de Rouen, de Bordeaux et de Paris, puis garde des sceaux de France. Il fut un des hommes les plus éminents du commencemnent du seizième siècle.

1530. — En cette année, fut achevé le grand portail de la cathédrale. — On construisit le portail de l'église de Saint-Étienne-des-Tonneliers. — Fut aussi terminée la construction de la porte Cauchoise.

— Des travaux avaient été entrepris par les paroissiens de Saint-Amand pour l'agrandissement de leur église. Les religieuses s'opposèrent à leur exécution. Les débats, qui avaient commencé dès 1528, durèrent jusqu'en 1531.

— Les fontaines de l'ancien hôtel-de-ville (dans la rue Thouret) et de la conciergerie du Palais, celles des églises de Saint-Pierre-l'Honoré et des Carmes, furent édifiées. Elles sont alimentées par la source de Gaalor.

— Une sentence du bailli de Rouen, du 27 juin, a constaté qu'il y avait encore, à cette époque, près de la rue du Ruissel, des vestiges de la porte du Pont-Honfroy, qui avait été remplacée au milieu du treizième siècle par la porte Martinville.

— On joua, le 7 août, à Sotteville près de Rouen, un mystère appelé : « la vie de Judas. »

— Un procès avait pris naissance en 1513, entre les fabricants et les teinturiers de Darnétal d'une part, et ceux de Rouen, au sujet de l'usage des eaux de Robec, que les premiers avaient accaparées entièrement, ce qui obligeait les Rouennais qui fabriquaient des draps de couleurs à les envoyer teindre à Paris ou à Meaux. Un nommé Nicolas Baudry ayant importé à Rouen des garances, se fit autoriser, en mai 1530, à y introduire la teinture dite en gachet, malgré l'opposition des teinturiers en bleu qui s'efforçaient de faire maintenir leur monopole. – Le 21 août 1561

furent publiées des lettres patentes en faveur des teinturiers de garance.

1531. — Le Parlement ordonna, le 3 février, que le canal par lequel coulait le ruisseau de la Renelle serait clos et couvert de pierres, et qu'il serait pris toutes dispositions pour que le cours de l'eau et des ordures qu'il emportait ne fût pas entravé. La cour prescrivit aussi diverses mesures pour le curage de ce ruisseau, pour l'établissement des tueries, pour la confection de latrines publiques, etc.

— De cette année date l'établissement dans Rouen des fabriques d'étoffes de soie, de draps d'or et d'argent, etc. — François Ier érigea, le 26 mai, la communauté des passementiers en faveur de quarante-cinq ouvriers établis dans cette ville, et qui ne fabriquaient alors que des étoffes en or, en argent et en soie. — Le 20 juin 1534, cette communauté obtint du même monarque des lettres patentes qui ajoutèrent les ouvrages en coton à ceux qui leur étaient accordés par leur constitution. Cette substance n'était pas connue en France, au quinzième siècle, comme matière textile. Elle y avait été introduite avant 1430, par des Génois, qui tiraient du Levant des cotons en laine pour ouates et des cotons filés, teints ou écrus. Un acte du Parlement du 17 juin 1523 relate un procès intenté à l'occasion de paquets ou balles de coton filé qui avaient été pris en mer. L'industrie cotonnière ne prit son essor en France que vers l'an 1700 ; il existait néanmoins à Rouen, dès 1669, des manufactures de cotonnades.

— Le 20 juillet, mourut au château d'Anet, à l'âge de 72 ans. Louis de Brézé, grand sénéchal et gouverneur de la Normandie. Son corps fut apporté à Rouen, en grande pompe, le 18 août, et déposé aux Emmurées, où vint le chercher le clergé de l'église métropolitaine accompagné des membres du Parlement et des autorités de la ville, puis il fut inhumé à la cathédrale, dans la chapelle de la Sainte-Vierge. Louis de Brézé avait épousé, le 29 mars 1514, Diane de Poitiers, qui lui fit élever un riche mausolée, attribué par les uns à Jean Cousin, par d'autres à Jean Goujon. Son tombeau est placé auprès de celui de son aïeul Pierre de Brézé, au côté opposé à celui des cardinaux d'Amboise. — Diane de Poitiers mourut au château d'Anet, le 26 avril 1566 ; elle conserva jusqu'à sa mort le titre de grande sénéchale.

— On bâtit l'église de Saint-Pierre-le-Portier sur l'emplacement d'une ancienne chapelle qui était à l'usage des abbés de

Fécamp et sous l'invocation de saint Paterne ou de saint Paër. — On construisit, dans la même année, la chapelle du Palais de justice.

— Le 28 novembre, un incendie se déclara à l'hôtel-de-ville, près de la Grosse-Horloge. On parvint à sauver les archives. Des historiens indiquent que le feu prit de nouveau à l'hôtel-de-ville le 18 novembre 1553, et qu'il y causa un dommage considérable ; mais il se pourrait que ce fût le même événement, rapporté sous des dates différentes.

1532. — Les maison et jardins du général Prudhomme, qualifié général de Normandie, qu'il avait été question d'acquérir pour y établir le Lieu-de-Santé, furent affectés au logement du chancelier de France Antoine du Prat, archevêque de Sens et cardinal-légat, qui devait accompagner le roi François Ier en son voyage à Rouen. Le cardinal arriva le 25 janvier par la porte Cauchoise, et fit son entrée solennelle à la cathédrale, en présence de Georges d'Amboise II, qui se contenta de paraître à cette cérémonie revêtu d'une chape, sans croix ni crosse. Antoine du Prat alla loger dans une maison de la paroisse de Saint-Maclou. — François Ier arriva le 2 février, et entra fort tard dans la ville. Le dauphin de France, François, comte de Valentinois et de Viennois, qui avait été nommé gouverneur de la Normandie et lieutenant général du roi son père, après le décès de Louis de Brézé, fit son entrée le lendemain, accompagné de ses deux frères, Henri duc d'Orléans, et Charles duc d'Angoulême, au son des cloches nommées Georges-d'Amboise et Marie-d'Estouteville, ainsi que de toutes les autres cloches de la cathédrale. Le roi fut reçu par Georges d'Amboise II et alla loger au palais archiépiscopal. Le 19 il prit séance au Parlement. Il y eut, à cette occasion, un débat de préséance entre les présidents et les cardinaux, qui voulurent se placer à côté du premier président. — La reine Éléonore d'Autriche, seconde femme de François Ier, qui arriva peu de jours après le roi, étant sur le point de faire son entrée à Rouen, l'ordre fut donné par le Parlement d'éloigner certains prisonniers, pour qu'ils ne pussent être délivrés par l'effet de sa joyeuse entrée. Une pareille précaution fut prise en 1550 lors de l'arrivée de Henri II, et l'on excepta du pardon de l'entrée les principaux criminels, qui, sous bonne escorte, furent conduits hors de la ville.

— Le dauphin laissa pour son lieutenant en Normandie le

maréchal Claude d'Annebaut, issu d'une ancienne famille de la province. Peu après, Henri duc d'Orléans, second fils de François Ier, et qui lui succéda sous le nom de Henri II, fut reçu à l'office de lieutenant général et de gouverneur de la province.

— Un arrêt du Parlement, du 6 juillet, contraignit Jacques Lelieur, seigneur de Bresmetot, notaire et secrétaire du roi, à exercer la charge de conseiller-échevin à laquelle il avait été nommé. Un autre arrêt de la même cour avait aussi obligé, en 1523, un sieur Aubert à remplir la même fonction.

— En cette année fut fondé, en la paroisse de Saint-Paul, l'hôpital ou Maison-Dieu du Saint-Esprit. — On commença la construction du grand portail de l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde. Il fut achevé en 1537.

1533. — L'église de Sainte-Croix-des-Pelletiers fut dédiée, le 8 mai, par Jean de la Massonnaye, évêque d'Hippone et suffragant de l'archevêque de Rouen. — Le 9 juin, le même prélat dédia l'église de Saint-Lô. Il dédia aussi celle de Saint-Étienne-des-Tonneliers le 2 octobre suivant.

— Les calvinistes répandirent dans Rouen des petits livres contenant des blasphèmes. En vertu d'une bulle du pape Clément VII, des poursuites furent exercées contre les individus accusés de professer la doctrine de Luther. En décembre, Étienne Lecourt, curé de Condé-sur-Noireau, dans le diocèse de Séez, ayant été condamné par le Tribunal ecclésiastique, fut brûlé à Rouen pour cause d'hérésie, après avoir été dégradé et étranglé; quand son corps eut été consumé, on jeta ses cendres au vent. La première partie de cette sentence fut exécutée dans l'aître de Notre-Dame, et le supplice eut lieu au Vieux-Marché.

1534. — Dans le but de combattre l'hérésie qui se propageait dans notre ville, le clergé de la cathédrale fit, au mois de février, une procession solennelle qui parcourut les principales rues, lesquelles furent tendues comme à la fête du saint sacrement. Cette procession, qui a été décrite par les auteurs de l'histoire de Rouen et à laquelle prirent part le Parlement et les autorités de la ville, comprenait, outre le clergé de toutes les paroisses, les corporations, confréries et associations religieuses, et en outre la confrérie des Conards qui avait son siége à Notre-Dame-du-Pré. Elle n'occupait pas moins de quatre à cinq mille personnes. — Un hérétique appelé Promis-en-la-Loi, ou Promis-de-Dieu, qui

semait des livrets remplis de paroles blasphématoires contre la religion catholique, fut arrêté et puni : la sentence portait « qu'il devait être pendu en l'air, en une chaîne de fer, sur le feu, jusqu'à rendre l'esprit. » Cette sentence reçut son exécution au Marché-aux-Veaux le 30 août 1535. D'autres hérétiques comparurent devant les assises appelées les Grands-jours, et furent condamnés au supplice.

— Jacques de Civile étant mort de la peste, sa sœur fut condamnée, par une sentence du Bailliage, à payer trente écus aux médecins qui étaient allés le visiter trois fois, et qui réclamaient cent écus.

— On réorganisa dans Rouen la chambre de police pour les pauvres, établissement dont les bases avaient été arrêtées dès 1521, dans le but de soulager les indigents et de réprimer la mendicité. Cette chambre siégeait au Palais de justice. On lui donna le nom de Bureau des pauvres valides. On fit des réglements pour l'organisation des secours ; ces réglements furent renouvelés et complétés les années suivantes, notamment en 1544 et en 1555. — Il fut défendu aux malades lépreux de la ville et des environs de mendier par les rues, dans les maisons et les églises.

1535. — La peste fit de nouveau de grands ravages à Rouen ; ils furent suivis d'une famine. Ces deux fléaux mirent le comble à la misère de la population.

— A cette époque prirent naissance les attaques de l'opposition contre la religion catholique. Les huguenots, ainsi appelés, dit-on, du nom du célèbre prédicant Hugon, s'attroupèrent et mirent à leur tête des ministres pour les instruire publiquement Le premier de ces ministres fut Jean Cottin, qui eut pour successeurs Pierre Legeai et Augustin Marlorat.

— Six mille hommes furent passés en revue aux bruyères de Saint-Julien le 29 avril, en présence de François Ier, de la reine et du dauphin.

— Le pont de Rouen ayant été reconnu en danger de ruine en quelques-unes de ses parties, des lettres patentes du 2 juin accordèrent aux bourgeois les aides à recueillir sur les marchandises, pour le temps de six années, afin d'en employer les deniers à la réédification de ce pont, « et non ailleurs. »

— L'église de Saint-Patrice fut bâtie sur l'emplacement d'une autre qui existait dès le treizième siècle. On y ajouta, en 1648,

une chapelle dite de Saint-Joseph ou de la Passion, et la partie de l'édifice qui longe la rue Saint-Patrice.

— Le 4 août mourut Guillaume de Chalenge, chanoine et grand-chantre de la cathédrale, natif de Rouen. Il fut inhumé dans l'église métropolitaine.

— Jacques V, roi d'Écosse, vint incognito en France, en décembre, pour demander en mariage Madeleine, fille aînée de François Ier. Il arriva à Rouen et logea dans un hôtel situé en la rue d'Écosse. Le mariage de ce prince fut célébré à Paris le 1er janvier 1536. Les deux nouveaux mariés passèrent par Rouen le 19 mars, pour se rendre en Écosse. Ils entrèrent par la porte du Pont et furent reçus avec le cérémonial qui se pratiquait à la réception du dauphin. La reine d'Écosse mourut peu de temps après, et, le 26 mai 1538, Mademoiselle de Guise, Marie de Lorraine, veuve du duc de Longueville, passa par Rouen pour aller épouser Jacques V.

1536. — Un conseiller au Parlement, Jean Cormeilles, qui avait été élu, par les échevins et par le conseil de la ville, trésorier des pauvres, ayant refusé d'accepter ces fonctions, fut condamné à payer cinquante livres au profit de ce trésor.

— La cour rendit, le 20 mai, un arrêt contre les Conards. « lesquels Conars et leurs complices et alliez, est-il dit dans cet arrêt, se sont vantez et vantent faire quelques amatz et préparatifs pour deshonorer, injurier et scandaliser aucuns bons personnages de la ville, par libelles diffamatoires et autrement en lieux publics. »

1537. — Le Parlement prescrivit, par un arrêt du 21 février, des mesures propres à combattre les dangers de la peste, qui déjà sévissait avec violence et emportait beaucoup d'habitants. Cet arrêt portait que les maisons atteintes de la maladie seront closes et marquées, « que nulle personne n'en pourra sortir sans porter à la main des verges longues qui ne se puissent cacher ne mucher, et qu'ils porteront droit sans les baisser ne couler sous leurs habits. » — Par un autre arrêt du 12 avril, cette cour ordonna qu'en attendant qu'on eût trouvé un lieu commode pour y placer les pestiférés, le lieu de l'Aulnay serait choisi pour éventer et nettoyer leurs habits. C'était le nom d'une ferme sise proche de la Seine, sur la rive gauche du fleuve. — Le 22 novembre, des processions générales furent faites dans chaque paroisse, afin d'obtenir la paix dans tout le royaume et l'éloignement

u fléau de la peste qui désolait la ville de Rouen. Le Parlement rdonna « de cesser toutes affaires publiques ou privées, de ermer ouvroirs et boutiques, et d'assister à ces processions sous eine d'amende ou d'autres peines arbitraires. » L'arrêt exceptait outefois ceux qui auront eu la peste ou qui auront communiqué vec les pestiférés, et défendait à ces derniers, « sous peine du uet et d'autres peines corporelles, de se trouver aux dites processions et de se mêler avec les sains.» — On portait dans ces rocessions le saint sacrement comme à celle de la Fête-Dieu. u moment où la procession de la paroisse de Saint-Étienne 'approchait du quai, un tourbillon de vent emporta la sainte iostie. On éleva, à l'endroit où elle était tombée, un crucifix qui ut abattu en 1562 par les hérétiques, et l'on y construisit, en 580, une des portes de la ville, qui reçut en mémoire de cet ccident le nom de porte du Crucifix. Cette porte a été démolie n 1803.

— La fontaine du château de Bouvreuil commença à couler. Elle était située au pied du grand escalier du Bailliage, et est ctuellement remplacée par une borne qui coule au bas de la rue Bouvreuil, près du square de Solférino. — Celles de la rue de 'Aumône, du carrefour de la Crosse et de l'hôtel de Lisieux, rirent leur cours en 1540.

— Le parvis de la Cathédrale, appelé aussi l'aître de Notre-Dame, fut enclos de murs et pavé. C'était l'ancien cimetière de a paroisse.

— On répara, en la même année, le pont Notre-Dame, qui ait placé sur la rivière d'Aubette, au bout de l'ancienne rue de Salle, confondue maintenant avec la rue Armand-Carrel.

— Les calvinistes continuèrent à propager leurs doctrines dans ouen au moyen de la publication de petits livres qu'ils tiraient e Genève et qu'ils répandaient dans les hôtelleries et autres eux, s'adressant aux corps de métiers où il se trouvait le plus rand nombre de compagnons, tels que les bonnetiers, menuiers, brodeurs, orfèvres, chapeliers, tondeurs de draps, etc.

— Il apparut, en cette année, une merveilleuse comète, « laquelle estoit, dit une chronique, comme une vache qui avoit des ions; elle montroit de grands flambeaux; elle venoit de devers France, et passa lès Rouen du costé de la forest de Lessard, et loit en tirant vers la mer et le pays d'Angleterre. »

1538. — L'église de Saint-Sever fut dédiée, le 27 janvier, par

Jean de la Machonnaye, évêque d'Hippone et suffragant de l'archevêque Georges d'Amboise II. Ce fait a été constaté par un inscription gravée en lettres gothiques sur une table de pierre q fut placée contre la muraille, à peu de distance des fonts.— Cet église, dévastée souvent par les guerres et plusieurs fois restaurée, menaçant ruine en 1856, et étant d'ailleurs devenue insu fisante pour l'importance de la paroisse, a été remplacée un édifice plus vaste, dont la première pierre a été posée 13 avril 1857. Elle a été achevée en 1860.

— Un médecin qui s'était rendu coupable d'empoisonnem ou d'intoxication fut condamné, le 19 mars, à être attaché à poteau « ou il aura et sentira le feu par trois fois, portait la se tence, puis il sera étranglé, le corps ars et réduit en cendres. » même sentence ordonnait que la torture lui serait infligée, « po connaître par quel mandement cette intoxication avait été faite. — Le 23 avril, la cour condamna un homme marié qui vivait en concubinage avec une fille, à être fustigé devant la geole, ayant en sa tête une mitre portant le mot : « Adultère. » La fille fut également fustigée, et, au sortir de la prison, on lui mit sur l'épaule une aiguillette jaune, suivant une ordonnance qui avait été rendue contre les paillardes et les filles publiques; puis on lui mit sur la tête une mitre où était inscrit le mot : « Paillarde. — Le 30 septembre, un individu fut condamné par le bailli être battu de verges, nu, pour avoir joué aux dés sur les quais puis à être conduit à la Vieille-Tour avec une inscription portant l'indication de ce délit. En confirmant ce jugement, la cou ordonna en même temps la publication nouvelle des arrêts q défendaient à toute personne, « même aux gens de métier et ar fice, de jouer ni hasarder sur les quais ou ailleurs au jeu de d d'aller aux tripots ni à la Vieille-Tour, pour jouer à la paume n parier. » — Le 20 décembre, pour avoir proféré des paroles con la dignité de la cour et de ses officiers, un individu fut condam à faire amende honorable, tête nue, la corde au cou, ayant en main une torche allumée, puis à avoir la lèvre de dessus incis avec un fer chaud. Cet homme étant parvenu à se sauver da l'église de Breteuil, obtint franchise, suivant les us et coutume du pays.

— Le Parlement ordonna, le 29 juillet, pour le lendemain, d fermer boutiques et ateliers et de « festiver » ladite journé comme un jour de dimanche, et à toutes personnes d'assister

une procession générale qui se fit de Notre-Dame à Saint-Ouen pour rendre grâce à Dieu de l'entrevue de l'empereur (Charles-Quint) et du roi de France, après la trève qui avait été conclue entre eux, « et de l'espoir qu'il y avait lieu d'avoir une paix perpétuelle, comme il a plu au roi l'écrire à l'archevêque de Rouen, son lieutenant et gouverneur en Normandie » ; de faire enfin des feux de joie devant les maisons.

— La ville fut en proie, en cette année, à une famine affreuse, pendant laquelle les religieux de Jumiéges se dépouillèrent de ce qu'ils possédaient pour secourir les habitants.

— La peste continuait de sévir avec violence; les pauvres étaient multipliés au point que les hôpitaux ne purent les contenir. On eut recours à des aumônes publiques, qui bientôt devinrent insuffisantes. Une cotisation forcée fut établie, le 17 août, sur chaque maison. Une ordonnance du Parlement, du 13 décembre, prescrivit aux notables de chaque paroisse d'aller en personne, tant aux églises qu'aux maisons, faire des quêtes. — Suivant le même arrêt, il fut établi, pour deux fois l'an, le jour de la fête de Saint-Thomas (21 décembre) et celui de la fête de Saint-Barnabé (11 juin), une revue et procession générale des pauvres, « afin qu'ils pussent être vus et connus, et qu'aucune fraude et abus ne pût être fait et commis », et ce sous peine d'être rayés de la liste de l'aumône; cet arrêt avait ordonné, en outre, que chaque pauvre aurait une chandelle ou bougie en main; mais un nouvel arrêt, du 9 juin 1540, décida qu'au lieu de bougie les pauvres porteront sur leurs habits une marque en drap de couleur, ainsi que cela était en usage à Paris, « quelle chose pourra estre occasion, ajoute cet arrêt, que plusieurs voudront plutôt quitter l'omosne que porter ladite marque. »

— On fit les statuts des lunetiers-miroitiers, qui avaient leur confrérie à l'église de Saint-Jean, sous le titre de la Nativité de Notre-Seigneur et de Saint-Clair. Ces statuts furent réformés et augmentés en 1639 et en 1478; ils comprenaient, outre les lunetiers-miroitiers, les doreurs sur cuivre, les garnisseurs et enjoliveurs.

1539. — Le 14 janvier, arriva à Rouen Alexandre Farnèze, cardinal et légat du saint siége.

— On démolit la fausse porte de Saint-Ouen près du Pont-de-l'Arquet, et la porte de Sainte-Apolline, proche des Carmes.

— Le privilége de la Fierte fut accordé, malgré la défense faite

au nom de François Ier, au fils d'un ancien échevin qui avait tué un sergent royal chargé de l'arrêter. L'année suivante, les chanoines eurent, au sujet de ce privilége, de nouveaux débats avec le Parlement, qui ordonna la saisie de leur temporel. Quatre gentilshommes, fils du baron d'Aunay, coupables d'un grand nombre de crimes, furent néanmoins admis à lever la fierte. La même faveur fut accordée, en 1541, à un autre gentilhomme nommé François de Saint-Rémy, qui avait commis quarante-deux crimes et que protégeait le dauphin.

— Défense fut faite, le 2 mai, d'aller masqué dans les rues et de porter des armes.

— Un individu soupçonné d'avoir coupé une bourse dans la salle du Palais, fut condamné à être fustigé « devant les degrés dudit palais et à l'entour d'icelui. » — Une fille qui avait laissé son enfant nouveau-né sans baptême, fut condamnée « à être fustigée par trois jours de marché, et à jeûner au pain et à l'eau à la Conciergerie du Palais, pendant un mois. » — Une autre fille qui avait laissé périr son enfant sans qu'il eût reçu le baptême, fut traînée sur une claie, attachée à un poteau, ayant la corde au cou, et on lui fit sentir le feu pendant le temps que l'on mit à dire le « Pater noster »; puis elle fut étranglée, « son corps ars et consumé, ses biens confisqués. »

— Les Pères Carmes tinrent, le 26 juillet, un chapitre provincial; ils se rendirent processionnellement à la cathédrale au nombre de cent soixante, et y dirent la messe. La fête de cet ordre était appelée : la commémoration de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. — L'orgue de leur église fut établi en 1647.

1540. — En janvier, on brûla au Vieux-Marché deux bergers de Tosny près de Gisors, qui avaient été accusés et convaincus de sorcellerie et d'enchantements. On fit, pendant cette exécution, des processions par la ville. — Des calvinistes ayant volé, dans l'église de Saint-Godard, un ciboire d'argent qu'ils vendirent à un changeur, ce dernier, pour l'avoir recélé et coupé, fut pendu et étranglé devant sa boutique; les deux voleurs furent pendus et brûlés.

— Le peuple avait conçu des haines violentes contre les sectaires; les inquisiteurs, les grands-vicaires, les officiaux et les religieux venaient conférer avec le Parlement relativement aux procès qu'on leur suscitait. Un écrivain du temps rapporte ce proverbe, qui était alors répandu : « La rigueur de Toulouse,

l'humanité de Bordeaux, la justice de Paris, la miséricorde de Rouen. » Le courage que montraient les religionnaires en marchant au supplice propageait les opinions nouvelles, et le Parlement chercha les moyens d'empêcher que le calvinisme ne s'étendît davantage.

— La société des Conards, dits aussi les Cornards, fit, à Rouen, une mascarade que rendit fameuse la description qui fut donnée de cette fête dans un recueil imprimé en 1542 et dans une notice intitulée : « Les Triomphes de l'abbaye des Conards », publiée en 1587. Le cortége de l'abbé était composé de deux mille cinq cents personnes richement vêtues et figurant divers personnages allégoriques. Les abus que commettait cette joyeuse association dans ses cérémonies burlesques, détermina à intervenir, pour les faire cesser, le Parlement, qui jusque-là avait reconnu leurs priviléges et même toléré leurs excès ; dès l'année suivante, sur un procès qui fut intenté aux Conards, « où se trouvait présent Guillaume Lejeune, soy-disant abbé et chef de la compagnie », la cour rendit, le 27 mars, un arrêt par lequel il était défendu « de faire escrire ne imprimer pour publier, ne faire aucuns escriptaux, dixains ne autres libelles sans permission de justice. » — Les suppôts des abbés des Conards (telle était leur dénomination) occasionnèrent encore, le 11 mars 1552, de nouveaux désordres dans les environs du Palais.

— Des lettres patentes, enregistrées par le Parlement le 7 février, autorisèrent un gentilhomme normand nommé Roberval, à lever un corps de troupes, à parcourir divers états transmarins, tant du Canada que d'autres contrées. Ces lettres permirent à Roberval de vider les prisons de Normandie et d'enrôler les prisonniers pour en faire des colons ; mais le Parlement excepta de cette faveur les hérétiques, les coupables de lèse-majesté et les faux monnayeurs.

— Des députés du Parlement allèrent, le 20 août, saluer le chancelier Poyet, qui était logé à Saint-Georges-de-Bocherville. Le 6 septembre suivant, pendant que François I[er] était à l'abbaye de Bonport, le chancelier vint tenir séance au Palais, et gourmanda rudement le Parlement en signalant quelques abus dont avaient pu se rendre coupables des membres de cette cour. Le roi étant arrivé à Rouen, des députés allèrent le trouver à l'abbaye de Saint-Ouen où il était logé, et où il séjourna pendant six semaines avec toute sa cour. Le Parlement fut mandé, le 10, à

Saint-Ouen, où François Ier le déclara interdit. Des commissaires, pris par ce prince dans le sein de cette même cour, restèrent à Rouen et reçurent l'ordre de tenir la Tournelle pour juger les procès criminels. D'autres commissaires furent envoyés à Bayeux pour y tenir les Grands-jours, avec l'injonction de punir les aventuriers de bonne maison qui jusqu'alors avaient été protégés par la justice ordinaire, et d'exterminer la secte luthérienne. — Le Parlement fut rétabli le 7 janvier 1541 (v. cette date), et le chancelier Poyet, qui avait animé le roi contre cette cour, fut privé de sa dignité. Les membres du Parlement obtinrent, en juin 1542, une exemption générale et perpétuelle de l'arrière-ban.

— Vers cette époque mourut Pierre Fabri ou Lefebvre, critique et orateur célèbre né à Rouen; il fut prince du Puy de la Conception en 1487, et fut surnommé le « Quintilien normand. »

1541. — L'archevêque Georges d'Amboise II fut chargé par le roi, le 7 janvier, de présider au rétablissement du Parlement de Normandie. Neuf membres demeurèrent néanmoins exclus, mais ils furent, pour la plupart, successivement réintégrés dans leurs fonctions. L'un d'eux, Antoine Postel, sieur des Minières, qui avait été accusé injustement et avait vainement tenté de se défendre, se fit passer pour mort afin de pouvoir échapper à la persécution, et se réfugia en Allemagne. Là il découvrit un complot contre la France et en donna connaissance à François Ier; mais, incarcéré arbitrairement à Anvers par l'ordre de Charles-Quint, il ne parvint à rentrer en France qu'après de nombreuses démarches, alors que Poyet, son ennemi personnel, était tombé en disgrâce, et il reparut enfin au sein du Parlement dont il avait été éloigné pendant quatre ans. L'un des héritiers de son nom, J.-B. Postel des Minières, ancien conseiller au Parlement de Normandie, fut condamné à mort le 25 juillet 1794, par le tribunal révolutionnaire. — Un autre des conseillers exclus, Antoine Lemarchant, qui avait été accusé de malversations, avait été condamné à un bannissement perpétuel, mais il fut réintégré au bout de dix-sept ans, sous le règne de Henri II.

— L'hiver fut très-rigoureux; un arrêt du Parlement, du 11 janvier, ordonna « qu'à cause de la grande froidure et du verglas, chacun sera tenu de semer pailles et fientes devant sa porte. » Des processions furent faites par des religieux, dans le but d'obtenir la fin de la mauvaise saison et de voir cesser « l'indisposition du temps et le grand dommage advenu aux fruits de

la terre, à raison de pluyes, gresles et autres mauvais temps. » (Archives départementales.)

— Un arrêt de la cour, du 30 mars, fit défense aux praticiens postulant en ladite cour de porter longue barbe, sous peine d'amende. Un procureur reçut l'ordre de faire raser la sienne.

— En l'absence du dauphin, gouverneur du pays de Normandie, et du maréchal d'Annebaut, lieutenant du roi, Joachim de Matignon, sieur de Torigny, fut reçu à Rouen en qualité de lieutenant général.

— Depuis 1541 jusqu'en 1543, il fut importé à Rouen quinze balles et demie de coton venant par le Portugal, et douze ballots venant d'Angleterre. Le coton, dont on fabriquait des espèces de bonnets au temps de saint Louis, était très employé dès les premières années du quatorzième siècle. Quoique l'introduction de l'industrie cotonnière à Rouen ne date que des premières années du dix-huitième siècle, on voit, par ce qui précède, et par ce que nous avons rapporté plus haut (page 262), que cette matière première, filée ou non, était importée depuis très-longtemps dans notre ville. — Le 10 janvier 1546, un marchand de Rouen intenta un procès à un marchand de Paris, pour livraison tardive de treize pièces de toile de coton. — On trouve, en 1570, de nouvelles traces du commerce du coton à Rouen : le 5 juin, parmi les marchandises que reçut un négociant anglais figurait une balle de coton. Le 7 avril précédent, il était arrivé d'Angleterre, pour des marchands de Rouen, vingt charges de cheval de coton ; le 16 février, on avait vu débarquer d'un navire de la même provenance vingt-deux charges de cheval de cette matière première. — Le 12 août 1572, des marchands de notre ville attestèrent avoir visité, dans une salle près des Cordeliers, cinq balles de coton en laine venant du Brésil. — Le 23 octobre de la même année, un navire fut affrété pour aller à Lisbonne, d'où il devait rapporter dix tonneaux de cette même marchandise.

1542. — On reconstruisit la halle aux drapiers qui menaçait ruine, et l'on édifia une autre halle pour les toiles et pour les drapiers-détaillants (merciers), en remplacement d'anciennes halles qui avaient été démolies deux ans auparavant.

— Un bourgeois de Rouen, nommé Robert Nagerel, fit don à l'église de Notre-Dame d'une statue en argent de saint Sébastien.

— L'archevêque Georges d'Amboise II fit commencer, au clocher de la cathédrale, la pyramide destinée à remplacer celle

qui avait été détruite par le feu en 1514. Elle fut achevée au mois d'août 1544. Cet ouvrage, qui atteignait la hauteur de trois cent quatre-vingt-seize pieds (cent trente-deux mètres), fut exécuté par un architecte nommé Robert Becquet, auquel un acte de 1548 donne le titre de « maître du métier de charpenterie pour le roi en la ville et vicomté de Rouen. » Il était l'élève et fut le successeur de Martin Desperroys, maître charpentier de la cathédrale, mort en 1530. — On montait à cette flèche par un escalier de cinq cent soixante-et-onze marches, dont trois cent cinquante-neuf étaient en pierres et deux cent douze en bois. Au delà de ces dernières, on ne parvenait au sommet qu'au moyen d'échelles. La croix de fer fut posée le 7 septembre, et le coq qui servait de couronnement le 12 octobre. — La dépense totale de la flèche de Robert Becquet fut évaluée à la somme de sept mille livres de l'époque, environ trente-six mille francs de notre monnaie. — On dut aux libéralités du même archevêque, qui fut créé cardinal en 1545 par le pape Paul III, de nombreux embellissements à la cathédrale, et des travaux de charpente et de couverture en plomb qui avaient été terminés en 1540.

En 1549, la croix de fer, qui paraissait mal assujettie, fut descendue et réparée. On descendit également, le 4 octobre 1642, le coq qui surmontait la pyramide ; il fut remis en place le 16 du même mois. Ce coq fut descendu de nouveau le 1er août 1803, et fut replacé le 26.

La flèche de Robert Becquet a été détruite par le feu du ciel le 15 septembre 1822. L'incendie se déclara vers cinq heures du matin, et, peu d'heures après, l'aiguille se détacha de toute sa hauteur et tomba sur le parapet de l'une des tours du portail de la Calende. La croix fut rejetée sur une maison à deux étages qu'elle perça d'outre en outre. Cette partie de l'aiguille avait dix mètres de longueur. — Une décision du ministre de l'intérieur, du 22 octobre, autorisa le préfet de la Seine-Inférieure à faire rétablir cette pyramide. — Le 23 décembre 1829, le cardinal prince de Croy, archevêque de Rouen, bénit, dans le chœur de l'église métropolitaine, la première des pièces de fer coulé destinées à faire partie de la nouvelle pyramide, en construction sous la direction de l'architecte Alavoine. Ces pièces de fonte sortaient des usines de Breteuil-sur-Iton et de la Poultière. A cette époque, la portion fondamentale de la flèche, composée d'une charpente en fer coulé, était ajustée et en partie

mise en place. — Le savant architecte qui avait entrepris ces travaux mourut à Paris le 14 novembre 1834. Par une délibération du 19 du même mois, la Société d'Émulation de Rouen demanda au ministre de l'intérieur que le fils d'Alavoine restât chargé de leur continuation, mais des circonstances impérieuses vinrent s'opposer à ce que ces travaux fussent immédiatement poursuivi.

La nouvelle flèche se composera, dit-on, d'environ quinze cents morceaux ou pièces séparées. Interrompue et reprise plusieurs fois, la partie principale de ce monument est à peu près terminée. En voici les dimensions :

298 marches depuis le sol de l'église jusqu'à la plate-forme de la tour.......... .	65 ^{m} 07
Charpente en fer, entrant de douze mètres dans la partie supérieure en pierre de cette tour, et dépassant sa plate-forme de.......	1 20
334 marches formant treize étages de fonte actuellement posés.....................	58 37
Hauteur pour un total de 632 marches...	124 64
Il restait à faire, en 1848, époque où les travaux ont été de nouveau suspendus.....	25 36
La hauteur totale jusqu'au sommet de la croix sera de.........................	150 ^{m} »

La flèche de Strasbourg a 142 ^{m} de hauteur, et la plus grande pyramide d'Égypte, 146 ^{m}.

D'après les calculs d'Alavoine, le poids de l'ancienne flèche était de................	616,572 ^{k}
Les démolitions opérées dans la partie supérieure de la tour après l'incendie de 1822, ont été évaluées comme poids, à.....	665.000
La tour a été ainsi allégée de............	1,281,572 ^{k}
Le poids de la nouvelle flèche en fonte de fer, quand elle sera terminée, sera de......	857,840 ^{k}
La tour resterait donc réellement allégée de	423,732 ^{k}

Le 15 avril 1858, le conseil municipal de Rouen a émis le vœu que les travaux de la flèche de la cathédrale, qui étaient suspendus depuis dix ans, fussent repris et terminés le plus prompte-

ment possible ; le même vœu a été appuyé, et a été renouvelé depuis, par le Conseil général de la Seine-Inférieure. Un arrêté ministériel, du 20 août 1868, a décidé que cette construction serait achevée, et un crédit de quarante mille francs a été accordé à cet effet en juin 1872, par le ministre de l'instruction publique et des cultes.

— Une émotion populaire éclata à Rouen à l'occasion d'un navire chargé de blé qu'on transportait à l'étranger. Le peuple, en proie à la famine, pilla ce navire. Les coupables furent punis du fouet. — L'ordre fut donné par le Parlement, le 14 juin, aux gens « se disant natifs de la Petite-Égypte, de promptement et en toute diligence vider de ce pays de Normandie », sans pouvoir séjourner en aucun lieu que le temps nécessaire « pour leur disnée et couchée. »

— Il fut établi une procession générale en l'honneur du saint Sacrement. Cette procession, dont la description donnée par les historiens de Rouen rappelle les détails de celle qui eut lieu en 1534, par l'ordre de François Ier, occupa un personnel tout aussi nombreux.

— Le feu prit, dans la nuit du 20 au 21 juillet, au château de Bouvreuil, à la suite d'une explosion de poudres. Deux tours et un grand logis furent ruinés, et il y eut d'imporants dégâts ; on dut abattre les deux tours, ainsi que la voûte du portail. — Le 17 août 1544, un nouvel incendie éclata au même château.

— Deux individus furent condamnés, le 1er septembre, pour excès et outrages, à être fustigés aux deux extrémités du pont et au carrefour de Saint-Sever ; ils eurent la langue percée d'un fer chaud, entre deux croix qui étaient placées sur le pont.

1543. — La confrérie de la Passion institua, le 1er avril, un puy « pour chanter les douleurs du Christ mourant. » Ce puy se réunissait le vendredi saint à l'église de Saint-Patrice.

— Le 2 du même mois, arriva à Rouen le duc d'Estouteville, comte de Saint-Pol, gouverneur de la Normandie.

— Le Parlement ordonna, le 8 avril, l'inspection de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine.

— Un homme fut condamné, le 13 juin, pour injures contre une femme, à se mettre à genoux au prétoire de Dieppe, « à prendre son nez », et à dire publiquement que les paroles qu'il avait proférées étaient fausses. — Le 19 juillet, deux individus

furent constitués prisonniers pour avoir été trouvés jouant au bas des degrés du Palais ; ils furent battus de verges, et détenus en la Conciergerie, « pour y jeûner au pain et à l'eau. »

— Le 6 juin, le contrepoids de l'ange qui soutenait le saint sacrement dans l'église de Saint-Vivien, et qui pesait cent dix livres, tomba du haut de cette église au moment où le prêtre officiait à l'autel. Cet autel fut écrasé, mais le prêtre ne fut pas même blessé.

— Le 13 septembre mourut le premier président François de Marsillac ; il fut inhumé dans le prieuré de Saint-Lô, sans pompe, ainsi qu'il l'avait souhaité. Pierre Remon, avocat du roi au Parlement de Paris, fut appelé à le remplacer. — Un arrêt de la cour défendit, le 4 décembre, aux solliciteurs, « de prendre ni tirer les cédules, ne faire ou s'entremettre des actes qui appartenoient aux procureurs. »

— A la demande des États de Normandie, François Ier supprima la chambre des Comptes, à charge par la ville de rembourser les offices. Cette chambre avait été instituée en 1380. Elle fut rétablie en 1580. — La compagnie des officiers des Aides, qui avait été créée vers le quatorzième siècle, fut érigée, en juillet 1543, en forme de cour souveraine pour connaître des aides et pour recevoir les appels des sentences des Élus. — Une cour des Aides, qui fut établie à Caen en 1638, fut ensuite réunie à celle de Rouen ; enfin, cette dernière cour fut elle-même réunie, en 1705, à la chambre des Comptes.

— Un édit royal ordonna qu'à la réception de tous actes, à Rouen, il y aura deux notaires, et, dans les faubourgs et autres villes de la Normandie, un notaire et deux témoins.

1544. — L'hiver fut très-rigoureux. La peste et la famine continuèrent de désoler la ville ; la misère fut extrême. L'assemblée des notables composa, de concert avec le bureau déjà institué au Parlement, une chambre chargée d'aviser au soulagement des pauvres, et qui devint par la suite la chambre de la police générale et du Lieu-de-Santé. Cette chambre, à laquelle succéda, en 1586, le Bureau des Pauvres valides, prit les mesures nécessaires pour secourir les indigents et les malades Des travaux d'installation furent de nouveau ordonnés au lieu dit de l'Aulnay, « pour illec laver, mondifier et recueillir les habits et les meubles des pestiférés. » — Le 18 juillet, le Parlement rendit un arrêt et réglement de police pour établir une taxe des pauvres, pour

distribuer des aumônes, interdire la mendicité, et soumettre les enfants aux écoles et à l'apprentissage d'un métier.

— On créa, en mai, l'office de geolier de la prison du Bailliage, dite la Maison de pierre. Le fournisseur de cette prison était appelé « feurier, » du mot feure ou fêvre, qui signifiait paille et faisait sans doute allusion au genre de mobilier alors en usage pour le coucher des prisonniers.

— A la suite d'une conférence tenue en juin, à l'hôtel du Bec, avec le gouverneur de la province Matignon, le Parlement fit fortifier la ville de Rouen que menaçaient plusieurs nations voisines, et imposa de lourdes taxes pour faire face aux dépenses, et même pour prêter au roi quarante ou cinquante mille écus. Quelques-uns des conseillers, des chanoines et des notables, qui se trouvaient en retard de les acquitter, furent emprisonnés par l'ordre de François Ier.

— L'établissement d'imprimerie de la famille Lallemant, qui était situé sur la paroisse Saint-Nicolas, ayant été détruit par un incendie, le conseil de la ville, par une délibération du 8 juin, accorda aux mineurs Jean et Richard Lallemant deux mille livres tournois pour aider à le relever.

— Le 31 juillet fut achevée la pyramide du clocher de Saint-Martin-du-Pont, qui avait été commencée en 1525.

— Il intervint, le 20 septembre, un accord entre les échevins et les merciers-grossiers, aux termes duquel ces derniers « auraient leur place en la première allée de la halle neuve et de la Vieu-Tour, qui est derrière la chapelle de Saint-Romain, à prendre au deuxième étage, depuis le pignon de la maison du hallage jusqu'au dix-septième pot d'icelle allée, en allant vers la halle au blé ; ce qui fait une longueur de quatre-vingt-huit aunes ; pourquoi ils paieront 36 liv. 6 sous par jour. » Cet accord fut consenti par la ville, afin de satisfaire les merciers-grossiers qui se plaignaient de la construction des halles neuves, et prétendaient que l'ancienne leur était plus avantageuse. Ils étaient alors auprès de l'église de Saint-Denis, en dehors des anciennes halles. La ville, désirant, pour le bien du commerce, réunir tous les marchands en un même édifice, avait long-temps consulté les maçons et charpentiers, et, après longue délibération, avait fait construire ces halles. — En 1844, on a fixé, contre l'une des parois du grand escalier qui conduit à la Bibliothèque publique, à l'hôtel-de-ville, un panneau sculpté provenant de la décoration de l'ancienne salle

de réunion de la corporation des merciers-drapiers, qui était située au rez-de-chaussée de l'un des grands bâtiments des halles, au côté nord de la place de la Haute-Vieille-Tour. Ce panneau contenait les noms des anciens gardes merciers. Une autre pièce de boiserie sculptée, portant la date de 1751, provenant de la même salle, a été placée en 1865 au-dessus de ce tableau.

— Jean de Mesmes, seigneur de Roissy, lieutenant civil du Châtelet, fut nommé, le 30 décembre, président au Parlement de Normandie, mais il fut bientôt rappelé au conseil de Henri II.

— Vers cette époque furent établis les statuts des papetiers; ils furent confirmés en 1596 et modifiés en 1671. En 1739, furent donnés de nouveaux réglements pour la fabrication du papier. Les papetiers avaient leur confrérie à l'église des Jacobins. — Vers le même temps furent confirmés les statuts des fripiers ou du métier de « cincherie, » chinchers, brocanteurs, qui avaient été accordés par Charles VI en 1419. Les membres de cette corporation avaient leur confrérie de Saint-Côme et Saint-Damien à l'abbaye de Saint-Amand; leurs statuts furent renouvelés en 1727. — Il se faisait alors un abus tellement scandaleux des créations d'offices, si à charge à la ville et au commerce, qu'on nomma à Rouen des « visiteurs de pruneaux. » (Arch. municipales, A. 15, f. 219.) Ils furent bientôt supprimés, mais on les rétablit peu après.

1545. — Le chapitre réclama, en mai, la remise d'un prisonnier qui, des prisons de l'état, avait été enlevé avec plusieurs autres, pour être conduits sur la juridiction de Saint Gervais; ce prisonnier fut ramené et fut admis à lever la fierte.

— Le clergé, rassemblé le 18 mai à l'Archevêché, reconnut que la guerre avec l'Angleterre était dans l'intérêt de tout le royaume, et il consentit à l'établissement d'un impôt demandé par le roi.

— Le cardinal Cibo, qui, depuis 1515, était abbé commendataire de Saint-Ouen, résigna cette dignité et mourut cinq ans après à Rome. Il eut pour successeur Jean, cardinal de Lorraine, qui fut pourvu de nombreux bénéfices, et qui mourut presque en même temps que son prédécesseur.

— Des calvinistes qui s'étaient introduits dans le cimetière de Saint-Maur, y commirent de nombreux dégâts et renversèrent plusieurs statues que l'archevêque de Rouen fit redresser. Vers le même temps, ils abattirent, au bas de la rue Notre-Dame (la rue des Arpents), une image antique de la Vierge Marie, qui fut éga-

lement redressée peu après. Il se fit, à cette occasion, une procession générale.

— Il y eut une grande cherté du blé : au mois d'août, il valait, suivant une chronique, « xij sols vj deniers le boisseau. » L'année d'après il retomba à cinq sols pour le meilleur. — Le 22 juin 1546 on trouva à Croisset, près de Rouen, de grandes quantités de grains, qui avaient été réunies par des accapareurs, et que le Parlement ordonna aux échevins d'acheter au prix de cent sous la mine. D'autres mesures furent prises, par les soins du Parlement, pour subvenir aux nécessités des pauvres.

1546. — L'archevêque Georges d'Amboise II, qui venait d'être créé cardinal, fut reçu à Rouen, le 30 janvier, avec les plus grands honneurs.

— Les gens des galères du roi tuèrent, en janvier, un homme natif de la ville appelé Jean Durant. « Il n'en fut fait aucune justice », rapporte un chroniqueur du temps. A cette époque, ces galères stationnaient assez fréquemment au port de Rouen, et le Parlement eut à s'occuper du sort des prisonniers qui y étaient réunis en grand nombre. — En juin 1547, il partit de ce port seize galères bien équipées, sous la conduite du général Pierre Strozzi, pour faire une descente en Écosse. Elles revinrent le mois suivant de cette expédition, après avoir pris le château de Saint-André et fait un grand butin. — Les gens de ces galères se conduisaient dans la cité comme en pays conquis. A la suite de scènes sanglantes qui avaient éclaté entre eux et les habitants de Rouen et de Quevilly, ils tirèrent un jour à boulet sur la ville, et le peuple indigné malmena l'amiral qui les commandait. En mai 1549, de nouvelles scènes du même genre recommencèrent ; le peuple se révolta contre les marins et les contraignit à regagner leurs navires. Le Parlement donna l'ordre de faire rentrer toutes personnes en leurs maisons « sans user de force ni de violences » ; il fit défense aux soldats et gens des galères de sortir avec armes et bâtons ; des mesures furent prises, enfin, pour mettre un terme aux querelles entre ceux-ci et la population. — Il arriva encore à Rouen, en 1552, un assez grand nombre de galères pour hiverner ; quelques-unes furent désarmées, d'autres furent envoyées au Havre et dans divers ports, pour les forçats être employés à des travaux de fortification.

— Un individu qui avait coupé une bourse dans la grande salle du Palais, près de la chapelle, fut condamné, le 29 mars, à

faire amende honorable en l'audience de la cour, en chemise, nus pieds et nue tête, tenant une torche allumée, « et criant mercy à Dieu, au roy et à la cour ; » puis il fut pendu à une potence dressée dans la cour du Palais.

— Le 27 août, un édit de François Ier supprima et abolit les offices de présidents, de maîtres des requêtes et conseillers des cours de Parlement, soit anciens ou de nouvelle création, « qui seront trouvés vacants lors de la date de cet édit ou qui viendraient à vaquer, jusqu'à ce que lesdits offices soient réduits au nombre qui était lors de son avènement à la couronne. »

— Vers cette époque, mourut Antoine de la Barre, abbé commendataire de la Sainte-Trinité. Ce personnage avait pris part, en 1520, à la fulmination d'une bulle relative aux Palinods de Rouen.

— La peste continua d'exercer ses ravages. Le 24 novembre, il ne se trouvait point dans la ville assez de chirurgiens, et il n'y avait aucun médecin. Plus de quatre-vingts personnes étaient atteintes ; les unes mouraient au bout de douze heures, d'autres au bout de six. Le Parlement montra un grand dévouement pendant les ravages de ce fléau. Les fondeurs de suif furent envoyés hors de la ville, comme on l'avait fait en 1482. — Les États de Normandie furent convoqués au Pont-de-l'Arche le 15 novembre, à cause de la maladie qui sévissait à Rouen.

1547. — Le 30 janvier, un homme fut condamné par la cour, « pour plusieurs exécrables blasphêmes contre l'honneur de Dieu et de sa glorieuse mère, puis pour des larcins et d'autres crimes par lui commis, » à faire réparation honorable devant l'église de Notre-Dame, tenant une torche à la main ; il eut ensuite la langue coupée, puis il fut conduit au Marché-aux-Veaux pour être attaché à un poteau où il fut étranglé, « et son corps fut ars et consumé avec le procès. » — Un supplice du même genre fut infligé, le 21 octobre, à un autre blasphémateur, avec ces circonstances que sa langue, après avoir été coupée, fut brûlée en sa présence, et que, attaché au poteau, « on lui fit sentir le feu autant de temps qu'on pourrait dire deux fois : Pater noster et Ave Maria, » après quoi il fut étranglé, « et son corps ars et consumé, ledit procès mis au feu et brûlé avec lui. » — Des peines semblables furent encore prononcées, de 1550 à 1552, contre plusieurs autres individus coupables d'hérésies, de fausses doctrines, etc. — Le 13 mai 1578, le Parlement rendit

un arrêt contre les blasphémateurs. Les peines s'élevaient, suivant les récidives, depuis la simple amende jusqu'au supplice du pilori et de la langue coupée ou percée. Cet arrêt fut renouvelé le 17 mars 1626.

— Un arrêt du Parlement, du 11 février, constate que les magistrats ne pouvaient venir alors au palais, « de peur des insolences qui se pouvoient faire à Messieurs, allant par les rues avec leurs robes d'écarlate. »

— On apprit à Rouen la mort de François Ier, arrivée le 31 mars. On célébra pour lui les cérémonies en usage à la mort des rois.

— Le 2 mai, un bourgeois de Rouen qui s'était marié le matin bien sain et dispos, étant mort le même jour, à cinq heures après midi, pour avoir bu du cidre tiré dans un vase de cuivre, on rendit à la femme tout ce qu'elle avait apporté, et le mariage fut considéré comme non avenu. Suivant la Coutume de Normandie, la femme gagnait son douaire au coucher, et l'on pouvait en déclarer déchue celle dont l'époux était mort en sortant de l'église où son union avait été bénie.

— Jean de Moges, sieur de Buron, lieutenant général du bailli de Rouen, se rendant à la Cohue monté sur sa mule, fut assassiné le 16 juin, près de l'enseigne du Pot-de-cuyvre (dans le voisinage de la rue Dinanderie), par un italien nommé Jean Saragosse dit le Syracusain. Jean de Moges avait été député par la ville, après la mort de François Ier, pour prêter le serment de fidélité à Henri II. L'assassin fut découvert et arrêté trois ans après, et fut exécuté sur une roue en 1551.

— Par un édit du 16 août fut établie la Chambre des vacations au Parlement de Normandie. Pendant ces vacations, la cour alla tenir des « grands-jours » à Bayeux, pour y expédier un grand nombre d'affaires.

— Par un autre édit, du mois d'octobre, Henri II ordonna que les deniers communs de la ville, destinés aux travaux d'utilité publique, seraient administrés par les bourgeois et par les notables marchands. Il fut arrêté aussi que les officiers des cours souveraines et des juridictions, ainsi que tous avocats et procureurs y attachés, ne pourraient être pourvus des charges de prévôts, échevins et autres dignités, sous peine, contre les électeurs, de cent écus d'or d'amende. — Le 25 octobre 1553, un arrêt du Parlement fit défense au lieutenant criminel de s'immiscer aux affaires de la ville.

— Des différends s'élevèrent entre le Parlement et l'amiral d'Annebaut qui avait été chargé du gouvernement de la Normandie avec des droits exorbitants. La cour résista à une ordonnance de Henri II, du 10 novembre, qui attribuait aux gouverneurs des provinces la police des villes et des lieux de leur gouvernement. Cette ordonnance fut modifiée.

1548. — Il a été constaté, à la date du 11 janvier, que la Vicomté siégeait alors dans le même local que le Bailliage, au bas de la rue de la Truie (qui n'existe plus). La grande salle du Bailliage était appelée la Cohue ; cette salle menaçant ruine en août 1588, fut démolie, et l'on en construisit une nouvelle.

— Henri II imposa aux Rouennais le paiement de 85,500 livres pour leur part de la solde de cinquante mille hommes. Après avoir épuisé toutes les ressources, les conseillers et échevins furent députés pour faire des remontrances au roi, qui n'accorda aucune remise, et peu s'en fallut qu'ils ne fussent emprisonnés, faute de pouvoir payer cet impôt.

— Le 18 avril, un sucrier-raffineur espagnol, nommé Balthazar Sanches, s'engagea à demeurer pendant deux ans chez Pierre Dubosc, marchand-apothicaire de la paroisse de Saint-Martin-du-Pont, « pendant lequel temps il apprendra audit Dubosc l'état de sucrier et raffineur de sucre et à faire confitures. » — Une raffinerie fut établie en 1613. Une maison en pierre située au bas de la rue du Bac, porte, dans un plan de 1655, le nom de « la Sucrie. » — On fit à Rouen, en 1811, les premiers essais de la fabrication du sucre de betteraves ; un sieur Huard fils en fabriqua environ cinq mille kilogrammes, par des procédés alors tout nouveaux.

— A la suite d'un combat livré en août, sous Guernesey, à la flotte anglaise, par onze galères et douze navires sortis du Havre, un certain nombre de blessés furent rapportés à Rouen dans une de ces galères. — Des processions furent ordonnées pour le succès des armes du roi contre l'Angleterre. Un traité de paix fut conclu, l'année suivante, entre cette nation et la France.

1549. — Un édit de Henri II, du mois de mars, supprima les généraux provinciaux des monnaies, qui avaient été établis par les anciens ducs. Ils furent rétablis en mai 1577 par Henri III, qui, quatre ans plus tard, déclara héréditaires tous les offices de l'hôtel des Monnaies.

— On régla, le 15 mai, l'administration de l'Hôtel-Dieu de la

Madeleine, au temporel et au spirituel. Cet établissement était alors situé auprès de la cathédrale. — Le 2 juillet 1553, en vertu d'un édit rendu précédemment par François Ier, une assemblée des notables élut six administrateurs de cet hôpital.

— Le 15 mai, mourut à Rouen J.-B. Le Chandelier, conseiller au Parlement, né vers la fin du xve siècle. C'était un poète célèbre de son temps ; il composa un poème latin sur la cour souveraine dont il était membre. Plusieurs fois lauréat du Palinod, il fut l'un de ses princes les plus distingués.

— On exécuta dans cette ville, le 27 mai, par le feu et par la corde, « pour hérésies et blasphêmes », un nommé Jehan Filleul qui se disait être le septième ange dont parle l'Apocalypse, et deux de ses compagnons. Sept autres individus, qui furent présents à l'exécution, furent fustigés et bannis après avoir fait amende honorable. Ce fait est mentionné dans les registres du Parlement, à la date de l'année 1555. — Un meurtrier, assassin d'un prêtre, avait été condamné à être traîné sur une claie et brûlé à petit feu. Sur l'appel, la cour, le 13 août, maintint la traîne sur la claie jusque devant la maison où le crime avait été consommé ; « là, il lui fut tenaillé le mollet de l'un de ses bras, et il eut le poing coupé ; puis, après avoir été porté sur l'échafaud, il eut le mollet de l'autre bras pinché de tenailles chaudes, et fut décapité ; son corps fut enfin pendu au gibet. » Un supplice du même genre fut ordonné, le 23 décembre 1552, contre un autre meurtrier. — Le 8 décembre 1549, un fanatique qui avait mutilé une image de la Vierge eut la langue coupée, et il fut brûlé trois jours après.

— De nouveaux débats s'étant engagés entre le chapitre et le Parlement qui voulait suspendre l'effet du privilége de Saint-Romain, Henri II, par des lettres du 27 mai, confirma provisoirement ce privilège. De nouvelles difficultés furent néanmoins encore suscitées au chapitre, à ce sujet, par les gens du roi.

— Un chapelain du collége de Darnétal, nommé Adam Pierre, qui avait été soupçonné d'émission de fausse monnaie, fut mis à la torture et condamné à une prison perpétuelle.

— Par un arrêt du 12 novembre, le Parlement ordonna aux avocats et aux procureurs « de ne venir au Palais qu'en longues robes, chaperons, bonnets ronds et habits honnêtes et décents. »

— Un autre arrêt de la même cour, du 23 décembre, fit défense, sous peine de cent sous d'amende, à toute personne de se

promener dans l'église de Notre-Dame, ni de mendier pendant le service divin. Il défendit également aux ouvriers de s'y assembler « pour illec louer leurs œuvres ». Cette défense fut étendue à toutes les églises de la province. Elle fut renouvelée à d'autres époques. — Le 6 avril 1582, parut un autre arrêt qui, rappelant ceux de 1549 et de 1550, interdit à toutes personnes « de eux pourmener ès églises de ce ressort, ne en icelles tenir aucuns propos de négociation durant et aux heures de célébration du service divin. »

— Il parut, en cette année, un édit prohibitif des ornements d'or, d'argent, de soie et de velours. Un vieillard de la paroisse de Saint-Godard, qui, prétendant ignorer l'existence de cet édit, s'était paré d'un ancien pourpoint de soie ou de damas de soie, fut condamné par corps, l'année suivante, à mille écus d'amende. Le Parlement enregistra, le 11 février 1563, un nouvel édit contre le luxe des habits des prélats, de ceux des présidents des cours, des magistrats, des trésoriers généraux et même des artisans. En 1613, Louis XIII rendit une autre ordonnance « pour le retranchement du luxe, des superfluités, dépenses en habits, passements et étoffes d'or et d'argent. »

1550. — Le roi avait enjoint, le 9 janvier 1548, aux conseillers de ville de consulter les marchands au sujet de la création d'une bourse de commerce. Deux ans après, le 31 janvier, on établit, près du couvent des Cordeliers, une place commune où les marchands pouvaient s'assembler, tous les jours deux fois, pour faire leur négoce, « à l'instar de la bourse d'Anvers, du change de Lyon et de l'estarde de Londres. » On appela d'abord cette place la Convention de Rouen. La bourse du commerce fut organisée le 26 juillet 1803.— Le 27 février 1548 furent établis des droits d'octroi pour la ville. Le droit de pied fourché est celui que payaient, à leur entrée en ville, les bestiaux sur pied.

— Le Parlement, par un arrêt du 5 mai, permit « aux suppôts de la régence (des clercs de la Basoche) de jouir et user du contenu des lettres patentes qui leur avaient été accordées par Louis XII, en avril 1499, et faire leurs joyeusetés et esbats honnestes aux jours et ainsi que contenu est en icelles. » La cour les autorisa également à élire leur régent, à la charge que, « s'ils veulent jouer aucunes comédies ou farces, ils seront tenus préalablement le mettre devers elles, pour icelles veues leur en estre donné permission. » — Le 24 avril 1551, il leur fut adjugé, par

le Parlement, soixante-quinze livres tournois sur les amendes, pour leur aider à subvenir aux frais des « montres et jeux qu'ils entendaient jouer. » — Par un autre arrêt du 23 février 1570, la cour permit aux procureurs et anciens suppôts de la régence « de remettre sus ladite régence et de jouir et user du contenu des lettres patentes sus-relatées. » — Le 17 juillet 1552, le roi de la Basoche ayant demandé aux échevins la permission de se joindre, avec leurs compagnons, au cortége organisé pour l'entrée du roi Henri II, ils furent évincés, mais il leur fut permis d'aller avec les gens à pied.

— Un jeune garçon qui venait de couper une bourse en la grand'chambre, la cour séante, fut condamné, le 10 juin, à être pendu dans la cour du Palais ; mais, vu sa grande jeunesse, cette peine fut commuée en celle des galères à perpétuité. — Pour crime de sodomie, un individu fut condamné, le 8 juillet, à être traîné sur une claie au Marché-aux-Veaux, puis attaché à un poteau, et, après avoir senti le feu par trois fois, à être étranglé et son corps réduit en cendres.

— Le 25 août, mourut à son château de Vigny le cardinal Georges d'Amboise II, quatre-vingt-unième archevêque de Rouen, neveu et successeur du célèbre cardinal Georges 1er. Il fut, de même que ce dernier, l'un des principaux bienfaiteurs de l'église métropolitaine. Ce prélat avait fait placer, autour du Sanctuaire, de superbes grilles en cuivre jaune qui furent enlevées à l'époque révolutionnaire ; on lui doit la balustrade en pierre qui règne autour du chœur, sur l'entablement de la voûte. Il avait fait recouvrir cette voûte en plomb, et y avait fait placer une statue de saint Georges, représenté sous les traits d'un cavalier armé de toutes pièces. Georges d'Amboise II fut inhumé dans le même tombeau que son prédécesseur. Les restes de ces deux archevêques étaient renfermés dans deux coffres de plomb, posés sur quatre barreaux de fer et placés dans un caveau creusé au pied du riche mausolée qui décore la chapelle de la Sainte-Vierge, à la cathédrale. Cette sépulture fut violée en 1793, et les cercueils furent enlevés.

— Conformément à un concordat intervenu en 1516 entre François 1er et le pape Léon X, concordat qui rencontra une vive opposition dans les cours souveraines, dans les universités et les chapitres, Henri II donna le siége primatial de la Normandie à Charles de Bourbon, né le 22 décembre 1523 à la Ferté-sous-

Jouare, fils de Charles duc de Vendôme et frère d'Antoine roi de Navarre. Ce prélat, qui avait été créé cardinal de Vendôme le 27 juillet 1547, par le pape Paul III, avait succédé, en qualité d'abbé commendataire de Saint-Ouen, au cardinal de Lorraine. Il fit son entrée à Rouen et prit possession de l'archevêché le 11 avril 1550. Les religieux de Saint-Ouen le conduisirent solennellement en l'église de Saint-Herbland, et le prieur claustral le présenta au clergé de la cathédrale, en disant : « Nous vous le baillons vif, vous nous le rendrez mort »; faisant allusion à l'usage en vertu duquel le corps des archevêques de Rouen devait être porté, après leur décès, à l'abbaye de Saint-Ouen, où il était reçu par l'abbé et par les religieux. — Le cardinal de Vendôme prit, en 1557, le titre de cardinal de Bourbon. Il devint abbé de Jumiéges en 1574.

— A la fin de septembre, Henri II et Catherine de Médicis vinrent à Rouen. Ils s'arrêtèrent le 27 au prieuré de Bonne-Nouvelle. Le roi visita, le 28, l'abbaye de Saint-Ouen, où il fit une promotion de chevaliers de l'ordre de Saint-Michel. — Le 25 du même mois était arrivée dans la même ville la reine douairière et régente d'Ecosse, Marie de Lorraine, fille aînée du duc de Guise ; cette princesse entra par la porte Cauchoise et logea en la maison du général Prudhomme ; six galères et un grand nombre de navires français l'avaient amenée en France, où la veuve de Jacques V venait pour voir sa fille Marie Stuart, âgée de huit ans, qui était élevée à la cour de Henri II. Elle fut reçue à la cathédrale avec le même cérémonial qu'on observait pour les têtes couronnées. — Le 1er octobre, après avoir reçu dans la plaine dite de Sainte-Catherine-de-Grammont, transformée en un vaste camp, l'hommage des dignitaires du clergé et des gens de justice, des corps de métier et des bourgeois, lesquels, suivant une relation publiée l'année suivante, « sortirent en grant nombre par la porte du Pont, prenant leur chemin à main gauche, par-dessus un pont de bois qu'ils avaient fait dresser », le roi Henri II passa à cheval sur le pont de pierre, où avaient été élevés des arcs de triomphe, et fit son entrée dans la ville. La reine arriva le lendemain. Il y eut une cérémonie magnifique pour la réception du roi et de la reine, et les maisons furent ornées de riches tapisseries. Il fut fait, aux deux souverains, ainsi qu'à divers personnages de leur suite, de magnifiques présents. Entr'autres spectacles, on leur donna celui d'une fête brésilienne,

où parurent, réunis à des matelots normands, des habitants de la vaste contrée des Tupinambas, récemment découverte à cette époque. Pendant le séjour à Rouen de Henri II et de la reine, la société des Conards joua ses moralités en leur présence.

Le 8 du même mois d'octobre, Henri II ouvrit au Parlement un lit de justice ; une audience fut tenue en sa présence « huis ouverts. » Le roi prit séance en la place du premier président ; au siége des conseillers clercs étaient l'archevêque de Rouen Charles de Bourbon et plusieurs cardinaux ; au siége des conseillers laïques s'étaient placés le roi de Navarre, les ducs de Guise, d'Enghien, d'Aumale et de Longueville, le connétable de Montmorency, l'amiral de Coligny et le chancelier Olivier de Leuville. Au siége d'en bas étaient les présidents et les conseillers de la cour. On plaida une cause ; l'avis des juges fut recueilli par le chancelier, qui, après avoir pris l'ordre du roi, prononça en ces termes : « Le roi a dit qu'il a été bien jugé. » — A la suite de cette audience solennelle eut lieu dans la grande chambre dorée du plaidoyer, une scène bouffonne : Brusquet, le fou du roi, plaida « par esbatement » devant la reine Catherine de Médicis, la reine d'Écosse, Marguerite de France, Diane de Poitiers, la duchesse de Guise et d'autres dames de la cour.

Pour assister à l'entrée d'Henri II, le Parlement avait retenu l'hôtellerie de la Crosse, maison qui était située au carrefour de ce nom, construite en travers et faisant arcade sur la rue, d'où le Parlement avait vu, en 1508, l'entrée de Louis XII, et en 1517 celle de François Ier, mais ce logis fut enlevé pour l'entrée de la reine par l'écuyer du roi Calvoisin, malgré les démarches qui furent faites auprès de l'amiral d'Annebaut, lequel avait déjà eu l'occasion, quelque temps auparavant, de recevoir assez mal les envoyés de cette compagnie.

— Henri II érigea, par des lettres patentes, une compagnie d'arquebusiers qui obtint l'emplacement du château de Bouvreuil pour y faire ses exercices, et se réunit peu après, au jardin de l'Arc, entre la porte Cauchoise et la porte Bouvreuil. Ces lettres patentes furent enregistrées au Parlement, le 19 juin de l'année suivante. La compagnie des arquebusiers se constitua en 1552 sous le titre de « la Jeunesse, manants et habitants de Rouen. » Son but était le tir à l'arbalète. Elle faisait ses dévotions dans la chapelle de l'hôpital du Roi, puis ensuite aux Carmes. Elle obtint, en 1565, des conseillers de la ville, les mêmes avantages que la

compagnie de la Cinquantaine, et faisait, le 25 novembre, l'élection d'un capitaine, suivant les formes déterminées par un réglement qui fut renouvelé le 19 novembre 1601, par le roi Henri IV.

— Après avoir quitté Rouen, Henri II visita Dieppe, où il ordonna la construction d'un fort près du château, et se rendit au Havre, appelé alors « Françoise-de-Grâce. »

1551. — Le Parlement homologua, le 20 janvier, un arrêt délibéré en la maison commune le 14 du même mois, pour régler le service du Bureau des pauvres valides. Cet arrêt enjoignait aux mendiants étrangers, aux oisifs et aux vagabonds, de quitter la ville sous peine du fouet, ou de travailler sous peine d'être mis à la chaîne. Le Bureau des valides ayant été anéanti pendant les troubles qu'excitèrent les calvinistes, fut rétabli par un nouvel arrêt du 21 janvier 1563.

— Il fut défendu, le 21 janvier, à toute personne d'aller au devant des marchandises et denrées qu'on apportait à Rouen, pour les empêcher d'être exposées en vente aux lieux et heures accoutumés.

— Un Concile provincial fut convoqué à Rouen, le 22 février, par l'ordre du roi, sous la présidence de l'archevêque Charles de Bourbon, cardinal de Vendôme. Le roi y demanda des subsides, qui furent accordés quelque temps après.

— Les calvinistes, qui, depuis plusieurs années, employaient toutes sortes de ruses pour répandre dans Rouen leurs doctrines, abattirent, en octobre, une image de la sainte Vierge qui était placée à l'angle de l'archevêché, au bas de la rue Saint-Romain. Il y eut, à cette occasion, une procession générale où l'on porta la châsse de la mère du Christ.

— En cette année, Henri II établit les intendants de province sous le titre de « commissaires départis pour l'exécution des ordres du roi. » Ces fonctionnaires ont été successivement remplacés par les intendants de police, justice et finances, par les présidents des administrations départementales et par les préfets.

1552. — Une relique en argent, appelée l'Angelot, fut dérobée le 14 janvier à l'église Notre-Dame. Un orfèvre de Paris, qui avait été suspecté de ce larcin, fut renfermé dans les prisons de Rouen.

— Pendant le règne de Henri II, l'audace des religionnaires ne fit que s'accroître. Un prédicateur fut insulté par eux dans l'église des Augustins, et ils se répandirent ensuite dans les rues en chantant les psaumes de Marot et en attaquant des gens inof-

fensifs. A la suite de ces provocations, un réglement de police institua deux guets de nuit. Défenses furent faites à tous individus de porter épées, poignards ou bâtons pendant la nuit, et de sortir des maisons sans lumière. La première de ces défenses fut renouvelée le 13 juin 1554, « excepté pour les gentilshommes. » L'ordre fut donné à tous vagabonds de quitter la ville dans les vingt-quatre heures, sous peine des galères. Il fut enjoint, par une nouvelle ordonnance, aux habitants de placer des lanternes dans les rues, « et se chargeront, y était-il dit, cinq à six voisins de les entretenir. »

— Les calvinistes allèrent, le 10 juillet, dévaster et piller l'église de Bonsecours, après avoir scié par le pied, pendant la nuit, une croix en bois qui était dressée au bas de la montagne de Sainte-Catherine, sur le bord du chemin de Paris, et devant laquelle s'agenouillaient ceux qui allaient en pélerinage à cette église. Cette croix était composée, suivant des chroniques du temps, « d'ung aussi bel arbre qu'il estoit possible de veoir », et le crucifix qui y était attaché « avoit pour le moins la grandeur d'un hault homme. » Elle avait été érigée par un changeur de Rouen nommé Alexandre Hys, qui avait proposé, à cette occasion, un prix au Palinod. Le cardinal Charles de Bourbon remplaça ce crucifix par une croix en pierre, qu'il fit édifier, huit jours après, en grande cérémonie, près de l'abbaye de Sainte-Trinité. Il y eut une procession générale, à laquelle, dit Farin, assistèrent plus de cinquante mille personnes.

— Trois individus qui avaient volé quelques pièces de drap furent conduits à une potence dressée sur la place de la Haute-Vieille-Tour ; l'un d'eux ayant déclaré qu'il était clerc tonsuré, il fut sursis à son exécution. On reconnut plus tard que c'était un mensonge ; mais le privilége de Saint-Romain venait d'être « insinué » : nul prisonnier ne pouvait être mis à mort avant que le chapitre eût fait son choix ; ce choix tomba précisément sur ce criminel, qui fut admis à lever la fierte.

— Le roi établit à la Bouille, village qui dépendait de la baronnie de Mauny, une foire franche, à la sollicitation de la duchesse de Valentinois. Cette foire se tenait le 29 août de chaque année et durait huit jours. Les lettres patentes furent enregistrées par le Parlement, « combien que le lieu soit pour cest effet incommode pour la trop grande proximité de Rouen que pour le lieu trop angustie de la rivière et montaignie. »

— L'auteur d'un vol sacrilége commis dans l'église de Saint-Godard fut condamné, le 24 novembre, à faire amende honorable au prétoire du bailliage et eut le poing coupé devant le portail de l'église ; puis il fut conduit au Marché-aux-Veaux, où il fut attaché à un poteau et étranglé ; son corps fut livré au feu.

— Un élu de Rouen, nommé Nicolas de la Place, fut tué avec sa chambrière par deux jeunes hommes natifs de la forêt de Lyons. Les deux coupables ayant été poursuivis, l'un d'eux fut tué en se défendant, l'autre fut pris : ils furent condamnés, le 21 décembre, le mort à avoir la tête tranchée, le vif à être brisé sur la roue ; ce qui fut exécuté.

1553. — Dans un chapitre général tenu à la cathédrale, furent arrêtées des mesures de discipline au nombre desquelles était la défense d'entrer dans le chœur « si l'on n'avait la barbe rasée. » La mode, adoptée par les laïques, de porter toute leur barbe ne pouvait convenir aux gens d'église. Ce statut fut annulé en 1558, par le cardinal de Bourbon, qui avait été consulté à ce sujet, le prélat ne trouvant pas cette innovation contraire à la gloire de Dieu.

— Pierre Remon, premier président du Parlement, étant mort à Saint-Germain-en-Laie le 29 mai, eut pour successeur Antoine de Saint-Anthot.

— Le chanoine Robert Nagerel fut inhumé à la cathédrale, dans la chapelle de la Sainte-Vierge, auprès du mausolée des cardinaux d'Amboise dont il était l'allié. — Jean Nagerel, chanoine et archidiacre, neveu du précédent, y fut également inhumé en 1570. (V. cette date)

— Le 21 juillet, un curé de Saint-Éloi, nommé Bertrand Bernard, donna à bail à François Aux-moutons, prêtre-vicaire, la cure de ladite paroisse, pour trois ans, moyennant un loyer annuel de 210 livres. — Déjà un sieur Varin, curé de Saint-Maclou, avait, le 4 mai 1551, donné aussi à bail, pour trois années, au prix de 700 livres par an, tous les fruits, profits, revenus et émoluments de ladite cure, sauf le manoir presbytéral, la cour et le jardin par lui réservés, « à la charge de desservir ou faire desservir ladite cure par personnes capables, faire dire et célébrer la messe, le service divin accoutumé, administrer les sacrements, etc. »

— Le Parlement ordonna, le 16 octobre, une procession générale contre les religionnaires, qui, de leur côté, brûlèrent vif à

Genève un hérésiarque qui avait fait des vers en l'honneur de Marie, pour le Palinod de Rouen. — Une autre procession eut lieu en 1559, pendant que l'on exécutait deux luthériens, et passa, dans le Marché-Neuf, devant les flammes qui les consumaient. Malgré la sévérité que montrait cette cour contre les fauteurs d'hérésies, elle ne fut pas moins soupçonnée de renfermer des membres partisans de la réforme. Plus tard, cinq conseillers qui professaient ou goûtaient les doctrines de Calvin furent exclus.

— Un arrêt du Parlement, du 25 octobre, fit défense au lieutenant criminel de se mêler des affaires de la ville. — Cette cour envoya, le 16 novembre, des commissaires chargés de saisir, chez les changeurs de Rouen, des monnaies blanches rognées.

1554. — Le Parlement rendit, le 16 mars, un arrêt pour obliger ceux qui avaient filles, nièces ou servantes, « à les faire visiter par des matrones ou obstétrices, pour la conservation du fruit. » — A cette époque le libertinage régnait ouvertement, et il en résultait fréquemment des crimes énormes ; Henri II rendit, à ce sujet, en 1556, un édit destiné à y mettre un terme et qui fut confirmé le 25 février 1708 par Louis XIV. Un nouvel arrêt fut rendu en 1602 par le Parlement, touchant les femmes et filles qui célaient leur grossesse et leur accouchement.

— Une contestation s'était élevée, en 1549, entre le Parlement et le chapitre, au sujet de quelques points de juridiction. Le cardinal de Vendôme obtint du conseil du roi un arrêt portant réglement entre les autorités spirituelle et temporelle, et enjoignant au Parlement de ne point se mêler des affaires spirituelles. Cette cour ayant fait conduire aux prisons de Saint-Gervais des criminels pour des cas réservés, afin de les soustraire au choix du chapitre, le roi accorda, le 10 juin, au cardinal-archevêque, l'entière confirmation du privilége de Saint-Romain, tant pour lui que pour ses successeurs. Ce privilége fut encore confirmé par des lettres patentes du 14 juin 1557.

— Le 6 octobre fut confirmé, en vertu d'un édit de Henri II, l'établissement en la cour du Parlement de Normandie du siége de la Table de marbre, pour connaître des appels des maîtres particuliers des Eaux et Forêts. (V. p. 237.)

— La « justice patibulaire » de Rouen étant tombée en ruine, le Parlement donna, le 19 novembre, au bailli, l'ordre de la faire réparer.

— En cette année mourut le célèbre architecte Robert Becquet, qui avait élevé en 1542 la flèche de la cathédrale, que la foudre détruisit le 15 septembre 1822. Il fut inhumé dans le parvis de l'église métropolitaine, suivant la demande qu'il en avait faite au chapitre.

1555. — Un édit de Henri II régla les attributions de la cour du Parlement et celles des conseillers, échevins, baillis et sénéchaux, pour la police de la ville.

— De nouveaux supplices furent ordonnés, en août, par le Parlement, contre les calvinistes. Un prêtre qui avait été pendant quelque temps en Angleterre, fut surpris colportant à Rouen un grand nombre de livres réprouvés ; il fut arrêté par l'ordre du grand bailli de cette ville, et condamné par un des arrêts de la cour à avoir la langue coupée dans la cour du Palais, puis il fut pendu et jeté au feu sur la place du Marché-aux-Veaux. — Un autre prêtre, Pierre Gruslé, curé de Saint-Denis, reconnu coupable d'avoir mutilé et jeté à terre une hostie consacrée, fut mené au maître-autel de son église : « Là, à genoux, nus pieds, nue tête, en chemise, une torche à la main, il demanda pardon à Dieu, au roi et à sa justice, puis il fut traîné à la Vieille-Tour, où il fut attaché à un poteau, et, après avoir senti le feu, il fut étranglé et son corps réduit en cendres. »

— Le 22 octobre, fut rendu un arrêt concernant les enfants trouvés et abandonnés ; défense fut faite d'exposer des enfants, en quelque lieu que ce fût.

1556. — Un arrêt du Parlement, du 9 janvier, ordonna que les prisonniers de la Conciergerie atteints de la peste seraient transférés à l'Hôtel-Dieu, et les autres aux prisons de Saint-Gervais et de la cour d'église ; il fut permis aux officiers du Bailliage et de la Vicomté d'évacuer les prisonniers de la Maison de pierre en tels lieux qu'ils aviseront. La cour ordonna enfin que la Conciergerie et la Maison de pierre seraient, immédiatement après le départ des prisonniers, purgées de contagion ; après quoi ces prisonniers y furent réintégrés.

— Le 14 janvier, le cardinal de Vendôme visita l'église de l'Hôtel-Dieu et la salle des pauvres. Le 19 avril suivant, il offrit à dîner aux religieuses et aux pauvres de cet hôpital, au nombre de deux cent soixante-dix.

— Par des lettres patentes données à Villers-Cotterets le 9 avril, Henri II confirma les priviléges qui avaient été accordés pour

les foires de Saint-Romain, de la Chandeleur et de la Pentecôte.

— Le 12 avril, on tint aux Augustins le Palinod des pauvres. C'était un concours qu'avait ouvert depuis quelques années l'administration nouvelle de l'Hôtel-Dieu en l'honneur de la charité. Ce palinod eut peu de durée, et l'on se borna ensuite à la procession générale et solennelle des pauvres qui avait été instituée en 1538. (v. p. 269.)

— On fit des réparations à l'église et au couvent de Notre-Dame-du-Pré. Un maçon s'obligea, envers l'abbé du Bec-Hellouin, le 4 novembre, « à bien parachever et agréer de toutes choses, pour Noël prochain, les pignon et édifice, etc. », moyennant la somme de cent-cinquante livres.

1557. — Des comédiens qui avaient demandé la permission de jouer en chambre, aux jours de fête, « ainsi que de tout temps il était accoutumé, moralités et farces pour la récréation du peuple, » furent refusés par le Parlement, à cause des troubles du calvinisme. Néanmoins, une troupe de comédiens ambulants, la première qu'on ait vue à Rouen jouer en public dans un lieu couvert, y donna des représentations en 1557 et en 1558, sous la conduite d'un nommé Lepardonneur; mais, en cette dernière année, un arrêt de la cour supprima ces représentations, sous le prétexte qu'elles entraînaient à d'inutiles dépenses. Peu après un parisien, appelé Lecourt, réunit dans notre ville un certain nombre de jeunes gens « pour chanter chansons et jouer moralités, farces, etc. » Une nouvelle troupe se forma encore en 1567 sous la direction de Charles Boismare. En 1598, une troupe de comédiens anglais étant venue pour donner des représentations, le Parlement averti que des gens jouaient la comédie en un langage inintelligible, prononça leur expulsion et ordonna la fermeture de leur théâtre. Enfin d'autres troupes, celles de Gautier Garguille et de Mondory visitèrent Rouen entre 1623 et 1630. En 1643, de jeunes comédiens y débutèrent sous le titre des « Enfants de famille » et y donnèrent des représentations : ils avaient pour chef Denis Beys qui constitua la troupe nommée « l'illustre Théâtre », de laquelle firent partie Molière (Jean-Baptiste Poquelin), âgé alors de vingt et un ans, et Madeleine Béjart, et dont l'acte d'association fut passé le 3 novembre devant Me Cavé, notaire à Rouen [1]. Cette troupe revint en 1658. (V. cette date)

[1] Nous devons ces détails, ainsi que beaucoup d'autres renseignements précieux, à notre parent et ami M. Gosselin, le consciencieux archiviste de la Cour d'appel et du Tabellionage.

— Un édit de Henri II, du 2 mars, institua à Rouen un tribunal de commerce, sous le titre de « juridiction consulaire, » ordonnant que, chaque année, seront élus « en la loge de la place commune des Marchands, un prieur et deux consuls, pour connaître et juger, en première instance, des procès et différends concernant le faict de marchandises, traffic et commerce. » Cette juridiction était réclamée depuis quarante ans par le commerce de Rouen. L'édit ne fut publié que le 20 juillet 1563 au Parlement de Normandie, par suite d'une opposition qu'avaient formée les conseillers de ville, qui s'étaient attendus à voir la juridiction consulaire réunie à leurs fonctions. La publication des lettres patentes ne fut même faite qu'en 1582. D'autres lettres, de décembre 1596, concernant les priviléges des juges-consuls, furent enregistrées le 7 août 1598. Enfin, cette institution fut sanctionnée et modifiée par des ordonnances royales de 1667 et de 1673, et par des arrêts de Parlement de 1707 et 1715.

— L'un des frères aveugles des Quinze-Vingts de Paris, qui demeurait à l'hôpital du Saint-Esprit, situé au faubourg Martinville, paya, le 22 et le 24 avril, à divers entrepreneurs, les travaux de réparation faits à cet hôpital et à son église. — Des réparations furent également faites au prieuré de Notre-Dame-de-la-Rose, dont les dépenses furent payées par les religieux de ce monastère.

— La fierte fut accordée, en mai, à un neveu de Diane de Poitiers, nommé Louis d'Auzebosc, qui s'était rendu complice d'un crime commis par un sieur de Brévedent, membre d'une famille parlementaire de Rouen.

— Le 24 mai, les château et fort du pont de Rouen furent donnés à louage à Raoulin Gibert, tapissier, pour le prix de 260 livres, et à la charge « de fermer et ouvrir les portes dudit château aux heures accoutumées. »

— Des ordonnances de police furent rendues le 23 juillet pour prévenir le retour des maladies contagieuses. On prescrivit la construction de latrines dans les maisons, on défendit de jeter aucune immondice dans les rues, de nourrir dans la ville pourceaux et pigeons ; on défendit enfin toutes choses susceptibles de porter atteinte à la salubrité publique. On ordonna aussi de porter au cimetière de Saint-Maur les pauvres « qui seraient trépassés sous les étaux de poissonneries et boucheries, ainsi que par les rues », et de faire des fosses profondes. Défense fut faite

aux curés de laisser sonner longuement les cloches pour les enterrements.

1558. — Un arrêt du Parlement, du 13 mai, défendit sous peine d'amende et même de prison, à tous pages, laquais, plaideurs et autres, de faire du bruit dans le Palais, de faire leurs immondices contre les portes. De nouveaux arrêts, du 19 juillet 1559 et du 14 janvier 1600, interdirent à tous artisans et gens tenant ouvroirs et échoppes dans l'enclos du Palais, d'y coucher, enjoignirent au concierge dudit palais de tenir les portes fermées les jours de fête, et de laisser seulement un guichet ouvert sur la rue aux Juifs; de ne permettre à aucune personne d'y jouer à la paume; défendirent à tous individus d'y faire ou apporter aucunes ordures, « d'y faire insolences ni commettre blasphêmes. » — En 1568, un nouvel arrêt de la même cour renouvela la défense à toute personne demeurant aux maisons voisines du Palais, de venir dans la cour « jouer à la paume ou autres jeux, de faire insolences, de commettre blasphêmes, un jour de fête ou non. » La Cour ordonna aux gardes du palais, et même au régent des clercs, de tenir la main à l'exécution de ces arrêts. — Un autre réglement défendit, le 14 novembre 1641, de laisser entrer aux galeries et chambres aucune personne armée, renouvela les défenses et les prescriptions précédentes, et ordonna toutes les mesures nécessaires pour assurer la police intérieure du Palais de justice.

— Le 5 juillet, Henri II donna à Rouen un édit de pacification entre les catholiques et les protestants; cet édit fut ensuite publié à Paris.

— Le Parlement déclara abrogé, par un arrêt du 26 août, « par non usance », la loi du sang damné, en vertu de laquelle les fils d'un condamné décapité étaient exclus de la succession de leur père et de leur aïeul.

— On fit, le 15 octobre, un réglement pour les brouettiers.

— La cour rendit, le 26 novembre, un arrêt pour l'extinction du paupérisme, et ordonna que des quêtes seraient faites à domicile, afin de pourvoir au soulagement des indigents, « pour donner, est-il dit dans cet arrêt, pain et argent aux vieilles gens et petits enfants qui ne peuvent travailler, pour entretenir les quatre écoles de fils et de filles mendiants, leurs maîtres et maîtresses, guérir les pauvres malades des accidents qui leur surviennent, mettre les enfants en nourrice dont les père et mère

sont décédés, revêtir les pauvres fils et filles mis en métier, etc. »

— Un service solennel fut célébré, le 15 décembre, à la cathédrale, en l'honneur de Robert de la Marck, maréchal de Bouillon, lieutenant général de la Normandie, mort en Flandre en 1556. — Diane de Poitiers en fit célébrer, peu après, un tout semblable pour son mari Louis de Brézé, qui était mort en 1531.

1559. — En cette année fut établie la confrérie ambulatoire du saint Sacrement, qui était destinée à accompagner les processions de la Fête-Dieu et le transport du saint viatique hors de l'enceinte de la ville. Les statuts de cette confrérie furent approuvés, en 1609, par l'archevêque de Rouen, et confirmés en 1681 et en 1701. Elle faisait une procession solennelle le mardi de la Pentecôte. Les écoles des pauvres s'y trouvaient réunies, et il leur était distribué du pain aux dépens du maître en exercice, qui était toujours une personne distinguée de la ville.

— Le 22 janvier, François Lemonnier, natif de Valognes, condamné à être brûlé vif à Rouen pour hérésie, fut arraché des mains de l'exécuteur par des calvinistes. Caché dans l'hôtellerie de la Crosse, il fut livré par le maître, et subit son supplice sur le Marché-aux-Veaux. On promit cent écus à celui qui découvrirait les mutins, et l'on annonça que la peine de mort serait prononcée contre ceux qui, en ayant connaissance, refuseraient de les dénoncer. Un bonnetier et un menuisier qui avaient pris part à cette affaire, furent condamnés à être pendus, et comme ils sortaient de la prison pour aller au supplice, l'un d'eux fut délivré des mains de ceux qui les conduisaient; l'autre fut pendu à une fenêtre, dans la cour du Bailliage.

— Le Parlement publia, le 12 février, un arrêt concernant le régime des prisons.

— Le feu prit, le 24 mars, à la maison dite des Bachelets, près de la Vicomté du roi; une femme et des enfants furent brûlés.

— Le 10 avril fut publié un traité de paix avec l'Angleterre, signé au Cateau-Cambrésis. Il y eut à cette occasion, à Rouen, des réjouissances et des feux de joie.

— On commença, au Bailliage, des procédures contre les habitants de la ville qui n'avaient pas fait leurs Pâques. Le Parlement empêcha de passer outre.

— Cette cour rendit, le 16 juin, un arrêt pour éviter les progrès du protestantisme, qui gagnait chaque jour du terrain dans

les principales parties de la Normandie. Un édit royal, rendu à Ecouen, ayant pour but d'exterminer et bannir l'hérésie de Calvin, ordonna de punir de mort les luthériens.

— L'avénement au trône de France de François II, âgé de seize ans, eut lieu le 10 juillet. Devenus plus nombreux encore, et ayant à leur tête le roi de Navarre et le prince de Condé, les religionnaires ne se contraignirent plus. C'est vers cette époque que fut entreprise la conjuration d'Amboise, dont le but était d'enlever le roi, et qui fut promptement réprimée par le duc de Guise. La nouvelle de ces événements, parvenue à Rouen le 15 avril 1560, produisit une agitation telle qu'on hésita de donner la solennité ordinaire à la procession générale qui fut ordonnée pour cette circonstance. — La misère avait été extrême en Normandie, sous le règne de Henri II. Dans Rouen même, cette ville naguère si populeuse et si commerçante, la plupart des habitants, accablés par les luttes religieuses et par le fléau de la peste, ruinés par les guerres, furent sur le point d'abandonner la ville.

— Le Parlement rendit, le 11 juillet, un arrêt pour ordonner des mesures propres à combattre le danger de la peste, « qui continuait journellement son cours, se dilatait et se répandait par toute la ville. » Les maisons atteintes devaient être marquées par des hommes porteurs de hocquetons et d'accoutrements destinés à les faire reconnaître ; il fut enjoint aux malades ou à ceux qui résidaient dans les maisons infectées, de porter la verge blanche indiquée dans l'arrêt de février 1537. (V. p. 266.) Les pestiférés devaient être portés à l'hôpital de la Madeleine. Un autre arrêt du 26 août ordonna de nettoyer les maisons atteintes par la maladie et de porter au Petit-Aulnay, pour y être éventés, les meubles et effets ayant appartenu aux pestiférés. — Le 12 septembre, parut une nouvelle ordonnance relative à la recherche des maisons envahies par le fléau, à l'arrestation de ceux qui empêcheraient de marquer ces maisons et qui communiqueraient avec les pestiférés. L'ordre fut donné aux échevins de fournir, sous trois jours, un logement au médecin de la contagion, un bateau pour transporter les malades, et de vêtir le barbier chargé de les saigner, d'une robe bigarrée destinée à le faire reconnaître.

— Le 3 septembre, mourut Nicolas Caillot, lieutenant général de la Table de marbre. Il fut inhumé dans l'église de Sainte-Croix-Saint-Ouen.

— Robert de la Marck, duc de Bouillon, fils du maréchal de

ce nom et gendre de Diane de Poitiers, fit son entrée à Rouen, en qualité de gouverneur de la Normandie. Il devait y faire l'ouverture des États, qui n'eut lieu que l'année suivante.

1560. — Le 29 janvier, l'amiral de Coligny, qui avait été envoyé en Normandie pour apaiser les troubles qu'y causaient les disciples de Calvin, se déclara le chef de ce nouveau parti. Les calvinistes commencèrent à prêcher dans Rouen, d'abord de nuit et dans des maisons secrètes, puis en plein jour et en plusieurs lieux publics. Le Parlement ordonna, le mois suivant, qu'il serait fait information des assemblées de protestants. En mars, pendant qu'on célébrait, à Bonne-Nouvelle, un office de canonisation en l'honneur de la Vierge Marie, ces derniers étaient excités par les prédications d'un ministre nommé Cottin, venu de Genève, qui faisait l'enthousiaste et le prophète, et qui avait établi son prêche dans les bruyères de Saint-Julien. Un dimanche, ils s'assemblèrent au nombre de sept à huit cents, à Grammont, et insultèrent le cardinal de Bourbon qui arrivait de Gaillon en toute hâte, en l'appelant « l'âne rouge », et en le poursuivant de leurs sarcasmes; le prélat effrayé gagna son palais de toute la vitesse de sa mule. Bientôt Jean Cottin fut arrêté, avec deux hommes qui l'accompagnaient et qui faisaient la quête dans les diverses réunions. Le ministre fut brûlé vif, et les deux hommes furent pendus au Marché-aux-Veaux; on pendit également, devant la porte du château, un Écossais appelé Gilles Keef, valet d'un barbier, pour avoir donné un démenti à un prédicateur qui était en chaire dans l'église des Cordeliers.

Irrités de plus en plus par ces actes de sévérité, les religionnaires renversèrent l'image de Saint-Michel dans l'église de ce nom, abattirent une croix qui était placée devant l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde, enlevèrent plusieurs autres images de saints qu'ils pendirent dans les carrefours et hors de la ville; puis ils continuèrent leurs réunions clandestines, soit au clos Saint-Marc, soit auprès du couvent de Sainte-Claire, dans l'église de Saint-Godard ou au cimetière de Saint-Patrice : en ce dernier endroit, ils dirent avoir vu le diable, qui leur était apparu en forme de dragon de feu. (Ce fait est rapporté par d'autres historiens à la date de 1562.) Leur prédicant, ajoute le chroniqueur qui rend compte de cette merveille, « leur fit accroire que c'estoit le saint Esprit, mais ce n'estoit qu'une comette qui présageoit la funeste ruine de la ville. »

Le Parlement défendit de nouveau, en avril, aux ministres de prêcher en public, sous peine d'être pendus sans forme de procès. Un autre arrêt recommandait, en même temps, la douceur entre les habitants, et défendait « de semer placards et libelles, ni choses tendant à sédition. » La même cour rendit aussi un arrêt contre les chants des protestants. En juin, le jour de la fête du saint Sacrement, il y eut des conflits meurtriers entre les catholiques et les religionnaires; ces derniers outragèrent le prêtre qui portait la sainte hostie, et vinrent en armes prêcher et chanter au Vieux-Marché et dans les environs du Palais. Ils rédigèrent et répandirent partout une profession de foi, qui fut brûlée publiquement dans le parvis de la cathédrale par ordre de la cour, ce qui fut l'occasion de représailles de la part des religionnaires, qui brisèrent les vitres de Saint-Maclou et commirent d'autres dévastations. Il y eut, en août, de nouvelles assemblées illicites, en armes, dans les halles et dans d'autres lieux publics, pour entendre sermons et prêches. Les huguenots insultèrent les catholiques; ils pillèrent l'église et le couvent des Chartreux-de-la-Rose; ils établirent leurs prêches jusque dans les cimetières de la cathédrale et de plusieurs autres églises. Il y eut, le 25 du même mois, une violente émeute et une vive mêlée à la Croix-de-Pierre, entre les papistes et les religionnaires, à la suite desquelles le Parlement enjoignit à ceux qui avaient été battus ou lésés « de venir exposer leurs plaintes contre les calvinistes, qui, depuis 1535, commettaient des désordres et bravaient les catholiques. » Ces scènes, qui se renouvelèrent encore en décembre, au moment où l'on apprit la mort subite de François II et l'avénement de Charles IX, à peine âgé de onze ans, ne cessèrent qu'à l'arrivée du maréchal de Vieilleville qui avait été envoyé à Rouen pour y mettre un terme et pour en faire justice; le maréchal fit désarmer tous les habitants sans distinction, et punit les coupables, dont une vingtaine furent pendus, les autres fouettés et bannis.

Pendant tous ces troubles, les magistrats ne pouvaient sortir sans être escortés par des soldats armés; des gens inconnus parcouraient la cité et provoquaient le peuple à la révolte. Un arrêt du Parlement ordonna aux habitants de se retirer chacun chez soi, sur les huit ou neuf heures du soir, de faire mettre des lanternes aux maisons, et aux échevins, de faire courir les enquêteurs, sergents et gens de la Cinquantaine, par la ville, pour rétablir l'ordre. » Des inhumations étant faites par les calvinistes

avec le concours de grand nombre de personnes, sans aucun clergé, et occasionnant du scandale, la cour défendit ces sortes d'inhumations, et décida, par un réglement du 13 mars, qu'à l'avenir « les parents seulement du défunt, et au plus dix de ses amis, pourraient seuls y assister. »

— Vers cette époque, Jean Aubert, qui avait pris possession du prieuré de la Madeleine, fut massacré dans sa propre maison.

— Le 15 mars, Gilles Lenfant, mesureur et arpenteur juré, commis par le grand arpenteur de Normandie, demeurait en la paroisse de Saint-Maclou. — Nous ignorons s'il y aurait là une origine du nom de la rue des Arpents ou de celle des Arpenteurs qui n'existe plus.

— Un arrêté du 22 mars enjoignit aux tanneurs de transférer leurs établissements de la rue de la Renelle au lieu appelé la Maréquerie, sur la rivière de Robec. Cet arrêt resta sans effet à cette époque ; les tanneurs furent maintenus, par le roi, en possession de leurs droits et priviléges, qui furent confirmés par Henri IV et par ses successeurs, notamment en 1611 et en 1646. La corporation des tanneurs avait construit, sur le bord de la Renelle, un grand corps de bâtiment qui leur servait de halle, et dans lequel étaient emmaganisés les cuirs qui se fabriquaient à Rouen. Ils avaient encore, attenant à cette halle, un hôtel où ils recevaient leurs maîtres, et où ils élisaient tous les ans un prévôt et quatre gardes chargés de juger leurs différends.

— Pendant le mois de mars, et jusqu'à la mi-avril, les eaux de la Seine montèrent si haut, que les bateaux entraient dans la ville jusqu'au couvent des Cordeliers.

— La fierte fut accordée à tous les habitants du Mesnil-sous-Saint-Georges, commune située près de Rouen. Dans une rixe survenue entre eux et les gens d'un sieur de Radepont, l'un de ces derniers fut tué et deux autres furent blessés ; une condamnation ayant été prononcée contre tous les habitants, Guillaume Quidel, l'un de ceux-ci, âgé de vingt-cinq ans, fut admis, pour eux et pour lui, à lever la châsse de Saint-Romain. — Le village de Chaudey, dans le bailliage d'Alençon, obtint, en 1598, la même faveur au sujet de l'affaire des « Gauthiers », nom que l'on donnait à des paysans de la Chapelle-Gauthier, qui, ayant pris les armes pour se défendre contre les troupes qui parcouraient la province, finirent eux-mêmes par tomber dans les plus graves désordres et par commettre toutes sortes de crimes.

— Les Bénédictins de l'abbaye de la Sainte-Trinité-du-Mont s'établirent au prieuré de Saint-Julien, qui leur avait été donné en échange, après la démolition de leur monastère. Ce prieuré passa, en 1657, en la possession des Chartreux.

1561. — La compagnie des Jésuites fut reçue en France, dans un Concile tenue à Poissy, où assista le cardinal de Vendôme, archevêque de Rouen.

— Les calvinistes pénétrèrent, en mars, dans l'église de Notre-Dame pendant l'office des vêpres et insultèrent le prédicateur qui était en chaire. — Ils célébrèrent la cène dans le faubourg Martinville. Cette cérémonie dura trois jours, tant était grand leur nombre à Rouen. — En juillet, les religionnaires continuant à répandre leurs doctrines et à occasionner des désordres, le Parlement rendit contre eux un arrêt qui défendait la tenue de tous conventicules et assemblées publiques, avec ou sans armes, et dont ils tentèrent vainement d'empêcher l'enregistrement; mais, en dépit de cet édit, ils continuèrent leurs prêches en plein jour aux halles de la Vieille-Tour et sur les places les plus populeuses. — Le 10 décembre, ils arrachèrent des mains de la justice un abatteur d'images nommé Pasquier Guibout, qui avait été condamné à mort.

— Une ordonnance de police, de 1520, avait défendu de bâtir de nouveaux avant-soliers sur la voie publique. Le Parlement obligea, le 22 août, les échevins à faire démolir deux loges qui avaient été construites contrairement à cette ordonnance. Un nouvel arrêt, du 25 octobre 1605, supprima les poteaux, ventrières et sommiers à l'aide desquels un grand nombre de maisons étaient appuyées et avançaient sur la voie publique

— Le 17 septembre mourut Robert de Croixmare, sieur de Limésy, conseiller au Parlement de Normandie. On voyait son tombeau dans l'église de Saint-Laurent. Plusieurs autres membres de la même famille, qui avaient appartenu au Parlement et à la cour des Aides, y furent également inhumés.

1562. — Conformément à un édit du conseil du roi Charles IX, du mois de janvier, les magistrats de la ville parvinrent à reléguer les calvinistes dans les faubourgs; mécontents de cet édit qu'ils tentèrent sans succès de faire révoquer, les catholiques prirent des mesures de sûreté pour la conservation des objets précieux que renfermaient les églises. De leur côté, les calvinistes, irrités de la résistance des catholiques et du massacre des

leurs dans la petite ville de Vassy, qu'avait ordonné le duc de Guise, se portèrent à mille insultes envers les objets et les lieux consacrés au culte. — Trois religionnaires, qui avaient excité cette rebellion furent pendus et étranglés, en vertu d'un arrêt du Parlement, devant la maison de l'un des coupables. En février, des lettres closes du roi avaient ordonné la recherche des rebelles et la saisie de leurs biens; le 18 du même mois furent envoyées des lettres de grâce et de pardon. Enhardis par cette indulgence et soulevés par des émissaires de Louis prince de Condé, qui cherchait à fortifier son parti, on les vit reprendre les armes; ils assassinèrent deux officiers qui avaient été envoyés à Rouen pour lever des troupes.

Dans la nuit du 15 au 16 avril, par un coup de main habilement organisé, les calvinistes, au nombre de cinq à six cents, se rendirent les maîtres absolus de Rouen, du château et du Vieux-Palais. Le gouverneur de la Province, qui était alors Robert de la Marck, duc de Bouillon, quitta la ville; son lieutenant Villebon d'Estouteville, qui le suppléait, ne put empêcher les assaillants de s'emparer du château et fut chassé par eux. Ces derniers désarmèrent les bourgeois, prirent les munitions rassemblées dans l'hôtel-de-ville, pillèrent un grand nombre d'églises, de couvents et de maisons particulières. S'opposant aux préparatifs que l'on faisait pour les processions des Rogations, ils envahirent toutes les églises de la cité et des villages circonvoisins; ils chassèrent de leurs demeures les prêtres et les religieux, renversèrent les autels et les images des saints, brûlèrent les reliques, les chartes et les registres, violèrent les tombeaux, firent battre de la monnaie avec l'argent provenant des vases sacrés; ils commirent enfin d'affreux ravages dans la ville. Les mêmes scènes se reproduisirent dans les principales villes de la province. A Rouen, le service divin fut interrompu dans la cathédrale pendant l'espace de six mois, et le Parlement, après avoir vainement tâché de rétablir l'ordre, fut obligé de se retirer à Louviers.

En juillet, les religionnaires firent apporter et déposer jusque dans les églises les grains qu'ils avaient pillés dans les environs. Pendant qu'ils furent les maîtres de la cité, elle resta sans culte, sans justice, sans administration. La cérémonie de la Fierte ne put avoir lieu, la châsse de Saint-Romain ayant été mise en pièces et les reliques brûlées. Il fut formé dans Rouen un conseil

supérieur composé de douze bourgeois notables, et sous lequel étaient cent autres bourgeois choisis dans les quatre quartiers. A la tête des rebelles étaient Dubosc d'Emendreville, président de la cour des Aides, Gruchet de Soquence, Cotton de Berthouville et le ministre Marlorat qui s'était acquis une grande influence par ses prédications. Le duc d'Aumale, nommé lieutenant général pour le roi en Normandie, après avoir fait de vains efforts pour faire rentrer dans son obéissance la ville de Rouen soumise à la domination des sectaires, chercha à rétablir le cours de la justice à Louviers, où le Parlement s'était retiré. Le 26 août, cette cour rendit un arrêt où étaient racontés tous les épisodes des troubles religieux, les pillages qui avaient été commis et les mesures qu'elle avait prises pour tâcher d'y mettre un terme. Ses députés allèrent trouver Charles IX pour justifier la compagnie, qui avait été accusée de faiblesse et d'inertie. Par cet arrêt, la cour ordonna, entr'autres prescriptions, que toutes choses qui avaient été prises à l'église ou aux ecclésiastiques, seraient restituées aux dépens des religionnaires ; elle permit à tous d'arrêter les ministres et les dissidents, « et de les tuer et mettre en pièces s'ils résistaient. » Un des ministres de l'église de Rouen, Jean Bigot, fut condamné à mort pour avoir refusé de livrer ses collègues aux vengeances du Parlement. Ces mesures excitèrent l'indignation chez ceux qui commandaient alors dans Rouen. Menacés, en septembre, par l'armée du duc d'Aumale, les réformés prirent soin des fortifications ; le conseil des douze, qui avait été constitué, appela Montgommery pour lui confier la défense de la place. Devenus maîtres de l'abbaye de Sainte-Catherine, ils augmentèrent les remparts du fort qui lui était contigu, et établirent sur la montagne un nouveau fort, auquel on donna le nom de ce chef ou celui de Saint-Michel, mais, avant la fin du même mois, le fort Sainte-Catherine fut repris par l'armée de Charles IX, après une vive résistance pendant laquelle périt un capitaine nommé Louis qui le gardait.

Le 23 octobre, l'armée de Charles IX, qui, sous la conduite du duc de Guise, était venue, le 18 septembre, mettre le siége devant Rouen, reprit d'assaut la ville défendue par les huguenots, après vingt-cinq jours de tranchée. Une première attaque avait été faite le 27 septembre, à la porte Saint-Hilaire, par Antoine de Bourbon, roi de Navarre, père de Henri IV ; il y reçut, d'un coup d'arquebuse, une blessure à laquelle il suc-

comba le 17 novembre aux Andelys. Le duc de Guise donna aussi, le 13 octobre, un vigoureux assaut aux remparts ; l'engagement dura depuis le matin jusqu'au soir. D'après *l'Art de vérifier les Dates*, ce serait à ce siége qu'on se servit de grenades pour la première fois en France. Prise dix jours après, la ville fut mise au pillage pendant huit jours sous les yeux de la reine Catherine de Médicis ; mais, sur les instances du Parlement, les archives du Palais et les maisons des magistrats furent respectées. Charles IX, qui n'avait pas encore treize ans, entra dans Rouen le 26 octobre et fit faire de nombreuses exécutions. On fit pendre ou périr sur l'échafaud plusieurs personnages accusés d'avoir porté les armes contre le roi, notamment cinq capitaines qui avaient tenu pour les huguenots, ainsi que Jean Dubosc d'Emendreville, Gruchet de Soquence et Cotton de Berthouville, qui avaient exercé sur eux une grande influence. Plusieurs autres séditieux eurent le même sort. Montgommery se sauva, avec quelques-uns de ses officiers, dans une galère qui avait été préparée à cet effet au Vieux-Palais. Le ministre Marlorat, président des huguenots, fut pendu devant le portail de la cathédrale avec quelques-uns de ses adhérents. Les religionnaires furent désarmés ; le Parlement put reprendre ses fonctions au Palais, et des poursuites furent ordonnées par cette cour contre ceux qui avaient pris part à la révolte. On alla jusqu'à noyer de malheureux blessés, sans que le roi pût s'y opposer.

— Jacques Goyon de Matignon fut nommé, par le crédit de Catherine de Médicis, gouverneur de la province. Il devint plus tard maréchal de France et lieutenant général de la Guyenne. Il appartenait à une ancienne et illustre famille de la Basse-Normandie.

— On fit, le 1er novembre, une procession générale en actions de grâces de la reprise de Rouen. Le clergé conduisit, de Saint-Ouen à la Cathédrale, le roi et la reine-mère accompagnés du duc d'Orléans, du cardinal-légat. Après avoir entendu la messe, qui fut célébrée sur une tombe de pierre parce que l'autel avait été renversé par les hérétiques, Charles IX reçut le serment des membres du Parlement, des officiers de la Commune et des diverses juridictions.

— Le 4 du même mois, Charles de la Rochefoucault, comte de Randan, colonel général de toutes les bandes et infanteries de France, succomba à une blessure qu'il avait reçue à la prise du

fort de Sainte-Catherine. Son cœur fut placé, en 1598 à la cathédrale, dans la chapelle de la Sainte-Vierge, sous la tombe du cardinal-légat d'Amboise « de la maison duquel il était sorti. »

— Charles IX quitta Rouen le 12 novembre pour retourner à Paris. On renvoya peu après un grand nombre de soldats, de vagabonds et de gens sans aveu, qui inquiétaient la population. Retirés hors des murs, les hérétiques, auxquels on avait donné la dénomination de « for-issites », se portèrent à de nouvelles violences dans les campagnes. Le maréchal de Brissac informa contre eux, et l'on se mit en garde contre leurs insultes. De leur côté, une fois redevenus maîtres de la cité, les catholiques, après avoir désarmé les religionnaires, exercèrent contre eux des rigueurs que désapprouva le premier président de Saint-Anthot. Ce magistrat ayant voulu s'y opposer, sa vie fut en danger pendant quelques heures. Plusieurs victimes restèrent entre les mains de ces agitateurs, qui les firent pendre au Vieux-Marché. Mustel de Boscroger, avocat du roi au Bailliage, qui avait cherché à se soustraire à leur fureur, fut assassiné à la porte de Saint-Cande, appelée plus tard la porte du Bac, où son corps resta pendant vingt-huit heures sur le pavé.

— Pendant le siége de Rouen par l'armée de Charles IX, François de Civille, brave gentilhomme né dans cette ville en 1537, l'un des capitaines de la garnison protestante, dans un assaut qui fut livré le 15 octobre, fut blessé au visage d'un coup d'arquebuse tiré de la porte Saint-Hilaire. Il passa pour mort et fut enterré assez négligemment. Son domestique, Nicolas Delabarre, vint à la recherche du corps de François de Civille, pour le placer dans le tombeau de sa famille ; après quelques tentatives infructueuses, il reconnut son maître à la vue d'un gros diamant qui était à son doigt ; s'étant aperçu qu'il respirait encore, il le fit porter au couvent de Sainte-Claire ; les chirurgiens persistant à le croire mort, le brave serviteur transporta son maître dans la maison d'un sieur de Coqueréaumont où il logeait ordinairement. Là, François de Civille resta cinq jours et cinq nuits, et fut enfin rappelé à la vie. — Ce personnage se trouva encore exposé à la perdre après la prise de Rouen, où il fut abandonné sur un tas de fumier; secouru de nouveau par quelques amis, il fut porté au château de Croisset, où il parvint à se rétablir. Appelé à siéger comme député de la Normandie aux assemblées nationales, ce personnage signait, dit-on : « François de Civille, trois fois mort,

trois fois enterré, et trois fois, par la grâce de Dieu, ressuscité.» Civille mourut à quatre-vingts ans, d'une fluxion de poitrine qu'il avait gagnée en passant la nuit, par un temps de gelée, sous les fenêtres d'une jeune demoiselle dont il était devenu amoureux.

— Le maréchal de Vieilleville avait été envoyé à Rouen avec les pouvoirs de lieutenant général du roi dans la province, pour faire justice des derniers troubles et pour pacifier la ville. Dans un dîner qu'il donna à Saint-Ouen, il se prit de querelle avec le bailli Villebon d'Estouteville, auquel le maréchal avait imputé l'assassinat de Mustel de Boscroger. Ils tirèrent leurs épées, et le bailli eut la main tranchée. La nouvelle de cette scène, répandue dans la ville, excita une vive émotion parmi les catholiques; les compagnies bourgeoises et le peuple se soulevèrent contre Vieilleville, qui fut secouru par des troupes mandées du dehors. Plus tard, Villebon d'Estouteville fut contraint, par le maréchal de Brissac qui avait remplacé Vieilleville dans ses fonctions de gouverneur de la Normandie pour le dauphin, de quitter le château de Bouvreuil où il faisait sa résidence comme gouverneur et grand bailli de Rouen. Rentré quelque temps après au château, il y mourut le 15 août 1566. Son cœur fut placé dans le tombeau du cardinal d'Estouteville, dont il était le parent. Le sire de Vieilleville mourut empoisonné en 1571.

— Pendant cette année, les grandes chaleurs et la sécheresse furent nuisibles aux biens de la terre.

— Un arrêt du Parlement ayant supprimé les conseillers et les quarteniers de la ville, par le motif que leur élection avait été faite sans que la plus grande partie des habitants eussent pu y concourir, à cause des troubles et des divisions qui régnaient alors, on fit de nouvelles élections, le 31 octobre, dans une assemblée générale tenue à l'hôtel-de-ville. Ces élections furent renouvelées l'année suivante, par l'ordre du roi.

— Le roi déchargea, à cette époque, les échevins des emprunts qui avaient été faits sur la ville.

— Le plancher de la salle où se tenaient les États de Normandie, dans le logis abbatial de Saint-Ouen, et dans laquelle étaient réunis, avec le maréchal de Brissac et le président Lallemant, un certain nombre de députés auxdits États et d'autres assistants, s'écroula le 2 décembre. Plusieurs personnes notables furent tuées ou blessées.

1563. — Le maréchal de Brissac (Charles de Cossé) étant mort, le duc de Bouillon, fils du maréchal Robert de la Marck, et gouverneur en titre de la province, vint à Rouen où il laissa pour commander pendant son absence messire Martin du Belley, prince d'Yvetot, en qualité de lieutenant général.

— Les reliques de saint Cande, décédé évêque de Maëstricht, furent transférées, le 4 mai, de Vernon à Rouen.— Le chapitre de l'église métropolitaine fit réparer la châsse de Saint-Romain, qui avait été pillée l'année précédente par les calvinistes.

— Le 12 août, jour où l'on célébrait une procession solennelle en commémoration de la reprise de Rouen sur les Anglais, Charles IX vint à Rouen pour la seconde fois avec la reine-mère. Il fut reçu en grande pompe et fut harangué à la porte de la cathédrale par le cardinal de Bourbon. De grands présents lui furent offerts, suivant l'usage. Le roi tint, le 17, un lit de justice au Parlement, et il fut déclaré majeur par le chancelier Michel de l'Hospital, circonstance qui excita quelque réclamation du Parlement de Paris. Charles IX avait alors treize ans et quelques jours. Depuis cette époque, la majorité des rois fut fixée à quatorze ans commencés. Une allocution fut prononcée à cette occasion par le chancelier. La reine, en se démettant de la régence, s'inclina devant le roi, hommage qui lui fut également rendu par les princes et par les grands du royaume. Un édit de pacification, signé la veille à Saint-Ouen, fut lu à cette audience; cet édit ordonnait le désarmement des bourgeois catholiques et licenciait la garde bourgeoise. A la sortie du Palais, Charles IX se retira à l'abbaye de Saint-Ouen, où il toucha les malades des écrouelles. — De curieux détails concernant cette entrée de Charles IX et les cérémonies qui eurent lieu à l'occasion de son séjour à Rouen, ont été consignés dans un opuscule intitulé : « Description du pays et duché de Normandie, etc.; Extraict de la Cronique de Normandie non encores imprimée, faicte par feu maistre Jean Nagerel, chanoine et archidiacre de Notre-Dame de Rouen. » Cet opuscule, imprimé pour la première fois en 1578, a été réimprimé en 1581, 1589 et 1610.

— Dans cette année, les religieux Minimes, dont l'ordre, fondé en 1435 par saint François de Paule, avait été confirmé par des lettres patentes de 1488, et qui avaient été refusés à Rouen en 1517, revinrent en cette ville et y firent bâtir une chapelle; mais ils furent encore obligés de se retirer, et ne revinrent qu'en 1600.

— La charge de capitaine de Rouen fut donnée à Louis de Bigard, sieur de Tourville, fils du seigneur de la Londe. Il fut tué par les calvinistes en 1636.

1564. — Le 21 février, à la suite de grandes gelées, il y eut un affreux débordement de la Seine, qui désola et mina les abords de Rouen. Ce débordement emporta, le 7 mars suivant, trois arches du pont, fit périr plusieurs bâtiments, détruisit beaucoup de marchandises, et causa des pertes considérables. Le passage sur le pont, n'offrant plus de sécurité, ne fut conservé que pour les personnes. On installa, pour le transport des voitures pesamment chargées, deux bacs vis-à-vis de la porte de Saint-Cande, qui fut alors nommée la porte du Bac. — En décembre 1565, un sieur Levillain proposa à la ville d'établir un péage sur ces bacs, moyennant une rétribution annuelle de deux mille cinq cents écus pendant douze ans, plus deux mille livres pour leur entretien. Le Parlement s'opposa à l'exécution de ce marché.

— Il y eut des émeutes à Rouen le 5 et le 9 mars. Sept à huit cents religionnaires, qui s'étaient rendus, le 5, armés de dagues et d'épées, au château d'Esneval à Pavilly, pour assister à un prêche, trouvèrent à leur retour un grand nombre de catholiques réunis au faubourg de Saint-Maur pour y entendre un sermon; il s'engagea une lutte sanglante, où plusieurs individus furent tués ou blessés, et qui ne fut apaisée que par l'intervention du gouverneur de Rouen Carouges; ce dernier fut attaqué, le 9, par la populace qui l'accusait de protéger les calvinistes. Un capitaine nommé Delalonde, qui avait la garde du Vieux-Palais, fut tué par des séditieux. Un arrêt du Parlement, du 10 du même mois, défendit aux habitants de porter des armes, de faire aucun rassemblement, et enjoignit aux protestants de n'exercer leur religion ailleurs qu'à Pont-Audemer; mais un édit de pacification, rendu le 19 à Amboise, leur permit de rentrer dans Rouen et les réintégra dans leurs charges. Cet édit fut mal accueilli dans la ville; le Parlement reçut de la reine Catherine l'ordre de l'enregistrer; les habitants furent sommés de nouveau de quitter les armes, « sous peine de la hart. » Des lettres de la reine et de Charles IX ordonnèrent de punir les rebelles. — Le 19 avril, les huguenots brisèrent les portes de l'église du Grand-Quevilly, qu'ils saccagèrent; ils passèrent de là à Croisset et à Dieppedalle, où ils exercèrent des ravages. — Le 27, de nouveaux troubles éclatèrent à Rouen. Des ordonnances de police,

plusieurs fois renouvelées, eurent pour but de ramener l'ordre et firent défense de se promener dans les églises « ou parvis d'icelles. » Le duc de Bouillon, qui s'était prononcé pour la religion réforme, vint de nouveau à Rouen le 18 juin. A peine arrivé, il s'enferma dans l'hôtel abbatial sous la garde de soldats huguenots; il fit fortifier le Vieux-Palais, dont il s'était rendu maître, et pratiquer autour du château de Bouvreuil des fossés et des tranchées. Le duc affectait de manquer de respect à la religion catholique, de braver le Parlement. Sa présence et sa conduite indisposèrent les catholiques, que bravaient aussi les religionnaires. Ces derniers entrèrent un jour dans la cathédrale mal éclairée, effrayèrent les femmes en prières, et enlevèrent des objets servant au culte. Pendant une nuit, ils enfoncèrent les portes de l'église de Saint-Éloi, y brisèrent les statues des saints et la dévastèrent. — En deux mois, cinq ou six mouvements populaires avaient éclaté dans la ville, presque tous causés par eux. Les catholiques, alarmés de la protection qui paraissait leur être accordée, allèrent porter leurs plaintes à Charles IX, qui était arrivé à Gaillon; ils furent suivis d'une multitude nombreuse d'habitants de Rouen. Le duc de Bouillon fut blâmé, et se décida à quitter la ville; Carouges vint commander en son absence; mais les excès des religionnaires n'en continuèrent pas moins: ils établirent leur prêche à Roumare, village distant de deux lieues environ de la ville.

— La paix ayant été conclue, le 9 avril, entre la France et l'Angleterre, on fit à Rouen une procession générale pour célébrer cet événement. — La procession solennelle qui avait été instituée en commémoration de la délivrance de cette ville de la domination anglaise, en 1449, se célébrait encore plus d'un siècle après. Le clergé de la cathédrale se rendit processionnellement aux Carmes, le 12 août, et les clercs du chapitre reçurent à cette occasion une gratification.

— Un édit de Charles IX, du 11 juillet, interdit l'exercice de a religion réformée aux lieux où se trouverait le roi. D'autres ordonnances, du 26 août et du 27 novembre, prescrivirent l'exécution de l'édit de pacification.

— Le 4 août, par un autre édit donné au château du Roussillon, le roi avait ordonné qu'à l'avenir l'année, qui commençait précédemment à Pâques, s'ouvrirait le 1er janvier. En France, sous la première race de nos rois, l'année légale ou civile commençait

le 1er mars; ce fut sous les rois carlovingiens que l'année commença à s'ouvrir le jour de Pâques. L'édit de Charles IX rencontra de l'opposition au sein du Parlement, et ne fut mis à exécution qu'en 1567.

— Le cardinal de Bourbon rétablit la bibliothèque du couvent des Cordeliers, qui avait été ruinée en 1562 par les hérétiques. Le clocher de leur église fut démonté en 1580 et remplacé par un autre clocher en bois. Un orgue y fut établi en 1618. On bâtit, de 1631 à 1641, les grandes galeries de l'ancien cloître de ce couvent. Enfin leur infirmerie fut construite en 1644.

— Les conseillers échevins firent procéder, en septembre, à la démolition du fort de Sainte-Catherine, qui avait été ordonnée par une lettre du roi du 7 octobre 1563. Rétabli en 1591 par le maréchal de Villars, ce fort fut entièrement détruit en 1597.

— Le 1er décembre fut publié un édit concernant l'entrée en France des tissus et filés d'or, d'argent, de soie, etc.

1565. — On répara, le 2 avril, la fontaine de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine, qui était tarie. — Le 9 décembre 1574, des plaintes ayant été portées au Parlement sur ce que l'eau n'arrivait plus aux fontaines de cet hôpital, parce que chacun lavait, à celle du parvis de Notre-Dame, linge, cuirs, arbres, etc., et que les canaux étaient obstrués par les immondices qu'on y faisait couler, la cour rendit un arrêt portant défense de continuer ces abus. — Le Parlement dut intervenir encore en 1615, pour assurer l'alimentation de cette fontaine; un arrêt du 17 septembre ordonna la visite des canaux « depuis la source hors Bouvreuil », pour savoir qui détournait l'eau à son profit.

— La fierte fut accordée à un catholique qui avait tué un protestant. Des luttes sourdes continuaient alors entre les huguenots et les papistes. — Le Parlement rendit, l'année suivante, un arrêt par lequel il était fait défense aux premiers d'ouvrir aucun prêche à Roumare et à Rouen. Cette mesure fut prise à cause de l'agitation que produisaient dans la ville leurs réunions illicites, à la suite desquelles ils s'assemblaient à Roumare pour y faire les exercices de leur religion.

— On commença la réparation des dommages qu'avaient causés au pont de pierre les grosses eaux de 1564. On mit en réquisition douze charpentiers, et l'on menaça de chasser de la ville ou d'enchaîner par le pied, pendant quelques jours, ceux qui refuseraient d'y travailler. Des lettres patentes du roi accordè-

rent la somme de vingt mille livres par an, à prendre durant six années sur le produit des octrois, pour « les réparation ou reconstruction du pont, grande partie duquel, y est-il dit, seroit tombée dans la Seine à l'occasion de l'injure du temps, glaces et inondations qui ont eu cours durant l'hiver dernier. »

— La peste régna encore une fois dans la ville, en juin, et l'on désigna plusieurs prêtres pour administrer les malades. Le prieuré de Saint-Thomas-le-Martyr, au Mont-aux-Malades, donna mille livres pour être employées à l'achat d'un lieu destiné à recevoir les pestiférés. A la peste succéda la famine. L'assemblée de l'hôtel commun rechercha les moyens de secourir les pauvres qui étaient en grand nombre, de nettoyer les rues et de créer des travaux pour occuper les ouvriers indigents. Des quêtes furent faites à domicile par deux conseillers et deux notables.

— Des lettres patentes, du 6 novembre, autorisèrent les prieur et consuls de Rouen à cotiser tous les marchands pour payer les frais de leur établissement et pour acquérir une place dans laquelle ils tiendraient leur juridiction. Leur réglement fut approuvé par des lettres du 30 août 1566. — Le 28 mars 1572, le Parlement rendit un arrêt qui renfermait l'historique de leur établissement à Rouen.

1566. — Un édit du 14 mai détermina les attributions du vicomte de Rouen, ainsi que celles du lieutenant général du bailli et des sergents. Par suite de cet édit, que le Parlement enregistra le 30 août, intervinrent des réglements du 22 août 1586 et du 16 novembre 1587.

— Les gouverneurs de la Madeleine demandèrent que l'héritage du général Prudhomme, dont nous avons parlé à la page 263, « lieu naguère ruiné et démoli pendant les troubles de 1562, » fût exproprié pour y établir un édifice destiné à loger les pestiférés. Après avoir ordonné la visite et l'estimation de cet héritage, le Parlement l'adjugea, le 11 juin de l'année suivante, à ces administrateurs, avec deux pièces de pré sises à Grammont et à Sotteville, moyennant une somme de trois mille six cent-cinquante livres. L'emplacement du général Prudhomme reçut alors le nom de lieu de l'Event, et plus tard celui du Lieu-de-Santé. A la suite de cette adjudication, les gouverneurs de la Madeleine, ne se trouvant pas en mesure d'en acquitter le prix, furent autorisés à solliciter des aumônes par les maisons et de contracter un emprunt.

— En juin, le fermier de la Romaine fut arrêté et mis en prison, pour avoir fabriqué de la fausse monnaie.

— Des lettres patentes créèrent un impôt de deux cent-cinquante mille livres de rente sur la ville de Rouen.

— En cette même année, les maîtres de bateaux et les compagnons mariniers naviguant sur la Seine, érigèrent une confrérie de charité dans la chapelle de Saint-Nicolas, à la cathédrale de Rouen.

— Le roi Charles IX donna à l'archevêque l'hôpital du Roi et toutes ses dépendances, afin d'y faire un collége pour l'instruction de la jeunesse. Par ses lettres patentes, le roi autorisait les chapelains et les frères qui desservaient cet hôpital, où ils ne pouvaient plus admettre que les pauvres pélerins et non les mendiants et les vagabonds, à se retirer dans le collége des Bons-Enfants pour y faire le même service. — Le Parlement enregistra, le 12 avril 1570, des lettres de don, par le cardinal de Bourbon, de deux mille livres de rente en faveur de l'institution du collége projeté, institution qui, retardée par les guerres civiles, ne fut entreprise qu'en 1583 dans l'hôtel du Maulévrier. Le cardinal introduisit, en effet, le 15 juin de cette dernière année, les Jésuites à Rouen, et acquit pour eux cet hôtel du Maulévrier, avec ses jardins, situés en la paroisse de Saint-Godard, pour y fonder leur maison. Ces pères, qui avaient fait en 1560 leurs premiers établissements en France, ne s'installèrent toutefois définitivement à Rouen qu'à la fin de 1592, après la mort du cardinal. (Voyez cette date.) Ces religieux obtinrent, dans le même temps, la résignation, en leur faveur, du prieuré et de la haute justice de Grammont.

— Une cloche nommée « Lesquelles » qui sonnait le couvre-feu du soir, ayant été brisée, le chapitre de la cathédrale la fit rétablir.

— Les statuts des boutonniers et faiseurs de coiffures et de cordons furent accordés par Charles IX, en remplacement de plus anciens qui avaient été détruits par les huguenots. — Le 10 mai 1597 furent faits de nouveaux statuts pour les faiseurs de cordons à chapeau et autres, de feutres, bonnets, cordelières, ceintures, boutons, etc.

— Un arrêt du conseil du roi, qui avait pour objet l'aliénation des terres incultes de la forêt de Rouvray, maintint la ville de Rouen dans la possession des bruyères de Saint-Julien. Les ha-

bitants avaient, depuis un temps immémorial, un droit de chauffage dans cette partie de la forêt de Rouvray, qui porta long-temps le nom des « communes de Saint-Julien, » et qui, appauvrie à la longue par l'exercice illimité du droit de chauffage, se couvrit de bruyères et prit alors le nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

1567. — Les religionnaires ayant fait de nouvelles tentatives contre Rouen, on rendit aux catholiques de cette ville leurs armes qui leur avaient été ôtées en août 1563. On désarma les religionnaires, dont les plus mutins furent incarcérés. On organisa, le 30 septembre, une milice bourgeoise qui fut composée de douze compagnies commandées par deux conseillers du Parlement, par trois maîtres des comptes, un trésorier de France, un conseiller du présidial et par cinq capitaines tirés de la notable bourgeoisie. Ces charges furent supprimées en 1694, et remplacées par des offices héréditaires, lesquels furent réunis plus tard au corps de ville.

— Les religieux de Saint-Ouen traitèrent, le 1er juillet, avec Guillaume Becquet, charpentier, pour la construction, « tout de neuf, du comble du dorteuil de l'abbaye, sur toute sa longueur de cent quatre-vingt-dix pieds, » moyennant le prix de trois mille cinq cents livres. Ils traitèrent ensuite avec un autre entrepreneur, pour l'établissement et la couverture de vingt-huit chambres, moyennant douze cents livres.

1568. — Le Parlement interdit, sous peine de trois cents livres d'amende, à toute personne de porter des masques, ni en public, ni en lieu privé.

— Le 3 avril, les catholiques, prévoyant que les huguenots se porteraient à quelque nouvelle entreprise, sur l'espoir qu'ils avaient d'être appuyés par le prince de Condé qui revenait avec ses troupes en Normandie, firent arrêter quelques-uns des séditieux. Un édit de pacification, qui avait été rendu le 27 mars, à Longjumeau, dans le but d'ôter aux rebelles le prétexte de religion, édit auquel on avait donné le nom de la « petite paix », fut mal accueilli par le peuple, qui envahit, à Rouen, l'enceinte du Parlement, et, par ses menaces et ses violences, empêcha sa publication. Les magistrats s'étant enfuis du Palais, la populace se livra à des scènes tumultueuses, porta, dans la salle des procureurs et au bailliage, le désordre et le pillage; elle força les prisons pour y massacrer les religionnaires, dont quelques-uns

rachetèrent leur vie à prix d'argent. Le 5 du même mois, ces scènes recommencèrent dans la cour du Palais, mais les séditieux furent obligés de battre en retraite devant les soldats de Carouges. Enfin, le 9, le Parlement put procéder à la publication du nouvel édit. Peu de jours après, le roi établit un impôt sur les Rouennais de tout rang et de toute condition, pour la solde des « reîtres », sorte de cavalerie allemande qui servait alors dans nos armées, et pour un don gratuit de cent mille livres.— Le 14 juillet, des mesures furent ordonnées par le Parlement pour le désarmement des protestants et pour la sûreté de la ville. — Le 14 septembre, il fut défendu d'inhumer les huguenots en terre sainte; on leur assigna un emplacement hors de la porte Cauchoise, au-dessus du cimetière des pestiférés. Cette interdiction fut renouvelée par un arrêt du 31 janvier 1570, qui ordonnait de transférer ceux de la nouvelle opinion à la Madeleine, pour être enterrés en terre profane hors de l'enclos de Saint-Maur, dans un jardin appartenant aussi à l'Hôtel-Dieu, et par un autre arrêt du 18 novembre de la même année, qui enjoignit en outre au bailli de commettre, dans chaque paroisse, un membre de justice auquel les parents des décédés appartenant à la même religion, devaient dénoncer les décès, afin qu'aucun scandale ne fût commis à l'inhumation. Le même arrêt rappelait les dispositions d'un autre réglement de 1560, qui déclarait que les convois ne pourraient être composés de plus de dix personnes. En exécution de ces arrêts, les huguenots achetèrent, le 15 juillet 1571, un jardin dans la rue Saint-Hilaire, pour y enterrer leurs morts.

— Le 25 septembre fut rendu l'édit de Saint-Maur, qui interdisait en France l'exercice de toute religion autre que la catholique, et enjoignait à tous les ministres protestants de sortir du royaume. Cette ordonnance excita l'indignation des religionnaires, lesquels, à leur tour, commirent de nouveaux excès en Normandie. — Le 13 novembre, le Parlement fit rayer de la liste des conseillers ceux de la nouvelle religion.

— Un arrêt de la même cour, rendu en décembre, défendit aux teinturiers et aux tanneurs de jeter leurs résidus dans le vivier de Martinville.

1569. — Le 7 février, sur les sept heures du soir, la tour de l'église abbatiale de Saint-Amand s'écroula. Sa chute occasionna beaucoup de dégats, mais personne ne fut blessé. — Ce monastère avait eu beaucoup à souffrir, en 1562, de l'attaque des hugue-

nots, et les religieuses avaient été obligées d'en sortir pour chercher leur sûreté. La maison et l'église furent pillées, et le service divin ne put être rétabli qu'après la reprise de la ville par les troupes de Charles IX.

— Un gentilhomme de la province, Cateville, appartenant à la religion prétendue réformée, qui avait tenté des coups de main sur Dieppe et sur le Havre, fut, le 4 mars, déclaré coupable des crimes de conjuration et de lèse-majesté, et condamné à de fortes amendes, à la dégradation, à la confiscation de ses biens, puis à avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté à Rouen, sur la place du Vieux-Marché. Un autre gentilhomme, nommé Lindebeuf, ami de Cateville, eut le même sort que celui-ci, pour n'avoir pas révélé ses projets qu'il n'avait pas approuvés.

— On reçut, dans cette ville, la nouvelle de la bataille de Jarnac, gagnée le 13 mars par le duc d'Anjou sur le prince de Condé, qui y fut tué par un capitaine des gardes du duc. Un Te Deum fut célébré à cette occasion à la cathédrale. Cette cérémonie donna lieu à de vifs débats entre les chanoines et les membres du Parlement, qui avaient voulu s'immiscer dans sa direction.

— La ville fit, en mai, des préparatifs de défense contre de nouvelles attaques des religionnaires, que faisaient prévoir l'entreprise qu'ils avaient faite sur le Havre et sur Dieppe, et l'avantage qu'ils avaient repris dans le Midi. On s'occupa activement de réparer les fortifications et de construire des ouvrages avancés aux portes de Cauchoise et de Martinville. Artus de Cossé, comte de Sigondigny, maréchal de France et lieutenant général pour le roi en Normandie et en Picardie, qui avait été appelé à ces fonctions, avec injonction « d'assembler les bons et fidèles sujets, de les armer et de les faire courir sus aux rebelles armés, » avait ordonné l'emploi aux travaux de fortification « de dix mille livres étant de présent entre les mains du receveur des deniers communs. » De leur côté, les échevins furent autorisés, le 20 septembre, à employer à ces mêmes travaux le produit des rentes dues « à ceux de la nouvelle opinion. » Défenses furent faites aux habitants d'édifier ou de réparer aucuns bâtiments dans les faubourgs, à quelque distance que ce fût des murs de la cité. Le conseil de la ville avait décidé, le 13 juillet, d'offrir un présent à Artus de Cossé, en récompense des grandes peines qu'il prenait dans l'intérêt de ces préparatifs de défense. — Le 31 du même mois, le chapitre fit brûler dans la cour d'Albane, en présence

des officiers de la cathédrale, des livres provenant de la bibliothèque d'un avocat au Parlement qui appartenait à la nouvelle religion.

— On célébra, en octobre, l'annonce du gain de la sanglante bataille de Moncontour, gagnée par le duc d'Anjou contre l'amiral de Coligny, qui s'était placé à la tête des huguenots. Un Te Deum fut chanté à la cathédrale, au son de toutes les cloches de la ville. Des feux de joie furent allumés, et des fallots ardents furent placés sur le grand portail de l'église métropolitaine.

— Un arrêt du Parlement, du 22 du même mois, ordonna que les enfants « de ceux de la nouvelle opinion » qui auront atteint l'âge de trois ans, seront enlevés et confiés à des catholiques pour les instruire.

— Par suite de la cherté du blé et de l'abondance des pauvres malades, les administrateurs de l'hôpital de la Madeleine furent obligés de revendre, le 21 octobre, quatre pièces de terre sises à Grammont et à Sotteville, qu'ils avaient acquises des héritiers du général Prudhomme, pour payer mille cinquante livres sur l'adjudication qui leur avait été faite du jardin de Fécamp, situé à Saint-Gervais. — Le 15 janvier 1574, les besoins des pauvres augmentant journellement, on fit des quêtes à domicile; des cotisations furent ordonnées, des taxes établies. Le 25 février, plus de trois cents malades étaient réunis à l'Hôtel-Dieu, qui demanda et obtint l'autorisation d'aliéner encore quelques biens. — En août 1587, cet hospice fut autorisé de nouveau à vendre d'autres maisons et des rentes.

— On construisit, à cette époque, le bastion du Vieux-Palais, qui donnait sur la rivière.

1570. — Des scènes tumultueuses éclatèrent encore en avril contre les religionnaires. Des catholiques, exaltés par les prédications d'un jésuite et à la tête desquels s'était placé un bourgeois nommé Bouquetot, voulurent les contraindre à faire leurs Pâques et emprisonnèrent ceux qui leur résistaient. Ils insultèrent le Parlement, qu'ils voulurent forcer de faire justice de ceux qu'ils avaient incarcérés. Non contents de faire des victimes, les séditieux empêchèrent d'enterrer les corps des religionnaires, et les traînèrent à la voirie. Ils se livrèrent enfin, dans Rouen, à toutes sortes d'excès. Les chefs de la garde bourgeoise, mandés à cette occasion au Parlement, reçurent des reproches pour leur inertie, et ils promirent de prêter main-forte à la cour; ils

signèrent, le 13 avril, l'engagement d'intervenir pour mettre un terme à la sédition. Le sergent-major, tous les capitaines, la Cinquantaine et les Arquebusiers, prétèrent le serment « de vivre et mourir pour l'obéissance au roi et au magistrat par lui établi.» — Les scènes de désordre se renouvelèrent le jour de l'Ascension, sous le prétexte, qui fut reconnu faux, que le prisonnier élu pour lever la fierte était un huguenot. Enfin le Parlement fit remettre en liberté les religionnaires qui avaient été illégalement emprisonnés. — Le 8 août fut rendu un édit de pacification qui accordait aux religionnaires la liberté de conscience et l'exercice de leur culte, amnistie pour les révoltes antérieures et restitution de leurs biens confisqués. Cet édit fut enregistré à regret par le Parlement et fut mal exécuté en Normandie ; le maréchal de Vieilleville fut envoyé à Rouen, avec des commissaires chargés de le faire exécuter.

— Le 13 juin, mourut Jean Nagerel, chanoine et archidiacre de l'église métropolitaine, auteur d'une description chronologique de la Normandie. Il avait joué un rôle important à la cathédrale pendant les troubles religieux. On l'inhuma dans la chapelle de la Sainte-Vierge, sous la tombe de Robert Nagerel, son oncle.

— Le 14 juillet mourut Laurent Bigot, premier avocat général au Parlement. Il était détesté des religionnaires. La veille de sa mort il avait résigné sa charge à son fils Emeric, sieur de Tibermesnil, qui, dès le 21 août 1552, avait été reçu en survivance, et qui devint président en 1578.

— Les paroissiens de Saint-Jean-sur-Renelle obtinrent, le 10 novembre, l'autorisation de faire enclore le cimetière de leur église du côté de ce ruisseau, pour éviter qu'il n'y fût jeté aucune immondice.

— Le 18 novembre, le Parlement fit défense à toute personne de tenir école ou d'instruire les enfants publiquement, sans avoir reçu l'approbation de l'évêque diocésain. Il fut défendu à tous libraires ou marchands d'exposer en vente « aucuns livres réprouvés, prohibés ou défendus ».

— En cette année, la porte Saint-Hilaire, qui avait été mal bâtie, fut reconstruite ainsi que des ouvrages de fortification y attenant. On y ajouta une longue voûte destinée à soutenir les remparts.

— Un plan de reconstruction de l'ancien pont de pierre fut présenté par un maçon nommé Labrosse ; ce projet consistait à

faire trois grands massifs en pierre, l'un du côté de la ville, un autre du côté du Petit-Château qui fut détruit depuis, et le troisième au centre du fleuve, en forme d'île ou de navette ; il ne fut pas accepté.

1571. — Le duc de Montmorency, qui avait été nommé capitaine et bailli de Rouen après le décès de Jean d'Estouteville, sieur de Villebon, arriva dans cette ville le 10 février avec une suite nombreuse. — On fit, le 18, une procession générale à Saint-Vivien, pour le maintien de l'église catholique, apostolique et romaine.

— Le 18 mars, les calvinistes étant sortis le matin, en troupes, pour aller à un prêche qu'ils avaient ouvert à Bondeville, essuyèrent les railleries des catholiques qui faisaient la garde à la porte Cauchoise ; les premiers ayant riposté, des injures on en vint aux mains, et, dans cette sanglante rencontre, il y eut vingt-deux huguenots tués ou blessés. Irrité de cette agression, le roi chargea le maréchal de Montmorency de faire le procès des coupables ; l'ordre fut donné d'arrêter les plus mutins. Pendant l'instruction de cette affaire, de nouveaux troubles éclatèrent autour du château, et, se renouvelèrent encore le 4 avril suivant ; on délivra les personnes qui avaient été arrêtées et qui devaient passer en jugement. L'autorité du Parlement fut méconnue, et il régna dans la ville une horrible confusion. A la suite de ces troubles, le prêche de Bondeville fut interdit. Il fut enjoint à toutes personnes « autres que celles qui avaient reçu commandement de justice, de se retirer en leurs maisons et boutiques, et de se y contenir sans vaguer par les rues, sous peine d'être pendues et estranglées. » Il fut ordonné aux bourgeois de se trouver « à la garde de la maison commune, à la patrouille et autres affaires pour le repos public, sous peine de cent livres d'amende. » Deux membres du Parlement furent députés vers Charles IX à Gaillon ; ils furent mal reçus par le roi, par la reine et par les princes, qui, prévenus contre eux par les partisans de la réforme, se montrèrent fort irrités, des faits arrivés à Rouen et exigèrent la punition des coupables. — Le 12 mai, une nouvelle émeute éclata à Rouen dans le but de reprendre des individus qui avaient été arrêtés comme séditieux ; cinq des plus mutins furent pris et exécutés. On désarma les catholiques, à l'exception de quatre cents qui avaient été considérés comme les plus sages de la cité. Les huguenots rassurés rentrèrent dans la

ville et pratiquèrent leur religion avec sécurité. Le 15 du même mois, la cour, toutes les mains levées, jura, par l'organe du premier président, entre les mains de Montmorency, d'observer et faire observer l'édit de pacification. Le lendemain, les bourgeois adressèrent à Charles IX des remontrances à l'occasion des impôts, et au sujet des troubles qui avaient éclaté dans la ville

— En cette année la Seine déborda pendant plusieurs mois et ruina beaucoup de magasins qui se trouvèrent remplis d'eau. Le prieuré de Grammont fut submergé.

1572. — Le Parlement enregistra, le 29 janvier, un édit qui accordait à la ville de Rouen des dons et octrois pour la réédification du pont et du talus des quais.

— Conformément à un édit de Charles IX, du mois de janvier, il fut créé à Rouen, le 2 mai, un bureau de police chargé de fixer le prix des denrées alimentaires. Ce même bureau rédigea des réglements pour les artisans qui employaient du cuir dans leurs ouvrages. En 1578, il en fit d'autres pour les blés et pour la boulangerie.

— Le 24 septembre, un mois après la funeste journée de la Saint-Barthélemy à Paris, où furent impitoyablement massacrés les religionnaires les plus éminents qui avaient été attirés à la cour sous le prétexte d'assister aux noces du roi de Navarre avec la princesse Marguerite ; cinq jours après la publication d'un édit royal qui avait pour but d'apaiser les troubles occasionnés par les calvinistes, de rétablir la tranquillité et de rendre la liberté à ceux qui avaient été emprisonnés, des bandes de sicaires firent, à Rouen, main basse sur les huguenots, au sortir de la Conciergerie, dans la cour du Palais et dans les maisons où ils s'étaient réfugiés. Ces scènes de meurtre durèrent quatre jours. Plus de cinq cents religionnaires fut immolés à la rage des assassins. — Tanneguy Le Veneur de Carouges, gouverneur de la Normandie et commandant à Rouen, qui, suivant les historiens, avait reçu l'ordre d'exterminer tous ceux qui faisaient profession de la nouvelle religion, avait quitté la ville peu de temps auparavant, malgré les instances du Parlement, sous le prétexte de visiter quelques places de la province, mais en réalité pour sauver la Normandie de cette horrible boucherie, et ce fut pendant son absence que furent consommés ces affreux massacres. — Charles IX ordonna au Parlement de procéder contre ceux qui s'en

étaient rendus les auteurs; mais ces derniers purent se soustraire aux supplices qu'ils avaient mérités.

— A cette époque mourut Claude Chappuys, auteur de plusieurs ouvrages littéraires qui sont devenus rares. Il fut d'abord valet de chambre de François Ier et son bibliothécaire; ayant ensuite embrassé l'état ecclésiastique, il devint haut doyen de l'église de Rouen.

1573. — Pendant plusieurs années, notamment depuis 1556, sur une requête qui était présentée au Parlement par l'abbé des Conards et par ses suppôts, il leur fut permis « quant à ceux qui accompagneront l'abbé seulement, sans toutefois offenser aucune personne, ni la religion, soit en fait ou dit ni paroles, directement ou indirectement, ni faire aucun abus ni exaction, etc., faire leurs chevaulchées, mascarades et jeulx accoustumez sans scandale. » Et la cour fit, le 10 janvier 1573, « expresses inhibitions et défenses à toutes personnes autres que de la société desdits abbé, conards, suppôts et advouez par icelui, de se ingerer aucunement de porter masques, faire sonner phiffres ne tabours durant les jours que le dit abbé et ses suppôtz ont accoustumé user de leurs facéties et joyeusetez, etc. » — De semblables permissions furent successivement accordées chaque année par le Parlement, jusqu'en l'année 1587.

— Claude du Soullat, demeurant à Rouen, obtint du roi, le 23 avril, la permission d'établir, sur le chemin de Rouen à Dieppe, « quatre coches ou chariots pour le transport des voyageurs, à raison de trente sous tournois pour chaque personnes, et de quatre deniers tournois pour livre du poids des hardes qu'ils mettront avec eux. » Il céda ce permis à Jehan Carrel, le 18 novembre de la même année, moyennant trois cents livres.

— Une grande disette se fit sentir à Rouen en avril. Il n'y avait pas de blé en Normandie, et beaucoup de gens affluaient aux halles pour demander à en acheter. Malgré la famine qui sévissait, le déjeûner du Parlement eut lieu comme précédemment le jour de l'Ascension à l'occasion de la délivrance d'un prisonnier. — En mai, les paysans qui étaient détenteurs de blé refusèrent de le battre et de l'apporter à la halle. Les boulangers refusèrent de cuire, « parce qu'ils ne pouvaient faire l'argent que le blé leur coûtait. » Ils y furent contraints sous peine du fouet et de la hart. La famine devint telle qu'on craignit une sédition dans la ville. Le pain était arraché des mains de ceux qui l'ap-

portaient par les habitants des environs, de sorte que ce pain n'arrivait pas au marché ; les individus qui apportaient du blé étaient attaqués et couraient le risque de perdre la vie. On compta à Rouen jusqu'à douze mille pauvres, sans comprendre ceux des paroisses de Saint-Maclou, de Saint-Cande et de Saint-Éloi. Les échevins furent autorisés par le Parlement à prélever jusqu'à concurrence de vingt mille livres sur les deniers consignés par ordonnance de justice, pour acheter le blé nécessaire à la subsistance des pauvres et pour payer les ouvriers qu'on employait à des travaux publics. Au mois de décembre, la mine de blé (quatre boisseaux) se vendit de quinze à dix-huit livres ; la ville le fournissait à six livres aux indigents.

— La reine-mère, Catherine de Médicis, vint à Rouen le 16 juillet et logea à Saint-Ouen. Les cardinaux de Bourbon et de Lorraine l'accompagnaient. On apprit, vers cette époque, que le duc d'Anjou, qui devint plus tard Henri III, avait été appelé au trône de Pologne, et des lettres du roi demandèrent aux citoyens dix mille livres tournois, pour subvenir aux frais de son voyage.

— Les marchands de bois étaient tenus de fournir au bourreau le bois nécessaire pour les bûchers. Les huissiers du palais ayant refusé, en août, de faire délivrer celui qui était destiné au bûcher d'un nommé Turquetil, qui avait été condamné « pour fait de la religion », ils furent réprimandés par le Parlement.

— Cette cour enregistra, le 9 septembre, après délibération et sur des lettres patentes de Charles IX, un édit de tolérance qui avait été rendu au mois de juillet. — Il y eut en Normandie, en décembre, une nouvelle agitation causée par la défiance qu'inspiraient les religionnaires. Le Parlement s'efforça de préserver Rouen et la province : les armes furent rendues aux habitants pour la défense de leurs foyers ; les compagnies bourgeoises furent remises sur pied, et reçurent l'ordre de garder les portes et de faire le guet.

1574. — En février et en mars, la ville fut menacée d'une surprise ; on ordonna des mesures de surveillance contre les pauvres qui divaguaient en grand nombre dans les rues, dans les carrefours et dans les églises, pour les faire sortir de la ville et pour éviter l'encombrement des prisons. L'hôtel commun envoya, le 12 mars, dans les campagnes environnantes, des notables personnages, pour y faire le dénombrement des blés et des autres denrées, avec l'ordre, « défalcation faite des quantités nécessaires

pour les besoins des possédants », de faire apporter le surplus dans les greniers de la ville, où les propriétaires pourraient les exposer en vente à des prix raisonnables.

— Le 29 mars, Carouges, l'un des lieutenants généraux du gouverneur de la Normandie, s'étant plaint de ce que les bourgeois qui avaient été élus capitaines refusaient de lui obéir, le Parlement appela à ces fonctions plusieurs conseillers qui prêtèrent serment entre les mains de Carouges, et sous les ordres desquels les habitants furent chargés de la garde des portes et des châteaux ; ils eurent l'ordre de surveiller et de fouiller les gens qui passaient aux portes, de visiter leurs paquets, et de s'assurer s'ils n'avaient « lettres contre le service du roi et du public. » — Le 19 août, par suite du mauvais vouloir que montraient les bourgeois de se rendre à la garde des châteaux et des remparts, le Parlement ordonna de sonner la garde, et il déclara qu'une condamnation à cent sous d'amende était dès-à-présent prononcée contre les défaillants ; le lendemain il y eut des actes de rebellion de la part des bourgeois contre plusieurs capitaines, et même entre les officiers. Ces désordres furent promptement réprimés.

— Deux conseillers du Parlement furent députés vers le roi, le 13 mai, dans le but d'obtenir la main-levée des gages de cette compagnie qui avaient été retenus sans raison. Un nouveau voyage en cour fut fait le 21 juin par plusieurs membres du Parlement, à l'occasion de la mort de Charles IX arrivée à Vincennes le 30 mai, vingt-et-un mois après le massacre de la Saint-Barthélemy, pour prier la reine-mère d'accepter la régence en l'absence du roi de Pologne. Après avoir été reçus par la reine, ces députés rendirent visite à ses fils, le duc d'Orléans et le roi de Navarre.

— Après avoir ravagé la Normandie à la tête d'une armée composée de religionnaires et d'anglais, le comte Gabriel de Montgommery, qui, en 1562, avait défendu contre l'armée royale la ville de Rouen alors au pouvoir des calvinistes, fut pris, le 27 mai, par Jacques de Matignon à Domfront, où il avait été abandonné par les siens, et fut, par ordre de la régente Catherine de Médicis, condamné à mort comme criminel de lèse-majesté.

— Le privilége de la Fierte fut accordé à François de Montboissier, condamné à mort pour avoir tué sa femme dans un accès de colère. Il avait été désigné par le chapitre à la recom-

mandation du roi, et il fit don à l'église métropolitaine de six cents livres tournois pour faire couvrir d'une lame d'argent la châsse de Saint-Romain.

— Le 2 octobre, Pierre Leroy, charron, fabriqua, pour le président Le Jumel, un coche couvert de cuir de vache et doublé de « sarge d'escol », pour le prix de cinquante écus d'or au soleil. — Le 24 mai 1585, Guillaume Campion, faiseur de coches et de carroches, demeurant au faubourg de Saint-Sever, et qui prit, en 1605, le titre de charron-carossier, fut autorisé par le Parlement, contrairement aux réclamations des maîtres en serrurerie, à avoir une forge pour faire les ferrures nécessaires à son métier, mais à condition de ne faire ni forger serrures à clé, etc. — L'usage de ces véhicules commença à se propager à Rouen en 1591 et se multiplia bientôt : Claude Groulart, indisposé, se rendait au Parlement « en son carroche. » — En 1596, les selliers ajoutèrent à leur titre celui de carossier. — Le Parlement enregistra en 1608 les statuts des charrons, faiseurs de coches, de chariots, carosses, etc., qui avaient été donnés en septembre 1605. Ces statuts furent renouvelés en 1733.

— Le Parlement enregistra, le 27 octobre, des lettres patentes données par le roi Henri III, « pour la pacification du royaume et pour l'oubli de tout ce qui s'était passé. »

1575. — En cette année mourut Nicolas Filleul, poète dramatique né à Rouen vers 1530, auteur, entr'autres ouvrages, des « Théâtres de Gaillon. » Ce recueil, contenant les scènes et pièces allégoriques qui furent représentées par les soins du cardinal de Bourbon devant Charles IX et Catherine de Médicis, sa mère, les 26 et 29 septembre 1566, dans la maison de plaisance de nos archevêques, a été réimprimé en 1872 par la Société des Bibliophiles normands.

— Henri III enjoignit, en mars, au Parlement d'enregistrer les édits des Terres vaines et vagues et du Tiers et danger : on donnait cette dernière dénomination à certain droit domanial qui était levé sur le prix de la vente des bois en Normandie. — Le premier président et plusieurs conseillers firent, le 11 avril, un voyage en cour pour diverses affaires intéressant cette compagnie. Le roi leur donna audience, « pendant laquelle ils restèrent à genoux jusqu'à la fin. » — Un nouveau voyage en cour fut fait par le Parlement pour protester contre la nomination de deux présidents et pour demander que les magistrats appelés à

remplir ces fonctions fussent élus par eux. Il leur fut répondu qu'ils n'obtiendraient la suppression de l'édit de nomination qu'en remboursant « les deniers fournis par les pourvus desdits offices. »

— Le 28 avril, Pierre Corneille, qui était conseiller référendaire en la chancellerie du palais, et dont le fils, né en 1572, obtint, le 5 mai 1599, l'office de maître particulier des eaux et forêts de la vicomté de Rouen, et devint en 1606 le père de notre grand poète tragique, fut reçu avocat et prêta serment devant la cour du Parlement. Ce fut en 1584 qu'il acheta la maison de la rue de la Pie, dans la paroisse Saint-Sauveur, où naquirent nos deux illustres écrivains Pierre et Thomas Corneille. — Derrière cet héritage était un jeu de paume à l'enseigne de Saint-Eustache : plusieurs de ces établissements, notamment les jeux de paume des Braques, des Deux-Maures, du Port du Salut et de la Rougemare, furent affectés, à diverses époques, avant la création des salles de spectacle, à des représentations théâtrales ; ce qui a fait supposer à M. Bouquet (*Revue de la Normandie*, 1869) que celui de Saint-Eustache aurait pu avoir la même destination, et que le voisinage de ce jeu de paume, qui était contigu à la maison où Pierre Corneille passa ses premières années, aurait pu exercer quelque influence sur le génie naissant du père de la tragédie.

— La Normandie fut divisée, le 5 juillet, en trois gouvernements, dont l'un, qui composait les bailliages de Rouen et d'Évreux, fut donné à Tenneguy Le Veneur de Carouges, qui était précédemment l'un des lieutenants généraux au gouvernement de la province.

— Le Parlement rendit, le 8 octobre, un arrêt par lequel, « vu les prix excessifs des hôtelliers de cette ville et vicomté sur les passants et repassants, sans égard à l'abandon de tous vivres en la présente année notoire à tous », la cour fixa le tarif des prix qu'ils devaient prendre, et leur enjoignit de tenir leur hôtel fourni de toutes choses nécessaires, etc. — Le 16 septembre 1577 parut un édit portant réglement des hôteliers, cabaretiers et taverniers. Des lettres patentes du 20 mars 1578 firent défense à tous individus de tenir hôtellerie, taverne ou cabaret, sans la permission du roi.

1576. — Le lieutenant du roi Carouges, gouverneur du Bailliage de Rouen, fut informé, le 6 février, de la rupture survenue

entre le roi de France et celui de Navarre qui se retirait au parti du prince de Condé. — Le 19 mars, des lettres patentes de Henri III appelèrent Jacques Le Veneur, comte de Tillières, aux charges de bailli et de capitaine de Rouen, par survivance de son père Tenneguy Le Veneur, sieur de Carouges, qui depuis long-temps gouvernait la Normandie pour le duc de Bouillon. Ce personnage, appartenant à la première noblesse du pays, était revêtu de la charge de grand veneur, que ses ancêtres avaient possédée en Normandie depuis le temps de Guillaume-le-Conquérant.

— Le Parlement enregistra, le 22 mai, un nouvel édit de pacification donné par Henri III. Cet édit mit le comble à l'indignation des catholiques et du clergé, parce qu'il promettait de grands avantages aux huguenots, qui ne tardèrent pas à se réinstaller à Rouen et à rétablir leur prêche en la maison d'un bourgeois, proche des Cordeliers. Le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, se déclara hautement contre cet édit. — Le 23 juillet, comme les religionnaires étaient réunis à un prêche dans un jardin de la rue Saint-Hilaire qui leur servait de cimetière, le cardinal s'achemina vers eux, précédé de la croix primatiale, et expulsa le ministre qui était en chaire; puis, prenant sa place, il prononça aux assistants une longue allocution, dans laquelle il prodigua la menace à ceux qui ne voudraient pas rentrer dans le giron de l'église, puis il reçut l'abjuration de plusieurs hérétiques. A la suite de cette scène, qui est rapportée par d'autres historiens à la date du second dimanche après Pâques de l'année 1578, la ville redoubla de surveillance pour contenir les religionnaires, et prit des précautions contre les attaques dont elle était menacée. On continua la construction d'un bastion à la porte Martinville. Ce bastion ne fut achevé que vers 1585.

— A cette époque commença à se manifester la Ligue, ou la sainte Union, pour s'opposer aux avantages qu'accordait aux protestants l'édit de pacification. Le 11 août, sur l'avis qui fut donné au roi que cette Ligue devait faire quelque entreprise sur Rouen, Carouges reçut l'ordre de s'y rendre en toute diligence, « de conduire les choses doucement, et de veiller à ce que les sujets du roi ne s'écartassent pas de son obéissance. » Mais bientôt le souverain, aux États de Blois, adhéra solennellement à la sainte Union, et révoqua son édit de pacification, qui, en

septembre 1577, fut reproduit en partie dans un nouvel édit accordé aux protestants.

— Une femme, nommée Catherine de Boisrioult, qui avait épousé l'assassin de son premier mari, ayant été élue par le chapitre pour jouir du privilége de la Fierte, en fut déclarée indigne par un jugement du 31 mai, et fut condamnée à être brûlée vive, sur la dénonciation de son complice, Briant de Châteaubriant, qui lui-même fut décapité pour le même crime. — A cette époque, Henri III confirma, par des lettres patentes, les chartes données en 1512 par Louis XII, et en 1559 par Henri II, en faveur du privilége de Saint-Romain. Il déclara en outre, par d'autres lettres patentes du 18 septembre 1582, que ce privilége « sera invariablement entretenu, suivi et gardé. »

— Il résulte d'un arrêt du Parlement, du 6 juillet, que les intendants de la police, qu'on appelait aussi les commissaires de police, étaient alors choisis par les bourgeois. L'élu était contraint d'accepter ces fonctions, même par la saisie de ses biens « jusqu'à concurrence de cinquante livres. » Il prêtait serment devant le Parlement. — A la date de 1615, le titre de commissaire de la police était aussi donné aux membres de la chambre de police.

1577. — Il y eut, en cette année, une assemblée générale des États généraux de la province, dans la grande salle de Saint-Ouen. On y commença la nouvelle rédaction de la Coutume de Normandie, dont la réforme avait été entreprise sous le chancelier de L'Hospital, mort le 13 mars 1573. La dernière séance de ces États se tint le 1er juillet 1583, et le roi approuva, le 7 octobre 1585, la Coutume réformée, qui fut enregistrée le 11 décembre suivant par le Parlement.

— On commença la réparation des bastions et du boulevard du Vieux-Palais. Ces travaux furent achevés vers 1585.

— On établit, le 21 août, un grand chemin royal de Rouen à Beauvais, passant par Bezancourt. C'est la route qui arrive à Rouen par le faubourg Saint-Hilaire.

1578. — Le 7 janvier, un arrêt du Parlement ordonna la démolition « de tous colombiers et volières de ceux qui n'avaient pas le droit d'en avoir. »

— La même cour enregistra, le 6 février, une ordonnance royale portant réglement de la police générale, et établit, le 18 décembre, celui du bureau de police pour les blés et la boulangerie.

— La ville fut troublée, en mars, par les querelles de deux capitaines qui y étaient venus pour se battre, et par la présence de nombreux vagabonds, auxquels il fut enjoint de déguerpir, ainsi qu'à des « Égyptiens » qui étaient logés dans les faubourgs.

— Le 20 du même mois, le cardinal de Bourbon étant venu à Rouen pour célébrer les fêtes de Pâques, on fit sonner la cloche appelée Marie-d'Estouteville, mais on se borna à tinter la Georges-d'Amboise, des experts ayant déclaré que cette dernière cloche ne pouvait être mise en volée. Déjà, huit années auparavant, on s'était aperçu que la tour de Beurre, dont la couronne menaçait ruine, se séparait elle-même du grand portail, et qu'il devenait nécessaire de ne pas sonner cette cloche, dans la crainte d'ébranler le monument. La Georges-d'Amboise avait néanmoins été sonnée en 1575 le jour de l'Ascension. — On reconnut, en 1614, que cette cloche s'était abaissée et qu'elle menaçait d'une catastrophe; il fut de nouveau défendu de la mettre en volée jusqu'à ce qu'il y eût été remédié. — On fit appliquer, quatorze ans plus tard, un appareil destiné à la faire mouvoir par quatre hommes seulement, au moyen de poulies et de moulinets. On prit aussi des précautions pour prévenir l'ébranlement de la maçonnerie de la tour où elle était placée.

— Henri III passa par Rouen le 13 juin, en se rendant au pays de Caux. Il ne resta que quelques heures à l'hôtel commun.

— Il fut constaté, le 17 septembre, que les maladies contagieuses se manifestaient parce que le peuple ne vivait que de raisin, et qu'il buvait le vin, le cidre et le poiré, aussitôt que ces boissons étaient encavées chez les cabaretiers. Il fut défendu à ceux-ci d'en vendre avant qu'elles eussent reposé pendant trois semaines sur les chantiers, dans les caves.

— Les séances tenues, pour les Palinods, par la confrérie de la Conception de Notre-Dame au monastère des Carmes, étaient troublées chaque année par des paroles scandaleuses, des murmures et insolences que commettaient des malveillants pour empêcher les lectures et pour interrompre le cours de la cérémonie. Le Parlement rendit, le 12 décembre, un arrêt faisant inhibitions et défenses à toutes personnes de troubler ainsi cette solennité. — En 1594, un meurtre fut commis à la porte de l'assemblée des Palinods, par un homme de garde de la cinquantaine, sur un praticien qui voulait l'empêcher d'y entrer. Cet

homme fut condamné à mort, malgré l'intervention de l'amiral de Villars en sa faveur.

1579. — Le duc François de Montmorency, maréchal de France, arriva à Rouen le 26 mars, avec quelques forces. Il mourut le 6 mai suivant, au château d'Écouen.

— Le Parlement enregistra les statuts particuliers des imprimeurs; ces statuts furent renouvelés en 1603, et augmentés ou modifiés à différentes autres époques. Ils furent résumés dans un réglement général dressé en 1723. Les relieurs-doreurs de livres firent partie de la même corporation, quoiqu'ils eussent des statuts distincts. Tous ces artisans avaient, dans l'église de Saint-Lô, une confrérie commune sous l'invocation de saint Jean Porte-Latine, ainsi nommé parce qu'il fut martyrisé à Rome près de la porte de ce nom.

1580. — Par suite d'abus qu'avait commis le chapitre les années précédentes, le privilége de Saint-Romain se trouva menacé. Il fut également attaqué violemment, en 1583, par un président du Parlement de Paris, dans une assemblée qui eut lieu à Saint-Germain-en-Laie, en présence de Henry III.

— Sans avoir égard aux édits de pardon et d'oubli précédemment rendus, et spécialement à celui de Nérac pour la pacification du royaume, des partisans de la religion réformée continuaient leurs menées et leurs révoltes, d'autres se retiraient en pays étrangers « pour adhérer aux rebelles et ramener en France des hommes de guerre, afin de soutenir leur cause et d'empêcher la pacification désirée. » Conformément à un édit de Henri III donné à Paris le 4 juin, le Parlement ordonna, par un arrêt du 14 du même mois, la saisie et la vente des meubles et immeubles de ceux qui s'étaient levés en armes et avaient quitté leurs maisons pour se rendre en Allemagne.

— La ville de Rouen fut de nouveau affligée de la peste, et perdit en peu de mois environ huit mille habitants. En la même année, on ressentit au Havre des secousses de tremblement de terre. — Un arrêt du Parlement, du 17 août, enjoignit de faire boucher et « replancher » le cahot de la Renelle à la hauteur du pavé de la rue, aux dépens des propriétaires des maisons voisines. Il fut défendu d'y porter des immondices, et l'on ordonna d'établir des cloaques dans les maisons. Cet ordre fut renouvelé le 10 janvier 1586. — Le 12 novembre, la même cour rendit un nouvel arrêt, portant que les biens acquis des héritiers du général Prudhomme

et de l'abbaye de Fécamp, seraient réparés, bâtis et accommodés au moyen de subventions, quêtes et taxes, et ordonnant que les pestiférés seront transportés au Grand et au Petit-Aulnay, et qu'ils y seront soignés par des religieuses tirées de l'Hôtel-Dieu. Cet arrêt prescrivit aux échevins de fournir le nombre de médecins nécessaire pour soigner les malades, et des marqueurs pour désigner les maisons atteintes de la contagion, comme on l'avait fait en 1511. Les échevins devaient, en outre, procurer aux médecins et aux marqueurs le logement et des gages raisonnables. Il leur était encore ordonné « de fournir deux bateaux peints de blanc et de noir, et un cheval pour les tirer, puis quatre tonneaux fermés à clé pour transporter les meubles, ainsi que deux camions pour les porter sur le quai, où ils devront être embarqués pour les porter aux lieux d'évent établis au Grand et au Petit-Aulnay. »

— Des lettres du roi firent défense de laisser publier à Rouen une bulle intitulée : « De Cœna domini, » rendue par le pape Grégoire XIII.

— Les pères Capucins furent appelés à Rouen par le cardinal Charles de Bourbon. Ils s'établirent dans l'ancien hôpital appelé Jéricho, qui avait été fondé en 1050 près de la fontaine Jacob, et qui leur fut cédé en 1584 par les Quinze-Vingts de Paris. Cet hôpital, qui était tombé en ruine, fut réparé à cet effet. Les Capucins y bâtirent leur première chapelle, qui fut dédiée en 1586. Obligés de se réfugier dans la ville, attendu que leur monastère avait été rasé sur la nouvelle que Henri IV venait mettre le siége devant Rouen, ces religieux obtinrent du duc de Mayenne, le 8 mai 1592, l'emplacement du château de Bouvreuil dont la démolition avait été décidée deux ans auparavant, et y bâtirent une nouvelle église qui fut dédiée dans la semaine sainte de l'année suivante; s'étant trouvés trop à l'étroit dans cet emplacement, les Capucins se transférèrent, en 1599, dans la paroisse de Sotteville près de Rouen, puis ils s'installèrent enfin, dans la ville, en la rue qui a pris leur nom, où ils construisirent, en 1658, une église « en l'honneur de Dieu et de la sainte Croix. » La première pierre du corps de ce monastère avait été posée en 1614, par les premiers présidents du Parlement et de la Chambre des comptes. Le nom de Mont du Calvaire avait été donné à ce couvent, à cause d'une petite montagne qui se trouvait dans son enclos, et sur lequel était édifiée une petite chapelle dédiée à la sainte Croix.

— En cette année mourut Jacques Sireulde, poète, né dans la première moitié du seizième siècle. Il fut huissier au Parlement. Faisant partie de la compagnie des Conards, il mit en scène, dans un de ses poèmes intitulé « l'Asne et l'Asnon, » un conseiller et son chapelain : d'autres écrivains disent que c'était un de ses collègues; Sireulde fut, le 5 juillet 1547, condamné à l'amende, « et à crier merci et pardon » ; son écrit fut lacéré et rompu en présence de la cour et de tous les huissiers réunis, et il fut suspendu de ses fonctions pendant un an.

1581. — Il fut constaté, le 10 mars, qu'à cette époque il y avait à Rouen plus de deux mille cinq cents tisserands en soie. — Des lettres patentes furent données par Henri IV, le 2 septembre 1604, pour l'établissement dans cette ville d'une manufacture de soierie, ainsi que pour l'introduction de la nourriture des vers et des métiers servant à préparer la soie. Une ordonnance royale avait prescrit de créer, à cet effet, dans tous les diocèses du royaume, des pépinières de mûrier blanc. On trouve, dans les registres du tabellionage, à la date du 29 mars 1608, un acte en vertu duquel Symon Legal, jardinier, natif de Nîmes en Languedoc « et résidant de présent à Darnétal, » s'engageait envers Jehan Vander Vekeng, flamand, « à bien et dûment entretenir une de ces pépinières, contenant en pepins la quantité de 285,000 mûriers blancs, » et ce moyennant un traitement de quinze livres tournois par mois, et parce que ledit Legal « promettait montrer et enseigner au fermier le soin qu'il fallait tenir pour l'entretien et l'amendement de ladite pépinière. » (M. E. Gosselin.)

En 1621, un nommé Chambellan qui s'occupait du commerce de cette matière textile, employait en Virginie des Italiens pour y planter des mûriers blancs et nourrir des vers. — La fabrication de la soie, qui avait été instituée à Rouen dès le commencement du seizième siècle (v. p. 262), était encore florissante au milieu du siècle dernier. La communauté des membres de cette industrie fit imprimer en 1735 ses statuts réformés, sous ce titre : « Ordonnances, statuts et réglements des marchands, maîtres, ouvriers de draps d'or et de soie, etc., de la ville de Rouen. »

— Suivant des « recherches statistiques » publiées par Gruyer, dans le *Précis de l'Académie des sciences de Rouen*, en 1807, le nombre des établissements servant à la tannerie, industrie dont l'origine remonte au onzième siècle, s'élevait dans cette ville au

nombre de huit à neuf cents. Par ce mot « établissements », nous supposons qu'on doit entendre les cuves à l'usage des tanneurs appelées « plains. » — Ce genre d'industrie cessa de prospérer à Rouen depuis 1633, par suite des impôts qui découragèrent tellement les maîtres du métier, qu'en 1759 le nombre des fabriques se trouva réduit à trente-trois; les autres fabricants se réfugièrent dans les parties de la Basse-Normandie que le fisc ne pouvait atteindre.

— Le jour de Pâques (26 mars), les vents soufflèrent avec violence, et causèrent de nombreux désastres à Rouen et dans les environs.

— Le 15 avril mourut Jacques de Brévedent, sieur de Sahurs, qui fut d'abord conseiller au Parlement et avait été appelé en juin 1547 aux fonctions de président du Bailliage et Siége présidial de Rouen. Ces mêmes fonctions avaient été remplies en 1568 par Jean de Brévedent, et le furent encore en 1650 par Marc-Antoine de Brévedent, puis par le fils de ce dernier, depuis 1679 jusqu'en 1689. — Cette famille avait tenu un rang distingué dans l'église et dans la magistrature. Plusieurs de ses membres reçurent leur sépulture dans l'église de Saint-Laurent, où fut également inhumé Denis de Brévedent, abbé de la Trappe. — Charles-François-Xavier de Brévedent, qui avait été admis dans la congrégation des Jésuites, mourut en 1698 en Ethiopie, où il avait été envoyé pour prêcher la foi évangélique.

— Un Concile provincial fut tenu à Rouen en avril, sous la présidence du cardinal Charles I[er] de Bourbon, pour recevoir solennellement les décisions du Concile général de Trente. Outre les nombreuses résolutions qui furent arrêtées dans ce concile en ce qui concernait les affaires de l'église et le gouvernement des écoles publiques, il y fut défendu, sous peine d'excommunication, de lire les livres des hérétiques, des sorciers, des astrologues et des athées. Défense fut faite également de tenir dans les églises des assemblées de confréries, d'y faire jouer, par les enfants, le jour de la fête des Innocents, des pièces de théâtre ou des jeux ridicules. La fête des Conards fut aussi condamnée : mais, interrompues pendant plusieurs années, leurs mascarades recommencèrent avec plus de pompe que jamais, et cette joyeuse association reprit bientôt le cours de ses licences et de ses scandaleux divertissements. En 1587, des plaintes ayant été portées au Parlement par les vicaires généraux et promoteurs du car-

dinal de Bourbon contre un livre intitulé : « Les Triomphes de l'abbaye des Conards », cette cour ordonna, par un arrêt du 17 janvier, la visite des librairies et fit comparaître en justice les détenteurs de ce livre. En 1588, on retrancha, par l'ordre du Parlement, de leurs mascarades, des détails qui étaient de nature à porter atteinte à l'honneur de l'église. Se conformant à un arrêt de la cour, les Conards remplacèrent le titre d'abbé par celui de « père de sobriété » ; ils substituèrent au mot « abbaye » celui de la maison conarde, et aux mots « cardinaux » ceux de pères du conseil ; enfin ils ne portèrent plus ni crosse, ni mitre, ne firent plus de bénédictions de la main, etc. ; mais cette réforme fut de courte durée, et de nouveaux abus rendirent encore nécessaire l'intervention du Parlement. (V. à l'année 1594.) — La fête des Innocents se célébrait, comme nous l'avons déjà dit (v. p. 189), dans la plupart des églises de la ville : c'était comme une branche de la fête des Fous, qui fut supprimée par le Concile de 1445. Les enfants de chœur, revêtus de chapes de diverses couleurs, élisaient entre eux un pontife, célébraient l'office, jouaient des espèces de pièces pieuses, mangeaient et buvaient, « et ce pour honorer la mémoire des enfants tués par Hérode. » — On restreignit, dans le même Concile, l'usage d'inhumer dans les temples, en réservant cet honneur aux personnes consacrées au culte de Dieu, ou à ceux que leur noblesse, leur vertu ou leurs services en rendaient dignes. — Le cardinal de Bourbon étant venu à Rouen l'année suivante pour faire exécuter les articles arrêtés dans ce Concile, en ce qui concernait les mœurs ecclésiastiques, trouva peu d'amélioration : des chanoines et des chapelains furent admonestés et punis pour avoir été rencontrés par la ville et dans des maisons, masqués et en habits dissolus. — Ce prélat se démit du siége archiépiscopal en 1582, en faveur de son neveu, et fut reconnu comme le chef du parti de la Ligue ; mais il fut arrêté à Blois le 24 décembre 1588, par l'ordre de Henri III, et fut emprisonné à Fontaine-le-Comte, en Poitou, où il mourut le 9 mai 1590.

— Une sentence du Parlement, du 5 juillet, obligea les curés à fournir deux prêtres pour administrer les sacrements aux malades de la peste, à leur donner le logement et la rétribution nécessaires, et leur défendit d'avoir, avec ces prêtres, aucune fréquentation. De nouveaux ordres furent donnés pour le transport, au Petit-Aulnay, des meubles des pestiférés, afin d'y être

éventés. — D'autres arrêts furent rendus par la même cour, le 28 juillet et le 4 août de l'année suivante, « pour obvier à l'inconvénient de peste », et pour régler l'administration de l'hôtel de la Santé qui avait été établi dans l'emplacement acquis des héritiers du général Prudhomme. — La cour ordonna, en outre, la translation du marché de la place de la Calende à celle du Neuf-Marché, et défendit à tous fruitiers d'étaler, sur cette première place, « aucuns fruits, victuailles ni autre chose, et ce pour éviter la contagion de peste étant de présent à l'Hôtel-Dieu de la Madeleine. »

1582. — On adjugea, du 27 avril au 30 mai, les travaux de construction des halles du Vieux-Marché. Ces travaux furent achevés le 9 mars de l'année suivante. — De nouvelles hallettes furent établies sur la même place en 1823; elles ont été remplacées par les halles qui existent actuellement et qui furent commencées en 1857. La place a été considérablement agrandie lors de l'établissement des nouveaux quartiers qu'a inaugurés l'ouverture de la rue Jeanne-d'Arc.

— Le 12 octobre, fut proclamé le détail des réparations à effectuer au château appelé le Vieux-Palais, et à la maison où se tenait la cour des Aides.

— Le 26 octobre, avis fut donné au roi, sur sa demande, « que le terrein de ceux de la religion prétendue réformée, situé en la paroisse de Saint-Vivien près de Sainte-Claire, leur appartenait comme l'ayant acquis, par l'ordre de Montmorency, lors de l'édit de pacification de la Normandie, pour y exercer leur culte et y enterrer leurs morts. » — Des troubles sérieux furent encore excités, en décembre, par les calvinistes qu'exaspéraient les rigueurs qui étaient exercées contre eux.

— Des lettres patentes du roi, du 12 novembre, ordonnèrent l'observation du nouveau calendrier ecclésiastique, et fixèrent la fête de Noël au 25 décembre, conformément à la réforme prescrite par le pape Grégoire XIII. Le calendrier grégorien fut adopté le 14 octobre 1585 dans le diocèse de Rouen. Aboli à la fin du dix-huitième siècle, pendant l'époque révolutionnaire, où le premier jour de l'année avait été fixé au 22 septembre, ce calendrier a été rétabli en 1804.

— Charles II de Bourbon, évêque de Rosse, quatrième fils de Louis de Bourbon, prince de Condé, devint le quatre-vingt-quatrième archevêque de Rouen, par la démission en sa faveur

de son oncle, dont il avait été le coadjuteur. Il fut promu au cardinalat en 1583. Il fut le chef du tiers-parti du temps de Henri IV. Ce cardinal mourut le 30 juillet 1594.

— Jacques Le Veneur de Carouges, comte de Tillières, fut nommé gouverneur de la Normandie. Sa femme étant accouchée d'un fils, l'année suivante, cet enfant fut baptisé en grande pompe en l'église de Saint-Godard par Charles II de Bourbon, et fut ensuite rapporté au château dans un bassin d'argent. En juillet 1585 fut baptisée une fille du même gouverneur.

— Des lettres du roi réclamèrent les prières de l'église, pendant une année entière, afin d'obtenir que Dieu lui donnât un enfant mâle pour lui succéder.

— A l'occasion d'une demande de nouveaux subsides pour l'entretien des hommes de guerre, les bourgeois répondirent que la ville était épuisée par les paiements qu'elle avait faits depuis huit ans. Henri III les déchargea du tiers de l'impôt.

— Aux États provinciaux qui furent tenus à Rouen en cette année, on procéda, par continuation, à la rédaction et à la réformation de la Coutume de Normandie, ordonnées par le roi.

— A cette époque jusqu'en 1628, existait à Rouen un libraire nommé Abraham Cousturier, qui publia des tragédies et un grand nombre de facéties en prose et en vers. Il demeurait près de la grande porte du Palais de justice, à l'enseigne du « Sacrifice d'Abraham. » — Plusieurs autres libraires, Robert et Jean du Gort et Louis Costé, publièrent aussi, au seizième et au dix-septième siècle, des pièces facétieuses écrites dans l'esprit du temps.

1583. — Du 18 mars au 15 novembre, des mesures furent ordonnées par le Parlement contre les dangers et la propagation de la peste. Il fut défendu aux personnes infectées de vaguer dans les rues, aux pauvres de mendier, aux marchands de fruits de s'introduire dans la salle du Palais; l'ordre fut donné à tous les pauvres étrangers à la ville d'en sortir; il fut enjoint aux échevins « de faire fermer sûrement d'huys et serrures la tour Guillaume-Lion, pour y renfermer ceux qui contreviendraient à ces mesures de police; de pourvoir cette tour de siéges et de paillasses, et d'en confier les clés à un homme capable. » Les curés reçurent aussi l'ordre de remplacer les deux prêtres qu'ils avaient préposés en 1581, et qui étaient décédés. — Le 12 octobre, l'Hôtel-Dieu de la Madeleine se trouva dans un grand

état de gêne à cause du nombre des malades et des pauvres qui y affluaient ; des dettes furent contractées, et le Bureau des pauvres éprouva la nécessité de faire des emprunts. — Les ravages de la peste ayant augmenté, de nouvelles mesures furent prises le 20 février et le 12 août 1584. Le Parlement ordonna la réparation des bâtiments du Petit-Aulnay et la construction de trois grands hangards, de cinquante pieds de longueur chacun, pour y éventer, purger et sécher les meubles et effets qu'on ne pouvait en retirer sans autorisation ; il prescrivit aux prêtres et aux employés de l'Hôtel-Dieu de ne sortir sans avoir à la main une baguette blanche, sous peine de bannissement.

— Le 25 mars, Anne duc de Joyeuse, amiral de France, fit son entrée à Rouen en qualité de gouverneur de la Normandie, en remplacement de Tenneguy Le Veneur, qui ne conserva que le gouvernement de la ville. Il arriva par la porte Saint-Hilaire; tout le clergé, les députés des cours souveraines, « messieurs de la ville », cent notables à cheval et les compagnies de la cinquantaine et des arquebusiers, allèrent au devant de lui. On lui présenta un dais qu'il refusa. Le duc fut reçu en grande pompe à la cathédrale, où il entra par le portail des Libraires, et sortit par le grand portail pour se rendre à Saint-Ouen, en un logis qui avait été préparé.

— Des lettres patentes du roi ordonnèrent, le 3 août, au duc de Joyeuse d'armer et équiper deux galères, et enjoignirent au Parlement de fournir deux cents rameurs, « qui seront pris parmi les malfaiteurs, gens oisifs, vagabonds, etc. »

— Au mois de décembre, Charles II de Bourbon et François de Joyeuse, qui devint plus tard archevêque de Rouen, furent créés cardinaux par le pape Grégoire XIII.

1584. — Le 7 février fut renouvelée la défense à toute personne « de se promener dans les églises, de s'y assembler pour faire des marchés ou parler de leurs affaires, d'y faire bruit et tumulte, etc. » — Il fut défendu en outre « à tous artisans, manœuvres et serviteurs, de passer ni repasser en l'église de Notre-Dame, avec instruments, hardes ou marchandises, sous peine de confiscation. » Les mêmes défenses furent encore faites le 22 avril 1591, le 31 octobre 1643, etc. — A cette époque, l'église était toujours remplie de laquais des chanoines, qu'on y trouvait jouant aux dés et blasphémant le nom de Dieu. On les constitua prisonniers.

— Le 29 du même mois furent rédigés les statuts du métier de la draperie et ceux des drapiers détaillants; leur corporation fut unie, en 1703, à celle des merciers, dont le réglement avait été fait en 1545, et sous le titre de merciers-drapiers unis. Il leur fut donné en 1706 un réglement royal. — Le 21 octobre, furent confirmés les priviléges des auneurs de draps, serges, toiles, etc. — Le Parlement enregistra, le 27 mai 1626, des lettres patentes et des statuts pour les drapiers-drapants de Darnétal.

— Le 10 juin mourut François duc d'Anjou, frère de Henri III. Cet événement, qui rendait le roi de Navarre héritier présomptif de la couronne, donna lieu au rétablissement de la Ligue pour s'opposer à l'avénement d'un roi protestant. On fit signer au roi, le 18 juillet 1585, une déclaration qui abolissait l'édit de pacification, défendait, sous peine de mort, l'exercice dans le royaume de toute autre religion que la religion catholique, et bannissait les calvinistes « qui n'auraient pas abjuré dans six mois. » Ce nouvel édit fut bien accueilli à Rouen et fut enregistré spontanément par le Parlement, qui, le 22 août suivant, ordonna que tous les enfants « qui naîtront des protestants, seront baptisés par des prêtres catholiques, sous peine de l'emprisonnement des parents refusants. »

— Jacques de Bauquemare, seigneur de Bourgdeny, premier président du Parlement de Normandie depuis 1565, mourut le 28 juin. Il fut inhumé en l'église paroissiale de Saint-Lô. — Il fut remplacé, le 6 avril 1585, par Claude Groulart, sieur de la Court, qui, peu de mois auparavant, avait apaisé une sédition occasionnée par de faux bruits de l'établissement d'impôts nouveaux, et par la nouvelle de la prochaine arrivée en Normandie des reîtres, ou cavaliers allemands.

— Le 28 novembre, mourut à Rouen Richard Legras, médecin célèbre, né dans cette ville en 1526. Son fils, Jacques Legras, savant avocat au Parlement et poète, mourut en 1600.

1585. — On adjugea, le 5 janvier, les travaux à faire le long du rempart Martinville « depuis le jardin du Blanc jusqu'à la rue du Boirre ou du Voirre (des Verriers). — On reconstruisit vers le même temps la porte Saint-Éloi.

— Le Parlement enregistra, le 3 avril, des lettres patentes concernant le chauffage du duc de Joyeuse, gouverneur de la Normandie, et celui d'André de Brancas, sieur de Villars, capitaine et gouverneur du Havre. — Le 14 août 1587 il fut accordé

à Tanneguy de Carouges, l'un des lieutenants généraux du gouverneur de la province, pour son chauffage, cent cinquante cordes par an, pour quatre années consécutives.

1586. — En avril et mai se fit sentir la cherté du pain et des autres subsistances. Cette cherté dura jusqu'en octobre, et le prix du blé monta à neuf ou dix livres la mine. Des peines furent infligées à des boulangers qui ne s'étaient pas soumis à des réglements de police ordonnés en cette circonstance. Plusieurs d'entr'eux, chez lesquels on trouva des amas de blé qu'ils avaient refusé de mettre en vente, furent exposés au carcan ; un autre, qui avait fait son pain à un poids moindre que celui qui avait été prescrit, fut fouetté. — Quelques navires chargés de blé arrivèrent de la Bretagne en octobre ; un bourgeois, qui faisait les fonctions de courtier, ayant engagé les maîtres de ces navires à tenir leurs prix élevés, fut assailli par la populace qui voulut le jeter à l'eau ; il fut arrêté peu après, fouetté sur le quai de la ville, condamné à de fortes amendes et banni pour quelque temps hors de la province. — De nouvelles mesures furent prises pour augmenter le produit des quêtes afin de secourir les pauvres et de leur procurer du travail ; on organisa, en juin, des ateliers publics pour occuper un grand nombre d'ouvriers indigents. Il fut défendu, le 11 août, à toute personne possédant meubles ou héritages, de se présenter à ces ateliers. — On ne pouvait, dès le mois de mai, faute de fonds, secourir les pauvres malades de la contagion ; ils restaient enfermés dans leurs maisons en attendant la mise en état du Lieu-de-Santé. Le Parlement ordonna qu'il y serait pourvu par le receveur des amendes et exploits. — En juin, cette cour adressa des remontrances à Henri III contre des édits fiscaux que rendait encore plus intolérables la situation de la province, en proie à la disette et à la maladie contagieuse.

— On fit, le 31 mai, un réglement pour l'organisation des secours contre les incendies ; il fut ordonné aux échevins « d'avoir pompes, ustensiles et machines, comme dans les villes de Hollande » ; aux charpentiers, maçons, plâtriers, de se rendre aux incendies aux premiers coups de la cloche d'alarme. — Un nouveau réglement fut établi en 1686.

— Des lettres patentes du 20 août confirmèrent le privilége de Saint-Romain. L'exercice de ce privilége fut réglementé et modifié par une ordonnance du 23 avril 1597.

— Le séducteur d'une pauvre fille qui était allée faire ses

couches à l'Hôtel-Dieu, fut condamné, le 8 octobre, à payer une amende pour les pauvres, à indemniser cet hôpital de toutes les dépenses faites pour cette fille, et à demeurer chargé de la nourriture et de l'entretien de son enfant. — Dans cette même année, des faux monnayeurs furent pendus et étranglés.

— L'histoire de ce temps mentionne deux cas de fécondité extraordinaire; une femme accoucha, en 1586, de cinq filles, et, en 1587, de sept enfants, garçons et filles.

1587. — Un arrêt du Parlement, du 28 février, signé du premier président Claude Groulart, enjoignit aux habitants de fournir la nourriture et le logement à un certain nombre de pauvres qu'il leur serait facultatif d'occuper dans leur maison ou ailleurs, ou de donner à chacun d'eux deux sous par jour, faute de quoi ils y seraient contraints. Il fut ordonné que ces pauvres porteraient, « en lieu éminent », une marque que leur donneraient ceux qui se seraient chargés de les nourrir. — Des quêtes et des taxes furent prescrites, le 10 mars, dans toutes les paroisses de la Normandie; les habitants furent contraints de fournir leur cotisation pour les pauvres, « sous peine de payer double et même quadruple. » — Il fut établi, le 16 avril, de nouveaux réglements pour la boulangerie. Il fut enjoint, le 27 mai et le 17 juin, à tous possesseurs de blés et autres grains, d'apporter en ville le surplus de ce qui leur était nécessaire pour eux et leur famille, sous peine de confiscation. Cet ordre fut renouvelé le 14 novembre. Les laboureurs devaient battre et apporter leur récolte dans les greniers de la ville, et ils étaient exemptés des droits de magasin et autres. — Les mendiants étrangers reçurent, le 12 septembre, l'ordre de sortir de la ville dans les vingt-quatre heures, « faute de quoi ils seraient enchaînés deux à deux, et employés au nettoyage des rues et à d'autres travaux publics, aux fortifications, etc. » Enfin, un arrêt du 5 décembre obligea les parents riches et aisés à subvenir aux besoins de leurs parents pauvres et malades de la peste.

— Le 21 mars, à cause de la contagion, les prisonniers de la Conciergerie furent transférés à la tour Guillaume-Lion qui avait été préparée. La garde des prisonniers fut confiée aux soins du concierge de cette maison. Plus tard, en 1598, cette tour servit de logement aux marqueurs pendant les ravages de la peste. Elle fut assignée, en 1620, aux administrateurs du Bureau des pauvres valides, pour y tenir leurs séances. — Les derniers vestiges de

la tour Guillaume-Lion, qui avait été construite à la fin du quatorzième siècle, ont disparu en 1843.

— Des abus ayant été commis par les chanoines au sujet de l'élection du prisonnier qui devait être admis au privilége de la Fierte, le premier président du Parlement les avertit de mieux procéder à cette élection que par le passé, sous peine de voir abroger ce privilége. Le choix qui avait été fait d'un gentilhomme de Loudun, au détriment « d'un enfant de la ville, dont le père avait été capitaine des arquebusiers, » excita dans Rouen une grande rumeur.

— On vit, le 23 juin de cette année, de la gelée blanche sur les herbes et sur les arbres, à laquelle succédèrent des pluies tellement persistantes, « que, pour un jour de beau temps, il en faisait deux de pluie. »

— Le 22 décembre, un hérétique fut pendu et brûlé sur la place du Vieux-Marché, « pour n'avoir pas voulu obéir aux commandements du prince, qui entendoit que tous renonçassent à l'hérésie. » — Un autre hérétique subit le même supplice le 9 janvier 1589, après avoir fait réparation devant l'église de Notre-Dame.

1588. — Le 28 janvier, Noël Taillepied, religieux de Saint-François et historien, auteur du « Recueil des Antiquitez et Singularitez de la ville de Rouen », prêcha, à l'oratoire de Saint-Étienne des Cordeliers. Cet écrivain, né à Pontoise vers 1540, mourut à Angers en 1589.

— A l'approche du vendredi saint, on faisait quelquefois des processions de nuit où se trouvaient, en grand nombre, des Pénitents, les pieds nus et vêtus de blanc. Voici, d'après Farin, quelle était l'origine de cette cérémonie : « Le mercredi des Cendres, les Pénitents blancs étaient présentés au clergé, qui les expulsait de l'église pour s'acquitter de l'exercice de leurs pénitences jusqu'au jeudi saint, où ils venaient recevoir l'absolution publique de leurs crimes. » L'une de ces processions partit, le jour sus-désigné, à sept heures du soir, pour aller à Saint-Vivien, de là à Saint-Godard, puis aux Jacobins et aux Cordeliers, et ne rentra pas avant minuit à la cathédrale. — Le 9 septembre, une autre procession, de la cathédrale à Saint-Ouen, fut ordonnée par le Parlement, « pour apaiser l'ire de Dieu. »

— L'amiral de Joyeuse ayant été tué le 20 octobre 1587, à la bataille de Coutras, un service solennel fut célébré pour le repos

de son ame, à la cathédrale, le 8 mars de l'année suivante. Il eut pour successeur, dans le gouvernement de la province, Louis de Nogaret de la Valette, duc d'Épernon, pair, amiral et grand colonel de France, qui fit son entrée à Rouen le 3 mai. Il arriva par la porte Saint-Hilaire et descendit à l'hôtel de Palgade, situé devant l'église de Saint-Ouen. Il fut reçu avec les plus grands honneurs. Les rues furent tapissées; on y éleva des théâtres et des portiques. Il fut complimenté par le lieutenant général et par le premier président. Le duc soupa le lendemain à l'hôtel commun avec plusieurs personnages marquants. — Quelques jours après, à la suite d'une émeute qui éclata dans Paris, le duc d'Épernon remit au roi le commandement de la Normandie.

— Le 13 juin, vint à Rouen Henri III, qui avait été obligé de quitter Paris par la faction des Seize, ainsi nommée parce qu'elle avait seize chefs représentant les seize quartiers de la ville. Le roi arriva par la porte Martinville. Le corps de ville et les notables allèrent au devant de lui jusqu'au delà de la montagne de Sainte-Catherine. Henri III logea à l'abbatiale de Saint-Ouen, et séjourna dans la ville pendant cinq semaines. Des fêtes et des réjouissances publiques eurent lieu à cette occasion. Pendant le temps qu'il passa à Rouen, le roi ordonna tous les jours des processions dans lesquelles il figurait; il assista à celle de la Fête-Dieu, et, une torche à la main, marcha derrière le dais qui était porté par quatre maréchaux de France. Henri III, par des lettres patentes, déclara anoblir, eux et leur postérité, les douze capitaines qui commandaient les bourgeois de Rouen pour le service du roi. Le 5 juillet, sur les instances de la reine et des Guise, le roi signa, à la cathédrale, un édit de réunion ou de pacification avec les ligueurs, et en jura l'observation comme loi fondamentale et irrévocable du royaume, promettant de faire la guerre à outrance aux protestants, et de regarder comme incapables de régner ceux qui suivraient leur parti. Le 19 du même mois, on chanta un Te Deum dans la métropole, en actions de grâces de la paix conclue entre le roi et les princes de la sainte Union; il y eut encore, le lendemain, une procession générale et solennelle, et le roi repartit le 21.

— Le 5 décembre, furent publiées des lettres patentes qui contenaient des priviléges accordés aux cuisiniers-rôtisseurs. Ces priviléges leur furent confirmés par de nouvelles lettres du 25 mai 1640.

— Le chapitre de la cathédrale loua, le 16 septembre, moyennant dix-huit livres de rente, à un bourgeois de Rouen, une place vide le long du mur de l'église de Notre-Dame, depuis la tour de Georges-d'Amboise (la tour de Beurre) jusqu'à la porte de la Calende, pour y construire des maisons. — Sur cet emplacement ont été édifiées les maisons qui composent le côté nord de la rue du Change, et qu'on s'occupe de faire disparaître pour isoler la cathédrale.

— La régence des clercs de la cour du Parlement avait fait placer, dans l'enclos du palais, un « mai » portant les armoiries du roi et celles de la régence. Le 30 septembre, l'exécuteur des sentences criminelles, de son autorité privée, lia à l'entour de ce mai deux hommes qui, par un arrêt de la chambre des vacations, avaient été condamnés « à être fouettés et eschantillonnés par les oreilles, et à iceulx coupa les oreilles contre ledit mai, au grand scandale et déshonneur de la régence. » Les clercs furent autorisés par la cour à procéder extraordinairement contre cet exécuteur, auquel il fut fait défense de procéder, à l'avenir, à aucune exécution « autour, contre ni proche dudit mai. »

— Il y eut, le 26 octobre, assemblée à l'hôtel commun pour délibérer sur l'emploi de quatre mille écus qui avaient été légués par un bourgeois nommé Thierry Dupont, en faveur de l'Hôtel-Dieu et des pauvres valides, et pour l'établissement d'un collége à Rouen.

— Afin de conserver à l'église de Saint-Victor le nom de Saint-Cande qui lui avait été donné récemment, les chanoines de Saint-Cande-le-Vieux y portèrent une partie des reliques de leur saint patron.

— Des lettres patentes du 21 novembre accordèrent aux Jacobins du bois de haute futaie pour réédifier leurs bâtiments qui avaient été ruinés par les gens de la nouvelle opinion.

— On apprit à Rouen, le 30 décembre, la mort du duc de Guise dit le Balafré, et celle du cardinal son frère, assassinés, les 23 et 24 dudit mois, par l'ordre de Henri III, à Blois, où le premier, comme grand maître de la maison du roi, avait présidé les États assemblés en cette ville. Des prières furent dites dans toutes nos églises.

1589. — Rouen eut, le 4 février, sa journée des barricades, suite de l'irritation causée dans cette ville par l'assassinat des Guise. Les clercs de la Basoche avaient parcouru la cité, quelques

jours auparavant, précédés de bannières où avaient été représentées les victimes de Henri III. Le gouverneur de Carouges, qui tenait le parti du roi, et auquel Claude Groulart avait en vain donné le conseil de se retirer dans le château, fut assiégé dans le manoir abbatial par les bourgeois et les enfants de la ville ligués contre lui. Ces ligueurs, qui s'étaient barricadés dans chaque coin de rue, s'emparèrent de l'hôtel commun, mirent plusieurs maisons au pillage, parmi lesquelles se trouva comprise celle de Groulart, et se firent remettre par Carouges le Château et le Vieux-Palais, dans lesquels ils entrèrent « les caisses sonnantes et les enseignes déployées. » — Le 8, les révoltés organisèrent un conseil de ville qui traita toutes les affaires au nom du peuple, que l'on excita à ne plus reconnaître l'autorité du roi. Le 9, ils étaient tout-à-fait maîtres de Rouen ; ils massacrèrent les religionnaires et répandirent la terreur. On fit des processions générales où assista le duc de Mayenne, frère de la reine et du duc de Guise, accompagné d'une foule immense qui parcourut, pieds nus, les rues de la cité. Le 10 du même mois, Carouges, après s'être déclaré pour la Ligue, fut néanmoins obligé de se démettre de sa charge de lieutenant du roi, le duc d'Aumale ayant été envoyé par le conseil de l'Union pour gouverner la province. Le 25, arriva le duc de Mayenne, qui assista, deux jours après, à une assemblée générale de l'hôtel-de-ville, où sa présence fut accueillie avec enthousiasme ; il fut salué par acclamation, et malgré sa résistance, du titre de gouverneur de la Normandie, tandis qu'à Paris il avait été institué, quelques jours auparavant, lieutenant général de l'état et couronne de France. Le 28, les Ligueurs cernèrent le Palais de justice, dans le but de contraindre le Parlement, qui avait fait ses efforts pour rétablir la paix et pour faire rentrer le peuple dans le devoir, à enregistrer les pouvoirs attribués au duc de Mayenne, pouvoirs qui ne furent enregistrés que le 12 mai suivant. — Le 2 mars, l'avis fut donné au Parlement, en la présence du duc de Mayenne, de la constitution de l'Union des catholiques. On fit plus tard des barrières dans les rues, pour la sûreté de la ville. — Le 20 avril, des entraves ayant été apportées, par le peuple et par les soldats, à l'exercice de la justice, le Parlement rendit un arrêt tendant à prévenir le renouvellement de pareils désordres. Le 12 mai, après l'enregistrement, par cette cour, de l'édit qui conférait au duc de Mayenne les fonctions de lieutenant général du

royaume, les sceaux du roi furent brisés, et l'on y effaça l'effigie et le nom de Henri III. Le conseil de l'Union, averti de la mauvaise grâce avec laquelle le Parlement avait accompli cet acte, fit arrêter sept membres de la compagnie et les fit conduire aux prisons, où ils subirent de durs traitements, malgré les instances du Parlement pour obtenir leur mise en liberté. Le 15, fut enregistré un réglement donné par le duc de Mayenne le 7 avril précédent, pour remédier aux désordres advenus, en prévenir de nouveaux et empêcher tous les anciens abus. — Par un édit rendu dans le courant du même mois, Henri III transféra à Caen le Parlement de Normandie, afin de le soustraire à l'influence de la Ligue. Cette cour n'entra en fonctions que le 26 juin. Dix magistrats seulement siégèrent pendant les premiers temps ; il ne resta à Rouen qu'un nombre limité des membres du Parlement, lesquels, séduits ou dominés par la Ligue, sans caractère légal et sans pouvoirs, formèrent une compagnie qu'on appela le Parlement ligueur ou l'Anti-Parlement, et qui subit les lois des rebelles.

— Le 12 juin, vingt-six maisons se trouvèrent attaquées de la peste ; les marqueurs n'avaient pas encore repris leurs fonctions.

— Pendant le même mois, par suite de la découverte d'une conspiration dont le but était de s'emparer du Vieux-Palais, du Château et des autres parties de la ville, afin de rétablir dans Rouen l'autorité royale, le conseil de l'Union fit exhorter les capitaines et les bourgeois à redoubler de zèle et de surveillance pour éviter de plus graves inconvénients, et chargea des commissaires de procéder à l'instruction du procès et de faire donner la torture à ceux qui étaient accusés d'avoir pris part à cette conspiration. Parmi les conjurés se trouvaient un procureur de la chambre des Comptes nommé Charles Petit, et le maître de l'hôtellerie des Trois-Sauciers, Pasquier, lieutenant du capitaine des Arpents, le même qui, au commencement des troubles, avait contribué à la prise de l'hôtel-de-ville et s'était fait rendre par Carouges le Vieux-Palais et le Château. Le Parlement ligueur fut contraint de prendre part à leur jugement, dont l'issue ne pouvait être douteuse, car la populace, attroupée dans la cour du Palais, vociférait déjà et menaçait les juges trop lents à leur gré à prononcer la condamnation des deux prévenus.

— La nouvelle de l'assassinat de Henri III, commis le 1er août, dans le château de Saint-Cloud, par Jacques Clément, moine

jacobin, transporta de joie les ligueurs. Du 6 au 12 du même mois, des démonstrations religieuses, des processions de Pénitents, furent prodiguées à Rouen pour éblouir les catholiques et pour les gagner à la cause de la Ligue. Le conseil de l'Union exerça la souveraineté dans la ville. — A Caen, le Parlement jura sur l'Évangile de venger la mort du roi, et se déclara en permanence jusqu'à ce qu'il en fût autrement ordonné par Charles X, reconnu alors roi de France. Le 19 août, le Parlement de Rouen, de son côté, enregistra une déclaration faite à Paris, par le conseil général de l'Union, conviant les catholiques qui s'étaient séparés de ce parti, avant la mort de Henri III, d'y rentrer, et leur promettant la restitution de leurs biens. Cette cour rendit, le même jour, un arrêt tendant à accélérer la vente des biens des absents et des adhérents au parti contraire.

— Le 24 août, après la bataille d'Arques où le roi de Navarre, qui s'était retiré à Dieppe après avoir sommé en vain la ville de Rouen de lui ouvrir ses portes, remporta la victoire sur le duc de Mayenne, ce prince se présenta de nouveau devant la ville et tenta de s'en emparer. « De ce jour, fête de Saint-Barthélemy, portent les registres du Parlement, Rouen fut assiégé et bloqué par le roi de Navarre, et a duré le siége jusqu'au samedi deuxième de septembre audit an 1589, qu'il a été levé. » Il n'y eut pas d'audience pendant tout ce temps. — Après ce siége, et dans la crainte de le voir recommencer, le conseil de l'Union ordonna d'abattre toutes les maisons de Cauchoise, où les troupes du roi de Navarre s'étaient logées, et l'on travailla aux fortifications avec une nouvelle activité. — En septembre, le Parlement déclara criminels de lèse-majesté divine et humaine tous les adhérents de Henri IV. — En octobre, la Ligue s'étant emparée de Pont-Audemer, les drapeaux pris sur ses adversaires furent apportés à Rouen en grande pompe, et placés sous les voûtes de la cathédrale.

— Le 7 novembre, à cause des troubles de la guerre qui avaient rendu les communications impossibles, l'ouverture de la foire de Saint-Romain, qui avait déjà été reculée jusqu'au 12 novembre, fut encore remise au 1er décembre.

— Le Parlement de Rouen, en présence du chevalier d'Aumale, ordonna, le 14 décembre, « de reconnaître pour naturel et légitime roi de France, souverain seigneur, Charles dixième du nom (le cardinal de Bourbon que Henri III avait fait empri-

sonner), de lui prêter fidélité et obéissance dues par tous bons et loyaux sujets, de s'employer de tout leur pouvoir pour le délivrer de la captivité en laquelle Sa Majesté est détenue. » La cour ordonna ensuite « que la monnaie qui sera fabriquée en la prochaine année sera gravée sous son nom et figure. » — Le Parlement enregistra, le 20 du même mois, des lettres dans lesquelles ce prince demandait à Dieu « de n'être point un roi donné dans son ire, mais de ceux qu'il choisit pour la consolation et remède des états. »

— François de Bourbon, duc de Montpensier, fut nommé gouverneur et lieutenant général du roi en Normandie. Il mourut à Lisieux le 4 juin 1592.

— En cette année furent enregistrés les nouveaux statuts des rubannières-frangières et dentellières, rédigés en 1553 et en 1588, en renouvellement de ceux qu'elles avaient obtenus en 1292 et en 1357, et qui avaient reçu, en 1524, la sanction de François Ier. Ces statuts furent renouvelés le 2 avril 1672.

1590. — Le marquis d'Alègre, surmommé le Bâtard, qui par ses exactions avait acquis une déplorable célébrité, se dévoua à la cause du roi de Navarre. D'intelligence avec des habitants de Rouen, il s'empara du château de Bouvreuil, le 19 février, sans coup férir, et il tenta de se rendre maître de la ville. Deux jours après, le chevalier d'Aumale, secondé par le chevalier Bigards de la Londe, lieutenant général pour la Ligue en Normandie, ayant fait un appel à ses partisans, attaqua D'Alègre et le força à capituler : ce dernier eut la vie sauve ainsi que ses troupes, mais un orfèvre de Rouen, Jean Louys, capitaine des bourgeois, qui avait pris le commandement de la forteresse après le comte de Tillières, et ceux des habitants qui s'étaient faits ses complices, furent condamnés à mort ou emprisonnés par le Parlement ligueur. Jehan Louys, et un autre capitaine des bourgeois nommé Cavé, furent pendus sur la place du Vieux-Marché, et leurs corps furent exposés sur une des tours du château. — A un an de là, le château de Blainville, demeure du marquis d'Alègre, fut assiégé et pris par les ligueurs. Un arrêt du Parlement de Rouen, du 21 mars 1591, ordonna la démolition de ce château, mais il fut sursis à l'exécution de cet arrêt par des lettres du duc de Mayenne, du 25 avril suivant.

— Le chevalier d'Aumale fit démanteler le château de Bouvreuil du côté de la ville. Les matériaux furent employés pour

les fortifications. Lorsque Henri IV vint, l'année suivante, mettre le siége devant Rouen, cette forteresse ne présentait plus que des ruines. — La chapelle, qui, en 1204, avait été transmise de l'ancien palais de la Tour au château dit de la Fontaine-Gaalor, était desservie par trois chapelains. Lorsqu'on démolit le château, le principal titulaire de cette chapelle dit la messe dans le Vieux-Palais, et le service que les deux autres étaient obligés de faire fut transmis à Saint-Godard. — Les religieuses de Sainte-Brigitte, dites les Dames Augustines d'Angleterre, qui s'étaient établies en 1580 en la paroisse de Saint-Lô, furent autorisées à prendre de la pierre pour la construction de leur chapelle. Leur maison s'appelait le monastère de Saint-Sauveur et des saintes Marie et Brigitte de Sion, de l'ordre de Saint-Augustin.

— On découvrit, en mars, plusieurs conspirations dont le but était de livrer la ville de Rouen aux royalistes. Des supplices furent ordonnés contre les conspirateurs et leurs agents, et contre des espions qui se rendaient au château de Blainville. Le 20, le duc de Mayenne appela le vicomte de Tavannes à commander à Rouen et dans les environs, avec les pouvoirs les plus étendus, « mais pour un temps. » On lui donna le logis qu'avait occupé Carouges. — Des lettres patentes du 11 octobre désignèrent le même personnage pour représenter en toutes choses Charles de Lorraine, duc de Mayenne, dans la Normandie. En enregistrant ces lettres, le Parlement maintint à André de Brancas le gouvernement du bailliage de Caux, avec le titre de gouverneur du Havre-de-Grâce.

— Le Parlement rendit plusieurs arrêts pour obliger les bourgeois à payer les taxes nécessaires pour la nourriture et la solde des gens de guerre, pour l'entretien des fortifications et pour la confection d'artillerie, ainsi que pour contraindre les Élus à percevoir les tailles et les deniers de la vente du sel. La même cour pourvut aux moyens de faire la recette des deniers provenant des biens et revenus des hérétiques.

— Le Parlement de Normandie se trouvant divisé en deux fractions, dont l'une, restée à Rouen, obéissait au conseil de l'Union, et dont l'autre s'était fixée à Caen et rendait la justice au nom du roi, cette dernière fraction s'opposa, en mai, à ce que celle de Rouen fît la délivrance d'un prisonnier, le jour de l'Ascension.

— Le 9 mai, mourut en prison, à Fontaine-le-Comte, le car-

dinal Charles Ier de Bourbon, archevêque de Rouen et légat d'Avignon, peu après avoir été proclamé roi de France par le Parlement de Paris, sous le nom de Charles X, à la suite de l'assassinat de Henri III et à l'instigation du duc de Mayenne. Le cardinal était âgé de soixante-sept ans. Son corps fut rapporté et inhumé dans la chartreuse de Gaillon, qu'il avait fondée en 1571 sous le vocable de Notre-Dame-de-Bonne-Espérance. La nouvelle de sa mort fut donnée, le 15 mai, par le cardinal Charles II de Bourbon, qui fut exclu de l'archevêché par le chapitre, composé en grande partie de ligueurs. Ce prélat fit saisir, par les troupes du roi, le temporel de l'archevêché et du chapitre, et transféra son siége archiépiscopal à Caen, ville dévouée aux intérêts de Henri IV, qu'elle avait reconnu pour son souverain légitime. — L'évêque de Rosse, qui était venu à Rouen, le 11 octobre 1583, prendre possession de l'archevêché au nom de Charles II de Bourbon, avait été autorisé par le chapitre à continuer la charge de suffragant. — Le 2 juin, le Parlement ligueur fit saisir, de son côté, les revenus de l'archevêché de Rouen, ainsi que ceux des abbayes de Saint-Ouen et de Jumiéges, dont avait joui de son vivant le feu roi Charles X. Il en fut donné avis au duc de Mayenne.

— Il fut défendu, le 29 mai, à tout individu de se battre en duel, sous peine d'être pendu et étranglé « sans autre formalité. »

— Il y eut, le 21 juillet, une tentative pour livrer Rouen aux catholiques. Des bandes armées attaquèrent le corps de garde du Vieux-Marché, entourèrent le logis où était rassemblé le conseil de l'Union, et obligèrent les membres à se disposer.

— Le 20 août, le Parlement de Rouen fit défense à toute personne, sous peine de punition corporelle, de molester, emprisonner ni mettre hors de la ville les femmes dont les maris étaient absents. — Il ordonna, le 19 septembre, de faire démolir, sous trois jours, les maisons qui auraient été bâties « ou entreprises sur les remparts et murs de la ville, et qui seraient préjudiciables à la défense d'icelle, » le long des quais, depuis la porte Guillaume-Lion jusqu'au Vieux-Palais et du côté des Jacobins. Cet ordre fut renouvelé le 13 avril 1592, pendant que Rouen était assiégé par Henri IV, les échevins ayant refusé de l'exécuter, « déclarant qu'ils n'étaient pas abatteurs de bois. » — Le conseil de l'Union fut invité à faire travailler à la réparation

des fortifications. — On avait commencé, dans cette année, la construction de l'hôtel de Fécamp à Rouen, mais le capitaine du Vieux-Palais s'opposa à la continuation des travaux, sous le prétexte qu'ils pourraient devenir nuisibles à la forteresse.

— Le 29 octobre parut un arrêté qui fixait le prix du sel. Les abus devaient être réprimés par la peine du fouet.

— Vers cette époque mourut Martin du Bosc, sieur de Bourneville; il était l'un des fils de Louis du Bosc, sieur de Radepont, et fut aussi fougueux ligueur que son frère Jean, seigneur d'Émendreville, avait été ardent calviniste.

1591. — En cette année, le Parlement ligueur prescrivit de nombreuses dispositions concernant l'exécution des travaux à faire aux fortifications, la fourniture des vivres et des munitions de guerre, l'entretien des troupes. Il fut enjoint aux bourgeois d'assister, jour et nuit, à la garde des portes, de fournir chevaux, armes et subsistances, de travailler aux fortifications. Des droits furent établis à l'entrée de la ville. Il fut défendu de faire aucun transport hors de Rouen des objets de consommation et des munitions de guerre, sans un congé du sieur de Tavannes. On pourvut, à l'aide des deniers provenant de la vente des biens meubles des absents et du revenu de leurs immeubles, aux dépenses des travaux à effectuer au fort et « boulever » qui avaient été commencés proche la porte Beauvoisine, à ceux du fort de la Croix, situé entre la rivière de Robec et la porte Saint-Hilaire, ainsi qu'à la subsistance des pauvres de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine. — Les travaux de fortification qui avaient été entrepris aux abords des portes de Beauvoisine et de Saint-Hilaire, ainsi qu'aux remparts, furent continués en septembre, à l'aide de nouvelles ressources provenant du produit de la vente des draps de soie, qui avait d'abord été mis en réserve pour l'achat de poudres.

— Un nouveau complot pour réduire la capitale normande sous l'autorité royale fut découvert en mai. Le caporal Lafrappe, de la garnison du château-fort de Sainte-Catherine, ayant été convaincu d'avoir, par trahison et à prix d'argent, favorisé l'entreprise de l'ennemi (Henri IV) sur cette forteresse, fut, conformément à un arrêt du Parlement de Rouen, supplicié et pendu au Vieux-Marché. Sa tête fut exposée sur la tour carrée du château qu'il avait voulu livrer, et une récompense fut donnée au soldat qui l'avait dénoncé. On fit des processions dans la ville,

les bannières déployées, en actions de grâces pour la découverte de ce complot.

— Un meurtre fut commis, le 29 mai, au jeu de paume de l'Aigle-d'or, situé entre la rue Ganterie et l'ancienne rue de l'Aumône, sur un capitaine Lesmone, par un autre capitaine nommé Bailleul, seigneur de Beauvais. Ce dernier, qui avait pris la fuite, fut blessé au siége de Rouen le 23 janvier suivant, et mourut le 1er février.

— On admit à lever la fierte un arquebusier nommé Paulart, qui, à la suite d'un sermon prononcé par un religieux jacobin, à Sainte-Catherine-de-Grammont, où il avait fait partie d'un détachement chargé de le protéger, avait tué, par accident, du même coup, son père et un capitaine Leduc. Il y eut, à ce sujet, des débats entre le chapitre et le Parlement ligueur, qui n'avait consenti à délivrer le prisonnier que « par provision. » Antoine Bigards de la Londe, gentilhomme normand, qui avait été l'un des députés aux États de Normandie tenus en 1585, et qui était investi des fonctions de lieutenant général au gouvernement des bailliages de Rouen, d'Évreux et de Gisors, étant intervenu dans le débat, obligea le Parlement à corriger l'arrêt qui avait déplu aux chanoines.

— Le 29 juillet arriva à Rouen Henri de Lorraine, fils du duc de Mayenne, qui avait été appelé au gouvernement de la province. Il laissa le commandement de la ville au maréchal de Villars, gouverneur du pays de Caux, avec le titre de lieutenant général, et, en l'absence de ce dernier, au sergent-major Antoine Bigards de la Londe, qui était doué d'une grande expérience dans l'art militaire. Le conseil provincial de l'Union avait cessé d'exister. — Villars s'établit dans le manoir archiépiscopal, et donna l'ordre de démolir le faubourg de Saint-Gervais ainsi que les maisons situées au pied du mont Sainte-Catherine. Il établit quelques mois après la tranchée dite des Capucins, à la chaussée de Martinville, en un lieu appelé alors la Barbacane, qui était destiné à protéger les communications entre la ville et la côte de Sainte-Catherine, et à couper au besoin la route de Paris. C'était le premier couvent des Capucins, qui étaient alors établis dans l'emplacement de l'ancien hôpital de Jéricho.

— Le prieuré de Bonne-Nouvelle et le monastère des Emmurées furent démolis dans le même temps. Ce dernier couvent était devenu la proie d'un incendie allumé par Marc de la Ferté,

qui était chargé de la défense du petit fort de la Barbacane, dont l'emplacement est actuellement confondu avec la place de Saint-Sever. On donna pour refuge aux Emmurées le lieu appelé vulgairement les Bons-Enfants. — Le 22 octobre 1598, le Parlement ordonna la saisie du revenu du prieuré de Bonne-Nouvelle, pour être employé à la reconstruction de la maison et de l'église de ce prieuré. L'église et les clôtures furent réédifiées en 1604; le cloître et les autres bâtiments le furent en 1626. L'église fut agrandie en 1640.

— On fit à Rouen, le 20 octobre, une procession générale, « afin d'exciter le peuple à prier Dieu de le délivrer de la tyrannie des hérétiques et d'aucuns qui se disoient catholiques. » — Le 26, le Parlement ligueur ne tint pas d'audience, parce que c'était le jour anniversaire de la réduction de la ville en 1562. — Henri IV fit sommer inutilement les habitants de se rendre; ils répondirent qu'ils étaient résolus à mourir plutôt que de reconnaître un hérétique pour roi de France. Une bulle du saint Père, prononçant l'excommunication du roi de Navarre et de ceux de son parti, avait, peu auparavant, été lue et publiée dans la cathédrale. Cette bulle, ayant été blâmée par un arrêt du Parlement royal siégeant à Caen, le Parlement ligueur condamna publiquement cet arrêt, et le fit brûler dans le parvis de Notre-Dame de Rouen, par l'exécuteur des sentences criminelles.

— Henri IV mit le siége devant Rouen le 11 novembre, à sept heures du matin. Son armée était commandée par le maréchal de Biron, qui, le 3 décembre, établit à Darnétal un camp dont la tour de Carville était le centre. La cité fut investie; le cours de l'eau de Robec fut détourné, et le service des moulins fut interrompu. Le maréchal de Villars, qui gouvernait la Normandie pour le duc de Mayenne, avait mis la ville et le fort de Sainte-Catherine en état de défense. Ce fort était défendu par le sieur de la Chaste, et le Vieux-Palais par le sieur de Bauquemare. On avait élevé, sur le port, deux autres forts qui étaient placés sous le commandement des sieurs Gueroult et Debonne. L'un de ces forts était situé à la porte Guillaume-Lion, et l'autre en face de la porte Saint-Éloi. (Cette porte, dont la première construction remontait au-delà du seizième siècle, a été démolie en 1814.) On réunit tous les habitants en état de porter les armes, et l'on fit sortir des murs les paysans et les gens inconnus. Henri IV, étant venu le 30 novembre pour surveiller les préparatifs du siége,

reconnut que la place ne pourrait être enlevée d'assaut. — Le 21 du même mois, un cartel avait été proposé à Villars par le comte d'Essex qui commandait un parti anglais venu en aide au roi de Navarre pour le siége de Rouen. Essex offrait de combattre à pied ou à cheval, armé ou en pourpoint : « Je maintiendrai, disait-il, que la querelle du roi est plus juste que la vôtre, que je suis meilleur que vous, et que ma maîtresse est plus belle que la vôtre. » Villars répondit qu'il accepterait le défi quand Mayenne serait arrivé : « Quant à la condition que vous êtes meilleur que moi, ajouta-t-il, vous en avez menti ; quant à la comparaison de votre maîtresse à la mienne, je veux croire que vous n'êtes pas plus véritable en cet article qu'aux autres : toutefois, ce n'est pas chose qui me travaille pour le moment. » — La détresse fut considérable à Rouen pendant ce siége, qui dura six mois. Il y eut, à cette époque, des pluies excessives, des gelées rigoureuses, des neiges abondantes. Les subsistances étant venues à manquer, le peuple se nourrit de chair de cheval que l'on vendait publiquement. — Le gouverneur du Pont-de-l'Arche Du Raulet, qui avait pris part à une tentative pour s'emparer de la barbacane dont nous avons parlé précédemment, tomba, le 27 décembre, dans une embuscade, au pouvoir de Langonne, et fut conduit au château du Bout-du-Pont pour attendre les ordres du duc de Mayenne.

— Le Parlement ordonna, le 13 décembre, de curer la rivière de Robec dont le cours avait été détourné, et de porter les immondices « en certaine fosse qui sera faite au camp du Régent. » On appelait ainsi une place vide située dans le quartier de Saint-Nicaise.

1592. — Pendant le siége de Rouen par Henri IV, les habitants firent à plusieurs reprises de vigoureuses sorties. La ville, le Vieux-Château et les forts résistèrent courageusement à toutes les misères qui accablaient la population. Le 4 janvier, une tentative fut faite sans succès pour introduire l'armée royale par la porte Cauchoise ; trois des conspirateurs furent pendus, et, dans le but de prévenir le retour de semblables tentatives, des potences furent dressées dans les rues. Une flotte hollandaise, composée de dix vaisseaux, après avoir débarqué trois mille hommes au service du roi de Navarre, s'approcha du Vieux-Palais, sur lequel elle tira plusieurs coups de canon, mais les batteries de ce fort l'obligèrent à se retirer. Le 13 du même mois, vingt-sept navires

qui s'acheminaient vers le port furent encore arrêtés par le canon du Vieux-Palais. L'ennemi fut repoussé avec perte, le même jour, par l'ancien fort de Sainte-Catherine. Des barricades élevées près de là par des Anglais avaient été détruites par Villars le premier jour du mois. Le 21, cinquante à soixante bourgeois sortirent par la porte Martinville, et, après avoir repoussé les assiégeants dans leurs tranchées, ils firent retraite sans autre perte que trois blessés. — Le 23, Henri IV, se trouvant sur la côte de Sainte-Catherine, aperçut les siens aux prises avec les assiégés qui étaient sortis par la porte Saint-Hilaire : suivi de D'Aubigné et d'un seul gendarme, ce prince descendit à cheval, traversa la rivière d'Aubette où il faillit périr, rejoignit ses compagnons, les harangua, et sa présence seule fit retirer les ligueurs qui le crurent suivi d'une troupe considérable. Le 27, Villars s'avança tellement dans une sortie, qu'il manqua d'être pris du côté des Chartreux. Le Parlement lui fit faire des remontrances, pour qu'il lui plût « ne se mettre en l'aduenir en si grand hasard, mais se conserver. » — Le 26 février, un nouveau coup de main fut tenté par Villars, qui demanda trois cents arquebusiers ; il se présenta plus de deux mille combattants, et l'un des capitaines fit tenir ouvert un seul guichet de la porte Saint-Hilaire, pour qu'il ne passât que le nombre nécessaire. Il y eut une furieuse escarmouche, dans laquelle furent tués beaucoup des assiégeants ; le maréchal de Biron fut blessé ; plusieurs canons furent pris. Le Parlement assista à un Te Deum qui fut célébré à la cathédrale pour rendre grâce à Dieu de ce succès. Cette cour sollicita plusieurs fois le secours du duc de Mayenne et du prince de Parme, « les habitants se mourant de faim ; » car le blé avait haussé subitement ; les ambulances étaient sans pain ; le prix des autres articles de consommation avait également augmenté. — Le 12 mars, une partie de la muraille s'écroula entre le fort de la ville et Saint-Hilaire ; cette brèche fut promptement réparée. Il y eut le lendemain une escarmouche à Cauchoise, sous les ordres d'un capitaine nommé Petit. Le 23, Villars fut blessé à la côte de Sainte-Catherine. Le 24, des soldats ennemis se plaisaient à lancer des pierres contre une croix placée dans le cimetière de Saint-Gervais ; un capitaine des bourgeois, qui les aperçut, tua d'un coup de mousquet l'un de ces profanateurs, à plus de cinq cents pas de distance. — Le 4 avril, la mine de blé avait monté successivement de treize livres à dix écus ; des me-

sures furent ordonnées contre les accaparements, et le Parlement obligea les détenteurs de blés à les porter à la halle pour y être vendus au prix qu'il avait fixé, à six écus deux tiers la mine pour le meilleur, et à six écus pour le méteil. La livre de pain fut taxée à trois sous quatre deniers, le pot de vin à sept sous, le cidre sans eau à trois sous, et le poiré à deux sous le pot. La cour ordonna enfin l'expulsion des vagabonds et des bouches inutiles. Quelques jours après, les soldats commirent des ravages, tant aux portes de la ville qu'au dehors; ils allèrent jusqu'à abattre des maisons et prirent par force le pain chez les boulangers; le peuple n'en pouvait avoir. Le 16, il y eut, dans la cour du Palais, un commencement de sédition à l'occasion de la cherté du blé et des taxes qui avaient été imposées aux bourgeois pour l'entretien des gens de guerre. Des insultes et des voies de fait furent commises contre des membres du Parlement et contre d'autres personnages. Villars réprima ce tumulte en faisant charger les mécontents par la cavalerie. — Enfin, le siége de Rouen fut levé le 20 du même mois, sur la nouvelle de l'arrivée à Cailly des ducs de Mayenne et de Parme. Le lendemain, ces personnages, accompagnés des ducs de Guise et d'Aumale, et du cardinal de Plaisance, légat du pape, firent leur entrée à Rouen au milieu de vives acclamations; il y eut un Te Deum solennel à la cathédrale et une procession générale.

— Vers ce même temps, Henri IV avait ordonné la démolition de l'église de Saint-Michel au couvent du mont Sainte-Catherine; elle fut remplacée plus tard par une petite chapelle insignifiante, qui tomba en ruine à la fin du dix-huitième siècle, pendant l'époque révolutionnaire.

— Guillaume Valdory, l'un des capitaines des bourgeois et l'historien du dernier siége de Rouen, où il était né vers 1542, fut désigné par Charles de Lorraine pour remplir les fonctions de lieutenant général du vicomte de Rouen, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort, qui eut lieu le 4 août 1601. Guillaume Valdory fut inhumé en l'église de Saint-Sauveur.

— Le 6 août, la peste fit invasion dans la conciergerie du Palais, où se trouvaient entassés malades et sains.

— Le 8 du même mois, Henri de Bourbon, duc de Montpensier, fut nommé gouverneur de la Normandie en remplacement de son père François de Bourbon. — Le 13, Villars prêta serment devant le Parlement en qualité d'amiral de France, dignité

à laquelle il avait été élevé le 1er juin précédent et qui avait été retirée au maréchal de Biron pour la lui donner. Villars siégea au Parlement et fut ensuite installé en la Table de marbre du Palais. La cour entérina, en sa présence, les lettres qui donnaient aux religieuses Emmurées l'emplacement de l'ancien collége des Bons-Enfants.

— Le Parlement rendit, le 16 septembre, un arrêt contre les princes, les seigneurs et autres personnages qui faisaient forger des monnaies et des pièces de six blancs. Il défendit, le 22 mars 1593, d'apporter par charges, à Rouen, dans des barils ou paniers, des pièces de six blancs, trois blancs, nouveaux douzains, qui étaient faux, contrefaits ou fabriqués dans les provinces d'Auvergne, du Languedoc, du Dauphiné et de la Provence. La même cour défendit aussi, en 1597, de refuser les doubles pour deniers, et les deniers pour mailles, et elle détermina les proportions dans lesquelles ces monnaies seraient reçues.

— Le duc de Mayenne donna, le 17 septembre, aux religieux Minimes, le cimetière ou prêche des Huguenots, qui était situé dans la rue Saint-Hilaire, pour y construire un couvent de leur ordre ; mais il leur fut interdit, le 8 juillet 1595, de rester à Rouen, et il fut défendu aux Célestins de les recevoir. Le Parlement leur avait enjoint de se retirer en leurs maisons ou monastères pour y vivre régulièrement suivant leurs statuts. — Ces religieux revinrent en 1600, et obtinrent d'un sieur Vincent de Bouville, conseiller au Parlement, la donation, pour y édifier leur monastère, qui fut achevé en 1611, de plusieurs maisons situées en la rue Bourg-l'Abbé. Leur église fut dédiée le 31 mars 1656. — Le Parlement les avait autorisés, le 28 février 1602, à enlever des matériaux provenant de la démolition du château de Bouvreuil, démolition qui avait été décidée en 1590, à charge de remplir les fosses qui avaient été faites, mais le capitaine et les compagnons de la Cinquantaine s'opposèrent, le 18 juin, à l'enlèvement de ces matériaux, et les Arquebusiers demandèrent à être maintenus en la jouissance de l'emplacement de l'ancien château « à eux octroyé par le roi pour et au lieu du clos qu'ils avoient sur le rempart. »

— Le 24 septembre, les officiers de ville et le chapitre pressèrent les Jésuites de s'installer dans la maison du Maulévrier, qui avait été acquise par le cardinal de Bourbon pour l'établis-

sement de leur collége, leur déclarant que, s'ils différaient à l'occuper, il serait pourvu à leur remplacement.

— Le Parlement ordonna, le 25 du même mois, la réparation de la tour de l'église de Sainte-Marie-la-Petite, qui avait été ruinée pendant le siége, et il arrêta que les frais seraient payés « tant sur les absents que sur les cotisations du curé et des paroissiens. » — Il était tombé aussi, sur l'église de Saint-Martin-sur-Renelle, un boulet qui y causa beaucoup de dommages.

— François du Hallot de Montmorency, ancien gouverneur de Rouen et de Gisors, et lieutenant général en Normandie, fut assassiné, le 13 septembre, par l'ordre du marquis D'Alègre, à Vernon, où il s'était retiré pour se faire panser d'une blessure qu'il avait reçue au siége de Rouen. Un page de D'Alègre, nommé Claude de Pehu, l'un des meurtriers, fut admis l'année suivante à lever la fierte, et, par ce fait, il fut délivré avec tous ses complices, y compris D'Alègre lui-même. Mais un arrêt du conseil d'état déclara que l'assassinat commis sur Du Hallot de Montmorency était un crime de lèse-majesté, lequel était excepté du privilége de la Fierte, et quelques-uns des auteurs de cet assassinat furent condamnés à mort et exécutés. En outre, le Parlement ordonna, de nouveau, la démolition du château de Blainville, demeure de D'Alègre, qui s'était réfugié en Italie et qui fut exécuté en effigie avec plusieurs autres. Il intervint, par la suite, un long procès, dans le cours duquel fut attaquée et défendue l'origine du privilége de Saint-Romain, et qui fut terminé en 1608 par la condamnation de Pehu à des peines temporaires et à des dommages-intérêts.

— Des lettres patentes du 25 septembre nommèrent Guillaume de Haultemer, seigneur de Fervaques, lieutenant général en Normandie, pendant l'absence du duc de Montpensier.

— En octobre, la peste recommença ses ravages à Rouen; ils augmentèrent encore dans les premiers mois de l'année suivante. Le Lieu-de-Santé, qui avait été organisé à l'aide d'aumônes, ayant été ruiné pendant les troubles de 1591, on songea à le reconstruire. On prit des mesures pour pourvoir aux nécessités des pestiférés et pour les transférer aux lieux d'évent. Une île avait été choisie, mais on ne put l'utiliser, cette île ayant été couverte d'eau. — Défense fut faite de nourrir, dans la ville, ni pourceaux, ni pigeons, et il fut enjoint de nouveau aux proprié-

taires d'établir des cloaques dans leurs maisons; le 15 janvier 1607, la cour rendit un arrêt qui déclarait inhabitables celles qui n'en étaient pas pourvues.

— On défendit, le 17 novembre, à toute personne, de quelque qualité et condition qu'elles fussent, « de porter masques, faux nez, barbes feintes ni autres choses déguisant. » Il fut interdit d'en mettre en vente.

— Le 27, il fut défendu aux prieur et religieux ou religieuses de la Madeleine, de recevoir aucune religieuse nouvelle, jusqu'à ce que leur nombre fût réduit à treize, la supérieure comprise.

— Le 2 décembre mourut Alexandre Farnèze, duc de Parme, des suites des blessures qu'il avait reçues à Caudebec, après le siége de Rouen.

— Des lettres patentes du 15 du même mois ordonnèrent la translation à Dieppe de la Monnaie de Rouen.

1593. — Le Parlement ordonna, le 5 mars, aux échevins de faire réparer promptement les brèches et ruines qui avaient été faites aux remparts de la ville. Des réparations furent exécutées l'année suivante au Vieux-Palais, notamment à la tour Maussifrote (Mal-s'y-frotte). Des travaux furent également effectués à la Romaine, entre la porte de la Vicomté et celle des Aignelets (Harenguerie). — Ces portes ont été supprimées en 1826 et en 1827.

— On fit, le 11 avril, une procession générale en actions de grâces de la levée du siége de Rouen. On reçut à la cathédrale la confrérie des Pénitents, de dix à onze heures du soir.

— Le 26 avril, le Parlement réuni à Caen enregistra des lettres de jussion et de confirmation d'autres lettres de mars 1592, qui rétablissaient un prévôt général en Normandie, et nommaient à ce poste un sieur de Suresnes.

— Un acte passé le 4 juillet, au monastère de Saint-Ouen, devant le lieutenant particulier du bailli de Rouen, exempta du ban et de l'arrière-ban les habitants de la ville, de ses faubourgs et de sa banlieue.

— Henri IV, plusieurs fois sollicité par le Parlement de Normandie siégeant à Caen, abjura solennellement dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis le 25 juillet. La ville de Rouen consentit à lui ouvrir ses portes, le 27 mars de l'année suivante, par l'intervention de Rosny, l'ami du roi, connu plus tard sous le nom de Sully, qui vint plusieurs fois pour traiter avec Villars. Le

Parlement ligueur se soumit. Des lettres du roi approuvèrent tout ce que le maréchal avait fait pour la défense de la ville. (V. ci-après, à l'année 1594.)

— Le 27 septembre mourut Jean Lecerf, conseiller au siége présidial. Il fut inhumé à Saint-Godard, ayant le visage découvert, les pieds nus, et en habit de Pénitent. Il fut porté par quatre membres d'une confrérie qui existait alors sous le titre des Pénitents blancs, à l'imitation de celle qui avait été instituée en 1582, par Henri III, dans l'église des Augustins de Paris, sous le vocable de l'Annonciation de Notre-Dame.

1594. — Un impôt de vingt sous par muid de vin fut accordé par le roi pour la reconstruction du pont. Le 29 novembre 1613, le Parlement fit au roi Louis XIII la remontrance : « que Sa Majesté ait agréable d'honorer sa mémoire par la construction du pont de Rouen pendant sa régence, pour sauver un grand nombre d'hommes qui périssent tous les ans au passage de la rivière, et délivrer toute la Normandie de l'incommodité que reçoit le commerce, qui seroit encore plus grande si les arches venoient à tomber et boucher le cours de la rivière. »

— Le Parlement enregistra, le 31 janvier, des lettres de Henri IV, dans lesquelles le roi racontait sa conversion, ses tentatives et son désir de la paix, les trèves qui avaient été accordées dans ce but, l'abus qu'en faisaient les ligueurs, et sa résolution de recommencer la guerre. Le roi invitait enfin tous les catholiques à se joindre à lui et à croire à la sincérité de sa conversion.

— A Caen il fut donné lecture, le 14 mars, d'un rapport dans lequel le sieur d'Incarville, l'un de ceux qui avaient été envoyés par le roi pour traiter de la reddition de Rouen, racontait que, malgré tous les efforts de ce prince et après un long siége, cette ville n'ayant pu être réduite, le roi a voulu essayer les voies de douceur, ce que sa conversion devait rendre plus facile. On a commencé à pratiquer avec Villars, dès le mois d'août 1593, « alors qu'il paraissait se vouloir rendre serviteur du roi et s'engageait à disposer de même ceux qui étaient en sa puissance. Depuis six semaines, ajoutait-on dans ce rapport, les choses sont avancées, les articles qui ont été dressés seront bientôt montrés à la cour pour qu'elle y donne son avis. Le premier point est de donner à Villars l'état d'amiral de France, dont se démettrait le sieur de Biron moyennant environ cent vingt mille livres. » Les membres du Parlement, réunis à Caen, s'engagèrent à avancer

dix mille écus pour leur part sur la somme demandée par Biron. Rouen se soumit, le 27 mars, à l'obéissance de Henri IV; les clés de la ville lui furent présentées par André de Brancas, sieur de Villars, lequel fut déclaré amiral de France et prêta serment le 10 mars, devant le Parlement, en grande cérémonie. Rosny, qui était venu dans cette ville pour exécuter, au nom du roi, les articles du traité, nomma en outre Villars lieutenant général des gouvernements de Rouen, de Caux et de Fécamp, et repartit quelques jours après pour Paris, où Henri IV avait fait son entrée. — Le Parlement, qui depuis 1589 avait été transféré à Caen, revint à Rouen le 19 avril, et tint, le 26 du même mois, son audience solennelle de rentrée. Il employa tous ses efforts pour réduire l'esprit de la Ligue, et statua que « dorénavant tout sera fait sous le nom et scel de Henri IV, roi de France et de Navarre. » La nouvelle de la réduction de Rouen ayant été portée à Paris le 31, on fit des feux de joie dans tous les quartiers.

— De grands vents causèrent, le 28 février, des désastres à l'église de Saint-André de la ville et à d'autres monuments.

— En cette année, l'église de Saint-Gervais, qui avait beaucoup souffert pendant le siége, fut réparée. — Cette église a été réédifiée de fond en comble et dans de plus vastes proportions. Les travaux ont été commencés en 1837. On trouva, à cette époque, des fondations qu'on peut supposer avoir appartenu aux dépendances de l'ancien prieuré où mourut, en 1087, Guillaume-le-Conquérant. — Le portail principal et le clocher de l'église de Saint Gervais ont été édifiés de 1869 à 1871.

— Le chapitre de la cathédrale avait refusé de reconnaître Charles II de Bourbon comme archevêque, tant qu'il serait du parti contraire à la Ligue, pour laquelle tenait alors la ville de Rouen. Les affaires changèrent de face par la conversion de Henri IV, et, le 9 avril, un accommodement fut arrêté entre les chanoines et le prélat; mais ce dernier, atteint d'hydropisie et de langeur, mourut le 30 juillet à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à l'âge de trente-deux ans. Son corps fut inhumé à la Chartreuse de Gaillon. Charles II n'eut, pendant quatre ans, que le simple titre d'archevêque, sans avoir pris possession de son église, sans même avoir été fait prêtre. Il ne jouit également que pendant le même temps du revenu de l'abbaye de Saint-Ouen. Il eut pour successeur à l'archevêché de Rouen Charles III, car-

dinal de Bourbon, frère naturel de Henri IV, qui ne prit possession qu'en décembre par un fondé de pouvoirs, et fit son entrée solennelle le 24 mai 1599. Charles III se démit en 1604 en faveur du cardinal de Joyeuse, et mourut dix ans après à Marmoutier, où il s'était retiré avec le titre d'abbé.

— Des dispositions furent prises en juillet pour pourvoir à la sûreté de la ville et pour surveiller les forains et les vagabonds. Des arrêts ordonnèrent de porter à l'hôtel-de-ville les armes, les pièces d'artillerie, etc., et prescrivirent les mesures nécessaires pour mettre un terme aux excès que commettaient les gens de guerre, pour « courir sus aux voleurs, et pour les prendre et appréhender pour en faire prompte justice. » — Il fut enjoint, le 23 septembre, aux gens de guerre de se retirer aux villes qui leur étaient données pour garnison ; il fut défendu à toutes personnes de les recevoir ou favoriser ; il fut enfin permis au peuple de s'assembler « et de leur courir sus. »

— Le 8 août, le Parlement enregistra des lettres patentes signées par Henri IV au camp d'Alençon, en décembre 1589, portant création d'un maître de chaque métier.

— Des quêtes furent faites, le 20 août, chez les bourgeois, en faveur des religieuses de Saint-Mathieu, dites les Emmurées, qui, ayant eu leur maison brûlée et démolie pendant la guerre, s'étaient réfugiées en ville et cherchaient les moyens de rebâtir leur monastère. Mettant de côté tout sentiment d'orgueil, ces pieuses femmes eurent le courage de se placer auprès des ruines de ce couvent, et de solliciter l'aumône des passants. Elles avaient été autorisées, en 1592, à s'établir dans la paroisse de Saint-Laurent, en la maison d'un sieur Tourmente qui était absent : celui-ci étant revenu deux ans après, les expulsa et voulut saisir leur mobilier, mais le Parlement s'y opposa, en l'autorisant toutefois à réclamer ses deux années de loyer. — Le 8 août 1595, les Emmurées obtinrent la permission de prendre cent pieds d'arbres dans la forêt de Rouvray, « suivant les droitures qui leur avaient été données en 1269 par le roi saint Louis. » En septembre, elles s'installèrent, en attendant le rétablissement de leur demeure, dans la paroisse de Saint-Vivien, en une maison dépendant du prieuré de Beaulieu. Rentrées plus tard en possession de leur monastère, elles obtinrent la confirmation de leurs droits et privilèges par des lettres patentes du 28 juillet 1633 et par d'autres lettres du 14 janvier 1672 ; elles y restèrent jusqu'à la fin du dix-

huitième siècle, non sans avoir éprouvé les atteintes du jansénisme, qui, suivant quelques historiens, introduisit ses doctrines dans leur couvent. — Leur église a été convertie, en 1848, en une écurie pour un détachement de cavalerie; les bâtiments, qui avaient servi pendant quelque temps de maison d'école gratuite pour les jeunes filles, furent convertis en 1857 à usage de caserne, et un marché pour les bestiaux a été ouvert sur les autres dépendances de cet antique monastère.

— De nombreux priviléges furent accordés en novembre, par des lettres patentes, aux compagnies des Arquebusiers et de la Cinquantaine, ainsi qu'aux gens d'église, conseillers, nobles [1], bourgeois et manants de la ville de Rouen ; ils obtinrent, à cause des services qu'ils avaient rendus, des exemptions de tailles et contributions, et des foires franches.

— Sur une requête présentée le 20 décembre « par les vrays suppotz du feu abbé des Conardz, » tendant à ce qu'il leur fût permis d'élire un abbé au lieu dudit défunt, et, « durant les prochains jours gras, user de leurs facéties et joyeusetez accoustumées faire avant les derniers troubles, » et que « inhibitions et défenses soient faites à toutes personnes autres que ceulx de leur société et adveu, porter masques par la ville durant les dits jours gras, » le Parlement leur donna l'autorisation nécessaire. — En février 1595, le procureur général remontra à la cour « que les Conards et ceux qui se disaient suppôts des Conards avaient abusé de la licence qui leur avait été accordée, qu'ils avaient continué leurs insolences et avaient marché par les rues au grand scandale de chacun. » Le Parlement leur permit néanmoins, en 1596 et en 1597, de faire, pendant les jours gras, leurs chevauchées et mascarades, à la charge de s'y contenir modestement sans scandale, ni offenser le public directement ou indirectement, exiger aucune chose de quelque personne que ce soit, sous les peines au cas appartenant ; enfin de se retirer à dix heures chacun en sa maison. » — Les Conards ne se conformèrent pas toujours à ces injonctions, car, le 24 janvier 1598, sur une plainte portée au Parlement par Christophe Ludot, la cour leur fit « inhibition et défense de molester ni travailler ledit Ludot, ses domestiques et autres bour-

[1] Nous avons fait mention, à la page 218, de la montre de la noblesse. Ce dénombrement était fait, dans l'intérêt du fisc, pour maintenir au nombre des contribuables ceux qui essayaient de se soustraire à l'impôt, en prétextant induement d'un titre nobiliaire.

geois. » — De nouvelles plaintes furent adressées à la même cour, le 30 du même mois, contre les Conards « qui se revêtaient en irrision des habits d'église et des ministres d'icelle », et furent suivies d'un nouvel arrêt, mais, pendant les délibérations, l'abbé des Conards avait remplacé, par une mitre et un bonnet verts, la mitre blanche et la calotte de taffetas rouge.

— Le 27 décembre, Henri IV fut frappé, à Paris, d'un coup de couteau par Jean Châtel, élève des Jésuites, âgé de dix-neuf ans. Cet attentat détermina l'expulsion de cette congrégation de plusieurs villes du royaume, au nombre desquelles fut Rouen. Une procession générale fut faite dans cette dernière ville, en actions de grâces de ce que Dieu avait préservé les jours du roi.

1595. — Après la mort de Charles II de Bourbon, les revenus de l'abbaye de Saint-Ouen restèrent affectés pendant cinquante-deux ans aux comtes de Soissons, père et fils, qui en jouirent successivement sous les noms empruntés de Pierre de Venteac, décédé abbé commendataire le 1er décembre 1600, et de ses successeurs, Charles de Clermont, démissionnaire en 1622, Balthazar Poitevin, mort en 1633, Jean-Baptiste de Croisilles, démissionnaire en 1639, et Guillaume de Montague, qui prit possession du titre d'abbé en 1639 et en 1641, et se retira l'année suivante.

— Par suite de l'expulsion des Jésuites, le roi, sur la demande des échevins de Rouen, accorda, le 6 février, à cette ville, l'hôtel du Maulévrier que ces Pères avaient habité, afin d'y fonder un collége pour l'instruction de la jeunesse ; mais les Jésuites furent rappelés en 1604 par un édit de Henri IV. Cet édit fut enregistré par le Parlement le 5 avril : il contenait ce motif remarquable : « Qu'il était plus à propos pour lui d'avoir les Jésuites pour amis que pour ennemis. » — De 1607 à 1611, ils augmentèrent par de nouvelles acquisitions leur établissement, qui est actuellement occupé par le Lycée Corneille.

— Le 15 février mourut Étienne de Castignoles, conseiller au siége présidial ; il fut inhumé dans l'église de Saint-Maclou.

— Le 16 du même mois, un nommé Regnault fut poursuivi pour avoir chanté publiquement des psaumes de la version de Marot. — Le 19 septembre 1598, des individus s'étant rassemblés dans une maison du rempart Cauchoise, au clair de la lune, pour y chanter des psaumes, des pierres furent jetées dans leurs fenêtres.

— Des articles secrets avaient été accordés par Henri IV à Villars pour la réduction de la ville de Rouen. Par des lettres patentes du 20 février, les échevins furent déchargés du paiement des vivres, munitions et autres frais des forts de Sainte-Catherine, du Pont et du Vieux-Palais.

— On construisit en mars la fontaine du Neuf-Marché, qui commença à couler dans la même année. Elle fut démolie en 1721, et remplacée par une autre sur laquelle fut posée une statue de Louis XV.

— Des lettres patentes du 15 mars firent défense de saisir, sous aucun prétexte, les chevaux, bœufs et ustensiles des laboureurs et des vignerons.

— « Quatre à cinq mille bannelées d'immondices et ordures étaient amassées dans les rues et les places, principalement vers le Vieux-Palais, la rue Herbière et le Pont-Aritaine. » Des dispositions furent ordonnées par le Parlement pour leur enlèvement. On y employa les brouettiers, ainsi que les gueux et les vagabonds. On fit des quêtes chez les habitants pour subvenir aux frais de cette opération.

— Le 24 mai, l'ordre formel fut donné à tous, sans exception, de tendre les maisons le jour de la fête du saint Sacrement, « et qu'il n'y eût aucune place non tendue. »

— En juin, les pauvres affluaient dans la ville, et les gens de guerre consommaient et dissipaient tout dans les campagnes. L'ordre fut donné de faire travailler les indigents aux fortifications et au déblaiement du fort de Sainte-Catherine. — Le 13, il se répandit dans Rouen une panique causée par des individus criant : « aux armes ! », annonçant la perte d'une bataille, la mort du roi : la veille, des prières publiques avaient été ordonnées pour obtenir le succès des armes de ce prince contre les Espagnols. — Le 17 juillet, le Parlement enjoignit aux mendiants étrangers de se retirer dans les vingt-quatre heures. On leur défendit d'aller par bandes ni en plus grand nombre que deux. Il fut aussi interdit aux pauvres de la ville de quêter dans les rues. — Le 26 du même mois, il y eut une émotion populaire à l'occasion des brigandages commis dans les bailliages de Rouen, de Caux et de Gisors. On fit défense à tous de sortir des maisons après dix heures du soir, comme de faire aucune réunion publique.

— Le 14 juin, fut fait un réglement pour déterminer le

prix de la journée de travail pour différents métiers, savoir :

Les charpentiers de la ville...	14	s.	en été	12	s.	en hiver.
des champs ...	11	s.	»	9	s.	»
Les plâtriers de la ville......	14	s.	»	12	s.	»
des champs....	11	s.	»	9	s.	»
Les maçons de la ville	14	s.	»	12	s	»
des champs....	12	s.	»	10	s.	»
Les jardiniers	10	s.	»	8	s	»
Les manouvriers de la ville...	7	s.	»	6	s	»
des champs ...	6	s.	»	5	s.	»

Le 16 août 1600 et le 25 octobre 1613, furent faits de nouveaux réglements du prix de la journée de travail des artisans et des ouvriers de la ville et des campagnes, proportionnellement à leur profession.

— Le 4 juillet, la fontaine du parvis de Notre-Dame ayant cessé de donner de l'eau, on ordonna la visite des « cahots ». Ces canaux furent réparés en 1602, aux frais communs des échevins et du chapitre de la cathédrale, en vertu de nouveaux arrêts du Parlement. Il fut constaté que des cloaques avaient été bâtis sur les « ceneaux » des fontaines, ce qui existait depuis plus de cent ans pour ceux de Cauchoise, et que les propriétaires furent contraints de démolir.

— Le duc de Montpensier, lieutenant général et gouverneur, pour le roi, de la province, arriva à Rouen le 2 août, en remplacement d'André de Brancas, sieur de Villars. Ce dernier, fait prisonnier au siége de Doullens en Picardie, avait été tué lâchement par les Espagnols. Son corps, rapporté à Rouen avec pompe, fut déposé pendant quelques jours dans l'église abbatiale de la Sainte-Trinité, puis inhumé le 5 septembre dans un petit caveau qui occupe, à la cathédrale, le centre de la chapelle de la Sainte-Vierge. Des fouilles opérées dans cette chapelle en 1738 ont fait découvrir le cercueil de cet ancien gouverneur de la Normandie.

— Trois arches du pont, qui menaçaient ruine, furent démolies le 28 septembre par l'ordre du grand voyer de France. On dressa des devis pour la construction d'un pont de bois, afin d'attendre le rétablissement des arches et des piliers rompus. Le Parlement ordonna la perception de taxes pour contribuer aux frais de la réinstallation du pont.

— Le 22 novembre mourut, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, Claude Bigot, grand prieur claustral et bailli de l'abbaye de Sainte-Trinité du mont Sainte-Catherine, lequel avait fait une donation de tous ses biens aux pauvres malades de la Madeleine. Il fut inhumé dans l'église de l'Hôtel-Dieu.

— On célébra, le 3 décembre, par ordre du roi, un Te Deum et l'on fit une procession générale, pour rendre grâce à Dieu de l'absolution prononcée à Rome pour Henri IV, le 17 septembre précédent, par le pape Clément VIII.

— Dans le courant de cette année, une galerie en marbre du palais archiépiscopal s'écroula dans le jardin. Elle fut tout-à-fait ruinée en octobre 1604. — On démolit la fausse porte de Saint-Ouen et la porte de Sainte-Apolline.

— Claude Groulart releva le puy de la Conception, qui s'était ressenti des troubles de la seconde moitié du seizième siècle, et y fonda de nouveaux prix. Les titres de cette association furent renouvelés par une bulle du pape Léon X en date du 18 janvier 1597. On revisa, le 17 août 1614, ses anciens statuts, qui furent approuvés l'année suivante par le cardinal de Joyeuse.

— Le Bailliage enregistra des lettres patentes qui avaient été données en 1593, pour les statuts du métier de patenôtriers-verriers.

1596. — Des lettres patentes, données à Fontainebleau, avaient ordonné la construction à Rouen d'un navire de cinq à six cents tonneaux et de deux autres de trois à quatre cents tonneaux. Le Parlement remontra au roi, le 20 mars, que les forêts étaient dépeuplées.

— De nouvelles mesures furent ordonnées, le 14 mai, pour informer contre les chefs fauteurs et coupables de conspiration, et pour rechercher les retraites de ces ennemis du repos public. Il fut enjoint aux gentilshommes faisant profession des armes « de courir sus aux ennemis » et d'assembler le peuple au son du tocsin.

— Sur des rapports qui furent faits par le procureur général, le 7 novembre 1594 et le 3 mai 1596, constatant qu'il régnait un grand désordre au Tabellionage, dont les registres étaient emportés par les intéressés, au lieu d'être, suivant l'ancien usage, réunis tous ensemble dans un lieu public, le Parlement enjoignit aux échevins « de faire approprier les voûtes étant sous les salles du Palais, qui avaient été occupées précédemment par l'Ami-

rauté, et qui furent destinées pour la garde desdits registres. » Ordre fut donné d'en faire partir les locataires ou autres occupants. D'autres arrêts, du 5 juin 1598 et du 13 avril 1601, renouvelant un arrêt de la même cour du 22 janvier 1574, ordonnèrent l'apport en ce lieu de tous les registres et notes, ainsi que des minutes des contrats passés devant les tabellions de Rouen, pour y être conservés et confiés à la garde des deux plus anciens tabellions. On y rassembla aussi les registres du tabellionage des six anciennes sergenteries du bailliage de Rouen : Cailly, Cany, Couronne, Pont-Saint-Pierre, Saint-Georges et Saint-Victor ; ainsi que quelques-uns des registres de plusieurs autres localités. Ceux de Neufchâtel, appartenant au quinzième et au seizième siècle, sont déposés aux Archives départementales. — Ce dépôt général reçut, en outre, en 1770, les registres de contrôle des actes notariés, dont la création fut ordonnée par l'édit de Henri III de juin 1581, et par celui de Henri IV de juin 1606. — Depuis l'époque révolutionnaire, la chambre des notaires a été instituée gardienne de cet important dépôt, qui renferme aujourd'hui les minutes des actes notariés depuis 1360 jusqu'en 1686. Elle a eu successivement pour représentants MM. Barabé père et fils, et M. Gosselin, greffier archiviste de la Cour d'appel.

— Des mesures de précaution furent prises, en juillet, contre le fléau de la peste qui régnait à Paris et à Amiens. Il fut interdit de recevoir aucuns meubles ou marchandises provenant des lieux infectés. Des taxes furent établies pour la nourriture des pauvres, et le Parlement assujétit à une double taxe les habitants qui refuseraient de payer cet impôt immédiatement. La peste commença à sévir dans Rouen au mois d'août suivant. On donna l'ordre aux vagabonds de sortir de la ville, d'aller travailler aux champs, et de coucher sous des hangards qui avaient été établis pour cet usage. En attendant l'achèvement du Lieu-de-Santé, dont la réédification, commencée avant les derniers troubles, avait été interrompue faute de fonds, les malades de la contagion furent envoyés au manoir de Saint-Julien. Un bateau fut affecté au passage de ces malheureux individus. « Ils y mouraient de faim, » disent les registres secrets du Parlement. Quarante à cinquante personnes succombèrent, en novembre, au défaut de nourriture. — On hâta la construction du lieu et maison de Santé, et l'on donna l'ordre aux ouvriers qui travaillaient dans

les ateliers de la ville de s'y rejoindre sans retard. Ces travaux paraissent avoir été terminés en décembre 1597.

— On fit à Rouen, en octobre, de grands préparatifs pour l'arrivée du roi qui était à Gaillon, et qui avait résolu de convoquer dans la capitale normande une assemblée de notables. Entre autres mesures qui furent ordonnées, on démolit un mur situé près du Port-Morand, aux abords de la cathédrale, pour agrandir l'accès d'une porte qui avait été édifiée pour l'entrée de Henri IV. De grandes dispositions furent prises également par le chapitre pour la réception du souverain dans l'église métropolitaine. Le 15 octobre, vint le cardinal Charles III de Bourbon, qui n'avait pas encore pris possession de son siége. — Henri IV arriva le lendemain, et séjourna à Rouen jusqu'aux premiers jours de février de l'année suivante. Son entrée fut magnifique ; elle avait été annoncée deux jours d'avance du haut de la tour de la Grosse-Horloge, lieu d'où l'on avait la coutume de faire ces sortes de proclamations, et avait été publiée dans tous les carrefours par le sergent de la ville, accompagné de six trompettes à cheval. Le roi entra par le faubourg Saint-Sever, et s'arrêta sur un théâtre qu'on avait préparé près du couvent des Emmurées, pour voir passer les troupes et le cortége des compagnies et des différents corps qui s'étaient rassemblés dans la plaine de Grammont. Le roi passa ensuite sur le pont de pierre, parcourut plusieurs rues de la ville où avaient été dressés des portiques et des arcs-de-triomphe, entra à la cathédrale par le grand portail, puis il se rendit de là à Saint-Ouen. Tous ceux qui étaient détenus dans les prisons de la ville eurent leur grâce à cause de la joyeuse entrée du monarque.

Le 4 novembre, Henri IV reçut, dans la grande salle de l'abbaye de Saint-Ouen, où étaient réunis tous les ordres de la province, des mains de l'ambassadeur d'Angleterre, les présents d'Elisabeth et les insignes de l'ordre de la Jarretière, offerts à la suite de l'alliance contractée entre les deux nations. Ce même jour le roi reçut l'hommage de tous ses sujets. Les clés de la ville lui ayant été présentées par les échevins, le roi les remit entre les mains du gouverneur, le duc de Montpensier, en lui disant : « Mon cousin, je vous les baille pour leur rendre ; qu'ils les gardent. » Et, s'adressant aux échevins, il ajouta : « Soyez-moi bons sujets, et je vous serai bon roi et le meilleur qu'ayez jamais eu. » Ce prince ouvrit ensuite l'assemblée des Etats gé-

néraux qui avaient été convoqués à Rouen, à cause de la peste qui désolait la capitale. Dans cette assemblée, il s'éleva, entre Mrs de Joyeuse et de Luxembourg, un débat pour la préséance, ce qui fut cause qu'ils n'y restèrent pas.

— Par une ordonnance du 2 novembre, le roi avait déclaré les conseillers-échevins et les vingt-quatre du conseil, et d'autres officiers de la ville, déchargés du logement des gens de guerre. Ces exemptions furent confirmées par le même prince en 1603, en 1617 et en 1628 par Louis XIII, et en 1646 par Louis XIV. — Des lettres patentes données par Henri III, en 1576, avaient accordé aux mêmes officiers municipaux le droit de « committimus ; » en vertu de nouvelles lettres patentes de 1695, toute juridiction leur fut attribuée par le recouvrement et l'administration des biens et revenus de la ville.

— Pendant son séjour à Rouen, Henri IV fit étudier les moyens d'abréger les communications de Paris avec la mer par la Seine, en redressant le lit du fleuve dans la plupart de ses sinuosités. L'étude de ce plan fut interrompue par l'attentat qui causa la mort de ce prince. — Le roi avait aussi conçu le projet d'accroître la cité du côté de Saint-Sever et d'y bâtir une nouvelle ville ; il y eut, à l'hôtel commun, plusieurs assemblées dans le courant de novembre, à la suite desquelles Henri IV fut dissuadé de son dessein. Il signa néanmoins, en 1605, des lettres patentes pour l'agrandissement de Rouen du côté du faubourg, et chargea un des bourgeois de dresser des plans d'alignement, de tranchées, rues, quais et canaux. — Il y a été récemment établi plusieurs fontaines, qui sont alimentées par la source de Darnétal.

— Le 9 décembre arriva à Rouen Catherine, princesse de Navarre, sœur unique du roi. Huguenote obstinée, elle établit son prêche au manoir de Saint-Ouen où elle était logée ; mais, sur les instances du cardinal de Florence Alexandre de Médicis, légat du pape Clément VIII, qui arriva quatre jours après, cette princesse fut obligée d'aller faire ses prières hors de la ville. Le cardinal-légat logea « en l'hôtel d'un nommé De Sénamy, marchand, demeurant au Marché-aux-Veaux » (l'hôtel du Bourgtheroulde), où était descendu peu auparavant le comte de Sherberg, ambassadeur de la reine d'Angleterre. — Une députation du Parlement alla, par l'ordre du roi, saluer le cardinal le lendemain de son arrivée ; le président Groulart le harangua en latin. Le chapitre métropolitain lui offrit, selon l'usage, « le pain et le

vin. » Alexandre de Médicis officia le jour de Noël à la cathédrale ; Henri IV reçut la communion de ses mains, et se rendit, en sortant de la messe, sur le parvis, où il toucha les écrouelles d'un nombre considérable de malades ; une opinion populaire attribuait aux rois de France le pouvoir d'opérer des guérisons miraculeuses.

— Des priviléges furent accordés ou confirmés, par des lettres patentes du 16 décembre, aux ouvriers monnayeurs de Rouen, qui avaient leur confrérie, sous le patronage de saint Éloi, à l'église de Saint-Georges. Ces priviléges leur furent encore confirmés en 1662 par Louis XIV. — Un nouvel édit fut publié en 1783, pour les monnayeurs.

— Le 23 fut donnée aux religieux de Grammont l'autorisation de prendre du bois dans la forêt de Rouvray, pour la réédification de leur église et de leur cloître, qui avaient été ruinés de fond en comble. Cette restauration fut achevée en 1652.

— Le lendemain de Noël, la princesse de Condé fit abjuration de l'hérésie, en l'église paroissiale de Saint-Michel, dans les mains du cardinal de Florence, et reçut la communion, le 8 janvier suivant, dans la cathédrale. — Le prélat resta à Rouen jusqu'au 6 février.

1597. — On fit à Rouen, le 18 janvier, une procession générale pour la célébration d'un jubilé.

— Les bourgeois ayant prié le roi de faire raser le fort de Sainte-Catherine qui avait été jusque-là plus préjudiciable qu'utile à la ville, Henri IV fit droit à leur requête, en disant qu'il ne voulait d'autres forteresses que le cœur de ses sujets. De nouveaux ordres furent envoyés par Louis XIII, le 22 février 1616, pour la destruction des restes de ce fort. — On démolit aussi, en juin 1597, les bâtiments de l'abbaye de la Sainte-Trinité-du-Mont, dont la suppression avait été ordonnée par le pape Clément VIII, et dont les revenus furent incorporés à la Chartreuse de Gaillon. — Les derniers vestiges de l'abbaye de la Sainte-Trinité et du fort de Sainte-Catherine ont disparu à la suite de fouilles opérées de 1841 à 1852.

— Le 24 janvier, les procureurs demandèrent que leur nombre fût réduit à cinquante. Comme ils s'étaient adressés directement au conseil du roi, ils furent réprimandés par le Parlement. Le premier président annonça que le monarque viendrait le 30 tenir son lit de justice. — Les procureurs renouvelèrent leur demande

le 20 décembre 1608, et leur nombre fut réduit à quatre-vingts le 1er février 1610; mais il fut porté, dix ans après, à quatre-vingt-seize. Il avait été de quarante en 1500, et de cinquante vers 1545; il avait été augmenté successivement. — Le 27 novembre 1601, le nombre des procureurs au Bailliage fut fixé à cinquante.

— Henri IV signa à Rouen, le 25 janvier, une déclaration qui modifiait le privilége de Saint Romain, dans le but de retrancher des abus qui se commettaient à la faveur de ce privilége et de faire cesser les plaintes que ces abus avaient soulevées. Furent exclus de lever la fierte, outre les criminels de lèse-majesté, ceux d'hérésie, de fausse monnaie, d'assassinat par guet-apens et de viol. Ce privilége fut confirmé par un autre édit du même prince, dans une assemblée des États de Normandie tenue à Rouen le 17 octobre 1607, pour avoir lieu à perpétuité.

— Le jardin des Huguenots, dans la rue Saint-Hilaire, où s'était fait le prêche pendant les troubles religieux, avait été abandonné aux calvinistes qui continuaient d'y enterrer leurs morts. L'inhumation dans ce cimetière d'un écuyer de la princesse Catherine fut l'occasion de nouveaux troubles, à la suite desquels le Parlement ayant interdit aux membres de la religion prétendue réformée de faire aucun exercice de leur culte, le roi défendit d'exécuter cet arrêt; mais le Parlement persista à refuser l'autorisation d'inhumer dans le cimetière de la rue Saint-Hilaire, déclarant qu'on devait se contenter du lieu destiné à cet effet, qui avait été concédé hors de la porte Cauchoise près du cimetière de Saint-Maur. Les huguenots tentèrent vainement d'obtenir de nouveau la protection du roi. — Une députation du Parlement étant allée trouver Henri IV le 3 février, au sujet du dernier édit sur l'exercice du culte réformé, le roi exigea l'enregistrement sans retard de ce dernier édit. Ainsi pressé, le Parlement l'enregistra, « du très exprès commandement du roi plusieurs fois réitéré », mais aux réserves suivantes : « 1° Il ne se pourra faire aucun exercice de ladite religion en cette ville, banlieue et vicomté; 2° il sera établi une chambre de l'Édit; 3° aucun réformé ne sera reçu aux offices de la cour; 4° lesdits réformés devront remettre aux échevins le jardin de Saint-Hilaire, sans y faire aucune sépulture, et se contenteront du lieu à ce destiné près le cimetière de Saint-Maur. » — Peu après, le Parlement enregistra un édit d'amnistie pour les ligueurs, du mois de janvier 1596.

— Le sieur de Bellegarde, lieutenant général du gouverneur de Normandie, prêta serment devant le Parlement, le 8 février.

— Il parut, en mars, un édit portant réglement pour l'établissement de relais de poste et de chevaux de louage pour toutes les parties du royaume. Cet édit fut enregistré par le Parlement le 31 janvier 1600.

— Des inquiétudes se répandirent dans la ville à l'occasion des malfaiteurs et des rôdeurs qui désolaient les campagnes environnantes et qui portaient partout le pillage et l'assassinat. Ces rôdeurs pénétrèrent jusque dans le faubourg de Saint-Sever, menaçant de pendre, saccager et voler. Il résulte d'un rapport qui fut fait à cette époque, que tant de pauvres gens étaient entrés dans Rouen, qu'il y en avait plus de six mille. On renouvela, le 27 juillet, l'ordre qui avait été donné plusieurs fois aux indigents d'en sortir dans les vingt-quatre heures, et l'on fit des travaux aux fortifications pour occuper les ouvriers. — On avait transféré à Rouen, le 8 mai, la juridiction de Ry à cause des voleurs qui infestaient le pays depuis la paix d'Amiens. On ordonna, le 14, la mise à exécution et le recouvrement des taxes établies sur les bourgeois, afin de contribuer, à force d'aumônes, à la réédification du Lieu-de-Santé qu'on n'avait pu achever faute d'argent; vers la même époque, la perception de l'impôt sur le sel mettait au désespoir les pauvres gens des campagnes. A ces maux vinrent se joindre les ravages de la peste qui redoublèrent en août, et la disette des grains. De nombreux navires étaient restés à l'entrée de la rivière, et le monopole exercé par les marchands et par les regrattiers les empêchait de monter. En octobre, le prix de la mine de blé, représentant quatre boisseaux (aujourd'hui deux hectolitres), qui n'était d'abord que d'un écu un tiers, monta jusqu'à trois et quatre écus.

— En exécution de lettres patentes délivrées le 1er mai 1596, le parlement défendit, le 28 avril, « à tous gens de guerre de loger leurs troupes dans les églises, d'y faire corps de garde ou mettre des chevaux, » et exempta les ecclésiastiques du logement des gens de guerre. De nouvelles lettres du roi, du 24 février 1598, ordonnèrent à ces derniers qui s'étaient répandus dans les campagnes, de se retirer dans leurs garnisons.

— Le 30 avril, furent faites à Rouen des tentatives pour livrer la ville aux Espagnols, qui étaient alors à Amiens. Des précautions furent ordonnées par le Parlement pour mettre la place à

l'abri d'un coup de main, et pour assurer son approvisionnement. Cette cour rendit des arrêts pour contraindre les gentilshommes normands à s'armer et à marcher contre l'ennemi, et pour faire voter des subsides qui étaient demandés. Les commissaires du roi ordonnèrent, le 30 août, des processions et des prières publiques « pour le prince et pour ceux qui l'assistaient en sa juste guerre contre les Espagnols. »

— Le jour de l'Ascension, le Parlement, à cause de la peste, se contenta d'un dîner, qui eut lieu après la messe, et retrancha le souper.

— Henri IV renouvela les très anciens statuts des charpentiers, statuts qui furent rédigés de nouveau en 1739, et sanctionnés par Louis XV. Les charpentiers avaient leur confrérie à la cathédrale, sous le patronage de saint Pierre et sous celui de saint Joseph, charpentier de Nazareth. — Il fut fait, le 10 septembre, un réglement pour la vente du poisson.

— Le Parlement fit défense, en juin, d'imprimer aucuns édits, livres, ni autres choses indifféremment, sans l'autorisation de justice, sous peine de punition corporelle.

—Des débats furent portés devant la même cour entre les mégissiers et les tanneurs. Les premiers exposèrent que, dès l'an 1419, « ils exerçaient leur métier de mégissier-gantier sur la Renelle, près du château, mais qu'ils ont été renvoyés exercer leur ouvrage sur la rivière d'Aubette, près des murs de la ville, au clos S.-Marc ; que là ils ont été troublés par les tanneurs qui sont venus établir leurs plains à la Marêquerie, ce qui empêchait les mégissiers de mettre leurs cuirs en la rivière. » La cour ordonna que les tanneurs ne pourraient vider et nettoyer leurs plains et faire couler leur ploc que le mardi et le samedi, à huit heures du soir en été, et à six heures en hiver.

1598. — Une demoiselle noble qui avait été condamnée à mort pour crime de fausse monnaie, ayant demandé, en considération de sa noblesse, à ne pas être conduite au supplice dans une charrette, et qu'il lui fût donné un ministre pour sa consolation, le président Claude Groulart décida, le 15 janvier, que, « pour éviter à inconvénient, elle serait conduite en la forme accoutumée. »

— Le 24 janvier, deux gentilshommes verriers obtinrent, par des lettres patentes, l'autorisation par privilége d'établir, dans un faubourg de Rouen, une verrerie pour y faire cristal, émaux, etc.

— Le 2 mars suivant, deux autres maîtres verriers, nommés Vincent Busson et Thomassin Bartholus, qui avaient obtenu un semblable privilége, prirent à bail, pour neuf années, un emplacement situé en la rue des Jacobins, paroisse de Saint-Eloi, et s'engagèrent à y construire un fourneau à faire les verres, mais ils résilièrent ce bail le 16 décembre suivant, parce qu'ils étaient entrés en société dans une verrerie établie à Saint-Germain-des-Prés, près de Paris. Le propriétaire exigea une indemnité de 520 l. t., « plus trois douzaines de beaux voirres de cristal, dorés, et en outre un chandelier de cristal propre à mettre huit chandelles. » — La première fabrique de verrerie fut établie vers 1606, dans la rue du Pré, au faubourg Saint-Sever. Un sieur Garsonnet avait été autorisé, le 27 avril 1605, à faire construire à Rouen une verrerie de cristal ; elle fut incendiée en 1606. Garsonnet ayant rétabli les fourneaux, son privilége fut prorogé, le 26 juin 1613, pour dix années. Cet établissement passa, en 1619, dans les mains de Jean et Pierre Dazémar, gentilshommes verriers, qui obtinrent, en 1623 et 1627, de nouvelles prorogations de leur privilége. — Le 19 juillet 1642, la veuve de Pierre Dazémar obtint le privilége perpétuel, pour elle, ses enfants et sa postérité, d'exploiter cette verrerie dont les produits furent déclarés supérieurs à ceux de Venise, dans des lettres patentes du 24 novembre 1635.

— Le 9 mars fut publié un règlement pour les Eaux et Forêts.

— Henri IV donna, le 13 avril, l'édit de Nantes qui admettait les huguenots à toutes les charges publiques et leur permettait le libre exercice de leur religion. Cette ordonnance, à la rédaction de laquelle avaient coopéré plusieurs grands personnages, et dont le but était de rendre la paix au royaume épuisé par trente ou quarante années de disputes et de guerres, rencontra de l'opposition dans le Parlement et dans les États de Normandie. L'édit de Nantes ne fut enregistré, par le Parlement, le 23 septembre 1599, qu'après avoir reçu des modifications par une autre ordonnance du mois d'août, rendue à Blois, à la suite d'un voyage en cour fait par le président Groulart. — Le Parlement ne donnait pas son approbation à la religion prétendue réformée, et il y eut, entre cette cour et les protestants, de longs débats au sujet d'un prêche qu'ils voulurent établir au Boisguillaume et à Dieppedalle ; ce prêche fut ouvert, en la même année, au Grand-Que-

villy, où l'on bâtit un temple qui pouvait contenir jusqu'à dix mille assistants. Ce temple fut démoli le 23 février 1685. (V. cette date.)

— Le Parlement condamna, le 13 avril, à une amende, le buvetier concierge du Palais de justice, qui, mariant une de ses servantes, « avait fait faire les danses dans la chambre des buvettes; ce qui avait été un scandale pour les passants, qui entendaient le son des violons. »

— Un grand nombre d'égyptiens ou de bohémiens parcouraient la ville et y commettaient des vols. Quoiqu'ils fussent pourvus de passe-ports régulièrement délivrés, le Parlement ordonna, le 17 avril, leur expulsion, et leur enjoignit de sortir de Rouen sous trois jours, sous peine, pour les hommes, d'être mis aux galères, et pour les femmes d'être fouettées. — Le 11 octobre 1601, trois de ces individus furent envoyés aux galères, et il fut ordonné de nouveau que les hommes de cette secte qui seraient rencontrés auraient, en outre, la barbe rasée et les cheveux coupés.

— On procéda, en juin, au dénombrement des pauvres valides. On proposa aux plus robustes de les faire transporter au Canada, dont le navigateur français Jacques Cartier avait pris possession plus d'un siècle auparavant au nom de François Ier, et qu'on cherchait à coloniser. Cette offre fut acceptée par un certain nombre de ces individus, lesquels déclarèrent qu'ils feraient tout ce qu'on voudrait, pourvu qu'ils fussent nourris. Ce dénombrement terminé, on enjoignit aux étrangers de quitter Rouen dans les vingt-quatre heures sous peine des galères et du fouet. Les pauvres valides qui restèrent à Rouen furent contraints de porter une marque distinctive et de se retirer dans les hôpitaux; il leur fut interdit de mendier. Deux bourgeois étaient tenus de se placer à chacune des portes de la ville, pour empêcher les pauvres du dehors d'y entrer.

— On adjugea, le 19 juin, les travaux de réparation des échafauds et « décapitole » de la place du Vieux-Marché.

— Il avait été permis à quelques marchands de tirer une blanque (espèce de loterie d'objets divers); d'autres en avaient ouvert sans autorisation : quoique le bailli eût visité les marchandises et fixé le prix de chaque billet à trois sous, le Parlement reconnut que c'était un moyen « de piper et de tirer l'argent du peuple sur des choses de néant », et il défendit, par un

arrêt du 14 juillet, de tolérer à l'avenir aucune opération de ce genre. — Des bourgeois de Rouen furent néanmoins autorisés, le 24 novembre, « à tenir une blanque et comptoir de recette de la valeur de 115,000 écus pour toute personne qui voudront y mettre. » — L'année suivante, conformément à l'arrêt du Parlement de 1598, on refusa à un peintre de tirer une blanque de tableaux rares et d'une grande valeur. Le Parlement refusa aussi, le 22 mai, d'enregistrer des lettres de jussion qui autorisaient un bourgeois de Lyon à établir à Rouen une ou plusieurs blanques. — Cette cour permit, contrairement à ses anciens refus, le 20 décembre 1617, à un marchand de tableaux de Paris, lequel était muni de lettres patentes qui lui avaient été accordées par le roi en 1613, d'en faire tirer une « durant le séjour du roi à Rouen, et pendant les jours gras », mais, le 13 janvier 1618, ce prince étant parti, la blanque fut interdite, et le marchand fut autorisé « à vendre ses tableaux en boutique comme il avisera. »

— On fit à Rouen des réjouissances publiques à l'occasion de la réconciliation du roi avec le duc de Mercœur qui avait soutenu en Bretagne le parti de la Ligue. Un feu de joie fut allumé sur la place de la Cathédrale, par le duc de Montpensier et par le premier échevin.

— La peste fit, en juillet, de nouveaux ravages occasionnés par le grand nombre des pauvres qui pullulaient dans la ville. Le Parlement enjoignit aux échevins de faire tenir les rues nettes, d'établir de petites brouettes pour l'enlèvement des immondices, de préparer une tour pour y loger les marqueurs et pour y emprisonner les « gueux » et les mendiants étrangers, d'accroître les hangards du Petit-Aulnay, afin d'y mettre à couvert les effets infectés de la contagion, d'édifier enfin, au Lieu-de-Santé, un nouvel évent ; il fut ordonné à l'Hôtel-Dieu de la Madeleine de recevoir les malades, et l'on établit, sur les bourgeois les plus riches, « une cotisation volontaire et générale. » — Le 23 septembre, la duchesse de Montpensier, qui, pendant l'absence du duc gouverneur de la province, était restée à Rouen, fut invitée à remettre les clés de la porte Cauchoise aux échevins, pour que les corps des individus morts de la peste pussent être portés au cimetière de Saint-Maur, le matin et le soir, et non en plein jour.

1599. — Le 3 février, les propriétaires des maisons assises sur le bord de la Renelle furent condamnés « à réparer les cahots et conduits de l'eau », qui, partant du château, alimentait la fon-

taine de Saint-Lô. — Un autre arrêt, du 27 mai 1637, rendu sur la demande des tanneurs, obligea les propriétaires des maisons situées sur la Renelle, à établir des talus à leurs frais.— En 1719, fut publié un réglement de police du Bailliage pour le curage de ce cours d'eau.

— Le 24 mai arriva à Rouen l'archevêque Charles III de Bourbon. Tout le clergé sortit par la porte Martinville et se porta à sa rencontre jusqu'au couvent des Chartreux-de-la-Rose. Le prélat entra processionnellement par la porte Saint-Hilaire, où il reçut les députations du Parlement et des autres corps de la ville. Conduit, suivant l'usage, à l'abbaye de Saint-Ouen, il fit, le lendemain, à la Cathédrale, le serment de garder les droits de l'église. Le 27, l'archevêque alla faire une visite au Parlement.

— A cette époque, le chapitre fit paver la petite ruelle des Chanoines, et réparer les orgues, les terrasses et les voûtes de la cathédrale.

— La disette du bois se faisant sentir à Rouen, on donna l'ordre, le 21 octobre, « d'y apporter tous les gros bois qui seront trouvés en la forêt du Longboël. »

— Il y avait, à la Conciergerie, la chambre des Alouettes.

— En cette année mourut à Rouen Jean Dehays, né au Pont-de-l'Arche, avocat du roi au Bailliage et siége présidial de Rouen, auteur de quelques poésies. — Mourut aussi, vers la même époque, Adrien Ballue, chanoine, qui avait été prince des Palinods en 1578; il fut inhumé à la cathédrale, devant le crucifix.

1600. — L'hiver fut très-froid. Le prix du vin augmenta. Les taverniers le vendaient, en février, six et même huit sous le pot, malgré les efforts du Parlement pour s'y opposer. Le meilleur se vendait précédemment cinq sous.

— Le président Claude Groulart fit un nouveau voyage en cour pour représenter à Henri IV la pauvreté de la ville de Rouen, chargée d'impôts. — Cet illustre personnage résista plus d'une fois encore au roi dans l'intérêt de notre cité, au sujet de nouveaux impôts qu'il voulait établir.

— Le 4 avril mourut Antoine de Caradas, sieur du Héron, conseiller du roi et président de la cour des Aides. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Laurent.

— Un arrêt du Parlement, du 18 avril, enjoignit à tous juges, avocats et officiers de l'état de judicature, de porter leurs robes longues, bonnets et habits convenables à cet état, tant aux pré-

toires et juridictions, qu'aux églises, processions et actes de cérémonies.

— La cour enregistra, le 19 juin, des lettres patentes du 7 avril, ordonnant que les criminels robustes seraient désormais condamnés à servir le roi sur les galères, à perpétuité ou à temps, suivant l'énormité de leurs forfaits, sans que la condamnation pût être moindre de trois ans. — L'usage des galiotes sur la Seine fut introduit à cette époque ; le privilége en fut accordé à un sieur Langevin qui en fut nommé capitaine général, et auquel furent délivrés des forçats pour la manœuvre, à charge de les nourrir, ainsi que les soldats qui étaient préposés à leur surveillance.

— Le 29 juin, mourut Louis Brétel de Grémouville, conseiller du roi, garde des sceaux en la chancellerie de Rouen et président au Parlement de Normandie. Il fut inhumé à l'église de Saint-Caude-le-Jeune. — L'un de ses fils, Louis de Brétel, sieur d'Auberbosc et de Grémonville, abbé de Saint-Victor-en-Caux, fut sacré archevêque d'Aix dans la cathédrale de Rouen par François de Harlay. Il avait été, en 1622, prince de l'académie de l'Immaculée-Conception. Il mourut en 1644. — Le 1er juillet 1640, mourut, à l'âge de soixante-douze ans, Raoul Brétel de Grémonville, frère du précédent, président à mortier au Parlement. — Ce dernier eut deux fils : Nicolas Brétel, né à Rouen en 1606, fut également président au Parlement et plus d'une fois couronné aux Palinods ; il devint ambassadeur de France à Rome et à Venise, et mourut à Paris en 1648. — Jacques Brétel, chevalier de Malte, fut ambassadeur à Vienne en 1671, et mourut commandeur de Grémonville, le 29 novembre 1686.

— Un contrat d'échange fut passé, le 18 juillet, entre les religieux de l'abbaye de Sainte-Trinité du mont Sainte-Catherine et les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, au sujet de la chapelle et des terres de Saint-Julien-aux-Bruyères. Les religieux de Sainte-Trinité en prirent possession le 30 septembre. Le moulin Caquerel, situé en la rue de ce nom, fit partie des héritages cédés par ces religieux à l'Hôtel-Dieu. A la suite de cet échange, la chapelle de Saint-Julien fut restaurée et agrandie. - Par une bulle et des lettres patentes de 1598, enregistrées par le Parlement le 28 novembre 1603, le couvent de Sainte Catherine fut uni à celui de la Chartreuse de Bourbon-lès-Gaillon, sous le titre de Notre-Dame-de-Bonne-Espérance.

— Il fut pris, le 5 décembre, des mesures pour remédier au mauvais état des chemins et avenues de la ville. — Il intervint, le 5 mai 1601, un réglement qui obligeait les propriétaires riverains à les faire réparer « chacun en droit soi. » Ce réglement fixait à vingt-quatre pieds la largeur des grands chemins; il ordonnait l'élagage des arbres et l'ouverture des haies et clôtures de toutes sortes qui faisaient obstacle à la circulation des gens à pied ou à cheval, l'élargissement des cavées, etc. — Un autre arrêt du Parlement, du 8 mai, ordonnait de garnir de cailloux et d'entretenir les chemins royaux, cavées, ponts, passages et chaussées. — Ces diverses prescriptions furent renouvelées le 15 décembre 1607, les chemins étant devenus impraticables.

1601. — Le Parlement rendit, le 10 avril, un arrêt contre le grand nombre de voleurs et de faux-monnayeurs qui parcouraient les campagnes par bandes, « sous la protection de gens ayant de l'autorité. »

— Il fut interdit, le 25 mai, aux boulangers de continuer à avoir des étables en dehors et le long des remparts de la ville, où ils mettaient des pourceaux pour utiliser les issues du blé. Cette interdiction fut renouvelée, le 3 juin 1602, contre ceux qui avaient bâti des étables « pour nourrir pourceaux et vaches. »

— On commença, le 31 juillet, à réédifier, à l'aide d'impôts prélevés sur les habitants de la paroisse, l'église de Saint-Sever qui avait beaucoup souffert du canon pendant plusieurs siéges. — Vers le même temps, fut relevée et réparée l'église de Sainte-Croix-Saint-Ouen, qui avait été aussi ruinée à diverses époques par les guerres et par l'incendie. Son portail fut reconstruit en 1760. — On démolit la chapelle du château de Bouvreuil, qui avait été donnée aux Capucins en 1592, et l'on dédia l'église qu'ils avaient édifiée à Sotteville.

— Le 13 septembre, parut un réglement portant la défense d'admettre plus de huit personnes dans les coches qui avaient été établis entre Rouen et Paris, et dans lesquels on recevait jusqu'à dix à douze individus. Chaque voyageur ne pouvait porter plus de dix livres pesant. — Un autre réglement, du 11 mai 1604, ordonna aux messagers d'avoir un bureau pour recevoir les lettres et paquets qu'ils transportaient, et détermina les heures de leur départ et de leur arrivée. — En 1719, fut publié un nouveau réglement général pour le service des coches, voitures et messageries.

— Le 30 du même mois, à l'occasion de la naissance du fils du roi Henri IV et de Marie de Médicis (Louis XIII), un Te Deum fut chanté à la cathédrale. Il y eut, le 1er octobre, messe solennelle à Notre-Dame, procession générale, puis sermon à Saint-Ouen.

— La peste fut introduite de nouveau à Rouen, le 3 octobre, par un navire venu de Hambourg, apportant des balles de laine. L'enclos de l'Aulnay ayant été détruit, ces marchandises furent portées au Lieu-de-Santé pour être éventées. — De nouveaux ordres furent donnés, le 14 janvier 1602, pour faire enlever, dans des brouettes fournies par les échevins, les ordures et immondices de la ville ; plus tard ces brouettes furent remplacées par des banneaux, dont l'usage avait déjà été introduit en 1500. — La peste reparut en 1603. Le Parlement interdit l'introduction à Rouen, par terre ou par mer, de toutes marchandises provenant d'Angleterre, ainsi que des pays du nord et de l'est.

— On fit, le 23 novembre, les statuts de la confrérie de Sainte-Cécile. Ils furent confirmés le 8 mai de l'année suivante par l'archevêque Charles III de Bourbon.

1602. — Le premier président Claude Groulart fit acheter, en avril, un emplacement pour y établir un hôpital pour les pauvres valides. Les gouverneurs du Bureau des pauvres demandèrent peu après la permission d'exproprier « quelques places et portions de terres assises en la rue de la Marcsquerie, proche d'un ténement de maisons et de jardins qui avaient été acquis précédemment des deniers des dits pauvres. » Le Parlement rendit, le 23 août, des arrêts d'expropriation, et donna l'autorisation de commencer les travaux de construction de cet hospice.

— Les bouchers de Beauvoisine et de Massacre étaient obligés d'abattre leurs bestiaux à la tuerie de la Basse-Vieille-Tour. Ils furent contraints, le 11 mars, de contribuer aux réparations de cette tuerie.

— La fontaine de la Haute-Vieille-Tour, construite en 1601, prit son cours le 3 mai de l'année suivante. Le corps de cette fontaine était fait en pyramide, au haut de laquelle était sculptée la figure d'Alexandre-le-Grand. Ce n'est aujourd'hui qu'une masse informe.

— Sur les plaintes qui lui furent portées contre le mauvais état des fontaines, et principalement de celle de Carville, dont les cahots étaient défoncés, le Parlement rendit, le 3 juin, un arrêt

qui ordonnait de les réparer aux frais communs des échevins et de l'archevêque de Rouen, et défendait à toutes personnes d'avoir chez elles des prises d'eau particulières et de bâtir sur les canaux des fontaines ou de les détériorer. Le même arrêt interdit l'usage des roues ferrées, qui déjà commençait à se multiplier : « Outre qu'il se voit, porte cet arrêt, un nombre effréné de coches et carosses qui autrefois étaient réservés aux plus signalés personnages, il n'y a point à présent si petit compagnon qui n'en veuille user. » — Un nouvel arrêt du Parlement, du 28 juin 1619, rendu à la suite d'un procès qui durait depuis plusieurs années, obligea l'archevêque de Harlay et la duchesse de Guise, héritière du cardinal de Joyeuse, à contribuer, chacun pour moitié, à la réparation de la source, des voûtes et canaux des fontaines de Carville, dont les eaux avaient été conduites à Rouen en 1500, aux frais communs des échevins et du cardinal d'Amboise.

— Les religieux de Notre-Dame-du-Parc, ou de Grammont, firent établir, le long de leurs prairies, un jeu de « pal-mail. »

— Les moines de Saint-Ouen étaient tenus, « ainsi que de tout temps et ancienneté il a été accoustumé », de fournir chaque année, le dimanche suivant le jour de la fête de saint Barthélemy, à l'hôtel commun de la ville, en échange d'une rente de quatre-vingts livres, entr'autres redevances, « un oyson bridé marchant par terre, conduict par deux hommes tenans chacun le boult des aisles, avec un lais de soye au col, et deux joueurs devant ledict oyson », depuis l'église de Saint-Ouen jusqu'au grand moulin appartenant à la ville situé en la rue Caquerel. Une sentence de Henri-Robert Aux-épaules, bailli de Rouen, du 7 septembre, dispensa ces moines, sur leur demande, de faire accompagner l'oison de deux joueurs d'instruments, « attendu que cela tournoit à irrision et moquerie, et cela sans tirer à conséquence pour l'avenir », mais ils durent continuer de livrer, comme par le passé « à huis clos et sans bruit », avec l'oie enrubannée, les redevances qui consistaient en deux miches de pain, deux cruches de vin, deux gros poulets, des pièces de bœuf et de lard, accompagnés de deux plats « de pets de prudefemme », appelés beignets par Farin. — Des redevances aussi singulières étaient dues également par les fermiers des moulins de la ville. Outre l'obligation de moudre gratuitement pour le gouverneur, pour l'archevêque et le chapitre, ainsi que pour les membres du conseil de ville, ils étaient tenus de distribuer à ces

derniers, « des cheminaux à Noël, des gâteaux aux Rois, des nourolles à Pâques, et un pain de blé nouveau à l'époque de la récolte. »

— Le Parlement rendit, le 12 octobre, un arrêt contre les mariages clandestins; il fut défendu à tous prêtres et chapelains de célébrer aucun mariage sans la présence des pères et mères des contractants, et il fut ordonné de célébrer ces mariages aux églises paroissiales.

— Tout débiteur qui avait obtenu de ses créanciers « le bénéfice de cession » était condamné à ne sortir de chez lui que coiffé d'un bonnet ou d'un chapeau vert, et il était tenu de n'en porter d'autre jusqu'au parfait paiement de sa dette. Un bourgeois, qui avait subi cette condamnation, ayant été rencontré, le 20 novembre, sans porter ce chapeau vert sous le prétexte qu'il était usé, fut mis en prison ; il ne fut élargi qu'après avoir été condamné de nouveau à porter le chapeau vert « à découvert », sous peine de perdre le bénéfice de cession. Son créancier était obligé de lui en fournir un chaque année.

— Vers cette époque, mourut Raoul Lemaistre, dominicain, né à Rouen, auteur, entr'autres écrits, d'un récit du siége de cette ville par Henri IV, ouvrage rare et recherché.

1603.—Il fut enjoint, le 21 mars, aux meuniers et à tous marchands d'avoir des brancards bien ajustés et des poids et mesures conformes aux ordonnances. Un réglement fut établi par le bureau de police pour les hôteliers et pour les distributeurs des denrées usagères de la vie.

— Le privilége de la Fierte ayant été accordé à un meurtrier qui avait assassiné son frère, la clameur de haro fut invoquée contre ce criminel à la suite de la cérémonie, et causa dans Rouen quelque désordre. Pendant que le Parlement examinait son procès, l'archevêque Charles III de Bourbon emmena le prisonnier dans son carosse.

— Il y eut, en juin, une affluence considérable de pauvres étrangers dans la ville. « Chassés par une porte, ils entraient par une autre. » Il leur fut enjoint de sortir dans les vingt-quatre heures, et il fut défendu à toute personne de leur donner asile. Des mesures furent prescrites contre les rassemblements et contre le vagabondage.

— Dans un voyage que fit Henri IV en Normandie, ce souverain arriva à Rouen, en septembre, par les bacs établis sur la

Seine, venant de Gaillon. — Les États de Normandie se tinrent en notre ville le 24 octobre.

— Conformément à un édit publié le 21 février 1565, il fut arrêté par le Parlement, le 22 novembre, qu'aucuns domestiques ne pourraient être reçus en nouveau service, qu'ils n'eussent justifié de quels lieu et maisons ils sortaient. Les maîtres étaient tenus de donner à ceux qui les quittaient, congé et certificat des causes de leur départ. — Un nouvel arrêt du Parlement, du 10 décembre 1762, remit en vigueur l'édit de Charles IX, concernant les certificats à délivrer aux domestiques.

— On découvrit à Rouen, en cette année, des sources ferrugineuses, situées à Eauplet, à Saint-Paul, dans la cour des Parcheminiers et dans la rue Martinville, près des maisons portant les enseignes du Bras-d'or et du Vert-Galant. — On trouva à Saint-Paul une nouvelle source en 1708. — D'autres sources ferrugineuses furent trouvées plus tard à Déville.

— On rendit aux religionnaires le cimetière de Saint-Hilaire, qui leur avait été interdit pendant plusieurs années. — En 1611, on leur proposa, près de la porte Saint-Hilaire, un autre emplacement pour inhumer ceux des leurs qui décéderaient de la peste; ils demandèrent un autre terrain au bas du champ du Pardon, qui leur fut accordé le 29 novembre.

1604. — En janvier, la place de la Calende, qui avait été rétrécie lors de la construction de quelques-uns des bâtiments de l'Hôtel-Dieu, fut rétablie comme elle est actuellement.

— Il fut enjoint, le 9 février, aux administrateurs de cet hôpital de pourvoir aux clôtures « des lieux de Saint-Maur où les morts étaient enterrés, pour éviter aux chiens qui mangeaient ces corps. »

— Le 13 septembre, sur le bruit qui s'était répandu que des chiens enragés avaient mordu plusieurs personnes, on noya une telle quantité de chiens, qu'il y eut à craindre que, « rejetés sur les rives de la Seine, il n'en arrivât putréfaction et infection de l'air. »

— On réédifia, en cette année, l'église de Bonne-Nouvelle qui avait été ruinée de fond en comble par les calvinistes, en 1562. Rétabli vers 1579, par Guillaume de Turgis qui en était devenu le prieur, ce monastère avait été ruiné de nouveau en 1591.

1605. — Le Noviciat des Jésuites fut fondé, le 24 février, par Isabeau ou Élisabeth Dumoucel, veuve de Guillaume de Novince,

sieur d'Aubigny. Le roi accorda, par des lettres patentes du 24 mars, en faveur de cet établissement, une rente annuelle de six mille livres, à prendre sur le produit des condamnations prononcées par le Parlement et par les autres siéges de la ville. — Isabeau Dumoucel mourut le 17 juillet 1608. Elle avait épousé en premières noces Pierre de Croixmare, premier président de la cour des Aides. Elle fut également la fondatrice de la chapelle des religieux Minimes, dans laquelle son corps fut inhumé ; son cœur fut placé dans l'église du Noviciat, dont la construction fut achevée en décembre 1622.

— François de Joyeuse, né en 1562, fils du maréchal de ce nom, conseiller d'état à l'âge de vingt-trois ans, et créé cardinal en 1586 n'ayant encore que vingt-quatre ans, fut appelé par Henri IV à l'archevêché de Rouen, Charles III de Bourbon s'étant démis de son siége en sa faveur. François de Joyeuse était abbé de Fécamp et du Mont-Saint-Michel ; il fut successivement archevêque de Narbonne et de Toulouse. L'évêque de Rieux prit possession de l'archevêché au nom du cardinal, qui avait été envoyé à Rome pour l'élection du pape Paul V, puis en qualité d'ambassadeur pour conclure la paix entre ce pape et les Vénitiens. Paul V ayant été choisi pour être le parrain de Louis XIII, se fit représenter à cette cérémonie par le cardinal de Joyeuse, qui eut ensuite l'honneur de sacrer le roi à Reims, et de tenir sur les fonts baptismaux, avec la reine Marguerite, le frère de Louis XIII, auquel il donna le nom de Gaston. Le cardinal de Joyeuse prit possession de l'archevêché de Rouen le 3 novembre 1606, et le conserva jusqu'en 1614. Il mourut à Avignon le 23 août 1615.

— Un nouveau réglement de police fut arrêté le 30 mars contre les mendiants. Les sergents qui étaient chargés de les arrêter étaient de connivence avec eux et partageaient leurs aumônes. Il fut enjoint aux échevins de fournir quatre tours, aux quatre quartiers de la ville, pour y emprisonner les gueux et les vagabonds. Les administrateurs du Bureau étaient tenus de leur fournir du pain, de l'eau et de la paille.

— Les paroissiens de Saint-Hilaire furent autorisés, le 24 mai, à s'imposer, pour la réédification de leur église qui avait été ruinée pendant la guerre, soixante sous pour chaque acre de terre et cinq sous par livre de rente de jardinage et de maisons assises en ladite paroisse. — Cette église fut fermée pendant la révolution, et fut rendue au culte catholique en 1802.

— Le 23 août furent enregistrés les statuts du collége des médecins de Rouen; ils avaient leur confrérie à la cathédrale, sous le patronage de saint Luc. Cette corporation exista jusqu'au 14 octobre 1791. — Le 26 mai 1802 fut fondée la société des pharmaciens; la ville leur concéda une partie du local de la tour aux Normands, où ils établirent un laboratoire de chimie; ils s'y réunirent pour la première fois en séance en mai 1818. — Le 24 mars 1821 fut créée la société de médecine, qui tient ses séances à l'hôtel des Sociétés savantes. Il se forma en outre, à Rouen, une association des médecins de la Seine-Inférieure. En 1822 furent instituées l'intendance et les commissions sanitaires, et l'École secondaire de médecine. — Enfin, un décret du 14 avril 1855 réorganisa, dans notre ville, l'École préparatoire de médecine et de pharmacie, qui fut installée dans une dépendance de l'ancien couvent de Sainte-Marie, rue Beauvoisine.

— Il fut permis, le 5 novembre, de vendre et de débiter à Rouen l'huile de bitume ou de naphte, dite de pétrole, « propre et expérimentée pour la guérison des humeurs froides. »

— Le 23 du même mois, on mit en ferme les places et « bels » de la ville de Rouen.

1606. — On introduisit à Rouen la fabrication de toutes sortes de toiles fines, façon de Hollande.

— Conformément à des lettres patentes données à Fontainebleau, le Parlement ordonna, le 29 mai, de réunir les pauvres Irlandais, de les embarquer pour les renvoyer dans leur pays et de pourvoir à leurs besoins pendant leur voyage. — De nouvelles instructions furent données à ce sujet, le 14 mai 1607.

— Le 9 juin fut baptisé dans l'église de Saint-Sauveur, Pierre Corneille, né le 6 du même mois dans une maison de la rue de la Pie. — Il fut reçu, le 18 juin 1624, au serment d'avocat, n'ayant alors que dix-huit ans.

— Par suite des nouveaux ravages de la peste, on prit des mesures pour l'aménagement du Lieu-de-Santé et du Bureau des pauvres valides. L'usage des coches entre Rouen et Paris fut interrompu. Il fut établi une quarantaine pour les navires venant de Bordeaux et d'Angleterre; on était tenu de décharger leurs marchandises en des lieux écartés, pour être éventées pendant « quarante jours. »

1607. — Après avoir autorisé, le 28 novembre précédent, des marchands à tenir une blanque pendant quinze jours, et d'y

exposer grand nombre de marchandises de soie, armes, joyaux et vaisselle d'argent, le Parlement, informé des désordres qu'occasionnaient ces sortes de loterie, « en vue desquelles opérations des artisans, des manouvriers, des domestiques, vendaient ce qu'ils possédaient pour y prendre part, » les interdit de nouveau comme il l'avait fait en 1598, malgré l'autorisation qu'avait donnée le duc de Montpensier. — Le 24 novembre 1611, sur le consentement du comte de Soissons, gouverneur de la Normandie, une blanque fut autorisée pour la durée d'un mois, mais il fut interdit aux domestiques, manouvriers et autres d'y mettre aucun argent. — Deux ans plus tard, le Parlement refusa la même autorisation, malgré des lettres patentes qui avaient été accordées, par Henri IV et par Louis XIII, à un marchand flamand qui se proposait d'ouvrir une blanque pour des tableaux « exquis », pour des miroirs de Venise et autres marchandises provenant de l'Italie et des Pays-Bas. — Un semblable refus eut lieu le 24 janvier 1632.

— Le 4 avril, sur la requête du cardinal de Joyeuse, fut renouvelée la défense de se promener dans les églises et d'y passer avec des paquets. Il fut également défendu de hanter les tavernes et les jeux de paume, les jours de dimanche et de fêtes, pendant la durée des offices.

— Il fut ordonné, le 17 mai, que tous les deniers à Dieu pour baux et marchés, testaments, etc., seraient versés dorénavant aux bureaux des pauvres.

— On posa, le 28 juin, la première pierre « des grandes maisons de pierre de l'hôtel-de-ville », près de la tour du Beffroi, dans la rue de la Grosse-Horloge, et qui étaient destinées à remplacer les bâtiments édifiés en 1440, lesquels tombaient en ruine. Ces travaux, bientôt interrompus, furent repris en 1608 « à dessein de les continuer quelque jour en carré », mais ils furent suspendus de nouveau, et l'administration municipale continua d'occuper les anciens bâtiments jusqu'en 1789, époque où ses bureaux furent transférés dans une des tours du Vieux-Palais.

— Défenses furent faites, le 6 juillet, aux gentilshommes et autres de se réunir les dimanches et fêtes, avec des armes, sous le prétexte de jouer à « la choule. » On appelait ainsi une balle que les joueurs se lançaient mutuellement pour faire l'essai de leurs forces. Cet exercice était fort à la mode dès le milieu du

seizième siècle. Les joueurs, partagés en deux camps et armés de bâtons, poursuivaient la pelotte lancée par leurs adversaires, la chassaient loin devant eux, et le gagnant ne parvenait parfois à la saisir qu'à une distance fort éloignée du point de départ.

— On commença, le 22 juillet, la construction du grand escalier et de la porte d'entrée qui conduisaient à la salle des Procureurs, au Palais de justice. Cet escalier, qui était primitivement placé presque au centre de cette salle, fut établi à l'angle de la rue aux Juifs. L'escalier et la porte qui existent actuellement furent reportés, en 1831, au milieu de la façade de l'ouest du Palais.

— A la même époque furent construits un pavillon et des murs de quai, depuis la porte neuve de la Basse-Vieille-Tour jusqu'à celle de la Halle au blé. Ce pavillon fut abattu en 1827, en même temps qu'un reste des remparts. Une rue voisine, qui n'existe plus, portait le nom de rue du Pavillon.

— On entreprit, vers le même temps, la construction de l'hôpital Saint-Louis, qui ne fut terminé qu'en 1719.

— Le 22 août, sur la demande de l'administration du Bureau des pauvres valides, il fut décidé que les pauvres qui auraient terminé leur apprentissage et auraient fait leur « chef-d'œuvre » en présence des gardes de leur métier, pourraient être reçus maîtres gratuitement.

— Jean du Fay, sieur du Taillis, ayant été nommé, par le roi, en novembre, capitaine et bailli de Rouen, le conseil de la ville lui contesta son titre de capitaine. Ce personnage mourut le 23 novembre 1615, et fut inhumé dans la chapelle des Minimes, où l'on inhuma également plusieurs autres membres de cette famille, dont quelques-uns occupèrent de hautes fonctions civiles et militaires. — Un héritier du nom de Dufay, Antoine, né à Rouen en 1680, devint un célèbre maître en chirurgie et un botaniste distingué ; il se livra à la culture des plantes dans un petit jardin du faubourg Bouvreuil, qui devint plus tard le berceau de l'Académie des Sciences, dont Antoine Dufay fut l'un des fondateurs. Il mourut le 17 janvier 1771.

— Le 3 décembre mourut Claude Groulart, seigneur de la Court et baron de Monville, premier président du Parlement de Normandie depuis le 6 avril 1585, et l'un des membres les plus éminents de la magistrature française. Il était né à Dieppe en 1551. Claude Groulart fut inhumé aux Célestins. Il eut pour suc-

cesseur Alexandre de Faucon de Rys, qui prit séance pour la première fois le 15 mars 1608. — Après la suppression, en 1783, de l'église des Célestins, les restes du président Groulart, et ceux de Barbe Guiffard, sa femme, décédée en 1599, avaient été transportés, par les soins des membres de leur famille, dans l'église de Saint-Aubin-le-Cauf, et avaient été déposés dans un caveau sur lequel on avait placé deux statues représentant ces personnages. Ces statues furent retirées pendant les troubles révolutionnaires de la fin du dix-huitième siècle, et elles ont été retrouvées en 1840 dans les dépendances du château de la duchesse de Fitz-James, qui en a fait don au département. Rapportées à Rouen en 1841, elles ont été inaugurées l'année suivante dans la grande salle des Pas-perdus au Palais de justice. Les statues de Claude Groulart et de Barbe Guiffard ont été plus tard transférées à la cathédrale, dans la chapelle de Saint-Étienne.

— Le Parlement enregistra, le 17 décembre, un traité conclu entre le roi de France et celui de la Grande-Bretagne, pour la liberté du commerce.

1608. — Le Bailliage fit, le 10 janvier, un réglement pour les fabricants et les marchands de papier.

— On ressentit, vers le 23 janvier, de fortes gelées qui endommagèrent les monuments publics. A cause des glaces qui couvraient la Seine, les bateliers faisaient payer cher le passage du fleuve ; le Parlement donna l'ordre aux échevins de préposer des bateliers « pour passer le pauvre peuple pour rien. » — L'ouverture de la foire de la Chandeleur fut reculée.

— Un impôt extraordinaire fut prélevé, le 26 du même mois, sur les habitants de la paroisse Saint-Denis, pour éviter la ruine totale des combles et de la nef de son église.

— Le Parlement fit, le 31 janvier, un arrêt qui défendait les duels, et prononçait des peines tant contre les duellistes que contre ceux qui les assistaient. — Un nouvel arrêt fut publié, sur le même sujet, le 12 mars 1612.

— L'ordre fut donné, le 11 février, d'expulser de la ville tous les soldats, mendiants et vagabonds. — Ces ordres furent renouvelés le 9 janvier 1609 et le 26 janvier 1613.

— On apprit le 15 mars, à Rouen, la nouvelle de la mort du duc de Montpensier (Henri de Bourbon), gouverneur de la Normandie. Le maréchal de Fervaques, baron de Mauny, lieutenant général au même gouvernement, vint à Rouen le 8 mai, et

signala au Parlement les vols et assassinats que commettaient dans la province des individus qui avaient été condamnés à mort ou décrétés de prise de corps, lesquels, armés, parcouraient la campagne et formaient des bandes de voleurs. — La disette des blés et du bois se faisait sentir depuis le mois d'avril, et il fut interdit d'en transporter hors de la province. Le blé de bonne qualité se vendait à cette époque 7 l. 15 s. la mine; le moyen, 6 l. 15 s. à 7 livres. On visita les magasins où on ne trouva, le 23 avril, que quatre-vingts muids et soixante muids chez les Carmes. Un navire espagnol qui en exportait quatre-vingts tonneaux fut contraint d'en laisser quarante à Rouen. — La mesure de petites bûches de hêtre fut tarifée à dix-huit sous; celle du chêne à seize sous. Le millier de cotrets ou fagots de hêtre valait trente-huit sous, et trente-six sous pour ceux de hêtre et de chêne mêlés.

— Il y eut, le 19 mai, une émeute des cartiers contre la mise à exécution d'un édit sur les cartes à jouer, dont la fabrication était alors considérable à Rouen.

— Le port des armes à feu fut interdit : on fit défense aux armuriers de fabriquer et de mettre en vente « de petits et courts pistolets qui se pouvaient aisément cacher et porter en secret. » — Le 10 décembre 1611, un arrêt fut rendu contre les gentilshommes qui faisaient des rassemblements, et il leur fut défendu de porter des armes et des pistolets de poche.

— Le Bailliage de Rouen condamna à des amendes des propriétaires de maisons situées à la Marêquerie, « de l'une desquelles l'un des ruisseaux, appelé le ruisseau du Petit-Quai, passait en l'autre en traversant la rue », et contre les locataires de plusieurs autres de ces maisons, faute par eux d'avoir fait curer ces ruisseaux, et de les avoir talutés, couverts, nettoyés et entretenus, ainsi que les canaux où ils faisaient leur cours.

— Un homme qui avait volé la bourse d'un paysan dans le chœur de la cathédrale fut condamné en juin, par le bailli de la haute justice du chapitre, « à être battu et fustigé de verges, par trois jours, devant les quatre portes de l'église, ayant la corde au cou, et à avoir, le dernier jour, l'oreille dextre essoreillée. »

— On publia, le 1er juillet, des lettres patentes et de jussion concernant l'édit de Nantes qui avait été enregistré au Parlement, le 14 juillet 1607, avec des modifications.—Le 16 mai 1609,

une nouvelle lettre du roi enjoignit à cette cour, qui jusqu'alors avait éludé les dispositions de cet édit, de procéder à son enregistrement sans restriction ; le Parlement l'enregistra le 5 août, après dix ans de résistance, « et sur le très-exprès commandement du roi. »

— On commença, le 2 juillet, la construction d'une muraille faisant clôture entre la porte Guillaume-Lion et les « chambres communes d'Aubette », ainsi que des bâtiments destinés à l'établissement d'une tuerie, qui joignaient cette muraille. Cette tuerie a été convertie en magasin au commencement du dix-neuvième siècle.—Une ordonnance municipale, du 18 juin 1801, avait supprimé les tueries particulières et déclaré que tous les bestiaux devaient être abattus aux tueries de la ville. Elles ont été remplacées en 1836 par des abattoirs publics.

— On fit, vers la même époque, le talus de la partie des quais de Rouen appelée alors le quai des Navires, et qui a successivement reçu les noms de Grand-Quai, de quai de la Romaine et de quai de la Bourse.—On pava la cour du Palais de justice, et l'on « fit le degré et l'allée pour les valétudinaires vers les buvettes. »

— Le 4 juillet fut instituée à Rouen la chambre de l'Édit pour juger les affaires qui intéressaient les protestants. Cette chambre fut révoquée à Paris en janvier 1669.

— Il s'éleva, le 14 juillet, un conflit entre le bailli et les échevins au sujet des assemblées de ville. Le Parlement fit défense, le 20 août, à ces derniers, de faire aucune assemblée pendant le cours du procès, sans lui en donner avis, afin qu'elle pût députer des conseillers pour y présider.

— Le duc de Sully, surintendant des finances et grand voyer de France, vint à Rouen le 29 août. Il arriva par la porte Martinville et fut reçu par les échevins. Le but de son voyage était de dresser un plan pour la reconstruction du pont de pierre. Ce plan fut approuvé par Henri IV, « qui trouva qu'on ne pouvoit rien faire de mieux ni de plus commode pour la localité. »

— A cette époque la rue de la Poterne fut dressée et bâtie.

— On fit les statuts des aiguilletiers et faiseurs de lacets, qui avaient leur confrérie en l'église de Saint-Pierre l'Honoré, sous le patronage de saint Clair. — De nouveaux statuts furent faits en mai 1611. — Le commerce des aiguillettes et des lacets ferrés était très important à Rouen, et y occupait plus de quatre mille ouvriers.

1609. — Le Parlement rendit, en janvier, plusieurs arrêts contre les vagabonds et contre un grand nombre d'Irlandais qui s'étaient réfugiés dans les caves des maisons en ruine. La cour avait ordonné qu'ils fussent renfermés dans les tours de la ville, puis employés à des travaux, où ils seraient conduits enchaînés deux à deux. Les échevins résistèrent à cette dernière injonction, qui fut confirmée par un nouvel arrêt exigeant l'emploi des chaînes et leur prompte confection. « Si les chaînes ne servent cette fois, portait l'arrêt, ce sera pour une autre occasion. » — Le 26 février, l'ordre fut donné par la cour de « retirer ces indigents à l'hôpital du Roi, après le jour failli », et il fut enjoint aux administrateurs de cet hôpital de les recevoir : « les impuissants et les infirmes seront menés en l'Hôtel-Dieu de la Madeleine, ajoutait l'arrêt, pour y être nourris, pansés et subvenus. »

— Il avait été porté plainte au Parlement, le 12 mars 1607, contre un domestique du premier président Groulart, qui avait, sous le prétexte de mascarade, fait imprimer, publié et distribué un écrit diffamatoire ; la cour continua néanmoins de permettre, comme par le passé, le 31 janvier 1609, « aux suppôts de la maison conarde d'user, pendant les jours gras, de leurs facéties et joyeusetés accoutumés. » — La mascarade des Conards eut encore lieu en février 1610. L'orchestre qui la précédait était composé de « souffleurs de cornes », instrument auquel on a attribué aussi[1] l'origine du nom de cette singulière confrérie. On vit des masques à cheval parcourir les rues de Rouen en distribuant des vers sanglants contre les « partisans », nom que l'on donnait aux personnes chargées des affaires de finances. Cette joyeuse association avait conservé, depuis des siècles, comme nous l'avons dit précédemment, le privilége de se masquer pendant le carnaval, de ridiculiser et de censurer toutes personnes et toutes choses.—Des arrêts du Parlement firent alors défenses à tous individus d'aller masqués par la ville, et à tous comédiens de battre le tambour.

— Les statuts des tanneurs de Rouen furent modifiés le 4 février. — Le 25 octobre 1613 furent publiés des lettres patentes et des arrêts pour cette industrie et concernant la Renelle.

[1] Nous avons indiqué, à la page 190, une autre origine qu'ont donnée quelques écrivains à cette dénomination.

D'autres lettres du 9 février 1640, maintinrent aux tanneurs le droit d'exercer leur industrie sur ce petit cours d'eau.

— Le 18 mai mourut à Rouen Henri Dambray, écuyer, seigneur de Saint-Crespin, Montigny, etc., maître d'hôtel ordinaire du roi. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Maclou. — Un autre membre de cette famille, qui a fourni plusieurs magistrats au Parlement de Normandie, Jean Dambray, sieur de Montigny, président à mortier, mourut à Rouen le 10 mars 1706. L'un des descendants de ce dernier, Charles-Henri Dambray, né en 1760, fut avocat général à la cour des Aides de Paris, puis au Parlement de la même ville, et devint en 1814 chancelier de France, garde des sceaux et ministre de la justice, ensuite membre du conseil privé du roi et président de la chambre des pairs. Il mourut en sa terre de Montigny, près de Rouen, le 13 décembre 1829.

— Les religieuses du Mont-Carmel, dites les Carmélites, obtinrent, par des lettres patentes du 4 juillet, l'autorisation de s'établir à Rouen. On construisit pour elles, cinq ans après, un monastère dans le quartier de Beauvoisine, près des murailles et des remparts de la ville, et dont l'emplacement est actuellement traversé par la rue Dulong. Ces religieuses occupèrent d'abord une maison de la rue des Champs-Maillets et habitèrent ensuite la rue du Grand-Maulévrier, jusqu'en 1623, époque où elles purent s'installer dans leur nouvelle maison. Leur église fut achevée en 1627, et fut consacrée, le 11 février 1651, sous le vocable de l'Assomption de Notre-Dame. Le fondateur de ce couvent, Jean de Quintanadoine, seigneur de Bretigny, prêtre, y fut inhumé en 1634. — Le 10 juillet 1806, des ouvriers qui pratiquaient des fouilles dans le chœur de l'ancienne église des Carmélites retrouvèrent le corps de Jean de Quintanadoine, bien conservé, et renfermé dans un cercueil de plomb.

— Les religieux Pénitents, qui avaient établi, dès 1472, leur maison à Sainte-Barbe de Croisset, et qui en 1522 avaient tenté de venir à Rouen, obtinrent le 3 septembre, en vertu de lettres patentes de Henri IV, la permission d'habiter le jardin d'Arquency, situé en la paroisse de Saint-Patrice, dans le faubourg Bouvreuil, où des protestants avaient été assassinés en 1571, et de s'y installer, à charge par eux de relever leur ancienne maison de Croisset et de continuer de la desservir. Les Pénitents transférèrent, en 1612, leur retraite dans la rue Saint-Hilaire, où ils

se trouvaient encore au moment de leur suppression. La première pierre de leur église fut posée le 1er avril; elle fut achevée en 1615 et dédiée sous le titre de Notre-Dame-de-Lorette. Leurs principaux fondateurs furent Marthe de Rassent, veuve du sieur de Gouville, et Langlois de Motteville, premier président de la chambre des Comptes, qui furent inhumés dans leur église, ainsi que d'autres membres de leur famille. — Le local que les Pénitents occupaient dans la rue Saint-Hilaire fut habité pendant quelque temps par la communauté des dames du Bon-Pasteur, et est devenu en 1865 la propriété de celle des Saints-Anges. Fondée en 1834 par l'abbé Carpentier, pour y recueillir les enfants délaissées, la maison des Saints-Anges avait été établie d'abord dans la rue des Marquets, laquelle fait actuellement partie de la rue Ambroise-Fleury. La chapelle de ce couvent avait été consacrée le 31 mai 1842 par le cardinal prince de Croy, archevêque de Rouen. Depuis la translation dans la rue Saint-Hilaire de cette maison de refuge, la chapelle de la rue Ambroise-Fleury a été affectée au service de l'aumônerie des casernes d'infanterie.

— Malgré les édits et arrêts par lesquels il était défendu d'imprimer, vendre, publier des livres, libelles, écrits diffamatoires, portraits, etc., la licence était devenue si grande, qu'on vit mettre en lumière à cette époque, suivant des rapports faits au Parlement le 26 septembre 1609 et le 23 février 1611, « tels libelles et discours pleins de scandales qui ne tendoient qu'à émouvoir le peuple à sédition et à troubler le repos public. » D'autres arrêts du Parlement, rendus de 1612 à 1614, renouvelèrent la défense de faire des écrits diffamatoires contre qui que ce fût, et interdirent à tous libraires et imprimeurs de les publier, « sous peine de la vie. »

— Un arrêt fut rendu, le 9 décembre, pour la réforme à établir dans l'abbaye de Saint-Amand. Cette maison était alors soumise à l'abbatiat d'Anne d'Arcona Ire, dont le gouvernement ne fut pas heureux, ni pour le temporel, ni pour le spirituel, et lui fit encourir les censures ecclésiastiques. Il fut défendu aux religieuses « de porter taffetas ni coiffes nouvelles, de recevoir des visites, de sortir en ville. » Cet arrêt fut confirmé le 9 mars 1610, avec information « sur leurs scandales », puis le 19 octobre 1611. Anne d'Arcona mourut à Paris le 20 février 1630.

— En cette année, le quai aux Meules, qui était près du pont du côté de la ville, fut transféré de l'autre côté de la Seine.

1610. — On reçut à Rouen, le 15 mai, la nouvelle de l'assassinat de Henri IV, par Ravaillac, et le récit de ses dernières paroles adressées à Villars. Deux jours de prières furent ordonnés par le Parlement, qui y assista en robes rouges. Des mesures furent prises pour le maintien de l'ordre et la sûreté de la ville. Il fut rendu un nouvel arrêt contre les vagabonds et les gens sans aveu, et l'on obligea les bourgeois à faire bonne garde aux portes de la ville. – Pierre Dujardin, sieur de la Garde, natif de Rouen, qui avait fait au roi, quelque temps avant l'assassinat, des révélations dont ce prince n'avait tenu aucun compte, fut accusé de participation à ce crime; après une détention de neuf mois à la conciergerie de Paris, il fut rendu à la liberté le 12 août 1616.

— La procession de la paroisse de Saint-Godard traversait, le our de la Fête-Dieu, les jardins du collége des Jésuites, ce qui y causait des désordres. Un arrêt du Parlement donna une autre direction à cette procession.

— Le 17 mai, arriva à Rouen le maréchal de Fervaques, en qualité de gouverneur de la ville. — Des lettres patentes du 6 juillet nommèrent Charles de Bourbon, comte de Soissons, prince du sang, et le plus jeune des fils du prince de Condé, gouverneur pour le roi Louis XIII de la province de Normandie. Le maréchal de Fervaques demeura lieutenant général sous l'autorité du comte de Soissons. Ce dernier arriva le 7 ou le 8 décembre, et fut reçu avec beaucoup d'éclat; des « arcs triomphants » furent établis. La comtesse de Soissons arriva le 11 novembre de l'année suivante, et fut également reçue avec solennité. — Le comte de Soissons mourut en octobre 1612. Ses funérailles eurent lieu à Rouen.

— Des lettres patentes concédèrent aux sieurs Faucon de Rys, premier président du Parlement de Normandie, et Morant d'Éterville, trésorier général du Bureau des finances, des terrains précédemment occupés par le château de Bouvreuil, à charge d'y construire des maisons. De nouvelles lettres du 26 avril 1614 donnèrent aux mêmes une vide-place par laquelle on entrait dans la basse-cour de ce château, entre la fontaine et la prison du Bailliage appelée la Maison de pierre. Plus tard, un sieur de Mathan racheta une portion de l'emplacement de l'ancien château, et y bâtit un hôtel qui fut vendu en 1683 aux religieuses de l'Adoration perpétuelle du saint Sacrement. C'est actuellement

le couvent des dames Ursulines d'Elbeuf, connu sous le titre de pension de Madame Cousin.

1611. — Le 13 janvier mourut Vincent de Civile, sieur de Bouville, fondateur principal du monastère des Minimes, dans l'église desquels il a été inhumé.

— Il y eut, le 14 janvier, des troubles et des rassemblements, occasionnés par le non-paiement des rentes dues par la ville.

— Les mascarades furent interdites le 7 février. Défense fut faite par le Parlement, sous peine d'amende et de punition exemplaire, « de faire aucunes mascarades et chevauchées en habits déguisés, ou autres jeux de réjouissance publique, tant de jour que de nuit, aux jours gras, de tenir fallots, lanternes ou brelans, de recevoir à danser ou jouer, de faire, écrire, composer et publier aucuns dictons, pasquins ou libelles scandaleux, sous prétexte de mascarades, facéties, etc. » — Le 11 février, des peines furent prononcées contre des gens de « nul mestier », trouvés en état de vagabondage.

— Les Capucins ayant obtenu du cardinal de Bourbon l'autorisation de s'établir à Rouen, dans la rue qui porte leur nom, sans néanmoins quitter ni abandonner leur couvent de Sotteville qui leur servit de noviciat, commencèrent, le 24 mars, la construction de leur nouvel établissement, qu'ils vinrent occuper en 1613. Ils avaient obtenu de Louis XIII la permission de prendre des matériaux dans les démolitions du Château-Gaillard, près d'Andely. En cette dernière année, les Capucins firent des murailles pour la clôture de leurs jardins, ce qui excita les plaintes des échevins, qui déclarèrent que ces murailles portaient préjudice aux fortifications et aux bâtiments affectés à la demeure des personnes employées à soigner les pestiférés, et dans lesquels ils établirent en 1616 le clos des Marqueurs. — Les Capucins ayant été supprimés en 1790, comme les autres corporations religieuses, leur établissement fut morcelé et vendu ; une partie de l'emplacement que ce couvent occupait appartient actuellement à la communauté des Petites-Sœurs des Pauvres qui s'y sont établies en 1850 et y ont édifié une chapelle qui fut dédiée le 10 décembre 1858, sous le vocable de l'Immaculée-Conception.

— Le 14 avril, pour éviter les ravages de la peste, il fut enjoint aux échevins de faire établir des cloaques pour le collège des Jésuites, dont les élèves, au nombre de plus de seize cents, allaient faire leurs immondices sur les remparts voisins. Cet ordre

fut renouvelé le 25 février 1613, « quand on devroit, portait l'arrêt, prendre deux à trois sous sur chaque écolier, pour subvenir à la construction de ces cloaques. »

— La Seine étant gelée, et les religionnaires ne pouvant se rendre au prêche de Quevilly, il leur fut permis de célébrer au Boisguillaume les fêtes de Noël. Des luttes avaient eu lieu, peu auparavant, entre des religionnaires et des catholiques, à l'occasion d'un sermon que le P. Yves, capucin missionnaire, avait fait à Rouen, et qu'il voulait renouveler à Quevilly. Ce prédicateur fut tancé vertement par le Parlement.

— Il y eut, au sein de cette cour, des débats entre l'avocat général Robert Duvicquet et le conseiller Pierre de Brinon de Beaumartin, à l'occasion des réglements intérieurs du Parlement. Le premier ayant refusé de se présenter devant la cour qui l'avait mandé, fut interdit pendant quelque temps. Il mourut vers 1640. — Pierre de Brinon mourut à Rouen en 1658 ; il a laissé plusieurs œuvres dramatiques.

— Une taxe fut réclamée par un nommé André Godard, « pour avoir assisté à toutes les démolitions faites, depuis le 1er janvier 1606, de quelques-unes des arches du pont de pierre et d'un vieux pont en bois ci-devant construit sur ce pont, ainsi que de plusieurs vieux ceintres qui se trouvaient sous les arches. »

1612. — Les religieux de Saint-François furent autorisés, par des lettres patentes du 24 mars, à choisir dans la ville un lieu propre au rétablissement de leur monastère, et leurs priviléges furent confirmés. — Furent également confirmés, à la même époque, les priviléges des Chartreux de Rouen. — L'établissement d'un assez grand nombre de communautés religieuses avait déterminé le Parlement à rendre, dès l'année précédente, un arrêt qui interdisait à toutes personnes d'ériger aucune confrérie ou congrégation nouvelle, et à tous religieux et religieuses de s'établir dans quelques lieux de la province, sans la permission du roi et l'autorisation des magistrats.

— Le Bailliage rendit, le 1er février, contre un individu qui s'était suicidé par désespoir, un arrêt portant « que son corps mort sera traîné à la voirie et pendu par les pieds, la face en bas, en une potence qui sera dressée en lieu éminent. » — Lorsque le suicide avait été commis par une personne en état de démence, son corps était rendu à ses parents, pour être inhumé en terre sainte, mais sans solennité.

— Les vagabonds se trouvant, à cette époque, plus nombreux que jamais, le Parlement ordonna l'exécution rigoureuse de ses arrêts précédents; il décida, en outre, que ceux qui se disaient estropiés et qui portaient de petits enfants mutilés, seraient visités pour être conduits à la Madeleine, s'il y avait lieu, afin d'y être soignés. — Une enquête fut dirigée contre un grand nombre d'individus accusés de sorcellerie qu'on disait être retirés au Mesnil-Esnard, près de Rouen. Il s'en trouvait partout.

— Un arrêt du 6 avril prescrivit la refonte des poids et mesures de la Vicomté de l'eau.

-- Une dame avait la charitable habitude d'envoyer chaque jour, aux prisonniers, deux œufs pour chacun. Un jour qu'on n'avait pu s'en procurer assez, il n'y eut qu'un seul œuf pour chacun d'eux. Ceux-ci se fâchèrent, injurièrent la servante qui les apportait, et les brisèrent contre les murs. Trois des plus mutins furent mis au cachot, où ils restèrent pendant trois jours, au pain et à l'eau.

— Les Arbalétriers avaient obtenu du roi, le 23 mai 1611, par des lettres patentes, l'autorisation de continuer leurs réunions pour l'exercice du tir à l'arbalète et à l'arquebuse. Sur une opposition formée par les échevins, le Parlement leur retira cette autorisation.

— On préleva, le 6 septembre, une somme de trois mille livres sur les propriétés de la paroisse de Saint-Godard pour réédifier la tour et le clocher de son église. Cette tour fut exhaussée l'année suivante.

— Après la mort du comte de Soissons, la reine Marie de Médicis, régente du royaume, confia le gouvernement de la Normandie, sous son autorité, à Guillaume de Hautemer, comte de Fervaques, maréchal de France, et, après le décès de celui-ci, arrivé en 1613, à Hector de Rohan, duc de Montbazon. — Le 17 janvier suivant, le Parlement envoya une députation à la reine, pour la remercier d'avoir pris le gouvernement de la province qui lui avait été conféré par le roi.

— A la suite de différends survenus à l'occasion de l'exercice du privilége de Saint-Romain, les États de Normandie adressèrent à ce sujet des remontrances au roi Louis XIII, qui répondit « que sa volonté était que ce privilége fût conservé, à charge par les chanoines de n'en pas abuser. »

— A cette époque se renouvelèrent des assemblées illicites des

religionnaires ; le roi ferma les yeux sur ces abus, et leur accorda une amnistie, avec défense de faire de nouvelles assemblées sans sa permission.

— Un individu nommé Robert Behotte fut condamné, le 22 décembre, à finir ses jours « dans la tour destinée pour les folz. » — L'ancienne Tour aux Normands, dans la rue des Espagnols, portait, vers cette époque, le nom de Tour des Insensés, nom qui était encore donné à une autre tour, de forme carrée, faisant partie des remparts de la ville derrière l'église de Saint-Patrice, et qui aurait, dit-on, servi d'hospice pour les incurables.

— La corporation des procureurs demanda que la grande salle du Palais de justice fût divisée en autant de parties égales qu'il y avait de procureurs attachés au service de la cour.

— La ville ayant acquis des religieux de Jumiéges l'emplacement où a été bâtie la chambre de la Tournelle, ces religieux firent démolir un bâtiment qui touchait au Palais de justice, près de la Poterne. On construisit, à cette époque, la chapelle de la Conciergerie.

1613. — Des coups de vent qui avaient commencé à régner le 30 novembre 1612, et qui occasionnèrent de grands dégâts au portail de Saint-Maclou et sur divers autres points de la ville, furent suivis, le 1er janvier, d'un orage terrible pendant lequel l'église de Saint-Lô fut frappée de la foudre, et plusieurs autres églises furent endommagées et découvertes. Le 12 du même mois, un ouragan des plus violents causa de nouveaux désastres, abattit plusieurs maisons et nécessita des réparations au Palais de justice. — La Seine déborda pendant plusieurs jours, et l'eau arriva jusqu'au pied de l'église de Saint-Cande. — Des prières publiques furent ordonnées dans le but d'obtenir la fin de la mauvaise saison et de ces continuelles tempêtes. Pendant le mois suivant, le temps fut doux et chaud comme au mois de juillet, et il tomba des pluies abondantes.

— Le Lieu-de-Santé tombant en décadence, les échevins demandèrent, en février, à employer à sa réparation les fonds destinés à l'entretien des fortifications. Des réparations et réédifications furent faites en même temps aux édifices et bâtiments dépendants de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine.

— Des désordres furent occasionnés par le grand nombre de vagabonds et de mendiants, tant malades que valides, étrangers

ou autres, qui continuaient de pulluler dans Rouen. Le Parlement, par plusieurs arrêts, leur fit défense de mendier et de porter aucun déguisement ; défense aussi fut faite aux habitants de leur donner aux portes, dans les rues et dans les églises ; il fut enjoint aux pauvres étrangers de se retirer, sous peine des galères et du fouet, et il leur fut interdit d'aller par bandes, et en plus grand nombre que deux ensemble. Il fut ordonné aux échevins d'ouvrir des ateliers pour les ouvriers indigents, de se pourvoir d'autres lieux que les tours pour les renfermer et pour les empêcher de divaguer, de leur fournir, enfin, des matelats et les choses nécessaires à leur subsistance. On fit dresser les états des pauvres qui étaient secourus et de ceux qui ne l'étaient pas. — Dans plusieurs assemblées des membres du Bureau des pauvres, tenues aux Carmes, il fut prescrit aux curés et aux trésoriers des paroisses de faire des quêtes ; on établit des taxes sur les bourgeois, qui étaient tenus de donner un sou au moins par semaine, avec injonction de poursuivre ceux qui refuseraient de payer ces aumônes, de saisir et de vendre leurs meubles, argent comptant, devant leur domicile. — Le Parlement rendit, en octobre, deux arrêts qui taxaient les salaires des ouvriers des villes et des campagnes, proportionnellement à leur profession. — Le 4 mars de l'année suivante, de nouvelles quêtes furent ordonnées dans les églises. On arrêta les mendiants, et on les renfermait dans les clochers pour être conduits aux tours. Les échevins reçurent l'ordre de réunir les hommes valides, pour leur faire piler du ciment dans des mortiers et pour effiler de vieux câbles. On fournit aux femmes des cardes, des rouets à filer, des métiers à ruban. Pour les encourager, on donnait à tous un léger salaire en sus de la nourriture.

— Il fut établi à Rouen, le 30 mars, un bateau privilégié pour le Port-Saint-Ouen.— Le 20 juin 1631, un règlement détermina les heures de départ et de retour de ce bateau.

— Le 24 mai, un italien qui se disait prêtre et prédicateur romain, fut condamné, pour crime de sodomie, à être traîné nu, en chemise, sur une claie, et à faire réparation devant l'église de Notre-Dame, tenant une torche à la main et demandant pardon à Dieu, au roi et à la justice, à être ensuite conduit au Vieux-Marché pour être brûlé vif. Cette dernière partie de la sentence fut exécutée de la manière suivante : « on le fit entrer dans l'échafaud, où il fut lié et enveloppé d'un drap gommé, et,

étant monté sur cet échafaud, on le fit mettre à genoux sur le bord, et il fut précipité dans le feu. »

— Dans le cours d'un procès qu'eurent les dames d'Entragues contre Bassompierre, le maréchal de Fervaques envoya, le 26 juin, des gens de la Cinquantaine armés dans la grande salle du Palais ; les magistrats abandonnèrent l'audience et se mêlèrent parmi le peuple.

— Les échevins avaient fait commencer la construction d'une fontaine dans la rue de l'Épée ; les religieux de Saint-Ouen voulurent s'y opposer, mais le Parlement ordonna, le 23 août, que les travaux fussent continués, « à la charge par les échevins de supporter la moitié des frais de construction d'un mur en pierre le long du jardin de l'abbaye. » — Cette fontaine prit son cours le 12 octobre suivant.

— Il se manifesta, le 9 septembre, une maladie de flux de sang et de dyssenterie qui fit redouter une nouvelle invasion de la peste. On remit en vigueur des ordonnances de police pour la netteté des rues et pour l'établissement de cloaques dans les maisons. Ces mesures furent prescrites de nouveau le 23 janvier 1614.

— Sur la recommandation du cardinal de Joyeuse, le pape Paul V donna à François de Harlay, abbé de Saint-Victor et docteur de Sorbonne, les fonctions de coadjuteur à Rouen, avec le titre d'archevêque d'Auguste. Ce prélat, qui était petit-neveu de Georges d'Amboise, fut sacré à Paris dans l'église des Capucins ; il fut reçu à Rouen, le 9 août 1614, avec les cérémonies usitées, officia et prêcha dans la cathédrale le jour de l'Assomption. — François de Harlay devint, en 1615, le quatre-vingt-sixième archevêque de Rouen, après la mort du cardinal de Joyeuse.

— En établissant les fondements d'un pilier de l'église de Saint-Denis, on trouva des ossemens de jambes et des côtes d'homme plus grands de la moitié que ceux qu'on voit ordinairement; ce qui fit supposer que là avait été enterré quelque géant.

1614. — Le 5 janvier, mourut à Rouen Raphaël du Petit-Val, libraire et habile imprimeur, que rendirent célèbre le grand nombre d'ouvrages sortis de ses presses et la perfection de ses impressions. Il fut inhumé dans la chapelle des libraires-imprimeurs, au prieuré de Saint-Lô. — Son fils et successeur, David du Petit-Val, imprimeur-libraire et poète, fut plusieurs fois cou-

ronné au puy de la Conception. — Leur ouvroir ou boutique était placé au haut des degrés du Palais, et leur imprimerie était établie dans la rue aux Juifs, devant la grande porte de ce même palais.

— Sur l'avis donné par la reine, le 19 mars, qu'une entreprise ourdie par les agents du prince de Condé pour surprendre Rouen, devait avoir lieu peu après, un chevalier des ordres du roi, nommé Montigny, fut envoyé avec la mission de mettre la ville en état de résister. On appela les bourgeois aux armes, on plaça des troupes aux portes ; les hôteliers qui avaient des chambres « locantes » furent pressés de fournir la liste de leurs hôtes ainsi que les noms et qualités des étrangers qui arrivaient chaque jour chez eux. Il fut interdit aux taverniers, cabaretiers et hôteliers de donner à boire « ni de recevoir à faire débauches. » Il fut défendu de circuler dans les rues après dix heures du soir. — Le 23 du même mois, recommencèrent entre les catholiques et les religionnaires les injures, les rixes, les voies de fait. Le Parlement fit des efforts pour rétablir la bonne intelligence entre les deux communions. Il fut défendu à tous de s'injurier par paroles, discours ou chansons, et enjoint de vivre en paix comme bons concitoyens. Des désordres furent commis, en avril, par les gens de guerre qui avaient été mis sur pied ; des vagabonds parcoururent les rues, pendant la nuit, armés de poignards, et commirent des vols et des meurtres. — Le 19 juin, les assemblées en armes furent interdites.

— Les Jésuites signalèrent, le 30 avril, au Parlement, des charlatans qui étaient dans la ville et qui débauchaient leurs écoliers, « pour leur enseigner les sciences de magie, sortiléges, devinations et autres impiétés contenues dans des livres qu'on avait découverts. »

— On commença, vers le même temps, sur l'emplacement qu'occupaient l'hôtel d'O et quelques autres propriétés dont les Jésuites s'étaient rendus acquéreurs, la construction de leur église qui est devenue plus tard l'église du Lycée. La reine Marie de Médicis en posa la première pierre. Louis XIII avait donné à ces religieux les démolitions du Château-Gaillard, à Andely, pour être employées à cette construction ; il leur accorda encore, en 1625, quinze mille livres pour la continuation des travaux. — On célébra le service divin dans cette église, en 1631, quoiqu'elle ne fût point achevée. Demeurée imparfaite pendant long-temps,

elle ne fut terminée qu'en 1704, et fut dédiée le 21 décembre de ladite année par l'archevêque Colbert. — La porte d'entrée et l'aile gauche du collége des Jésuites furent édifiées dans le courant du dix-huitième siècle.

— On fit, le 10 juin, les statuts des tailleurs, couturiers et chaussetiers. Ces statuts furent renouvelés en 1693 pour les badestamiers-chaussetiers, qui avaient saint Louis pour patron de leur confrérie. Un réglement avait été établi, le 20 juillet 1651, entre les tailleurs d'habits et les drapiers-chaussetiers.

— Il y eut, à cette époque, une grande disette de combustible dans toute la France. Des lettres patentes du 20 juin permirent à Guy de Lusignan, sieur de Laussac, et à ses associés, de faire apporter de l'étranger en France, pendant huit ans, quatre cent mille charretées de bois et trois cent mille mines de charbon. — La disette du bois ayant augmenté, il y eut à Rouen, à la fin d'octobre, une grande agitation sur les quais. On donna l'ordre de faire venir du bois par les rivières d'Andelle et de Seine. — Par un réglement du 23 mai de l'année suivante, les marchands de bois furent tenus de faire la grande bûche de la longueur de trois pieds, soit trente-six pouces ; la moyenne de trente pouces ; la petite de vingt-six. Les bois étaient vendus à la corde « de huit pieds à toise de longueur et de quatre pieds à toise de hauteur. »

— Le 29 juin, eut lieu l'assemblée générale de la ville et bailliage de Rouen pour l'élection des députés aux États généraux de Paris, convoqués à l'occasion de la majorité de Louis XIII, par l'ordre de la régente Marie de Médicis, gouvernante de la province de Normandie.

— Le Parlement enregistra, le 12 décembre, une déclaration du roi qui fixait la valeur des espèces d'or et d'argent. — Il fut enjoint, l'année suivante, à tous détenteurs de ces espèces, ainsi que de celles de billon, d'en faire l'échange à la monnaie dans un délai de quinze jours. L'empressement du public fut tel, dans la crainte de laisser passer ce délai, que les monnayeurs et les changeurs n'y pouvaient suffire; cela occasionna des désordres qui motivèrent plusieurs autres arrêts du Parlement.

— L'archevêque de Rouen confirma, le 18 décembre, les nouveaux statuts de la confrérie du Puy de la Conception de Notre-Dame, qui, devenant de plus en plus littéraire, prit le titre d'Académie des Palinods. Ces statuts furent renouvelés de 1732 à 1768, puis de 1769 à 1790.

1615. — Des lettres patentes du 7 février accordèrent à un sieur Bocquet l'autorisation de construire « des moulins à faire faulx, forces à tondre les draps, et tous autres ouvrages de fer et d'acier. » Cet établissement était situé sur la rivière d'Aubette.

— La forêt de Roumare fut dévastée, pendant le même mois, par des fainéants et des manouvriers. Le père de notre grand auteur tragique, Pierre Corneille, maître particulier des Eaux et Forêts des vicomtés de Rouen et du Pont-de-l'Arche, lutta plus d'une fois contre ces dévastateurs, qui, en février 1616, recommencèrent leurs pillages, et qui y allaient en troupes.

— Il fut ordonné, le 16 mai, que tous les imprimeurs mettraient aux mains du plus ancien garde libraire ou imprimeur, un exemplaire de tous les livres sortis de leurs presses, pour ces livres être vendus au profit de la caisse commune. Ils étaient tenus d'avoir un correcteur pour les livres latins, et ne pouvaient recevoir un apprenti, qu'il n'eût connaissance de la langue latine. — Ces instructions, déjà données dans un arrêt du Parlement du 23 mars 1609, furent renouvelées le 20 avril 1644. — Par un autre arrêt du 12 juin 1621, la même cour défendit à tous imprimeurs de publier aucuns livres, mémoires ou libelles sur les affaires de l'état sans sa permission et sans en avoir fait préalablement la communication aux gardes imprimeurs. Cette défense fut réitérée plusieurs fois, notamment le 20 septembre de la même année; elle s'étendait à toute personne, « et invitait à dénoncer les contrevenants. »

— Des lettres patentes du roi, en date du 23 avril, enregistrées au Parlement le 4 mai suivant, ordonnèrent à tous les juifs, sous peine de la vie et de la confiscation de leurs biens, de sortir du royaume dans le mois de la publication de ces lettres; elles défendirent, sous les mêmes peines, « à tous les sujets du roi de les recevoir, loger ou céler. »

— On commença, en cette année, la construction de la porte du Bac, sur l'emplacement d'une autre porte plus ancienne appelée précédemment la porte de Saint-Cande-sur-Rive, nom d'une église voisine. La première pierre de cet édifice fut posée par Hector de Rohan, gouverneur de la Normandie. — La porte de Saint-Cande avait reçu, dès 1564, sa nouvelle dénomination, par suite de l'établissement sur la Seine de deux bacs destinés à rouvrir, entre les deux rives du fleuve, les communications interrompues par la rupture du premier pont de pierre. La porte du

Bac fut démolie en 1816, pour l'élargissement et le nouvel alignement des quais. — On conserve à la Bibliothèque publique un plan original de la porte du Bac ; ce plan est daté de 1611, et avait été exécuté par l'architecte Pierre Hardouin.

— Le 5 juin, le maréchal marquis d'Ancre (Concini) fut nommé gouverneur de Rouen par commission de la reine. Il fut tué deux ans après, par l'ordre du roi, à Paris, sur le pont-levis du Louvre. (V. ci-après, p. 406.)

— Le 4 juillet arriva dans nos murs le duc de Montmorency (Henri II), qui avait été fait amiral de France en 1612, à l'âge de dix-sept ans. — Il fut reçu au Parlement le 14 juillet, et l'on plaida une cause en sa présence.

— Le Parlement fixa, le 20 août, le prix de la chandelle à six sous la livre. Elle avait déjà été augmentée en 1613. Le 20 décembre 1614 il avait été interdit aux chandeliers de faire, vendre ou donner la chandelle dite des Rois.

— Des troubles graves éclatèrent à Rouen le 26 août, à l'occasion d'un impôt par tonneau de mer. On annonça l'arrivée prochaine du roi et de la reine pour terminer ce différend. — Il y eut une nouvelle émeute le 22 septembre. Le Parlement, convoqué par lettres du roi, rendit le 9 octobre un arrêt contre les séditieux.

— Malgré les nombreux arrêts qui faisaient défense de lever des gens de guerre armés sans la permission du roi, ces levées continuèrent pendant le mois d'août. Il circula des bruits de guerre qui donnèrent lieu à la réorganisation de la garde bourgeoise à Rouen et à la nomination de douze capitaines. Les habitants du quartier de Martinville ne s'étant pas présentés, furent menacés d'une amende de cinquante écus pour ceux qui continueraient à faire défaut. — Les gens de guerre ayant causé des désordres et des ravages dans les environs de la ville, il y eut, le 20 novembre, une discussion entre le président du Parlement et le sieur de Montbazon, qui répondit : « qu'il ne lui siérait pas de faire les fonctions de premier président, et qu'il ne voulait personne pour s'ingérer aux siennes. »

— Le cardinal François de Joyeuse étant tombé malade à Avignon, y mourut le 23 août doyen des cardinaux. Il avait légué une somme de quatre-vingt-seize mille livres pour fonder à Rouen une maison où seraient logés et nourris, sous l'administration des Jésuites, trente jeunes gens se destinant à la prêtrise.

Cette maison fut ouverte le jour de la Pentecôte de l'année suivante; on l'appela le Séminaire de Joyeuse, qui fait aujourd'hui parti du Lycée Corneille. — Le corps du cardinal de Joyeuse, transféré d'abord à Pontoise, fut donné en 1779 au séminaire qu'il avait fondé. Il fut renfermé, en 1826, dans un très-beau mausolée qui a été édifié dans l'église du Lycée, sous les auspices du cardinal prince de Croy. Une inscription placée sur ce monument porte par erreur que le cardinal de Joyeuse mourut en 1620.

— Il fut ordonné à Rouen, le 16 novembre, une information contre la fabrication des « poires d'angoisse. » On appelait ainsi un instrument que les malfaiteurs mettaient dans la bouche de leurs victimes pour les empêcher de crier. Suivant d'autres écrivains, on donnait aussi ce nom à des pièces d'artifice.

— Sur la demande des maîtres-gardes de la grande draperie, le Parlement ordonna que les maîtres compagnons et ouvriers tisserands en serge commenceraient leur journée à cinq heures du matin, et la finiraient à huit heures du soir, été et hiver.

1616. — L'archevêque François de Harlay fit son entrée solennelle le 10 janvier, par la porte de Saint-Hilaire. Il était fils de Jacques de Harlay, marquis de Chanvallon, et de Catherine de la Marck, fille du duc de Bouillon. De longs débats s'élevèrent, pendant la cérémonie, entre le Parlement et la Chambre des Comptes, au sujet du droit de se placer sous la voûte de cette porte; il y eut un tumulte pendant lequel furent tirés plusieurs coups de feu, les membres de la Chambre des Comptes ayant tenté de se maintenir aux places qu'ils s'étaient appropriées. Cette scène scandaleuse fut suivie de procédures entre les deux compagnies; elles durèrent près d'un siècle.

— Par suite de l'entrée en Normandie du duc de Vendôme avec des forces, le duc de Montbazon, qui avait été chargé par le roi de s'y opposer, demanda, le 3 février, dix mille livres pour l'entretien de ses troupes pendant un mois.

— Le 8 mars, à la demande des échevins, il fut enjoint aux chanoines de Notre-Dame de démolir des « étaux et échopes » qu'ils avaient fait construire au lieu de la Calende, contre les ordonnances et les réglements. Les échevins rappelèrent, dans leur requête au Parlement, que si des ossemens se rencontraient dans la terre de cette place, c'est qu'en 1562 plusieurs soldats ennemis y avaient été tués.

— Les échevins firent achever, par ordre du roi, la démolition

du fort de Sainte-Catherine, malgré l'opposition des religieux de l'abbaye : cet ordre concernait aussi la démolition d'autres forteresses en Normandie.

— A cette époque, le quai d'Elbeuf fut taluté, piloté et pavé; l'on voûta le canal de Robec. — Le quai de Paris fut taluté et pavé en 1617. Ceux du Port-Saint-Ouen, et du Plâtre, qui font actuellement partie du quai de Paris, le furent en 1638.

— Des lettres patentes du 17 avril autorisèrent l'établissement à Rouen des Pères de l'Oratoire de Jésus, dont la congrégation avait été instituée, quelques années auparavant, aux environs du Louvre à Paris, par le cardinal de Bérulle. Ils étaient venus pour faire concurrence à l'enseignement des Jésuites. Les Pères de l'Oratoire demeurèrent d'abord dans la rue des Faulx; deux ans après on leur donna la chapelle de Sainte-Barbe, qui était située dans la rue Beauvoisine et dépendait de l'hôpital du Roi. Ils firent, près de cette chapelle, l'acquisition de plusieurs maisons où ils restèrent jusqu'en 1636, époque où leur furent cédés les bâtiments de l'hôpital du Roi. Là ils jetèrent, vers 1659, les fondements d'une église pour remplacer la chapelle de Sainte-Barbe. Cette église fut achevée et dédiée en 1670. Supprimée et vendue en 1792, elle a été démolie en 1802.

— Un arrêt avait été rendu par le Parlement, le 9 janvier, contre les soldats et les gens de guerre, qui volaient, pillaient, violaient et brûlaient tout dans les campagnes. Ces troupes continuèrent d'exercer leurs ravages dans le pays de Caux et dans d'autres bailliages. Il leur fut ordonné, le 22 avril, de sortir de la province s'ils n'avaient commission du roi, sous peine d'être brûlés comme perturbateurs du repos public; il fut enjoint aux lieutenants du prévôt général de faire arrêter les voleurs, les vagabonds et autres. — De semblables scènes se renouvelèrent en janvier 1625, en mai 1637, en juin 1651, et des ordres furent donnés pour la mise à exécution des précédents arrêts.

— Un mouvement populaire éclata le jour de l'Ascension à l'occasion du choix qu'avait fait le chapitre, pour lever la fierte, d'un criminel étranger au pays, au détriment d'un jeune homme, enfant de la ville. En délivrant au chapitre le prisonnier qu'il avait élu, le Parlement lui fit défense de choisir à l'avenir aucun prisonnier qui n'aurait pas été écroué aux prisons ordinaires de Rouen. — Une nouvelle révolte fut néanmoins excitée dans les prisons de la Conciergerie, en 1630, par un prisonnier qui,

« enfant natif de Rouen, » prétendait être admis au privilége de Saint-Romain, à l'exclusion de celui qui avait été choisi et qui était étranger au pays. La fierte ne fut point levée le jour de l'Ascension, et fut différée au dimanche suivant.

— Les Bernardins ou Feuillants, dont la congrégation avait pris naissance dans un village situé près de Toulouse, s'établirent, le 19 mai, au collége des Bons-Enfants, sous la protection du maréchal d'Ancre, gouverneur de la province. Ils y trouvèrent une chapelle qu'ils agrandirent en 1646, ainsi que les corps de logis qui leur furent concédés par des lettres patentes du 3 avril 1618. Il fut permis à ces solitaires d'user de la promenade sur une portion des remparts de la ville. Leur fondateur et premier abbé, Jean de la Barrière, était mort à Rouen en 1600. — En enregistrant, le 22 février 1617, les lettres qui autorisaient leur établissement, le Parlement éleva des plaintes contre le trop grand nombre de couvents et de religieux qui existaient à cette époque.

— Le 12 septembre arriva à Rouen Concinio Concini, marquis d'Ancre, fils du maréchal; il avait été nommé, par des lettres patentes du 25 juin, lieutenant général pour le roi au gouvernement de la Normandie, en survivance de son père et en remplacement du duc de Montbazon, démissionnaire. Ce personnage prêta serment, le 23 du même mois, devant le Parlement, qui avait été réuni à cet effet, et qui n'enregistra les lettres patentes que le 21 avril 1617. On lit en marge de ces lettres : « Le présent arrêt n'a été signé, pour raison de l'exécution à mort du maréchal d'Ancre entrant au Louvre, le 24 avril 1617, et de la déclaration du roi donnée depuis contre sa mémoire. » Le Parlement de Paris l'avait déclaré ignoble et incapable de tenir aucun état dans le royaume. — Charles-Albert de Luynes fut nommé gouverneur de la Normandie par commission de Marie de Médicis, reine-régente.

— Des lettres du roi, du 21 septembre, annoncèrent l'arrestation du prince de Condé, qui, pendant la minorité de Louis XIII, s'était placé à la tête d'un parti de mécontents.

— Le 14 novembre mourut Jacques de Bauquemare, qui avait été gouverneur du château du Vieux-Palais. Il fut inhumé dans l'église des Cordeliers. Jacques de Bauquemare était le fils du premier président du Parlement.

— Un commencement d'incendie se déclara, le 21 novembre,

à trois loges de la halle, et menaça d'embraser tout cet établissement. Suivant le rapport des échevins, des futaillers habitant les halles y avaient laissé leur chandelle allumée qui avait mis le feu aux copeaux, et ils avaient, pour se disculper, accusé les vagabonds qui, disaient-ils, s'étaient introduits dans les halles.

— Le prix du blé ayant augmenté, on régla, le 23 novembre, le prix du pain et celui des boissons.

— En cette année le Parlement enregistra de nouveaux statuts pour les pannetiers-vanniers, en remplacement de ceux qui avaient été délivrés en 1492 et qui avaient été confirmés plusieurs fois. Cette corporation avait une confrérie à la cathédrale.

1617. — Le recouvrement des taxes pour les pauvres s'opérait difficilement par suite de la négligence des sergents de faire leur devoir. Les geoliers des tours et des prisons, faute de fonds pour la nourriture des détenus, les laissaient sortir et ils recommençaient à divaguer dans les rues. De nouvelles mesures furent prescrites, le 9 janvier, par le Bureau des pauvres pour éteindre la mendicité. Le Parlement ordonna de construire des maisons pour y déposer les réfractaires, ainsi que les mendiants et les vagabonds, et pour les faire travailler. Cette cour ordonna de se servir, en attendant l'achèvement de ces constructions, « de la maison de santé des Bons-Enfants, d'un bâtiment près de la porte Guillaume-Lion et de la maison des Carmélites. » — On tint, le 21 juillet, une assemblée des vingt-quatre et des quarteniers de la cité, pour proposer la création de nouveaux subsides en faveur des pauvres. Ces subsides furent refusés par les bourgeois, qui déclarèrent « hautement et en tourbe, en se retirant, qu'ils n'entendaient plus rien contribuer, et qu'il n'était besoin de délibérer davantage. » — De nouvelles assemblées du Parlement eurent lieu en décembre 1618, dans le but de pourvoir à la nourriture des pauvres qui abondaient de plus en plus, et pour délibérer sur des questions importantes. Ces assemblées furent remplacées plus tard par celles des administrateurs du Bureau des pauvres valides.

— Il régna à Rouen, en février, des petites-véroles et des rougeoles qui étaient ordinairement les avant-coureurs de la peste. Cette funeste maladie se déclara en effet à Paris, en avril 1618, et l'on redouta son invasion à Rouen où de nombreux malades affluaient de toutes parts à l'Hôtel-Dieu. L'ordre fut donné de paver les rues de la Marêquerie, de curer l'étang du Lieu-de-

Santé. Les poissonnières, qui étalaient dans la rue Martinville, furent reléguées proche du jeu de paume des Penteurs, appelé aussi le jeu de paume de la Ville, et situé près du noviciat des Jésuites. — Un autre arrêt avait été rendu le 17 février de la même année, et fut plusieurs fois renouvelé, contre les gueux, vagabonds et oisifs qui pullulaient dans Rouen et s'introduisaient dans les maisons.

— L'archevêque François de Harlay convoqua, le 29 mai, un synode dans lequel furent prises des décisions concernant la discipline ecclésiastique. On tenait tous les lundis, suivant l'ordonnance de ce prélat, au palais archiépiscopal, la juridiction de l'Échiquier ou des Hauts-Jours. — Le chapitre avait le droit de haute justice qu'il faisait exercer par un bailli, lequel connaissait de tous crimes ou délits commis dans la cathédrale. Un individu qui avait volé plusieurs ornements, et qui s'était échappé des prisons du chapitre, fut condamné par sentence et pendu en effigie.

— Par suite des vols fréquents qui étaient commis dans la nuit, il fut enjoint, le 27 juillet, au capitaine des Arquebusiers et au lieutenant de la Cinquantaine de faire des patrouilles et d'arrêter ceux qu'ils trouveraient sans lumières. — Le 23 juillet 1622, une patrouille de la Cinquantaine et des Arquebusiers fut attaquée durant la nuit et insultée. On ne put saisir les délinquants.

— A l'occasion de la prochaine arrivée du roi, le Parlement enjoignit, le 15 novembre, à tous les adjudicataires des forêts de la vicomté de tenir les quais bien garnis de bûches, fagots et cotrets. — Une grande disette de bois s'étant fait sentir en 1622, des mesures furent ordonnées par la même cour pour y remédier et pour prévenir la dévastation des forêts.

— Louis XIII, soixante-troisième roi de France, fit son entrée à Rouen, sans cérémonies, le 24 novembre. Il avait été précédé, sept jours auparavant, par le duc de Luynes, lieutenant général au gouvernement de la Normandie. Le roi se rendit à la cathédrale, où le reçut l'archevêque François de Harlay, et fut ensuite à l'Archevêché; il y fit, le 4 décembre, dans la salle dite des États, l'ouverture de l'assemblée des Notables, qui fut close le 26. Cette assemblée, que présida Gaston, frère du monarque, qui n'avait encore que neuf ans, fut congédiée sans avoir presque rien conclu. — Le 12 décembre, une collation fut offerte au roi

par la ville, et, le 21, un feu d'artifice fut tiré en son honneur sur la Seine, en face de la porte du Bac, récemment construite. — Louis XIII se rendit à Dieppe en janvier 1618.

— Charles de Pommereul, sieur du Moulin-Chapel, qui était logé à l'hôtellerie de l'Écureuil, étant sorti, en un jour de décembre, sur les six heures du soir, accompagné de deux laquais portant des flambeaux, pour se rendre au logis du roi, fut assailli et dépouillé par six ou sept individus qui s'étaient embusqués sous des portes, au carrefour de la Crosse.

— En cette année mourut Jean Dadré, docteur en théologie, chanoine et grand pénitencier de l'église métropolitaine, auteur d'une Chronologie des Archevêques de Rouen.

— On construisit la tour du clocher de l'église de Saint-Sever, et l'on commença celle de Saint-Jean-sur-Renelle qui ne fut jamais terminée. — Les vitres peintes de cette dernière église qui avait été supprimée en 1791, furent acquises en 1802, « à la charge seulement de clore les vides », par un hollandais nommé Van Hamp, qui les transporta à Norwich en Angleterre. L'église fut démolie en 1816, et l'on employa ses matériaux à la construction d'un grand hôtel servant de passage, que fit disparaître l'ouverture de la rue Jeanne-d'Arc.

1618. — Une nouvelle disette se fit sentir à Rouen. Les meuniers ayant refusé de moudre pour l'administration de l'Hôtel-Dieu qui était encombré de malades, le Parlement ordonna, le 5 avril, que le blé des pauvres serait moulu au préjudice de celui des bourgeois.

— Le 6 avril furent enregistrés les statuts des horlogers. Les maîtres et gardes de ce métier établirent, en 1621, leur confrérie dans la chapelle de Saint-Pierre-Saint-Paul, à la cathédrale, et prirent saint Éloi pour leur patron.

— Le 30 mai, « en attendant la construction du pont de maçonnerie longtemps espéré sur le travers de la Seine », le Parlement ordonna la construction d'un pont de bois sur des plans et devis qui avaient été dressés. Des lettres patentes du 9 février 1619 autorisèrent les échevins, sur leur demande, à faire ce pont de bois en remplacement du vieux pont de pierres; de nouvelles lettres du 15 mai leur permirent d'abattre le château du Bout du pont, afin de faciliter l'élargissement de la Seine et d'assurer plus de solidité à l'ouvrage projeté. — Le conseil privé du roi ordonna, le 15 juillet suivant, que les adjudications pour la

réfection du pont seraient faites devant le premier président du Parlement; les échevins ayant voulu délibérer à ce sujet, cette cour déclara « qu'ils n'avaient pas à délibérer sur ce qui leur était ordonné, mais à y obéir. » — Malgré ces injonctions réitérées, la construction du pont de bois n'eut pas lieu, et l'on se contenta d'un ouvrage en charpente qui dura jusqu'à l'érection du pont de bateaux, commencée en 1626. (V. cette date.)

— Les vitraux des églises de Saint-Éloi et de Saint-Michel, et ceux de l'église des Cordeliers, furent faits et posés en juillet 1618, par Jean Pinchon, maître et garde du métier de vitrier-peintre. — La première de ces églises a été mise, en 1803, à l'usage du culte protestant, et quelques-unes de ses verrières ont été restaurées en 1869.

— Un berger fut condamné, le 17 octobre, comme sorcier, aux galères perpétuelles. La condamnation à mort naturelle fut convertie, à cette époque, en mort civile. Vers le même temps, on brûla néanmoins à Rouen un berger de Fréauville, nommé Jean Crevier, convaincu de sortiléges, et l'on jugea plusieurs autres sorciers qu'avait dénoncés ce berger en mourant.

— On vit renaître, en cette année, les symptômes des luttes religieuses. Les registres secrets du Parlement font mention d'un arrêt du 13 novembre, par lequel cette cour avait décidé « qu'il serait pourvu sur le fait des livres qui se publiaient alors, des prédications et des controverses de la religion qui ne tendaient qu'à provoquer ceux d'opinion contraire à faire, de leur part, d'autres livres qui n'apportaient que de la confusion. »

— Par suite de la démission du duc de Luynes en sa faveur, le marquis d'Ornano, sieur de Montlord, fut nommé lieutenant général au gouvernement de Normandie.

— L'église de Saint-Paul, qui était très-ancienne et qui avait été réédifiée par parties à diverses époques, fut agrandie de trois piliers. — Elle a été remplacée, vers 1830, par une nouvelle église plus vaste, et l'ancien corps a été démoli, à l'exception de la triple abside du chœur, qui a été conservée pour servir de sacristie à cet autre édifice.

— Dans une réunion qui eut lieu à l'hôtel-de-ville, il fut délibéré sur une lettre du roi touchant une association qu'on voulait former pour exploiter les Indes orientales et les îles Moluques. L'assemblée déclara qu'elle trouvait ce projet inutile, préjudiciable à la France, et en particulier au commerce de Rouen.

1619. — Le Parlement enregistra, le 7 janvier, un édit par lequel la majorité des garçons et des filles fut fixée à vingt ans.

— Un nouvel arrêt de la même cour, du 8 dudit mois, enjoignit aux échevins de fournir une maison pour renfermer les pauvres. Des offres avaient été faites, par des marchands, de payer, pour concourir à l'achat de cette maison, des sommes de 4,200 et de 6,000 livres, afin d'obtenir l'autorisation de tirer une blanque; le Parlement refusa cette autorisation et décida que chacun de ses membres se cotiserait pour aider à l'exécution des arrêts ayant en vue l'installation d'ateliers publics. La cour souscrivit, le 14, pour six mille livres, et les autres compagnies furent invitées à faire de semblables cotisations ; les officiers de la Table de marbre furent tenus de fournir deux mille livres.

— Conformément à un édit de juin 1595, les curés furent assujétis à déposer, tous les ans, au greffe du Parlement, les registres des baptêmes, mariages et décès, sous peine d'amendes et de dommages-intérêts

— Le Parlement prescrivit, le 22 mars, des mesures pour arrêter les progrès de la peste qui sévissait à Rouen et qui, depuis le mois de juillet jusqu'à Noël, emporta huit cent trente personnes. Il ordonna d'enlever les immondices et d'entretenir la propreté des rues, de dresser des poteaux avec carcans, sur les quais et aux avenues des portes et des remparts, pour punir les contrevenants, et enjoignit aux échevins de trouver une maison commode pour loger les prêtres chargés d'assister les malades. On eut recours, le 8 juillet, aux réglements anciens et à l'arrêt de juillet 1598. Les mendiants étrangers et les vagabonds furent contraints de nouveau de sortir de la ville dans les vingt-quatre heures. — En septembre, plusieurs maisons se trouvant atteintes de la contagion, il fut défendu aux habitants de tenir aucune assemblée, de vendre ou d'acheter hardes, vieux meubles, linges ou autres objets ayant appartenu aux pestiférés, aux fruitiers de vendre melons et concombres, ni aucuns fruits. L'ordre fut donné d'arroser le devant des maisons, de les assainir au moyen de feux, de faire boucher les rues aboutissant sur les remparts, avec défense à toutes personnes « de rompre les cadenas ni démarquer les maisons cadenassées et croisées. » Les communications par messagers furent de nouveau interrompues entre Rouen et Paris. — Le 30 du même mois, il fut enjoint aux échevins de se procurer un endroit plus commode que le quai

de la Bataille pour mettre et attacher le bateau dans lequel les meubles étaient transportés aux lieux d'évent. — Le 3 octobre, un seul prêtre se trouvant attaché à l'Hôtel-Dieu, il fut encore enjoint aux échevins de pourvoir au logement de six prêtres chargés d'assister les malades. On fit des processions générales. — De Rouen, la peste passa dans les vallées, et y fit de tels ravages qu'on bâtit à Repainville un lieu de santé pour les habitants de Darnétal infectés de la maladie. — Le 5 octobre, un nouvel arrêt du Parlement ordonna aux échevins de voter les fonds nécessaires pour construire un hôpital pour les pestiférés, « attendu, y est-il dit, que la principale cause du progrès de la peste provient de ce que l'Hôtel-Dieu, qui est de présent au cœur de la ville, est tellement infecté, qu'une partie des religieuses et des préposés en sont décédés, et que l'air en étant corrompu, il se répand par le reste de la ville, qui est ainsi exposée à un imminent péril de devenir déserte et de tomber en une ruine totale, etc. » — Le 25 du même mois, un protestant atteint de la peste et dont la maison était cadenassée, cria par sa fenêtre qu'il voulait abjurer et mourir catholique. Il supplia le vicaire de sa paroisse, qui passait par là, d'entendre sa confession, ce qui fut fait à l'instant, toujours par la fenêtre. Le ministre protestant ayant été informé de ce fait, pénétra dans la maison près du malade, mais celui-ci sollicita le secours de ses voisins pour faire sortir le ministre. La population s'émut ; le lieutenant général fut averti ; il envoya un enquêteur pour informer. Ce que voyant, le ministre protestant s'échappa par derrière la maison en traversant le jardin. Le peuple s'assembla en telle foule autour des maisons infectées, que la police ne put empêcher d'arracher les cadenas et d'effacer les croix dont elles étaient marquées. — Le 19 novembre, le Parlement ordonna d'augmenter le nombre des marqueurs et d'accélérer l'enlèvement des immondices ; il fit faire, le 23, des quêtes à domicile, dans les églises et au sein des cours et des corporations, et fit procéder à l'adjudication de nouveaux bâtiments à construire au Lieu-de Santé et de loges pour recevoir les malades. — La session des États de Normandie fut différée à cause de la contagion qui affligeait Rouen ; la peste avait atteint deux cent cinquante maisons, dont cinquante en quinze jours.

— Une discussion s'étant élevée, pendant la cérémonie du privilége de Saint-Romain, au sujet d'une question de la mise

en liberté du prisonnier, celui-ci s'enfuit sans avoir levé la fierte, et la procession s'acheva sans que la cérémonie eût été terminée. — Dix ans plus tard, dans une autre circonstance, un huissier du Parlement, qui avait obtenu le privilége de la Fierte, prit aussi la fuite au moment où il arrivait à la Vieille-Tour, « sans dire adieu à personne », suivant l'expression d'un journal manuscrit du temps.

— En cette année, les Ursulines furent autorisées à s'établir à Rouen, à la condition, portaient les lettres patentes, « qu'elles tiendraient collége pour les petites filles, et leur apprendraient à servir et à craindre Dieu. » Cette congrégation, qui avait été instituée en 1537 par la bienheureuse Angèle de Brescia, fut introduite en France en 1611. Les Ursulines eurent leur première demeure, à Rouen, derrière les Murs-Saint-Ouen, où elles restèrent jusqu'en 1638, époque où elles furent transférées dans la rue Coquereaumont, sous le titre de l'Immaculée Conception ; elles firent l'acquisition de plusieurs emplacements, où elles édifièrent en 1652, leur maison et leur église. On trouva, en creusant les fondements de ce monastère, une source d'eau vive et une somme importante en écus d'or, que le roi leur laissa en entier, et qui fut d'un grand secours à cette communauté. Les Ursulines furent dispersées en 1790. Leur établissement, après avoir été employé à divers usages, leur fut rendu en 1802.

— On alongea la nef de l'église des Jacobins, pour la faire communiquer de plain-pied avec une galerie de leur cloître qu'on venait de terminer. Le portail de cette église fut reconstruit en 1780 ; mais elle fut bientôt remplacée par une autre. (Voyez l'année 1781). — Devenue propriété particulière après la suppression de ce monastère, l'ancienne église des Jacobins fut transformée en galeries pour les dépôts des fabriques des environs de Rouen. Ces galeries furent surmontées d'une grande salle, où l'on établit un gymnase, qui a été transféré plus tard sur la place de la Rougemare. — On a détruit, en 1868, ce qui restait de cet édifice et du cloître de l'ancien couvent des Jacobins, pour agrandir, au nord, l'hôtel de la Préfecture. Pendant le cours de cette démolition, on trouva six plaques de plomb du commencement du dix-septième siècle, où étaient inscrits les noms de divers fonctionnaires qui avaient contribué à l'érection de la chapelle et des autres constructions. Dans les derniers mois de 1872, en défonçant le sol pour les jardins, on a découvert six nouvelles

plaques indiquant les noms des personnages qui, en 1620, avaient posé la première pierre de plusieurs piliers du cloître.

— André Duchesne, qui fut surnommé « le père de l'histoire de France, » offrit au Parlement et au chapitre de la cathédrale son *Recueil des Historiens normands*. Le chapitre fit remettre à l'auteur cent livres, somme considérable pour l'époque. — André Duchesne, né en Touraine en 1584, périt à Paris le 30 mai 1640, écrasé par une charrette.

1620. — La peste ayant disparu, le Parlement autorisa, le 11 janvier, les Jésuites à rouvrir les portes de leur collége et fit un réglement à ce sujet. Mais le fléau recommença bientôt ses ravages. Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu furent députés vers le roi, le 10 mars, afin de solliciter l'octroi des secours nécessaires pour aider à la construction du nouveau Lieu-de-Santé. Le Parlement pressa, par des arrêts du 20 et du 30 avril, la confection des bâtiments de cet autre hôpital et l'achèvement des loges qui avaient été commencées. Cette cour enjoignit à la prieure et aux religieux de la Madeleine de recevoir les malades jusqu'à ce que ces bâtiments fussent achevés et meublés. Le 6 et le 24 mai, il fut ordonné aux échevins de pourvoir au logement des médecins de la Santé et des frères Ignorantins, autrement dits les religieux de la Charité de Paris, qui avaient été envoyés pour éventer et nettoyer les maisons infectées. Le 30, on recommença à fermer de cadenas celles où la maladie s'était déclarée. — Un arrêt du conseil d'état du roi, du 20 mai, avait statué qu'il serait prélevé trente mille livres sur les deniers destinés au pont, pour être employés à l'établissement d'un hôpital pour les pestiférés, dont les administrateurs de l'Hôtel-Dieu furent chargés de dresser les devis. — En juillet et août, la contagion ayant sévi avec une nouvelle rigueur dans la vallée d'Yonville, on y enfouit les fruits et les légumes. — Le 3 septembre furent achevés les travaux d'organisation du Lieu-de-Santé, où quatre religieuses furent envoyées de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine. Ces religieuses étant mortes, on en demanda d'autres le 17 du même mois.

Après avoir cessé dans les premiers jours d'octobre, la contagion reparut un mois après ; le Parlement interrompit ses audiences ; le collége des Jésuites fut fermé de nouveau et ne fut rouvert que le 1er décembre. On faisait porter au cimetière de Saint Maur, par le chariot de la Madeleine, les corps de ceux qui

étaient morts de la peste, et on y adjoignit des tombereaux pour le transport des personnes décédées de maladies ordinaires. En décembre, cette affreuse maladie cessa ses ravages, mais elle reparut pendant les deux années suivantes, et il ne resta pas dans la ville le tiers des habitants. En janvier 1621, on ferma toutes les boutiques, loges et échopes qui étaient sous les voûtes du Palais de justice. Au mois d'août de la même année, le nombre des malades se trouva si grand au Lieu-de-Santé, qu'il y en avait jusqu'à quatre dans le même lit. On établit, autour de cet hôpital, de nouvelles loges couvertes en essentes, afin de les pouvoir coucher séparément. — On fit, le 15 octobre, une procession générale, dans laquelle furent portées les châsses de Saint-Romain et de Saint-Sébastien.

— Le 13 janvier arriva à Rouen Henri d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, comte et souverain de Neuchâtel en Suisse, pair de France. Il avait été appelé au gouvernement de la Normandie le 7 novembre précédent, à la suite de la démission de la reine-mère, qui s'était déclarée pour les mécontents, alors irrités de la faveur dont jouissait auprès du roi le duc de Luynes. La ville lui fit de riches présents. La duchesse de Longueville vint rejoindre ce prince le 3 juillet. Elle fut reçue par la noblesse en armes et en grand nombre. — Le 7 du même mois, le premier président du Parlement, inquiet de l'affluence dans la ville d'un grand nombre d'étrangers et d'inconnus armés, ainsi que des menées des partisans du duc de Longueville, pour s'emparer de Rouen et pour entraîner les bourgeois dans le parti de la reine-mère, eut une entrevue avec le duc, dans laquelle ce dernier protesta de sa fidélité au roi, et demanda qu'on fît expulser les étrangers, en annonçant l'arrivée prochaine de Louis XIII ; mais on apprit, dans la soirée, le départ précipité du duc de Longueville, et l'on en donna avis au roi. Le 9 juillet, le colonel d'Ornano vint prendre séance au Parlement, et annonça que ce monarque arriverait le lendemain.

Louis XIII arriva effectivement le 10 ; il s'était mis à la tête d'une armée, et venait pour s'assurer de la fidélité des habitants de Rouen et pour déjouer les intrigues du parti de la reine-mère et les manœuvres du gouverneur. Le corps de ville se rendit à la rencontre du roi jusqu'au sommet du mont Sainte-Catherine. Louis XIII fit son entrée dans la cité pour la seconde fois. Il était accompagné de son frère, du prince de Condé, premier prince du

sang et premier pair de France, ainsi que de plusieurs autres grands personnages. Tous étaient à cheval. Le roi logea à Saint-Ouen. Il tint ensuite, au Parlement, un lit de justice ; il fit renouveler l'administration municipale et les capitaines de la milice bourgeoise, destitua le duc de Longueville, qui, mandé par le roi, ne s'était pas présenté et s'était même absenté de la ville. L'élection des conseillers et échevins, fixée d'abord au 4 juillet, avait été différée de quelques jours par l'ordre du roi ; elle eut lieu le lendemain de son arrivée. Le monarque interdit le président du Bourgtheroulde et son fils Leroux de Saint-Aubin, lieutenant général du Bailliage, qui avaient pris la fuite. Ce prince repartit le 12 juillet pour aller coucher à la Bouille.

— Le 12 octobre suivant, le duc de Longueville fut rétabli dans ses fonctions de gouverneur de Rouen, par suite de la réconciliation de la reine-mère et du roi, qui rentra à Paris dans les premiers jours de novembre. Le duc appela Paul Aubin, son argentier, au poste de portier de la porte Jean-Lecœur, place qui était fort recherchée à cause d'un droit que payait le maître des basses-œuvres pour la sortie de ses tombereaux chargés des immondices de la ville : elle était à la nomination du gouverneur de Rouen. — La porte Jean-Lecœur était la seconde des treize portes du quai en arrivant de Paris; elle fermait la rue Malpalu et s'élevait sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la place de la République; nommée successivement, pendant le quinzième siècle, porte du quai de la Madeleine, du quai de Malpalu ou du Bout de la rue Malpalu, elle fut appelée au seizième siècle porte « Jean-Lequeu, » nom de son constructeur, ou plutôt de celui qui fit remplacer, par une porte neuve, la vieille porte du quai de Malpalu. C'était, au reste, celui d'une famille de riches bourgeois qui possédaient dans le quartier des héritages considérables. — La porte Jean-Lecœur a été démolie en 1812.

— Le Parlement pourvut, par un arrêt du 27 mars, à la sûreté des fonds provenant de l'impôt qui avait été levé, dès 1595, sur les habitants de Rouen, pour contribuer à l'établissement du pont de bois, dont la construction avait été projetée à cette époque.

— Aux fêtes de la Pentecôte, le jésuite Granger prêcha dans l'église métropolitaine un sermon des plus séditieux. De scandaleux débats intervinrent à ce sujet au sein du Parlement.

— Vers ce temps moururent à Rouen, leur ville natale, Martin

Lenoir, religieux augustin, poète et prédicateur, et Jean de Rouen, sieur de Commanville, prédicateur, aumônier du roi, auteur, entr'autres discours latins, d'une oraison funèbre sur le premier président Glaude Groulart, mort en 1607.

— Le 2 juillet éclata un violent orage qui occasionna de grands désastres dans la ville et dans les environs.

— Le Parlement, d'accord avec les échevins et avec le conseil des Vingt-Quatre, demanda au roi d'ordonner la démolition du château du Vieux-Palais, comme ne servant qu'à inquiéter les habitants. Cette citadelle ne fut démolie qu'en 1793. (V. cette date.)

— Le duc d'Elbeuf, qui était à cette époque lieutenant pour le roi en son armée de Normandie, pria le chapitre de faire chanter un Te Deum à l'occasion de la réconciliation de la reine-mère avec Louis XIII. Les membres du Parlement et les officiers de la ville y assistèrent, à l'exclusion de la Chambre des Comptes.

— Des actes de brigandage furent commis en Normandie. Aux bruyères de Saint-Julien, un convoi qui apportait les deniers du roi, fut attaqué de jour par des gens masqués ou déguisés et portant de fausses barbes.

— Des débats éclatèrent, à la fin de l'année, entre les habitants de Carville et ceux de Longpaon, paroisses dépendantes de Darnétal, au sujet de la séparation des limites des deux églises. Ces débats se prolongèrent pendant l'année suivante.

1621. — L'hiver fut très-froid, ainsi que celui de l'année suivante. Le prix du blé augmenta, et le pays fut menacé d'une disette.

— Les Récollets vinrent à Rouen le 14 février, ou, suivant d'autres historiens, le 16 août 1622. Ces religieux « de la plus étroite observance de Saint-François », dont l'ordre, qui avait pris naissance en Espagne vers 1484, fut introduit en Italie en 1525, et en France en 1592, furent reçus par l'archevêque François de Harlay. Ils se logèrent d'abord, en 1624, au faubourg Saint-Sever, et s'établirent en 1627 au faubourg Bouvreuil, dans un fief nommé la Bouverie, qui leur avait été donné par Gaston d'Orléans, frère du roi. Ils obtinrent, par des lettres patentes du 2 août 1630, l'autorisation de fonder un couvent, « non dans la ville de Rouen, mais aux faubourgs d'icelle. » Ils commencèrent, l'année suivante, la construction de leur dortoir. Le 2 avril 1632, le Parlement leur fit défense, ainsi qu'aux

autres communautés religieuses, de faire des quêtes en ville pour la construction de leurs autres bâtiments, « les besoins des pauvres augmentant chaque jour. » — La première pierre de l'église des Récollets fut posée le 15 septembre 1633 ; elle fut achevée en 1634, et sa dédicace fut faite, le 16 juin 1658, sous le vocable de Notre-Dame-des-Anges. — Cette maison fut licenciée, comme tous les autres établissements religieux, par une loi du 2 septembre 1790. Son emplacement devint une propriété particulière et fut occupé, pendant plusieurs années, par la communauté des Sœurs de la Providence qui vinrent s'y installer en 1825, jusqu'à l'époque où elles ont fait construire un monastère plus vaste situé dans le même quartier.

— Le 3 février, il fut défendu à tous individus de parcourir la ville, de jour ou de nuit, avec des masques et sous prétexte de mascarade. Des mesures de précaution furent ordonnées pour empêcher tout ce qui pourrait porter le peuple à sédition. La police de la ville était confiée aux soins du lieutenant particulier du bailli, agissant sous les ordres et les inspirations du Parlement.

— On commença, en mars, la reconstruction de la grande halle située du côté de l'ancienne maison du Hallage, en remplacement de la vieille halle aux Drapiers. Celle aux Merciers fut reconstruite en 1651, et celle aux Rubanniers en 1652.

— Le Bureau de la police des pauvres ou des pauvres valides, qui se tenait précédemment à l'Hôtel-Dieu, d'où la contagion l'avait obligé de transférer le lieu de ses réunions aux monastères des Augustins et des Carmes, avait été transféré de nouveau de ce dernier couvent à l'hôpital du Roi, dans une salle trop petite, « endroit qui était devenu étroit et fétide. » Le Parlement enjoignit, le 27 mars, aux échevins, de fournir un lieu plus commode. Le 31 du même mois, après avoir vainement sollicité la concession d'une place vide près des halles de la Vieille-Tour, les administrateurs de ce Bureau obtinrent la permission de s'installer, à leurs frais, dans la halle aux Féronniers, qui était située proche de la rue Saint-Romain, et d'établir leur juridiction dans un retranchement de la halle aux Merciers. Ils firent, en 1622, de nouvelles instances afin d'obtenir une place assez spacieuse pour y faire bâtir un lieu plus propice à la tenue de leurs séances et au dépôt de leurs archives. Ces questions furent portées devant le Parlement, qui, le 2 décembre, ordonna que, dans six mois, les

administrateurs du Bureau des pauvres se procureraient un local, « soit au lieu qui leur avait été baillé par les échevins » (la halle aux Féronniers), soit dans un emplacement qu'ils possédaient à la Marêquerie.

— Le Parlement enjoignit de nouveau, à la même époque, aux échevins, de presser la préparation des plans pour la construction du pont. Le 8 août 1622, il leur fut ordonné de faire travailler, au bout d'un mois au plus tard, à la confection de ce pont et d'y employer les fonds perçus jusqu'alors et les deniers qui avaient été accordés par le roi. Malgré cet arrêt, les travaux pour l'exécution du pont de bateaux ne furent commencés qu'en 1626.

— L'archevêque François de Harlay ordonna, le 24 mai, une procession en l'honneur de saint Ignace de Loyola et de saint François Xavier, instituteurs et patrons de la Compagnie de Jésus.

— Par l'ordre du roi, et pour s'opposer aux menées des huguenots qui menaçaient de troubler l'ordre, on désarma les religionnaires. Le Parlement rétablit le service de la garde bourgeoise aux portes de la ville, et enregistra des lettres par lesquelles le roi défendait aux religionnaires de faire aucune collecte ou levée de deniers.

1622. — Il y eut à Rouen, le 19 janvier, une émotion populaire à l'occasion de la « boise de Saint-Nicaise », qui servait aux habitants pour s'asseoir dans la rue près de leur église, et qui avait été enlevée nuitamment par les hommes de garde de la porte Saint-Hilaire. Plusieurs personnes furent blessées dans cette affaire, qui donna lieu à un poème comique inséré dans la Muse Normande de David Ferrand, et a fourni à M. A. Floquet le sujet de l'une de ses intéressantes anecdotes.

— Dans le but de diminuer le grand nombre des pauvres, gueux et vagabonds qui encombraient la ville, l'ordre fut donné par le Parlement, le 12 mars, de saisir les valides, de les attacher à une chaîne deux par deux, et de les envoyer à Quillebeuf pour travailler à la démolition des fortifications ordonnée par Louis XIII.

— Le 20 avril, les soldats enrôlés pour le service du roi mirent la ville au pillage.

— La peste, qui était depuis quelque temps à Darnétal, reparut à Rouen en mai. Elle redoubla le mois suivant et ravagea surtout

les quartiers de Saint-Maclou et des Augustins. La mortalité occasionnée par ce fléau devint telle, qu'on vit, en un même jour, un chariot parcourir la ville à plusieurs reprises, « et porter à chaque course quinze ou seize corps. » On fit rappel à l'exécution des anciens réglements. En septembre et octobre, la contagion s'accrut encore; les loges étaient remplies de malades; il fut ordonné d'en faire de nouvelles, en sap, goudronnées en dehors, et de les fournir de lits et des ustensiles nécessaires. La ville augmenta le nombre des marqueurs; de nouveaux sacrifices furent imposés aux échevins pour faire face aux besoins qu'aggravait encore la disette. Un évent supplémentaire fut établi au Petit-Aulnay, celui qui avait été ouvert en 1584 étant devenu insuffisant. On fit porter de la terre au charnier de Saint-Maur, pour être placée sur les corps des personnes mortes de cette funeste maladie. En novembre, sur l'avis des médecins, on édifia, en remplacement des loges en sap, un bâtiment de cent quarante pieds de long, qu'on garnit de lits pour recevoir les pestiférés.

— Le Parlement invita, le 5 mai, le duc de Longueville au dîner de l'Ascension; il en fut de même la plupart des années suivantes.

— Des réclamations furent portées devant le Parlement, le 3 août, contre ceux qui faisaient des entreprises sur la voie publique et sur les cours d'eau, contre des usurpations de terrain, et au sujet des chemins et des ruisseaux qu'on avait creusés ou comblés. La cour arrêta qu'il serait donné des alignements aux personnes qui voudraient bâtir le long des grands chemins. De semblables plaintes furent renouvelées en 1625 : les chemins étaient devenus impraticables, parce que les propriétaires riverains prenaient les boues pour leur servir d'engrais, que d'autres abaissaient leurs champs au niveau des routes, et faisaient des tranchées pour y amener des eaux. L'ordre fut donné aux vicomtes de visiter les voies de communication, de les faire remettre en bon état, de combler les fondrières. — Un arrêt de la même cour, du 30 avril 1633, mit à la charge des riverains la réparation des chemins.

—Le 22 septembre mourut à Rouen Jean Grisel, poète normand, âgé de cinquante-cinq ans. Il avait présenté à Henri IV, lors de son entrée dans Rouen, un volume de ses poésies; le roi le récompensa par un don de deux mille écus. Jean Grisel fut un des plus assidus concurrents de l'Académie des Palinods, où il

obtint six couronnes de 1603 à 1615. — Un des membres de sa famille, Hercule Grisel, né en 1595, prêtre de Saint-Maclou, fut l'auteur des Fastes Rouennais « Fasti Rotomagenses », qui ont été publiés par la Société des Bibliophiles normands, avec les savantes annotations de M. Bouquet. Hercule Grisel mourut vers 1677.

— On fit, en novembre et en décembre, des quêtes dans chaque paroisse pour pourvoir aux nécessités de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine. Les administrateurs du Bureau des valides consentirent à se charger des enfants que le fléau de la contagion avait rendus orphelins. Le Parlement donna, le 2 décembre, aux échevins, l'ordre itératif d'ouvrir des ateliers pour occuper les pauvres valides. Les échevins résistèrent à ces ordres, qui furent plusieurs fois répétés sans plus de succès.

— Des lettres patentes autorisèrent la culture du tabac en France. Cette plante, appelée originairement « petun » par les peuples de la Floride, ayant été apportée en France par le président Nicot, reçut le nom de « nicotiane. » — En avril 1626, furent publiées de nouvelles lettres patentes concernant « la mise en lumière » de cette culture; mais le Parlement de Normandie défendit, sous peine d'une forte amende, de vendre ni débiter le petun pour le corps humain qu'après la visite des médecins « et leur rapport sur l'utilité ou dommage dudit petun. » — En janvier 1645, la même cour fit défense de débiter « du petun à bière en assiettes », ce qui semble indiquer que l'on fumait du tabac dans les brasseries et les autres lieux publics.

1623. — Les États de Normandie furent tenus à Rouen le 11 janvier.

— Deux religieux de Valmont qui avaient assassiné le verdier des bois dudit lieu, furent condamnés à être pendus et étranglés sur une roue. Le Parlement confirma cette sentence le 21 janvier.

— Le 26 du même mois, la cour défendit, à cause de la peste, à une troupe de comédiens de faire aucune assemblée publique pour jouer des comédies, ni même d'aller donner des représentations dans les maisons particulières. La contagion continuait ses ravages à Rouen. Le Parlement sollicita du roi des fonds pour bâtir un hôpital. Louis XIII accorda, le 27 mai, « deux années du revenu de la levée de vingt sous par muid de vin ci-devant destinés pour la construction du pont, et cent mille livres des deniers de la même nature pour l'entretien de la Madeleine. »

— Au mois d'août, la misère s'accrut avec la maladie ; le commerce était ruiné, les manufactures étaient fermées, des malveillants et des vagabonds cherchaient à entraîner le peuple à sédition. — Les avocats demandèrent à être dispensés de venir au Palais, à cause de la peste qui décimait la population. Sur les réclamations des habitants du clos des Galées, qui dépendait de la paroisse de Saint-Martin-du-Pont, au sujet du choix qui avait été fait de la chapelle de Saint-Yves, pour y inhumer les pestiférés, la cour décida que les décédés de la contagion seraient inhumés à Saint-Maur. Les éventeurs faisant mal leur devoir, on fit venir de Paris, le 16 décembre, quatre religieux appelés communément les Frères de la Mort, appartenant à la congrégation de Saint-Paul premier ermite ; mais ils ne restèrent que peu de temps, ayant été injuriés par le peuple, qui, par des violences et des voies de fait, les empêcha de secourir les pestiférés et d'éventer leurs maisons.

— Il y avait toujours eu à Rouen, depuis 1556, un receveur des deniers des pauvres. Les gages de cette charge, qui avaient été fixés dans l'origine à deux cents livres, furent élevés successivement jusqu'à six cents livres.

— La disette du blé augmenta en février et en mars. Des mesures furent ordonnées pour secourir les indigents, pour régler l'ordre de distribution des grains, pour employer aux ateliers publics les ouvriers valides, et pour éloigner les vagabonds, les soldats et les mendiants non domiciliés dans la ville. Des poursuites furent ordonnées contre les habitants qui refusaient de payer leur taxe pour les pauvres, dont le nombre augmentait journellement.

— Le 20 juin, à onze heures du soir, près de l'église de Saint-Nicolas, une maison qu'on se préparait à réédifier s'écroula. L'on trouva sous ses ruines six personnes, dont trois succombèrent peu après ; huit autres parvinrent à échapper à ce désastre.

— Le 29 août, furent enregistrés les statuts des vinaigriers, qui avaient été érigés en maîtrise en 1606. (Voir l'année 1694.)

— On mit en location « vingt-quatre étaux » du pont de Robec.

— Une sédition éclata à Rouen le 16 octobre, « contre les monopoliers et les donneurs d'avis », à l'occasion d'un édit qui déclarait offices domaniaux les métiers les plus infimes. Le

peuple, auquel se réunirent en grand nombre des ouvriers de la draperie descendus de Saint-Nicaise, se souleva contre les partisans ou receveurs des deniers publics, pilla plusieurs maisons et occasionna d'autres dommages. Pendant cette insurrection, les bourgeois se rassemblèrent en armes dans la ville, que parcouraient la Cinquantaine et les sergents. Il fut enjoint aux habitants de mettre, durant la nuit, des lanternes ou flambeaux aux fenêtres de leurs maisons. Le tumulte fut apaisé par la courageuse intervention des membres du Parlement, qui se présentèrent en robes rouges sur les divers points de la cité qu'occupaient les perturbateurs. Le duc de Longueville étant arrivé le dimanche suivant, plusieurs de ces derniers furent pendus au Vieux-Marché, et une instruction criminelle fut dirigée contre les auteurs de ce désordre et contre ceux qui avaient excité le peuple « à faire les effondrements, excès et pilleries chez divers détenteurs des deniers publics, notamment en la maison de Nicolas de Plasnes, receveur des consignations, où fut prise une somme de quarante-quatre mille écus. » Un monitoire ayant été adressé, le 27 avril suivant, aux curés des différentes paroisses, afin d'arriver à la découverte des fauteurs de la sédition, ceux-ci firent difficulté à publier ce monitoire. — Le 17 mai 1624, éclata une nouvelle sédition pendant laquelle furent volés et brûlés les registres de recette de l'impôt de l'écu de mer, perçu en Normandie.

— Le Parlement enregistra, le 29 novembre, des lettres patentes qui ordonnaient l'exécution des édits de pacification, pour faire vivre tous les sujets en paix et bonne amitié. On voit, par ce qui précède, que ces lettres patentes eurent peu de succès.

1624. — Le 19 février, la circulation sur la Seine se trouvant interrompue par les gelées et les glaces, la foire de la Chandeleur fut renvoyée au 8 mars.

— La peste reparut le 25 février et fit de nouveaux progrès. Le Lieu-de-Santé se trouva rempli, et les secours vinrent à manquer. — Il y eut en septembre tant de malades dans les rues des Boucheries et Massacre « que c'était comme un petit hôpital. » Les bouchers reçurent l'ordre de fermer leurs maisons et de transférer leurs boucheries ailleurs. Il se trouvait alors dans la ville deux cents maisons infectées, et cinquante dans les faubourgs. Le mal s'accrut rapidement l'année suivante et pendant plusieurs autres années. Un rapport du lieutenant du bailli, du

11 octobre 1625, fit connaître que le nombre des maisons atteintes depuis le commencement de l'année était de sept cents à Rouen et de soixante-quinze à Darnétal. Sept à huit cents malades avaient succombé. A cette même date, il y avait encore soixante malades au Lieu-de-Santé et trois cents à l'Évent. — En 1626, on défendit de tendre des tapisseries dans les églises, tant que durerait la contagion.

— En mars arrivèrent à Rouen les Carmes déchaussés, de la réforme de Sainte-Thérèse. Ces religieux s'établirent, sans l'autorisation du Parlement, dans une maison de la rue Saint-Patrice qu'ils avaient fait louer sans qu'on déclarât que c'était pour une communauté religieuse ; ayant fait placer une croix au-dessus de la porte de cette maison, il leur fut enjoint d'en sortir dans les vingt-quatre heures et de se retirer dans telle maison ecclésiastique qu'ils aviseraient. Les Carmes refusèrent de les recevoir. Vu le nombre excessif des établissements monastiques créés à Rouen, le Parlement avait été excité par les gens du roi à ne consentir qu'après un mur examen à l'érection de nouvelles communautés. — Le 23 juillet, les Carmes déchaussés obtinrent l'autorisation de se mettre en possession, dans le faubourg Bouvreuil, d'un emplacement qui leur avait été donné par Henri d'Orléans, duc de Longueville, gouverneur de la province. Leur couvent, dont la construction fut commencée en 1635, fut occupé par eux le 24 mars 1638. Le duc de Longueville posa, le 20 novembre 1643, la première pierre de leur chapelle, laquelle fut remplacée, en 1687, par une nouvelle chapelle qui est devenue plus tard l'église de Saint-Romain, dont les principaux bienfaiteurs furent Louis et Pierre de Becdelièvre.

— On ouvrit un chemin tendant de la porte Bouvreuil au Mont-aux-Malades. Ce chemin, qui passait par Saint-Maur, fut porté, de 1684 à 1686, à une largeur de vingt-quatre pieds, conformément à une ordonnance récemment rendue. Les religieux du Mont-aux-Malades durent contribuer à la dépense que nécessitèrent ces travaux. — La porte Bouvreuil fut démolie en 1802.

— Le 5 juin fut publié l'arrêt d'expropriation d'une vide place contenant huit acres, assise entre le prieuré de Bonne-Nouvelle et le Petit-Quevilly, qui avait été trouvée commode pour y établir un nouveau Lieu-de-Santé, projet qui ne fut pas mis à exécution.

— Le 18 juillet, furent enregistrés les statuts pour les mar-

chands de vin, les hôteliers, cabaretiers et tonneliers de Rouen.

— Le feu prit, le 13 septembre, dans des caves de la rue de la Madeleine et dans des magasins souterrains occupés par des épiciers. L'incendie dura huit à dix jours. Plusieurs bâtiments de l'Hôtel-Dieu devinrent la proie des flammes, et ce qui restait de l'ancienne église de la Madeleine fut ruiné. On transporta les malades dans leurs lits jusqu'au parvis de Notre-Dame. La perte totale fut estimée à trois cent mille livres. — Les bâtiments détruits furent rétablis en 1638. Celui qu'on appelait la salle des Pauvres fut prolongé, en 1654, jusqu'à la rue des Fourchettes, au moyen d'une voûte qui traversait la rue du Bac; on réunit ensuite, à d'anciens bâtiments, par une autre arcade, une nouvelle salle qui s'étendait le long de la place de la Calende; elle fut surmontée d'un petit clocher pour y placer l'horloge de l'Hôtel-Dieu.

— Le Parlement régla, le 18 décembre, l'ordre de distribution des aumônes qu'on faisait aux pauvres, lors des processions fixées, par des réglements antérieurs, aux jours de Saint-Thomas et de Saint-Barnabé. Cette distribution fut remise aux soins des religieux de Saint-Ouen, malgré leurs réclamations et leur résistance.

1625. — On condamna à mort, le 27 janvier, pour crime de lèse-majesté, François Martel, curé d'Étran près de Dieppe, et son serviteur, « pour suspicion de conspiration contre la personne du roi, propositions séditieuses et scandaleuses, impostures, assassinat, brûlement de maisons, etc. » Le curé fut rompu sur la roue et jeté tout vif dans le feu, ainsi que son serviteur qui avait été pendu préalablement. Les présidents du Parlement et des commissaires de la même cour durent assister à leur exécution.

— Le dimanche 23 février, la foudre tomba, pendant une prédication, sur l'église de Notre-Dame, et descendit devant le crucifix.

— Les administrateurs de la Madeleine furent autorisés, le 26 février, à placer les deniers qui leur restaient sans emploi, à même des cent mille livres qui avaient été accordés par le roi. Ils acquirent, le 18 avril, une maison pour le prix de neuf mille livres.

— On fit, le 24 avril, un réglement pour les prisons. Un nouveau réglement fut fait le 14 mai 1750. — On créa, en 1801, une

commission administrative chargée de leur surveillance, et l'on y établit, l'année suivante, des métiers à tisser la toile et à filer le coton, ainsi que pour la fabrication de la rouennerie.

— Un violent orage, qui éclata le 17 mai, fit de grands ravages dans les vallées des environs de Rouen; les eaux montèrent avec rapidité et submergèrent un grand nombre de personnes et beaucoup de bestiaux; des maisons, des ponts et des moulins furent renversés et emportés.

— Il y eut, le 11 août, dans la cour du Palais, une émotion populaire excitée par les ouvriers de la draperie : il avait été défendu aux drapiers d'employer, pour lainer et épincer les tissus, « des petits enfants, des servantes et autres personnes qui n'étaient pas de la jurande. » — On publia, le 13 décembre, un réglement entre les tapissiers, sergiers et drapiers.

— Des lettres patentes, du 14 août, accordèrent à David de Lendrenie, docteur en médecine, et à Pierre Veras, apothicaire, un privilége de vingt ans pour l'exploitation d'un procédé de leur invention consistant à extraire de l'eau-de-vie et d'autres liqueurs du marc de raisin.

— Le 20 août naquit Thomas Corneille, frère du célèbre poète tragique. Il fut reçu, en 1649, avocat au Parlement de Normandie, et fut nommé en 1681 à l'office de conseiller au bailliage et siége présidial de Rouen.

— Un sieur de Boisrobert demanda et obtint l'autorisation d'établir deux bateaux voituriers entre Rouen et la Bouille. Le Bureau des finances avait donné un avis favorable, « sans préjudicier aux droits que le baron de Mauny prétendait sur les bateaux voituriers. » — Le service des transports entre la Bouille et Rouen était fait primitivement par des bateaux appelés les Bouillais, lesquels payaient un droit aux seigneurs de Mauny, et par un autre bateau nommé le Rouennais qui avait été établi vers 1565. En mars 1588, la veuve de Robert Langlois sollicita vainement l'autorisation d'établir de nouveaux bateaux, mais, peu d'années après, en 1595, un bourgeois de Rouen, Loys Legentil, obtint, par des lettres patentes, « le privilége et la maîtrise du bateau de Bouille », ce qui amena la ruine du Rouennais. La famille du marquis d'Étampes, auquel était échue en héritage, en 1613, la baronnie de Mauny, ayant acquis successivement les Bouillais et même le bateau privilégié, resta seule en possession des droits de coche entre la Bouille et Rouen.

Un aveu de mai 1685 constate, en effet, que ces droits dépendaient de la baronnie de Mauny. — Un arrêt du Parlement de Rouen, du 13 décembre 1787, rendu sur la requête du marquis d'Étampes, haut-justicier de cette baronnie, régla le tarif des prix à percevoir dans les bateaux de Bouille, pour le transport des personnes et des marchandises. — Après avoir eu encore à lutter pendant quelque temps contre de nouveaux concurrents, les marquis d'Étampes continuèrent de jouir de ces droits jusqu'à l'époque (1831) où fut institué le service des bateaux à vapeur.— La baronnie de Mauny, qui, au treizième siècle, avait appartenu aux seigneurs du Bec-Crespin, passa ensuite dans la famille de Brézé; elle fut érigée en marquisat sous Louis XIV. Elle a été vendue, en 1833, par le marquis d'Étampes, à un négociant de Rouen, dont le fils l'a revendue en 1869 au duc de Doudeauville.

— Il y eut, le 6 octobre, Te Deum et feux de joie à Rouen à l'occasion de la défaite, à l'île de Ré, du duc de Soubise, général protestant.

— Plusieurs membres du chapitre de la cathédrale prirent connaissance, en cette année, de deux chartes, l'une en date de 989 donnée par l'archevêque Robert, l'autre de 1164 de l'archevêque Rotrou, qui avaient été déposées dans la châsse de Saint-Romain, et qui attestaient que le corps de ce saint s'y trouvait tout entier.

1626. — Il fut défendu à tous maîtres des jeux de paume et autres personnes de tenir en leurs maisons aucuns brelans de jeux de cartes, dés ou autres jeux de hasard. — Un nouvel arrêt du Parlement, du 31 octobre 1687, interdit les jeux du hoca, de la bassette et du lansquenet. — Le Parlement interdit encore, le 9 août 1724, sous peine d'une amende de mille livres, les jeux de pharaon, du lansquenet, des trois-dés et d'une espèce de passe-seize ou de blanque, qui occasionnait de graves abus.

— Défense fut faite de nouveau, le 21 février, à toute personne, sous prétexte de mascarades et momeries, durant les jours gras ou autres, d'aller par la ville ou dans les maisons particulières avec des habits déguisés d'ecclésiastiques et de religieux, ni de se servir d'ornements d'église. Il fut permis à ceux qui rencontreraient des contrevenants de les faire démasquer, saisir et arrêter. Il fut défendu aux imprimeurs « d'imprimer pasquins ou libelles diffamatoires. » — De semblables défenses avaient été faites le 16 février 1613, rappelant celles de l'année précédente,

où il était dit : « Il se fait des pasquins et libelles diffamatoires grandement scandaleux contre chacune de la plupart des meilleures familles de cette ville. »

— Des plaintes furent portées au Parlement, par les curés, contre un religieux carme qui enseignait, dans la grande salle de l'Archevêché, de mauvaises doctrines au préjudice des libertés gallicanes, et contre les Carmes déchaussés qui chantaient et psalmodiaient en français; la cour donna l'ordre à l'archevêque d'y pourvoir.

— Le 27 avril, à l'occasion de la rareté du blé et de la cherté du pain qui avaient commencé en novembre 1625, il y eut des désordres à la halle. Les boulangers refusèrent de fournir du pain si le prix n'en était augmenté; le peuple y consentit, « pourvu qu'il en eût pour l'argent. » Le véritable motif des réclamations des boulangers portait sur les dépenses « pour les pains et honnêtetés qu'ils faisaient au jour des Rois. » — Vérification faite par la chambre de la police, il fut reconnu qu'il y avait encore en magasin du blé pour six mois; les désordres se renouvelèrent néanmoins dans la ville le mois suivant; il se forma des rassemblements, et il devint nécessaire de mettre des gardes aux portes des boulangeries pour en empêcher le pillage. Le Parlement fit défense de se réunir en troupes ou de causer du tumulte, « sous peine de la vie. » Il provoqua de nouveau des aumônes volontaires, et l'on taxa d'office ceux qui refusaient d'y contribuer. — La disette augmenta en novembre, en même temps que le nombre des pauvres. La grande quantité de monnaies étrangères et de billon qui circulaient dans la ville contribua à l'accroître encore; ceux qui les avaient s'en servant pour tenter les marchands, enlevaient ainsi tous les blés.

— Guy de la Brosse, né à Rouen, médecin ordinaire de Louis XIII, obtint du roi, le 4 mai, l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le Jardin-des-Plantes de Paris. Il en fut le premier intendant. Guy de la Brosse mourut à Paris en 1641, ayant composé un grand nombre d'ouvrages. Son nom a été donné en 1867 à l'une des rues de Rouen.

— On commença, le 30 juin, à construire le pont de bateaux, dont quelques auteurs ont attribué les plans à un religieux de l'ordre de Saint-Augustin, nommé Nicolas Lebourgeois. Il y avait près de cent ans que l'on passait la rivière sur des bacs, et l'on avait souvent tenté inutilement de réparer le pont de pierres.

— Il avait été question d'en construire un nouveau, également en pierres, dont Jean Leclerc était l'entrepreneur; mais, sur l'avis qui fut donné par des architectes qu'on ne pouvait faire ce pont à cause de la profondeur du fleuve et de la rapidité de l'eau, on décida d'établir un pont de bois soutenu par dix-neuf bateaux qui haussaient et baissaient avec la Seine. — Le pont de bateaux reçut la bénédiction solennelle le 9 février 1630 : des dispositions furent prises, en même temps, pour y faire passer, à la file, de grands bateaux chargés de vins qui descendaient le fleuve et se rendaient au quai d'aval, pour la foire de la Chandeleur.

Ce pont éprouva, en 1634, en 1648 et en 1709, des avaries considérables qui nécessitèrent d'importantes réparations. Au dix-huitième siècle, sous l'administration de Thiroux de Crosne, trois des bateaux furent supprimés et remplacés par des tabliers posés sur pilotis et pavés comme le pont même. — Le pont s'ouvrait, à cette époque, du côté de Saint-Sever, pour le passage des bateaux, et l'on pouvait le démonter pendant les fortes gelées, pour l'écoulement des glaces.

— Les intendants du militaire, de justice, de police et finances, ou commissaires du roi dans les provinces, furent institués le 12 juillet. Ces offices, dont la création est indiquée par d'autres historiens à la date du 16 décembre 1635, furent révoqués le 19 juillet 1648, pendant les troubles de la fronde, et furent rétablis deux ans après. Les commissaires du roi furent remplacés plus tard par les intendants des généralités qui formaient alors la division des provinces, puis, en 1789, par les présidents de l'administration départementale, et en 1802 par les préfets.

— Les religieux de l'ordre de Saint-Benoist, qui étaient établis dans le prieuré de Bonne-Nouvelle, furent remplacés par des bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, sous le gouvernement de Nicolas d'Avanne, qui en était alors prieur commendataire. Les auteurs du « Gallia christiana » rapportent que, le 11 août, jour de l'installation de ces derniers, le feu prit dans la cuisine du monastère, et que, « les religieux s'étant approchés de l'autel de Marie, la flamme se retira d'elle-même et disparut sans laisser de traces. »

1627. — Il se forma, en mars, à l'occasion d'un jubilé, une grande affluence de gueux, de vagabonds et de soldats non originaires de la ville. On donna, le 8 octobre, l'ordre à ces étrangers de se retirer dans les vingt-quatre heures. Il y eut, deux mois

après, pillage dans les forêts de Moulineaux et de la Londe.

— Il parut, vers cette époque, un réglement sur la pêche, par lequel il était défendu de s'y livrer aux temps réservés pour la conservation du frai.

— Un prédicateur célèbre, P. Lejeune, perdit la vue à l'âge de trente-cinq ans, en prêchant pendant le carême à la cathédrale de Rouen. Il fut surnommé le Père aveugle ou l'Aveugle de l'Oratoire.

— Le 20 mai, le Parlement interdit, « à cause de ses déportements », un ministre qui avait été nommé pour assister les membres de la religion prétendue reformée.

— La Cour rendit plusieurs arrêts relatifs au rachat des captifs faits par les corsaires de Tunis, Alger et Maroc. Le 7 août 1630, la même cour fit informer sur le nombre de ceux qui étaient demeurés aux mains des barbares, et sur le produit des collectes qui avaient été ouvertes pour leur rachat.

— La peste, qui avait disparu depuis quelque temps, envahit, le 25 octobre, le couvent de Saint-Lô. Les religieux furent obligés d'en sortir, et l'ordre fut donné d'évacuer et nettoyer l'abbaye avant leur rentrée. Trois ans après, la grande salle dans laquelle les évêques de Coutances tenaient leur juridiction, tomba en ruines.

— L'archevêque François de Harlay donna, le 8 décembre, dans la métropole, le baptême au fils d'un chef du Canada, âgé de vingt-deux ans, qui eut pour parrain le duc de Longueville, et pour marraine madame de Villars. Cette cérémonie se fit en présence d'un public nombreux, pour lequel avait été dressé un « théâtre » dans la nef de la cathédrale.

1628. — Il se manifesta, le 19 janvier, une grande émotion populaire à l'occasion de nouveaux droits qui avaient été établis sur les cuirs et sur d'autres marchandises. Les corroyeurs et les cordonniers se portèrent en foule au domicile du maître des requêtes Marescot, qui prit la fuite poursuivi par les cris : « au monopoleur ! » et courut au Parlement demander assistance. Le peuple pénétra dans sa maison, saisit sa voiture et la jeta dans la Seine. Le Parlement protégea Marescot, et chargea les capitaines des bourgeois, ceux de la Cinquantaine et des Arquebusiers, de rétablir l'ordre. Des procès-verbaux furent envoyés à la reine-mère, qui ordonna de rechercher et de punir les auteurs de cette sédition. — Il y eut, le 5 mai, une nouvelle émotion populaire à propos de l'établissement des bateaux du Port-Saint-Ouen.

— Le premier président du Parlement, Alexandre Faucon de Rys, conseiller du roi, mourut subitement le 10 février. Il fut remplacé dans ses fonctions par son frère Charles Faucon, sieur de Frainville.

— On inhuma, le 4 avril, dans la chapelle des Martyrs innocents à la cathédrale, les corps de trois jeunes gens appelés Jacques Turgis, Robert Tallebot et Charles Levasseur, natifs de Rouen, qui avaient été exécutés à mort en vertu d'un jugement présidial d'Andely, du 25 octobre 1625, pour un assassinat dont ils avaient été faussement accusés et dont ils furent peu après reconnus innocents. Ils furent exhumés du cimetière d'Andely et rapportés à Rouen par les Pères de la Mort, qui les déposèrent dans le monastère des Augustins jusqu'au moment de la cérémonie expiatoire. Une pierre tumulaire fut placée en 1631 sur la tombe des victimes de ce jugement.

Un arrêt du grand conseil, rendu à Poitiers, priva de leur charge les magistrats qui les avaient condamnés, et leur imposa de fortes amendes.

— On réédifia, à cette époque, la fontaine de la Croix-de-Pierre. Cette fontaine fut restaurée d'abord en 1816 et a été reconstruite de fond en comble en 1870. La masse de l'ancienne fontaine, démontée avec soin, a été rétablie dans le jardin de Sainte-Marie, près de la porte du Musée d'antiquités.

— Le Bureau des pauvres fut autorisé, le 8 août, à placer des bassins aux églises où se trouvaient les stations du jubilé.

— La nouvelle de la reprise de la Rochelle, dont s'étaient rendus maîtres les religionnaires ayant à leur tête les ducs de Rohan et de Soubise, produisit à Rouen, le 6 novembre, un grand enthousiasme. Il y eut Te Deum et des feux de joie ; des tables furent dressées dans les rues, des danses s'organisèrent : tout fut employé pour narguer les protestants consternés de ce revers. Cette fête faillit être troublée par des religionnaires qui, le même jour, faisaient inhumer en grand appareil deux ou trois des leurs. — Dans une procession générale qui fut ordonnée pour la paix de la France, s'élevèrent, entre les religieux de diverses communautés, des querelles de préséance que les vicaires eurent beaucoup de peine à apaiser. — Un synode fut tenu à Rouen le 7 novembre, sous la présidence de l'archevêque François de Harlay. On s'y occupa, presque sans succès, de réglements et de plans de réforme concernant la discipline ecclésiastique.

— Un procès fut intenté contre deux individus accusés de sorcellerie, genre d'industrie fort à la mode alors dans toute la France. L'un de ces individus fut banni à perpétuité, et l'autre fut renvoyé sans condamnation. — En septembre 1635, un autre procès, « touchant les esprits, » fut encore plaidé au Parlement, et, dans la même année, on brûla une femme appelée Anne-Marie, « qui ensorcelait et tuait par ses paroles » ; ses cendres furent jetées au vent.

1629. — On fit, dans le commencement de cette année, une procession générale pour le jubilé ; mais cette procession ne put visiter le couvent de Bonne-Nouvelle à cause des grandes eaux ; elle passa devant l'église de Saint-Martin-du-bout-du-Pont, le couvent des Cordeliers et le Vieux-Palais. — Le 9 février de l'année suivante, la procession générale put se rendre à Bonne-Nouvelle, en passant, avec un grand nombre d'habitants, sur le pont de bateaux nouvellement établi.

— Des débats s'élevèrent, le 23 mars, entre les échevins et les membres de la Cour des Aides, au sujet d'une question de gabelle qui intéressait la ville. Le procureur-syndic fut traîné en prison malgré son appel au Parlement, qui se saisit de l'affaire. Le duc de Villars ayant été choisi pour arbitre dans ce différend, emmena le procureur-syndic dans son carosse et le conduisit au Vieux-Palais.

— Le prieuré de la Madeleine, qui était de nomination royale, devint régulier le 3 mai, par la prise de possession de Philippe de Marescot, qui donna à cette maison une face nouvelle tant pour le spirituel que pour le temporel, et un notable accroissement. Ce prieur mourut le 3 février 1667 ; il eut pour successeur Guillaume Brunet, chanoine régulier de la congrégation de France.

— Le Parlement refusa, le 26 juin, d'enregistrer des lettres patentes qui autorisaient l'établissement à Rouen des sœurs de Saint-François-de-Paule.

— La même cour défendit, le 23 juillet, à toute personne « de faire assemblée de peuple, de monter sur le théâtre et de jouer jeux et farces, sous le prétexte de vendre publiquement des drogues et médicaments, ni de pratiquer la médecine, cyrurgie ou pharmacie, sans l'approbation des docteurs médecins. »

— Le 17 octobre mourut à Rouen Jacques Poirier, baron d'Amfreville, président à mortier au Parlement de Normandie. Il avait

été vicomte de Valognes et président du bailliage du Cotentin, puis maître des requêtes.

— Un moine espagnol étant venu, en novembre, pour prêcher l'Avent dans sa langue, à Saint-Herbland, il lui fut interdit de continuer.

— Le Parlement rendit, le 1er décembre, un arrêt concernant l'approvisionnement de la halle aux grains. Défense fut faite, sous peine de punition corporelle, de faire des « énarrhements » ; on appelait ainsi des marchés pour la garantie desquels il était donné des arrhes. Il en fut de même en ce qui concernait les boissons. — Cette interdiction fut renouvelée sous le règne de Louis XIV.

— La société des Palinods, qui avait une chapelle dans la cathédrale, y fit placer un tableau de Philippe de Champagne représentant « l'Adoration des bergers ». Ce tableau, qui décore maintenant l'autel de la chapelle de la Sainte-Vierge, avait coûté huit cents livres à cette confrérie.

1630. — L'entrepreneur qui avait construit le pont de bateaux commença la démolition du boulevard du Petit-Château ; mais il lui fut défendu de continuer. — Rentré pendant quelque temps en la possession du gouverneur de la province, le Petit-Château fut démoli en 1778, et l'emplacement qu'il occupait fut nivelé en 1780 et réuni à la place Saint-Sever.

— Le 17 février eut lieu la bénédiction de la châsse de la Sainte-Vierge, que l'on porte encore aux processions de la cathédrale.

— Le Parlement enregistra, le 16 mai, des lettres patentes qui autorisaient l'établissement à Rouen des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie, fondées par le maréchal de Saint-Géran, et par la bienheureuse Jeanne-Françoise Frémiot de Chantal, qui mourut le 13 décembre 1641. Cette fondation fut faite en mémoire de François de Sales, évêque de Genève, instituteur de l'ordre de la Visitation, qui fut canonisé à Rome en 1658. Les dames de Sainte-Marie arrivèrent dans notre ville le 24 octobre 1630, se logèrent d'abord dans la rue Bourg-l'Abbé, devant le monastère des Minimes, et s'établirent peu après dans la rue Beauvoisine. Ces religieuses obtinrent du roi, le 24 décembre 1641, l'autorisation d'ouvrir un second monastère près des Capucins, dans la rue Sainte-Geneviève-du-Mont. Les bâtiments de ce second monastère furent reconstruits en 1669, et achevés quatre ans après. Le

roi leur fit l'abandon d'une ruelle qui était située au haut de la rue Sainte-Geneviève, et de l'emplacement du rempart de la ville auquel elle conduisait. — Le 24 avril 1667, les dames de Sainte-Marie célébrèrent la cérémonie de la canonisation de saint François de Sales ; elle fut suivie d'une procession qui se rendit dans les deux couvents de la Visitation. On célébra aussi, le 16 août 1749, dans l'un et l'autre monastère, la béatification de leur fondatrice, et, le 13 mai 1768, la cérémonie de sa canonisation. — Dépossédées en 1791 des maisons qu'elles occupaient, et autorisées à se réunir de nouveau par un décret de 1806, les dames du premier monastère de Sainte-Marie prirent possession en 1812 des bâtiments de l'ancienne abbaye des Gravelines, situés dans la rue du Petit-Maulévrier (actuellement la rue de Joyeuse), et les dames du second monastère rachetèrent en 1818 leur ancienne demeure. Dans l'emplacement qu'elles avaient occupé dans la rue Beauvoisine, a été créé, le 10 décembre 1831, le Musée départemental des antiquités, qui a été ouvert au public trois ans après. On y établit aussi, par la suite, les galeries d'histoire naturelle, des écoles spéciales, etc. — La Commission des antiquités de la Seine-Inférieure a été instituée en 1818, et réorganisée en 1821 sur de nouvelles bases.

— Le 3 juin, à l'occasion des lettres patentes qui autorisaient l'établissement à Rouen des religieux Minimes de l'ordre de Saint-François-de-Paule, le Parlement supplia le roi de le dispenser de procéder à la vérification et à l'enregistrement de ces lettres, à cause du nombre des autres communautés qui s'étaient nouvellement établies dans cette ville.

— Une émeute éclata à Rouen, le 16 juillet, à l'occasion de l'importation de draps venus d'Angleterre. Les ouvriers de la draperie s'étant rassemblés à la Croix-de-Pierre, se transportèrent au port, déchirèrent et brûlèrent les marchandises, et jetèrent dans la Seine le chargement d'un navire qui s'y trouvait mouillé. Les bourgeois reçurent l'ordre de prendre les armes et de garder les halles de la Vieille-Tour. Après avoir rétabli l'ordre, le Parlement adressa des remontrances au roi sur les conséquences de la liberté qu'on avait accordée aux Anglais, et qui tendait à ruiner les manufactures de la ville et à les détruire. — Deux ans après, un second débarquement de draps étrangers excita chez les drapiers un nouveau désordre, qui fut encore réprimé par le Parlement. — Près de deux siècles plus tard, le 3 décembre 1810, des

marchandises anglaises, qui étaient en dépôt dans les magasins de la Douane, furent brûlées et détruites.

— Les inquiétudes de la population redoublèrent par suite des énarrhements de blés; le peuple s'opposa, le 27 juillet, à leur embarquement. En octobre, on enleva des grains hors du royaume en chargeant de petits bateaux qui allaient les transborder en mer dans de plus grands navires.

— Le 30 juillet, Anne de Souvré devint abbesse de Saint-Amand ; elle répara l'église de cette abbaye qui avait été dévastée en 1562 par les calvinistes, et donna aux paroissiens de Saint-Amand les moyens d'agrandir leur église, moyens qu'ils avaient vainement réclamés depuis plus de cent ans. — Cette abbesse, et ses deux nièces, Léonore et Madeleine de Souvré, qui lui succédèrent, gouvernèrent avec succès ce monastère pendant plus de soixante ans, et en furent pour ainsi dire les secondes fondatrices, en y rétablissant « la piété, l'observance et le bon ordre. »

— Pour faire cesser des scandales qui se produisaient aux synodes tenus à l'extérieur de la ville, le Parlement exhorta, le 16 août, l'archevêque à réunir le prochain synode à Rouen.

— Un arrêt de la même Cour, du 20 décembre, condamna un ouvrage intitulé : « Tablettes chronologiques » publié par Tanquerel et Courant, que le jésuite Béatrix avait fait imprimer sans permission. Outre que ce livre renfermait des faits controuvés et contraires aux lois du royaume, on avait placé, dans ces Tablettes, le pape avant les rois, « ce qui était, porte l'arrêt, subversif de toute vérité. »

— Le 24 décembre mourut le vénérable Jacques Gallemand, vicaire général de la métropole, premier supérieur général des Carmélites de France, et curé d'Aumale.

— En cette année, arrivèrent à Rouen les Augustins déchaussés. Le Parlement s'opposa, l'année suivante, à leur établissement, sur la demande des quatre religions de mendiants (les Cordeliers, les Jacobins, les Carmes et les Augustins), attendu qu'à cette époque il y avait, tant dans la ville que dans les faubourgs, environ cinquante maisons religieuses des deux sexes.— Le 2 juillet 1633, le roi Louis XIII étant à Forges, signa des lettres patentes qui unissaient les religieux de la congrégation de Saint-Paul ermite, appelés communément les PP. de la Mort, à l'ordre des Augustins déchaussés, auxquels on donna la maison que les premiers occupaient depuis 1624 et qui était située au

pied de la côte de Sainte-Catherine. Les Augustins déchaussés conservèrent la dénomination des PP. de la Mort. Ils édifièrent plus tard, et plus près de la porte Martinville, un autre monastère dont la reine Marie-Thérèse se déclara la fondatrice; ils construisirent une église dont la première pierre fut posée le 30 août 1672, et qui fut dédiée deux ans après sous le titre de Notre-Dame-des-Victoires ou des Petits-Pères. — Des lettres patentes du 28 novembre 1674 avaient confirmé l'établissement des Carmes déchaussés, qui furent supprimés, comme les autres établissements religieux, pendant la tourmente révolutionnaire. Leur église a servi depuis d'écurie pour la cavalerie de la garnison, et une partie des bâtiments de leur communauté fut appropriée à l'usage d'une filature de coton.

1631. — Il se forma, le 1[er] février, dans la forêt de Rouvray, un rassemblement de trois cents personnes environ, « avec haches, serpes et autres ferrements », qui coupaient, abattaient et pillaient les arbres de cette forêt, à quoi le maître particulier et son substitut déclarèrent ne pouvoir résister s'ils n'étaient assistés de forces suffisantes. Le 5 juillet, le peuple se rendit de nouveau, par troupes, dans la même forêt, coupa les arbres, les apporta librement par le pont de Rouen ou par des bateaux, et vendit ce bois malgré les efforts des sergents qui avaient la mission de s'y opposer. — Dans le même mois, des vols, violences et assassinats furent commis par des gens « portant en tête une façon de bonnets ou capuchons, avec masques de nouvelle invention appelés carrapoux, desquels ils couvraient entièrement leur visage. » — La disette des grains se fit alors tellement sentir, que le prix du blé monta jusqu'à 116 sous la mine. Dans certaines campagnes, les paysans furent réduits « à paître l'herbe. » Le travail étant venu à manquer, le Parlement donna de nouveau, le 8 avril, l'ordre aux échevins d'ouvrir, de même qu'en 1623, des ateliers pour occuper les pauvres valides. Dès le 10 mai, des désordres se manifestèrent dans ces ateliers, à cause de la réunion des hommes et des femmes. Ces dernières furent mises au Lieu-de-Santé pour être occupées à filer au rouet; mais bientôt le Parlement s'opposa à ce que le Lieu-de-Santé reçût cette destination et ordonna qu'il fût maintenu en état de recevoir des malades. Les hommes de la draperie, qui manquaient d'ouvrage, furent employés à battre du ciment. — Des nouvelles mesures furent ordonnées en juin, et renouvelées deux ans après, pour l'entretien et la police des pauvres,

pour la vente des grains, pour le travail à fournir aux valides; des taxes furent établies pour faire face à ces dépenses. — Contrairement à l'avis du procureur général, le dîner de l'Ascension fut maintenu, le Parlement ayant voté, après délibération, « de ne rien innover. »

— Le 27 février, pour éviter les querelles qu'excitait le rassemblement d'écoliers et de mauvais garnements qui, sous le prétexte du droit de scholarité en vertu duquel ils prétendaient avoir ce privilége, étaient munis d'épées et de pistolets, le Parlement défendit à tous ceux qui n'étaient pas gentilshommes de porter des armes. — Une semblable interdiction fut faite, le 14 mai 1642, à tous laquais et valets de porter armes, épées, poignards et bâtons.

— Il y eut, le 10 avril, une émotion populaire occasionnée par les brasseurs de bière, qui, grevés d'une nouvelle taxe, avaient fermé leurs boutiques. Le Parlement donna l'ordre aux brasseurs de faire et de vendre de la bière.

— La maison des Béguines, dite le prieuré de Saint-Louis, fut donnée par Louis XIII à Marie Goblin, religieuse professe de l'abbaye de Saint-Amand, qui, malgré l'opiniâtre opposition des religieuses, y établit la règle de Saint-Benoist. Le 1er juillet 1631, des luttes s'élevèrent au sein de ce monastère entre la supérieure, deux religieuses de l'ordre de Saint-Benoist et une de celui de Saint-Augustin, chacune d'elles se prétendant abbesse de la communauté. Un historien rapporte qu'on se battit dans la chapelle à coups d'épée. — De nouveaux désordres prirent naissance dans ce prieuré le 2 septembre 1650, les religieuses de Saint-Benoist, et surtout la prieure, ne voulant reconnaître aucun supérieur ni souffrir aucune visite des grands-vicaires.

— Le 16 juillet, quarante ouvriers qui étaient employés aux travaux de réédification de l'évent de la maison de santé abandonnèrent les travaux, faute du paiement par les échevins de ce qui leur était dû.

— Le 2 août, mourut le P. Nicolas Séraphin, religieux capucin, né à Rouen vers 1565, professeur des langues hébraïque et syriaque, et auteur d'un ouvrage élémentaire sur la première de ces langues.

— Il se forma, en septembre, des attroupements des ouvriers de la draperie dans la cour du Palais et dans diverses parties de la ville. — Au mois de mai 1633, le doublement des droits sur

les marchandises excita de nouveau leurs plaintes; il leur fut défendu par le Parlement de s'assembler ni de porter des armes. — Il avait été constaté, le 14 avril de la même année, à l'occasion d'un procès intervenu entre les drapiers du sceau et les marchands de drap anglais, qu'avant les dernières guerres quarante ou cinquante mille ouvriers se trouvaient employés à la fabrication de la draperie à Rouen, et que ce nombre était réduit, à l'époque dont nous parlons, à cinq ou six mille. — Les tisseurs de drap avaient une double confrérie à Saint-Nicaise et à Saint-Vivien; on appelait reîtres ou purins ceux de Saint-Nicaise, parce qu'ils habitaient les hauteurs de la ville.

— La congrégation de l'Enfant-Jésus, qui s'était instituée depuis plusieurs années, fut approuvée le 29 décembre dans un synode convoqué par l'archevêque François de Harlay, et obtint encore, en 1635, une bulle du pape Urbain VIII, qui accordait à cette congrégation des indulgences et de nombreux priviléges.

1632. — Le duc de Longueville prit séance au Parlement le 17 janvier. Il recommanda, de la part du roi, « d'avoir l'œil sur ceux qui tenteraient des désordres. » — Des plaintes furent portées, le même jour, devant cette cour, contre les abus que commettaient des abbesses et supérieures de couvents de filles, lesquelles exigeaient « de grandes sommes de deniers pour la réception des religieuses qu'elles admettaient. »

— Le 10 mars mourut le président Charles de Bernières, fils de Charles Maignart, sieur de Bernières, conseiller du roi et maître des requêtes; il avait été nommé en 1600 président au Parlement. Il fut inhumé aux Capucins; son cœur fut porté à l'église de Sainte-Croix-Saint-Ouen. Cette famille avait, dans le siècle précédent, fourni plusieurs magistrats au Parlement et à la Cour des Aides, qui furent inhumés dans cette dernière église. — Un autre Charles Maignart de Bernières, fils et petit-fils des précédents, fut conseiller au Parlement en 1637 et maître des requêtes en 1643; il résigna sa charge six ans après, se distingua, surtout pendant que la Normandie était ravagée par la famine et la guerre civile, par sa piété et sa charité qui le firent surnommer le procureur général des pauvres, prit une part active aux intrigues de la Fronde et mourut le 31 juillet 1661 à Issoudun, où il avait été exilé comme soupçonné de jansénisme. —Deux personnages du même nom moururent en 1662: Jacques Maignart de Bernières, chevalier de Malte, décédé dans l'île de

ce nom le 23 janvier à l'âge de trente-neuf ans ; Charles Maignart de Bernières, capitaine aux gardes françaises, tué dans le Boulonnais à la tête de sa compagnie, le 12 juillet, âgé de trente-six ans. L'un et l'autre furent rapportés à Rouen et furent inhumés dans le tombeau de leur famille aux Capucins. — Il y eut enfin, en 1707, un autre président au Parlement, Gilles-Henri Maignart, marquis de Bernières, fils d'un procureur général au Parlement, nommé Charles comme ceux que nous avons cités : ce dernier mourut le 29 juin 1710 ; il avait épousé Marguerite-Madeleine de Montier, avec laquelle correspondit Voltaire, et chez laquelle cet illustre écrivain séjourna dans le château de la Rivière-Bourdet, qui appartenait depuis long-temps à la famille de Bernières.

— Le 6 avril, le chapitre de la cathédrale étant assemblé, enregistra les articles dressés en la Chambre des Comptes pour régler les cérémonies qu'on devait observer lorsque l'archevêque officiait ou qu'il était présent à l'office de cette métropole.

— Un arrêt fut rendu le 8 mai contre des boulangers qui vendaient leur pain à des poids plus légers que portait l'ordonnance. Le Parlement fit aussi un arrêt contre les magiciens, les sorciers et les empoisonneurs.

— Des scènes tumultueuses se produisirent à Rouen à l'occasion d'une opposition formée par le Parlement contre le choix qu'avait fait le chapitre de la cathédrale de Jacques de Séran, chevalier de l'ordre de Jérusalem, qui s'était rendu coupable de plusieurs crimes. La levée de la fierte n'eut pas lieu le jour de l'Ascension, mais, en 1634, ce prisonnier fut admis à user du privilége de Saint-Romain, conjointement avec un gentilhomme cauchois qui avait été désigné pour la cérémonie de l'année courante.

— Philippe de Mondor, qui était déjà venu trois ans auparavant, fut autorisé par le Parlement, le 8 octobre, à monter sur un théâtre et à parler en public, pour débiter ses drogues et ses remèdes contre la peste.

— Des lettres patentes du 15 octobre, confirmant et renouvelant d'autres plus anciennes, accordèrent à Martin Le Mesgissier, membre d'une famille d'imprimeurs et libraires établie à Rouen depuis 1549, dans la rue Saint-Lô, et qui avait sa librairie dans l'intérieur du Palais de justice, le privilége d'imprimer exclusivement les ordonnances, livres et autres actes publiés par le Parlement et par la Chambre des Comptes.

— Jacques Hallé d'Orgeville, qui avait été, en 1614, secrétaire des États généraux tenus à Paris, et dont les fils ont occupé des emplois honorables dans l'église, dans la magistrature et dans l'armée, mourut le 9 novembre, et fut inhumé dans l'église de Saint-Herbland.

— On trouvait souvent, à cette époque, dans les égouts, des enfants nouveau-nés, parce que les « obstétrices » accouchaient femmes et filles sans en donner avis à la justice. Des personnes charitables demandèrent au Parlement l'autorisation de fonder à Rouen un hôpital pour les pauvres femmes malades, offrant d'acquérir un emplacement spacieux, avec des jardins, de le faire bâtir et meubler et de le doter d'abord de quinze cents livres de rente. Cette offre fut renvoyée aux échevins et aux vingt-quatre du conseil.

1633. — Des plaintes avaient été portées au Parlement par les religieuses de Sainte-Claire contre les Pénitents ou religieux de Saint-François, qui, lors de la construction du clocher de leur chapelle, y avaient pratiqué des jours par lesquels ils regardaient chez les religieuses; de plus, ils avaient installé une cloche dont les sons bruyants les troublaient dans l'exercice du culte divin. Un arrêt de la cour, du 1er février, ordonna aux Pénitents de boucher les jours, et de rétablir leur ancienne cloche qui pesait de cent à cent vingt livres.

— Le Parlement rendit, le 13 mai, un arrêt concernant les droits du vicomte de l'eau et ceux des religieux de Bonne-Nouvelle sur la foire du Pré.

— Cette cour enregistra, le 9 juin, sur des lettres de jussion du 27 mai précédent, des lettres patentes en date du 18 octobre 1626, qui avaient nommé le cardinal de Richelieu lieutenant général pour le roi au gouvernement de la ville et citadelle du Havre, que tenait précédemment le marquis de Villars.

— La même cour rendit, le 14 juin, un arrêt contre des propriétaires riverains de la Seine qui empiétaient sur le fleuve et le rétrécissaient au moyen de larges talus; un autre arrêt, du 17 décembre 1635, obligea ces propriétaires à démolir ces talus, du côté de la chaussée de Bonne-Nouvelle, et à les remplacer par un alignement égal de douze pieds sur le devant de leurs maisons.

— Dans un acte de partage de la manse du prieuré de Grammont entre les religieux et les jésuites, ces derniers, en leur

qualité de prieurs de ce monastère dont ils avaient pris possession le 16 juin, il avait été arrêté que le titre du prieuré de Notre-Dame de Grammont demeurerait uni à perpétuité au collége des Jésuites, et que la justice s'y exercerait au nom de ce collége; mais, en vertu de lettres patentes de l'année suivante, le prieuré de Grammont passa dans les mains du roi, au nom duquel la justice fut dès-lors exercée par le bailli de Rouen.

— Le 4 septembre mourut à Rouen, sa ville natale, Marin Le Pigny, médecin et prédicateur; il avait été député aux États de Blois en 1588, et prince des Palinods en 1605 et en 1612; il fut inhumé à la cathédrale, dans la chapelle de la Sainte-Vierge, sous la pierre tumulaire de Robert et Jean Nagerel. — Bernard Le Pigny, neveu du précédent, chanoine et archidiacre du Grand-Caux, mort en 1655, et qui avait été également prince des Palinods en 1633, fut aussi enterré dans la même tombe, ainsi que le neveu de ce dernier, mort en 1705, qui lui avait succédé dans l'archidiaconé du Grand-Caux.

1634. — La Seine étant gelée, le pont de bateaux courut le risque d'être fortement avarié par les glaces qui, le 4 février, brisèrent plusieurs embarcations venues là pour monter le fleuve. — Le 9 février 1635, ce pont fut rompu par l'impétuosité des eaux et des glaces. Les débris furent emportés par le courant. Le Parlement ordonna des mesures pour leur conservation et pour la reconstruction du pont, et des secours furent demandés au roi. — En janvier 1637, le pont de bateaux fut démonté en plusieurs parties pour éviter de nouvelles avaries.

— On fit à Rouen, le 25 juin, une procession générale à l'occasion de l'ouverture d'un jubilé.

— Pendant les ravages de la peste depuis 1622 jusqu'en 1634, dix-neuf cordeliers qui s'étaient dévoués à l'assistance spirituelle des malades, succombèrent à la contagion. Leur tombeau est placé dans le cimetière de Saint-Maur, devant la croix de ce cimetière. — Plusieurs religieuses qui furent également victimes de leur dévouement ont été inhumées dans le même endroit.

— Le 4 septembre fut achevée la construction de la fontaine de Sainte-Croix-des-Pelletiers, qui coule à la porte de l'ancienne église du même nom.

— En cette année, l'archevêque François de Harlay donna, par un contrat, au chapitre de la cathédrale, sa bibliothèque entière avec six cents livres de rente pour le traitement du bibliothé-

caire. Cette donation fut confirmée par le Parlement le 10 novembre 1646. Le titre de bibliothécaire fut donné par la suite à Pierre Acarie, vicaire général de l'archevêque, qui avait aussi fait don de ses livres au chapitre. — Le 30 juin 1640, la bibliothèque du chapitre fut rendue publique et fut encore successivement accrue. Le chanoine François Delafosse, mort en 1684, et l'abbé d'Aulnay (Charles Dufour), lui firent aussi le don de leurs livres et de sommes nécessaires pour doter ceux qui en avaient soin. Ce dernier, qui fut prieur de Baussault et curé de Saint-Maclou de Rouen, devint, vers 1672, conservateur de cet établissement et mourut le 16 juin 1679. La bibliothèque du chapitre reçut encore, pendant le dix-huitième siècle, les bienfaits de l'archidiacre Y de Séraucourt, mort en 1703, et du trésorier Champagne de Séricourt, décédé en 1709, de Hue Delarocque, chanoine de la cathédrale, et de plusieurs autres ecclésiastiques. — Ce précieux dépôt fut fermé le 10 décembre 1790. La bibliothèque publique de Rouen possède une grande partie des livres et des manuscrits qui la composaient.

— La création, en 1632, d'un impôt sur les cuirs, avait occasionné une émeute des tanneurs, qui poursuivirent et assiégèrent deux archers dans l'église de Saint-Martin-sur-Renelle. Une nouvelle émeute éclata le 31 juillet 1634, à la halle aux Tanneurs, au sujet de la perception de cet impôt; les « partisans » qui en étaient chargés furent assaillis et frappés par la populace; leurs bureaux furent envahis par la foule, leurs livres dispersés. M. de la Mailleraye, gouverneur du Vieux-Palais, qui était intervenu pour rétablir l'ordre, fut poursuivi par une grêle de pierres, et les compagnies de la Cinquantaine et des Arquebusiers se trouvèrent dans la nécessité de faire usage de leurs armes. — Une nouvelle émotion populaire fut causée par un impôt sur le papier et sur les cartes à jouer, qui ruinait cette industrie alors considérable. Un commis qui avait été envoyé à Rouen pour établir ce nouveau droit, fut poursuivi par cinq à six mille ouvriers, battu et jeté dans la Seine; il fut sauvé par un batelier, qui courut lui-même un grand risque de sa vie et se réfugia au monastère de Bonne-Nouvelle dont on voulut enfoncer les portes. Des conseillers du Parlement allèrent l'y chercher et l'emmenèrent au Vieux-Palais. Une instruction ayant été faite contre les principaux auteurs de ces désordres, la cour, après en avoir conféré avec le duc de Longueville, intercéda auprès du roi en

leur faveur et en faveur de leur industrie. Des lettres patentes accordèrent, l'année suivante, une amnistie générale pour toutes les séditions qui étaient arrivées dans la ville, et ordonnèrent l'élargissement de tous ceux qui étaient détenus dans les prisons. Le savetier Naudin [1], qui avait été condamné à mort et que l'on conduisait au supplice, fut gracié. Des feux de réjouissance furent allumés dans la ville à cette occasion. La potence fut arrachée dans le Vieux-Marché, et jetée au feu après avoir été traînée dans tous les quartiers.

— Une lettre du roi Louis XIII, en date du 10 octobre, donna avis au Parlement « que certains scélérats avaient attenté à sa personne » ; leur signalement fut envoyé ; un homme fut arrêté à l'une des portes de la cité, mais il fut élargi « sur ce qu'il se dit Égyptien de nation », et il lui fut enjoint de sortir de la ville.

1635. — Par suite de la rigueur de la saison et des glaces qui empêchaient les marchandises destinées pour la foire de la Chandeleur d'aborder le quai, les six jours restants de cette foire furent remis au 22 février.

— Le prince de Condé, premier prince du sang et pair de France, arriva à Saint-Ouen le 5 mars, à l'occasion d'un procès qu'il avait devant le Parlement. Une députation de cette cour alla le saluer. Le prince se rendit le lendemain au Palais, et une audience fut ouverte en sa présence.

— Il se forma, le 21 mai, devant la maison du lieutenant général du bailli, un rassemblement de sept ou huit cents ouvriers de la draperie de Darnétal, qui se plaignaient de ne plus être employés à travailler et gagner leur vie, « et de mourir de faim » à cause de la dépréciation de la monnaie, dont la valeur avait été fixée par un édit du 5 août 1633. Les écus, qui valaient cent sous, étaient réduits à 4 l. 6 s. ; les pistoles, de neuf livres à huit ; les Jacobus, de treize livres à dix. La monnaie reprit de la hausse en février 1636, mais leur valeur subit, en 1700, une nouvelle diminution.

— Louis XIII envoya, en juin, au Parlement, l'ordre de faire saisir, dans toute l'étendue de son ressort, les marchandises et effets appartenant aux Espagnols et aux Portugais, la guerre ayant été récemment déclarée à ces deux nations. On chanta à la cathédrale un Te Deum en actions de grâces pour le succès

[1] Un journal historique porte « charretier », probablement cartier, fabricant de cartes.

obtenu par les armes du roi sur les Espagnols. Douze pièces de canon, conduites sur le quai de Rouen, tirèrent à plusieurs reprises. — Le 16 juillet, le duc de Longueville se rendit au Palais, et pria la cour d'accorder surséance aux gentilshommes durant le temps qu'ils seraient appelés au service du roi.

— Le Parlement refusa, le 9 août, d'enregistrer des lettres patentes d'août 1628 qui autorisaient l'établissement des religieux de l'hôpital Jean-de-Dieu et leur permettaient de mendier à Rouen. — L'ordre de la Charité, institué par le bienheureux Jean de Dieu, qui avait déjà été autorisé par des lettres de 1602, fut confirmé le 21 janvier 1640.

— Le 5 octobre mourut François d'Eudemare, chanoine de la cathédrale de Rouen, sa ville natale, auteur d'une histoire de Guillaume-le-Bâtard, laquelle eut plusieurs éditions.

— La peste, qui s'était déclarée de nouveau pendant les premiers mois de l'année, avait paru cesser en octobre, et les Jésuites avaient été autorisés à rouvrir leur collége, mais elle reparut à Rouen et à Darnétal. Le faubourg Saint-Hilaire et des rues entières furent infectés. Les malades furent entassés au Lieu-de-Santé qui était alors organisé, et l'on fut obligé d'en placer jusqu'à dix-sept dans une petite chambre. Trois cents de ces malheureux furent mis à l'Évent. On prépara, sur les remparts, la tour des Pestiférés. C'était vraisemblablement l'une des trois tours qui s'élevaient dans les fortifications de Rouen, à partir du château de Bouvreuil jusqu'à la porte Cauchoise, dans laquelle avait été établi un hospice pour les incurables. — Les ravages causés par ce fléau ayant épuisé toutes les ressources, et les échevins ne pouvant suffire aux dépenses du Lieu-de-Santé, les fournisseurs obtinrent condamnation contre les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, qui sollicitèrent les secours du Parlement. — Dans le cours de l'année suivante, 1,316 maisons, tant à Rouen qu'à Darnétal, furent atteintes ; il mourut 10,779 personnes au Lieu-de-Santé et 632 en ville. Cette funeste maladie porta aussi de grands ravages dans les pays environnants.

— Le 1er décembre, un cordonnier convaincu de s'être ingéré de panser des pestiférés fut condamné à être battu de verges jusqu'à effusion de sang, à la porte Saint-Hilaire, puis il fut banni de la province pendant neuf ans. Les marqueurs l'avaient amené dans la cour du Palais, où il fut interrogé par la fenêtre de la chambre dorée et jugé.

1636. — On délimita, le 29 janvier, entre les paroisses de Saint-Godard et de Saint-Patrice, l'emplacement et le territoire de l'ancien château de Bouvreuil. Un arrêt du Parlement, du 31 mars 1643, attribua au curé et aux trésoriers de la première de ces deux paroisses, les maisons qui avaient été construites à la place du Vieux-Château.

— L'archevêque François de Harlay étant venu de Gaillon à Rouen, le 21 mars, dans le but de s'occuper de réformes pour la discipline ecclésiastique, éprouva, de la part des chanoines, une vive opposition. Le chapitre décida qu'il n'assisterait pas aux synodes convoqués par l'archevêque, qui, de son côté, voulut imposer la résidence aux chanoines et aux chapelains-curés, sous peine d'être suspendus et privés de leurs bénéfices. Dans le cours de ces débats, le chapitre prit, en 1637, une délibération pour enjoindre à l'archevêque lui-même de se trouver, au jour de la Toussaint, en l'église de Rouen, « pour s'acquitter de sa charge et y faire son office. » Cette lutte intestine ne semble avoir pris fin que par l'intervention du saint Père, auquel il en avait été référé.

— On établit, le 24 avril, un réglement pour les maîtres et ouvriers de la grande draperie « du sceau et boujon de la ville de Rouen. » Ce réglement fut enregistré par le Parlement, le 1er juin 1644. — On réitéra, le 1er août, la défense aux drapiers de la ville de faire des draps semblables à ceux de Darnétal. — Le 15 septembre 1642, des débats s'élevèrent entre les fouleurs de draps au pied et ceux au moulin, dont l'industrie avait pris naissance depuis peu à Rouen.

— Le pillage ayant recommencé dans les forêts de l'état, on tint fermées les portes de la cité, à l'exception de celles du Bac, de Cauchoise et de Beauvoisine, où des gardes furent commis à l'effet d'arrêter les gens qui apportaient du bois.

— Suivant un manuscrit de la bibliothèque de l'abbé de la Rue, il tomba des gouttes de sang au Petit-Quevilly, à Saint-Julien et aux Andelys, « de sorte qu'on a vu plusieurs murailles teintes de sang. » Un semblable phénomène, qui a été expliqué de nos jours, avait déjà été signalé à Andely en 1206. (V. p. 79.)

— Les habitants de la paroisse de Saint-Sever furent autorisés, le 11 juillet, à édifier la tour de leur église. Ils s'étaient rassemblés, le 30 août 1596, pour délibérer au sujet des réparations à faire à cet édifice ainsi qu'au presbytère, qui avaient été ruinés pendant les troubles, et ils avaient obtenu, trois ans après, la per-

mission de s'imposer dans ce but, pendant trois années, « quinze sous par acre de terre et un sou pour livre des rentes et louage de maisons. »

— L'église de Saint-Vivien, qui avait été agrandie au seizième siècle, et qui était basse et obscure, fut exhaussée. Fermée, comme les autres églises, à la révolution, elle a été rendue, en 1802, au culte catholique. Ses voûtes en bois ont été remplacées, en 1855, par des voûtes en briques, et l'église a été restaurée en 1860.

— On fit, le 13 août, des enrôlements à Rouen pour aller, avec le duc de Longueville, combattre les Espagnols en Picardie. Cette levée nécessita la création de subsides extraordinaires. La foule des soldats répandait en même temps la désolation dans les campagnes. Des plaintes ayant été portées au Parlement « contre les ravages, désordres, brûlements, violences et inhumanités » que commettaient les gens de guerre en logement dans la province, la cour donna à tous juges l'ordre d'exécuter avec rigueur les ordonnances contre les coupables. De nouvelles mesures furent prescrites, le 23 mai de l'année suivante, pour réprimer ces excès.

— Le 15 novembre, les Jacobins, dits les frères Prêcheurs, refusèrent de recevoir Antoine Mallet en qualité de vicaire-général; ce qui donna lieu à des désordres : on se battit; un coup de pistolet fut tiré contre le prieur. L'affaire fut évoquée à Paris au conseil du roi. — Ce couvent reçut, l'année suivante, une pleine réforme. — Le 12 septembre 1643, des lettres patentes confirmèrent les priviléges qui avaient été précédemment accordés au monastère des Jacobins.

— En cette année, la récolte des vins fut abondante en Normandie; mais la culture de la vigne, active jusque-là dans cette province, et qui y prospérait encore en 1511 sous Louis XII, tomba par suite de l'excès des taxes qui lui furent demandées.

1637. — Le roi ayant imposé une somme de 400,000 livres sur la ville de Rouen pour couvrir les frais de la guerre, le Parlement lui adressa des remontrances à la suite desquelles ce prince conçut le projet d'aller tenir un lit de justice en cette ville et d'y faire enregistrer ses édits. La cour envoya, le 7 mars, des députés pour saluer Louis XIII à son arrivée à Gisors, avec le duc d'Orléans son frère. Peu après les édits furent enregistrés « en crainte de sa venue », avec la mention du très exprès commandement du roi, qui retourna à Paris.

— Le 2 mars mourut Pierre Acarie, chanoine et docteur en théologie, restaurateur et conservateur de la bibliothèque de l'église métropolitaine. Il fut inhumé à la cathédrale, au pied de la montée de cette bibliothèque. — Là aussi fut enterré, en 1648, le chanoine Jean Leprevost, auteur de plusieurs ouvrages liturgiques et d'une histoire ecclésiastique de la Normandie; il avait été aussi le directeur de la bibliothèque du chapitre.

— Le Parlement vérifia et enregistra, le 27 mars, les lettres de noblesse accordées à Pierre Corneille, maître des eaux et forêts de la généralité de Rouen, père de notre célèbre poète tragique. Ce personnage mourut le 12 février 1639, et fut inhumé dans l'église de Saint-Sauveur-du-Marché. Il avait épousé Marthe Le Pesant, fille d'un maître des comptes.

— Il fut enjoint, le 13 juin, aux ecclésiastiques de tenir régulièrement les actes de baptême, de mariage et de décès, conformément aux édits de 1553, de 1595, 1601 et 1602. Un réglement avait été fait, à ce sujet, par le Parlement, le 23 janvier 1619, et un arrêt de la même cour, du 26 novembre 1615, avait prescrit l'exécution de l'article 181 de l'ordonnance de Blois.

— La peste continua ses ravages en septembre, et moissonna encore de nombreuses victimes. Cette funeste maladie, dont on a attribué les effets au manque de nourriture et à la misère, désolait depuis plus de vingt ans la ville de Rouen et avait emporté près d'un tiers de ses habitants. Depuis le commencement de 1637 plus de huit cents maisons furent encore atteintes; 608 personnes moururent à la maison de santé, et 327 dans la ville. Pour implorer la miséricorde divine, le chapitre de la cathédrale fit faire une procession générale, à laquelle assistèrent, outre les autorités de la cité, toutes les paroisses et toutes les communautés religieuses. Le saint sacrement fut porté par le chanoine Godart de Belbeuf, trésorier de la cathédrale, conseiller au Parlement et lieutenant général du bailli. Au retour de cette procession, Messieurs de l'hôtel commun présentèrent une lampe d'argent, du poids de quarante marcs, sur l'un des autels qui forment la clôture du chœur. Cet autel, qui était orné précédemment d'une image de la Sainte-Vierge en albâtre, donnée en 1357 par un archidiacre, fut restauré à la fin de mars 1639 et fut appelé l'autel du Vœu. Le second autel, qui fut aussi restauré en avril 1642, est appelé l'autel de Sainte-Cécile, à cause de la confrérie de ce nom qui avait été fondée à la cathédrale vers 1601.

Dans chaque paroisse, on fit abattre, en novembre, les petites maisons qui étaient le long des églises et dans les cimetières : le mal y était si fort, dit une chronique du temps, « que c'était un feu qui prenait comme une paille. » La rue de l'Aumône se trouva remplie de pertiférés. On ne permit pas aux Jésuites d'ouvrir leur collége. Il fut défendu à toutes paroisses d'inhumer, dans le cimetière de Saint-Sever, les corps des personnes mortes de la contagion. Pendant que sévissait la peste, on vit des agents qui avaient été institués pour soulager les inficiés et pour assainir la ville, s'efforcer de perpétuer la contagion en s'appropriant des meubles, des hardes infectées. Ces misérables furent conduits par les marqueurs dans la cour du Palais, où ils furent interrogés et jugés sous les fenêtres ouvertes de la grand'chambre. — Le 16 janvier 1638, un ancien éventeur, nommé Allaire, ayant été condamné, par le présidial, à être fouetté jusqu'à effusion de sang et à être banni pendant cinq ans, pour être entré en plusieurs maisons atteintes de la peste et pour avoir pansé et assisté des malades sans ordre ni permission, le Parlement, sur l'appel, supprima le fouet et réduisit le bannissement à trois ans. — Le 20 mars, on renouvela la procession générale à l'occasion de la maladie contagieuse, qui cessa ses ravages à la fin d'octobre : les prêtres, les religieuses, les chirurgiens et médecins, et les autres préposés à la santé publique, furent congédiés ; mais à la peste succédèrent des fièvres violentes qui emportèrent aussi beaucoup de monde.

— Les marchands de Rouen réclamèrent, le 24 septembre, contre un droit nouveau de quatre sous par cent pesant de marchandises qu'on voulait établir au poids de la vicomté de l'eau.

— Le Parlement rendit, le 6 septembre, un arrêt contre les Jacobins, qui avaient été accusés d'avoir attiré un jeune enfant et de lui avoir donné l'habit contre la volonté de ses parents, et malgré l'arrêt de défense qui avait été signifié à leur prieur.

— Pierre Bardin, né à Rouen en 1590, poète et philosophe, membre de l'Académie française, se noya victime de son dévouement, en voulant sauver M. d'Humières, son élève et son bienfaiteur.

1638. — Il régna de grands vents le 10 janvier, et les jours suivants. — Le 3 février suivant, une partie du couronnement de l'avant-portail de la cour des Libraires fut renversée.—Les glaces brisèrent plusieurs bateaux sur la Seine ; le pont courut le

danger d'être fortement endommagé, s'il n'eût été divisé en plusieurs pièces comme on l'avait fait l'année précédente.

— Des prières publiques furent ordonnées par le roi, le 10 janvier, dans le but d'obtenir la paix. Tous les évêques furent invités à résider chacun dans son diocèse, pour exhorter les populations aux bonnes œuvres. — Le 10 février, Louis XIII ayant mis la France sous la protection de la sainte Vierge, ordonna qu'à l'avenir on ferait, dans tout le royaume, le jour de l'Assomption, une procession générale. — La procession du Vœu de Louis XIII eut lieu, en effet, pour la première fois à Rouen le 15 août. Un grand débat pour la préséance s'ouvrit, pendant le cours de cette solennité, entre les religieux Feuillants et les Carmes.

— Le vœu de Louis XIII fut suivi, au mois d'avril, d'un autre vœu de la reine Anne d'Autriche, à la chapelle de Sahurs, près de Rouen, par l'intervention de l'archevêque François de Harlay, pour obtenir la naissance d'un fils. La reine fit don à cette chapelle d'une image d'argent de la sainte Vierge, du poids de vingt-quatre marcs. — Le 8 septembre, jour de la Nativité de la Vierge, on célébra, à la cathédrale, un Te Deum à l'occasion de la naissance du dauphin. Il y eut le lendemain une procession générale à laquelle assistèrent les corporations religieuses, les membres du Parlement et de la Chambre des Comptes, le corps de ville, « et un grand nombre de peuple, en telle abondance, rapporte un Journal historique de Rouen, que la procession étoit rentrée à Notre-Dame, qu'il y en avoit encore qui sortoient de la dite église. » On fit des fêtes et des réjouissances publiques; la cloche du Beffroi fut sonnée pendant trois jours; des feux de joie furent allumés par les échevins et par les bourgeois. — Les mêmes cérémonies eurent lieu les 26 et 27 septembre 1640, à l'occasion de la naissance du frère unique de Louis XIV.

— Antoine de Grammont, duc de Guiche, fut nommé, le 12 janvier, lieutenant général au gouvernement de Normandie et gouverneur du Vieux-Palais; il succédait à M. de la Mailleraye. Ce personnage arriva par la porte Martinville. — Le duc de Guiche se fit détester en Normandie.

— Le 11 avril mourut à Paris Adrien Behotte, natif d'Évreux, chanoine et grand archidiacre de Rouen, conservateur et l'un des bienfaiteurs de la Bibliothèque capitulaire; il fut député aux États généraux et composa plusieurs ouvrages de controverse. —

En cette même année mourut Jean Behourt, régent du collége des Bons-Enfants, grammairien et auteur dramatique, né à Rouen vers le milieu du seizième siècle. — Un autre Jean Behourt, également natif de notre ville, avocat au Parlement, mourut en 1620.

— Le Parlement enregistra, le 2 juin, des lettres patentes et un bref de Rome, sur les constitutions de l'ordre de Saint-Dominique, pour l'entière observance et la réforme du couvent des Jacobins. — D'autres lettres, de 1672, conférèrent aux religieux de cet ordre le droit de « committimus. »

— Aux termes d'une ancienne sentence maintenue par le bailli de Rouen le 26 septembre 1616, on payait un denier par place de marchand de poisson au bel[1] de la Vieille-Tour; les marchands forains payaient un double denier par jour. Il n'était permis d'avoir au dit bel que des boutiques volantes; les potiers seuls en avaient de fixes. Le fermier du bel payait à la ville 1,700 livres par an; la Basse-Vieille-Tour seule était louée 275 livres en 1638, le tout sur adjudication. La possession des halles, des moulins et des bels du Neuf-Marché et de la Vieille-Tour, et des boutiques et places en dépendant, fut conservée à la ville de Rouen par un arrêt du conseil privé du 13 octobre, moyennant la somme de 120,000 livres, payées aux coffres du roi pour la nécessité urgente de ses affaires. — Le 14 août 1640 il fut fait un nouveau réglement pour le prix des places que devaient payer les marchands qui étalaient tant au Marché-Neuf et à la Vieille-Tour, qu'au Vieux-Marché.

1639. — Des religieux de Sainte-Geneviève, de Paris, chanoines réguliers de la Congrégation de France, allèrent, le 3 août, au couvent de Saint-Lô pour en prendre possession et pour y introduire la réforme. Ayant trouvé de la résistance de la part du monastère, ils y entrèrent de force, assistés de M. le lieutenant du bailli, « pour enfondre les portes en cas qu'il y eust eu résistance. » Des arrêts du conseil privé du roi, concernant l'introduction de la réforme dans ce prieuré, furent publiés le mois suivant, mais elle ne fut accomplie qu'après de violents débats et des luttes sérieuses. — Dans la même année, les PP. Récollets tentèrent vainement d'entrer chez les Cordeliers pour les réformer également. — Ce dernier monastère, qui tom-

[1] Du vieux mot « boël » qui signifie cour et qui est encore usité en Basse-Normandie. Il s'agit ici de la place de la Haute-Vieille-Tour.

bait en ruines, fut peu à peu réparé, notamment en 1644 où le dortoir fut reconstruit de fond en comble.

— La misère fut extrême à Rouen dans le commencement de cette année ; elle fut encore accrue par la création de nouveaux impôts. Une sédition éclata le 5 août, à l'occasion d'un édit touchant le contrôle des teintures. Le contrôleur Hays de Rougemont s'étant rendu chez un tondeur de la rue Malpalu pour marquer les draps, fut assailli et poursuivi dans les rues par des gens portant des bonnets rouges et des bonnets blancs, par des femmes et des enfants, par des brouettiers et des crocheteurs. S'étant réfugié dans la cathédrale, il fut arraché de cet asile, battu et laissé pour mort dans la place du Parvis. Les auteurs de cette agression demeurèrent impunis. Un Journal historique de Rouen ajoute qu'on ne parvint à le sauver qu'en le plaçant dans un drap sous le prétexte de l'inhumer à la Madeleine, et qu'il fut transporté chez un chirurgien nommé De Gruchy, qui le fit évader. De leur côté, les reîtres étaient descendus du quartier de Saint-Nicaise, mais le motif réel de leur révolte était une rivalité de travail.

— Le 11 du même mois, un placard signé « Jean Nuds-Pieds » avait été affiché dans la ville de Saint-Lô ; il contenait des insolences et des menaces, et commençait ainsi : « De notre cour d'Avranches, le 4 août 1639. » — Le 21, éclata à Rouen la révolte dite des Nu-Pieds, qu'avait occasionnée une taxe mise sur les cuirs, et qui, ayant commencé à Avranches, se répandit dans toute la Normandie. La populace, à laquelle s'étaient joints les habitants des faubourgs et ceux de Darnétal, dirigée et commandée par un horloger nommé Noël Ducastel, dit Gorin, poursuivit les monopoleurs et les donneurs d'avis. Aux cris de Rou ! Rou ! qui paraissait être encore le cri de ralliement ou la clameur de haro des Rouennais, elle se transporta à la maison de l'arsenal nouvellement bâtie dans la rue Saint-Hilaire, vis-à-vis du couvent de Sainte-Claire ; cette maison fut ravagée, pillée et démolie. Les révoltés détruisirent ensuite celle du receveur général des francs-fiefs, devant l'abbaye de Saint-Ouen, ravagèrent l'hôtel du Luxembourg, près de l'hôpital du Roi, dans lequel se retiraient les monopoleurs et les partisans, anéantirent le bureau des « teneurs » établi près du Vieux-Palais et du jeu de paume des Trois-Mores. Ils se transportèrent également au bureau de la marque du papier, dans la rue de la Vicomté, au

bureau des cartes dans la rue Cauchoise, à celui du Plat-d'Étain dans la rue Saint-Nicaise, et assaillirent en général tous les bureaux de finances et un grand nombre de maisons particulières. On assiégea celle du receveur général des gabelles Letellier de Tourneville, dans la rue de la Prison. Ce personnage fut sauvé, avec de grandes difficultés, par deux membres du Parlement qui coururent eux-mêmes les plus grands dangers La maison fut détruite, et quinze ou seize personnes qui la défendaient furent massacrées. — Le Parlement montra le plus grand zèle pour apaiser ces désordres, mais sans succès, étant peu secondé par les capitaines des bourgeois, qui, réunis dans la cour du Palais, parurent rester indifférents. La cour enjoignit aux bourgeois, sous peine de la vie, de fermer les boutiques, de se mettre en armes, de faire le guet devant leurs maisons, et de les éclairer à l'aide de lanternes. Elle ordonna une enquête « sur les motifs, commencement, suite et progrès de la sédition », et, pour mieux trouver les coupables, elle fit rechercher dans les maisons les meubles qui avaient été pillés, fit interroger les chirurgiens qui avaient vu des morts et soigné des blessés; on fit détruire, par son ordre, des barricades qui avaient été élevées, et tenir les portes de la ville ouvertes. Tout cela n'épargna pas au Parlement les reproches de faiblesse, pour ne s'être pas assez opposé à la sédition, et de ne s'être pas assez hâté de punir les coupables et de rétablir les bureaux saccagés.

— Une potence, qui avait été dressée sur la place du Vieux-Marché, fut arrachée et brûlée, le 6 octobre, par des hommes du peuple, après avoir été promenée par la ville. A peu de jours de là, une autre potence fut également brûlée. Des placards séditieux furent affichés; des libelles diffamatoires furent répandus.

— Le chancelier Séguier fut envoyé en Normandie, en novembre, avec pleins pouvoirs du roi Louis XIII, pour punir les séditieux. Le 12 décembre, l'archevêque de Harlay intervint en leur faveur auprès du chancelier et du cardinal de Richelieu. Il prêcha lui-même, pendant l'Avent, pour consoler et fortifier les habitants terrifiés. Gassion, général du camp du roi, entra dans Rouen le 31 du même mois, avec ses troupes composées d'environ 6,000 hommes de pied et de 1,200 hommes de cavalerie; elles furent logées dans la ville. Les faubourgs furent ruinés et furent abandonnés par les habitants, qui se réfugièrent dans les bois. Gassion défendit aux bourgeois de sortir de leurs maisons après

neuf heures du soir, et leur ordonna de ne circuler que munis d'une lanterne.

1640. — Le chancelier Séguier entra à Rouen le 2 janvier avec une suite nombreuse ; il fut visité à Saint-Ouen par tous les corps de la cité. Le chancelier leur fit un accueil sévère, les blâma vertement et flétrit la ville comme le berceau des dernières séditions. Une déclaration royale du 17 décembre 1639, qui fut notifiée aux membres assemblés, déclara interdit et exilé le Parlement, qui fut remplacé par des commissaires de celui de Paris. Furent également interdits la Cour des Aides, le Bureau des finances, les officiers de l'hôtel commun, avec révocation de tous leurs priviléges. Six commissaires, choisis dans l'ancien corps de ville, furent chargés d'administrer les affaires de la cité. La terreur régna dans Rouen et s'accrut encore par la rigueur de l'hiver, qui créa de nouveaux besoins et des difficultés nouvelles pour secourir les pauvres « En cette année 1640, rapporte un Journal historique de Rouen, il n'y a point eu d'étrennes ni chanté le roi boit. Chacun demouroit en sa maison avec leurs soldats, n'osant sortir. » La fête des Rois, cette fête religieuse qui, par une antique coutume, était annoncée la veille par le carillon des innombrables cloches de la métropole et de toutes les paroisses, et qui, à la suite des prières de l'église, était célébrée dans toutes les familles, cette fête populaire que n'avaient pas interrompue la domination anglaise au quinzième siècle, ni au siècle suivant le siége de Rouen, se passa morne et silencieuse sous l'étreinte du deuil général, que vint renouveler, dans notre ville, en 1871, l'occupation étrangère. — Le 7 janvier, des gens du peuple, conduits par leurs curés, allèrent à Saint-Ouen trouver le chancelier pour lui demander pardon, à genoux. — Plusieurs des coupables furent mis à la torture, puis condamnés à la potence, au fouet, aux galères. Près de deux cents habitants furent bannis à perpétuité de la province. De cinq misérables qui avaient pillé et ravagé des maisons, quatre furent pendus. Arthur Gorin, qui les conduisait, fut rompu vif; son corps, coupé en quatre parties, devait être exposé aux quatre quartiers de la ville, mais cette partie de l'arrêt de condamnation ne fut pas exécutée, et il fut inhumé dans l'église de Saint-Michel. On ordonna enfin la recherche de tous ceux qui s'étaient absentés depuis les troubles, et dont plusieurs furent condamnés à mort par contumace. Les armes et les munitions de guerre furent

ôtées aux bourgeois et portées dans le Vieux-Palais par l'ordre de Séguier. Le chancelier fit rétablir les bureaux qui avaient été détruits, ainsi que le droit de contrôle sur les teintures qui avait été la première occasion de la sédition; mais il fit punir, en même temps, des soldats de Gassion qui s'étaient rendus coupables de différents délits. La déclaration de Louis XIII, du 17 décembre 1639, avait réuni au domaine du roi tous les revenus et toutes les rentes de la ville. On fit, le 21 janvier suivant, la proclamation des fermes des vins et des marchandises qui lui appartenaient, et ses ressources pour faire face à toutes ses charges et aux travaux publics, se trouvèrent considérablement diminuées. Les habitants adressèrent des plaintes au roi.

Les troupes de Gassion et le chancelier lui-même quittèrent Rouen au commencement de février. « Le reste de l'année se passa en misères et pauvretés, dit encore le Journal historique : guerres à l'argent, impôts sur impôts, tarifs, de sorte qu'en cette année-là on a vu les pauvres devenir riches, et les riches pauvres. » Une contribution de 1,085,000 livres fut imposée à la ville, ruinée déjà et affligée par les excès de toute sorte. Des mesures furent prises pour prévenir de nouveaux mouvements populaires. Il fut défendu, sous peine de mort, par un arrêt publié à son de trompe dans tous les quartiers, de proférer les mots de monopoleurs, gabeleurs, maltôtiers, etc.

— Un incendie se déclara le 24 juillet en la paroisse de Saint-Martin-du-Pont, dans la maison d'un futailler qui fut entièrement brûlée. Le feu attaqua plusieurs maisons voisines. Cinq personnes périrent.

— Le 20 septembre fut fondée à la cathédrale la messe du Vœu pour la cessation de la peste. Cette messe se célébra tous les ans avec solennité.

— Louis XIII concéda, en novembre, à la ville de Rouen, un octroi sur les boissons à l'entrée de cette ville et de ses faubourgs.

— En cette année moururent Josias Bérault, né à Rouen en 1563, avocat au Parlement, conseiller à la Table de marbre, commentateur de la coutume de Normandie, et l'un des jurisconsultes les plus savants du règne de Henri III : il décéda près de Laigle; — Pierre de Marbeuf, sieur de Sahurs et d'Ymare, conservateur des forêts, auteur de plusieurs œuvres de poésie, né aux environs de Rouen en 1596; — Jean de Saint-

Igny, peintre, né vers 1600, auteur d'un volume devenu très rare, intitulé : « Éléments de pourtraicture. »

— L'orgue de l'église de Saint-Godard, qui avait été dévasté en 1562 par les calvinistes, fut rétabli par Guillaume Lesselié, écossais de nation.

— Fut achevée à cette époque la dernière des quatre galeries (celle du Nord) qui circonscrivent l'aître ou ancien cimetière de Saint-Maclou. Cette enceinte funèbre, qui subsistait dès le quatorzième siècle, avait été progressivement agrandie depuis 1432 jusqu'en 1526, époque où l'on commença les trois premières galeries, qui furent décorées ensuite d'attributs cadavériques désignés sous le nom de la « danse des morts. » — L'aître Saint-Maclou, qui a été restauré en 1859, est actuellement occupé par des écoles primaires. On y avait établi, en 1762, des ateliers de filature pour occuper les enfants pauvres; ils furent détruits pendant les désordres révolutionnaires. On y fit, en 1803 et 1804, la distribution aux familles indigentes des soupes économiques à la Rumfort, en exécution des intentions du premier consul, qui, lors de son passage à Rouen, avait remis une somme de douze mille francs affectée à cette destination.

— Vers 1640 cessa l'usage de laisser échapper des oiseaux du haut des voûtes des églises de Rouen le jour de la Pentecôte, en commémoration de la descente du saint Esprit sur les apôtres. Cet usage était antérieur à 1384, époque où le chapitre métropolitain accorda six sous pour les oublies dont on nourrissait ceux de la cathédrale.

1641. — Le Parlement de Normandie fut rétabli, mais fait semestre, c'est-à-dire partagé en deux fractions qui siégeaient alternativement pendant six mois; ce qui nécessita la création d'un grand nombre d'offices nouveaux, et occasionna de fréquentes querelles entre les possesseurs de ces offices et ceux des anciens. Ces luttes dégénéraient parfois en rixes et mêlées, notamment le 4 mai 1643, où éclatèrent, dans l'enceinte du Palais même, des scènes scandaleuses. A cette époque, le semestre fut révoqué, et le Parlement fut remis en son ancien état; mais, en septembre 1645, le gouvernement rétablit le semestre.

— Le 14 février, des assassins furent rompus vifs sur un gril qu'on dressa sur la place du Vieux-Marché; après y être restés exposés pendant vingt-quatre heures, leurs corps furent portés au lieu patibulaire et mis sur des roues. On condamna, en outre,

ces individus à dix mille francs d'amende; leur maison fut abattue, et les fossés qui l'entouraient furent comblés.

— Un écrit intitulé : « le Guidon des Prélats et le Bouclier des Pasteurs », publié en 1634 par Pierre Morestel, attaché à la paroisse de Saint-Nicolas-de-la-Taille, fut censuré par l'archevêque François de Harlay et condamné par un arrêt du conseil du roi. Cet arrêt, qui était dirigé contre les Jésuites soulevés contre l'autorité épiscopale, ne les arrêta pas, et leur recteur fit un livre contre la hiérarchie, pour lequel il fut contraint, par le roi, de faire réparation à l'archevêque. — Le 21 octobre, François de Harlay fit l'ouverture d'un collége qu'il avait fondé dans son palais pour l'instruction de la jeunesse, sous le titre de Collége archiépiscopal. Ce collége, dont l'existence fut de six années, avait été créé en concurrence de celui des Jésuites que l'on accusait de favoritisme dans la distribution de leurs prix. De violentes querelles se déclarèrent en 1647 entre les élèves qui fréquentaient les écoles rivales, et devinrent le signal de la fermeture du collége archiépiscopal.

— L'archevêque de Harlay donna son approbation aux statuts de diverses confréries, telles que celle de Saint-Martin, celle de Saint-Antoine pour les maîtres du métier de corroyeur.

— En cette année eut lieu le premier établissement à Rouen des Filles de Notre-Dame du Refuge, ou Pénitentes, dans une maison de la paroisse de Saint-Vivien. Elles obtinrent, le 11 mai 1645, des lettres patentes qui les autorisaient à recevoir les filles et les femmes débauchées qui leur seraient envoyées par la justice. Elles restèrent pendant sept à huit ans, et laissèrent le gouvernement de leur maison aux Dames religieuses de la Visitation, qui y renoncèrent peu de temps après. La communauté des Dames du Refuge, chargées de prendre la direction des Filles pénitentes, fut rétablie en 1657 par l'archevêque de Harlay, qui institua aussi, comme on le verra plus loin, un séminaire près de l'église de Saint-Vivien.

— Dans le but de « réconcilier le cimetière de Notre-Dame qui avait été pollué par un meurtre », on établit deux grandes croix de pierre aux angles de la muraille qui fermait le parvis. Elles furent achevées en 1643. — Ces croix ont été abattues à l'époque révolutionnaire de 1789; les murs le furent quelques années après.

1642. — Le 8 ou le 10 janvier, arrivèrent à Rouen les Pères de

la Mission, au nombre de douze ou quinze. Le jubilé fut clos le 25 mars par une procession générale.

— L'église de Saint-Godard, qui avait été fermée à cause d'un crime dont elle avait été le théâtre, fut rouverte le second dimanche de Carême par l'évêque d'Évreux, avec les cérémonies accoutumées.

— Le 24 avril mourut Jean Bence, docteur de Sorbonne et prêtre de l'Oratoire, interprète de l'Écriture sainte ; il était né à Rouen en 1568.

— Le 15 juillet, la flèche de la cathédrale fut atteinte par la foudre. Le fluide électrique voltigea dans la galerie de la lanterne, et sortit par une ouverture sans occasionner de dégâts. Un violent orage éclata de nouveau le surlendemain. « Cette année, dit le Journal historique de Rouen, put être appelée l'année de foudre et de tonnerre. » — Le coq de la pyramide fut descendu le 4 octobre et remis en place le 16 du même mois. On plaça également des coqs aux églises de Saint-Maclou, de Saint-Denis, de Saint-Cande-le-Jeune et de Saint-Martin-du-Pont, ce qui fit donner aussi à l'année 1642, suivant le même Journal historique, le nom « d'année des coqs. »

— Des lettres patentes qui autorisaient l'établissement à Rouen des religieuses de l'ordre de Saint-Benoist, dites les Bénédictines, furent enregistrées au Parlement le 19 juillet. Ces religieuses habitèrent d'abord le faubourg Saint-Sever, sous le titre de Monastère des Anges, et sous la direction de madame Laurence de Bellefont, religieuse de l'abbaye de la Trinité de Caen ; elles furent transférées, en 1650, au prieuré de Bellefont, qui avait été fondé en février 1648, dans la rue Beauvoisine, par le marquis Gigault de Bellefont, lieutenant général des armées du roi. Laurence de Bellefont mourut le 31 octobre 1683, laissant la direction du monastère à Jeanne de Bellefont, sa nièce, sœur du fondateur, laquelle décéda le 12 avril 1694, après avoir habité le prieuré pendant quarante-quatre ans. L'église de ce monastère, commencée en 1674, fut achevée et consacrée le 22 mai 1677, sous le vocable de Notre-Dame-des-Anges. La communauté de Bellefont fut supprimée en 1792 ; une partie des bâtiments est actuellement occupée par des écoles municipales pour les enfants des deux sexes. L'église n'existe plus.

— Vers le même temps s'installa dans la paroisse de Saint-Nicaise, la congrégation des Filles hospitalières de Saint-Joseph,

pour l'instruction de la jeunesse. Elles obtinrent le 25 novembre 1654 l'approbation de leur établissement, qui fut confirmé de nouveau par d'autres lettres du 27 juillet 1676. — Leur maison, supprimée en 1791, fut affectée, pendant l'époque révolutionnaire, à divers usages, et a été rendue vers 1825 à sa première destination.

— Le 2 août, Amador-Jean-Baptiste de Vignerod de Pontcourlay, petit-neveu des cardinaux de Richelieu, nommé abbé de Saint-Ouen par Louis XIII, prit possession de ce bénéfice, dont il se démit le 20 septembre 1652, en faveur de son frère Emmanuel-Joseph de Vignerod.

— Il y eut, en 1642, une faible récolte. Le bon blé valut jusqu'à dix livres la mine; le vin le meilleur, trois cents livres le tonneau; le cidre vingt-quatre livres, à cause des impôts.

— On construisit, vers ce temps, un pont-levis et deux portes, pour défendre l'entrée du Vieux-Palais du côté de la ville.

1643. — Il y eut, le 3 janvier, une assemblée générale à l'hôtel-de-ville, dans laquelle, sans procéder à de nouvelles élections, les échevins furent invités à continuer leurs fonctions pendant dix-huit mois, conformément aux intentions de Louis XIII, qui, dans des lettres du 30 mars 1641, avait rétabli les officiers de l'hôtel-de-ville, et les avait réintégrés dans leurs charges, « avec tous les honneurs, autorités, prééminences dont ils jouissaient avant leur interdiction. »

— De graves désordres furent commis, le 19 janvier, par des soldats logés dans les faubourgs. Plusieurs personnes furent tuées. Il fut défendu aux soldats de porter d'autres armes que l'épée, et de sortir en plus grand nombre que deux, depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

— Il n'y eut pas de dîner au Parlement, le jour de l'Ascension, à cause de la maladie du roi. Le dîner n'avait pas eu lieu le 29 mai 1642, « cette cour étant encore en semestre. »

— Un service funèbre fut célébré à la cathédrale, le 21 mai, pour Louis XIII, qui était décédé le 14 du même mois à Saint-Germain-en-Laie. Ce prince avait envoyé au Parlement, le 8, une lettre annonçant qu'en prévision de sa mort prochaine, il avait institué la reine son épouse régente du royaume. — Le Parlement et tous les autres fonctionnaires assistèrent à la cérémonie, à l'issue de laquelle des musiciens chantèrent : Vive le roi ! Les trompettes sonnèrent, on battit aux champs, les orgues

jouèrent, aux acclamations du peuple dont l'église était remplie. Le retour du Parlement au Palais fut salué d'une salve de mousqueterie.

— Le marquis de Beuvron présenta au conseil de la ville, le 21 juin, des lettres du 14 avril qui l'avaient investi des fonctions de lieutenant général en la province de Normandie et de gouverneur du Vieux-Palais. Beuvron ayant pris parti pour le duc de Guiche, qu'il abandonna ensuite, et ayant livré cette citadelle aux frondeurs de 1649, le commandement du Vieux-Palais lui fut retiré par la reine-mère, à son arrivée à Rouen en 1650, pour le donner à un capitaine des gardes nommé De Fourilles-Montreuil. En attendant l'arrivée de ce nouveau commandant, le château fut laissé à la garde d'un maître de cérémonies appelé Saintot.

— A l'occasion d'un Te Deum qui fut chanté à la cathédrale le 27 août pour la prise de Thionville, il s'éleva un grand conflit entre le Parlement et les membres du chapitre, sur la question de savoir à qui il appartenait d'allumer le bûcher dans le parvis; ce feu ne fut pas allumé, mais celui de l'hôtel-de-ville le fut sans difficulté, « la cour n'y allant jamais. » — De semblables débats eurent encore lieu quelques mois après, lorsqu'on célébra la prise de Gravelines.

— On renouvela, le 31 octobre, la défense qui avait été faite précédemment, et à plusieurs reprises, de traiter d'affaires dans les églises et d'y passer avec des fardeaux; il fut également interdit à tous manouvriers de se promener dans le cimetière de Notre-Dame pour attendre leur journée, « ains sur les quais »; aux revendeurs de denrées et d'eau-de-vie de s'installer dans ce cimetière « et dans les avenues d'icelui. »

— Le curé et les paroissiens de Saint-Nicolas obtinrent du chapitre, en cette année, la permission de bâtir des maisons devant leur cimetière, à la charge de laisser d'un côté une ouverture de trente-deux pieds pour entrer à l'église, et d'établir au bout du cimetière une allée de six pieds pour le service des maisons canoniales. — Telle serait l'origine de la place et du passage Saint-Nicolas.

1644. — Le privilége de la Fierte fut accordé à Louis de Brémontier, président de l'élection de Lyons, et à tous les habitants du Tronquay, village voisin de la forêt de Lyons; ils avaient résisté à des gens de guerre qui étaient venus chez eux mettre tout au pillage et avaient tué plusieurs habitants.

— Le Parlement enregistra, le 18 juin, des lettres patentes du 1er février 1642 qui confirmaient aux religieux du prieuré de Notre-Dame-du-Pré, dit de Bonne-Nouvelle, les droits de foire qui leur avaient été concédés par Guillaume-le-Conquérant et par Mathilde sa femme, pour la fondation de ce prieuré; il reçut, vers cette époque, de nombreuses améliorations, des constructions nouvelles et de nouveaux domaines.

— Après la prise de Gravelines par les troupes de Louis XIV, commandées par le duc d'Orléans, les religieuses anglaises de Sainte-Claire, dites les Gravelines, qui suivaient l'étroite observance de Sainte-Colette, vinrent se fixer à Rouen. Logées d'abord étroitement, elles s'établirent, huit ans après, dans le haut de la rue du Grand-Maulévrier, où elles édifièrent une église qui fut achevée et consacrée le 30 août 1667, en l'honneur de Jésus et de Marie. Pendant l'époque révolutionnaire, les Gravelines se réfugièrent en Angleterre. Leur monastère appartient aujourd'hui à la communauté des Dames de la Visitation de Sainte-Marie.

— Le 13 juillet arrivèrent aussi à Rouen les religieuses de l'ordre de l'Annonciade, du monastère de Montfort, soumises à la règle de Saint-François. Cet ordre avait été fondé, suivant quelques historiens, par Jeanne de France, fille de Louis XI et épouse répudiée de Louis XII. Elles s'établirent sur la paroisse de Saint-Nicaise, mais le Parlement leur refusa l'autorisation de rester à Rouen, attendu qu'elles n'avaient justifié, ni de l'acquisition d'une maison, ni de la fondation de huit cents livres de rentes, auxquelles les avaient assujéties les lettres qui leur avaient été délivrées par le roi en janvier 1645. Ces religieuses avaient ouvert des maisons où des filles s'étaient rendues en grand nombre; elles avaient planté des croix, fait travailler, et avaient pris chez des marchands des fournitures pour lesquelles elles avaient contracté des dettes et leur avaient fait l'abandon de leurs chapes, chasubles, ornements, etc. — La même cour défendit aux habitants de recevoir en leurs maisons aucuns religieux ou religieuses, sous peine de confiscation de ces maisons, et elle adressa au roi, le 21 novembre, des remontrances au sujet du trop grand nombre de communautés qui se fixaient à Rouen. — En août 1647, les Annonciades ayant acheté une maison dans un emplacement appelé le fief du Mont, ou le camp Hérisson, elles furent autorisées à s'y établir. Elles édifièrent, en 1653,

une chapelle qui fut dédiée sous l'invocation de saint Jean et fondée par une dame Cantel, d'où est venu le nom de Cantelles que l'on donnait communément à ces religieuses. — Fermée à la révolution, comme les autres établissements religieux, leur maison fut mise à usage de filature. M. l'abbé Lefebvre y organisa, en 1824, un institut de jeunes orphelins. Elle est actuellement occupée par les dames religieuses de Jésus-Christ.

— Le 7 décembre furent enregistrées des lettres patentes concernant la fondation de l'Hôtel-Dieu, du Bureau des pauvres et de l'hôpital de la Madeleine, et confirmant les premiers priviléges qui leur avaient été accordés aux années 1258, 1288, 1315, 1349, 1588 et 1640. Les religieuses de la Madeleine, auxquelles était confié le soin des malades, se constituèrent, en 1645, en corps de communauté sous la règle de Saint-Augustin.

1645. — Un coche pour la Bouille fut établi en mars. — Un arrêt du Parlement, du 9 janvier 1646, donne l'historique de l'établissement des bateaux de Bouille dont nous avons parlé p. 426. Un autre arrêt de la même cour, du 19 mars, concerne ceux du Port-Saint-Ouen.

— Il avait été accordé, par des lettres patentes datées de 1644, un privilége à Nicolas Poirel, sieur de Grandval, huissier du cabinet d'Anne d'Autriche, pour l'installation à Rouen d'une fabrique de toute sorte de vaisselle de faïence couverte d'émail. Ce privilége était pour une durée de cinquante ans; le Parlement, en enregistrant les lettres patentes, le 25 septembre, la réduisit à vingt ans, qu'il reporta à trente ans sur des lettres de jussion qui lui furent adressées postérieurement. Nicolas Poirel ne fonda pas la fabrique de faïence; son privilége fut par lui transmis à Edme Poterat, sieur de Saint Étienne, qui, le 22 mars 1647, prit à bail, d'un sieur Pierre Fermanel, un ténement de maisons, jardin, etc., où il construisit des fourneaux à faire de la faïence. Le prix de la location était de cent vingt livres par an, avec la redevance d'une douzaine de plats, au choix du bailleur.

Une intéressante notice, publiée par M. E. Gosselin dans la *Revue de la Normandie*, en 1869, donne la preuve qu'il existait à Rouen, dès 1543 ou 1545, et même antérieurement, une fabrique de pots de terre émaillée qui portait alors en Italie le nom de « faenze. » Cette industrie était exercée par Mattheo Abaquesne.

Le 9 janvier 1674, fut établie une manufacture de porcelaines, en vertu de lettres patentes accordées par Louis XIV à

Louis Poterat, écuyer, sieur de Saint-Étienne, le 31 octobre 1673, enregistrées par le Parlement le 9 décembre suivant.

1646. — Le célèbre Blaise Pascal, fils d'Étienne Pascal, qui était alors intendant de la généralité de Rouen, commença en mai ses expériences sur la pesanteur de l'air. Il n'avait pas encore atteint l'âge de quarante ans, lorsque la mort l'enleva aux sciences et aux lettres, le 19 août 1662.

— Des religieuses bénédictines, originaires du couvent de l'étroite observance du Val-de-Grâce, de Paris, fondé par la reine-mère, et transférées d'Elbeuf à Rouen, s'étaient établies dans le faubourg Bouvreuil, proche du couvent des Carmes déchaussés. Plusieurs arrêts du Parlement enjoignirent à ces religieuses de sortir des maisons qu'elles occupaient. Un exempt envoyé par le roi vint s'opposer à l'exécution de cet ordre. Le 29 février 1648, le Parlement rendit un nouvel arrêt, qui, en les autorisant à rester au faubourg Bouvreuil, leur ordonna de laisser un espace suffisant entre elles et les Carmes déchaussés, et d'élever de hautes murailles, « pour empêcher les vues et regards les uns des autres. » — Le monastère du Val-de-Grâce fut supprimé en 1742, et les religieuses furent incorporées, le 5 février, avec celles du couvent de Bellefont. Leur maison fut occupée jusqu'en 1792 par le séminaire de Saint-Louis ou la communauté des Vieux-Prêtres.

— On fit les statuts des fondeurs en terre, sable, pierre, « cire perdue » et briques, en renouvellement de leurs premiers réglements qui remontaient à l'an 1299. Ces statuts furent enregistrés par le Parlement le 12 mai 1648.

1647. — Des lettres patentes du 26 février autorisèrent l'établissement à Rouen des dames religieuses dites les Augustines de l'ordre de Notre-Dame, dont la création date de l'an 1616 et qui avaient été instituées à Bernay. Ces religieuses s'installèrent dans la rue Herbière; elles se logèrent ensuite dans une maison qu'elles avaient acquise, sur la paroisse Saint-Maclou, en la rue Notre-Dame (la rue des Arpents) qui fut appelée peu après la rue des Filles-Notre-Dame. Cette communauté fut supprimée par l'archevêque de Saulx-Tavannes.

— Des querelles et des désordres prirent naissance le 15 mars, à l'occasion de la vente et de la distribution des huîtres à l'écaille. Le 1er août 1651, des lettres patentes accordèrent le droit de transporter, vendre et débiter ces huîtres à Paris et à Rouen.

— Le Parlement défendit, le 7 juin, de s'occuper des travaux des champs pendant les dimanches et les fêtes, hors les cas d'éminent péril des grains, foins, raisins et autres fruits.

— Le 3 août, mourut Charles de Faucon de Rys, sieur de Frainville, premier président du Parlement de Normandie : il succomba subitement à une attaque d'apoplexie, au château de Dieppe, où il avait été saluer le roi Louis XIV au nom de la cour. Il fut rapporté à Rouen, et fut inhumé dans l'église des Carmes. — Son fils, Jean-Louis de Faucon de Rys, marquis de Charleval, lui succéda.

— On fit, le 17 août, les statuts des maîtresses et maîtres du métier de lingerie. — Furent également rédigés, en 1700, les statuts des lingères et des marchandes de toiles en gros et en détail, en renouvellement de ceux de 1538 et de statuts antérieurs qui remontaient au temps de saint Louis. Ils furent confirmés en 1712 par Louis XIV. — Il y avait, en outre, les lingères en vieux, qui avaient leur confrérie à Saint-Denis, et dont les premiers statuts, faits en 1410, furent confirmés en 1588 par Henri III.

— Le 21 du même mois, eurent lieu la condamnation et l'exécution, sur le Vieux-Marché, de Mathurin Picard, curé du Mesnil-Jourdain, mort, et de son vicaire Thomas Boullé, vivant, « comme atteints et convaincus des crimes de magie, sortiléges et autres cas abominables. » Le malheureux vicaire fut jeté au feu, avec le cadavre de son curé, après une amende honorable faite au parvis de Notre-Dame, les pieds nus et la corde au cou. Dans ce procès monstrueux, fruit des désordres qui avaient pris naissance au couvent de Saint-Louis et de Sainte-Elisabeth de Louviers, et où Madeleine Bavent, née à Rouen, avait joué un des principaux rôles, la condamnation de l'infortuné et innocent vicaire fut obtenue pour sauver l'honneur du couvent. Madeleine Bavent demeura prisonnière dans la conciergerie du Palais de justice, où on la voyait encore en 1653 subissant la prison perpétuelle. Le P. Desmarets, oratorien et sous-pénitencier de la cathédrale, écrivit l'histoire de cette religieuse.

— La récolte ayant été très-médiocre en cette année, on fit défense, le 26 septembre, « d'énarrher blés et grains, pommes et poires à faire boissons. »

— Le 15 décembre mourut François Vigier, jésuite, né à Rouen, auteur de divers ouvrages et d'un traité sur la langue grecque.

1648. — On fit, le 30 janvier, un réglement pour le prix du pain. Ce réglement fut renouvelé le 11 mars 1662. — Les boulangers furent tenus d'avoir des balances pour peser le pain, et il fut défendu d'en acheter sans le faire peser.

— Des inondations produites par le dégel et par la fonte des neiges causèrent des dégâts considérables. Des maisons furent démolies, des moulins emportés, des arbres déracinés. Beaucoup de marchandises, qui étaient déposées sur les quais et dans des magasins, furent perdues.

— Un arrêt du Parlement donna l'ordre de fermer les portes des chambres de la cour après que les officiers s'étaient retirés. On voyait journellement, suivant cet arrêt, une quantité d'enfants et de jeunes gens qui y venaient jouer à la balle, aux toupies et autres jeux, brisant les carreaux, rompant les bureaux et les bancs, faisant des immondices dans les galeries, etc.

— Le 30 avril mourut Emeric-Marc de la Ferté, natif de Rouen, fils d'un conseiller à la Cour des Aides, écrivain ascétique; il fut d'abord chanoine de la métropole et devint évêque du Mans.

— La duchesse de Longueville, Anne-Geneviève de Bourbon, sœur du grand Condé et du prince de Conti, fit sa joyeuse entrée à Rouen le 9 juillet. Elle fut accueillie avec enthousiasme comme la femme du gouverneur, et la ville lui offrit « une plaque d'argent. »

— Le roi ayant envoyé à Rouen, en novembre, deux compagnies du régiment du duc d'Orléans pour y loger pendant l'hiver, à la condition qu'ils paieraient leurs vivres et que les bourgeois leur fourniraient les ustensiles conformément à l'ordonnance, ces soldats élevèrent la prétention de vivre à discrétion chez les habitants et commirent des excès qui occasionnèrent dans la ville une fermentation telle, que l'on put craindre un soulèvement général. Un arrêt du Parlement ordonna à ces soldats de rentrer à leur logement à cinq heures du soir, et leur défendit, sous peine de la vie, d'en sortir avant sept heures du matin. La cour leur interdit, en outre, sous la même peine, « d'entrer en d'autres logis que ceux qui avaient été portés sur leurs billets, ni dans les jardins, ni en d'autres lieux, d'y fourrager et prendre ni exiger aucune chose en vivres ou en argent. « Les bourgeois leur fourniront seulement, ajoutait cet arrêt, un lit, un pot, une écuelle, un verre, une place au feu et à la chandelle, ou leur paieront, en espèces, chandelle et bois, etc. »

1649. — A cette époque commencèrent les luttes de la Fronde, parti opposé à la Cour, sous la minorité de Louis XIV. En janvier, le duc de Longueville, lieutenant général de la Normandie, qui s'était mis en guerre ouverte avec les seigneurs, fut suspendu de ses fonctions par le roi, qui envoya à Rouen le comte d'Harcourt pour y commander en son nom. La population, excitée par les émissaires du duc, excitée surtout par la crainte de recevoir les garnisons qui devaient accompagner le comte d'Harcourt et de voir se renouveler les excès commis précédemment par les gens de guerre, s'opposa à son admission dans la ville. Le comte demeura au couvent des Chartreux, et finit par se retirer à la suite de plusieurs conférences avec le Parlement, qui, le 30 janvier, « sur l'avis des pilleriés, extorsions et violences commises à Rouen et dans les environs, fit défense à toutes personnes de faire aucune levée ni logement des gens de guerre, ordre de courir sus. » Le prêche de Quevilly fut transféré pour la même cause à la chaussée des Emmurées, dans le faubourg Saint-Sever. Le duc de Longueville étant revenu à Rouen le 24 janvier, on voulut lui interdire l'entrée de la ville aussi bien qu'au comte d'Harcourt. Le duc arriva par la petite chaussée de Bonne-Nouvelle, traversa la Seine dans une barque, et fut introduit dans le Vieux-Palais par la porte donnant sur le fleuve. S'étant montré à la terrasse du château, il fut salué par les acclamations du peuple; il se fit de nombreux partisans, se fit reconnaître comme le gouverneur et régna en despote malgré les efforts du comte d'Harcourt qui cherchait à rétablir partout l'autorité de Louis XIV. — Le 17 février, un édit du roi interdit tous les officiers du Parlement, les déclara criminels de lèse-majesté et leurs offices supprimés en cas qu'ils ne se rendraient pas, dans quatre jours, près du roi. Cette déclaration, qui exhortait aussi les habitants à rentrer dans le devoir, fut interceptée par le duc de Longueville; un nouvel édit du 27 du même mois transféra le Parlement de Normandie à Vernon. Le 16 mars, le conseiller François Miron fut député vers le roi, « pour aller traiter avec Leurs Majestés des intérêts du Parlement et de ceux des autres cours souveraines, du soulagement des peuples et du bien-être général de la province. » Le 31, une nouvelle déclaration du roi rétablit le Parlement dans sa forme primitive. Le duc de Longueville ayant traité peu après avec le roi, licencia ses bandes, et fit chanter à Rouen un Te Deum en actions de grâces « de la paix qui allait régner en France. »

— Les désordres occasionnés l'année précédente par les gens de guerre recommencèrent en mai ; ils pillaient partout sur leur passage et vendaient les effets volés, malgré les arrêts qui avaient fait défense à tous d'en acheter. Les laboureurs abandonnaient leurs terres, parce que leurs ustensiles et leurs chevaux avaient été volés par les soldats, et ils usaient de représailles sur tous ceux qu'ils rencontraient. Ces désordres continuèrent jusqu'en novembre. Les gens de guerre se jetaient dans les maisons écartées, volaient les meubles, enlevaient les bestiaux. — On prit à Rouen des mesures contre l'affluence des fainéants et des vagabonds qui s'y étaient retirés depuis deux ans; on chassa de la ville les mendiants étrangers, on fit le dénombrement des pauvres dans chaque paroisse, et l'on ordonna des quêtes pour les soulager.

— Le Parlement fit, le 5 juillet, un arrêt tendant à réprimer les abus que commettaient les seigneurs, lesquels se servaient de mesures plus grandes que celles qui étaient en usage pour recevoir les redevances dues par leurs vassaux.

— Une grande disette, occasionnée par les guerres civiles, se fit sentir en septembre. Le Parlement ordonna que, de tous les grains qui passaient par eau devant la ville, il en serait déchargé un tiers pour les besoins de la population. — La peste, qui avait reparu depuis 1646, prit un développement tel, qu'il fallut augmenter le nombre des médecins et celui des loges du Lieu-de-Santé. Au mois de septembre, plus de trois cent cinquante maisons étaient affectées de la maladie; ce nombre s'accrut encore de cent vingt le mois suivant. Le Lieu-de-Santé et l'Évent ne pouvaient plus recevoir de nouveaux malades; le blé y manquait: des cotisations générales furent ordonnées pour remédier à la contagion et pour faire face aux besoins des hôpitaux. Le 13 septembre, le collége des médecins se réunit afin de trouver un médecin de bonne volonté pour donner des soins aux pestiférés ; on en décida un qui était protestant, mais il ne fut pas agréé par le Parlement, et l'on en fit venir un de Paris. — A cette époque, un Cordelier, le frère Jean Lebufle, de Meaux, se dévoua au service des malades; il « éventait » beaucoup plus promptement et à moins de frais qu'on ne l'avait fait précédemment. La ville, ne pouvant faire les frais d'un troisième hôpital, ce Cordelier fut autorisé à réunir des malades dans plusieurs maisons qui furent mises à sa disposition. — De tous ces maux il résulta un grand

désordre dans les affaires publiques; de nombreux habitants ayant abandonné la ville en emportant leurs lits et leurs meubles, on logea les gens de guerre dans les hôtelleries, aux frais des absents. Le peuple consterné se révolta, attaqua les prisons du Bailliage, dont les portes furent enfoncées; des condamnés à mort furent enlevés et d'autres criminels furent rendus à la liberté.

— Des lettres du roi, du 10 novembre, nommèrent grand-bailli de Rouen Henri d'Orléans, duc de Longueville, pair de France et gouverneur de la Normandie. Ce fut pour lui que la charge de bailli fut unie à celle de gouverneur. La survivance au gouvernement de la province fut donnée, le 1er décembre, à ses fils, les comtes de Dunois et de Saint-Paul.

1650. — Le 15 janvier mourut à Port-Royal Charles Maignart, oratorien, né à Rouen; il fut pendant quinze ans supérieur de cette maison dans sa ville natale, puis curé de Sainte-Croix-Saint-Ouen.

— Le duc de Longueville, ayant été déclaré criminel de lèse-majesté, fut arrêté à Paris le 18 janvier par l'ordre de Louis XIV, ainsi que ses beaux-frères les princes de Condé et de Conti. A la suite de cette arrestation, la duchesse de Longueville vint à Rouen, dont elle s'efforça d'émouvoir et de soulever les habitants, mais le Parlement étouffa ce mouvement insurrectionnel, et la duchesse dut repartir sans avoir avancé ses affaires. Informé de ses menées en Normandie, la reine-mère avait songé d'abord à envoyer à Rouen Monsieur, duc d'Orléans, puis il fut décidé que le roi s'y rendrait en personne avec la régente, Mazarin et toute la cour. La duchesse de Longueville s'enfuit, erra le long des côtes et parvint enfin à gagner la Hollande; plus tard elle fut aussi déclarée criminelle de lèse-majesté.

— Un arrêt du Parlement, du 1er février, défendit à tous religieux et religieuses de se donner d'autres noms et surnoms que ceux de leur famille.

— Louis XIV fit son entrée à Rouen le 5 février, avec la reine-régente Anne d'Autriche, sa mère, et le cardinal Mazarin. Le roi était alors âgé de moins de douze ans, étant né le 5 septembre 1638. Le corps de ville se porta à sa rencontre jusqu'au haut de la montagne de Saint-Catherine. Ce prince fut accueilli avec de grandes démonstrations de joie, et délivra des prisonniers à l'occasion de sa joyeuse entrée. Il prit logement à l'hôtel de Saint-Ouen, où on lui offrit les clés de la ville et divers présents, parmi lesquels

se trouvaient « trois douzaines de boîtes de confitures et deux douzaines de bouteilles de vin d'Espagne ». Louis XIV était, en outre, accompagné de son frère, de Mademoiselle, fille de Gaston d'Orléans, et qui fut depuis la duchesse de Montpensier, de la princesse de Carignan et de sa fille. Il se rendit, peu après, à la cathédrale, puis à l'église Saint-Ouen et visita l'abbaye de Saint-Amand où il fut reçu avec toute sa cour par Anne de Souvré. Mademoiselle alla loger à l'hôtel du Bourgtheroulde, qui était alors la maison de M. Le Roux d'Infreville, intendant général de la marine. Pendant son séjour, Anne d'Autriche, qui avait voulu recourir à la protection de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, se rendit plusieurs fois à ce prieuré et devint l'une de ses bienfaitric es. — La cour passa quinze jours à Rouen. Le roi confirma le comte d'Harcourt dans le gouvernement de la Normandie, en remplacement du duc de Longueville, mais ce dernier fut rétabli un an plus tard dans ses fonctions. Pierre Corneille fut nommé procureur syndic des États de Normandie, en remplacement de Jacques Baudry, créature du duc révoquée par le roi : cette charge, le grand Corneille ne la conserva guère; des lettres patentes du 15 mars 1651 la rendirent à Baudry, qui rentra en grâce après la pacification des troubles, de même que les autres partisans du duc de Longueville qui avaient été dépossédés de leurs fonctions. — Le roi repartit le 20 février, et s'arrêta au château de Gaillon où se trouvait alors l'archevêque François de Harlay, qui y avait fait de nombreux embellissements. — Le bienfait du séjour que Louis XIV fit à Rouen fut la pacification de la Normandie et l'exemption, pour cette province, de loger des gens de guerre jusqu'au 1er octobre 1651, moyennant une levée de trois cent mille livres.

— La peste fit, en mars, de nouveaux ravages et emporta quatre mille personnes en quinze jours. La misère s'accrut à Rouen et rendit nécessaires de nouvelles mesures pour secourir les indigents, auxquels il fut défendu de mendier, en même temps qu'on fit sortir de la ville les pauvres étrangers et les vagabonds. — On décida, le 12 septembre, de bâtir un nouvel Évent pour loger les malades de la contagion auxquels le Lieu-de-Santé ne pouvait suffire; on demanda de nouvelles cotisations aux habitants. — Une violente tempête, qui éclata le 19, emporta « une salle en charpente et aisserie » qui avait été construite à grands frais, et qui était sur le point d'être achevée.

— Les religieux de Grammont concédèrent, le 2 juin, à la ville de Rouen le terrain qu'occupe le cours de la Reine (le Grand-Cours), en échange duquel ils reçurent des maisons sises dans la rue Saint-Eloi. On commença, dans la même année, la plantation de cette promenade, dont les arbres furent abattus en 1784. Trois ans plus tard, le cours fut replanté et élargi; il a été remblayé et achevé en 1807.

— On s'occupa de démolir la première arche du vieux pont de pierre du côté de la ville, et l'on rouvrit, en 1659, la porte de la rue Grand-Pont qui avait été fermée depuis 1502, époque de la ruine des trois premières arches de ce pont. On lui donna le nom de porte de la Paix, et en 1724 celui de porte Neuve. Cette porte a été supprimée et rasée en 1810; elle avait été surmontée, au dix-huitième siècle, d'une maison à deux étages.

— On fit, le 10 juillet, une réunion à l'hôtel-de-ville pour élire des députés chargés d'assister à l'assemblée des États généraux du royaume, convoqués à Tours pour le 8 septembre.

— Le Parlement rétablit, le 4 août, « afin d'apaiser l'ire de Dieu », la procession solennelle du vœu de Louis XIII, qui déjà était tombée en désuétude à Rouen ; la même cour défendit, peu de jours après, de faire aucunes levées ni assemblées de gens de guerre sans la permission du roi.

— En cette année furent rappelées à leur ancien couvent les religieuses de l'abbaye de Montivilliers qui avaient institué, depuis plusieurs siècles, une maison et un hôpital près de l'église de Saint-Paul, sur un fief que les premiers ducs normands avaient aumôné à cette abbaye. Suivant d'autres écrivains, ce serait en 1660, et en exécution d'un décret de l'archevêque François de Harlay de Chanvalon, que ces religieuses auraient été rappelées par l'abbesse de Montivilliers.

— Les religieuses hospitalières de Saint-François et de Sainte-Elisabeth vinrent à Rouen, vers le même temps, dans l'intention de s'y établir. Contraintes par les obstacles qui leur furent suscités de quitter leur maison, elles y revinrent le 11 novembre de l'année suivante. Après avoir échoué de nouveau dans leur tentative, elles parvinrent à se fixer dans cette ville le 24 mars 1664. On posa, le 6 mars 1670, dans la rue des Capucins, la première pierre d'un hôpital fondé par ces religieuses sous la désignation d'hôpital Saint-Louis et Sainte-Elisabeth, et qui, étant devenu insuffisant, fut remplacé, dans la rue Saint-Hilaire, en 1708, par

l'hôpital de Sainte-Elisabeth et de Saint-François. Une première chapelle qu'elles avaient bâtie dans la rue des Capucins, et qui, depuis la suppression de leur communauté, avait long-temps servi de magasin, devint la proie des flammes le 19 février 1812; il n'en resta plus que les quatre murs, qui ont été démolis en 1835.

— En cette année mourut en odeur de sainteté Anne-Louise Druel, de Rouen, supérieure du second monastère de la Visitation de Sainte-Marie.

1651. — Un éventeur qui avait contrevenu aux ordonnances concernant la peste, en ne se tenant pas à l'écart du peuple, fut condamné le 12 janvier à la peine du carcan et banni du bailliage pour six mois. Il fut amené, de la tour où il était renfermé, en la cour du Palais de justice, où il fut interrogé par les commissaires se tenant à une fenêtre, et qui rentrèrent pour faire leur rapport.

— L'archevêque François de Harlay ayant voulu, pour des raisons de santé, réunir à Gaillon un concile provincial, le chapitre de la cathédrale s'y opposa, et un arrêt du Parlement, du mois de janvier, fit défense à tous évêques et ecclésiastiques de la province de tenir aucune assemblée ou concile sans des lettres de permission du roi.

— Le Parlement enregistra, le 28 janvier, une déclaration du roi par laquelle il accordait la noblesse, au premier degré, aux présidents, conseillers, avocats et procureurs généraux de cette cour, au greffier en chef et aux notaires secrétaires. — En août 1654, furent publiées également des lettres patentes portant anoblissement de tous les membres de la Chambre des Comptes et de la Cour des Aides.

— Sur les instances du Parlement, le duc de Longueville et les princes de Condé et de Conti furent rendus à la liberté le 13 février; on les reçut en triomphe le lendemain à Rouen. — A la suite d'une insurrection qui occasionna, à Paris, la chute de Mazarin, un arrêt du Parlement, du 15 du même mois, lui ordonna de quitter sous huit jours la province de Normandie, où l'on croyait qu'il s'était retiré, mais le cardinal fut rappelé peu après par la reine. — Le duc de Longueville fut rétabli, le 25 mars, dans ses fonctions de gouverneur de la Normandie, et des lettres de grâce furent accordées par le roi à la duchesse.

— Le 28 février mourut à Rouen, sa ville natale, Jean de Lam-

périère, sieur de Montigny, conseiller et médecin ordinaire du roi, auteur d'un traité sur la peste. Il fut inhumé, ainsi que d'autres membres de sa famille, en l'église de Saint-Laurent, dans la chapelle de la Vierge. — Pierre Corneille, notre grand auteur tragique, avait épousé une demoiselle de Lampérière dont il eut plusieurs enfants, et résida dans sa ville natale jusqu'en 1662. Il était, à cette époque, trésorier de l'église de Saint-Sauveur, sa paroisse ; il prenait le titre « d'escuyer, cy-devant advocat de S. M. aux siéges présidiaux de la Table de marbre du Palais. » C'est en ce temps qu'il traduisit en vers l'Imitation de Jésus-Christ, dont la Bibliothèque publique de Rouen possède un exemplaire in-4°, imprimé en cette ville en 1656, et enrichi d'un « ex-dono » de la main de l'auteur.

— Le prieuré de la Madeleine ou de l'Hôtel-Dieu fut uni, le 14 juin, au prieuré de Saint-Lô. Le 17, les administrateurs de cet hospice furent chargés de l'économie de la maison de l'Évent.

— Le Parlement ayant ordonné que les canaux des fontaines seraient réparés depuis la source d'Yonville jusqu'à la fontaine du parvis de Notre-Dame, l'abbé du Bec et le chapitre de la métropole furent obligés de contribuer aux frais de cette réparation, à cause des prises d'eau qu'ils avaient dans ces canaux. Un nouvel arrêt du 10 août 1672 prescrivit, en outre, les mesures à prendre au sujet des concessions faites à des particuliers.

— La même cour avait rendu, le 13 juin, un arrêt contenant l'historique des postes et messageries depuis leur établissement en 1576.

— Il intervint, le 5 août, un réglement entre l'archevêque et le chapitre de la cathédrale d'une part, et les chanoines réguliers de l'ordre de Saint-Augustin de la Congrégation de France, qui en 1654 s'établirent à l'hôpital de la Madeleine.

— Le Parlement enregistra, le 9 du même mois, des lettres patentes portant le texte latin des statuts des médecins de Rouen, et, le 9 septembre, des lettres du roi dans lesquelles Louis XIV déclarait sa majorité. — Le 23 novembre eut lieu aussi l'enregistrement d'autres lettres qui confirmaient aux maîtres et confrères de la Passion de notre Sauveur en l'église de Saint-Patrice, leurs anciens priviléges.

— Le 24 septembre, mourut à Paris Etienne Pascal, père du célèbre auteur des « Lettres provinciales, » et dont l'une des filles, Jacqueline Pascal, fut couronnée en 1640 par l'Académie

des Palinods. Il avait exercé, de 1639 à 1648, les fonctions de commissaire pour les tailles à l'intendance de la généralité de Rouen, conjointement avec Claude de Paris, commissaire pour les gens de guerre. Etienne Pascal eut pour successeur Jean Diel de Miromesnil.

1652. — François de Harlay s'étant démis de son siége archiépiscopal en faveur de son neveu François de Harlay de Chanvalon, qui avait été abbé du monastère de Jumiéges, ce dernier devint le quatre-vingt-septième archevêque de Rouen sous le nom de François II de Harlay, et fit son entrée dans l'église métropolitaine le 1er février. Il avait été sacré le 28 décembre précédent, en l'église des Chartreux, à Paris. — François de Harlay, premier de ce nom, mourut à Gaillon le 22 mars 1653. Il était né à Paris en 1586. Son cœur et ses entrailles furent, suivant M. A. Deville, inhumés à Gaillon, et son corps fut rapporté à Rouen pour être placé dans le tombeau des cardinaux d'Amboise, dont il était l'arrière-neveu. L'inhumation eut lieu en grande pompe le 4 avril; cette cérémonie dura depuis onze heures du matin jusqu'à quatre heures, par suite de violents débats de préséance qui s'étaient élevés entre les membres de la Chambre des Comptes et les avocats, lesquels prétendaient marcher en corps avec le Parlement. Il y eut des coups et des blessures. La marche du cortége fut longuement interrompue sur le parvis de Notre-Dame, et l'ordre ne put être rétabli que par l'intervention du duc de Longueville. — Un conflit du même genre se renouvela, dans une autre occasion, le 22 février 1698.

— Anne de Souvré, abbesse de Saint-Amand, mourut dans le courant de mars. — Lorsqu'on démolit, en 1801, les caveaux de l'église où cette abbesse avait été enterrée, son corps fut retrouvé entièrement conservé. Le bruit de cette découverte s'étant répandu dans la ville, la population, la considérant comme une sainte, mit en lambeaux ses vêtements, et le corps de cette abbesse fut entièrement dépouillé.

— Le 25 avril, mourut à Paris J.-P. Camus, abbé d'Aulnay, ancien évêque de Belley, qui était devenu en 1629 vicaire général de l'archevêque François de Harlay et avait passé une grande partie de sa vie à Rouen, en y faisant les fonctions d'un apôtre.

— Des débats s'élevèrent, en septembre, entre le Parlement et le marquis de Beuvron, au sujet de travaux de fortification qui

s'exécutaient, sur le port de Rouen, devant le Vieux-Palais. Par l'intervention du gouverneur de la province, ces travaux furent suspendus jusqu'à la Saint-Martin.

— Les efforts du duc de Longueville et ceux du Parlement avaient ramené au sein de la Normandie la paix et l'abondance. Les Palinods de Rouen et de Caen célébrèrent la prospérité de cette province. Des lettres données par Louis XIV, en octobre 1652, qui accordaient le pardon et l'oubli général de tout ce qui avait été commis contre l'autorité royale, avaient été enregistrées par le Parlement le 16 novembre. A la suite de nouvelles intrigues qui agitaient encore la cour de France, le Parlement reçut, le 23 du même mois, d'autres lettres du roi qui déclaraient les princes de Condé et de Conti, la duchesse de Longueville, le duc de la Rochefoucault, le prince de Talmont, « et tous autres adhérents aux pernicieux desseins desdits princes, rebelles et criminels de lèse-majesté, perturbateurs du repos public, traîtres à la patrie, et, comme tels, déchus de tous honneurs, dignités, etc. »

— Des lettres patentes du 10 décembre autorisèrent la fondation de la maison des Prêtres de Saint Patrice, par Pierre Chrétien, curé de cette paroisse ; leurs statuts furent approuvés le 30 janvier 1654. — Dans de nouvelles lettres patentes, enregistrées le 2 mars 1662, cette maison est désignée sous le titre de séminaire de Saint-Patrice. — Fermée pendant l'époque révolutionnaire, elle est actuellement occupée par les Carmélites, qui s'y sont rétablies en 1823, et y ont fait construire une chapelle.

1653. — Les bouchers ayant augmenté le prix de leurs viandes, le Parlement autorisa, le 10 mai, les bouchers forains à leur faire concurrence, et permit à ces derniers de s'installer dans une des halles de la Vieille-Tour.

— Le Parlement fit, le 18 août, un réglement concernant les expéditions de pièces de procédure, et sur le nombre de lignes que ces expéditions devaient contenir.

— Un procès fut intenté, en septembre, par l'abbesse de Saint-Amand contre des propriétaires qui retenaient et empêchaient d'arriver à ce couvent, pour l'entretien de ses fontaines, les eaux d'une source dont la cuve est dans un jardin assis en la paroisse de Saint-Godard.

— Un heurt fut établi, le 10 décembre, pour combler l'étang du Lieu-de-Santé. Les terres, blocages, etc., que l'on chargeait

depuis le pont Notre-Dame jusqu'à Beauvoisine, devaient être portés à ce heurt, sous peine d'amende et de la confiscation des chevaux et voitures.

1654. — Il y eut, le 27 janvier et le 9 mars, à la Marêquerie, des assemblées des cours souveraines, des corps de ville et des administrateurs du Bureau général des pauvres. On y rédigea de nouveaux réglements pour subvenir aux besoins des indigents; on prescrivit la continuation des collectes dans toutes les églises les dimanches et les jours de fête, ainsi qu'aux inhumations; une quête générale par toute la ville deux fois l'an, à Pâques et à Noël; le rétablissement du denier à Dieu sur les ventes des biens des mineurs, sur les cessions d'offices, sur les coupes de bois, sur les vérifications des lettres de don, de noblesse et autres; on établit enfin des droits de jurande, des taxes de toute sorte. On décida, dans ces assemblées, la construction de nouveaux bâtiments pour le Lieu-de-Santé et l'Évent. Ce grand ouvrage, dont les plans avaient été dressés par Abraham Hardouin, architecte de la ville, devait coûter de quatre à cinq cent mille livres, mais ce prix n'effraya point. On désirait loger les pauvres valides et les nourrir, comme on avait déjà fait pour un grand nombre de petites filles. On voulait loger aussi les jeunes garçons dans les bâtiments de la Marêquerie et les faire travailler. On arrêta qu'il serait donné aux pauvres une marque du Bureau, pour les faire reconnaître parmi les gueux et les vagabonds étrangers. — Le 11 mars, Henri d'Orléans, duc de Longueville, posa la première pierre de l'hôpital de Saint-Louis pour les pestiférés, sur l'emplacement du Lieu-de-Santé; le 27 du même mois fut posée, au même endroit, par le premier président Faucon de Rys, celle de l'hôpital Saint-Roch pour les convalescents. — Le 12 mai, le Parlement fit défense à tous bourgeois de distraire aucuns ouvriers de ces travaux.

— Le Parlement interdit, le 16 avril, aux capitaines d'enrôler aucune personne contre sa volonté, sinon les vagabonds et les gens sans aveu, qui néanmoins ne pouvaient l'être sans le consentement des magistrats. La même cour ordonna de mettre en liberté les gens qui avaient été enrôlés de force ou qui étaient réclamés par leurs femmes ou leurs parents. — Malgré les défenses du Parlement, un sieur de Rumesnil-Montenay, abusant d'une commission qu'il avait reçue du roi pour lever une compagnie de gens de pied, fit prendre de force et enlever à main armée, en

mai 1855, des paysans, laboureurs et marchands, tant dans les campagnes que dans la ville même ; il les faisait surprendre sur les grands chemins et dans les marchés, les faisait lier deux à deux, et les forçait, à coups de bâton, à le suivre.

— On chanta un Te Deum à la cathédrale, le 25 juin, pour le sacre de Louis XIV. Après la cérémonie, le duc de Longueville, accompagné des gentilshommes de sa suite, mit le feu à un bûcher qui avait été préparé dans le parvis de Notre-Dame, aux acclamations de la foule et au bruit des instruments. — François de Harlay de Chanvalon, archevêque de Rouen, avait été appelé par la reine à Paris, comme représentant les ducs et pairs du royaume, et avait eu l'honneur de poser la couronne sur la tête du roi.

— Le 17 août, il y eut à Rouen une émotion populaire; la cour du Palais de justice fut envahie par un grand nombre d'hommes, de femmes et d'enfants du métier de la draperie, qui venaient porter plainte contre les maîtres de ce métier. L'un des ouvriers, qui était en état d'ivresse, parla avec audace au premier président, qui le fit arrêter ; il fut mis peu après en liberté.

— On publia, le 28 novembre, un nouvel arrêt qui défendait aux pauvres de mendier et aux bourgeois de leur donner. Cet arrêt ordonnait d'enfermer les mendiants aux tours, à la tuerie et dans les clochers.

— Les religieux de la Très-Sainte-Trinité, appelés Mathurins, parce que, dans l'origine, l'église de Saint-Mathurin leur avait été donnée à Paris, vinrent s'établir à Rouen, dans un terrain borné par les remparts de la ville, sur la paroisse de Saint-Nicaise. Ils y firent bâtir une église cinq ans après. Le 12 juin de l'année suivante, furent enregistrées des lettres patentes pour la réforme de ces religieux, dits « de la Sainte-Trinité pour la rédemption des captifs. » La fondation de leur ordre, par saint Jean de Matha, remonte à 1198, et fut approuvée par le pape Innocent III.

— Les États de Normandie furent réunis à Rouen, vers cette époque, sous la présidence de François de Harlay de Chanvalon. Il y avait onze ans qu'on ne les avait convoqués. Chargé par le clergé de porter la parole au roi, le prélat exposa d'une manière forte et touchante les besoins du peuple, la misère où les réduisaient l'excès des impôts et la dureté avec laquelle ils étaient perçus ; il s'acquitta de sa mission avec un zèle vraiment épis-

copal. — Les États de Normandie furent supprimés vers 1667. Instituées par Rollon, le premier duc de cette province, ces assemblées, qui se tenaient indifféremment à Rouen, à Caen et dans d'autres villes, avaient été toujours assez régulièrement convoquées, même pendant la domination anglaise.

— L'évêque d'Olonne, alors grand-vicaire de l'archevêque de Harlay, ayant été prié par les religieux de Saint-Ouen de consacrer plusieurs autels qui avaient été récemment restaurés, les religieux lui présentèrent un reliquaire qui, avec d'autres objets et ornements, avait été sauvé du pillage commis par les huguenots en 1562. Il contenait des reliques de saint Ouen et de saint Romain, lesquelles, en même temps que d'autres reliques, furent renfermées dans les autels de l'église abbatiale. — Les chaires de cette église, qui avaient été détruites à la même époque, furent rétablies par les soins du cardinal de Bourbon.

1655. — Il fut enjoint, le 19 janvier, aux navires venant à Rouen, de mouiller au-dessus du lieu d'évent de l'Aulnay, jusqu'à ce qu'il leur fût permis d'avancer. — La peste ayant cessé en pays étranger, la libre entrée fut permise aux navires en 1664.

— Nicolas Davanne, prieur de Meulau, posa, le 16 février, la première pierre du portail de l'église de Bonne-Nouvelle, qui avait été augmentée de deux chapelles, c'est-à-dire du tiers de sa longueur, et surmontée d'un clocher. Ce portail fut achevé en 1656.

— La duchesse de Longueville étant revenue à Rouen, les membres du Parlement et des autres compagnies, sur le désir exprimé par le duc, envoyèrent des députés pour la saluer. — Après avoir mené une vie aventureuse et pris part à des intrigues qui lui avaient attiré, en 1651, une nouvelle disgrâce à la cour du monarque, cette princesse, à la suite de la mort du duc, arrivée en 1663, se retira du monde, vécut pendant plusieurs années dans la solitude, et mourut le 15 avril 1679, en la maison des Carmélites, à Paris.

— En 1655, sous l'administration de Pierre Damiens, conseiller au Parlement, l'hôpital des Pauvres valides fut doté de cent-trente-trois maisons de la rue de l'Aumône et des biens de l'hôpital du Roi qui avaient été cédés au Bureau des pauvres par les PP. de l'Oratoire, et qui y avaient été incorporés par des lettres patentes du 10 septembre 1646. Cette concession avait été faite pour l'entretien, instruction et nourriture des indigents, et aussi pour les

pauvres filles renfermées en la maison de la Marêquerie, qui fut appelée plus tard l'Hospice général. (Voyez l'année 1681.) — La chapelle de cette maison avait été édifiée en 1651 sous le nom de Notre-Dame-de-la-Charité. Le corps de saint Basilée, martyr, lui fut donné par le pape Alexandre VI. Cette chapelle fut remplacée à la fin du dix-huitième siècle par une autre église. — La fontaine de l'hôpital commença à couler le 24 septembre 1658.

— En cette même année mourut Esprit du Bosroger, né à Rouen, prédicateur provincial des Capucins de la Normandie, auteur de la « Piété affligée », relation historique de la possession des religieuses de Louviers, où il avait joué un rôle indigne de son ministère.

1656. — La foire de la Chandeleur fut retardée le 31 janvier, à cause des glaces. La Cour des Aides était venue délibérer à ce sujet avec le Parlement.

— Le Parlement rendit, le 2 mars, un arrêt contre l'abus de la fabrication des liards.

— La ville de Rouen prit possession, le 31 mars, de la source dite du Plat qui avait été découverte l'année précédente, sous le chœur de l'église de Saint-Nicaise. On établit une petite grotte entaillée dans le roc. Cette source alimentait la fontaine du carrefour du Plat, et une portion de ses eaux fut accordée par la ville aux religieux de Saint-Ouen.

— Le Parlement rendit, le 7 avril, un arrêt portant que tous vagabonds, fainéants et gens sans aveu seront constitués prisonniers « ès tours », pour être, ceux qui seraient capables de porter les armes, délivrés par le Bureau des pauvres valides aux capitaines qui les requerront. — Un nouvel arrêt du 14 novembre interdit la mendicité.

1657. — L'hiver fut très-rigoureux. La Seine resta chargée de glaces pendant plus d'un mois.

— Les Chartreux de Notre-Dame-de-la-Rose, dont le couvent était précédemment situé dans un terrain bas et marécageux entre les rivières de Robec et d'Aubette, firent l'acquisition du prieuré de Saint-Julien qui avait été occupé précédemment par les Bénédictins de l'abbaye de Sainte-Trinité-du-Mont ; ils s'y installèrent le 29 juin 1667. La manse des Chartreux-de-la-Rose fut réunie, le 11 mars 1681, à la nouvelle Chartreuse de Rouen ; l'ancienne église de Notre-Dame-de-la-Rose, qui était dans le faubourg Saint-Hilaire, fut détruite en 1703. — Le monastère des

Chartreux de Saint-Julien fut supprimé à la révolution; les bâtiments furent vendus en 1793, avec toutes ses dépendances qui étaient considérables. L'ancien parc des Chartreux, aujourd'hui divisé et traversé par plusieurs rues, fut affecté en 1843, par son acquéreur M. G. Lecointe, à l'institution d'une colonie agricole, horticole et industrielle, qui a subsisté jusqu'en 1865. La chapelle de l'ancien prieuré, restaurée en 1843, servit à cet établissement philanthropique ; elle a été donnée depuis à la commune du Petit-Quevilly, qui l'a annexée à son église paroissiale, et elle a été mise au rang des monuments historiques.

1658. — Le feu prit, le 1er février, à la prison de la Cour des Aides; l'incendie se déclara dans la cuisine, où il se trouvait beaucoup de bois. Douze à quinze prisonniers périrent victimes de cette catastrophe.

— Le 24 février, un dégel « universel », rapporte Farin, causa une inondation considérable. L'eau ne cessa de monter jusqu'au 5 mars, et atteignit une hauteur extraordinaire. A Paris, elle s'éleva à 8 m. 81 c. au pont de la Tournelle; à Rouen, on alla en bateau jusqu'à l'église des Augustins, et, dans la rue des Charrettes, depuis la fontaine de Lisieux jusqu'au Vieux-Palais; il en fut de même dans plusieurs autres parties de la ville. Beaucoup de familles demeurèrent comme assiégées dans leurs maisons, et ne purent travailler. Ce désastre imprévu occasionna de grands dommages. Plusieurs maisons furent emportées dans le faubourg Saint-Sever, et plus de cinq cents habitants furent obligés de se retirer près du prieuré de Bonne-Nouvelle. On fit des quêtes extraordinaires en leur faveur dans toutes les paroisses. — Un nouveau débordement du fleuve, arrivé le 7 juin, enleva des ponts dans les environs de Rouen. Au prieuré de Grammont, l'eau envahit l'église et monta jusqu'à l'autel. Les religieux conservèrent le souvenir de cet événement en faisant graver, comme ils l'avaient fait dans leur jardin en 1648, sur l'un des contreforts de la nef, une ligne placée à 1 m. 30 c. du sol et à 10 mètres au-dessus du niveau de la Seine. — Dans l'inondation du 31 décembre 1740, les eaux ont monté à 20 centimètres plus bas qu'en 1658.

— En vertu de lettres patentes du 30 mars, fut établi le grand séminaire archiépiscopal dans la rue Saint-Vivien, sous la direction de la congrégation des Eudistes, qui, à la même époque, organisèrent plusieurs colléges dans la Basse-Normandie. Ces lettres patentes furent enregistrées au Parlement le 14 janvier 1659,

avec cette mention, que « si les prêtres destinez au gouvernement de cette maison venoient à cesser leurs fonctions, les revenus en seroient affectez au Bureau des valides. » On fit, le 16 février de l'année suivante, l'ouverture solennelle de la chapelle de cet établissement; elle portait le nom de chapelle de la Sainte-Vierge. On donna, deux ans après, au séminaire, la chapelle de Saint-Marc. Les Eudistes commencèrent, en 1691, la construction de vastes bâtiments qui, en 1740, n'étaient pas encore achevés. Le séminaire de Saint-Vivien ayant été réuni, en 1790, à celui de la rue Poisson, fut mis en vente comme bien national, après avoir servi de prison aux prêtres insermentés. Il y fut installé plus tard des ateliers de filature et de tissage. Acquis par la ville de Rouen en 1871, en vertu d'un décret d'expropriation, cet emplacement a été occupé momentanément par une école industrielle et commerciale qui a été transférée peu après dans la rue Beffroi; il est aujourd'hui à usage de caserne d'infanterie.

— Une troupe dramatique dont faisait partie Molière, qui avait passé le carnaval à Grenoble, vint après Pâques donner des représentations à Rouen. De ce séjour il résulta des rapports d'intimité entre Corneille et Molière, dont la troupe représenta des pièces de l'illustre poète tragique et fut, quelques mois après, admise à jouer devant la cour du roi. — Le 6 juin, des comédiens qui jouaient au jeu de paume des Braques furent attaqués par une bande de valets qui voulaient entrer contrairement aux ordonnances de police. Ils se défendirent, et l'un d'eux, nommé La Rivière, fut blessé d'un coup d'épée. — Une semblable scène fut occasionnée le 20 mai 1667, au même lieu, par une troupe de malveillants qui se ruèrent contre les comédiens extraordinaires de Monsieur le Prince; il y en eut un de blessé : les coupables furent arrêtés et punis.

— Le 16 juillet fut dédiée, sous le vocable de Sainte-Croix, l'église qui avait été bâtie à Sotteville, par les Capucins qui y avaient leur noviciat. — On fit, dans la même année, la dédicace de la nouvelle église de la Madeleine, qui avait été édifiée dans la rue du Change. Cette église dut à la libéralité de Simon Lehuc, qui mourut en 1704 (voyez cette date), des améliorations et des travaux d'embellissement qui en ont fait le principal mérite; elle fut démolie en 1764.

— La multitude des pauvres augmenta en décembre, « tant à cause de la surhausse du prix des vivres que de la diminution

du trafic qui faisait cesser l'emploi des artisans. » Le Parlement rappela à l'exécution des anciens réglements.

— Les religieuses de l'ordre de Saint-Dominique, dites du Sang précieux, s'établirent dans le faubourg Cauchoise. (D'autres écrivains disent que ce fut en 1648.) Cette communauté fut supprimée en mars 1765, et tous ses biens furent unis au monastère des religieuses du Saint-Sacrement.

1659. — Sous l'épiscopat de François de Harlay de Chanvalon, prit naissance la querelle entre les Jésuites et les Jansénistes, dans laquelle entra le chapitre de Rouen. L'archevêque convoqua à Pontoise une assemblée d'évêques pour l'exécution des bulles des papes Innocent XI et Alexandre VII, touchant la censure d'un livre intitulé : « Apologie pour les casuistes contre les calomnies des Jansénistes ». Cette querelle fut terminée à la médiation du duc de Longueville, qui vint à Rouen en 1661. — Le 21 juin 1664, le Parlement enregistra l'édit de condamnation du jansénisme.

— En cette année, la fontaine du collége de l'Albane fut construite.

— En faisant un mur pour clore le cimetière de Saint-Gervais, du côté du nord, on trouva sous terre des fondements, des voûtes et des caves entières. On a supposé que ces ruines étaient des restes d'un monastère dépendant de l'abbaye de Fécamp qui était contigu à l'église de Saint-Gervais (aujourd'hui reconstruite de fond en comble), et dans lequel mourut en 1087 Guillaume-le-Conquérant. On trouva aussi au même lieu, en 1660, des cercueils en pierre portant des inscriptions.

1660. — La réforme de Saint-Maur fut introduite, en cette année, dans l'abbaye de Saint-Ouen. Les religieux réformés en prirent possession le 29 juin et en firent revivre la splendeur primitive. Ils commencèrent en 1666 la construction du grand édifice qui sert maintenant de mairie à la ville de Rouen, et réparèrent, dans les années 1699 et 1700, les dommages causés à l'église abbatiale par la vétusté ou l'injure des temps.

— Le 28 juillet, après plus de soixante années de travaux, on mit la dernière main au port de Rouen par l'achèvement du quai aux Pierres, proche du Vieux-Palais. — Un plan général d'élargissement et de redressement de ce port, approuvé par une ordonnance royale du 8 octobre 1815, a été mis à exécution pendant la première moitié du dix-neuvième siècle. On avait commencé,

dès 1806, la démolition de quelques-unes des portes qui fermaient la ville de ce côté.

— En cette année mourut Gabriel du Moulin, curé de Menneval, né à Bernay vers 1575, auteur d'une Histoire générale de la Normandie et d'autres ouvrages.

— Dans le même temps mourut à Rouen David Ferrand, né à la fin du seizième siècle. Il était imprimeur-libraire en cette ville ; il fut l'auteur du livre intitulé : « Inventaire général de la Muse normande », et de plusieurs autres ouvrages en patois normand rimé. David Ferrand a été l'un des chefs d'une longue famille d'imprimeurs qui ont existé depuis 1571 jusqu'en 1820. — Un autre personnage du même nom, Olivier Ferrand, né en 1747, à Saint-Paul-sur-Risle et décédé à Rouen en 1809, fut l'auteur d'un grand nombre de pièces dramatiques publiées dans cette ville.

— Mourut aussi en 1660, le 29 décembre, à Paris, Marc-Antoine Gérard de Saint-Amant, fils d'un gentilhomme verrier, né à Rouen en 1594, auteur d'un poème intitulé : « Moïse sauvé », et de plusieurs autres œuvres poétiques. Il était membre de l'Académie française.

1661. — Un nouvel arrêt du Parlement, du 5 avril, prononça une amende de cinq cents livres contre ceux qui se promenaient, causaient d'affaires et faisaient scandale dans l'église de Notre-Dame, pendant et hors les offices.

— On chanta, le 6 novembre, à la cathédrale, un Te Deum en actions de grâce de la naissance du dauphin Louis de France, qui fut le père de Louis XV.

— On acheva, à cette époque, de démolir l'ancien pont de pierre, dont la première arche, donnant sur le quai, avait été détruite deux ans auparavant. On laissa les piles jusqu'à une certaine hauteur, afin de pouvoir y établir un pont en bois si on le jugeait à propos. Ce qui n'eut pas lieu. — La construction d'un nouveau pont de pierre, en amont de l'ancien pont de bateaux, fut ordonnée par un décret du 10 juin 1810, à la suite d'un voyage que fit à Rouen l'empereur Napoléon. Entrepris en 1811, les travaux, qui avaient été lentement exécutés pendant les onze premières années, reprirent une nouvelle activité en 1822, et le pont, dont la première pierre avait été posée solennellement le 3 septembre 1813 par l'impératrice Marie-Louise, fut mis le 4 novembre 1828 à la disposition du public. On y a fait, en 1834, l'inauguration d'une statue de Pierre Corneille.

— Les religieux de Sainte-Catherine cédèrent aux Chartreux le moulin dit de Sainte-Catherine, qui passa, en la même année, aux mains des religieux de Bonne-Nouvelle.

— On établit, dans la rue Saint-Hilaire, un hôpital des Incurables, sous le nom d'hôpital de Saint-François. Cet hospice fut rebâti en 1708; la première pierre en fut posée le 28 juin.

— La reine d'Angleterre, Henriette de France, tante de Louis XIV, passa par Rouen en revenant d'Angleterre, où elle avait assisté au couronnement de Charles II son fils. Après la fin déplorable de Charles Ier en 1649, cette princesse s'était retirée à Chaillot, dans le couvent de la Visitation, dont elle était la fondatrice.

— Le marquis de Beuvron, qui avait été appelé de nouveau au commandement du Vieux-Palais, reconnut que ce château, destiné à sa demeure, était ruiné et presque inaccessible, que des bâtiments étaient découverts, des murailles tombées, et il déclara qu'il était urgent d'y faire des réparations. — On avait logé, en 1647, des prisonniers espagnols dans les tours de ce château, où ils se trouvèrent exposés à la pluie et à tant d'incommodités, qu'ils s'abandonnèrent au désespoir et firent tous leurs efforts pour parvenir à s'évader.

— Moururent à Rouen : le 17 septembre, Robert Fauvel d'Oudeauville, maître des comptes, auteur de la relation d'un Voyage dans le Levant, fait de concert avec Gilles Fermanel, conseiller au Parlement, qui lui-même mourut en 1672; — le 19 novembre, Michel Lans, né dans cette ville vers 1612, peintre de fleurs et d'animaux.

1662. — L'hiver fut très-rigoureux ; la Seine resta gelée pendant long-temps. Il fut suivi d'une grande disette et d'une affreuse misère dans la ville et dans les campagnes. Les pauvres s'attroupèrent par bandes, pour aller demander l'aumône chez les laboureurs, avec menace de piller et de brûler. Il y avait néanmoins, dans le pays de Caux et dans le Roumois, beaucoup de grains que leurs détenteurs ne voulaient pas vendre. On en fit apporter dans des navires.

— Un conseiller du Parlement proposa, le 18 mai, à cause des malheurs du temps, de remplacer par un simple déjeûner le dîner de l'Ascension ; mais le dîner eut lieu, et le duc de Longueville y assista.

— Le 14 juillet mourut à Rouen, sa ville natale, à l'âge de

soixante-seize ans, Arthus Dumoustier, religieux récollet, auteur, entre autres ouvrages, d'une Histoire de la province de Normandie (*Neustria pia*).

— La communauté des filles ou sœurs de la Providence, maîtresses des Écoles gratuites et charitables du Saint-Enfant-Jésus, instituée par Nicolas Barré, religieux de l'ordre des Minimes, s'établit à Sotteville. Elle fut transférée à Rouen, en 1666, dans une maison de la rue de l'Épée. Leur vénérable fondateur mourut le 31 mai 1687. Supprimées en 1792, les sœurs de la Providence revinrent en 1825, et occupèrent, dans la rue du Champ-des-Oiseaux, l'ancienne maison des PP. Récollets; elles ont fait construire depuis de vastes bâtiments dans la même rue, et ont élevé une chapelle qui a été dédiée en 1857.

1663. — Le 17 mars mourut Jean-Louis Faucon de Rys, marquis de Charleval, premier président du Parlement de Normandie. Il fut inhumé à la Chartreuse de Paris. Son cœur fut apporté à Rouen et déposé dans l'église des Carmes. — Le siége du premier président demeura vacant jusqu'en 1670. L'intérim fut rempli par Robert de Francquetot, comte de Coigny, deuxième président, mort en 1666, et par Alexandre Bigot, baron de Montville.

— Deux mois après, le 11 mai, mourut Henri d'Orléans, duc de Longueville et d'Estouteville, prince de Neuchâtel en Suisse, gouverneur de la province de Normandie et grand bailli de Rouen. Sur l'avis de son décès, des députés du Parlement allèrent saluer la duchesse, madame de Nemours, et les comtes de Dunois et de Saint-Paul, ses enfants. On fit au duc de Longueville, qui fut regretté par toute la population de Rouen, de pompeuses funérailles à la cathédrale et à l'église de Saint-Hilaire, d'où le corps du défunt fut transporté au lieu de sa sépulture. — Le 31 mai, fut appelé au gouvernement de la Normandie, messire Charles de Sainte-Maur, duc de Montausier, maréchal-de-camp et pair de France : il arriva à Rouen le 26 avril 1665, et administra la province jusqu'en septembre 1668, époque où il fut nommé par Louis XIV gouverneur du dauphin.

— On fit, le 11 septembre, en présence de l'abbesse de Saint-Amand, la dédicace de la chapelle de l'établissement des Bénédictines de la Panneverre, au faubourg Saint-Hilaire. La supérieure de cette communauté naissante étant morte en 1666, une

dame Crépin, qui lui avait succédé, transféra, deux ans après, le domicile des Bénédictines dans une maison du faubourg Saint-Sever, sous le titre de prieuré de Saint-Hilaire ; elles y édifièrent, en 1684, une nouvelle chapelle. Connues dès-lors sous la dénomination des Crépines, provenant du nom de leur nouvelle fondatrice, elles y restèrent jusque vers 1770.

— En cette année furent faits les statuts des maîtres et gardes du métier de dinand-maignan (chaudronniers-taillandiers). Ces statuts furent rédigés de nouveau en 1726, renouvelant des réglements donnés en 1299, en 1357 et en 1407. Cette corporation, qui avait saint Éloi pour patron, avait une confrérie à Saint-Martin-sur-Renelle.

— Dans le même temps avaient été également arrêtés les statuts des serruriers, arquebusiers, arbalétriers, « horlogeurs », nom que l'on donnait à ceux qui fabriquaient les rouages des grandes horloges; statuts qui furent renouvelés en 1732. Ces artisans avaient leur confrérie à l'église de Saint-André de la Porte-aux-Fèvres, également sous le patronage de saint Éloi. Un nouveau réglement fut arrêté, le 12 juillet 1751, entre les serruriers et les taillandiers.

1664. — Un arrêt du conseil d'état, du 18 janvier, établit un réglement pour la fabrication et le commerce des toiles dans la province de Normandie. De nouveaux réglements furent faits le 14 août 1676 et le 24 décembre 1701.

— La chambre de l'Édit publia, le 22 février, un arrêt portant défenses à ceux de la religion prétendue réformée de faire aucune pompe ni cérémonie funèbre à leurs enterrements.

— On établit, le 26 mai, sur le port, la place des Marchands, appelée depuis la Bourse découverte ; elle était située alors près de la porte Harenguerie. On construisit, autour de cette place, un mur surmonté d'une grille, pour empêcher l'importunité des charrettes, et on y planta, l'année suivante, une rangée d'ormes pour rendre ce lieu plus agréable. Cette promenade fut restaurée en 1753, et décorée d'un méridien orné de trophées à la gloire de Louis XV et de l'effigie de ce prince, au-dessus de laquelle était une inscription qui rappelait le voyage que des académiciens firent, par l'ordre du roi, pour s'assurer de la figure de la terre. — L'effigie de Louis XV fut enlevée en 1792, et fut rétablie en 1815 sur ce méridien, qui a été transféré, en 1826 ou 1827, dans le jardin de l'Hôtel-de-Ville, où il a été complétement restauré en

1870. — L'ancienne place des Marchands fut détruite et nivelée le 3 mars 1794, « pour la rendre à l'égalité », et l'on y planta un arbre de la liberté. Elle fut rétablie le 7 novembre 1795 aux frais des négociants, qui ouvrirent une souscription à cet effet. La Bourse découverte a été de nouveau rasée en 1826, et a été transférée au lieu qu'elle occupe actuellement, devant le palais des Consuls. Elle a été agrandie en 1842.

— L'église, le cloître et les bâtiments du prieuré du Mont-aux-Malades, qui tombaient en ruines, furent abattus et rétablis. — L'église paroissiale avait été réédifiée vers 1631.

— Jacques-Maur Benetot, bénédictin et savant critique, né à Rouen en 1613, mourut en Auvergne le 17 juillet.

1665. — Le 1er février, un violent incendie se déclara derrière les murs de Saint-Ouen, proche du jeu de paume du Chapeau-rouge. Tout fut consumé.

— Après avoir gelé et dégelé par trois fois, les eaux de la Seine grossirent peu à peu au mois de mars, et causèrent une forte inondation. Elles se répandirent dans la rue des Charrettes, mais à une hauteur moins considérable qu'en 1658.

— Le Parlement prescrivit, à cette époque, de nouvelles mesures pour réprimer la mendicité dans les rues, et pour créer des ressources dans le but de secourir les indigents. Il fut enjoint aux vagabonds, aux gens sans aveu et aux fainéants de sortir de la ville et de ses faubourgs dans les vingt-quatre heures. Il fut défendu, sous peine d'amende, aux hôteliers, « de les loger ni retirer », à tous bourgeois de leur donner dans les rues. Les habitants furent exhortés à élargir leurs aumônes en faveur du Bureau des pauvres, qui était chargé de les distribuer. On établit des taxes et des cotisations, et l'on plaça dans les halles, à la Romaine, dans les boutiques et les magasins des marchands, des boîtes destinées à recevoir les secours et les deniers à Dieu.

— Le 19 novembre, mourut à Rome, à l'âge de soixante-et-onze ans, Nicolas Le Poussin, né au hameau de Villers, près d'Andely, d'une famille noble, mais pauvre. Ce peintre, qui fut surnommé le peintre des philosophes, et qu'on peut appeler le Raphaël français, fit ses premières études avec des progrès rapides. Après avoir été premier peintre de Louis XIII et comblé d'honneurs par ce souverain, Le Poussin s'était retiré à Rome où il devint presque paralytique. — L'ambassadeur français, vicomte de Châteaubriand, lui a fait édifier un tombeau, en 1832,

dans l'église de Saint-Laurent de cette capitale. Une statue en son honneur a été élevée aux Andelys le 15 juin 1851. Une des rues de Rouen porte son nom.

1666. — Il y eut une nouvelle invasion de la peste. Le collége des Jésuites fut fermé par ordre du Parlement. On fit, le 16 mai, des processions pour obtenir la cessation de ce fléau, qu'aggravait encore l'existence d'un flux de sang épidémique.

— Les intendants de la fabrique de la cathédrale avaient fait planter, sur le Parvis, un poteau pour y exposer les laquais et les cochers qui feraient « du tumulte ou des insolences » autour de cette église. Ce carcan se trouva étrenné par le portrait d'un chanoine, sous lequel avaient été écrits des vers injurieux. L'auteur de ce fait ayant été découvert, fut renfermé dans les prisons de l'Officialité.

— La Poterne, ancienne fausse porte de la ville, qui était sous la chapelle de Saint-Philbert, fut murée, et la rue qui porte son nom fut détournée. Dans cette rue, qui n'était précédemment qu'une impasse et qui avait été dressée en 1608, était l'hôtel des abbés de Jumiéges, appelé anciennement la tour d'Alvarède, et qui, suivant un aveu de 1526, était un lieu d'aumône, franchise et immunité pour les vins et autres boissons que ce monastère faisait entrer et vendre dans la ville, provenant de son crû.

— Le 25 juillet mourut dans l'abbaye de Royaumont, à l'âge de soixante-cinq ans, Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, grand écuyer de France, qui avait été gouverneur de la Normandie en 1649 et en 1650.

— Robert de Francquetot, comte de Coigny, président à mortier au Parlement de Normandie, charge qui lui avait été résignée par son père en 1637, mourut le 25 novembre dans son château d'Eauplet près de Rouen, lequel se trouve indiqué, dans le plan de Gomboust, sous le nom de château d'Youplet, demeure de M. de Franqueville. Son cœur fut porté aux Cordeliers de Rouen.

— Le Parlement enregistra, le 13 décembre, des édits contre les blasphémateurs, les relaps, etc. Ces édits modifiaient celui de Nantes dans plusieurs de ses articles.

1667. — L'hiver fut très-rigoureux ; la Seine resta prise pendant des mois entiers. — Cette année fut appelée l'année de la « bourdigade », à cause de l'abondance des fruits et des réjouissances populaires qu'elle occasionna. — On trouve, dans les

mandie l'explication de ce mot. Il s'était établi
· la vente à vil prix des denrées, un grand
formaient une espèce de camp ou de petit
le nom de bourdigade.
ris naissance dans plusieurs quartiers
is et les soldats, l'un des bourgeois
rs. Le coupable fut condamné à

à Caen, pendant une séance
tre protestant, né à Rouen
sieur du Mesnillet, pasteur
ouen en 1614. Samuel Bochart
et l'un des hommes de l'Europe les
istoire et dans les langues orientales; il a
rs ouvrages fort estimés. Ce personnage fut inhumé
melles (Calvados), dans une propriété appartenant à son gendre, P. Lesueur de Colleville, conseiller au Parlement. — Une sœur de Samuel Bochart avait épousé Jean-Maximilien de Baux, seigneur de Langle, mort en 1674, après avoir administré pendant plus de cinquante ans l'église réformée de Rouen, et dont le fils, Samuel de Langle, desservit la même église jusqu'en 1671, et se retira en Angleterre à la suite de la révocation de l'édit de Nantes. Pendant que Samuel Bochart était pasteur à Caen, vivait à Rouen N. Duprai, chef de la religion réformée : cet homme éloquent et savant fut converti par l'archevêque François de Harlay, entre les mains duquel il fit abjuration publique, à la cathédrale, en présence du roi Louis XIII et de toute sa cour.

— Le Parlement rendit, le 7 juillet, un arrêt au sujet de désordres et de scandales que causaient à Rouen les quatre ordres de mendiants.

— Emmanuel-Théodore de la Tour-d'Auvergne, cardinal de Bouillon, fut investi de la charge abbatiale de Saint-Ouen ; il retourna en 1708 à l'abbaye de Cluny, et mourut à Rome, le 2 mars 1715, doyen du sacré collége.

— Les Nouvelles Catholiques, fondées par Robert Le Cornier, sieur de Cideville, maître des comptes de Normandie, s'établirent à Rouen dans la rue Étoupée. Elles firent édifier une chapelle qui fut achevée en 1723, et qui fut consacrée le 6 janvier de l'année suivante sous l'invocation de Jésus dans le Temple au milieu

des Docteurs. — L'acte de fondation de cette maison, daté du 24 mai 1675, la désignait comme « un refuge pour ceux de la R. p. R. (religion prétendue réformée) qui ont abjuré nouvellement ou qui désirent abjurer », et la mettait sous la direction de l'archevêque Rouxel de Médavy et sous la surveillance de Henri Cavelier, curé de Sainte-Croix ; mais, après la révocation de l'édit de Nantes, en 1685, cette maison servit à l'internement forcé des personnes de la religion protestante.

1668. — La peste se déclara de nouveau dans la rue des Charrettes, par des laines venues de la Picardie. — On publiait, chaque semaine, l'état des maisons affligées de la contagion, qui était imprimé par l'ordre du lieutenant de police. Le recueil de ces états, formant vingt feuilles in-4°, est devenu d'une grande rareté. — Depuis juillet jusqu'en décembre, le nombre des maisons infectées fut de quatre cent soixante-sept ; près de dix-huit cents malades furent portés au Lieu-de-Santé et à l'Évent ; cinq cent vingt-trois personnes périrent aux hospices et dans la ville. Malgré les précautions qui furent prises pour arrêter les ravages de ce fléau, il dura jusqu'en 1670 ; à cette dernière époque, le nombre des maisons abandonnées par suite de la contagion s'élevait à trois cents.

— Vers ce temps, Jacques Frontin, écuyer, était le seigneur du fief du Tot, et, en cette qualité, le premier paroissien de Saint-Maclou. Ce fief était situé dans un quartier appelé l'Ile Notre-Dame, et dans le voisinage de la chapelle de Saint-Marc. — Un sieur du Tot, Charles Ferrare, conseiller au Parlement de Normandie, mourut en 1694.

— La confrérie des pèlerins du Mont-Saint-Michel fut érigée en la paroisse de Saint-Nicaise.

— Le 9 août, furent enregistrées, par le Parlement, des lettres patentes qui autorisaient l'établissement de glacières dans la province.

— On acheva, en novembre, la restauration complète de l'église de Saint-Michel, dont le clocher fut rebâti en 1703.

— En cette année, débuta, sur le théâtre de Rouen, la célèbre tragédienne Marie Desmares, connue plus tard sous le nom de la Champmeslé, qui devint une des principales actrices de la troupe de l'hôtel de Bourgogne ; elle mourut, en 1698, à Auteuil près de Paris. Marie Desmares, née à Rouen en 1644, était petite-fille d'un président du Parlement qui avait déshérité son fils pour le

rié sans son consentement. — Nicolas Desmares,
frère de la Champmeslé, mourut en 1714. —
nière, Charles Chevillet, dit Champmeslé,
ur à Rouen et composa quelques pièces

gueur de l'hiver, la plus grande mi-
ne intéressante notice publiée par
titre : « Le Bureau des pauvres
le fait suivant : « Le nombre
devenu si considérable, qu'un jour le curé
, qui ne pouvait donner des certificats de pau-
à tous ceux de ses paroissiens qui en demandaient, vit son presbytère envahi par environ cinq cents femmes et enfants, les maris et pères en tête, qui tous le menaçaient et le poursuivaient dans ses appartements avec de telles démonstrations, que, pour y échapper, il leur abandonna sa maison et vint supplier le Parlement de lui prêter main forte; mais sa fuite ayant été signalée, les pauvres le suivirent et arrivèrent en même temps que lui dans la cour du Palais. » Le Parlement les harangua, les renvoya se pourvoir devant le Bureau des pauvres, et, par un arrêt du 12 janvier, défendit, sous des peines sévères, de se réunir en troupes.

— La moitié du pont de bateaux fut emportée par les glaces le 16 février.

— En cette année furent fondées, par Marie Houdemare, les Sœurs grises ou des Écoles chrétiennes, qui eurent à Rouen jusqu'à huit écoles. — On bénit, vers 1729, leur chapelle, qui était située dans le faubourg et près de la porte Beauvoisine. C'est là qu'est actuellement la communauté des Dames religieuses d'Ernemont, hospitalières et maîtresses d'écoles. Elles sont ainsi appelées du nom de la commune d'Ernemont-sur-Buchy, près de Rouen, où elles avaient été érigées par Mgr Colbert en 1698. Elles établirent leur résidence à Rouen en 1712, dans la rue du Renard, et elles se fixèrent, en 1729, dans le local qu'elles occupent encore aujourd'hui. Supprimée en 1792, la communauté des Dames d'Ernemont, dont la maison se trouva convertie l'année suivante en un hôpital militaire, fut rétablie en 1803; l'ancienne chapelle, qui avait été bâtie en 1729 à l'aide des libéralités de mad. du Plessis Puchot, et de celles de mad. Dambray, la première supérieure des Sœurs grises, a été remplacée en

1842 par celle que l'on voit sur la route de Neufchâtel. Les religieuses d'Ernemont, qui étaient aussi appelées les Dames du Sacré-Cœur, ou les Capotes, avaient également construit, en 1803, une petite chapelle dans leur jardin, en commémoration de leur rétablissement. Outre leur maison principale, qui est consacrée à l'éducation des jeunes demoiselles, les Dames d'Ernemont ont institué, dans plusieurs quartiers de Rouen, des écoles primaires qui sont subventionnées par la ville.

— On construisit la tour ou le clocher de l'église de Saint-Vincent. On devait y élever une pyramide couverte en plomb, mais l'ouvrage demeura imparfait. On y plaça, en 1791, l'horloge de l'église supprimée de Saint-Martin-du-Pont, dont le timbre fut vendu et fondu en 1803. — Supprimée comme les autres églises, à la révolution, celle de Saint-Vincent servit de magasin jusqu'à la mise à exécution du concordat de 1801, et fut alors rendue au culte catholique. — On commença en 1834 la restauration intérieure de cet édifice, qui lors de la formation du quartier de Jeanne-d'Arc a été complétement isolé par l'ouverture, faite en 1867, de la rue Fleurus-Duvivier, et a reçu à l'extérieur d'importantes réparations. On s'est occupé de restaurer ses précieuses verrières. Une sacristie a été construite dans un style en rapport avec celui u monument. Enfin, le cimetière, qui était précédemment fermé de murs, a été abaissé d'un mètre environ et a été nivelé à la hauteur des rues voisines.

1670. — Un privilége pour trente années fut accordé, le 20 février, à des particuliers, pour établir sur la Seine six bateaux et coches allant de Rouen à Quevilly, les jours de prêche, à l'instar des bateaux de la Bouille.

— Claude Pellot, seigneur de Port-David, fut nommé premier président du Parlement de Normandie, et entra en fonctions le 14 avril. Il mourut à Paris le 3 août 1683.

— Le Parlement enregistra, le 7 juin, des lettres patentes de Louis XIV portant « que les maires et échevins connaîtront en première instance, et privativement à tous autres juges, de tous les différends entre les ouvriers passementiers et les manufacturiers ou marchands, pour raison de fabrication ou de valeur des ouvrages d'or, d'argent, de soie, laine, fil et coton, teinture et blanchissage, et même des débats concernant les salaires des ouvriers, jusqu'à concurrence de cent cinquante livres. »

— Le 28 juillet arriva à Rouen le roi de Pologne, Michel,

époux d'Éléonore, fille de l'empereur Ferdinand III; il logea au Palais archiépiscopal.

— Le « trompette public » fut chargé, le 16 octobre, de faire, par la ville, la criée de toutes les victuailles qui arrivaient sur les quais, où elles devaient rester exposées pendant vingt-quatre heures, afin que les bourgeois pussent s'approvisionner avant les marchands.

— La paroisse de Saint-Maclou reçut les reliques de son saint patron, mort évêque d'Aleth le 15 novembre 565.

— Les Dames religieuses de l'Adoration perpétuelle du Saint-Sacrement vinrent à Rouen, et s'installèrent d'abord dans la maison des Béguines. Elles se logèrent ensuite, en 1677, dans la rue des Arsins, où elles demeurèrent jusqu'en 1683, époque où elles firent l'acquisition de l'hôtel de Mathan. Ces Bénédictines y édifièrent une église dont la première pierre fut posée le 2 novembre 1687, et qui fut achevée et dédiée le 9 juin 1689. — Incendiée le 18 février 1738, en même temps que d'autres bâtiments appartenant à leur communauté, la chapelle fut réédifiée en 1751. — Les Dames du Saint-Sacrement, après avoir été dépossédées à la révolution de leur établissement de la rue Morant, entrèrent, le 4 mai 1802, en possession de l'ancien couvent des Minimes, en la rue Bourg-l'Abbé, qu'elles occupent encore actuellement. Elles ont été remplacées, dans l'ancien hôtel de Mathan, par les Dames Ursulines d'Elbeuf. (V. l'année 1796.)

— Il arriva à Rouen, de Carentan et de la Haye-du-Puits, des charretées de sorciers, lesquels venaient en appel, devant le Parlement, de sentences de mort qui avaient été prononcées contre eux à Carentan. Le roi commua la peine de mort que cette cour avait déjà appliquée à quatre d'entre eux, et ordonna un sursis en ce qui concernait les autres. Bientôt un arrêt du conseil du roi, du 26 avril 1672, annula toutes les procédures de ce genre et fit rendre la liberté à toutes les personnes qui se trouvaient détenues en Normandie pour cause de magie ou de sortilége.

— Les prisonniers de la Conciergerie du Palais ayant forcé cette prison pour s'évader, trois d'entre eux que l'on reprit furent pendus, l'un dans la cour de la Conciergerie, un autre dans celle du Palais, et le troisième au Marché-Neuf.

— Après avoir siégé à l'archevêché de Rouen pendant dix-huit ans, François de Harlay de Chanvalon fut nommé archevêque de Paris et y présida les États généraux. Ce prélat avait été créé

commandeur de l'ordre du Saint-Esprit en 1661 ; il fut nommé pair de France et duc de Saint-Cloud en 1674, et mourut le 30 novembre 1695, à sa maison de Conflans. Il était membre de l'Académie française.

— Vers cette époque mourut Alexandre de Campion, poète et diplomate, né en 1610. Il fut l'un des gentilshommes de Louis de Bourbon, comte de Soissons, et du duc de Longueville, gouverneur de la Normandie, qui le fit major à Rouen. — Ses deux frères, Henri et Nicolas de Campion, nés également à Rouen, laissèrent, comme le premier, plusieurs ouvrages de littérature et d'histoire.

1671 — François Rouxel de Médavy de Grancé, conseiller d'état, ancien évêque de Langres et de Seez, fut élu le 1er janvier archevêque de Rouen, succédant à François de Harlay de Chanvalon. Ce prélat, qui avait passé des rangs de l'armée à l'état ecclésiastique, prit possession de l'archevêché le 16 janvier 1672, et l'administra jusqu'à sa mort, arrivée à Mâcon le 2 janvier 1691. Il fut inhumé, sur sa demande, sans aucune espèce de pompe, dans le bas de la nef de l'église métropolitaine de Rouen, et sa sépulture fut recouverte d'une simple pierre.

— Un arrêt du conseil d'État, du 1er avril, sursit à la levée d'un droit sur les cartes à jouer, dont la fabrication était alors très florissante à Rouen. Ce droit, qu'on avait tenté d'établir en 1647, fut supprimé sur les représentations du commerce ; mais il fut définitivement imposé dans le courant du dix-huitième siècle, ce qui réduisit considérablement cette branche d'industrie. — Le Parlement rendit, le 15 mars 1770, un arrêt tendant à réprimer les abus dont se rendaient coupables les commis chargés d'en faire l'inspection.

— Débarrassés des luttes du Jansénisme et de Port-Royal, les Jésuites tournèrent leurs armes contre les religionnaires, qui, depuis peu de temps, avaient repris une attitude agressive envers les catholiques et avaient établi des écoles clandestines. Une déclaration du roi, de 1666, avait déterminé les modifications apportées à l'édit de Nantes et défendu aux religionnaires de tenir des synodes. Tous les temples furent surveillés par les catholiques, et les réformés furent souvent en butte aux attaques de la population, et même emprisonnés. Une vive mêlée eut lieu, en 1672, à la Croix-de-Pierre, entre les papistes et les huguenots.

1672. — Quatre individus armés de bayonnettes et de poignards

voulurent se faire ouvrir le Lieu-de-Santé et l'hôpital Saint-Roch, comme lieux publics, et tentèrent d'enfoncer les portes.

— Une lettre de Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, datée de Saint-Germain-en-Laye, le 20 juin, annonça au Parlement de Rouen que, dans la nuit du 13 au 14, elle était accouchée d'un fils (Louis-François de France, duc d'Anjou, mort le 4 novembre suivant.)

— Le Parlement publia, le 20 juillet, une ordonnance concernant les entreprises faites sur la voie publique, sur les enseignes, sur les étais et saillies sur rue; cet arrêt défendit de bâtir autrement que « de pied droit. » — Un autre arrêt fut rendu le 17 septembre, et renouvelé en 1675, contre des propriétaires qui n'avaient pas fait établir dans leurs maisons des chambres aisées ou cloaques, dont la construction avait été ordonnée par les précédents réglements. — En 1673, parut un réglement concernant le pavage des rues et l'alignement des bâtiments. — De 1696 à 1698, des ordres furent donnés à tous propriétaires ou locataires de faire réparer le pavé dégradé et en mauvais état, au-devant de leurs maisons et héritages; ces ordres furent renouvelés de 1700 à 1713. — La ville de Rouen a pris à sa charge, en 1855, l'entretien de tous les pavages, trottoirs et macadamisages de la voie publique, ainsi que l'établissement des chaussées de la voirie urbaine.

— Le 28 août mourut Léonore de Souvré, trente-septième abbesse de Saint-Amand, et l'une des principales bienfaitrices de ce monastère. Sa sœur, Madeleine de Souvré, qui lui succéda, et qui fit également beaucoup de bien à l'abbaye, mourut le 8 septembre 1691.

— Une femme accoucha, en octobre, d'un monstre dont la description, donnée par Germain Lhonoré, docteur en médecine à Rouen, fut adressée à Mgr Pellot, premier président du Parlement, et fut publiée par l'imprimeur Antoine Maurry.

1673. — On restaura la chapelle de la Sainte-Vierge, à la cathédrale; on fit gratter la voûte, changer les vitres, en plaçant en haut celles qui avaient des personnages, et en bas de simples carreaux blancs, « afin de rendre la chapelle plus claire. »

1674. — Le premier président du Parlement fut averti d'une conspiration formée par le chevalier de Rohan, duc de Montbazon, et par J. Duhamel de Latréaumont, ainsi que de l'arrestation du premier à Versailles. Sur un ordre donné par le roi, le

premier président envoya des gardes pour arrêter Latréaumont au lieu où il était logé, mais celui-ci, étant entré dans la garde-robe, se saisit de ses pistolets et tua un de ceux qui étaient venus pour s'emparer de lui ; ce qui obligea l'un des gardes de tirer sur lui un coup dont il mourut quelques heures après. Ses papiers ayant été saisis, l'on y trouva la preuve qu'il voulait favoriser la descente des Hollandais à Quillebeuf. Le but de cette conspiration était de changer le gouvernement, de réduire tout en deux états, la noblesse et le peuple, et de protéger partout l'exercice de la religion réformée.

— Le 21 août fut publiée la convocation du ban et de l'arrière-ban de la province. L'affiche commençait par ces mots : « De par le roi, nous duc de Roquelaure, chevalier du roi, commandant en chef dans la province de Normandie. »

— Le 21 novembre mourut Artus d'Anviray, chanoine de la cathédrale ; il fut inhumé dans l'église des Pénitents. Il était fils de David Danviray, receveur général des finances de Normandie, et frère de Henri Dauviray, sieur de Mathonville, conseiller au Parlement.

— En cette année mourut le peintre Daniel Hallé, né à Rouen, et dont la petite-fille épousa Jean Restout, peintre ordinaire du roi, natif de la même ville, neveu et élève du célèbre Jean Jouvenet. Jean Restout mourut à Paris le 1er janvier 1768.

1675. — Les charges du Bureau des pauvres furent augmentées par les guerres que soutenait Louis XIV contre toutes les puissances de l'Europe. Dix-huit cents familles étaient à secourir à Rouen, les pères et les maris se trouvant au service. Des secours furent demandés le 23 mars aux habitants.

— Le 8 septembre, mourut à Rouen, à l'âge de soixante-dix ans, François Farin, prieur de Notre-Dame-du-Val, et prêtre habitué à Saint-Godard, auteur de la Normandie chrétienne et d'une Histoire de la ville de Rouen. Ce dernier ouvrage eut plusieurs éditions et fut publié de nouveau par les libraires Jacques Amiot et Louis Dusouillet. Farin était né à Rouen le 17 mars 1604, sur la paroisse Saint-Denis. Son père avait fait partie de la maison d'un conseiller au Parlement, nommé Claude Eudes de Berangeville. — Le nom de Farin a été donné à une des rues de Rouen.

— On célébra, le 14 décembre, à l'église de Saint-Ouen, un service solennel pour le repos de l'ame du vicomte de Turenne oncle du cardinal de Bouillon, abbé dudit monastère.

— Le 28 décembre, madame de Colbert, religieuse de l'abbaye

de Saint-Saëns, proche parente du ministre de ce nom et belle-sœur du premier président du Parlement, prit possession du monastère de Saint-Louis qui fut transféré de la rue des Béguines sur la place de la Rougemare. Cette abbesse fit bâtir, à l'aide des ressources qui lui furent accordées par Colbert et par le premier président Pellot, les principaux bâtiments, et commencer l'église, qui fut dédiée en 1683 sous le nom de la Très-Sainte-Trinité. Les dépendances de ce monastère furent terminées l'année suivante. — C'est dans cette maison que fut élevée, par les soins de mesdames de Grieu, dont l'une était abbesse du monastère, mademoiselle de Launay, qui devint la comtesse de Staal, l'une des femmes les plus remarquables par son savoir et par son esprit. Elle naquit à Paris en 1693, et mourut en 1750.

1676. — En vertu des déclarations du roi de 1666 et de 1669, qui avaient enjoint aux religionnaires de s'agenouiller à la rencontre du saint Sacrement, et dont un arrêt du Parlement, du 26 juin, avait ordonné la mise à exécution, on vit des gens du peuple user de violence pour contraindre ces religionnaires à se mettre à genoux, et, sur leur refus, les traîner au Palais pour être condamnés à l'amende. Aux jours de prêche, la populace, stationnée près de l'église de Saint-Sever, insultait au passage les protestants qui se rendaient à Quevilly ou en revenaient, les huait, leur jetait des pierres et des ordures. On leur fit subir tous les genres de persécutions; des enfants étaient enlevés à leurs parents et conduits au collége des Jésuites ou aux Nouvelles-Catholiques, ou enfin au Bureau des pauvres valides.

— Le 27 juin furent délivrées des lettres patentes concernant le tarif du port des lettres.

— A cette époque, la fabrication des toiles fortes et des toiles blancardes (toiles au quart blanches) était florissante. Un réglement concernant cette fabrication fut publié en 1676 et revu en 1731. — Il a été constaté, à la date de 1728, qu'on n'apportait alors aux halles de Rouen que des toiles de ce genre; on commença à confectionner des toiles rayées ou à carreaux tout coton, appelées rouenneries (v. ci-après, à la date de 1700).

1677. — L'hiver fut très-rigoureux.

— Le célèbre Bourdaloue, de la compagnie de Jésus, prêcha le carême à la cathédrale; il y eut une telle affluence d'auditeurs, qu'il fallut prendre des dispositions pour maintenir l'ordre parmi les assistants.

— Un édit du mois de juillet créa, dans la Normandie, en remplacement des tabellions, les offices des notaires garde-notes royaux, dont douze en la ville de Rouen. Leurs fonctions furent réglées par cet édit et par ceux de juin 1685 et de mai 1686, puis par des déclarations du roi en 1703 et 1704. La loi du 6 octobre 1791 les remplaça par les notaires publics.

— Le Parlement décida, le 31 août, qu'il donnerait tous les ans des prix au collége des Jésuites.

1678. — La disette et la misère augmentèrent encore à Rouen, où l'on compta, en mars, jusqu'à dix mille le nombre de personnes à secourir. Des quêtes extraordinaires furent organisées. Les administrateurs du Bureau des pauvres sollicitèrent des secours du ro.i

— On commença, en avril, dans le faubourg Bouvreuil, la construction de l'église du monastère des Carmes déchaussés, qui est devenue plus tard l'église paroissiale de Saint-Romain. Les premiers fondements furent jetés par Pierre de Becdelièvre, premier marquis de Quevilly, dont les fils continuèrent son œuvre avec la même libéralité. L'édifice fut achevé et dédié en 1682, par le coadjuteur de l'archevêque de Rouen, deuxième fils du ministre Colbert et frère du marquis de Seignelay.

1679. — A la suite d'une querelle de préséance qui eut lieu dans l'assemblée de grande chambre du Parlement, un conseiller des requêtes nommé Heurtault s'était emporté au point de donner un soufflet au président de Couville, qui était alors en séance. Ce conseiller fut interdit et exilé à Issoudun. Conformément à un arrêt du conseil d'état, du 5 décembre 1678, Heurtault revint à Rouen le 7 février suivant, et, les grandes chambres étant assemblées, il fut contraint de se mettre à genoux, la tête nue, devant le président de Couville, et de lui demander très-humblement pardon de son injure; après quoi il fut réintégré dans ses fonctions.

— Le 1er mars, furent enregistrées des lettres patentes pour les teinturiers en écarlate.

— La misère fut générale à Rouen pendant le cours de cette année, à cause de la rigueur de l'hiver et de la cherté des grains.

1680. — Le 2 juin mourut à Caen, Nicolas de Croismare, sieur de Lasson, écrivain en prose et en vers, chimiste et mathématicien; il était né à Rouen en 1629.

— On établit, en juillet, une seconde chambre des Enquêtes

au Parlement; cette cour se trouva composée de la Grande-Chambre, de la Tournelle, de deux chambres des Enquêtes, et d'une chambre des Requêtes.

— L'archevêque François Rouxel de Médavy, dont la santé s'était beaucoup affaiblie, sacra, le 8 août, en l'église de la Sorbonne, à Paris, Jacques-Nicolas Colbert, abbé du Bec, qui avait été nommé, le 23 février, par le roi Louis XIV, archevêque et primat de Carthage et coadjuteur de l'archevêque de Rouen. Ce prélat vint, le 28, prendre possession de sa dignité. Après la mort de l'archevêque Rouxel de Médavy, décédé à Mâcon le 2 janvier 1691, Jacques-Nicolas Colbert fut élu pour le remplacer le 31 du même mois.

— Une chapelle de Notre-Dame-de-Grâce fut fondée à Rouen; elle était située dans la rue Bourg-l'Abbé, presque en face de l'église des Minimes.

— Deux individus qui avaient fabriqué de fausses lettres de change furent pendus sur le quai, au bout de la place des Marchands.

— Vers cette époque, un riche marchand de Rouen, nommé Legendre, fit bâtir une maison de plaisance, en la paroisse de Saint-Paul, au pied de la côte de Sainte-Catherine, entre les deux routes de Paris, et fit tailler deux souterrains sous la montagne, pour fournir des eaux à un vaste réservoir qu'il avait établi dans sa propriété.

1681. — Le printemps et l'été furent très secs, ce qui fut nuisible aux biens de la terre.

— Un édit du roi, du mois de mai, enregistré le 23 juin par le Parlement, décida que le Bureau des pauvres valides prendrait désormais le titre d'Hospice général, « pour le renfermement des pauvres mendiants de la ville et de ses faubourgs. » De grands travaux pour l'agrandissement de cet hôpital ont été faits, notamment en 1768, en 1823 et depuis 1845; ils ont permis d'y recevoir, outre les vieillards et les infirmes, des enfants trouvés et abandonnés. On y établit en 1802 deux cours pour les insensés, et l'on fit trente-cinq loges pour les hommes et cinquante pour les femmes.

— Sur les instances des Jésuites, le roi rendit une ordonnance par laquelle étaient exemptés du logement des gens de guerre, pendant deux ans, les huguenots convertis, tandis que ceux qui avaient tenu bon furent accablés de soldats qui leur faisaient

subir des vexations et des brutalités. Ces rigueurs furent appelées les « dragonnades », nom qui tirait son origine des régiments de dragons qui les mettaient à exécution. Elles ne firent que s'accroître les années suivantes, et occasionnèrent des désordres qui éclatèrent en 1683 et en 1685.

— Fut érigée en l'église de Saint-André de la ville, sous le titre de Saint-Cassian, la confrérie des écrivains-jurés, des experts vérificateurs d'écritures et des maîtres d'école. — Ces derniers, qui étaient chargés d'enseigner l'écriture et l'arithmétique, avaient eu, en 1520, le siége de leur confrérie à Saint-Godard.

— Le Parlement envoya des députations pour saluer M. de Matignon, récemment investi des fonctions de lieutenant du roi en Basse-Normandie, en l'absence du marquis de Beuvron, lieutenant pour le roi en cette province, puis pour aller complimenter M. de Beuvron à son retour à Rouen.

1682. — On chanta un Te Deum à la cathédrale, le 13 août, à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, fils du dauphin. Il y eut des feux de joie et des réjouissances publiques. — Une semblable fête fut célébrée le 31 août 1686, pour la naissance du duc de Berry, autre fils du dauphin.

— Le chapitre de l'église métropolitaine accorda aux paroissiens de l'église de Saint-Etienne un emplacement entre la tour de Beurre et la barrière de la Calende, pour y établir leur cimetière. C'est la partie nord de la rue du Change; mais cet emplacement ayant été édifié de maisons, le chapitre décida, en 1768, que la place de la Calende serait employée à usage de cimetière pour la paroisse de Saint-Etienne.

1683. — Le 23 ou le 25 juin, un ouragan de peu de durée, mais des plus furieux, fit de grands dégâts. Il tomba des grêlons du poids d'une demi-livre. Trois des quatre tourelles qui ornaient le portail de la cathédrale furent renversées; les couvertures de l'édifice furent endommagées par la chute des débris, et l'orgue fut brisé. Cet orgue avait été monté en 1490, aux dépens de l'archevêque Robert de Croixmare, et restauré en 1667. On le rétablit en 1690. — La pyramide de l'église de Saint-André de la ville, qui avait été édifiée de 1542 à 1546, fut renversée; elle se terminait par une flèche octogone en pierre : c'était un des meilleurs morceaux d'architecture qu'il y eût à Rouen. On commença, en 1698, à rétablir la voûte et la tour de l'église, mais le clocher fut endommagé de nouveau par une violente tempête

en 1703. — La flèche de l'église de Saint-Michel fut emportée de l'autre côté de la rue, et écrasa une maison. L'église de Saint-Maclou, les vitres peintes et les fenêtres de Saint-Ouen, la tour de l'église de Saint-Laurent, l'orgue de Saint-Martin-sur-Renelle et une partie de l'église elle-même, éprouvèrent aussi de grands dommages. Des arbres plantés dans le cimetière de Saint-Gervais furent déracinés et emportés. La charpente du dortoir de l'abbaye de Saint-Ouen fut déplacée.

— On célébra à la cathédrale un service solennel pour le repos de l'ame de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, décédée le 30 juillet après quatre jours de maladie.

— Les administrateurs de l'Hospice général établirent un moulin à vent sur la plate-forme de la tour du Colombier, qui leur avait été donnée par M. de Montausier, de 1663 à 1680.

— L'hiver de 1683-1684 fut un des plus rigoureux dont on ait conservé le souvenir. Il commença le 27 décembre, et dura six semaines. Le froid fut si âpre pendant les mois de janvier et de février, que plusieurs personnes en moururent. Le vin et le cidre gelèrent dans les tonneaux et acquirent une telle dureté, qu'on les brisait avec la cognée. On rapporte que la mer se couvrit de glaces plus d'une lieue loin du rivage. Il y eut ensuite un débordement des eaux de la Seine.

1684. — Le 31 janvier, mourut à Rouen Mathieu de Laroque, l'un des plus savants ministres de la religion réformée, auteur de plusieurs ouvrages.

— Le 1er octobre décéda à Paris, dans la rue d'Argenteuil, Pierre Corneille, né à Rouen le 6 juin 1606, sur la paroisse Saint-Sauveur. Ce célèbre auteur tragique, créateur de l'art dramatique en France, avait été d'abord avocat au Parlement, puis avocat du roi à la Table de marbre. Après avoir séjourné jusque vers la fin de 1662 au lieu de sa naissance, ce travailleur infatigable prit, à cette époque, sa résidence à Paris, où il mourut à l'âge de soixante-dix-huit ans, doyen de l'Académie française. Louis Petit, son intime ami, receveur des domaines à Rouen, où il naquit en 1615, était chargé par l'illustre poète de la révision des épreuves des ouvrages qu'imprimait Laurens Maurry, demeurant rue aux Juifs, près du Palais de justice. — Pierre Corneille fut inhumé dans l'église de Saint-Roch, où le duc d'Orléans, qui devint plus tard le roi Louis-Philippe, lui érigea un monument en 1821. — La ville natale du père de la tragédie a rendu plus

d'un hommage à la mémoire de cet homme illustre, auquel ses contemporains ont décerné le titre de Grand. L'usage de célébrer sa fête, le 30 juin de chaque année, au Théâtre des Arts, qui avait été interrompu pendant l'époque révolutionnaire, a été repris en 1800. En vertu d'une décision du conseil général du département de la Seine-Inférieure, du 9 juin 1804, on mit sur la maison où il avait reçu la naissance, dans l'ancienne rue de la Pie, une inscription commémorative gravée en lettres d'or sur un marbre blanc: cette inscription, momentanément retirée par suite de la démolition de la maison où naquirent Pierre et Thomas Corneille, fut rétablie le 16 septembre 1857 sur celle qui l'a remplacée. Un sieur Lefoyer, l'acquéreur de la première maison, avait fait placer vers 1812, sur la façade qui n'existe plus, le buste du grand poète, dont la statue, érigée au moyen d'une souscription d'après un modèle exécuté par le sculpteur David, a été inaugurée solennellement, le 19 octobre 1834, sur le terre-plein du nouveau pont de pierre, qui a été désigné plus tard sous le nom de pont de Pierre-Corneille. Le même nom a été également substitué, en 1867, à celui de la rue de la Pie. Enfin, une maison, située au Petit-Couronne, qui avait appartenu à la famille du grand écrivain, lequel l'avait également habitée, a été acquise l'année suivante par le conseil général, et a été classée au nombre des monuments historiques.

— En la même année mourut Jacques Carel, sieur de Sainte-Barbe, conseiller et aumônier du roi, né à Rouen vers 1620, auteur d'un poème de Charles Martel, précédemment intitulé Childebrand, et qui fut l'objet d'une satyre de Boileau.

1685. — Les rigueurs excitées contre les religionnaires augmentèrent à Rouen ; la terreur régna parmi eux. Le marquis de Beuvron introduisit dans la ville douze compagnies de cuirassiers pour obtenir des conversions. Le 3 janvier, sous un prétexte faux, les ministres du prêche de Quevilly furent décrétés et interdits, et le temple fut provisoirement fermé. Le 23 février, des désordres éclatèrent à ce prêche : un arrêt du 13 dudit mois avait défendu aux ministres d'y recevoir des enfants au-dessous de quatorze ans ou de nouveaux convertis, sous peine de la démolition du temple ; les écoliers des Jésuites et la populace en forcèrent l'entrée, le devastèrent et le détruisirent à demi. Le 6 juin, le Parlement s'assembla pour juger le procès, et les trois ministres furent mis en arrêt pendant qu'on délibérait ; la Cour ordonna la

démolition et le rasement du prêche de Quevilly, et l'érection, à sa place, d'une croix de pierre décorée des armes du roi; les ministres furent condamnés à l'amende et au bannissement du royaume. Une déclaration du roi, du 11 juillet, prescrivit la démolition de tous les temples où il aurait été fait des mariages entre catholiques et protestants. — Le 22 octobre fut signée, par Louis XIV, la déclaration révocatoire de l'édit de Nantes. Les religionnaires furent excités à abjurer; on logea des soldats chez ceux qui refusèrent; la plupart cédèrent à l'intimidation. Enfin, la révocation de l'édit de Nantes et les persécutions qui la suivirent eurent pour effet de diminuer sensiblement la population à Rouen et dans la Normandie, en forçant les religionnaires à émigrer.

— La disette occasionna une grande misère, et le Parlement prit, par un arrêt du 13 février, des mesures propres à assurer la subsistance des pauvres de la ville et de la campagne. — Le 10 mai, la cour décida que deux nouveaux conseillers qui se trouvaient appelés à faire les frais du festin de l'Ascension, paieraient chacun mille livres pour en être dispensés. Sur cette somme de deux mille livres, seize cents livres furent aumônées aux Bureaux de la Madeleine et de l'Hospice général; le surplus fut employé aux frais d'un déjeûner.

— Le bénéfice de la fierte fut refusé à un gentilhomme qui avait tué un berger qu'il regardait comme sorcier, et qu'il accusait d'avoir donné des maladies à ses bestiaux.

— Les offices du grenier à sel furent supprimés et réunis au corps des Élus. Ils furent rétablis depuis.

— On fondit à la cathédrale, le 15 janvier ou le 22 février, une cloche qu'on appela la Princesse, et qui fut composée des matériaux de quatre anciennes cloches : la Romaine, Guillaume-d'Estouteville, la Petite Marie et Complies, le tout formant un poids de plus de 10,000 livres. On lui donna communément les noms de Quatr'une ou la Réunie, ou enfin de bourdon de Notre-Dame. Il fallait douze hommes pour la sonner. — Cette cloche fut fêlée le 15 mai 1845; elle fut refondue le 21 décembre 1850, sous l'épiscopat de Mgr Blanquart de Bailleul. Ce nouveau bourdon, qui est la plus grosse cloche de la Normandie, pèse 6,669 kilogrammes, ou 1,482 kilogrammes de plus que l'ancien. Elle fut montée dans la tour de Saint-Romain le 6 janvier 1851, et mise en branle pour la première fois le 21 février. Il existe dans la même tour

trois autres cloches, dont deux ont été acquises en 1810; la troisième fut fondue en 1825.

— Le 13 juillet, mourut Pierre de Becdelièvre, marquis de Quevilly, d'Hocqueville, etc., premier président de la Cour des Aides de Normandie, et l'un des bienfaiteurs de l'église de Saint-Romain. Il fut inhumé en l'église de Saint-Godard, dans un tombeau où avait été placé, en 1622, le corps de Charles de Becdelièvre, seigneur d'Hocqueville, « conseiller du roi, maître d'hôtel de S. M. et mestre de camp d'un régiment pour son service. » — Un président à mortier au Parlement de Normandie, Thomas-Charles de Becdelièvre, également marquis de Quevilly, mourut à Rouen le 26 décembre 1711. — Deux autres personnages du même nom moururent à Paris, l'un en 1771, le second en 1789.

1686. — Le privilége de Saint-Romain devint l'occasion de débats animés entre le chapitre d'une part, la Cour des Aides et le Bailliage d'une autre part, au sujet de leurs attributions respectives. Ces débats, qui mirent le privilége de la Fierte dans le plus grand danger, durèrent long-temps. En 1725, le Parlement se prononça pour les chanoines et pour leurs droits; il fit forcer les prisons du Bailliage pour en retirer le prisonnier que le chapitre avait élu. — En 1776 s'éleva, entre la Chambre des Comptes et le Parlement, un nouveau différend qui fut terminé par le roi en faveur de cette dernière cour.

— Charles de Faucon de Rys, marquis de Charleval, prit possession, le 20 août, de la première présidence du Parlement de Normandie, qui était vacante depuis 1683, par la mort de Claude Pellot.

— Nicolas Letourneux, prédicateur célèbre, né à Rouen le 30 avril 1640, auteur de plusieurs ouvrages de piété, mourut subitement à Paris le 28 novembre. Il avait remporté, en 1675, le prix de l'Académie française, pour un discours qu'il avait composé, dit-on, la veille même du concours.

— Un acte du 27 décembre 1686, concernant la vente faite à un sieur Voisin de la maison située au Petit-Couronne, dont nous avons parlé à la page 500, fait mention de « Pierre Corneille, escuyer, sieur de Damville, fils de défunt Pierre Corneille, ci-devant avocat du roi, demeurant ordinairement à Paris, rue Croix-des-Petits-Champs, paroisse de Saint-Roch, et de présent chez M. de Fontenelle, escuyer, avocat au Parlement, demeurant

nterie, paroisse de Saint-Laurent. » Cet acte
né du grand poète, qui devint gentilhomme
re du roi, et qui mourut vers 1698, laissant
ère Thomas Corneille, abbé d'Aiguevive.
Rouen, en janvier, des prières publiques
ent de la santé de Louis XIV.
assassiné par l'un de ses subordonnés,
sissipi, René-Robert Cavelier, sieur de la
intrépide voyageur qu'ont rendu célèbre ses dé-
la Louisiane et dans l'immense pays qui forme au-
hui le centre des Etats-Unis. Il était né à Rouen le 22 novembre 1643, sur la paroisse de Saint-Herbland. — Le nom de ce navigateur a été donné à l'une des rues de sa ville natale.

— Le 28 octobre, ou le 8 novembre, mourut d'apoplexie à Rouen, où il était né en 1617, le savant bénédictin dom Pommeraie (Jean-François), auteur, entre autres ouvrages, de l'Histoire des archevêques de Rouen, de celle de la cathédrale et de diverses abbayes.

— A l'occasion de la prise de Philipsbourg par le dauphin, le 1er novembre, on fit un feu de joie au haut de la tour de l'église de Saint-Ouen, et on illumina le portail de cet édifice.

1688. — Le nombre des chanoines-curés de l'église paroissiale de Saint-Cande-le-Vieux, qui dans l'origine était de quatre, fut réduit à trois en vertu d'un arrêt du Parlement, à cause de la modicité de leurs revenus. Supprimée en 1791, cette église fut vendue deux ans après, avec le cimetière, pour la somme de 127,400 fr., et fut démolie en 1796.

1689. — Le 30 janvier mourut à Caen, à l'âge de soixante-quinze ans, le célèbre géographe Louis Touroude, né à Rouen vers 1615, auteur d'une carte de l'Illyrie.

— Le 18 décembre, succomba à une attaque d'apoplexie, à Rouen, où il était né en 1626, le savant Émeric Bigot, sieur de Sommesnil, fils de Jean Bigot, doyen de la Cour des Aides de Normandie, et petit-fils, par sa mère, du premier président Claude Groulart. Émeric Bigot laissa une collection considérable de livres et de manuscrits qui fut achetée en 1706 pour la Bibliothèque du roi. Sa maison était le lieu d'assemblée d'une société savante qui était le rendez-vous des hommes les plus distingués dans la littérature. — La famille Bigot a donné au Parlement de Normandie cinq présidents, un premier avocat général et plu-

sieurs conseillers. Elle a fourni aussi plusieurs officiers à la Chambre des Comptes et à la Cour des Aides.

— Un arrêt du Parlement, du 19 décembre, prescrivit aux curés de tenir exactement les registres de l'état-civil, et d'en déposer un double au greffe.

— Françoise Bertaut, nièce du célèbre évêque de Seez, née comme lui en Normandie, mourut à Paris le 29 décembre, à l'âge de soixante-quatorze ans. Elle avait épousé à Rouen Nicolas Langlois, seigneur de Motteville, premier président de la Chambre des Comptes. Appelée par la régente Anne d'Autriche, veuve de Louis XIII, auprès de laquelle s'étaient écoulées ses jeunes années, mad. de Motteville écrivit les Mémoires de cette princesse, qui furent publiés en 1723 et en 1750.

1690. — Il y eut, en février, une forte crue des eaux de la Seine, qui atteignirent à Paris la hauteur de 7m 55 au pont de la Tournelle.

— Un Te Deum fut célébré dans la cathédrale à l'occasion de la victoire remportée le 10 juillet, sur les flottes d'Angleterre et de Hollande, par le comte de Tourville.

— Le 25 juillet, Jacques Stuart II, roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, arriva à Rouen. Chassé de son trône par la révolte des religionnaires de son pays, qui choisirent pour roi son gendre le prince d'Orange, Guillaume Nassau, stathouder de Hollande, et vaincu à la bataille de Boyne en Irlande, ce prince se rendait à Paris; il fut reçu par les habitants de notre ville sous les armes, et fut conduit dans l'abbaye de Saint-Ouen par le marquis de Beuvron, gouverneur du château du Vieux-Palais. Jacques II se fixa à Saint-Germain près Paris, où il mourut en 1701.

— Arrivèrent à Rouen, le 30 août, quinze galères équipées et armées de canons, dont elles firent plusieurs décharges. Ces galères, qui avaient fait partie d'une expédition en Angleterre où les Français brûlèrent Teignmouth, restèrent dans le port pendant six mois. Les forçats bâtirent sur le quai un certain nombre de loges, pour y débiter les denrées et les marchandises qu'ils avaient apportées.

— Vers cette époque moururent, Pierre Martin de la Martinière, chirurgien et voyageur, né à Rouen le 14 février 1634, auteur de plusieurs ouvrages de médecine et de la relation d'un Voyage aux pays septentrionaux ; — Adrien Sacquespée, peintre, poète des Palinods, né à Rouen ou à Caudebec-en-Caux.

1691. — Mourut à Paris, le 12 janvier, Adrien Auzout, célèbre mathématicien et astronome, né à Rouen, inventeur du micromètre, et auteur d'un traité sur cet instrument.

— A la date du 24 janvier a été constatée l'existence à Rouen d'une Académie royale de Musique : tel est le nom qu'avait pris une troupe d'opéra qui était venue s'installer, en 1689, au jeu de paume des Deux-Maures, dans la rue des Charrettes, en face de la rue Herbière, en concurrence avec une autre troupe qui jouait la comédie au jeu de paume des Braques, situé au bas de la rue du Vieux-Palais. Ce dernier établissement, qui fut le berceau du second Théâtre français, fut incendié le 17 mars 1696.

— L'archevêque Jacques-Nicolas Colbert établit dans son diocèse des conférences ecclésiastiques et des instructions dans lesquelles il combattit les préjugés des « nouveaux réunis » et le quiétisme, cet avorton du protestantisme et du jansénisme qui se propageait alors.

— Le Parlement enregistra, le 29 mars, l'édit de création d'un receveur des amendes et des épices dans chaque cour supérieure. Cette charge fut supprimée par un autre édit d'août 1716.

— Le 5 mai, mourut Charles Faucon de Rys, marquis de Charleval, premier président du Parlement. Il fut inhumé aux Carmes. — Le 9 mars de l'année suivante, mourut à Paris un autre membre de cette famille, qui avait donné quatre premiers présidents au Parlement de Normandie et dont une des rues de Rouen a reçu le nom, Jean-Louis Faucon de Rys, seigneur de Charleval, poète et littérateur, né en 1612. — Charles Faucon de Rys eut pour successeur Charles-François de Montholon, seigneur d'Aubervillers, qui fut installé le 26 février 1692.

— Fut établie, dans le même mois, la juridiction des dépôts de sel.

— On ressentit, en cette année, à Rouen, deux ou trois secousses de tremblement de terre qui n'eurent pas de suites graves. — De nouvelles secousses se firent sentir le 22 septembre de l'année suivante dans la même ville et dans plusieurs autres parties de la France.

— Le Parlement renouvela la défense à toutes personnes « n'ayant qualité » de porter l'épée ; il fut interdit, par le même arrêt, aux laquais de porter dans les rues ni épées ni bâtons.

1692. — Les années 1692 et 1693 furent deux terribles années de disette. Le blé fut très-rare et fort cher. Bien des personnes

moururent de faim ; on vit des gens réduits à manger de l'herbe. Il résulta de la mauvaise nourriture des maladies et des fièvres pestilentielles qui emportèrent le dixième de la population. Ces maladies contagieuses régnèrent jusque dans les derniers jours d'août 1695. Il mourut, suivant Masseville, « quinze mille personnes dans la seule ville de Rouen. » D'autres auteurs portent à dix-sept ou dix-huit mille le nombre de ceux qui succombèrent pendant l'espace de dix-huit mois. — Un arrêt du Parlement, du 3 juin 1692, mit à la charge des paroisses des campagnes la nourriture des pauvres. On fit travailler à la confection du Chemin-neuf (actuellement le cours de Paris), afin d'occuper les ouvriers qui étaient privés de travail dans les manufactures.

— Le 7 octobre, Louis XIV créa des maires dans un grand nombre de villes, et institua à Rouen une commission municipale, dont elle confia la direction à des échevins. — Cette commission fut annulée le 1er février 1695, et la mairie de Rouen, qui avait été supprimée en 1382, fut définitivement rétablie.

— La reine douairière d'Angleterre, Catherine de Bragance ou de Portugal, veuve de Charles II, vint à Rouen, où elle fut solennellement reçue à la cathédrale. Elle resta huit jours dans cette ville et logea à l'hôtellerie de la Maison royale, dans la rue Ganterie. Les compagnies de la Cinquantaine et des Arquebusiers fournirent à la reine un service d'honneur.

— En cette année mourut Jean Oursel, ingénieur et mathématicien, né à Rouen. Son fils, qui fut aussi imprimeur-libraire dans la même ville, où il mourut en 1729, est l'auteur de l'ouvrage intitulé : « Les Beautez de la Normandie, ou l'Origine de la ville de Rouen. »

— Le 28 février furent rédigés les réglements généraux du collége des avocats au Parlement de Normandie. — On fit, vers la même époque, les statuts de la corporation des poudriers-parfumeurs, qui avaient leur confrérie chez les Carmes, et pour patronne sainte Marie-Madeleine. — On fit aussi les statuts des marchands de cidres et de poirés. Ils avaient établi, en 1656, sur les quais, leurs magasins, qu'il fut question, en 1725, de transférer derrière les Galiots, situés dans la rue des Espagnols ; mais, sur la réclamation de ces marchands, ils furent maintenus dans la place qu'ils occupaient, et y restèrent jusqu'en 1783, époque de la création du champ de foire aux boissons. Les marchands de cidre avaient leur confrérie au couvent des Augustins, sous le

titre de Saint-Clément. — Le 29 avril 1817 parut une ordonnance municipale relative à la vente en détail des vins, cidres et poirés. Cette vente était soumise à une déclaration au bureau de la Régie et à une autorisation. Une enseigne ou « un bouchon » indiquait la profession de débitant.

1693. — Continuation de la disette. La récolte manqua presque entièrement dans plusieurs provinces de la France, ce qui occasionna une grande misère à Rouen et dans toute la Normandie. Le blé valut de 12 à 14 francs le boisseau, et l'on fut obligé de se nourrir de chair de chevaux, de chiens et d'autres animaux.

Le 3 février, toutes les autorités de la ville se réunirent pour chercher les moyens de subvenir aux plus pressants besoins de l'Hospice général. — Une émotion populaire fut causée, le 16 avril, par la cherté des subsistances : plus de huit cents femmes se réunirent à la Vieille-Tour en demandant du pain; elles pillèrent plusieurs boulangeries. Le pain blanc valait trente deniers. Le Parlement pourvut avec vigilance aux besoins de la population, et ordonna la continuation des travaux publics commencés au Chemin-neuf.

— Le 15 février, mourut à la diète de GrodnauRobert Le Roux, baron d'Acquigny et d'Esneval, vidame de Normandie, né à Rouen en 1645; il était fils d'un conseiller au Parlement, et fut appelé lui-même à y siéger en 1672; il devint en 1688 ambassadeur ordinaire de Louis XIV près la cour de Portugal, et, après avoir rempli ces fonctions jusqu'en 1691, il avait été nommé ambassadeur en Pologne. Son cœur fut rapporté et inhumé en l'église de Pavilly.

— Louis Bulteau, né dans la même ville en 1625, auteur de plusieurs ouvrages concernant l'histoire monastique, mourut subitement à Paris, le 21 avril, à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. — Son frère, Charles Bulteau, né également à Rouen, mourut en 1710 doyen des secrétaires du roi, laissant aussi plusieurs ouvrages. — Mourut également en 1693, Louis Petit, né en 1615; il fut pendant quelque temps receveur général des domaines du roi : contemporain et ami de Pierre Corneille, il se livra entièrement à la poésie et à la littérature.

— Le 24 juillet, un individu qui avait été condamné à être pendu et étranglé, fut enlevé des mains de l'exécuteur par une troupe de gens armés d'épées et de bâtons.

1694. — Des quêtes mensuelles furent ordonnées dans toute la

ville pour secourir les pauvres, dont le nombre ne faisait qu'augmenter. Un recensement, que l'on fit en mars, indique le chiffre de six mille deux cent vingt-deux indigents. — Il y eut, le 24 avril, des rassemblements et des scènes tumultueuses au Palais et dans plusieurs quartiers de la ville. Un arrêt du Parlement fit défense à toutes personnes, sous peine de la vie, de s'attrouper pour quelque prétexte que ce fût. — Les travaux du Chemin-neuf et du cours de Paris furent continués par les soins de Charles-François de Montholon, premier président. Le projet de ces travaux, qui avait été proposé en 1688, par l'intendant Le Blanc, fut adopté le 24 mai. On y employa la population pauvre. Ce fut seulement en 1709 que la nouvelle route put être livrée à la circulation. Le Chemin-neuf fut planté en 1730. On lui avait donné le nom de chemin du Luxmbourg, en mémoire d'un présent que fit, en faveur des pauvres, le duc Charles-François-Frédéric de Montmorency-Luxembourg, fils du maréchal de ce nom, en prenant possession le 5 mai 1694 du gouvernement de la province. Il était assisté de MM. de Beuvron et de Matignon, lieutenants du roi pour la Haute et Basse-Normandie. — Le duc de Montmorency fut nommé en 1696 à la charge de grand bailli de Rouen pour trois années ; il mourut à Paris le 4 août 1726.

— En cette année furent enregistrés les statuts des vinaigriers, qui avaient leur confrérie en l'église de Saint-Etienne-des-Tonneliers, sous le patronage de Notre-Dame-de-Grâce et de saint Vincent.

1695. — La cherté des subsistances, qui durait depuis deux ans, cessa. Le blé avait valu jusqu'à quarante-cinq livres la mine ; le vin médiocre fut vendu quarante sous le pot, le cidre, neuf à dix sous.

— Le 20 octobre, mourut à Rouen, à l'âge de quatre-vingts ans, Henri Basnage de Franquesnay, l'un des plus éloquents avocats du Parlement de Normandie, où il avait été reçu en 1676. Cet écrivain distingué, auteur de Commentaires sur la coutume de Normandie, était né à Sainte-Mère-Église, près de Carentan, le 16 octobre 1615. Il était le fils puîné de Benjamin Basnage, célèbre ministre de la religion réformée, né à Carentan en 1580, et mort en 1652. — Henri Basnage eut deux fils : Jacques Basnage de Beauval, ministre protestant, né à Rouen le 8 août 1653, mort à la Haye le 22 décembre 1723, auteur d'un grand nombre d'ouvrages qui lui ont fait une réputation en Europe, et Henri

Basnage de Beauval, né aussi à Rouen le 7 août 1656, mort également à la Haye le 29 mars 1710, laissant beaucoup d'œuvres estimées. Leur sœur épousa Paul Bauldry, sieur d'Iberville, professeur d'histoire sacrée, né à Rouen, en 1639, de parents protestants, et qui fut, comme les précédents, forcé de s'expatrier après la révocation de l'édit de Nantes; il mourut à Utrecht en 1706. — A la demande de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, l'administration municipale a fait placer, en 1844, sur la façade d'une maison de la rue de l'Ecureuil, une inscription portant ces mots : « Ici était la maison des Basnage. » Le nom de cette famille célèbre a été donné depuis à l'une des rues de la ville.

1696. — Il y eut, dans le cours de cette année, plusieurs solennités religieuses à l'occasion des succès des armes du roi, de la paix conclue avec la Savoie, et de la cérémonie qui eut lieu chez les Augustins de la canonisation de saint Jean de Saint-Facond.

— Un Jésuite, le Père Buffier, originaire de Rouen, mais né en Pologne, publia un livre rempli d'erreurs qui fut condamné par l'archevêque de Rouen et pour lequel il fut exilé à Quimper-Corentin. Il mourut à Paris le 17 mai 1737.

— Le curé de Sainte-Croix ayant refusé d'enterrer Henri Legendre, sieur de la Bretesque, conseiller honoraire au Bailliage de Rouen, parce qu'il était mort sans avoir reçu les sacrements de l'église, le lieutenant général permit à sa veuve de le faire inhumer « en tel endroit qu'elle pourra trouver. »

1697. — Le 21 février furent constitués en maîtrise les ouvriers faiseurs de bas en laine, en soie et en coton au métier, conformément à des lettres patentes de juin 1694.

— Une inondation extraordinaire pour la saison fut occasionnée en juillet par l'abondance des pluies. Elle causa des pertes considérables. Plusieurs personnes furent noyées.

— En cette année fut publié un ordre du lieutenant de police concernant l'établissement des lanternes à Rouen, pour l'éclairage des rues. Huit cents lanternes furent placées dans la ville, en vertu de cette ordonnance, en octobre 1699. Un arrêt du 7 juin 1701 détermina le mode de leur suspension. — On fit, en juin 1768, l'essai de lanternes carrées ou réverbères à lampes, pour substituer l'huile à la chandelle. Une nouvelle ordonnance de police, du 15 septembre 1772, mit à la charge des habitants l'entretien de ces réverbères.

— La Cour des Aides et le Présidial de Rouen ayant voulu contraindre le chapitre à suivre, pour l'insinuation du privilége de Saint-Romain, des formes qu'il n'avait jamais pratiquées, leurs prétentions furent condamnées par des arrêts du Parlement.

1698. — A cette époque fut fondée à Rouen la maison des filles du Bon-Pasteur, à l'instar de la communauté qui avait été instituée à Paris, en 1686, pour recevoir et protéger les filles repentantes. Elles s'établirent d'abord dans la rue du Grand-Maulévrier, puis au faubourg Saint-Sever et dans la rue de la Cigogne-du-Mont, où elles restèrent jusqu'en 1790, époque de leur suppression. — Leur œuvre a été continuée au dix-neuvième siècle par les Dames religieuses de Sainte-Marie ou de Jésus-Christ, qui occupent depuis 1840, dans la rue du Mont, l'ancienne maison des Annonciades. Elles avaient précédemment habité, dans la rue Saint-Hilaire, l'ancien couvent des Pénitents, qui a été cédé à la communauté des Saints-Anges.

— Nicolas Pradon, poète dramatique, né à Rouen en 1632, et qui fut l'une des victimes des traits satyriques de Boileau, mourut à Paris en janvier, frappé d'apoplexie. — Son frère, Joseph Pradon, né aussi à Rouen, était curé de Bracquetuit (Seine-Inférieure), et fut plus d'une fois couronné par l'Académie des Palinods, de 1672 à 1677.

— Le 14 septembre, jour de la fête de l'exaltation de Sainte-Croix, on fit à la cathédrale la bénédiction du vin nouveau, avant la haute messe du chœur. — Cette cérémonie, qui eut encore lieu les années suivantes, avait une origine très-ancienne, et constatait l'importance de la culture de la vigne en Normandie, culture qui s'opérait sur les coteaux voisins de Rouen, et même dans les jardins de l'intérieur de la ville.

— Dans une nouvelle publication qui fut faite du Bréviaire, on retrancha quelques fêtes chômées par le peuple, par le motif que ces fêtes augmentaient sa misère et que les fêtes conservées seraient observées avec plus d'exactitude.

— Le 17 septembre mourut à Rouen, où il était né en 1633, Pierre Lesueur, qui s'est fait un nom dans la gravure sur bois; il était fils d'un graveur né également à Rouen, où il décéda le 19 décembre 1716. Deux de ses frères se distinguèrent aussi dans le même art, ainsi que la fille de l'un d'eux, nommée Elisabeth. Un autre membre de cette famille d'artistes, et dont le talent surpassa

encore celui de ses ancêtres, Nicolas Lesueur, mourut à Paris en 1764.

— Pierre Thomas, seigneur du Fossé, savant et pieux écrivain, né à Rouen en 1634, mourut à Paris le 4 décembre. Il fut l'un des vénérables solitaires et l'historien de Port-Royal-des-Champs; sa vie exemplaire fut persécutée par les Jésuites. Il composa plusieurs vies des saints, et fut le continuateur de la bible de Sacy. — Son parent, Antoine-Augustin Thomas du Fossé, conseiller au Parlement de Normandie, mourut exilé le 7 décembre 1787, laissant deux fils, dont l'aîné, Augustin-François Thomas, baron du Fossé, né en 1750 et mort en 1833, occupa d'importantes fonctions dans l'administration départementale et dans le consistoire de Rouen.

1699. — L'archevêque Jacques-Nicolas Colbert convoqua, en son château de Gaillon, une assemblée d'évêques pour examiner un bref du pape Innocent XII, lancé le 16 mars contre les erreurs de Fénélon, au sujet du quiétisme, dans son livre des « Maximes des Saints. » Cette bulle fut érigée en loi de l'état, par Louis XIV, dans des lettres patentes du 4 août suivant.

— Un arrêt du Parlement, du 19 mars, reçut Antoine Maurry, marchand libraire et imprimeur, à l'état et charge d'imprimeur ordinaire du roi, en la ville, bailliage et généralité de Rouen. — Il appartenait à une illustre famille d'imprimeurs, dont l'un, Laurens Maurry, reçu vers 1632, acquit, dans notre ville, une grande célébrité par ses belles et nombreuses publications, dont quelques-unes ont été placées au rang des éditions élzéviriennes.

— Une déclaration du roi, du mois de mai, fit défense à ceux qui avaient été de la religion prétendue réformée de vendre ou aliéner leurs immeubles et la totalité de leurs meubles, pendant trois ans, sans permission.

— En novembre fut rendu un édit de création de la charge de commissaire de la police à Rouen. Cet édit fut enregistré au Parlement le 27 mars 1700.

— On fit, à l'église de Saint-Ouen, des réparations aux ornements extérieurs, et l'on traça le plan du jardin de la communauté. Ces travaux furent achevés l'année suivante. — La grosse cloche de l'église abbatiale fut fondue et montée en 1701; elle pèse 8,500 livres.

1700. — Un sieur Jacques-Etienne Delarue fit venir à Rouen, des colonies, plusieurs chargements de coton, et y introduisit le

filage de cette matière première, qui donna de l'extension à la fabrication des toiles connues sous le nom de rouenneries. Cette fabrication fut l'objet de divers réglements, depuis 1731 jusque vers 1750. — Après avoir périclité pendant les années qui marquèrent la fin du dix-huitième siècle, elle prit un nouvel essor en 1817, et son activité s'accrut jusqu'en 1829, où la production parvint à un tel point, qu'elle dépassa les besoins de la consommation. La fabrication des rouenneries forme encore une des branches les plus importantes de l'industrie rouennaise. — Le filage du coton donna naissance à la filature au rouet, qui occupa pendant près d'un siècle des milliers de bras dans nos contrées; il commença à se développer avec l'invention des mécaniques dans les dernières années du dix-huitième siècle et au commencement du dix-neuvième. On ne comptait néanmoins, en 1803, dans le département de la Seine-Inférieure, que dix établissements principaux de filature de coton, dont sept fonctionnaient par des chutes d'eau, deux par manège et un par la force des bras. L'importation des machines à filer le coton, par un négociant de Rouen nommé Louis-Ezéchiel Pouchet, né en 1748 à Gruchet-le-Valasse, près de Bolbec, et qui mourut dans notre ville le 30 mai 1809, et le perfectionnement qu'il apporta à ces machines, permirent de donner à l'industrie cotonnière, aujourd'hui si considérable, un développement que favorisa plus tard encore l'application de la vapeur à la force motrice. — C'est dans le cours de l'année 1817 que fut établi, dit-on, le premier appareil à vapeur dans une filature de la route de Caen. Cet appareil, qui était de la force de dix chevaux, avait été confectionné en Angleterre. M. Bouquet a rapporté néanmoins que l'une des premières pompes à feu qu'on ait vues à Rouen avait fonctionné dans un atelier de filature établi, pendant les dernières années du dix-huitième siècle, dans l'ancienne chapelle des dames du Saint-Sacrement, rue Morant.

— Le 25 mars mourut Claude de Roncherolles, marquis de Pont-Saint-Pierre, premier baron de Normandie et conseiller d'honneur au Parlement de Rouen. Il descendait d'une famille très-illustre et avait épousé, en 1666, la fille de Henri Le Veneur, comte de Tillières et de Carouge. On a attribué à un membre de cette famille la fondation du prieuré des Deux-Amants. On rapporte qu'un jeune homme, qui était devenu éperdûment amoureux de la nièce de ce seigneur, n'obtint la promesse de l'épouser

qu'à la condition qu'il la porterait, sans se reposer, sur le sommet d'une montagne qu'on voyait des fenêtres du château. A l'endroit indiqué, ce malheureux expira de fatigue, et sa maîtresse mourut de douleur au bout de quelques jours ; c'est en expiation du malheur qu'il avait causé, que l'oncle aurait fondé le prieuré sur la montagne qui en avait été le théâtre.

— Vers le même temps mourut à Rouen, sa ville natale, le père Archange, gardien des Pénitents, auteur de divers ouvrages de piété. — En cette année mourut également Nolant de Fatouville, auteur dramatique, conseiller au Parlement de Normandie, né, dit-on, à Rouen dans le dix-septième siècle.

— Le Parlement décida, le 9 août, qu'il serait fait, dans chacune des chambres de cette cour, une quête pour assister les PP. Capucins qui se trouvaient tout-à-coup augmentés de plus de cent vingt religieux.

— L'archevêque Colbert établit des professeurs de théologie en faveur des jeunes ecclésiastiques.

— Une médaille commémorative, trouvée en 1851 dans la démolition d'un vaste bâtiment qui fit autrefois partie de l'abbaye de Saint-Amand, constate que ce monastère, fondée en 1030, fut rebâti à neuf en 1700, par Marie-Elisabeth de Barentin, qui avait pris possession, en 1692, de la crosse abbatiale ; que cette construction fut commencée le 2 avril, et que la première pierre, hors de terre, fut posée le 15 octobre. — Le 7 décembre 1709, le feu prit dans ce magnifique bâtiment et réduisit en cendres la partie qui servait de dortoir aux religieuses. Un des chanoines de la cathédrale, nommé Lebreton, victime de son zèle, périt écrasé par les décombres, et fut inhumé dans l'église métropolitaine. — Cet incendie détruisit, en outre, une trentaine de maisons.

— On construisit, pour la seconde chambre des Enquêtes, dans la cour du Palais, un salle d'audience au côté opposé à la salle des Procureurs. On y plaça une tapisserie qui avait été faite à Beauvais, et son plafond fut orné, en 1715, d'un tableau peint par Jouvenet, représentant le « triomphe de la Justice »; ce plafond s'écroula, avec une partie de la façade, le 1er avril 1812. Le corps de bâtiment fut reparé peu après. Il a été reconstruit entièrement en 1843, lors des grands travaux d'agrandissement du Palais de justice jusqu'à la rue Boudin, travaux qui furent terminés en 1853, et pour lesquels une loi du 11 juin 1842 avait affecté une somme de près de neuf cent mille francs.

— On fit, en cette année, les statuts des peigniers-tabletiers, qui formaient précédemment des corporations distinctes. Leur confrérie fut établie à l'église de Saint-Jean.

1701. — Une chancellerie pour la Cour des Aides fut créée en octobre, mais, par un édit de 1704, cette chancellerie fut réunie à celle du Parlement. — En octobre 1705, les deux chambres qui avaient été réunies sous le titre de Cour des Comptes, Aides et Finances de Rouen, furent installées dans la rue des Carmes. Le bâtiment qui était précédemment affecté à la Cour des Aides fut donné aux Trésoriers de France. Le Bureau des Finances, qui avait été institué en cette ville en conséquence d'un édit de juillet 1557, et la Chambre des Domaines, y furent tranférés le 1er octobre 1707.

1702. — A la suite d'un procès intervenu entre l'archevêque Colbert et celui de Lyon, qui prétendait à la suprématie sur l'église de Rouen à raison de son ancien titre de primat des Gaules, il fut rendu un arrêt du conseil du roi, sur le rapport de Pierre Camus de Pontcarré, qui maintint l'archevêque de Rouen et ses successeurs dans le droit et possession où était cette église, de temps immémorial, de ne reconnaître aucun autre supérieur immédiat que le saint siége.

— Le feu se déclara, le lendemain de la fête patronale, pendant l'office du soir, dans l'église de Saint-Laurent. Les assistants sortirent en désordre; plusieurs personnes furent étouffées et blessées ; il en mourut neuf ou dix, soit sur-le-champ ou peu de jours après.

— Pierre Clément, qui avait été curé de Saint-Maclou et grand-vicaire de la cathédrale, fut sacré évêque de Périgueux, dans la métropole, par l'archevêque Colbert.

1703. — Une violente tempête, qui éclata le 15 janvier, endommagea considérablement le clocher de Saint-André de la ville et occasionna de grands désastres à Rouen et dans les environs. — Une nouvelle tempête se fit également sentir le 30 décembre 1705. (V. cette date.)

— Le 18 mars mourut Joseph de Y de Séraucourt, docteur de Sorbonne, grand archidiacre de la cathédrale et vicaire général; il fut inhumé dans la chapelle de la Sainte-Vierge de l'église métropolitaine. Son portrait, peint par J. Jouvenet, qui avait été placé dans la bibliothèque du chapitre, qu'il enrichit de ses livres, se voit maintenant au Musée de Rouen. — Fut également

inhumé dans la chapelle de la Sainte-Vierge, en 1709, Claude Champagne de Séricourt, qui fut trésorier de la métropole et qui fit aussi le don de ses livres à la bibliothèque capitulaire.

— Le 8 juin mourut en sa terre d'Aubervilliers Charles-François de Montholon, premier président du Parlement de Normandie. A l'occasion de sa mort, la cour et le Bailliage vaquèrent un jour. — Nicolas-Pierre Camus, seigneur de Pontcarré, fut appelé, le 18 août, à lui succéder.

— On fit, en cette année, des cérémonies religieuses à l'occasion de la prise de plusieurs villes, et de la naissance, le 25 juin, du duc de Bretagne, fils de la duchesse de Bourgogne.

— Le 29 juin, fut instituée à Rouen une Chambre de commerce, en vertu d'un arrêt du conseil du roi. L'intendant de la généralité de Rouen était président-né de cette chambre, qui portait le titre de Chambre de commerce de Normandie. Le premier prieur en charge fut l'imprimeur Richard Lallemant, dont le père et l'aïeul brillèrent dans l'art typographique. On doit, à la Chambre de commerce de Normandie, l'institution, en 1773, des phares de Gatteville (l'ancien) près de Barfleur, de la Hève près du Havre, et de l'Ailly près de Dieppe. — Elle fut remplacée, pendant l'époque révolutionnaire, par un bureau de commerce et par un autre bureau appelé le Conseil du commerce, qui eut pour secrétaire Noël de la Morinière, et auquel succéda, le 24 décembre 1802, la création de la Chambre de commerce.

— Un réglement du Parlement, du 15 décembre, ordonna que le vendredi après dîner serait réservé spécialement aux audiences des pauvres, qui, suivant l'usage de cette cour, devaient la demander à genoux. Le 21 juin 1704, le procureur général fit une protestation contre ce réglement.

1704. — Le 19 février, mourut Simon Lehuc, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Rouen, âgé de quatre-vingts ans. Il avait succédé à son frère, Charles Lehuc, qui fut lui-même le successeur de son père, et qui avait laissé à cet hôpital une somme destinée à fournir les appointements du chirurgien ordinaire de la maison. Simon Lehuc, qui survécut à Charles pendant quatre à cinq ans, fut aussi l'un des bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu. Ils furent inhumés dans l'église de cet hospice.

— M. de Feuguerolles de Palmes, doyen des conseillers du Parlement de Normandie, mourut à Rouen le 28 février. Il fut inhumé le 2 mars dans l'abbaye de Saint-Ouen. Ses funérailles

donnèrent lieu à quelques désordres. — La veuve de M. de Feugerolles, dame Catherine Igou de Boisnormand, morte le 7 juillet 1713, fut inhumée dans le même caveau.

— Le 29 juin mourut Henri-François Lambert d'Herbigny, marquis de Thibouville, conseiller du roi, intendant de justice en la généralité de Rouen. — Un autre personnage du même nom, poète, qui vécut dans l'intimité de Fontenelle, mourut en 1730. — Un autre, enfin, auteur de quelques romans, de proverbes joués en société et d'une tragédie qui fut représentée en 1759, décéda à Rouen le 16 juin 1784.

1705. — Le 22 avril mourut à la Mailleraye François d'Harcourt, marquis de Beuvron et de la Mailleraye, comte de Sézanne, gouverneur du Vieux-Palais. On lui fit de magnifiques funérailles à la cathédrale de Rouen.

— Les guerres théologiques recommencèrent, en juin, avec un nouvel acharnement dans notre province. Une bulle du pape Clément XI, du 15 juillet, « Vineam Domini », fut adressée à ce sujet au chapitre de Rouen. Elle était dirigée « contre ceux qui, prétendant satisfaire par le silence respectueux aux constitutions apostoliques, couvriraient l'erreur sous un pareil silence. »

— Il y eut, en cette année, de grandes chaleurs, dont l'intensité fut désastreuse.

— Les frères de la Doctrine chrétienne furent appelés à Rouen en juillet. Ils étaient sous la direction du vénérable Jean-Baptiste de la Salle, qui mourut le 7 avril 1719. (V. cette date.) On leur confia la direction des écoles dans les quatre principales paroisses. — Ils achetèrent, en 1718, la maison de Saint-Yon, située dans le faubourg Saint-Sever, où ils établirent une maison de correction pour des enfants de famille, puis une maison de retraite et un noviciat. Cet emplacement, qui a porté successivement les noms de clos des Cochons, d'enclos des Maisons-cornues, de fief de Hauteville, avait pris, en 1615, le nom de son propriétaire, M. de Saint-Yon, et avait été acquis, en 1670, par mad. de Boisdauphin qui le mit à la disposition des Dames du monastère de Saint-Amand. Les frères des Écoles chrétiennes y édifièrent en 1728, de leurs propres mains et sans le secours de personnes étrangères, une église dont la première pierre fut posée le 7 juin et qui fut consacrée le 17 juillet 1734, sous le titre de la Conception de la sainte Vierge et de l'enfance de Jésus. — La loi

du 18 août 1792 les déposséda de leur établissement, dont l'église fut mise au rang des succursales, en 1802 jusqu'en 1806.

— On fit de nouvelles réparations au battant de la cloche Georges-d'Amboise, et l'on essaya un mécanisme inventé par un frère cordelier pour la faire sonner.

— Un arrêt du Parlement confirma la compétence de la juridiction de la Vicomté de l'eau, tant en matières civiles qu'en matières criminelles, sur les rivières de Seine et de l'Eure, ainsi que sur les chemins et les quais, en Normandie.

— On plaça, au mois d'octobre, des figures sur plusieurs vitres de l'église abbatiale de Saint-Ouen. Ces travaux avaient été exécutés par des frères convers de cette abbaye.

— Il s'éleva, le 30 décembre, un vent impétueux qui causa beaucoup de désastres à Rouen et dans les provinces de la Normandie et de la Bretagne, renversa un grand nombre de clochers, et arracha, dit un chroniqueur, « près de la quatrième partie des arbres. »

1706. — Monseigneur de Luxembourg, Charles-François-Frédéric de Montmorency, gouverneur de Rouen depuis 1694, fut reçu avec cérémonie au Palais de justice.

— Les Jésuites firent élever, dans un petit bâtiment édifié près de la porte Saint-Hilaire, un grand crucifix au pied duquel était un autel où le peuple allait faire sa prière.

— A cette époque fut ordonnée la démolition de l'une des tours du Vieux-Palais, qui menaçait ruine. Elle était située dans l'angle de la terrasse du côté de la Seine ; elle fut rasée jusqu'au cordon du parapet, et on y construisit un escalier communiquant avec une tour voisine. On apporta des terres pour aplanir le terrain, on y planta des arbres et l'on y établit des jardins.

— Le 12 décembre mourut J.-B. Boyvin, seigneur de Bonnetot, premier président de la Cour des Comptes. Il fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Lô. Ce personnage fut prince des Palinods, et y fonda un prix pour le meilleur discours français en l'honneur de la sainte Vierge.

— De 1706 à 1710, défense fut faite de vendre des balais à la porte Saint-Hilaire ; d'étaler et de vendre du poisson au lieu appelé le Coq-Ponchel et à la Croix-de-Pierre, le Vieux-Marché étant spécialement désigné pour cette vente.

1707. — Le 10 novembre mourut à Rouen, où il était né en 1674, Jean-Laurent Lecerf de la Viéville, garde des sceaux du

Parlement de Normandie et littérateur. — Son frère, Philippe de la Viéville, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né aussi à Rouen en 1677, auteur de l'Éloge des Normands ainsi que d'autres ouvrages, mourut en 1748 à l'abbaye de Fécamp.

— On apprit à Rouen, le 12 décembre, la mort de l'archevêque Jacques-Nicolas Colbert, décédé le 10 à Paris. Il fut inhumé à Saint-Eustache. Un service solennel fut célébré à la cathédrale le 23 mars suivant. — Ce prélat fut remplacé en son siége archiépiscopal par Claude-Maur d'Aubigné, membre de l'Académie française, évêque de Noyon et pair de France, qui n'accepta cette fonction que pour obéir aux ordres du roi, et prit possession de l'archevêché le 10 juillet 1708.

— Furent confirmés les statuts pour les marchands vinaigriers, moutardiers, limonadiers, distillateurs, etc., en la ville, faubourgs et banlieue de Rouen.

1708. — Moururent à Rouen, en cette année, Philippe Duhamel, religieux célestin et poète, né dans cette ville le 8 avril 1652; et Pierre Mazeline, célèbre sculpteur, membre de l'Académie des Beaux-Arts, né aussi à Rouen en 1633.

— Une partie du grand séminaire, appelé le séminaire de Saint-Vivien, fut transférée, par les soins de l'archevêque d'Aubigné, près de l'église de Saint-Nicaise; ce nouvel établissement porta le titre de séminaire des pauvres clercs du diocèse de Rouen: c'est actuellement le séminaire archiépiscopal. Au nombre des bienfaiteurs de cette maison on doit citer le cardinal archevêque prince de Croy, décédé en notre ville le 1er janvier 1844, qui légua aux séminaires de Rouen une somme de deux cent mille francs.

— La partie du quai qui s'étend depuis la porte Grand Pont jusqu'à l'emplacement de l'ancien pont de bateaux, fut faite et pavée. On l'appela le quai de Luxembourg. On fit, aux deux entrées du pont, des travaux d'amélioration pour faciliter la circulation des charrois sur ce pont, à l'époque des grandes marées.

1709. — Le 5 janvier commença un funeste hiver qui dura six semaines et désola toute la Normandie; il fut un des plus rudes dont l'histoire fasse mention. Le thermomètre descendit à Rouen jusqu'à quinze degrés [1]. Le pain et l'eau gelèrent près d'un grand feu; des animaux périrent de froid dans les campagnes. Il tomba,

[1] On a vu, en 1871, le thermomètre atteindre à Paris 20 degrés au-dessous de zéro. — A Rouen il descendit, en 1768, à 18 d. 3/4, en 1776, à 16 1/2.

jusqu'à la mi-février, une grande abondance de neige, dont la fonte causa un débordement considérable de la Seine et des inondations qui durèrent plus d'un mois. L'eau monta, à la porte du Bac ,à la hauteur de quatre pieds; elle venait jusqu'auprès de la rue Potart, où l'on aborda en bateau. Le pont fut brisé, et plusieurs des bateaux qui le soutenaient coulèrent à fond. Ce désastre, occasionné aussi par la disposition de ce pont, dont les parties étroitement unies ne purent être détachées à temps, fut réparé peu après. A cette occasion parut une lettre d'un ingénieur militaire nommé De Caux de Fierville, dans laquelle il est fait mention de la construction de ce pont sur les dessins du frère Nicolas (v. p. 428), religieux augustin, « qui s'est intrus dans Rouen en qualité d'architecte. »

Beaucoup d'arbres fruitiers et de vignes furent détruits; les semences qui étaient en terre furent perdues; toutes les communications furent interrompues. — Il résulta de tous ces maux une grande disette et une misère profonde qui durèrent pendant toute l'année, et même l'année suivante. La mine de blé se vendit jusqu'au prix exorbitant de trente-deux livres. La livre de pain coûta trois sous six deniers. Quantité de personnes moururent de misère. Le prix excessif des subsistances et la décadence des manufactures occasionnèrent des mouvements populaires dans la ville et des attroupements de vagabonds dans les campagnes. Dans une émeute qui éclata à Rouen, l'intendant De Courson faillit périr : la populace se rassembla devant son hôtel, dont elle brisa les vitres, et elle pilla plusieurs magasins dans la rue des Charrettes, ainsi que les maisons de deux bourgeois que, dans son aveuglement, le peuple accusait d'être les auteurs des maux qu'il souffrait. Des mesures énergiques furent prises pour faire cesser la famine et pour soulager la population irritée contre ceux qu'elle accusait d'être les détenteurs des grains. On provoqua des quêtes publiques, des dons volontaires; on employa les taxes de police. Les travaux du Chemin-neuf, qui avaient été suspendus en 1693 ou 1694, furent repris avec activité. Ce chemin fut élargi et conduit en pente douce jusqu'à la porte Guillaume-Lion. On fit sauter, au moyen de mines, une partie de la pointe de la montagne de Sainte-Catherine, pour se procurer des matériaux. — On fit aussi divers travaux d'embellissement dans la ville : la fontaine de Saint-Cande-le-jeune fut construite; elle prit son cours le 31 août. On commença, l'année suivante, la

partie du quai qui était située entre le pont de bateaux et le cours Dauphin.

— On reçut, le 8 août, au Vieux-Palais, le duc de Montmorency-Luxembourg, gouverneur de la province, et la duchesse son épouse. Cette dernière mourut le 25 septembre suivant. Un service fut célébré pour elle à la cathédrale.

— Une déclaration du roi décida que les billets de monnaie auraient cours dans le royaume. Peu après, la monnaie d'argent devint d'une rareté extraordinaire, par suite du bruit qui se répandit qu'il allait y avoir un établissement de billets de banque pour remplacer les billets de monnaie.

— Le 8 décembre mourut au Grand-Andely Thomas Corneille, sieur de Cottecoste, membre de l'Académie française, né à Rouen le 20 août 1625, frère du grand Corneille, poète tragique comme lui et auteur de plusieurs ouvrages importants. Il avait épousé la sœur de la femme de P. Corneille. — Un autre frère de ce dernier, Antoine, né aussi à Rouen en 1611, fut chanoine de Saint-Augustin au prieuré du Mont-aux-Malades, et se fit connaître par plusieurs pièces de poésie qui furent couronnées par l'Académie des Palinods. Il mourut curé de Fréville, le 20 mai 1657.

1710. — Le 10 avril mourut à Paris Pierre Pelhestre, né à Rouen en 1635; il était devenu bibliothécaire du couvent des Cordeliers, après avoir été employé pendant quelque temps à la bibliothèque du chapitre métropolitain. — Mourut, en cette même année, le 9 décembre, Jean Le Lorrain, chanoine et vicaire du prieuré de Saint-Lô, né à Rouen vers 1650, auteur d'ouvrages savants et remplis de recherches curieuses.

— Le 22 novembre naquit à Rouen Marie-Anne Lepage, qui épousa, en 1727, Pierre-Joseph Fiquet du Boccage, poète, receveur des tailles à Dieppe; celui-ci, né également à Rouen en 1700, la laissa veuve en 1767. Auteur de plusieurs poèmes, de quelques tragédies et de divers ouvrages en prose, madame du Boccage fut une des femmes les plus célèbres de son temps. Elle joignait aux talents les plus remarquables le don de la beauté. Elle mourut à Paris le 8 août 1801. On inscrivit au bas de son portrait : « Formâ Venus, arte Minerva. »

— Un Te Deum fut célébré à la cathédrale au sujet des avantages obtenus en Espagne par le duc de Vendôme, dans le mois de décembre. — A ces solennités succédèrent, les deux années suivantes, des services funèbres à l'occasion de la mort de plu-

sieurs grands personnages de la cour : l'héritier présomptif du trône mourut de la petite-vérole à Meudon, le 14 avril 1711, dans sa cinquantième année. Cette mort fut suivie, le 12 février 1712, de celle de la dauphine, et, le 18 du même mois, de celle du dauphin, auparavant duc de Bourgogne, puis, le 8 mars, de la mort du duc de Bretagne, fils de ce dernier. Le duc d'Anjou, qui devint plus tard Louis XV, fut aussi en grand danger.

1711. — Il y eut en mars de fortes inondations; l'eau monta au pont de la Tournelle, à Paris, jusqu'à 7 m. 62 c.

— On ressentit à Rouen, le 4 octobre, vers huit heures du soir, deux secousses consécutives de tremblement de terre. Ce phénomène fut suivi d'assez près par un débordement d'eaux souterraines, qui se répandirent dans les caves de la ville, du nord au sud.

— Le duc de Luxembourg, pair de France, lieutenant général des armées du roi et gouverneur de la Normandie, enjoignit aux bateliers de se réunir à la grande chaussée de Bonne-Nouvelle pour le passage des troupes du roi. Cette corporation comptait alors cinquante bateliers passeurs d'eau. Ils avaient une confrérie au couvent des Cordeliers, sous le titre de Saint-Clément.

— En cette année mourut à Rouen Jean Lepelletier, né en cette ville le 29 décembre 1633; il était négociant et juge-consul, et fut l'auteur de plusieurs ouvrages estimés.

1712. — La cuve ou citerne des fontaines, qui était dans la rue Bouvreuil et recevait les eaux de la source de Gaalor, tomba en ruine. Elle fut réédifiée et agrandie l'année suivante. On y plaça une porte en fer. — Cette cuve a été récemment supprimée pour l'élargissement de la rue Bouvreuil, et est remplacée par des canaux souterrains.

— Le 17 février mourut à Paris Catherine Bernard, née à Rouen en 1662, parente des deux Corneille et de Fontenelle. Elle a composé deux tragédies et plusieurs romans.

— On fit, le 4 août, des prières de quarante heures à Saint-Ouen pour demander à Dieu la paix et le succès des armes du roi. La France était alors engagée, contre les états les plus puissants de l'Europe, dans une lutte sanglante qui durait depuis 1701.

— On acheva, sur la fin de l'année, des réparations que l'on faisait depuis deux ans à l'orgue de Saint-Ouen.

1713. — Le 16 janvier arriva incognito à Rouen, le prince Léopold-François Ragodzky, petit-fils de Georges, souverain de

la Transylvanie. Il s'était mis à la tête des protestants de la Hongrie contre l'Autriche, et avait été proscrit en 1711. Ce prince fut reçu par le duc de Luxembourg, gouverneur de la Normandie, et repartit le 26 du même mois.

— Par suite de l'imprudence d'un ouvrier, qui avait secoué sa pipe encore allumée sur une poutre vermoulue, le feu prit, le 24 juillet, à sept heures du soir, à la pyramide de la cathédrale, où se faisaient de grandes réparations, ainsi qu'aux voûtes de cette église. Le feu dura près de trois heures, mais le dommage fut peu considérable, grâce à la promptitude des secours. L'usage des pompes à incendie, qui avait été ordonné dès l'année 1586, était encore inconnu à Rouen ; il n'y fut introduit qu'en 1719. — On fit une procession solennelle en actions de grâces de ce que le monument entier avait été préservé. — Le 17 août 1727, un commencement d'incendie, dû encore à l'imprudence des plombiers, éclata dans la tour de la flèche de la cathédrale. Des charbons embrasés, qui tombèrent par un trou de la voûte du chœur, firent apercevoir que plusieurs pièces de bois étaient en feu.

— On acheva, en janvier, la construction du pavillon du Beffroi de Rouen, qui avait été commencée en 1710, et l'on y établit une nouvelle sonnerie : on donna, à cet effet, le 13 avril, au fondeur chargé de faire quatre tinterelles, quatre vieilles cloches, savoir : l'une appelée la Grosse, qui pesait deux cent vingt livres, deux tinterelles anciennes et celle qui était à Saint-André. La cloche des heures, appelée la Cache-Ribaut, avait été descendue en 1710 et fut replacée après l'achèvement du nouveau pavillon. — La tour du Beffroi a reçu, en 1823, une restauration; on y a placé une girouette aux armes de la ville. La sonnerie fut réparée en 1850, et l'on renouvela la suspension de la cloche dite d'Argent.

— On fit, le 21 juin, la publication de la paix d'Utrecht, signée le 11 avril par le maréchal d'Uxelles et Nicolas Mesnager, de Rouen (v. ci-après, p. 523). Ce traité termina la guerre commencée en 1701 pour la succession d'Espagne. La publication fut faite dans notre ville avec un éclat extraordinaire, sur la première marche du grand escalier du Palais de justice et dans plusieurs quartiers de la ville. Il y eut, à cette occasion, de grandes réjouissances qui durèrent deux jours. On fit des illuminations au beffroi et à l'hôtel-de-ville, ainsi qu'aux fenêtres

des maisons. Il y eut, en outre, feux de joie et d'artifice, fontaines de vin, combat naval sur la Seine. Enfin un bal fut donné, le 24, au Vieux-Palais; les dames furent servies « de diverses liqueurs et de confitures. »

— On commença à construire, entre le Petit-Château et la chaussée de Claquedent, sur l'emplacement du clos des Galées (ou des Galères), un grand bâtiment destiné à l'établissement d'un grenier à sel. Les travaux, qui avaient été interrompus pendant plusieurs années, furent achevés en 1729. Ce bâtiment fut mis, en 1774, à usage de caserne. On commença le 19 juillet d'importants travaux d'agrandissement de la partie principale, à laquelle on ajouta de nouveaux corps de logis, et l'on y éleva deux étages.

1714. — Le 17 janvier fut inhumé dans l'Hôtel-Dieu de Rouen, François du Sart de Thury, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, qui avait légué tous ses biens à cet hospice.

— Le 11 février mourut à Paris dom Daniel d'Eaubonne, religieux de Saint-Germain-des-Prés, auteur du Graduel de l'abbaye de Saint-Ouen que possède la Bibliothèque publique de Rouen, et l'une des plus belles productions de la calligraphie du moyen-âge.

— Le R. P. Michel-Ange de Raguse, général de l'ordre des Capucins, vint à Rouen le 10 février. Il fut reçu avec distinction à l'hôtel-de-ville et au palais, par le gouverneur de la province et le premier président du Parlement. Il visita les églises et les monastères, et y prêcha en latin.

— Le 3 avril vinrent à Rouen le prince et la princesse de Tingry, de l'illustre maison de Luxembourg ; ils logèrent au Vieux-Palais.

— Le 2 mai, il arriva dans notre port dix-huit navires ou galères, venant de Dunkerque et portant trois mille forçats qui furent dirigés sur Paris et delà à Marseille. — On publia, le 12 du même mois, la paix de Rastadt, avec les cérémonies accoutumées.

— Le 15 juin mourut subitement à Paris Nicolas Le Baillif, surnommé Mesnager, comte de Saint-Jean, habile diplomate. Fils d'un négociant de Rouen, où il naquit le 17 mai 1658, il fut d'abord avocat, puis il fut député par le commerce de sa ville natale près du conseil de commerce établi à Paris. Il fut chargé de missions importantes et signa, en 1713, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du roi, le traité

de paix d'Utrecht. — Peu de temps avant de mourir, Nicolas Mesnager avait légué une somme de vingt mille livres destinée à marier « quarante pauvres filles enfants trouvés de l'Hospice général. » Ce testament ne put être exécuté dans sa teneur : les 20,000 l. furent employées « en rentes destinées à doter un nombre des filles trouvées, à raison de 500 l. chacune, à proportion et à mesure que le revenu de ces rentes y pourrait suffire. »

— On procéda, le 19 août, dans l'église des Jacobins, à la cérémonie de la canonisation du pape Pie V, mort le 1er mai 1572.

— Le 21 octobre mourut à Eauplet, dans la maison de M. Legendre, le comte de Sézanne, frère du maréchal duc d'Harcourt, lieutenant général des armées du roi.

— On chanta, le 23 du même mois, à la cathédrale, un Te Deum à l'occasion de la prise de Barcelone. — La même cérémonie eut lieu le 7 décembre, à la suite du traité de paix conclu à Bâle le 11 septembre. Le soir il y eut des feux de joie et des illuminations.

— Il fit, en décembre, un froid très rude pendant quinze jours, mais il fut moins fort qu'en 1709.

— En cette année mourut à Rouen, sa ville natale, dans sa soixante-huitième année, Pierre Le Pesant de Boisguilbert, économiste et littérateur, lieutenant général au Bailliage, et auteur de plusieurs ouvrages. Il appartenait à la famille de la mère du grand Corneille, Marthe Le Pesant, morte vers 1650.— Un membre de la même famille, Jean-Pierre-Adrien-Augustin Le Pesant de Boisguilbert obtint, en 1769, le prix d'honneur à l'Académie des Palinods, pour un poème sur la sédition d'Antioche au temps de Théodose. — Le nom de Boisguilbert a été donné à l'une des rues de Rouen.

— Les nouvelles querelles théologiques avaient donné lieu à la publication de la bulle « Unigenitus », par laquelle le pape Clément XI condamnait les Jansénistes. Cette bulle, datée du 8 septembre 1713, ne fut enregistrée par le Parlement de Normandie qu'après de longues temporisations et avec des réserves. Un certain nombre d'ecclésiastiques, parmi lesquels étaient deux religieux de Saint-Ouen et deux de Saint-Lô, signèrent une protestation contre cet acte. Le clergé se trouva partagé en deux camps, les bullistes et les anti-bullistes. Le 13 octobre 1718, un mandement de l'archevêque Claude-Maur d'Aubigné, qui enjoi-

gnait à ses diocésains de se soumettre à cette constitution comme à une loi dogmatique de l'église universelle, fut déclaré supprimé par le Parlement, qui, le 24 novembre suivant, fit brûler par la main du bourreau un libelle publié en faveur de la bulle Unigenitus. Ces querelles, auxquelles fit diversion le nouveau système de finances introduit par Law, ne prirent fin qu'en 1719, par la médiation du duc d'Orléans, devenu régent de France après la mort de Louis XIV, et cette constitution fut définitivement acceptée comme loi du royaume.

— Un arrêt du roi autorisa, en 1714, les drapiers à teindre les laines qu'ils employaient, ainsi que les draps et les étoffes en pièces, sans pouvoir teindre les dites laines pour d'autres fabricants.

1715. — Nicolas Lémery, médecin, l'un des plus habiles chimistes de son temps et fondateur de la chimie française, mourut à Paris le 19 juin. Il était né à Rouen le 17 novembre 1645. Une des rues de cette ville a reçu son nom.

— Le tonnerre tomba, le 2 juillet, sur l'église de Saint-Ouen et brisa une des pyramides du haut de la couronne de la tour. On la fit relever, et l'on plaça, sur une autre pyramide de la même couronne, du côté du couchant, une croix de fer surmontée d'un coq en cuivre. Cette dernière pyramide fut renversée au mois de septembre de l'année suivante, par une furieuse tempête qui dura plusieurs jours.

— Le 13 juillet arriva à Rouen le duc de Gesvres, gouverneur de Paris. Le lendemain vint incognito le prince électoral de Saxe, qui voyageait sous le nom de comte de Lusace. — Le 8 août passa également incognito le duc d'Ormond, général des troupes de la reine d'Angleterre.

— Le comte de Beuvron, fils du maréchal duc d'Harcourt, se rendit au Parlement le 27 août, et prêta serment entre les mains du premier président en qualité de gouverneur du château du Vieux-Palais et de lieutenant de la province, ce qui lui donnait le titre de conseiller-né du Parlement. — Le comte de Beuvron mourut le 21 septembre 1716.

— On fit, le 1[er] septembre, à 7 h. 3/4 du matin, dans l'église cathédrale, l'ouverture des prières de quarante heures pour demander à Dieu le rétablissement de la santé de Louis-le-Grand, dont la mort n'était pas encore connue. — Louis XIV mourut à Versailles le même jour, entre huit et neuf heures; il était dans

sa soixante-dix septième année, et avait régné un peu plus de soixante-douze ans.

— Le 2 septembre arriva à Rouen Méhémet Rissabeck, ambassadeur du grand sophi de Perse. Il avait été précédé peu auparavant par l'alconte Moula, secrétaire d'ambassade, et par Alsabé, son porte-étendart. L'ambassadeur fit son entrée le lendemain, salué par le canon du Château, et précédé des compagnies des Arquebusiers et de la Cinquantaine.

— Le Parlement ordonna, le 30 octobre, une information contre le frère Delamotte, jésuite, qui, le 20 du même mois, avait avancé, dans une prédication à Notre-Dame, des propositions contraires au gouvernement.

— Le 15 novembre, quelques jours après l'élection, par le chapitre de la cathédrale, de messire Jean Hue de la Roque, frère de l'intendant Hue de Miromesnil, en qualité de haut-doyen, en remplacement de M. Dufour, mort le 6 février, on célébra, dans l'église métropolitaine, un service solennel pour le repos de l'ame de Louis XIV. Il y fut prononcé une oraison funèbre. — Jean Hue de la Roque mourut le 15 décembre 1729, à l'âge de quatre-vingt-douze ans.

— Le Parlement députa, le 11 décembre, plusieurs conseillers, ayant à leur tête le premier président, pour complimenter le roi Louis XV sur son avénement.

— En cette année furent rédigés les statuts des savetiers-careleurs.

1716. — Le 5 janvier arriva à Rouen Thomas Howard, duc de Norfolk, premier duc et pair d'Angleterre; il y resta pendant trois mois.

— Le 22 février mourut à Paris François Le Cordier de Bigars, marquis de la Heuze et de la Londe, procureur général au Parlement de Rouen. — Un autre personnage du même nom, né à Rouen en 1759, qui était président au Parlement à l'époque de sa suppression définitive, et qui devint maire de Versailles, est mort dans cette dernière ville le 4 mars 1830.

— On fit, le 5 mars, en présence de l'intendant Goujon de Gasville, l'ouverture des portes de Paris et de la Poissonnerie (ou de la Petite-Boucherie), qui étaient restées fermées pendant quatorze ans.

— On posa, le 8 avril, sur l'autel du Vœu, dans l'église métropolitaine, une image de la sainte Vierge, en plomb, qui fut dorée

en 1725; elle remplaça une statue en albâtre qui avait été donnée en 1357 et qui avait été brisée, dit-on, en 1562, par les calvinistes. Cette statue fut vendue en 1778 au curé de Saint-Vivien, moyennant le prix de quatre cents livres, et fut probablement enlevée de cette église pour être fondue, en 1793. — L'autel du Vœu a été orné d'une belle statue en marbre due au ciseau de Clodion.

— L'abbé Hamel, chanoine et conseiller au Parlement, prit possession, le 6 août, de l'abbaye de Saint-Ouen au nom de l'abbé de Saint-Albin, fils naturel du duc d'Orléans, régent du royaume, appelé au gouvernement de cette abbaye par Louis XIV, au mois de janvier précédent.

— Le 14 novembre vint à Rouen le duc d'Aumont, gouverneur de l'Artois, ancien ambassadeur de France à la cour d'Angleterre.

— Il régna, en 1716 et en 1719, de grandes chaleurs qui firent beaucoup de mal.

— On fit, en cette année, les statuts des vergetiers, brossiers, raquetiers, renouvelant d'anciens réglements qui remontaient au seizième siècle. Ils avaient leur confrérie à la cathédrale, sous le patronage de la sainte Trinité, de saint Sébastien, saint Roch et saint Adrien.

— Une société se constitua à Rouen, dans l'intention de cultiver en commun les sciences et les beaux-arts; elle peut être considérée comme la première idée de création de l'Académie des sciences; mais cette association n'eut pas une longue durée. Il se forma, en 1735, une nouvelle société ayant pour but l'étude de la botanique et des belles-lettres, puis une autre en 1736, qui établit au faubourg Bouvreuil, dans un terrain appartenant à un savant médecin appelé Tiphaigne de la Roche, un jardin botanique, lequel fut transféré en 1757 (voyez cette date) au quai de Paris, et vers 1836 à Trianon. C'est du sein de cette dernière association, comme nous le dirons plus loin, que prit naissance l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, en faveur de laquelle l'abbé Legendre, mort à Paris en 1734, avait disposé d'une rente de onze cents livres, dans un testament en date du 4 février 1733.

1717. — Moururent en cette année : le 17 mars, M. Scot de Fumechon, président à mortier au Parlement; il fut inhumé en l'église de Saint-Vincent; — le 19 novembre, le P. Lefée, religieux de l'ordre des Jacobins, né à Rouen en 1625.

— Jean Jouvenet, né dans la même ville en 1644, l'un des peintres les plus distingués, mourut à Paris le 5 avril à l'âge de soixante-treize ans. Devenu paralysé de la main droite, en 1713, ce grand artiste, qui a été surnommé le Carrache français, et dont le nom a été donné à l'une des rues de Rouen, s'exerça à peindre de la main gauche; il composa ainsi plusieurs tableaux et exécuta le plafond qui ornait une des salles du Palais de justice, et qui s'écroula en 1813. — Un des frères de cet artiste célèbre, François Jouvenet, peintre du roi, mort à Paris en 1759, et d'autres membres de la même famille, se firent une réputation comme peintres et comme sculpteurs.

— Un autre peintre du roi, Nicolas Colombel, né à Sotteville-les-Rouen en 1647, mourut aussi à Paris en 1717.

— Un arrêt du Parlement, du 7 août, priva de ses fonctions un des conseillers de cette cour, commissaire des requêtes du Palais, qui menait une vie déréglée et négligeait les devoirs de sa charge, « en consacrant, porte cet arrêt, à la suite du théâtre et de ceux que le malheur de leur profession y attachait, un temps dont il était redevable aux sujets du roi. »

— Le 11 décembre arriva à Rouen, où il séjourna jusqu'au 28, le R. P. Épiphane de Sainte-Marie, général des Carmes déchaussés.

— On fit les statuts des joueurs faiseurs d'instruments de musique et des maîtres de danse, en renouvellement d'anciens réglements de 1454 et de 1578. Leur confrérie était à l'Hôtel-Dieu de la Madeleine.

1718. — On publia, le 1er avril, une ordonnance concernant le balayage des rues.

— Le 19 octobre mourut à Paris, Henri, duc d'Harcourt, marquis de Beuvron et de Thury, maréchal de France, gouverneur particulier et premier comte du Bailliage de Rouen. Il avait reçu, en 1700, les titres de duc et pair. — Le duc de Montmorency prêta serment entre les mains du roi, pour la survivance du gouvernement de la Normandie.

1719. — Un ouragan renversa, le 17 janvier, une portion de l'un des arcs-boutants de la croisée de l'église de Saint-Ouen.

— On introduisit à Rouen l'usage des pompes à incendie qui ont été inventées en Hollande, et qui furent l'objet de lettres patentes publiées le 6 juillet 1731. — L'administration municipale avait fait venir de la Hollande une de ces pompes, sur le

modèle de laquelle d'autres furent construites. Elle organisa, en 1729, le service des secours contre les incendies, et publia, en 1764, un réglement concernant ce service. — Un arrêt du Parlement, du 27 mars 1735, régla celui des compagnies de la Cinquantaine et des Arquebusiers dans les cas d'incendie. — Les pompiers firent leur réglement particulier le 1er août 1790.

— Le 7 avril, jour du vendredi saint, mourut, en odeur de sainteté, Jean-Baptiste de la Salle, docteur en théologie de l'université de la ville de Reims, où il était né en 1651, fondateur de l'institut des frères des Écoles chrétiennes, connus à Rouen sous le nom des frères Saint-Yon. Il fut inhumé le lendemain dans l'église de Saint-Sever, d'où ses restes furent transférés le 1er juillet 1734 dans la chapelle de Saint-Yon nouvellement construite. Ils ont été transférés de nouveau, un siècle plus tard, en 1835, dans la chapelle des frères de l'École normale dans la rue Saint-Lô. Le titre de vénérable a été conféré, en 1840, par le pape Grégoire XVI, à ce pieux fondateur. Une pierre tumulaire, qui conserve le souvenir de la place qu'avait occupée, dans l'ancienne église de Saint-Sever, la première sépulture de J.-B. de la Salle, a été restaurée en mai 1865 et encastrée dans le mur de la nouvelle église de cette paroisse.—Une souscription a été ouverte à Rouen, en 1872, dans le but d'ériger, sur une des places publiques de cette ville, une statue en l'honneur du fondateur des Écoles chrétiennes.

— L'archevêque Claude-Maur d'Aubigné, primat de Normandie et pair de France, succomba le 22 avril à une attaque d'apoplexie dans son palais archiépiscopal. Ce prélat avait fait bâtir la chapelle de l'archevêché, dont il augmenta les bâtiments, ainsi que ceux du château de Gaillon. Il pourvut aussi à l'entretien du Petit-Séminaire (probablement le petit séminaire de Joyeuse; celui du Mont-aux-Malades n'a été ouvert qu'en 1819.) — Des débats s'élevèrent, à l'occasion du cérémonial de l'inhumation de cet archevêque, entre le chapitre de la cathédrale et les religieux de Saint-Ouen. Son corps, qui avait été réclamé par ces derniers, fut placé, le 26, dans le caveau des cardinaux d'Amboise, à la cathédrale; son cœur, renfermé dans une boite dorée, ayant été porté en grande pompe à Saint-Ouen, le 10 mai, fut rapporté à l'église métropolitaine et remis à M. de Tigny, frère du prélat, qui le fit transporter à sa terre. — Armand Bazin de Bezons fut appelé à succéder à Claude-Maur d'Aubigné;

il avait été successivement évêque de Carcassonne et archevêque de Bordeaux; il était membre du conseil de régence du duc d'Orléans. Ce prélat prit possession de l'archevêché, par procureur, le 15 décembre 1719, et personnellement le 13 janvier 1720. Il mourut au château de Gaillon le 9 octobre 1721, à l'âge d'environ soixante-dix ans, à la suite d'une courte maladie. Il fut inhumé à Paris, dans l'église de Saint-Côme, lieu de sépulture de sa famille.

— On tint, le 23 mai, un synode dans la grande salle de l'archevêché. — La messe de Sainte-Cécile fut célébrée pour la première fois, en cette année, à l'église de Saint-Herbland. — Il y eut, en juillet et en septembre, des cérémonies religieuses à la cathédrale, en actions de grâces du succès des armées françaises en Espagne.

— Le 3 août fut installé le maire de Rouen Mouchard, qui avait été choisi le 11 juillet en vertu de lettres patentes par lesquelles les habitants furent autorisés à élire un maire, comme on le faisait antérieurement à 1690. Jacques Mouchard mourut le 28 juin 1722, et fut inhumé dans l'église de Saint-Vincent.

— Le Parlement permit, le 9 novembre, à un médecin méthodique, opérateur privilégié de la faculté de Montpellier, de dresser un théâtre pendant trois mois, pour y offrir au public « ses remèdes et les opérations qu'il pratiquait sur le corps humain », à charge d'en faire profiter gratuitement les pauvres.

1720. — Le 21 mars, fut établi, conformément à des lettres patentes, un règlement entre les maîtres-toiliers et les maîtres-passementiers de Rouen, pour leurs fabriques. — Jusqu'à cette époque, l'industrie des toiles de coton fut très-chancelante.

— Un édit du roi, du mois d'avril, institua la maréchaussée de la Haute-Normandie, en remplacement des anciennes maréchaussées et de tous les offices y attachés, tels que ceux de prévôts, vice-baillis, vice-sénéchaux, lieutenants criminels, etc., qui avaient été supprimés le mois précédent par un autre édit. Les archers de la maréchaussée furent établis en 1735.

— On fit à Rouen, le 24 mai, une procession des esclaves rachetés par les religieux de l'ordre de la Très-Sainte-Trinité, dits les Mathurins. Chacun de ces captifs avait à ses côtés deux enfants habillés en anges, qui les tenaient par l'extrémité d'une petite chaîne. Il existait, proche de la maison des Mathurins, une enseigne des Deux-Anges, qui a fourni le nom d'une rue voisine

Les Mathurins firent de nouvelles cérémonies du même genre le 22 juin 1725, le 12 décembre 1737 et le 5 février 1766, pour un certain nombre d'esclaves qui avaient été ramenés du Maroc. — Des lettres patentes autorisèrent, en 1731, l'érection d'un hôpital à la maison de la Sainte-Trinité et de la Rédemption des Captifs; cet hôpital fut fondé en 1732.

— En cette année mourut à La Haye, Nicolas Gueudeville, né à Rouen en 1650, ancien membre de la congrégation de Saint-Maur, auteur du « Grand Théâtre historique » et de plusieurs autres ouvrages. — Mourut à Paris, le 27 juin, Guillaume Anfrie, abbé de Chaulieu, peintre et philosophe, né en 1639, fils d'un maître des Comptes de Rouen.

— Le 7 novembre naquit dans cette ville Jean-Marin-Joseph-Claude Rondeaux de Sétry, qui devint conseiller à la Cour des Comptes de Normandie. Botaniste et antiquaire, il a laissé de nombreux mémoires concernant l'économie rurale et l'archéologie. Il mourut le 28 juin 1805, à sa terre de Saint-Étienne-du-Rouvray. — Son fils, Charles-Marin-François Rondeaux de Montbray, né en 1753, fut également membre de la Cour des Comptes; il devint, en 1790, membre du directoire du département, et fut maire de Rouen depuis le 23 décembre 1792 jusqu'au 27 octobre 1793, et se retira ensuite à Louviers, où il fonda une filature hydraulique. — Un des fils de ce dernier, Jean Rondeaux, né le 1er septembre 1775 à Rouen, mort à Saint-Etienne-du-Rouvray le 13 novembre 1864, après avoir occupé une place importante dans le commerce et dans l'administration, a puissamment concouru à l'adoption des travaux qui ont eu pour résultat l'amélioration de la navigation de la Seine.

1721. — L'hiver fut très-rigoureux et fit renchérir toutes les denrées, ce qui détermina le Parlement à prier l'archevêque d'accorder la permission de manger des œufs pendant le carême, demande qui fut favorablement accueillie.

— La trente-neuvième abbesse de Saint-Amand, Marie-Elisabeth de Barentin, mourut le 13 juin. Née à Paris en 1660, fille de Jacques-Honoré de Barentin, premier président du grand conseil, elle avait été nommée par le roi en 1681, et avait pris possession de sa dignité onze années après. Le roi appela à lui succéder Claude-Thérèse de Durafort, qui prit, le 14 août, possession de cette abbaye. — Jusqu'à la suppression de ce monastère, il fut gouverné par deux autres abbesses : Marthe de la Baume

de Suze, nommée en 1772, et Jeanne-Baptiste Nicole de la Guiche, en 1786.

— Il y eut, le 17 août, des fêtes et des réjouissances à Rouen, à l'occasion de la convalescence du roi Louis XV, en vue de la guérison duquel des messes avaient été célébrées peu auparavant, à la demande de plusieurs corporations. En considération de cet heureux événement, le Parlement fit grâce à un homme condamné aux galères. Dans plusieurs autres circonstances, cette cour usa de la même prérogative; elle fit grâce à une femme condamnée au bannissement, à l'occasion de la naissance du grand dauphin, le 4 septembre 1729; un prisonnier pour dettes fut délivré en 1744, pour célébrer la guérison inespérée du roi; en 1781, en réjouissance de la naissance du fils de Louis XVI, deux femmes coupables de crime de faux furent mises en liberté.

— Un jubilé fut accordé par le pape Innocent XIII à l'occasion de son avénement. On fit à Rouen, le 14 décembre, une procession générale, sans faire de station à aucune église, pas même à Saint-Ouen, à cause de la division qui existait encore entre le chapitre métropolitain et l'abbaye.

— Vers cette époque, on démolit une partie du clocher de l'église de Saint-Maclou; cette opération fut continuée en 1735.

1722. — Il s'était établi à Rouen, depuis deux ans, à cause de la peste qui régnait à Marseille, un assez grand nombre de fabricants de savon. Un arrêt du Parlement, du 29 janvier, réduisit le nombre de ces fabricants à dix-huit; il fut encore réduit à dix par un nouvel arrêt du 21 mars. — Des lettres patentes, concernant l'établissement des fabriques de savon, avaient été enregistrées le 26 avril 1606.

— En cette année vinrent à Rouen, le 30 juin, le duc de Luxembourg, gouverneur de la province; — le 12 juillet, le maréchal duc de Villars; — le 13 du même mois, le prince d'Olorousky, ambassadeur du czar de Moscovie.

— On chanta, le 15 novembre, à la cathédrale, un Te Deum à l'occasion du sacre du roi Louis XV.

— Mourut en 1722, l'abbé François Raguenet, né à Rouen vers 1660, auteur des histoires d'Olivier Cromwell et du vicomte de Turenne.

1723. — Un Te Deum fut chanté le 22 février, à l'église métropolitaine, à l'occasion de la cessation de la peste qui avait répandu en Provence une affreuse désolation. On avait craint à Rouen

l'invasion de cette terrible maladie, à cause de l'arrivée de certains navires venus du midi, et que ce fléau n'ajoutât ses désastres à la misère qui régnait alors dans la ville. Cette misère était accrue par la rigueur de l'hiver et par la disette du bois. Le Parlement défendit, le 3 mars, à tous manufacturiers se servant de chaudières d'employer d'autre combustible que le charbon de terre. Par un arrêt du 18 septembre 1725, cette cour réduisit le prix du bois à brûler.

— Une assemblée provinciale des évêques de la Normandie et du clergé de Rouen fut convoquée en avril, dans le palais archiépiscopal.

— Voltaire vint demeurer, le 16 mai, à la Rivière-Bourdet, près de Rouen, chez la présidente de Bernières. Ce fut là qu'il composa sa tragédie de Marianne. Il livra à l'impression, le 3 juin, chez Viret, libraire, son poème de la Ligue, auquel il donna plus tard le nom de la Henriade. — Cet illustre écrivain fit aussi, en 1731, un séjour de sept mois à Rouen où il se proposait de faire imprimer son Histoire de Charles XII, dont la publication avait été arrêtée à Paris. Cette circonstance, indiquée dans une lettre écrite par l'imprimeur J.-J. Besongne, insérée dans le Journal de Normandie en 1785, est également constatée par la correspondance du grand poète, qui s'y tint caché à l'époque dont nous parlons, sous le pseudonyme de M. Chevalier, n'ayant confié le secret de sa retraite qu'à ses amis, Thiriot, Formont et Cideville, et ayant fait courir le bruit qu'il était allé en Angleterre. Il habita pendant quelque temps, dans la rue du Bec, l'hôtel de Mantes, qui devint plus tard l'hôtel de Normandie; il demeura ensuite dans une maison de la rue Ganterie, puis il alla à Déville. Voltaire composa dans sa retraite ses tragédies de César et d'Eriphyle. Il fit imprimer par Claude-François Jore, outre la première édition de son Histoire de Charles XII, une nouvelle édition de sa Henriade, et lui vendit le manuscrit de ses Lettres philosophiques, ou l'autorisa simplement à les éditer. Cette publication fit destituer Jore de sa maîtrise; un arrêt du conseil d'état le déclara incapable d'exercer la profession d'imprimeur et de libraire. Ce dernier, entièrement ruiné, se retira à Milan ou il devint professeur de français et mourut vers 1775. Il avait succédé à son père Claude Jore, lequel fut aussi, en 1709, destitué et renfermé à la Bastille, « pour avoir fait un mauvais usage de son imprimerie. »

— Un réglement du 5 juin fit défense d'apporter du pain, du vin ou du cidre dans les églises, le jeudi saint, pour y faire la Cène. On s'y enivrait, on commettait des abus pour obtenir des gâteaux.

— Le 30 juin, mourut don François-Jean Beaucousin, de la congrégation de Saint-Maur, né à Rouen en 1692, auteur de poésies latines et d'hymnes françaises. Il avait été couronné en 1716 et en 1717, par l'Académie des Palinods.

— Le Parlement enregistra, le 7 août, le réglement des Eudistes, qui s'étaient établis à Rouen.

— Un arrêt du 22 décembre, plusieurs fois renouvelé depuis, enjoignit aux cabaretiers, aubergistes et logeurs, de tenir un registre pour l'inscription des étrangers qui venaient loger chez eux.

— On fit en cette année les statuts des imprimeurs-libraires.

— Conformément à un arrêt du conseil du roi, du 13 octobre 1722, l'ancienne Romaine, qui avait été édifiée en 1553, et les anciennes portes de la Vicomté et Harenguerie, furent démolies. Le nouveau bâtiment destiné à la perception des droits des fermes de S. M., au siége de la juridiction des ports, au logement du directeur et des principaux employés, fut commencé le 4 juin. On en posa la première pierre hors de terre le 15 septembre; il fut terminé en 1726, et les officiers en prirent possession le 2 septembre de cette dernière année. Les travaux s'élevèrent à plus de 200,000 livres, qui furent payés à l'aide des deniers de l'octroi. La balance-romaine qui a donné son nom à cet établissement, et où l'on pesait les marchandises qui entraient dans la ville, était remarquable par sa force extraordinaire. — La reconstruction des deux portes, qui avait été ordonnée par un nouvel arrêt du 27 septembre, fut achevée en 1725. Le tout a disparu en 1826 et en 1827 pour le nouvel alignement des quais. — L'hôtel des Douanes, qui a remplacé l'ancienne Romaine, a été édifié en 1836, sur le quai du Havre.

1724. — Le 15 mars mourut à Paris Jacques Echart, dominicain, né à Rouen en 1644, auteur de la Bibliothèque des écrivains de l'ordre de Saint-Dominique.

— Le 18 juillet fut enregistrée une déclaration du roi portant réglement du Bureau des pauvres valides — Le même jour, une violente émotion fut occasionnée par l'annonce d'un arrêt qui cassait les anciens statuts de la draperie et permettait aux maîtres

d'employer des ouvriers de leur choix. Les femmes s'attroupèrent et causèrent de graves désordres ; les ouvriers, rassemblés dans la vallée du Mont-Renard, complotèrent de ne plus travailler jusqu'au rétablissement des conditions antérieures. Un arrêt du Parlement interdit ces rassemblements et ordonna aux ouvriers de rentrer dans les ateliers, sous peine des galères pour les hommes et du fouet et du bannissement pour les femmes et les enfants. Un procès criminel fut intenté contre les fauteurs de ces désordres.

— Le prince et la princesse de Guise arrivèrent à Rouen le 20 août.

— Le 21 du même mois, mourut à Paris, le P. Noël Alexandre, dominicain, né à Rouen le 19 janvier 1639 ; ce savant théologien avait été provincial de son ordre en 1706. — En la même année mourut François-Timoléon de Choisy, prieur de Saint-Lô de Rouen, membre de l'Académie française, auteur de plusieurs ouvrages historiques et religieux.

— Fut appelé au siége archiépiscopal Louis de Lavergne de Tressan, conseiller du roi, évêque de Vannes près de Nantes, et premier aumônier du régent. Ce prélat avait présidé en 1720 et en 1722 les États de Bretagne. Il prit possession de l'archevêché, par procureur le 12 juillet, et personnellement le 10 décembre suivant; il fit, le même jour, l'ouverture du jubilé accordé par le pape Benoist XIII. Louis de Tressan mourut à Gaillon le 18 avril 1733 ; il avait fondé un petit séminaire pour les pauvres écoliers, qui devint plus tard le séminaire de Saint-Nicaise ; il avait obtenu du roi des lettres patentes pour l'établissement de la maison de Saint-Louis à l'usage des prêtres âgés et infirmes, maison qui fut fondée en 1726 dans un emplacement de la rue du Champ-des-Oiseaux dû à la libéralité de Mlle Mesnager, sœur de l'ambassadeur de ce nom, et qui fut ouverte le 1er avril de l'année suivante. Il supprima le monastère de la congrégation de Notre-Dame, donna leur chapelle à l'église de Saint-Maclou, et leurs biens à la nouvelle communauté de Saint-Louis.

— Il existait à Rouen un libraire nommé Antoine Cailloué, l'un des descendants de Jacques Cailloué, qui fut imprimeur et libraire, de 1612 à 1663, dans la rue aux Juifs, près du Palais, puis dans la cour même de ce palais, et de Pierre Cailloué, son fils, également libraire. — Cette famille ayant adopté les idées de la réforme, publia de nombreux ouvrages de piété et de contro-

verse à l'usage des protestants. Un arrêt du conseil du roi destitua Antoine Cailloué et son frère de la profession de libraire dans cette ville.

— Il y eut, à cette époque, une grande abondance de vin dans le Vexin français. A Gaillon et à Vernon, il ne se vendait que deux sous le pot.

— En cette année, des portes en bois, à deux battants et ornées de sculptures, furent placées, la première au grand portail de l'église de Saint-Ouen, dont l'aître venait d'être pavé de grandes pierres; une seconde au midi, en face de l'ancienne église de Sainte-Croix; et la troisième au nord, par où l'on se rendait au cloître et qui donne accès aujourd'hui, dans l'hôtel-de-ville, au pied de l'escalier de la bibliothèque.

1725. — Les officiers du Bailliage ayant refusé de livrer un prisonnier qui avait été choisi pour lever la fierte, le Parlement ordonna, le 10 mai, l'ouverture de la prison par des serruriers et la remise du prisonnier dans les mains du chapitre.

— Il y eut grande rareté du blé et par suite disette et détresse en Normandie. Des mesures furent prescrites le 8 juillet, concernant l'exercice de la boulangerie, et ayant pour but de s'opposer à la vente du pain à faux poids. Il y eut à Rouen une émotion populaire et des rassemblements à l'occasion d'un pain « qui n'était pas assez blanc ». Le duc de Luxembourg, gouverneur de la ville, qui était arrivé récemment, fut insulté par des femmes sur la place de Saint-Ouen ; il leur pardonna néanmoins, et sa clémence, jointe aux mesures ordonnées par le Parlement et à l'intervention de la garde urbaine, arrêta la révolte. — Il fut défendu à toutes personnes de conserver chez elles des provisions pour plus de huit jours, et aux pâtissiers « de faire œuvre de leur métier ». Des visites et perquisitions furent effectuées à domicile. Le Parlement s'occupa des moyens de raviver l'agriculture et d'assurer la subsistance de la population.

— Des ouvriers toiliers, siamoisiers et autres, abandonnaient leurs ateliers pour se rendre aux travaux publics et prenaient part ainsi à la subsistance des pauvres. Des femmes, auxquelles on donnait du coton en laine à filer, le vendaient, et allaient boire le produit dans les cabarets ; elles proféraient des cris séditieux et menaçaient de soulèvement et de pillage. Le Parlement rendit, le 20 juillet, un arrêt pour reprimer ces désordres ; il défendit, le 24 du même mois, aux toiliers et aux passementiers

d'envoyer leur coton à filer au dehors, afin de conserver du travail aux ouvriers de la ville et d'empêcher les habitants de la campagne d'abandonner la culture des terres.

— Des réjouissances eurent lieu à Rouen, en septembre, à l'occasion du mariage de Louis XV avec la princesse Marie Leczinska, fille de Nicolas-Stanislas, roi de Pologne, mariage qui avait été célébré à Strasbourg le 15 août et à Fontainebleau le 5 septembre. Il y eut des feux de joie, des fontaines de vin et des illuminations.

— En cette année naquit à Rouen David Houard, célèbre avocat au Parlement de Normandie, auteur d'un Traité sur les coutumes anglo-normandes et d'un Dictionnaire du droit normand. Il mourut à Abbeville le 26 février 1803.

— Le 19 décembre naquit Richard-Gontran Lallemant, qui fut successivement imprimeur ordinaire du roi à Rouen, et remplit avec distinction les fonctions de juge-consul, de premier échevin et de maire de cette ville, où il mourut le 3 avril 1807. Il eut pour associé dans son imprimerie un de ses frères Nicolas Lallemant. Son autre frère, Richard-Xavier-Félix, fut abbé de Maupas et vicaire général d'Avranches ; il mourut le 15 août 1810, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, membre de l'Académie des sciences de Rouen. — Des lettres de noblesse, sur arrêt du conseil d'état, furent accordées, le 19 novembre 1775, à Richard-Gontran Lallemant, écuyer, « l'un des descendants de la famille qui avait contribué à l'introduction de l'imprimerie à Rouen » ; elles portaient que l'imprimerie restera dans sa famille « de mâles en mâles, à titre de privilége héréditaire, sans déroger à la noblesse. »

— Mourut à Paris Pierre Puchot des Alleurs, né à Rouen en 1635. Il avait été pendant plusieurs années ambassadeur près de la sublime Porte.

1726. — On récita, le 2 juillet, les prières des quarante heures et l'on dit une messe du Saint-Esprit, à l'occasion de la résolution que le roi avait prise « de gouverner seul les affaires de l'état. »

— Le 18 octobre mourut à Rouen le savant et laborieux bénédictin dom Guillaume Bessin, né à Glos-Ferrière, près d'Argentan, le 27 mars 1654. Il avait donné, en 1717, une édition des Conciles de Normandie et préparé une nouvelle édition des Historiens normands de Duchesne. — Vers le même temps mou-

rurent aussi Guillaume de Houppeville, médecin, né à Rouen, auteur de plusieurs ouvrages de médecine, et d'un discours sur les Eaux minérales de cette ville ; — dom Louis Pisant, prieur de Saint-Ouen, auteur de plusieurs ouvrages ecclésiastiques.

— On bénit, le 27 novembre, une cloche de la cathédrale nommée Marie-Victrice, qui avait été refondue par ce qu'elle n'était pas d'accord avec les autres.

— Geoffroi-Macé Camus de Pontcarré fut pourvu de la survivance de l'office de premier président du Parlement, et prêta serment, le 5 décembre, entre les mains du président d'Esneval. — Il fut reçu premier président le 13 novembre 1730, sur la démission de son père Nicolas-Pierre Camus de Pontcarré.

1727. — On célébra, en février, à la cathédrale, dans la chapelle de la congrégation du Sacré-Cœur de Jésus, qui avait été instituée en 1725, en vertu d'une bulle du pape Benoist XIII, une messe pour demander à Dieu l'heureux accouchement de la reine. Cette princesse s'était fait inscrire au nombre des associés, et avait fait don à la chapelle d'un tableau, dans lequel on la voit présentant son enfant à la sainte Vierge et à l'enfant Jésus. — La reine accoucha, en septembre, de deux princesses. Cet événement donna lieu à des réjouissances publiques. On fit couler des fontaines de vin ; un feu de joie fut allumé par le président de Lourailles, accompagné de M. d'Houdetot, maire de Rouen.

— On créa, le 20 février, sous le nom d'aumône, un impôt forcé sur toutes les maisons de la ville, afin de subvenir aux besoins de l'Hospice général. — Il est résulté, en effet, d'un compte des recettes et des dépenses de cet hôpital, que les recettes avaient été, en 1726, de 133,092 livres, et les dépenses de 211,442 livres, ce qui portait le déficit à 78,350 livres. En y ajoutant le déficit des années précédentes, l'Hospice général se trouvait alors endetté de plus de 124,000 livres.

— On commença, le 25 juin, la construction de l'hôtel du premier président du Parlement, qui fut occupé depuis par la cour d'appel, et qui est devenu, en 1857, l'hôtel des Sociétés savantes. Ces travaux furent achevés en 1729, et furent payés avec le produit de l'octroi sur les boissons, qui fut prorogé à cet effet jusqu'au 1er juin de ladite année.

— On fit avec grande pompe, en juillet, aux Carmélites et aux Carmes déchaussés, la cérémonie de la canonisation de saint Jean de la Croix, fondateur de cette dernière communauté.

— Le 19 du même mois, une mère convaincue d'avoir étranglé l'un de ses fils, avec l'assistance du frère de sa victime, fut exécutée sur la place de la Rougemare, où avait été commis le crime. La mère était la femme d'un président au Bailliage nommé Lavoisey, et le fils conseiller au même siége. La femme fut pendue et étranglée ; le fils fut rompu vif : les deux corps furent ensuite livrés aux flammes.

— En cette année moururent à Rouen, leur ville natale, Alexandre Goulley de Boisrobert, né dans la seconde moitié du dix-septième siècle : il avait embrassé la carrière ecclésiastique et avait entrepris de former une Bibliothèque des auteurs normands ; — Jean de Jort, célèbre jurisconsulte, procureur à la Chambre des Comptes.

1728. — Le 15 avril naquit à Rouen, J.-B. Guillaume Haillet de Couronne, qui fut en 1757 lieutenant civil et criminel au Bailliage de la même ville. Alliant le culte des muses aux travaux de la magistrature, il devint en 1770, secrétaire de l'Académie pour la classe des lettres et des arts. Haillet de Couronne alla fixer sa résidence à Paris en 1805, et y mourut le 29 juillet 1810.

— Mourut à Rouen, le 26 mai, Pierre de Prelle, ancien lieutenant particulier en la vicomté, âgé de cent-deux ans et trois mois. — Le jésuite Gabriel Daniel, né dans la même ville en 1649, auteur d'une Histoire de France et d'une Histoire de la Milice française, mourut à Paris le 23 juin, d'une attaque d'apoplexie.

— François-Frédéric de Montmorency, duc de Luxembourg et de Pinay, pair, premier baron chrétien, etc., nommé par le roi gouverneur de la Normandie après le décès de son père, fit son entrée solennelle à Rouen le 27 juin. Il fut reçu avec cérémonie par la garde bourgeoise, qui le conduisit à Saint-Ouen, où son logement avait été préparé. Deux jours après, arriva la duchesse, à laquelle on fit la même réception. Le duc prit séance au Parlement le 2 juillet. — Il mourut à Rouen le 18 mai 1764, dans sa soixante-deuxième année.

— Le curé et les trésoriers de Saint-Godard avaient fait des tranchées dans cette église ; le Parlement leur ordonna, le 11 août, de les faire combler « attendu que ces travaux pouvaient compromettre la santé publique, à cause des grandes chaleurs et des mauvaises odeurs qui s'en exhalaient. » Il fut défendu à tout ouvrier, sous peine de carcan, de travailler à changer les

sépultures dans cette même église. — Sur une requête qui lui fut présentée le 2 décembre suivant, la cour autorisa la reprise de ces travaux, la saison étant plus favorable. On imposa, à cette époque, quatre mille livres sur les habitants de la paroisse, pour les réparations à faire à cette église. — Fermée pendant l'époque révolutionnaire, l'église de Saint-Godard, nouvellement restaurée, fut remise le 1er octobre 1806 à l'usage du culte catholique. De nouveaux travaux de réparation et de décoration y ont été faits de 1866 à 1869 ; quelques-uns de ses anciens vitraux, représentant la légende de saint Romain, ont été réparés, et on y a placé, depuis, de nouvelles verrières.

— En cette même année, on agrandit l'église du monastère de la congrégation de Saint-Antoine, dont le grand portail faisait face au Marché-Neuf. Cette église, qui avait été bâtie en 1500, fut réédifiée de fond en comble dans le goût moderne en 1745. Elle a été démolie en 1781.

— Furent faits les statuts des selliers-carossiers, en renouvellement de ceux de 1298 et de 1408 ; ces statuts furent confirmés par des lettres patentes de Louis XV. — On fit aussi un réglement pour les porteurs de chaises, qui stationnaient tous à la Crosse.

1729. — D'importantes réparations furent faites, dans le cours de cette année, à l'église de Notre-Dame-de-la-Ronde. — Cette église, supprimée à la Révolution, fut vendue le 29 juin 1796, avec le presbytère, le cimetière et les maisons servant à loger les chanoines, moyennant le prix de 108,320 livres. Elle fut démolie deux ans après. Son clocher de pierre, en forme de pain de sucre, menaçait ruine, et les quatre piliers qui le supportaient étaient lésardés.

— Le nonce du pape Benoist XIII arriva en cette ville et logea à l'archevêché.

— Le 23 août naquit à Rouen Jean-François-Gabriel d'Ornay ; avocat au Parlement de Normandie, poète et écrivain distingué, il occupa dans sa ville natale d'utiles et importantes fonctions ; il mourut à Saint-Georges-de-Bocherville, doyen de l'Académie des sciences et de la Société d'émulation de Rouen, le 25 novembre 1834 : il était âgé de 105 ans, trois mois et deux jours.

— Il y eut, le 19 septembre, des fêtes et des réjouissances publiques dans notre ville à l'occasion de la naissance du dauphin, né à Versailles le 4 du même mois. A la suite d'un Te Deum qui

fut célébré solennellement à la cathédrale, un feu de joie fut allumé dans le parvis par le comte de Beuvron, gouverneur du Vieux-Palais, accompagné du duc d'Harcourt. Il y eut feu d'artifice, illuminations, distribution de pain et de viande au peuple, procession générale, etc. Les PP. Jésuites illuminèrent les murs de leur maison du Mont-Fortin, située à un quart de lieue de la ville, et dont ils avaient fait l'acquisition en 1621. — On donna au Chemin-neuf, qui venait d'être planté de quatre allées d'arbres, le nom de cours Dauphin (c'est actuellement le cours de Paris.) — De semblables réjouissances eurent lieu le 11 octobre 1730, pour la naissance du duc d'Anjou.

Un religieux, nommé le P. Roger, institua, à l'occasion de la naissance du dauphin, un pélerinage à Notre-Dame-de-Bonsecours. L'ancienne église de ce nom, située à quelque distance de Rouen, n'avait en 1205 que le titre de chapelle de Blôville, et était devenue paroissiale, en 1301, sous le nom d'église de Bonsecours ; le patronage de cette cure avait été confirmé au prieuré de Saint-Lô par Robert d'Esneval, seigneur de Pavilly. L'église de Bonsecours a été remplacée, au dix-neuvième siècle, par les soins de l'abbé Godefroy et sous la direction de M. E. Barthélemy, architecte diocésain, par un magnifique édifice beaucoup plus vaste, dont la première pierre a été posée le 4 mai 1840, par le cardinal prince de Croy qui avait fondé dans cette paroisse une grande maison destinée à recevoir les prêtres infirmes. — La première messe a été célébrée dans le nouveau chœur le 15 août 1842.

1730. — On établit à Rouen, le 17 juillet, des écoles chrétiennes.

— Le 25 octobre naquit à Ferrières, près de Bernay, Pierre Laurent-Guillaume Gosseaume, qui exerça pendant long-temps la médecine à Rouen avec une grande distinction ; il fut professeur de botanique au Jardin des plantes, et médecin en chef des hospices ; il devint bibliothécaire-archiviste de l'Académie des sciences de notre ville, et en écrivit l'histoire ; il mourut le 25 avril 1827 dans sa quatre-vingt-dix-septième année. — Vers le même temps, naquit à Rouen François-Joseph Lange, chevalier de la Maltière : on lui doit, outre plusieurs mémoires scientifiques, l'invention du microscope solaire, auquel fut donné plus tard le nom de « mégascope ».

— En cette année mourut à Rouen, sa ville natale, Pierre-

Joseph-Nicolas de Grainville, jésuite, numismate et humaniste.

— On fit des statuts pour les grenetiers, qui avaient leur confrérie à la cathédrale sous le patronage de S. Adrien, de saint Roch et de saint Sébastien. — On rédigea aussi un réglement pour les charretiers.

1731. — L'hiver fut très-rigoureux.

— Le 19 mars mourut à Orléans J.-B. Lebrun des Marettes, théologien et historien, né à Rouen en 1650, fils du libraire Bonaventure Lebrun, et auteur de plusieurs ouvrages ecclésiastiques.

— Des rôdeurs de nuit brisaient les vitres des bourgeois et les lanternes ; une enquête fut ordonnée à ce sujet, le 31 mars, par le Parlement.

— Le 17 septembre naquit à Rouen Jacques-Christophe Valmont de Bomare, qui devint un naturaliste distingué. Il était fils d'un avocat au Parlement de Normandie et fut élève du célèbre Lecat ; il composa un Dictionnaire d'histoire naturelle qui eut un grand succès. — Valmont de Bomare mourut à Paris le 24 août 1807.

— Une fabrique d'étoffes à fleurs brochées fut établie au Petit-Château de Rouen sous la direction d'un négociant appelé Amaury, qui en était l'inventeur. — On commença, vers 1755, à fabriquer dans la même ville les étoffes de coton appelées les « lancés » et les « chinés. »

1732. — Le conseil de la ville ordonna, le 8 avril, la démolition des restes de la porte Martinville, qui était tombée en ruines depuis plusieurs années. — Cette porte fut remplacée, en 1783, par deux chétives maisonnettes ornées de guérites, dont la séparation était fermée par une grille de fer. Ces guérites furent détruites au mois d'août 1789.

— Pendant qu'on sonnait le salut du jour de la fête de l'Assomption, le battant de la cloche Georges-d'Amboise se cassa en deux morceaux. Le chapitre écrivit à tous les maîtres de forges pour en faire faire un autre. Un nommé Le Friand, maître serrurier de Rouen, s'en chargea et le commença le 14 février 1735. Il inventa une machine au moyen de laquelle une seule personne pouvait transporter un fardeau du poids de deux mille livres de la forge à l'enclume ; il inventa également un tour sur lequel il tourna cette masse de fer avec facilité. Le nouveau bat-

tant fut l'ouvrage de plus de deux mois ; il pesait dix-huit cent soixante-dix-huit livres, et coûta trois mille livres. Il avait six pieds huit pouces de hauteur, et la poire avait quatre pieds neuf pouces de circonférence.

— On plaça une inscription sur la fontaine de la Grosse-Horloge, qui venait d'être reconstruite. Effacée en 1794, cette inscription a été rétablie depuis.

— On fit, en cette année, des statuts pour les maréchaux, en renouvellement de ceux qu'ils avaient obtenus en 1464. Les maréchaux avaient leur confrérie à l'église de Saint-Eloi.

1733. — Une inscription fut mise sur une fontaine nouvellement construite contre les murs de Saint-Ouen, en face de la rue de la Seille. Cette fontaine fut démolie en 1819, en même temps que le mur auquel elle était adossée, et fut reportée à l'angle d'une rue voisine. Elle est aujourd'hui remplacée par une borne, qui est établie à l'extrémité N.-O. de la place de l'Hôtel-de-Ville.

— On apprit, le 31 août, la nomination de Nicolas-Charles de Saulx-Tavannes à l'archevêché de Rouen, en remplacement de Louis de Lavergne de Tressan, mort à Gaillon le 18 avril ; ce prélat avait été grand-vicaire sous Mgr de Bezons, puis évêque et comte de Châlons. L'archevêque De Tavannes prit possession de son église le 24 mai suivant. Il fut nommé en 1744 grand aumônier de la reine, créé cardinal en 1756 et grand aumônier de France l'année suivante, puis proviseur de Sorbonne. Il mourut le 10 mars 1759.

— Un arrêt du conseil du roi, du 28 décembre, enjoignit aux propriétaires de voitures et de charrettes de faire peindre leurs noms et surnoms sur une plaque de métal posée en avant des roues.

— En cette année moururent, le 1er avril, Louis Levavasseur, sieur de Masseville, né en 1647, auteur d'une Histoire sommaire de la Normandie et de plusieurs autres ouvrages, décédé à Valognes ; — le 21 septembre, le jésuite Noël-Etienne Sanadon, né à Rouen en 1676, poète latin et littérateur, décédé à Paris. Il fut professeur de rhétorique à Caen et à Paris, où il devint le précepteur du prince de Conti. Il était étroitement lié avec Huet, évêque d'Avranches. Son oncle, Nicolas Sanadon, jésuite, né à Rouen, mort en 1720, fut l'auteur de prières et d'instructions chrétiennes qui ont été souvent réimprimées.

1734. — On ordonna, le 17 janvier, « sous peine d'amende, »

des réjouissances pour les premiers succès des armes du roi en Italie. Il fut enjoint aux habitants de faire des feux de joie devant leurs portes et de mettre des lumières sur leurs fenêtres. Plus tard furent célébrées encore d'autres victoires remportées en Italie et en Allemagne. — Le 12 décembre, on fit à la cathédrale un service solennel pour les sujets du roi morts dans ses armées depuis le commencement de la guerre.

— Le 1er février, mourut à Paris le chanoine Louis Legendre, abbé de Clairfontaine, né à Rouen en 1659, l'un des fondateurs de l'Académie des sciences de cette ville, auteur d'une Histoire de France et de plusieurs autres ouvrages.

— Le Parlement décida, le 17 mai, qu'à l'avenir les magistrats ne seraient plus reçus au serment en dehors des barreaux et à genoux, mais qu'ils prêteront ce serment debout et en dedans des barreaux. Voici quelle était la formule de ce serment : « Vous jurez de bien et fidèlement faire les fonctions de.... au Parlement, de rendre la justice aux pauvres comme aux riches, de soutenir les intérêts du roi et du public de tout votre pouvoir, de respecter la compagnie, d'observer et faire observer les ordonnances, arrêts et réglements de la cour, et de tenir les délibérations closes et secrètes ; ainsi le jurez et promettez ? » — Le récipiendaire, la main sur l'Évangile tenu par le président qui avait prononcé la formule, répondait : « Je le jure. »

— On fit le 19 mai l'acquisition des maisons nécessaires pour la construction du palais des Consuls, destiné à servir de rendez-vous aux négociants pour les affaires de leur commerce ; on en posa la première pierre l'année suivante, en présence du marquis de la Bourdonnaie, intendant de la généralité. Ce bâtiment, édifié sur les plans de François Blondel, architecte du roi, fut achevé en 1735.

1735. — Une assemblée provinciale du clergé fut convoquée le 2 mai, à l'archevêché, pour l'élection des députés à l'assemblée générale. Furent élus l'archevêque de Rouen et l'évêque de Coutances. Plusieurs assemblées semblables eurent lieu les années suivantes.

— Le 15 juin décéda à Paris René-Aubert d'Aubeuf, abbé de Vertot, né en 1655 près d'Yvetot, d'une famille noble et ancienne, auteur des Révolutions romaines, de celles de Suède et de Portugal, et d'une histoire de Malte. — Mourut également en 1735, Henri Joutel, voyageur, né au Val-d'Eauplet près de Rouen. Il

avait été le compagnon de Cavelier de la Salle, dans son voyage à la Nouvelle-France, en 1684.

— On ordonna, le 7 août, des prières publiques pour obtenir le beau temps nécessaire pour la récolte des biens de la terre.

— L'abbé de Fitz-James de Berwick, grand vicaire de l'archevêque de Rouen, se présenta au Parlement le 10 décembre, en qualité de duc et pair. L'abbé de Berwick avait rapporté de Rome des reliques de saint Verecond, martyr, qui furent placées, le 31 août 1738, au milieu du chœur de l'église de Saint-Maclou. Il fut appelé par le roi à l'évêché de Soissons, à la fin de décembre de la même année.

— Furent faits les statuts des cuisiniers, traiteurs-rôtisseurs, qui avaient leur confrérie à Saint-Ouen, et ceux des pâtissiers, ou blayeurs, etc.

1736. — On commença, le 20 novembre, la construction du maître-autel de la cathédrale de Rouen. Les chanoines de la métropole, qui avaient conçu, trois ans auparavant, le dessein d'exhausser ce maître-autel et de dégager le sanctuaire, firent briser ou disparaître des mausolées renfermant les sépultures de plusieurs princes anglo-normands et d'autres personnages illustres, en faisant remuer le sol jusqu'à quinze pieds de profondeur. Ils prirent néanmoins le soin de conserver, par des inscriptions qui ont été reconnues depuis, le souvenir de ces anciennes sépultures. — Ce maître-autel fut consacré le 15 décembre de l'année suivante.

— On fit, en 1736, des réparations considérables à l'église de Saint-Sauveur.

— Le 18 août fut adjugée la construction d'une fontaine à la porte Cauchoise. Elle est placée dans la rue de ce nom, à l'extrémité de celle des Bons-Enfants.

— Robert Le Prevost, né à Rouen en 1675, chanoine de Chartres, prédicateur célèbre, et auteur d'un panégyrique de saint Louis, mourut à Paris en 1736.

1737. — A la suite de « bruit et tumulte » qui avaient eu lieu, en mai, à la Comédie, dans le parterre, le Parlement fit défense à ceux qui en avaient été reconnus coupables d'entrer au théâtre avant un mois et un jour.

— Paul Lucas, antiquaire et voyageur célèbre, né à Rouen le 31 août 1664, auteur de plusieurs relations de voyages dans le Levant, mourut à Madrid le 12 mai.

— Le 14 du même mois, un tourbillon de vent ravagea une fabrique de cire du faubourg de Saint-Sever, et en dispersa les produits dans toute la ville.

— On fit, le 11 août, une procession solennelle pour la clôture d'une mission qui s'était tenue à l'église de Saint-Nicaise.

— En cette année naquit à Rouen Joseph-André Guiot, qui, après avoir été successivement vicaire de la paroisse de Saint-Cande-le Jeune, chanoine et bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, prieur de Saint-Guenault et curé de Saint-Spire à Corbeil, devint curé de Bourg-la-Reine où il mourut le 21 septembre 1807. Il fut secrétaire du Palinod de Rouen ; il a laissé plusieurs ouvrages et des manuscrits intitulés : le Moréri des Normands et Histoire générale des Palinods, que possède la bibliothèque publique de Caen, et le « Clio Rothomagensis », appartenant à celle de Rouen.

1738. — Le comte de Beuvron, fils de Henri, premier duc d'Harcourt, arriva à Rouen le 4 mars, en qualité de lieutenant général du gouverneur de la province de Normandie.

— Le 26 mars, le Parlement, appréciant l'importance des services rendus par Claude-Nicolas Le Cat, démonstrateur de chirurgie à Rouen, et voulant le dissuader de songer à quitter cette ville pour aller demeurer à Paris, lui accorda une gratification de deux mille livres. Des lettres patentes du roi, enregistrées le 24 décembre de la même année, décernèrent à ce professeur des lettres de noblesse. Le Cat avait établi, à la porte de Bouvreuil, un amphithéâtre d'anatomie, au sujet duquel le Collége des médecins lui intenta, en 1739, un procès pour l'avoir ouvert sans autorisation. Il fut l'un des fondateurs de l'Académie des sciences de Rouen. — Claude-Nicolas Le Cat mourut chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, le 21 août 1768. Son nom a été donné à l'une des rues de la ville.

— Le 17 août arriva à Rouen la princesse de Carignan, de la maison de Savoie. Elle était accompagnée de l'ambassadrice d'Espagne et de l'abbesse de Poissy. Son entrée fut saluée par les canons du cours. L'un de ces canons ayant éclaté, deux personnes furent tuées.

— Mourut à Rouen, le 3 novembre, madame de Rohan-Guéménée, abbesse de Jouare-en-Brie. Après la cérémonie funèbre, son corps fut porté à l'abbaye de Préaux, dont elle avait été abbesse pendant plus de seize ans.

— L'abbé Pavyot de la Villette, chanoine et grand archidiacre de l'église métropolitaine, mourut le 21 décembre ; il fut enterré au milieu de la chapelle de la Sainte-Vierge. On avait voulu l'inhumer sous une tombe dans laquelle on découvrit, renfermé dans un cercueil de plomb, le corps d'André de Brancas, maréchal de Villars, qui avait été gouverneur de Rouen, du Havre et de Montivilliers, et que tuèrent les Espagnols, en 1595, au siége de Doullens. Ce corps fut trouvé entier et sans putréfaction.

1739. — On célébra, le 27 mars, dans l'église des Jésuites de Rouen, la cérémonie de la canonisation de saint François Régis.

— Le Parlement publia, le 17 juin, une ordonnance par laquelle il interdit les feux de joie ; mais, en 1744 et en 1745, il fut permis, et même ordonné, par le Bailliage, à tous les habitants d'en faire devant leurs maisons en réjouissance du succès des armées royales. — Le 24 juin 1746, l'ordre fut donné d'illuminer à l'occasion de la prise d'Anvers ; mais il fut défendu de faire des feux de joie.

—M[lle] Cronel, dite Frétillon, autrement dite M[lle] Clairon, était, à cette époque, actrice de la comédie de Rouen. Ses mémoires, en forme de libelle, furent publiés par Gaillard de la Bataille, né en cette ville en 1708, mort à Roumare le 2 octobre 1779.

— L'évêque d'Évreux, duquel relevaient, pour le spirituel, le château et le bourg de Gaillon, céda ce château à l'archevêque de Rouen, par un traité qui reçut l'approbation du roi le 14 juillet de l'année suivante. — Déjà, d'après un acte intervenu, en 1606, entre le cardinal de Joyeuse et le cardinal du Perron, l'archevêque de Rouen nommait à la cure de Gaillon, et l'évêque d'Évreux, en échange, disposait d'un bénéfice dans le diocèse de Rouen.

— Le 8 novembre naquit à Noyon François-Philippe Gourdin, qui fut bénédictin du monastère de Saint-Ouen de Rouen ; il devint successivement bibliothécaire de cette abbaye et de l'Académie des sciences ; il exerça le même emploi à la Bibliothèque publique de notre ville depuis 1809, époque de son ouverture, jusqu'en 1819. D. Gourdin mourut à Blôville-Bonsecours le 11 juillet 1825 ; il a laissé plusieurs ouvrages estimés.

— En cette année furent rédigés de nouveaux statuts pour les orfèvres, en remplacement de ceux qui leur avaient été donnés en 1325 et renouvelés en 1654.

1740. — Les années précédentes avaient été malheureuses, et

plus d'une fois le Parlement eut à réprimer et à punir des attroupements, des mouvements tumultueux et des menaces de pillage. C'est ainsi qu'il avait rendu, le 2 janvier 1738, un arrêt contre des ouvriers qui s'étaient rendus coupables de sédition le 4 décembre précédent. La charité paraissant néanmoins à cette cour plus de saison que l'emploi de la rigueur, elle donna des secours aux indigents, et provoqua en leur faveur d'abondantes aumônes. L'hiver de 1739 à 1740 surtout fut rigoureux ; il commença à la mi-octobre et sévit de nouveau en janvier. La récolte qui le suivit fut très-mauvaise. — L'hiver de 1740 à 1741 fut également long et froid ; il fut accompagné d'une inondation désastreuse. Les eaux commencèrent à monter le 10 décembre, et s'accrurent jusqu'aux fêtes de Noël ; elles atteignirent, le 26 décembre, à Paris, la hauteur de 7 m. 90 c. au pont de la Tournelle. La Seine ne rentra dans son lit que le 20 janvier suivant. Le faubourg Saint-Sever et une partie de la ville furent envahis. Il y eut cinq pieds d'eau dans le bâtiment de la Romaine. Des bateaux vinrent aborder jusque devant la porte du couvent des Augustins. Plusieurs maisons des parties basses de notre cité ont conservé long-temps la trace des marques faites pour indiquer la hauteur qu'atteignit le débordement du fleuve. Cet immense malheur, qui privait un grand nombre d'habitants de leur demeure et de leur travail, éleva à plus de vingt mille le nombre des pauvres de la ville.

— L'archevêque de Rouen sacra, le 18 décembre, dans la chapelle du château de Gaillon, l'abbé de Fitz-James de Berwick, pair de France, qui venait d'être promu à l'évêché de Soissons, et Néel de Christot, conseiller au Parlement, nommé évêque de Séez. Ce dernier mourut en août 1766 ; il avait fait don à la cathédrale de Rouen d'un ornement complet.

—Il se trouva, au mois de décembre, un tel encombrement de malades à l'Hôtel-Dieu de la Madeleine, qu'on fut obligé d'en mettre dans la grande salle du Palais archiépiscopal. On y avait établi vingt-huit lits pour des convalescents.

— En cette année mourut Charles-François-Nicolas Lemaître, sieur de Claville, président du Bureau des finances de Rouen, où il était né en 1670. Il est l'auteur d'un Traité sur le vrai mérite. — Dans la même année, naquit à Saint-Thomas-la-Chaussée, près de Rouen, Jacques Varin, savant et habile botaniste, auquel est due la variété de lilas qui porte son nom. Il exerça d'abord

l'imprimerie, et gouverna ensuite pendant trente-deux ans le Jardin des plantes de Rouen. Il mourut le 24 mai 1808.

1741. — Une disette affreuse se fit sentir en janvier. Les denrées montèrent à un prix excessif. Le roi ayant fait acheter du blé hors de France pour le faire transporter à Paris, et les grandes eaux ayant interrompu le cours de la navigation, l'intendant De la Bourdonnaye fit déposer ces grains dans les dépendances du monastère de Saint-Ouen, et prit des dispositions pour en mettre jusque dans la nef de l'église abbatiale, qui fut barricadée pour cet effet. – La cherté du blé ne cessa qu'en 1743.

— Le 26 janvier, un grand bateau chargé de blé, qui était prêt à partir pour Paris, fut entraîné par les glaces. Il écrasa sept ou huit autres gros bateaux, et rompit le pont, dont neuf bateaux furent emportés et se brisèrent contre le quai aux Huîtres. Le dommage que causa cet événement fut évalué à trois millions.

— Jean-Baptiste Descamps, peintre du roi, né à Dunkerque en 1714, fit, en 1741, l'ouverture d'un cours gratuit de dessin, qui est devenu plus tard l'Académie des arts de dessin et de peinture. On construisit, au-dessus de l'une des halles de la Vieille-Tour, des salles pour les élèves de peinture et de sculpture et pour l'étude de l'architecture, ainsi qu'un cabinet particulier pour le directeur. — La création de l'École gratuite de dessin fut autorisée en septembre 1746 ; ses élèves furent exemptés de la milice en 1747. Cette école, qui fut constituée définitivement en 1750, eut pour directeurs J.-B^te^ Descamps, qui mourut, des suites d'une chute, le 30 juillet 1791, dans sa soixante-dix-septième année ; et J^n^-Baptiste-Marc-Antoine Descamps, son fils, qui remplit cette fonction jusqu'en 1793, époque où l'école fut fermée. Rétablie peu après, l'École municipale fut transférée vers 1825 dans l'ancien couvent de Sainte-Marie. — Le 1er septembre 1801 fut décidé l'établissement à Rouen d'un Musée de peinture et de sculpture qui fut ouvert en 1809. Ce Musée, qui occupe, avec la Bibliothèque publique, toute la partie supérieure de l'hôtel-de-ville, eut pour premier conservateur, jusqu'en 1832, J.-B.-Marc-Antoine Descamps, dont nous venons de parler, et qui mourut le 31 janvier 1832, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

— En cette année naquit à Rouen le peintre J.-A.-M. Lemoine, auteur du plafond du théâtre des Arts, représentant l'apothéose du grand Corneille ; il mourut dans sa ville natale le 21 fé-

vrier 1803. — Est également né à Rouen, en novembre 1741, l'abbé Baston, vicaire général de ce diocèse, mort le 26 septembre 1825. Ce savant ecclésiastique, auquel fut confiée, en 1787, la surintendance de la bibliothèque du chapitre de la cathédrale, a laissé de nombreux ouvrages ayant trait à la théologie et à l'histoire ecclésiastique. Il fut nommé évêque de Séez en 1811.

1742. — Les prêtres du séminaire de Saint-Louis, qui avait été fondé en 1726 dans une maison du faubourg Bouvreuil, entrèrent en possession de l'emplacement qu'avaient occupé, dans la rue du Champ-des-Oiseaux, les religieuses du Val-de-Grâce, dont le monastère venait d'être supprimé. Leur église fut dédiée, le 22 décembre 1766, par M. de Cérisy, évêque de Lombez. — Leur maison fut réunie plus tard au séminaire archiépiscopal.

— Le 16 avril mourut à Paris Pierre Brumoy, jésuite, né à Rouen en 1688, historien, poète, critique et mathématicien, auteur du Théâtre des Grecs et continuateur de l'Histoire de l'Église gallicane, que la mort l'empêcha d'achever.

— Le Parlement enregistra, le 23 juillet, des lettres patentes pour l'union de la manse conventuelle de l'abbaye de Saint-Victor au séminaire archiépiscopal de Rouen, dont le supérieur était Jean-Prosper Auvray de Saint-André, général des Eudistes, qui mourut le 20 janvier 1770.

— On apporta à Rouen, le 8 octobre, les premières pommes de terre cultivées dans le pays de Caux. Cette solanée est un produit originaire de l'Amérique septentrionale. De nouveaux essais de culture de ce tubercule furent faits en 1766.

— Le 9 novembre, le monastère des religieuses bénédictines de Saint-Hilaire fut réuni à celui des dames de Saint-Louis, auquel on incorpora encore, l'année suivante, la maison des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame.

— On créa à Rouen, en décembre, une milice bourgeoise pour une levée extraordinaire qui avait été ordonnée par le roi le 30 octobre précédent. On fit le dénombrement de tous les garçons depuis l'âge de seize ans jusqu'à quarante. On choisit ceux qui étaient les plus convenables à porter les armes, « que l'on fit tirer au billet. »

1743. — On construisit la fontaine de la rue Saint-Romain, près de l'avant-portail de la cour des Libraires. — Vers cette même époque, furent commencés les travaux de reconstruction de la partie des halles appelée la Halle neuve.

— Le 6 juin naquit à Rouen Anicet-Charles-Gabriel Lemonnier, qui fut un peintre d'histoire des plus distingués et prit une part active à l'établissement du Musée de peinture de notre ville. Ce peintre célèbre, qui eut pour premier maître J.-B. Descamps, se perfectionna à Paris dans l'atelier de Vien, produisit des tableaux remarquables, et remporta, en 1770, le grand prix de peinture; il devint en 1810 directeur de la manufacture des Gobelins. — On fit à Rouen, le 7 janvier 1819, l'inauguration au Musée d'un tableau offert par notre compatriote, qui mourut à Paris, dans sa quatre-vingt-deuxième année, le 17 août 1824. L'administration municipale de Rouen avait acquis, en 1821, la collection des tableaux et des dessins composant le cabinet de Lemonnier.

— Le 17 juillet naquit dans la même ville Adrien Pasquier. Issu de parents pauvres et d'abord ouvrier cordonnier, il céda à un penchant irrésistible pour l'étude et composa des mémoires, de laborieuses compilations sur l'histoire et l'économie politique, ainsi qu'un Dictionnaire historique et critique des hommes illustres de la province de Normandie. Ces différents ouvrages, laissés à l'état de manuscrit, sont en la possession de la Bibliothèque publique de Rouen. — Adrien Pasquier mourut le 19 novembre 1819, à l'Hospice général, où il avait été forcé de demander un asile.

1744. — L'Académie des sciences, des belles-lettres et des arts, tint ses premières séances. Ses statuts, approuvés par des lettres patentes du 17 juin 1744, furent renouvelés et confirmés par de nouvelles lettres du 13 décembre 1756, qui furent enregistrées au Parlement le 10 février suivant. — Les premiers membres de cette compagnie savante, qui eut pour premier bienfaiteur l'abbé Legendre, furent Le Cornier de Cideville, conseiller au Parlement, qui, avec l'aide de M. de Luxembourg, gouverneur de la province, fit toutes les démarches nécessaires en vue d'obtenir des lettres patentes pour l'établissement de la société, et le docteur Tiphaigne de la Roche, qui en fut le premier directeur. — Supprimée en 1793, l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen fut rétablie en 1803 par les soins du comte Beugnot, préfet du département, et du maire de Rouen Defontenay. Cette compagnie rentra en possession, le 29 juin, de ses registres et de ses papiers, mais non de sa bibliothèque ni de son jardin, pertes à laquelle il fut suppléé par une allocation

annuelle votée par le conseil municipal. Son nouveau réglement reçut l'approbation ministérielle le 1er juin 1804. — L'Académie a été confirmée par de nouvelles lettres patentes du 10 juin 1828, et a été reconnue comme établissement d'utilité publique, par un décret du 12 avril 1852.

— Il y eut, en septembre, de grandes fêtes et des réjouissances publiques à l'occasion de la convalescence de Louis XV. A la suite de la célébration d'un Te Deum dans l'église métropolitaine, on fit couler des fontaines de vin et on délivra des prisonniers; des illuminations furent faites dans la ville et dans les principales églises. Les Jésuites illuminèrent leur maison du Mont-Fortin, « ce qui se voyait à quatre ou cinq lieues à la ronde. » — On fit encore, dans le cours de cette année et de l'année suivante, des cérémonies religieuses en actions de grâces des victoires remportées par les armées du roi.

1745. — Une violente maladie régna sur les bestiaux. Des remèdes furent indiqués pour prévenir le mal et pour le guérir.

— Le 13 juin, un menuisier nommé Lefebvre, et Lefrançois, sculpteur, furent chargés, moyennant le prix de 2,500 livres, de la confection des belles boiseries qui ornent la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, à l'église de Saint-Maclou. Ces boiseries furent exécutées sous l'exercice d'Adam-Charles Esmangard, curé de cette paroisse, mort le 13 juin 1769.

— Naquit à Rouen, le 4 août, François Gueroult, qui devint un architecte distingué; outre la construction du théâtre des Arts, qui fut commencée en 1773 et qu'il termina en 1776, il enrichit sa ville natale de travaux importants; il établit, en 1792, à Fontaine-Guérard, de vastes filatures, et il se montra aussi ingénieux mécanicien qu'il avait été habile architecte. Il mourut le 12 décembre 1804.

— L'archevêque De Saulx-Tavannes fut autorisé, le 1er décembre, à démolir un vieux bâtiment à l'antique qui servait de principale porte d'entrée au Palais archiépiscopal, ainsi que deux autres corps de bâtiment y attenant. On construisit, en 1746, le nouveau portail de l'Archevêché, dans la rue des Bonnetiers.

— Mourut à Paris, le 16 décembre, l'abbé Pierre Guyot des Fontaines, critique et historien, né à Rouen le 29 juin 1685; il était fils d'un conseiller au Parlement.

1746. — Le 11 février mourut, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, Louis Froland, seigneur des Portes, ancien avocat au Parlement,

l'un des bienfaiteurs de la bibliothèque des avocats de cette cour, à laquelle il légua ses livres en mourant.

— Naquit à Dieppe, le 14 août, Antoine-Nicolas Servin, qui devint avocat au Parlement de Rouen et fut un habile jurisconsulte. Il composa, entr'autres ouvrages, une Histoire de la ville de Rouen depuis sa fondation jusqu'en 1774, et mourut dans cette dernière ville le 30 mai 1811.

— On établit, le 16 septembre, un tarif pour les apothicaires, qui avaient reçu de nouveaux statuts le 18 août 1582.

1747. — Le chapitre de la cathédrale assista, le 3 octobre, dans le couvent des Jacobins, à une cérémonie de canonisation de sainte Catherine de Ricci.

1748. — On introduisit à Rouen l'art de teindre les cotons en rouge des Indes. Les premiers essais avaient été faits, l'année précédente, à Darnétal. Jusque-là on tirait ces cotons du Levant. La Chambre de commerce de la Normandie avait envoyé à Smyrne et à Andrinople une personne chargée d'étudier, sur les lieux, les méthodes employées par les Orientaux. Cette industrie acquit, en 1765, un nouveau développement par la publication que fit le gouvernement des procédés de ce genre de teinture. — Vers la même époque, furent faits des essais de culture de la garance, par les soins de Dambourney, de Le Couteulx de la Noraye, et de Rondeaux de Sétry. Peu d'années après, Dambourney découvrit une plante qui avait les mêmes propriétés que la garance et dont il obtint un rouge brillant et solide. Cette plante, très vivace, est appelée « la croisette du Portugal »

— Le 13 avril, une comédie latine fut représentée par les élèves de seconde « du collége royal archiépiscopal de Bourbon de Rouen. » Tel est le nom que portait alors le collége qui avait été fondé par les Jésuites.

— Le 6 novembre naquit au Bois-Héroult Joseph-Alexandre Le Turquier de Longchamp. Ordonné prêtre en 1775 et appelé peu après à une petite cure des environs de Cailly, qu'il desservit jusqu'en 1791, il se livra à l'étude des sciences et devint un botaniste distingué; on lui doit, entr'autres ouvrages, la Flore des Environs de Rouen. — L'abbé Le Turquier mourut le 1er octobre 1829, à l'Hospice général, où il avait été admis comme pensionnaire en 1808.

— La tour du Colombier menaçant ruine, sa démolition fut ordonnée; on employa une partie des matériaux pour les bâti-

ments de l'Hospice général. Cette démolition fut achevée en 1812. Il en reste encore quelques vestiges.

1749. — La misère fut grande à Rouen pendant cette année. Le chapitre supprima le repas de l'Ascension, et fit aux indigents de grandes libéralités.

— Le Parlement décida qu'une grille en fer serait placée à la chapelle du Palais, pour en laisser voir toute la beauté. Cette chapelle était à l'extrémité sud de la salle des Pas-Perdus.

— Le 12 septembre, pendant un orage, on s'aperçut que la foudre avait détaché des pierres de la tour qui soutient la pyramide de la cathédrale. L'église courut de grands périls.

— Louis XV passa par Rouen le 19 septembre. Il entendit la messe à l'église de Saint-Paul et donna le nom à un navire qui fut appelé la Royale. Le roi se rendait au Havre ; il revint le 21 du même mois.

— En cette année, la Vicomté de Rouen fut réunie au Bailliage.

— On construisit, vers ce temps, la porte Guillaume-Lion, en remplacement de celle qui avait été bâtie pour la première fois en 1454 et qui fut réédifiée en 1580. Les sculptures dont elle est ornée sont l'œuvre de Claude Leprince, mort à Rouen, sa ville natale, le 25 août 1758. — Une délibération du conseil municipal décida, en 1846, que cette porte serait démolie ; mais ce projet demeura sans exécution.

1750. — Les statuts de la communauté des maîtres en chirurgie furent confirmés par des lettres patentes du mois de février, lesquelles furent enregistrées par le Parlement le 6 septembre 1762. Les chirurgiens avaient été érigés en corporation en 1412, et avaient, au couvent des Carmes, une confrérie sous l'invocation de saint Côme, saint Damien et saint Lambert. Leurs premiers statuts, qui avaient été approuvés par le roi en 1453, « avec ordre de s'y conformer », constituèrent un règlement général qui s'appliqua également aux dentistes, aux herniaires-bandagistes et aux sages-femmes.

— On chanta un Te Deum, le 16 septembre, à l'occasion de l'heureux accouchement de la dauphine. Le Parlement ordonna la fermeture des boutiques depuis quatre heures jusqu'au soir, et enjoignit aux bourgeois « de placer des lumières à leurs fenêtres. »

— Un sieur Sanson, qui était devenu propriétaire d'une partie

des terrains de la Marêquerie, se préparait à combler les sources minérales de cet établissement, lorsque l'intendant De la Bourdonnaye s'y opposa. Leur emplacement est aujourd'hui occupé par des ateliers de chaudronnerie. — Le marquis de la Bourdonnaye, qui devint peu d'années après conseiller d'état, mourut le 12 juillet 1779, en Bretagne, dans un âge avancé.

— En cette année naquit à Pont-Audemer Charles-Jacques-François Le Carpentier, qui, après avoir reçu les premières notions de dessin et de peinture à l'école qu'avait fondée à Rouen J.-B. Descamps, devint lui-même professeur de cette Académie, et fut appelé, lors de la fermeture des églises et des maisons religieuses pendant l'époque révolutionnaire, à recueillir les tableaux qui devaient être conservés. On doit à cet artiste, mort à Rouen en 1822, les premiers essais de dessin sur pierre pour l'impression lithographique, qui furent exécutés en 1819 dans les ateliers de P. Periaux.

1751. — On publia, le 22 mars, un mandement pour le jubilé « de l'année sainte. »

— On fit, le 26 juillet, un réglement concernant les fabriques des églises et les marguilliers des paroisses.

— Cette année et la suivante furent très-pluvieuses. Les récoltes furent mauvaises et le blé très-cher, ce qui occasionna une horrible famine.

1752. — Le 20 février naquit à Rouen le célèbre organiste et compositeur Charles-François Broche ; il était fils du bedeau de la paroisse de Saint-Étienne-des-Tonneliers. Après avoir reçu les premières leçons de musique de l'organiste de la cathédrale, il se rendit à Paris où il eut pour maîtres Sejan et Couperin ; de là il passa en Italie et devint élève de Martini. Revenu dans sa ville natale en 1777, Broche concourut pour la place d'organiste de l'église métropolitaine, et obtint la palme en improvisant un brillant morceau sur la bataille de Jemmapes; il dirigea à son tour les premières études musicales de notre compatriote Boïeldieu. — Broche mourut le 30 septembre 1803.

— Une violente émeute éclata à Rouen vers le 20 avril ; le peuple pilla des magasins de blé, sous le prétexte que les grains qu'ils renfermaient provenaient d'énarrhements. Plusieurs personnes furent tuées. Les séditieux se transportèrent ensuite dans les campagnes, où ils recommencèrent le pillage, de sorte qu'on se trouva à la veille de voir les halles et les marchés tout-à-fait

dégarnis. — Un nouveau soulèvement fut occasionné, peu de jours après, par la publication d'une ordonnance de l'intendant de la généralité sur la vente des cotons filés. Ces désordres furent réprimés par l'énergie du Parlement, qui enjoignit à la milice bourgeoise, restée jusque-là inactive, de prendre les armes. Après avoir fait exécuter à mort cinq des plus mutins, la cour ordonna, le 28 du même mois, au prévôt général, de faire arrêter et d'infliger la même peine, sans autre forme de procès, à tous ceux qui seraient surpris en réunion illicite. Elle prit ensuite des mesures propres à assurer l'approvisionnement des marchés et à empêcher les accaparements de grains. — Le Parlement prescrivit, le 15 mai, les moyens à employer pour réprimer la mendicité et les nouveaux attroupements des pauvres, qui, prétextant encore la cherté des subsistances, parcouraient les campagnes, et rappela à l'exécution des termes de la déclaration du 28 juillet 1687 et des arrêts rendus de 1710 à 1724.

— Le savant voyageur anglais Ducarel, auteur des Antiquités anglo-normandes, vint visiter Rouen. Ce célèbre antiquaire, que l'on croit originaire de la Basse-Normandie, mourut à Cantorbéry en 1785.

— A cette époque, un sieur Delarue, le même peut-être que celui qui, en 1700, avait introduit à Rouen le filage du coton et qui en 1728 était maire de cette ville, ou l'un de ses descendants, améliora les métiers à tisser qui nécessitaient alors l'emploi de deux ouvriers. Plus tard, l'importation, par l'anglais Miln, du tissage mécanique, permit à un seul ouvrier de conduire deux métiers. — On commença, vers le même temps, à Rouen, dans le faubourg de Saint-Sever, la fabrication des velours et draps de coton, et d'autres étoffes. Cette industrie prit de l'extension pendant les années suivantes : en 1760, une compagnie anglaise créa une manufacture de velours, qui porta le titre de manufacture royale. Les ouvriers tisserands que cette compagnie employait étaient exempts de la milice. Cette société établit, en 1776, les petites jennys pour la filature des chaînes.

— En cette année naquit à Rouen Pierre-Alexandre Forfait, qui devint un célèbre mathématicien et un habile ingénieur. Il fut conseiller d'état, puis ministre de la marine sous le consulat. Il composa plusieurs ouvrages sur la construction et sur la navigation. — Forfait mourut dans sa ville natale le 8 novembre 1807.

1753. — On vit renaître les querelles théologiques qui s'étaient

déjà élevées à l'occasion de la bulle Unigenitus. L'évêque d'Évreux ayant donné des ordres par suite desquels les sacrements furent refusés à un prêtre « opposant » attaché à l'église de Verneuil, le Parlement de Normandie, imitant celui de Paris dans des circonstances semblables, décréta d'ajournement cet évêque, et le condamna à payer six mille livres d'amende. Le roi prit fait et cause pour l'évêque, et ordonna de biffer ces arrêts des registres de la cour. Le Parlement résista, refusa de reconnaître la bulle Unigenitus comme loi de l'église et de l'état, et cessa ses fonctions, qu'il ne reprit que sur l'ordre exprès du monarque.

— Une maladie de fièvres malignes, qui se déclara en novembre et dont les ravages s'étendirent jusqu'en février 1754, fit à Rouen de nombreuses victimes. Elle fut accompagnée d'affections rhumatismales.

1754. — L'hiver de 1753 à 1754 fut assez rude, et il tomba beaucoup de neige. La débâcle des glaces occasionna des dommages au pont de bateaux et au talus des quais. Des désastres du même genre avaient été causés par les débâcles de 1751 et 1753, et par l'inondation de 1740.

— En cette année mourut à Rouen, sa ville natale, Louis-Balthazard Néel, ancien inspecteur de la librairie, connu par plusieurs ouvrages, parmi lesquels est le « Voyage de Paris à Saint-Cloud par terre et par mer. » Il était le frère de Jacques-Balthazard Néel, conseiller du roi et vicomte de l'eau à Rouen, où il mourut en 1750. — Un autre personnage du même nom, docteur en médecine, décédé en 1720 dans la même ville, a laissé une Dissertation sur les Eaux minérales de nouvelle découverte de Saint-Paul, en 1708.

— Les bâtiments du prieuré de Bonne-Nouvelle, qui menaçaient ruine, furent en partie réédifiés. Le prieur dom Picard y ajouta un grand corps de logis en pierre et un cloître cintré dont une portion fut détruite depuis. Ce monastère ayant été fermé en même temps que les autres communautés religieuses en 1790, son église fut comprise, l'année suivante, parmi les succursales, mais elle fut définitivement supprimée deux ans plus tard. Ces bâtiments sont actuellement convertis en caserne de cavalerie.— Le lieu des exécutions de la justice criminelle a été transféré en 1836 sur la place Bonne-Nouvelle. Il existait, depuis un temps immémorial, sur celle du Vieux-Marché, où l'on voit, à la

p. 25 de cet ouvrage, que deux seigneurs furent décapités en l'an 914, circonstance qui aurait pu donner lieu à la dénomination de « Massacre » que portait anciennement la rue qui y conduisait. — Le dernier supplice dont le Vieux-Marché a été le théâtre eut lieu le 13 mai 1835.

1755. — Des arrêts du Parlement, rendus cette année et l'année suivante, fixèrent le prix auquel devait être vendue la viande pendant le carême.

—On construisit la fontaine de la place du Marché-aux-Veaux, actuellement appelée la place de la Pucelle, en remplacement d'une autre qui avait été édifiée vers 1450. — Un arrêt du Parlement, du 5 avril 1754, avait fait défense de commencer cette construction sans qu'au préalable un plan lui eût été présenté, « aux fins d'être par la cour ordonné ce qu'il appartiendra. » — Cette fontaine a été restaurée en 1861. On y a rétabli trois plaques de marbre noir portant des inscriptions en lettres d'or, qui avaient été arrachées pendant l'époque révolutionnaire. Plus d'une fois ce monument fut alors menacé de destruction et ne fut préservé que par la courageuse protection de la municipalité. — La restauration de cette fontaine avait été proposée dès 1803, mais ce projet resta sans effet pendant plus d'un demi-siècle.

— On ressentit, le 1er novembre, à Rouen, au Havre, ainsi que dans les environs de ces deux villes, plusieurs secousses de tremblement de terre.

— Un Te Deum fut chanté, le 28 novembre, à la cathédrale, à l'occasion de la naissance du troisième fils du dauphin, le comte de Provence, qui fut plus tard Louis XVIII.

— Vu l'état de ruine où se trouvait le lieu des séances de la Vicomté de l'eau, les juges de cette vicomté furent autorisés, le 18 décembre, à s'assembler dans un des appartements du couvent des Cordeliers, que ces religieux avaient mis à leur disposition.

1756. — Le 20 mars, ou le 9 août, mourut à Rouen Michel Odieuvre, qui, de tailleur, était devenu marchand d'estampes et de tableaux à Paris. Il laissa une belle collection de portraits de personnages célèbres, destinée à enrichir les six volumes de l'Europe illustre, publiée par Dreux du Radier.

— L'archevêque De Saulx-Tavannes fut reçu à Rouen, en qualité de cardinal, avec les plus grands honneurs et des démonstrations de joie. Peu après une missive du roi annonça au cardinal la prise de Port-Mahon. Ce prélat mourut à Paris le 10 avril 1759,

dans sa soixante-neuvième année. Il était grand aumônier de la reine.

— Vers cette époque furent décapités sur la place du Vieux-Marché deux officiers qu'une haine violente de leur colonel conduisit à l'échafaud pour une faute légère. Celui de ces malheureux qui fut exécuté le dernier fut manqué à plusieurs reprises par la hache du bourreau, et, pendant qu'on le mutilait ainsi, la grâce des deux condamnés arriva de Versailles. Ce fut la dernière exécution de ce genre.

1757. — Le 9 janvier mourut à Paris, dans sa centième année, Bernard Le Bovyer (ou Le Bouyer) de Fontenelle, né à Rouen le 11 février 1657, et l'une des plus grandes illustrations de cette ville. Il était le fils d'une sœur du grand Corneille, et avait fait ses études chez les Jésuites. Ayant fixé sa demeure à Paris, il fut, pendant plus de quarante ans, secrétaire de l'Académie des sciences, et laissa de nombreux ouvrages. Fontenelle eut deux frères qui embrassèrent l'état ecclésiastique : l'un, Pierre, mort en 1693, peignait les fleurs ; l'autre, nommé Joseph-Alexis, chanoine de la cathédrale, mort en 1741, s'était acquis une grande réputation de science et de vertu. — On fit placer en 1818, sur la façade d'une maison de la rue des Bons-Enfants, une inscription indiquant le lieu de la naissance de cet illustre écrivain, dont une des rues de la ville porte le nom.

— On apprit à Rouen, dans le mois de janvier, l'attentat commis par Damiens sur la personne du roi. Il y eut des fêtes au Palais de justice lorsqu'arriva la nouvelle de la convalescence de Louis XV. Le Parlement, en réjouissance, délivra un prisonnier pour dettes.

— Un arrêt du conseil d'état, du 15 février, autorisa l'établissement, au faubourg de Saint-Sever, d'une manufacture de mousselines. — En vertu d'un autre arrêt du 31 mai, fut fondée une calendre à cylindre. — Vers la même époque on introduisit à Bondeville près de Rouen la première fabrique de toiles peintes ou imprimées, dites « indiennes. » Cette industrie fut d'abord prohibée, sur les réclamations des communautés des merciers, passementiers et toiliers, mais toute restriction cessa dans les premières années du dix-neuvième siècle. Les premiers importateurs à Rouen furent Abraham Frey, Abraham Pouchet et Pierre Roger.—On doit à l'ingénieur Perrot, qui habitait Rouen en 1839, l'invention d'une machine appelée la Perrotine, qui permet d'im-

primer les étoffes en trois couleurs à la fois. Cet habile constructeur a aussi inventé une presse mécanique pour l'impression lithographique, des armes de guerre, etc.

— La cherté des subsistances occasionna des troubles à Rouen et en divers autres lieux ; l'irritation fut extrême à Louviers, où l'ancienne mesure, qui était de quatre boisseaux et demi, avait été portée à cinq boisseaux; ce qui causa un soulèvement général, à la suite duquel plusieurs auteurs de la sédition furent arrêtés et amenés à Rouen, où ils furent condamnés à différentes peines qui ne furent exécutées qu'en effigie, les principaux coupables ayant pu s'y soustraire par la fuite.

— Le 18 juillet fut installé le premier président du Parlement Armand-Thomas Hue, marquis de Miromesnil, conseiller du roi; il devint garde des sceaux de France en 1774, et mourut le 6 juillet 1796.

— Des remontrances furent adressées au roi par le Parlement: la révolution y était prédite; de nouvelles remontrances furent envoyées le 15 décembre 1759, le 10 mai 1760 et en 1770.

— On commença la construction des serres pour le Jardin botanique qui venait d'être établi près du cours Dauphin, par les soins de l'Académie des sciences de Rouen. La première pierre fut posée le 12 juillet de l'année suivante, par l'intendant Feydeau de Brou.

— On jeta, en mai, les fondements d'un hôtel-de-ville près du Vieux-Marché; la première pierre fut posée le 8 juillet 1758. Des lettres patentes avaient autorisé cette construction, ainsi que l'ouverture d'une place Royale, au centre de laquelle aurait été élevée une statue équestre. Ces travaux, dont les plans, conçus par l'architecte A.-M. Le Carpentier, se voient en relief à la Bibliothèque publique, devaient être accompagnés de la place monumentale et d'une longue et belle rue dont la cathédrale et l'Hôtel-Dieu eussent marqué les deux extrémités. Après un commencement d'exécution, le projet de construction de cet hôtel-de-ville, pour lequel un million avait déjà été dépensé, fut abandonné à cause de l'énormité des frais qu'il devait entraîner. Le quartier neuf de Cauchoise fut tracé quelque temps après.

1758. — Le Parlement enregistra, le 13 janvier, des lettres patentes qui autorisaient le maire et les échevins à démolir la porte Cauchoise et toute la masse qui l'accompagnait. Elle fut en effet démolie en 1775.

— Le 21 janvier, mourut à Rouen Jeanne-Charlotte Leliepvre, native de Cherbourg, abbesse du couvent de Sainte-Claire. — Le jésuite Joseph-Isaac Berruyer, né à Rouen le 7 novembre 1681, mourut à Paris le 18 février. Il écrivit l'Histoire du peuple de Dieu, ouvrage que proscrivirent les papes Benoist XIV et Clément XIII, et que le Parlement de Paris condamna à être brûlé par la main du bourreau. — Le 14 décembre, mourut à Rouen, où il était né en 1695, Jean-Nicolas de Formont, poète et littérateur distingué, que rendirent célèbre ses relations avec Voltaire, qu'il connaissait déjà lorsque celui-ci, persécuté, vint se réfugier à Rouen en 1731.

— Le 29 février naquit à Rouen, dans une maison sise rue Martinville, n° 60, Jean-Nicolas Mollien, dont le père était fabricant de passementerie. Après avoir fait d'excellentes études dans sa ville natale, il donna bientôt des preuves de sa haute capacité en matière de finances, devint membre du Conseil des cinq-cents, directeur général de la Caisse d'amortissement, puis conseiller d'état, ministre du trésor public, comte de l'empire et pair de France. — Il mourut le 21 avril 1850, dans sa quatre-vingt-treizième année, à sa terre de Morigny près d'Étampes. — Son nom a été donné à l'une des rues de Rouen.

— Les religieux et les malades furent transférés, le 16 juillet, de l'ancien hôpital de la Madeleine dans les salles de l'Hôtel-Dieu du Lieu-de-Santé, qu'on avait commencé à édifier en 1749. — L'église de l'ancien hospice, qui était située dans la rue du Change, fut mise en vente, ainsi que son mobilier, en 1762, et fut démolie deux ans après.

— Le 30 août furent refondues, dans la cour d'une maison de la rue Pavée, les cloches de l'église de Saint-Sever. Elles étaient au nombre de trois. Deux de ces cloches furent enlevées à la révolution, en vertu des lois qui avaient ordonné l'emploi du métal des cloches appartenant à la plupart des églises, à la fabrication des monnaies ou à la fonderie des canons. Ces deux cloches ont été remplacées en 1814 et en 1870.

1759. — Par un arrêt du 2 avril, le Parlement déclara le préfet du collége des Jésuites de Rouen, François-Xavier Mamachi, « incapable d'exercer le professorat dans aucun collége... et la matière de ses vers condamnée au feu et flétrie, comme pernicieuse, séditieuse, détestable et capable d'induire aux plus grands attentats. » Cette exécution eut lieu au pied de l'escalier du

Palais. Le père Mamachi mourut à Lille, à l'âge de quatre-vingts ans.

— Dominique de la Rochefoucauld, comte de Saint-Ilpise, archevêque d'Alby, supérieur général de l'ordre de Cluny, fut promu le 1er juin, comme successeur du cardinal De Saulx-Tavannes, au siége de Rouen, avec le titre de primat de Normandie, et fut installé le 10 janvier 1760. Ce prélat commença, à cette époque, à permettre l'usage des œufs en carême. En 1764, il fit présent à la métropole d'un ornement complet. Il fut créé cardinal le 1er juin 1776, fut nommé abbé de Fécamp le 17 juin 1778, et devint en 1780 commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. Élu en 1788 président de l'Assemblée provinciale de la Haute-Normandie, et l'année suivante député aux États généraux, le cardinal de la Rochefoucauld fut contraint, par la tourmente révolutionnaire, d'abandonner le siége archiépiscopal le 20 septembre 1792. Il s'embarqua à Boulogne sous les vêtements d'un cocher (rapporte l'abbé Malais) et se rendit dans les Pays-bas. Il mourut à Munster le 23 septembre 1800, à l'âge de 87 ou 88 ans.

— En 1759, mourut l'abbé Guérin, chanoine de la cathédrale ; il fut le premier secrétaire de l'Académie de Rouen pour la classe des sciences.

— Le 22 septembre naquit en cette ville Louis-Jean Grossin de Bouville, qui devint conseiller au Parlement, député aux États généraux de 1789, membre de la Chambre des députés en 1815, et fut l'un des vice-présidents de cette chambre. Il mourut à Paris le 15 février 1838.

1760. — La France étant en guerre avec les puissances les plus redoutables de l'Europe, le roi rendit un édit et une déclaration pour lever de nouveaux impôts dont le peuple était déjà accablé. Le Parlement ne les enregistra qu'après avoir présenté, à plusieurs reprises, des remontrances qui furent portées au souverain par des députés, mais qui restèrent sans effet en présence de la nécessité de subvenir aux besoins de l'état. La paix fut conclue en 1762, mais, l'année suivante, une nouvelle déclaration de Louis XV prescrivit le dénombrement des biens fonds du royaume, et la création d'impositions nouvelles. Les remontrances qui furent encore adressées au roi à ce sujet, par le Parlement, furent l'occasion d'une disgrâce pour cette célèbre compagnie. (V. ci-après, aux années 1763 et 1771.)

1761. — Le 25 février mourut à Paris Jean-François du Resnel du Belley, abbé de Sept-Fontaines, né à Rouen le 29 juin 1792; il faisait partie de l'Académie française, et fut l'un des premiers membres de celle de Rouen.

— Le Parlement enregistra, le 13 mars, des lettres patentes par lesquelles les foires à cidre, dites de la Chandeleur, de la Pentecôte et de Saint-Romain, furent fixées, la première au 1er avril, pour une durée de quinze jours, la seconde au 1er juillet, pour neuf jours, et la dernière au lendemain de la Saint-Martin, pour douze jours. — Ces foires ont été supprimées depuis la création du champ de foire aux boissons.

— Un arrêt du Conseil d'état, du 27 mars, créa, dans la généralité de Rouen, une Société d'agriculture. Cette société fut installée le 27 juillet. Supprimée en 1793, elle a été rétablie en mars 1819, et a pris le titre de Société centrale d'agriculture du département de la Seine-Inférieure. Elle a été reconnue comme établissement d'utilité publique, par un décret du 11 août 1853.

— Le 20 juin fut publiée une déclaration du roi concernant l'exercice de la chirurgie dans les maisons de charité.

— François Fourré fils aîné, cordonnier de la paroisse d'Ancourt près d'Arques, « déclaré duement atteint et convaincu d'avoir volé avec effraction chez la veuve Fourré, et de l'avoir maltraitée », subit, le 11 juin, les horreurs de la question, fut rompu vif, et expira sur la roue en protestant toujours de son innocence. Le lendemain, le père et l'un des frères de ce malheureux furent condamnés aux galères perpétuelles, et le troisième fils à être fouetté. — Le vol avait été commis par une bande de voleurs, dont le chef se nommait Pierre Brieu, dit Fleur-d'épine. Les coupables furent bientôt exécutés à la même place où l'innocence avait été sacrifiée, et le procès de l'infortuné Fourré fut révisé; mais le père était mort dans les fers, et les deux derniers fils ne recouvrèrent leur liberté qu'après plus de quatre années, en vertu d'un arrêt du 9 juillet 1765. La veuve Fourré et les témoins qui avaient déposé contre la vérité, furent sévèrement punis. De la bande de Fleur-d'épine qui désolait le pays de Caux, six furent rompus et neuf furent pendus. En un mois, près de trois cent cinquante individus furent capturés. Un grand nombre d'entr'eux furent condamnés aux galères.

— Le 27 août naquit à Rouen Amand Philippon, qui devint général de division et mourut prisonnier en Angleterre en 1812. Il s'était signalé par l'un des plus beaux faits d'armes de la guerre d'Espagne, la défense de Badajoz.

— On termina, en cette année, la façade du Palais de justice du côté du Marché-Neuf; dans cette partie du monument étaient la Tournelle, nouvellement réédifiée, et la Chambre des Requêtes. — D'importants travaux ont été entrepris, en 1836, pour la restauration extérieure et intérieure de cet édifice, qui a été agrandi jusqu'à la rue Boudin, par l'addition d'une aile, dont la première pierre a été posée en 1844, et qui a été achevée en 1853. Quatre ans après, on a commencé la restauration de la magnifique salle des Assises; cette restauration a été terminée en 1860. — Trois échopes ou boutiques, qui étaient sous les arcades du Palais de justice en face du Marché-Neuf, et dont l'administration municipale tirait un revenu de huit cents francs, furent supprimées en 1851. Cette suppression ayant donné lieu à un débat entre la ville et le département au sujet de la propriété de ces échopes, il intervint une transaction, par suite de laquelle il fut alloué à la ville dix mille francs contre la renonciation de sa part à toute prétention à la propriété de ces échopes.

1762. — Le Parlement rendit, en cette année et l'année suivante, de nombreux arrêts contre les Jésuites. Plusieurs autres arrêts ordonnèrent le remplacement des « ci-devant soi-disant Jésuites » dans le collége de Rouen, leur expulsion de son ressort, cassant et annulant les réglements de cette société, défendant à tous les sujets du roi de vivre sous ses règles, et enjoignant aux membres de cette compagnie « de vider les maisons de l'ordre » et de remettre les titres de leurs établissements et de leurs biens. Le Parlement ordonna, par ces différents arrêts, que des écrits publiés par les soi-disant Jésuites seront lacérés et brûlés dans la cour du Palais, au pied du grand escalier, par l'exécuteur des sentences criminelles. A différentes autres époques, de semblables arrêts avaient été rendus contre des publications contraires à la religion, aux mœurs et aux lois de l'état. — On ouvrit, le 1er juillet, le collége de Rouen, et l'on y installa des régents et des professeurs séculiers, en remplacement des Jésuites. Le Parlement avait enjoint, le 28 juin, aux parents et aux maîtres d'envoyer les enfants aux écoles publiques instituées dans le nouveau collége. - Un autre arrêt, du 2 mars 1763, déclara les PP. Jé-

suites et leurs écoliers exclus de toutes fonctions, à moins qu'ils ne prêtassent le serment « d'être inviolablement fidèles au roi, de tenir et observer les propositions de l'assemblée du clergé de 1682, et les libertés de l'église gallicane »; et ce sous peine d'être emprisonnés, et, après instruction, être expulsés du royaume. — Des lettres patentes du roi ordonnèrent qu'il fût sursis à l'exécution de ce dernier arrêt; la cour les enregistra le 12 avril suivant, non sans avoir, par un arrêt du 24 mars, respectueusement protesté contre leur teneur.

— On découvrit, le 5 mai, des stalactites dans une voûte souterraine dépendant de l'une des tours du rempart du Vieux-Château, qui aurait, suivant la tradition, servi de prison à Jeanne d'Arc, et qui fut appelée la tour de la Pucelle. — Cette tour fut détruite en 1780. Sa démolition fut achevée en 1809; il n'en reste plus qu'un pan de muraille appartenant à la base de la tour, et qui se voit encore dans l'ancien hôtel d'Aligre, à l'angle des rues Morant et de Jeanne-d'Arc, où ces fondations furent retrouvées en 1839 ; au centre apparut l'orifice d'un puits.

— Le chevalier d'Aubigné, maréchal des camps et armées du roi, pourvu par S. M. de lettres de service pour la Haute-Normandie, arriva à Rouen le 20 mai. — Le maréchal d'Aubigné mourut le 13 décembre de la même année, et fut inhumé dans l'église de Saint-Éloi.

— Le 4 juin, parut le premier numéro d'un journal hebdomadaire intitulé : « Annonces, affiches et avis divers de la Haute et Basse-Normandie. » Jusqu'en 1785, époque de la fondation du Journal de Normandie, qui devint en 1791 le Journal de Rouen, ce fut la seule feuille publique qui existât à Rouen et dans notre province.

— Le 8 juin mourut au château de Saint-Jean-du-Cardonnay, à l'âge de quatre-vingt-seize ans, Adrien, troisième du nom, marquis d'Herbouville. Un de ses descendants, Charles-Joseph Fortuné, marquis d'Herbouville, né en 1756, fut, pendant l'époque révolutionnaire, commandant de la garde nationale de Rouen et président de l'administration départementale.

— M. de la Michodière, comte d'Hauteville, fut nommé par le roi, le 1er août, intendant de justice, police et finances en la généralité de Rouen, en remplacement de Feydeau de Brou, chevalier, conseiller du roi, qui était décédé à Paris le 9 juin, dans sa trente-unième année. Le comte de la Michodière conserva ces

fonctions jusqu'en 1768; il fut appelé, en mars 1772, à celles de prévôt des marchands de la ville de Paris.

— Le chapitre décida, le 8 août, de faire construire des réservoirs dans les tours qui accompagnent les portes latérales de la cathédrale, et de se munir d'une pompe susceptible d'être transportée dans les galeries supérieures, afin de pouvoir remédier aux incendies. — L'orgue de la métropole fut perfectionné, vers le même temps, par l'addition de six nouvelles touches.

— Un Te Deum fut chanté, le 10 octobre, à la cathédrale, en actions de grâces d'avantages remportés par les Français dans la Hesse. — Une cérémonie du même genre eut lieu, le 10 octobre de l'année suivante, dans l'église métropolitaine, pour célébrer la septième année séculaire de la dédicace de cette église.

— Fut inhumé dans la chapelle de la Sainte-Vierge, à la cathédrale, le marquis de Berville, lieutenant général commandant dans la Haute-Normandie, mort dans sa maison de la rue d'Écosse. Il avait défendu, en 1759, le Hâvre-de-Grâce contre les attaques des Anglais.

1763. — Une nouvelle inondation envahit, en février, les paroisses de Saint-Sever, de Saint-Maclou, de Saint-Martin-du-Pont et de Saint-Éloi.

— Le 24 du même mois, mourut à Rouen l'abbé Jacques-Christophe de Germont, sieur de Mesmont, né le 12 février 1684; il fut conseiller-clerc en la grand'chambre du Parlement, et l'un des bienfaiteurs du séminaire de Saint-Nicaise et de l'Hospice général. On a donné son nom à l'une des rues voisines de cet hospice.

— Le Parlement rendit de nouveaux arrêts pour la liquidation des biens des Jésuites, dont le mobilier fut vendu. Leur noviciat ayant été aussi fermé, on transporta, en février, dans l'église du collége, les tombeaux renfermant le cœur d'Isabeau Dumoucel, veuve d'Aubigny, bienfaitrice des écoles publiques, et le corps de Gilles Dufey, son parent, chevalier de Malte, mort à Paris en 1666.

— Le duc d'Harcourt, comte de Beuvron, nommé gouverneur de la province en remplacement du maréchal de Luxembourg, fit son entrée solennelle en mars; il fut reçu dans la cathédrale par le portail de la Calende, et fut conduit à l'archevêché où son logement avait été préparé. Le duc d'Harcourt fut nommé plus tard maréchal de France. — Charles-François-Frédéric de Mont-

morency-Luxembourg, duc de Piney, maréchal de France et ancien gouverneur de la Normandie, mourut à Paris le 18 mars 1764, dans sa soixante-deuxième année.

— Le Parlement avait autorisé, le 29 mars, le bureau des pauvres à faire l'essai d'une méthode d'élever avec le lait des animaux les enfants exposés. Cet essai fut infructueux et ne put être continué.

— On fit, le 2 juillet, la publication d'un traité de paix entre la France, l'Espagne et la Grande-Bretagne ; il y eut des réjouissances et des cérémonies religieuses à cette occasion ; on fit couler le vin dans différents quartiers de la ville.

— Une sentence de police ordonna, le 5 août, de construire les cheminées des fours de boulangerie en tuiles et en briques.

— A la suite de violents démêlés avec le grand conseil et avec le duc d'Harcourt, agissant au nom du roi, démêlés qui avaient eu pour cause les remontrances adressées à ce monarque à l'occasion de la levée de nouveaux impôts, tous les membres du Parlement, par une délibération en forme, se démirent de leurs charges le 19 novembre. Cette détermination causa en Normandie une sensation douloureuse. Le 14 mars suivant, le marquis de Miromesnil s'étant rendu médiateur entre le roi et le Parlement, il fut donné lecture à cette cour, assemblée au Palais, des lettres par lesquelles le roi annulait les arrêts du conseil qui avaient humilié cette compagnie, abolissait toutes traces des dernières dissidences, promettait enfin au peuple du soulagement et aux magistrats de la confiance. Le Parlement déclara unanimement reprendre ses fonctions; il envoya, quelques jours après, une députation qui fut reçue en audience par Louis XV, à Versailles. La nouvelle de cet heureux événement fut accueillie avec joie à Rouen, et donna lieu à des illuminations, à des banquets et à des fêtes qui durèrent huit jours. Le Parlement reçut, à cette occasion, des différents corps de la ville, et de la Cour des Comptes, les plus sincères félicitations ; la basoche des clercs du Parlement adressa à cette compagnie un compliment pour la reprise de ses fonctions. Des poissonnières, députées par leur communauté, vinrent, à leur tour, à la grand'chambre, complimenter et embrasser M. de Miromesnil, ainsi que le doyen des conseillers. Le peuple décerna, à ces magistrats, le titre de « pères de la patrie. »

1764. — Il y eut encore, en janvier et en février, de fortes

inondations. On allait en bateau sur les quais. L'eau atteignit, à Paris, la hauteur de 7 m. 33 c. au pont de la Tournelle. — Cette année vit renaître en Normandie des émeutes occasionnées par la disette. A Rouen, le peuple pilla les magasins, les communautés, les bateaux chargés de grains. Le duc d'Harcourt étant arrivé avec des troupes, mit fin à ces scènes de désordre. La détresse fut encore augmentée par les énarrhements qui se multipliaient sur plusieurs points de la province. Le 15 octobre, le Parlement dépeignit énergiquement au roi les malheurs de la population qui périssait de faim, ne pouvant atteindre au prix exorbitant des denrées, la détresse de villages entiers que ravageaient des maladies épidémiques, les énarrhements faits par des accapareurs. Les efforts et les remontrances de cette cour ne firent qu'indisposer de plus en plus contre elle le gouvernement de Louis XV.

— Un arrêt du Parlement, du 22 mars, enjoignit à tous les membres de la société de Jésus de sortir du royaume, à peine d'être poursuivis s'ils ne justifiaient d'avoir quitté cette société avant le 12 février 1762. Il fut défendu à tout sujet du roi de les recueillir, si ce n'était pour cause d'infirmités ou de leur grand âge. — La cour ordonna, le 7 août, la visite de la bibliothèque du collége royal, pour en distraire et supprimer les livres défendus et pernicieux qui pouvaient s'y trouver. — Le gouvernement prononça, au mois de novembre de la même année, l'entière abolition de l'ordre des Jésuites en France.

— Le Parlement décida, le 6 avril, que la pension due pour tout insensé reçu à l'Hospice général serait payée par son plus proche parent ou par les soins de ce dernier. — Un autre arrêt du 29 août 1781 déclara que, en cas de pauvreté des parents, ces pensions seraient payées par les habitants de leur quartier. — On bâtit, en 1802, à l'Hospice général, deux cours pour les insensés; mais ces malheureux n'y pouvaient recevoir que des soins insuffisants et peu en rapport avec les exigences de leur cruelle position; c'est vingt-trois ans après que fut créé à Rouen, dans l'emplacement de l'ancienne maison de Saint-Yon, un asile départemental destiné à recevoir les aliénés des deux sexes. La première pierre de cet hôpital fut posée le 25 août 1822, et il fut inauguré le 11 juillet 1825. Cet important établissement, pour lequel on a édifié en 1850 une succursale au hameau de Quatre-Mares, dépendant de la commune de Sotteville, doit être remplacé par un

nouvel asile beaucoup plus vaste, actuellement en construction au même lieu.

— Sur une requête présentée par des négociants pour obtenir l'abolition de la confrérie de Saint-Romain, à cause des frais qui étaient imposés aux maîtres en charge élus chaque année à l'occasion de la cérémonie de la Fierte, le Parlement ordonna, le 28 mai, que cette requête serait communiquée au chapitre de la cathédrale, « pour être ensuite fait droit ainsi qu'il appartiendra » ; il décida cependant que les confrères de Saint-Romain seraient tenus de remplir les formes usitées lors des processions des Rogations et des cérémonies pour la délivrance du prisonnier le jour de l'Ascension, et ce aux dépens des revenus de la confrérie. — Elle fut dissoute en 1770, et le Parlement arrêta que ses biens appartiendraient à l'Hospice général.

— Le 4 juillet eurent lieu, à l'hôtel-de-ville, les élections du maire, des échevins et quarteniers de la cité. Voici dans quelle forme se firent ces élections : quarante bourgeois, convoqués dans chacun des quatre grands quartiers de Rouen, Beauvoisine, Cauchoise, Martinville et Saint-Hilaire, élurent au scrutin quatre des plus notables d'entre eux, lesquels, au nombre de seize, devaient assister au conseil extraordinaire de la ville, composé de vingt-quatre membres, afin de porter ce nombre à quarante. Ainsi constitué, le corps électoral, après avoir prêté le serment, reçu par l'intendant De la Michodière, commissaire délégué à cet effet, de choisir des personnes de probité, etc., « et d'exclure ceux qui auront brigué ou sollicité, » désigna, à la majorité des suffrages, trois personnes, pour être, l'une des trois, nommée par le roi pour remplir les fonctions de maire, puis ensuite les échevins et les quarteniers. — M. Lecouteulx de la Noraye ayant été nommé maire, prêta serment au Parlement le 7 août.

— Le Parlement envoya, le 3 août, une députation au duc Anne d'Harcourt, récemment appelé au gouvernement de la Normandie. Ce personnage accepta la principauté de l'Académie de l'Immaculée-Conception, et proposa un nouveau prix.

— Par un arrêt du 9 août, le Parlement créa un bureau permanent pour recevoir les dénonciations sur la petite et la grande voirie.

— Le 12 du même mois, le comte de Lillebonne fit son entrée au Vieux-Palais, en qualité de gouverneur.

— Le 31 août passèrent par Rouen, se rendant à Dieppe, le

prince de Conti et la comtesse de la Marche. Les présents de ville, portés par quatre serviteurs, leur furent offerts.

— On essuya à Rouen, le 12 septembre, un très-fort orage. Il tomba de la grêle dont quelques grains étaient de la grosseur d'un œuf de pigeon. La ville perdit ses vitres, la campagne le reste de ses récoltes, et les jardins leurs légumes. Une inscription, rappelant cet événement, fut placée dans l'ancienne rue Binet, qui était voisine de la porte Grand-Pont.

— Le roi donna l'abbaye de Saint-Ouen, vacante par la mort de M. de Saint-Albin, archevêque de Cambrai, au cardinal de Rochechouart, évêque de Bayeux. Cette abbaye valait près de 60,000 livres de rente.

— On célébra aux Carmes, à Rouen, le 16 novembre, un service solennel pour l'illustre compositeur J.-Philippe Rameau.

1765. — Une cérémonie eut lieu le 21 février, à la cathédrale, pour la prestation de serment des évêques de Lisieux et d'Avranches. L'évêque de Lisieux, M. de Condorcet, prit possession du doyenné de Saint-Cande-le-Vieux.

— Un sieur Gilbert, architecte, obtint des lettres patentes qui lui donnèrent le privilége d'établir sur la Seine, aux eaux minérales de Saint-Paul, des bains chauds et naturels.

— La ville de Bolbec avait été déjà dévastée par le feu en 1656. Un nouvel incendie ayant détruit, le 14 juillet 1765, dans cette même ville, près de huit cents maisons, des quêtes furent ordonnées à Rouen en faveur des victimes de cet immense désastre. Un négociant calviniste de Bolbec, P.-J. Le Marcis, fut chargé par le roi de leur distribuer des secours, et fut anobli en récompense de la conduite qu'il avait tenue envers eux. Un brevet d'armoiries lui fut expédié le 17 février 1768, et fut transcrit sur les registres de l'hôtel-de-ville. — Une ordonnance de police, du 1er juin, fit défense à toutes personnes de tirer dans la ville de Rouen et dans ses faubourgs, ni de jour, ni pendant la nuit, à l'occasion des baptêmes, et lors des processions de la Fête-Dieu, aucune arme à feu, fusée, pétard ou autre pièce d'artifice. Cette défense fut renouvelée par un arrêt du Parlement, du 6 août, par lequel il fut également interdit de couvrir les maisons en paille, dans les villes, les faubourgs et les bourgs, et ordonné de couvrir en ardoises ou en tuiles celles qui étaient couvertes en paille ; il fut enfin défendu de fumer dans les écuries, etc. — Ces ordonnances furent plusieurs fois encore renouvelées, notamment le 29 juillet 1778 et le 10 octobre 1782.

— Un violent ouragan se fit sentir, le 4 octobre, sur toute la province de Normandie. On le désigna sous le nom d'ouragan de la Saint-François.

— Des prières générales furent ordonnées, en novembre, dans toutes les cathédrales du royaume, en l'honneur de l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge, pour le dauphin (père de Louis XVI) qui était dangereusement malade. Ce prince mourut le 20 décembre. On célébra, le 15 janvier et le 6 février 1766, à la cathédrale de Rouen, des services solennels pour le repos de son ame.

— Moururent en cette année : le 10 février, à Paris, le peintre J.-B. Deshayes, né à Rouen en 1729, surnommé le Romain ; il fut élève de Restout et de Vanloo ; — le 16 avril, à Saint-Victor-la-Campagne, Louis-Robert de Saint-Victor, président de la Chambre des Comptes et secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Rouen, et dont le fils, qui fut également président de la Cour des Comptes et conseiller au Parlement, mourut en 1822, laissant un cabinet d'objets d'art des plus riches et des plus curieux ; — le 23 avril, à Rouen, Guenet de Saint-Just, doyen des conseillers au Parlement, décédé à l'âge de quatre-vingts ans, après un service de soixante années dans le sanctuaire de la justice ; — le 13 septembre, également à Rouen, un peintre nommé Louis Dupont, né dans le diocèse de Bayeux, et dont les ouvrages méritèrent les éloges des peintres de la capitale. — Mourut aussi à Rouen, le 6 décembre, une veuve Letellier, âgée de cent-quatre ans.

— Le 25 mai 1765, naquit à Rouen Louis-Géneviève Lézurier, baron de la Martel ; après avoir rempli différentes fonctions importantes dans sa ville natale pendant l'époque révolutionnaire, il fut maire de Rouen de 1813 à 1815, et se montra, dans des circonstances difficiles, administrateur aussi ferme qu'éclairé. — Le baron de la Martel mourut le 23 janvier 1852 à Sainte-Vaubourg, commune du Val-de-la-Haie. Son nom a été donné à l'une des rues de Rouen. — Naquit à Dieppe, le 16 juin de la même année, Noël de la Morinière, qui, après avoir passé son enfance dans ce premier port de pêche du royaume, vint habiter Rouen et concourut, jusqu'en 1799, à la rédaction du journal de cette ville. Naturaliste et ichtyologiste distingué, Noël de la Morinière devint inspecteur des pêches maritimes de France, et entreprit, aux frais de l'état, en 1819, un voyage dans la mer

Glaciale ; il mourut à Drontheim, en Norwége, le 23 février 1822. — Est né également à Dieppe, le 12 août, Jean-François Gossier, qui fut ordonné prêtre en 1789. Ayant refusé de prêter serment à la constitution civile du clergé, il passa en Angleterre et vint se fixer à Rouen en 1816. Ce vénérable ecclésiastique, qui était membre des sociétés savantes de cette ville, fonda un prix de huit cents francs destiné à être décerné chaque année, alternativement, par l'Académie des sciences, la Société d'agriculture et la Société d'Émulation.

1766. — Des remontrances furent adressées au roi, le 1er mars, par la Chambre des Comptes.

— Le 9 mai, fut publié un mandement de l'archevêque de la Rochefoucauld, pour une mission à Longpaon, l'un des hameaux de Darnétal.

— Des réjouissances publiques eurent lieu à Rouen, le 30 août, à l'occasion du desséchement du « varvot » du Petit-Bouvreuil. Les habitants célébrèrent, par des fêtes et des danses, la satisfaction d'être délivrés d'un amas d'eaux bourbeuses dont ils étaient infectés.

— Des lettres patentes, rendues sur arrêt du conseil du roi, autorisèrent l'établissement à Rouen de chantiers de construction pour les navires.

— Le ministre Bertin ayant demandé au Parlement si le privilége de la Fierte, dont jouissait le chapitre de l'église métropolitaine, était fondé sur quelques titres ou seulement sur l'usage, le premier président De Miromesnil adressa à ce ministre un mémoire étendu et curieux sur le privilége de Saint-Romain, qui fut de nouveau confirmé par le roi Louis XV.

— Le Parlement renouvela, le 23 décembre, la défense qui avait été faite en 1614, aux chandeliers des villes et des bourgs de la province, de donner à leurs pratiques, selon l'usage du temps, de la chandelle moulée dite « chandelle des rois. »

— En cette année moururent à Rouen : le 14 novembre, Louis-Auguste Marye, chanoine régulier de la congrégation de France ; il était dans sa quatre-vingt-unième année et prieur de la Madeleine depuis quarante ans ; — le 20 du même mois, Anne-Robert-Claude Le Roux, baron d'Esneval et seigneur de Pavilly, âgé aussi de quatre-vingts ans ; il était président à mortier du Parlement et appartenait à l'une des plus anciennes et des plus riches familles de la Normandie. — Mourut également le 18 dé-

cembre, Thomas-Amable-Nicolas Lesdos de Valiquerville, conseiller du roi, premier président de la Cour des Comptes, né à Rouen le 19 juin 1697.

1767. — Un prisonnier du Bailliage, accusé de vol, s'étant donné la mort pour se soustraire à une condamnation, un arrêt du Parlement ordonna que son corps serait traîné par les rues de la ville, pendu ensuite par les pieds, et jeté sur les bruyères de Saint-Julien, ce qui fut exécuté le 7 avril.

— La même cour rendit, le 19 mai, un arrêt sévère contre les ci-devant Jésuites qui ne s'étaient pas conformés à ceux de 1762 et de 1764 concernant leur expulsion et leur interdiction de toutes fonctions publiques ou religieuses. — Le 27 du même mois, le chapitre demanda que les livres qui avaient appartenu au temple des prétendus réformés à Quevilly, et qui, lors de la démolition de ce temple, avaient été donnés aux Jésuites, fussent déposés dans la bibliothèque de la cathédrale; cette demande fut accueillie favorablement.

— L'abbé Jean-Jacques Outin, curé de Saint-Godard, contre lequel avaient été portées des imputations calomnieuses, fut, par un jugement du Parlement, déchargé de ces accusations. Commencé en mai 1752, ce procès fut terminé le 13 avril 1767 par un arrêt définitif en vertu duquel ce curé fut admonesté, et deux femmes, ses accusatrices, condamnées à des amendes. — En rentrant dans son église après une absence de quinze années, le curé Outin, réintégré dans ses fonctions, fut accueilli par les acclamations de ses paroissiens.

— L'archevêque de la Rochefoucauld supprima, le 28 juillet, plusieurs fêtes, notamment celles du mardi de la Pentecôte, de Saint-Jean-l'Évangéliste, qu'il transféra, ainsi que d'autres, au dimanche le plus proche. Jusqu'à cette époque, on faisait, le mardi de la Pentecôte, une procession solennelle de la confrérie ambulante du Saint-Sacrement, à laquelle assistait le chapitre de la métropole. Un arrêt du Parlement avait confirmé cette confrérie dans ses anciens priviléges.

— Un arrêt du Parlement, du 4 septembre, fit défense à toutes personnes autres qu'aux gentilshommes et à tous ceux qui, par leur état ou leurs charges, en avaient le droit, de porter dans la ville épées, couteaux de chasse et armes blanches ; de détenir à leur domicile aucuns fusils et armes à feu ; de prendre part à des attroupements ; de porter, soit à la ville, soit aux champs, cannes

plombées ou ferrées, dagues, etc.; le tout sous peine d'amendes et de punitions corporelles. Cet arrêt rappelait à l'exécution des édits, déclarations et ordonnances antérieurs, et d'une ordonnance de 1766, ayant pour but « d'arrêter les entreprises des passions sur le droit des gens. »

— La première fabrique d'acide sulfurique fut créée à cette époque à Rouen, par M. Holker.

— Il fut fait de nouvelles réparations à la porte Martinville, dont l'entière destruction avait été décidée en 1732. On lui donna une toiture nouvelle, et cette porte fut louée par bail emphytéotique.

— Thomas-Barthélemy Le Couteulx, conseiller au Parlement, prit possession, le 23 décembre, de la charge de premier président de la Cour des Comptes, Aides et Finances de Rouen. — Son fils, Jean-Barthélemy Le Couteulx de Canteleu, mort à Paris en 1818, fut prieur de la Chambre de commerce de Normandie, député à l'Assemblée nationale, membre du Conseil des cinq-cents, puis sénateur et pair de France.

— Moururent en cette année : Etienne-François Boistard de Prémaguy, né à Rouen, syndic des avocats de la Cour des Comptes, ancien directeur de l'Académie des sciences, des belles-lettres et des arts, décédé le 3 février; — Pierre-Joseph Fiquet du Boccage, né à Rouen en 1700, poète dramatique, mari de la célèbre dame du Boccage, née Marie-Anne Lepage, décédé à Paris; — Jean-Henri Maubert de Gouvest, né à Rouen en 1721, littérateur et publiciste connu par ses aventures romanesques, décédé à Altona; — Jacques-Alexandre Hervé du Moucel, seigneur de Louraille, conseiller du roi et président au Parlement, décédé le 9 août à sa terre de la Rivière-Bourdet, à l'âge de soixante-quatorze ans. Il fut l'un des juges du Palinod en 1731, époque à laquelle cet institut reçut un nouveau lustre.

1768. — Une sédition fut occasionnée à Rouen, le 22 mars, par la rareté du blé. Elle prit naissance dans le faubourg Saint-Sever, et s'étendit dans plusieurs quartiers de la ville. Le Parlement enjoignit aux bourgeois de concourir au rétablissement de la tranquillité publique. Le pont fut ouvert. — Plusieurs individus furent condamnés à la prison pour avoir pris part à cette émeute et pour avoir pillé des grains. L'ordre fut donné aux boulangers de garnir leur boutique de pain de trois qualités différentes, et il fut permis à ceux de Darnétal et des paroisses cir-

convoisines, d'en apporter en ville de la troisième qualité. — La disette des boissons se fit également sentir, et, pour suppléer à leur rareté, on dut recourir à l'usage de boissons factices.

— Le chapitre métropolitain publia, le 29 juillet, un mandement pour le service de la reine, épouse de Louis XV, décédée le 24 juin. Des prières des quarante heures avaient été célébrées à la cathédrale à l'occasion de sa maladie. Les théâtres avaient été fermés.

— Louis Thiroux de Crosne, né à Paris en 1736, fut promu, en août, à l'intendance de la généralité de Rouen, en remplacement de M. de la Michodière, nommé conseiller d'état. Thiroux de Crosne avait été successivement avocat au Châtelet et conseiller au Parlement de Paris; il fut investi, en décembre 1771 jusqu'en 1774, des fonctions de premier président au conseil supérieur institué à Rouen en remplacement du Parlement. Il occupa à Paris, en 1785, le poste de lieutenant général de police, et périt victime du tribunal révolutionnaire le 29 avril 1793. — Huit ans après la mort de Thiroux de Crosne, le conseil municipal de Rouen décida que son nom, qui avait été effacé pendant la terreur, serait rendu à la rue qui le portait précédemment. — Le buste de cet illustre citoyen fut offert à la ville de Rouen, en 1847, par un membre de sa famille.

— Il éclata à Rouen, le 1er septembre, un violent orage pendant lequel les rues se remplirent d'eau à une hauteur extraordinaire. Le 12 septembre, à sept heures du matin, le tonnerre tomba sur la pyramide de la cathédrale, et entra par la lanterne dans la nef en globe de feu; « ce globe, rapporte le Journal d'annonces de Normandie, se sépara devant le crucifix en plusieurs portions, qui s'éparpillèrent sur le pavé sans blesser personne. » On célébra le lendemain, à l'autel du Vœu, une messe solennelle pour remercier Dieu de ce qu'il avait préservé la métropole [de tout danger. — Ce dernier orage causa aussi beaucoup de dégâts sur différents points; des grêlons énormes, « pesant depuis une demi-livre jusqu'à une livre », dit le même journal, hachèrent les récoltes que des pluies continuelles n'avaient pas permis de ramasser depuis trois semaines. Dans le même temps, de violentes tempêtes occasionnèrent beaucoup de désastres en mer.

— Une déclaration de 1764 avait prescrit des mesures propres à éteindre la mendicité. Il fut établi, quatre ans après, aux frais de l'état, un dépôt de mendicité dans la maison de l'ancien

noviciat des Jésuites, qui avait été cédée à cet effet à l'intendant de la généralité. — Une révolte y éclata en 1775 ; elle fut accompagnée d'incendie et d'évasions.

— Moururent à Rouen, en cette année, Gilles-Antoine Lediacre de Martinbos, doyen du Parlement, décédé le 7 mai, à l'âge de soixante-dix-neuf ans ; — le célèbre jurisconsulte Pierre-René Thouars, l'un des commentateurs de la Coutume de Normandie, décédé le 1er octobre.

— Le 11 octobre, naquit à Rouen Edouard-Jean Adam, d'une famille de négociants honorables. Etant allé se fixer dans le midi de la France, il se livra à l'étude de la chimie et de la physique. On lui doit l'invention d'une précieuse méthode de distillation des spiritueux. Edouard Adam mourut, âgé seulement de trente-neuf ans, à Montpellier ou dans les environs de Nismes. Une inscription commémorative a été placée sur la maison où il est né, dans la rue Eau-de-Robec, et son nom a été donné à l'une des rues de Rouen.

1769. — On éprouva à Rouen un hiver très-rigoureux, qui avait commencé le 31 décembre 1768. Le froid fut plus vif qu'en 1709. Le thermomètre descendit à près de dix-neuf degrés. Au dégel, les eaux de la Seine montèrent considérablement, et les glaçons causèrent de grands dommages.

— Un arrêt du Parlement, du 24 février, condamna une pièce de vers intitulée : Sorin à Voltaire, en réponse à l'A B C, qui avait été insérée dans le Journal d'annonces de la Normandie, le 3 du même mois. Cette pièce fut, par ordre de la cour, lacérée et brûlée au pied du grand escalier du Palais, par l'exécuteur de la haute justice, comme blasphématoire et impie. — Un autre arrêt, du 14 avril, déclara « supprimé » un article du même journal, relatif à Nicolas Le Mesnager, natif de Rouen, l'un des signataires du traité de paix d'Utrecht, et dans lequel il était dit que cet ambassadeur extraordinaire a été le premier des députés de la Chambre de commerce de Rouen à Paris, et a éclipsé ses successeurs : « Si M. Le Mesnager, porte cet arrêt, honora le choix des membres de la chambre qui le députèrent, il ne les éclipsa pas .. Nul homme n'éclipse l'autre. »

— Il naquit à l'Hôtel-Dieu de Rouen, le 15 mars, un monstre femelle ayant deux corps, deux têtes, quatre bras et quatre jambes, bien séparés les uns des autres. Les troncs s'unissaient par la partie antérieure de la poitrine. La lèvre et la mâchoire

supérieures de chacun des deux enfants, étaient fendues de manière à constituer un bec de lièvre.

— A cette époque vint se fixer à Rouen, où il acquit une grande réputation, Louis Lépecq de la Clôture, né à Caen en 1736. Il fut nommé médecin de l'Hôtel-Dieu et des prisons de notre ville, puis inspecteur du service de santé pour toute la Normandie. Le roi Louis XVI lui accorda des lettres de noblesse en 1785. Ce savant et habile praticien mourut à sa terre près de Dives, le 5 novembre 1804; il a laissé plusieurs ouvrages sur les maladies épidémiques.

— Le chapitre de la cathédrale fit réparer, en avril, l'intérieur de cet édifice, en reboucher les crevasses, et le blanchir en entier par un peintre italien. C'est ainsi que disparurent les peintures murales du treizième siècle qui ornaient le dehors et le dedans du monument. On répara aussi les statues mutilées des portes latérales de la Calende et des Libraires, et l'on supprima quelques-uns des tombeaux de la chapelle de la Sainte-Vierge, en vertu d'une décision qui fut prise par les chanoines, le 16 août et le 13 septembre, de faire disparaître des parties de l'église « les représentations ou statues tumulaires qui ne seroient pas décentes ou en parfait état. »

—Une ordonnance du Bureau des finances, du 5 juin, supprima les gouttières des toits, les perches et étentes avançant sur les rues, et enjoignit de faire descendre les gouttières le long des maisons jusqu'en bas.

— Le 13 septembre, mourut à son château du Boullay-Morin, Charles-Nicolas Maillet, conseiller du roi, maître en la Cour des Comptes de Normandie. Il avait été secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Rouen et membre du bureau de la Société d'agriculture de la même ville. —Moururent à Rouen, le 29 juin, Charles-Nicolas Mahiel d'Étanville, président au Parlement; et le 30 du même mois, Marguerite Conté, veuve Martin, native du pays de Caux et demeurant en la paroisse de Saint-Nicaise, âgée de près de cent-quinze ans.

— On fit à Rouen, le 6 octobre, des expériences pour rendre l'eau de mer potable.

— Les Cordeliers célébrèrent, le 23 novembre, avec une grande solennité, la fête de saint Clément, patron titulaire de leur église, pour l'exaltation du pape Clément XIV.

— On ressentit, le 1er décembre, à six heures du soir, une

légère secousse de tremblement de terre; elle avait été précédée par un bruit sourd. Le ciel était calme et les étoiles brillantes.— Le 20 novembre précédent, une aurore boréale très apparente avait été observée à Rouen vers minuit. Une semblable aurore boréale apparut encore le 26 février 1777.

1770. — Le Parlement enregistra, le 9 mars, des lettres patentes du roi, portant que, dans toutes les assemblées municipales, les membres du clergé et de la noblesse auraient rang avant tous les autres.

— La même cour rendit, le 15 mars, un arrêt par lequel elle ordonnait l'exécution des anciens réglements qui interdisaient aux hôteliers, cabaretiers, cafetiers et autres de tenir dans leurs maisons académie de jeux, soit de cartes ou de dés, ou de tout autre jeu de hasard, défendait « à toute personne de jouer avec des mineurs, de recevoir aucuns effets ou billets pour dettes de jeu, ni d'en exiger le paiement, de jouer sur gages, de donner argent ou de prêter garantie pour jouer, etc. » Cet arrêt fut renouvelé le 16 décembre 1785.

— Le 16 du même mois fut publié un édit qui rétablissait au denier vingt la constitution des rentes. Elle subsistait encore à ce taux en 1788, et l'avait atteint en 1725.

— Une sentence fut rendue, le 20 mars, par la basoche et régence des clercs du Parlement, à l'occasion d'indécences qui avaient été commises par deux individus dans la chambre du conseil de messieurs du Parlement; les coupables furent condamnés.

— Le 11 avril furent institués les ramoneurs de la police. — Il parut, le 27 janvier 1779, un arrêt du conseil d'état concernant le ramonage, et renouvelant des ordonnances de police de 1729 et de 1735.

— Le 10 mai eut lieu à Rouen l'ouverture d'un jubilé; elle fut suivie d'une procession générale de tout le clergé et des religieux sans exception.

— Un ouragan extraordinaire se déclara le 15 mai, et fut accompagné d'un violent orage; la foudre tomba en plusieurs endroits. Par suite des pluies abondantes, la Seine déborda et couvrit une partie des quais de Rouen; mais cette inondation eut une courte durée. — Pendant cette année, il régna une maladie sur les bestiaux.

— Le feu prit, le 11 juillet, au moulin à poudre de Maromme

et le fit sauter : ce désastre fut réparé l'année suivante. — Une nouvelle explosion eut lieu à ce moulin à poudre le 24 septembre 1803, à cinq heures du matin; la commotion se fit sentir jusqu'à Rouen. Cet événement causa d'assez grands dégâts, et le magasin fut préservé par les soins et la prudence d'un ouvrier en toile, nommé Kasteler.

—Dans le courant de juillet, la ville vendit à l'adjudicataire de la ferme des poudres un terrain sur le cours Dauphin, à Rouen, pour y établir une raffinerie de salpêtre, qui fut appelée la Nitrière.

— Des désordres éclatèrent, le 29 août, sur la place du Vieux-Marché, à propos de l'exécution d'un bourgeois condamné à être pendu pour avoir tué un homme d'un coup de couteau, dans un café. Le cri d'un voiturier qui avait crié : gare! et qu'on avait cru entendre dire : grâce! avait occasionné ce tumulte.

— Le 30 août fut installé dans les fonctions de maire, le comte du Poirier d'Amfreville, ancien capitaine des vaisseaux du roi, etc.

— Le Parlement rendit, le 6 décembre, un arrêt portant que les jours vulgairement appelés fêtes du Palais, cesseront d'être gardés comme tels dans tout le ressort de la cour.

— On commença, à cette époque, les travaux de nivellement des boulevards, à la place des anciens fossés de la ville. Ces boulevards furent pavés en 1806.

1771. — La Seine déborda pendant le mois de janvier. Aux grosses eaux succéda une grande quantité de neige; la gelée étant survenue, le fleuve fut aussitôt couvert de glaces, et la navigation fut interrompue jusque dans le courant de février.

— En exécution de sentences rendues de 1760 à 1764, il fut enjoint, le 19 avril, aux brocanteurs de tenir des registres d'achat, indiquant les noms et qualités de leurs vendeurs.

— On établit, le 21 juillet, des coches et diligences d'eau faisant, en quatre jours, le trajet de Rouen à Paris. — Les diligences entre Rouen, Paris et les autres villes, commencèrent, le 1er janvier 1776, à être desservies par la poste aux chevaux.

— Le bruit se répandit à Rouen que Jean-Jacques Rousseau y était venu. On lut à ce sujet dans les Annonces de Normandie, du 6 septembre : « Nombre de personnes assurent que nous possédons en notre ville le fameux Jean-Jacques Rousseau; si cela est, il garde l'incognito au grand regret de bien des gens, qui désireraient avoir la satisfaction de voir cet homme célèbre. »

— En vertu d'une ordonnance royale qui remplaçait la milice par des régiments provinciaux, le régiment national de Rouen fut organisé en septembre; il était composé des bataillons de Rouen, de Vernon et de Gisors, et avait pour colonel le marquis d'Étampes.

— Louis XV ayant institué à Paris un grand conseil destiné à mettre un frein à l'opposition que les Parlements faisaient à son autorité, et à les suppléer au besoin, le Parlement de Normandie protesta contre cette mesure. Un édit royal du 14 septembre le déclara supprimé, et réunit la Haute-Normandie au ressort du parlement Maupeou. Le duc d'Harcourt, gouverneur de la Normandie, accompagné de Thiroux de Crosne, intendant de la généralité de Rouen, se rendit au palais le 27, pour le faire enregistrer. Un autre édit créa un conseil supérieur ayant son siége à Bayeux. La Chambre de commerce de Normandie protesta à son tour le 28 du même mois; le maire et les échevins adressèrent une supplique au roi pour demander le rétablissement du Parlement. Le 4 octobre, la Cour des Comptes, Aides et Finances, qui avait également protesté, fut aussi supprimée, et les membres des deux cours furent exilés dans leurs terres. — Le roi établit, en décembre, à Rouen, un conseil supérieur semblable à ceux qui avaient été institués dans plusieurs villes du royaume, et dont l'intendant Thiroux de Crosne fut le premier président. La nouvelle magistrature reçut partout, en toute occasion, un dédaigneux et insultant accueil. Le cardinal de La Rochefoucauld refusa de dire la messe du Saint-Esprit au Palais. Le tribunal de l'Élection ne voulut pas consentir à enregistrer l'édit de création du conseil supérieur; il en fut de même des officiers de l'hôtel-de-ville. Le maire de Rouen Du Poirier d'Amfreville fut mandé à Versailles en janvier 1772, puis exilé. Les officiers de ville écrivirent au roi et au ministre pour justifier le maire et pour demander son rappel. Bientôt le gouvernement se décida à sévir contre ceux qui excitaient, en Normandie, des protestations contre Maupeou et ses conseils supérieurs; des lettres de cachet arrivèrent au duc d'Harcourt; des gentilshommes, des avocats opposants, sept ou huit membres du Parlement, et le prieur de Saint-Lô, furent enlevés et exilés. Ces mesures sévères excitèrent encore, contre les membres du conseil supérieur, la population de Rouen qui avait pris fait et cause pour son Parlement.

1772.—En cette année, le prix du pain augmenta d'une manière sensible, par suite d'une récolte défectueuse.

— Le 17 janvier, mourut à Rouen Antoine Dufay, habile chirurgien, et l'un des premiers fondateurs du jardin des plantes de cette ville. Il était âgé de quatre-vingt-dix ans. — Le 23 février mourut à Paris Pierre Levieil, membre d'une famille normande qui se distingua pendant plus de deux siècles dans l'art de peindre sur le verre. Un Guillaume Levieil travaillait en 1584 pour l'église de Saint-Maclou; un autre peintre du même nom fit un vitrail pour l'ancienne église de l'Hôtel-Dieu, et mourut peu riche à Paris en 1708; le fils de ce dernier, nommé aussi Guillaume, fut élève de Jean Jouvenet, son aïeul maternel et oncle du peintre célèbre dont une des rues de Rouen porte le nom.

— A cette époque eurent lieu l'installation d'un Tribunal criminel à Rouen et l'établissement du Jury.

— Le conseil d'état rendit, le 21 février, un arrêt concernant les fabriques de toiles et toileries de Rouen, dans le but de remédier aux abus qui s'étaient introduits dans cette fabrication.

— Le conseil supérieur qui avait été institué pour remplacer le Parlement supprimé, avait condamné un particulier à être pendu en effigie, et avait ordonné qu'il serait plus amplement informé contre une fille détenue et impliquée dans la même affaire. L'exécuteur ayant, par erreur, exposé en même temps que celle de l'homme l'effigie de la fille, fut contraint, par un arrêt du 21 mars, à détacher du tableau l'effigie de cette dernière, à la lacérer au pied de la potence et à déclarer publiquement son erreur à haute et intelligible voix, puis il fut condamné à garder prison pendant huit jours. — Le même conseil ne voulut pas reconnaître le privilége de Saint-Romain. Au retour du Parlement, qui fut rétabli en 1774, les droits du chapitre, un moment ébranlés, furent de nouveau défendus et respectés.

1773. — Il régna à Rouen le 22 février et les jours suivants des coups de vent terribles qui renversèrent plusieurs clochers, entr'autres celui de l'église des Augustins, et qui causèrent des dommages considérables. On ressentit aussi quelques secousses de tremblement de terre. — Le 29 juillet, à neuf heures du soir, un météore traversa rapidement l'atmosphère, en répandant une très-grande clarté.

— Il y avait à cette époque, à Rouen, lisons-nous dans un recueil intitulé : « la Semaine religieuse, » outre le collége et trois séminaires, vingt-deux maîtres de pension, dont quatorze ecclésiastiques. L'instruction élémentaire était donnée par trente-

huit maîtres laïques. Il y avait, de plus, pour les enfants du peuple, les écoles de charité de l'hôpital et neuf écoles gratuites. L'instruction était donnée aux jeunes filles par des pensions religieuses ou laïques et par de nombreuses écoles gratuites. — Par un arrêt du 8 août 1763, le Parlement avait réglé les conditions d'admission des élèves dans les écoles gratuites ouvertes pour les pauvres, et celles de l'éducation des enfants trouvés, à l'Hospice général. — On ouvrit dans notre ville, le 26 septembre 1817, la première école d'enseignement primaire. Les premières écoles primaires et gratuites ont été organisées le 1er décembre 1819.

— Un réglement pour la police des théâtres fut publié le 23 avril, au sujet de la délivrance des billets de parterre. — Le 12 janvier 1774, un individu fut condamné à l'amende et à la prison pour avoir troublé le spectacle, « en poussant pour exciter des flots. » — D'autres réglements de police intervinrent les années suivantes, notamment en 1776, époque où eut lieu, le 29 juin, jour de la fête de saint Pierre, l'ouverture, sous la direction de l'entrepreneur Chevillard, d'une nouvelle salle située au bas de la rue Grand-Pont (le théâtre des Arts actuel). — Cette salle, construite sous la direction de l'architecte François Gueroult, et dont la première pierre avait été posée le 18 juillet 1774 par l'intendant Thiroux de Crosne, assisté du maire et des échevins, pouvait contenir seize cent cinquante personnes. On y fit des réparations en 1784. Elle fut restaurée et décorée à neuf dans toutes ses parties en 1804, et allongée, en 1809, vers la place de la Petite-Boucherie, qui prit, en 1815, le nom de rue de la Comédie.

—Le 15 juillet mourut à Paris Antoine-Mathieu Lecarpentier, architecte distingué, né à Rouen le 15 février 1709. Il fut l'auteur du projet de construction d'un nouvel hôtel-de-ville, opération entreprise en 1758 et abandonnée peu après. Ce fut aussi sur ses plans qu'on édifia, en 1774, le jubé en marbre de la cathédrale, en remplacement d'un jubé gothique qui existait précédemment et qui se trouvait plus en harmonie avec l'ensemble du monument. Ce nouveau jubé fut achevé en août 1777.

— Le 17 du même mois arriva à Rouen, en revenant des eaux de Forges, la duchesse de la Vauguyon, dont le mari, gouverneur du dauphin, était colonel du régiment qui tenait garnison dans cette ville. Elle passa ce régiment en revue, et une garde d'honneur fut mise à l'archevêché, où était logée la duchesse.

— Antoine Le Couteulx de Verclives, conseiller secrétaire du

roi, appelé aux fonctions de maire, fut installé le 18 août. Il était cousin de Le Couteulx de la Noraye, qui avait été maire de 1764 à 1767. Il mourut à Nismes le 19 septembre 1779, en revenant des eaux de Cotterets.

— Par un arrêt du conseil d'état, du 10 décembre, les prieur, juges-consuls et syndics de la Chambre de commerce établie à Rouen pour la province de Normandie, et les directeurs de l'octroi des marchands, furent autorisés à faire construire quatre tours ou phares sur les côtes maritimes de la province, l'une à Gatteville, près de Barfleur, deux sur le cap de la Hève, près du Havre, destinés à remplacer un feu qui avait été élevé, dès 1364, sur le groing ou cap de Caux, et une sur le cap de l'Ailly, à deux lieues et demie de Dieppe.

1774. — L'hiver fut très-rigoureux.

— L'archevêque de La Rochefoucauld posa, le 2 avril, la première pierre du nouveau jubé de la métropole. Il dédia, deux ans après, la nouvelle église des Chartreux de Gaillon, qui avait été détruite en 1764 par un incendie.

— On reçut à Rouen, le 1er mai, la nouvelle de la maladie du roi. On récita les prières des quarante heures. Louis XV succomba le 10 à la petite-vérole. Le chapitre métropolitain fit célébrer le 11 juin un service solennel en son honneur, et le lendemain on dit une messe à l'occasion de l'avénement de son successeur.

— Les membres du conseil supérieur reçurent des lettres de Louis XVI par lesquelles ce prince les exhortait, « après avoir fait à Dieu des prières pour le salut de son seigneur et aïeul », de continuer l'exercice de leurs charges ; peu après, Louis XVI rétablit le Parlement de Normandie, qui reprit ses fonctions le 12 novembre, conformément à des édits du mois d'octobre, ainsi que la Cour des Comptes, Aides et Finances, qui fut réinstallée le même jour. Les conseils supérieurs furent supprimés. Des fêtes eurent lieu à cette occasion ; le rétablissement du Parlement fut accueilli par des transports de joie. La messe de rentrée, dite « la messe rouge », fut célébrée par l'évêque de Séez. Le duc d'Harcourt siégea comme conseiller d'honneur. Les clercs de la basoche jouèrent au Palais une comédie satyrique contre le conseil supérieur. Le 22 novembre, on plaça au Palais de justice, en face de l'escalier par lequel on montait aux Enquêtes, avec ses armes et une inscription, le buste du marquis de Miromesnil, qui

avait été appelé par le roi aux fonctions de garde des sceaux. — Le Parlement offrit, le 23 novembre, dans la salle des Procureurs, un repas au duc d'Harcourt, gouverneur de la province, au comte et à la comtesse de Lillebonne, et à d'autres personnages. On y employa 8,400 livres qui restaient dans la caisse, et, en outre, la compagnie emprunta la somme nécessaire pour fournir le surplus. Cette fête se termina par un feu d'artifice, qui fut tiré dans la cour du Palais. La Chambre des Comptes donna aussi, le lendemain, un dîner au gouverneur, dans la grande salle des Consuls.

— La croix en pierre qui avait été élevée au treizième siècle sur le carrefour de ce nom, et qui avait été restaurée en 1628, menaçant ruine et encombrant la voie publique, fut démolie sur la demande des habitants de ce quartier; la fontaine située à peu de distance de la place qu'elle occupait (environ six mètres), fut alors surmontée d'une croix, pour rappeler le souvenir de celle qui avait été détruite.

— Vers cette époque, le suisse de la cathédrale fut chargé d'interdire le passage dans la métropole « des gens porteurs de seaux d'eau », avec injonction de briser les vases de ceux qui en seraient trouvés munis, de renvoyer de l'église ceux qui s'y présenteraient avec des vivres, les pauvres qui y mendieraient, les femmes vêtues de robes de chambre ou qui auraient leurs cheveux en papillottes.

— Moururent en cette année, le 9 janvier, Jean-François Blondel, né à Rouen le 8 janvier 1705, connu par ses rares talents en architecture, décédé à Paris ; — le 21 février, Charles-Louis Lenfant, curé de Saint-André de Cauchoise, âgé de quatre-vingt-six ans : il eut à lutter contre une communauté de filles, dites du Sacré-Cœur ou sœurs Capotes, qui s'étaient établies dans sa paroisse, et qu'il parvint à éloigner ; — Jean Saas, chanoine et bibliothécaire de l'église métropolitaine, né en 1703 à Saint-Pierre-de-Franqueville, décédé à Rouen le 10 avril. L'abbé Saas fut membre de l'Académie des sciences de cette ville et possédait une des plus riches bibliothèques du pays. Il contribua à l'établissement du Journal d'annonces de la Normandie. On lui doit, entr'autres ouvrages, le nouveau Pouillé du diocèse de Rouen, publié en 1738, et une notice des manuscrits de la Bibliothèque de la cathédrale. Il fut inhumé dans l'église métropolitaine.

1775. — Le 22 février, arriva à Rouen Nicolas de Montholon,

nommé premier président du Parlement de Normandie en remplacement du marquis de Miromesnil, qui était devenu garde des sceaux de France.

— Le Parlement enregistra, en mars, des lettres patentes pour l'établissement des bains de mer de Dieppe.

— On donna, le 1er juin, à cause des fortes chaleurs, l'ordre, sous peine d'amende, d'arroser les rues deux fois par jour, en commençant à deux pieds de distance des maisons.

— Le 24 du même mois, un Te Deum fut célébré à la cathédrale à l'occasion du sacre de Louis XVI. Cette cérémonie avait été très-brillante, et le cardinal-archevêque de Rouen y occupait une des premières places parmi les prélats du royaume.

— Le premier président du Parlement posa, le 24 août, la première pierre d'un bâtiment destiné au couvent des Augustins. Dans la même année, les Augustins de la ville annoncèrent la mise en location de ce couvent, en faisant connaître leur intention de changer le lieu de leur demeure, projet qui resta sans exécution. Ce monastère fut fermé en 1790 ; l'église sert actuellement de magasin ; son clocher a été démoli en 1825. Une partie des dépendances du couvent est occupée par le service de la manutention des vivres militaires.

— On commença, vers le même temps, la construction de la caserne Martinville sur une partie de l'ancien Pré-au-Loup et sur l'emplacement des anciens remparts. La caserne de Saint-Sever avait reçu, l'année précédente, de notables agrandissements. — Depuis le commencement du dix-neuvième siècle, d'autres établissements du même genre ont été successivement installés à Rouen.

— Le 23 décembre, mourut à sa terre Charles de Bailleul, président à mortier au Parlement de Normandie, né à Rouen le 10 février 1706. — Un membre de cette famille, François de Bailleul, poète né dans la première moitié du dix-septième siècle, composa pour l'Académie des Palinods des vers latins qui furent couronnés en 1690.

— On ressentit à Rouen, le 30 du même mois, à dix heures du matin, une légère secousse de tremblement de terre, qui fut beaucoup plus sensible à Caen.

— Le célèbre graveur et dessinateur Charles-Nicolas Cochin, qu'on appelait le chevalier Cochin pour le distinguer de son père, ayant entrepris de continuer la collection des ports de

France de Joseph Vernet, vint à Rouen, et y exécuta les dessins représentant le port de cette ville, qui sont au Musée. Il dessina, vers le même temps, le port et les places du Havre, et plusieurs vues de Dieppe.—Cochin mourut en 1790; il était né à Paris en 1715.

— Des troubles éclatèrent, pendant cette année, à Rouen et dans d'autres lieux, à l'occasion de la cherté des subsistances. — Le Parlement rendit des arrêts contre la falsification des cidres. L'un de ces arrêts, en date du 7 juillet, fit défense d'y insérer aucuns ingrédients ou corps étrangers, sous peine de condamnations pécuniaires ou corporelles, et même de mort, suivant l'exigence des cas. — De nouvelles ordonnances furent rendues pour le même objet, en 1776 et en 1784.

— Le 16 décembre naquit à Rouen François-Adrien Boïeldieu. Fils d'un employé de l'archevêché, il fut admis au chœur de la cathédrale; ses premières études musicales furent dirigées par l'organiste Charles Broche. (V. p. 555). — Après avoir passé plusieurs années de sa jeunesse dans cette ville, où il fit représenter ses premières œuvres, et composa, en 1794, pour la célébration de la fête de la Raison, la musique d'un chant patriotique, notre illustre compatriote devint, en 1799, professeur de piano au conservatoire de Paris; il passa en Russie, où l'empereur Alexandre le nomma son maître de chapelle, et où il composa plusieurs opéras. Rentré en France vers 1811, Boïeldieu produisit de nouveaux chefs-d'œuvre qui ont mis le comble à sa réputation. Cet habile compositeur mourut le 8 octobre 1834, à Jarcy (Seine-et-Oise). Son cœur, enfermé dans une boîte d'argent, fut envoyé à Rouen; il fut transporté en grande pompe, le 13 novembre, de l'hôtel-de-ville à la cathédrale, où fut célébrée une cérémonie funèbre, à la suite de laquelle on le porta au cimetière monumental; ce cœur fut déposé dans un tombeau qui a été élevé en l'honneur de ce célèbre artiste, dont la statue en bronze décore, dans sa ville natale, une promenade qui a reçu son nom; une inscription a été placée, par les soins de l'autorité municipale, sur la façade de la maison où il est né. — Un oncle de l'illustre compositeur, Marie-Jacques-Amand Boïeldieu, né à Rouen en 1757, poète et littérateur, fut un avocat distingué, et mourut à Paris en 1844.

1776. — L'hiver fut très-rigoureux; le thermomètre descendit, le 29 janvier, à 19 d. 1 à l'Observatoire de Paris, et marqua, en mars, à Rouen, 16 d. 1/2 au-dessous de zéro. La Seine fut cou-

verte de glaces, et la navigation se trouva tout-à-fait interrompue. Le Parlement ordonna des quêtes, et obtint des secours du gouvernement, ainsi qu'un arrêt du conseil, rendu le 20 mai 1778, qui déterminait les bois et forêts destinés à fournir le combustible nécessaire à l'approvisionnement de la ville. Cette compagnie fit venir 598 cordes de bois, qui fut vendu au prix ordinaire. L'archevêque vint également au secours de la population, et fit d'abondantes aumônes. — A ce froid rigoureux succéda le dégel le plus doux. L'été qui suivit fut très-orageux. Il y eut de nombreuses maladies, ce qui fit répandre à tort le bruit que la peste sévissait à l'Hôtel-Dieu.

— L'excès de la misère occasionna dans les campagnes de nombreux actes de brigandage. La compagnie de la Cinquantaine se réorganisa pour exercer une active surveillance, et les bourgeois firent une garde assidue ; ce qui mit un terme à ces désordres.

— Il parut, en février, un édit de suppression des corporations ou jurandes d'arts et métiers, et des redevances pécuniaires auxquelles elles étaient assujetties. Rétablies deux ans après, avec des modifications, ces jurandes se trouvèrent définitivement anéanties par les événements de 1793.

— Le 5 mars mourut presque subitement à Paris, Pierre-Robert Le Cornier de Cideville, ami de Voltaire et de Fontenelle, né à Rouen le 2 septembre 1693. Dès l'âge de dix-huit ans, Cideville remporta un prix de poésie aux Palinods ; il succéda, en 1716, à son père dans la charge de conseiller au Parlement de Normandie, charge dont il se démit vingt ans après, pour se livrer entièrement à son goût pour les lettres. Il fut l'un des fondateurs de l'Académie des sciences de Rouen, dont il fut le président en 1744. Cette compagnie entra en possession de la bibliothèque de Cideville, qu'elle avait acquise, le 17 août 1768, moyennant quatre cents livres de rente viagère ; la Bibliothèque publique de notre ville possède un de ses manuscrits, intitulé : « Journal depuis 1743 jusqu'en 1775. »

— On publia, le 8 mars, le jubilé de l'année sainte, accordé par le pape Pie VI. Il commença le 1er avril et finit le 1er octobre. — L'abbé Terrisse, haut-doyen de la cathédrale, donna au chapitre de Rouen un « ossement de Saint-Romain, » qui, en 1179, avait été envoyé par l'archevêque Rotrou, à l'abbaye de Saint-Victor. Il mourut le 30 mars 1785.

— On détruisit, en cette année, la porte de Saint-Hilaire, qui

avait été réédifiée en 1570, et dont on retrouva des vestiges en 1820, près de la place du même nom, à l'endroit où se trouvaient alors les barrières de l'octroi.

— Le duc d'Harcourt arriva le 20 juillet, en qualité de gouverneur de la ville et de la province. Son fils, le marquis de Beuvron, lieutenant général, arriva le lendemain. Le maire et les échevins présentèrent au gouverneur les clés de la cité, et il lui fut fait, le 23, une réception solennelle à la cathédrale. — Un grand bal fut donné, le 31 du même mois, dans la nouvelle salle de spectacle, par le maire et les échevins.

— Un ingénieur des ponts-et-chaussées, nommé De Cessart, envoya à l'Académie des sciences de Rouen un mémoire ayant pour objet de faire connaître une machine à battre le blé, dont il était l'inventeur.

1777. — On offrit à Louis XVI, le 30 janvier, le modèle d'une statue qui devait être exécutée en bronze et élevée sur une de nos places publiques. Elle représentait Louis XV, posé sur un bouclier, à la manière des anciens.

— Le 19 février, mourut Gilles-Louis de Hallé de Bouville, conseiller du roi, président au Parlement de Normandie. Il avait été prince des Palinods en 1747.

— Il y eut, le 2 mars, une émeute populaire occasionnée par la disette et par la misère. On pilla des grains dans les magasins. Plusieurs des séditieux furent pendus. La misère fut attribuée à ce que le gouvernement du roi n'avait pas tenu les engagements qu'il avait pris, depuis 1697, de payer par an dix mille livres, pour le remboursement des sommes que la ville avait payées pour l'installation des réverbères.

— On publia, en avril, un édit royal concernant les jeux de billard, dont le nombre avait été fixé à douze dans la ville de Rouen, par une sentence de police du 19 août 1772. — Par un arrêt du 1er septembre 1786, le nombre des salles de billard, qui s'était successivement accru, fut réduit à vingt-quatre pour la ville et les faubourgs. Cet arrêt statuait, en outre, que ceux qui seraient autorisés à tenir ces billards, ne pourraient cumuler les professions de cabaretier, cafetier, aubergiste ou autres, et qu'ils ne pourraient donner à boire et à manger.

— Le roi nomma à l'abbaye de Saint-Ouen l'archevêque de Bourges. Cette place était devenue vacante par la mort du cardinal de Rochechouart.

— Le 29 mai, à sept heures du matin, le pont de bateaux se rompit. On n'avait pu, faute d'argent, l'entretenir de réparations. Il n'y eut aucune victime de cet accident.

— Joseph II, roi des Romains et empereur d'Allemagne, voyageant sous le nom de comte de Falkenstein, arriva incognito à Rouen, le 31 mai, à cinq heures du soir. Il descendit à l'hôtel de France, dans la rue des Carmes, et repartit le lendemain pour le Havre.

— Le 3 août, naquit au Pont-de-l'Arche Eustache-Hyacinthe Langlois, peintre, graveur, antiquaire, et l'un des artistes les plus célèbres de la Normandie. Il mourut à Rouen le 29 septembre 1837. Ses nombreux amis lui ont élevé, au cimetière monumental, un tombeau composé d'une immense pierre druidique arrachée à la forêt de Rouvray, et dans laquelle a été incrustée une plaque de bronze rappelant le nom et les travaux de E.-H. Langlois, dont le nom a été donné à l'une des rues de Rouen. — On inaugura le même jour, 12 mai 1841, ce tombeau et celui qu'avaient fait édifier ses élèves au savant docteur Alexandre-Louis Marquis, décédé à l'âge de cinquante-un ans, le 17 septembre 1828, professeur de botanique au jardin des plantes de Rouen, membre de l'Académie et de la Société d'agriculture, et auteur de nombreux écrits sur la botanique, la littérature, les arts et l'archéologie.

— Un artificier, nommé Pricot dit Comtois, obtint, le 9 août, l'autorisation de tirer un feu d'artifice pour le public, à l'établissement des nouvelles Eaux minérales, fondé à Saint-Paul. Cet artificier mourut, le 5 novembre 1791, victime d'une terrible explosion qui éclata à son domicile, au Boulingrin, et qui détruisit plusieurs maisons.

— Un arrêt du Parlement, du 11 du même mois, prescrivit l'exécution, selon leur forme et teneur, des saints canons, ordonnances et arrêts rendus « sur le fait de l'usure en général, et de prêts faits à usure ou autrement, aux enfants de famille. »

— On rasa, au niveau du sol, le bastion qui, depuis deux siècles, défendait la porte Martinville, dont la suppression définitive fut ordonnée cinq ans après.

— Le chapitre de la cathédrale remplaça la châsse de Saint-Romain par une autre châsse, où furent mises les reliques du saint évêque ; elle a été dessinée et gravée par E.-H. Langlois.

— La corporation des ferblantiers et lampistes, formée dans

le courant du dix-huitième siècle, était sous le patronage religieux de saint Éloi. — A la même époque, subsistait encore le titre de « maître des ouvrages de la ville de Rouen, » office qui était alors rempli par l'architecte Fontaine. La confrérie des architectes et des maîtres maçons était à l'église de Saint-Maclou, sous le titre de Saint-Simon et de Saint-Jude.

1778. — Le 14 janvier éclata une tempête effroyable que suivit, le lendemain, un violent orage accompagné de tonnerre et de grêle.

— Un édit royal, du mois de février, suivi d'un autre édit de 1779 et des déclarations du roi du 1er mai 1782 et du 3 février 1783, détermina la création de nouvelles communautés d'arts et métiers dans le ressort du Parlement de Rouen. Un arrêt du conseil d'état, du 2 mai de cette dernière année, ordonna que les maîtres des communautés tant anciennes que nouvelles ne pourraient étaler leurs marchandises que dans les marchés pourvus de halles ou de hangars destinés à cet usage.

— Le Parlement enregistra, le 24 mars, une déclaration du roi, du 19 novembre 1776, par laquelle il était défendu de faire les inhumations dans les églises. Cette interdiction fut renouvelée par un décret du 12 juin 1802. — Par un autre arrêt du 23 juin 1779, la même cour ordonna que tous les cimetières des églises de la ville seraient transférés hors de l'enceinte des murs. Un nouvel arrêt prescrivit, le 7 août 1780, l'établissement de cinq cimetières spéciaux, et détermina les paroisses à l'usage desquelles ces cimetières seraient affectés. Il intervint, par la suite, de nouvelles décisions pour interdire les inhumations que certaines paroisses faisaient dans leurs cimetières respectifs, malgré les inhibitions précédentes, et pour prescrire le mode d'enterrement dans les cimetières des villes et des campagnes. — Une ordonnance royale du 28 janvier 1824 a autorisé en outre l'érection d'un cimetière monumental sur une portion de la côte des Sapins qui domine la ville au nord.

— Il fut fait, le 6 mai, un réglement sur les corvées pour l'entretien des chemins. Ces corvées furent converties, conformément à une déclaration du roi du 14 août 1787, en une prestation en argent. Plus tard la faculté fut donnée aux contribuables de s'acquitter par des prestations en nature.

— Le conseil de la ville établit, le 11 juillet, un bureau de poste pour Rouen et pour les environs.

— Le maréchal d'Harcourt se rendit, le 3 septembre, au Palais, pour faire transcrire d'autorité des lettres de cassation très-dures pour le Parlement. Les membres de cette cour envoyèrent leur démission au roi; elle fut acceptée, mais elle demeura sans effet. Le gouvernement regretta bientôt d'avoir rétabli les Parlements, et songea à les neutraliser. De là les réunions des notables, les assemblées provinciales. De nouveaux actes d'autorité furent suivis, quelques années plus tard, de l'exil des membres du Parlement de Normandie, et le marquis d'Harcourt exerça despotiquement dans Rouen les pouvoirs de gouverneur.

— Le roi céda à la ville de Rouen, pour l'élargissement du quai, les loges ou baraques à cidre qui étaient situées entre la porte Guillaume-Lion et la porte Dorée. Elles furent démolies en 1786. — Un arrêt du Parlement, du 19 novembre 1782, avait ordonné la translation des cidres et poirés dans le nouveau champ de foire aux boissons, situé dans l'avenue tendant du Mont-Riboudet à l'église de Sainte-Madeleine.

— Il se forma à Saint-Léger, près de Rouen, un établissement de teinture connu depuis sous le nom des Grecs, parce qu'il était dirigé par des ouvriers venus du Levant. — Le 2 mai 1786, parut un arrêt par lequel il était fait défense de ramasser en tous lieux les fientes de mouton, que les teinturiers utilisaient pour la confection du rouge des Indes. A la date de 1808, ce genre de teinture occupait dans Rouen et dans son arrondissement soixante-dix à soixante-douze établissements, et environ seize mille ouvriers.

— En cette année furent faits les statuts des selliers-carossiers, des bourreliers-bâtiers et des charrons, dans lesquels se trouvèrent réunis les anciens réglements de leurs corporations distinctes. Ils avaient leurs confréries diverses à Saint-Éloi et à Saint-Ouen.

— On comptait, à cette époque, dans Rouen et dans les faubourgs, trente-sept paroisses et deux cent soixante-dix-sept curés, vicaires et desservants, soixante-seize confréries, composées pour la plupart de corps de métiers, vingt-et-un couvents d'hommes et vingt de femmes. Le chapitre métropolitain se composait de cent-cinquante personnes, vicaires généraux, chanoines, archidiacres, chapelains, etc.

1779. — On fit, en janvier, des réjouissances à l'occasion de la naissance de Marie-Thérèse-Charlotte de France, à Versailles, le 19 décembre 1778. Il y eut un grand souper dans la salle des

États : « chaque convive en avait un à nourrir derrière lui. »

— Le Parlement enregistra, le 20 février, le privilége exclusif des spectacles de la Haute et Basse-Normandie, qui avait été donné à Honoré Bourdon de Neuville et à Marguerite Brunel de Montansier, par le duc d'Harcourt, comte de Lillebonne, grand bailli de Rouen, gouverneur pour le roi et son lieutenant général en la province de Normandie. Ce privilége fut accordé, entr'autres conditions, à la charge de tenir un spectacle permanent dans la ville de Rouen, pendant toute l'année.

— Le comte d'Amfreville, nommé maire de Rouen pour la seconde fois, fut installé le 15 juillet; il mourut le 3 août suivant. Bigot de Sommesnil lui succéda le 17 du même mois.

1780. — Le Parlement enregistra, le 24 septembre, une déclaration du roi Louis XVI qui abolissait et abrogeait l'usage de la question préparatoire.

— Après avoir présidé, à Rouen, une assemblée générale du clergé, le cardinal de La Rochefoucauld entreprit une tournée pastorale pendant laquelle il reçut des populations l'accueil le plus empressé.

— En cette année moururent à Rouen, le 2 février, Louis-Guillaume De la Folie, chimiste distingué, né en cette ville vers 1733 ; — le 17 avril, Pierre-Marc-Antoine de Languedor, marquis de Becthomas, comte d'Averton, président au Parlement de Normandie, né à Rouen le 10 septembre 1714 : il avait composé, étant encore au collége, en 1729, un poëme en vers latins sur la naissance du dauphin (père de Louis XVI), pour lequel il obtint un prix aux Palinods; il fut élu, en 1767, prince de cette Académie. — Le 25 septembre mourut, près d'Annecy, Marie Leprince de Beaumont, née en notre ville en 1711, auteur d'un grand nombre d'ouvrages d'éducation.

1781. — Les PP. Dominicains abandonnèrent, le 3 février, à titre d'emphytéose, à l'intendant de la généralité de Rouen, l'hôtel qu'ils avaient édifié sur leur terrain. A dater de cette époque, leur église, qui était dans la rue de Fontenelle, se trouva séparée du monastère. Pour y remédier, ces religieux construisirent une autre petite église dont le portail faisait face à la rue de Racine, appelée alors la petite rue des Jacobins. Elle était située sur l'emplacement qui sert de prolongement à cette rue jusqu'au boulevard Cauchoise. La nouvelle église fut démolie environ dix ans après.

— On fit, le 7 avril, la dédicace de l'élégante église de Sainte-Madeleine, construite d'après les dessins de J.-B. Lebrument, et décorée par le ciseau de Jadouille, tous deux natifs de Rouen. — Le 6 juillet 1804, mourut l'habile architecte auquel est due, outre la construction de cette église, celle des deux grands escaliers de l'hôtel-de-ville. Le sculpteur Marie-Nicolas Jadouille, qui était élève de Houdon et de Michel-Ange Slodtz, et qui a décoré, dans notre ville, plusieurs monuments religieux, mourut en 1805. — Fermée pendant la révolution, l'église de Sainte-Madeleine a été mise en 1802 au rang des églises paroissiales.

— Au mois de juin de cette année mourut Jacques Bacheley, dessinateur et graveur, élève de Descamps et de Lebas, auteur, entr'autres ouvrages, de plusieurs vues de Rouen et du Havre.

— Passèrent par Rouen, le 8 juillet, le prince de Condé et le duc de Bourbon, se rendant au Havre. Reçus et complimentés par le corps municipal, les princes descendirent à l'archevêché, assistèrent à une représentation théâtrale, et repartirent le lendemain.

— Il y eut à Rouen, en octobre, des fêtes à l'occasion de la naissance du dauphin (Louis-Joseph, qui mourut le 4 juin 1789). A la porte de l'hôtel du président Bigot, on fit couler des fontaines de vin. — Le président avait acquis, en la même année, sur les remparts de la ville, dans le voisinage de l'église de Saint-Patrice, un terrain où avait été construite, vers 1514, une tour appelée primitivement la tour Gobelin ou la tour du Diable, et qui servit, au dix-septième siècle, de prison pour les mendiants et les vagabonds, et plus tard d'hôpital pour les incurables. Cette tour, à laquelle on donna le nom de son acquéreur, a été démolie vers 1840, et la rue Alain-Blanchart a été ouverte sur l'emplacement qu'elle avait occupé.

— Le 12 novembre mourut à Paris, à l'âge de trente-quatre ans, N. de la Rivière-Bourdet de Torcy, président au Parlement de Normandie, fils du président à mortier Du Moucel, lequel était décédé à Rouen le 1er août 1780.

— Il fut défendu, par un arrêt du Parlement, de traiter de « bourreau » les exécuteurs de la haute-justice, leurs familles et leurs serviteurs; il fut également interdit d'intercepter leur liberté dans les lieux publics, églises, promenades, spectacles, etc.

— A cette époque, les manufactures de faïence établies à Saint-Sever et dans la ville, occupaient 570 ouvriers, dont un

sixième de peintres. Vingt-cinq fourneaux étaient en activité. Il y avait, en 1789, 380 ouvriers et vingt-quatre fourneaux; la peinture avait déjà reçu un grand échec. En 1796, le nombre des ouvriers, occupés faiblement, n'était plus que de 150, et celui des fourneaux réduit à neuf. On ne comptait, enfin, l'année suivante, en notre ville, que trois fabriques : Jourdain, pour le blanc, Thorel, pour le brun, Delamettairie, pour l'un et l'autre : cette dernière manufacture a cessé d'exister vers 1836. Il y avait encore, en 1797, des fabriques de poterie à Rouen, à Saint-Adrien, à la Mi-Voie et à Eauplet.

1782. — Le 24 janvier fut fondée la bibliothèque du Parlement, par les soins du premier président Nicolas de Montholon, lequel, ayant été nommé conseiller d'état, eut pour successeur Louis-François-Élie Camus de Pont-Carré, qui exerça ces fonctions jusqu'à la suppression définitive de cette cour, en septembre 1790. — Au mois d'août de l'année suivante, l'Académie des sciences, des belles-lettres et des arts, ouvrit sa bibliothèque au public. Elle était située dans la petite cour de l'ancien hôtel-de-ville, actuellement traversée par la rue Neuve-Massacre. L'abbé Vregeon en fut le premier conservateur; il mourut le 2 mai 1794. Cet important dépôt fut enrichi, le 29 mars 1789, de la collection des manuscrits, dessins et estampes de l'abbé Dicquemare, physicien et hydrographe distingué, mort au Havre le 8 du même mois, collection qui fut donnée à l'Académie par Mademoiselle Lemasson-Legolft, légataire universelle du savant abbé. — Confisquée en 1793, la bibliothèque de cette compagnie resta néanmoins ouverte au public de 1795 à 1797, époque où elle fut transférée provisoirement à l'École centrale, où l'on avait rassemblé, depuis cinq ans, les livres de l'abbaye de Saint-Ouen, ceux des couvents supprimés et une partie de la bibliothèque des avocats de l'ancien Parlement. Elle fut enfin confondue dans la grande collection qui fut organisée par dom Gourdin, et placée dans le local qu'occupe actuellement, à l'hôtel-de-ville, la Bibliothèque publique, dont l'ouverture eut lieu le 4 juillet 1809. Cet établissement, déjà considérable, et enrichi des livres d'un grand nombre de savants, a reçu depuis de nouveaux accroissements, par l'acquisition, en 1838, de la précieuse bibliothèque Leber, riche de 10,000 volumes, de 8,000 pièces historiques, de 200 manuscrits et de 4,500 pièces gravées relatives à l'histoire de France, qui a été installée dans une salle particulière; par le don

que fit à la ville de Rouen, en 1847, le baron Coquebert de Montbret, de 60,000 volumes et de 500 manuscrits, lesquels ont été placés, à titre provisoire sans doute, dans les combles de l'hôtel-de-ville, et dont la jouissance paraît inabordable au public; enfin, par un legs dû à la libéralité du marquis de Martainville, fils d'un ancien maire de notre ville, de 400 manuscrits qui ont été déposés dans l'ancienne salle des séances de l'Académie. Ces additions successives portent à 117,000 volumes imprimés et à 2,525 manuscrits, l'importance de la Bibliothèque publique de Rouen.

— Le 4 juillet arrivèrent dans notre ville, voyageant sous les noms de comte et de comtesse du Nord, Paul Ier, petit-fils de Pierre-le-Grand, et héritier du trône de Russie, avec son épouse. Ils partirent le lendemain pour le Havre.

— Le maire de Rouen, Richard-Gontran Lallemant, imprimeur-libraire, fut installé le 25 du même mois. Les nouveaux maire et échevins se rendirent au Parlement pour prêter serment. Ils étaient précédés des tambours de la ville et escortés par les compagnies de la Cinquantaine et des Arquebusiers. Richard Lallemant mourut à Rouen, sa ville natale, le 3 avril 1807, à l'âge de quatre-vingt-un ans.

— Le 1er septembre mourut Pierre-Robert Le Roux d'Acquigny, baron d'Esneval et marquis de Grémonville, président à mortier du Parlement de Normandie, né à Rouen le 6 août 1716. Il avait consacré une grande partie de ses revenus à réparer et à réédifier plusieurs églises et à faire d'abondantes aumônes.

— Une maladie, qui fut appelée « la générale », due à l'extrême intempérie de la saison, régna pendant quelque temps dans la ville.

— Pendant les quarante dernières années, l'administration des intendants de la généralité De la Bourdonnaye, Feydeau de Brou, De la Michodière et Thiroux de Crosne, a doté la ville de nombreuses améliorations, d'utiles et importants travaux : l'extension donnée aux écoles gratuites, la création de cours spéciaux, celle des ateliers de charité, l'élargissement et le prolongement de nos quais, l'ouverture de routes et d'issues conduisant à l'extérieur, celle de nouvelles rues dans le quartier de Cauchoise, qu'on appelait déjà la ville neuve, la démolition du Petit-Château et de plusieurs portes qui nuisaient au développement de divers quartiers, la construction des casernes, l'éta-

blissement des maisons de Bicêtre dans l'ancien Noviciat des Jésuites, enfin les vastes projets de construction d'un nouvel hôtel-de-ville qui avaient pour but la transfiguration complète d'une partie de la cité, suivant un plan général dressé par l'architecte Le Carpentier, projets bientôt abandonnés à cause de l'excessive dépense que leur réalisation devait entraîner, ont attesté successivement l'activité qui déjà présidait alors aux destinées de la capitale normande.

1783. — Le Parlement enregistra, le 18 janvier, des lettres patentes du 4 novembre 1782, concernant l'établissement des voitures et carosses de place à Rouen et dans les faubourgs, avec un privilége exclusif de vingt années à l'entrepreneur. — L'invention des carosses de louage ou de remise date de l'an 1680 environ ; on leur donna le nom de « fiacre », parce que celui qui les établit habitait à Paris l'hôtel Saint-Fiacre.

— En janvier furent établies à Rouen des compagnies d'assurances maritimes.

— On construisit, en cette année, un mur de quai entre le pont de bateaux et la caserne de Saint-Sever.

— On publia à Rouen, le 13 décembre, la paix conclue entre la France et l'Angleterre. Il y eut le lendemain un Te Deum en musique à l'église métropolitaine ; le soir, feux de joie et illuminations.

— Le 18 février naquit à Rouen Eustache de la Quérière, mort dans la même ville le 18 janvier 1870, laissant de nombreux ouvrages qui décèlent un archéologue plein de goût, un écrivain correct, un historien exact.

— Mourut à Saint-Sever, près de Vire, le 21 mai, Jean-B[te] Flaust, célèbre avocat au Parlement, auteur d'un ouvrage sur la Coutume de Normandie. — Le 20 août, mourut à Paris, à l'âge de cinquante ans, Jean-Baptiste Cotton des Houssayes, né à la Neuville-Champ-d'Oisel, près de Rouen, chanoine de la métropole de cette ville, secrétaire perpétuel de l'Académie des Palinods. Il était devenu, en 1776, bibliothécaire de la Sorbonne, et fut inhumé dans l'église de ce nom.

1784. — L'hiver fut très-rigoureux et fut suivi d'inondations considérables provenant de la fonte des neiges. On allait en bateau dans les parties basses de la ville. Pendant ce cruel hiver qui augmenta la misère des populations, les communications avec le faubourg de Saint-Sever furent long-temps interrompues. Le pays

de Caux fut parcouru par des bandes de mendiants. — Le Parlement fixait, à cette époque, le prix du bois de chauffage. dont l'approvisionnement vint à manquer à cause de la rigueur et de la longueur de l'hiver; on fut obligé d'abattre les arbres du Grand-Cours, qui fut élargi et replanté peu de temps après. — Le 5 décembre de la même année, il commença à tomber une quantité étonnante de neige; ce qui dura pendant huit jours consécutifs.

— Le 18 juillet, eut lieu à Rouen la dix-neuvième ascension du célèbre aéronaute Blanchard, qui descendit dans la plaine de Puisenval, à une distance de soixante kilomètres. La première expérience de ce genre avait eu lieu dans notre ville le 5 juin 1783; elle avait été suivie, le 23 mai 1784, de l'ascension d'un ballon qu'il appelait un bateau volant et auquel était suspendue une chaloupe portant l'aéronaute, et qui alla tomber à douze kilomètres. Cet aéronaute est le premier qui ait fait usage du parachute. — Blanchard passa la Manche, de Douvres à Calais, le 7 janvier suivant, et fit le trajet en une heure et demie. Un autre aéronaute, Pilastre du Rozier, eut un sort très-malheureux; il périt, le 15 juin, à Boulogne-sur-Mer, dans une expérience qui avait pour but de faire le même trajet.— Le 12 août 1798, Blanchard fit à Rouen sa quarante-sixième ascension, accompagné de l'anglais Pugh. Le départ eut lieu de Saint-Yon à midi et demi, et à deux heures cinquante-cinq minutes sa descente s'opéra près de Bazancourt en Picardie, à quarante-huit kilomètres de son point de départ. — Cet intrépide aéronaute, qui était né aux Andelys en 1753, mourut le 7 mars 1809 : il avait, un an auparavant, fait en Hollande sa soixantième ascension, dans le cours de laquelle, frappé d'apoplexie, il tomba d'une hauteur de plus de soixante pieds; il fut rappelé à la vie par les soins que lui fit donner le roi de Hollande, Louis Bonaparte, mais il demeura, des suites de cette horrible chute, dans un état complet de névralgie. — Non moins célèbre aéronaute que son mari, la veuve de Blanchard périt dans une ascension exécutée le 6 juillet 1819.

— Des lettres patentes du 5 août autorisèrent l'établissement à Rouen, avec un privilége exclusif pour vingt années, de chars funèbres pour transporter les corps des défunts aux cimetières récemment ouverts Il fut néanmoins permis, le 15 mars 1785, aux familles de faire transporter à bras les morts auxdits cimetières. Un premier essai n'ayant pas réussi, un nouveau privilége fut

accordé le 4 juin 1802. — Ce service est actuellement en régie, pour le compte des quatorze paroisses de la ville.

— Le 19 août décéda Jean-Pierre David, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu, praticien distingué, membre de l'Académie des sciences de Rouen. — Mourut aussi, en la même année, Anne-Pierre, duc d'Harcourt, comte de Beuvron, pair et maréchal de France, gouverneur de la Normandie depuis 1764; il était âgé de soixante-trois ans. Un autre personnage du même nom, François-Henri, duc d'Harcourt, pair de France, était, en 1791, gouverneur général de la Normandie et grand bailli de Rouen. Le nom de cette famille a été donné à l'une des rues de la ville.

— On représenta, le 1er octobre, sur le théâtre de Rouen, une pièce du chevalier de Cubières, intitulée : « La Centenaire de Corneille », en l'honneur de notre grand poète tragique.

— Un incendie se déclara, le 15 décembre, pendant la nuit, au Palais archiépiscopal, et fut promptement éteint.

— De 1784 à 1786, deux voleurs de grand chemin furent condamnés à être rompus vifs, et subirent leur supplice au Vieux-Marché. Peu d'années auparavant, un assassin avait été rompu vif et brûlé.

1785. — Un arrêt du Parlement, du 25 janvier, permit aux bouchers, comme cela avait eu lieu antérieurement, de vendre de la viande pendant le carême, à prix défendu, à charge de payer, au profit de l'Hôtel-Dieu, un supplément de droit d'entrée.

— Le 13 février naquit à Rouen Pierre-Louis Dulong, chimiste et physicien, qui enrichit la science de nombreuses et importantes découvertes. Il mourut à Paris le 19 juillet 1838, membre de l'Institut. Une inscription a été placée sur la maison où il est né (rue aux Ours, 46). — Naquit aussi à Rouen, en la même année, Antoine-Emmanuel Blanche, qui mourut subitement le 24 janvier 1849, au sein d'une séance du conseil municipal dont il était membre. Reçu docteur en médecine à l'âge de vingt-deux ans, il était devenu médecin en chef de la maison de détention et de l'Hospice général. Son buste a été placé en 1853 dans ce dernier établissement. Peu auparavant, en 1846, était décédé le docteur Achille-Cléophas Flaubert, né en 1784 dans le département de l'Aube, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu. Son buste fut placé dans une des salles de cet hospice. — Les noms de ces trois praticiens distingués ont été donnés à des rues de Rouen.

— Les officiers municipaux arrêtèrent, le 26 février, qu'il serait

donné connaissance au public, par la voie de la presse locale, des jours et heures auxquelles l'entrepreneur de l'éclairage serait tenu d'allumer et d'éteindre les lanternes ou réverbères. — On fit, en 1819, les premières tentatives pour introduire à Rouen l'éclairage par le gaz portatif. En 1836, une usine fut établie sur la route de Darnétal, mais son exploitation ne dura que jusqu'en 1840.— On édifia, en 1834, dans la rue des Emmurées, une usine à gaz courant, et la ville commença, deux ans après, à recevoir ce mode d'éclairage. Une seconde usine fut construite trois ans plus tard dans l'île Lacroix.

— On fit, le 10 avril, des réjouissances publiques et une cérémonie religieuse à la cathédrale, à l'occasion de la naissance (le 27 mars 1785) de Louis-Charles, duc de Normandie, fils de Louis XVI, et qui devint dauphin de France après la mort de son frère.

— Il y eut, en mai, une grande disette de fourrages à cause de l'aridité de la saison ; on fut obligé de faire pâturer les chevaux et les bêtes à cornes dans les domaines royaux et dans ceux des communautés, et le Parlement prescrivit des mesures propres à assurer la conservation des bestiaux et le service des subsistances. — Un arrêt du 11 août régla le poids, la qualité et le prix du pain. — Pour remédier à la disette du bois, qui se faisait également sentir, on introduisit, à cette époque, l'usage de brûler de la tourbe.

— Le cardinal de La Rochefoucauld posa, le 11 juin, la première pierre de l'église du Bureau des pauvres valides et de l'Hospice général, construite sur les plans de l'architecte Bernard Vauquelin. Cette église fut consacrée le 25 mars 1790, par l'abbé Papillaud, chanoine de la métropole.

— Un arrêt du Parlement, du 17 du même mois, interdit toutes danses et « assemblées baladoires » dans les villes et les villages, aux jours de dimanche et des fêtes patronales.

— Des individus qui s'étaient rendus coupables du crime de faux furent condamnés, par la même cour, à faire amende honorable, nus pieds, en chemise, la corde au cou, tenant en leurs mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, et portant, devant et derrière, un écriteau sur lequel était tracé en gros caractères le mot : faussaire.

— L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen décerna, le 3 août, un prix à l'auteur d'un mémoire concernant

les moyens de resserrer le canal de la Seine depuis Villequier jusqu'à la mer, afin de creuser son lit et de le débarrasser des bancs changeants qui faisaient obstacle à la navigation. Déjà, en 1757, l'ingénieur de la marine Magin avait proposé de rendre ce fleuve accessible aux plus gros navires, au moyen d'épis flottants qui auraient eu pour effet d'obtenir un chenal de la profondeur et de la largeur nécessaires. Sous le règne de Louis XIV, une compagnie avait offert de rétrécir et de resserrer le lit de la Seine, moyennant qu'il lui fût fait l'abandon des terrains qu'elle soustrairait à l'action des eaux; cette proposition, renouvelée en 1773 par une autre compagnie, ne fut pas acceptée. De 1785 à 1797, différents autres projets furent exposés pour éviter à la navigation les difficultés qu'offrait le fleuve entre son embouchure et la Mailleraye. Un de ces projets, présenté par les ingénieurs des ponts et chaussées De Lamblardie et De Chaubry, avait pour but d'établir sur sa rive droite un canal latéral depuis le Havre jusqu'à Villequier, et de continuer la circulation en rivière depuis ce point jusqu'à Rouen. En 1788, l'ingénieur en chef Lamandé présenta, de son côté, un plan de canalisation de la Seine entre Rouen et Paris. Plus tard, furent encore faites de nouvelles études tendant à l'ouverture d'un canal de Paris au Havre, au moyen de travaux dont les dépenses furent évaluées à cent cinquante-sept millions. — Un plan analogue à celui qui fut couronné par l'Académie, mis à exécution à partir de l'année 1847, a eu pour effet de protéger considérablement la navigation de la Basse-Seine, et de restituer à l'agriculture des terrains d'alluvion d'une grande valeur.

— Vingt-quatre captifs, rachetés à Alger par les religieux de la Trinité et de la Merci, vinrent à Rouen le 4 novembre; parmi eux se trouvaient deux citoyens de cette ville. Ils firent une procession le jour et le lendemain de leur arrivée. De semblables cérémonies avaient été faites plusieurs années auparavant.

1786. — Un sieur Dupont, de la Rochelle, fit, le 15 février, en présence de l'Académie des sciences de Rouen, l'expérience de sa méthode pour écrire les mots aussi vite « qu'il est possible de les prononcer distinctement en public. »

— Louis XVI passa par Rouen, le 28 juin, en revenant de Cherbourg et du Havre. Le roi fit son entrée aux acclamations d'un peuple immense, au bruit du canon du Vieux-Palais et au son de toutes les cloches de la ville; celle de Georges-d'Amboise se

trouva fêlée sous les coups de son lourd marteau. Le Parlement avait donné l'ordre aux bourgeois de se rendre à leurs places d'armes pour y faire le service qui leur serait commandé. On avait élevé, à la barrière qui fermait la ville à l'entrée du Mont-Riboudet, près du boulevard, un arc de triomphe. Le roi, au lieu de suivre le port, remonta le boulevard Cauchoise jusqu'à la porte Beauvoisine, et de là descendit à l'archevêché, où les chanoines lui offrirent, suivant l'usage, six pains et douze bouteilles de vin. Après y avoir dîné, Louis XVI parcourut à pied la rue Grand-Pont, et se rendit au pont de bateaux qui fut ouvert en sa présence. Ce prince reçut la Chambre de commerce de Normandie: cette circonstance a été représentée, par notre compatriote Lemonnier, dans un tableau que l'on voit dans la salle des séances de la Chambre de commerce, au palais des Consuls. Louis XVI repartit le soir même pour aller coucher à Gaillon, et laissa une somme de vingt mille livres pour les hôpitaux. — On projeta peu après d'établir sur le port, au bas de la rue Grand-Pont, probablement en mémoire de ce voyage du roi, une place qui aurait reçu son nom et au centre de laquelle aurait été élevée une statue pédestre, sur une colonne du piédestal de laquelle serait sortie une fontaine.

J.-P. Godart, marquis de Belbeuf, né à Rouen vers 1725, procureur général au Parlement, mort le 3 avril 1810, fut le dernier grand pannetier de Normandie, et, en cette qualité, présenta le pain à Louis XVI pendant son séjour à Rouen. Le fils de ce personnage, Louis-Pierre-François Godart de Belbeuf, avocat général au Parlement et procureur général en survivance de son père, fut député de la noblesse aux États généraux de 1789.— Un autre membre de cette famille, Jacques Godart, chevalier, seigneur de Belbeuf, conseiller en la même cour, avait épousé la petite-fille du premier président Claude Groulart.

— Vers le même temps, on construisit, sur une des culées de l'ancien pont de pierre, vis-à-vis de la rue Grand-Pont, des bâtiments qui furent occupés par un établissement de bains. Ces bâtiments ont été démolis en 1818.

— Le 19 septembre, passèrent à Rouen le duc et la duchesse de Saxe-Teschen, gouverneurs généraux des Pays-Bas autrichiens, voyageant sous les noms de comte et de comtesse de Bely.

— L'année fut abondante en grains, mais il y eut disette de

pommes en Normandie. Pareille disette avait eu lieu en 1742, 1750, 1753 et 1754. — Il régna, dans la même année, une maladie sur les bestiaux : une ordonnance de l'intendant de la généralité de Rouen, du 15 décembre, fit défense d'introduire aucuns animaux malades dans les foires et les marchés, et, par un arrêt du 27 janvier 1787, le Parlement, dans le but d'assurer le repeuplement des campagnes, fit défense aux bouchers, sous peine de cinquante livres d'amende, « de massacrer aucun veau femelle. »

1787. — Le 3 janvier arriva dans le port de Rouen le premier navire portant le pavillon américain. C'était le brigantin Sally, de 130 tonneaux, venu de Nantucket, chargé d'huile et de fanons de baleine.

— Le 29 du même mois, fut réunie l'Assemblée des notables de Rouen; la dernière assemblée de ce genre avait été convoquée en 1626, et avait été présidée par Louis XIII. Dans le cours de l'année fut publiée la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Le 18 août eut lieu l'ouverture des séances de l'assemblée provinciale de la généralité de Rouen, qui était chargée, en vertu d'un règlement du 15 juillet précédent, d'asseoir l'impôt, de présider à la confection des routes et de s'occuper des détails concernant l'administration. Le cardinal de La Rochefoucauld en fut élu le président. De nouvelles assemblées eurent lieu le 19 novembre suivant, au couvent des Cordeliers. Cette forme d'administration dura jusqu'en 1790, époque où furent instituées les Assemblées de département.

— Des troubles éclatèrent, le 10 avril, au théâtre des Arts de Rouen, qui était alors dirigé par Mme Montansier, laquelle avait, en même temps, sous sa direction, les troupes du Havre et de Versailles, et dont le nom a été donné ensuite au théâtre du Palais-Royal à Paris. Ces troubles, motivés sur la mauvaise composition de la troupe de Rouen et sur le refus de satisfaire à la demande d'un ballet, signalèrent l'ouverture de l'année théâtrale. Des jeunes gens de la ville jetèrent l'interdit sur la salle de spectacle, en empêchant le public de s'y montrer. Le ballet si impérieusement réclamé fit son premier début le 27 juillet. — De nouveaux troubles éclatèrent le 29 juin 1788 au même théâtre, qui fut l'objet d'un nouvel interdit.

— Le 3 juin naquit à Bernay Auguste Le Prevost, qui devint l'un de nos archéologues les plus distingués. Ce savant historien

et bibliographe fut surnommé le « Pausanias normand », et imprima, sur les divers points de la Normandie, une impulsion remarquable aux études historiques et archéologiques. Il fut sous-préfet de Rouen et député de l'Eure. Auguste Le Prevost mourut le 14 juillet 1859, à la Vaupalière, près de Rouen. — Le 19 juin 1787 naquit à Caudebec-en-Caux François-Théodore Licquet, qui se fit connaître par de nombreux ouvrages de poésie et d'histoire locale, par quelques œuvres dramatiques et par des traductions de l'anglais et de l'italien. Théodore Licquet, dont le vrai prénom était Isidore, devint en 1819 conservateur de la Bibliothèque publique de Rouen, succédant à D. Gourdin. Il mourut le 1er novembre 1832.

— Un arrêt du Parlement, du 13 juin, ordonna qu'à l'avenir les herbes des cimetières, coupées à la faulx ou à la faucille, seraient enlevées immédiatement pour être fanées et bottelées ailleurs, et fit défense de labourer ces cimetières, soit avec la charrue, soit avec le pic et d'autres instruments; le tout sous peine d'amende.

— La même cour donna, le 6 juin, son approbation à l'invention d'une pompe à soufflets, foulante et aspirante, pour la vidange des fosses d'aisance. Un entrepreneur fut autorisé, le 16 avril suivant, à enlever à ses frais les vidanges qu'on était dans l'usage de jeter à la Seine, et à les transporter dans l'île Brouilly pour y être préparées et converties en engrais. Déjà une tentative de ce genre avait été faite sans succès quelques années auparavant.

— Le 16 octobre naquit à Rouen Jean-Baptiste-Thomas-Médée Cécille, qui, après avoir passé successivement, depuis 1804, dans les différents grades de la marine, devint vice-amiral, puis député et sénateur. L'amiral Cécille est mort le 10 novembre 1873, à Saint Servan, à l'âge de quatre-vingt-six ans. Il avait fait élever son propre tombeau, il y a quelques années, au cimetière monumental.

— A la suite de pluies abondantes qui tombaient depuis deux mois, la rivière de Robec déborda pendant la nuit du 25 au 26 octobre, et occasionna des ravages considérables. Un semblable débordement des rivières de Robec et d'Aubette eut lieu le 18 janvier 1820, et causa de nouveaux désastres. Cette inondation dura plusieurs jours.

— Le prieur de Saint-Ouen Davoust prit possession de cette abbaye le 11 décembre, pour l'archevêque de Toulouse.

— L'industrie rouennaise eut, à cette époque, beaucoup à souffrir d'un traité de commerce fait entre la France et l'Angleterre : les produits de l'industrie rivale encombrèrent les magasins, et les nôtres n'eurent plus de débouché. Les ouvriers restèrent sans ouvrage et sans pain. Une souscription fut ouverte, le 9 avril 1788, en leur faveur, et le gouvernement accorda, le 30 du même mois, aux manufacturiers, une indemnité de 300,000 livres, dont la Chambre de commerce de Normandie fut chargée de faire la distribution. — Vers le même temps fut perfectionnée, par un sieur Brisout de Barneville, la machine à filer le coton, qui avait été inventée par son père en 1759 ; cette machine, acquise par le gouvernement, fonctionna dans un atelier de l'aître Saint-Maclou, et fut brisée pendant une émeute, le 20 juillet 1789. (Voyez cette date.)

— Le roi accorda des lettres de noblesse à l'ingénieur Lamandé, en récompense de ses services. Cet habile administrateur fut ingénieur en chef dans la généralité de Rouen et le département de la Seine-Inférieure, depuis 1783 jusqu'en 1796, et devint inspecteur général des ponts et chaussées ; il mourut à la Flèche le 15 mai 1819. — Son fils, qui fut comme lui inspecteur général, et qui mourut en 1837, prépara en 1813 les devis de construction du pont en pierre dont les travaux étaient projetés depuis deux ans, et fit la proposition d'ouvrir les deux rues alignées dans la direction de l'axe de chacune des parties de ce pont, et qui portent les noms de rue Lafayette et rue de la République.

1788. — Un arrêt du Parlement homologua un réglement des prieur et juges-consuls qui concernait les heures d'ouverture et la police de la place de la Bourse de Rouen. — Il avait été défendu, en 1744, sous peine d'une forte amende, à tous faillis ou banqueroutiers de se trouver sur cette place aux heures de réunion des négociants.

— La cour enregistra, le 25 février, un édit de Louis XVI, de novembre 1787, concernant ceux qui ne professaient pas la religion catholique.

— Le chapitre de la métropole fit, le 4 mai, l'inauguration, sur le jubé de la cathédrale, d'un Christ mourant sur la croix, au pied de laquelle étaient la sainte Vierge et saint Jean. Ces figures étaient en plomb doré. Le jubé est composé de marbres précieux que donna, en 1721, à l'église de Rouen, le doyen Hue de la

Roque, qui était frère de M. de Miromesnil. Il ne reste plus que le Christ.

— On ressentit à Rouen, du 25 juin au 12 juillet, de violents orages et des pluies abondantes, accompagnées de grêles, qui causèrent de grands désastres dans les environs. Ces intempéries occasionnèrent des maladies et des affections ressemblant à la grippe et au choléra, et des catarrhes épidémiques semblables à ceux qui avaient été observés en 1767, en 1776 et en 1782.

— Le Parlement de Normandie, qui avait été rétabli par Louis XVI en 1774, après avoir été remplacé pendant trois ans par un conseil supérieur, fut suspendu de nouveau et suppléé par le grand bailliage. — En septembre 1788, eut lieu le rappel de toutes les juridictions qui avaient été supprimées. La rentrée des magistrats ressembla plutôt à une émeute qu'à un triomphe, car le peuple, non content de les accueillir par des acclamations, assaillit les maisons des officiers du grand bailliage dont la création avait toujours été vue avec défaveur, et auquel les railleries et même les outrages ne furent point épargnés.

— Le comte de Radepont fut installé, le 11 octobre, en qualité de maire de Rouen; il ne conserva cette fonction que jusqu'au commencement de 1790, époque où la Constituante ayant apporté des changements à l'organisation municipale, il fut remplacé par le marquis d'Estouteville.

— Des séditions éclatèrent sur plusieurs points de la Normandie, par suite de la disette. Un arrêt du Parlement, du 11 novembre, défendit à toutes personnes de s'attrouper de jour et de nuit, et d'aller demander l'aumône dans les campagnes, sous peine des galères pour les hommes et du fouet pour les femmes.

— L'hiver de 1788-1789 fut des plus rigoureux; le thermomètre descendit à 18 d. 3/4 au dessous de zéro à Rouen, et à 21 d. 8 à l'Observatoire de Paris. Ce terrible hiver, qui avait commencé le 2 novembre, fut plus long que celui de 1709. L'intensité du froid ne cessa que le 8 janvier suivant, et exerça ses rigueurs jusqu'en Italie. Le bois Bagnères et plusieurs autres forêts des environs de Rouen furent dévastés, et les pillards furent exposés au carcan pendant plusieurs jours de suite.

— On fit plusieurs fois, en 1788, le numérotage des maisons de Rouen, qui étaient précédemment désignées par des enseignes. — Il fut recommencé en 1816, et continué pendant les deux années suivantes.

— Le marquis d'Harcourt, gouverneur de la province, donna l'ordre au garde de l'artillerie du Vieux-Palais d'en vider les magasins, pour les convertir en prisons destinées à renfermer des gens suspects.

— On supprima un pilier décoré d'une grande statue de la sainte Vierge qui surmontait la fermeture du portail principal de la cathédrale. Cette statue se voyait encore, en 1816, dans un vestibule conduisant à l'ancienne salle du Chapitre.

— L'Académie des Palinods tint en cette année sa dernière séance solennelle au couvent des Carmes. Elle ne put se réunir l'année suivante. Le 20 avril 1790, les agents de la commune apposèrent les scellés sur ses livres, médailles et manuscrits, ainsi que sur les biens de cette antique institution.

1789. — Le 19 janvier mourut M. Trugard de Maromme, lieutenant général de police au Bailliage de Rouen. — La veille était décédée une dame Leprince, âgée de cent trois ans.

— Le supplice de la roue fut infligé pour la dernière fois, le 4 mars, sur la place du Vieux-Marché, à un assassin qui reçut de la main du bourreau un coup de barre de fer, appelé le coup de grâce. Suivant un édit de François Ier, l'exécuteur était tenu de le donner au supplicié lorsque ce dernier ne succombait pas sur la roue dans le délai de vingt-quatre heures.

— Le 5 mars fut installé dans l'office de grand bailli d'épée, le duc François-Henri d'Harcourt, né le 12 janvier 1726 ; il avait été lieutenant-général de Normandie. Devenu duc par la mort de son père, décédé en 1784, il lui avait succédé dans ses fonctions de gouverneur de cette province et de grand bailli de Rouen ; il avait été choisi, en 1786, par Louis XVI pour diriger l'éducation du dauphin. Après la mort du roi, ce dernier duc d'Harcourt se réfugia en Angleterre ; il mourut le 22 juillet 1802, à Stains près de Windsor.

— L'acteur Monvel joua à Rouen, le 30 mars, l'Amant bourru, comédie dont il était l'auteur.

— On fit, en avril, des élections dans les grands bailliages de Rouen et de Caux pour les États généraux, devenus l'Assemblée nationale constituante. Les trois ordres du bailliage de Rouen s'assemblèrent le 15 du même mois dans l'église du Collége, pour nommer leurs députés : ces élections étaient directes pour le clergé et la noblesse, et à deux degrés pour le tiers-état. Au nombre des députés qui furent élus pour ce dernier ordre était

Thouret, natif du Pont-Lévêque, célèbre avocat au Parlement de Normandie. Compté dès les premiers moments parmi les membres les plus distingués de la Chambre, il fut chargé de l'organisation du nouvel ordre judiciaire. après la suppression définitive du Parlement. Il présida en 1790 l'Assemblée nationale, puis il devint président du Tribunal de cassation. — Le 22 avril 1794, Thouret, arrêté comme suspect, fut traduit devant le tribunal révolutionnaire et condamné à mort. Il fut décapité à Paris, en même temps que Le Chapelier, D'Epremesnil et De Malesherbes. — Une des rues de Rouen, voisine du Palais de justice, porte le nom de ce savant jurisconsulte.

— Le 8 mai, naquit à Saint-Denis-le-Thiboult, Jean-Ambroise Fleury, architecte, qui fut maire de Rouen depuis 1848 jusqu'en 1857 ; il mourut le 21 décembre de cette dernière année. La ville dut à son administration de nombreuses améliorations. Un tombeau lui a été élevé au cimetière monumental par l'administration municipal, et son nom a été donné à l'une des rues nouvelles de Rouen.

— Les corporations de la ville de Rouen adressèrent, le 19 avril, des plaintes au roi au nom des malheureux de toute la province. On éprouvait, en effet, une grande disette de grains, due particulièrement à un hiver rigoureux qu'avait suivi une récolte insuffisante. Ces tristes circonstances, et la détresse des classes ouvrières qui en résulta, occasionnèrent des désordres dans la ville. Le Parlement avait pris, dès le 12 janvier, des arrêtés pour prévenir ces désordres, pour interdire la mendicité, pour organiser des ateliers de charité. — Le 12 et le 13 juillet, sous le prétexte de la cherté du pain, des gens sans aveu appelés « carabots », nom provenant de leur cri de ralliement, qui déjà, depuis plusieurs mois, s'étaient répandus par bandes dans les campagnes voisines pour se livrer au pillage, sous le prétexte de se faire livrer « du blé pour de l'argent », effrayèrent la ville en vociférant contre les accapareurs et contre l'emploi des machines, pillèrent de nombreux magasins, assaillirent sur le port et dans le Vieux-Palais des voitures chargées de blé et destinées à l'approvisionnement de Paris. D'abord dispersés par la cavalerie à laquelle s'étaient joints de jeunes citoyens, ces malfaiteurs revinrent en nombre ; ils envahirent les manufactures, brisèrent et brûlèrent des métiers à filer, et ravagèrent des ateliers qui avaient été établis à Bicêtre et dans le cloître de Saint-Maclou. Ils dévastèrent enfin l'abbaye de

Saint-Ouen et l'hôtel du procureur général Godard de Belbeuf. Le pont fut ouvert pour empêcher la populace de se porter dans les magasins de Saint-Sever. Le poste du régiment de Navarre qui occupait les casernes de ce faubourg, et que les émeutiers avaient menacé et assailli à coups de pierres, se trouva forcé de faire feu sur les émeutiers, dont plusieurs furent tués. Une trentaine des plus coupables furent arrêtés et punis. Bientôt arriva à Rouen la connaissance des événements de Paris et de la prise de la Bastille. Ces nouvelles ne firent qu'exciter la population et entretenir le désordre. Le Parlement rendit de nouveaux arrêts pour interdire les rassemblements et pour enjoindre aux bourgeois de prendre les armes. Il provoqua une souscription en faveur des pauvres et souscrivit pour quarante mille livres; puis il s'empressa d'exposer au roi cette déplorable situation. Le dévouement du Parlement fut cependant méconnu, car on trouva, le 25 juillet, affiché en plusieurs endroits de la ville, un placard où étaient demandées les têtes des principaux magistrats de cette cour.

Les officiers municipaux s'étaient emparés, de leur côté, le 17 juillet, de l'autorité dans la ville, sous le nom d'Assemblée générale du corps municipal électoral de la commune de Rouen; ils défendirent, le 20, par un arrêté, aux citoyens d'obtempérer aux ordres qui n'émaneraient pas d'eux. Avant cette époque, le Parlement avait toujours été en possession de la direction de la police générale et du commandement de la force armée. Sur ces entrefaites, des jeunes gens s'armèrent et s'organisèrent en corps sous le titre des volontaires du tiers-état; ils allèrent au château de Saint-Jean-du-Cardonnay pour chercher le marquis d'Herbouville, qui fut proclamé capitaine général des gardes bourgeoises. Toutes les troupes se réunirent le 20 août au Champ-de-Mars sous les ordres du marquis d'Herbouville et prêtèrent serment en présence du corps municipal et électoral. Bientôt la garde urbaine et les volontaires du tiers-état investirent le Vieux-Palais; le marquis d'Harcourt capitula et remit entre les mains des officiers de l'hôtel-de-ville le commandement de la milice, celui des Arquebusiers et de la Cinquantaine, lesquels furent remplacés plus tard par la garde nationale instituée par un décret du 21 octobre; cette garde fut organisée deux mois après, et le marquis d'Herbouville en devint le colonel.

Les officiers de l'hôtel-de-ville eux-mêmes furent, à leur tour,

accusés de monopole et d'accaparement, parce que, pendant la disette, la municipalité avait traité directement, à l'étranger, d'une immense quantité de froment qui lui fut envoyée de différents ports en quatre-vingt-huit chargements, et dont le prix s'éleva à quatre millions.

— Les 3 et 4 août, le comédien François Bordier et l'avocat Thomas-Charles Jourdain, capitaine d'une compagnie de volontaires patriotes, s'étant rendus les émissaires des anarchistes de la capitale, vinrent à Rouen, ameutèrent le peuple, et, à la tête des volontaires du tiers-état, commirent les plus graves désordres. Les séditieux armés, conduits par Bordier, forcèrent les portes de l'hôtel de l'intendance qui avait été abandonné par la garde bourgeoise, et, ayant cherché vainement à s'emparer de M. de Maussion, dévastèrent et pillèrent cet hôtel. Ils saccagèrent et incendièrent le bureau des Aides, détruisirent les guérites de la porte Martinville, et répandirent partout la destruction et l'effroi. La garde se trouva de nouveau forcée de faire feu sur les mutins; plusieurs d'entr'eux furent tués ou blessés, d'autres furent arrêtés et jugés, puis pendus sur le port. — Bordier, qui avait été arrêté le 5, ayant été délivré par Jourdain à main armée, s'était réfugié à Magny; il y fut arrêté de nouveau, et Jourdain fut livré par ses propres soldats. Tous deux furent pendus et étranglés le 21 du même mois, au bout du pont de bateaux; vingt-quatre heures après, leurs corps furent portés aux fourches patibulaires.

— Dans la nuit du 4 août fut supprimée l'organisation industrielle des jurandes et des corporations dont l'institution remontait au temps de saint Louis; au régime des réglements et des priviléges, succéda celui d'une liberté absolue.

— Vers cette époque, furent organisés à Rouen des bureaux de bienfaisance pour venir au secours des indigents. On créa, à l'aide de souscriptions volontaires, des ateliers de travail pour les ouvriers non employés dans les manufactures. Des souscriptions patriotiques s'ouvrirent sous le titre « d'offrandes de la province à la patrie. » La communauté des cabaretiers et des marchands de vin de la ville fournit une somme de dix mille livres, qui fut présentée le 2 décembre, par le député Thouret, sur le bureau de l'Assemblée nationale.—On établit dans le même temps, à Rouen, une caisse patriotique pour la mise en circulation de bons de différentes valeurs, afin de faciliter les moyens d'échange; cette caisse émit, en effet, le 9 juillet 1791, des billets de confiance de

trente sous, de trois et de six livres. Une nouvelle émission fut décidée le 5 octobre suivant. Elle répandit enfin, en 1793, une masse de bons de monnaie qui s'éleva à près de neuf millions; ces bons produisirent un bénéfice d'environ 300,000 francs, qui furent consacrés au soulagement des pauvres.

Peu de temps après, fut adopté un nouveau système monétaire. On fabriqua des pièces en métal de bronze épuré, d'un et de deux décimes, d'un, de deux et de cinq centimes. Le franc équivalait à vingt sous tournois : il se divisait en dix décimes et le décime en dix centimes; la pièce de deux décimes équivalait à quatre sous de l'ancienne monnaie; le centime valait à peu près les quatre cinquièmes du liard.

— Il avait été institué, en 1787, un Bureau d'encouragement, appelé aussi le Bureau central de l'administration du commerce en Normandie, auquel le gouvernement avait accordé un secours de 100,000 livres; il fut dissous en 1789. Les membres de ce bureau organisèrent, en 1792, une société qui prit le titre de Société d'émulation pour l'encouragement de l'agriculture, de la pêche, des manufactures, des arts et du commerce. Supprimée en 1793, comme les autres sociétés savantes, cette compagnie se réorganisa trois ans plus tard, avec la désignation de Société d'émulation pour le progrès des sciences, des lettres et des arts, en s'adjoignant plusieurs des membres de l'ancienne Académie, que la loi de 1793 avait également supprimée. Par suite d'une scission survenue au sein de la Société d'émulation, il se forma, en 1799, une nouvelle association sous le nom de Lycée libre de Rouen, qui prit en 1802 celui de Société des sciences, lettres et arts. Enfin, le 30 septembre 1803, les deux compagnies rivales furent confondues en une seule qui devint la Société libre d'émulation, laquelle, par un décret du 28 avril 1851, a été reconnue comme établissement d'utilité publique; c'est actuellement, par suite de sa fusion, en 1853, avec la Société libre pour concourir au progrès du commerce et de l'industrie, qui avait été fondée le 28 novembre 1796, la Société d'émulation du commerce et de l'industrie de Rouen.

— Le 2 octobre, un événement malheureux arriva au dépôt de mendicité, qui était alors établi dans l'ancien Noviciat des Jésuites. Les appuis d'un plancher ayant manqué sous les pieds de deux ouvriers, ils furent précipités, avec les débris, dans un étage inférieur, où quatre femmes se trouvèrent écrasées.

— L'Assemblée municipale de Rouen ordonna, le 19 octobre, la translation, dans une des tours du Vieux-Palais, des bureaux de l'hôtel-de-ville, qui y restèrent jusqu'en 1791. — Les faubourgs et la ville furent réunis pour ne former qu'une seule et même municipalité. On constitua des Assemblées administratives, et l'on proclama de nouveau la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. — On publia, le 31 du même mois, dans tous les quartiers, la loi martiale qui avait été promulguée le 21. Cette loi, destinée contre les attroupements, fut abrogée le 23 juin 1793.

— On institua, à cette époque, à l'Hospice général, une école pour les sourds-muets. Elle était dirigée par l'abbé Huby, chapelain de cette maison; interrompue pendant quelque temps par la tourmente révolutionnaire, dont son pieux fondateur faillit être l'une des victimes, elle fut rétablie et continua de subsister jusqu'à la mort de l'abbé Huby. — Une nouvelle école gratuite pour les sourds-muets a été instituée à Rouen en 1835, par l'abbé Lefebvre, décédé le 7 juin 1862; elle fonctionne aujourd'hui sous les auspices d'une société de souscripteurs.

— Un décret royal du 21 octobre avait ordonné la suppression définitive des Parlements; un nouveau décret de l'Assemblée nationale, du 3 novembre, maintint en vacances celui de Normandie et ne laissa d'action qu'à la chambre des Vacations, qui tint elle-même sa dernière audience le 28 septembre 1790. Le 30 du même mois, en exécution d'un nouveau décret de l'Assemblée nationale, la municipalité fit apposer les scellés sur tous les papiers du Parlement et en fit fermer les portes. — Furent également supprimés le Bailliage qui avait été établi le 21 mai 1192, et le Siége présidial qui y avait été réuni en 1552, par Henri II.

— La célèbre Desgarcins, actrice du théâtre Français, née à Rouen, y joua le rôle de Zaïre, dans la tragédie de ce nom.

— L'Assemblée nationale décréta, le 22 décembre, l'organisation des Assemblées de département, qui tenaient le milieu entre les assemblées provinciales et les assemblées municipales. Le royaume fut divisé en départements, chaque département en districts, et chaque district en cantons. Le département de la Seine-Inférieure comprit alors sept districts, qui eurent pour chefs-lieux Rouen, Caudebec, Montivilliers, Cany, Dieppe, Neufchâtel et Gournay. Le marquis d'Herbouville devint le président de l'administration départementale, qui reçut le titre de Directoire. — Les administrateurs départementaux furent remplacés,

le 7 avril 1800, par les préfets ; les districts devinrent des arrondissements de sous-préfectures, dont les chefs-lieux furent le Havre, Dieppe, Yvetot et Neufchâtel. Une cinquième sous-préfecture fut établie à Rouen en 1811, et fut supprimée en 1816.

— Les représentants de la commune de Rouen envoyèrent, le 24 décembre, à l'Assemblée nationale, une adresse à propos de la liberté des noirs dans les colonies.

1790. — La chambre des Vacations fit lacérer et brûler, le 2 janvier, au bas du grand escalier du Palais, « un libelle anarchique, obscène et outrageant pour la majesté royale. » — Cette chambre refusa, n'étant pas le Parlement, d'assister à la procession du vœu de Louis XIII, et de prendre part à une souscription ouverte en faveur des pauvres.

— Le 20 du même mois, fut publiée une ordonnance de l'assemblée municipale et électorale pour la formation de la nouvelle municipalité de Rouen, en exécution des décrets de l'Assemblée nationale et des lettres patentes du roi. La ville de Rouen avait été divisée en vingt-six sections, nombre qui fut réduit à douze en 1796. Les élections eurent lieu le 3 et le 5 février. Cette municipalité était composée du maire, de vingt officiers municipaux, d'un procureur de la commune, d'un substitut et de quarante-deux notables. Cette forme d'administration subsista jusqu'en 1795. — La nouvelle municipalité fut installée le 4 mars ; cette cérémonie eut lieu au Champ-de-Mars avec une grande solennité. Le 23 juin, les dames de la halle de Versailles vinrent en députation saluer à l'hôtel-de-ville M. Le Pelletier, marquis d'Estouteville, qui avait été élu maire, ainsi que les officiers municipaux. Ce premier maire constitutionnel mourut à Paris vers la fin de 1791.

— La Cour des Comptes, Aides et Finances de la Normandie, fit, le 23 janvier, un arrêté relatif à la conservation du droit de chaque citoyen actif de la ville et des faubourgs de Rouen, ainsi qu'au soulagement des pauvres.

— On fit à Rouen, le 7 février, des fêtes et des réjouissances à l'occasion du serment prêté par le roi à l'Assemblée nationale.

— On célébra, le 23 mars, au Champ-de-Mars, la cérémonie de la bénédiction des drapeaux de la garde nationale, dont l'institution avait été ordonnée par un décret de l'Assemblée constituante du 21 octobre 1789. Le marquis d'Estouteville, maire, fit prêter serment à chaque division. Les drapeaux furent ensuite

déposés au Vieux-Palais. — Le 2 mai eut lieu, aux bruyères de Saint-Julien, une première revue de la garde nationale. Le 21 juin, un détachement de cette garde se rendit à la fédération de Chartres. Le pacte fédératif de la garde nationale de Rouen avec les principales gardes du royaume, fut célébré aux bruyères de Saint-Julien le 29 du même mois. Cent douze villes y avaient envoyé des détachements; soixante-quatorze villes ou bourgs du département de la Seine-Inférieure s'y étaient fait représenter, en outre, par des députations de leurs officiers municipaux; cent dix villes de toutes les parties de la France y avaient envoyé leur adhésion. L'armée fédérative, divisée en quatre corps, ayant pour commandant général le marquis d'Herbouville, se rendit, par quatre colonnes et par quatre voies différentes, au champ de la Fédération. On y avait élevé un obélisque : sur une plate-forme, avait été dressé un autel où une messe fut célébrée par le R. P. Dury, aumônier général, en présence du clergé revêtu des habits sacerdotaux ; puis le cortége revint à la cathédrale, où l'on chanta un Te Deum. Le soir, la ville fut illuminée; des danses furent établies sur le champ de la Fédération et sur les places publiques. — Une nouvelle fédération de la ville de Rouen eut lieu le 14 juillet suivant au Champ-de-Mars, pour la prestation de serment des troupes de garde nationale et de ligne. — Le 25 du même mois fut reçue en grande pompe une bannière offerte au département par la ville de Paris.

— Douze boulangers de Rouen furent condamnés, le 17 avril, par le corps municipal, à une amende au profit des ateliers de charité, pour avoir mis en vente du pain n'ayant pas le poids fixé par les réglements. — Une nouvelle condamnation du même genre eut lieu le 2 juin ; le coupable fut en outre condamné à tenir sa boutique fermée pendant six mois. — Le tribunal de police de la municipalité rendit, le 17 juillet, une ordonnance pour régler la qualité, le poids et le prix du pain. — Pour faire face à la pénurie des subsistances qui se faisait sentir, la ville de Rouen avait été autorisée à lever un impôt d'un million sur les citoyens riches et aisés, afin d'acheter des grains à l'étranger : la Convention nationale fit à la commune une avance de trois cent mille livres, remboursable sur le produit de cet impôt.

— Une sentence du siége de police, du 22 avril, ordonna que les bancs du parterre du théâtre des Arts seraient retirés dans le jour même.

— L'on exposa, en mai, à un poteau dressé à la porte de la Halle, pendant trois jours de marché, un individu qui avait dérobé une pièce de siamoise. Un autre voleur qui avait escamoté une tabatière d'argent, au spectacle, fut attaché, pendant trois jours, de quatre à six heures du soir, à la porte du théâtre. Ces sortes d'expositions avaient lieu ordinairement au Vieux-Marché. — Le supplice du feu fut appliqué, le 9 juin, pour la dernière fois, à une misérable veuve âgée de soixante-treize ans qui avait tué un enfant dont sa fille était accouchée. Elle fut conduite devant le portail de la cathédrale, en chemise, la tête nue et la corde au cou, portant sur un écriteau le mot : « infanticide », et tenant en ses mains une torche ardente. Après avoir fait amende honorable, elle fut livrée aux flammes sur la place du Vieux-Marché. — Le supplice de la potence fut appliqué judiciairement, pour la dernière fois, le 18 août.

— L'Assemblée nationale ayant aboli, le 4 août 1789, toute espèce de priviléges, celui de Saint-Romain se trouva compris dans cette abolition générale. La fierte fut néanmoins levée, mais pour la dernière fois, le jour de l'Ascension.

— Le 11 juin eurent lieu à Rouen les premières assemblées primaires pour la nomination des électeurs. On fit, le 1er juillet, l'ouverture de l'assemblée électorale du département, dans la grande salle des Consuls. Cette réunion se composa de huit cent trente-neuf électeurs.

— On établit, le 14 du même mois, le poids public en remplacement de celui de la Vicomté de l'eau.

— Le 6 juillet fut instituée à Rouen la Société des amis de la Révolution et de la Paix. — Il se forma, dans le courant de l'année, dans la même ville, une association qui prit le titre de Société des amis de la Constitution ; cette réunion devint, en 1793, la Société populaire.

— Le corps municipal fit, le 17 juillet, une proclamation concernant les biens nationaux et ordonnant aux détenteurs de ces biens de faire leur déclaration à l'hôtel-de-ville. — Une nouvelle proclamation fut faite le 25 août, pour l'inscription des citoyens actifs sur le registre de service des gardes nationales. — Une autre ordonnance, du 4 septembre, rendue par le même corps administratif, enjoignit à tous cabaretiers, logeurs et autres d'avoir, près des portes d'entrée de leurs maisons, aux fins de recevoir les visites des commissaires de police, des sonnettes avec chaines,

fil d'archal ou courroies, propres à les faire servir à l'usage auquel elles étaient destinées. — Le 21 du même mois, nouvelle ordonnance concernant l'ordre à observer dans la halle aux grains.

— On organisa, au mois d'août, les administrations de département et de district ordonnées par un décret du 22 décembre 1789, les tribunaux, etc. Les juges du district de Rouen, dont le nombre était fixé à six, furent installés le 6 novembre dans la salle dorée du plaidoyer, au Palais de justice. — De la même époque date l'établissement des justices de paix : un décret du 8 octobre fixait à huit pour le district le nombre des juges de paix, dont quatre pour Rouen, qui furent élus en exécution d'un décret du 16 août.

— Le directoire de la Seine-Inférieure publia, le 19 août, un décret du 22 octobre précédent, qui rendait libre, dans l'intérieur du royaume, la circulation des grains et des farines.

— Une loi du 6 septembre supprima un grand nombre d'églises ; il ne fut conservé pour Rouen que treize églises paroissiales et cinq succursales. Le nombre des églises paroissiales, qui, vers le milieu du treizième siècle, était de trente-trois, en comprenait, avant 1790, trente-huit, la cathédrale comprise ; il y avait en outre une église collégiale et deux chapelles, dix-neuf communautés d'hommes et vingt-trois communautés de femmes. La même loi licencia toutes les communautés d'hommes. Les scellés furent apposés sur les portes des églises dont la fermeture avait été ordonnée et sur celles des presbytères et des couvents. Vers le même temps, et conformément à un décret de l'Assemblée nationale du 13 février, des officiers municipaux visitèrent les communautés de femmes pour recevoir leurs déclarations et pour les exhorter à quitter la vie religieuse, en leur promettant des pensions viagères. Ces visites furent renouvelées l'année suivante, en exécution de la loi du 14 octobre, dont un article prescrivait l'élection au scrutin, dans chaque maison, d'une supérieure et d'une économe. Peu après, leurs chapelles furent fermées au public par l'ordre du directoire du département ; les communautés elles-mêmes furent dissoutes et dispersées en 1792. — Les membres du directoire du district de Rouen prirent, le 28 décembre, au nom de la nation, et en exécution d'un décret de l'Assemblée nationale, possession de la cathédrale ; des officiers municipaux montèrent en chaire pour publier la constitution civile du clergé, qui venait d'être acceptée par le roi.

— La garde nationale de Rouen assista, le 16 septembre, à une cérémonie funèbre qui fut célébrée à la cathédrale, en l'honneur des frères d'armes morts à Nancy.

— L'Assemblée nationale, par un décret du 30 septembre, déclara supprimées la vicomté de Rouen, la maîtrise des eaux et forêts, l'amirauté, les juges-consuls, l'hôtel des monnaies, le grenier à sel, le bureau d'octroi et l'intendance de la généralité, laquelle comprenait quinze élections formant ensemble 1932 paroisses. — Quelques-unes de ces administrations et de ces juridictions ont été successivement remplacées par d'autres, sous de nouveaux titres et avec des attributions différentes.

— Le conseil général de la commune de Rouen fit, le 2 octobre, une proclamation et envoya une adresse à l'Assemblée nationale pour démentir le bruit qui avait été répandu qu'un projet de contre-révolution avait été formé, et que l'on voulait enlever le roi pour l'amener dans nos murs.

— Le directoire du département de la Seine-Inférieure fit, le 16 décembre, une proclamation concernant le recouvrement des revenus des biens nationaux. — On fit, dans le même mois, l'adjudication d'une partie de ces biens, saisis pour la plupart sur les corporations religieuses, et dont la vente fut continuée l'année suivante.

— L'Assemblée nationale, par un décret du 19 décembre, conserva aux hôpitaux de Rouen la jouissance des droits à l'entrée des barrières.

— Le 31 décembre, on fit la réception de l'orgue de Saint-Patrice qui venait d'être réparé. Cet orgue avait été établi en 1665.

1791. — Les 8 et 9 janvier on installa les bureaux de la municipalité dans l'ancien hôtel de la première présidence, dans la rue Saint-Lô, qui prit alors le nom de rue de la Municipalité. — Ces bureaux furent transférés peu après dans le palais de l'archevêché ; ils furent réinstallés en 1795 dans la rue Saint-Lô, jusqu'au moment de leur translation dans l'hôtel-de-ville actuel, en 1800.

— Le 16 du même mois, on soumit les ecclésiastiques à la prestation du serment.

— Il y eut, le 30, une assemblée électorale pour la nomination d'un évêque métropolitain des côtes de la Manche, nouvelle dénomination donnée à la circonscription archiépiscopale, qui com-

prenait, suivant un décret de juillet 1790, les évêchés de Rouen, de Bayeux, Coutances, Séez, Lisieux, Beauvais, Amiens et Saint-Omer. Le curé de Choisy-le-Roi, Jean-François Le Verdier, fut nommé et accepta, mais il révoqua son acceptation le 10 mars, sous prétexte de maladie. Il mourut en 1805, à l'âge de quatre-vingt-deux ans. — On fit choix, le 20 mars, de Louis Charrier de la Roche, qui fut sacré à Paris le 10 avril et fit son entrée à Rouen quatre jours après; il fut installé le 17 à l'évêché. Le 5 du même mois, le cardinal de La Rochefoucauld avait fait paraître une ordonnance contre cette élection, qu'il déclarait radicalement nulle, en faisant défense au clergé de le reconnaître. Charrier de la Roche donna sa démission dans le cours de l'année et se retira à Lyon, sa ville natale. Réconcilié plus tard avec le saint siége, il fut appelé à l'évêché de Versailles, et mourut en 1827.

— On fit, en mars, la délimitation des paroisses et succursales de la ville. Les paroisses conservées, et dont les curés furent élus, étaient : « Notre-Dame, paroisse cathédrale ; Saint-Ouen, ci-devant abbaye; Saint-Godard; Saint-Patrice, ayant pour succursale Saint-Romain, ci-devant l'église conventuelle des Carmes déchaussés; Saint-Jean ; Saint-Vincent ; Saint-Éloi ; Saint-Maclou, avec Saint-Paul pour succursale ; Saint-Vivien ; Saint-Nicaise ; Saint-François, précédemment l'église conventuelle des Pénitents, ayant pour succursale Saint-Hilaire ; Sainte-Madeleine, précédemment l'église de l'Hôpital, avec Saint-Gervais pour succursale ; Saint-Sever, avec la succursale provisoire de Saint-Benoist, précédemment l'église de Bonne-Nouvelle. »

— On chanta, le 25 mars, le Te Deum à Notre-Dame, à l'occasion de la convalescence du roi, auquel fut envoyée une adresse du conseil général de la commune. — Le tribunal du district avait ordonné, la veille, qu'une instruction pastorale, en date du 20 février, du cardinal de La Rochefoucauld, condamnée comme contraire aux lois de l'Assemblée constituante, serait lacérée et brûlée au pied du grand escalier du Palais de justice, et qu'il serait informé contre les auteurs, imprimeurs et distributeurs de cet imprimé. — Ce prélat se retira, après le 10 août 1792, à Munster, où il mourut en 1800.

— Le pavillon tricolore, dit pavillon national, fut arboré solennellement, le 1er avril, sur le navire les Deux-Sœurs, commandé par le capitaine Pilastre, mouillé en face du Vieux-Palais. Une messe fut ensuite célébrée à bord du navire, qu'entourait la

musique militaire, placée dans des chaloupes ornées de pavillons.

— Le directoire du département et celui du district arrêtèrent, le 4 avril, de prendre le deuil pendant huit jours, à cause de la mort de Mirabeau, décédé le 2 à Paris. Les théâtres furent fermés. Les diverses corporations, la Société des amis de la Constitution, les ouvriers des ateliers de charité, firent célébrer des services funèbres pour honorer la mémoire de l'homme dont la perte fut considérée comme une calamité publique. Un nouveau service fut célébré, dans l'église de Saint-Sever, le 7 juin, par les soins des blanchisseuses de ce faubourg. — On ouvrit, en avril, sur l'emplacement du couvent des Cordeliers, la rue Nationale, à laquelle il avait été question de donner le nom de rue de Mirabeau, et l'on démolit la porte des Cordeliers, ou de l'Estrade.

— Celles des églises de Rouen dont la suppression avait été ordonnée l'année précédente, furent fermées le 30 avril, et l'on installa, le 1er mai, les nouveaux curés et desservants des paroisses conservées. Ces ecclésiastiques prêtèrent serment. Il se passa, dans notre ville, à cette occasion, une scène assez scandaleuse : quatre femmes, appartenant à la lie du peuple, allèrent offrir un bouquet d'ortie et une lettre d'injures au nouveau curé de l'une des paroisses des bas quartiers ; la population trouva cette démarche de mauvais goût, et celles qui s'en étaient rendues coupables furent fustigées aux applaudissements d'un grand concours d'assistants, qui les conduisirent à la municipalité, où elles furent condamnées à la prison.

— L'on vendit, le 9 juillet, l'ancienne église de Saint-Georges, portant le nom du patron des officiers de la Cinquantaine, dont l'image, à cheval et de grandeur naturelle, était placée contre le mur intérieur de la nef. Cette église avait remplacé l'ancienne chapelle du Saint-Sépulcre, qui avait été fondée du onzième au treizième siècle, et qui, vers le milieu du quatorzième, avait été abandonnée et ruinée. De même que l'ancienne église de Saint-Laurent, qui fut vendue le 5 janvier 1803, pour le prix de dix-huit mille francs, celle de Saint-Georges sert actuellement de remise et d'écurie à un loueur de voitures. — On vendit aussi, le 17 décembre, pour 101,000 livres, l'église de Saint-André de la ville, avec le presbytère, le cimetière et les autres dépendances. Cette église, après avoir servi de magasin, a été démolie en 1862 ; on n'en a conservé que la tour, placée aujourd'hui au centre d'un square situé à l'angle de la rue aux Ours et de la rue Jeanne-

d'Arc, et qui a été planté en 1870. — Le 24 du même mois, l'église de Saint-Pierre-du-Châtel, actuellement à usage de magasin, fut vendue 73,600 livres, avec le presbytère et plusieurs échopes. — On vendit également, à la même époque, l'emplacement des Eaux minérales de Saint-Paul, dont jouissait précédemment l'abbaye de Montivilliers, et qui fut adjugé pour la somme de 81,800 livres à M. de Fontenay; puis enfin les différents moulins qui étaient situés sur la rivière de Robec. — La maison des Chartreux, avec ses dépendances, fut adjugée bientôt après pour 301,000 livres; celle des Cordeliers, pour 650,000 livres. — Le montant total des adjudications qui furent faites, à cette époque, dans le district de Rouen seulement, s'éleva à la somme totale de 6,241,260 livres.

— Le corps municipal publia, le 27 mai, un arrêté concernant les coalitions et les attroupements d'ouvriers. « Le prix du travail, portait cet arrêté, devra continuer d'être libre et fixé de gré à gré entre chaque ouvrier et chaque maître; nulle contrainte ne pourra être réciproquement exercée. » — Le même jour parut un autre arrêté portant qu'à l'avenir il ne serait fait aucune admission dans les ateliers de secours, et qu'il serait donné congé à ceux qui n'étaient pas originaires de la ville. Quelques jours auparavant avaient été établis un bureau général et des bureaux particuliers de charité, chargés de distribuer des secours aux indigents.

— Le 28 du même mois eut lieu, à la cathédrale, une cérémonie pour la bénédiction d'un drapeau offert par les dames de Rouen. « On vit, en exécution d'un vœu fait à la Vierge, quinze à dix-huit cents femmes, toutes vêtues de blanc, se rendre processionnellement à Notre-Dame, ralliées sous un magnifique drapeau porté par une mère de famille qui avait donné vingt-cinq enfants à la patrie. » Cette cérémonie fut suivie de plusieurs autres démonstrations en faveur de la Société des amis de la Constitution; mais, le 30, fut définitivement aboli le privilége de Saint-Romain : « La tradition veut, fut-il dit à ce sujet, que le saint prélat poursuivant un dragon terrible, ne put trouver qu'un meurtrier qui eût le courage de l'accompagner; cette histoire, inventée dans un siècle où le peuple aimait le merveilleux, n'est autre chose que le symbole de l'idolâtrie détruite dans ces contrées par le zèle de saint Romain. »

— Les assemblées primaires se réunirent, le 21 juin, pour

nommer des électeurs chargés de choisir les membres de la prochaine législature. La ville de Rouen continua d'être divisée en vingt-six sections. Les élections, pour la nomination de seize députés du département, eurent lieu le 15 septembre.

— Le 3 juillet, après le retour à Paris de Louis XVI, dont la fuite avait causé à Rouen une vive agitation, et qui avait été arrêté à Varennes, il y eut prestation d'un nouveau serment. Cette cérémonie eut lieu au Champ-de-Mars, où s'étaient réunis l'armée, les corps administratifs et la municipalité. Les demoiselles de Saint-Sever, imitant les dames des paroisses de Saint-Godard et de Saint-Patrice, avaient fait célébrer la veille, dans leur église, une messe votive « pour l'achèvement et le maintien de la constitution. » — Les frères des Écoles chrétiennes ayant refusé de prêter serment, cessèrent leurs fonctions le 11 du même mois, et la ville institua plusieurs écoles gratuites.

— La Société des amis de la Constitution institua une caisse patriotique et militaire pour recevoir des souscriptions en vue de faire face aux frais de la guerre et de contribuer à l'équipement des volontaires qui se rendaient aux frontières. — Peu de temps après, il s'établit une autre caisse pour la création de bons de cinq sous, destinés à remplacer la monnaie.

— On célébra, le 14 juillet, une fête pour l'anniversaire de la prise de la Bastille. Les troupes se réunirent au Champ-de-Mars pour renouveler le serment ; un Te Deum fut chanté à la cathédrale. Cet anniversaire fut encore célébré en 1794.

— Le ministre du culte protestant Mordant consacra, le 17 du même mois, un édifice qui avait été affecté à l'exercice de ce culte, probablement l'ancienne église de Saint-Vigor. Peu après, ces religionnaires purent s'assembler momentanément dans l'église de Saint-Lô, qu'ils furent bientôt forcés de quitter.—Une loi du 8 avril 1802 établit, dans l'étendue du département, deux églises consistoriales, l'une à Blôville-Bonsecours pour les arrondissements de Rouen et de Dieppe, l'autre à Bolbec pour les autres arrondissements. — Le 10 janvier 1803, les protestants, qui avaient été obligés d'interrompre l'exercice de leur culte, prirent possession de l'église de Saint-Éloi, que leur avaient accordée les autorités locales.

— Le régiment suisse de Salis-Samade fraternisa, le 26 juillet, avec la garde nationale de Rouen, qui lui offrit un drapeau.

— Il y eut à Rouen, le 15 septembre, des réjouissances pu-

bliques à l'occasion de l'acceptation, par le roi, de la constitution de 1791. Des adresses furent envoyées à Louis XVI et à l'Assemblée nationale. Cette constitution fut publiée le 25, dans les différents quartiers de la ville. Ce fut l'occasion d'une nouvelle fête nationale au Champ-de-Mars. Il y eut, le soir, des illuminations générales.—Conformément à la nouvelle constitution, furent élus les députés de la Seine-Inférieure à l'Assemblée nationale, par les assemblées électorales du département, dont les électeurs avaient été nommés par les assemblées primaires. Un banquet fut offert, le 19 octobre, aux députés élus par la Société des amis de la Constitution, dans la salle des États.

— On fit également, à la même époque, le tirage au sort et la nomination, par voie d'élection, de la moitié des membres de l'administration du district de Rouen, conformément à une loi du 15 juin.

— L'acteur Saint-Prix, du théâtre Français, joua à Rouen, le 22 septembre, le rôle de Cinna dans la tragédie de P. Corneille.

— Le 26 du même mois naquit, en cette ville, Jean-Louis-Alexandre-Théodore Géricault, peintre d'histoire, élève de Carl Vernet et de Guérin, mort à Paris le 18 janvier 1824. — Un monument avait été élevé par souscription, au cimetière du Père-Lachaise, à la mémoire du célèbre peintre du naufrage de la Méduse ; la statue d'Étex, qui décorait ce monument, a été offerte par ce sculpteur à la ville de Rouen, qui l'a fait placer, en 1847, à l'hôtel-de-ville, au pied du grand escalier du Musée. — Une inscription a été placée, dans la rue de l'Avalasse, sur une maison remplaçant celle où est né Géricault, dont le nom a été donné à l'une des rues de notre cité.

— On reçut à Rouen, le 25 octobre, la première nouvelle de la révolte des nègres à Saint-Domingue, et de l'incendie d'un grand nombre d'établissements.

— Le 29 octobre, l'administration municipale désigna dans cette ville trente-trois places destinées à recevoir les affiches des lois et actes de l'autorité publique.

— Il se forma, en octobre, à Paris, sous la protection du gouvernement, un établissement ayant pour titre : Caisse d'épargne et de bienfaisance, instituée par un sieur Lafarge. Cette utile fondation a été imitée, plus tard, à Rouen, par celle de la Caisse d'épargne et de prévoyance, dont l'ouverture a eu lieu le 9 juil-

let 1820, en vertu d'une autorisation accordée par une ordonnance royale du 30 mars précédent, à une société anonyme.

—Le 14 novembre fut installé le Tribunal de commerce, connu précédemment sous la désignation de Juridiction commerciale. Ce tribunal était composé, suivant un décret du 27 septembre, de cinq juges, y compris le président, et de quatre suppléants.

— M. Pierre-Nicolas de Fontenay, élu maire de Rouen, fut installé le 16 du même mois.

— En cette année mourut, âgé de quatre-vingt-un ans, l'abbé Antoine Yart, membre de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, secrétaire de la Société d'agriculture de la même ville, auteur d'un grand nombre de mémoires et de pièces de poésie.

— Le sculpteur Houdon exécuta, à cette époque, une statue de Voltaire, dont une reproduction, en toile gommée, a été offerte, en 1847, à sa ville natale, par le peintre Paul Carpentier, résidant à Paris. Cette statue a été placée dans la grande salle de la Bibliothèque publique.

1792. — Un arrêté de la municipalité, du 3 janvier, enjoignit à tous les marchands de se munir de patentes, en exécution de la loi du 17 mars 1791.

— L'administration municipale prit aussi des mesures pour assurer le logement des gardes nationaux volontaires qui étaient de passage dans la ville pour se rendre aux frontières. Un avis inséré dans le journal du temps annonça qu'ils seraient passés en revue, le 12 janvier, « dans l'église de Saint-Ouen en cas de mauvais temps, et dans la cour s'il était possible. » Les volontaires reçurent des drapeaux offerts par des dames de la ville, et dont la bénédiction eut lieu à la cathédrale. Vers la même époque fut organisé à Rouen le service de la garde nationale, dont les drapeaux furent bénits le 3 juin sur la place du Champ-de-Mars.

—Le 17 janvier eurent lieu l'établissement du Jury et l'installation du Tribunal criminel, qui devint, pendant quelques mois de l'année suivante, le Tribunal révolutionnaire.

— Une ordonnance royale, du 31 janvier, fixa à deux le nombre des agents de change, et à trente-quatre celui des courtiers près la Bourse de Rouen. Ils étaient soumis à un cautionnement de quinze mille livres pour les premiers, et de sept mille livres pour les derniers.

— Par un arrêté municipal du 31 janvier, les bals masqués et

les travestissements furent défendus dans la ville et dans les faubourgs, sous peine de cinquante livres d'amende.

— On ordonna, en février, la vente des églises et des monastères qui n'avaient pas été réservés pour des établissements publics; mais, avant d'y procéder, on fit transporter au chef-lieu du département les livres et les objets d'art qu'ils renfermaient. Dans la vente ne furent pas compris les objets mobiliers, tels que bancs, stalles, chaires, orgues, grilles, sépultures, inscriptions, etc., ainsi que tous autres articles pouvant être démontés sans nuire à la solidité des murs. Leurs cloches, ainsi que le plus grand nombre de celles des autres églises, furent descendues, et leur métal fut employé à la fabrication des monnaies et à la fonte des canons. L'église de Saint-Ouen fut convertie en arsenal; on y établit des forges nombreuses où se fabriquaient des armes, des piques et des sabres, et l'on plaça sur la façade du monument un tableau où était figurés des canons, des boulets et autres attributs de guerre.

— Le directoire du département fit l'acquisition du terrain nécessaire pour l'isolement du magasin à poudre, qui avait été récemment transféré, de l'une des tours du Vieux-Palais, dans les dépendances de l'ancienne église du prieuré de Grammont.

— Le 26 février, fut élu évêque métropolitain des côtes de la Manche Jean-Baptiste-Guillaume Graziani, dit Gratien, vicaire de l'église de Chartres, en remplacement de Charrier de la Roche, démissionnaire. Il fut sacré le 18 mars à la cathédrale de Rouen, en présence des évêques de Beauvais, de Chartres et d'Évreux. L'évêque Gratien établit son domicile dans une maison de la rue de la Croix-de-Fer, où il mourut en 1799. Le palais de l'archevêché, qui était devenu une propriété nationale, était alors habité par le commandant de la division militaire.

— Un arrêté fut rendu, le 28 février, par le directoire du département, relativement à la sortie pour l'étranger des cotons et autres marchandises. Quatre voitures chargées de coton avaient été pillées la veille, à Maromme, près de Rouen. Des mesures furent également ordonnées par l'administration municipale pour la libre circulation des grains à l'intérieur, et pour en interdire la sortie pour l'étranger.

— Le 27 avril, la municipalité invita les citoyens à porter la cocarde tricolore; cette invitation fut convertie en un ordre le 16 juillet, époque où la municipalité se constitua en comité

permanent pour la surveillance publique. Plus tard, les personnes qui n'en étaient pas munies étaient considérées comme suspectes et arrêtées. L'ordre de porter ostensiblement la cocarde nationale fut renouvelé le 22 septembre 1793. Un arrêté du comité de salut public enjoignit même aux femmes de la porter également.

—Le Tribunal du district, par jugement en date du 2 du même mois, condamna des paroissiens de Saint-Ouen à servir le pain à bénir dans cette paroisse.

— Un arbre de la liberté fut planté le 21 mai, dans la cour du Palais de justice, où naguère figurait le « mai », qu'y plaçaient annuellement les clercs de la basoche, pour leur fête.

— Le même jour, eurent lieu la création et l'ouverture d'une école d'architecture attachée au collége de Rouen, sous la direction de J.-B. Lebrument.

— Le 3 juin, l'évêque Gratien fit la bénédiction, au Champ-de-Mars, des nouveaux drapeaux de la garde nationale de Rouen, récemment réorganisée. Dix bataillons, armés et équipés par le département, furent envoyés en Vendée. Peu après partirent pour la même destination deux bataillons d'infanterie, un escadron de cavalerie et une compagnie de canonniers, qui avaient été levés, armés et équipés en trois jours. — On fit, le 14 juillet, au Champ-de-Mars, le renouvellement du pacte fédératif, et l'on y planta un arbre de la liberté. La garde nationale, les troupes de la garnison et la gendarmerie, prêtèrent, dans cette solennité, le serment prescrit par les lois de 1790 et 1791.

— Le conseil municipal prit, le 5 juin, une délibération tendant à remédier à la disette des grains et à la cherté du bois de chauffage.

— On publia, le 5 août, sur toutes les places publiques de Rouen, au bruit du canon et avec solennité, la loi du 11 juillet, qui déclarait la patrie en danger. Un bureau fut ouvert au Champ-de-Mars, pour l'enrôlement des volontaires du département. Quelques jours après, les enrôlements se firent à la commune. — Les nouvelles de la funeste journée du 10 août, pendant laquelle le peuple de Paris s'empara des Tuileries et massacra les Suisses, et de la déchéance de Louis XVI prononcée par l'Assemblée législative, causèrent dans Rouen une grande fermentation. La population accueillit mal trois cents Suisses qui étaient venus y chercher un refuge. L'intervention du maire

calma cette agitation. — Le directoire de la Seine-Inférieure arrêta, le 12, qu'à dater de ce jour ses séances seraient publiques. Un autre arrêté, du 19, enjoignit aux ecclésiastiques et aux religieux insermentés de sortir de la ville sous trois jours, et de s'en éloigner au moins de trois lieues. — On supprima, le 10 septembre, le costume ecclésiastique.

— Le 24 août, on ordonna de supprimer les enseignes qui portaient des titres, noms et qualifications défendus par la constitution, et de retirer des rues et places publiques les tableaux, bustes et statues rappelant l'emblème de la royauté. — Le 27, les sections se déclarèrent permanentes et délibérantes. — Le 28, fut arboré à la maison commune le drapeau rouge, que remplaça le 6 septembre le drapeau blanc. — Le 29, une violente agitation fut occasionnée par une décision du conseil général de la commune, portant que le prix du pain ne serait plus taxé et qu'il serait vendu, comme toute autre marchandise, à prix débattu. Le peuple assaillit, le lendemain, à coups de pierres, la maison commune, et la garde nationale fut forcée de faire usage de ses armes; plusieurs personnes furent tuées. — Le 31, le conseil rapporta sa précédente décision, et interdit l'exportation du pain hors de la ville; il ordonna, le 3 septembre, des visites domiciliaires, dans le but de constater l'existence d'armes, de munitions, chevaux, etc., chez les citoyens, et déclara suspects ceux qui n'en feraient pas la représentation. Peu après, les citoyens furent invités à signaler les noms des citoyens dont les fils avaient émigré. — De nouveaux rassemblements se formèrent le 8 novembre, à cause des subsistances, et la force armée fut obligée de nouveau de les dissiper.

— Conformément à un décret de l'Assemblée nationale, on fit, le 5 septembre, à Caudebec, une élection pour les membres de la Convention, suivant le même mode que pour les assemblées législatives, « en élargissant les conditions de participation à l'élection et à l'éligibilité. »

— Le 22 septembre fut le jour de la fondation de la République française. — On proclama, le 25, à Rouen, sur plusieurs places publiques, son avénement et l'abolition de la royauté en France.

— Par un décret du 13 octobre, la ville fut autorisée à lever, en forme d'emprunt, sur les habitants, la somme d'un million pour être employée à l'achat des grains nécessaires à son approvision-

nement. — Le 3 décembre suivant, le ministère de l'intérieur lui accorda un prêt de 300,000 livres.

— Il y eut, le 24 du même mois, une fête civique au Champ-de-Mars, à l'occasion des succès de l'armée française en Savoie. On fit le soir des illuminations. Les membres de la Société populaire, dite des Jacobins, portèrent pour la première fois le bonnet rouge.

— Le conseil général de la commune adressa, le 26 et le 29 octobre, des proclamations aux habitants des campagnes, au sujet des subsistances et des vols et actes de brigandage qui étaient commis contre les propriétés.

— Le 6 novembre, mourut le maréchal de camp Fr. Richer Drouet, des suites d'une blessure qu'il avait reçue à la bataille de Jemmapes. Il était né à Rouen le 16 janvier 1733.

— Il fut pris, le 22 novembre, une délibération relative aux registres de l'état-civil des citoyens, et l'on commença, le 28 du même mois, à la municipalité, la tenue de ces registres. Le 30 janvier 1793, quatre citoyens, pris parmi les membres du conseil général de la commune, furent chargés de constater l'état civil des habitants. A partir du 4 février suivant, les déclarations de naissance et de décès se firent chez les commissaires de police, conformément à une loi du 19 décembre précédent; les déclarants étaient tenus de faire régulariser ces actes à la maison commune, dans les vingt-quatre heures.

— Le 29 novembre furent installés les administrateurs du département nouvellement élus.

— Par suite de la démission de M. de Fontenay l'aîné, le citoyen Rondeaux de Montbray fut élu maire de Rouen le 25 décembre, et fut installé le 18 janvier suivant.

— On ouvrit, le 27 décembre, un cours public et gratuit d'hydrographie. Ce cours était professé à la porte du Bac.

— Le 28, une délibération du conseil général de la commune accorda des secours aux familles des volontaires au service de la république.

— En cette année, la ville de Rouen fut divisée en huit justices de paix. Il y en avait soixante-dix dans le département de la Seine Inférieure. Ce nombre fut réduit à cinquante en 1801.

— On remplaça le dépôt de mendicité, qui avait été institué en 1766, par Thiroux de Crosne, dans l'ancien Noviciat des Jésuites, par une maison d'arrêt et de correction, qui prit le nom

de Bicêtre, et dans laquelle furent organisés, en 1802, des écoles et des métiers à filer le coton et à tisser de la toile. Cet établissement a été transféré, en 1864, dans un nouveau local situé rue de la Motte, près de la place Bonne-Nouvelle; l'emplacement qu'il occupait a été mis à usage de caserne pour l'infanterie.

— On mit à exécution, pendant les derniers mois, les ordres qui avaient été donnés, en août, de supprimer, dans les lieux publics, les attributs relatifs à la royauté. On dévasta des monuments publics; on enleva et on mutila, le 5 octobre, une statue de Henri IV qui ornait la fontaine de la place du Vieux-Palais, et deux autres statues, dont une du même roi, et la seconde de Louis XV, qui décoraient le jardin de l'hôtel de la Présidence. Des citoyens signèrent, le 21 novembre, une pétition à la Convention nationale pour demander la conservation, comme monument public, des grilles qui fermaient le chœur de la cathédrale; ce qui ne préserva pas la métropole d'être dépouillée, l'année suivante, de ses grilles en cuivre et de ses plombs, qu'on utilisa pour les besoins de la nation.

1793. — Il y eut, le 12 janvier, des rassemblements tumultueux sur la place de la Rougemare, dans le but de signer une pétition tendant à obtenir, de la Convention nationale, qu'il fût fait appel au peuple français relativement au procès de Louis XVI. Un grand nombre de signatures fut donné. Il s'éleva des rixes entre les signataires de cette pétition et des opposants qui étaient survenus. Les cocardes nationales furent arrachées; l'arbre de la liberté fut scié et brûlé. La milice citoyenne dispersa ces rassemblements. On fit des visites domiciliaires, des battues patriotiques; on arrêta vingt-deux personnes, dont neuf furent condamnées à Paris, le 8 septembre, par le tribunal révolutionnaire, à la peine capitale.

— Le conseil général de la commune prit connaissance, le 18 janvier, d'une lettre du ministre de l'intérieur relative aux secours à accorder aux blessés et aux familles des victimes de la journée du 10 août précédent.

— La taxe du pain fut rétablie. La ration du peuple s'étant trouvée réduite, le 21 mars, à une demi-livre, le conseil général de la commune, par la crainte d'une disette, enjoignit aux étrangers de sortir de la ville dans le délai de trois jours. — Il y eut, le 1er mai, une émeute populaire occasionnée par l'augmentation du prix du pain (trente sous le pain de six livres, qui en

avait coûté précédemment vingt-cinq). Une lutte violente s'éleva entre la garde nationale et les volontaires, dans la caserne du Champ-de-Mars. Plusieurs des principaux révoltés furent jugés et condamnés à mort. — La commune prescrivit, le 2 août, les mesures à prendre pour assurer le service des subsistances et la police de la boulangerie.

— Le 26 janvier mourut au Petit-Quevilly, près de Rouen, Louis-Robert-Parfait Duruflé, poète, natif d'Elbeuf. Il avait été l'un des collaborateurs du « Journal encyclopédique. »

— Un embargo fut mis, le 31 janvier, sur les navires français, anglais, prussiens, autrichiens, hollandais et russes, qui se trouvaient au port de Rouen. Cet embargo fut renouvelé en février sur les navires espagnols, et en mars sur ceux des villes anséatiques. — De cette mesure furent exceptés les navires suédois, à cause de la neutralité gardée par leur nation.

— On fit, le 2 février, l'ouverture du nouveau théâtre Français, sur la place de la Poissonnerie, dans un emplacement qui avait été occupé précédemment par un jeu de paume. On lui donna, en novembre, le nom de théâtre de la République. Le théâtre des Arts, situé au bas de la rue Grand-Pont, reçut la dénomination de théâtre de la Montagne. — Le 16, fut publiée une délibération du conseil général de la commune concernant le service de la police des théâtres, dont le directeur prit, le 14 mars, devant la municipalité, l'engagement de donner, chaque année, deux représentations au profit des hôpitaux.

— Le conseil général de la commune envoya, le 20 février, une adresse à la Convention nationale à l'occasion de la condamnation de Louis XVI. Cette adresse, signée par le maire et par le secrétaire greffier seulement, fut lue tout au long le 23, et la Convention en décréta l'insertion au Bulletin, avec mention honorable.

— On fit, le 7 mars, pour la première fois, usage du mouton, appelé communément la « guillotine », du nom de son inventeur le docteur Guillotin. Trois matelots qui avaient attenté aux jours de leur capitaine, furent décapités sur la place du Vieux-Marché. Ils étaient revêtus de la chemise écarlate dont on couvrait les meurtriers et les incendiaires lorsqu'on les conduisait à la mort. Pendant les années 1793 et 1794, le lugubre instrument fut employé douze fois, dont quatre pour des condamnations révolutionnaires.

— On planta, le 10 mars, des arbres de la liberté (des peupliers avec leurs racines) au Champ-de-Mars et sur la place de la Cathédrale. On y reçut, ainsi qu'à la commune, des enrôlements et des dons à la patrie, en argent et en effets d'équipement. — Le 5 avril, la municipalité offrit à la Convention deux bataillons de garde nationale, pour repousser du territoire l'invasion ennemie. — Le 23 août, la commune invita la Convention à rendre un décret qui devait porter toute la France à la frontière. Le district de Rouen, seul, devait fournir dix mille hommes. Les propriétaires d'une fonderie de canons, à Maromme, offrirent de livrer, par jour, à la république, une bouche à feu sur son affût. Le 10 novembre partirent pour la Vendée deux bataillons de la garde nationale. Ils furent licenciés au mois de novembre de l'année suivante.

— Une nouvelle révolte, occasionnée par la cherté du blé, éclata à Rouen le 1er mai. La garde nationale fut assaillie par le peuple, et se défendit avec énergie. Cinq des principaux émeutiers furent condamnés à mort.

— Le 24 mai, à sept heures du soir, une forte détonation effraya beaucoup de personnes. Elle était l'effet de l'inflammation d'une grande quantité de gaz hydrogène causée par l'action de l'électricité aérienne.

— Après la journée du 31 mai, qui proscrivit les Girondins, le ministre Roland de la Platière vint se réfugier à Rouen et fut caché pendant plusieurs mois par les demoiselles de Malhortie, anciennes chanoinesses ; mais un décret ayant prononcé la peine de mort contre les personnes qui donnaient asile aux proscrits, Roland s'enfuit de nouveau, muni d'une canne à épée, et se donna la mort à Radepont, dans la nuit du 10 novembre, pour éviter de tomber dans les mains de ses ennemis.

— On proclama, le 7 juillet, l'acte constitutionnel du 24 juin 1793, qui fut accepté solennellement le 21 par les vingt-six sections de la ville de Rouen. Cette cérémonie eut lieu au Champ-de-Mars ; elle se termina par des chants et par un « embrassement général », et le cortége s'étant ensuite rendu à la maison commune, le conventionnel Carrier y prononça un discours. — L'acceptation publique de cette constitution eut lieu, le 10 août suivant, dans une fête civique, dite de la Réunion, qui fut célébrée au Champ-de-Mars en l'honneur de l'agriculture. On y brûla une charretée de pièces et de titres féodaux, ainsi que la bannière fédérative de 1790.

— Une loi du 1er août rendit obligatoire un système général et complet des mesures nouvelles. Un avis de l'administration révolutionnaire du district de Rouen, du 7 brumaire an III (28 octobre 1794), annonça aux habitants la mise à exécution de cette loi.

— On publia, le 7 août, une loi sur les accapareurs, rendue le 26 juillet précédent. Les vivres continuant à manquer, la Convention nationale chargea, le 15 août, deux de ses membres de faire une enquête sur la véritable cause de la disette; le département de l'Eure fut requis de fournir des subsistances à la ville de Rouen. — La commune ordonna ensuite qu'il serait fait des achats de grains à l'étranger, au moyen d'un emprunt forcé sur les riches. — Un nouvel emprunt forcé de dix millions fut levé le 20 novembre 1793 sur les citoyens aisés, pour l'achat des subsistances.

— La commune de Rouen envoya, le 23 août, à la Convention nationale, une médaille provenant de la fonte de la cloche Georges-d'Amboise. Il n'en avait été frappé que trois de cette espèce : une pour la Convention, une pour le pouvoir exécutif, et la troisième pour la commune de Paris.

— Un comité de salut public remplaça, le 29 août, le comité de surveillance; il fut chargé de faire arrêter et incarcérer les personnes suspectes. Il avait été prescrit, le 1er avril, aux habitants, d'afficher à la porte de chaque maison les noms des personnes qui les occupaient; il fut enjoint, le 6 septembre, aux étrangers de sortir du territoire de la commune. — Un arrêt du 15 octobre ordonna à tous les citoyens qui auraient chez eux des Anglais, des Écossais, des Irlandais et des Hanovriens, d'en passer déclaration, sous peine de dix ans de fers. — Un directoire remplaça, le 2 novembre, l'administration départementale.

— Le Tribunal criminel prononça, le 23 septembre, la réhabilitation d'un citoyen qui avait été condamné, le 17 octobre 1782, par le Parlement, à une peine infamante, « pour n'avoir pu dissimuler le mépris que lui inspirait l'immoralité de l'un de ses magistrats. »

— Le 5 octobre, le conseil général du département ordonna l'enregistrement du décret de la Convention nationale du 29 septembre précédent, qui fixait le maximum des prix des denrées et marchandises de première nécessité, à un tiers en sus de ce qu'elles avaient coûté en 1790. — Ce conseil général fut dissous par une loi, le 4 décembre.

— On fit, à Rouen, en octobre, un premier essai du calendrier républicain. L'an Ier de la république avait commencé le 22 septembre 1792, et avait fini à minuit séparant le 22 du 23 septembre 1793. L'année fut composée, dans ce nouveau calendrier, de trois cent soixante jours, et divisée en douze mois de trente jours chacun, lesquels furent divisés eux-mêmes en trois parties de dix jours, nommées décades; il y eut, pour finir l'année ordinaire, cinq jours complémentaires, qui furent appelés les sans-culottides, et étaient consacrés à des fêtes nationales; il y en eut six pour l'année bissextile, qu'on appela la quatrième année de la Franciade ou la sextile. On donna aux mois les noms suivants : « vendémiaire, d'un mot latin qui signifie vendanges; brumaire, des brumes et brouillards qui annoncent l'arrière-saison; frimaire, du mot frimas qui caractérise l'hiver et le froid; nivôse, pluviôse, ventôse, des neiges, pluies et vents, qui sont leur partage; germinal, pour indiquer que la terre annonce ses bienfaits; floréal, des fleurs; prairial, indiquant que c'est à cette époque qu'on dépouille les prairies; messidor, d'un mot latin signifiant moissons; thermidor, du mot fervidus, qui veut dire brûlant, et fructidor, fruits. » — Il fut ordonné, le 8 novembre, de fermer les boutiques et les ateliers le dixième jour de chaque décade; on pouvait précédemment les tenir ouverts les jours consacrés aux différents cultes. Les écoles publiques étaient aussi fermées le dixième jour de chaque décade.

L'établissement du calendrier républicain, en changeant la division de l'année, du mois et de la semaine, eut aussi pour effet de diviser les jours, non plus en vingt-quatre heures, mais en dix : « Il n'y avait plus ni midi ni minuit, dit M. E. Gosselin dans son Journal des principaux épisodes de l'époque révolutionnaire à Rouen; il était cinq heures à midi, comme il était dix heures à minuit. — L'heure était divisée en mille parties, c'est-à-dire en centièmes et en millièmes; la centième partie s'appelait minute, et la millième, seconde de minute. Mais le décret du 4 frimaire ne devait devenir exécutoire en ce point qu'à partir du 1er vendémiaire an III. — On conçoit quelle perturbation cette application du système décimal dut produire, et combien de frais elle devait entraîner.... Dans cette perplexité générale, ajoute M. Gosselin, dont nous aimons à reproduire les paroles, et alors que chacun s'ingéniait à rendre pratique l'application du nouveau système, un homme encore ignoré, mais qui devait

plus tard prendre rang parmi les plus savants dont s'honore la ville de Rouen, vint offrir à la municipalité le résultat de ses études sur ce point important. C'était un *tableau comparatif des heures nouvelles avec les anciennes*, d'après lequel, au moyen de doubles cercles, l'aiguille indiquait, en même temps, la fraction nouvelle et l'ancienne. — Cet homme était Pierre Periaux, qui créa, deux ans plus tard, à Rouen, une des meilleures imprimeries, le même aussi que des travaux postérieurs sur le système décimal tout entier devaient signaler au ministre, et mériter à l'auteur d'honorables encouragements. — Ce tableau comparatif, début de Pierre Periaux, et que ses biographes paraissent avoir ignoré, fut agréé avec reconnaissance par le conseil général de la commune, qui le fit placer immédiatement dans sa salle des délibérations, et décerna à l'auteur une mention civique. »

— Le 19 octobre, à une représentation de Caïus Gracchus, qui eut lieu à Rouen, au plus fort de la tourmente révolutionnaire qui effrayait la capitale et les provinces, tous les spectateurs se levèrent, par un élan unanime, en battant des mains, en entendant l'hémistiche : « Des lois et point de sang. »

— On fit, à Rouen, le surlendemain, une distribution de piques aux citoyens non suspects et à tous les vrais sans-culottes.

— Par un arrêté du 30 octobre, des représentants du peuple Delacroix, Legendre et Louchet, en mission dans le département, M. Pierre-Nicolas de Fontenay, qui avait été, en 1789, élu député de la ville de Rouen aux États généraux, fut nommé maire de Rouen; il fut installé le 1er novembre suivant, et donna sa démission le 26 du même mois; dénoncé comme suspect, il fut emprisonné pendant quelque temps à Saint-Yon. — Les mêmes représentants désignèrent, le 3 décembre, pour lui succéder, le citoyen Lamine, architecte, qui n'accepta pas. Un nouvel arrêté des représentants Delacroix et Legendre institua, le 11 du même mois, le citoyen Pillon, avocat, premier officier municipal, qui fut installé, le 14, en cette qualité, et le fut de nouveau, pour les fonctions de maire, le 2 janvier 1794, époque où eut lieu l'organisation définitive de la commune.

— Le 15 novembre, des arrêtés du conseil général de la commune enjoignirent de retirer, sans délai, les statues ayant le culte religieux pour objet, qui étaient en dehors des maisons, dans les rues et les places publiques ; firent défense aux prêtres de porter l'habit ecclésiastique dans les rues, et de tenir aucuns

registres ni notes de baptêmes ou de mariages; ils défendirent aussi de vendre, sur la voie publique, reliques, agnus, chapelets, etc. Il fut enfin ordonné de déposer l'argenterie des églises à la maison commune, pour être envoyée à la Convention nationale. En exécution de ces arrêtés, on brisa et on mutila les statues des saints, les croix, même celles qui se trouvaient sur les clochers, et qui furent remplacées par des bonnets rouges. Les églises furent fermées et spoliées; on convertit en magasins et en ateliers celles qui n'avaient pas été vendues. On brisa les cloches qui restaient à la cathédrale. A cette époque désastreuse, les cendres des cardinaux d'Amboise qui reposaient dans un caveau creusé au pied du monument qui leur a été élevé dans la chapelle de la Sainte-Vierge, furent dispersées, et les cercueils en plomb qui les renfermaient furent enlevés. Le même sort fut réservé aux restes de François de Harlay, leur petit-neveu, de Claude d'Aubigné et de Charles de La Rochefoucauld, comte de Randan, qui avaient été déposés dans le même caveau, où ont été placés depuis le corps du cardinal Cambacérès, mort en 1818, et ceux de quelques-uns de ses successeurs.

Bientôt il fut enjoint aux ecclésiastiques de déposer leurs titres de prêtrise, de prêter serment et de se marier. On supprima le mot « saint »; il fallait dire et écrire « rue Éloi, rue Patrice, rue Jean, etc., sinon on courait risque d'être enfermé à Lô ou à Yon.» — L'église de Saint-Laurent devint le lieu de réunion d'un club où se faisaient les dénonciations contre les prêtres et les aristocrates. La maison de Saint-Yon et l'ancien séminaire de Saint-Vivien servirent momentanément de prison aux prêtres insermentés, et l'on renferma dans les couvents des Gravelines et de Sainte-Marie les femmes suspectes d'incivisme.

La geole du Bailliage ayant été supprimée, la maison d'arrêt fut transférée, avec la gendarmerie, dans les dépendances du prieuré de Saint-Lô. On installa aussi, dans les tours jumelles du Vieux-Palais, une prison pour les galériens et pour les gens condamnés aux fers. On établit enfin une maison de sûreté générale à Saint-Yon, puis une autre, sous le nom de « François », à Saint-Hilaire.

— Dans le courant du même mois de novembre, il fut défendu, par le comité de surveillance, de porter des boutons fleurdelisés.

— On commença à cette époque le tutoiement. Un conventionnel avait fait la motion que les Français devaient être obligés

de se tutoyer, le mot « vous », en parlant à une seule personne, respirant l'aristocratie. Il fut enjoint aux instituteurs de porter le bonnet rouge, et de se faire tutoyer par leurs élèves.

— Vers le même temps, fut organisé un bureau de bienfaisance composé de douze membres, chefs d'atelier, dans le but de procurer du travail aux ouvriers inoccupés. — La Société populaire institua aussi dans son sein un comité de bienfaisance, pour recueillir des aumônes et secourir les indigents.

— Le 23 novembre, le conseil général de la commune, par l'organe de M. de Fontenay, qui était encore son président, proclama martyrs de la liberté Bordier et Jourdain, qui avaient été exécutés le 21 août 1789. On leur décerna les honneurs de l'apothéose sur le quai situé à l'extrémité du pont, où ils avaient été mis à mort. La commune se chargea de l'éducation de leurs enfants, et fit une pension à la veuve de Jourdain. Les « frères et amis » se rendirent ensuite au bout du pont, lieu où les nouveaux martyrs avaient subi leur condamnation, et il y fut prononcé plusieurs discours.

On donna, au quai du côté de Paris, le nom de quai Bordier, et celui de quai Jourdain à la partie située du côté de la Bourse ou du Havre. Ces dénominations cessèrent d'être appliquées en 1795, la municipalité ayant rétracté sa délibération du 23 novembre 1793.

— On célébra, le 30 novembre, au Champ-de-Mars, la fête de la Raison. — Une première fête civique fut célébrée le 30 décembre suivant dans la cathédrale, qui fut appelée le temple de la Raison. Elle fut suivie de l'installation des bustes de Lepelletier, Marat, Beaurepaire et Beauvais, sur les quatre faces de la fontaine de la place du Marché-Neuf, qui reçut le nom de place des Montagnards.

— Le 13 décembre mourut à Rouen, sa ville natale, Michel-Bruno Bellengé, peintre, qui avait été directeur de la manufacture de tapis de Turquie, à Chaillot.

— La municipalité prit, le 31 décembre, une délibération en exécution de laquelle on donna des noms nouveaux, la plupart révolutionnaires et ridicules, à une grande partie des rues et des places de Rouen. Cette délibération, signée Pillon, maire, et Caignard, secrétaire, a été imprimée dans un almanach publié en 1794. Le conseil général de la commune avait aussi donné différentes dénominations aux vingt-six sections de la ville, et même aux foires et aux marchés.

— Pendant cette année fut fermé l'hôtel des Monnaies, dont la création remontait à l'an 864, et dont la suppression avait été décrétée le 30 septembre 1790. — Le Conseil général de la commune et la Chambre de commerce de Normandie avaient, le 21 novembre 1790, fait une adresse à l'Assemblée nationale pour solliciter la conservation de cet établissement. L'hôtel des Monnaies fut rétabli par un arrêté des Consuls de la république du 30 mai 1803. Fermé encore une fois en 1848, il fut rouvert provisoirement et restauré en 1853, pour la refonte de la vieille monnaie de cuivre et pour la mise en circulation des nouveaux centimes et décimes. Sa suppression définitive eut lieu quelque temps après, et les bâtiments qu'il occupait ont été convertis en une caserne pour les préposés de la douane.

— On commença la démolition de la citadelle du Vieux-Palais. Cette démolition, qui avait été demandée depuis plusieurs années, de concert par la ville et par les trois cours souveraines, fut achevée dans les quatre ou cinq années suivantes.

— On vendit à l'encan les dernières dépendances de l'ancien prieuré de Saint-Julien, dont les bâtiments claustraux avaient été détruits. La chapelle de ce prieuré, restaurée en 1843 pour l'usage d'une maison pénitentiaire pour les jeunes détenus, créée par M. G. Lecointe sous le titre de colonie agricole, horticole et industrielle, et qui a subsisté jusqu'en 1865, est devenue, quatre ans après, une succursale de l'importante paroisse du Petit-Quevilly, et a été mise au rang des monuments historiques.

— Les pommiers éprouvèrent, pendant cette année, dans quelques contrées, des dégâts causés par des oiseaux appelés « becs-croisés », dont il vint un grand nombre aux environs du Havre. Le bec-croisé, ainsi nommé à cause de la forme de son bec, coupait les pommes et se nourrissait des pepins. — Il en reparut quelques années plus tard.

1794. — Le 2 janvier, furent installés un nouveau comité de surveillance et le conseil général de la commune, présidé par Pillon, maire.

— Les autorités constituées, escortées par la garde nationale et par la troupe de ligne, célébrèrent, le 26 janvier, l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Cette fête eut lieu sur la place de la Rougemare, à laquelle avait été donné le nom de place de la Révolution. L'agent national Poret y prononça un discours et y brûla les emblêmes de la royauté. On se rendit ensuite au Champ-

de-Mars, où l'on prêta serment de fidélité à la nation ; puis le cortége revint en ordre à la commune. L'ouverture de cette fête avait été annoncée par quatre-vingt-dix coups de canon, nombre égal alors à celui des départements de la France.

— Le 28 janvier, les habitants fêtèrent, à leur passage à Rouen, les détachements de l'armée qui se portaient à la défense du Havre.

— Le 9 février eut lieu, au Champ-de-Mars, une fête civique à l'occasion de la reprise de Toulon et des succès de l'armée française sur le Rhin. Le soir, des couplets patriotiques furent chantés aux théâtres.

— On proclama dans la ville, le 27 février, avec la solennité accoutumée, le décret qui prononçait l'affranchissement des hommes de couleur. Ce fut l'occasion d'une nouvelle fête qui fut célébrée le lendemain dans le temple de la Raison, où l'on avait élevé une tribune. Un arbre de la liberté avait été planté dans l'enceinte de l'Hospice général, d'où partit un cortége au milieu duquel était portée en triomphe, sur les épaules des sans-culottes, une citoyenne âgée de cent-un ans, que suivait un vieillard autour duquel se pressaient des jeunes gens des deux sexes. Ce cortége étant entré dans la cathédrale, on y proclama de nouveau la liberté des nègres et on y maria deux élèves de l'hospice.

— On commença, le 6 mars, le défrichement des bruyères de Saint-Julien, auxquelles fut donné le nom de champ de l'Égalité. Les habitants de Rouen, et ceux des communes adjacentes, furent « invités » par la commune révolutionnaire à y prendre part ; ils s'y rendirent en cortége, au nombre d'environ quatre mille, au son du tambour et de la musique. Ce travail dura environ un mois ; il y fut planté des pommes de terre. Les bruyères de Saint-Julien, suivant des arpentages qui furent opérés en 1777 et en 1783, avaient une contenance de cinq cent quatre-vingt-cinq ares (environ trois cent trente hectares). Des fabriques de soude et de produits chimiques s'y sont établies de 1808 à 1810, ainsi que dans l'ancien parc des Chartreux. — On entreprit de la même manière, le 31 mars, le défrichement de la côte des Sapins, sise aux portes de la ville. Le cortége des travailleurs était précédé d'une bannière portant ces mots : « Un peuple libre honore l'agriculture. »

Le 8 mars, un arbre de la liberté, remarquable par sa dimension gigantesque et par les ornements dont il était chargé, fut planté

sur le Vieux-Marché, devenu alors la place de la République, et qu'on avait agrandi en démolissant l'ancienne église de Saint-Sauveur.

On en planta également sur la place de la Bourse, qu'on avait défigurée et nivelée « pour la rendre à l'égalité », ainsi que sur la place du Vieux-Palais, aujourd'hui la place Henri IV, où cet arbre subsistait encore en 1810. — Enfin, une cérémonie du même genre, qui eut lieu le 10 mars sur la place de la Basse-Vieille-Tour, appelée la place de l'Abondance, fut marquée par un accident : l'agent national de la commune, Poret, fut atteint par le fer d'un pic qui lui fit à la tête une grave blessure. Ce citoyen s'empressa de reconnaître l'innocence de l'auteur de cet accident, et de démentir le bruit qu'on avait voulu l'assassiner. — Deux jours après, les marchands forains eurent aussi leur fête, et plantèrent également un arbre de la liberté sur le boulevard du Mont-blanc, aujourd'hui le boulevard Jeanne-d'Arc.

— Le conseil général de la commune, qui avait pris le titre de conseil général révolutionnaire, transféra, le 15 mars, le lieu de ses séances à l'archevêché. On planta solennellement, dans la cour de ce palais, un arbre de la liberté « d'un très beau choix. » Cette nouvelle cérémonie fut accompagnée de chants et de danses qui ne cessèrent qu'avec le jour. Le comité de surveillance et révolutionnaire s'y installa le 12 mai.

— Après avoir subi, dans l'ancien séminaire de Saint-Vivien converti en prison (rapporte M. l'abbé Julien Loth), une dure détention, quatre-vingt-un prêtres qui avaient refusé de prêter serment furent, par l'ordre du représentant du peuple Siblot, mis en jugement et condamnés comme réfractaires à la déportation. Soixante-dix d'entre eux périrent de misère sur les pontons de Rochefort.

Il fut enjoint de nouveau, par le même représentant, aux ecclésiastiques de déposer leurs lettres de prêtrise. Le district révolutionnaire leur ordonna, le 12 avril, de se rendre dans la maison d'arrêt désignée sous le nom d'hôpital François (ancienne église des Pénitents). — L'évêque Gratien fut incarcéré à Saint-Yon ; un grand nombre de religieuses furent également arrêtées et emprisonnées.

— Le 7 avril, le comité de surveillance de Rouen prohiba l'usage des cartes à jouer sur lesquelles se trouvait l'effigie des rois et des reines. — Par une délibération du 10 du même mois,

on fixa les heures d'entrée et de sortie des écoles publiques. — Le 19, fut établi un nouveau maximum pour le prix des denrées et des marchandises de première nécessité.

— Le 2 mai mourut à Rouen, sa ville natale, Pierre Vregeon, auquel on doit de belles expériences sur l'électricité. L'Académie des sciences lui avait confié le soin de sa bibliothèque.

— On fit, le 13 mai, une battue patriotique et des visites domiciliaires ; furent arrêtées plus de quatre cents personnes, hommes et femmes, déclarées suspectes, que l'on conduisit à la maison des Gravelines et dans diverses autres maisons d'arrêt. Elles furent remises plus tard en liberté. — Aux termes de la loi sur la police générale, les ci-devant nobles et les étrangers ne pouvaient habiter les villes maritimes parmi lesquelles la ville de Rouen fut classée, parce qu'elle était le siége d'une amirauté, d'un bureau des classes, etc.

— Le 19 mai, fut inauguré publiquement un nouveau pavillon national sur le navire l'Amitié, mouillé dans le port. — On ouvrit, le même jour, une liste pour inscrire les chefs d'atelier et les maîtres des maisons chez lesquels on observait encore les dimanches et les fêtes.

— On célébra le 24 mai une fête civique en l'honneur de la Liberté et de l'Égalité. Un cortége nombreux, parti de la maison commune, se porta sur la place de la Rougemare ou de la Révolution, où l'on brûla des meubles qui portaient des signes de royauté ou de féodalité, et où l'on planta un arbre de la liberté. Le cortége reprit sa marche vers le Champ-de-Mars, par la porte Saint-Hilaire. On avait élevé, au centre de cette place, une montagne à laquelle tous les citoyens avaient été « invités » à travailler. Là se placèrent, autour d'un autel champêtre à la Divinité, le représentant du peuple et les présidents des autorités constituées ; on y brûla de nouveaux insignes, et l'on se rendit à la cathédrale, où furent prononcés plusieurs discours suivis de chants. Enfin, l'on se dirigea vers la place du Marché-neuf, appelée la place des Montagnards, où furent inaugurés les bustes de Lepelletier, de Marat et d'autres personnages.

— La cathédrale, qui était devenue le temple de la Raison, et qui fut plus d'une fois le théâtre de pieuses jongleries et de fêtes mondaines, reçut en juin le nom de « Temple à l'Éternel », mots qui furent inscrits sur sa façade, et auxquels on ajouta : « Le peuple français reconnaît l'existence de l'Être suprême et de

l'immortalité de l'ame. » On y faisait, aux jours de décades, qui étaient consacrés à des actes de fraternité et de réunion, la lecture des lois, suivie de l'exécution de morceaux de musique et de chants composés pour la circonstance.

— On célébra en grande pompe, le 8 juin, au Champ-de-Mars, une fête à l'Éternel. On fit paraître, dans le cortége parti de la maison commune, alors à l'archevêché, un palanquin orné de fleurs sur lequel étaient assis un homme et une femme les plus âgés de l'hospice; puis venaient des charrues conduites par les plus anciens laboureurs du canton, et couvertes de gerbes de blé, de seigle, etc. On avait édifié, sur la place, l'autel de la Patrie, autour duquel furent exécutés des chants et des danses patriotiques.— Le 11 juin, on édifia, au milieu du Grand-Cours, un monument pour la fête de l'anniversaire du 14 juillet. On invita encore, comme pour la montagne du Champ-de-Mars, tous les citoyens à concourir à la construction de ce monument. — Le 14, la commune révolutionnaire invita, par une délibération, les citoyens et les citoyennes à se rendre au Champ-de-Mars, dans l'après-midi de chaque décade, pour y organiser des danses. — Le 19, les citoyens de la garde nationale reçurent l'ordre de se rendre, à tour de service, au même lieu, à l'effet d'arroser la montagne. Ce service dura quinze jours. — Enfin, le 31 du même mois, après avoir célébré, encore au Champ-de-Mars, une fête en l'honneur de la Jeunesse, il y eut des réjouissances publiques à l'occasion de la victoire de Fleurus.

— Il fut fait défense, le 24 juin, d'imprimer ou distribuer des almanachs ou calendriers revêtus des signes de l'ancien régime, tels que les mots de dimanche, lundi, etc., ainsi que des noms de « prétendus saints. »

— Le 22 juin, mourut dans la prison du Palais de justice, à l'âge de soixante-seize ans, Anne-Louis-François Perchel, promoteur du chapitre de la cathédrale, conseiller-clerc au Parlement de Normandie; il avait siégé, en 1772, dans le conseil supérieur. Il parut, à cette occasion, une satyre sanglante intitulée : « Haute-messe célébrée par l'abbé Perchel, » qui a été réimprimée par la Société rouennaise de Bibliophiles. — Le frère de ce personnage, Charles-Louis-François Perchel, avocat, fut procureur général au conseil supérieur.

— Des fêtes eurent lieu le 6 juillet, à l'occasion de la prise d'Ostende et de celle de Tournay. « Des concerts sur la montagne

du Champ-de-Mars, terminés par des danses et par des jeux, sur la même place, des illuminations, laissaient dans l'ame des populations, dit un journal du temps, des impressions plus flatteuses que les Te Deum et les motets de l'ancien régime. » — Le 14 juillet, l'aniversaire de la prise de la Bastille fut également célébrée au Grand-Cours, appelé alors le cours de l'Égalité. On y avait élevé, sur le centre de la demi-lune, une espèce de fort que surmontait une statue colossale représentant la Liberté. Ce fort fut attaqué et détruit par les canonniers et par les bataillons de la garde nationale. On couronna ensuite, au Champ-de-Mars, les vainqueurs de la Bastille. — Le 28 du même mois, on fit, à la cathédrale (le temple à l'Éternel), un service funèbre en mémoire de Barra et de Viala, qui avaient été, sur la place du Champ-de-Mars, proclamés martyrs de la patrie, et dont les bustes avaient été inaugurés dans le sein de la Société populaire. — Ce même jour, Robespierre ayant été renversé du pouvoir, les prisons de Saint-Yon s'ouvrirent pour le salut des citoyens qui s'y trouvaient entassés : huit jours auparavant, dans une séance de nuit, le comité de salut public avait décidé le massacre de tous ces détenus.

— Le 7 juillet, mourut à Paris, à l'âge de soixante-deux ans, condamné par le tribunal révolutionnaire, Georges-Charles de Lurienne, chanoine de la cathédrale et secrétaire du palinod de Rouen. L'abbé Benière, son ami, né dans cette ville en 1737, chanoine honoraire de la même métropole, et curé de Chaillot, subit le même sort quelques jours après. — Au nombre des autres victimes que fit le régime de la terreur, nous mentionnerons (d'après M. l'abbé Julien Loth) l'abbé Michel d'Anfernet de Bures, le dernier chapelain du château de Roumare, qui fut décapité à Rouen le 7 septembre. Il était natif de Vire et membre d'une famille qui s'illustra dans différentes fonctions civiles et militaires. Une pierre commémorative a été placée, en 1865, dans l'église de Roumare, en l'honneur de ce martyr de la foi.

— Naquit en cette ville, le 7 juillet, dans la rue des Arpents, Franciade-Fleurus Duvivier, qui devint un des généraux les plus célèbres de notre époque et écrivit plusieurs ouvrages sur l'art militaire, sur l'Algérie, etc. Il mourut à Paris le 8 juillet 1848, des suites d'une blessure qu'il avait reçue pendant les funestes journées de juin. Il fut inhumé aux Invalides. Une plaque de marbre, portant une inscription a été placée sur la maison où

était né cet illustre général de division, dont le nom a été donné à l'une des rues de la ville. Le même hommage lui a été rendu à Paris : le nom de Duvivier a également été donné à une rue de la capitale. Un village de l'Algérie, situé dans la province de Constantine, porte également son nom.

— La Société populaire de Rouen ouvrit, à cette époque, une souscription patriotique pour l'armement d'une frégate de premier rang, percée de cinquante canons.—Il fut établi de nombreux ateliers pour la fabrication des armes de toute espèce et du salpêtre. Les principaux furent installés dans les églises de Saint-Ouen et de Saint-Maclou.

— Le 10 août fut célébrée une fête de la Réunion.

— Une épidémie ayant envahi les prisons, on transféra, le 19 du même mois, les détenus dans un local du faubourg Saint-Sever, et qui fut appelé « la nouvelle prison de Sever, faubourg d'Égalité. » — Un avis du bureau municipal, publié sept jours après, enjoignit à tous les citoyens qui fabriquaient ou faisaient fabriquer du savon, d'en passer la déclaration dans les vingt-quatre heures.

— Il y eut, le 21 septembre, une fête en mémoire de Marat ; il fut proclamé l'Ami du Peuple, et son buste fut promené de la commune au Champ-de-Mars, où il fut déposé sur l'autel de la Patrie ; de là on le transporta au temple de l'Être suprême (la cathédrale), puis il fut placé sur la fontaine de la Croix-de-Pierre, d'où il fut enlevé peu de mois plus tard.

— Le 27 septembre, le conseil général de la commune fut dissous par le représentant du peuple Sautereau, qui avait été envoyé par la Convention nationale pour présider à l'organisation des comités révolutionnaires dans les départements de la Seine-Inférieure et de la Somme, et à l'épuration des fonctionnaires publics. Ce représentant consigna dans leurs domiciles ou dans l'enceinte de la ville les membres de ce conseil et ceux du comité de surveillance. La municipalité reçut une nouvelle organisation ; l'avocat Le Boucher du Tronché, défenseur officieux, dont le nom a été récemment donné à l'une des rues de Rouen, fut nommé maire et fut installé le lendemain. Deux officiers publics furent élus pour constater l'état civil des citoyens. Un arrêté du comité de sûreté générale, du 30 octobre, rendit la liberté à ceux qui avaient été consignés. — Le maire donna sa démission le 23 avril 1795. — Au nombre des personnes qui avaient été désignées pour faire partie de la nouvelle municipalité, se trouva Adrien Pasquier,

humble ouvrier cordonnier qui avait été chargé déjà des fonctios d'électeur pour la formation de la Convention nationale. Adrien Pasquier, auteur d'une Biographie normande et de plusieurs autres ouvrages restés manuscrits, que possède notre Bibliothèque publique, mourut le 19 novembre 1819, dans sa soixante-dix-septième année, à l'Hospice général, où il avait été élevé.

— On célébra, le 11 octobre, une fête en l'honneur de Jean-Jacques Rousseau, dont le buste fut porté en triomphe et déposé dans le temple de l'Éternel (la cathédrale). Il y eut, le 20 du même mois, une fête des Victoires au Champ-de-Mars. On lisait sur un drapeau : « Nos armées ne cessent de bien mériter de la patrie. »

— Une commission fut instituée à Rouen, le 5 novembre, pour veiller à la réunion et à la conservation des chefs-d'œuvre des arts qui avaient été dispersés par la terreur. — La commune de Rouen prit, le lendemain, une délibération ayant pour but la police de la pêche, la conservation du poisson et de son frai.

— Le 13 novembre, les corps constitués se réunirent à la nouvelle maison commune (dans la rue Saint-Lô), et se rendirent en cortége au Champ-de-Mars, où les attributs de la royauté et du fédéralisme, placés sur un bûcher, furent livrés aux flammes.

— La pénurie des subsistances et celle des principaux objets de consommation se firent sentir de nouveau ; elles étaient attribuées à des accaparements qui augmentaient le prix des denrées d'une manière exorbitante. La commune régla, le 13 novembre, par une délibération, les mesures à prendre pour l'approvisionnement des chantiers de bois à brûler et pour l'approvisionnement particulier des habitants. Le conseil général révolutionnaire avait, par une délibération du 26 février précédent, interdit la sortie des marchandises de première nécessité.

— Le comité de la marine et des colonies ouvrit, à cette époque, une enquête sur la situation du commerce maritime, en vue de restaurer et d'améliorer le service de la navigation en général.

1795. — L'hiver fut très-rigoureux : le thermomètre descendit, le 23 janvier, à 16 degrés. Les classes du collége national furent interrompues pendant quelques jours, à cause de la rigueur de la saison.

— Il y eut, le 1er janvier, des scènes tumultueuses à la séance de la Société populaire, dont les membres furent hués et sifflés par le peuple. La statue de Marat, le tableau des droits de l'homme, la sonnette du président, le bonnet rouge, furent ren-

versés et foulés aux pieds. La Société populaire fut réinstallée le lendemain par les autorités, mais le tapage recommença le 10 du même mois, et la Société populaire fut de nouveau obligée de suspendre ses séances.

— Le conseil général de la commune adressa, le 14 janvier, des félicitations à la Convention nationale, sur le rappel des déportés qui avait été prononcé le 8 décembre précédent. — Le 21 du même mois, on célébra de nouveau, conformément à un décret de la Convention, l'anniversaire de la mort de Louis XVI. Le représentant Duport, qui avait été envoyé à Rouen pour régler le service des subsistances, fit mettre en liberté un grand nombre de religieuses qui avaient été emprisonnées pour n'avoir pas voulu prêter serment. La même faveur fut demandée, par le conseil général révolutionnaire, pour l'abbé Huby, élève de l'abbé de l'Épée, qui s'était livré depuis quinze ans à l'instruction des sourds-muets; détenu comme prêtre insermenté, il avait été conduit à Rochefort. Le conseil arrêta, en outre, que, s'il était rendu à la liberté, les frais de son retour de Rochefort seraient payés par la commune.

— Le 3 février, on chanta aux spectacles le Réveil du peuple.

— Le 13 du même mois on chassa les Jacobins : les bustes de Marat et de Châlier, le bonnet rouge, enlevés des endroits où ils avaient été placés, furent mis en pièces, traînés dans la boue et jetés à la rivière. — Le 23, en vertu d'un décret de la Convention nationale, la commune ordonna la démolition de la montagne qui avait été élevée au Champ-de-Mars l'année précédente. Un cortége, composé du représentant Duport, des corps administratifs, d'un grand nombre de citoyens, se rendit sur cette place, où furent prononcés des discours de conciliation et des paroles de paix, et, au bruit de la musique et des acclamations, les arbres de la montagne furent abattus, et son revêtement supérieur détruit. Il y eut, le soir, en signe de réjouissance, bal aux deux théâtres. — On enleva aussi les échafaudages qui avaient été établis dans la nef de la cathédrale, où rentrèrent l'évêque Gratien et ses lévites que la terreur avait dispersés. L'évêque prit aussi possession de la chapelle des Dames du Saint-Sacrement, dans la rue Morant.

— L'église paroissiale de Saint-Lô, que l'administration avait cédée provisoirement aux protestants pour y tenir leurs assemblées, fut convertie, le 5 février, en salpêtrière, sous le titre d'A-

telier de la Montagne. — Le 3 décembre 1798, une partie de la voûte et de l'aile droite de cette église s'écroula ; les ouvriers qui y fabriquaient du salpêtre eurent à peine le temps de se sauver. Deux ou trois maisons voisines furent endommagées. — Les dépendances de l'ancien prieuré de Saint-Lô sont actuellement occupées par l'École normale d'instituteurs primaires.

— Le 18 mars, la liberté fut accordée aux marchands de tenir ouvertes ou fermées leurs boutiques le dimanche et les jours de fête, ou les jours de décadi. — Le 29, on ouvrit quelques églises au culte catholique. Un arrêté du conseil général de la commune, du 8 du même mois, avait déclaré que l'exercice d'aucun culte ne serait troublé. Peu de jours après, un nouvel arrêté ordonna aux citoyens qui s'assembleraient dans ce but, de déclarer à la municipalité le jour et l'heure de leurs réunions. A cette époque, parut enfin une loi de grande police pour assurer la garantie de la sûreté publique, du gouvernement républicain et de la représentation nationale. — Le 12 juin, le même conseil décida la réouverture de plusieurs édifices consacrés au culte catholique, savoir : la cathédrale, les églises de Saint-Ouen, de la Madeleine, de Saint-Vincent, de Saint-Patrice, de Saint-Vivien, de Saint-Maclou, de Saint-Sever et de Saint-Hilaire, à la condition, toutefois, que leur ouverture resterait suspendue jusqu'à ce que les ateliers ou magasins qui les occupaient eussent été transférés ailleurs.

— Une délibération du conseil général de la commune, du 28 mars, restitua à la plus grande partie des rues et places de Rouen les dénominations qui leur avaient été ôtées le 31 décembre 1793. Le nom de rue des Arpents, depuis la rue Martinville jusqu'au port, fut donné à la rue des Filles-Notre-Dame, qui avait reçu, en 1794, celui de Guillaume-Tell.

— Une grande disette de pain se déclara en avril, et se prolongea jusque dans les premiers mois de l'année suivante ; la population fut réduite, le premier jour du mois, à la ration d'un quarteron par jour. — Une vive effervescence se manifestait depuis quelque temps, et le conseil général de la commune avait rendu, le 1er mars, un arrêté par lequel défense était faite à tous citoyens de s'injurier ou maltraiter dans les rues et lieux publics, d'exciter des attroupements, etc. Du 2 au 4, il se forma des rassemblements ; le peuple se répandit dans les rues, et arracha, aux cris de : « vive le Roi ! » les cocardes qui s'offraient à sa vue ;

quelques-uns des mécontents abattirent et brûlèrent les arbres de la liberté sur diverses places; ils enfoncèrent les portes de la maison commune, dispersèrent les officiers municipaux, désarmèrent la garde nationale, et finirent par emprisonner plusieurs des membres de l'ancien comité révolutionnaire et de la Société populaire, qu'ils considéraient comme les auteurs de la disette. — Le 5, la ration de pain fut augmentée et le calme se rétablit. Des individus qui avaient pris part à l'émeute furent arrêtés et mis en jugement, mais ils furent acquittés et rendus à la liberté. — Le 12 du même mois, des députés de Rouen furent admis au sein de la Convention nationale, pour y rendre compte de l'extrême misère de cette grande commune, qui était menacée de toutes les horreurs de la famine. — Bientôt de nouveaux troubles éclatèrent, et le peuple pilla des grains destinés pour la capitale. Ces désordres se renouvelèrent en décembre, par suite d'une nouvelle et subite augmentation du prix des subsistances. Suivant le rapport d'un journal du temps, on paya le pain jusqu'à cinquante sous la livre; le prix des pommes de terre fut presque doublé. — Cette affreuse disette était occasionnée par la malveillance autant que par la rareté réelle du blé, qui était de très mauvaise qualité. Elle fut suivie de nombreuses maladies et d'une grande mortalité dans les classes indigentes.

— Le 23 avril, le représentant du peuple Casenave, qui était venu en mission à Rouen, chargea de remplir provisoirement les fonctions de maire le citoyen Brémontier, premier officier municipal, en remplacement de Le Boucher du Tronché, démissionnaire. — Le 23 juin, fut nommé maire le citoyen Lequesne fils, administrateur de l'Hospice général, qui, le 1er juillet suivant, fut remplacé par le citoyen Goube, dont l'installation eut lieu le lendemain. — La mairie fut ensuite supprimée, et fut suppléée, à partir du 16 novembre, par une administration municipale composée d'un président, de huit administrateurs, d'un commissaire de directoire exécutif, et d'un secrétaire-greffier. Elle fut enfin rétablie en 1800, avec une nouvelle organisation qui existe encore à peu près aujourd'hui.

— Le 2 juin mourut, à sa campagne d'Oissel, Louis-Alexandre Dambourney, né à Rouen le 10 mai 1722. Il fut secrétaire de l'Académie des sciences, et intendant du Jardin botanique de cette ville. Joignant aux études commerciales celle des beaux-arts, des lettres et des sciences industrielles, il se livra particulière-

ment à la culture de la garance et aux expériences de chimie relatives à la teinture. Le roi lui avait accordé, en 1786, une pension de mille livres.

— Les habitants des vingt-six sections de la ville signèrent, pendant le mois de juin, une adresse à la Convention nationale, pour solliciter le rapport de la loi du 5 octobre 1793, qui avait établi en France le nouveau calendrier, dont l'usage cessa en 1804, par le rétablissement du calendrier grégorien.

— On célébra au Champ-de-Mars, en présence du représentant du peuple Casenave, la fête anniversaire du 10 août 1792. Cette fête fut aussi célébrée en 1796, et l'on y brûla, sous les yeux des autorités et de la force publique, les emblêmes de la royauté et de la tyrannie.

— Conformément à la constitution de l'an III, décrétée le 22 août 1795, on fit à Rouen, le 14 octobre, l'élection, à deux degrés, des membres du Corps législatif, composé du Conseil des Anciens et du Conseil des Cinq-Cents. De nouvelles élections eurent lieu le 26 pour compléter le nombre des membres. — Le Conseil des Anciens et celui des Cinq-Cents devant être renouvelé par tiers chaque année, il se fit encore de nouvelles élections le 11 avril des années 1797 à 1799.

— Une loi du 19 vendémiaire an IV (11 octobre 1795), affecta au tribunal civil de la Seine-Inférieure les tribunaux d'appel de Caen, de Beauvais et d'Evreux, qui furent conservés par la loi du 17 ventôse an VIII. Les tribunaux de l'Eure, de l'Oise et de la Somme venaient par appel à celui de la Seine-Inférieure. M. Pierre-Nicolas Thieullen devint le premier juge du tribunal civil de la Seine-Inférieure, et M. Legendre, président du tribunal criminel. — En l'an VIII fut érigé le tribunal d'appel de Rouen pour les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure. M. Thieullen en fut le président; il fut investi, en 1801, des fonctions de premier président de la Cour d'appel. — Il mourut à Rouen le 29 septembre 1811.

— Le 17 novembre, en exécution d'une loi du 25 octobre, l'administration communale de Rouen prit de nouvelles mesures concernant les prêtres qui n'avaient pas prêté serment, et qui étaient rentrés dans la ville.

1796. — On célébra, le 21 janvier, la fête de l'anniversaire de a mort de Louis XVI. Cette scène se passa dans la cour du Palais de justice, où l'on renouvela le serment de haine à la

royauté et d'attachement à la république. — Le 29 mai, furent aussi célébrées les fêtes des Victoires. Il y eut des évolutions militaires de la garde nationale, au Champ-de-Mars.

— On inaugura, le 30 mars, l'École centrale de Rouen, remplaçant l'ancien collége. On célébra en même temps la fête de la Jeunesse. L'École centrale devint, le 10 décembre 1802, le Lycée de Rouen, titre auquel succédèrent plus tard, tour à tour, ceux de Collége royal et de Lycée impérial. — C'est actuellement le Lycée Corneille.

— Le 6 juin (18 prairial an IV), l'administration municipale divisa la commune de Rouen en douze sections. Il y en avait auparavant vingt-six. Elle chargea les commissaires de police de recevoir les déclarations relatives aux naissances et aux décès.

— Le gouvernement ayant, par suite de l'expropriation du couvent des Dames du Saint-Sacrement, repris possession des ruines du Vieux-Château de Bouvreuil, comprenant la tour du Donjon, les adjugea par un acte du 21 juin 1796. La communauté des Dames Ursulines d'Elbeuf en est devenue propriétaire en décembre 1808, et y a établi un pensionnat connu sous le nom de pension de madame Cousin, qui était celui de leur supérieure. Après avoir été rendue au culte catholique en 1795, par l'évêque Gratien et par les prêtres constitutionnels, l'ancienne chapelle des Dames du Saint-Sacrement, située rue Morant, avait été convertie pendant quelque temps en atelier de filature. Elle fut restaurée lors de l'établissement de la communauté des Ursulines d'Elbeuf, et a été agrandie en 1856. — La tour du Donjon a été rachetée en 1867 par l'état; et un comité de souscription, qui s'est formé vers la même époque dans le but d'ériger un monument en l'honneur de Jeanne d'Arc, a donné à cet tour le nom de l'héroïne de Domrémy, et y a fait faire d'importantes réparations.

— Le 6 juillet mourut, à sa terre, Armand-Thomas Hue, marquis de Miromesnil. Né en 1723 dans l'Orléanais, nommé en 1757 premier président du Parlement de Normandie et garde des sceaux en 1774, il donna sa démission de cette dernière fonction en 1787, et sortit du ministère aussi peu riche qu'il y était entré.

—On célébra, le 27 août, sur le parvis de Notre-Dame, la fête des Vieillards ; il y eut, le soir, illuminations et danses sur cette place.

— Depuis le 31 août 1789 jusqu'au 27 juin 1794, le prix du

louis de vingt-quatre livres monta successivement jusqu'à 80 livres en assignats ; de cette dernière date jusqu'au 22 septembre de l'année suivante, il monta jusqu'à 1,200 livres, puis, après s'être élevé, non sans quelques variations, au taux de 17,950 livres, le 6 juin 1796, ce prix retomba le 8 juin à 7,675 livres, et le 9 à 8,250 livres.

— On remit, le 26 octobre, au vendredi, les halles aux toiles et aux toileries qui tenaient le septidi de chaque décade ; mais, comme il ne fallait pas alors nommer les jours de la semaine, il fut décidé qu'à partir du 28 octobre, qui correspondait à un vendredi, les halles tiendraient tous les sept jours, en prenant des précautions pour qu'elles ne se trouvassent pas ouvertes un jour de décade. — Une délibération municipale, du 29 mars 1801, décida également que le grand marché de Rouen se tiendrait tous les sept jours, à dater du 13 germinal, qui tombait un vendredi.

— Les chantiers des marchands de bois, qui étaient précédemment à l'ancien clos des Galées pour les bois de construction, et sur les quais de Rouen pour les bois de chauffage, furent transférés du côté du Champ-de-foire aux boissons, près de la Madelaine, et au Pré-au-Loup.

— On acheva de démolir, à cette époque, la flèche de Saint-Maclou qui avait été fortement endommagée en 1683 et en 1706, et dont on avait été obligé de détruire une partie en 1721 et en 1735. La couverture en plomb dont avait été revêtue la base de ce clocher, fut enlevée en 1794. Cette église, qui fut fermée au commencement de l'époque révolutionnaire, fut rendue au culte catholique en 1802. Une nouvelle pyramide en pierre a été érigée en 1868.

— On détruisit aussi le grand portail et le clocher de l'église de Saint-Michel, pour élargir le passage, alors fort étroit, qui séparait le Vieux-Marché de la place de la Pucelle. Cette église, qui avait été, ainsi que beaucoup d'autres, supprimée en 1791, fut vendue le 29 mars 1796, avec un petit cimetière et des échopes adjacentes ; elle a été rasée en 1833. — Le 24 juin fut également vendue l'église de Saint-Herbland pour 112,850 l. Elle avait été reconstruite en 1483. Une partie de ses vitraux fut emportée en Angleterre, en 1802, de même que ceux de plusieurs autres églises. Mise peu après à l'usage d'établissement de messagerie, cette église a été démolie en 1824, et ses matériaux ont été employés à

la construction d'un grand hôtel connu aujourd'hui sous le nom de passage Saint-Herbland. — Le 2 août, eut lieu aussi la vente, par adjudication publique, au prix de 140,040 livres, de l'église et de l'emplacement de la ci-devant abbaye de Saint-Amand. L'église fut ensuite démolie. Cette abbaye, qui avait brillé au premier rang par son antiquité et son éclat, avait compté au treizième siècle plus de soixante religieuses, nombre qui diminua successivement; il n'était plus, en 1790, que de vingt-huit religieuses de chœur et douze converses.

— On retira, vers l'année 1796, une grille qui était placée à l'extrémité de la rue de Crosne, sur le boulevard Cauchoise. C'est celle qui ferme actuellement le jardin de Saint-Ouen, du côté de la rue de l'Epée.

— En cette année mourut Amable-Guy Pinard, né à Rouen en 1713. Médecin et botaniste, il remplit pendant près de cinquante ans les fonctions de médecin de l'Hôtel-Dieu; il fut l'organisateur du Jardin des plantes, et y créa un cours de botanique.

1797. — Il y eut, le 2 avril, une émeute populaire à Rouen; les communes rurales y arrivèrent en masse. Plusieurs magistrats furent blessés. L'énergie de la garde nationale dissipa les rassemblements.

— On célébra, le 28 juillet, au Champ-de-Mars, une fête pendant laquelle fut brûlée l'effigie de Maximilien Robespierre, qui avait établi en France le régime de la terreur et que renversa du pouvoir, le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), un décret de la Convention nationale.

— Le 2 septembre naquit à Rouen Joseph-Désiré Court, qui devint un peintre d'histoire distingué. Il fut nommé, en 1853, conservateur du Musée de tableaux, en remplacement de H. Bellengé, et mourut à Paris le 23 janvier 1865. Ses restes mortels ont été rapportés dans sa ville natale, et ont été inhumés au cimetière monumental, où ses amis lui ont élevé un tombeau. La Société des amis des arts, créée à Rouen en 1834, a contribué à l'érection de ce monument, et a fait don à la ville d'un buste de cet artiste, pour être placé dans le Musée.

— Un vol considérable fut commis, le 23 septembre, chez le receveur général du département, dans la rue du Moulinet, par dix ou douze brigands armés.

— Le 21 octobre, une cérémonie funèbre fut célébrée en

mémoire du général Hoche, mort à Westlaër le 15 septembre. Son buste, orné de lauriers, fut porté en grande pompe à la municipalité qui siégeait encore alors dans la rue Saint-Lô, dans l'ancien palais de la Présidence.

— On publia, le 28 octobre, à Rouen, le traité de paix conclu à Campo-Formio le 17, entre la France et l'Autriche.

— Un ouragan furieux éclata le 2 novembre, vers onze heures du soir. Plusieurs maisons situées sur le bord de la Seine furent très-endommagées.

— Le culte catholique, qui avait été relevé après la chute de Robespierre, fut proscrit de nouveau à la suite du coup d'état du 18 fructidor (4 septembre). Des prêtres furent encore déportés à l'île de Ré et à Cayenne. Cette époque vit surgir la secte des Théophilantropes (amis de Dieu et des hommes), dont le novateur et le grand-maître fut La Réveillère-Lepeaux, membre du Directoire. Cette nouvelle secte s'établit au Mont-aux-Malades, le 30 novembre, et exerça son culte à Rouen dans l'église de Saint-Patrice; mais un arrêté du 3 octobre 1800 y mit fin, et le nouveau culte tomba bientôt sous les coups du ridicule. — Le concordat intervenu, le 15 juillet 1801, entre le premier consul et le pape Pie VII, apporta un terme à l'anarchie qui régnait depuis la révolution dans l'église de France; conformément à la loi du 8 avril 1802, relative à la réorganisation des cultes, un arrêté « exécutorial » de l'archevêque de Rouen, en date du 25 juin, divisa la ville en six paroisses et en six succursales. — Depuis cette époque, et par suite de changements successifs, le nombre des paroisses de la ville a été porté à douze.

— On réorganisa, en cette année, les bureaux de bienfaisance, conformément à la loi du 4 pluviôse an V (23 janvier 1797).

— De 1797 à 1799, plusieurs bandes de malfaiteurs subirent à Rouen le supplice de la guillotine; plus de cent coupables montèrent sur l'échafaud. L'une de ces bandes, dont les débris renaissants portèrent plus d'une fois la terreur dans les campagnes des environs, était celle de François Duramé, chef des chauffeurs, qui fut exécuté avec neuf de ses complices le 26 janvier 1798. — Une cour spéciale militaire fut établie le 1er juin 1801.—Des lois du 7 février de la même année et du 13 mai 1802, instituèrent à Rouen deux cours spéciales de justice criminelle, qui furent supprimées en 1809.

1798. — On célébra le 21 mars, au Champ-de-Mars, la fête de

la Souveraineté du peuple. L'orchestre exécuta un chant de guerre contre les Anglais.

— Le 16 avril, un incendie, causé par l'explosion d'un caisson appartenant à une compagnie de guides qui partait de Rouen, dévora vingt-huit maisons à la Mi-Voie.

— Le 24 du même mois, eut lieu l'institution de la Banque de Rouen, qui était autorisée à mettre des billets en circulation. Elle fut réorganisée en 1817, sous la forme de société anonyme, et elle est devenue, en 1848, une succursale de la Banque de France.

— On commença le 27 juin à recevoir des droits de passe (ou de passavant) sur les routes.

— Les autorités locales avaient, à cette époque, tellement peur des couronnes, qu'elle fit défense, le 21 juin, de suspendre des couronnes de fleurs dans les rues de la ville.

— On proclama, le 17 juillet, sur les places publiques, la loi sur la célébration des décadi et des fêtes nationales, conformément à un arrêté du Directoire exécutif. On permit le lendemain aux marchands de comestibles de vendre tous les jours indistinctement ; mais il fut ordonné, le 2 octobre suivant, d'ouvrir les boutiques, magasins et ateliers tous les jours, excepté les décadi et les jours de fêtes nationales. Il fut, par conséquent, défendu de les tenir fermées le dimanche. — La première fête décadaire fut célébrée, le 1er octobre, dans l'église de Saint-Ouen qui avait été désignée à cet effet par l'autorité municipale.

— L'anniversaire de la journée du 18 fructidor an V (4 septembre 1797) et du coup d'état exécuté par la majorité du Directoire contre ceux qui avaient été accusés d'être favorables à la royauté, fut célébrée le 4 septembre. Il y eut au Champ-de-Mars des évolutions militaires, des charges d'artillerie et des feux de mousqueterie, opérées par les troupes de la garnison.

— On fit, à cette époque, un réglement pour le service de la poste aux chevaux, conformément à la loi du 19 frimaire (9 décembre 1798). — On établit également l'octroi de bienfaisance, dont le réglement avait été déterminé par la loi du 22 prairial an III (10 juin 1795).

— Il y eut à Rouen, le 24 septembre, des jeux gymniques, des courses à pied et à cheval, en présence de Kilmaine, général de la république, chef d'une armée qui devait faire une descente en Irlande.

1799. — L'hiver fut très-rigoureux en janvier. Lors du dégel, la brusque arrivée des glaces n'ayant pas permis d'ouvrir le pont de bateaux pour leur livrer passage, quatre de ces bateaux furent emportés le 29, et quelques-unes des piles furent endommagées. L'encombrement des glaces faillit encore causer un désastre du même genre en 1804. En janvier 1820, la circulation fut interrompue sur ce pont, dont un des bateaux fut entraîné par la débâcle qui dura trois jours. — Le pont de bateaux, qui avait reçu dès 1818 des réparations urgentes, et qu'il avait été question, deux ans plus tard, de transférer, après l'achèvement du pont de pierre, à la naissance de l'avenue du Mont-Riboudet, en face du boulevard Cauchoise, a été remplacé par un pont suspendu construit par les frères Séguin, et qui fut livré à la circulation le 1er septembre 1836.

— Une inondation considérable eut lieu le 6 février; les eaux couvrirent le port, depuis le cours de Paris jusqu'à la porte Saint-Éloi. Le Champ-de-Mars fut inondé. On allait en bateau dans la Vieille-Tour et dans les rues voisines. Un de ces bateaux périt avec quatorze passagers, en traversant la Seine de Saint-Sever à Rouen. —Nos annales font mention d'autres longs et rudes hivers pendant la première partie du dix-neuvième siècle.

— Au commencement de juin mourut l'évêque Gratien. Il fut inhumé dans le cimetière du Mont-Gargan. Il eut pour successeur, quelques mois après, Le Blanc de Beaulieu, curé constitutionnel de Saint-Severin de Paris. Ce dernier a été élevé, en 1801, au siége épiscopal de Soissons, qu'il fut obligé d'abandonner plus tard à cause de ses infirmités, et il mourut le 13 juillet 1825.

— Le retour d'Égypte du général Bonaparte amena la journée du 18 brumaire (9 novembre), et, avec la chute du Directoire, celle des Théophilantropes et des Jacobins; ces derniers avaient fomenté des désordres à Rouen et dans d'autres villes. La constitution de l'an III fut abolie : Bonaparte, Sieyes et Ducos se constituèrent consuls de la république. L'administration centrale du département ouvrit, le 16 décembre, des registres pour l'acceptation ou la non-acceptation de l'acte constitutionnel.

— En cette année naquit à Rouen Christophe Maccartan, qui devint en 1838 curé de Saint-Ouen. Ce digne ecclésiastique mourut accidentellement le 13 avril 1851, pendant la messe des Rameaux; étant tombé en descendant de la chaire où il venait d terminer le prône, il se fendit la tête. L'abbé Maccartan avait di

posé d'une partie de sa fortune en faveur d'une école des Frères de la doctrine chrétienne, qu'il avait fondée sur sa paroisse.—Naquit également en cette ville, le 3 novembre, André-Ariodant Pottier. Il fut l'un des savants les plus distingués de notre époque, et écrivit un grand nombre d'ouvrages se rattachant à la littérature, à l'histoire, aux beaux-arts, aux antiquités et à la bibliographie; il mourut le 26 avril 1867. André Pottier était conservateur de la Bibliothèque publique de Rouen, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de la même ville, etc. — Mourut à Rouen le 1er juillet, Jean-Baptiste-Louis Ducastel, célèbre avocat au Parlement de Normandie; il fut député à l'Assemblée nationale, dont il fut élu le président.—Le 28 décembre, mourut l'architecte Guillaume Couture, né à Rouen en 1732, auquel on doit le plan général de l'église de la Madeleine de Paris.

1800. — Le 24 janvier disparut subitement Michu, directeur du théâtre des Arts, artiste aimé du public; on apprit bientôt que ce malheureux s'était noyé.

— Le conseil municipal envoya, le 17 février, une adresse au premier consul, à l'occasion du rétablissement de la paix publique. — Il y eut, le 23 juin, à la cathédrale, un service funèbre en l'honneur des soldats morts à Marengo. — Le 17 mars 1801, on y chanta un Te Deum à l'occasion du traité de paix de Lunéville. On publia à Rouen, le 31 du même mois, la paix continentale; on y publia aussi, le 6 mai 1802, un sénatus-consulte relatif à une amnistie accordée aux émigrés. Le 12 du même mois, les citoyens furent appelés à voter sur le consulat à vie de Napoléon Bonaparte. — Le premier consul vint dans notre ville le 30 octobre suivant; son séjour se prolongea jusqu'au 5 novembre, et il partit pour le Havre. Une médaille commémorative de ce voyage fut votée le 24 janvier 1803, par le conseil général de la commune.

— La paix avec l'Angleterre fut de courte durée; la guerre fut déclarée de nouveau à cette puissance en 1803, et le conseil général de la Seine-Inférieure, réuni à Rouen, vota un vaisseau de soixante-quatorze canons. — Le 24 juillet de l'année suivante, on fit la lecture publique, dans la chaire du temple de Saint-Éloi, alors occupé par les protestants, d'un sénatus-consulte du 28 mai, qui déférait à Bonaparte le titre d'empereur.

— Le 27 février, des religieux du Mont-Saint-Bernard obtinrent l'autorisation de recueillir, à Rouen, des dons en faveur de leur hospice.

— L'administration départementale, qui avait succédé à l'intendance de la généralité, fut supprimée le 7 avril. Le comte Beugnot fut installé dans les fonctions de préfet de la Seine-Inférieure. — La préfecture fut établie, à cette époque, dans l'ancien couvent des Jacobins, qui, depuis 1781, était devenu l'hôtel de l'intendance de la généralité de Rouen, et auquel ont été faites, dans le courant du dix-neuvième siècle, d'importantes additions. On a édifié, en 1856, sur l'emplacement qu'avait occupé la petite église des Jacobins, le vaste bâtiment où sont réunies les archives départementales. Depuis, on a fait à cet hôtel de nouveaux agrandissements, au nord des anciens bâtiments, et dans les jardins qui ont leur accès par le boulevard Cauchoise.

— Le 8 mai naquit à Rouen Armand Carrel ; ce célèbre publiciste, qui devint rédacteur en chef du National après la révolution de 1830, fut tué dans un duel politique, le 24 juillet 1836, à Saint-Mandé, près Paris. Une inscription commémorative a été mise sur la maison où il est né, dans la rue Coignebert, et son nom a été donné à l'une des rues de Rouen.

— Furent installés, le 11 mai, d'après une nouvelle organisation, les Tribunaux criminel, d'appel et de première instance. Le Tribunal d'appel prit possession, le 11 juin, du palais de la Présidence, qui cessa d'être occupé par les bureaux de l'administration municipale.

— Le 30 mai, la mairie de Rouen ayant été rétablie, eut lieu, dans l'église de Saint-Ouen, désignée alors sous le nom de « Temple décadaire », l'installation du maire, de six adjoints et de vingt-quatre conseillers, en vertu de la nouvelle organisation. — Le maire, Pierre-Nicolas de Fontenay, né à Rouen le 27 septembre 1743, avait été d'abord premier échevin de sa ville natale, et président du Tribunal consulaire, puis député aux États généraux en 1789, et président du directoire de l'administration départementale en 1792; dénoncé comme suspect, il avait été, enfin, incarcéré en 1793. De Fontenay, qui avait fait partie de l'Assemblée constituante, devint, en 1804, membre du Sénat conservateur, sur la présentation de Bonaparte, premier consul, qui, « dans la personne du premier magistrat, voulut récompenser l'accueil flatteur qu'il avait reçu des habitants lors de son premier passage dans cette ville. » Il mourut à Paris le 11 février 1806. Une des rues de Rouen porte le nom de ce digne citoyen.

— A l'époque du rétablissement de la mairie, l'administration municipale prit possession des bâtiments dépendant de l'ancienne abbaye de Saint-Ouen, qui avaient été cédés à la ville, et y installa ses bureaux qui occupent le rez-de-chaussée et le premier étage. Les galeries supérieures renferment, depuis 1809, la Bibliothèque publique et le Musée des tableaux. — On construisit, en 1825, le péristyle central de l'hôtel-de-ville, et les deux pavillons de ses extrémités. Le jardin de l'abbaye fut ouvert au public le 15 mai 1806; il a été complétement transformé et agrandi en 1871, aux dépens du côté nord de la rue des Faulx et d'une partie des maisons situées à l'ouest de la rue de l'Épée.

— Mourut à Paris, le 22 mai, Noël Lemire, célèbre graveur, né à Rouen; il avait remporté, en 1750, le prix de dessin dans sa ville natale.

— Un violent ouragan, accompagné de pluie et de grêle, causa, le 9 novembre, d'importants dégâts à Rouen et dans les environs. — Un orage effroyable éclata l'année suivante sur la ville et dans les villages voisins.

— Pendant les années 1800 et 1801, de nombreux incendies désolèrent le pays de Caux; presque tous ces désastres furent attribués à la malveillance.

— L'évêque constitutionnel Le Blanc de Beaulieu convoqua un Concile à la cathédrale. Vers la même époque reparurent à Rouen quelques débris de l'ancien chapitre métropolitain. L'abbé Papillaud gouvernait toujours l'archevêché au nom du cardinal de La Rochefoucauld, et l'église de Saint-Ouen était devenue la métropole de l'ancien clergé. Le cardinal étant mort à Munster, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, un service solennel fut célébré dans les deux églises, et l'évêque Le Blanc de Beaulieu officia dans la cathédrale.

Ici s'arrête la série des documents qu'il nous a été possible de recueillir sur notre histoire locale. Nous avons dû nous attacher à les présenter avec concision, pour ne pas fatiguer l'attention de nos lecteurs, et pour que ces innombrables faits pussent se classer plus facilement dans leur mémoire. Nous aurions désiré

qu'il fût en notre pouvoir de prolonger cette étude, mais le temps et les éléments nous ont fait défaut, et nous ont mis dans l'impossibilité de compléter les notes que nous avions rassemblées. Nous souhaitons que l'accueil flatteur qu'ont fait nos concitoyens à cette revue chronologique, tout imparfaite qu'elle puisse être, détermine une autre mieux en position que nous à continuer notre œuvre. Outre les renseignements précieux qu'offrent les richesses que renferment les dépôts publics et les différentes publications des écrivains modernes, il lui sera peut-être permis de compulser à loisir et avec fruit l'intéressante collection, probablement unique, que possède l'administration du *Journal de Rouen*.

Il nous reste à remplir un devoir envers nos lecteurs, c'est de réunir, dans un court Appendice, des rectifications qui nous ont été fournies par la bienveillance de nos amis, et l'indication de quelques erreurs et de fautes typographiques inséparables de l'aridité de notre travail, et des circonstances dans lesquelles nous l'avons livré à l'impression.

P. 29, ligne 16, et p. 30, l. 20, c'est à tort que nous avons indiqué le monastère de Notre-Dame-du-Pré sous le nom de Bonne-Nouvelle, qu'il n'a reçu qu'en 1066. — Il en est de même, à la p. 30, l. 19, à l'égard du couvent de Saint-Mathieu, qui fut occupé plus tard par les Emmurées.

P. 55, l. 35, *au lieu de :* Brenneville, *lire* : Brémule, nom d'un hameau dépendant de la commune de Gaillardbois, canton de Fleury (Eure).

P. 101, l. 18, *au lieu de :* sous les murs de Carthage, *lire :* sous les murs de Tunis, qui a remplacé l'ancienne Carthage.

P. 102, l. 14, *au lieu de :* Turquie, *lire* : Égypte.

P. 134, l. 16, article à supprimer. C'est une erreur de date, qui form double emploi avec l'article de la p. 194, concernant la victoire de Formigny.

P. 144, l. 20, *au lieu de :* fut posée et vendue, *lire:* fut pesée et vendı

P. 159, l. 32, *au lieu de :* cordiers, *lire :* cardiers.

P. 179, l. 20, *au lieu de :* Rouen, *lire :* Paris.

P. 194, l. 32, *au lieu de :* Sainte-Marie, *lire :* Sainte-Claire.

P. 198, l. 16, *au lieu de :* Charles VIII, *lire :* Charles VII.

P. 228, l. 30, *à la suite de ces mots* : Un autre incendie é *ajouter :* en 1569, dans l'hôtel de Valmont, qui était situé en f portail de l'église du prieuré de Saint-Lô, pendant un bal donné

célébration d'un mariage. Une jeune fille, nommée Madeleine de Bailleul, périt victime de ce funeste événement, qui a fourni à un poète normand, Vauquelin de la Fresnaye, mort à Caen en 1606, le sujet de plusieurs morceaux de poésie.

P. 239, l. 26, *au lieu de :* à cette époque, *lire* : vers cette époque.

P. 241, l. 37, *au lieu* des cardinaux d'Amboise, *lire :* du cardinal Georges d'Amboise II.

P. 254, l. 22, *au lieu de* : d'aucuns, *lire* : d'aucunes.

P. 271, l. 25, *au lieu de :* nommé Roberval, *lire* : nommé François de la Rocque, sieur de Roberval.

P. 279, l. 4, *au lieu de :* contenait, *lire* : contient.

P. 345, l. 15. Nous avons commis une erreur en indiquant que la bataille d'Arques précéda le 24 août 1589, époque où Henri IV vint sommer la ville de Rouen de lui ouvrir ses portes. La bataille d'Arques ne fut livrée qu'à la suite de cette tentative, c'est-à-dire le 21 septembre.

P. 348, l. 28, *au lieu de :* se disposer, *lire :* se disperser.

P. 367, l. 28, *après ces mots :* entrée du monarque, *ajouter :* Le 24 du même mois, on offrit à Henri IV le spectacle d'un combat naval, exécuté par plusieurs vaisseaux sur la Seine.

P. 371, l. 14, *après :* aux indigents, *ajouter :* étrangers.

P. 411, l. 33, *au lieu de* : concombes, *lire :* concombres.

P. 431, l. 7, *au lieu de* : Levasseur, *lire* : Lebrasseur.

P. 436, l. 9, *au lieu de :* Carmes déchaussés, *lire :* Augustins déchaussés.

P. 441, l. 30, *au lieu de* : Cordeliers, *lire* : Capucins.

P. 457, l. 36, *lire* : Une partie des bâtiments est actuellement occupée par les frères des Écoles chrétiennes. L'église n'existe plus.

P. 475, l. 1, *au lieu de* : 1855, *lire* : 1655.

P. 481, l. 19, *ajouter* : Nous trouvons, dans une notice que son auteur a eu la bienveillance de nous faire connaître, la rectification d'une erreur généralement accréditée à l'égard de Saint-Amant. Suivant ce que rapporte M. A. de Girancourt, le poète rouennais était fils d'Antoine Girard et de Anne Hatif; il s'appelait lui-même Antoine, et non Marc-Antoine. Son père, qui se qualifiait bourgeois de Rouen, a été associé et surtout bailleur de fonds en la verrerie de cristal de Saint-Sever, dont le privilége avait été concédé aux frères d'Azémar, gentilshommes verriers (voyez p. 373). Mais Antoine Girard, bien qu'étant leur associé, n'étant pas noble et n'ayant jamais travaillé le verre, n'a pu prétendre au titre de gentilhomme verrier. C'est une qualification, ajoute M. de Girancourt, que lui a donnée plus tard son fils Saint-Amant,

42

qui a également usurpé le titre d'écuyer, et a changé son nom de Girard en celui de Gérard.

Même page 481, l. 26, *au lieu de* : qui fut le père de Louis XV, *lire* : qui fut le grand-père, etc.

P. 483, l. 2, *après* histoire, *ajouter* : ecclésiastique.

P. 491, dernière ligne, *après* Etats généraux, *ajouter* : du clergé.

P. 494, l. 18, *au lieu de* : Dauviray, *lire* : Danviray.

P. 503, l. 12, *après les mots* : Saint-Herbland, *supprimer le reste de l'alinéa.*—Nous avons, en effet, pris notre vœu pour la réalité. Le nom de Cavelier de la Salle aurait dû être donné à la rue des Iroquois, et celui de Jacques-Lelieur, que cette dernière rue porte aujourd'hui, devrait remplacer le nom de la rue de la Savonnerie, dans laquelle naquit ce citoyen illustre.

P. 504, l. 12, *lire* : madame de Motteville écrivit ses mémoires sur cette princesse.

Même page, l. 23, *lire* : Guillaume de Nassau.

P. 507, l. 20, *au lieu de* : Grodnau, *lire* : Grodno.

P. 508, après la ligne 29, article à ajouter :

— M. Hellouin de Ménilbus, qui avait été appelé, le 15 juillet, aux fonctions de maire de Rouen récemment rétablies, fut installé en cette qualité le 1er août.

P. 511, l. 17, *au lieu de* : Fénélon, *lire* Fénelon.

TABLE GÉNÉRALE

Abaquesne, p. 461.
Abatteurs d'images, 302.
Abattoirs, 389.
Abbatiale de Saint-Ouen, 231.
Abbés de Fécamp et de Saint-Ouen, 223; — commendataires, 202.
Abjurations, 179, 357, 358, 369, 500.
Abolition de la royauté, 625.
Abondance, 103, 167, 175, 486, 601.
Abondance (place de l'), 637.
Absents, 329, 345, 348, 349, 356.
Académie de Musique, 505; — des Arts, etc., 549, 555; — des Palinods, 219, 401, 534, 606; — des Sciences, etc., 527, 546, 551, 552, 594, 599, 600, 610.
Acarie, 442, 447.
Accaparements, 280, 354, 556, 609, 642.
Accapareurs, 630.
Accouchement monstrueux, 493, 576.
Acide sulfurique (fab. d'), 574.
Acte constitutionnel, v. Constitution.
Actes en latin, 245; — normands, 123, 164; — notariés, 366; — de l'état civil, v. Etat civil.
Adalard, 21.
Adam, 88; — Edouard, 576; — Pierre, 284. — V. Bacon, Rigaud.
Adèle ou Adélaïde, 35.
Adelise, 57.
Adjuteur (saint), 62.
Administration départementale, 31, 289, 429, 602, 626, 630, 633, 654, v. Préfecture; — financière, 105; — municipale, 59, 76, 79, 118, 126, 152, 155, 177, 304, 385, 416, 622, 623, 645, 654, 655; v. Maire, Mairie.
Adon, 12.
Adoration perpétuelle (relig. de l'), 393.
Adultère, 268.
Aéronautes, 597.
Affaires publiques, 467; — spirituelles, 292.
Affiches, 621.
Agents de change, 622.
Agitation, 298, 311, 322, 401, 624, 625; v. Emeutes, Séditions, etc.
Agon (Jean de), 105.
Agrandissements, 5, 32, 59, 89, 128, 195, 368.
Aides et subsides, 110, 119, 134, 150, 265, 289, 335, 346; v. Cour, Généraux.

Aige ou Aigue, 12.
Aigle d'or, 350.
Aignelets (porte des), 357.
Aiguille, 83, 244; v. Pyramides.
Aiguillers, 152.
Aiguilletiers, Aiguillettes, 268, 389.
Ailly, v. Lagnen.
Aimery Guenaut, 66, 120-124.
Aisselin, v. Asselin.
Aître, voyez Notre-Dame, Saint-Maclou.
Alain, 36, 37, 40; v. Blanchart.
Alain-Blanchart (rue), 593.
Alavoine, 274, 275.
Albane ou Albe, 57, 73, 88, 480.
Albigeois, 81, 84.
Albon (comte d'), 157.
Albret, 167.
Alègre (d'), 346, 356.
Alençon (duc d'), 164, 246.
Alexandre, pape, 65, 94; — le Père, 535.
Alfred d'Angleterre, 37.
Alger ou Auger, 62.
Aliénés, 497; v. Asile, Insensés.
Aliermont, 73.
Alignements, 420, 440, 493, 534.
Aligre (hôtel d'), 565.
Allaire, 448.
Almanachs, 639.
Almanach historique, 189.
Alorge, 129, 146, 147, 167, 177, 185, 198; v. Hugues d'Alorge.
Alorges (Aliénor des), 102.
Alouettes (Chambre des), 376.
Alphonse, 128, 193, 212.
Alsabé, 526.
Alvarède (tour d'), 8, 11, 83, 486.
Amand (saint), 35; v. Saint-Amand.
Amaury, 542.
Ambassadeur d'Angleterre, 367.
Amboise (cardinaux d'), 202, 221-278, 231, 235-240, 246-249, 251, 254, 258, 261, 263, 272, 273, 280, 286, 633, 657.
Ambroise (saint), 4.
Ambroise-Fleury (rue), 392.
Amende honorable, 196, 281.
Amendes, 151, 152, 227, 230, 241, 282, 284, 285, 314, 338, 339, 431, 456, 481, 557, 573, 604.
Amfreville, v. Poirier (du).
Amies de Dieu et de saint Léonard, 102.
Amiot, 494.
Amirauté, 365, 616.

AM-AP

Amis de la Constitution, etc., v. Sociétés.
Amnistie, 135, 136, 151, 168, 318, 370, 397, 443, 653.
Ampoule (sainte), 5.
Anaclet, 58.
Anarchie, 152.
Anatomie (cours d'), 546.
Ancenis, 87.
Ancre (marquis d'), 403, 406.
Andely, 73; — Tribunal d', 431.
Ane (l') et l'Anon, 331.
Anecdotes normandes, v. Floquet.
Anes (fête des), 139.
Anfernet (d') de Bures, 640.
Anfrie, 531.
Angelot, 289.
Anges, v. Deux-Anges (rue des).
Anges (chapelle des), 98; — Monastère, 457.
Anglais, 127, 164-166, 169, 175-178, 184, 188, 193, 194, 198, 212, 240, 260, 353.
Angleterre, 42, 73, 124, 152, 258, 279.
Ango, 185.
Animaux malades, 602.
Anjou (duc d'), 3, 150, 316, 317, 322, 337, 493, 521, 541; — v. Geoffroy-Plantagenet.
Annales de la Normandie, 584.
Anne d'Arcona, 392; - d'Autriche, 467, 504; — de Bourgogne, 179, 180; — de Bretagne, 236.
Anneau ducal, 208.
Annebaut, 264, 273, 283, 288.
Année (commencement de l'), 171, 310.
Année des coqs, 457;—des grandes gelées, 164; — des grands vents, 250; — du grand hiver, 215; — du tonnerre, 457; — républicaine, 631.
Anniversaires, 620, 635, 639, 643, 646, 651.
Annonces de la Normandie, 487, 565.
Annonciades, 460, 510.
Annonciation, 358.
Anoblissement, 341; — v. Noblesse.
Ansbert, 11-13.
Ansegise, 22.
Anselme, 50.
Anthaire, ou Authaire, 12.
Antioche, 51.
Anti-Parlement, 344.
Antiquités, v. Commission, Monnaies, Musée.
Antoine, 239.
Anviray (d'), v. Danviray.
Apothéose, 549, 634.
Apothicaires, 208, 553.
Apôtres (Monastère des), 4, 7, 12.
Appendice, 656.
Apprentissage, Apprentis, 278, 386, 402.

AP-AS

Apprêteurs d'étoffes, 137.
Approvisionnements, v. Blés, Grains, Bois.
Aragonais, 81.
Arbalétriers, 78, 134, 181, 187, 396, 484.
Arbres de la liberté, 624, 627, 629, 636-638, 645.
Arc (jardin de l'), 288.
Arc de triomphe, 601.
Archange (le P.), 513.
Archers, 243, 530.
Archevêché, 82, 110, 122, 141, 175, 179, 185, 201, 223, 365, 552, 616, 623, 637; — chapelle de l', 244; — rue de l', 4.
Archevêque (bois de l'), 89.
Archevêques, 13, 19, 287.
Architectes, 590.
Architecture, 549; — Ecole d', 624.
Archives de l'Archevêché, 110; — de la Seine-Inférieure, 139, 184, 196, 216, 654; — des Notaires, 365; — voyez Inventaire.
Argenterie des églises, 633.
Aristocratie municipale, 115.
Arlette ou Harlette, 37.
Armagnac, 128, 162, 168.
Armand-Carrel (rue), 267.
Armée, 115, 145, 252, 608, 624, 636.
Armements, 123, 140, 372.
Armes, 124, 290, 309, 314, 322, 360, 388, 437, 438, 453, 458, 505, 560, 570, 623, 625, 641.
Armes de la ville, 139.
Armuriers, 388.
Arnoul, 34. — Arnould, 28, 29.
Arpenteurs, 301.
Arpents (capit. des), 344; — rue des, 106, 279, 301, 462, 644.
Arquebusiers, 136, 484; v. Serruriers; — compagnie des, 288, 318, 355, 361, 408, 430, 442, 506, 526, 529, 595, 608.
Arquency (jardin d'), 391.
Arques (bataille d'), 345, 657.
Arrestations, 627, 638.
Arrêts de l'Echiquier, 116.
Arrière-ban, v. Ban.
Arrière-fossés, v. Fossés.
Arrimeurs, 160.
Arrosage, 585.
Arsenal, 451, 623.
Art de vérifier les dates, 6, 22, 35, 104, 207, 305.
Arthur de Bretagne, 75, 77.
Artifices, 404, 409, 570.
Artois, 120.
Arts et Métiers, 590.
Arundel, 181.
Ascension, v. Dîner, Saint-Romain (privilége).

AS-AU

Asile, v. Lieux d'asile;—des Aliénés, 568.
Assassinats, Assassins, 47, 232, 342, 344, 370, 388, 421, 431, 436, 443, 455, 539, 598, 606.
Asselin, 111-116; — Guillaume, 146.
Assembléo administrative, 611.
Assemblée nationale, 606, 609, 611, 612, 614, 615, 616, 621; — constituante, 612, 617; — législative, 624.
Assemblées d'évêques, 8, 12, 16, 39, 42, 47, 480, 511, 533; v. Conciles, Synodes; — de ville, 389, 401, 458; — des notables, 166, 193, 367, 408, 591, 602; — du clergé, 544, 592; — du corps municipal, 578, 608, 611, 612; — du département, 602, 611, 615; — électorales, v. Elections; — en armes, 300, 302, 400, 438; — illicites, 311, 396; — populaires, 432, 474; — primaires, 614, 619; — provinciales, 533, 544, 591, 602, 611.
Assemblées baladoires, 599.
Assises, 160, 234, 259
Associations industrielles, 145; — v. Corporations, Sociétés.
Assomption (fête de l'), 190.
Assurances maritimes, 596.
Assy (Guillemette d'), 249.
Astrologues, 74.
Ateliers, 252, 258, 338, 398, 411, 421, 422, 426, 436, 455, 479, 595, 607, 609, 613, 619, 641, 643, 644.
Athanagilde, 7, 8.
Atrium, 41.
Attributions, 234, 293, 312, 502.
Attributs de la royauté, 627, 642.
Attroupements, 434, 436, 437, 519, 548, 605, 611, 644; v. Emeutes, Rassemblements.
Auberbosc (d'), 109, 377.
Aubergistes, 588; v. Hôteliers, Taverniers.
Aubert, 14, 15, 35, 218, 264, 301.
Auberville, 172.
Aubette, 39, 94, 98, 163, 267, 353, 372, 603; — Pont et tour d', 157.
Aubeuf (d') de Vertot, 544.
Aubevoie (porte (d'), 75, 89, 107.
Aubigné (d'), 353, 518, 524, 529, 565, 633.
aubigny (d'), 383, 566.
Aubin, 416.
Audiences, 174; — des pauvres, 515.
Audouaire ou Audouerne, 7.
Augustines (religieuses), 347, 462.
Augustins, 107, 112, 167, 247, 435, 581, 585; — déchaussés, 435, 436, 657; — v. Saint-Augustin.
Aulnay (abbé d'), 442, 472.
Aulnay ou Aulney (grand et petit), 241, 266, 277, 298, 330, 333, 336, 375, 379, 420, 476.

AU-BA

Aumale (d'), 169, 288, 304, 343, 345, 346, 354.
Aumône (rue de l'), 4, 59, 85, 448.
Aumônerie, 45, 392.
Aumônes, 269, 278, 425, 428, 485, 501, 538, 548, 587, 634; v. Pauvres, Quêtes, Secours, Taxes.
Aumont (duc d'), 527.
Aumusses, 215; — Aumussiers, 1?5.
Aunage des draps, 259.
Aunay, 270.
Auneurs, 337.
Aupec (ruisseau d'), 148
Aurores boréales, 578.
Auteuil (Jean d'), 106.
Autorité communale, 124.
Auvert, 108.
Auvray de Saint-André, 550.
Auxépaules (Robert), 380.
Auxmoutons, 291.
Auzebosc (d'), 295.
Auzout, 505.
Avalasse (rue de l'), 621.
Avanne (d'), 429.
Avant-soliers, 302.
Aventuriers, 256, 259, 272.
Averton (d'), 592.
Aveugle de l'Oratoire, 430.
Aveugles, v. Hôpital.
Avitien (saint), 3, 4.
Avocats, 114, 157, 284, 376, 422, 472, 506, 580.
Azémar (d'), v. Dazémar.
Azincourt, 167.

Bac (porte du), 103, 306, 402, 403, 409, 445, 523.
Bac sur la Seine, 229, 309, 381, 387.
Bachelets (Maison des), 297.
Bacheley, 593.
Bacon (Adam), 95.
Bacqueville (le sire de), 196.
Badestamiers, 401.
Bagnères (bois), 605.
Baignard, 259.
Baigneurs-Etuvistes, 145.
Bail, 291.
Bailleul (de), 108, 129, 350, 585, 657.
Bailli, 68, 72, 83, 95, 101, 105, 109, 113, 115, 121, 125, 138, 143, 145, 158, 227, 230, 234, 243, 312, 389, 441, 467, 530; — d'épée, 606.
Bailliage ou Baillie, 72, 138, 169, 227, 267, 278, 283, 293, 297, 387, 388, 395, 502, 515, 536, 554, 605, 606, 611, 633.
Bains publics, 570, 601; — de mer, 585.
Bals, 523, 588, 622, 643.
Balaam, 189.
Baladins, 141.
Balais, 517; v. Marché.

BA

Balances, 464, 534.
Balanciers, 168.
Balayage, 515.
Balles à jeu, 215.
Ballue (Adrien), 376; — Jean de la, 216.
Ban et Arrière-ban, 247, 272, 357, 494; — v. Exemptions.
Bandagistes, 554.
Banneaux, 379.
Bannière, 613, 629.
Bannissement, 232, 453.
Banque de Rouen, 651.
Banqueroutiers, 604.
Banquiers, 142.
Baptême, 270.
Baptistaire, 6.
Bar, 260.
Barabé, 126, 366.
Baraques à c..re, 591.
Baraville, 40.
Barbacane, 172, 350-352.
Barbe, 273, 291; — (sainte), 107.
Barbier, 298.
Barbiers, 45.
Barde, Barge ou Barque, 65.
Bardin, 443.
Barentin (de), 513, 531.
Barfleur, 56.
Baril (Guillaume), 60; — terre de, 61.
Baronnie de Saint-Ouen, 152.
Barons normands, 124.
Barra, 640.
Barré, 483.
Barricades, 342.
Barrière (de la), 406.
Barthélemy, 541.
Bartholu.., 372
Bas, Bastême (rue du), 6.
Bas (faiseurs de), 509.
Basilée (saint), 477.
Basnage, 508, 509.
Basoche, 178. 285, 286, 296, 342, 567, 578, 583, 624.
Basse-Seine, v. Seine.
Basse Vieille-Tour, v. Vieille-Tour.
Bassompierre 399.
Bastille (prise de la), 620, 640; — du Pont, 172
Baston (l'abbé), 550.
Bateaux, 461, 490, 549, 652; — voyez Coches.
Bateliers, 387, 521.
Bâtiers, 200, 591.
Battues patriotiques, 627, 638.
Baucher, 156.
Baudouin, 35, 55.
Baudry, 261, 468.
Bauldry d'Iberville, 569.
Bauquemare (de), 337, 351, 406.
Bavent (Madeleine), 463.
Bayeux, 22, 25, 39; — (Jean de), 157, 161, 173.

BA-BE

Bazin (Thomas), 206; — de Bezons, 529, 530.
Beatrix, 90, 435.
Beaubec, 57.
Beauchamp (Richard de), 184.
Beaucousin, 534.
Beaulieu (prieuré de), 360.
Beaurepaire (Ch. de), 221.
Beautez de la Normandie, 506.
Beauvais (Nicolas de), 97.
Beauvoisine (porte), 29, 59, 75, 89, 92, 167, 219 349, 445; — quartier, 78, 601.
Bec (abbé du), 471; — hôtel du, 173, 278.
Bec-Crespin (du), 427; — Hellouin, 50, 66, 68.
Becdelièvre (de), 424, 496, 502.
Becket (Thomas), 66, 68.
Becquet (Robert), 245, 274, 293, 314.
Becthomas (de), 592.
Becs-croisés, 635.
Bédane, 20.
Bedfort (duc de), 175, 177-183, 188, 209-212.
Beffroi, 83, 93, 151, 154, 192, 522; — de la cathédrale, 246.
Béguines, 97, 437; — église des, 251; — rue des, 63.
Behotte, 397, 449.
Behourt, 450.
Béjart (Madeleine), 294.
Belbeuf (Godart de), 447, 601, 608.
Belfond ou Bellefont (de), v. Bénédictines.
Bellegarde (de), 371.
Bellengé, 634, 649.
Bellengues (de), 151, 164, 165.
Bellesme, 47, 51.
Bely (comte de), 601.
Bel ou Boël, v. Vieille-Tour, Marché-neuf.
Bels et Places, 384, 450.
Bence, 457.
Bénédictines, 35, 457, 462, 483, 491.
Bénédictins, 60, 127, 302, 477; — v. Saint-Benoist.
Benetot, 485.
Bénière (l'abbé), 640.
Benoist, pape, 123, 162.
Béra, 17.
Berangeville (de), 494.
Berault, 454.
Berenger, 42.
Bernard-le-Danois, 28, 29.
Bernard (Bertrand), 291; — Catherine, 521; — (saint), 58.
Bernardins, 406.
Berneval (de) 117, 161, 185.
Bernières (de), 438, 439, 533.
Bernon, 19, 20.
Berruyer, 561.

BE-BL

Berry (duc de), 150, 498
Bertaut (Françoise), 504
Berthe, 50.
Bertin, 572.
Bertrade, 50.
Berville (de), 566.
Berwick (de), 545, 548.
Besle (le), v. Vieille-Tour.
Besongne, 533.
Bessin (Guillaume), 537.
Bestiaux, 160, 599, 602.
Béthencourt (de), 140, 141.
Beugnot, 551, 654.
Beurre (tour de), 217, 223, 228, 239, 328, 342; v. Georges-d'Amboise.
Beuvron, 459, 472, 482, 498, 500, 508, 516, 525, 528, 541, 546, 566, 588, 598.
Beuzeville (de), 123.
Beys (Denis), 294.
Bibliophiles, v. Sociétés.
Bibliothèques, 176, 197, 278, 311, 317, 441, 442, 547, 549, 568, 573, 587, 594, 655.
Bicêtre, 596, 607, 627; voyez Maison d'arrêt.
Bien public (guerre du), 204, 205.
Biens de main-morte, 255; — nationaux, 614, 616.
Bier, 18
Bigard (Louis de), 309; — de la Londe, 346, 350, 526.
Bigot (Claude), 365; — Emeric, 225, 318, 503; — Jean, 304; — Laurens, 318; — de Montville, 483; — de Sommesnil, 592; — le président, 593.
Bigot (tour), 171, 593.
Bihorel, 92, 112, 127, 130, 148, 150, 152.
Billards, 588.
Billets de confiance, 609; — de banque ou de monnaie, v. Bons.
Billettes (les), 130, 159.
Binet (rue), 570.
Biographie normande, 642.
Biron, 353, 355, 358, 359.
Biville (de), 135, 137.
Blainville, 194, 198, 346, 356.
Blaise (saint), 209.
Blanc (jardin du), 337.
Blanchard, aéronaute, 597.
Blanchart (Alain), 169-171.
Blanche, 598.
Blanche de Castille, 75, 86, 87, 91, 93.
Blanche-Nef (la), 5..
Blanques, 374, 375, 384, 385, 411, 427.
Blasphémateurs, Blasphêmes, 229, 239, 254, 256, 257, 260, 265, 281, 282, 284, 296, 336, 386.
Blés, 9, 28, 111, 130, 165, 166, 182, 252-255, 260, 276, 280, 320-322, 327, 338, 353, 354, 371, 388, 407, 409, 417, 428, 435, 436, 458, 466, 505-508, 519, 536, 549, 555, 574, 607, 609, 645; — voir aussi Disettes, Enarrhements, Grains.

BL-BO

Blondel, 544, 584.
Blôville-Bonsecours, 541, 620.
Bochart, 487.
Bocquet, 402.
Bohémiens, 374.
Bohemond, 53.
Bohier (Antoine), 216, 220, 231, 225, 231, 236, 240, 247, 249.
Boïeldieu, 555, 586.
Boirre ou Voirre (rue du), 337.
Bois de chauffage et autres, 232, 239, 249, 254, 322, 324, 327, 342, 376, 388, 401, 408, 436, 445, 533, 587, 597, 599, 624, 642, 648.
Boisdauphin (Mme de), 516.
Boise de Saint-Nicaise, 419.
Boiseries, 552.
Boisguilbert, v. Le Pesant.
Boisguillaume, 373, 395.
Boismare, 294.
Boisrioult, 327.
Boisrobert (de), 426, 539.
Boissay (Jean de), 247.
Boissons, 328, 407, 433, 575.
Boistard de Prémagny, 574.
Bolbec, 570, 620.
Bonaparte, 652-654.
Bondeville, 319.
Bonhomme, 256.
Bonne de Savoie, 207.
Bonne-Nouvelle, 41, 42, 50, 56, 59, 64, 90, 109, 113, 120, 125, 127, 131, 145, 169, 193, 225, 244, 350, 351, 382, 429, 440, 460, 468, 476, 482, 557, 656.
Bonnes œuvres, 449.
Bonnet ou Chapeau vert, 381.
Bonnet rouge, 626, 633, 634, 642, 643.
Bonnetiers, 191, 195; — rue des, 4, 103.
Bon-Pasteur, 392, 510.
Bonport, 130.
Bons de Monnaie, 520, 609, 610, 620.
Bons-Enfants, 136, 313, 351, 355, 406, 407, 559.
Bons-Hommes, 64.
Bonsecours, 290; v. Blôville.
Borde (Raoul), 92.
Bordier, 609, 634.
Bornes-fontaines, 227.
Bosc (du), voyez Dubosc.
Boson, 57.
Bosquet (Robin), 184.
Bosroger (du), 477.
Botanique (cours de), 649.
Bothon, 28.
Boucherie-Beauvoisine (porte), 75, 219.
Boucheries (rue des), 256.
Bouchers, 118, 215, 379, 423, 473, 602.
Bouchon, v. Enseignes.

BO

Bouclier (le) des Pasteurs, 456.
Boucs (Pierre des), 154.
Boues, v. Immondices.
Bouglites, v. Boutiques.
Bouille (la), 290; — bateau de, 426, 427, 461.
Bouillet (et non Bouilhet), 25.
Bouillon (cardinal de), 487; — duc de, 297, 298, 303, 308, 310, 326.
Boujon, 183, 444; — Boujonniers ou Boujonneurs, 138, 183.
Boulangerie, 259, 320, 327, 339, 536, 628.
Boulangers, 175, 220, 253, 255, 321, 338, 339, 378, 428, 439, 464, 574, 613.
Boulevards, 198, 579.
Boullé, 463.
Bouquelon (de), 185; — fief de, 94.
Bouquet (dom), 42.
Bouquet, 26, 194, 228, 229, 325, 421, 512.
Bouquetot, 317.
Bourbon (de), Anne, 464; — Antoine, 304; — cardinal, 286-291, 299, 308, 311, 313, 322, 324, 326, 328, 330, 332-336, 345, 348, 355, 359, 360, 362, 367, 376, 381, 383; — Charles, 376, 393; — duc, 150, 205, 593; — François, 346, 354; — Henri, 354.
Bourdaloue, 495.
Bourdigade, 486.
Bourgdeny, 337.
Bourdon de Neuville, 592.
Bourdon de la cathédrale, 501.
Bourgeois, 68, 115, 323; — Bourgeoisie, 126.
Bourg-l'Abbé (rue), 63, 90, 355.
Bourgogne (duc de), 150, 151, 162, 165, 179, 498, 521.
Bourgtheroulde (hôtel du), 233, 253, 368.
Bourgtheroulde (Du), 416.
Bourguignons, 168.
Bourrasques, v. Tempêtes.
Bourreau, 322, 559, 593; — du roi, 206.
Bourreliers, 200, 591.
Bourse, 285, 484, 485, 604, 622; — place de la, 637.
Boursier, 206.
Boursiers (cour des), 104; — portail, 199, 214; — v. cour des Libraires.
Boussac, 181.
Bouteilles, 73, 74.
Bout-du-Pont, v. Château.
Boutiques; 564, 644, 651; — porte des, 172.
Boutonniers, 313.
Boutons fleurdelisés, 633.
Bouverie, 417.
Bouville (de), 355, 394.
Bouvines, 83.
Bouvreuil (porte), 78, 89, 251, 424, 546; — v. Château.

BO-BU

Boyvin de Bonnetot, 517.
Bracquemont (de), 169.
Braine, 4, 7, 90.
Brancards, v. Poids et Mesures.
Brancas (de), 337, 347, 359, 364, 547.
Braques (les), 479.
Bras-d'or (le), 223.
Brasseurs, 200, 437.
Bréments, 139.
Brémontier, 459, 645.
Brémule, 656.
Brenneville, 55, 656.
Bretagne, 3, 23, 27, 205, 206, 515.
Bretel, 377; — v. Grémonville.
Brétigny, 138.
Brévedent (de), 295, 332.
Brézé (de), 193, 202-205, 213, 259, 262, 297.
Brieu, 563.
Brigandage, 363, 417, 587, 626.
Brigandines, 205.
Brinon (de), 224, 260, 395.
Brion (de), 104.
Brisout de Barneville, 604.
Brissac (de), 306-308.
Brocanteurs, 279, 579.
Broche, 555.
Brodeurs, Brodeuses, 191.
Brossiers, 527.
Brotonne (Gilbert de), 159.
Brouettes, 375, 379; — Brouettiers, 296, 363.
Brouilly (île), 603.
Brumoy, 550.
Brunehaut, 8.
Brunet, 432.
Brusquet, 288.
Bruyère (Thomas de), 102.
Bruyères des Lépreux, 61; — Saint-Julien, 258, 265, 299, 417, 613, 636.
Bûchers, 4 9, 475.
Buffier, 509.
Bulles, 145, 330, 351, 516, 524, 525, 557.
Bulteau, 507.
Bureau des Aides, 609.
Bureau d'encouragement, 610; — de police des pauvres, 252, 265, 277, 320, 336, 339, 379, 383-386, 398, 407, 418-421, 431, 461, 474, 476-479, 485, 489, 494, 496; — des Pauvres valides, 247, 251, 265, 277, 289, 384, 421, 481, 494, 497, 534, 567, 599; — v. aussi Hospice général, Pauvres.
Bureaux de bienfaisance, 609, 619, 634, 650; — de la Mairie, 231; v. Hôtel commun, Mairie; — des Décimes, 70; — des Finances, 31, 235, 451-453, 514, 577; — du Commerce, 515, 610.
Buron (de), 282.
Busson, 373.
Bussy (de), 132.

BU-CA

Bustes, 634, 638.
Buvetier du Palais, 374.
Buvette, 389.

Cabaretiers, 325, 328, 400, 425, 534, 578, 588, 609, 614.
Cabot (Jean), 117, 127.
Cache-ribaud, 192, 522.
Cadeaux, v. Présents.
Caen, 25, 39, 127, 156, 347, 348.
Cafetiers, v. Cabaretiers.
Cage de fer, 216, 221.
Cahots de la Renelle, 375;—des Fontaines, 364, 379, 380.
Caillot, 298.
Caillouê, 535, 536.
Caisse d'épargne, 621; – patriotique, 619, 620.
Calende (place de la), 4, 182, 230, 238, 334, 382, 404, 498; — portail, 104, 145, 342.
Calendes, 104; v. Confréries.
Calendre, 559; — Calendreurs, 137.
Calendrier grégorien, 334, 646; — républicain, 631, 646.
Calixte, 55, 57.
Calvaire, v. Croix, Crucifix.
Calvin, Calvinistes, 18, 73, 259, 264, 267, 270, 271, 279, 289-293, 298-303, 319, 334, 337, 370; — voyez Huguenots, Protestants, Religionnaires.
Calvoisin, 288.
Cambacérès, 633.
Cambray, 70.
Camp-Hérisson, 460.
Campion, 324, 492.
Camus, 472; v. Pontcarré.
Canada, 271, 374, 430.
Canalisation, v Seine.
Canaries, 140.
Cande (saint), 308; v. Saint Cande.
Cannes, v. Armes.
Canonisation, 104, 434, 509, 524, 538.
Canons, 546, 561, 629.
Cantelles, 461.
Canut, 33, 35.
Capitaine de Rouen, 115;—des bourgeois, 341.
Capitulations, 77, 171, 192.
Capotes (les), 490.
Capreville (de), 86.
Captifs rachetés, 430, 530, 600; — v. Mathurins.
Capucins, 39, 330, 350, 378, 394, 399, 479, 513, 657.
Caquerel (rue), 243, 377.
Carabots, 607.
Caradas, 376; — Desquesnes, 165.
Carcan, v. Poteau, Supplices.
Cardiers (et non Cordiers), 159.
Carel, 500.

CA

Carignan (de), 546.
Carlovingiens, 3, 311.
Carmélites, 391, 407, 473, 538.
Carmes, 97, 122, 177, 270, 310, 388, 424, 428, 435, 449, 570;—rue et place, 59, 75; — Déchaussés, 424, 428, 462, 496, 538.
Carosses, 324, 380, 596.
Carossiers, v. Charrons, Selliers.
Carouge (Le Veneur de), 309, 310, 315, 320, 323-326, 335, 338, 343, 344, 512.
Carpentier, 622.
Carrache français (le), 528.
Carrapoux, 436.
Carrel, 321, 654.
Carrier, 629.
Carriers, 214.
Cartel, 352.
Cartes à jouer, 388, 442, 443, 452, 492, 637.
Cartier (Jacques), 374.
Cartiers, 186, 388, 443.
Carue, 139.
Carville, 112; — tour de, 351.
Casenave, 645, 646.
Casernes, 361, 479, 557, 595, 596, 635.
Casouars, 247.
Castignoles (de), 362.
Castillans, 140.
Castrum romain, 122.
Cateville, 316.
Cathédrale (église) et métropolitaine, (v. aussi Notre-Dame), 4, 10, 16, 18, 28, 3[illegible], 40, 55, 59, 60, 74-77, 80, 83, 90, 93, 104, 106, 110, 131, 135, 143, 145, 148, 153, 168, 171-174, 178, 183, 189, 192, 200, 203-205, 208, 209, 213, 217, 218, 222, 226, 227, 235, 239, 244, 246, 249, 258, 261, 273, 276, 286, 291, 300, 302, 305, 308, 310, 336, 364, 431, 433, 457, 486, 493, 498, 501, 522, 545, 554, 577, 584, 615, 616, 619, 627, 634, 638, 641, 644; — parvis ou place, 112, 174, 227, 267, 629.
Catherine d'Alençon, 188; — de Bragance, 506; — de France, 174, 175; — de Médicis, 287, 288, 305, 309, 322, 323; — de Navarre, 368, 370, — de Ricci, 553.
Catholiques, 300, 302, 306, 309, 310, 314, 317, 319, 326, 337, 343-345, 358, 395, 397, 400, 492; — v. Culte.
Cauchoise (boulevard), 187, 253, 601; — faub. ou quartier, 78, 353, 563; — porte, 167, 186, 253, 261, 316, 352, 375, 444, 545, 560, 595.
Cauchon, 179, 180.
Caudebec, 625.
Causes ecclésiastiques, 115.
Caux (pays de), 182, 184.
Cavé, 346.

CA-CH

Cavelier, 488; —de la Salle, 503, 545, 658.
Cécille (amiral), 603.
Ceintures de cuir, 104; — des filles perdues, 185.
Célestin, pape, 72.
Célestins, 94, 180, 220, 231, 355, 386.
Cellier du Chapitre, 176.
Cène (la), 302, 534.
Ceneaux des Fontaines, 364.
Centenaires, 559, 571, 577, 606.
Centenaire (la) de Corneille, 598.
Cercueils, v. Sépultures.
Cerda (Ch. de la), 131.
Cérémonie expiatoire, 431; —funèbre, v. Service; — religieuse, 515, 530, 552, 567, 599, 619.
Cérémonies burlesques, 189.
Cérisy (abbaye de), 36.
Cessart (de), 588.
Cézanne (comte de), v. Sézanne.
Chaînes pour les prisonniers, 390; — des rues, 151, 154, 166.
Chair de cheval, 352; — humaine, 63.
Chalenge (de), 266.
Chaleurs, 260, 307, 516, 527, 585.
Chalier, 643.
Chambellan, 331.
Chambre aux Clercs, 38; — de Commerce, 515, 553, 580, 583, 601, 604, 635; — de l'Edit, 370, 395, 484; — de Police, 205, 277; — de la Tournelle, 497; — des Comptes, 31, 145, 149, 277, 404, 417, 439, 470, 472, 502, 572; v. Cour; — des Enquêtes, 496, 497, 513; — des Requêtes, 244, 497, 561; —des Vacations, 245, 282, 611, 612; — du Clergé, 247; — du Domaine, 31, 514; —du Parlement, 464.
Chambre (grande), 225, 227, 497.
Chambres aisées, 493; v. Cloaques.
Champ-de-Foire, 506, 591, 618.
Champ-de-Mars, 612, 613, 620-626, 629, 634, 635, 640, 642, 643, 647, 650-652; — du Pardon, 45, 133.
Champagne (de), 433.
Champmeslé, 488, 489.
Champs (porte des), 198.
Chancellerie, 31, 224, 225, 514.
Chandeleur, v. Foires.
Chandeliers, 107, 136, 403.
Chandelle des rois, 403, 572.
Change, 119, 256; — rue du, 104, 342.
Changeurs, 142, 270, 292, 401.
Chanoines, v. Chapitre; — rue des, 376.
Chanoinesses, 62, 109, 125, 141.
Chansonniers (Société de), 225.
Chant ecclésiastique, 147; v. Musique; — romain, 14.
Chantereine, 180.
Chantiers, 572, 642, 648.

CH

Chants patriotiques, v. Fêtes.
Chanvallon, v. Harlay de.
Chapeau-rouge, 485; — vert, voyez Bonnet.
Chapelains, 71, 123; v. Chapitre.
Chapelets (hôtel des), 110.
Chapeliers, 145, 191, 195.
Chapelle (Robert de la), 156.
Chapelle-Gauthier (la), 301.
Chapelles, 78, 106, 110, 135, 167, 213, 347, 378, 383, 394, 397, 470, 478, 479, 487, 489, 493, 497, 529, 535, 538, 554, 615, 635.
Chapitre général, 291; — provincial, 270.
Chapitre, Chanoines de la cathédrale, 14, 20, 33, 56, 69-74, 80, 82, 87-89, 92, 95, 96, 103, 106, 109, 110, 114, 122-124, 129, 135, 137, 141, 143, 146, 158, 170, 172, 174, 176, 177, 180, 185, 187, 191-195, 199, 212-215, 223, 229, 230, 232, 241-244, 248, 258, 270, 279, 284, 292, 308, 316, 323, 329, 340, 342, 350, 359, 404, 408, 427, 439, 445, 459, 471, 480, 498, 502, 529, 532, 542, 553, 554, 566, 572, 575, 577, 583, 589, 591, 604, 606, 655.
Chappelain, 157.
Chapperon (Louis), 219.
Chappuys, 321.
Charbon, 401; —de terre, 139, 215, 533.
Charité (ordre de la), 118, 159, 198, 414, 444.
Charlatans, 400.
Charlemagne, 15, 16.
Charles-le-Chauve, 17, 22, 147; — le Gros, 22; — le Simple, 22-26; — IV, dit le Bel, 118, 119; — V, 36, 69, 71, 115, 119, 133-135, 140-149; — VI, 107, 137, 138, 149-155, 157, 159-163, 166-168, 171, 192; — VII, 115, 149, 160, 168, 172, 179-181, 184, 186, 188, 192-199, 202, 251; — VIII, 160, 19?, 212, 213, 217, 219-222; —IX, 160, 177, 300, 302, 304-310, 313, 316, 319, 320, 322, 323; — X, 345-348.
Charles de Bourbon, v. Bourbon (cardinal); — de Valois, 127, 246, 260; — duc d'Angoulême, 263; — duc de Berry, 204-209; — duc de Normandie, 130-134, 137, 147, 205, 208; — le Mauvais, roi de Navarre, 131-133, 135, 140, 148; — le Téméraire, duc de Bourgogne, 202, 211.
Charles Martel, 13, 14.
Charles Quint, 269, 272.
Charleval, v. Faucon de Rys.
Charlotte, fils de Charles VII, 213; — de France, 591.
Charnier de Saint-Maur, 420.
Charolais (comte de), 202, 205.
Charpentiers, 311, 372

CH

Charretier, v. Cartier.
Charrettes, Charretiers, 91, 166, 542, 543.
Charrier de la Roche, 617.
Charriots, v. Coches.
Charrons-Carossiers, 324, 540, 591.
Charte aux Normands, 115, 124, 150, 193, 195, 201, 203, 217, 247.
Chartreuse de Gaillon, 369, 377; — de la Rose, v. Chartreux, Notre-Dame de la Rose.
Chartreux, 142, 152, 153, 170, 300, 302, 395, 477, 478, 482, 583, 619, 636.
Chartrier, 141.
Chars funèbres, 597.
Châsse de Saint-Ouen, 21, 25, 40, 248; — de Saint-Romain, 31, 53, 57, 65, 68, 109, 142, 221, 301, 303, 308, 324, 427, 589; v. Saint-Romain (privilége);—de Saint-Sever, 31, 32;—de la Sainte-Vierge, 260, 433;— des Saints, 142.
Chasubliers, 191.
Château de Bouvreuil, 78, 80, 84, 103, 107, 133, 135, 150, 165, 169-175, 179, 181, 187, 205, 217, 224, 225, 267, 276, 288, 303, 307, 310, 330, 344, 346, 347, 352, 355, 378, 393, 444, 445, 467;— de Rollon, 24, 91;—de Rouen, 165, 173; — voyez aussi Vieux-Château, Vieux-Palais; — (Petit) du Pont ou du Bout du Pont, 36, 172, 185, 295, 319, 352, 409, 433; — Gaillard, 73, 394, 400.
Châteaubriand, 327, 485.
Châtel (Jean), 362.
Châtel (du), 115, 122, 132, 133, 177.
Chaudey, 301.
Chaudronniers-Dinants, 164, 484.
Chauffage, 337, 338; v. Bois; — droit de, 314.
Chaulieu (de), 531.
Chaussées, voyez Martinville, Saint-Sever.
Chaussetiers, 6, 48, 401.
Chefs-d'œuvre, 386.
Chemin de Beauvais, 327; - Neuf, 506-508, 519, 541.
Chemins, 259, 378, 420, 424, 586.
Chenu, 156.
Cherbourg, 39, 134, 148, 194.
Cherté des subsistances, 185, 259, 261, 280, 317, 338, 496, 507, 508, 519, 556, 560, 568, 586, 607, 624, 629; v. Disettes, Famines.
Chéruel, 204.
Chevalier, 533.
Cheveux longs, 51.
Chevillard, 582.
Chevillet, 489.
Chèvre (rue de la), 63, 144.
Chiens de garde, 212;—enragés, 382.

CH-CL

Chilpéric, 7, 8.
Chimie, 646.
Chinchers, 279.
Chirurgie, 563; v. Médecine.
Chirurgiens, 554.
Choisy (de), 535.
Choule, 385.
Chouquet (rue du), 249.
Chouquets de Noël, 199.
Chrétien, 473.
Chronique de Normandie, 206, 211;— de P. Cochon, 108, 127, 129, 155, 164, 167, 172, 177, 192;—de Sainte-Catherine, 102; — des Rois de France, 5.
Chroniques anciennes, 129, 130.
Cibo (cardinal), 220, 247, 249, 279.
Cideville, 246, 487, 533, 551, 587.
Cidre, 458, 499, 507.
Cidres et Poirés, 506, 586, 591.
Cimetières, 85, 95, 106, 117, 211, 214, 221, 300, 315, 318, 387, 414, 420, 422, 441, 448, 455, 456, 459, 480, 498, 590, 597, 603;—des Huguenots, 315, 326, 334, 355, 370, 382; — Monumental, 245, 589, 590, 649.
Cinquantaine (la), 78, 289, 300, 318, 328, 355, 361, 399, 408, 423, 430, 442, 506, 526, 529, 587, 595, 608.
Cire, Ciriers, 208, 462, 546.
Citadelle, 24, 252; v. Château, Fort.
Civile (de), 265, 283, 306, 394.
Clairon (dem.), 547.
Clameur de haro, v. Haro.
Claquedent, 30, 185.
Clarisses, 217; v. Sainte-Claire.
Classes ouvrières, 607.
Claubry (de), 600.
Claville (de), 548.
Clément (Jacques), 344; — Odon, 90, 91; — Pierre, 514; — papes, 1, 65, 111, 113, 121, 125, 128, 130, 260, 264, 365, 516, 524, 577.
Clémentins, v. Collége du Pape.
Clercs de la cathédrale, 16, 178;— de l'Echiquier, 178; — v. aussi Basoche, Régence.
Clères (baron de), 204.
Clergé, 16, 72, 79, 87, 124, 143, 170, 230, 264, 326, 340, 524, 578, 591, 592, 615; — v. Chapitre.
Clermont (Robert), 214;— Charles de, 362.
Clés de la ville, 155.
Cleuville (de), 177.
Clichy, 12.
Clio Rothomagensis, 546.
Cloaques, 254, 329, 357, 364, 394, 399, 493.
Cloche (hôtel de la), 169.
Cloches, 40, 67, 87, 99, 100, 102, 105, 144, 151, 154, 155, 191, 192, 197, 207,

CL-CO

227, 246, 263, 296, 313, 328, 440, 449. 501, 511, 517, 522, 542, 561, 600, 623, 633; — v. Georges-d'Amboise.
Clodion, 527.
Clos aux Juifs, 112, 178, 225, 245; — des Archers, 243; — v. Galées, Marqueurs.
Clotaire, 6-10.
Clotilde (sainte), 7, 9.
Clôture de la ville, 143, 389.
Cloutiers, 228.
Clovis, 5, 11.
Clubs, 633.
Coalitions, 619.
Cocarde nationale, 623, 627, 644.
Cocherel, 140.
Coches et Charriots, Messageries, 321, 324, 378, 380, 384, 461, 490, 579.
Cochet (l'abbé), 18, 183.
Cochin, 585.
Cochon (Pierre), 199; v. Chronique.
Cochons (clos des), 516; — marchands de, 254.
Cœur (Jacques), 193.
Coffretiers, 168.
Cohue, v. Bailliage.
Coiffeurs et Coiffeuses, 214.
Coiffures et Cordons (faiseurs de), 313.
Coigny (de), 483, 486.
Colbert, 59, 137, 181, 401, 495, 497, 505, 511, 513, 514, 518; — Mme de, 97, 494.
Coligny, 288, 299, 317.
Collard de Mouy, 222.
Collége, 142, 313, 342, 356, 362, 553, 564, 642, 647; v. Ecoles.
Collége archiépiscopal, 456; — d'Albane, 88; — de Darnétal, 110, 284; — de Montaigu, 114; — de Saint-Cande, 209; — des Asselins, 114; — des Bons-Enfants, v. ce nom; — des Clercs, 16; — des Jésuites, 362, 393, 394, 401, 403, 405, 414, 441, 444, 448, 486, 492, 496, 553, 561; — des Médecins, 384; — du Pape ou des Clémentins, 130, 180, 197; — du Saint-Esprit, 110; — du Trésorier, 103.
Colmieu (Pierre de), 88-90, 94.
Colombel, 528.
Colombier (tour du), 163, 499, 553.
Colombiers, 125, 327.
Colonie agricole et pénitentiaire, 478, 635.
Colporteurs, 199.
Combat judiciaire, 38, 123. — Naval, 283, 657.
Comédie, 285; — latine, 553; — rue de la, 582.
Comédiens, 146, 294, 390, 421, 479; — v. Troupe dramatique.
Comestibles (marchands de), 254.
Comètes, 23, 42, 53, 110, 202, 267, 299.

CO

Comités de bienfaisance, 634; — de salut public et de surveillance, 624, 630, 631, 635, 637, 641; — de sûreté générale, 641; — révolutionnaire, 641, 645.
Commanville, 417.
Commerçants, v. Marchands.
Commerce, 62, 67, 68, 79, 80, 113, 119, 122, 139, 140, 152, 174, 183, 195, 208, 253, 273, 358, 410, 642.
Commissaires, 105, 108, 117, 118, 126, 152, 272, 289, 292, 344, 429, 453; v. Intendants; — de Police, 327, 511, 614, 647.
Commission des Antiquités, 434; — des Arts, 642; — des Prisons, 426; — Municipale, 506.
Committimus (droit de), 368.
Commun du peuple, 121.
Communautés commerciales, v. Corporations; — religieuses, 395, 406, 417, 424, 434, 460, 557, 615.
Commune de Rouen, 62, 68, 72, 74, 76, 79, 80, 83, 85, 86, 95, 106, 108, 113, 115, 117-119, 122-126, 129-137, 145, 147, 152, 154, 155, 168, 215, 226, 612, 613, 630, 642, 643.
Communes, 72, 79.
Communication avec la mer, 368; v. Navigation, Seine.
Compagnie française, 67, 149; — normande, 149.
Compagnies bourgeoises, 322; — v. Arbalétriers, Arquebusiers, Cinquantaine, grandes Compagnies.
Compagnons du Vieux-Marché, 197.
Complots, 349.
Comtois, v. Pricot.
Conan, 49.
Conards ou Cornards, 190, 225, 264, 266, 271, 288, 321, 332, 333, 361, 362, 390.
Conception (Immaculée), 44, 120, 146, 218, 227, 328, 516, 569, 571; — Confrérie, 44, 120, 245, 328; — Puy, 120, 365, 401.
Concessions, v. Prises d'eau.
Conciergerie, 242, 247, 293, 320, 339, 354, 397, 491.
Conciles, 3, 8-12, 16-19, 22, 23, 39-41, 46, 50-58, 67-71, 80, 84, 85, 87, 91, 98, 100, 102, 104, 109, 111, 113, 118, 120, 124, 171, 188, 190, 254, 289, 302, 332, 333, 470, 537; — v. Assemblées d'évêques, Synodes.
Concini, v. Ancre.
Concordat, 286, 650.
Condamnations, v. Amendes, Supplices; — révolutionnaires, 628.
Condé (prince de), 298, 303, 314, 316, 326, 400, 406, 415, 443, 467, 470, 473, 593; — Princesse, 369.

CO

Condorcet, 570.
Conférences ecclésiastiques, 505.
Confession, 158.
Confiseurs, 208.
Conflits, 300, 459.
Confraternité, 218.
Confréries, 44, 63, 64, 107, 113, 120, 139, 146, 152, 153, 159, 161, 165, 176, 186, 191, 195, 198, 200, 208, 211-215, 220, 226, 235, 245, 264, 269, 279, 313, 328, 329, 332, 369, 372, 379, 395, 438, 447, 456, 471, 484, 488, 498, 506, 508, 514, 521, 527, 542, 543, 545, 554, 569, 591.
Congrégation de France, 450, 471.
Congrégations, 395.
Conjurations, 298, 316; v. Conspirations.
Connétable, 31.
Conquête de l'Angleterre, 42.
Conrad, 55.
Conseils de la Commune, 79, 617, 625, 626, 634, 635, 641-644; — de Ville, 118, 163, 195, 203, 303, 304, 343, 368; — des Anciens et des Cinq-Cents, 646; — des Vingt-Quatre, 172, 199, 417, 440; — du Commerce, 515; — du Département, 630; — du Roi, 580; Municipal, 653; — Révolutionnaire, 637, 642
Conseiller privé de ses fonctions, 528.
Conseillers-Echevins, 152, 155.
Consistoires, 620.
Conspirations, 177, 344, 347, 352, 365, 425, 494.
Constance, 53, 77.
Constitution, 620, 621, 629; — du Clergé, 615; v. Bulles; — Municipale, 79, 117, 155, 172; v. Administration, Commune, Mairie.
Construction et entretien des églises, 62.
Consul (premier), 653.
Consuls (juges), 295, 312, 604, 616; v. Trib. de Commerce; — Palais, 485, 544, 601, 614.
Contagion, 129, 227, 338, 339, 366, 421, 448; v. Epidémies, Maladies, Peste.
Conté (Marguerite), 577.
Conti (prince de), 467, 470, 473, 579.
Contre-révolution, 616.
Contremoulin, 90; v. Courmoulins.
Contributions, 112; v. Impôts, Taxes.
Contrôle des Actes notariés, 366; — des Teintures, 451, 454.
Convention, 285; — Nationale, 613, 625-630, 641-646, 649.
Conversion, v. Abjurations.
Coq (carrefour du), 75, 92.
Coq-Pouchel, 517.
Coqueluchiers, 190.
Coqueréaumont (de), 306.

CO

Cordeliers, 2, 85, 91, 93-96, 98, 105, 129, 139, 153, 167, 246, 311, 410, 435, 441, 450, 466, 517, 558, 577, 602, 619; — fontaine des, 95; — rue des, 91.
Cordier (rue du), 63.
Cordiers, 157.
Cordonniers, 63, 64, 223, 430, 444.
Cordons (fab. de), 313.
Coretiers, 160.
Cormeilles (de), 177, 266.
Cornards, v. Conards.
Corneille (Antoine), 520; — Pierre, 245, 325, 384, 402, 447, 468, 471, 479, 481, 499-502, 520; — Thomas, 325, 426, 500, 503, 520.
Corny-en-Vexin, 131.
Corporations, 62, 71, 117, 121, 136, 144, 149, 152, 587, 607, 609, 616, 618; — militaires, 127; — religieuses, 127, 264.
Corps de justice, 116, 224; — législatif, 646; — municipal, 608.
Corps saint, 45, 158.
Corquilleray (de), 199, 202.
Corroyeurs, 430.
Corvées, 590.
Cossé (de), 308, 316.
Coste (Louis), 335.
Costume ecclésiastique, 625, 632.
Côtes d'Afrique, 140; — d'Or, 140; — de Normandie, 127.
Cotisations, 317, 375; voyez Impôts, Souscriptions, Taxes.
Coton, 262, 273, 511, 512, 537, 553, 556, 623; v. Filage.
Cotonnades, 297.
Cottecoste (de), 520.
Cottin, 265, 299.
Cotton de Berthouville, 304, 305; — des Houssayes, 596.
Coulommiers, 88.
Coup de grâce, 606.
Coupes de bois, 147.
Coupeurs de bourses, 270, 280, 286.
Coups de vent, 397; v. Vent.
Cour d'Appel, 538; — de Justice, 40, 47, 116, 650; voyez Echiquier; — Ecclésiastique ou de l'Archevêché, 131, 181, 196, 221; — Plénière, 173; — Souveraine, 25, 110, 134, 224; v. Echiquier, Parlement; — Spéciale, 650.
Cour des Aides, 31, 134, 145, 225, 235, 277, 334, 432, 453, 470, 477, 478, 502, 510, 514; — des Comptes, 145, 174, 514, 567, 580, 583, 584, 612; — des Monnaies, 19; — des Pairs, 77, 148.
Cour de l'Official, ou des Libraires, 131, 176, 448; — du Palais, v. Palais de justice.
Courant, 435.
Couronne de France, 78.

CO-CR

Couronne (Haillet de), 539.
Couronnes, 651.
Courroies de cuir, 104.
Courmoulins (Hugues de), 88, 93.
Cours, v. Ecoles.
Cours d'eau, 420.
Cours Dauphin ou de Paris, 508, 541; v. Chemin neuf; — (grand) ou Cours de la Reine, 469, 597, 640.
Courson (de), 80, 519.
Court, 649.
Courtiers, 122, 161, 338, 622.
Courvoiserie (r. de la), 119.
Cousin Jean), 262; — Madame, 394, 647.
Cousinot (Guillaume), 195.
Coustumier de Normandie, 210; v. Coutume.
Cousturier, 335.
Coutances, 24, 25, 39.
Couteliers, 161.
Coutume de Normandie, 115, 155, 193, 282, 327, 508.
Couture, 653.
Couturiers, 153, 401.
Couvents, 406, 438; v. Communautés.
Couvertures en paille, 570.
Couville (de), 496.
Couvre-feu, 40, 53, 313.
Couvreurs, 230.
Cramesuil (de), 165, 168.
Craon (de), 166.
Craspois, 30.
Crécy (bataille de), 120, 127, 128.
Crépines (les), 484.
Crescence, 5.
Crespin et Crespinien (saints), 223.
Crevier, 410.
Criminels, 377; — délivrés, 203, 231, 233, 242, 250; — v. Condamnations, Supplices.
Croisade, 98, 99, 128; voyez Albigeois, Manichéens, Terre sainte.
Croisette de Portugal, 553.
Croisés, 58, 91.
Croisilles (de), 362.
Croismare (de), 496.
Croisset, 391.
Croix, 73, 131, 194, 230, 274, 290, 299, 353, 456, 501, 584; — Fort de la, 349, 633.
Croix-de-Pierre, 128, 244, 260, 431, 517, 584, 641.
Croixmare (de), 216, 217, 221, 222, 302, 383, 498.
Cronel (d m.), 547.
Crosne, v. Thiroux de Crosne.
Crosse (Hôtellerie de la), 288, 297.
Crottes (rue des), 102.
Croy (prince de), 518, 541.
Crucifix, 267, 517; v. Croix.
Crypte de Saint-Gervais, 3, 4, 22; — de Saint-Godard, 11.

CU-DÉ

Cubières (de), 598.
Cuirassiers, 500.
Cuirs, 329, 430, 442, 451: v. Courroies, Tanneurs.
Cuisiniers, 341, 545.
Culte catholique, 632, 644, 650; — réformé ou protestant, 370, 410, 620.
Cures données à bail, 291.
Curés et desservants, 618.
Custos meretricum, 36.
Cuve des fontaines, 231, 521.

Dadon, 10.
Dadré, 409.
Dagobert, 9, 10, 20, 241.
Daglan, 156.
Dambourney, 553, 645.
Dambray, 391, 489.
Dames de la Halle, 612.
Damiens, 476, 559.
Damiette, 92.
Daniel, 129, 177, 214, 539.
Danse (maîtres de), 528.
Danse des morts, 455.
Danses, 196, 599, 613, 639, 647; v. Fêtes publiques, Réjouissances.
Danticher, 167.
Danviray ou d'Anviray, 494.
Daré, 218, 230, 257.
Darnétal, 25, 351, 412, 417, 419, 424; — source de, 247.
Dates incertaines, 2.
Dauphin, 449, 481, 541, 571, 593, 598.
Davanne, 476; v. Avanne (d').
Davault, 152.
David, 500, 598.
Davoust, 603.
Davy (Jehan), 164.
Dazémar ou d'Azémar, 373.
Débats ou différends, 56, 115, 126, 283, 284, 316; v. Préséance, Querelles.
Débitants, 507; v. Cabaretiers.
Débiteurs, 100, 381.
Debonne, 351.
Débordements, v. Inondations.
Décades, 631, 639, 644, 651.
Décapitole, 374.
Decaux de Fierville, 519.
Décès (déclarations), 315; v. Etat-civil.
Décime, 99.
Décimes (bureau des), 70, 247.
Déclarations, v. Droits de l'homme, Etat-civil.
Défense de la ville, 165-169, 186, 316, 348, 349, 351.
Defontenay ou De Fontenay, 551, 619, 622, 626, 632, 634, 654.
Défrichements, 636.
Dégrés en pierre, 206.

DÉ

Déguisements, 357, v. Masques.
Déhays, 376.
Déjeûner, v. Diner de l'Ascension.
Delabarre ou De la Barre, 281, 306.
De la Baume, 531.
De la Bourdonnaye, 544, 548, 555.
De la Brosse, 428.
De la Caille, 210.
De la Chaste, 351.
De la Ferté (Marc), 350, 464.
De la Folie, 592.
Delafosse, 216, 442.
De la Guiche, 532.
De Laistre, 218.
De la Londe, 309.
De la Marck, 298, 303.
De la Métairie, 594.
Delamotte, 526.
De Langle, 487.
De la Place, 291.
De la Quérière, 596.
Delarue, 511, 556.
De la Rue (l'abbé), 445.
De la Salle (J.-B.), 516, 529.
Delavergne, v. Tressan.
Deniers à Dieu, 385, 474; — de la 282; v. Revenus.
Dénombrement des biens-fonds, 562; — v. Blés, pauvres.
Denrées et Marchandises, 289, 320.
Dentellières, 346.
Dentistes, 554.
Départements, 611.
Déportés, 643.
Dépôt d'infanterie, 201; — de Mendicité, 575, 610, 626.
De Prelle, 539.
Députés, 606, 620, 621; v. Elections.
Des Alleurs, 537.
Désarmement, 300, 303, 308, 315, 319.
Désastres, 517, 548, 557, 575, 605; voyez Incendies, Inondations.
Descamps, 549.
Deschamps, 151, 167.
Description du duché de Normandie, 308.
De Sénamy, 368.
Desgarcins, 611.
Deshayes, 571.
Desmares, 488, 489.
Desmarest, 463.
Des Minières, 272.
Desmonts, 86.
Désordres, 182, 302, 318, 323, 397, 400, 401, 428, 434, 437, 446, 458, 462, 466, 467, 487, 498, 536, 579, 607, 609, 645; v. Émeutes, Séditions.
Desperroys, 274.
Desséchement, 572.
Dessin (école de), 549.
Détresse, v. Disette, Misère.
Deux-Amants (prieuré des), 512.

DE-DO

Deux-Anges (les), 530.
Déville, 89, 95, 111; v. Manoir.
Deville (A.), 6, 7, 18, 23, 26, 35, 120, 226, 227, 472.
Dézert (du), 96.
D'Humières, 448.
Diable (le), 299; — tour du, 593.
Diane de Poitiers, 262, 288, 297.
Dicquemare, 594.
Dictionnaire des Rues, etc., 245; — Historique, 551; — Universel, 25.
Dieppe, 73, 74, 82, 105, 166, 289.
Dieppedalle, 373.
Différends, v. Débats.
Diligences, 579; v. Coches.
Dimanches et Fêtes, 385, 463, 599, 638, 644, 651.
Dîmes, 82, 93, 128, 217, 258.
Dinants, v Chaudronniers.
Diner de l'Ascension, 372, 437, 458, 482, 501, 554.
Dioclétien, 2.
Directoire, 615-618, 623, 625, 630, 651, 652.
Discipline ecclésiastique, 13, 39, 43, 47, 70, 80, 87, 103, 109, 291, 408, 431, 445.
Disettes, 9, 81, 92, 114, 166, 252, 259, 261, 321, 338, 351, 371, 376, 388, 401, 408, 409, 420, 424, 428, 436, 466, 482, 496, 501, 505, 507, 519, 533, 536, 549, 555, 568, 574, 588, 599, 605, 607, 624, 627, 630, 644, 645; v. Cherté, Famine, Subsistances.
Distillateurs, 518.
District, 611, 612, 615, 618, 621, 624.
Dives, 42.
Divinité (autel à la), 638.
Division de l'année républicaine, 631.
Dixme saladine, 70.
Doctrine chrétienne, 516.
Dogme de la foi, 65.
Domaine, v. Chambre.
Domestiques, 382.
Domination anglaise, 172, 176, 181, 194.
Dominicains, 84, 87, 90, 100, 592; v. Jacobins.
Dominotiers, 186.
Donjon (le), 85, 91; — tour du, 78, 179, 182, 647.
Donjon (du), 95.
Donneurs d'avis, 422.
Donquerre (de), 158.
Dons à la patrie, 629;—volontaires, 519; v. Souscriptions.
Dons et Octrois, 320.
Doreurs, 161, 269.
Dorset, 192.
Douanes (hôtel des), 534.
Doublet, 133.
Doudeauville (de), 427.

DO-DU

Douvrend, 98.
Douvres, 108.
Dragon de feu, 299.
Dragonnades, 498.
Drapeau, 612, 619, 622-625.
Draperie, Drapiers, 85, 130-132, 138, 140, 146, 148, 149, 165, 176, 183, 195, 197, 241, 252, 259-262, 273, 279, 337, 401, 404, 423, 426, 434, 436-438, 443, 445, 451, 475, 525, 534.
Draps de coton, 556 ; — de soie, 331.
Dreux (Robert de), 196, 204, 214.
Dreux du Radier, 558.
Drogon de Trubleville, 32.
Droit d'asile, 257 ; v. Lieux d'asile ; — d'entrée, 598, 616 ; — d'usage, 89 ; — de bris, ou de varech, 79 ; — de pêche, 34 ; — de pontage, 34 ; — des gens, 574.
Droits, 122, 430, 437, 442, 474, 492, 534 ; v. Impôts ; — de l'homme et du citoyen, 602, 611, 612 ; — féodaux, 130.
Druel (Anne), 470.
Du Belley, 563.
Du Boccage, 246, 520, 574.
Dubosc et Du Bosc, 113, 126, 138, 163, 177, 185, 283, 304, 305, 349.
Du Breuil (Arnauld), 138, 151.
Dubroc, 136, 139.
Ducarel, 556.
Ducastel, 451, 653.
Du Châtel, v. Châtel.
Dnchesne, 414, 537.
Ducos, 652.
Dudon de Saint-Quentin, 25.
Duel, 348, 387 ; v. Combat.
Dufay, 123, 386, 566, 581.
Du Fossé, 511.
Dufour, 442, 526.
Du Gort, 335.
Du Guesclin, 140, 141.
Du Hallot, 356.
Duhamel, 493, 518.
Dujardin, 393.
Dulong, 598 ; — rue, 391.
Dumoucel, 382, 383, 566, 574.
Dumoulin, 63, 481.
Dumoustier, 483.
Dunegate, 58, 62.
Dunelme, 88.
Dunois, 192, 205, 467, 483.
Du Plessis (Toussaint), 36, 94.
Dupont, 342, 571, 600.
Duport, 643.
Duprai, 487.
Duprat, 263.
Durafort (de), 531.
Duramé, 650.
Durant, 280.
Du Raulet, 352.
Durefort ou Durfort, 116, 118, 120.
Duremort (de), 188.

DU-EC

Du Resnel, 563.
Duruflé, 628.
Dury (l'abbé), 613.
Dusouillet, 494.
Dusoullat, 321.
Dutaillis, 386.
Duval, 228.
Duvicquet, 395.
Duvivier, 640, 641.
Dyssenterie, 399.

Eau de mer, 577.
Eau-de-vie et liqueurs, 426.
Eauplet, 486.
Eaux et Forêts, 237, 292, 325, 373, 616.
Eaux minérales, 555, 557, 570, 589, 619 ; v. Sources.
Ebroïn, 11.
Ecclésiastiques, 616, 618, 625, 633, 637.
Echafaud, 181, 374.
Echange, 377.
Echart, 534.
Echevins, 79, 165, 172, 199, 226, 230, 278, 282, 298, 300, 307, 316, 330, 335, 363, 368, 383, 389, 404, 421, 432, 440, 458, 490, 506 ; v. Administration, Commune, Conseillers, Mairie.
Echiquier, 14, 25, 40, 72, 80, 83, 87, 88, 107, 109-112, 115, 116, 119, 125, 127, 130-133, 147, 155-161, 175, 181, 193, 196, 204, 208, 212, 217, 219, 223-226, 229, 230, 232-237, 241, 244 ; v. Parlement ; — Hôtellerie de l', 75.
Echiquier de l'Archevêque, v. Hauts jours.
Echopes, 404, 564 ; v. Boutiques.
Eclairage, 599 ; v. Lanternes, Reverbères.
Eclipse, 79.
Ecole centrale, 594, 647 ; — de Chant, 147 ; — de Dessin, 549 ; — de Grammaire, 104, 204 ; — de Médecine, 384 ; — des Bons-Enfants, v. Collége ; — Industrielle, 479 ; — Normale, 529, 644 ; — pour les pauvres, 180.
Ecoles, 89, 136, 142, 200, 201, 204, 251, 278, 318, 332, 361, 424, 457, 483, 489, 564, 581, 582 ; — Chrétiennes, 516, 529, 541, 620 ; — Gratuites, 595, 620, 627 ; — Publiques, 630, 638 ; — Spéciales, 595 ; — v. Colléges.
Ecosse (rue d'), 134.
Ecouis, 113, 131.
Ecriniers, 168.
Ecrits, 390, 392, 394, 427, 428, 564 ; — v. Libelles, Livres.
Ecrivains, 186, 498.
Ecrouelles, 308, 369.
Ecu de mer, 423.

ED-EN

Edit de Nantes, 373, 388, 488, 492, 501.
Edits, 486; — de pacification, 296, 308-310, 314, 315, 318, 320, 324, 326, 337, 341, 423; — de pardon, 329; — de tolérance, 322; — fiscaux, 387.
Edouard d'Angleterre, 37, 38, 41, 62, 108, 127, 128, 135, 207.
Effigie des rois, 637.
Egalité, champ, 636; — cours, 640.
Eglise de Rouen, 514.
Eglises, 285, 303, 309, 310, 319, 336, 371, 385, 448, 455, 459, 481, 534, 615, 618, 623, 633, 644.
Egypte (petite), 276.
Egyptiens, 328, 374, 443; v. Bohémiens.
Elagage, 378.
Elbeuf (duc d'), 417.
Election (trib. de l'), 149, 235, 580.
Elections, 282, 307, 458, 469, 544, 569, 606, 612-616, 620, 621, 625, 646.
Electricité, 629.
Eléonore d'Autriche, 263; — de France, 63.
Elisabeth (sainte), 189; — d'York, 188; — Woodville, 207.
Eloge des Normands, 518.
Eloi (saint), 6, 11.
Elus, 110, 347, 501.
Embargo, 628.
Emblêmes, 625, 635, 638; v. Attributs.
Emendreville, 31, 41, 61, 84, 90; v. Dubosc, Saint-Sever.
Emeutes, Emotions populaires, 72, 81, 105-107, 126, 28, 130, 132-135, 150, 151, 161, 165, 168, 245, 276, 300, 307, 309, 314, 317, 319, 344, 363, 463, 419, 426, 430, 434, 437, 442, 475, 507, 519, 534, 536, 555, 568, 574, 588, 607, 625, 627, 644, 645, 649; v. Désordres, Scènes tumultueuses, Sédition.
Emigration, 329, 501; v. Absents.
Emigrés, 625, 653.
Emma, 44.
Emme, 30. 33, 37.
Emmeline, 35.
Emmurées, 84, 96, 99, 109, 145, 167, 214, 350, 351, 355, 360, 656; v. Saint-Mathieu.
Emotions, v. Emeutes.
Emouleurs, 164.
Empoisonnement, 268.
Empoisonneurs, 438.
Emprunts, 307, 625, 630.
Enarrhements, 433, 435, 463, 555, 568.
Enceintes de Rouen, 4, 32, 63, 78, 84, 94, 144; v. Agrandissements.
Encriers (fab. d'), 160.
Enfant-Jésus (congrégation de l'), 438, 483.

EN-ET

Enfants exposés, 567; — trouvés, 293, 440, 582; — de chœur, 141; — de famille, 294; — de la ville, 340.
Enghien (duc d'), 288.
Engrais, 603.
Enjoliveurs, 191, 269.
Enquête ou Tourbe, 81.
Enquêtes, v. Chambres.
Enquêteurs, 245, 300.
Enrôlements, 446, 474, 475, 624, 629.
Enseignement, v. Collége, Ecoles.
Enseignes, 493, 507, 625.
Entragues (d'), 399.
Entrée de Charles IX, 308; — de Henri II, 287.
Epée, 505; v. Armes; — rue de l', 63, 90.
Epernon (duc d'), 341.
Eperonniers, 136.
Ephémérides, 164.
Epiciers, 208.
Epidémies, 8, 9, 175, 261, 552, 641; v. Maladies, Peste.
Epingliers, 152.
Epizooties, 21, 552.
Epremesnil (d'), 607.
Epreuve du fer rouge, 47.
Ernemont (dames d'), 489, 490.
Ernès, 15.
Errata, 656.
Escalier du Palais, v. Palais.
Esclaves, v. Captifs.
Escombart, 200.
Esmangard, 552.
Esneval (d'), 129, 196, 204, 214, 507, 595; v. Leroux.
Espagne, 195.
Espagnols, 140, 253, 371, 443, 446.
Espions, 25.
Esprit (saint), 189.
Essarts (des), 134.
Essex (comte d'), 352.
Estarde, 285; v. Bourse.
Estellan (hôtel d'), 221.
Esternay, 206.
Estouteville (d'), 46, 66, 116, 129, 130, 176, 182, 186, 191, 194, 196, 197, 200-204, 207, 216, 217, 249, 255, 276, 319, 605, 612.
Estœufs (fab. d'), 215.
Estrade (porte de l'), 65, 618.
Estrite, 35.
Etables, 378.
Etaimiers, 226.
Etalons pour les poids, 168; v, Boujon, Poids.
Etampes (marquis d'), 426, 427, 580.
Etang du Lieu-de-Santé, 473.
Etat civil, 411, 447, 504, 626, 633, 641.
Etats de Blois, 326; — de Bretagne, 535; — de la Ville, 221; — de Normandie, 26, 37, 42, 61, 71, 122, 132,

ET-FA

174, 209, 219, 224, 227, 229, 258, 277, 281, 299, 307, 335, 370, 373, 382, 396, 412, 421, 475, 476; — généraux, 132, 195, 206, 327, 367, 401, 469, 606.
Etaux et Echopes, 404.
Etentes, 577.
Eternel (temple de l'), 642.
Etex, 621.
Ethelred, 30, 33, 37.
Etienne (saint), 57, 196; v. Saint-Etienne.
Etienne, pape, 1; — de Blois ou de Boulogne, 59, 60, 63; —de Sens, 96.
Etoffes de coton, 542; — de soie, d'or et d'argent, 262, 285.
Etoiles filantes, 51.
Etoupée (rue), 260.
Etrangers, 254, 374, 375, 381, 400, 415, 422, 429, 534, 627, 630, 638.
Etre suprême, 638, 641.
Etuvistes, v. Baigneurs.
Eu, 212.
Eudemare (d'), 444.
Eudes ou Odon, 47; v. Rigaud.
Eudes, abbé, 50; — chanoine, 90; — comte de Paris, 22.
Eudistes, 478, 479, 534.
Eusèbe, 3.
Eustache de Blois, 60.
Event, 312, 356, 375, 420, 424, 437, 444, 466, 468, 471, 474, 476, 488.
Eventeurs, 422, 448, 470.
Evêque métropolitain, 616, 623, 655.
Evêques, 547, 570.
Evode (saint), 4, 7, 90.
Evolutions militaires, 647, 651.
Evreux, 22.
Examinateurs, 245.
Excommunications, 69, 72, 82, 96, 107, 122, 146, 158, 164, 169, 196, 351; v. Interdit.
Exécuteur, 260, 342, 564, 576, 581, 606; v. Bourreau.
Exécutions, 557, 559, 579.
Exemptions, 195, 208, 247, 255, 272, 357, 361, 368; v. Ban, Priviléges.
Exeter (le duc d'), 171.
Exil, 580, 591.
Experts-Vérificateurs d'écritures, 186, 493.
Explosion, v. Moulin à poudre.
Expropriations, 379, 424, 479.

Fabri (Pierre), 272.
Fabricants, v. Draperie, Etoffes.
Fabrique des Eglises, 555.
Facéties, 335.
Faïence, 461, 593.
Faillis, 604.
Fainéants, v. Vagabonds.
Falaise, 25.

FA-FE

Falkenstein (de), 589.
Fallue, 18, 19, 76, 194, 228.
Famines, 11, 13, 21, 23, 27, 34, 37, 50, 53, 63, 67, 73, 74, 78, 88, 111, 124, 129, 136, 148, 164, 165, 168, 169, 171, 174, 182, 185, 215, 216, 229, 231, 253, 255, 265, 269, 276, 277, 312, 321, 354, 380, 519, 555, 645; v. Disettes.
Fanatiques, v. Supplices.
Fargis (Bernard de), ou de Gascogne, 111.
Farin, 1-4, 6, 10, 12, 13, 16, 25, 41, 44, 51, 54, 75, 78, 86, 115, 129, 138, 148, 161, 171, 189, 217, 224, 229, 248, 290, 340, 380, 478, 494.
Farnèze (Alexandre), 269, 357.
Fastes de Rouen, 26, 194, 228, 229, 421.
Fatouville, v. Nolant.
Faucon de Rys, 387, 393, 431, 463, 474, 483, 502, 505.
Faulx (rue des), 90.
Fausaires, 242, 497, 532, 599.
Fauvel d'Oudeauville, 482.
Faux-Monnoyeurs, 248, 250, 313, 339, 370, 372, 378.
Fécamp (abbaye de), 15, 34, 119, 130, 138, 186, 196, 330; — Hôtel, 349.
Fécondité, 339.
Fédération, 613.
Femme mariée, 282, 348.
Femme de mauvaise vie, 243.
Fénelon, 511.
Ferblantiers, 589.
Feré (André), 196.
Fermanel, 461, 482.
Ferme, Fermier, 384, 450, 454, 534.
Féronniers (halle aux), 418.
Férons, 162.
Ferrand, 419, 481.
Ferrare, 488.
Ferrière (de), 204.
Fervaques (de), 356, 387, 393, 396, 399.
Fescennius, 1.
Festin, v. Dîner de l'Ascension.
Festiver (ordre de), 268.
Fête aux Normands, v. Conception.
Fête-Dieu, 115, 254, 257, 300, 341, 363, 447, 495.
Fête brésilienne, 287;—des Fous, 188, 225, 333; — des Innocents, 333; — des Rois, 453.
Fêtes abolies et supprimées, 190, 573; —burlesques, 189, 190;—civiques ou publiques, 125, 193, 341, 449, 532, 537, 540, 552, 567, 583, 612, 621, 626, 629, 634, 636-639, 641, 642, 646-651; — religieuses, 510; v. Cérémonies; — du Palais, 579.
Feu d'artifice, 541, 584, 589; v. Artifice; — de Saint-Antoine, feu sacré, 51, 53.

FE-FO

Feugerolles (de), 515, 516.
Feuillants, 136, 406, 449.
Feure (rue au), 201.
Feurier, 276.
Feux de joie, 179, 193, 269, 297, 317, 359, 375, 427, 431, 443, 449, 498, 503, 523, 524, 537, 538, 541, 544, 547, 596.
Feydeau de Brou, 560, 565, 595.
Fiacres, 596.
Fiefs, 208.
Fiente de mouton, 591.
Fierte, v. Châsse, Saint-Romain (Privilége).
Fièvres, 448, 506, 557.
Fil de fer, 152.
Filage du coton, 512, 556;—Filatures, 552, 627, 647.
Filassiers, 113.
Filles-Dieu, 126.
Filles Notre-Dame, 462, 644; — pénitentes, 456.
Filles perdues, 185, 268.
Filleul, 126, 133, 138, 284, 324; — saint, 6.
Fillon, 240.
Finance de la Commune, 155.
Finances, v. Bureau.
Fiquet, v. Du Boccage.
Fitz-James (de), 545, 548.
Flandre (la), 114, 120.
Flaubert, 598.
Flaust, 596.
Flavacourt (de), 103-106, 108-111, 132, 134, 136.
Flavius, 6.
Flèches, v. Pyramides.
Fleur-d'Epine, 563.
Fleurus-Duvivier (rue), 490; v. Duvivier.
Fleury, 607.
Flocquet, bailli d'Evreux, 205.
Floquet (A.), 157, 204, 419.
Florence (cardinal de), 368, 369.
Flore des environs de Rouen, 553.
Flotte hollandaise, 352.
Flottes, 42, 104, 144, 153; v. Galées, Navires.
Flux de sang, 399, 486; — de ventre, 165.
Foires, 99, 213, 230, 290, 294, 460, 634; — à cidre et aux boissons, 208, 213, 563; — de la Chandeleur, 100, 105, 213, 241, 294, 387, 423, 428, 443, 477; — de la Pentecôte, 213, 294; — de Saint-Gervais, 34, 130, 186; — de Saint-Gilles, 65, 68; — de Saint-Romain ou du Pardon, 45, 46, 136, 195, 208, 213, 217, 294, 345; — du Pré, 41, 56, 440.
Fonctions obligatoires, 118, 121, 264.
Fondeurs de suif, 215, 281;—en terre, 462.

FO-FR

Fontaine, architecte, 590.
Fontaine-Gaalor, v. Gaalor;— Jacob, 39, 45, 330.
Fontaines, 103, 118, 194, 203, 226, 227, 231, 244, 247, 249, 261, 267, 311, 363, 364, 368, 379, 380, 399, 471, 473, 477, 480, 521, 543, 545, 550, 558; voyez Sources; — de Vin, v. Réjouissances, Vin.
Fontaines (Jean des), 102; — hôtel, 173; v. Bec.
Fontenelle, 249, 559; — Monastère, 13, 19; — rue, 63, 89, 105, 592.
Fontevrault, 36, 74.
Forains (artisans), 149, 176.
Forçats, 280, 377, 504, 523; v. Galères.
Force armée, 608; v. Armée.
Forêts, 160, 259, 365, 430, 436, 445, 605; v. Roumare, Rouvray, etc.
Forfait, 556.
Forges, 542, 623.
For-issites, 306.
Formigny, 194, 567.
Formont, 533, 561.
Forteresses, 59, 123, 135, 405.
Fortifications, 63, 77, 127, 128, 144, 161, 166, 278, 280, 304, 316, 318, 345, 347, 349, 3"1, 394, 444, 472.
Fortin, 61.
Forts, 351; v. Sainte-Catherine.
Fossés d'aisance, 603; v. Chambres aisées.
Fossés de la ville, 84, 85, 107, 126, 258, 579; — Louis VIII, 85.
Foudre, 55, 63, 106, 115, 131, 167, 425, 457, 525, 578.
Fouleurs de drap, 176, 445; — Foulons, 136, 176.
Fouques, 123.
Fourches patibulaires, 609; v. Bihorel, Gibet.
Fourilles (de), 459.
Fourrage, 599.
Fourré, 563.
Fourreliers, 161.
Fourreurs, 200.
Fours de boulangerie, 567.
Foville (Nicolas de), 142.
Frainville (de), v. Faucon.
Framboisier (du), 107.
Franches-Aires, 130.
Franchise commerciale, 70, 120, 136, 157.
Franchises, 41, 119, 234, 257; v. Lieux d'asile.
Franco ou Francon, 23-26.
François (hôpital), 633, 637.
François (saint), 100; — de Paul, 308; — de Sales, 434; — Régis, 547.
François Ier, 100, 116, 149, 195, 213, 232, 236, 241, 244-248, 250, 252-255,

FR-GA

258, 262-265, 270-272, 276-278, 281, 282, 286; — II, 160, 298, 300.
François, comte de Valentinois, 263, — duc de Bretagne, 211.
Françoise-de-Grâce, 289.
Francs (les), 3, 6, 22.
Francs-fiefs, 451.
Francquetot (de), 483, 486.
Frangières, 316.
Franqueville (de), 486.
Fraterne, 92.
Fréauville (de), 87, 119.
Frédégonde, 7-9.
Frégate, 641.
Fréhier, 64.
Fremiot de Chantal (mad.), 433.
Frère (Edouard), 210, 211, 233.
Frères de l'Eglise, 14; — de la Mort, 422; — v Ecoles chrétiennes.
Frétillon, 547.
Fréville (de), 34.
Frey (Abraham), 559.
Friburger, 210.
Fripiers, 279.
Froid, v. Hivers.
Froissard, 127.
Froland, 552.
Froment, v. Blés.
Fromond (saint), 209.
Fronde, 465.
Frontin, 488.
Fruitiers, 238, 254, 334.
Fulbert, 54.
Funérailles, 230.
Futaillers, 220, 407, 454.

Gaalon, 118.
Gaalor (Fontaine), 78, 84, 93, 95, 203, 261, 347, 521.
Gabelles, 126, 127, 133, 150, 255, 432, 452, 454.
Gades-Renicourt, 102.
Gaguin (Robert), 171, 193, 238.
Gaillard de la Bataille, 547.
Gaillon, 75, 98, 102, 153, 202, 223, 310, 324, 348, 468, 470, 472, 529, 547.
Gainiers, 161.
Galées (Clos des), 26, 30, 89, 105, 109, 123, 147, 153, 185, 198, 422, 523, 648.
Galeran de Meulan, 56, 61.
Galères, 162, 280, 283, 287, 336, 377, 504.
Galeries, 203, 235, 365; — d'histoire naturelle, 434; —du commerce, 413.
Galiotes, 377.
Galiots, 506.
Gallemand, 435.
Galles (prince de), 202.
Gallia christiana, 429.
Galsuinde, 7, 8.
Gamaches (de), 168.
Ganterie (rue), 85.

GA-GE

Gantiers, 372.
Gany, 18, 21.
Garance, 553. 646.
Carde de la ville, 241, 323.
Garde nationale, 608, 612-616, 620-625, 628, 629, 635, 639, 649; — Urbaine, 608.
Gardes, 165; — Bourgeoises, 317, 319, 322, 323, 400, 403, 419.
Gargouille, 10, 157, 213.
Garnison, 624, 635.
Garnisseurs, 269.
Garsonnet, 372.
Gascogne, v. Fargis.
Gassion, 452, 454.
Gaston d'Orléans, 408, 417.
Gaucher (saint), 57.
Gaucourt (de), 168.
Gaugy (Guillaume de), 155.
Gaule (la), 1, 2.
Gaules (le sire de), 168.
Gauthier, 53; — le Magnifique, 69-71, 73-75, 78, 80, 120.
Gauthiers (les), 301.
Gautier, 45, 63, 74; — Garguille, 294; — Tyrel, 52; — seigneur d'Yvetot, 7.
Géant, 219, 238, 399.
Gelase, 55.
Gelées, 117, 164, 215, 227, 255, 309, 340, 352, 387, 441, 579; — v. Glaces, Hivers.
Gendarmerie, 97, 624, 633.
Générale (la), 595.
Généralité, 31, 149, 515, 592, 609, 616, 653.
Généraux des aides, 110, 134, 235; — des monnaies, 283.
Genlis, v. Hangest.
Génois, 262.
Gens d'église, 165, 255, 361; — de guerre, 209, 218, 221, 347, 360, 363, 368, 371, 400, 403, 405, 446, 464-469, 497; v. Soldats; — du roi, 117; — sans aveu ou de nul métier, 254, 394; v. Vagabonds.
Gentils, 189.
Gentilshommes, 372, 437, 444, 573, 580; — Verriers, 372.
Geoffroy, abbé, 71, 81; — archevêque, 54-57; — de Tourville, 56; — duc de Bretagne, 33, 57; — Plantagenet, 34, 54, 60-64, 66.
Geole, 169, 170, 633; — Geolier, 278.
Georges d'Amboise (cardinaux), v. Amboise; — cloche, 227, 517, 542, 600; — tour, 218.
Gerberoi, 46.
Géricault, 621.
Gering (Ulrich), 210.
Germain, 5; — saint, 32.
Germont (de), 566.
Gervais (saint), 4; v. Saint-Gervais.

GE-GR

Gesvres (duc de), 525.
Ghilde, 62, 70.
Gibert, 295.
Gibet, 148, 250.
Gigault de Bellefont, 457.
Gilbert, 16, 17, 570.
Gildard (saint), 5, 6; v. Godard.
Girancourt (de), 657.
Giselle, 23.
Gislebert de Laigle, 49, 50.
Gisors, 48, 49, 91.
Glaces, 139, 241, 249, 443, 448, 489, 499, 549, 557, 587, 651, 652; v. Hivers.
Glacières, 488.
Gland (Guy du), 156.
Gobelin (tour), 593.
Goblin (Marie), 437.
Godard (saint), 5, 6, 18, 50; v. Saint-Godard; — André, 395; v. Belbeuf.
Godarville (de), 97.
Godefroy, 16, 19, 541; — du Réaume, 144, 148.
Goiffred, 54.
Gombaud, 185.
Gombault, 17, 19.
Gonnor, 30.
Gontard, 26, 28.
Gontran, 8, 9.
Gorin, 451, 453.
Goscelin d'Arques, 35.
Gosseaume, 541.
Gosselin, 225, 236, 294, 366, 461, 489, 631.
Gossier, 572.
Goube, 645.
Goujon (Jean), 262; — de Gasville, 526.
Goulle, 177, 185.
Goulley de Boisrobert, 539.
Gourdin, 547, 594.
Gourley (Marguerite de), 249.
Gouttes de sang, v. Pluie de sang.
Gouttières, 577.
Gouvernement de la province, 325.
Gouverneurs, 283, 467.
Grains, 139, 303, 435, 436, 466, 482, 519, 555, 556, 568, 588, 601, 615, 623, 625, 630; v. Blés, Disettes.
Grainville (de), 542.
Grammont (Antoine de), 449.
Grammont ou Grandmont (prieuré), 64, 145, 213, 219, 223, 313, 320, 369, 380, 440, 441, 469, 478, 623.
Grand'chambre, v. Chambre.
Grand-cours, v. Cours.
Grand-Perrin, 177.
Grand-Pont (rue), 24, 59, 97, 601.
Grand-Théâtre historique, 531.
Grande-Bretagne, 42, 128; v. Angleterre.
Grande-rue, 236.
Grande sénéchaussée, 25.
Grandes-compagnies, 139, 140, 144.

GR-GU

Grands-jours, 259, 265, 272, 282.
Grandval (de), 461.
Granger, 416.
Gratien ou Graziani, 623, 624, 637, 643, 647, 652.
Gratifications, 200, 310.
Gravelines, 460, 638.
Graveurs, 161.
Graville (de), 133, 246.
Grecs, 591.
Grégoire, 17, 44, 47, 87, 89, 116, 130, 145, 146, 529; — architecte, 220.
Grêle, 498, 570, 575.
Grémonville (de), 377, 595.
Grenades, 305.
Grenetiers, 542.
Grenier à sel, 223, 232, 501, 616.
Greniers de la ville, 253, 323, 339.
Grieu (mad. de), 495.
Grille, 649; — de la cathédrale, 286, 627.
Grimault (Regnier de), 147.
Grimo, 14.
Grimoult du Plessis, 38.
Grippo ou Griphon, 13.
Grisel, 26, 194, 228, 420, 421.
Gros-horloge, 154; — Grosse-horloge (rue de la), 93, 119, 186, 192, 260, 543; — Tour, 367; v. Beffroi.
Grossin de Bouville, 562.
Groulart, 324, 337, 339, 343, 365, 368, 372, 373, 376, 379, 386, 387, 390.
Gruchet de Soquence, 304, 305.
Gruchy (de), 451.
Gruslé (Pierre), 293.
Gruyer, 331.
Guenet, v. Saint-Just.
Guérin, 562.
Guérisons miraculeuses, 369.
Gueroult, 351, 552, 582.
Guerre au lait, 258; — sainte, 80; — v. Bien public.
Guerres, 49, 124, 144, 298, 345, 521, 522, 562; — civiles, 166, 465; — féodales, 46; — religieuses, 410, 465; — théologiques, v. Querelles.
Guet, 134, 163, 176, 201, 255, 290.
Gueudeville, 531.
Gueux, 375; v. Mendiants, Pauvres, Vagabonds.
Guichard, 26, 216.
Guiche (de), 449, 459.
Guidon des prélats, 456.
Guiffard (Barbe) 387; v. Groulart.
Guillaume, abbé, 50, 83, 86; — Ballot, 54, 57; — Bonne-Ame, 11, 45-54, 68; — Cliton, 55; — comte d'Arques, 35; — d'Exmes, 33; — de Jumièges, 24, 25, 49; — de Nassau, 504; — de Tancanville, 96; — de Toëny, 37; — de Vienne, 153; — fils de Henri Ier, 56; — le Bâtard, 37-41; — le Conquérant, 42-44, 46-48, 52, 53, 359;

GU-HA

— le Grand, roi d'Angleterre, 48 ;— le Roux, 48-52 ; — Longue-épée, 26-28, 39, 41 ; — Pantol, 47 ; — Plantagenet, 56, 65, 66, 183 ;—Talvas, 47.
Guillaume-Lion (porte), 198, 351, 407, 554 ; — tour, 144, 335, 339.
Guillaume-Tell (rue), 644.
Guillebaut, 13.
Guillemette d'Assy, 249.
Guillotine, 628, 650.
Guinée, 140.
Guiry (de), 11.
Guise (de), 288, 298, 303-305, 341, 342, 354, 535.
Guy, 60 ; — comte de Ponthieu, 41 ; — de Bourgogne, 38 ; — de Clermont, 55.
Guyenne, 63.
Guyot, 546 ; — des Fontaines, 552.
Gymnase hygiénique, 413.

Habits de cordelier, 129;—de luxe, 285.
Haies et clôtures, 378.
Haigrold, 29.
Hallage, 278, 418.
Halle au blé, 252, 433 ; — aux Pelletiers, 175 ;— aux Tanneurs, 301, 442.
Halles, 53, 77, 85, 95, 98, 100, 113, 143, 149, 224, 273, 278, 302, 334, 407, 418, 450, 549, 550, 555, 615, 648.
Hallé, 494 ; — d'Orgeville, 440 ; — de Bouville, 588.
Hamel, 527.
Hangest (de), 114, 220.
Hanse (droit de), 97, 154 ; — hansier, 158.
Harald, 41.
Harcourt (d'), 28, 133, 135, 144, 162, 164, 168, 169, 173, 197, 201, 206, 465, 468, 486, 516, 528, 566-569, 580-584, 588, 591, 592, 598, 606, 608.
Hardouin, 403, 474.
Harelle (la), 150, 154.
Harenguerie, 165, 534.
Harfleur, 184.
Harlay (François de), 399, 404, 408, 417, 419, 430, 431, 441, 445, 449, 452, 456, 468-472, 475, 480, 491, 492, 633.
Harlette, 37.
Haro (clameur de), 24, 115, 150, 166, 181, 381, 451.
Harsy (Natalis de), 211.
Hastène ou Hasting, 18, 21.
Hastings (bataille d'), 42.
Haultemer (de), 356, 396.
Hautenoe (de), 201.
Hauteville (Bernard de), 106 ;— comte de, 565 ; — fief de, 516.
Haut-Mariage (r. du), 206.
Haute-Vieille-tour, 450 ; v. Vieille-Tour.

HA-HI

Hauts-jours, 245, 408.
Havoise, 33.
Havre, 289, 347, 440.
Hébert, 233.
Helgot, 54.
Hélie de la Flèche, 51.
Hellouin de Ménilbus, 658.
Helsin, 44.
Hemeric, 66.
Henri, comte d'Eu, 55, 229 ; — Courtmantel, 67, 69, 183 ; — duc d'Orléans, 263, 264 ; — évêque, 28.
Henri Ier, duc de Normandie, 50, 55-60 ; — II, 54, 61, 63.
Henri V, empereur, 54, 66 ; — VI, 72.
Henri Ier, roi d'Angleterre, 41, 49, 51-57, 64 ; — II, 38, 63, 65-68, 70, 82, 108, 161 ; — V, 170-174, 181 ; — VI, 97, 172-176, 179, 183-188, 202.
Henri Ier, roi de France, 38, 40 ; — II, 116, 123, 195, 213, 227, 263, 282-289, 292-295 ; — III, 115, 149, 322, 324, 326 329, 333, 335, 337-345, 368 ; — IV, 116, 156, 160, 159, 289, 331, 345, 354, 357-371, 373, 381, 393, 420, 657 ; — place, 637.
Henriette de France, 482.
Herbière (rue), 363.
Herbland (saint), 13, 209.
Herbouville (d'), 565, 608, 611, 613.
Hérésies, Hérétiques, 34, 41, 65, 81, 94, 184, 250, 260, 264, 281, 284, 292, 297, 298, 326, 340, 347, 370 ; v. Supplices.
Herlève, 33.
Hermenfroy, 43.
Hermengarde, 17.
Hermentrude, 48.
Hermites (rue des), 65, 92.
Herniaires, 554.
Héron (du), 376.
Hérouval (Guill. de), 154.
Heurt, 473.
Heurtault, 496.
Hidulphe, 9, 10.
Hiesme, v. Exmes.
Hilaire (saint), 3.
Hildebert, 34.
Histoire de la cathédrale, 17, 194, 503 ; — de Normandie, 63, 481 ; — de Rouen, 494, 553 ; — des Archevêques, 503 ; — des Palinods, 546 ; — et chronique de Normandie, 25, 30, 36 ; — Ecclésiastique, 483 ; — Naturelle, v. galerie.
Historiens normands, 537.
Hivers rigoureux, 3, 14, 19, 22, 43, 62, 68, 78, 81, 85, 105, 110, 139, 175, 182, 193, 201, 215, 221, 233, 254, 272, 277, 376, 417, 443, 453, 477, 482, 486, 489, 495, 496, 499, 518, 524, 531, 533, 542, 548, 557, 576, 583, 586, 596

HO-HU

605, 607, 642, 651, 652; v. Gelées, Glaces, Neiges.
Hoche, 650.
Hocqueville (d'), 170.
Holker, 574.
Homicide, 257.
Hommes de couleur, 636.
Honoraires, 114, 121.
Honoré II, 57.
Hôpital de Notre-Dame, 73; v. Hôtel-Dieu; — de Saint-Jean, 118; — de Saint-Vivien, 132; — des Aveugles, 39, 295; — des Incurables, 397, 444, 482; — des Pauvres valides, 379, 476; v. Hospice-Général; — des Pestiférés, 250, 414; — du Mont-Saint-Jacques, v. Maladrerie; — du Saint-Esprit, 191, 214, 295; — du Trésorier, du Roi, ou de Saint-Ouen, 103, 114, 142, 313, 390, 405; — Militaire, 489; — Saint-François, 470, 482; — Saint-Louis, 386, 474; — Saint-Louis et Sainte-Elisabeth, 469; — Saint-Roch, 474, 493.
Hôpital (rue de l'), 114.
Hôpitaux, 6, 73, 128, 440, 466, 469, 474, 501, 531, 616, 628.
Horloge de la ville, 154; — de Sainte-Catherine, 118.
Horlogers, 409, 484.
Hospice général, 163, 476, 477, 497, 499, 501, 507, 524, 538, 554, 568, 569, 598, 599, 611; v. Bureau.
Hostie, 132, 228, 267, 293, 300.
Hôtel commun, 226, 322, 342, 447; v. Hôtel-de-Ville, Maison commune.
Hôtel-de-Ville, 83, 169, 231, 263, 385, 560, 582, 593-596, 608, 616, 655; — rue, 245.
Hôtel de la Présidence, 538; — de la Santé, 334; — des Monnaies, v. Monnaie.
Hôtel-Dieu, 48, 60, 62, 69, 84, 103, 106, 109, 235, 276, 283, 293, 294, 311, 317, 330, 335, 336, 342, 375, 377, 382, 390, 397, 414, 418, 421, 426, 444, 461, 471, 515, 548, 561, 598; v. Lieu-de-Santé, Madeleine.
Hôteliers, 325, 381, 400, 425, 485, 534, 578.
Houard, 158, 234, 537.
Houdemare (Marie), 489.
Houdetot (de), 169, 538.
Houdon, 622.
Houel, 225.
Houppeville (de), 538.
Howard, 526.
Huard, 283.
Huby (l'abbé), 611, 643.
Huchers, 168; v. Menuisiers.
Huches, 247.

HU-IN

Hue, 159; v. Miroménil.
Hue de la Roque, 442, 526, 605.
Huemesnil, 98.
Hugon, 265.
Huguenots, 265, 300-305, 309-320, 326, 355, 370, 373, 382, 419, 492, 497; v. Calvinistes, Protestants, Réformés, Religionnaires.
Hugues, 15, 28, 31; — saint, 13.
Hugues Capet, 31; — d'Alorges, 171, 180, 182; — d'Amiens, 55-59, 61-63, 65; — de Gournay, 55, 57; — Mainard, 15, 16.
Huile de bitume, v. Pétrole.
Huissiers, 322.
Huitres, 462.
Humeurs froides, 384.
Hunedec, 23.
Hydrographie (cours d'), 626.
Hys, 290.

Idulphe, v. Hidulphe.
Ignace de Loyola (saint), 419.
Ignorantins (frères), 414.
Igou de Boisnormand, 515.
Illuminations, 503, 522, 524, 537, 541, 547, 552, 554, 567, 596, 613, 621, 626, 647, v. Fêtes, Réjouissances.
Images, v. Statues.
Imagiers, 235.
Immaculée Conception, v. Conception.
Immondices, 274, 254, 295, 296, 329, 363, 375, 379, 411, 416.
Immortalité de l'ame, 639.
Immunité, v. Lieux d'asile, etc.
Imposition foraine, 160.
Impôts, 65, 68, 70, 80, 105, 106, 108-111, 115, 126-128, 130-133, 135-138, 145, 150, 158, 162, 163, 169, 170, 177, 219, 221, 248, 253, 256, 278, 279, 283, 313, 315, 320, 335-338, 358, 366, 371, 376, 378, 387, 403, 416, 423, 430, 442, 446, 448, 451, 454, 475, 492, 538, 562, 613; v. Cotisations, Taxes.
Imprimerie et Librairie, 186, 209-211, 278, 332, 533, 534, 537; — lithographique, 555, 560.
Imprimeurs, 329, 392, 402.
Incarville (d'), 358.
Incendies, 7, 37, 54, 58, 59, 67, 70, 72, 75, 76, 79, 82, 83, 86, 88, 90, 92, 93, 131, 148, 160, 161, 169, 228, 244, 263, 274-278, 297, 338, 406, 425, 429, 454, 478, 485, 513, 514, 522, 529, 566, 570, 576, 578, 598, 651, 655, 656.
Incurables, 593; v. Hôpital.
Indemnité, 604.
Indes Orientales, 410.
Indiennes, 559.
Indigents, v. Pauvres.

Indulgences, 182.
Industrie, 262, 273, 604.
Infanticide, 250, 614 ; v. Supplices.
Inhumations, 226, 300, 301, 315, 333, 590.
Injures, 157, 276.
Innocent, 5, 58, 71, 74, 80, 91, 92, 132.
Innocents (Chapelle des), 135, 213 ; — Fête, 189, 333.
Inondations, 10, 18, 55, 58, 63, 73, 104, 108, 128, 145, 150, 164, 177, 219, 221, 223, 230, 301, 309, 320, 397, 426, 432, 464, 478, 485, 499, 504, 509, 519, 521, 548, 557, 566, 568, 575-579, 596, 603, 652.
Inscriptions, 124, 143, 268, 543, 545, 583, 598, 621.
Insensés, 497, 568 ; — Tour des, 397.
Insignes, v. Attributs, Emblêmes.
Instituteurs, 634.
Instruction pastorale, 617 ; — publique, 200, 581, 582.
Instruments de musique, 528.
Insurrections, 150, 423 ; v. Emeutes.
Intendance, v. Généralité.
Intendants, 289, 327, 429.
Interdit, 72, 73, 81, 82, 86, 88, 108 ; v. Excommunications, Théâtres.
Invasion ennemie, 629.
Irlandais, 384, 390.
Isabelle d'Aragon, 98 ; — de Bavière, 169.
Isambart, 36.

Jacobins, 6, 84, 90, 100, 109, 119, 128, 138, 147, 167, 172, 196, 203, 228, 238, 342, 413, 435, 446, 448, 450, 524, 553, 592 ; — Fontaine, 249 ; — Rue, 63 ; — Société, 626, 652, 654.
Jacquerie, 135.
Jacques V, 266 ; — Stuart, 504.
Jacques-Lelieur (rue), 91.
Jadoulle, 593.
Jansénisme, 361, 492.
Jansénistes, 480, 524.
Jardins, 517.
Jardin botanique, 428, 527, 560 ; — de Fécamp, 317 ; — de l'Hôtel-de-Ville, 655 ; — des Huguenots ; v. Cimetières ; — du Blanc, 337.
Jaugeurs-Mesureurs, 159.
Jean, archevêque, 22 ; — de Bayeux, 43-45 ; — de Marigny ou de Vienne, 128, 131 ; — de la Roche-Taillée, 175.
Jean, comte de Tancarville, 38 ; — comte de Mortain, 74, 75 ; — duc de Bourgogne, 101 ; — de Bretagne, 148 ; — de Normandie, 125-130 ; — roi de France, 121-125, 130-135, 137-140, 148.
Jean Cremense, 57 ; — de Dieu (religieux), 444 ; — de la Croix (saint),

538 ; — de Saint-Facond, 509 ; — de Vienne ; v. Jean de Marigny ; — — Sans-Peur, 162, 171 ; — Sans-Terre, 68, 73, 76-79, 82, 172.
Jean-Baptiste (saint), 189.
Jean-Lecœur (porte), 203, 416.
Jeanne d'Arc, 179, 180, 193, 194, 215, 565, 647 ; — boulevard, 637 ; — quartier, 490 ; — rue, 245, 334, 618 ; — tour, 78.
Jenny pour filatures, v. Métiers.
Jenson, 210.
Jéricho, 39, 330.
Jérusalem, 52.
Jésuites, 61, 136, 302, 313, 355, 362, 382, 400, 414, 419, 440, 448, 456, 459, 480, 492, 497, 517, 541, 552, 564-568, 573 ; v. Collége.
Jésus-Christ (dames de), 461, 510.
Jeunesse de Rouen, 258, 288.
Jeux, 268, 277, 336 ; — défendus, 427, 578 ; — de paume, 325, 427, 479, 505, 628.
Jolimont (de), 258.
Jongleurs, 141, 146.
Jore, 533.
Jort (Jean de), 539.
Joseph II, 589.
Jouare, 12.
Joueurs d'instruments, 528.
Jourdain, 171, 594, 609, 634.
Journal d'Annonces, 565, 576 ; — de Normandie, 209, 228, 533, 565 ; — historique de Rouen, 443, 449, 451-453, 454, 457.
Journée de travail, 253, 364, 404, 619 ; — du 10 août, 624.
Joutel, 544.
Joûtes, 125.
Jouvenet, 513, 514, 528, 581.
Joyeuse (de), 336, 337, 340, 360, 365, 368, 383, 385, 399, 403, 404.
Joyeux-Repos, 180.
Jubé de la cathédrale, 604 ; — de Saint-Ouen, 203, 582, 583.
Jubilé, 227, 369, 429, 431, 432, 441, 457, 532, 535, 555, 578, 587.
Judith, 17, 35, 37.
Judius (saint), 142.
Jugement de Dieu, 47.
Jugements, 231 ; v. Condamnations.
Juges et Officiers de judicature, 376.
Juges Consuls, v. Consuls, Tribunal de Commerce.
Juhel Berenger, 27.
Juifs, 51, 54, 55, 69, 77, 80, 87, 88, 94, 100, 101, 112, 118, 189, 402 ; — clos aux, 178.
Jules-César, 1.
Julien l'Apostat, 3, 4.
Jumiéges, 11-13, 18, 27, 34, 81, 83, 139, 183, 250, 269, 486.

JU-LA

Jurandes, 587, 609.
Jurés de la Commune, 80.
Juridiction, v. Consuls; — municipale, 135, 490; — des Clercs, 178; — des Ports, 534.
Juridictions, 109, 110, 114, 122, 124, 130, 134, 137, 143, 145, 147, 152, 188, 227, 230, 234, 292, 295, 505, 616, 622.
Jury, 581, 622.
Justice de paix, 615, 626; — haute, moyenne et basse, 64, 109, 122, 125, 130, 131, 137; — patibulaire, 292.

Kasteler, 579.
Keef, 299.
Kilmaine, 651.
Krantz (Martin), 210.

Laboureurs, 339, 363.
Labrosse, 318.
Lacabane, 123.
Lacets (fab. de), 389.
Lacman, 33.
Lafarge, 621.
Lafayette (de), 168; — rue, 604.
Lafrappe (le caporal), 349.
Laghen, bâtard d'Ailly, 169.
Laigle (de), 191; v. Roger.
Laines, 140, 195, 253.
Lait en carême, 216, 218.
Lallemant (famille), 127, 186, 210, 211, 278, 307, 515, 537, 595.
Lamandé, 600, 604.
Lambert d'Herbigny, 516.
Lamblardie (de), 600.
Lamine, 632.
Lampe d'argent, 417.
Lampérière (de), 471.
Lampistes, 589.
Lancastre (duc de), 134, 144, 183.
Landrenie (de), 426.
Landulphe, 9.
Lanfranc, 43, 45.
Lange, 164, 541.
Langevin, 377.
Langlois, 426, 589; — de Motteville, 392, 504.
Langonne, 352.
Languedor (de), 592.
Lanneurs, 136, 176.
Lans, 482.
Lanternes, 255, 290, 300, 423, 452, 509, 542, 599; v. Réverbères.
Lanterniers, 220.
La Reveillère-Lepeaux, 650.
Larivière, 479.
La Rochefoucauld (de), 217, 305, 473, 562, 572, 573, 580, 583, 592, 599, 602, 617, 633, 655.
Laroque (Mathieu de), 499.

LA-LE

Lasson (de), 496.
Latréaumont (de), 493, 494.
Latrines, 262, 295; v. Chambres aisées, Cloaques.
Launey (dem. de), 495.
Laurent (saint), 86; v. Saint-Laurent.
Laussac (de), 401.
Lavoisey, 539.
Layetiers, 168.
Lebaillif, 523.
Leber, 594.
Leblanc, 508; — de Beaulieu, 652, 655.
Leboucher-Dutronché, 641, 645.
Lebourg (Guillaume), 191.
Lebourgeois, 211, 428.
Lebouteillier, 169, 170.
Le Bouvyer, v. Fontenelle.
Lebrasseur (et non Levasseur), 431.
Lebreton, 513.
Lebrument, 593, 624.
Lebrun Desmarettes, 542.
Lebufle, 466.
Lecarpentier, 555, 560, 582, 596.
Lecat, 546.
Lecauchois, 203, 249.
Lecerf, 358; — de la Viéville, 517.
Lechandelier, 284.
Lechapellier, 607.
Leclerc, 169, 429.
Lecointe, 478, 635.
Leconterey, 210; v. Lallemant.
Lecordier, 100; v. Bigard.
Lecornier, 487; v. Cideville.
Lecourt, 264, 294.
Le Couteulx, 553, 569, 574, 582, 583.
Lediacre de Martinbos, 576.
Leduc, 350.
Lefebvre, 272, 461, 552, 611.
Lefée, 527.
Lefèvre, 132, 185.
Lefoyer, 500.
Lefrançois, 552.
Lefriand, 542.
Legal, 331.
Legeai, 265.
Legendre, 497, 509, 527, 544, 551, 646.
Legentil, 426.
Leger, 168.
Légions, 252.
Legrand, 163.
Legras, 150, 218, 337.
Legros (Mathieu), 76.
Lehuc, 479, 515.
Leicester (hôtel), 83.
Lejeune, 271, 430.
Lejumel, 324.
Leleu, 185.
Leliepvre (Jeanne), 561.
Lelieur, 116, 136, 139-141, 258, 264; v. Jacques-Lelieur.
Lelorrain, 520.
Lemaistre, 381.

LE

Lemaitre de Claville, 548.
Lemarchant, 272.
Le Marsis, 570.
Lemasson, 227; — Legolft (dem.), 594.
Lemenche, 51.
Lémery, 525; — rue, 136.
Lemesgissier, 5, 15, 23, 34, 129, 231, 439.
Lemesnager, 522-524, 535, 576.
Lemire, 655.
Lemoine, 191, 209, 549.
Lemonnier, 297, 551, 601.
Lendit (foire du), 20.
Lenfant, 301, 584.
Lenoir, 417.
Léon (saint), 22; — X, 286.
Léonard (saint); v. Saint-Amand.
Lepage, v. Du Boccage.
Lepardonneur, 294.
Leparmentier, 124.
Lépecq de la Clôture, 577.
Lepelletier, 521, 6
Le Pesant de Boisguilbert, 447, 524.
Le Pigny, 441.
Lépiné (Thomas de), 38.
Lèpre, Lépreux, 58, 61, 118, 212, 265.
Leprevost, 6, 447, 545, 602.
Leprince, 554, 606; — de Beaumont, 592.
Léproserie, 68, 69, 96, 142; v. Maladrerie.
Lequesne, 615.
Leroux, 185, 218, 233, 239; — d'Acquigny, 507, 595; — d'Esneval, 572; — d'Infreville, 467; — de Saint-Aubin, 416; — (Roulland), 246, 251.
Leroy, 324.
Lescot, 161.
Lesdos de Valiquerville, 573.
Lèse-majesté (crime de), 345, 370, 465, 467, 473.
Lesguilliez (Alexandre), 9, 60.
Lesmone, 350.
Lestrange (de), 146, 152, 153.
Lesueur, 510, 511; — de Colleville, 487.
Letalleur, 211.
Letavernie, 53.
Letellier, 204; — veuve, 571; — de Tourneville, 452.
Letourneur, 135.
Letourneux, 502.
Letreffilier, 147.
Lettres de cachet, 580; — de grâce, 303; — de jussion, 440, 461.
Le Turquier, 553.
Leudebaut, 7.
Leudowald, 9.
Leufroy (saint), 12.
Leutgarde, 27.
Leuville (Olivier de), 288.
Levavasseur, 543.
Levée d'hommes, 550.

LE-LO

Leveneur, v. Carouge.
Leverdier, 617.
Leverryer, 158.
Levieil, 581.
Levillain, 309.
Lézurier de la Martel, 571.
Lhonoré, 493.
L'hospital (de), 308, 327.
Liards (fabrication des), 477.
Libelles, 392, 394, 525, 612; v. Ecrits, Livres.
Liberté du commerce, 387.
Libertinage, 243, 292.
Libraires, 318, 333; v. Imprimeurs.
Libraires (cour et portail des), 104, 131, 176, 179, 192, 199, 214, 230, 448, 550.
Licquet (Théodore), 10, 23, 24, 37, 603.
Lieu-de-Santé, 249, 263, 277, 312, 334, 338, 356, 366, 371, 375, 379, 384, 397, 407, 412-415, 423, 424, 436, 444, 466, 468, 473, 474, 488, 493, 561; v. Hôtel-Dieu; — d'Event, v. Event.
Lieutenant, v. Bailli; — criminel, 282, 292, 530; — de police, 230.
Lieux d'asile, de franchise et d'immunité, 8, 41, 70, 96, 105, 158, 159, 169, 172, 230, 233.
Ligue, Ligueurs, 205, 325, 333, 337, 343-348, 353, 358, 359, 370; v. Bien public, Fronde, Union.
Lillebonne, 42; — comte de, 569, 584, 592.
Limonadiers, 518.
Lincestre (de), 73.
Lindebeuf, 316.
Lingères, 463.
Lisieux, 39.
Lisle (Pierre de), 204.
Lit de justice, 146, 217, 236, 248, 288, 398, 369, 416, 446.
Lithographie, v. Imprimerie.
Livet (de), 162, 171, 176.
Livre d'or, v. Louis de vingt-quatre livres; — tournois, 187; — des Fontaines, v. Manuscrit.
Livres défendus, 254, 271, 293, 317, 318, 332, 372, 392, 402, 410, 568, 573; — de Calvinistes, 264, 265, 267; — et Objets d'art, 623.
Lo (saint), 7, 209; v. Saint-Lo.
Loges des Marchands, 254; — pour les Pestiférés, 414, 420.
Logeurs, 534, 614; v. Hôteliers.
Loi martiale, 611.
Londres, 62.
Long-Boël (forêt du), 376.
Longpaon, 25, 26, 572.
Longueville (de), 113, 288, 415, 416, 420, 423, 424, 430, 438, 442, 444, 446, 464-467, 470, 472-476, 480-483; — comté, 141; — hôtel, 231; — prieuré, 105.

LO-MA

Loques (Raoul), 90.
Loré (de), 181.
Lorraine (cardinal de), 279, 287, 322; — ducs, 347, 350, 354, 486.
Loterie, v. Blanques.
Loth (l'abbé), 637, 640.
Lothaire, 17, 18, 28, 30.
Louf (Guérard), 211.
Louis-le-Débonnaire, 16, 17 ;—d'Outre-mer, 27-30; — V, 31; — VI, dit le Gros, 55, 60; — VII, 63, 67; — VIII, 75, 85, 86, 95, 107; — IX, 74, 84, 86-89, 91-101, 107, 115;—X, 112-114,124;—XI, 100,149, 156, 188, 194, 195, 202-208, 210-212, 216; — XII, 116, 178, 220-225, 227, 232-237, 241, 244, 248, 285; — XIII, 160, 358, 368, 379, 383, 396, 400, 401, 408, 409, 415, 417, 421, 435, 437, 443, 446, 449, 454, 458; — XIV, 123, 172, 225, 292, 368, 461, 462, 465-468, 471, 473, 475, 483, 503, 506, 525; — XV, 521, 526, 532, 537, 552, 554, 559, 567, 568, 572, 580, 583, 588; — XVI, 577, 583, 585, 588, 592, 600, 601, 604, 620-624, 627, 628, 635, 643, 646;—XVIII, 558;—dauphin du Viennois, 236; — duc d'Orléans, 162, 221.
Louis (le capitaine), 304.
Louis de vingt-quatre livres, 648.
Lourailles (de), 538.
Louviers, 73, 86, 181, 227, 229, 304, 560.
Louys (Jehan), 346.
Lucas, 545.
Luce de Barre, 56.
Lucius, 70.
Ludot (Christophe), 361.
Lunetiers, 269.
Lurienne (de), 640.
Lusace (de), 525.
Lusignan (de), 401.
Luther, Luthériens, 239, 254, 260, 264, 272, 292, 298; v. Huguenots, Protestants, Religionnaires.
Luttes, v. Guerres, Préséances, Querelles.
Luxembourg, 170.
Luxembourg (de), 179, 184-187, 200, 206, 208, 212, 214, 240, 248, 368, 517, 521, 522, 532, 536, 539, 551, 566; — hôtel, 231, 451; — quai, 518.
Luynes (duc de), 406, 408, 410.
Lycée, 362, 404, 647; v. Collége; — libre, 610.
Lyon (archevêque de), 514.
Lyonnaise, 1, 2.
Lyons (forêt de), 123.

Mabille, 47.
Maccartan, 652.

MA

Machine à battre le blé, 588; — à filer, 604; v. Métiers.
Machonnaye (de la), ou Massonnaye, 264, 268.
Machoul, 37.
Maçons, 590.
Madeleine de France, 266.
Madeleine (hôpital, prieuré et église de la), 6, 49, 73, 102, 103, 106, 108, 110, 235, 241, 284, 298, 301, 312, 317, 365, 421, 426, 432, 461, 471, 479, 501, 561; v. Hôtel-Dieu, Sainte-Madeleine; — religieux, 127, 128, 142, 357, 414; — quai, 416; — rue, 425.
Magasin à poudre, 623.
Magie, Magiciens, 439, 491; v. Sorcellerie, Sorciers.
Magin, 600.
Magistrats, 282, 300.
Mahiel d'Étanville, 577.
Mai des Clercs, 178, 342, 624.
Maignart, 467; v. Bernières.
Mailleraye (de la), 442, 449.
Maillet, 577.
Maillotins, 150.
Main du roi, 117, 126, 150, 151.
Maine, 3, 46, 63.
Maire, Mairie, 72, 79, 80, 88, 89, 95, 101, 106, 113-115, 117, 118, 125, 126, 129, 143, 144, 147, 151, 152, 169, 480, 490, 506, 530, 569, 580, 588, 612, 645, 654; v. Administration, Municipalité.
Maires et Echevins, v. Juridiction.
Maisons religieuses, 435; v. Communautés.
Maison commune ou de ville, 186, 319, 642; v. Hôtel-de-Ville; — d'arrêt ou de détention, 158, 626, 638; — de correction, 516; — de pierre, 170, 278, 293, 393; — de sûreté, 633; v. Prisons; — écroulée, 422.
Maisons cornues, 516; — en bois, 54, 82, 86; — en pierres, 82, 170; — de plaisance, v. Manoir.
Maître des ouvrages, 590; — d'école, 497; — de métier, 360.
Maîtrise de la cathédrale, 147.
Major, 72.
Majorité, 146, 308, 411, 471.
Maladies, 17, 60, 62, 78, 88, 159, 164, 167, 229, 261, 295, 298, 328, 399, 407, 411, 506, 548, 557, 568, 577, 578, 587, 595, 602, 605, 645; v. Épidémie, Peste.
Maladrerie, 58, 69.
Malesherbes, 607.
Malet de Graville, 133, 163.
Malfaiteurs, 256, 371, 650.
Malfilâtre, 246.
Malhortie (de), 629.
Mallet, 446.

MA

Malletiers, 168.
Malmont, v. Roger.
Malpalu, 59.
Malson, 5.
Mal-s'y frotte (tour), 134, 357.
Maltôte, 105, 107; — Maltôtiers, 454.
Mamachi, 561.
Manége des Arbalétriers, 134.
Manichéens, 34, 81.
Manoir abbatial, 343; v. Saint-Ouen; — archiépiscopal, 89, 95, 260, 350; v. Archevêché, Déville, Gaillon.
Mantes, 67, 139.
Manuel du Bibliographe, 210, 233.
Manufactures, 519, 607.
Manuscrit des Fontaines, 116, 229, 258.
Manuscrits de la cathédrale, 54.
Marat, 641, 642.
Maraudeurs, Marauds, 209, 212, 257.
Marbeuf (de), 454.
Marc-d'argent, 110, 116, 124, 151.
Marcel, 132, 197, 198.
Marcelin, 3.
Marchandises étrangères, 435, 443.
Marchands, 30, 38, 62, 67, 68, 70, 79, 99, 109, 114, 121, 122, 140, 174, 178, 222, 228, 232, 238, 253, 278, 285, 289, 295, 312, 371, 381, 448, 450; — de l'eau, v. Mariniers; — place des, 484, 485, 497; v. Bourse.
Marche (comtesse de la), 570.
Marché (place du), 25.
Marché à la volaille, 178; — aux balais, 77, 517; — aux chevaux, 165, 173, 194; — aux herbes, 178; — aux poissons, 133; v. Poissonnerie; — aux veaux, 180, 198, 368, 558; v. Pucelle (place de la); — neuf, 112, 159, 178, 212, 245, 334, 363, 450, 564, 634, 638; v. Vieux-Marché.
Marchés, 112, 178, 182, 187, 334, 361, 450, 555, 556, 590, 634.
Marck (Robert de la), 297, 298, 303.
Marc du Parc, 94.
Maréchaussée, 530.
Maréchaux, 195, 543.
Marée (débit de la), 129.
Marel (Jean), 94.
Marêquerie, 301, 372, 379, 388, 407, 419, 474, 477, 555.
Marescot, 89, 430, 432.
Marguerie, 185.
Marguerite de Provence, 95; — reine d'Angleterre, 188, 202.
Marguillers, 555.
Mariages, 43, 381; v. Etat-civil.
Marie, abbesse, 90; — de Brabant, 103; — de Lorraine, 266, 287; — de Médicis, 156, 396, 400, 401, 417.
Marie Louise, 481; — Stuart, 287; — Thérèse, 436, 493, 499.
Marigny (de), 113, 128, 131, 206.

MA

Mariniers, 67, 148, 313.
Marle (Guillaume de), 81.
Marlorat, 265, 304, 305.
Maromme (de), 136, 138.
Marot, 245; v. Psaumes.
Marque du papier, 451.
Marqueterie, 238.
Marqueurs, 241, 253, 298, 330, 344, 375, 394, 412, 420, 448.
Marquis, 589.
Marsillac, 260, 277.
Martainville (marquis de), 595.
Martel, 425; — Charles, 83.
Martin, pape, 103, 104; — saint, 223; — de la Martinière, 504; — du Belley, 156, 308.
Martinbos, v. Lediacre.
Martinville, chaussée, 105, 125, 156, 164, 201, 221, 230, 350; — porte, 89, 94, 144, 151, 157, 158, 160, 161, 163, 178, 191, 197, 261, 316, 326, 353, 542, 574, 580, 609; — quartier, 78; — rempart, 337; — vivier, 96, 98.
Martyrs, 634, 640; — Innocents, 431.
Marye, 572.
Mascarades, 190, 271, 321, 332, 361, 390, 394, 418, 427; v. Conards.
Masques, 270, 314, 357, 361, 417, 418, 622.
Massacre (porte), 58, 83, 192; — rue, 5, 93, 186, 558.
Massacres, 314, 320, 640; v. Juifs, Religionnaires.
Masselin, 226, 227.
Massé de Launay, 197.
Masseville (de), 543.
Massiot Daniel, 177.
Massonnaye (de la), v Machonnaye.
Mathan (de), 393; — hôtel, 491.
Mathieu d'Albane, 57.
Mathilde, 34, 35, 39, 40, 42, 47, 49, 54, 57, 59, 64, 65, 92; — comtesse d'Artois, 119.
Mathurins, 475, 530, 531.
Matières d'or et d'argent, 149.
Matignon (de), 273, 278, 305, 323, 498, 508.
Matines, 119.
Matrones, 292.
Maubert de Gouvest, 574.
Maubué de Mainnemare, 133.
Maudine (Philippe), 133.
Maufer, 209-211.
Mauger, 35, 37-39.
Maulévrier (comte de), 205, 207, 259; v. Brézé; — hôtel, 313, 355, 362.
Mauny (baron de), 387, 426, 427.
Maupeou, 580.
Maurice Burdin, 55.
Maurice, évêque, 87, 88.
Maurile, 27, 39-43, 55, 215, 216.
Maurry, 499, 511.

MA-ME

Mausolées, 262, 286, 545; v. Tombeaux.
Maussifrote (tour), v. Mal-s'y-frotte.
Maussion (de), 609.
Mauvais garçons, 259.
Maximes des Saints, 511.
Maximum, 630, 638.
Mayenne (duc de), 343, 346, 347, 353-355.
Mazarin, 467, 470.
Mazeline, 518.
Mécaniques, v. Métiers.
Mécontents, v. Ligue.
Médailles, 513, 630.
Médard (saint), 5, 6, 18.
Médavy, v. Rouxel.
Médecine, 384, 432.
Médecins, 265, 298, 384, 414, 466, 471, 530, 546.
Médicis (de), 368, 369; v. Catherine, Marie.
Méginard, 15.
Mégissiers, 215, 372.
Mehemet Rissabeck, 526.
Melaigne (saint), 32.
Mélance, 8, 9.
Mellon (saint), 2-4, 22, 45, 93, 108, 136, 217.
Melson, 5.
Mendiants, 212, 252, 289, 339, 363, 375, 383, 387, 397, 407, 411, 466, 475, 593, 597; v. Pauvres, Vagabonds, — Ordres des, 487.
Mendicité, 251, 278, 285, 407, 477, 485, 556, 575, 603, 607.
Ménilbus (de), 658.
Menuisiers-Huchers, 168.
Merci (religieux de la), 600.
Merciers, 176, 278, 279, 337.
Mercœur (duc de), 375.
Mercuriales, 222.
Méridien, 484.
Merle ou Mérule (Guy de), 99.
Mérovée, 5; — Mérovingiens, 3.
Mesmes (Jean de), 279.
Mesmont (de), 566.
Mesnager, v. Lemesnager.
Mesnard, 19.
Mesnil-sous-Saint-Georges, 301.
Messageries, v. Coches.
Messagers, 378.
Messes, 224, 229, 454, 575, 580, 583, 617, 620.
Messie, 189.
Mesures, 174, 230, 239, 466, 560, 630.
Mesureurs, 139, 159, 200.
Météore, 581.
Métiers, 360, 364, 398, 556, 604, 607, 627.
Meulan (Pierre de), 111.
Meules, 200; — quai, 233, 392.
Meuniers, 381.

ME-MO

Meurtres, 328, 350, 356; — Meurtriers, 257, 284, 381; v. Supplices.
Michel, évêque, 44; — roi de Pologne, 490.
Michel-Ange de l'Hospital, 308; — de Raguse, 523.
Michodière (de la), 565, 569, 575, 595.
Michu, 653.
Microscope solaire, 541.
Milan, 4.
Milice, 134, 314, 550, 556, 580, 608, 627.
Mineurs (les frères), 85, 86, 91-95, 196; v. Cordeliers.
Minimes, 308, 355, 383, 434.
Ministres protestants, 315, 326.
Minpincy (de), 104.
Minutes des contrats, 366.
Mirabeau, 618.
Miracles, 9, 10, 44, 157, 196; v. Romain (saint).
Miroitiers, 269.
Miromesnil (de), 472, 526, 560, 567, 572, 583, 647.
Miron (François), 465.
Misère, 164, 252, 298, 422, 451, 468, 475, 482, 489, 496, 501, 507, 519, 533, 554, 587, 588, 596, 607, 645.
Missi dominici, 15, 16, 19.
Mission, 457, 546, 572.
Mites (Richard), 177.
Mi-voie, 651.
Modistes, 191.
Mœurs ecclésiastiques, 31, 43, 46, 56, 103, 120, 188, 254, 333; v. Discipline.
Moges (Jean de), 282.
Moine espagnol, 433; — Moines, v. Saint-Ouen.
Mois républicains, 631.
Molière, 294, 479.
Mollien, 561.
Moluques (îles), 410.
Momerie, 196; v. Mascarades.
Monastères, 480, 623.
Moncontour, 317.
Mondefort (Osberne), 192, 197.
Mondor (de), 439.
Mondory, 294.
Monétaire, v. Monnayeurs.
Monnaie (Arnould), 132, 133.
Monnaie, 19-21, 46, 149, 176, 187, 217, 283, 292, 346, 355, 401, 428, 443, 520, 561, 610; v. Bons.
Monnaies (hôtel des), 149, 150, 357, 616, 635.
Monnayeurs, 119, 123, 202, 369.
Monopole, 79, 113, 371.
Monopoleurs, 422, 451, 454.
Monstrelet, 168.
Mont (fief du), 460.
Mont-aux-Malades, 58-61, 65, 68, 93, 219, 424, 485; — Carmel, 270, 391;

MO

— des Lépreux, 61 ; — du Calvaire, 330 ; — Fortin, 60, 541, 552 ; — Renard, 535 ; — Riboudet, 601 ; — Robert, 61 ; — Saint-Bernard, 653 ; — Saint-Jacques, 58, 60 ; — Saint-Michel, 49, 488.
Montagnards (place des), 634, 638.
Montagne, 638, 639, 643, 644.
Montagne (de), 362.
Montaigu, 111.
Montansier, 592, 602.
Montaure, 40.
Montausier (duc de), 483, 499.
Montbazon (duc de), 396, 403-406, 493.
Mont-Blanc (boulevard du), 637.
Montboissier (de), 323.
Montbret (Coquebert de), 595.
Montespedon (de), 202, 214.
Montfort (de), 148.
Montgommery, 304, 305, 323; v. Roger.
Montholon, 505, 508, 515, 584, 594.
Montier (Madeleine de), 439.
Montigny (de), 400, 471.
Montivilliers (religieuses de), 99, 469.
Montlhéry, 205.
Montlord (de), 410.
Montmorency (de), 288, 319, 320, 329, 356, 403, 508, 517, 520, 528, 539, 566.
Montpensier (de), 346, 354, 356, 364, 367, 375, 385, 387.
Montre, v. Noblesse, Revue.
Montre (Pierre de la), 146.
Monuments, 478, 500, 627, 635.
Monvel, 606.
Monville, 386.
Moralités, 294 ; v. Mystères.
Morant d'Eterville, 393.
Mordant, 620.
Moréri des Normands, 546.
Morestel, 456.
Morin, 210, 211.
Mort civile, 410.
Mortalité, 50, 129, 160, 165, 168 ; v. Maladies, Peste.
Mortemer, 40, 81, 84.
Morvilliers (de), 2 2.
Motte (rue de la), 627.
Motteville (Mme de), 504, 658.
Mouchard, 530.
Moula, 526.
Moules pour mesurer le bois, 239.
Moulin à faulx, 402 ; — à poudre, 578, 579 ; — à vent, 499.
Moulins, 33, 73, 78, 89, 92, 94, 98, 102, 105, 129, 130, 143, 163, 351, 377, 380, 402, 450, 482.
Moulin-Chapel, v. Pommereul.
Moulineaux (forêt de), 420.
Mousselines (fab. de), 559.
Moustier, 32.
Moutardiers, 518.
Mouton, v. Guillotine.

MO-NO

Mouvements populaires, 310, 405, 454, 519 ; v. Emeutes, Rassemblements.
Mouy (Collard de), 222.
Municipalité, 609-612, 616, 623, 629, 641, 650 ; v. Commune, Mairie.
Mûriers, 331.
Murs de la ville, 170, 186, 289 ; — de quai, 597 ; — de Saint-Ouen, 63, 90.
Muse normande, 419, 481.
Musée d'antiquités, 32, 65, 434 ; — de peinture, 514, 549, 551, 655.
Musique, 166.
Mustel, 126, 138, 155 ; — de Boscroger, 306.
Mystères, 141, 146, 165, 179, 191, 196, 198, 212, 213, 221, 229, 236, 261.

Nagerel, 25, 52, 273, 291, 308, 318.
Naguet, 105-107, 146.
Naissances et Décès, v. Etat civil.
Naphte, v. Pétrole.
Napoléon, 231, 481.
Nationale (rue), 618.
Nativité de la sainte Vierge, 92.
Naudin, 443.
Navarre (roi de), 288, 298, 320, 326, 345, 351.
Navie, 153.
Navigation, 67, 68, 79, 95, 108, 114, 139, 149, 183, 313, 531, 548, 587, 600, 642.
Navires, 17-19, 21, 26, 30, 42, 108, 147, 352, 365, 371, 384, 476, 533, 600, 617, 628, 638.
Nefs du roi, 198 ; v. Galées.
Néel, 557 ; — de Christot, 548.
Nègres de Saint-Domingue, 621.
Neiges, 58, 117, 147, 164, 197, 352, 519, 557, 579, 597 ; v. Hivers, Inondations.
Nemours (Mme de), 483.
Nesle (de), 131, 133.
Neuf-Marché, v. Marché neuf.
Neustria pia, 59.
Neustrie, 1-4, 8, 9, 14, 15, 20, 23 ; v. Normandie.
Neuve-Massacre (rue), 594.
Neuve-Saint-Lô (rue), 57.
Neuve (porte), 469.
Neuves-Galées, v. Galées.
Nicaise (saint), 1, 2, 11, 21, 36.
Nicée, 36, 51.
Nicolas, 35, 38, 50 ; — dit Roger, 125, 128 ; — le Frère, 519.
Nicotiane, 421.
Nid de-Chien (le), 62, 75, 106, 153, 170.
Nitrière, 579.
Noblesse, 218, 361, 470, 537, 546, 570, 577, 578, 604, 638.
Noël, 334 ; — de la Morinière, 515, 571

NO-OD

Noës (tour des), 98.
Nogaret (de), 341.
Noirs, 612, 621.
Nolant de Fatouville, 513.
Noms des rues, 634, 644; — des Saints, 639; — v. Mois républicains.
Nonce du pape, 540.
Nonnains (abbaye des), 15.
Nord (comte du), 595.
Nord (porte du), 92.
Norfolk (duc de), 526.
Normandie, 3, 23, 26, 48, 73, 77, 78, 96, 121, 148, 194, 202, 205-209, 599; — chrétienne, 494.
Normands, 3, 15-23, 27, 40, 67.
Notables, v. Assemblées.
Notaires, 16, 103, 166, 181, 221, 277, 366, 496; v. Archives.
Notre-Dame (cimetière), 124, 456, 459; — confrérie, 120, 198; — église, 11, 30-32, 103, 236, 342, 425, 481, 617; v. Cathédrale; — île, 488; — place ou parvis, 4, 24, 41, 70, 72, 74, 98, 103, 119, 174, 178, 194, 200, 215, 236, 267, 364, 647; — fontaine, 194; — — religieuses, 462, 535, 550; — rue, 115, 279; — source, 90, 103; — trésor, 115.
Notre-Dame de Bonsecours, 541; — de Bonport, 71; — de Bonne-Espérance, 348, 377; — de Grâce, 497; de Grammont, 441; — de la Charité, 477; — de la Ronde, 83, 91, 215, 264, 299, 540; — de la Rose, 142, 152, 153, 170, 295, 300, 477; v. Chartreux; — des Anges, 457; — des Neiges, 197; — du Bon-Voyage, 140; — du Mont-Carmel, 270; v. Carmélites; — du Parc, 64, 380; — du Pré, 29, 30, 40-42, 49, 66, 90, 109, 127, 294, 460, 656; v. Bonne-Nouvelle; — du Vœu, 64, 135.
Nouveaux Réunis, 505.
Nouvel (Guillaume de), 142.
Nouvelle opinion, 317.
Nouvelles-Catholiques, 487, 495.
Noviciat des Jésuites, 382, 383, 566, 576, 596, 610.
Novince (de), 382.
Nuds-Pieds (Jean), 451.
Nu-Pieds (révolte des), 451.
Numérotage des maisons, 605.

Obits, 143.
Objets d'art, 623.
Obstétrices, 292, 440.
Octroi, 229, 285, 454, 534, 538, 583, 616, 651.
Odard du Pin, 56.
Odieuvre, 558.
Odoard, v. Odard.

OD-OY

Odon, 42, 47, 51; v. Clément, Rigaud.
Œufs, 396, 531, 562.
Offices, 279, 281, 282, 314, 325, 422, 455, 530.
Official, 120, 177, 221; — cour de l', 131.
Officialité, 52, 131, 145, 198, 486.
Officiers municipaux, 79, 226, 453, 458, 580, 598, 608, 613, 615; — publics, 641; — royaux, 80, 83, 87, 107, 111, 126, 137, 140, 143-146, 151, 156; — de judicature, 376.
Offrandes à la patrie, 609; v. Dons.
Ogier-le-Danois, 18.
Oiseaux, 189, 455.
Oisifs, v. Vagabonds.
Oison bridé, 380.
Oissel, 20, 47.
Olaf ou Olaüs, 33.
Olivier, 196, 257, 288.
Olonne (évêque d'), 476.
Olorousky (prince), 532.
Orages, 63, 177, 191, 397, 417, 426, 457, 554, 570, 575, 578, 587, 590, 605, 655.
Oratoire (PP. de l'), 142, 405, 476.
Orderic Vital, 1, 4, 23, 47, 49-51, 55.
Ordonnance de Blois, 447.
Ordre judiciaire, 607.
Oresme (Nicolas), 141, 143, 147, 150.
Orfèvres, 119, 186, 236, 289, 547.
Orges, v. Hugues d'Alorge.
Orgues, 17, 218, 222, 249, 270, 311, 376, 455, 498, 499, 521, 566, 616.
Origine de Rouen, 1.
Orléans (duc d'), 162, 221, 223, 446, 467, 499, 525; — Gaston, 417; — Henri, 415, 424, 467, 483; — Jean, 136, 154, 160, 165.
Ormond (d'), 525.
Ornano, 410, 415.
Ornay (d'), 540.
Ornements de luxe, 285.
Orphelins, 421, 461.
Oscher, 18, 19.
Osmond, 29.
Otages, 138, 140, 171.
Othon, 29.
Oublayeurs, 545.
Ouen (saint), 7, 10-12, 18, 21, 25, 26, 32, 248; v. Saint-Ouen.
Ouragans, 55, 143, 235, 250, 397, 498, 528, 571, 578, 655; v. Orages, Tempêtes.
Ours (rue aux), 5.
Oursel, 506.
Outin (l'abbé), 573.
Ouville (d'), 182.
Ouvriers, 121, 131, 132, 285, 322, 338, 367, 371, 398, 437, 438, 490, 506, 509, 535-537, 548, 604, 609, 618, 619.
Oys (saint), 12.

PA

Pacification de la Normandie, 468.
Pacte fédératif, 613, 624.
Paër ou Paterne (saint), 263.
Paillarde, 268.
Pain, 239, 255, 322, 338, 354, 464, 519, 536, 580, 599, 613, 625, 627, 644, 645; — à bénir, 624.
Pain d'Etancourt, 61.
Pairs, 80, 117, 118, 121; v. Officiers municipaux; — cour des, 77.
Paix, 128, 138, 188, 260, 266, 269, 297, 310, 314, 341, 473, 509, 522, 524, 562, 596, 653; v. Traités.
Paix (porte de la), 469.
Palais archiépiscopal, 45, 110, 197, 201, 226, 365, 408, 548, 552; v. Archevéché, Déville, Gaillon; — ducal, v. Château, Tour, Vieux-palais; — royal, 173, 187, 237; — de Rollon, 85.
Palais de justice, 112, 178, 224, 236, 237, 242, 245, 248, 254, 263, 296, 320, 343, 365, 374, 386-389, 397, 415, 513, 522, 554, 564, 583, 617; v. Présidence.
Palestine, 72, 80; v. Terre sainte.
Palgade (hôtel de), 341.
Palinods, 218, 219, 222, 226, 245, 257, 281, 292, 294, 328, 401, 433, 473, 517, 606; v. Académie.
Pallium, 43, 70, 84, 87, 88, 91, 103.
Palmail, 380.
Paniers de poisson, v. Poissonniers.
Pannetiers, 407, 601.
Panneverre (religieuses de la), 483.
Panonceaux, 166.
Papetiers, 279; — Papier, 387, 442, 451.
Papillaud, 599, 601, 655.
Papistes, 300, 311, 492.
Pâques, 297, 310, 317; — fleuries, 158.
Pardon, v Foire de Saint-Romain.
Pardons ou Indulgences, 45.
Parfumeurs, 506.
Paris (Claude de), 472.
Paris, 19, 174, 179, 183; — porte, 172, 526; v. Quais.
Parjures, 248.
Parlement, 14, 25, 112, 115, 116, 178, 215, 244, 245, 248, 250, 252-255, 263, 266, 268, 271, 272, 276-284, 288-304, 307-315, 319-330, 333, 335-340, 343-365, 369-379, 381-440, 412-450, 452-455, 458-467, 470-483, 485-490, 492-498, 501-508, 510-517, 524-548, 550, 554, 556-569, 572-576, 578-587, 589-592, 601, 604, 605, 611, 612; — de Paris, 101, 114, 120, 148, 149, 244, 329, 561; — Maupeou, 580; v. Conseil supérieur.
Parlouer aux bourgeois, 112, 233; v. Salle des Marchands.

PA-PÉ

Parme (prince de), 353, 354, 357.
Paroisses, 591, 615-618, 650.
Partisans, 390, 423, 442, 451.
Parvis, v. Notre-Dame.
Pascal, 245, 462, 471.
Pas-Perdus (salle des), 554.
Pasquier, 302, 344, 551, 641, 642.
Pasquins, v. Ecrits, Libelles, Livres défendus.
Passavant ou Passe, 651.
Passementiers, 262, 490, 530, 536.
Passeurs d'eau, v. Bateliers.
Passion (confrérie de la), 146, 165, 229, 276, 471; — Mystère et Puy, 191, 196, 221, 276.
Pasteurs (fête des), 189.
Pastoureaux, 93.
Patenôtriers, 365.
Patentes, 622.
Pâtissiers, 536, 545.
Patriarche (hôtel du), 201.
Patrie (autel de la), 639.
Patrie (la) en danger, 624.
Paul, 19, 383, 595.
Paulart, 350.
Paume, 296.
Paupérisme, 298.
Pausanias normand, 603.
Pauvres, 132, 212, 247, 251, 252, 261, 265, 269, 277, 280, 293-296, 312, 317, 322, 335-339, 342, 349, 363, 366, 371, 374, 375, 379, 381, 386, 390, 398, 407, 411, 418, 422, 425, 428, 436, 466, 468, 474, 475, 479, 482, 485, 489, 496, 501, 506-508, 515, 530, 548, 554, 556, 584, 609, 610, 612, 619; v. Bureau, Secours.
Pavage, 493.
Pavillon américain, 602; — national, 617, 638.
Pavillon (rue du), 386.
Pavyot de la Villette, 547.
Paysans, 182, 184, 436.
Péage, 113, 114, 309; v. Pont.
Pêche, 430, 642.
Pecq (le), 67, 148.
Pehu (Claude de), 356.
Peignerie, 238; — Peigniers, 514.
Peigneurs de laine, 159.
Peine de mort, 297; v. Supplices.
Peintres-verriers, 208, 235, 581.
Peinture (école de), 549.
Peintures murales, 577.
Pélerinage, 541.
Pélerins, 132, 157, 488.
Pelhestre, 520.
Pelletiers, 64, 200, 237, 238.
Pellot, 490, 495.
Pénitentes, 456; — Pénitents, 211, 247, 340, 345, 357, 358, 391, 392, 440, 510, 637.
Pentecôte, 189, 198, 199, 573; v. Foire.

PE-PI

Penthièvre (comte de), 163.
Pépin, 13, 14, 17.
Perche (le), 63.
Perchel, 639.
Père-Adam (rue du), 92.
Pères de la Mort, 435, 436.
Periaux (Pierre), 555, 632.
Perrot, 559.
Perruquiers, 145.
Peste, 8, 34, 37, 39, 129, 148, 207, 212, 229, 231, 240, 243, 250, 253, 265-269, 277, 281, 293, 298, 312, 329, 333-336, 344, 354, 356, 366, 371, 372, 375, 379, 384, 394, 399, 407, 411-415, 419-423, 430, 441, 444, 447, 448, 454, 466, 468, 476, 486, 488, 532.
Pestiférés, 298, 330, 448; — tour des, 444.
Petit, 203, 344, 353, 499, 507.
Petit-Bouvreuil, 572.
Petit-Château, 542, 595; v. Château.
Petit-Couronne, 500, 502.
Petit-Dieppe, 140.
Petit-Quai (ruisseau du), 388.
Petit-Ruissel, 144.
Petit-Saint-Romain, 27.
Petit-Salut, 235.
Petit-Val (du), 399.
Petite-Boucherie, 526, 582.
Petite-Sacristie, 190.
Petite-Vérole, 407.
Petites-Sœurs des Pauvres, 394.
Pétition, 627.
Petits-Camps, 165.
Petits-Changes, 236.
Pétrole, 384.
Pettement, 155.
Petun, 421, v. Tabac.
Peuple (petit), 115.
Phares, 515, 583.
Pharmacie, 384; v. Médecine.
Phénomènes, 55, 79.
Philadelphie (évêque de), 251.
Philbert (saint), 83.
Philibert (saint), 11, 12.
Philippe Ier, 46-50; — Auguste, 63, 68-75, 77-82, 84, 86, 155, 172, 219; — III, dit le Hardi, 84, 89, 98, 101, 103, 105, 107, 123, 150; — IV, dit le Bel, 14, 65, 90, 106-114, 178; — V, dit le Long, 113, 115, 117, 119; — VI, ou de Valois, 97, 115, 121-130; — d'Alençon, 132, 137, 141, 146; — de la Rose, 192, 194-197, 214; — de Luxembourg, 240, 248; — de Navarre, 133, 134.
Philippon, 564.
Picard, 557; — Mathurin, 463.
Picquigny, 28, 135.
Pièces de procédure, 473.
Pied droit, 493; — fourché, 285.
Pierre, évêque, 3, 4; — de Colmieu, v. Colmieu; — de Léon, 58; — de Malmont, v. Roger; — de la Forêt, 131-134; — de la Montre, 146.

PI-PO

Piété affligée (la), 477.
Pigeons, 295, 356.
Pilastre du Rozier, 597.
Pilori, 181, 282; v. Poteau.
Pillage, 303, 304, 402, 405, 428, 429, 435, 445, 519, 548, 555, 568, 574, 588, 605, 607.
Pillon, 632-635.
Pinard, 649.
Pincedos (rue), 63, 84.
Pinceurs de bourses, 256; v. Supplices.
Pinterville, 111, 124.
Piques, 632.
Pirates, v. Normands.
Pisant, 538.
Pistolets, 388.
Pitres, 19, 21.
Placards séditieux, 452, 608.
Place des exécutions, 557; — des Marchands, v. Bourse.
Plaids, 68; v. Pleds à masse.
Plains des tanneurs, 332, 372.
Plain-chant, 147.
Plaisance (cardinal de), 180, 354.
Planque (moulin de la), 102.
Plantagenet, v. Geoffroy.
Plaque d'argent, 464.
Plasnes (de), 423.
Plat (source du), 477; — d'étain, 452.
Plâtriers, 214.
Pleds à masse, 225, 234, 235.
Plessis (du), 36-39, 489; v. Duplessis.
Plombiers, 226.
Pluie de sang, 79, 445.
Pluies, 104, 114, 182, 250, 340, 352, 509, 555, 575, 603, 605.
Poids du pain, v. Pain; — public, 614; — et mesures, 62, 168, 381, 396.
Poiré, v. Cidres.
Poirel, 461.
Poires d'angoisse, 404.
Poirier (du) d'Amfreville, 432, 579, 580, 592.
Poisson (march. de), Poissonniers, 126, 129, 132, 154, 372, 408, 450, 517, 567.
Poissonnerie, 217, 231, 628; — porte, 526.
Poitevin, 362.
Poitiers (bataille de), 130.
Poitou, 63.
Poivre, 60.
Police, 101, 327, 608; — des Pauvres, v. Bureau; — générale, 254, 277, 293, 327, 418, 569, 638; — sanitaire, 411-414.
Pommeraie, 3, 5, 10, 12, 41, 55, 76, 82, 180, 185, 214, 216, 503.

PO

Pommereul (de), 409.
Pommes à cidre, 602; — de terre, 550, 636, 645.
Pommiers, 635.
Pompes à feu, 512; — à incendies, 338, 522, 528; — à soufflets, ou foulante, 603.
Pompes funèbres, v. Chars.
Pompiers, 529.
Ponceau, 75.
Pont (porte du), 228.
Pont de bateaux, 410, 418, 428, 429, 441, 448, 489, 518, 519, 549, 557, 574, 589, 596, 601, 608, 609, 651, 652; — de pierres (ancien), 64, 66, 101, 108, 111, 114, 127, 137, 144, 150, 183, 228, 229, 236, 260, 265, 287, 309-312, 318, 320, 358, 364, 389, 395, 402, 409, 469, 481, 601; — (nouveau), 481, 500, 604; — de Robec, 422; — Notre-Dame, 267; — en bois, 18, 30, 34, 36, 49, 61, 287, 364, 409, 416, 421, 481; — suspendu, 652.
Pont-Aritaine, 363.
Pont-Audemer, 98, 103, 132.
Pont-de-l'Arche, 34, 170, 206.
Pont-Honfroy, 75, 94, 125, 175, 261.
Pont-Saint-Pierre, 233, 512.
Pontage (droit de), 34, 113.
Pontcarré (de), 514, 515, 538, 594.
Pontoise, 22, 136.
Poolin, 176.
Pope, 24, 26.
Popie, 35.
Porcelaine (fab. de), 461.
Porcs, Pourceaux, 159, 164, 295, 356, 378.
Porel, 635, 637.
Port de Rouen, 21, 26, 108, 198, 480.
Port des lettres, 495.
Port-David (de), 490; — Morand, 367; — Saint-Ouen, 98, 398, 430, 461.
Portail de la cathédrale, 235, 261.
Porte (J. de la), 83.
Portes de la ville, 49, 165, 168, 469, 481, 595, 605.
Porteurs de chaises, 540; — de charbon, de grains, de sel, 139, 260.
Ports de France, 585.
Portugais, 140, 443.
Poste (bureaux de), 590; — aux chevaux, 371, 579, 651; — et messageries, 471.
Postel (Antoine), 272.
Postes (hôtel des), 177.
Potart (rue), 34.
Poteau, 486, 614.
Poteaux et ventrières, v. Voie publique.
Potence, 452, 614.
Poterat, 461, 462.
Poteries, 450, 461, 594.

PO-PR

Poterne, 83, 139, 184; — rue de la, 5, 12, 389, 486.
Potiers d'étain, 226.
Potin (Henri), 223.
Pottier (André), 209, 653.
Pouchet, 512, 559; — rue, 93.
Poudre de guerre, 123; — v. Magasin à poudre.
Poudriers, 506.
Pouillé, 102.
Poulain (Robert), 81-84.
Pourboire, 198, 201.
Pourceaux, v. Porcs.
Pourpointiers, 153.
Pourpre romaine, 137.
Poussin, 485.
Poyet (le chancelier), 271, 272.
Pradon, 510.
Pragmatique sanction, 100, 225.
Praticiens, 273.
Pré (monastère du), v. Bonne-Nouvelle, Notre-Dame-du-Pré.
Pré, v. Foires; — au Loup, 585, 648; — de la Bataille, 27, 172; — Saint-Martin, 60.
Préaux (de), 77, 130, 168.
Prébendes, 141.
Prêches, 302, 309-311, 319, 326, 355, 368, 373, 395, 465, 495, 500, 501.
Prêcheurs (frères), 84, 87, 90, 96, 100, 446.
Précis de l'Académie, etc., 331.
Préfecture, 6, 100, 413, 592, 654; — Préfets, 429, 612, 654.
Presbytères, 615.
Préséance, 196, 204, 224, 263, 368, 431, 449, 472, 496.
Présents, 154, 155, 162, 192, 197-206, 221, 248, 287, 308.
Présidents à mortier, 226.
Présidence (hôtel de la), 538, 616, 650.
Présidial, 510.
Presse mécanique, 569.
Prestation, 590.
Prétextat, 7-9.
Prêtres âgés et infirmes, 541, v. Saint-Louis (séminaire); — constitutionnels, 647; — de Saint-Patrice, 473; — déportés, 650; — étrangers, 72; — insermentés, 632, 633, 637, 643, 646; — pour les pestiférés, 333, 335.
Prêtresses, v. Prébendes; — rue des, 93.
Prêts à la ville, 626; — à usure, 589.
Prévôts, 108, 117, 301, 357, 405, 530.
Pricot dit Comtois, 589.
Prières publiques, 260, 335, 342, 363, 372, 393, 397, 449, 503, 521, 525, 537, 538, 545, 571, 575.
Prieur des marchands, 295, 312.
Primat des Gaules, 22, 514.
Primatie de Normandie, 59.

PR-PY

Prises d'eau, 380, 471.
Prisonniers, 120, 129, 132, 147, 158, 169, 174, 177, 187, 241, 263, 271, 279, 280, 292, 293, 339, 347, 350, 367, 381, 396, 405, 413, 478, 482, 491, 502, 532, 536, 552, 559, 569, 573.
Prisons, 32, 117, 132, 158, 170, 174, 177, 242, 278, 293, 297, 314, 322, 407, 425, 467, 593, 606, 633, 637, 640, 641; v. Conciergerie, Geole, Maison d'arrêt.
Priviléges, 100, 101, 114, 118, 120, 123, 125, 128, 140, 144, 147-150, 156, 160, 183, 187, 192, 193, 217, 241, 244, 248, 341, 369, 609, 614; v. Commerce, Saint-Romain.
Prix de la viande, 558; — du pain, v. Pain; — du travail, v. Journée.
Procès, 514; — de Louis XVI, 627.
Processions, 45, 48, 73, 115, 146, 166, 184, 187, 189, 193-196, 202, 212, 217, 223, 230, 235, 237, 241, 244, 248-250, 254, 260, 264, 266-270, 272, 276, 280, 283, 289-294, 297, 298, 303, 305, 308, 310, 319, 340, 341, 343, 345, 349, 351, 357, 362, 365, 369, 372, 379, 393, 412-415, 419, 425, 431, 432, 441, 447-449, 457, 469, 486, 522, 532, 541, 546, 573, 578, 600, 612, 619.
Proclamations, 367, 626.
Procureur de la ville, 215; — Syndyc, 432.
Procureurs, 251, 273, 277, 284, 369, 370, 397; — généraux, 203.
Promis en Dieu, en la loi, 264.
Proscription, 629.
Prostitution, 36, 243.
Protais (saint), 4.
Protestants, 297, 300, 309, 315, 326, 327, 337, 341, 412, 431, 495, 522, 643; — v. aussi Calvinistes, Huguenots, Religionnaires.
Provençaux, 246, 247.
Provence (comte de), 558.
Proverbe, 270.
Providence (dames de la), 418, 483; — Frères, 99.
Prudhomme (le général), 263, 287, 312, 317, 329.
Prudhommes du commun, 118.
Psaumes de Marot,, 289, 362.
Publications, 522.
Pucelle (la), v. Jeanne d'Arc; — place, 558, 648; — tour, 565.
Puchot des Alleurs, 537.
Pugh, 597.
Purins, 438.
Puy, v. Conception, Palinods, Passion, Ste-Cécile.
Pyramide ou Flèche de Notre-Dame, 41, 55, 83, 131, 244, 246, 248, 273-276, 278, 457, 498, 499, 522, 525, 554, 575, 648; v. Aiguille; — de Saint-Laurent, 220; — de Saint-Martin, 278; — de Saint-Ouen, 525.

QU-RA

Quais, 89, 98, 105, 165, 320, 389, 392, 405, 480, 491, 506, 518, 520, 534, 557, 591, 595, 596, 634, 648.
Quarantaine, 384.
Quarante heures, v. Prières publiques.
Quarrée (tour), 157.
Quartier neuf, 245.
Quatre-Mares, 568.
Quatre-Vents (rue des), 104.
Queentowich, 20, 21.
Quercy, 69.
Querelles, 72, 115, 129, 137, 165, 328, 437, 456, 480, 487; — théologiques, 516, 556.
Quesney (Renaud du), 124, 138.
Question, 212, 592; v. Torture.
Quêtes, 77, 207, 252, 269, 296, 312, 317, 330, 338, 339, 360, 363, 398, 412, 417, 421, 466, 474, 478, 496, 507, 513, 519, 587.
Quevilly, 309, 373, 395, 478, 490, 500, 501, 635; v. Becdelièvre.
Quidel, 301.
Quiétisme, 505, 511.
Quillebeuf, 419, 494.
Quintanadoine, 391.
Quintilien normand (le), 272.
Quinze-Vingts (les), 295, 330.
Quirinus, 2, 21, 36.

Rachat des captifs, v. Captifs.
Radepont, 301; — le comte de, 605.
Radiland, 13.
Radon, 12.
Raffinerie, v. Sucre.
Ragenfroy, 14.
Ragnoard, 17.
Ragodski, 521.
Raguenard Lodbrog, 18.
Raguenet, 532.
Rainfroy, 14, 60, 64.
Raison (fête de la), 586; v. Temple.
Rameau, 570.
Ramoneurs, 578.
Raoul, archevêque, 55, 56; — ou Rodolphe, duc de Bourgogne, 26, 27; — ou Rollon, duc de Normandie, 15, 21, 24-27, 41; — Tourte, 29.
Raquetiers, 527.
Rassemblements, 381, 388, 394, 428, 437, 443, 508, 535, 536, 608, 625, 627, 641; v. Attroupements, Emeutes, Troubles, Séditions.
Rassent (Marthe de), 392.
Rathbert, 14.
Ravaillac, 393.

RA-RE

Ravelin, 78.
Réaume (du), v. Godefroy.
Rebellion, 323; v. Emeutes, Séditions.
Receveur des amendes et des épices, 505; — des deniers publics, 423; — des pauvres, 422.
Reclus (le), 95.
Récollets, 417, 418, 450, 483.
Récoltes, 458, 463.
Recueil des Antiquitez, 340; — des historiens normands, 414.
Reddition de Rouen, 358; v. Siéges.
Rédemption des captifs, v. Captifs, Mathurins.
Redevance, 380.
Réduction de la Normandie, 134; — de Rouen, 359, 363.
Réforme, 239, 292, 392, 450; — de Saint-Maur, 480.
Réformés, v. Religionnaires.
Refuge (Notre-Dame du), 456.
Régence, 285, 323; — des Clercs, v. Basoche.
Régent, v. Bedfort; — (camp du), 352.
Régente, 458, 459, 467.
Régiment suisse, 620.
Régiments provinciaux, 580.
Registres de l'Echiquier, 116; — du Tabellionage, 126; — v. Etat civil.
Regnault, 23, 362.
Regnier, 18.
Réhabilitation, 194, 630.
Reîtres, 315, 337, 438, 451.
Réjouissances publiques, 297, 375, 498, 522, 532, 537, 538, 540, 544, 547, 552, 554, 567, 572, 591, 599, 612, 620, 639, 643; v. Fêtes, Feux.
Relieurs, 329.
Religieux, Religieuses, 76, 414, 460, 467, 625, 643, 649; v. Communautés; — Mendiants, 435.
Religion catholique, 337, 604; — réformée, 310, 334, 370, 373, 430, 484, 488, 511; v. Religionnaires.
Religionnaires, 271, 289, 291, 298-306, 309, 310, 314-320, 322, 326, 329, 343, 382, 395, 397, 400, 419, 431, 492, 495, 500, 501, 573; v. Calvinistes, Huguenots, Protestants.
Reliques, 100, 108, 109, 187, 188, 203, 289, 303, 308, 476, 545, 587.
Rembol, 154.
Remèdes contre la peste, 439.
Remon (Pierre), 277, 291.
Remontrances, 283, 320, 434, 560, 562, 567.
Remparts, 63, 348, 357, 386, 389, 397, 406.
Remy (saint), 14, 15, 18, 50, 223.
Renaud, 22, 23, 79, 87, 88.

RE-RO

Renelle, 79, 117, 166, 203, 262, 301, 329, 375, 376, 390.
Rentes, 394, 578.
Repainville, 412.
Réparation, 181, 185.
Repas, v. Diner de l'Ascension.
Représentants, 612, 632.
Représentations théâtrales, 294, 325, 332.
République, 625; — rue et place, 604, 637.
Requêtes, v. Chambres.
Réquisitions, 166.
Réservoir, 497, 566.
Restout, 494.
Réthel (de), 120.
Réunions, v. Assemblées.
Revenus de la ville, 454.
Réverbères, 509, 588, 599; v. Lanternes.
Révolte, 300, 451, 576, 628, 629; v. Emeutes, Sédition.
Révolution, 560; — place, 635, 638.
Revue ou Montre, 218, 258, 265, 269, 361, 613, 622.
Revue de Rouen, 123, 154; — de la Normandie, 325; — Rétrospective, 130, 164.
Ribauds, 93, 198.
Ricarville, 181, 182.
Richard, 15, 66, 82, 156, 170, 171, 199; — (Charles), 154, 155; — (saint), 13.
Richard-sans-Peur, 27-32; — le Bon, 30, 33-35; — III, 35, 37; — fils de Henri Ier, 50; — Cœur-de-Lion, 32, 64, 68, 70-75, 80, 82, 92; — duc d'Yorck, 184, 186, 188.
Richebourg (rue) ou Riquebourg, 109, 123.
Richelieu, 440, 452.
Richemont, 193.
Richer Drouet, 626.
Richier, 194.
Ricon de Vallemont, 238.
Riculphe, 21.
Rigaud (Adam), 101; — Odon, 2, 71, 85, 90-96, 98-102, 105, 111.
Riulf, 27.
Rivage (rue du), 94.
Rivière (de la), 593.
Rixes, 301, 319.
Robec, 4, 5, 98, 163, 261, 301, 351, 352, 405, 422, 603; — porte, 49, 75, 76, 92.
Robert, 14, 24, 25, 30; — abbé, 188; — archevêque, 37, 65; — Courteheuse, 35, 46-53; — d'Arbrissel, 36; — de Bellesme, 51; — d'Estouteville, 46; — de Croixmare, v. Croixmare; — de Normandie, 40; — du Bec, 173, — du Neubourg, 70; — le Diable, 15, 34, 35; — le Libéral, 35-37; —

RO

le Magnifique, 31, 33, 36, 37 ; — le Normand, 15.
Roberthus, 100.
Roberval, 271.
Robespierre, 640, 649.
Rochechouard (de), 570, 588.
Rochefoucauld, v. La Rochefoucauld.
Rochelle (la), 431.
Rochetaillée (de la), 175.
Rodolphe, 26.
Rodomus, Rothomagus, 1.
Rogations, 6, 303.
Roger, abbé, 87;—de Beaumont, 37;— d'Ivry, 46; — de Laigle, 64; — de Montgommery, 47; — (le Père), 541; — (Pierre), 559; — Pierre de Malmont, 97, 120, 121, 125, 145.
Rognwald, 21.
Rogue (Pierre), 177.
Rohan (de), 396, 402, 431, 493; — de Guéménée (Mme), 546.
Rois mages, 186, 189.
Roland, 13, 629.
Rolf, 21.
Rolin (Pierre), 218.
Rolleboise, 139.
Rollon, v. Raoul.
Romain (saint), 9-11, 31, 37, 45, 50, 68, 157, 207, 587, 619; v. Saint-Romain;—bras de saint-, 108, 223.
Romaine, 313, 357, 534, 548.
Romphaire (saint), 23, 209.
Roncherolles, 118, 233, 512.
Rondeaux, 531, 553, 626.
Roquelaure, 494.
Roquette (la), 21, 33.
Rose de Notre-Dame, 152.
Rosny, 357, 359.
Rosse (évêque de), 348.
Roth, 2, 93.
Rôtisseurs, 341, 545.
Rotrou, 65, 67-69, 587.
Roue, 606; v. Supplices.
Rouen assiégé; v. Siéges; — au pouvoir des calvinistes, 303, 304; — de Philippe-Auguste, 77; — des Anglais, 171, 172, 177, 181; — capitale normande, 3, 15, 22;—menacé, 144, 164, 322, 400; — pris par Sigebert, 8; — par Geoffroy-Plantagenet, 60, 61;—repris par Charles VII, 192; — par Charles IX, 305; — soumis à Henri IV, 357-359; — sous les Francs, 6; — sous les Romains, 1-4; — tentatives contre cette ville, 346, 348, 349, 371.
Rouen (Jean de), 417.
Rouenneries, 512.
Roues ferrées, 380.
Rouets à filer, 398.
Rougemare, 29, 59, 63, 84, 97, 165, 194, 638.

RO-SA

Rougeole, 407.
Rougemont (de), 451.
Roumare, 85, 89, 136, 147, 310, 311, 402.
Rousseau (Colin), 161; — Jean-Jacques, 579, 642.
Roussel, v. Marc-d'argent; — Guillaume, 215; — Raoul, 186-188, 193-196.
Routes, 327, 595; v. Chemins.
Rouvel, 67, 154, 155, 192.
Rouvray, 64, 128, 147, 313, 314, 360, 369, 436.
Rouxel de Médavy, 488, 492, 497.
Royale (place), 560.
Royauté, 625; — d'Yvetot, 156.
Rubannières, 346.
Rueil, 12.
Rues, v. Noms des rues.
Ruines, 480.
Ruissel (rue du), 63.
Rumesnil (de), 474.
Ry (juridiction de), 371.
Rys (de), v. Faucon.

Saane (de), 102, 103, 153.
Saas (l'abbé), 124, 584.
Sachets (les), 99, 112.
Sacquenville (de), 141.
Sacquespée, 504.
Sacrement (saint), 276, 495; v. Fête.
Sacré-Cœur (congrégation du), 495, 538, 584.
Saën (Robert), 91.
Saëns (saint), 12.
Sages du pays, 119.
Sages-femmes, 554.
Sahurs, 449.
Saillies sur rue, 493.
Saint, suppression de ce mot, 633, 639.
Saint-Albin (de), 527, 570.
Saint-Amand (abbaye et église de), 34, 35, 43, 52, 59, 84, 90, 95, 102, 103, 153, 200, 224, 249, 261, 315, 392, 435, 468, 472, 473, 483, 493, 513, 516, 531, 649.
Saint-Amant (de), 481, 657.
Saint-André de la ville (église), 148, 219, 259, 359, 458, 514, 618; — de Cauchoise, 35, 211; — cimetière, 177.
Saint-Anthot (de), 291, 306.
Saint-Antoine (commanderie), 51, 153; — confrérie ou religieux, 118, 456, 540; — hôpital, 118, 159.
Saint-Augustin (chanoines de), 471; — ordre, 58, 61, 62, 437, 461; — religieuses, 125, 441.
Saint-Barthélemy, 345.
Saint-Benoist (église), 617; — ordre, 30, 50, 66, 97, 429, 437, 457.

SA

Saint-Cande-le-jeune (église), 38, 189, 342, 457; — fontaine, 519; — le vieux, ou sur Rive, 37, 76, 82, 200, 204, 209, 235, 342, 503; — porte, v. Bac.
Saint-Clair-sur-Epte (traité de), 23, 29.
Saint-Clément (église), 2, 24, 91, 93, 98; — île, 33.
Saint-Denis (église et paroisse), 76, 82, 235, 387, 399, 457.
Saint-Dominique (ordre de), 99, 450, 480; v. Emmurées.
Saint-Eloi (église), 24, 86, 291, 310, 410, 617, 620; — place, 337, 351; — rue, 65.
Saint Esprit (le), 189.
Saint-Esprit (hôpital du), 191.
Saint-Etienne (de), 461.
Saint-Etienne (chapelles et églises de), 4, 24, 40, 93, 106, 110, 223, 261, 264, 267, 498.
Saint-Facond (Jean de), 509.
Saint-Filleul (source et fontaine), 6, 231, 249.
Saint-François (église), 617; — hôpital, 482; — ordre, 91, 211, 254; — religieux, 395, 417, 434, 440; — religieuses, 432, 469, 470.
Saint-Géran (de), 433.
Saint-Germain (de), 249.
Saint-Georges (église), 132-135, 201, 618; — de Bocherville, 74.
Saint-Gervais (cimetière), 480; — église et prieuré, 3, 4, 29, 34, 48, 72, 107, 119, 135, 138, 292, 359, 499, 617; — faubourg, 350.
Saint-Gilles, 61; — ou Saint-Gire (Robert de), 126.
Saint-Godard (église), 11, 45, 68, 92, 98, 229, 291, 347, 396, 445, 455, 457, 539, 540, 617.
Saint-Herbland (église), 13, 119, 146, 209, 440, 658.
Saint-Hilaire (église), 128, 177, 382, 383, 617, 644; — faubourg, 153; — porte, 89, 318, 353, 517, 588; — prieuré, 550; — quartier, 217.
Saint-Igny (de), 455.
Saint-Jacques (chapelle), 100; — le majeur, 6; — sur Darnétal, 231.
Saint-Jean (comte de), 523.
Saint-Jean-sur-Renelle ou des Prés (église), 78, 79, 111, 159, 318, 617; — hôpital, 118.
Saint-Jean Porte-latine, 329.
Saint-Joseph (religieuses de), 457.
Saint-Julien (prieuré et chapelle), 69, 142, 153, 225, 302, 313, 314, 366, 377, 417, 477, 635, 636; v. Bruyères.
Saint-Just (de), 571.
Saint-Laurent (aître ou cimetière), 98; — église, 64, 92, 200, 204, 219, 220, 223, 499, 514, 618, 633.
Saint-Léger (Richard de), 87.
Saint-Léonard (de), 92; — église, 35, 90, 200; — porte, 84.
Saint-Lo (église et monastère de), 2, 23-25, 40, 54, 61, 76, 82, 83, 115, 125, 147, 186, 188, 228, 264, 397, 430, 450, 471, 620, 643, 644; — fontaine, 76, 376; — prieurs, 191, 218, 580; — ville, 22.
Saint-Louis (maison ou séminaire de), 462, 535, 550; — hôpital, 386; — prieuré, 97, 495.
Saint-Louis et Sainte-Elisabeth (hôpital, 469.
Saint-Maclou (aître ou cimetière), 455, 607; — chapelle et église, 33, 60, 76, 82, 86, 94, 139, 182, 240, 243, 253, 291, 300, 362, 397, 455, 457, 488, 489, 491, 499, 532, 535, 552, 617, 641, 644, 648; — fontaine, 247.
Saint-Marc (chapelle et clos), 38, 85, 91, 104, 122, 181, 372.
Saint-Martin (chapelle) 21; — confrérie, 456; — du Pont (église), 24, 59, 93, 167, 278, 457, 590; — sur Renelle (église), 8, 63, 77, 356, 499.
Saint-Mathieu, 29, 30, 84, 87, 96, 99, 127, 360, 656.
Saint-Maur (chapelle), 85; — cimetières, 106, 211, 279, 295, 375, 382, 420, 422, 441; — congrégation, 429; v. Réforme.
Saint-Médard (abbaye), 18.
Saint-Mellon (abbaye), 49.
Saint-Michel (chapelle et prieuré de), 5, 13, 60, 354; — église, 188, 410, 488, 499, 648; — fort, 304; — ordre, 287.
Saint-Nicaise (église), 11, 94, 154, 250, 617.
Saint-Nicolas(chapelle), 85; — église, 56, 127, 186, 229, 459; — passage et place, 459; — rue, 110.
Saint-Ouen (abbatiale), 231; — abbaye et église, 4, 6, 7, 12, 18, 21, 26, 28, 29, 32, 34, 36, 38, 40, 44, 50, 57-59, 63, 66, 76, 81-84, 87, 89, 92, 97, 102, 106, 107, 111, 116, 118, 124, 125, 129, 147, 150-152, 156, 160, 170, 175, 182, 185, 187, 196, 203, 204, 207, 220, 254, 245, 314, 357, 362, 380, 399, 425, 451, 476, 480, 499, 511, 517, 521, 525, 528, 529, 532, 536, 570, 588, 594, 608, 617, 622-624, 641, 644, 654, 655; — cimetière, 106, 117, 179, 194; 231; — cour, 231; — hospice, 142; — porte, 63, 90, 269, 365; — quartier, 83; — rue, 114, 168.
Saint-Paterne (église), 34, 263.
Saint-Patrice (église), 86, 146, 265,

SA

445, 616, 617, 644;—séminaire, 473.
Saint-Paul (congrégation), 435; — église, 191, 410, 617; — fief et prieuré, 99, 469.
Saint-Paul ou Saint-Pol (comte de), 206-209, 276, 276, 467, 483.
Saint-Philbert (chapelle), 139, 486.
Saint-Pierre (église), 26;—du Châtel, 24, 91, 619; —le Portier, 34, 59, 63, 96, 186, 262.
Saint-Pierre-Saint-Ouen, 12; — et Saint-Paul, 7, 11; v. Saint-Ouen.
Saint-Prix, 621.
Saint-Rémy (de), 270.
Saint-Romain (chapelle de), 84, 213, 221; — cimetière, 117; — confrérie, 107, 213, 569; — église, 424, 496, 617; — foire, v. Foires; — mystère, 213; — portail, 145, 192, 214; — porte, 198; — privilége ou fierte, 9, 73, 81, 82, 86, 101, 109, 115, 120, 136, 138, 142, 157, 158, 174, 177, 181, 185-188, 217, 221, 241, 242, 259, 269, 270, 279, 284, 290, 292, 295, 301, 303, 311, 318, 323, 327, 329, 338, 340, 350, 356, 370, 381, 396, 405, 406, 412, 439, 459, 501, 502, 510, 569, 572, 581, 614, 619; — reliques, 187, 303; v. Châsse; — rue, 110, 550; — tour, 76, 207; v. Cathédrale.
Saint-Sacrement, v. Fête-Dieu; — confrérie, 297, 573; — (Dames du), 393, 480, 491, 643, 647.
Saint-Sauveur (église), 2, 7, 24, 25, 40, 86, 545, 637.
Saint-Seine (abbaye), 153.
Saint-Sépulcre, v. Saint-Georges.
Saint-Sever (chaussée), 145, 164; — église, 31, 267, 268, 378, 409, 445, 529, 617, 644; — faubourg, 41, 61, 64, 90, 122, 368, 548; — rue, 84.
Saint-Thomas (prieuré), 312.
Saint-Valery-sur-Somme, 42.
Saint-Victor (abbaye), 118; — chapelle et église, 38, 342, 550.
Saint-Victor (Robert de), 571.
Saint-Vigor (église), 97, 186, 620.
Saint-Vincent (église), 66, 163, 490, 617, 644.
Saint-Vivien (église), 48, 81, 94, 139, 277, 446, 617, 633, 644; — fontaine, 247; — hôpital, 132; — v. Séminaires.
Saint-Yon, 516, 529, 571, 633.
Saint-Yves (chapelle), 97, 122, 422.
Saint-Wandrille, 11, 13.
Sainte-Apolline (chapelle), 97;—porte, 75, 122, 269, 365.
Sainte-Barbe, 211, 391, 405.
Sainte-Barbe (de), 500.
Sainte-Brigitte (chapelle), 143; — religieuses, 347.

SA

Sainte-Catherine (abbaye ou couvent), 45, 79, 86, 99, 102, 118, 156, 163, 206, 304, 377; v. Sainte-Trinité; — chapelle, 143; — fort, 144, 169, 170, 304, 306, 311, 349-351, 353, 369, 405; — hôtel, 161; — mont ou côte, 27, 36, 96, 113, 125, 168, 252, 290, 377, 497, 519; — moulin, 482; — mystère, 198; — porte, 75, 94.
Sainte-Catherine-des-Prés, 8, 29; — de Grammont, 287, 350.
Sainte-Cécile (chapelle), 185, 379, 447; messe, 550.
Sainte-Claire (dames de), 217, 440, 460, 656; — fontaine, 244.
Sainte-Croix, 330, 479, 509.
Sainte-Croix-des-Pelletiers (église), 64, 139, 264; — fontaine, 441.
Sainte-Croix-Saint-Ouen, 117, 137, 188, 201, 256, 378.
Sainte-Elisabeth, 469, 470; v. Saint-François.
Sainte-Geneviève (religieuses de), 450.
Sainte-Madeleine (église), 593, 617, 644; — prieuré, 142; v. Madeleine.
Sainte-Marie (abbaye), 90; — couvent, 433, 434, 460, 510, 549, 633; — église, 6.
Sainte-Marie d'Emendreville, 40; — de la Victoire, 40; — la Petite, 137, 356; — Madeleine, 100.
Sainte-Marie (de), 528.
Sainte-Maure (de), 483.
Sainte-Trinité (église), 97, 495; — religieux, 600; v. Mathurins.
Sainte-Trinité-du-Mont (abbaye), 30, 31, 36, 45, 53, 61, 96, 100, 103, 113, 114, 142, 290, 302, 369, 377; v. Sainte-Catherine.
Sainte-Vaubourg, 65.
Sainte-Vierge (chapelle de la), 104, 110, 111, 128, 218, 493; v. Cathédrale, Châsse, Statues.
Saintot, 459.
Saints-Anges (maison des), 392, 510.
Saints-Apôtres, 7.
Saints-Innocents, 135.
Salaires, 398, 490; v. Journée de travail.
Salaisons, Salines, 68.
Salis-Samade, v. Régiment suisse.
Salle aux Pucelles, 69, 142; — d'audience, v. Palais de justice; — de spectacle, 602; v. Théâtres; — des états, 122, 592; — capitulaire, 45, 52; — des Marchands, des Pas-perdus ou des Procureurs, 112, 222-225, 233, 236, 386;—des Pauvres, 425.
Salpêtre (fab. de), 579, 641-644.
Salubrité, 295; v. Conseil.
Salvain, 182.

SA-SÉ

Salvart, 173, 174, 179.
Sanadon, 543.
Sanches (Balthazard), 283.
Sanctuaire, v. Cathédrale.
Sang-précieux (religieuses du), 480.
Sang-damné (arrêt du), 290.
Sans-culottes, 632.
Sanson, 68, 554.
Santé publique, 539.
Sapins (côte des), 636.
Saquenville (de), 141.
Saragosse, 282.
Sarrasins, 52.
Saulx-Tavannes (de), 347, 349, 462, 543, 552, 558.
Saut de Conan, 49.
Sautereau, 641.
Sauvage, 237.
Savetiers, 526; v. Cordonniers.
Savon (fab. de), 532, 641.
Savoye (duc de), 203.
Saxe-Teschen (duc de), 601.
Scandales, v. Désordres.
Scandinaves, 18, 26.
Sceau de la mairie, de la ville, 134, 144, 445; — des drapiers, 138.
Scènes tumultueuses, 317, 439, 508, 642; v. Emeutes, Rassemblements.
Scot de Fumechon, 527.
Scubilius, Scuvicule, 2, 21, 30.
Sculpteurs, 235.
Sécheresses, 50, 55, 58, 60, 115, 175, 203, 261, 307, 497.
Secours aux indigents, 252, 265, 296, 338, 626, 627, 634; — contre les ennemis, 255; — contre les incendies, 338, 529.
Sectaires, 270.
Sections, 612, 620, 625, 646, 647.
Séditions, 92, 165, 168, 321, 354, 422, 423, 430, 451, 452, 464, 548, 574, 605, 607, 609; v. Emeutes.
Séduction, 338.
Segneult, 169.
Ségnier (le chancelier), 452-454.
Seigneurs féodaux, 137, 466.
Seine, 55, 59, 62, 60, 67, 77, 79, 82, 86, 95, 113, 125, 139, 144, 161, 164, 241, 249, 301, 368, 423, 440-441, 477, 485, 486, 499, 504, 548, 579, 587, 600; v. Glaces, Inondations.
Seize (les), 341.
Sel, 68, 139, 232, 255, 347, 349, 371, 505; v. Grenier à sel.
Selliers-carossiers, 540, 591.
Selves (Jean de), 233, 244, 261.
Semaine religieuse (la), 581.
Semestres, 455.
Séminaires, 181, 404, 456, 473, 478, 479, 518, 529, 535, 550, 637.
Sénateur (saint), 7.
Sénatus-consulte, 653.

SÉ-SO

Sénéchal (grand), 260.
Sénéchaux, 113, 580; — Sénéchaussée, 25, 223.
Senier (saint), 7, 32, 142.
Sépultures, 235, 286, 540, 545, 547.
Sépulcre (office du), 189.
Séran (de), 439.
Séraphin (le Père), 437.
Séraucourt (de), 442, 514.
Serfs affranchis, 59.
Sergents, 312, 318, 367, 383; — à masse, 160, 234.
Sergiers, 426.
Séricourt (de), 442, 515.
Serlon, 50.
Serment, 544, 612-618, 620, 624, 633, 636, 646.
Serruriers, 136, 215, 324, 484.
Service divin, 285, 303; — funèbre, 227, 297, 340, 458, 499, 520, 526, 544, 571, 575, 583, 616, 618, 649, 653; — militaire, 172.
Servin, 234, 553.
Sever (saint), 3, 31, 109; v. Saint-Sever.
Sézanne (comte de), 516, 524.
Sherberg (de), 368.
Siamoisiers, 536.
Sicaires, 320.
Sidonius, 12.
Sidroc, 19, 20.
Siéges de Rouen, 61, 67, 73, 77, 170, 304, 345, 348, 351-354, 381; — de police, 613; — présidiaux, 227, 611.
Sieyès, 652.
Sigebert, 8.
Sigefroy, 22.
Sigondigny (de), 316.
Siméon, 36, 189.
Simon (Jehan), 250.
Sinrich, 22.
Sireulde ou Syreulde, 331.
Sochon (Yolette), 224.
Société d'agriculture, 563; — d'émulation, 610; — de bibliophiles, 228, 324, 421, 639; — de chausonniers, 225; — de commerce, 610; — de l'histoire de Normandie, 198; — des amis de la constitution, de la révolution, 614, 618 621; — des amis des arts, 649; — des sciences, 610; — littéraire ou de la confraternité, 218; — populaires, 614, 626, 634, 641-645; — savantes, 527, 538.
Sodomie, 286, 398.
Sœurs grises, 489.
Soie, 262, 331; v. Etoffes, Tissus.
Soissons, 4; — (comte de), 362, 393.
Soldats, 354, 387, 419, 429, 446, 458, 464, 487; v. Gens de guerre.
Solennités religieuses, 509; — v. Cérémonies, Fêtes.

SO-SU

Solférino (square), 267.
Solliciteurs, 277.
Sommerset, 173, 192, 193, 197.
Sommesnil (de), 503.
Sonnain (Jean), 135.
Sonnerie, 522.
Sorcellerie, Sorciers, 270, 396, 400, 410, 432, 439, 463, 491, 501; v. Magie.
Sorin, 576.
Sortie des marchandises, 623, 642.
Sots (confrérie des), 225.
Sotteville, 64, 229, 330.
Soubise (duc de), 427, 431.
Soupes économiques, 455.
Sources, 103, 226, 247, 249, 477; v. Fontaines; — minérales, 382, 555; v. Eaux.
Sourds-muets, 611.
Souscriptions, 604, 608, 609, 612, 620, 641.
Sous-Diacres (fête des), 189.
Sous-Préfectures, 612.
Souterrain, 497.
Souvré (de), 435, 468, 472, 493.
Spectacle, 592; v. Théâtres.
Sprote, 27.
Squares, 618; v. Solférino.
Staal (Mme de), 495.
Stalactites, 565.
Stalles de la cathédrale, 200.
Statistique religieuse, 102.
Statues, 144, 153, 161, 167, 168, 174, 231, 273, 299, 500, 577, 588, 621, 622, 627, 632-634, 642; — de la sainte Vierge, 135, 168, 203, 235, 279, 284, 289, 447, 449, 526, 527, 606.
Strozzi, 280.
Subsistances, 352, 353, 536, 599, 613, 625, 628, 630, 642-645; v. Blé, Cherté, Disettes.
Subsides, v. Aides, Impôts.
Sucre, 263; — Sucrie, 283.
Suénon ou Swein, 33.
Suffolk (comte de), 188.
Suger, 65.
Suicides, 395.
Suisses, 624.
Sully, 357, 389.
Sulpice (saint), 32.
Supplices, 25, 158, 159, 180, 181, 231-234, 242, 243, 247, 250-257, 264, 265, 268, 270, 278, 281, 284, 286, 291-293, 297-300, 303, 327, 340, 342, 349, 352, 372, 388, 395, 398, 410, 421, 42 , 432, 444, 448, 453, 455, 463, 467, 497, 507, 539, 559, 563, 573, 579, 581, 598, 599, 606, 614, 628.
Suppôts, v. Basoche, Conards, Régence.
Suresnes (de), 357.
Sûreté publique, 644; — Surveillance, 400, 624.

SU-TE

Surreau (Laurent), 214.
Suspects, 606, 623, 625, 630, 633, 638.
Sybille, 52.
Sylvestre, 5.
Synagogue, 69.
Synodes, 17, 38, 43, 93, 98, 101, 408, 431, 435, 445, 492, 530; v. Assemblées, Conciles.
Système décimal, 631, 632.
Swein, v. Suénon.

Tabac, 421.
Tabellionage, 126, 365; — Tabellions, 103, 251, 496.
Table de marbre, 237, 292, 298, 355, 411.
Tableaux, 225, 513, 538, 551, 555; — (marchands de), 375.
Tablettes chronologiques, 435.
Tabletiers, 238, 514.
Tabours, 243.
Taillandiers, 484.
Taille, 347; v. Aides, Impôts.
Taillepied, 1, 10, 15, 55, 72, 76, 161, 340.
Tailleurs, 153, 401.
Talbot, 184, 188.
Tallebot (Robert), 431.
Talmont (prince de), 473.
Talus, 440.
Tambours de la ville, 595.
Tancarville (comte de), 206.
Tanneurs, 63, 64, 70, 117, 119, 301, 315, 331, 372, 376, 390, 391, 442.
Tanquerel, 435.
Tapisseries, Tapissiers, 424, 426.
Tasserie (Guillaume), 226.
Taupin, 205.
Taureau pendu, 164.
Taurin (saint), 9.
Tavannes, v. Saulx (de).
Taverniers, 325, 400.
Taxes, 127, 128, 151, 152, 170, 277, 317, 336, 339, 347, 364, 366, 371, 395, 398, 407, 422, 437, 446, 451, 454, 474, 485, 519, 627; v. Impôts, Quêtes.
Te Deum, 237, 316, 317, 341, 353, 354, 365, 379, 417, 427, 431, 443, 449, 459, 465, 475, 481, 498, 504, 520, 524, 532, 540, 552, 554, 558, 566, 585, 596, 617, 653; v. Fêtes, Réjouissances.
Teintures, Teinturiers, 137, 140, 195, 240, 261, 262, 315, 496, 525, 553, 591.
Tempêtes, 55, 61, 85, 128, 259, 468, 514, 525, 575, 590; v. Orages, Ouragants, Vents.
Temple à l'Eternel, 638, 640; — de la Raison, 634, 636, 638; — décadaire, 654.
Temple (rue du), 95.
Temples, 374, 500, 501.

TE-TO

Templiers, 65, 92, 112, 113.
Ténèbres (cérémonie des), 150.
Teneurs (bureau des), 451.
Terre ferme, 2, 24; — neuve, 238; — sainte, 12, 36, 50-52, 54, 61, 65, 71, 93, 95, 98, 100, 213, 227.
Terre à foulon, 95.
Terres neuves, 24, 23, 86; — vaines et vagues, 326.
Terrisse, 537.
Teurterge, 13.
Théâtre (des Arts), 254.
Théâtres, 254, 324, 432, 437, 500, 505, 545, 574, 582, 584, 602, 613, 614, 628, 632, 636; v. Comédiens, Troupe dramatique.
Théodoric, 24.
Théologie (cours de), 513
Théophilantropes, 650, 652.
Thibaud d'Amiens, 65, 84-87; — le Tricheur, 27, 30.
Thibermesnil (de), 318.
Thibouville (de), 516.
Thierry, 11, 12.
Thieullen, 646.
Thiriot, 533.
Thiroux de Crosne, 429, 575, 580, 595, 624.
Thomas de Cantorbéry, 83; — de l'Epiné, 38; — du Fossé, 511.
Thorel, 144, 594.
Thouars, 576.
Thouret, 607, 609.
Thuile (Jean de la), 145.
Thuringe ou Tourinde, 170.
Thury (de), 578.
Tiers état, 609; — parti, 335; — et danger, 324.
Tieulles (ray à), 165.
Tigny (de), 529.
Tillières (de), 326, 335, 512; v. Carouge.
Tinchebray, 52.
Tiphaigne de la Roche, 527, 551.
Tir, 288; v. Arbalétriers, Arquebusiers.
Tirage au sort, 559.
Tire-la-Rigaud, 105.
Tissage mécanique, 556.
Tisserands, 107, 160, 404, 556; — de soie, 331.
Tisseurs, 159, 176, 438.
Tissotiers, 191.
Tissus d'or et de soie, 311.
Tissutiers, 136.
Titres féodaux, 629.
Tocsin, 365.
Toëny (Guillaume ou Roger), 37.
Toile de coton, 273, 384.
Toiles, 107, 463, 484, 495, 559, 581; — peintes ou imprimées, 559.
Toiliers, 530, 536.

TO-TR

Tombeau de Bedfort, 183; — de Charles V, 183; — de Georges d'Amboise, 200, 251, 286, 291, 386, 633; — de Grouchart, 387; — de Guillaume d'Estouteville, 216; — de Guillaume Plantagenet, 69; — de Guillaume-le-Conquérant, 68; — de Mathilde, 66; — de Maurille, 715; — d'Odon Rigaud, 162; — de Richard Cœur-de-Lion, 74; — de Ricon de Vallemont, 271; — de saint Romain, 57.
Tombeaux, 303, 577, 607, 633; v. Mausolées, Sépultures.
Tondeurs de draps, 136, 176.
Tonneliers, 230, 425.
Tonnerre, 575; v. Foudre.
Torcy (de), 195, 593.
Torigny (de), 573; — (Robert de), 2, 10, 14, 15, 657.
Torture, 212, 284, 344, 453; v. Question, Supplices.
Tostain, 81.
Tot (fief du), 488.
Tour (château de la), 32, 33, 46-49, 53, 75-78, 85, 235, 347.
Tour aux Normands, 397; — de Beurre, v. ce mot; — de Coutances, 115; — de Londres, 76; — v. Alvarède.
Tour-d'Auvergne (de la), 487.
Tourbe ou Enquête, 81.
Tourbe, 599.
Touraine, 3.
Tourmente, 360.
Tournelle (la), 244, 250, 272, 397, 564.
Tourneurs, 220.
Touroude, 503.
Tours et Tourelles, 165, 383, 390.
Tourville (comte de), 504.
Traité de commerce, 604.
Traités, 68, 73, 75, 198, 204, 205, 283, 297, 387, 522, 524, 567, 604; v. Saint-Clair-sur-Epte.
Traiteurs, 541.
Transactions commerciales, 105.
Transcrits, 126.
Travaux, 322, 363, 472; v. Dimanches et Fêtes.
Travestissements, 623; v. Masques.
Treillageurs, 152.
Tremblements de terre, 23, 60, 114, 254, 329, 505, 521, 558, 578, 581, 585.
Trépassés, 211, 230.
Trésor de la cathédrale, 195, 205.
Trésoriers de France, 31, 514; — des Pauvres, 266.
Tressan (de), 535, 543.
Trève, 188, 269; — de Dieu, 38, 40, 46, 51.
Tribunal consulaire, 654; — criminel, 581, 622, 630; — ecclésiastique, 264; — extraordinaire, 259; — révolutionnaire, 607, 622, 627; — de

cassation, 607; — de commerce, 295, 622; — du district, 617.
Tribunaux d'appel, 646, 654.
Trimouille (de la), 244.
Trinité (religieux de la), v. Sainte-Trinité.
Triomphe des Conards, 271, 333; — des Normands, 226.
Tristan l'Ermite, 206.
Trois-Sauciers, 344.
Trombe, 128.
Trompette public, 491.
Tronquay (le), 459.
Troterelle (la), 169.
Troubles, 166, 304, 319, 334, 370, 394 403, 405, 548, 560, 586, 602; v. Emeutes, Rassemblements, Séditions, etc.
Troupe dramatique, 479, 488, 505; v. Comédiens, Théâtre.
Troupes, 521.
Trugard de Maromme, 606.
Truie (rue de la), 169.
Tueries, 215, 262, 379, 389.
Turenne, 494.
Turgis, 382, 431.
Turinge, 14; v. Thuringe.
Turmod, 28, 29.
Turquetil, 33, 322.
Tutoiement, 623.
Tyr (archevêque de), 98.

Ubaldus, 70.
Union (sainte), 326, 341, 343-345, 348, 350; v. Ligue.
Université, 197, 204.
Urbain, 50, 51, 116, 137.
Ursins (cardinal des), 171.
Ursulines, 394, 413, 491, 647.
Usure, 589; — Usuriers, 80.

Vacances, 224.
Vacations, v. Chambre.
Vagabondage, Vagabonds, 251, 254, 256, 289, 306, 328, 354, 360, 363, 366, 381, 383, 387, 390, 393-397, 400, 405-408, 411, 419, 422, 429, 466, 468, 474, 477, 485, 593.
Vaisseau de 74 canons, 653.
Val-de-Grâce, 462, 550; — de la Jatte, 198; — de la Sainte-Vierge, 180; — des Dunes, 38.
Valdory, 354.
Valentinois (comte de), 263.
Valides, 289, 419; v. Bureau, Pauvres, Hospice général.
Valmont (abbaye), 66; — religieux, 421; — de Bomare, 542; — hôtel, 656.
Valois (comte de), 113, 164.
Val-Richer (du), 73, 105, 109, 203.

Van Hamp, 409.
Vanniers, 407.
Varech (droit de), 79.
Varennes (Guillaume de), 61.
Varin, 548.
Varvot, 572.
Vassy, 303.
Vatier-Blondel (rue), 144.
Vaudreuil, 86, 164
Vauguyon (duchesse de la), 582.
Vaupalière (de la), 156.
Vauquelin, 599; — de la Fresnaye, 657.
Velours (fab. de), 556.
Venable, 182.
Vendée, 629.
Vendôme (de), 287, 292, 293, 302, 404, 520.
Veneur (grand), 326.
Vengeances particulières, 44.
Venillon, 19-21.
Venteac (P. de), 362.
Vents, 131, 154, 250, 332, 359, 397, 448, 517, 546, 581; v. Ouragans, Tempêtes.
Veras (Pierre), 426.
Verberie, 20, 23.
Verdrel, 245.
Vergetiers, 5, 527.
Vérificateurs, v. Experts.
Vernet, 586.
Verrerie, 372, 373; — Verrières, 540.
Verriers, 208, 337, 365, 372.
Vers (pièce de), 576.
Vers à soie, 331.
Vert-Lion (chevalier au), 81.
Viala, 640.
Viande en carême, 58, 598; v. Prix.
Vicomté, 72, 234, 283, 312, 554, 616; — porte, 162, 357, 534.
Vicomté de l'Eau, 62, 71, 88, 114, 168, 396, 440, 517, 558, 614.
Victrice (saint), 1, 4, 5.
Victuailles, 491.
Vidanges, 603.
Vieil-Pont, 165.
Vieille-Harenguerie, 165.
Vieille-Prison, 158.
Vieille-Tour, 32, 78, 84, 98, 100, 120, 175, 178, 186, 221, 224, 238, 255, 379, 450, 549, 637; v. Tour.
Vieilleville (de), 307, 318.
Vienne (Jean de), 128, 151, 153.
Viennois (dauphin du), 133.
Vieux-Château, 78, 445, 565, 647; v. Château de Bouvreuil.
Vieux-Marché, 180, 181, 185, 197, 334, 348, 450, 557-560, 579, 598, 606, 614, 637, 648; — Fontaine, 249; — v. Marché.
Vieux-Palais, 85, 89, 97, 123, 134, 173, 242, 317, 327, 334, 343, 344, 347, 349, 351-353, 357, 363, 417, 458, 459, 465,

VI-W

473, 482, 517, 525, 600, 606-608, 611, 613, 623, 633, 635, 637; — rue, 105, 126.
Vieux Prêtres, 462; v. Prêtres.
Vigier, 463.
Vignerod (de), 458.
Vignerons, 363.
Vignes, 13, 139, 215, 446, 510, 519.
Vilaines, 156.
Villars (de), 311, 337, 350-359, 363, 364, 430, 432, 440, 532, 547; v. Brancas (de).
Villebon d'Estouteville, 255, 303, 307, 319.
Ville neuve, 595.
Vinaigriers, 422, 508, 518.
Vingt-Quatre (conseil des), 199, 417, 440.
Vins, 30, 71, 80, 101, 102, 111, 130, 152, 160, 199, 223, 376, 425, 446, 458, 499, 507, 508, 510, 523, 536-538, 552, 567, 593, 609.
Viol, 370.
Violette, 231.
Virgile, 189.
Visionnaires, v. Pastoureaux.
Visitation (dames de la), 433, 434, 456, 460, 482; v. Sainte-Marie.
Visites domiciliaires, 625, 637, 638; — pastorales, 91.
Visiteurs de pruneaux, 279; — de vins, 161.
Vitraux, 208, 409, 410, 540, 551, 648.
Vitres, 517, 542.
Vivier (sire du), 135, 137.
Vivier de Martinville, 96, 315.
Vivres militaires, 585.
Vœu (autel du), 447, 526, 527; — de la Reine, 449; — de Louis XIII, 449, 454, 469; v. Messes.

VO-W

Voie publique, 259, 302, 420, 493.
Voirie, 31, 493, 569.
Voirre (rue du), 337.
Voitures, 378, 543, 596.
Volaille (marché), 238.
Voleurs, Vols, 231, 232, 242, 248, 250, 256, 258, 259, 270, 360, 371, 378, 388, 405, 408, 598, 614, 626, 649; v. Condamnations, Supplices.
Volières et Colombiers, 327.
Volontaires, 608, 609, 620, 622, 624, 626, 628.
Voltaire, 36, 438, 533, 622.
Voyages en cour, 323, 324, 376.
Vregeon, 594, 638.

Yart (l'abbé), 622.
Yolande, 203.
Yonville, 231, 249, 414.
York (duc de), 184, 186, 188.
Yves, 395.
Yvetot (royaume de), 7, 156, 157.

Zacharie, 189.

Wandrille (saint), 11, 19.
Wanilo, 19.
Warwick (comte de), 171, 184, 207.
Weeland, 20.
Willermus, 15.
Willibald, 13.
Willibert, 16.
Winchester, 52, 178, 180.
Winebaud, 13.
Witton ou Wuiton, 22.
Wulfran (saint), 14.

LISTE DES SOUSCRIPTEURS

LES PERSONNES DONT LE DOMICILE N'EST PAS INDIQUÉ RÉSIDENT A ROUEN.

L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.
La Cour d'appel de Rouen.
Le Tribunal de première instance.
La Bibliothèque publique de Rouen.
La Bibliothèque publ. de Cherbourg.
La Bibliothèque publique de circulation, à Rouen.
La Société nationale académique de Cherbourg.
Le Syndicat général du bâtiment.

MM.

Adam, Prosper, employé de banque.
Aillaud, A., publiciste, édit.-propriét. de l'Almanach popul. de Rouen et de la Seine-Inférieure (1854-1859).
Allais, Pierre, propriétaire.
Andrews, Rev. N, à Southwater-Horsham (Angleterre).
Anfrie, Augustin, employé de banque.
Aonfroy, manufacturier à Elbeuf.
Asse, conseiller à la Cour d'appel.
Aube fils, Raoul.
Aubert, Adolphe, commis de banque.
Aubert, Paul, employé de commerce.
Augé, libraire.
Aze, Eugène.
Bance, Alexandre.
Bance, Julien, emp. à la recette mun.
Barbé, Hippolyte.
Barbey, Pierre-Jean, rentier.
Barbier, libraire.
Barlatier de Mas, à Cherbourg.
Barrabé, adjoint au maire de Rouen.
Barré, E.
Barthélemy père, archit. diocésain.
Barthès et Lowell, libraires à Londres.
Bataille, capitaine d'état-major.
Bataille, négociant.
Baudry, Alfred.
Baudry, Paul.
Beaulieu.
Beaurain, sous-biblioth. de la ville.
Beaurain, Théod., empl. à la Mairie.

MM.

Beaurain fils, Victor, empl. de comm.
Beauvais (de), Albert, emp. de comm.
Beauvoir (l'abbé de).
Bellenger, Florence, forgeron-mécan.
Bémont.
Bénard, cafetier.
Benner, négociant à Darnétal.
Benner, Charles, négoc. à Darnétal.
Bérat, Eugène, propriétaire.
Bérat, Théodore, à Paris.
Berrubé, directeur d'assurances.
Bertel.
Bertin, négociant.
Besnard, chef de bureau à la Mairie.
Besselièvre, Ch., négociant.
Beuzeville, gér. du *Journal de Rouen*.
Billard, Victor.
Billet, Pierre, à Darnétal.
Blanche, premier avocat général à la Cour de cassation.
Bligny, notaire.
Bligny, substitut.
Blosseville (le marquis de), à Amfreville-la-Campagne.
Blot, employé à la préfecture.
Bocquet, à Trianon.
Boissel, Henri, imprimeur.
Boivin, Théodule, clerc de notaire.
Bonamy (l'abbé).
Bonet, sculpteur.
Bordeaux, propriétaire à Sahurs.
Bottier, Joseph.
Boucher, propriétaire.
Bouis, propriétaire.
Bouquet, professeur au Lycée.
Bourdin, entrepreneur.
Bourgeois, O., fabricant.
Brianchon, à Gruchet.
Bridoux, Henri, notaire.
Brunon, R.
Buisson, négociant à Eauplet.
Bultel, maire de la Neuville-Champ-d'Oisel.

MM.
Burel.
Busquet, Charles, avoué.
Campmas, contrôleur des contributions directes.
Canel, Alfred, à Pont-Audemer.
Cantelou (Mlle).
Capelle, brigadier-douanier.
Capelle, A., propriétaire.
Capitaine, négociant.
Cauchois.
Caudebec, agent de change.
Cayez (l'abbé), curé de Saint-Patrice.
Cécille, notaire, à Criquetot-l'Esnev.
Ceusier, conseiller à la Cour d'appel.
Chandelier.
Châtel, à Caen.
Châtelin, négociant.
Chauvin, commerçant.
Chevalier, juge.
Chouville.
Civille (de), au Bois-Héroult.
Clémenche, A.
Clogenson, J., conseiller à la Cour d'appel.
Cocatrix, pharmacien.
Cochet (l'abbé), inspecteur des monuments historiques.
Coquerel.
Corbran fils, négociant.
Coulon, Gustave, négociant.
Coulon, Henri, id.
Courrech, colonel d'état-major, à Cherbourg.
Crevel, Achille, huissier.
Cullembourg, avoué.
Dadu père, Victor, rentier.
Daliphard, J., négociant.
Dalmenesche.
Darcel, Alf., directeur de la manufacture des Gobelins.
Dast, Hyacinthe, typographe.
Dast fils, Hyacinthe, peintre en lettres.
Daubeuf, docteur-médecin.
Dauphin, Benjamin, emp. de comm.
De Bouis, propriétaire à Paris.
De France, capitaine.
Delacour, contrôleur à l'octroi.
Delacour, propriétaire.
Delacroix.
De la Londe, propriétaire.
Delamare, Henri, employé de comm.
Delaunay, Charles, receveur des successions.
Delcroix, libraire aux Andelys.
Denier, Émile, employé de commerce

MM.
Deplanche, E., à Argentan (Orne).
Deschamps, Arnold, avocat.
Deschamps, Ch., négociant.
Deschamps, J., filateur.
Desjardins, Ern., employé de comm.
Desmarest, à Paris.
Des Roys (le marquis), à Paris.
Desseaux, L., bâtonnier de l'ordre des avocats, anc. préfet et député.
Devaux, François, sculpteur.
Devé, Charles.
Deville (A.), à Paris.
Dieusy, Alfred, agent général de la Caisse d'épargne.
Dieusy, J., chef de div. honoraire à la Préfecture
Dieusy fils, rue Saint-Patrice.
Dieusy le jeune, négociant.
Digard de Lousta, à Cherbourg.
Doudement, Jules, employé d'assur.
Drouhin, Franç., métr.-vérificateur.
Dubernay, Ad., compositeur-typogr.
Duboc, artiste-peintre.
Dubosq.
Dubust (Mme), sage-femme.
Dubreuil, négociant à Bapaume.
Dufour, A.
Duhamel, Em., maire de Moulineaux.
Duménil, Pierre, boulanger.
Dumesnil, docteur-médecin.
Dumesnil, notaire à Bourneville.
Dumont, Henri, fondé de pouvoirs de MM. J. Le Picard et Ce.
Dumont, Louis, à Houilles.
Dumoulin, libraire à Paris.
Durand.
Dupêché, Henri, capit. au long cours.
Duperrey, architecte.
Duperron, à Darnétal.
Dupuis, peintre.
Duquesnay, Jules.
Durand, Eugène, libraire.
Durand, Michel, premier vice-présid. du Tribunal de commerce.
Duranville (de), Léon.
Dutertre.
Duval, Alphonse.
Duval, à Paris.
Edde, Adolphe, emp. de commerce.
Eliot, Ambroise, emp. de commerce.
Estaintot (le vicomte d'), avocat.
Faroult, courtier maritime.
Faucillers.
Faucon fils, H., avocat.
Fauquet, Ernest.

MM.
Fauquet, Victor.
Fauvel.
Félix, T., conseiller à la Cour d'appel.
Ferey.
Feron, Athanase, architecte.
Ferry, Louis.
Filleul, Ad., serrurier-mécanicien, ancien conseiller d'arrondissement
Fizeaux de la Martel, à Ste-Vaubourg.
Flaubert, A., docteur-médecin.
Flavigny, Jules, à Elbeuf.
Fleury, libraire. — 2 exemplaires.
Folliot de Fierville (Mme), Cherbourg
Forestier (Mme), à Sahurs.
Forget, facteur à la poste.
Foulon, A., avocat à Cherbourg
Fouquart, menuisier.
Fouquet frères, à Clères.
Fourcin, L., propriétaire à Sommery.
François, Léonard, libraire.
François, Louis.
Frégard, Alfred-Adolphe, architecte.
Frémont.
Frère, Édouard, bibliothécaire de la ville de Rouen.
Fréret, commerçant.
Fréret, O., architecte.
Gadon, Emile, avoué.
Gaillard, facteur.
Gailliard, négociant.
Gallière, Frédéric, horloger.
Gallois, Léon, à Auffay.
Gambu, Albert, employé de banque.
Gassouin, percepteur à Sahurs.
Gautier, Edmond.
Gentil, douanier.
Germonière (de la), Edm., manufact.
Gibert, fabricant.
Girancourt (de), conseiller général.
Girardot (Paul), architecte inspecteur du département.
Glanville (de).
Godefroy.
Godet, au Mont-aux-Malades.
Gosselin, greffier-archiviste à la Cour d'appel.
Gosselin (Mme).
Gosselin fils, Edouard, clerc d'avoué.
Gosselin, Émile, chimiste.
Gosselin, Frédéric, compositeur-typographe.
Gosselin, Jules, clerc d'agréé.
Gosset, Jules, avocat.
Gouault, Al., ingénieur.
Gouellain, Gustave.

MM.
Grancher, Anthime, empl. de comm.
Grandin de l'Eprevier, bibliophile, à Elbeuf.
Gravé, A., typographe.
Grenier, Eug., cons. à la Cour d'appel.
Grieu (veuve de), prop., à Rouen.
Gromas, Eug., fabricant.
Grout, docteur-médecin.
Guerie, pharmacien.
Guerin.
Guerin Dormenil, quinc. à Darnétal.
Guernet, maître de pension.
Gueroult, ancien notaire.
Gueroult, E., docteur-médecin à Caudebec-en-Caux.
Guillotte, pharmacien.
Guimont.
Gully, Ludovic.
Halley.
Harel, percepteur.
Hébert.
Hébert, Alfred, propriétaire.
Hébert, Laurent, id.
Hédou, Jules, avoué.
Hellot, P.
Hélot (Mme).
Helot, Paul, docteur-médecin.
Herbart, A.
Herment, employé de commerce.
Héron, professeur.
Hérubel.
Hervieu, Michel.
Heurtaux, négociant.
Homais, avocat.
Hommais, Ch., propriétaire à Barentin.
Houdin.
Houllevigne.
Houssemenne, à Goderville.
Houzard, marchand de tableaux.
Huard.
Hue, négociant.
Hue, Charles.
Huet, négociant.
Hulard, docteur-médecin.
Hurault de Ligny, D., archiviste.
Isarn, à Evreux.
Jallain, H., secrétaire de la mairie, à Saint-Etienne-du-Rouvray.
Jazé.
Jean, Victor, à Cherbourg.
Jeanbart, courtier de commerce.
Jeanvrot, Léon, fondé de pouvoirs de M. Ernoult-Jottral.
Jeulfrain (l'abbé), curé de N.-Dame.
Jullienne, O., banquier.

MM.
Lacave.
Lachaussée, J., banquier.
Lachèvre, à Evreux.
Lachèvre (l'abbé), professeur au séminaire du Mont aux-Malades.
Laignel-Lawastine, cons. à la Cour.
Laloy, docteur-médecin à Paris.
Lamer, Jules, propriétaire.
Lamotte, Arthur.
Lamy, Charles-Emile.
Lanctin, libraire.
Lanfray, Léopold, employé de comm.
Lapierre, dir.-gér. du *Nouvelliste*.
Lasne, propriétaire à Eauplet.
Laurent, Jules-Adolphe, propriét.
Lebas, sous-chef de bur. à la Mairie.
Leblanc, W., à Déville.
Leblond, peintre-décorateur.
Lebourg, Claude, propriétaire.
Le Bouteiller, G., clerc de notaire.
Lebreton, Gaston, négociant.
Lebreton, Théodore, sous-bibliothéc.
Le Brument, A., ancien libraire.
Le Brument, docteur-médecin.
Lecaron, Camille, marchand tailleur.
Leclerc, Gustave.
Lecœur, Alexandre-Léon.
Lecompte (Mme), propriét. à Rouen.
Lecouflet, juge-de-paix à Darnetal.
Ledru, E.
Lefebure, propriétaire à Ste-Colombe.
Lefebvre.
Lefebvre, employé à la Mairie.
Lefèvre, E., propriétaire.
Lefrançois, Alexandre-Edmond
Legay, vice-président.
Legendre, A., négociant à Paris.
Legentil, conseiller à la Cour d'appel.
Legost-Clérisse, lib. à Caen; 3 exemp.
Legrand, commerçant.
Legros, Ch., receveur des hospices.
Legros fils, A , banquier à Fécamp.
Lejeune.
Leloup, Eugène, emp. de commerce.
Lemarchand, caissier à la *Rouennaise*
Lemarchand, Hipp., greffier à Clères.
Lemaréchal , maire de Juignettes (Eure).
Lemasson, notaire.
Le Mire, Eugène.
Le Mire, Georges.
Lemoigne du Longpré, Gustave, à Cherbourg.
Lenoble (Mme).
Lenoir, Gustave, arquebusier.

MM.
Lepec fils.
Lepetit.
Lépinois (Mme de), à Paris.
Le Plé, chevalier de la Légion-d'honneur, docteur-médecin, conseiller d'arrondissement.
Leprestre, propriétaire.
Leprevost, sous-direct. d'assurances.
Leroux, Alex., employé à la Mairie.
Leroy.
Leroi, Gustave, propriétaire.
Le Roy, négociant.
Lesage, Charles.
Lesens.
Lesguilliez, Alexandre, à Darnétal.
Lesigne, Emile, empl. de commerce.
Lesouef, propriétaire.
Lesueur fils, à Oissel.
Letondeur.
Levé, A.
Levéel.
Leverdier, P., propriétaire.
Lhopital.
Lizot, préfet de la Seine-Inférieure.
Loquet, serrurier.
Lormier, Charles, avocat.
Loth (l'abbé), A., curé de Hautot-le-Valois.
Loth (l'abbé), Julien, professeur à la Faculté de théologie.
Louvet, Joseph, march. de comestib.
Mainier, à Déville.
Malandain, Paul, avoué.
Malandrin aîné.
Malétra, de Rouen.
Marabot, Joseph, commerçant.
Marais, avocat.
Marcadé, Paul, juge à Bernay.
Mare, François, employé d'administ.
Marguery, courtier de commerce.
Maria.
Marinier, banquier.
Martin, Hippolyte, plieur.
Martinet, Ch., propriétaire.
Massard, Jules, courtier de comm.
Masselou, Léon, empl. de commerce.
Mégard.
Mélays, à l'Octroi.
Ménage, employé de commerce.
Merval (de), à Canteleu.
Metérie, Ch., libraire.
Michel, Emile, comptable.
Montargis.
Morel, chef de bureau à la Préfecture.
Morel, propriétaire.

MM.
Morel-Billet.
Mouchelet, percepteur, à Duclair.
Mourocq, Désiré, rentier.
Mulot.
Mutel.
Mutel fils, négociant.
Naudin, arquebusier.
Niel, Eug., banquier.
Oberlander.
Olivier fils, à Déville.
O'Reilly, prop. à Sanvic (le Havre).
Oursel, substitut, au Havre.
Palier, propriétaire.
Parel.
Parmentier, Alexandre, employé à la Mairie.
Patry, Julien-Désiré, empl. de comm.
Payen, L., artiste.
Pelay, agent général de l'*Urbaine*.
Pellerin, comptable.
Pellevillain, négociant.
Peltier (Mme).
Pennetier, Georges, directeur du Musée d'histoire naturelle.
Pepin (veuve), propriétaire.
Periaux, Albert, capit. d'état-major du génie, à Maubeuge.
Periaux (Mme Ad.), à Paris.
Periaux (Mme Emm.).
Periaux, Eugène, à Paris.
Perier, Jules, empl. de commerce.
Péron, Alfred, à Paris.
Petit.
Petit, négociant.
Piednu, Henri, entrepreneur.
Pillon, Jules.
Pimont, Jules, empl. de commerce.
Placquevent, brigadier-facteur.
Pellet, Alexandre, coupeur.
Portier, P.-Auguste, compos.-typog.
Pottier, Alexandre, à Cherbourg.
Pouillaude, maître d'hôtel.
Poulain.
Pourpoint, Prosper, caissier au comptoir d'escompte.
Prevel, propriétaire.
Prevost.
Prevost-Viéville, négociant.
Pujade (de), colonel d'état-major.
Quesnel, au Boisguillaume.
Quesnel (l'abbé), curé de B.-le-Hard.
Quesnel, Henri, à Baons-le-Comte.
Quesney-Periaux.
R. C.
Rabardy aîné, propriétaire.

MM.
Rainouard, Eug., peintre-photographe
Rapp, conseiller général.
Rau, G., négociant.
Renaud, chef de bureau à la Préfect.
Rest, T.
Richer, Emile, chirurgien-dentiste.
Rigondet, G., à Nevers.
Robert, au *Journal de Rouen*.
Rogué, Gaston, représent. de comm.
Rolle, Félix.
Rouëdhart, P., commerçant.
Roussel, A., fabricant.
Roussel, Ernest.
Rousselin, juge au Tribunal civil.
Sabine, H., architecte à Paris.
Sauvage, Henri.
Sauvage (l'abbé), à Dieppe.
Sauvan.
Schneider, Ern., libraire. 26 exempl.
Simon, architecte.
Simonin, Ern., membre de l'Acad. etc.
Sommesnil (l'abbé), à Bonsecours.
Sourdois, J., propriét. à Creil (Oise).
Sp.
Sylvester, Edmond.
Talon (Nicolas), fabricant.
Tavernier.
Tavernier, M.
Thieursin, caissier.
Thil, Léon, cons. à la Cour d'appel.
Tholomée, Ernest, propriétaire.
Thomas, Achille, avocat.
Thuillier, papetier.
Thuillier, propriétaire.
Tiercinier, Aug., entrepreneur.
Tiffaine.
Tinel, Ch., docteur-médecin.
Tocqueville (le comte de), député de la Manche.
Toussaint, avocat, au Havre.
Tribouillard, Joseph, prof. au Lycée.
Tronquet, François, fabricant.
Turpin, Ch., négociant en vins.
Vachot, architecte.
Vallée, Henri.
Vallée, L., propriétaire.
Vallois fils, F., propriétaire.
Vanier (Mme).
Varin de Saint-Ouen, Ad., propriét.
Vaultier.
Vautier, Eugène.
Vervoitte, Célestin, professeur à l'Ecole normale.
Viard.
Viel, Louis, horticulteur.

MM.
Vielle (Edouard), agent général de l'*Ancienne Mutuelle*.
Viénot, agréé.
Viou, huissier.
Viret.

MM.
Vitet, Louis-Eugène, interne en méd.
Voinchet, E., avoué.
Wadsworth.
Waley père, à Sotteville.
Zetter.

Rouen. — Imp. H. Boissel.


UT SOL.
FRANCE

